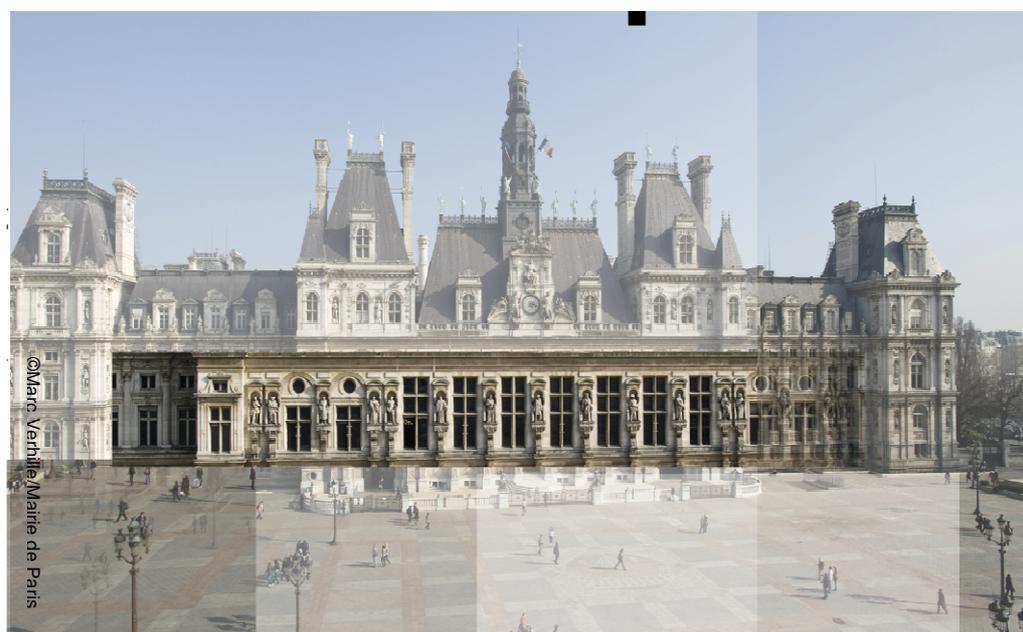


Conseil municipal et départemental



**Séance des lundi 24, mardi 25 et
mercredi 26 septembre 2018**

<http://www.paris.fr>

Jeudi 8 novembre 2018

Table des matières

Ouverture de la séance.....	3	Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux Auxiliaires de Vie Scolaire.....	9
Condoléances.....	3	Vœu déposé par M. CHERKI, Mmes DASPET, MAQUOI, PETIT, les groupes Communiste - Front de Gauche et Ecologiste de Paris relatif à la rentrée des mineurs non accompagnés.....	9
Félicitations et souhait de bienvenue.....	5	Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la scolarisation des mineurs isolés.....	9
Adoption de comptes rendus.....	5	Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au marché de fourniture de laits infantiles.....	9
Inscription en urgence à l'ordre du jour du Conseil de Paris.....	5	Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au service public dans le 18e.....	9
Election du premier adjoint à la Maire de Paris.....	6	Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif aux modalités de sélection des responsables d'établissements d'accueil de la petite enfance.....	9
Election d'une adjointe à la Maire de Paris.....	7	Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif à l'évolution des jardins d'enfants à Paris.....	9
2018 DASCO 92 - Communication relative à la rentrée des familles.....	8	2018 DASCO 79 - Lycées municipaux parisiens - Subventions d'équipement (52.879 euros) et subventions pour travaux d'entretien (12.063 euros)....	9
Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à l'apprentissage du vélo pour les CM2.....	8	2018 DASCO 82 - Subvention (9.500 euros) et convention de partenariat et de mise à disposition de locaux avec l'association Planète Sciences pour l'opération "Espace dans ma ville 2018".....	9
Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à l'ouverture du Pass Paris Access aux enfants.....	8	2018 DASCO 83 - Subvention (5.000 euros) à l'association "Les Idées Heureuses" pour le projet "Hip Baroque Choc" pour les élèves du lycée municipal Théophile Gautier (12e) et son annexe (4e).....	9
Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif aux vacances Arc-en-Ciel.....	8	2018 DASCO 84 - Lycées municipaux - Subventions (67.038 euros) pour le soutien aux projets éducatifs.....	9
Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à l'ouverture de la liste complémentaire du CRPE.....	8	2018 DASCO 86 - Lycées municipaux - Dotations initiales de fonctionnement 2019 (814.681 euros).....	9
Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la diminution du nombre d'élèves.....	8	2018 DASCO 88 - Subvention (14.300 euros) à 39 collèges parisiens dans le cadre du fonctionnement de "l'Action collégiens".....	9
Vœu déposé par M. HODENT, les groupes Républicains et Indépendants et UDI-MODEM relatif à la réunion d'un comité de suivi.....	8	2018 DASCO 41 G - Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (118.237 euros), subventions d'équipement (266.618 euros), subventions pour travaux (551.925 euros).....	9
Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à l'organisation d'une consultation sur les rythmes scolaires.....	8	2018 DASCO 42 G - Subventions (149.695 euros) pour 30 résidences artistiques dans les collèges, attribuées à des associations, établissements	
Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à une évaluation des rythmes scolaires.....	8		
Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à une consultation sur la mise en œuvre des rythmes éducatifs.....	8		
Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif à la création de places d'internat à Paris.....	8		
Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif au statut des AESH.....	8		

culturels, société coopérative, dans le cadre de l'Art pour Grandir.	9	2018 DFPE 68 - Subvention (205.748 euros) et avenant n° 2 à l'association Centre d'Actions Locales du 18e (18e) pour la halte-garderie La Toupie (18e).	10
2018 DASCO 44 G - Collèges publics autonomes - Dotations initiales de fonctionnement 2019 (10.530.809 euros).	9	2018 DFPE 69 - Subvention (54.396 euros) et avenant n° 2 à l'association La Nouvelle Etoile des Enfants de France (5e) pour la crèche collective A Petits Pas (19e).	10
2018 DASCO 45 G - Collèges imbriqués avec un lycée - Dotations initiales de fonctionnement 2019 (2.710.049 euros).	10	2018 DFPE 71 - Subvention (107.084 euros) et avenant n° 2 à l'Association Générale des Familles de Paris 12 pour la Halte-garderie "Croque-Nuage" (12e).	11
2018 DASCO 46 G - Collèges publics - Contribution du département aux services de restauration et d'internat des collèges dotés d'un service autonome de restauration pour 2019.	10	2018 DFPE 73 - Subvention (141.721 euros) et avenant n° 2 passé avec l'association Aide aux Mères de Famille (7e) pour la halte-garderie Aide aux Mères de Famille (7e).	11
2018 DASCO 48 G - Collèges publics parisiens - Subventions (75.316 euros) au titre du budget participatif.	10	2018 DFPE 83 - Subventions (243.756 euros) et avenants n° 1 et n° 2 à l'association La Planète des Enfants (14e) pour ses 2 établissements d'accueil de la petite enfance.	11
2018 DFPE 12 - Subvention (20.000 euros) et convention avec l'association "Parrains Par'Mille" (11e) pour son action de parrainage de proximité dans les 13e, 18e, 19e et 20e arrondissements.	10	2018 DFPE 84 - Subvention (85.297 euros) et avenant n° 2 à l'association Les Petits Loups (19e) pour la crèche parentale Les Petits Loups (19e).	11
2018 DFPE 16 - Soutien à la parentalité tout au long du parcours des familles - Subventions (5.000 euros) à deux associations, dont une avec convention, pour leurs actions de soutien à la parentalité (19e, 20e).	10	2018 DFPE 99 - Subvention (81.554 euros) et avenant n° 2 avec l'association Crèche Parentale Pirouett (13e) pour la crèche parentale Pirouett (13e).	11
2018 DFPE 44 - Subventions (114.575 euros) et avenants n° 2 à l'Association Franco-Asiatique pour l'Enfance (10e) pour ses 2 établissements d'accueil de la petite enfance.	10	2018 DFPE 100 - Subvention (105.796 euros) et avenant n° 2 avec l'association Le Relais Ménilmontant (20e) pour la crèche collective Le Petit Relais (20e).	11
2018 DFPE 47 - Subvention (90.941 euros) et avenant n° 2 à l'association Centre d'Action Sociale Protestant pour la structure multi-accueil La Clairière (2e).	10	2018 DFPE 113 - Subvention (26.743 euros) et avenant n° 2 avec l'association La Maison de l'Enfance (16e) pour la halte-garderie (16e).	11
2018 DFPE 52 - Subventions (3.827.829 euros), avenants n° 2 et avenant n° 1 à l'association Crescendo (11e) pour ses 18 établissements d'accueil de la petite enfance.	10	2018 DFPE 134 - Subvention (219.305 euros) et avenants n° 2 à l'association Les Petits du Canard (3e) pour ses 2 établissements d'accueil de la petite enfance.	11
2018 DFPE 53 - Subvention (69.229 euros) et avenant n° 2 à l'association Gribouille Alésia pour la crèche collective (14e).	10	2018 DFPE 135 - Subventions (263.502 euros) et avenants n° 2 à l'association Espace 19 (19e) pour ses trois établissements d'accueil de la petite enfance.	11
2018 DFPE 55 - Subventions (151.207 euros) et avenants n° 2 à l'association l'Oeuvre de la Chaussée du Maine-Ceasil (15e) pour ses 2 établissements d'accueil de la petite enfance.	10	2018 DFPE 142 - Subvention (366.735 euros) et avenant n° 2 avec l'association Crèche Laïque du Quartier Saint Fargeau (20e) pour l'établissement multi-accueil Saint Fargeau (20e).	11
2018 DFPE 59 - Subvention (89.271 euros) et avenant n° 2 à l'association Plaisir d'Enfance (19e) pour la structure multi-accueil le Nid des Tout Petits (19e).	10	2018 DFPE 150 - Subvention (1.830.113 euros) et avenants avec l'association Enfant Présent pour ses 5 EAPE.	11
2018 DFPE 66 - Subvention (105.483 euros) et avenant n° 2 à l'association Accueil Goutte d'Or (18e) pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la halte-garderie La Caravelle (18e).	10	2018 DFPE 155 - Subventions (800.753 euros) et avenants avec l'association Caramel (12e) pour ses 2 établissements d'accueil de la petite enfance.	11
2018 DFPE 67 - Subvention (96.030 euros) et avenant n° 2 avec l'association Les Ateliers pour les Petits (18e) pour la halte-garderie Les Ateliers pour les Petits (18e).	10	2018 DFPE 169 - Réalisation d'une structure démontable de petite enfance dans l'enceinte de l'Hôpital Bichat 46, rue Henri Huchard (18e) - Convention de transfert de gestion du domaine public APHP/Ville de Paris.	11

2018 DFPE 171 - Subvention (75.548 euros) et avenant n° 2 avec l'association Réseau Treize (13e) pour la halte-garderie Le Petit Navire (13e).....	11	2018 DASCO 92 - Communication relative à la rentrée des familles. (Suite).....	15
2018 DFPE 172 - Subvention (9.021 euros) et avenant n° 2 avec l'association Accueil Des Tout Petits Au Bon Conseil (7e) pour la halte-garderie Accueil des Tout Petits au Bon Conseil (7e).....	11	Suspension et reprise de la séance.	56
2018 DFPE 173 - Subvention (72.774 euros) et avenant n° 2 à l'association Origami pour la halte-garderie (12e).....	11	Suspension et reprise de la séance.	56
2018 DFPE 174 - Subvention (51.103 euros) et avenant n° 2 avec l'association Saint Simon (7e) pour le jardin d'enfants Les Lutins (7e).....	12	Souhaits de bienvenue.	56
2018 DFPE 175 - Subvention (230.693 euros) et avenant n° 2 avec l'association A.J.H.I.R (Aide aux Jeunes Handicapés pour une Insertion Réussie) (11e) pour la halte-garderie (20e).....	12	Vœu déposé par l'Exécutif relatif à l'attribution à Oleg SENTSOV de la Citoyenneté d'Honneur de la Ville de Paris.....	56
2018 DFPE 177 - Subvention pour les dispositifs ludothèques à quatre associations : Florimont / Les Parques / Le Périscope / Accessieux.	12	Suspension et reprise de la séance.	63
2018 DFPE 179 - Subvention à une association (9.400 euros) et avenant pour la mise à disposition des locaux situés 46, rue Gilbert Cesbron (17e) à l'association EPE.....	12	Compte rendu de la 3e Commission.....	63
2018 DFPE 180 - Subvention (695.696 euros) et convention avec l'Association des Cités du Secours Catholique (20e) pour la création d'un multi-accueil au 42, rue Orfila (20e).	12	2018 DEVE 139 - Subvention de fonctionnement (3.000 euros) à l'association "Les Amis d'Enercoop" (19e) pour ses actions de lutte contre la précarité énergétique.....	64
2018 DFPE 184 - Réalisation de deux crèches collectives de 68 places 23/27, rue de l'Evangile (18e) - Avenant à la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage Ville/RIVP.....	12	2018 DPE 43 - Subvention (5.000 euros) et convention avec l'association "Surfrider Foundation Europe" pour son projet "Voice for the Ocean Tour 2018".	65
2018 DFPE 185 - Subvention (179.067 euros) et convention pluriannuelle d'objectifs à l'association Crescendo (11e) pour sa structure multi-accueil Basfroi (11e).....	12	2018 DVD 85 - Canal Saint Denis. Convention d'occupation temporaire avec la brasserie "Barge SAS" sur le site des Ecuries de la Briche (Saint Denis) dans le cadre du projet "Reinventer la Seine".....	67
2018 DFPE 186 - Réalisation d'une étude de faisabilité préalable à la réalisation de travaux sur la crèche 15, rue Bardinnet (14e) - Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage Ville/EFIDIS.....	12	Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à l'extinction des enseignes lumineuses la nuit.	68
2018 DFPE 187 - Maison des liens familiaux Archereau (19e) - Convention avec le syndicat des copropriétaires du 47-49, rue Archereau (19e) relative à la prise en charge de travaux.	12	2018 DEVE 152 - DDCT - Convention de partenariat avec Airparif, pour la réalisation du projet "Respirons mieux dans le 20e", inscrit au budget participatif de la Ville et subvention (105.000 euros) - Budget participatif.....	69
2018 DFPE 188 - Subvention (22.841 euros) et avenant n° 3 pour l'association L'Araignée Gentille pour la halte-garderie sise 6 square d'Ornano (18e).....	12	Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la pollution sonore.	71
2018 DJS 208 - Subvention (65.000 euros) et convention avec l'Association Nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes pour l'organisation du 12e congrès national de la participation des enfants et des jeunes.....	12	2018 DDCT 135 - Subventions (77.000 euros) à 14 structures porteuses de projets économiques locaux dans les quartiers "politique de la ville".	73
Election d'une nouvelle adjointe à la Maire de Paris. (Suite).....	15	2018 DDCT 140 - Subventions (150.000 euros) à 6 associations dans le cadre de la lutte contre l'illettrisme et le développement des compétences clés des jeunes des quartiers "politique de la ville". ...	75
		2018 DPSP 6 - DEVE - Subventions (327.250 euros) et conventions avec 18 structures dans le cadre de la politique de prévention de la délinquance et de lutte contre la récidive de la Ville de Paris.	76
		Vœu déposé par Mmes DASPET, MAQUOI, PETIT et M. CHERKI relatif aux effectifs de police nationale à Paris.....	78
		Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à l'application de la charte d'éthique de la vidéo-protection.	81
		Vœu déposé par MM. POZZO di BORGIO et AZIÈRE relatif à la transmission à des tiers non autorisés des images de vidéosurveillance.	81

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif aux maisons closes de nouvelle génération.....	87	Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au gestionnaire et à l'offre aux personnes à mobilité réduite.	120
Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif à la lutte contre les dérives sectaires et religieuses.....	88	Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au devenir du service de véhicules partagés.....	120
Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif à la création d'une police municipale.	90	Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au bilan de la première génération de service de véhicule partagé.	120
Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la vente à la sauvette.	92	Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la consultation des mairies d'arrondissement.	120
Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au proxénétisme et aux incivilités rue Joseph-Dijon et square de Clignancourt.	95	Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la transformation des places Autolib' pour développer l'autopartage.....	120
Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif aux nuisances constatées rue Tesson / rue Saint-Maur.	96	Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à l'évolution du service de véhicules partagés.....	120
Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la délinquance dans le 5e arrondissement.....	99	Vœu déposé par le groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif à un tarif préférentiel pour les jeunes.	120
2018 DEVE 120 - Classement du site du cimetière de Montmartre (18e) au titre du code de l'environnement (art. L 341-1 et suivants).....	101	Suspension et reprise de la séance.	132
2018 DEVE 136 - Mise à disposition de la toiture de l'hôtel Chapelle International (18e) pour un projet privé d'agriculture urbaine. Convention d'occupation du domaine privé de la Ville de Paris.	103	2018 DVD 79 - DDCT - Budget Participatif d'arrondissement "Rue aux Enfants". Rue des Coutures Saint Gervais (3e). Subvention à l'Association Sportive et Culturelle de l'Ecole des Quatre Fils.....	132
2018 DEVE 155 - Désignation du directeur de l'école Du Breuil.....	106	2018 DVD 83 - Indemnisation amiable de différents tiers, en réparation de dommages accidentels dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris (230.727,89 euros).	133
2018 SG 47 - Communication relative aux observations définitives de la C.R.C. sur la gestion des opérations funéraires de la Ville de Paris (exercice 2010 et suivants), sur la gestion des cimetières parisiens (exercice 2010 et suivants) et sur la gestion de la Société d'anonyme d'économie mixte des pompes funèbres (SAEMPF) (exercice 2010 et suivants).....	109	2018 DVD 94 - 1.000 places parc-relais aux portes de Paris (12e, 13e, 14e, 16e et 17e). - Convention de financement avec le Syndicat des transports d'Ile-de-France (Ile de France Mobilités).....	135
Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à l'accès au Jardin des Archives nationales durant le chantier de rénovation.....	116	2018 DVD 95 - Retrait-destruction des véhicules abandonnés en fourrières. Deux conventions.	140
Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la protection des oiseaux.	116	2018 DVD 97 - Agents de la section des fourrières de la Direction de la Voirie et des Déplacements. - Fixation des modalités d'organisation du temps de travail.....	140
Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'accueil des cirques à Paris.	117	2018 DVD 101 - Expérimentation pour réutiliser des places de stationnement à d'autres usages. Subvention à l'association Dédale.....	142
Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au projet de promenade sportive de Stalingrad à Cours de Vincennes.....	119	Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à la piétonisation de la rue Dénoyez (20e).....	146
2018 DVD 62 - Développement du service de véhicules partagés à Paris. Fixation des tarifs de redevance pour les emplacements dédiés. Avenants prolongeant les C.O.D.P. avec "Zipcar", "Communauto" et "Ubeeqo".	120	Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la présence des agents de la R.A.T.P. dans les stations de métro.	147
		Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la présence des agents dans le réseau R.A.T.P.	147
		Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif au calendrier des aménagements quais hauts des Tuileries.....	149

Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif à la remise en service des bornes Autolib'.....	151	Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à l'expérimentation des uritrottoirs.....	175
Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à l'utilisation des anciennes Autolib'.....	151	Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la réunion d'un comité de suivi de la M.I.E. Propreté.....	177
Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au stationnement sauvage des cars de tourisme.....	153	Compte rendu de la 4e Commission.....	179
Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif aux arbres de la place du Panthéon.....	155	2018 DAC 389 - Attribution de la dénomination Jardin de l'hôtel Lamoignon - Mark Ashton, au jardin de l'hôtel Lamoignon (4e).....	180
Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à l'accessibilité de la place du Panthéon.....	155	Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif aux violences subies par les personnes prostituées.....	182
Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au mobilier urbain installé aux abords du Panthéon.....	155	2018 DDCT 25 - Subventions (180.800 euros) à 12 associations dans le cadre de l'appel à projets sur l'apprentissage du français à destination des réfugié.e.s parisiens résidant en centres d'hébergement.....	184
Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au renouvellement de la carte de stationnement résidentiel.....	157	2018 DASES 220 G - Subventions (5.757.927 euros) et avenants avec les 29 centres sociaux et subvention (105.000 euros) avec la Fédération des centres sociaux.....	186
Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au stationnement des véhicules personnels des policiers.....	158	2018 DASES 280 G - Subvention (520.000 euros) et convention avec l'association Œuvre de l'Hospitalité du Travail pour l'aménagement d'un Foyer d'Accueil Médicalisé, d'un Foyer de Vie et d'un Foyer d'hébergement.....	190
Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la création d'une carte de stationnement pour les policiers.....	158	2018 DASES 344 G - Subvention (425.000 euros) et convention avec l'association Oeuvres d'Avenir pour la création d'une cuisine et pour l'équipement et l'agencement de l'établissement 88 avenue Denfert Rochereau (14e).....	190
Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la réglementation de l'activité des vélotaxis.....	161	2018 DLH 238 - DASES - Mobilisation d'une partie des droits de réservation de logements sociaux en faveur de projets de logements accompagnés pour des personnes en situation de handicap.....	191
Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif aux deux-roues motorisés.....	163	Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la formation professionnelle des personnes en situation de handicap.....	195
Vœu déposé par les groupes Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants et Démocrates et Progressistes relatif à la climatisation des transports en commun parisiens et régionaux... ..	163	Dépôt de questions d'actualité.....	196
Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au service de "free-floating".....	165	Suspension et reprise de la séance.....	197
Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à Vélib'..	166	Examen des questions d'actualité.....	197
Vœu déposé par MM. DAGNAUD, MADEC, TINTI et Mme KONÉ relatif aux livraisons commerciales sur la rue de Bellevue.....	168	I - Question d'actualité posée par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants à M. le Préfet de police relative au marché de Noël au Jardin des Tuileries.....	197
2018 DAE 247 - Budget participatif "Ville plus propre". - Subvention (28.860 euros) et convention avec l'université Sorbonne Paris Cité pour un projet de collecte et de recyclage des mégots de cigarettes.....	170	II - Question d'actualité posée par le groupe les Républicains et Indépendants à Mme la Maire de Paris relative à la solidarité au sein de l'Exécutif parisien.....	198
2018 DDCT 153 - Subvention (3.000 euros) à l'Amicale des anciens conseillers de Paris ou de la Seine (4e).....	171	III - Question d'actualité posée par le groupe Démocrates et Progressistes à Mme la Maire de Paris relative au Z.T.I.....	201
2018 SG 46 - Convention de mise à disposition du mur extérieur du garage de la DPE sis au 35 rue du Port à Aubervilliers (93) pour une fresque commémorative réalisée par la Seine Saint Denis... ..	174		

IV - Question d'actualité posée par le groupe UDI-MODEM à Mme la Maire de Paris concernant le bilan et les perspectives de la politique culturelle de la Ville de Paris.	202	MORIZET et Anne SOUYRIS, démissionnaires (suite).....	235
V - Question d'actualité posée par le groupe Socialiste et Apparentés à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative aux moyens déployés pour assurer la sécurité à Paris, notamment dans le Nord-Est parisien.....	204	Vœu déposé par le GEP relatif à la consommation de crack à Paris.....	235
VI - Question d'actualité posée par le groupe Ecologiste de Paris à M. le Préfet de police relative à la perte de confiance des Parisiens envers la police nationale.....	210	Vœu déposé par le groupe LRI relatif aux trafics et à la consommation de drogue dans l'Est parisien.....	235
VII - Question d'actualité posée par le groupe Communiste - Front de Gauche à Mme la Maire de Paris relative aux conséquences du Plan Pauvreté pour la Ville de Paris.....	213	Vœu déposé par l'Exécutif relatif au renforcement de la prise en charge medico-sociale des usager-e-s de drogues et à la sécurité des riverains du quart Nord-Est parisien.....	235
VIII - Question d'actualité posée par le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants à Mme la Maire de Paris relative à l'amélioration de la condition des femmes.....	215	Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif aux enfants intersexes.....	240
IX - Question d'actualité posée par Mme SIMONNET à Mme la Maire de Paris relative à la réorganisation du travail des agents de ménage.....	218	Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la collecte des déchets de soins.....	241
2018 PPCI 1 - Construire à Paris la capitale de la santé connectée.....	220	Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la mise en œuvre d'un plan de dératification.....	242
Vœu déposé par l'Exécutif.....	220	Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à l'expérimentation dans le 18e d'un dispositif anti-rats.....	242
Election de deux conseillers métropolitains en remplacement de Mmes Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET et Anne SOUYRIS, démissionnaires.....	228	Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la dératification du patrimoine des bailleurs sociaux.....	242
Suspension et reprise de la séance.....	228	Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à une plateforme unique des appels 15-17-18-112.....	245
Election de deux conseillers métropolitains en remplacement de Mmes Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET et Anne SOUYRIS, démissionnaires. (Suite).....	228	2018 DASES 305 G - Subventions (518.935 euros), avenant et convention avec deux associations, Centre d'action social protestant (C.A.S.P.) et "Diagnostic et Trajectoires" pour leurs actions auprès des jeunes en errance.....	247
2018 DAC 534 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage au docteur Jean Carpentier 94, rue de Charenton (12e).....	229	Vœu déposé par le groupe SOCA relatif à la participation de l'Etat.....	247
2018 DASES 95 G - Subvention (15.000 euros) et convention avec l'Institut national de la Santé et de la Recherche médicale (I.N.S.E.R.M.). - Délégation régionale Paris 11 (13e).	229	Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au C.E.F.P. d'Alembert.....	252
2018 DASES 234 G - Subvention (10.000 euros) et convention avec l'association "Réseau Environnement Santé" (10e).	230	2018 DAE 54 - DASES G - Subvention (320.000 euros) et convention avec l'association "Aurore".....	254
2018 DFPE 190 - Déclassement et location de locaux municipaux situés 22, rue Laure-Diébold (8e). - Bail civil au profit de l'association intitulée "O' Rêves d'enfants".....	233	Compte rendu de la 5e Commission.....	256
Vœu déposé par le groupe SOCA relatif à la nouvelle dénomination du Centre de santé au Maire Volta.....	234	2018 DCPA 16 - Cuisine centrale 4-12 cité Souzy (11e). - Restructuration. - Objectifs, programme des travaux, modalités de réalisation. - Autorisation de déposer toutes demandes d'autorisations administratives.....	256
Election de deux conseillers métropolitains en remplacement de Mmes Nathalie KOSCIUSKO-		2018 DLH 171 - Réalisation groupe porte de Montrouge îlot C (14e) d'un programme de réhabilitation et d'amélioration de la qualité de service par "Paris Habitat OPH". - Prêts garantis par la Ville (5.164.202 euros).	257
		2018 DLH 178 - Acquisition par R.S.F. d'un foyer de travailleurs migrants de 215 logements auprès de "COALLIA" 20-22, rue Beccaria (12e). - Octroi de la garantie de la Ville (3.679.157 euros) demandée par R.S.F.	258

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif aux places de stationnement 2 roues dans le quartier Aligre.....	258	2018 DAE 209 - Subvention d'investissement (250.000 euros) et convention avec "Scintillo" pour l'accélérateur de projets culturels "F.A.R." (11e).	284
2018 DLH 202 - Garantie de la Ville portant sur 4 prêts à contracter par "Logis Transports" (19.216.083,60 euros). - Réaménagement de dette suite à la mise en œuvre de la réduction de loyer de solidarité (R.L.S.).....	259	2018 DU 52 - APUI sur le site Pershing (17e). - Projet Mille Arbres. - Avis favorable du Conseil de Paris sur le dossier présentant le projet.	287
2018 DLH 211 - Garantie de la Ville portant sur 6 prêts à contracter par "Batigère" (27.094.750,82 euros). - Réaménagement de dette suite à la mise en œuvre de la réduction de loyer de solidarité (R.L.S.).	259	Vœu déposé par le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif à la répartition des logements sociaux par catégorie.	287
2018 DLH 243 - Avis de la Ville de Paris relatif au Projet métropolitain de l'habitat et de l'hébergement (P.M.H.H.).....	260	Vœu déposé par le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif à une étude de circulation du quartier Porte Maillot.....	288
2018 DLH 13 G - Ensemble immobilier 45-57, boulevard Exelmans (16e). - Autorisations administratives à consentir à "Paris Habitat OPH". ..	271	Vœu déposé par le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif au nombre de places de stationnement.....	288
Vœu déposé par M. GOASGUEN, Mme GIAZZI, MM. GABORIAU, HÉLARD, Mme ASSOULINE, M. AURIACOMBE, Mme LECOUTURIER, M. CHERTOK, Mme BOILLOT, M. CAPLIEZ et Mme JÉGO relatif au centre d'hébergement.	271	Vœu déposé par le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif aux logements en accession sociale à la propriété.	288
Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la rénovation énergétique des bâtiments et à la précarité énergétique.	273	Souhaits de bienvenue.	292
Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif à la politique du logement.	275	2018 DU 62 - Cession du Château de Bellefontaine à Samois-sur-Seine et à Avon (77).....	292
Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la location saisonnière au sein du parc social.	275	2018 DU 128 - Cession au profit de la R.I.V.P. du bâtiment 21, rue Léon-Jouhaux / 45-49, quai de Valmy (10e).	295
Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à l'autocontrôle des plateformes de location saisonnière.....	275	2018 DU 134 - Hébert dans Paris Nord Est (18e). - Protocole foncier Ville/S.N.C.F. - Convention de projet urbain partenarial Ville/S.N.E.F. - Convention de transfert des équipements propres Ville/S.N.E.F.	296
Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au contrôle des locations saisonnières.....	275	2018 DU 135 - Z.A.C. "Paris Rive gauche" (13e). - Avenant n°1 à la convention de partenariat Ville/SEMAPA/S.N.C.F. et protocole n°3 bis Ville/SEMAPA/S.N.C.F. relatif à la poursuite de l'aménagement du pôle Austerlitz.....	298
Vœu déposé par l'Exécutif.....	275	2018 DU 138 - Cession d'une emprise de voirie communale 54, avenue Montaigne (8e).	298
Vœu déposé par le groupe LRI relatif aux échanges ponctuels P.L.S.-P.L.A.-I.....	278	2018 DU 147 - APUI sur le site Ternes-Villiers (17e). - Déclassement du domaine public. - Autorisation de signer l'état descriptif de division en volumes primaire et l'acte de vente.	300
Vœu déposé par le groupe LRI relatif au devenir des anciens locaux de Pôle Emploi cité Charles Godon.....	279	2018 DU 187 - APUI sur le site Ternes-Villiers (17e). - Projet la Ville Multistrates. - Avis favorable du Conseil de Paris sur le dossier présentant le projet.....	300
Vœu déposé par M. GOASGUEN, Mme GIAZZI, MM. GABORIAU, HÉLARD, ASSOULINE, AURIACOMBE, Mme LECOUTURIER, M. CHERTOK, Mme BOILLOT, M. CAPLIEZ et Mme JÉGO relatif au programme immobilier rue Erlanger et boulevard Exelmans.	280	2018 DU 160 - Convention de financement avec le Forum métropolitain du Grand Paris pour une consultation internationale sur le devenir des autoroutes, du boulevard périphérique du Grand Paris.	301
Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à des mesures de réquisition de logements et d'interdiction de résidences secondaires.....	282	2018 DU 195 - Signature d'un protocole d'accord relatif aux abords du Grand Palais (8e).	304
Vœu déposé par l'Exécutif.....	282	Vœu déposé par le GEP relatif à la lutte contre la publicité invasive.	305
Suspension et reprise de la séance.....	284	Vœu déposé par le GEP relatif au 77, avenue du Docteur-Netter.	306

Vœu déposé par le GEP relatif à l'édition 2019 des Grands Prix de l'Innovation de la Ville de Paris.	308	2018 DSIN 1 - Bail de location d'un espace du Datacenter porte de la Chapelle.	333
Vœu déposé par le GEP relatif à la création d'un jardin au 49, boulevard de Ménilmontant (11e).	309	2018 SG 44 - Paris Fonds Vert : autorisation de signature de la convention de gestion modifiée et approbation du règlement intérieur modifié.	334
Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif au projet de nouvelle gare du Nord.	310	Vœu déposé par Mmes MAQUOI, DASPET, M. GLEIZES et Mme PRIMET relatif à un diagnostic technique global de la Maison de l'Air (20e).	336
Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'Hôtel Dieu.	312	2018 DAE 69 - Budget Participatif. - Subventions (369.500 euros) et conventions pour le soutien de dix-huit initiatives en faveur du réemploi et de l'économie circulaire.	337
Compte rendu de la 6e Commission.	313	2018 DPE 44 - Subventions (40.000 euros) et avenants aux conventions de sept associations gestionnaires de recycleries.	337
2018 DAE 122 - Subventions (1.201.000 euros) et avenants à conventions avec divers organismes de recherche dans le cadre de l'appel à projets Émergence(s).	314	2018 DRH 3 - Modalités de prise en charge de l'indemnité kilométrique vélo relative aux trajets effectués à vélo par les agents de la Ville de Paris entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail.	338
Compte rendu de la 7e Commission.	316	2018 DRH 67 - Modification de la réglementation relative à la nouvelle bonification indiciaire des personnels de la Ville de Paris.	343
2018 DICOM 31 - Convention de co-organisation du 14e rendez-vous Women's Forum à Paris.	317	2018 DRH 76 - Régime indemnitaire de certains personnels enseignants de la Ville de Paris.	343
2018 DICOM 34 - Convention relative à la retransmission de la demi-finale de la Coupe du monde de football.	319	2018 DRH 87 - Approbation et signature de la convention de soutien de la politique de la réserve militaire entre le Ministère des Armées et la Ville de Paris.	345
2018 SG 45 - Subventions à des organismes afin de soutenir des études relatives à l'accueil et à l'organisation de grands événements sportifs internationaux.	320	Vœu déposé par M. CHERKI, Mmes DASPET, MAQUOI et PETIT relatif à la gratuité du 39 75.	347
Vœu déposé par le GEP relatif à la privatisation du groupe "A.D.P.".	323	Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux points d'accès au droit parisiens.	348
Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif au maintien de postes dans le service public des sports. ...	324	Suspension et reprise de la séance.	350
Vœu déposé par l'Exécutif.	324	2018 DAE 223 - Attribution d'indemnités exceptionnelles aux kiosquiers de presse parisiens. Signature des conventions afférentes aux indemnités (43.196 euros).	350
Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au titre délivré par les distributeurs automatiques de billets dans les piscines.	326	2018 DAE 240 - Budget participatif "Plus de commerces dans les quartiers populaires". - Appel à projets "Coup de pouce Commerce" relatif aux projets d'investissement des commerces des quartiers populaires.	351
Vœu déposé par le groupe LRI relatif à l'inscription à l'ordre du jour du prochain Conseil de Paris du protocole de financement des J.O.P. 2024.	327	2018 DAE 242 - Label "Fabriqué à Paris", modification du règlement et des dotations récompensant les lauréats des prix "Fabriqué à Paris" (21.000 euros)	353
Vœu déposé par les groupes UDI-MODEM et LRI relatif au city stade du jardin Lionel-Assouad (14e).	327	Vœu déposé par le groupe SOCA relatif aux terrasses d'établissements 38 et 40, rue Notre-Dame-de-Nazareth (3e).	355
Compte rendu de la 1ère Commission.	329	Vœu déposé par le GEP relatif au respect de l'interdiction des sacs plastique sur les marchés de la Ville de Paris.	356
Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la formation par la voie de l'apprentissage.	330		
2018 DDCT 132 - Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2019.	331		
2018 DDCT 130 - Etats spéciaux d'arrondissement. - Détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales 2019.	331		
Vœu déposé par le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif aux critères de répartition.	332		

Vœu déposé par M. CHERKI, Mme PETIT et les groupes PCF-FG et GEP relatif au classement en zone touristique du quartier Bercy - Saint-Emilion....	357	Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif à l'Hôtel de la Marine.....	386
Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif aux financements des illuminations de fin d'année.	359	Vœu déposé par le GEP relatif à l'Hôtel de la Marine.....	386
Vœu déposé par le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif à la mise en place d'illuminations pour les fêtes de fin d'année (17e).	361	2018 DAC 390 - Attribution de la dénomination Jean d'Ormesson à la bibliothèque Europe (8e).....	389
Vœu déposé par le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif à l'inscription de la baguette de pain française au patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO.	362	2018 DEVE 131 - Dénomination "allée Clarissa Jean-Philippe" attribuée à l'allée nord du square du Serment de Koufra située 30, avenue Ernest-Reyer (14e).....	390
Compte rendu de la 2e Commission.....	363	2018 DEVE 133 - Dénomination "jardin Arnaud Beltrame" attribuée au nouvel espace vert situé 2, rue des Minimés (3e).....	391
2018 DAC 76 - Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association Technopol - Techno Parade.....	364	2018 DEVE 134 - Dénomination "allée Pierre-Herbert" attribuée à l'allée centrale du square Boucicaut située 1, rue de Babylone (7e).....	393
2018 DAC 123 - Convention d'occupation du domaine public pour le centre FGO-Barbara et le théâtre des Trois Baudets.	366	2018 DU 164 - Dénomination "allée Soeur Emmanuelle" (6e).....	394
2018 DAC 128 - Subvention (20.000 euros) et convention avec l'association "Son/Ré". - Son et recherche électroacoustique et convention (12e).....	368	2018 DU 165 - Dénomination "allée Nicole Girard-Mangin" (11e et 20e).....	396
2018 DAC 197 - Contribution statutaire annuelle (150.000 euros) et convention avec l'établissement public de coopération culturelle Ateliers Médicis.	370	2018 DU 167 - Dénomination "allée Claude Cahun" (6e).....	397
2018 DAC 227 - Subventions à 4 associations au titre de l'accès au cinéma des publics éloignés de la culture, et convention.	371	2018 DU 168 - Dénomination "parvis des 260 enfants" (4e).....	399
2018 DAC 228 - DGRI - Subvention (10.000 euros) à l'association "Le Maghreb des films" (13e).	373	2018 DU 170 - Dénomination "place Louise-Catherine Breslau et Madeleine Zillhardt" (6e).....	400
2018 DAC 347 - Subvention (1.745.000 euros) et convention avec l'établissement public Maison des pratiques artistiques amateurs (1er).....	374	Vœu déposé par le GEP relatif à un monument aux animaux de guerre morts sur les champs de bataille de la première guerre mondiale.....	401
2018 DAC 605 - Convention de mise à disposition entre la Ville et le Museum national d'histoire naturelle relative au dispositif de sécurité nécessaire à l'organisation sur le site du Parc zoologique de Paris.	377	Vœu déposé par M. LECOQ, Mme de SARNEZ et M. VESPERINI relatif à un monument en hommage aux animaux tués au cours des conflits du XXe siècle.....	401
2018 DAC 770 - DU - DAJ - Avenant au B.E.A. sur locaux culturels de l'Institut des cultures d'islam 56, rue Stephenson (18e), au profit de l'association "Société des habous et des lieux saints de l'islam".....	377	Vœu déposé par le groupe LRI relatif à un hommage aux animaux de guerre (7e).....	401
Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif au théâtre Astral du bois de Vincennes. .	380	Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la création d'un monument aux animaux morts sur les champs de bataille de la Première Guerre mondiale.....	402
Vœu déposé par le groupe DP relatif à la dénomination du Théâtre de la Ville.	381	Vœu déposé par l'Exécutif.....	402
Vœu déposé par les groupes UDI-MODEM et LRI relatif à l'Académie de la Grande Chaumière.	383	Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif à la mémoire de Georges Candilis.....	405
Vœu déposé par le groupe SOCA relatif au soutien aux salles de cafés-concerts.....	384	Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à une plaque commémorative de la première bibliothèque de "L'heure joyeuse".....	406
		2018 SG 43 - Création d'une Société par actions simplifiée entre la V.P. et S.N.C.F.-Réseau, en vue du développement de la Petite Ceinture et de la valorisation de certaines dépendances du domaine public ferroviaire.	406
		Désignation de représentants du Conseil de Paris dans divers organismes.....	407

Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.....	407	Comptes rendus des Commissions.	438
Remerciements.....	407	Listes des membres présents.....	447
Clôture de la séance.....	407	Rectificatif à la liste des membres présents de la séance des 2, 3, 4 et 5 juillet 2018.	452
Votes spécifiques.....	408	Tableau des vœux et amendements déposés en Commission.....	453
Votes spécifiés.....	416	Tableau des votes des groupes politiques.....	460
Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.....	416		

La séance est ouverte à neuf heures cinq minutes, sous la présidence de Mme Anne HIDALGO, Maire de Paris, assistée de Mmes Anne-Charlotte BUFFETEAU, Leïla DIRI, Marie-Laure HAREL et M. Alexandre VESPERINI, secrétaires de séance.

M. le Préfet de police est présent en séance.

Ouverture de la séance.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, je vous propose de prendre place, la séance est ouverte.

Condoléances.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous allons rendre hommage à Alain Destrem. Je veux saluer ici sa fille, Nathalie, je veux saluer Jacques TOUBON, sa famille, et tous ses amis. Le Conseil de Paris a appris avec tristesse la disparition survenue le 22 août dernier, de M. Alain Destrem, ancien adjoint au Maire de Paris, ancien conseiller de Paris.

Chef d'entreprise, Alain Destrem a mené de front ses activités professionnelles, il a été aussi président de la société immobilière du théâtre des Champs-Élysées, et bien sûr, ses responsabilités politiques. Il a été porté au Conseil de Paris par les électeurs du 15^e arrondissement, en 1983. Il a siégé, sous les étiquettes UDF-PR, puis Démocratie libérale et enfin, U.M.P., sans discontinuer jusqu'à 2012, ce qui représente près de 30 années de mandat au service des Parisiens.

Durant cette période, il était devenu adjoint au Maire de Paris chargé de toutes les questions relatives à l'administration générale, au personnel, aux relations avec les organisations syndicales ainsi qu'au service municipal des pompes funèbres et au service technique des transports automobiles municipaux, en 1992.

Il avait conservé ses attributions jusqu'en 1998, date à laquelle il a été chargé de toutes les questions relatives à la valorisation du site de la Seine. Alain Destrem était Chevalier dans l'Ordre national de la Légion d'Honneur, officier dans l'Ordre national du Mérite et dans l'Ordre des Arts et des Lettres. Il a fait vivre avec beaucoup de force et de passion son mandat et ses différentes activités.

Permettez-moi, comme je l'ai fait aux côtés de ses amis, de ses collègues, de ses compagnons de route, de vous dire combien je veux saluer aussi un ami, Alain Destrem, je l'ai connu comme beaucoup d'entre vous ici, d'abord au Conseil de Paris et au conseil d'arrondissement du 15^e arrondissement. Nous n'étions pas sur les mêmes bancs en ce qui concerne nos familles politiques, mais très vite, j'ai découvert un homme drôle, ouvert, espiègle, qui aimait construire, qui était un libéral dans tous les sens du terme, mais il le portait avec beaucoup de fierté, et j'ai découvert quelqu'un avec qui j'ai lié une amitié. Je l'ai dit, lorsque nous nous sommes retrouvés à Sainte-Clotilde, il y a quelques semaines, il n'a jamais été en désaccord avec sa famille politique et pourtant, il pouvait aussi avoir une amitié forte et même prodiguer des conseils à l'élue que j'étais, avant même d'être Maire de Paris.

Cette amitié nous a conduits à nous voir, à échanger beaucoup, je lui ai même proposé de faire partie du Conseil stratégique de la Ville, qui m'entoure, conseil qui fait appel à des personnalités très diverses, d'univers très divers, et Alain était très fidèle aussi à ce conseil dans lequel il venait, il siégeait, et j'avais plaisir à le voir et le revoir.

La maladie l'a emporté, je crois que nous avons tous été très tristes, on l'a vu se battre, on l'a vu presque gagner lorsqu'il est revenu il y a quelques mois en nous disant qu'il allait beaucoup mieux, et qu'il était à nouveau debout. Et puis, le dernier combat l'a emporté. Mais je veux vous dire combien je continuerai à penser à Alain, avec ce beau sourire, avec ce regard pétillant, et au-delà de ce que la vie politique réserve, je peux dire à Alain qu'il a été un véritable ami et qu'il restera toujours très présent pour moi, dans ce que je fais ici à Paris, mais aussi dans la relation que je peux avoir avec des membres d'autres familles politiques que la mienne.

C'est finalement ce qui compte, au-delà de tout, c'est sans doute ces relations fortes que l'on arrive à tisser les uns avec les autres. Je vous remercie. Je veux vous demander de respecter une minute de silence en la mémoire d'Alain Destrem.

(L'assemblée, debout, observe une minute de silence).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je vous remercie.

Monsieur GOUJON, je crois que vous souhaitez...

Monsieur le Maire, je vous en prie, vous avez la parole.

M. Philippe GOUJON, maire du 15^e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, nous déplorons la disparition d'Alain Destrem, qui fut notre collègue, vous l'avez dit, entre 1983 et 2012. Et pour moi, comme pour beaucoup d'entre vous ici, vous l'avez rappelé, Madame la Maire, cette perte irréparable est d'abord celle d'un ami cher, attentionné, bienveillant, qui savait mettre toute assemblée à l'aise. Car avant tout, Alain était un homme de cœur et un humaniste.

Alain était aussi un homme de convictions, franc et direct. Il ne manquait jamais une occasion de les proclamer haut et fort, ce qui ne l'empêchait pas de transgresser les clivages. Sa pratique de la politique l'éloignait en effet de toute conception belliqueuse. Seul le débat d'idée l'animait car il était un vrai démocrate, un vrai républicain.

Depuis son engagement dans la campagne du Président GISCARD d'ESTAING en 1974, et durant les quarante années qu'il consacra au service de ses concitoyens, fidèle au 15^e, amoureux de Paris et des Parisiens, il aura beaucoup apporté à la vie politique parisienne. Je retiendrai simplement qu'il s'est efforcé de rapprocher les diverses familles de la droite républicaine et nous sommes quelques-uns ici à l'avoir suivi.

Au-delà même, il n'hésitait pas à franchir la rive du bord opposé sur laquelle il cultivait de nombreuses amitiés, et vous-même l'avez souligné, Madame la Maire, car Alain était un fédérateur, un rassembleur qui détestait l'ostracisme et les diviseurs.

Son sourire jovial, son regard bleu rêveur, pétillant d'intelligence et d'humour, son insolent optimisme facilitaient tous les rapprochements. Il a voué son action politique au plan national, bien sûr à sa famille politique d'abord et au plan local au 15^e, où il devint en 1983 le premier maire adjoint de l'arrondissement. Adjoint de Jacques CHIRAC puis de Jean TIBERI, chargé des relations humaines, il y excellait évidemment. On lui doit de nombreuses avancées statutaires pour les personnels municipaux, la création de la SEM des pompes funèbres, le suivi attentif des transports automobiles municipaux ou encore la valorisation du site de la Seine.

Député suppléant de Jacques TOUBON, dont je salue la présence ce matin parmi nous - ce qui montre l'attachement qu'il avait pour Alain - de Michèle BARZACH puis de mon prédécesseur, il ironisait en accaparant le titre de plus ancien suppléant de France ! Jacques s'en souvient sûrement. Il fut aussi membre du Conseil économique et social de 2012 à 2014.

Diplômé de l'université Columbia à New York, après vingt-deux ans de carrière chez IBM où il finit directeur de la communication, il rejoignit le cabinet de Gérard LONGUET, Ministre des Postes, et participa avec lui à la création de France Telecom en 1988.

Cet homme de culture dirigea aussi le théâtre des Champs-Élysées, dont il organisa d'ailleurs récemment le centenaire, au côté de Raymond SOUBIE. Il y fut décoré de la Légion d'Honneur par Edouard BALLADUR. Il a été fait Officier des Arts et des Lettres par vous-même, Madame la Maire. Il était Officier de l'O.N.M.

Ce serviteur de la patrie s'était enrôlé dans les sous-marins à Mers el-Kébir et il avait de qui tenir puisque son père, engagé très tôt dans la Résistance, rejoignit les commandos de France créés par Henri d'Astier de la Vigerie en Afrique du Nord ; il en présida l'association nationale. Quant à sa mère, Maja, journaliste à Paris Match, elle fut correspondante de presse pendant toute la guerre du Vietnam.

Pour l'anecdote, si je remonte dans le temps, dans la famille Destrem, le coup d'éclat le plus spectaculaire revient sans conteste à son aïeul, Hugues Destrem, député de la Haute-Garonne, élu en 1791 et qui, pour contrer le coup d'État du 18 Brumaire, leva le point sur le général Bonaparte, en lui lançant : "Voilà donc pourquoi vous avez remporté tant de victoires". Ce qui contribua même à son exfiltration musclée de la salle des débats ! Il est vrai qu'il s'agissait d'un géant de 2 mètres et Alain aimait à rappeler cet événement quand on lui cherchait noise, même si sa stature n'était pas si imposante, chacun s'en souvient, que celle de son aïeul, et même s'il omettait de raconter la suite, c'est-à-dire la déportation en Guyane du héros de la famille...

Alain était aussi un homme courageux, il le démontra dans sa lutte contre la terrible maladie qui l'aura emporté en seulement treize mois. Son aménité, sa bonne humeur, son sourire rayonnant, sa sollicitude nous manqueront. Même si nous savons qu'il est parti apaisé, accompagné jusqu'à son dernier soupir par ceux qui lui étaient le plus cher, ses enfants : Nathalie, présente ce matin avec son mari, et Alexandre, son fils qui est souffrant et qui n'a pu venir.

Pour ne pas oublier son souvenir, nous avons décidé avec la Maire de Paris, la présidente de notre groupe Florence BERTHOUT et l'ensemble de notre groupe qui bien sûr s'associe aux condoléances à l'intention de sa famille, qu'un lieu du 15^e, qu'il aura servi pendant près de quarante années, portera désormais son nom.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, cher Philippe GOUJON.

Bien sûr, nous allons travailler ensemble dans ce sens. Je veux à nouveau saluer Nathalie, Alexandre à distance, et Jacques TOUBON, Monsieur le Défenseur des droits, d'être ici pour honorer la mémoire de notre collègue et ami Alain Destrem.

Je vous remercie.

Félicitations et souhait de bienvenue.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je vous propose de passer à la suite de notre Conseil. Je voudrais également me féliciter d'une nouvelle arrivée : celle de Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Conseillère de Paris, élue sur la liste du 14e arrondissement, à la suite de la démission de Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, que j'ai reçue le 24 août dernier. Je veux vous souhaiter bien sûr la bienvenue.

Vous connaissez bien cette maison puisque vous avez déjà été Conseillère de Paris entre 2008 et 2014, après avoir été aussi Conseillère régionale d'Ile-de-France. Je rappelle que vous avez été également Secrétaire adjointe de l'Élysée sous la présidence de Jacques CHIRAC, et la conseillère sur les questions sociales.

Donc, je veux vous saluer à nouveau, vous féliciter et vous souhaiter de vivre ce Conseil de Paris pleinement, en y apportant vos compétences et aussi ce que vous apportez en étant une élue du 14e arrondissement.

Je vous remercie.

Adoption de comptes rendus.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Le compte rendu sommaire de la séance des lundi 2, mardi 3, mercredi 4 et jeudi 5 juillet 2018 a été affiché.

Le compte rendu intégral de cette même séance a été publié au Bulletin municipal et départemental officiel.

Y a-t-il des observations sur ces documents ?

Il n'y en a pas.

Ils sont donc adoptés.

Je vous remercie.

Inscription en urgence à l'ordre du jour du Conseil de Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Chers collègues, conformément aux dispositions de l'article L.3121-19 du Code général des collectivités territoriales et de l'article 1er du règlement du Conseil de Paris, je vais vous demander de vous prononcer sur l'inscription à l'ordre du jour dans le cadre de la procédure d'urgence, de l'élection du premier adjoint et de l'élection d'un adjoint.

Je vous propose tout d'abord de voter, à main levée, pour adopter cette procédure d'urgence.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Elle est adoptée.

Je vous remercie.

Election du premier adjoint à la Maire de Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Suite à la démission que j'ai acceptée de Bruno JULLIARD, en tant que premier adjoint, nous allons procéder à l'élection du premier adjoint, en remplacement du premier adjoint démissionnaire. Je propose à votre suffrage M. Emmanuel GRÉGOIRE comme premier adjoint.

Je vous rappelle que cette élection se fait à bulletin secret.

Je donnerai la parole à Mme BERTHOUT mais j'explique la procédure.

Nous allons donc avoir autour de nous, à la tribune comme membre du Bureau, les quatre plus jeunes d'entre nous, à savoir Alexandre VESPERINI, Fanny GAILLANNE, Anne-Charlotte BUFFETEAU et Marie-Laure HAREL. S'ils ne sont pas là, nous allons prendre les suivants qui sont Emmanuelle BECKER...

Eh oui, on en tirera les conséquences, mon cher Jean-François.

Jean-François MARTINS et Célia BLAUDEL, ma chère Célia. Très bien.

Madame BERTHOUT, vous voulez prendre la parole, je vous la donne avant de procéder au vote.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

En fait, c'est une explication de vote.

Vous avez décidé de renouveler votre Exécutif municipal à la suite de la démission fracassante de Bruno JULLIARD, qui n'est pas dans cet hémicycle ce matin, votre adjoint pendant plus de trois ans. Notre Assemblée ne s'est pas encore exprimée sur son remplacement et les conséquences de ce remplacement, mais vous avez déjà arrêté et donné le résultat du vote à la presse et à votre service de communication, qui s'est empressé de l'afficher sur le site de l'Hôtel de Ville il y a déjà quelques jours.

Derrière les unités de façade, chacun pourra donc apprécier en son for intérieur le peu de cas accordé sur la forme au vote qui va débiter, et en déduire, hélas, sur le fond le peu de cas accordé aux critiques, émises pourtant de l'intérieur, sur la fameuse politique du fait accompli, expliquant pour partie, je crois, l'impréparation des décisions par les équipes et l'impossibilité d'en suivre sereinement la réalisation.

Dans ces conditions, vous comprendrez que le groupe LR et Indépendants ne prenne pas part au vote. Nous souhaitons d'autant moins participer à cette étrange simulacre démocratique que vous allez une fois de plus - une fois de plus, chers collègues - renier votre promesse électorale de limiter le nombre de vos adjoints à 20. Ils étaient 27 adjoints et 5 délégués lors du dernier renouvellement de votre Exécutif il y a un an.

Pour autant, avec les membres du groupe LR et Indépendants, parce que nous aimons Paris et que nous sommes préoccupés de son avenir, nous souhaitons que les décisions prises sur le dernier tiers de votre mandat, Madame la Maire, soient les meilleures possibles pour les Parisiennes et les Parisiens, à moins qu'elles ne soient les moins mauvaises possibles. Pour les adjoints qui voient leurs missions élargies ou modifiées, en particulier, si j'ai bien compris, Emmanuel GRÉGOIRE, Christophe GIRARD, Véronique LEVIEUX, Karen TAÏEB, je forme le vœu républicain qu'ils puissent contribuer à ce que le bateau flotte et ne sombre jamais, autant que faire se peut.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame BERTHOUT.

Je rappelle qu'il est presque de tradition républicaine que les groupes d'opposition ne participent pas au vote, mais merci de l'avoir exprimé.

Conformément à l'article 3 du règlement intérieur, le vote, bien sûr, par procuration est possible. Les pouvoirs sont à déposer auprès de la chef du bureau de séance, à proximité de la salle. Les scrutateurs sont-ils présents ? Non, il manque Fatoumata KONÉ et Héliène BIDARD, donc les quatre plus jeunes présents dans l'hémicycle, puisqu'on en a appelé huit avant.

Je rappelle qu'il est obligatoire de passer par l'urne, qui vient d'être installée.

Et donc, le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote par appel nominal).

J'ai appelé tout le monde ?

Tout le monde a voté ?

Non. D'accord.

Bien. Je crois que tout le monde a été appelé et a pu exercer son droit de vote, donc je déclare le scrutin clos.

Nous allons procéder au dépouillement.

(Il est procédé au dépouillement).

Je demande qu'il n'y ait pas trop de mouvements autour de la table de dépouillement et puis, je reviens sur le résultat.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, je vous demande de rejoindre vos places, je vais proclamer les résultats. Je le dis sans surprise, au cas où le suspens serait. S'il vous plaît... Je demande à chacun de rejoindre sa place. Un peu de solennité ne nuit pas à la fonction.

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 83

Bulletins blancs ou nuls : 4

Suffrages exprimés : 79

Majorité absolue : 40

Emmanuel GRÉGOIRE a obtenu 79 suffrages.

Je le félicite, je suis très heureuse. D'abord, je veux lui dire merci, merci d'avoir accepté de remplir cette fonction à mes côtés, une fonction que j'ai bien connue, pendant 13 ans. J'en connais les aspects les plus beaux, les plus enthousiasmants, mais aussi la difficulté, y compris dans des épreuves difficiles dont certains se souviennent ici après la première "Nuit Blanche" de 2002.

Je sais ce qu'est le rôle d'un premier adjoint et je sais pouvoir compter sur Emmanuel GRÉGOIRE. Je le remercie donc infiniment et je pense que chacune et chacun d'entre vous, majorité comme opposition, aura l'occasion de voir - ils les ont déjà vues, d'ailleurs - ses capacités, ses compétences, son ouverture d'esprit et son sens de l'intérêt des Parisiens, puisque ce que nous faisons ici est entièrement dédié aux Parisiennes et aux Parisiens. Félicitations et merci, cher Emmanuel.

Election d'une adjointe à la Maire de Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous allons procéder à présent à l'élection d'un nouvel adjoint, en fait une nouvelle adjointe que je vais vous proposer, pour compléter le tableau des adjoints et adjointes à la Maire de Paris, puisque - je veux les remercier aussi - Christophe GIRARD qui était auparavant chargé des ressources humaines a accepté de prendre le très beau portefeuille de la culture. C'est un portefeuille magnifique, surtout dans la ville de culture qu'est Paris. Je veux vraiment le remercier, c'est aussi un homme de culture magnifique et j'ai plaisir, dès cette semaine, à commencer à travailler avec lui et à préparer "Nuit Blanche" que nous allons parcourir ensemble. Au passage, le programme est extraordinaire ; surtout, ne passez pas à côté de "Nuit Blanche" le samedi 6 octobre.

Je tiens à remercier aussi Véronique LEVIEUX, qui, s'occupant du patrimoine précédemment, a accepté de prendre la responsabilité très importante des ressources humaines et de la modernisation de l'administration. C'est une responsabilité très importante car il n'y a pas de changements possibles, il n'y a pas de politiques publiques possibles sans reconnaître et le rôle de l'administration parisienne. Je veux saluer le travail qui avait été fait par Christophe GIRARD, et je sais que Véronique LEVIEUX va porter avec beaucoup d'énergie, d'écoute, de sens du dialogue et de conviction cette nouvelle responsabilité.

Comme Véronique LEVIEUX était chargée du patrimoine, j'ai souhaité garder cette délégation à part entière. Là aussi, puisqu'elle fait partie de ces adjoints qui sont arrivés il y a un an dans l'Exécutif, le travail qu'elle a fait a déjà, je crois, été salué par les acteurs du patrimoine - ce n'est pas le président de la Commission du Vieux-Paris qui me démentira, cher Bernard GAUDILLÈRE.

J'ai donc souhaité proposer cette fonction, cette mission à Karen TAÏEB, pour laquelle nous allons nous prononcer maintenant par un vote. Je veux dire combien Karen TAÏEB, élue du 4^e arrondissement, de ce cœur historique de Paris, a depuis longtemps déjà marqué son attachement, son intérêt pour le patrimoine. Elle a même

fait une partie de l'Ecole du Louvre, à l'époque ce n'était pas pour être adjointe, mais pour présider la Commission culture du Conseil de Paris. Elle avait décidé d'aller compléter sa formation, cela pour vous dire le sérieux avec lequel Karen TAÏEB agit et fonctionne. Je suis heureuse de la proposer à votre suffrage. Je rappelle à nos côtés les quatre plus jeunes présents dans l'hémicycle.

Donc à nouveau Célia BLAUDEL, Jean-François MARTINS, Fatoumata KONÉ et Hélène BIDARD, pour venir composer le bureau.

Conformément à l'article 3 du Règlement intérieur, le vote par procuration est bien sûr possible. Les pouvoirs sont à déposer auprès de la chef du Bureau de la séance à proximité de la table de vote, et donc, le scrutin est ouvert.

Merci à vous.

(Il est procédé au vote par appel nominal).

Je déclare le scrutin clos.

Nous allons procéder au dépouillement et je proclamerai les résultats.

(Il est procédé au dépouillement).

2018 DASCO 92 - Communication relative à la rentrée des familles.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à l'apprentissage du vélo pour les CM2.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à l'ouverture du Pass Paris Access aux enfants.

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif aux vacances Arc-en-Ciel.

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à l'ouverture de la liste complémentaire du CRPE.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la diminution du nombre d'élèves.

Vœu déposé par M. HODENT, les groupes Républicains et Indépendants et UDI-MODEM relatif à la réunion d'un comité de suivi.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à l'organisation d'une consultation sur les rythmes scolaires.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à une évaluation des rythmes scolaires.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à une consultation sur la mise en œuvre des rythmes éducatifs.

Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif à la création de places d'internat à Paris.

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif au statut des AESH.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux Auxiliaires de Vie Scolaire.

Vœu déposé par M. CHERKI, Mmes DASPET, MAQUOI, PETIT, les groupes Communiste - Front de Gauche et Ecologiste de Paris relatif à la rentrée des mineurs non accompagnés.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la scolarisation des mineurs isolés.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au marché de fourniture de laits infantiles.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au service public dans le 18e.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif aux modalités de sélection des responsables d'établissements d'accueil de la petite enfance.

Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif à l'évolution des jardins d'enfants à Paris.

2018 DASCO 79 - Lycées municipaux parisiens - Subventions d'équipement (52.879 euros) et subventions pour travaux d'entretien (12.063 euros).

2018 DASCO 82 - Subvention (9.500 euros) et convention de partenariat et de mise à disposition de locaux avec l'association Planète Sciences pour l'opération "Espace dans ma ville 2018".

2018 DASCO 83 - Subvention (5.000 euros) à l'association "Les Idées Heureuses" pour le projet "Hip Baroque Choc" pour les élèves du lycée municipal Théophile Gautier (12e) et son annexe (4e).

2018 DASCO 84 - Lycées municipaux - Subventions (67.038 euros) pour le soutien aux projets éducatifs.

2018 DASCO 86 - Lycées municipaux - Dotations initiales de fonctionnement 2019 (814.681 euros).

2018 DASCO 88 - Subvention (14.300 euros) à 39 collèges parisiens dans le cadre du fonctionnement de "l'Action collégiens".

2018 DASCO 41 G - Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (118.237 euros), subventions d'équipement (266.618 euros), subventions pour travaux (551.925 euros).

2018 DASCO 42 G - Subventions (149.695 euros) pour 30 résidences artistiques dans les collèges, attribuées à des associations, établissements culturels, société coopérative, dans le cadre de l'Art pour Grandir.

2018 DASCO 44 G - Collèges publics autonomes - Dotations initiales de fonctionnement 2019 (10.530.809 euros).

- 2018 DASCO 45 G - Collèges imbriqués avec un lycée - Dotations initiales de fonctionnement 2019 (2.710.049 euros).
- 2018 DASCO 46 G - Collèges publics - Contribution du département aux services de restauration et d'internat des collèges dotés d'un service autonome de restauration pour 2019.
- 2018 DASCO 48 G - Collèges publics parisiens - Subventions (75.316 euros) au titre du budget participatif.
- 2018 DFPE 12 - Subvention (20.000 euros) et convention avec l'association "Parrains Par'Mille" (11e) pour son action de parrainage de proximité dans les 13e, 18e, 19e et 20e arrondissements.
- 2018 DFPE 16 - Soutien à la parentalité tout au long du parcours des familles - Subventions (5.000 euros) à deux associations, dont une avec convention, pour leurs actions de soutien à la parentalité (19e, 20e).
- 2018 DFPE 44 - Subventions (114.575 euros) et avenants n° 2 à l'Association Franco-Asiatique pour l'Enfance (10e) pour ses 2 établissements d'accueil de la petite enfance.
- 2018 DFPE 47 - Subvention (90.941 euros) et avenant n° 2 à l'association Centre d'Action Sociale Protestant pour la structure multi-accueil La Clairière (2e).
- 2018 DFPE 52 - Subventions (3.827.829 euros), avenants n° 2 et avenant n° 1 à l'association Crescendo (11e) pour ses 18 établissements d'accueil de la petite enfance.
- 2018 DFPE 53 - Subvention (69.229 euros) et avenant n° 2 à l'association Gribouille Alésia pour la crèche collective (14e).
- 2018 DFPE 55 - Subventions (151.207 euros) et avenants n° 2 à l'association l'Oeuvre de la Chaussée du Maine-Ceasil (15e) pour ses 2 établissements d'accueil de la petite enfance.
- 2018 DFPE 59 - Subvention (89.271 euros) et avenant n° 2 à l'association Plaisir d'Enfance (19e) pour la structure multi-accueil le Nid des Tout Petits (19e).
- 2018 DFPE 66 - Subvention (105.483 euros) et avenant n° 2 à l'association Accueil Goutte d'Or (18e) pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la halte-garderie La Caravelle (18e).
- 2018 DFPE 67 - Subvention (96.030 euros) et avenant n° 2 avec l'association Les Ateliers pour les Petits (18e) pour la halte-garderie Les Ateliers pour les Petits (18e).
- 2018 DFPE 68 - Subvention (205.748 euros) et avenant n° 2 à l'association Centre d'Actions Locales du 18e (18e) pour la halte-garderie La Toupie (18e).
- 2018 DFPE 69 - Subvention (54.396 euros) et avenant n° 2 à l'association La Nouvelle Etoile des Enfants de France (5e) pour la crèche collective A Petits Pas (19e).

- 2018 DFPE 71 - Subvention (107.084 euros) et avenant n° 2 à l'Association Générale des Familles de Paris 12 pour la Halte-garderie "Croque-Nuage" (12e).**
- 2018 DFPE 73 - Subvention (141.721 euros) et avenant n° 2 passé avec l'association Aide aux Mères de Famille (7e) pour la halte-garderie Aide aux Mères de Famille (7e).**
- 2018 DFPE 83 - Subventions (243.756 euros) et avenants n° 1 et n° 2 à l'association La Planète des Enfants (14e) pour ses 2 établissements d'accueil de la petite enfance.**
- 2018 DFPE 84 - Subvention (85.297 euros) et avenant n° 2 à l'association Les Petits Loups (19e) pour la crèche parentale Les Petits Loups (19e).**
- 2018 DFPE 99 - Subvention (81.554 euros) et avenant n° 2 avec l'association Crèche Parentale Pirouett (13e) pour la crèche parentale Pirouett (13e).**
- 2018 DFPE 100 - Subvention (105.796 euros) et avenant n° 2 avec l'association Le Relais Ménilmontant (20e) pour la crèche collective Le Petit Relais (20e).**
- 2018 DFPE 113 - Subvention (26.743 euros) et avenant n° 2 avec l'association La Maison de l'Enfance (16e) pour la halte-garderie (16e).**
- 2018 DFPE 134 - Subvention (219.305 euros) et avenants n° 2 à l'association Les Petits du Canard (3e) pour ses 2 établissements d'accueil de la petite enfance.**
- 2018 DFPE 135 - Subventions (263.502 euros) et avenants n° 2 à l'association Espace 19 (19e) pour ses trois établissements d'accueil de la petite enfance.**
- 2018 DFPE 142 - Subvention (366.735 euros) et avenant n° 2 avec l'association Crèche Laïque du Quartier Saint Fargeau (20e) pour l'établissement multi-accueil Saint Fargeau (20e).**
- 2018 DFPE 150 - Subvention (1.830.113 euros) et avenants avec l'association Enfant Présent pour ses 5 EAPE.**
- 2018 DFPE 155 - Subventions (800.753 euros) et avenants avec l'association Caramel (12e) pour ses 2 établissements d'accueil de la petite enfance.**
- 2018 DFPE 169 - Réalisation d'une structure démontable de petite enfance dans l'enceinte de l'Hôpital Bichat 46, rue Henri Huchard (18e) - Convention de transfert de gestion du domaine public APHP/Ville de Paris.**
- 2018 DFPE 171 - Subvention (75.548 euros) et avenant n° 2 avec l'association Réseau Treize (13e) pour la halte-garderie Le Petit Navire (13e).**
- 2018 DFPE 172 - Subvention (9.021 euros) et avenant n° 2 avec l'association Accueil Des Tout Petits Au Bon Conseil (7e) pour la halte-garderie Accueil des Tout Petits au Bon Conseil (7e).**
- 2018 DFPE 173 - Subvention (72.774 euros) et avenant n° 2 à l'association Origami pour la halte-garderie (12e).**

- 2018 DFPE 174 - Subvention (51.103 euros) et avenant n° 2 avec l'association Saint Simon (7e) pour le jardin d'enfants Les Lutins (7e).**
- 2018 DFPE 175 - Subvention (230.693 euros) et avenant n° 2 avec l'association A.J.H.I.R (Aide aux Jeunes Handicapés pour une Insertion Réussie) (11e) pour la halte-garderie (20e).**
- 2018 DFPE 177 - Subvention pour les dispositifs ludothèques à quatre associations : Florimont / Les Parques / Le Périscope / Accessijoux.**
- 2018 DFPE 179 - Subvention à une association (9.400 euros) et avenant pour la mise à disposition des locaux situés 46, rue Gilbert Cesbron (17e) à l'association EPE.**
- 2018 DFPE 180 - Subvention (695.696 euros) et convention avec l'Association des Cités du Secours Catholique (20e) pour la création d'un multi-accueil au 42, rue Orfila (20e).**
- 2018 DFPE 184 - Réalisation de deux crèches collectives de 68 places 23/27, rue de l'Évangile (18e) - Avenant à la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage Ville/RIVP.**
- 2018 DFPE 185 - Subvention (179.067 euros) et convention pluriannuelle d'objectifs à l'association Crescendo (11e) pour sa structure multi-accueil Basfroi (11e).**
- 2018 DFPE 186 - Réalisation d'une étude de faisabilité préalable à la réalisation de travaux sur la crèche 15, rue Bardinet (14e) - Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage Ville/EFIDIS.**
- 2018 DFPE 187 - Maison des liens familiaux Archereau (19e) - Convention avec le syndicat des copropriétaires du 47-49, rue Archereau (19e) relative à la prise en charge de travaux.**
- 2018 DFPE 188 - Subvention (22.841 euros) et avenant n° 3 pour l'association L'Araignée Gentille pour la halte-garderie sise 6 square d'Ornano (18e).**
- 2018 DJS 208 - Subvention (65.000 euros) et convention avec l'Association Nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes pour l'organisation du 12e congrès national de la participation des enfants et des jeunes.**

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous allons pouvoir redémarrer la séance et, bien sûr, je vous adresserai le résultat du vote concernant l'élection comme adjointe de Karen TAÏEB, dès que j'aurai communication.

Mais nous n'allons pas perdre de temps. Je vous demande de bien vouloir rejoindre vos bancs et nous allons à présent, conformément au débat organisé, procéder à la communication sur la rentrée des familles, DASCO 92, à laquelle il convient d'ajouter...

Je vous demande vraiment d'aller vous asseoir, de fermer la porte. Nous poursuivons non pas les conversations mais les débats. Monsieur BARGETON, si vous voulez bien rejoindre votre place pour que... Les secrétaires généraux des groupes rejoignent leur place aussi et nous fermons les portes pour pouvoir poursuivre nos débats.

Il convient d'adjoindre à cette communication les projets de délibération DASCO 79, 82, 83, 84, 86, 88, 41 G, 42 G, 44 G, 45 G, 46 G, 48 G, DFPE puisqu'il s'agit des familles, 12, 16, 44, 47, 52, 53, 55, 59, 66, 67, jusqu'à 188, puis DJS 208.

La conférence d'organisation a convenu d'un débat organisé sur ce thème et, bien sûr, ce débat incluant les temps de parole définis et la présentation des vœux.

Je veux remercier le public présent. Il s'agit de l'Ecole de la 2e Chance, que je veux remercier d'être parmi nous.

Mes chers collègues, je vais introduire cette communication.

Parce que le calendrier des Parisiens dicte celui du Conseil de Paris, nous dédions cette séance de septembre à la rentrée; la rentrée des enfants, bien sûr, et au-delà, la rentrée des familles, car ce moment de l'année est crucial pour toute la famille. Il vient parfois bouleverser les habitudes, l'organisation, et le rythme de vie.

C'est pourquoi nous avons fait le choix avec Patrick BLOCHE, que je veux remercier et saluer pour le travail qu'il fait à mes côtés maintenant depuis un peu plus d'un an, sur cette très belle délégation... Nous avons fait le choix de maintenir l'actuelle organisation de la semaine scolaire avec quatre jours et demi d'école. C'est non seulement le choix de la stabilité pour les familles, elles le demandaient, mais aussi l'assurance que tous les enfants aient accès à des activités extra scolaires, gratuitement et sans conditions de ressources.

Les familles parisiennes ont des attentes élevées vis-à-vis de l'institution scolaire. Avant toute chose, je veux adresser de très chaleureux remerciements aux services de la Ville qui ont œuvré tout l'été, parfois jusqu'au dernier moment, pour répondre à ces attentes et préparer cette rentrée.

Le travail réalisé par les équipes est considérable. Il permet d'offrir aux 39.000 jeunes enfants et au presque 190.000 élèves, les meilleures conditions d'accueil et de réussite.

Paris s'est donné pour mission d'accompagner les familles à toutes les étapes de leur évolution : l'arrivée d'un enfant, son entrée à l'école, puis au collège, mais aussi sa vie en dehors de l'école, avec ou sans ses parents d'ailleurs, activités sportives, culturelles, ouverture sur le monde de demain.

Parce qu'ils sont encadrés avec attention dès le plus jeune âge, les enfants grandissent bien à Paris. La Ville offre aux familles différentes possibilités d'accueil pour leurs enfants à travers ses 790 établissements dédiés à la petite enfance.

Avec plus d'un petit Parisien sur deux accueillis dans un établissement financé par la Ville, Paris est aujourd'hui le premier département de France en termes d'accueil collectif. Je pense que nous pouvons en être fiers collectivement puisque c'est une ambition que nous portons ensemble depuis 2001. Le temps long, la perspective, poser des actes, c'est cela qui nous permet effectivement de répondre à cette exigence, mais je pense que cette fierté, nous pouvons vraiment la partager.

Nous poursuivons d'ailleurs l'objectif de création de 5.000 nouvelles places de crèche entre 2014 et 2020 pour les familles parisiennes, et l'ouverture de la trois millième place, cet automne, qui viendra rappeler la mobilisation de tous les services de la Ville pour répondre à cette exigence.

Une politique de la famille ne se fait pas sans les parents et nous écoutons, nous les accompagnons dans l'exercice de leur parentalité. La Ville a pour cela entrepris de renforcer le dialogue avec eux.

C'est pourquoi d'ici la fin de l'année, deux nouveaux lieux d'accueil à destination des enfants de moins de 4 ans et de leur famille, et deux nouveaux Relais Informations Familles seront créés avec le souhait d'aller encore plus loin, en proposant à terme un guichet unique de l'information pour les familles dans chaque arrondissement. Le label, "Parents à Paris, parlons-en", viendra renforcer ces dispositifs.

Parce que le dialogue avec les parents est un impératif, ils savent mieux que personne ce qui est bon pour leurs enfants. Nous privilégions donc ce rapport aussi souvent que possible.

Dialoguer, c'est ce que nous avons fait lorsque nous avons imaginé les cours "oasis", pour lutter contre le réchauffement climatique. Les cours des collèges et des écoles, qui représentent 75 hectares à Paris, participent malheureusement au réchauffement, parce qu'elles constituent des îlots de chaleur dans la ville. C'est pourquoi nous nous sommes engagés dans un vaste mouvement de transformation de ces cours pour en faire des îlots de fraîcheur.

Trois cours d'écoles ont été ainsi transformées en cours "oasis", dans les 12, 18 et 20e arrondissements. Je vais ici remercier les maires de ces arrondissements et leurs équipes d'avoir accompagné ce très beau projet.

Ces cours intègrent désormais plus de végétaux, des fontaines, et un revêtement spécifique. L'opération a coûté 1,12 million d'euros. La transformation bénéficiera avant tout aux scolaires, même si ces cours offrent une

alternative intéressante aux parcs et jardins pour accueillir aussi les personnes vulnérables en cas de forte chaleur, c'est ce que nous ferons.

Je m'engage à ce que toutes les écoles puissent dorénavant être rénovées selon ce modèle qui est le fruit d'une large concertation avec tous les acteurs concernés, à commencer par les parents. D'ailleurs, 46 écoles sont programmées dès à présent dans Paris.

Rendre Paris toujours plus accueillante pour les familles, c'est aussi transformer l'espace public pour qu'il tienne compte de leurs besoins.

Depuis 2014, nos efforts se concentrent sur l'accessibilité et sur l'investissement. Parce que la Ville doit être en capacité d'accueillir et de scolariser tous les enfants, nous travaillons à améliorer l'accessibilité des bâtiments scolaires et l'intégration des enfants porteurs de handicap.

Sur la période 2016-2018, nous avons ainsi réalisé 202 opérations d'amélioration de l'accessibilité ou de la mise en accessibilité, pour une dépense de près de 9 millions.

Tout comme tout à l'heure sur les cours "oasis", tous les adjoints ont contribué, je pense notamment bien sûr à Célia BLAUDEL ou à Pénélope KOMITÈS, qui ont beaucoup travaillé sur l'accessibilité et la mise en accessibilité. Je veux remercier aussi sur ce dossier, à nos côtés auprès aussi de Patrick BLOCHE, l'action vraiment déterminée et résolue, et je crois très appréciée, de Nicolas NORDMAN, mon adjoint en charge des personnes en situation de handicap.

9 millions d'euros. Ce montant est à rapprocher du budget d'investissement global pour les crèches et les écoles qui s'élève cette année à 180 millions d'euros.

Paris se doit aussi d'être accueillante si elle veut rester attractive. Nous comptons cette rentrée 125.980 élèves, c'est-à-dire 2.249 de moins qu'en 2017, ce qui représente moins 1,8 %.

Cette baisse du nombre d'enfants scolarisés s'explique en partie par la baisse de la natalité au niveau national et elle doit être relativisée à Paris où le taux de natalité reste néanmoins supérieur d'un point à la moyenne française.

Notre politique familiale, qui tient compte de la diversité des familles et met tout en œuvre pour les accompagner, limite aussi son érosion.

Quant à notre politique du logement, elle est aussi pensée pour favoriser l'installation des familles. Je veux remercier Ian BROSSAT, ainsi que tous les bailleurs sociaux, quel que soit leur niveau social. Avec un tiers des programmes neufs de logements sociaux constitués de logements de 4 pièces ou plus, c'est un engagement fort de la Ville pour maintenir des logements sur le marché locatif.

De cette mixité sociale ainsi revendiquée découle une mixité scolaire essentielle à l'équilibre des enfants comme à celui des territoires.

Enfin nous pensons qu'il est du ressort de la Ville de préparer les jeunes générations à relever les défis de demain. Cela passe par l'accompagnement des collégiens qui seront notre priorité pour l'année à venir. Réservé aux collèves de R.E.P. et R.E.P.+, le dispositif "Action Collégiens", qui suit les adolescents volontaires dans la construction d'un projet éducatif, professionnel, citoyen, va être renforcé. Ce projet "Action Collégiens" est un projet très apprécié dans tous les quartiers "politique de la ville" où il se déploie. Près de la moitié des effectifs des 38 collèves disposant déjà du programme ont pu en bénéficier.

Préparer les jeunes au monde de demain, cela passe aussi par l'éducation au numérique, à laquelle nous apportons un soutien majeur cette année avec la création de Tumo Paris. Je veux remercier d'ailleurs les représentants des différents groupes du Conseil de Paris, qui étaient avec moi à Erevan en 2015, lorsque nous avons découvert l'école Tumo d'Erevan. Je me souviens de votre enthousiasme, de notre enthousiasme, et nous nous sommes dit en rentrant : nous voulons la même chose à Paris. Ce n'était pas simple mais nous y sommes arrivés.

Tumo, cette école de la création du numérique, qui a élu domicile au sein du Forum des images, ouvre ses portes ce 25 septembre. Elle propose aux adolescents parisiens des cursus de quatre semaines organisés autour de huit spécialités. C'est parisien mais j'ai souhaité aussi l'ouvrir à des communes qui sont en lien avec nous. Je pense bien sûr à Clichy-sous-Bois, au Bourget ou encore aux Muraux ou à La Courneuve, auxquelles nous avons proposé d'accueillir des jeunes collégiens et des jeunes lycéens, puisque c'est de 12 à 18 ans, dans cette école Tumo. C'est aussi de cette façon-là que se crée et se tisse le Grand Paris auquel nous tenons tant.

Chaque année, 1.500 filles et garçons de milieux sociaux très variés vont pouvoir s'initier aux outils du numérique dans des conditions propices au développement de leur autonomie. Nous sommes fiers de cette initiative ambitieuse et totalement inédite en France. D'ailleurs, le Recteur de Paris nous a aussi apporté son soutien moral, puisque c'est une opération que nous faisons sur une initiative propre de la Ville. Mais comme toujours, établir le lien avec ce qu'il se passe ensuite en milieu scolaire est indispensable si nous voulons que les jeunes puissent profiter des apprentissages qu'ils auront dans cette école Tumo.

Mes chers collègues, j'aurais pu bien sûr évoquer encore de très nombreux projets, mais, cette rentrée 2018 est une réussite. C'est une réussite que nous devons à tous ceux qui ont œuvré à la DFPE, à la DASCO, dans les mairies d'arrondissement, dans les écoles, dans les collèges, à la communauté éducative, aux parents, aux parents de tous ces élèves pour offrir aux familles parisiennes un service public de qualité.

J'adresse à tous ces agents de sincères remerciements et je termine bien sûr avec M. Patrick BLOCHE, mon adjoint, qui a porté depuis un an non seulement la préparation de cette rentrée mais tous les sujets de cette rentrée pour offrir le meilleur service à tous les parents, à tous les enfants.

Paris, une ville pour les familles, c'est un objectif ambitieux, c'est un objectif politique au sens noble du terme. C'est la vision de la ville que nous avons et cela passe bien sûr par l'école, par la crèche, par le collège, par la petite enfance et par l'accompagnement des parents.

Merci à vous, merci cher Patrick.

Election d'une nouvelle adjointe à la Maire de Paris. (Suite).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Si je peux donner le résultat avant de passer à l'ordre du jour, ce sera mieux. Merci beaucoup.

Nombre d'inscrits : 163.

Nombre de votants : 82.

Bulletins blancs ou nuls : 7.

Suffrages exprimés : 75.

Majorité absolue : 38.

Karen TAÏEB a obtenu 75 suffrages.

Je la félicite, je la remercie et je lui souhaite plein succès dans cette magnifique fonction. On dit souvent que c'est l'un des plus beaux portefeuilles de cette Ville. Je crois que c'est le cas vu la dimension du patrimoine que nous avons ensemble à préserver et à faire connaître également.

Merci, chère Karen, je suis ravie de t'accueillir à mes côtés. Merci infiniment.

2018 DASCO 92 - Communication relative à la rentrée des familles. (Suite).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous allons à présent procéder aux débats organisés tels que prévus par la Conférence d'organisation.

Madame Anne-Christine LANG pour le groupe DP, vous avez la parole.

Mme Anne-Christine LANG. - Si l'on devait qualifier la rentrée scolaire 2018, on pourrait dire que c'est une rentrée scolaire dont nous n'avons pas entendu parler et c'est plutôt bon signe.

N'en déplaise aux Cassandre qui nous avaient prévu des fermetures de classes à foison, des effectifs pléthoriques et des mobilisations sans fin, la rentrée à Paris s'est déroulée dans les meilleures conditions.

Cette rentrée se caractérisait par l'extension à toutes les écoles R.E.P. des dédoublements de CP mis en place lors de la rentrée dernière dans les écoles R.E.P.+ de la capitale. Au total, ce sont donc 33 % des écoles parisiennes qui ont aujourd'hui des classes dédoublées.

On l'a beaucoup dit, mais il faut le redire, c'est certainement la mesure la plus importante qui ait jamais été mise en place pour lutter contre les inégalités scolaires et mettre tous les enfants sur la même ligne de départ. Il faut

d'ailleurs ici souligner la réactivité de la Ville qui a immédiatement procédé aux travaux nécessaires dans les écoles concernées.

Au total, 107 postes ont été créés, plus 25 pour les remplacements, 27 pour le dispositif "Plus de maîtres que de classes" et 8 équivalents temps plein et demi pour l'accueil des enfants porteurs de handicap.

S'agissant de l'école élémentaire, le deuxième sujet, dont on a beaucoup parlé devant les écoles, est bien sûr la question des rythmes scolaires puisque la Ville a décidé de maintenir quatre jours et demi. Il y a un débat sur cette question et sans doute faudra-t-il continuer à le mener sans dogmatisme.

La question à laquelle nous devons répondre est la suivante : quelle est l'organisation du temps scolaire qui permet le mieux à tous les enfants d'acquérir les fondamentaux à l'école primaire ? Et ce n'est pas clair. Sur ce sujet, comme sur tous les autres, il faut éviter les idées toutes faites. On ne peut pas, comme vous le faites Madame la Maire dans votre communication, indiquer de façon lapidaire : cette organisation est la plus favorable aux apprentissages. Ceci n'est pas exact et ne repose sur aucune évaluation robuste, contrairement aux CP dédoublés qui, eux, ont fait la preuve de leur efficacité, notamment à l'étranger.

C'est la raison pour laquelle le Ministre de l'Education nationale a fait ce choix. C'est aussi la raison pour laquelle la quasi-totalité des communes, qui avaient comme beaucoup d'entre nous soutenu les quatre jours et demi, ont choisi avec pragmatisme de revenir à quatre jours à la rentrée.

Votre deuxième argument est de dire que les parents sont très satisfaits des activités périscolaires et que c'est aussi l'avis de la Cour des comptes. Certes, mais d'abord cela mériterait d'être nuancé, notamment en maternelle où les problèmes restent entiers.

Ensuite, comme je l'indiquais, c'est peut-être vrai, mais ce n'est pas totalement le sujet. Les communes qui sont revenues à quatre jours pourront elles aussi bénéficier du Plan Mercredi, mis en place par le Ministre de l'Education nationale et la Ministre de la Culture, qui proposera des activités de qualité à tous les enfants le mercredi, partout en France. Les activités périscolaires qui sont proposées à Paris pourront donc l'être de la même manière, avec une organisation du temps scolaire différente.

Il faudra donc continuer à débattre, à échanger, à consulter très largement, et surtout à évaluer les politiques mises en œuvre. La question de l'évaluation est une question centrale et malheureusement, la Ville le fait très peu. Chaque année, on annonce de nouveaux projets, de nouveaux dispositifs qui s'empilent en millefeuille dans les collèges notamment, sans qu'à aucun moment on n'ait dressé le bilan des actions entreprises. Je pense notamment à toutes les initiatives de soutien scolaire. Quel est le nombre et le profil des élèves bénéficiaires ? Les multiples actions soutenues par la Ville dans les écoles et les collèges sont-elles efficaces ? Quel est l'impact sur la réussite scolaire, sur la résorption des inégalités, sur le climat des établissements, sur le bien-être des élèves à l'école ? Quelles synergies pourraient être recherchées avec les actions menées par l'Etat ?

Il en va de même pour l'expérimentation des secteurs multi-collèges dans les 18^e et 19^e arrondissements. Si l'on veut avancer et réussir - ce que je souhaite -, il faudra aussi, sans dogmatisme, analyser tous les résultats sur les deux dernières années, les points forts et les points faibles, les succès et les échecs, en tirer toutes les conclusions et dégager des pistes d'amélioration avec l'ensemble des communautés scolaires.

On l'a beaucoup dit, mais il faut le répéter : Paris est la championne des inégalités scolaires et de la ségrégation. Si nous voulons vraiment faire bouger les lignes, il nous faut privilégier les solutions qui marchent, repérer toutes les bonnes pratiques et les dupliquer, et aussi savoir renoncer à ce qui ne marche pas. Il faut aussi proposer des solutions nouvelles. C'est le sens des deux vœux que nous présentons et qui sont rattachés à ce projet de délibération.

Le premier, le vœu n° 10, porte sur les internats, au moment où le Ministre s'apprête à redonner un nouveau souffle aux internats en proposant des projets pédagogiques innovants, du sport et des activités culturelles et artistiques de grande qualité. L'internat est un outil de lutte contre les inégalités scolaires. Il s'agit de proposer un environnement propice aux études, notamment à ceux dont les conditions de vie pèsent défavorablement sur les trajectoires scolaires. Il y a aujourd'hui un seul internat en collège à Paris dans le 13^e, 40 places. Pourtant, la demande est forte et émane beaucoup de familles monoparentales, en l'occurrence des femmes seules avec enfants ; j'ai pu le constater en Commission.

Je propose donc dans ce vœu d'ouvrir de nouvelles places d'internat dans Paris pour les collégiens. Je propose également que les femmes seules avec enfants, sur lesquelles pèse le fardeau de la double-journée, l'éducation d'adolescents, et qui sont par ailleurs plus souvent que les autres touchées par la pauvreté - je vous renvoie au Plan Pauvreté et aux travaux d'Olivier NOBLECOURT -, bénéficient d'un bonus pour y faire admettre

leurs enfants. Afin d'éviter l'assignation à résidence et favoriser la mobilité, il me semblerait souhaitable que ces places d'internat soient ouvertes en dehors des quartiers périphériques où se concentrent les familles pauvres.

Mon second vœu, le vœu n° 18, porte sur la petite enfance et propose une réforme complète des jardins d'enfants, ces structures disparates, spécificités parisiennes, qui offrent au total environ 2.000 places et sont situées dans les arrondissements périphériques. Profitons de cette localisation. Afin de donner les meilleures chances aux enfants des quartiers défavorisés, ce vœu propose de les transformer en classes passerelles réservées aux deux-trois ans, avant l'école maternelle et en amont des CP et des CE1 dédoublés dans les R.E.P. et les R.E.P.+ . L'objectif est de proposer un projet pédagogique innovant et commun, centré sur l'apprentissage du langage et du vocabulaire afin de réduire les inégalités qui frappent les enfants défavorisés, qui ont pour beaucoup un handicap avant même l'entrée à l'école maternelle. Cela permettrait de libérer des places de crèche pour accueillir plus de bébés après les congés maternité. Les enfants de plus de trois ans qui fréquentent actuellement ces structures pourraient aller dans les écoles maternelles environnantes qui sont menacées de fermeture en raison de la baisse démographique.

Voilà les axes qui nous semblent devoir guider l'action de la Ville pour s'attaquer résolument aux inégalités scolaires : la concertation, la mobilité, la mixité et, bien sûr, l'évaluation pour faire toujours mieux.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à Mme Béatrice LECOUTURIER, pour le groupe UDI-MODEM.

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, je dois avouer que le titre de votre communication "rentrée des familles" m'a fait sourire. Il m'a fait sourire, parce qu'au-delà des accents gentiment paternalistes qu'il inspire, c'est bien la première fois, depuis le début de votre mandature, que vous faites appel aux familles de manière aussi vibrante. Mais les familles parisiennes, Madame la Maire, ne sont pas dupes et fuient Paris pour s'installer dans la petite couronne de Paris. En témoignent les chiffres annoncés par le Rectorat de Paris, qui annonce une baisse, vous l'avez appelé, de 2.449 élèves en primaire et maternelle en cette rentrée 2018.

Les raisons de désaffection des familles sont nombreuses : difficultés à se loger, difficultés à se déplacer, difficultés à respirer, car lorsque l'on est parent, on aspire à une bonne qualité de vie pour ses enfants. Et aujourd'hui, force est de constater que la politique de l'Exécutif parisien n'encourage pas les familles à rester à vivre dans Paris. Alors, s'adresser aux familles pour la rentrée est une attention louable, encore faudrait-il donner envie à ces familles de rester dans Paris et appliquer une véritable politique pour elles, créer des conditions favorables pour que leur vie ne soit plus un casse-tête au quotidien. C'est un réel problème pour notre Capitale, car le dynamisme d'une ville passe évidemment par les familles qui y habitent. Il est urgent donc que chaque politique parisienne soit élaborée en fonction des contraintes et des attentes des familles pour tenter de stabiliser le nombre des familles à Paris.

Je voudrais maintenant m'attarder sur la question des temps périscolaires, et même si 80 % des communes de France ont choisi de revenir à la semaine des quatre jours, la Ville de Paris a préféré rester sur un modèle des quatre jours et demi. Alors, je voudrais vous dire, Madame la Maire, que notre groupe UDI-MODEM n'est pas aveuglément opposé à ce maintien, mais encore faut-il sensiblement améliorer plusieurs points.

Vous mettez en avant l'avantage - je vous cite - que cette organisation des quatre jours et demi est plus favorable aux apprentissages. Au-delà des batailles des chronobiologistes, partagés sur la question, pouvez-vous nous dire si le Rectorat de Paris vous a apporté des chiffres, des statistiques qui confortent cette idée ? Si tel était le cas, alors, nous vous demandons de nous fournir ces chiffres, aux élus de Paris et aux familles, afin de montrer les bénéfices d'une telle mesure sur la réussite des apprentissages des élèves. C'est la cinquième année que Paris a choisi cette option et nous devons pouvoir évaluer aujourd'hui sa finalité, à savoir, une meilleure réussite des élèves.

Oui, notre groupe n'est pas opposé de manière systématique au maintien des quatre jours et demi, car les familles parisiennes ont accepté à 91 % de laisser leurs enfants aux activités des temps périscolaires, tous les mardis et les vendredis après-midi. Elles ont trouvé une stabilité dans leur organisation hebdomadaire avec les mercredis matin travaillés pour leurs enfants. Mais parmi ces 91 %, combien y a-t-il de familles résignées ? Et combien y a-t-il de familles qui plébiscitent réellement cette organisation ? Pour le savoir, il suffirait très simplement d'organiser une consultation des parents et des équipes éducatives, comme nous vous l'avons demandé à maintes reprises. C'est également le sens de certains vœux qui ont été et qui vont être déposés à ce Conseil.

Mais notre groupe émet de réelles réserves quant à l'organisation de ces temps : la première réserve concerne les élèves de maternelle, et je n'ai eu de cesse, depuis 2014, et notamment lors de la M.I.E., de vous faire part de nos doutes concernant l'application des ateliers périscolaires aux élèves de maternelle, et notamment pour les sections des petits et des tout-petits. J'avais d'ailleurs demandé la suppression de ces ateliers pour ces classes.

Vous parlez dans votre communication de bienveillance envers les enfants, mais la première des bienveillances n'est-elle pas de respecter les rythmes des petits, plutôt que de leur imposer des ateliers sans aucun intérêt pour leur âge ?

Vous avez donc enfin fait le constat de cet échec en la matière, et nous accueillons avec satisfaction, je dois le dire, le lancement d'un appel à projets pour les ateliers dispensés en maternelle, mais nous regrettons évidemment que cela ait pris autant de temps.

Le second point de nos réserves porte sur la qualité des ateliers, tant sur le recrutement des animateurs que sur le contenu dispensé. En effet, des animateurs qualifiés, compétents, professionnels, faisant respecter la discipline, sont des conditions indispensables pour une bonne reconnaissance de ces ateliers, tant par les élèves que par les parents, mais bien sûr aussi par les professeurs. Exigences de recrutement, mais également exigences de contenu. Trop de critiques nous remontent encore sur le manque de qualité, ou plutôt sur l'inégalité des ateliers et sur la qualité qui est dispensée.

Ces moments d'activité doivent faire progresser l'enfant, lui faire découvrir des univers qu'il ne connaît pas. Ils doivent être notamment des rendez-vous privilégiés avec la culture et Paris possède toutes les structures adéquates pour offrir à nos petits Parisiens des prestations de qualité. Tout dépend encore de l'esprit que nous voulons mettre dans ces ateliers. Nous avons choisi l'exigence et l'excellence pour tous et notamment pour les enfants des arrondissements qui en ont le plus besoin.

J'en reviens, enfin, au dernier point qui est la consultation. La consultation et la participation citoyenne à Paris sont des marqueurs de votre mandature, Madame la Maire. Alors, je vous le répète : pourquoi ne pas organiser une telle consultation dans les écoles auprès de tous les parents et des professeurs afin de connaître leur avis sur la question ? Ce serait le meilleur moyen de faire taire les critiques qui entourent encore trop ces activités périscolaires, en organisant une telle consultation auprès de la communauté éducative à Paris. Mais il est vrai qu'à 18 mois des prochaines élections municipales, un risque de désaveu serait peut-être trop périlleux pour votre politique.

Pour terminer, comme vous, nous souhaitons à toutes les familles, à tous les élèves, à tous les professeurs, une belle rentrée, mais en espérant que ces familles parisiennes seront bien présentes à Paris l'année prochaine.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame LECOUTURIER.

La parole est à M. Rémi FÉRAUD, président du groupe Socialiste et Apparentés.

M. Rémi FÉRAUD. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, la traditionnelle communication de rentrée scolaire porte cette année sur la rentrée des familles. Ce n'est ni un hasard ni une nouveauté. C'est le signe de notre action déterminée à rendre la ville plus accueillante, propice au développement des familles à Paris et de toutes les familles. Avec l'ensemble de l'équipe municipale, nous avons, en effet, un souci constant d'amélioration de la qualité de vie des enfants et des parents, en rendant notre service public plus proche des attentes des familles, en offrant aussi davantage de moyens à ceux qui en ont le plus besoin. C'est notre conception d'une ville moderne : une ville inclusive et solidaire, une ville qui s'adapte aux nouveaux usages et aux modes de vie.

Je voudrais saluer le travail de l'ensemble des adjoints, mais particulièrement de Patrick BLOCHE, Sandrine CHARNOZ et Marie-Christine LEMARDELEY, au service des élèves, des enseignants et des familles parisiennes. Nous sommes fiers de mener ensemble, avec eux, une politique progressiste dans laquelle l'éducation est au cœur du projet.

C'est d'abord le cas avec l'accueil de la petite enfance qui s'est considérablement accru et amélioré à Paris depuis 2001. Nous sommes passés à la première place des départements de France en matière d'accueil collectif. Il y avait, avant 2001, 38 places de crèche pour 100 enfants parisiens. Plus d'un enfant sur deux est désormais accueilli dans une structure financée par la Ville de Paris. Je sais que la Maire inaugurera bientôt la troisième place de crèche créée dans ce mandat. C'est la constance de nos efforts d'amélioration de la quantité comme de la qualité de cet accueil, qui doit être remarquée. Je sais que c'est pour nous une priorité qui s'inscrit dans le temps et se poursuit.

Notre conception progressiste de l'éducation se traduit également par des choix en faveur de la mixité sociale et de la qualité des activités proposées sous l'égide de la Ville de Paris. C'est notamment pour ces raisons que nous avons fait le choix de maintenir l'actuelle organisation de la semaine scolaire répartie sur quatre jours et demi d'école. Cette organisation a été choisie, ici à Paris, dès 2013, par notre majorité, lorsque Bertrand DELANOË était Maire de Paris. Nous sommes persuadés qu'elle est la plus favorable aux apprentissages, comme en attestent de nombreuses études scientifiques, en répartissant les cours sur cinq matinées régulières. Nous avons confiance dans les processus d'évaluation qui doivent être menés dans la durée.

Il n'est pas vrai de dire que Paris est isolée dans ce choix. Beaucoup de communes françaises y ont renoncé, souvent pour des raisons de difficultés de mise en œuvre. Mais nombreuses sont les grandes villes qui continuent de partager cette organisation sur quatre jours et demi, comme Toulouse, Rennes, Nantes, Strasbourg et bien d'autres. Cette organisation permet d'offrir aux enfants un temps d'activité qui s'articule avec le temps scolaire, selon des objectifs qui sont communs avec l'Education nationale. C'est aussi le choix d'un temps qui favorise l'accès du plus grand nombre d'enfants sans conditions de ressources à des activités culturelles, sportives, artistiques, ludiques. Ce temps périscolaire est, en effet, gratuit pour toutes les familles et, surtout, il le reste. C'est la volonté politique que nous avons exprimée.

Par ailleurs, rappelons que cette organisation du temps scolaire favorise le travail des femmes et que la Chambre régionale des comptes d'Ile-de-France, dans son rapport, a validé notre stratégie en soulignant la qualité des ateliers périscolaires proposés aux enfants à Paris et la satisfaction très majoritaire des familles parisiennes. Il ne s'agit donc pas pour nous de revenir en arrière, ni de se priver de la compétence de centaines d'animateurs qui ont été formés pour offrir aux enfants un temps qui soit de qualité autour des activités qui leur sont proposées.

Pour toutes ces raisons, Paris, comme de nombreuses villes, conservera une répartition des apprentissages sur quatre jours et demi en offrant des activités périscolaires gratuites et de qualité, et je m'en réjouis.

Nous sommes évidemment attentifs à ce que les dispositifs spécifiques de l'éducation prioritaire soient préservés afin d'agir sur les inégalités, qui sont très réelles sur le territoire parisien. Cette année, selon la volonté du Gouvernement, ce sont les CP en R.E.P. et les CE1 en R.E.P.+ qui sont dédoublés. Mesure positive que nous approuvons et qui, il faut le rappeler, est mise aussi en œuvre avec une contribution concrète de la Ville de Paris qui entraîne un coût de 2 millions d'euros pour notre budget.

Je me réjouis également de la création de l'Observatoire de la mixité et de la réussite éducative créé en ce début d'année scolaire. C'était une proposition du groupe Communiste - Front de Gauche au Conseil de Paris. C'est un outil utile et important pour analyser les inégalités scolaires à Paris, en réunissant tous les acteurs et en s'appuyant sur un comité scientifique qui fait autorité en la matière.

Cette année, les efforts financiers et humains considérables que la Ville consacre à l'entretien des bâtiments scolaires, à la sécurité des scolaires et des encadrants, à l'accessibilité de nos équipements, doivent être soulignés. 180 millions d'euros ont été investis cette année pour les crèches et les écoles, et près de 800 millions au total sur la mandature.

La création des trois cours d'école transformées en "cours oasis" pour lutter par la végétalisation contre le phénomène d'îlot de chaleur, marque aussi une étape symbolique dans l'aménagement de la Ville dans la contribution de tous les bâtiments municipaux à la lutte contre le dérèglement climatique. C'est un exemple supplémentaire de notre action résolue dans cette bataille pour le climat. C'est aussi une action qui montre que cette politique est transversale.

Je voudrais saluer une rentrée qui s'est bien déroulée à Paris, notamment grâce à la mobilisation de tous les acteurs. Je pense aux mairies d'arrondissement, toujours très attentives au bon équilibre des effectifs des classes et à la mise en œuvre de la politique éducative sur le terrain.

Nous serons vigilants face aux annonces récentes de suppressions de postes dans l'Education nationale et nous serons, bien sûr, aux côtés des familles pour demander à l'ensemble des acteurs - à la Ville, mais aussi à l'Etat et à la Région - d'assumer leurs missions à Paris comme ailleurs.

J'entends, enfin - et nous l'avons entendu dans l'intervention de Mme LECOUTURIER - des voix déplorer une prétendue fuite importante des familles de Paris. C'est vrai que Paris est touchée par un phénomène démographique qui est similaire à celui de beaucoup de grandes villes en France et dans le monde, un phénomène qui demande d'abord de poursuivre notre action déterminée en matière d'urbanisme et de logement. Paris reste néanmoins une ville attractive, l'une des plus attractives. Nous continuerons de travailler sans relâche pour qu'elle offre aux familles un cadre de vie meilleur et la possibilité de construire l'avenir de leurs enfants, et ce, dans tous les quartiers. D'après une consultation menée auprès des familles parisiennes, une grande majorité d'entre elles considèrent que Paris est

une ville où il fait tout à fait, plutôt bon vivre avec des enfants. Nous apprécions ce résultat, mais nous ne nous en contentons pas et nous continuerons de travailler pour que Paris se construise avec et pour ces enfants.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Monsieur le Président.

Je donne la parole à Mme Fatoumata KONÉ, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci.

Madame la Maire, chers collègues, après cet été caniculaire et exceptionnellement sec et en cette période de mobilisation historique autour du climat et de l'environnement, nous souhaitons en tant qu'élus écologistes saluer les travaux des premières cours d'écoles transformées en oasis de fraîcheur.

Ces travaux sont aussi une opportunité de réinventer ces espaces historiquement bien vides et minéraux et pour lesquels aujourd'hui on s'accorde à investir sur le plan éducatif : égalité filles/garçons, jardinage ou encore apprentissage du vélo. De même, nous pensons que l'éducation à l'environnement et au développement durable mériterait d'être très largement renforcée : exploration de la nature, gestes écoresponsables, activités ludiques, l'école doit jouer un rôle essentiel pour sensibiliser les enfants et les adolescents.

Au sujet de l'alimentation, nous nous félicitons des avancées concrètes pour atteindre l'objectif de 50 % d'alimentation biologique et durable dans nos cantines. Nous devons désormais avancer sur les objectifs inscrits dans le Plan Climat : décarboner les assiettes et protéger la santé de nos enfants. A ce titre, nous rappelons que les parents d'élèves manifestent de grandes attentes pour les repas végétariens quotidiens et que notre groupe restera attentif à l'application du vœu que nous avons fait adopter en mai 2018 visant à supprimer le plastique dans les cantines.

Nous portons un vœu demandant que le lait maternisé dans les crèches municipales soit biologique pour tous les âges. Cette mesure s'inscrit en cohérence avec notre Plan d'alimentation durable. Le scandale Lactalis de poudre de lait contaminée à la salmonelle nous conforte sur le fait qu'en tant que collectivité nous devons plus que jamais nous positionner en acteurs du marché de l'alimentation pouvant faire levier pour une vraie sécurité sanitaire et avancer vers la transition écologique.

En cette rentrée des familles, je souhaite aborder le sujet de l'implication des parents dans la vie scolaire, ainsi que le sujet des innovations pédagogiques. Nous sommes les garants du principe d'égalité. Cela doit inclure la prise en compte des besoins des familles dans toute leur diversité et implique donc une attention orientée vers tous les parents.

Cela peut s'opérer via plusieurs axes : améliorer l'implication des parents à la vie scolaire et les échanges parents/enseignants en laissant par exemple à nouveau entrer les parents dans les écoles élémentaires, associer les parents primo-arrivants à la vie de l'école à travers la création de projets pédagogiques innovants leur permettant de comprendre le parcours scolaire de leurs enfants, ainsi que la formation des personnels à une approche interculturelle. Il s'agit là de donner une chance réelle à tous les enfants de trouver leur place dans l'institution scolaire, tremplin pour l'épanouissement et la réussite scolaire.

Concernant le périscolaire, l'investissement de notre Ville pour mieux s'adapter aux besoins et améliorer la qualité des contenus des animations est constant. Si nous voulons que ce projet obtienne une adhésion de tous, nous devons aller plus loin et, là aussi, inclure les parents. Pourquoi ne pas créer un conseil du périscolaire dans toutes nos écoles, comme cela existe déjà dans d'autres communes en France ? Un espace de dialogue et de concertation entre parents et professionnels, qui serait dédié à un temps périscolaire. Nous avons la responsabilité de donner une véritable orientation pédagogique à ces ateliers périscolaires, à travers une instance consultative et/ou dotée de compétences décisionnelles afin qu'elle puisse prendre entièrement part au projet pédagogique de chaque école.

Un mot sur le soutien des innovations pédagogiques dans les écoles de notre Ville, sujet sur lequel notre groupe est déjà largement intervenu depuis le début de la mandature. Nous le répétons, notre collectivité doit accompagner les émergences à Paris. Depuis des décennies, des projets novateurs voient le jour, des classes Freinet, Montessori, Decroly. Ces projets continuent de montrer qu'y compris avec des enfants des quartiers populaires, la réussite scolaire est à portée de main. Même si la collaboration et l'implication de la Ville avec le Rectorat avancent, l'investissement financier reste pour le moment trop faible. Nous devons poursuivre et soutenir les besoins en matériel de ces projets dans les écoles.

Je ne peux aborder cette communication sur la rentrée scolaire sans sensibiliser cette Assemblée sur l'inclusion des enfants en situation de handicap dans nos écoles. Notre groupe a déposé un vœu demandant l'élargissement du "pass" Paris Access', qui donne accès gratuitement aux personnes handicapées à tout le réseau de transports en commun francilien. Cette mesure encourage le développement de leur autonomie dans le respect des engagements écologiques de notre Ville.

Nous proposons donc de faciliter la participation de ces enfants à une vie sociale aux côtés de leur famille. Justement, concernant les enfants en situation de handicap, comme à chaque rentrée, les écologistes constatent que les besoins ne sont pas tous remplis. Pourtant, le candidat Emmanuel MACRON avait promis l'accès à une auxiliaire de vie scolaire à tous les enfants en situation de handicap qui en ont besoin. Combien d'enfants aujourd'hui n'ont pas d'A.V.S. à Paris ? Cette situation ne peut plus durer. Et que dire des accompagnants des élèves en situation de handicap, A.E.S.H., ex-A.V.S., rémunérés par le privé, mieux formés que les agents employés par la Fonction publique ? Leur développement résulte d'une défaillance de l'Etat et exprime bien les inégalités sociales entre les familles.

Pour ce qui est de la lutte contre les inégalités à l'école, nous saluons les premières études de l'Observatoire parisien de la mixité et de la réussite éducative qui démontre de façon chiffrée et concrète l'impact des secteurs multi-collèges dans les 18e et 19e arrondissements. Force est de constater que la mixité sociale de ces collèges s'est considérablement améliorée. Le groupe Ecologiste a fortement soutenu le lancement de ces expérimentations. Nous souhaitons aujourd'hui que ces démarches soient multipliées dans les quartiers populaires dès la rentrée prochaine, avec un investissement du Rectorat identique, cela va sans dire.

Pour conclure, je souhaite aborder les difficultés des jeunes isolés étrangers et rappeler que le principe d'égalité entre les enfants commence par l'inclusion de tous à l'école. C'est pourquoi les écologistes ont soutenu la mobilisation pour la scolarisation de ces jeunes des collectifs R.E.S.F., Paris d'Exil et la TIMMY devant le lycée Voltaire le 7 septembre. Cet appel porté par 28 associations pointe la période de vide administratif entre le recours d'un jeune étranger auprès du juge des enfants, pour que soit reconnue sa minorité, et son inscription à l'école. Cette situation n'est pas tolérable car l'école est un droit.

Ainsi, nous demandons, à travers un vœu cosigné avec des collègues des groupes de la majorité, l'application du droit. Mon collègue Jacques BOUTAULT complétera les propos de notre groupe sur cette rentrée scolaire.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Madame Fatoumata KONÉ.

Je donne la parole à M. Jean-Noël AQUA, pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, est-ce qu'apprendre se mérite ou bien est-ce que tout le monde mérite d'apprendre ? Ces deux questions résument les deux visions de l'école qui, de facto, s'affrontent au gré de différents sujets. Bien évidemment, pour nous, tout le monde mérite d'apprendre et tout le monde est capable d'apprendre. Nous plaçons donc l'égalité républicaine devant l'éducation au cœur de notre action.

Aussi, je me félicite de la création, sur notre proposition, de l'Observatoire parisien de la mixité et de la réussite éducative. Cet outil devra nous permettre de lutter concrètement contre la ségrégation scolaire, particulièrement forte à Paris où 35 % des élèves fréquentent un établissement privé, une ségrégation scolaire qui porte en elle les inégalités de demain, comme la nuée dormante porte l'orage. La lutte contre cette ségrégation passe par la confrontation de toutes les expériences et réflexions sur le sujet, de l'analyse scientifique à la connaissance empirique du terrain. Une clé de son succès sera l'association de toute la communauté éducative, à commencer par les enseignants.

Notre Ville a déjà été volontaire et innovante en matière de mixité scolaire. Ainsi, les secteurs multi-collèges ont montré des résultats intéressants, notamment dans le 18e avec le secteur Berlioz-Coysevox. Vous annoncez de nouveaux secteurs multi-collèges ; nous les voyons d'un bon œil et nous souhaitons bien sûr à nouveau que les élus d'arrondissements, les professionnels de l'éducation et les parents soient consultés très en amont. Il faut ajouter à ces expérimentations les dispositifs "Tous mobilisés" et "Actions collégiens", qui illustrent bien le volontarisme de notre collectivité.

Je me permets cependant de reprendre ma casquette de chercheur pour préciser qu'il faut laisser les chercheurs chercher. Donnons du temps à l'Observatoire pour analyser, comprendre, confronter les différentes expériences, pour in fine trouver des leviers pour combattre la ségrégation scolaire. L'urgence de l'action ne doit pas

nous amener à passer à côté de certaines pistes qui pourraient permettre à tous les établissements, publics comme privés, de favoriser la mixité sociale et scolaire.

J'en profite pour réaffirmer que nous nous opposons à ce que les collectivités locales financent les écoles maternelles privées, maintenant que le Gouvernement a rendu la scolarité obligatoire dès 3 ans. Derrière cette mesure qui pourrait paraître anodine à certains, pourraient se cacher de facto 12 millions d'euros de subventions publiques supplémentaires au privé, une mesure à contresens de l'action contre la ségrégation scolaire.

Puisque nous parlons du financement des établissements, nous voterons bien entendu pour les projets de délibération sur les dotations initiales des collèges et lycées et pour celles prévoyant des travaux. J'en profite pour demander à nouveau d'avoir une vision d'ensemble, détaillée, des enveloppes des travaux.

Je m'étonne par ailleurs d'observer encore que des projets de réfection des bâtiments scolaires soient soumis au vote du budget participatif des arrondissements. Par exemple, dans le 13^e arrondissement, un projet intitulé "Rénover les toilettes : propreté et confort" est déposé au budget participatif alors même que nous avons eu l'engagement, en cette Assemblée, de ne pas mettre ces actions obligatoires dans un budget non sanctuarisé.

Vous l'aurez compris, plus que jamais, nous souhaitons placer cette rentrée scolaire sous le sceau de l'égalité républicaine et de l'accès de tous les élèves à une scolarité de qualité. Nous déposons un vœu pour obtenir des moyens pour l'inclusion scolaire des élèves en situation de handicap. Nous demandons à l'Académie l'augmentation du nombre de places en U.L.I.S. pour accueillir tous les élèves qui ont droit à cet enseignement spécialisé. 700 élèves en situation de handicap à Paris ne sont pas accompagnés dans leur scolarité, alors qu'ils y ont pourtant droit. Aussi, nous voulons alerter l'Education nationale. Il faut sortir de la précarité celles et ceux qui accompagnent ces élèves, afin d'avoir des accompagnants, expérimentés, avec des conditions de travail correctes et en nombre suffisant.

J'ajoute aussi que les mineurs étrangers non accompagnés ont également droit à la scolarité, un droit affirmé dans les traités internationaux ou le Code de l'éducation. Mais comme nous le savons depuis longtemps, il y a les droits formels et la vie réelle. Nous le savons, ce droit n'est pas toujours effectif. Aussi, nous proposons à notre Conseil un vœu interpellant l'Etat pour une prise en charge éducative de ces élèves.

J'en viens au point qui nous oppose, celui des rythmes scolaires, et à l'absence de concertation sur la question des 4 jours et demi à Paris...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je vous demande de faire un peu moins de bruit pour écouter notre collègue. Si vous avez des conversations, vous pouvez tout à fait les soutenir à l'extérieur.

M. Jean-Noël AQUA. - Le périscolaire peut être de qualité à Paris et nous ne l'avons jamais nié. Mais des doutes sur l'organisation actuelle et de sérieuses alertes nous remontent du terrain et des enseignants eux-mêmes, nous ne pouvons l'ignorer.

Vous annoncez aujourd'hui que vous vous rapprochez des villes qui ont fait le choix de maintenir les 4,5 jours alors même que vous continuez de refuser la consultation de la communauté éducative à Paris, qui détient une expertise de terrain, cela apparaît bien curieux.

Nous vous avons interpellée à plusieurs reprises par des vœux ou questions d'actualité. Rien ne prouve aujourd'hui que l'organisation actuelle est optimale pour les apprentissages scolaires. C'est bien le problème de cette réforme. Les apprentissages scolaires qui devraient être au cœur de l'organisation scolaire semblent passer, si ce n'est à la trappe, du moins en queue des arguments avancés.

Nous souhaitons reprendre le débat en plaçant la question pédagogique au premier plan. C'est la raison pour laquelle nous demandons encore et toujours la consultation de la communauté éducative, donc l'expertise en la matière ne peut être niée, même si bien évidemment elle n'est pas la seule.

La question pédagogique nous amène aussi à parler de la nature des postes d'enseignants. L'an passé, pour pallier le manque d'enseignants titulaires, notre Académie a dû recourir à 56 contractuels.

Pourtant, seul le statut de fonctionnaire garantit l'exigence de formation et de qualification pour les enseignants, aussi nous souhaitons que la Ville plaide pour l'ouverture de la liste complémentaire du concours de recrutement des professeurs des écoles, pour mettre devant nos enfants les professeurs les mieux formés.

Contrairement à ce que semble penser M. BLANQUER, enseigner est un métier, et ce sont bien les compétences des professeurs qui font la qualité de l'Education nationale. Faire croire que l'éducation serait une priorité et en même temps supprimer des postes ne trompe personne. Réduction du personnel, arguments d'autorité sur les neurosciences pour disqualifier la pédagogie, mise au pas des enseignants et négation de leurs compétences

professionnelles, évaluation imposée renforçant la compétition scolaire, systématiquement, les vieilles recettes de M. MACRON et M. BLANQUER dissimulent une idéologie passéiste et inégalitaire sous un vernis scientifique. Le résultat est tragique. C'est le sacrifice de l'avenir de nombreux enfants, en particulier ceux des classes populaires sur l'hôtel de la concurrence et de l'austérité.

Le kafkaïen Parcoursup est bien la preuve de la volonté du Gouvernement d'opérer un tri social des élèves et d'éliminer de l'enseignement supérieur celles et ceux dont on a arbitrairement estimé qu'ils ne méritent pas d'apprendre.

Son bilan est mauvais, et la communication de Mme VIDAL sur le mode "cacher ces étudiants que je ne saurais voir" ne nous fait pas oublier ces dizaines de milliers d'étudiants qui ont jeté l'éponge, et ces milliers d'étudiants qui n'ont pas trouvé de réorientation. Je regrette que cette question soit absente de la communication.

Nous continuerons de dénoncer ce système et nous attendons de pied ferme que nos demandes pour la publication des algorithmes locaux et des statistiques sociales et géographiques soient satisfaites.

Je conclus, pour nous l'école doit être le lieu de la diffusion d'un savoir de qualité pour toutes et tous. Notre boussole : le savoir comme socle de l'émancipation, c'est une boussole qui peut guider de nombreuses pistes d'action que nous continuerons d'explorer.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Je donne la parole à Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, pour le groupe PPCI.

Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER. - Chaque année, aux premiers jours de septembre, plus de 200.000 jeunes parisiens font leur rentrée scolaire dans les établissements de la ville, depuis les crèches collectives jusqu'aux lycées. Ce passage obligé pour les élèves, joyeux pour certains, plus anxieux pour d'autres, s'accompagne de la traditionnelle communication sur la rentrée des familles, qui permet aux élus du Conseil de Paris que nous sommes de faire le point et de dresser certains constats.

Deux points me paraissent particulièrement importants concernant la rentrée scolaire 2018. D'abord, je me félicite que la Ville étende sa politique d'accueil et d'intégration des enfants en situation de handicap par l'ouverture d'un 10e centre de loisirs à parité, CLAP, à l'automne 2018 dans le 15e arrondissement. Comme vous le rappelez dans votre communication, Madame la Maire, ces structures qui ont une capacité d'accueil de 30 enfants favorisent la socialisation de tous les enfants, et grâce à leur petite taille, permettent un suivi individualisé de chaque enfant et la mise en relation de tous.

Cependant, si nous soutenons cette initiative qui va dans le sens de l'intégration des enfants en situation de handicap, nous déplorons que Paris ne comprenne aucun CLAP dans ses arrondissements centraux, ainsi que sur les 5, 6, 8, 10, 11 et 16e arrondissements.

Ainsi, sur les sept CLAP gérés directement par la Ville, à ce jour, seuls 210 enfants en situation de handicap étaient inscrits au titre de l'année scolaire 2015 - 2016 et 193 pour 2016 - 2017, ce qui représente une baisse de 17 places en un an.

Afin de remédier à cette situation, le groupe PPCI avait déposé un vœu adopté en juillet dernier demandant la création de nouveaux centres de loisirs à parité dans les arrondissements centraux de la capitale. Si l'ouverture d'un tel centre dans le 15e est un signe positif, nous demandons à l'Exécutif de poursuivre ses efforts et d'ouvrir d'ici peu de nouveaux CLAP dans les arrondissements qui en sont toujours dépourvus.

Deuxième point, et c'est un vif reproche que je vous adresse, je m'étonne que tout au long des 14 pages du texte de votre communication, rien ne soit mentionné sur le harcèlement scolaire. Rien !

Pourtant, lorsque j'ai interrogé le Ministre BLANQUER au Sénat il y a plusieurs mois, celui-ci m'a répondu qu'il en faisait l'une des questions prioritaires de l'action de son Ministère.

Et pour cause, en France, selon les dernières données publiées par le ministère de l'Éducation nationale, 700.000 élèves sont en prise aux mécanismes pervers d'intimidation, de torture psychologique et de violence physique. Le harcèlement scolaire est un fléau. Cela inclut à minima 14 % des élèves du primaire, 12 % des collégiens, et 2 à 3 % des lycéens, dont le quotidien est rythmé par des insultes, des vols de fourniture, des surnoms désagréables, des mises à l'écart et des bousculades.

Pire encore, via l'évolution des nouveaux moyens de communication et surtout des réseaux sociaux, le harcèlement s'étend aujourd'hui par-delà les limites de la sphère scolaire dans chaque aspect de la vie des adolescents. Facebook, Twitter, Instagram, etc., ont amplifié considérablement ce phénomène inquiétant en l'exportant dans la sphère privée.

Il est indispensable de compléter le travail de prévention matérialisé par les guides pédagogiques en y associant un plan éducatif offrant aux victimes des outils de défense concrets.

Les psychologues s'accordent sur l'idée que le moyen le plus efficace de briser le cercle vicieux du harcèlement est d'en atténuer les traumatismes passés et de donner aux enfants les armes nécessaires à la sortie de l'état de terreur dans lequel les maintiennent les harceleurs.

Pour ce faire, il faudrait que les élèves puissent avoir davantage accès aux psychologues de leurs établissements. Malheureusement, il existe actuellement une pénurie de ces professionnels de l'Éducation nationale. Cette réalité doit s'accompagner d'un effort de formation des enseignants, qui se trouvent souvent désemparés face à la détresse de leurs élèves.

A Paris, la plupart des psychologues scolaires sont rattachés à plusieurs établissements, ce qui représente souvent plusieurs centaines d'élèves à suivre. Comment, dans ces conditions, espérer qu'ils puissent faire de la prévention, repérer les élèves en souffrance et les aider? Paris doit agir, prendre des initiatives et mettre en place un plan local de lutte contre le harcèlement scolaire, c'est urgent.

Cela nécessite, par exemple, de faire appel aux associations spécialisées qui ne demandent qu'à intervenir dans les établissements scolaires pour prévenir, dès leur plus jeune âge, les enfants des risques liés à l'utilisation des réseaux sociaux. Et j'insiste sur ce point. J'applaudis à ce titre le travail réalisé par l'association "l'Ecole des parents et des éducateurs d'Ile-de-France" par le biais de la plate-forme d'écoute du 3020. Malheureusement, cela reste insuffisant. Le mal-être de nos enfants ne peut être contenu du lundi au vendredi, de 9 heures à 20 heures, et le samedi de 9 heures à 18 heures.

Les enfants et les adolescents doivent disposer d'un moyen intuitif et moderne pour faire connaître une situation de harcèlement et ce, 7 jours sur 7, 24 heures sur 24. La création d'une telle plate-forme serait une avancée considérable en la matière.

J'ai choisi de mettre en avant ces deux sujets, celui du handicap et celui du harcèlement à l'école, car les familles parisiennes, comme vous le souligniez à juste titre, Madame la Maire, ont des attentes très élevées vis-à-vis de l'institution scolaire. Non des moindres, que les politiques publiques protègent leurs enfants. La Mairie de Paris a le devoir d'entendre cette attente et de mettre en place les politiques publiques adéquates pour y parvenir.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame.

Je donne la parole à Mme Laurence GOLDGRAB, présidente du groupe Radical de gauche, Centre et Indépendants.

Mme Laurence GOLDGRAB. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues.

Si la rentrée est un moment fort pour tous, elle est pour moi l'occasion de rappeler l'importance de l'école républicaine, gratuite et laïque. Sa mission principale est l'instruction, mais l'école publique se doit encore aujourd'hui d'être libératrice et source d'émancipation pour tous, et ce en dehors de toute appartenance sociale.

Elle doit également être le socle de l'égalité des chances, le premier pas vers la réussite des petits Parisiens. La Ville de Paris se doit donc de répondre présente dans l'accompagnement de ceux-ci, dans toutes les étapes de leur scolarité.

À ce titre, l'engagement de la Ville de Paris est visible à tous les niveaux.

D'abord, les élus mon groupe s'en félicitent, dans le secteur de la petite enfance, où, à l'issue de ce mandat, ce seront près de 5.000 places de crèche qui auront été ouvertes. La trois millième place sera d'ailleurs inaugurée cet automne.

Ensuite, dans le primaire, notre Ville a su s'adapter aux différentes modifications législatives, d'abord sur la réforme des rythmes scolaires, où le choix de conserver la semaine de quatre jours et demi est une réussite.

La Cour régionale des comptes a salué l'action parisienne en la matière, et la qualité des interventions du mardi et du vendredi dans nos écoles, sur ce temps périscolaire gratuit.

Alors, bien entendu, tout n'est pas parfait. Il subsiste des écoles où la transition s'est moins bien opérée. Il faut évidemment, je suis d'accord, comme cela a été déjà dit, procéder à des évaluations permanentes, des bilans réguliers. Il faut nous améliorer, cela est évident pour l'école comme dans tous les domaines d'ailleurs. Le principal, c'est que l'intérêt des petits Parisiens a bien été préservé en cette rentrée, et sur ce point notamment.

Notre Ville, et je m'en félicite, s'est également fort bien adaptée au dédoublement des classes de C.P. et C.E.1. en R.E.P. et R.E.P.+.

Cette mesure, ô combien importante à un âge où les élèves apprennent à lire et à écrire, sera, je l'espère, une première étape dans la réduction du fossé des connaissances entre les élèves relevant de l'éducation prioritaire et ceux plus favorisés.

Au niveau du collège, les actions sont nombreuses, mais deux dispositifs retiennent mon attention.

D'une part, la mise en place des secteurs multi collèges qui sont de vrais outils de mixité sociale et de lutte contre la ségrégation scolaire. Il est, je pense, encore trop tôt pour établir un bilan sur ce point, mais cette sectorisation est un moyen utile de lutte contre les stratégies d'évitement vers le secteur privé, dans une ville où près d'un tiers des collégiens sont scolarisés dans le privé, ce que bien entendu je regrette.

D'autre part, le dispositif "Tous mobilisés" qui, cette année, est étendu à onze autres établissements, portant ainsi à 25 le nombre d'écoles et de collèges bénéficiant de renforts en cas de difficultés persistantes constatées. C'est le cas notamment lorsque les relations parents-professeurs sont très altérées.

Parmi les défis que doit relever l'école, le principal, pour moi, est la lutte contre le décrochage scolaire qui doit être un combat de tous les instants. Si les chiffres sont en baisse, c'est encore près de 100.000 jeunes qui, en France, sortent du système scolaire sans diplôme ni qualification.

Dans ce domaine, la réponse est à trouver dans une meilleure orientation. Un jeune écouté et bien orienté est un jeune qui exploitera au mieux l'ensemble de ses potentialités.

A une échelle plus parisienne, et comme élue du 3e arrondissement, je m'inquiète naturellement du départ de nombreuses familles vers la périphérie. Ces départs engendrent des fermetures de classes et d'écoles. Evidemment, je vais citer la maternelle Brantôme où deux classes de 17 et 14 enfants, un nombre très inférieur à la moyenne, ont dû fermer. Situation qui doit nous faire réfléchir quant au coût de la vie et au prix du logement dans notre capitale.

Une fois de plus, nous revenons à la question du maintien des classes moyennes et populaires à Paris. Nous devons continuer notre démarche ambitieuse en termes de logement social. L'inauguration, la semaine dernière, de la Caserne des Minimes est un bel exemple en la matière. Je précise, mais cela est déjà rappelé que, fin 2019, 70 logements seront livrés, dont 43 à 46 seront des logements familiaux de trois, quatre ou cinq pièces.

Il faut, bien sûr, aussi assurer un meilleur "turn-over" des résidents afin d'optimiser l'occupation de ceux-ci.

Avant de conclure, je souhaite que vous m'apportiez, Monsieur l'Adjoint, des éléments sur deux domaines.

D'abord, sur le déploiement des actions du plan parisien "Santé environnementale" pour lutter contre la pollution de l'air, et plus particulièrement, contre l'asthme dans les écoles, car l'asthme touche nombre de petits Parisiens. C'est un enjeu de santé publique très important. Pourriez-vous nous apporter des éléments sur les échéances et mises en place des différentes actions en ce qui concerne nos petits écoliers ?

Enfin, j'aimerais revenir sur l'éducation à la sexualité, sujet pour lequel mon groupe avait déposé en février un vœu, demandant un bilan détaillé des interventions auxquelles sont soumis nos enfants, mais également une charte type encadrant cet enseignement afin que les parents aient connaissance de ce qui est expliqué aux enfants sur ces sujets sensibles.

Si nous avions disposé de cette charte, nous aurions été plus à même de répondre à la succession de "fake news" à laquelle nous avons dû faire face en cette fin d'été.

Pouvons-nous, en tant qu'élus, laisser croire qu'au sein de notre école républicaine, et notamment en primaire, serait enseignée la masturbation ? Cela avait été posé comme cela, je ne le pense pas. Il est nécessaire de ne laisser aucune place au doute sur ces sujets, bien qu'évidemment cela est tellement grotesque, mais tout de même, j'aimerais savoir où en est le bilan détaillé sur ces interventions en milieu scolaire et également savoir où en est l'élaboration de cette charte.

Je conclus désormais en vous remerciant pour votre action et en vous invitant à poursuivre, en sachant que vous pouvez compter sur le soutien de notre groupe. Merci beaucoup.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame la Présidente. Je le sais, votre soutien est précieux.

La parole est à M. Jean-Baptiste MENGUY, pour le groupe les Républicains et Indépendants.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Merci, Madame la Maire. Sans transition donc...

Madame la Maire, mes chers collègues, cette communication, élargie cette année à la rentrée des familles et non plus seulement celle des élèves, tombe à pic. Elle nous permet en effet d'évoquer un phénomène des plus inquiétants, que vous avez éludé dans cette communication alors qu'il a été largement relayé, notamment dans la presse ces dernières semaines, celui de l'exode des familles qui s'illustre par la diminution des effectifs dans les écoles publiques parisiennes.

Depuis 2010, ce sont près de 13.000 élèves en moins dans nos écoles et d'ici 2020, ce seront encore 8.700 élèves qui manqueront à l'appel, soit sur dix ans, près de 22.000 élèves en moins. A cela s'ajoute le fait que, sur la mandature 2014-2020, nous pourrions compter à peu près une vingtaine d'écoles qui auront fermé ou auront fusionné.

On peut le dire, c'est une hécatombe, et votre discours ne trompe plus personne. Non, il ne fait plus bon vivre à Paris pour les familles. Il serait même facile de penser d'ailleurs que les élèves et les familles privilégient le secteur privé. Ce n'est pas le cas. Les établissements, malgré la demande, sont déjà saturés. La proportion d'élèves scolarisés dans les établissements privés est relativement stable.

Le directeur d'Académie l'a d'ailleurs confirmé lors d'un C.D.E.N, les élèves ne fuient pas seulement les écoles parisiennes, ils quittent Paris, et les académies voisines comme Versailles et Créteil gagnent en effectifs.

Nous avons besoin plus que jamais, mes chers collègues, d'une politique scolaire parisienne qui réconcilie l'école et les familles. Nous vous demandons de le faire aujourd'hui, ou nous le ferons sans vous, Madame la Maire, dans 18 mois.

D'ores et déjà, mon groupe demande par un vœu que l'A.P.U.R. analyse plus en détail la diminution du nombre d'élèves parisiens et ses causes, pour comprendre et décider pour agir en conséquence afin d'inverser la tendance qui doit être notre seule priorité commune.

A ce stade, force est de constater que les familles fuient en réalité davantage une politique municipale qui leur est manifestement hostile, et non pas uniquement à cause des difficultés pour se loger. Votre politique scolaire et périscolaire est désormais aussi une cause de départ et nous le regrettons.

A la lecture de votre communication, disons-le, angélique, trois causes sont, à nos yeux, préjudiciables aux familles.

La première, c'est votre politique périscolaire. Convenez que la coïncidence entre la mise en place des rythmes scolaires à la va-vite en 2013 et l'accélération de la baisse du nombre d'élèves dans la même année est troublante. Ce n'est pourtant pas faute, depuis cinq ans, de vous alerter sur les dysfonctionnements persistants de l'organisation que vous avez mise en place, en particulier par les maires d'arrondissement, comme Florence BERTHOUT, Delphine BÜRKL, ou Philippe GOJJON, qui réunissait récemment encore un C.I.C.A. sur le sujet : arythmie des emplois du temps que nous avons d'ailleurs pointée dans le cadre de la M.I.E. que j'ai eu l'honneur de présider, manque de repères des élèves, confusion entre les temps, confusion entre les intervenants, difficultés de gestion des établissements puisqu'à ce jour, vous, employeur, n'êtes toujours pas en capacité de fournir à tous les R.E.V. un bureau pour qu'ils travaillent dans de bonnes conditions. Il faudra peut-être solliciter un inspecteur du travail, qui sait.

Autant de points noirs qui confirment que le dispositif est inadapté, et votre entêtement en la matière est coupable.

Nous considérons qu'une bonne politique publique aujourd'hui doit répondre à trois impératifs : expérimenter avant, organiser pendant, évaluer après.

Pour le périscolaire, vous avez sciemment ignoré les deux premières étapes, et nous ne comprenons pas pourquoi, cinq ans après, alors même que 85 % des communes reviennent sur la semaine de quatre jours et demi, vous refusez obstinément d'organiser une grande consultation-évaluation, que tout le monde appelle de ses vœux, sauf vous et peut-être une association de parents d'élèves.

De quoi avez-vous peur en refusant de tendre la main à tous les parents, à tous les professionnels de l'école ? Il s'agit avant tout d'un objectif partagé, la réussite des apprentissages des enfants parisiens, et non pas que votre politique reçoive ou non une bonne note.

Vous qui, encore récemment, dans une tribune portée notamment par votre nouveau premier adjoint, vantiez votre soi-disant temps d'avance en matière de démocratie participative, eh bien, nous en attendons toujours les preuves concrètes. C'est exactement le sens du vœu que nous déposons, un vœu de confiance envers les familles parisiennes.

Nous proposons également un vœu pour que les travaux de la mission que j'ai présidée en 2016 soient suivis et relayés et qu'un vrai bilan soit fait. C'est un vœu dont l'initiative revient à Gypsie BLOCH. Je tiens à saluer évidemment cette mesure qui serait tout à fait importante.

Deuxième cause : l'accessibilité des bâtiments scolaires. Comment, Madame la Maire, comme vous l'avez fait ce matin, se satisfaire de n'avoir consacré que 9 petits millions d'euros aux opérations d'amélioration de l'accessibilité des établissements, alors qu'au final ce sont à peine plus d'un quart des écoles qui sont accessibles et moins d'un tiers des collèges ?

L'inclusion est encore un vœu pieux à Paris. Ces 9 millions d'euros, au regard du budget de la Ville et même du plan des cours "Oasis" dans les écoles, ces 9 millions d'euros sont ridicules et je regrette qu'ils soient affichés dans cette communication avec autant de satisfaction. C'est en fait pour moi le marqueur d'un échec qui exclut encore trop de familles de notre capitale.

Enfin, la troisième cause identifiée de cet exode des familles commence avant même l'entrée en maternelle. Il y a de quoi s'interroger en effet sur les résultats de votre politique en matière d'accueil de la petite enfance. Individuelle ou collective, elle souffre des mêmes maux : incomplète et partielle.

Concernant l'accueil individuel, en dépit d'un plan ad hoc comme vous les aimez, vous délaissez totalement les familles qui ne font pas le choix ou n'ont pas le choix de ne pas avoir de place en crèche. C'est pourtant le deuxième mode de garde des Parisiennes et des Parisiens : 16 % des enfants sont accueillis.

La preuve, c'est le site Internet Les Tribus de Paris qui permettait aux familles parisiennes d'être en contact avec des nounous et qui est fermé depuis le début de l'année, avec cette promesse toute "hidalgolienne", si je peux me permettre : le site va bientôt rouvrir. Non, le site n'est toujours pas ouvert. Faites un effort, s'il vous plait, sur ce travail. Allez plus loin d'ailleurs en proposant via ce site, qui était de qualité, un accompagnement pour les parents futurs employeurs de nounous.

L'accueil collectif touche le fond également. Certes, on ne peut guère contester que Paris est statistiquement devant les autres départements. En même temps, le contraire serait tout à fait inadmissible. Mais il est proprement scandaleux de constater que votre effort de création de places en crèches est clairement politisé, voire électoraliste. Les efforts sont en effet concentrés sur les arrondissements de votre majorité, et à peine un quart des places créées depuis 2014 concernent les arrondissements d'opposition de droite, alors que pour ne citer que le 15e et le 17e, les demandeurs sur listes d'attente se comptent chaque année en milliers.

Mes chers collègues, il y a urgence avec plus de 20.000 élèves en moins en dix ans. Quatorze pages d'autocongratulation municipale sont une insulte à toutes les familles qui galèrent et sont contraintes à leur corps défendant de quitter notre capitale.

Un élu a dit la semaine dernière dans les colonnes du "Monde", je cite : "Etre maire, c'est être comptable des décisions qui sont prises, qu'elles conduisent à des réussites ou à des échecs." C'était votre premier adjoint, Bruno JULLIARD, dont je salue la présence même s'il est reparti.

Madame la Maire, forts de cette analyse d'un expert en politique municipale de gauche, revoyez cette politique familiale et scolaire qui exclut. Soyez enfin à la hauteur des enjeux les plus élémentaires : rendre aux familles un quotidien viable.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - La parole est à Mme Danielle SIMONNET, pour deux minutes.

Mme Danielle SIMONNET. - Madame la Maire, vous prétendez faire de Paris une ville pour les familles, mais Paris chasse les familles. Les écoles se vident car Paris se vide de ses habitants, et notamment des familles avec enfants. Voilà l'élément frappant de cette rentrée : 3.000 élèves en moins à Paris.

Si le recul démographique est engagé depuis 2014, il s'accélère en cette rentrée 2018. Une dizaine d'écoles ont fermé leurs portes, un déclin que l'on imaginait réservé aux campagnes. Se loger à Paris est trop cher. La spéculation immobilière et l'emprise des plateformes de types "Airbnb" ont accaparé la ville aux investisseurs et aux

touristes. Depuis 2010, le prix moyen du mètre carré est ainsi passé de 6.000 à plus de 9.000 euros. Les trois dernières mandatures ont échoué à enrayer l'exode social faisant peu à peu de Paris une friche du libéralisme.

Maintenant sur les autres points de cette rentrée puisque j'ai très peu de temps, concernant l'accessibilité, vous annoncez des travaux mais à quand 100 % des écoles en accessibilité ? Avec 27 % des écoles et 31 % des collèges accessibles, le retard de Paris est criant. Je présente un vœu pour améliorer le statut et la rémunération des auxiliaires de vie scolaire et contribuer à faciliter leur recrutement, car plus de 700 élèves en situation de handicap n'en ont pas en cette rentrée. Aussi, je souhaite que la mairie interpelle le rectorat pour que de nouvelles U.L.I.S. soient créées pour répondre aux besoins.

Concernant les rythmes scolaires, je réitère le vœu qu'une concertation ouverte soit engagée en cette rentrée dans l'ensemble des conseils d'école et plus largement auprès de tous les acteurs, afin d'envisager la poursuite ou l'arrêt, pour une autre organisation de l'aménagement des rythmes éducatifs pour la rentrée scolaire. D'ailleurs l'intersyndicale du premier degré va manifester sur cette question ce mercredi.

Le dernier vœu que je défends est en faveur de la scolarisation inconditionnelle des jeunes isolés étrangers. Il n'est pas acceptable que le rectorat de Paris refuse de scolariser des jeunes qui font un recours. Mais il n'est pas non plus acceptable que 70 % des jeunes isolés étrangers à Paris se voient contraint de faire un recours parce que le département conteste leur minorité. Dommage d'ailleurs que le vœu des différents groupes de la majorité dédouane un peu le département de sa responsabilité qui est énorme sur cette question.

Voilà les trois points que je souhaitais mettre en exergue. Non, cette rentrée n'est pas satisfaisante. La question centrale est : pourquoi Paris se vide de ces familles ?

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame SIMONNET.

Je donne la parole à Mme TACHÈNE, pour le groupe UDI-MODEM.

Mme Anne TACHÈNE. - Merci, Madame la Maire.

Pour poursuivre les propos de ma collègue Béatrice LECOUTURIER, je voudrais me concentrer sur la volonté de la Ville de faire vivre la mixité sociale et scolaire, et la solidarité, ce qui doit être pour chacun de nous une préoccupation majeure.

En effet, à Paris, la mixité scolaire constitue un enjeu essentiel au sein des collèges parisiens, tandis que 17 % des collégiens sont issus des catégories sociales défavorisées.

À cet effet, une expérimentation avait été lancée début 2017. Un premier bilan de l'expérimentation de la sectorisation multi-collèges nous a été présenté le 6 septembre dernier, auquel j'ai pu assister avec bon nombre de mes collègues et avec l'ensemble des acteurs de la communauté éducative impliquée et réunie au sein de l'Observatoire parisien de la mixité scolaire et de la réussite éducative.

Si l'on peut se féliciter que ce premier bilan soit plutôt encourageant, on ne peut que constater qu'il est pour le moment incomplet et qu'il mérite d'être reconduit avant d'être étendu. En effet, la présentation faite dans cette communication est partielle. Vous évoquez ainsi les effets positifs en termes de mixité sociale avec une diminution globale de l'évitement vers le secteur privé et un rééquilibrage de la composition sociale des établissements concernés.

Si les résultats de cette première année d'expérimentation pour les collèges Berlioz et Coysevox dans le 18^e vont dans le bon sens, ce que nous saluons, ils ne seront réellement explicites qu'à la rentrée 2019 lorsque nous aurons un retour de l'expérimentation de la montée alternée de la deuxième année avec des chiffres sur l'évitement vers le privé de cette deuxième phase. Par conséquent, nous resterons particulièrement attentifs et vigilants sur ce secteur.

Par contre, pour les collèges Curie et Philippe, l'expérimentation est à ce jour un échec, ce que la communication passe sous silence. Pourtant, à l'instar de ce que nous préconisons depuis de nombreuses années et ce qui est mis en évidence ici, c'est en renforçant l'offre pédagogique des collèges qu'il est possible de continuer à y attirer des élèves, et c'est bien ce dont il est question aujourd'hui. A l'occasion de la rentrée 2017, notre groupe avait salué le retour au pragmatisme et au bon sens porté par le ministre de l'Éducation nationale Jean-Michel BLANQUER. C'est bien en renforçant une offre pédagogique plus dense et de qualité que le collège Curie a continué à attirer les élèves issus des catégories sociales favorisées. Il convient donc d'en tirer les leçons nécessaires pour réajuster l'offre pédagogique.

Enfin, je voudrais exprimer un regret sur la très mince évocation du dispositif du dédoublement des classes de CP et de CE1 en R.E.P. et en R.E.P.+. Comme l'a souligné tout à l'heure Anne-Christine LANG, c'est bien une

disposition majeure qu'il faut saluer. Je sais qu'on parle plus souvent de ce qui ne marche pas, mais reconnaître que ce qui fonctionne bien et apporte de véritables avancées pour les enfants dans ces phases d'apprentissage essentielles devrait être salué unanimement.

Pour conclure, l'inquiétante érosion démographique, dont il a été largement question ici et que vous édulcorez dans cette communication et dans vos propos, doit tous nous alerter au-delà des chiffres des effectifs.

Placée sous l'intitulé "Rentrée des familles", cette communication ne peut pas masquer la désaffection grandissante des familles pour Paris. Loin de moi l'idée de ternir l'image de Paris, mais au-delà des questions de logement, de transport et de temps périscolaire, c'est une autre forme de qualité de vie que les familles vont chercher au-delà du périphérique.

Ainsi, pour notre groupe, chaque politique parisienne doit être élaborée en fonction des contraintes et des attentes des familles. Alors, pour les temps périscolaires, pour le développement de l'offre éducative dans les collèges, pour l'adaptation de la ville aux vies des familles, nous réitérons tous ici sur ces bancs notre demande pour qu'une consultation soit organisée pour qu'enfin, les familles puissent faire entendre leur voix.

Madame la Maire, vous avez fait campagne sur "oser Paris", une seule demande : osez les familles.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame TACHÈNE.

La parole est à Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, maire du 12e arrondissement, pour le groupe Socialiste et Apparentés.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, maire du 12e arrondissement. - Madame la Maire, mes chers collègues.

Comme chaque année, cette première séance est l'occasion de faire le point sur la rentrée scolaire des petits Parisiens, que nous préparons en étroite et fructueuse collaboration, je dois le dire, avec les équipes de l'Académie de Paris, à qui je veux rendre hommage pour la qualité de nos échanges. Une rentrée marquée par une stabilité des effectifs scolaires dans le 12e arrondissement, excusez-moi, mais je me dois de le signifier quand même, au-delà de ce qui a été dit par les uns et les autres, notamment du fait d'une démographie qui demeure dynamique. Notre ville, en tout cas, mon arrondissement reste attractif pour les familles, et nous nous mobilisons très fortement pour toutes nos politiques en ce sens.

Contrairement à ce que j'ai pu lire dans certains quotidiens du soir, cités encore tout à l'heure par certains de nos collègues, le 12e n'a pas connu de fermeture d'école, mais bien la fusion de deux écoles mitoyennes, sans fermeture de classe, pour des motifs pédagogiques, conformément à une préconisation de la C.R.C., d'ailleurs, et avec le soutien total de la communauté éducative.

L'investissement dans nos écoles s'est accéléré de façon significative au cours de l'été, pour atteindre un niveau sans précédent, avec 30 opérations estivales réalisées pour un montant jamais atteint de plus de 3,2 millions d'euros, dont l'une des premières cours "Oasis", pour lesquelles nous avons eu beaucoup de médiatisation. Elles traduisent notre volonté, ainsi que celle des habitants du 12e, via le budget participatif, ce qui ne me choque pas du tout, de soutenir fortement nos écoles publiques.

Dans le 12e, tous les R.E.V. ont un bureau, et je découvre que ce ne serait pas le cas dans le 15e. Je m'étonne que mes collègues élus du 15e ne plaident pas pour l'utilisation du budget d'investissement localisé pour aménager ces bureaux. Les collègues ne sont pas en reste non plus, avec près d'un million d'euros de travaux au cours de l'été dans l'arrondissement.

J'ai également été heureuse de voir aboutir l'opération de restructuration lourde du groupe scolaire Élisabeth Lemonnier/Bignon, avec sa rue aux enfants et sa toute nouvelle ludothèque qui a pris place, des travaux qui ont permis notamment d'améliorer l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap dans ce grand groupe scolaire. Et nous restons mobilisés, avec Patrick BLOCHE et Nicolas NORDMAN, dont je voudrais saluer aussi l'investissement, pour poursuivre nos efforts en matière d'accessibilité de tous nos équipements publics de proximité.

Notre engagement pour une école inclusive entraîne à nouveau, cette année, une vigilance déjà rappelée par certains de mes collègues sur la situation particulière des A.V.S. devenus A.E.S.H. A ce jour, malheureusement, tous les postes ne sont pas pourvus en raison de difficultés de recrutement avancées. Je me fais donc ici à nouveau le porte-voix des familles concernées qui appellent légitimement à notre soutien. Il est essentiel que l'École de la République soit celle de tous les enfants, au nom de ce principe fondamental qu'est l'égalité.

A ce titre, je salue l'ouverture d'une nouvelle classe dite U.P.E.A.A., permettant d'accueillir comme il se doit aussi les enfants allophones...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Est-ce que vous pouvez laisser Mme la Maire du 12e arrondissement s'exprimer, s'il vous plaît ?

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, maire du 12e arrondissement. - J'évoquais justement la présence, dans mon arrondissement, d'un centre d'hébergement d'urgence au bastion de Bercy, ouvert l'an dernier pour sept ans et accueillant 300 personnes. Nous avons eu à cœur, avec l'Education nationale, que tous les enfants puissent être accueillis dignement dans les écoles du 12e, et c'est désormais le cas avec cette nouvelle classe d'U.P.E.A.A.

Des enjeux tout particuliers existent. Nous l'avons vu en cette rentrée aussi sur nos collèges publics. La première réunion plénière de l'Observatoire parisien de la mixité sociale et de la réussite éducative s'est déroulée début septembre, en présence du Recteur de l'Académie, et vous, Madame la Maire, à ses côtés.

La démarche actuellement engagée sur les enjeux de mixité sociale et le partage objectif des données me semblent très positifs. Et sans attendre, je souhaite mettre l'accent sur le soutien déjà apporté par la Ville aux établissements scolaires considérés comme les plus fragiles. Dans le 12e, à titre d'exemple, le collège Germaine Tillion a bénéficié de toutes nos attentions, avec de vrais résultats : implantation d'une C.H.A.M., déploiement du dispositif "Action collégiens", entrée dans la démarche "Tous mobilisés", réalisation de très nombreux travaux, parmi lesquels la rénovation des salles de sciences.

Tout cela a produit des effets que je veux saluer, et sur lesquels il faudra continuer. Je resterai parallèlement très vigilante dans les prochains mois aux discussions autour de la révision de la carte de l'éducation prioritaire, qui est un levier d'intervention majeur et tout à fait déterminant pour ces établissements fragiles. Nous avons assez peu d'informations à ce stade, or, la révision est annoncée pour la rentrée 2009. Mais peut-être, Monsieur le Maire, avez-vous des informations nouvelles à ce sujet ?

Je souhaite enfin profiter de cette intervention pour rappeler quelques spécificités parisiennes de nos écoles, qui illustrent parfaitement notre engagement très fort en faveur de l'éducation des plus petits, que nous avons tendance à oublier. Notre Ville est en effet l'unique collectivité française à mettre à disposition sur le temps scolaire un corps spécifique d'enseignants, appelés les P.V.P., ou encore à mettre en œuvre la décharge totale des directeurs et directrices de nos écoles, tout comme la mise à disposition de personnels médicaux ou sociaux dans chacun de nos établissements. A travers ces quelques exemples, notre majorité est ambitieuse pour l'Ecole de la République, afin d'offrir les meilleures conditions d'apprentissage à tous nos enfants, mais dans notre champ de compétences.

Dans le Plan de pauvreté présenté par le Gouvernement récemment, une attention particulière a été portée sur le tarif de nos cantines. Je me réjouis de voir que la grille tarifaire que nous appliquons désormais dans tout-Paris, dans nos écoles comme dans nos collèges publics, respecte déjà les objectifs fixés, puisque les repas à moins d'1 euro pour les familles les plus fragiles sont prévus dans notre grille tarifaire, qui démarre bien à 13 centimes pour aller jusqu'à 7 euros par repas. Les deux premiers tarifs sont donc déjà inférieurs à 1 euro.

En revanche, je note que dans nos lycées, les tarifs minima sont à 1,20 euro ou 1,50 euro, pour n'atteindre que 4 euros pour les familles les plus favorisées. Monsieur le Maire, Madame la Maire, savez-vous si la Région Ile-de-France a l'intention de revoir sa grille tarifaire pour respecter ce nouvel objectif ? Sachant que pour la part de bio, l'objectif régional n'est qu'à 50 % de bio en 2024, je me permets de faire remarquer à nos collègues conseillers régionaux que dans le 12e, nous sommes déjà à plus de 50 % depuis un an.

Concernant les lycées toujours, excusez-moi d'insister, mais je suis inquiète : avez-vous des nouvelles de la rénovation de la cité scolaire Paul Valéry ? Car la présidente de la Région Ile-de-France ne répond toujours pas à mes courriers. Elle a annoncé en séance du Conseil régional avoir déposé un nouveau permis de construire pour ce lycée, mais nous avons eu beau chercher avec les services de la Ville, rien n'est arrivé. Alors, quelles sont les intentions de Mme PÉCRESSE pour cette cité scolaire qui vieillit ? Mis à part bloquer notre projet urbain, ça, j'ai bien compris, la Région Ile-de-France a-t-elle des réponses pour la communauté éducative ? Avez-vous pu, Monsieur le Maire, rencontrer la nouvelle vice-présidente en charge des lycées ?

Je note que parallèlement, les villes de Courbevoie et Boulogne ont inauguré cette année leur nouveau lycée, je m'en réjouis, et qu'un autre lycée tout neuf, de dimension internationale, est prévu à Vincennes, à deux pas donc de Paul Valéry. Je m'interroge ainsi : les Parisiens seraient-ils victimes d'une discrimination négative de la part de la Région Ile-de-France ? Sachant que le projet qui était prêt et financé dès 2015 prévoyait également la création d'un internat, qui, je crois, correspond aux nouveaux objectifs du Gouvernement, que la présidente de la Région reprend à son compte, alors je ne comprends pas.

Enfin, nous examinons aujourd'hui de nombreux projets de délibération concernant nos lycées municipaux, dont un que je partage avec le 4e arrondissement. Il était prévu de mettre fin à cette particularité parisienne et que

nos lycées municipaux soient transférés à la Région Ile-de-France en 2020. Pouvez-vous nous confirmer que cette échéance sera bien respectée ?

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - C'est moi qui vous remercie, Madame la Maire, pour vos questions et votre engagement.

Monsieur Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement, vous avez la parole, pour le groupe Ecologiste de Paris.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, cette rentrée des familles s'est globalement bien passée à Paris. Tous les enfants ont leur place, et c'est l'essentiel. Tous, enfin, pas tout à fait, puisque nous avons des marges de progression à mener avec l'Académie pour une scolarisation des mineurs isolés étrangers, et pour une meilleure scolarisation des enfants bénéficiaires de l'allocation d'éducation handicap, pour lesquels le groupe Ecologiste a déposé des vœux, notamment pour que ceux-ci puissent être éligibles au "pass" Paris Access' pour qu'ils se déplacent plus facilement dans Paris. Les écologistes soutiendront aussi le vœu pour que les assistant-e-s de vie scolaire, AVS, soient mieux rémunéré-e-s et en nombre plus important pour qu'aucun enfant porteur de handicap ne soit privé d'école.

La rentrée s'est bien passée globalement, mais avec quand même une ombre au tableau dans le Centre de Paris puisque, cette année, dans le 2e arrondissement, nous avons été contraints de fermer deux classes et avons évité de justesse la fermeture d'une troisième grâce à la mobilisation des parents d'élèves, de la communauté éducative et des élu-e-s. Nos voisins ne sont pas mieux lotis puisque c'est l'école Brantôme toute entière qui, dans le 3e arrondissement, a fermé définitivement ses portes. Ce phénomène touche aussi l'ensemble de la Capitale. Il s'agit principalement de la fin du baby-boom des années 2000 qui fait que les effectifs scolaires diminuent. Mais, à ce phénomène, s'en ajoute un autre qui l'amplifie. C'est le coût exorbitant du logement à Paris, d'autant plus avec la fin de l'encadrement des loyers.

Les familles désertent donc notre Capitale au premier ou au deuxième enfant. Depuis 2014, par exemple, le 2e arrondissement a perdu 3.000 habitants, soit 13 % de sa population, alors qu'il gagnait des habitants depuis 2001 jusqu'à cette date de 2014. Or, 2014 correspond à la montée en puissance des phénomènes des meublés saisonniers touristiques - je veux parler d'"Airbnb" - qui touchent particulièrement les arrondissements centraux et contribuent à la pénurie de logements disponibles à l'année. L'APUR, dans une récente étude, dénombre plus d'un quart des logements vacants dans le Centre de Paris. Certains promoteurs rachètent des logements à prix fort et les mettent sur le marché du meublé saisonnier touristique, privant les familles de logements et, non seulement les privent de logements par cette affectation aux touristes des surfaces locatives, mais augmentent aussi considérablement le prix du mètre carré à la vente.

Le quartier s'adapte aussi à ce phénomène puisqu'on voit disparaître les commerces traditionnels de bouche, en particulier les commerces de proximité, au profit de commerces tournés vers l'activité touristique, à savoir essentiellement les bars et les restaurants de nuit, voire même les boutiques de souvenirs pour touristes. Tout cela fait fuir les familles, qui supportent de moins en moins cette ambiance où les locataires d'un soir font la fête et où les bruits des valises à roulettes rythment la vie de leurs immeubles.

C'est la raison pour laquelle nous sommes favorables à une interdiction de l'activité de ces sociétés dans le centre de Paris, comme l'a proposé Ian BROSSAT récemment. Nous souhaitons que la réglementation des particuliers qui louent leur logement soit strictement limitée à 120 jours et que des contrôles soient effectués.

Mais l'école, c'est aussi un lieu d'apprentissage, de savoir être. Je voudrais insister sur l'apprentissage du mieux manger puisque - vous l'avez dit dans votre communication, Madame la Maire - promouvoir la nourriture bio dans les cantines scolaires et les crèches, c'est important. Le 2e arrondissement est précurseur en la matière puisqu'il sert aujourd'hui 96 % de "bio" dans les cantines scolaires et que nous avons mis en place une alternative quotidienne aux repas carnés pour montrer qu'il y a d'autres façons de se nourrir que la viande et que l'on peut avoir un bon repas roboratif sans avoir recours systématiquement à la viande. L'alimentation non carnée a un impact moins important sur la planète car elle permet de diminuer nos émissions de gaz à effet de serre ; on sait à quel point l'élevage contribue au dérèglement climatique.

Je me réjouis aussi que Paris s'engage à faire du tri un enjeu de mobilisation pour les jeunes. Nous avons initié, dans les cantines scolaires du 2e arrondissement, le tri des déchets, ce qui permet non seulement de sensibiliser au gaspillage, mais aussi de montrer que trier ses déchets est un geste essentiel pour l'environnement. Trier contribue à diminuer la pollution de l'air, puisque tout ce qui n'est pas incinéré est ainsi réutilisé pour créer du compost et du méthane.

Enfin, le groupe Ecologiste a déposé un vœu sur l'apprentissage du vélo à l'école, qui me semble essentiel. Aujourd'hui, il est tout aussi important pour les jeunes d'apprendre à nager que d'apprendre à faire du vélo, tant ce déplacement qui est celui du futur doit être promu auprès des jeunes afin qu'ils puissent se déplacer en 2 roues moteurs sans moteur en toute sécurité dans nos villes et au-delà.

Je vous remercie pour votre attention.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Président du groupe Communiste - Front de Gauche.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci.

Madame la Maire, dans votre communication, il y a une question essentielle pour les familles qui se pose, c'est : peut-on rester vivre à Paris ?

Je voudrais commencer par la question de la petite enfance. Vous l'avez souligné, Paris est le premier département en matière d'accueil collectif. En 2014, nous avons pris l'engagement de réaliser 5.000 places en crèche sur la mandature. Nous tenons le cap. L'ouverture de la trois millièmè place à l'automne en témoigne. C'est primordial pour que les familles puissent rester vivre à Paris et pour l'emploi des femmes. Au-delà du nombre d'enfants accueillis, il faut évoquer le mode de gestion de ces 5.000 places en crèche. Il y a une incidence sur le fonctionnement, sur les contenus éducatifs et culturels de ces établissements. Nous plaillons pour une gestion municipale qui garantisse un statut, une qualification et des conditions de travail correctes au personnel de ces crèches. Car, ne l'oublions pas, c'est toujours la qualité des emplois qui fait la qualité du service public. Aussi, je vous demande à nouveau davantage d'informations sur la clé de répartition du mode de gestion des crèches à venir.

Avec la création de l'Ecole des métiers de la DASCO, notre collectivité démontre que la construction d'un service public de qualité pour l'accueil des enfants passe aussi par la formation et la qualification des personnels qui accomplissent ces missions de service public. Les A.T.S.E.M., notamment, demandent l'amélioration de leurs conditions de travail et une meilleure reconnaissance de leur métier. Nous devons les écouter.

Par ailleurs, je me félicite que vous ayez évoqué la question de l'alimentation. Pour bien grandir, il faut bien manger et la restauration scolaire doit être au cœur de l'éducation à la santé et au goût pour nos enfants. Nous voyons d'un bon œil toutes les dispositions du Plan alimentation durable qui permet de fournir toujours plus de produits sains, de saison, labellisés, aux petits Parisiens. Nous pensons qu'il est nécessaire de prolonger cet effort en approfondissant les rapports entre la ville et la campagne pour instaurer une solidarité entre les urbains et les ruraux. Il nous faut aider la filière agricole, les petits producteurs locaux, afin qu'elle dispose des structures lui permettant de répondre efficacement aux marchés passés par les caisses d'école. Les cantines scolaires peuvent être un vecteur permanent et permettant cette connaissance mutuelle.

Je prolonge ces remarques sur la santé en disant un mot des politiques publiques que nous développons en direction des plus jeunes sur les temps scolaires et périscolaires. Nous avons d'ailleurs proposé une délibération pour des jeux sportifs scolaires qui va dans le sens du partage autour des valeurs olympiques et sportives pour l'éducation de la "Génération 2024".

Enfin, nous voulons dès cette rentrée revenir sur la question des vacances "Arc-en-ciel". Nous nous étions mobilisés aux côtés des parents pour demander le maintien du dispositif dans l'intérêt des enfants. Les petits Parisiens et les Parisiennes doivent pouvoir bénéficier de séjour de vacances permettant un dépaysement fécond. La rencontre d'autres paysages, d'autres activités, d'autres camarades venant d'horizons divers participe à leur ouverture sur le monde et leur éducation. Nous sommes particulièrement attachés à la mixité sociale et à la qualité des séjours. L'édition 2018 a eu un franc succès. Aussi, nous souhaitons disposer rapidement d'un bilan afin de pouvoir envisager une augmentation du nombre de places dans les vacances "Arc-en-ciel" dès le prochain exercice budgétaire. Nous souhaitons également que des agents titulaires soient affectés à la gestion de ce dispositif pour le pérenniser. Avec les vacances "Arc-en-ciel", nous avons la chance de prouver qu'il est possible de mener des politiques facultatives à destination de celles et ceux qui en ont le plus besoin.

Augmenter le nombre de départs d'enfants en colonies de vacances serait un beau symbole de notre engagement pour faire de Paris une ville pour toutes et tous. Ce serait d'ailleurs le signe que l'austérité et les politiques rétrogrades que le Gouvernement mène actuellement à l'égard des plus démunis ne peuvent remettre en cause notre engagement devant les Parisiennes et les Parisiens. Ce serait une belle manière - et je finirai là-dessus - de démontrer une fois de plus, en cette rentrée, que Paris fait mieux que le Gouvernement.

Je vous remercie.

(M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à M. Jérôme DUBUS.

M. Jérôme DUBUS. - Merci, Monsieur le Maire.

En cette rentrée scolaire, Mme HIDALGO nous invite à tout faire pour mieux respirer à Paris. C'est bien le premier sens de ce terme qu'elle vise : aspirer un air pur dans notre cage thoracique. Mais dans mon intervention je voudrais viser le second sens : accorder à nos enfants des périodes de calme, de repos, de réflexion, de détente. Oui, les faire respirer.

Or, la France a un problème avec l'aménagement des rythmes scolaires de nos enfants. Depuis 40 ans, nous tâtonnons, nous échouons collectivement, alors que d'autres pays, notamment les pays anglo-saxons et nordiques, ont résolu le problème à la satisfaction de tous : parents, élèves, communauté éducative. Il y a une espèce de malédiction française qui aboutit à des réformes ratées, mécontentant tout le monde. Tel est le cas de la dernière en date, mise en place sous la présidence HOLLANDE. Fort à propos, le décret BLANQUER a permis en cette rentrée 2018, à 85 % des communes, de revenir à la semaine de quatre jours : Lyon, Marseille, Bordeaux, Nice ont suivi ce chemin. Paris fait figure d'exception dans son obstination à maintenir le régime de la loi Peillon.

Monsieur l'adjoint, vous estimez ne pas avoir de raison objective de changer de position. Très bien. Vous affirmez qu'il n'existe pas de mouvement de fond des enseignants, comme si ceux-ci ne s'étaient pas exprimés en juin dernier, à 98 % contre la semaine de quatre jours et demi. Vous dites travailler au repos des enfants, alors que les temps d'activité périscolaire, supposés compenser le mercredi matin travaillé, sont concentrés les mardis et les vendredis. Vous prétendez enfin chercher des voies d'amélioration alors qu'en réalité vous vous refusez à écouter toute proposition.

En réalité, la méthode employée concernant l'application des rythmes scolaires est très symptomatique de la gouvernance de l'Hôtel de Ville, installée en 2014, récemment dénoncée par Bruno JULLIARD dont je salue le courage et que je voudrais assurer de ma solidarité et de la solidarité de mon groupe après les attaques qu'il a subies hier par M. Marcel CAMPION.

Pourtant, s'il y a bien un sujet qui ne devrait pas être otage de décisions idéologiques, unilatérales et autoritaires, c'est bien l'éducation. Le maintien de la semaine de quatre jours et demi coûte annuellement la somme pharamineuse de 107 millions d'euros à la collectivité. C'est évidemment un système qui est rejeté, je l'ai dit tout à l'heure, par les personnels éducatifs. Mais s'il venait à favoriser l'apprentissage des enfants, les craintes légitimes des parents et des enseignants pourraient être levées. En ce sens, la réalisation d'une étude scientifique et non partisane portant sur l'impact des rythmes scolaires pratiqués à Paris, notamment sur les capacités d'apprentissage des enfants et sur leur fatigue, serait à même de clore ce sempiternel débat.

De deux choses l'une : soit les résultats vous donnent raison, auquel cas votre position n'en sera que renforcée, soit ils infirment votre action et il sera alors temps de mettre un terme à cette politique. En tout état de cause, une telle consultation ne pourra aller que dans le sens d'une meilleure éducation offerte aux jeunes Parisiens. Il s'agit là tout simplement d'une absolue nécessité. Comme l'aurait dit George Sand, "une éducation qui ne consulte jamais les aptitudes et les besoins de chacun ne produit que des idiots".

Le débat mériterait d'être poussé bien plus loin. A l'échelle d'une ville comme Paris, qui compte 931 écoles maternelles et primaires, les besoins des élèves ne peuvent que varier d'un arrondissement à l'autre, voire d'un établissement à l'autre, que ce soit en matière d'activité périscolaire proposée, d'encadrement ou de durée de l'enseignement. Nul doute qu'un élève issu d'un quartier populaire de l'Est parisien n'aura pas les mêmes besoins qu'un autre venant d'un environnement plus aisé. Or, à l'heure où la Ville exprime dans son projet éducatif territorial sa volonté de promouvoir une école de l'égalité des droits, la gestion du temps scolaire ne peut plus être envisagée à la seule échelle parisienne.

Aussi, dans un vœu présenté en juillet dernier, je demandais avec le groupe PPCI que les établissements volontaires soient autorisés à déterminer leur propre organisation afin de répondre plus vivement, au plus près du terrain, à leurs propres problématiques éducatives. Nous renouvelons ce vœu.

Mme HIDALGO, dans un entretien au "Monde" de samedi, a mentionné comme ses inspirateurs Lionel JOSPIN et Martine AUBRY. Des personnalités certes rigoureuses mais plutôt psychorigides, tellement psychorigides et tellement entêtées que l'un a été éliminé au premier tour de l'élection présidentielle de 2002 et que l'autre a perdu sans gloire les primaires socialistes en 2011.

Nous ne voudrions pas qu'il vous arrive, Madame HIDALGO, la même aventure en 2020. Alors, Madame HIDALGO, vous avez changé en bien sur le travail dominical, vous avez échangé en bien sur la police municipale et nous attendons maintenant que vous changiez en bien sur l'aménagement des rythmes scolaires.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à M. Pierre-Yves BOURNAZEL.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci, Monsieur le Maire.

2018 aura été marqué par une annonce préoccupante : la baisse du nombre d'élèves à Paris. Des familles quittent notre ville, des classes ferment, une qualité de vie qui se dégrade : cherté de la vie, pollution, mobilité, tranquillité, logement.

Au deuxième enfant, de nombreuses familles font le choix de partir. Cette situation doit nous amener à revoir la gouvernance de Paris, à apporter une vision nouvelle de la ville, adaptée aux évolutions et aux attentes légitimes des Parisiens, et à trouver des solutions immédiatement opérationnelles aux problèmes qui minent leur vie quotidienne.

En cette rentrée 2018, 117 écoles parisiennes sont concernées par le dédoublement des classes. Je voudrais ici saluer cette mesure issue de la réforme de l'école portée par Jean-Michel BLANQUER, qui vise à favoriser l'acquisition des fondamentaux : savoir lire, écrire et compter, pour des enfants qui ont au départ moins de capital social et moins de capital culturel.

L'égalité des chances est au cœur de cette action résolue pour réparer l'ascenseur social tombé en panne il y a plus de 30 ans.

Dans le 18^e arrondissement, 28 écoles sont concernées par le dédoublement des classes de CP en REP, et de CP et CE 1 en REP +.

Concrètement, cela veut dire que l'enseignement par groupes de 12 élèves s'appliquera à 115 classes de notre arrondissement.

Je tiens à rendre hommage à la formidable mobilisation de toute la communauté éducative, qui a mis et met toujours autant d'énergie et de passion dans la mise en œuvre de cette réforme ambitieuse.

L'engagement d'une revalorisation du traitement des enseignants dans ces secteurs est également une initiative de justice sociale.

L'école de l'égalité des chances et la ville durable se jouent aussi dans la qualité des repas servis dans nos cantines scolaires. L'introduction d'une alternative végétarienne quotidienne doit être mise en œuvre le plus rapidement possible dans tout Paris. Cette idée, portée au départ par Yves JÉGO, commence à faire son chemin à Bordeaux, à Toulouse, à Grenoble, de grandes villes sont bien engagées dans la diversification des sources de protéines.

La généralisation du "bio" et des produits locaux est par ailleurs essentielle pour la santé et le bien-être des enfants. En particulier pour ceux qui n'y ont pas accès dans leur famille. La ville de Saint-Etienne propose déjà des menus 100 % locaux et "bio", je rappelle que l'objectif de Paris reste de 50 % seulement en 2020. Nous avons les moyens d'aller plus loin et plus vite. C'est aussi cela, réussir la ville durable.

Dans le 18^e arrondissement, la caisse des écoles est la seule à ne pas être gérée en régie directe, le nouveau contrat et son cahier des charges actuel sont encore loin d'être à la hauteur des attentes des familles. Je crois que de nouvelles orientations devront être prises dans l'intérêt général. Le savoir manger constitue un enjeu important d'égalité des chances pour tous nos enfants.

Enfin, l'interdiction des contenants alimentaires en matière plastique dans les services de restauration collective constitue un autre enjeu de santé publique et de respect de l'environnement. Par prévention des risques cancérigènes pour les enfants, des villes comme Strasbourg ou Montpellier ont décidé de les bannir des cantines.

J'ai porté à l'Assemblée nationale un amendement au projet de loi EGalim, pour fixer une sortie totale du plastique pour 2022. Je souhaite que Paris soit à l'avant-garde et exemplaire sur ce sujet. L'Assemblée Nationale a retenu 2025, et c'est une première avancée.

J'insiste sur cette dimension de la ville durable dans nos écoles, car c'est là que se préparent et se construisent les nouvelles générations. À ce titre, les ateliers périscolaires sont un formidable levier à activer pour sensibiliser et former cette jeune génération aux gestes écoresponsables. Il y a réellement besoin de faire un saut qualitatif dans ce domaine. C'est un objectif que je propose d'inscrire immédiatement dans les priorités de la Ville de Paris.

Enfin, Madame la Maire de Paris, permettez-moi de vous interpellier sur des dysfonctionnements majeurs d'entretien dans nos arrondissements populaires, car c'est aussi le rôle d'une municipalité que d'assurer un suivi de proximité.

Ainsi, dans le 18^e arrondissement, cet été, porte de Montmartre, la crèche Henri Huchard a été lourdement dégradée. Malgré l'alerte que j'ai lancée dès le 6 août et la mobilisation des riverains, la crèche reste toujours dans un état de délabrement.

Je porte également cette demande des parents d'élèves de l'école Amiraux, qui signalent la présence de rats qui viennent manger les matelas des enfants faisant la sieste, pour ne citer que quelques exemples.

Comment pouvons-nous encore accepter cela ?

Enfin, quand on en arrive à ce que la Ville propose de financer la rénovation des toilettes de 9 écoles dans le 11^e arrondissement par le budget participatif, on est en droit de s'interroger sur la qualité de vie de nos enfants dans les écoles

Les parents et les personnels, Madame la Maire, vous demandent une action plus réactive, plus soutenue, pour un meilleur entretien des locaux. C'est aussi cela l'égalité des chances.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Madame OUMER, vous avez la parole.

Mme Nawel OUMER. - Madame la Maire, cher Patrick BLOCHE, chers collègues, contrairement à d'autres, c'est avec beaucoup de plaisir que je salue votre choix de donner de la visibilité par cette communication à la politique menée par notre municipalité en faveur des enfants et des familles.

Je me permets de faire un petit rappel pour celles et ceux qui l'avaient oublié, ce n'est pas une nouveauté de considérer et de s'adresser à l'ensemble des enfants et des familles, puisque la stratégie parisienne pour l'enfance et les familles a été lancée dès 2014 par Dominique VERSINI, et a permis de dégager trois priorités exprimées par les familles et les enfants sur la base d'une consultation qui a permis de rappeler que l'une des préoccupations majeures était bien évidemment de permettre à tous de bien grandir et de s'épanouir à Paris.

La possibilité aussi pour les parents d'être accompagnés dans l'éducation de leurs enfants, en les aidant à concilier vie familiale, vie professionnelle et personnelle.

L'autre préoccupation était de construire une ville bienveillante et inclusive pour et avec les enfants et leurs parents. Ce sont ces objectifs que nous déclinons depuis de nombreuses années, particulièrement depuis 2014.

Je me permettrai d'axer mon propos sur la première étape du parcours des enfants et des familles, qui est la petite enfance. Cette période est fondamentale au premier sens du terme, déterminante dans la construction du citoyen en devenir qu'est l'enfant.

Vous l'avez rappelé dans vos interventions, à Paris nous comptons 410.000 enfants de 0 à 18 ans, 70.000 enfants de 0 à 3 ans, et plus de 39.000 enfants sont accueillis dans un établissement financé par la Ville, un établissement petite enfance, soit 56 % des enfants parisiens de moins de 3 ans, là où la moyenne nationale n'atteint pas les 20 %.

Ce sont ainsi 500 millions d'euros alloués à l'accueil de la petite enfance et des familles.

Les annonces gouvernementales autour du Plan pauvreté, qui limite l'accueil de la petite enfance à un service social, l'élaboration prochaine des orientations de la convention d'objectifs et de gestion entre la C.N.A.F. et l'Etat, notamment marquées par la baisse du fonds national d'action sociale, nous confortent dans le constat que les collectivités territoriales se doivent d'être sacrément déterminées pour donner toute leur place aux enfants et familles dans la cité.

A l'opposé d'une vision segmentée et subsidiaire, nous avons fait le choix de construire un service universel et mixte pour l'accueil de la petite enfance, accompagné d'une palette de services au soutien de la parentalité.

Cet engagement, Paris le tient depuis 2001, avec beaucoup de force et de constance.

L'indicateur le plus visible est celui du nombre de places, et ce chiffre a été rappelé, aujourd'hui nous avons un parc financé de plus de 35.000 places en crèche et Paris est désormais le premier département de France en matière d'accueil collectif.

Là aussi je rappelle à la mémoire de certains, nous venons de loin puisque nous avons été un temps très loin dans ce classement des départements, et ce bilan quantitatif, certes impressionnant, continuera à augmenter puisque nous tiendrons notre engagement d'ouvrir 5.000 nouvelles places en crèche à la fin de la mandature, et la 3.000e cela inaugurée à l'automne.

Nous le savons, l'enjeu de la petite enfance ne se réduit pas au nombre de structures collectives. Nous avons construit un véritable service municipal, qui place la qualité au cœur de son action, et je veux vous en donner quelques exemples parce que je pense qu'il est bon que chacun dans cette assemblée prenne bien conscience de l'approche complète, transversale que nous avons de cette politique familiale à Paris.

Nous avons notamment adapté le fonctionnement de nos établissements aux besoins des familles, avec le développement du multi-accueil pour répondre aux besoins de toutes les familles.

Nous avons aussi installé des horaires décalés d'accueil, simplifié les démarches des familles, et renforcé leur information par le déploiement des relais information famille dans tous les arrondissements, et nous en comptons aujourd'hui 17. Nous avons développé le téléservice, mis en place la charte "Priorité transparence", qui permet plus de transparence et d'information des familles sur les procédures d'attribution des places en crèche dans chaque arrondissement.

J'espère que les maires d'arrondissement qui ne l'ont pas encore fait s'inscriront dans cette exigence de transparence que l'on doit aux parents qui nous sollicitent tous les jours pour obtenir une solution d'accueil pour leur enfant, qu'elle soit en collectif ou en individuel.

Nous soutenons la diversité des modes d'accueil, et je vous rappelle le vote à l'unanimité de notre assemblée sur la valorisation des jardins d'enfants de Paris Habitat.

Parmi les actions innovantes de l'année 2018, nous avons dans ce domaine voté la mise en œuvre du plan de soutien de l'accueil individuel, démarche inédite pour mieux accompagner les familles vers le choix de l'accueil individuel, notamment par le recours à un assistant maternel.

Ce plan va permettre notamment de renforcer le réseau des assistantes maternelles et le réseau des auxiliaires parentaux, avec par exemple le renforcement du nombre d'ateliers et notamment du petit bus qui passe dans les arrondissements. Nous ouvrirons dans ce cadre-là aussi, prochainement, une maison d'assistantes maternelles.

Je me permets de rappeler à M. MENGUY que ce plan a été voté à l'unanimité de notre Assemblée au mois de mars, c'était il n'y a pas si longtemps. Je l'invite à en prendre connaissance à nouveau.

Mes chers collègues, je vous le disais, c'est une palette ambitieuse de services que la Ville de Paris offre aux parents, pour accompagner les familles, et ce dans tous nos champs de compétence.

Je vous rappelle le déploiement des ludothèques mobiles dans les arrondissements, je vous rappelle le développement des groupes de parole entre parents qui sont portés par l'École des Parents et des Educateurs, par exemple, je vous rappelle la mise en place très récente d'un nouveau dispositif qui est le Paris Sport Famille, je vous rappelle "La rue aux enfants", la Carte citoyenne, le Conseil des enfants, les Conseils de parents en crèche, l'espace Solidarité Insertion Famille, le Centre d'accueil des familles à Evry, un ensemble de dispositifs, vous l'aurez compris, qui fait appel à toutes les compétences de la Ville pour faire le Paris des enfants et des familles.

Je veux, à cet instant, remercier tout particulièrement la mobilisation des 9.000 agents de la DFPE, la Direction des familles et de la petite enfance dirigée par M. Philippe HANSEBOUT que je salue, mais aussi les autres adjoints à la Maire et les directions qui participent à l'application de cette vision inclusive, universaliste et progressiste de notre politique familiale, aux antipodes des caricatures que j'ai entendues ce matin.

Mes chers collègues, quand les choses fonctionnent, quand on déploie un dispositif aussi important à l'attention des familles, lorsque l'on porte ce souci d'inclusion, de diversité et le souhait de pouvoir répondre à tous, je pense qu'il faut faire l'effort de reconnaître ce qui fonctionne, et il faut faire l'effort de reconnaître la constance et la mobilisation de nos services, de nos élus, et je n'oublie pas les élus d'arrondissement et les maires d'arrondissement

qui y prennent largement leur part pour l'accueil des familles et des petits enfants à Paris. Je vous remercie de bien vouloir soutenir et valoriser cette politique.

(Mme la Maire de Paris reprend place au fauteuil de la présidence).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame OUMER.

Je donne la parole à Mme BURKLI, maire du 9^e arrondissement, pour le groupe les Républicains et Indépendants.

Vous êtes deux oratrices, avec Mme Alix BOUGERET. Vous avez 12 minutes pour toutes les deux.

Mme Delphine BÜRKLI, maire du 9^e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Dans votre communication, je voudrais d'abord m'étonner, compte tenu de votre actualité, que rien ne soit dit sur la qualité de l'air dans les bâtiments de la petite enfance et scolaires. C'est un vrai sujet de santé publique. La journée nationale, dédiée le 19 septembre dernier, l'a d'ailleurs justement rappelé. On le sait, depuis 2018, les écoles et les crèches françaises doivent être en conformité avec les nouvelles réglementations relatives aux modalités de surveillance de la qualité de l'air intérieur.

Je dois dire, en la matière, que la Ville n'est malheureusement pas encore exemplaire.

Alors, vous me direz, pour régler le problème de la qualité de l'air intérieur, il faut d'abord régler celui de la qualité de l'air extérieur. Je suis d'accord, mais pas seulement. Nous pouvons, à l'exemple de la ville de Lyon qui n'a pas hésité à prendre les devants, mener un grand plan de mesures de la qualité de l'air dans les écoles et les crèches parisiennes et, en fonction des résultats, revoir certains "process" humains, certains ouvrants, jusqu'à investir dans des purificateurs d'air intérieur.

Il y a, sur ce point, désormais urgence car permettre aux familles de demeurer au cœur de notre ville passe aussi par cette exigence quand, malheureusement, nous constatons, il faut bien le dire, une certaine désertion des familles depuis plusieurs années, comme Jean-Baptiste MENGUY et Pierre-Yves BOURNAZEL l'ont très justement rappelé, avec 22.000 enfants - c'est un chiffre absolument énorme - qui n'auront pas pris le chemin de nos écoles parisiennes en dix ans.

Replacer les familles au cœur de nos politiques publiques passe aussi par l'entretien des équipements municipaux qui accueillent les 0-3 ans, mais également les plus grands. Pierre-Yves BOURNAZEL vient d'en parler il y a quelques instants. Et là, il faut quand même rendre à César ce qui appartient à César, et rappeler ici que cela incombe et revient à chaque maire d'arrondissement de mener les chantiers d'entretien, de rénovation des crèches et des écoles. C'est un travail précieux, chronophage, incontournable, et qui se heurte encore bien souvent et trop souvent aux malfaçons des entreprises qui ont été sélectionnées par la Ville plusieurs années auparavant, aux retards, aux marchés sous-calibrés arrivés trop vite à saturation, aux aberrations de fenêtres conçues avec de grandes baies vitrées en hauteur mais pour lesquelles nous n'avons pas prévu le nettoyage.

Les petits et grands exemples ne manquent pas, et je suis sûre que mes collègues maires d'arrondissement pourraient utilement allonger la liste.

Remettre les familles au cœur de la ville, c'est aussi et surtout les associer et les consulter sur des questions qui les concernent très directement, à savoir le rythme de leurs enfants. Vous vous contentez, une fois de plus, de nous répondre "circulez, il n'y a rien à voir", mais vous ne devez pas être si à l'aise que cela puisqu'il vous faut quand même consacrer près de deux pages de votre communication sur ce sujet pour justifier le bien-fondé de votre décision.

Si vous êtes si sûre de vous, alors que craignez-vous d'une consultation ? Je connais votre position, votre opposition à cette initiative. Vous l'avez d'ailleurs rappelée dans un courrier adressé à l'ensemble des parents d'élèves, ce week-end, dans lequel vous citez l'exemple de villes, et elles sont bien rares, qui maintiennent une organisation à quatre jours et demi.

Mais ces maires, contrairement à vous, n'ont pas eu peur du débat. Alors je vous le redis, consulter tous les parents de toutes les écoles par arrondissement, non seulement c'est faisable, nous l'avons prouvé, mais c'est constructif et c'est vraiment instructif. Contrairement à ce que vous pensez et à ce que vous craignez, on n'est jamais perdant à consulter les premiers concernés.

Vous nous dites aussi "tout fonctionne très bien désormais, notamment grâce aux A.S.E.M." Alors pourquoi avoir, cet été, opéré, lors de la dernière semaine d'août, un redéploiement complet de toutes les A.S.E.M. des 8^e, 9^e, et 10^e arrondissements. Pas une école maternelle où je me sois rendue à la rentrée, ou un directeur ou une

directrice avait appris, en même temps que les enseignants et les A.S.E.M. que ces dernières, bien que présentes dans l'école depuis parfois plus de dix ans, avaient été déplacées une fois dans le 10^e, une fois dans le 8^e arrondissement, sans que personne n'ait été consulté.

Vos services m'ont répondu "il y a eu maladresse dans la communication". Vous nous parlez de stabilité, je vous réponds "c'est faux" puisqu'en déplaçant d'établissements parfois jusqu'à la moitié des effectifs A.S.E.M. d'une école fin août, vous venez mettre à mal les habitudes prises par les A.S.E.M. mais aussi les enseignants, les enfants et les parents.

Remettre les familles au cœur de notre ville, c'est leur garantir l'accès pour leur enfant à une alimentation bio, locale, durable, pour reprendre le terme de votre communication, durable dans l'approvisionnement mais je dirais aussi durable dans le déroulé d'une journée et sur la question des goûters en élémentaire, une préconisation de la M.I.E., suivie par certains arrondissements, une poignée finalement dont le 9^e arrondissement.

Pour le reste, je ne vois rien venir alors qu'au même titre que le déjeuner, et je ne parle même pas du petit déjeuner sur lequel un amendement a été adopté à l'Assemblée nationale la semaine dernière, le goûter est un repas essentiel dans la journée de l'enfant et dans son rythme.

Sur ce point, vous avez pris, il faut le dire, beaucoup de retard et la dernière réunion que vous avez organisée sur ce sujet, qui s'est réduite à un simple panorama de ce qui se fait ici ou là, n'est pas là pour nous rassurer.

Un autre sujet encore en friche pour terminer, sur lequel nous pourrions travailler conjointement et à l'échelle de tout Paris, est l'usage que nous pouvons faire des classes libérées. Actuellement, elles sont annexées au gré des projets et des tempéraments des encadrants, le plus souvent par le périscolaire, pourquoi pas, mais je pense que cela mériterait une réflexion plus globale. Pourrait-on proposer des "ateliers bleus" dans ces locaux, qui soient dédiés à l'apprentissage du codage, quand on sait que beaucoup de métiers de demain tourneront autour de l'"open data" ? Ces locaux ne pourraient-ils pas devenir de vraies salles de musique, quand nos conservatoires sont saturés, que toutes les demandes des familles ne sont pas satisfaites ?

Ces locaux libérés ne pourraient-ils pas être une belle occasion pour y accueillir des classes thérapeutiques, notamment pour les enfants ayant des troubles du spectre autistique ? J'ai déjà eu l'occasion d'en parler dans cet hémicycle. Le Conseil de l'Europe accuse régulièrement la France de ne pas respecter le droit des enfants autistes à être scolarisés dans des établissements ordinaires.

Alors je vous propose de saisir cette opportunité foncière en quelque sorte pour avoir une vraie politique inclusive en matière de scolarité et handicap. Pourrait-on, par la même occasion, imaginer, puisque là aussi c'est un phénomène qui revient à chaque rentrée scolaire, de pallier le manque d'A.V.S. en formant nos animateurs ?

Telles sont les pistes de réflexion, Madame la Maire, des pistes d'ouverture également que je voulais partager avec vous ce matin.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Madame BOUGERET, dernière oratrice de ce débat, vous avez la parole.

Mme Alix BOUGERET. - Merci, Madame la Maire.

Mon intervention portera sur un aspect important du quotidien des écoles et des équipements de petite enfance, les travaux, qu'il s'agisse de travaux de construction, de réparation, d'embellissement, de sécurisation. Ils font, tout au long de l'année, au rythme des vacances scolaires et des exercices budgétaires, l'objet d'une attention toute particulière des maires d'arrondissement, en lien avec les C.A.S.P.E., et d'une forte demande de la part de la communauté scolaire et des parents.

Preuve en est d'ailleurs la mobilisation de ces derniers dans le cadre du budget participatif des écoles. Et quoi de plus normal, finalement, que d'espérer que son enfant travaille et s'épanouisse dans un cadre de qualité sûr et propre.

Si, bien sûr, chaque année, de nombreuses opérations d'importance et de nature diverses sont engagées, arbitrées, choix ô combien cornélien au regard des besoins, force est de constater que nous sommes guidés par les urgences toutes plus urgentes les unes que les autres, et que les moyens alloués ne sont clairement pas au rendez-vous.

La Chambre régionale des comptes, elle-même, pointait il y a plusieurs mois, dans son rapport sur la gestion des affaires scolaires à Paris, une baisse significative des investissements dans les écoles pour les travaux de construction et les grosses réparations, moins 20 millions depuis 2013.

On pourrait également déplorer ce manque d'investissement en matière de petite enfance dont les besoins non satisfaits sont énormes. Dans le 17^e arrondissement, je ne sais ailleurs, 2.300 demandes de place en crèche sont non satisfaites, il est donc urgent d'investir massivement.

Pour revenir aux écoles, l'insuffisance des moyens se fait d'autant plus sentir que de nouveaux besoins sont apparus ces dernières années : les travaux de sécurisation renforcée, le dédoublement des C.P. ou encore le traitement de la prolifération des souris, quand ce ne sont pas des rats. Pierre-Yves BOURNAZEL l'évoquait tout à l'heure.

Sur ce dernier point, les moyens déployés de manière disparate et ponctuelle ne sont clairement pas à la hauteur et ne sauraient résoudre ce problème durablement. C'est un vrai phénomène et il n'y a pas une semaine sans qu'un directeur ne m'alerte ou ne saisisse la C.A.S.P.E. sur la présence de souris dans son école, parfois dans des locaux partagés, dans des réfectoires et dans des dortoirs. Je vous laisse imaginer les conséquences en termes d'hygiène sur les locaux, les boiseries, etc. Il est vraiment temps de prendre conscience de ce phénomène à Paris.

Investir plus et aussi investir mieux.

Nous constatons depuis plusieurs années une nette dégradation de la qualité des travaux engagés dans les équipements et notamment les écoles. Il est pour le moins frustrant, pour ne pas dire rageant, d'engager de l'argent public dans des opérations mal finies, avec des matériaux qui se dégradent très vite. Les directeurs d'école se transforment en inspecteurs des travaux finis ou en réparateurs du dimanche, cela ne peut pas durer.

Ce constat, contrairement à ce que l'on pourrait penser, ne concerne pas particulièrement les écoles Jules Ferry qui traversent plutôt bien le temps, si tant est qu'on les entretienne régulièrement. Ce constat est particulièrement criant et choquant pour les nouvelles écoles. C'est le cas sur la Z.A.C. "Clichy-Batignolles" où des millions ont été engagés pour construire les écoles Bernard Buffet et Gilbert Cesbron, et cette année encore, comme cela est précisé dans votre communication, l'école polyvalente rue Rostropovitch pour un montant de 20 millions.

Les résultats ne sont pas à la hauteur des montants engagés : fenêtres condamnées, plaques de plafond qui se décrochent, système de ventilation soi-disant écologique qui ne fonctionne pas, une cohabitation complexes avec des habitations parfois imbriquées ; c'est cela le quotidien des nouvelles écoles de la Z.A.C. "Clichy-Batignolles". Est-ce normal qu'on ait dû grillager l'intégralité des plaques murales pour qu'elles évitent de tomber dans la cour de récréation ? Est-ce normal qu'il faille six mois pour changer une poignée de fenêtre, que les portes coupe-feu soient déjà hors service ?

C'est pourtant ce qu'il se passe au quotidien sous les regards stupéfaits des parents qui s'interrogent sur l'utilisation des deniers publics. La Ville doit être bien plus vigilante sur qualité et le suivi des travaux qu'elle engage surtout pour des montants pareils.

Concernant les travaux d'urgence, les ateliers qui réalisent des interventions très utiles au quotidien font parfois défaut, notamment dans le 17^e arrondissement. C'est très regrettable car cela permet d'effectuer des petites opérations avec réactivité, en évitant de faire appel aux coûteux et trop longs marchés de la Ville quand ces derniers ne sont pas tout simplement interrompus faute d'avoir été relancés dans les temps.

Autre point qui n'est pas sans conséquences sur le suivi des besoins et des travaux : l'organisation des C.A.S.P.E. S'agissant par exemple de celle avec laquelle je collabore au quotidien et qui gère les 16 et 17^e arrondissements. Il ne s'agit pas ici de remettre en question la bonne volonté et le professionnalisme des équipes, loin de là, mais il est indiscutable que ces équipes doivent gérer un trop grand nombre d'équipements ; ce sont plus de 70 écoles pour les 16^e et 17^e arrondissements, sans compter les équipements de petite enfance, et sur un secteur géographique en l'espèce qui va de la porte Dauphine à la porte de Saint-Ouen.

Travaux, temps périscolaires, gestion des animateurs, agents, gardiens, suivi du budget participatif, problèmes de sécurité, inquiétude sur le respect de la laïcité, ce sont autant de sujets qui doivent être traités au quotidien. Je vous invite à revoir cet échelon décentralisé de la DASCO, qui n'est peut-être plus adapté aux multiples tâches renforcées ces dernières années, et à renforcer les équipes sur le terrain pour y faire face.

Au-delà des belles intentions formulées dans votre communication, Madame la Maire, la réalité est parfois toute autre. Les quelques éléments, sur lesquels je suis revenue, peuvent parfois paraître anecdotiques. Ils font pourtant le quotidien des écoles et des crèches qui méritent un investissement bien supérieur à celui engagé aujourd'hui.

Au regard des montants consacrés par la Ville de Paris pour le périscolaire ou les multiples dispositifs d'accompagnement aussi utiles soient-ils, il est temps d'offrir partout, pas uniquement dans les écoles "Tous mobilisés", un cadre de travail à la hauteur des attentes des Parisiens.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame.

Très bien, après ce débat important et intéressant, je vais donner la parole à l'Exécutif pour vous répondre, avec bien sûr Patrick BLOCHE qui va démarrer ces réponses.

Cher Patrick, tu as la parole.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Je comprends l'exercice, qui est le mien à cette heure tardive de la matinée, comme étant avant tout - je pense que c'est l'intérêt de ce que je vais essayer de vous exprimer - une réponse aux questions et aux sujets qui ont été évoqués lors de ce débat.

Je dis cela parce que je veux vous épargner tout propos introductif puisque la Maire a, par sa communication, introduit notre débat en rappelant, s'il le fallait - j'insiste néanmoins sur ce point - que la rentrée était une rentrée scolaire bien sûr, comme toujours au mois de septembre - c'est une rentrée scolaire réussie et vous avez été nombreux à le constater - mais cela a été aussi la rentrée des familles.

Je voudrais donc insister, même si la quasi-totalité des interventions concernait les enjeux scolaires ou touchant au scolaire, sur le fait qu'il y a, quand on parle des familles, d'autres types de préoccupations. L'éducation de leurs enfants est évidemment centrale, mais bien grandir à Paris, vous l'avez dit vous-même Madame la Maire, ne passe pas évidemment que par le prisme des écoles et des collèges.

Nous voulons effectivement que Paris soit plus que jamais une ville pour toutes les familles et nous avons une responsabilité particulière dans nos sociétés parfois plus compliquées aujourd'hui, avec toute la bienveillance qui est la nôtre, d'accompagner les familles, d'accompagner les parents dans leur démarche éducative et dans leur responsabilité première en ce domaine, avec évidemment un continuum éducatif.

Vous avez souhaité, Madame la Maire, il y a presque un an, que je prenne en charge en votre nom la petite enfance, l'éducation et les familles, c'est bien pour assurer un continuum éducatif de la naissance jusqu'à la sortie du collège.

Une des interventions, celle de Nawel OUMER, a porté plus particulièrement sur la petite enfance. Nous n'en avons pas été étonnés et je la remercie de ses propos. Je laisserai le soin à Sandrine CHARNOZ de revenir sur l'aspect de la petite enfance, et notamment de répondre au nom de l'Exécutif aux quatre vœux concernant plus précisément ce domaine.

Je me permettrais, si vous en êtes d'accord, dans un temps que je vais vraiment maîtriser - c'est mon souci majeur - d'abord de répondre à tous les sujets qui n'ont pas fait l'objet de vœux et qui ne sont pas évoqués dans les 13 vœux déposés. Puis dans un second temps, je donnerai évidemment l'avis de l'Exécutif sur les 13 vœux déposés.

De ce fait, je voudrais remercier tous les orateurs et ils ont été nombreux, Anne-Christine LANG, Laurence GOLDGRAB, Anne TACHÈNE, Jean-Noël AQUA, Fatoumata KONÉ, Rémi FÉRAUD, j'en oublie peut-être, à avoir rappelé que la mixité sociale et la réussite éducative de tous les enfants parisiens est une préoccupation que nous partageons, et je vous remercie d'avoir porté un regard bienveillant, parfois vigilant pour Mme TACHÈNE.

En tout cas, je reprends la formule d'Anne-Christine LANG concernant les secteurs multi-collèges. Vous avez dit, chère collègue, que vous souhaitiez que cela réussisse. Donc, je me réjouis que la création de l'Observatoire parisien de la mixité sociale et de la réussite éducative, le mouvement lancé en ce qui concerne les secteurs multi-collèges, recueille un assentiment aussi large ; c'est un élément évidemment tout à fait réjouissant.

En second point, vous avez été nombreux à l'évoquer, Fatoumata KONÉ, Jacques BOUTAULT, Pierre-Yves BOURNAZEL, je voudrais dire que la restauration scolaire est une préoccupation forte pour notre part avec de nouveaux enjeux. Au-delà de la part de bio et de l'alimentation durable, il y a l'enjeu des contenants en plastique ; c'est un sujet qui nous interpelle.

Pour répondre notamment à M. BOURNAZEL, à Paris, ce ne sera pas 2025, comme cela a été voté à l'Assemblée nationale et comme évoqué à l'instant, mais 2022 pour mettre en œuvre le vœu que nous avons été amenés à voter.

J'évoquais les secteurs multi-collèges. La mixité sociale et la réussite éducative, c'est aussi évidemment "Action Collégiens", "Tous mobilisés" avec 14 nouveaux établissements en cette rentrée scolaire. C'est un faisceau de moyens qui sont mis en œuvre.

En l'occurrence, je voudrais également évoquer un sujet soulevé par Jean-Noël AQUA sur la scolarisation obligatoire à 3 ans et l'impact budgétaire que cela pourrait avoir pour la Ville de Paris ; c'est 12 millions d'euros et votre chiffrage est le bon. A l'heure d'aujourd'hui, chers collègues, nous restons ensemble vigilants, mais j'attends que le ministère de l'Education nationale, le ministre lui-même, soit plus précis sur ce que signifie concrètement la scolarisation obligatoire à 3 ans, avec notre préoccupation de préserver les jardins d'enfants, pour lesquels nous avons engagé un plan de rénovation conséquent.

Chère Céline BOULAY-ESPERONNIER, vous avez évoqué le harcèlement scolaire. C'est un vrai sujet, je vous remercie de l'avoir évoqué. En l'occurrence, j'ai été moi-même amené, même si c'est d'abord l'Education nationale qui est en responsabilité sur ce sujet, à considérer que c'était effectivement un chantier prioritaire. La Ligue de l'enseignement est notamment très mobilisée sur ce sujet, mais il s'agit, effectivement, avec les partenaires institutionnels et associatifs, d'avoir un vrai plan en ce domaine. En tout cas, vous pouvez compter sur mon engagement personnel et, bien sûr, sur celui de la Maire de Paris. Un travail commun avec la mission de la DDCT est d'ailleurs en cours.

Sur l'asthme des élèves scolarisés, sur l'éducation à la sexualité : deux questions posées par Laurence GOLDGRAB. Je me permettrai, n'ayant pas la compétence d'Anne SOUYRIS, de suggérer à ma collègue de répondre à vos interrogations.

Catherine BARATTI-ELBAZ : révision de la carte de l'éducation prioritaire. Le Ministre nous a dit qu'il maintiendrait le rendez-vous prévu en 2019. A partir de là, comme vous avez été nombreux à vous réjouir de la réussite du dédoublement, dédoublement qui a été possible à Paris parce que la Ville y a mis les moyens. Ce sont quand même 2 millions d'euros qui ont été dépensés et qui ont permis le dédoublement dans 90 % des classes.

D'ailleurs, j'ai souri en vous entendant tresser tant de lauriers au dédoublement sans attendre, si j'ose dire, au moins le temps de l'évaluation qui, dans le domaine éducatif, est quand même un élément tout à fait essentiel. Quand on réforme, il est bien de prendre un peu de temps pour évaluer les conséquences de ce que l'on réforme. Mais, vive le dédoublement. Et comme on aime beaucoup le dédoublement, nous aussi, il s'agira, lors de la révision de la carte de l'éducation prioritaire, qu'il soit maintenu dans les écoles qui pourraient être amenées à sortir du réseau de l'éducation prioritaire, parce que, sinon, nous risquerions l'incohérence. Je ne peux penser un seul moment que M. BLANQUER soit un Ministre incohérent.

Vous avez été amenée, Catherine BARATTI-ELBAZ, à me parler de la Région. Oui, j'ai enfin obtenu, au mois de juillet, un rendez-vous avec la vice-présidente en charge des lycées, non sans mal. Nous avons fait un tour d'horizon sur ce que sont les responsabilités de la Région en ce domaine. Sur Paul-Valéry, effectivement, je suis comme vous : nous sommes dans le brouillard. La présidente de la Région évoquait un campus. A partir de là, nous n'en savons pas plus l'un comme l'autre ou l'une comme l'autre. Un nouveau permis de construire annoncé, mais pas encore déposé et, de ce fait, beaucoup d'interrogations.

Je me permets, d'ailleurs, de rappeler en ce domaine que Colombe BROSSSEL, assise devant moi, avait signé en 2014 une convention pour transférer les 12 lycées municipaux - c'est une particularité parisienne, Paris est encore la seule collectivité à avoir des lycées municipaux - en 2020 à la Région. Je voudrais qu'en ce domaine, notre Assemblée soit alertée sur le fait que la Région ne manifeste pas l'enthousiasme le plus grand qui soit.

J'ai presque terminé sur les différents points sur lesquels vous m'avez interrogé.

Nicolas BONNET-OULALDJ a évoqué les ATSEM. Catherine BARATTI-ELBAZ a évoqué les P.V.P., qui sont une grande fierté parisienne, comme vous le savez. Delphine BÜRKLI a évoqué le redéploiement des ASEM dans les 8e, 9e et 10e circonscriptions, donc dans les circonscriptions scolaires qui l'intéressent prioritairement. Je voulais la rassurer : ce mouvement a été annulé. Mais, bien entendu, nous sommes très soucieux - je consacre beaucoup de temps, avec Sandrine CHARNOZ pour la DFPE - du dialogue social, qui est déterminant, avec les représentants et les syndicats représentants les agents de la Ville.

Je voudrais remercier d'ailleurs la DASCO, la DFPE, leurs directeurs et tous les personnels de ces deux très belles directions de la Ville.

Je voudrais également remercier les maires d'arrondissement ou les élus dans les arrondissements en charge des affaires scolaires. Je sais leur investissement, notamment quand il faut boucler les travaux avant la rentrée scolaire. Je vous remercie de votre investissement, qui est très précieux, et que je suis sur Twitter avec attention jusqu'à vous re-tweetter avec une certaine régularité. Merci pour votre engagement. Sans vous, nous serions bien moins bons.

Sur les vœux : sans transition, Madame la Maire...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Ce que nous ferons peut-être, Monsieur BLOCHE, sur les vœux, c'est qu'à chaque vœu, vous donnerez l'avis de l'Exécutif ?

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Parfait.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je vous remercie. Merci pour votre réponse.

La parole est à Mme Sandrine CHARNOZ, rapidement, sur la petite enfance.

Mme Sandrine CHARNOZ. - Merci, Madame la Maire, je vais essayer.

Je voudrais remercier également l'ensemble des groupes politiques pour leurs interventions et les nombreux vœux qui sont proposés. La petite enfance est encore bien à l'honneur de ce Conseil de Paris.

Je suis également très heureuse de voir intégrer pour la première fois à la communication de septembre la rentrée des petits Parisiens et de leurs familles, preuve, s'il le fallait, que c'est bien dès le plus jeune âge que prend vie ce Paris des enfants et des familles porté par la Maire de Paris.

A mon tour, à la suite de l'intervention de Patrick BLOCHE, je voudrais vous faire un rapide topo sur la rentrée 2018 qui a également été bien remplie dans le champ de la petite enfance. 300 opérations de travaux sur 223 établissements ont été réalisées pendant l'été pour le confort des plus petits. Pour la première fois, nous avons expérimenté un groupement resserré des crèches qui a notamment permis aux enfants et familles de démarrer leur adaptation avant la période de reprise traditionnelle du travail des parents dès la fin août.

Vous avez été nombreux à le rappeler : Paris est le premier département de France en matière d'accueil collectif. 56 % des enfants de 0 à 3 ans sont accueillis dans les établissements financés par la Ville de Paris et cette clé de répartition est présentée à chaque COSUI des 5.000 places. Mon cher Nicolas BONNET-OULALDJ, le dernier en date était le 8 avril dernier.

Bien sûr, ces chiffres, aussi éloquentes soient-ils, ne sauraient résumer notre action en matière d'accueil de la petite enfance. Paris est la ville avec la palette d'offres d'accueil la plus diversifiée qui est composée de multi-accueils, crèches collectives, crèches familiales, parentales et jardins d'enfants. Le R.I.F. est le lieu d'informations privilégié pour toutes les familles. Le site C.A.F. "mon-enfant.fr" sera également le lieu de l'information de toutes les "ass mat" en remplacement bientôt de "tribu" qui n'était qu'un site de mise en relation de nounous et de parents.

Je me permets, à ce titre, en réponse au vœu du groupe LREM, de dire tout notre attachement au jardin d'enfants qui constitue un modèle d'accueil unique en France pour les enfants de 0 à 6 ans, comme l'a dit précédemment Patrick BLOCHE. Vous avez raison, l'obligation de scolarisation dès 3 ans n'est pas sans impact et nous sommes en attente du décret d'application. Je me permets, en revanche, de souligner que l'intérêt pédagogique des jardins d'enfants a récemment été démontré dans le cadre d'une étude financée par la Ville et réalisée par l'Observatoire du changement de Science Po Paris. Vous citez également, à juste titre, l'intérêt des classes passerelles. Sachez que ces chantiers autour des périodes de transition font actuellement l'objet d'un travail commun entre la C.A.F. et la Ville dans le cadre du nouveau contrat enfant jeunesse.

Je souhaite également souligner, en cohérence avec les vœux de Patrick BLOCHE, notre priorité donnée au renforcement de l'accueil des enfants en situation de handicap en milieu ordinaire, comme la loi le prévoit, plutôt qu'en dispositif spécifique lorsque cela est possible. Je demanderai donc le retrait de votre vœu.

Paris est aussi l'une des seules grandes métropoles à avoir lancé un plan ambitieux de soutien de l'accueil individuel pour mieux accompagner les parents dans le choix d'une assistante maternelle, lutter contre le chômage de ces professionnels ou favoriser la rencontre entre ces professionnels. D'ailleurs, à ce Conseil, passe l'ouverture de la première maison des assistantes maternelles dans le 8e arrondissement.

Enfin, Paris est également précurseur en matière de transparence d'attribution des places en crèche, avec l'élaboration de la charte "Priorité transparence chantiers" conduite avec ardeur par Dominique VERSINI et Nawel OUMER et sur laquelle le Gouvernement est actuellement en train de travailler.

S'agissant de l'harmonisation des pratiques, pour répondre au vœu du groupe les Républicains et Indépendants, je me permets de souligner que les modalités de recrutement des responsables des crèches ne constituent qu'une mise en cohérence avec les exigences de la charte des arrondissements au nom de l'égalité de traitement en matière de recrutement des personnels des équipements de proximité. Les maires d'arrondissement sont informés de ces choix et peuvent recevoir la responsable de l'arrondissement.

Paris s'est également fixée des exigences allant bien au-delà de la réglementation nationale en matière de qualité d'accueil du jeune enfant. Dernier exemple en date et qui fait l'objet d'un vœu du groupe EELV : le

renouvellement du marché de fourniture de lait infantile. Comme nous avons eu l'occasion d'en discuter, nous sommes très attachés à l'alimentation proposée aux enfants. C'est pourquoi la Maire de Paris a souhaité fixer des exigences ambitieuses pour ce nouveau marché : 100 % du lait biologique dès le premier âge et un renforcement des clauses pour les âges suivants.

Nous sommes dans une dynamique d'amélioration continue et c'est l'ensemble des aliments, en accord avec le Plan d'alimentation durable porté par Célia BLAUDEL et Aurélie SOLANS, mais également de l'entretien, des jeux, que nous souhaitons durables, comme l'attestent nos certifications Ecocert. Je voudrais également souligner l'effort conduit par les services de la Ville, la DFPE, sur la qualité d'accueil et sur l'entretien des crèches, et je voudrais répondre au vœu posé...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je vous donnerai la parole sur les vœux, donc... Je suis désolée, il faut vraiment conclure. Merci.

Mme Sandrine CHARNOZ. - D'accord, alors, je termine, Madame la Maire, avec deux grands rendez-vous de l'année 2018-2019, pour montrer que nous avons toujours à cœur de faire mieux : à l'automne, l'ouverture de la troisième place, dont je vous avais parlé, mais également de la Maison d'assistants maternels et des rencontres de la petite enfance le 12 octobre prochain à la mairie du 3e, en présence de l'ensemble des professionnels du secteur associatif, pour construire ensemble un socle commun de bonnes pratiques sur la qualité de l'accueil des enfants, que nous avons tous à cœur.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous. Merci pour votre travail extrêmement précieux, engagé et sur le terrain, vraiment, c'est là que cela se passe, à tous les deux d'ailleurs, que ce soit dans les écoles et dans les crèches, et bien sûr auprès des familles.

Nous allons à présent procéder au vote des vœux et projets de délibération, dont je demanderai à chaque fois l'avis de l'Exécutif.

Je vais mettre aux voix le vœu n° 1 déposé par le groupe Ecologiste de Paris. Avis de l'Exécutif ?

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Avis favorable si amendé par un amendement écrit, qui vous a été transmis.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je crois que cela a été accepté. Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, amendée par d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2108, V. 434).

Concernant le vœu n° 2, aussi déposé par le groupe Ecologiste de Paris.

Monsieur BLOCHE ?

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Bien sûr. Sur le vœu n° 2, là aussi, c'est un avis favorable si amendé. Il y a un amendement écrit. Je me permettrai juste - dernier calage, si j'ose dire, dans nos discussions - de demander, dans l'amendement écrit qui a été déposé par l'Exécutif, la suppression du dernier considérant.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous sommes d'accord.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2108, V. 435).

Concernant le vœu n° 3 déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche.

Monsieur Patrick BLOCHE. ?

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Avis favorable si amendé par un amendement écrit.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Oui, bien sûr, donc un accord là-dessus, sur cet amendement qui vous a été présenté.

Monsieur Nicolas BONNET ?

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Nous sommes d'accord avec l'amendement, mais cet amendement retire un point de notre vœu qui nous paraît important, qui est de se dire que l'on veut mettre un peu plus d'argent sur les "Vacances Arc-en-ciel" pour l'année prochaine. Je propose donc de mettre mon vœu aux voix et de mettre le vœu amendé de Patrick BLOCHE aux voix, si c'est possible.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Juste un instant, parce que je pense que l'on ne s'est pas compris. J'ai proposé qu'à la prochaine réunion de la 6e Commission, on fasse un bilan complet du dispositif "Vacances Arc-en-ciel". A partir de là, évidemment, on pourra évaluer, au besoin, des besoins supplémentaires qui seront évoqués dans les discussions budgétaires du mois de décembre. C'est pour cela que je trouvais cohérent, si j'ose dire, puisque nous sommes sur les mêmes positions, d'amender votre vœu.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Bien. Etes-vous d'accord avec cette approche ?

Je mets aux voix le vœu n° 3 déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche avec un avis favorable, et l'amendement de l'Exécutif étant de dire que nous ferons un point en séance de la 3e Commission. Voilà le vœu tel qu'il est formulé. Est-il adopté ?

Je recommence.

Je mets d'abord aux voix, pardonnez-moi, le vœu de l'Exécutif, qui reprend intégralement le vœu du groupe Communiste - Front de Gauche, sauf qu'il ajoute un élément : la question du montant des "Vacances Arc-en-ciel", on en discutera après l'évaluation qui sera présentée devant la 3e Commission.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette position-là, qui est celle du groupe Communiste - Front de Gauche avec l'ajout que nous venons de faire au nom de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2018, V. 436).

Je mets ensuite aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, sans l'amendement de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Absentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Quel est votre avis concernant le vœu n° 4 déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche ?

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Avis favorable.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2018, V. 437).

Concernant le vœu n° 5 déposé par le groupe les Républicains et Indépendants, Monsieur BLOCHE ?

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Je veux être ouvert, comme vous, Madame la Maire, vis-à-vis de toutes ces questions, puisque le débat a été très apaisé. L'APUR est déjà sur le coup. J'aurais pu demander le retrait. Je propose un avis favorable pour avoir des données actualisées, les dernières données datant de 2013.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Absolument.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2018, V. 438).

Monsieur BLOCHE, quel est votre avis sur le vœu n° 6 déposé par les groupes les Républicains et Indépendants et UDI-MODEM ?

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Pour nous faire gagner du temps, je vais faire une réponse globale puisqu'il s'agit des rythmes scolaires, aux vœux n°s 6, 7, 8 et 9, pour dire que compte tenu de la position favorable, si amendée, au vœu n° 6, c'est-à-dire la réunion d'un comité de suivi de la M.I.E. relative à la politique dédiée au périscolaire à Paris, je demande le retrait, ou sinon avis défavorable des vœux n°s 7, 8 et 9.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Les groupes les Républicains et Indépendants et UDI-MODEM, acceptez-vous cette proposition ?

Vous maintenez votre vœu.

Je mets aux voix le vœu déposé par les groupes les Républicains et Indépendants et UDI-MODEM, avec un avis défavorable...

Ils ne veulent pas...

Acceptez-vous les amendements de l'Exécutif, c'est la question ?

La question portait sur le vœu n° 6, vous acceptez les amendements de l'Exécutif. C'est bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par les groupes les Républicains et Indépendants et UDI-MODEM, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2018, V. 439).

Je mets à présent aux voix, mais il n'y avait pas du tout de volonté sur les vœux n°s 7, 8, 9, sur le vœu n° 7 déposé par le groupe les Républicains et Indépendants, quel est l'avis de l'Exécutif ?

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Demande de retrait compte tenu du vote du vœu n° 6 pour être cohérent, sinon avis défavorable.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Donc, avis défavorable, puisque vous avez dit que vous le mainteniez.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Concernant le vœu n° 8 déposé par le groupe les Républicains et Indépendants, vote avis, Monsieur BLOCHE ?

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Pareil.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Avis défavorable.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Le vœu n° 9 déposé par Danielle SIMONNET, avec un avis ?

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Défavorable.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je pense que Mme SIMONNET le maintient. Elle hoche la tête.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Le vœu n° 10 déposé par le groupe DP, avec un avis ?

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Favorable, avec un amendement oral extrêmement clair. Dans le vœu, je voudrais que soit supprimé le deuxième alinéa visant les quartiers centraux de Paris, car c'est beaucoup trop tôt pour évoquer la question des internats dans les quartiers centraux de Paris.

Je propose un avis favorable pour ce vœu, avec un amendement oral : la suppression du deuxième alinéa du vœu.

M. Julien BARGETON. - D'accord.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur BARGETON.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Démocrates et Progressistes, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2018, V. 440).

Concernant le vœu n° 11 déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche.

Monsieur BLOCHE ?

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Il s'agit des enfants en situation de handicap et nous sommes évidemment très mobilisés sur cette question avec Nicolas NORDMAN.

Ainsi, deux vœux, vœu n° 11 et vœu n° 12. Vœu n° 11 favorable si amendé, vœu n° 12 favorable sans modification.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Très bien. Je demande donc au groupe Communiste, qui est d'accord avec ces amendements.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2018, V. 441).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 12 déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ? C'est votre heure de gloire !

La proposition de vœu est adoptée. (2018, V. 442).

En réponse aux vœux n°s 13 et 14, l'Exécutif a déposé un vœu n° 14 bis. Est-ce que le vœu n° 13 est maintenu par ses dépositaires ? Vous le retirez.

Le vœu n° 14, Madame SIMONNET, est-il maintenu ou retiré ?

Mme Danielle SIMONNET. - Maintenu.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Maintenu !

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 14 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2018, V. 443).

Le vœu n° 15 déposé par le groupe Ecologiste de Paris est-il maintenu ? Il est maintenu. Il a un avis... Non, il est retiré ? Le vœu n° 15 est donc retiré, je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 16 déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 17 déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 18 déposée par le groupe Démocrates et Progressistes, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Nous allons passer au vote des projets de délibération et ils sont nombreux. Je vous demande d'être attentifs et je procèderai à un même vote, formule qui nous permettra de gagner du temps.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 79.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DASCO 79).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 82.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DASCO 82).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 83.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DASCO 83).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 84.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DASCO 84).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 86.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DASCO 86).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 88.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DASCO 88).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 41 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DASCO 41 G).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 42 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DASCO 42 G).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 44 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DASCO 44 G).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 45 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DASCO 45 G).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 46 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DASCO 46 G).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 48 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DASCO 48 G).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 12.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DFPE 12).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 16.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DFPE 16).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 44.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DFPE 44).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 47.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DFPE 47).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 52.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DFPE 52).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 53.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DFPE 53).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 55.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Abstention des Républicains et Indépendants.

Le projet de délibération est adopté. (2018, DFPE 55).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 59.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DFPE 59).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 66.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DFPE 66).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 67.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DFPE 67).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 68.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DFPE 68).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 69.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DFPE 69).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 71.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DFPE 71).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 73.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DFPE 73).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 83.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DFPE 83).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 84.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DFPE 84).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 99.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DFPE 99).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 100.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DFPE 100).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 113.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DFPE 113).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 134.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DFPE 134).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 135.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DFPE 135).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 142.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DFPE 142).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 150.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DFPE 150).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 155.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DFPE 155).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 169.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DFPE 169).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 171.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DFPE 171).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 172.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DFPE 172).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 173.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DFPE 173).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 174.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DFPE 174).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 175.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DFPE 175).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 177.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DFPE 177).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 179.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DFPE 179).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 180.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DFPE 180).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 184.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DFPE 184).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 185.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DFPE 185).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 186.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DFPE 186).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 187.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DFPE 187).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 188.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DFPE 188).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 208.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DJS 208).

Et il n'y a pas de vote sur la communication DASCO 92.

Merci pour ce très beau débat totalement dédié aux petits Parisiens et aux petites Parisiennes et à leurs parents. Merci infiniment.

Bon appétit.

La séance est suspendue.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures cinq minutes, est reprise à quatorze heures quarante-cinq minutes, sous la présidence de Mme la Maire de Paris).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, la séance est reprise.

Je vais suspendre la séance pour permettre au Conseil parisien de la Jeunesse de nous rejoindre. Ensuite, nous poursuivrons avec le Conseil parisien, et après le Conseil parisien nous reprendrons les projets de délibération.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à quatorze heures cinquante minutes, est reprise à seize heures, sous la présidence de Mme la Maire de Paris).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je salue et je laisse partir nos membres du Comité parisien de la jeunesse avant de passer au sujet suivant, important aussi.

Souhais de bienvenue.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Permettez-moi, mes chers collègues, de saluer la présence d'une délégation de 9 députés de l'Assemblée nationale populaire de Chine, qui nous ont rejoints, et de remercier notre collègue Buon Huang TAN d'être à l'origine de cette visite.

Merci beaucoup d'être ici et de suivre nos débats.

Xièxie ! C'est comme cela que l'on dit ? Très bien ! Il m'a appris plein de choses, Buon Huang TAN.

Vœu déposé par l'Exécutif relatif à l'attribution à Oleg SENTSOV de la Citoyenneté d'Honneur de la Ville de Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers amis, je vous propose dans la solennité de passer à un sujet très important, sur lequel, je pense, beaucoup d'entre nous se sont mobilisés. Nous allons passer à l'examen du vœu de l'Exécutif n° 19 relatif à l'attribution de la Citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris à Oleg SENTSOV.

Je voudrais tout d'abord saluer ici la présence dans cette Assemblée de personnalités du monde du cinéma venus montrer leur soutien à Oleg SENTSOV. Je veux les saluer, ils sont ici présents dans nos tribunes : M. Christophe RUGGIA, coprésident de la Société des réalisateurs de films qui porte la mobilisation en France, M. Dimitri CHRISTOPOULOS, président de la Fédération internationale des droits de l'Homme, ainsi que Radu MIHAILEANU qui représente la Société des auteurs, réalisateurs et producteurs et qui sait, y compris à titre personnel, ce que signifie l'engagement quand on est cinéaste.

On peut les saluer, bien sûr.

Parce qu'à l'heure où je vous parle, le cinéaste ukrainien Oleg SENTSOV poursuit sa grève de la faim, une grève qu'il a entamée le 14 mai dernier pour protester contre sa condamnation par les services secrets russes à vingt ans de réclusion. Arrêté quatre ans plus tôt, alors qu'il s'était opposé à l'annexion russe de la Crimée, on l'a accusé de préparation d'actes terroristes. Il lui était fait grief d'avoir fourni des provisions pour les militaires ukrainiens assiégés et, au terme d'un procès expéditif, Oleg SENTSOV a été emprisonné en Russie où il a déclaré depuis avoir été battu et privé de sa nationalité ukrainienne.

Depuis de longues semaines donc, Oleg SENTSOV ne s'alimente plus. Cette grève, il en a fait l'expérience jusque dans sa chair, avec bien sûr toutes les complications que l'on peut imaginer. Oleg a décidé de mettre sa vie en jeu dans son combat pour la démocratie. Sa décision est politique, ce n'est pas une démarche suicidaire.

Sa décision dit la force de son engagement. Elle définit qui il est. "Nous avons des surnoms, nous nous choisissons nous-mêmes", rétorque le personnage principal à sa mère dans le film "Gaamer", premier et dernier long métrage réalisé par SENTSOV. Mais, comme tous les cinéastes, au travers de la voix de son personnage, c'est lui-même qui nous parle.

En cessant de s'alimenter, l'homme marque son identité. Il décide de qui il est pour que d'autres ne le fassent à sa place. Oleg SENTSOV veut mourir, peut mourir à tout moment, à chaque minute qui passe. Parce que nous ne devons pas l'oublier, parce que nous pouvons encore le sauver, nous le faisons aujourd'hui citoyen d'honneur de la Ville de Paris. C'est un acte d'espoir, un acte symbolique, mais nous le savons parce que ce titre de citoyen d'honneur a été attribué, ici même, par nous-mêmes, par le Conseil de Paris, par la Maire que je suis, à des personnalités qui nous ont dit à quel point, lorsque ce titre a été voté, l'information est venue jusqu'à la prison où ces personnes se trouvaient.

Cet acte est symbolique, mais c'est un acte concret. Il va retentir jusqu'à la prison d'Oleg SENTSOV et jusqu'aux oreilles de ceux qui en ont les clés. C'est pour cela que je vous demanderai dans un instant, mais après avoir écouté chacun des membres des groupes politiques présents dans cette assemblée, de lui donner avec la majorité la plus large possible, voire même l'unanimité, ce titre de citoyen d'honneur, pour que son combat ne soit pas vain, pour que cet acte politique majeur soit reconnu, porté, amplifié.

Je veux saluer aussi les personnalités parlementaires et les personnalités du monde intellectuel qui sont allées, à titre symbolique, faire une grève de la faim devant l'ambassade de Russie pour pouvoir effectivement apporter leur soutien. Je pense notamment à David ASSOULINE qui siège sur les bancs de notre Assemblée, qui y était hier.

Mes chers collègues, apportons-lui tout notre soutien, apportons-lui notre force, la force d'un Parlement, ici, celui de Paris, une ville qui a toujours été aux côtés des défenseurs de la liberté, une ville dont la voix porte, a toujours porté. Apportons-lui notre soutien. Je vous remercie.

Je vais à présent donner la parole aux différents représentants des groupes politiques qui se sont inscrits. Nous démarrons par Mme Raphaëlle PRIMET, représentant le groupe Communiste - Front de Gauche.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Madame la Maire, mes chers collègues, peu importe notre opinion sur les engagements d'Oleg SENTSOV et ses choix politiques. Cet homme est depuis le mois de mai dernier entre la vie et la mort suite à sa décision de suivre une grève de la faim pour obtenir sa libération. Nous devons nous élever contre toute décision arbitraire, quel que soit le pays qui prononce des peines injustifiées ou disproportionnées.

Oleg SENTSOV est détenu pour ses opinions politiques et non pour un soi-disant attentat, inventé de toutes pièces par le gouvernement de Vladimir POUTINE. Depuis quatre ans, il est en détention dans des conditions déplorables, à l'image du système carcéral en Russie. Depuis quatre ans, il demande à être traité comme un prisonnier politique d'opinion et non comme un terroriste. De nombreux collègues cinéastes de par le monde ont pétitionné pour sa libération, parmi lesquels Ken LOACH, Bertrand TAVERNIER, Robert GUEDIGUIAN et tant d'autres.

Souvenons-nous que les régimes passent en Russie, mais que certaines méthodes restent. Sergueï Paradjanov, immense cinéaste soviétique, avait été accusé d'homosexualité et avait été maintenu en prison dans les années 1980. Nous nous étions mobilisés, alors, pour sa libération, avec de nombreux cinéastes du monde. On ne combat les idées que par les idées. La violence institutionnelle n'a pas sa place dans un pays qui se dit démocratique.

Notre groupe soutiendra donc la proposition de faire d'Oleg SENTSOV un citoyen d'honneur de notre ville puisque nous avons, d'un commun accord, décidé de décerner cette distinction pour protéger toutes celles et tous ceux qui sont victimes de l'arbitraire et risquent leur vie.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous et à votre groupe.

Monsieur Pierre AURIACOMBE pour le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants, vous avez la parole.

M. Pierre AURIACOMBE. - Merci, Madame la Maire.

Oleg SENTSOV est l'une des nombreuses victimes, des trop nombreuses victimes d'une guerre commencée en février 2014. Février 2014, c'est une révolution à Kiev et dans toute l'Ukraine. C'est un grand espoir de démocratie, mais c'est, en même temps, toujours en février 2014, le début de l'annexion de la Crimée par la Russie. C'est une guerre qui commence à l'Est, à la frontière de la Russie et de l'Ukraine.

Pour rappel, 20 ans plus tôt, en 1994, la Russie de l'époque avait garanti l'indépendance et les frontières de l'Ukraine si celle-ci s'engageait à respecter la non-nucléarisation militaire, ce qu'elle a fait. Toujours en février 2014, 20 ans après ces accords, on voit des forces spéciales en Crimée, sans signes distinctifs, avec un uniforme que l'on ne connaît pas, qui viennent faire une intervention militaire. Cela s'appelle un coup d'Etat, qui va essayer d'être légalisé un mois après, le 16 mars, par un référendum, sans délégué indépendant, sans rien du tout, en toute partialité. Référendum qui sera condamné, bien évidemment, quelques jours plus tard par l'ONU.

Face à cela, Oleg SENTSOV s'est opposé. C'est un Ukrainien. Il est né dans cette Crimée qui vient d'être annexée. C'est un cinéaste connu et reconnu, qui va utiliser sa personnalité pour défendre ses convictions. C'est un combat démocratique - vous l'avez dit, Madame la Maire - et je vous soutiens. La suite, nous la connaissons. C'est un homme qui va être arrêté, incarcéré, qui va entamer une grève de la faim au nom de ses idées. Les démocraties et la Ville de Paris se doivent de soutenir le peuple ukrainien dans ce combat et se doivent de soutenir Oleg SENTSOV dans son combat.

Nous nous réjouissons de ce vœu que nous voterons avec plaisir. Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Monsieur AURIACOMBE.

Madame Laurence GOLDGRAB, présidente du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants, vous avez la parole.

Mme Laurence GOLDGRAB. - Madame la Maire, cher collègues.

Voici 134 jours que le réalisateur Oleg SENTSOV a démarré une grève de la faim alors qu'il est enfermé dans le nord de la Sibérie, étant condamné à 20 ans de prison pour des prétendus actes terroristes. Oleg SENTSOV, qui, pour demander la libération de 70 compatriotes enfermés aussi dans les geôles russes et pour protester contre l'annexion de la Crimée par la Russie, refuse de s'alimenter.

C'est donc au péril de sa vie qu'il défend la liberté d'expression. Depuis son incarcération en 2015, il a reçu de nombreux soutiens : associations militantes et personnalités politiques qui se sont mobilisées, des soutiens qui se sont intensifiés, démultipliés depuis 134 jours et le début de sa grève de la faim. Je salue l'implication de personnalités politiques françaises comme Christiane TAUBIRA, l'ancienne Garde des Sceaux, qui a lancé le mouvement en France, mais aussi beaucoup de nos collègues, et puis le monde du cinéma qui est mobilisé sur cette cause. Je tiens à saluer leur engagement.

Dans sa lettre de mi-septembre, le cinéaste ne parle à aucun moment de son état de santé, bien qu'on le sache critique, mais il se montre toujours plus combatif, évoque le film qu'il réalisera à sa sortie de prison et dénonce l'isolement dans lequel il est plongé. Il n'a plus accès à la télé qui est cassée, et son abonnement au seul journal d'opposition a expiré.

Tout est fait pour l'isoler et le décourager, mais il témoigne, face à ce traitement, d'une incroyable force de vie et de résistance. Cette citoyenneté d'honneur est un acte symbolique fort, un acte nécessaire, un acte qu'il est urgent de faire.

Nous avons pour coutume de ne l'accorder qu'à une seule personnalité par an, mais il était nécessaire de faire entrave à la coutume, et nous saluons votre décision. Combien de jours encore, après 4 mois de grève de faim et l'arrivée de l'hiver, Oleg SENTSOV pourra-t-il poursuivre son combat ?

Notre Ville est une ville engagée, qui sait prendre des décisions fortes quand elles sont nécessaires. Nous le prouvons une fois de plus. Alors, bien sûr, notre groupe RGCI soutient cette citoyenneté d'honneur et nous espérons que le soutien de Paris et de tous les groupes, le soutien de Paris parviendra jusqu'à Oleg SENTSOV par la voix de son avocat qui reste son dernier lien avec l'extérieur, et que cet acte pourra participer à la réflexion de ses geôliers quant à sa libération.

Merci beaucoup.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame GOLDGRAB.

La parole est à Mme Florence BERTHOUT, présidente du groupe les Républicains et Indépendants.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Madame la Maire, vous avez raison, nul ne peut et ne doit ignorer la dramatique situation d'Oleg SENTSOV.

Il y a urgence à agir. Ce grand cinéaste et producteur ukrainien est incarcéré depuis 2015 et condamné à 20 ans de réclusion pour le seul crime d'avoir défendu et de continuer à défendre les droits de l'homme et la liberté d'expression.

Il a commencé une grève de la faim, il y a 3 mois, pour obtenir la libération de tous les prisonniers politiques ukrainiens détenus en Russie, et tout est fait pour l'isoler, l'humilier, le museler.

Les jours d'Oleg SENTSOV sont comptés si aucune issue humanitaire n'est trouvée. Ce vœu qui lui accorde la citoyenneté d'honneur est un signal fort pour encourager une mobilisation internationale de tous les dirigeants occidentaux, des artistes et des intellectuels internationaux autour de cette personnalité singulière et forte.

Le Président de la République est intervenu encore récemment, en évoquant directement sa situation avec Vladimir POUTINE. Il lui a fait des propositions pour qu'une issue humanitaire puisse être trouvée.

Le Président POUTINE s'est engagé à y répondre et à diffuser des éléments sur la santé du cinéaste.

Nous espérons tous une initiative positive de la part des autorités russes enfin, sans trop y croire. Puisse l'attribution de cette citoyenneté d'honneur sensibiliser et inciter à éviter le pire, en garantissant à Oleg SENTSOV, dans un premier temps, au moins des conditions dignes de détention. Mon groupe soutient avec force votre proposition.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame la Présidente.

La parole est à Mme Fadila MÉHAL, pour le groupe DP.

Mme Fadila MÉHAL. - Madame la Maire, chers collègues.

Madame la Maire, merci. Par votre geste symbolique de faire d'Oleg SENTSOV, cinéaste ukrainien, citoyen d'honneur de la Ville de Paris, vous rallumez la flamme de ce combattant des droits de l'homme qui, doucement, est en train de s'éteindre, après 130 jours de grève de la faim.

Du fin fond de sa geôle en Russie, il nous voit, il nous entend. Par notre hommage solennel, il comprend que son geste n'est pas vain et qu'au contraire, il se propage, telle une onde de choc dans la patrie des droits de l'homme.

Oleg SENTSOV sait que, plus que tout autre peuple, le peuple de Paris a payé par le sang la liberté d'expression pour laquelle lui-même, et des milliers d'hommes et de femmes dans le monde, croupissent dans les geôles des prisons de régimes totalitaires.

Vous l'avez rappelé, Oleg SENTSOV est un artiste, c'est un cinéaste, condamné à 20 ans d'emprisonnement pour terrorisme, après un procès inéquitable, comme le rapporte Amnesty International.

Pour défendre publiquement la liberté de penser et de créer, Oleg SENTSOV s'est mis en grève de la faim de façon illimitée, à partir du 14 mai.

Son acte héroïque, courageux, suscite partout des longs et des grands rassemblements de solidarité tels que celui de la semaine dernière.

Aujourd'hui, nous affirmons solennellement notre solidarité à l'égard de ces éprouvés de la liberté et de ceux notamment qui ont payé le prix. Je pense très fort à Anna Politkovskaïa, Natalia Estemirova, à Anastasia Babourova, qui sont mortes pour avoir célébré la liberté de dire, la liberté d'écrire, et qui l'ont appliquée d'ailleurs de façon ultime, comme l'avait dit à sa façon le journaliste algérien, Tahar Djaout, mort assassiné par la barbarie islamiste : "Le silence, c'est la mort. Et toi, si tu te tais, tu meurs. Et si tu parles, tu meurs, alors dis et meurs."

Mais le pire n'est jamais sûr, Madame la Maire. C'est vrai que je voudrais terminer en rappelant la phrase du grand écrivain Fiodor Dostoïevski qui écrivait : "Vivre sans espoir, c'est cesser de vivre." Alors, espérons, espérons pour la liberté de penser, espérons pour Oleg SENTSOV.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Madame MÉHAL.

La parole est à Mme Béatrice LECOUTURIER, pour le groupe UDI-MODEM.

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Madame la Maire, mes chers collègues.

Notre Assemblée l'a rappelé, emprisonné depuis deux ans en Sibérie, condamné à 20 ans de prison pour terrorisme par les autorités russes, Oleg SENTSOV a débuté une grève de la faim, le 14 mai 2018, et, vous l'avez rappelé, aujourd'hui son état de santé est très préoccupant.

Nous voterons bien évidemment ce projet de délibération permettant d'accorder la citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris à Oleg SENTSOV, jeune réalisateur prometteur, primé pour son film "Gaamer" au Festival international du film à Rotterdam, et qui a interrompu le tournage de son film "Rhino" pour prendre part aux événements qui ont secoué l'Ukraine et la Crimée en 2014.

Outre les considérations géopolitiques complexes à l'heure actuelle sur le statut des ressortissants de Crimée en droit international et sur les conditions du procès au cours duquel il a été condamné, qui ont de quoi laisser perplexe, je suis heureuse que la Ville de Paris ait organisé avec la Société des réalisateurs de films, une projection de son film "Gaamer", le samedi 22 septembre, dans le square Debussy. Je remercie tous ceux, à cette occasion, qui sont venus soutenir Oleg SENTSOV malgré la pluie.

Je pense que la Ville de Paris pourrait renouveler ce genre de projection via le ciné-club de l'Hôtel de Ville, mais aussi avec des établissements partenaires comme le Centquatre ou le Forum des images, pour continuer à entretenir la flamme du soutien à ce cinéaste prometteur et engagé.

Il est capital que nous nous mobilisions pour connaître et faire connaître Oleg SENTSOV y compris en tant qu'artiste. A travers notre soutien à Oleg SENTSOV, ayons une pensée pour tous ces artistes encore trop nombreux à être emprisonnés de par le monde.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous.

La parole est à M. David ASSOULINE, pour le groupe Socialiste et Apparentés.

M. David ASSOULINE. - Merci, Madame la Maire.

Vous nous proposez d'attribuer la citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris à Oleg SENTSOV, condamné à 20 ans d'enfermement, emprisonné en Sibérie, après avoir été enlevé et torturé. Il entame aujourd'hui son 134e jour de grève de la faim. C'est vous dire si ses jours sont en danger. Paradoxalement, pas pour lui. Il fait cela, le dit-il lui-même, pour réclamer la libération des détenus politiques ukrainiens en Russie.

Militant pro européen, il s'était opposé à l'annexion de la Crimée par les forces spéciales russes.

Depuis plusieurs mois déjà, vous avez demandé sa libération. Aux côtés de nombreux artistes, intellectuels, élus locaux, citoyens, son portrait a été apposé devant l'Hôtel de Ville et sur la façade, depuis un certain temps, et sur la façade de plusieurs mairies d'arrondissement.

Depuis 2001, 19 personnalités et deux personnes morales ont reçu la citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris, qui vise à reconnaître et protéger les défenseurs des droits humains et des libertés fondamentales. Avec cette initiative, Paris est à nouveau au rendez-vous où on l'attend partout dans le monde parce qu'elle est une capitale reconnue des droits humains, qui incarne sur toute la planète la liberté des droits individuels, dont la liberté d'expression.

C'est un honneur pour notre groupe, une fois encore, d'apporter nos voix à ce combat pour faire respecter la démocratie dans le monde et en Europe, par un acte fort comme celui-ci, avec continuité, fidélité, et intransigeance.

Je veux dire, mes chers collègues, que cette intransigeance, nous allons devoir en faire preuve de plus en plus, c'est pour cela que cette citoyenneté est un symbole fort particulièrement aujourd'hui, où à l'intérieur même de l'Europe où nous pensions que la démocratie était un acquis, des forces contraires agissent, prennent le pouvoir, et peuvent demain faire la même chose que ce que l'on fait à Oleg SENTSOV.

Je veux aussi dire que certains, dont ceux qui dirigent la Russie, pensent fortement à cette phrase d'Einstein : "le monde ne sera pas détruit par ceux qui font le mal, mais par ceux qui le regardent sans rien faire". Par cet acte, nous voulons démentir, démentir ceux qui pensent pouvoir s'adosser pour leurs méfaits, sur l'indifférence générale dans un monde tourmenté.

Je veux vous appeler à prolonger cet acte qui, je l'espère, sera le plus unanime possible, en participant individuellement à la chaîne de solidarité ininterrompue, qui se passe tous les jours devant l'ambassade de Russie à l'initiative de Christophe RUGGIA, qui se poursuit et a besoin de chacun, anonymes, personnalités, élus, ce sont par des actes concrets comme ceux-là aussi, que nous allons obtenir cette libération.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, David ASSOULINE.

La parole est à Mme Sandrine MÉES, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Sandrine MÉES. - Merci, Madame la Maire.

Les autres intervenants l'ont dit, le 25 août 2015, Oleg SENTSOV a été condamné à 20 ans de prison, au terme d'un procès inique, qui a été d'ailleurs qualifié de stalinien par Amnesty International.

En 2017, une pétition internationale a réclamé sa libération, car son état de santé commençait déjà à se dégrader et de nouveaux soutiens, très nombreux, se sont manifestés, aussi bien parmi les cinéastes que parmi d'autres personnalités marquantes.

Tous ces soutiens pour dénoncer cette stratégie du pouvoir russe, qui vise à museler les opposants politiques et les créateurs, et Fadila MÉHAL a rappelé dans son intervention le nom des journalistes russes qui ont donné leur vie pour cette liberté d'expression.

Pour protester contre cette condamnation qu'Oleg SENTSOV estime illégale, il a entamé une grève de la faim le 14 mai 2018. On a rappelé que cette grève s'était fortement prolongée, que sa santé était dans un état catastrophique. Début août, l'administration russe a refusé à Amnesty International le droit de visite.

Aujourd'hui, la Ville de Paris manifeste son plein soutien à Oleg SENTSOV en l'élevant au titre de Citoyen d'honneur de la Ville, et c'est avec émotion que le groupe Ecologiste de Paris votera ce vœu de l'Exécutif, qui permet de faire retentir la parole de toutes celles et tous ceux que l'on veut faire taire partout dans le monde.

Je vous remercie, Madame la Maire.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous et à votre groupe, Sandrine MÉES.

Madame Danielle SIMONNET, vous avez la parole.

Mme Danielle SIMONNET. - Merci, Madame la Maire.

Oleg SENTSOV, cinéaste, artiste engagé ukrainien, réalisateur, doit être libéré, et je voterai favorablement pour ce vœu. Quel que soit ce que l'on pense sur la situation de la Crimée, son arrestation puis sa condamnation à 20 ans de prison pour soi-disant organisation d'un groupe terroriste sont inacceptables.

Sa situation de santé suite à sa grève de la faim est des plus préoccupantes, mais le régime de POUTINE se refuse toujours à prendre en compte les appels de la communauté internationale, Amnesty International est toujours refusé de pouvoir le rencontrer.

Je souhaiterais que l'on pense également à d'autres opposants russes, et je voudrais citer Sergueï OUDALTSOV, interpellé le 14 août, puis jugé pour avoir participé à des manifestations contre le relèvement de l'âge de la retraite, et qui a aussi engagé une grève de la faim.

C'est important d'accorder le titre de Citoyen d'honneur de la Ville de Paris, car vous savez l'importance de ce titre qui résonne dans l'ensemble des prisons comme un soutien de la communauté internationale et un soutien de notre Capitale, ville lumière.

Je souhaite profiter de ce vœu pour réaffirmer qu'il n'est pas acceptable que la Ville ne retire pas le titre de Citoyen d'honneur de la Ville de Paris à ceux qui le méritent. Je pense notamment à Aung San Suu Kyi, sa passivité face aux exactions de l'armée birmane contre la minorité musulmane Rohingyas peut légitimement être interprétée aujourd'hui comme une complicité.

Pour que le titre de Citoyen d'honneur de la Ville de Paris garde toute sa valeur, toute sa force, soyons irréprochables.

Je vous remercie, Madame la Maire.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je donne la parole à Patrick KLUGMAN au nom de l'Exécutif, pour répondre à l'ensemble de vos interventions.

M. Patrick KLUGMAN, adjoint. - Pour la vingtième fois depuis 2001, le Conseil de Paris s'apprête à décerner sa seule et plus haute distinction, la Citoyenneté d'honneur, à Oleg SENTSOV.

Par ce geste, par ce projet de délibération, par notre vote, nous allons suivre, imiter, amplifier la mobilisation des intellectuels partout dans le monde, et notamment, ici, à Paris. Je veux saluer le mouvement des nouveaux dissidents, son président, Michel ELTCHANINOFF qui est avec nous aujourd'hui. Le monde du cinéma est également avec nous, et depuis le début s'est mobilisé autour d'un des siens. Partout dans le monde, ici à Paris et dans nos travées, nous comptons le réalisateur Christophe RUGGIA, la réalisatrice Julie BERTUCCELLI, la comédienne Irène JACOB, le réalisateur Radu MIHAILEANU, et évidemment la F.I.D.H., cette grande O.N.G. qui défend les libertés partout où elles sont menacées, et qui est une O.N.G. parisienne.

La mobilisation parisienne n'a jamais manqué, elle n'a jamais failli. On peut voir le portrait d'Oleg SENTSOV sur certaines mairies d'arrondissement, devant l'Hôtel de Ville.

Une mobilisation a eu lieu le 30 juillet dernier, devant la mairie du 4^e arrondissement, mais il faut se rendre à l'évidence, rien de tout cela n'a été suffisant pour perturber le cours de la détention inique, du sort cruel réservé à cet homme après sa condamnation tout à fait scandaleuse au mois de mai 2014.

Ce n'était pas suffisant, donc d'autres mobilisations ont pris cours, et vous avez rappelé, les uns et les autres, notamment la grève de la faim illimitée qui jour après jour continue, avec des personnalités initiées par Christiane TAUBIRA, poursuivies notamment par certains d'entre nous, et David ASSOULINE a été l'un d'entre eux, je tiens à le saluer, comme je tiens à saluer la mobilisation des élus parisiens de beaucoup de bancs, notamment Christophe GIRARD a été très mobilisé, Alexandra CORDEBARD, Ariel WEIL et bien d'autres qui me pardonneront de les oublier.

Pour toutes ces raisons, nous n'avions pas le choix, compte tenu de notre jurisprudence sur la citoyenneté d'honneur qui ne peut être décernée qu'à des personnes menacées dans leur liberté, ou dans leur intégrité physique. Aujourd'hui, Oleg SENTSOV est menacé dans son intégrité physique, pour la raison simple et essentielle qu'il se bat pour sa liberté, et celle de 70 autres personnes incarcérées avec lui, pour s'être érigées contre l'annexion de la Crimée.

Il réunit sur lui les deux conditions, et le combat pour sa liberté et le combat pour sa vie, et le combat pour sa vie est le combat pour la liberté d'expression et pour une forme de respect de la démocratie en Europe.

Pour toutes ces raisons rappelées avant moi par Raphaëlle PRIMET, Pierre AURIACOMBE, Laurence GOLDGRAB, Florence BERTHOUT, Fadila MÉHAL, David ASSOULINE, Sandrine MÉES, Danielle SIMONNET que je remercie, je vous demanderai, à votre suite, Madame la Maire, et sur votre proposition, d'élever M. Oleg SENTSOV au rang de Citoyen d'honneur de la Ville de Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Patrick KLUGMAN.

Je vais à présent vous demander de procéder au vote et de bien vouloir attribuer la Citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris à Oleg SENTSOV.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté à l'unanimité. (2018, V. 444).

Je vous propose de nous lever et d'applaudir Oleg SENTSOV, Citoyen d'honneur de la Ville de Paris.

(Applaudissements).

Mes chers collègues, je vous remercie pour cette unanimité.

Nous ferons, avec les associations, bien sûr, la Fédération internationale des droits de l'homme, mais aussi, les associations d'artistes qui se sont mobilisés, parvenir, nous ferons savoir, nous porterons haut et fort ce que signifie cette citoyenneté d'honneur. Et nous formons le vœu, nous avons l'espoir qu'elle protège Oleg SENTSOV et qu'elle permette d'aller vers cette possibilité, vraiment, non seulement de sauver sa vie, mais aussi de porter haut et fort la vie de celles et ceux qui se battent pour la liberté d'expression, pour leur liberté et pour leur vie, tout simplement, ici, en Russie, partout dans le monde. Merci à vous.

Je vous propose peut-être une minute de suspension. Merci.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à seize heures trente-et-une minutes, est reprise à seize heures trente-deux minutes, sous la présidence de M. Jean-François MARTINS, adjoint).

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Compte rendu de la 3e Commission.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Conformément au Règlement intérieur du Conseil de Paris, afin de faire le bilan de la 3e Commission, je donne la parole à son président, M. Claude DARGENT, pour trois minutes.

M. Claude DARGENT. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, la séance de la 3e Commission s'est ouverte sur la présentation de la méthode et du calendrier de l'audit de sécurité, qui a été décidé, vous le savez, à la suite du vœu relatif à la sécurité des Parisiens, déposé en juillet 2018 et adopté par notre Assemblée. Etaient conviés l'ensemble des maires d'arrondissement afin qu'ils puissent prendre connaissance de cette présentation.

Pour l'introduire, Colombe BROSEL a précisé qu'il s'agissait d'un diagnostic de la sécurité dans la vie quotidienne des Parisiennes et des Parisiens. Elle a également souligné deux points qui seront particulièrement traités : les nuisances sonores dans l'espace public d'une part, et les lieux de "deal" récurrents d'autre part. C'est le cabinet "Eurogroup Consulting", conseil en stratégie et organisation, qui a présenté la démarche. L'audit s'étalera sur une période de deux mois, durant lesquels les partenaires de sécurité seront auditionnés.

Une analyse des moyens financiers et humains sera opérée, puis présentée en 3e Commission. Un débat avec les membres de la Commission s'est ensuite tenu, avec les interventions notamment de Carine PETIT, Pascal JULIEN, Philippe GOJJON, Virginie DASPET, François DAGNAUD, Alexandra CORDEBARD et Ariel WEIL. Plusieurs d'entre eux ont demandé que la totalité, et pas seulement un échantillon, des maires d'arrondissement soit auditionnée.

S'agissant des projets de délibération inscrits à l'ordre du jour, Colombe BROSEL a souhaité ensuite mettre en avant six projets de délibération concernant l'emploi et le développement économique dans les quartiers populaires. Pénélope KOMITÈS a présenté ensuite les projets de délibération concernant l'application du Plan Biodiversité, le réaménagement du square des Périchaux dans le 15e arrondissement, le classement du cimetière Montmartre et différentes subventions pour des jardins partagés. Elle a mentionné également le projet de délibération SG 43, et Joëlle MOREL, Virginie DASPET, Didier LE RESTE, Pascal JULIEN et François DAGNAUD sont intervenus sur ce projet de délibération.

Célia BLAUDEL a présenté ensuite les projets de délibération de Christophe NAJDOVSKI, qui était empêché, et notamment la prise en charge des indemnités kilométriques pour les agents de la Ville - DRH 3 -, ainsi que le développement du service de véhicules partagés - DVD 62 -. Elle a ensuite présenté ses propres projets de délibération, mettant là encore l'accent sur de nombreuses subventions qui sont proposées à l'adoption de notre Conseil.

Enfin, Mao PENINO a mis en avant deux projets de délibération : l'un sur la subvention et une convention avec l'université Paris-Sorbonne pour le recyclage des mégots et des cigarettes, et l'autre, la fresque commémorative en mémoire des victimes de la répression des manifestations du 17 octobre 1961.

Pour terminer, deux vœux ont été mis en avant : par Pascal JULIEN, c'est le vœu relatif à l'application de la charte d'éthique de la vidéo-protection, et par Thomas LAURET, celui de son groupe sur la remise en service des bornes Autolib'.

Voici, Monsieur le Maire.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président.

2018 DEVE 139 - Subvention de fonctionnement (3.000 euros) à l'association "Les Amis d'Enercoop" (19e) pour ses actions de lutte contre la précarité énergétique.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DEVE 139 relatif à l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association "Les Amis d'Enercoop".

Pour le groupe Communiste - Front de Gauche, la parole est à M. AQUA, pour cinq minutes.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je prendrai moins de cinq minutes pour dire que nous nous abstenons sur ce projet de délibération, qui nous paraît curieux. Bien évidemment, nous ne cessons de répéter que le couplage entre les enjeux écologiques et sociaux est incontournable, parce que bien souvent, les premières victimes des effets négatifs des pollutions sont les plus modestes, bien souvent dans l'incapacité d'être résilients face au problème des pollutions et au changement.

Et puis, en matière d'énergie, la question de la précarité énergétique est bien évidemment une question majeure, quand on connaît les conséquences que peut représenter une facture d'énergie mal contrôlée. L'énergie est un bien commun et nous plaidons d'ailleurs pour qu'elle soit considérée comme telle et soit libérée des logiques de marché.

J'en reviens donc au projet de délibération qui nous propose d'accompagner "Enercoop" dans son action sociale. "Où est le problème ?", demanderez-vous. Eh bien, c'est qu'il existe déjà un dispositif municipal autour du F.S.L., visant à organiser, encadrer, favoriser la solidarité en matière énergétique. C'est d'ailleurs particulièrement piquant pour nous de voir ce projet de délibération passer, alors que nous allons dans quelques heures parler du projet de délibération DASES 47 G, qui porte justement sur la gestion du F.S.L. "Energie", un dispositif qui concerne l'ensemble des usagers détectés par les services sociaux, un dispositif qui assure une égalité bien plus importante en la matière, un dispositif qui assure la rationalité de notre action sociale en matière d'aide énergétique.

Pourquoi favoriser un fournisseur à couper court à ce dispositif commun pour développer son action propre ? "Enercoop" fait donc son association pour valoriser son action sociale. Allons-nous demain avoir les amis d'EDF ou les amis d'Engie qui viendraient valoriser leur action sociale propre ? Nous sommes donc dubitatifs sur le modèle retenu. Quand un dispositif municipal existe, et surtout, fonctionne et a fait ses preuves, et est remarqué, nous ne comprenons pas vraiment les circuits dérivatifs qui envoient un message peu clair.

Bref, nous nous abstenons avec beaucoup d'interrogations sur les finalités réelles.

Je vous remercie.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Monsieur AQUA.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Célia BLAUDEL.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Pour vous répondre, Jean-Noël AQUA, il faut remettre d'abord les choses dans leur contexte : il ne s'agit pas là d'"Enercoop", mais bien des "Amis d'Enercoop", une association très engagée dans le domaine de la transition énergétique, sur trois piliers principaux :

- le soutien et le développement des énergies renouvelables et la sortie des énergies fossiles ;

- deuxièmement, la réduction des consommations d'énergie, deux conditions, vous le savez, qui sont nécessaires pour atteindre l'objectif de neutralité carbone que nous poursuivons, notamment dans le cadre de notre Plan Climat ;

- et enfin, l'association est extrêmement mobilisée pour mener des actions de lutte contre la précarité énergétique : de plus en plus de foyers à Paris et en France sont touchés par ce problème, avec des factures énergétiques dont les coûts explosent.

C'est donc sur ce dernier volet en particulier que se fonde notre partenariat cette année avec l'association, puisque nous allons par ce projet de délibération soutenir la création de leur plateforme "Energie solidaire", un fonds de dotation d'intérêt général dont l'objectif est de soutenir des actions de terrain de lutte contre la précarité énergétique. Je pense, là, Monsieur AQUA, qu'il y a un petit sujet d'incompréhension, puisqu'il ne s'agit pas d'un système simplement d'"Enercoop", puisque l'ensemble des fournisseurs sont associés à la création de cette plateforme et de ce fonds de dotation d'intérêt général. Il ne s'agit donc pas simplement d'une action d'"Enercoop" dont "Les Amis d'Enercoop" se font le relais, mais bien d'un dispositif qui associe tous les fournisseurs. Et ne vous inquiétez pas, les amis d'EDF existent aussi déjà. Ils ne s'appellent pas comme ça, mais ça existe.

Je ne partage donc pas votre analyse sur ce projet de délibération, car oui, nous avons un F.S.L. et des services municipaux très efficaces ; oui, nous avons aussi un dispositif national de "Chèque énergie", mais dont on peut s'interroger sur l'efficacité de la nouvelle formule. Mais je suis aussi convaincue que nous avons besoin de pouvoir soutenir des actions de terrain pour avoir des contacts plus importants avec ces foyers en difficulté.

Cette solidarité que vous mentionnez est bien sûr autant une aide financière qu'un travail sur le long terme, sur la réduction des consommations au travers des changements de comportement mais aussi des travaux plus lourds de rénovation pour aller véritablement vers un règlement de fond et de long terme de cette problématique.

C'est pourquoi je pense qu'il est particulièrement important de soutenir ce type de dispositif innovant. Je regrette votre abstention, abstention qui fait écho, je crois, à différentes discussions plus philosophiques que nous avons déjà eues sur la mise en œuvre de la transition énergétique vers une décentralisation que sous sa forme la plus centralisatrice. Mais je crois que nous aurons encore d'autres discussions de ce type et je ne désespère pas de vous en convaincre.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Madame BLAUDEL.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 139.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DEVE 139).

2018 DPE 43 - Subvention (5.000 euros) et convention avec l'association "Surfrider Foundation Europe" pour son projet "Voice for the Ocean Tour 2018".

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DPE 43 relatif à l'attribution d'une subvention et d'une convention avec l'association "Surfrider Foundation Europe" pour son projet "Voice for the Ocean Tour 2018".

La parole est à David BELLIARD pour le groupe des écologistes de Paris, pour cinq minutes, et que Patrick KLUGMAN m'excuse de cet accroc à la francophonie.

M. David BELLIARD. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, non, vous vous êtes parfaitement défendu.

L'océan représente plus de 70 % de la surface de la Terre, il abrite la majorité des espèces vivantes, génère plus de 60 % des services écosystémiques qui nous permettent de vivre, à commencer par la production de la majeure partie de l'oxygène que nous respirons, et régule à plus de 80 % la température de la planète. Le rôle des océans est primordial et, pourtant, nous les traitons comme s'ils étaient notre grande poubelle collective. Nous générons toujours plus de déchets, trop souvent jetés dans la nature, qui finissent inexorablement dans les eaux des océans, emmenés au gré des courants, des fleuves.

La pollution plastique en est d'ailleurs l'exemple par excellence. Ce sont 5.000 milliards de débris plastiques qui flottent aujourd'hui dans les océans, soit 269.000 tonnes de déchets. Nous avons réussi la création d'un septième continent entre les États-Unis et le Japon de 3,43 millions de kilomètres carrés, ce qui est l'équivalent d'un immense conglomérat de plastiques grand comme 6 fois la France.

L'Europe est le premier consommateur de bouteilles d'eau en plastique. 41 % d'entre elles se retrouvent dans la nature et mettent entre 100 et 1.000 années à se dégrader. Idem pour les sacs en plastique : chaque année, 8 milliards d'entre eux sont jetés dans l'environnement et mettent 400 ans à se décomposer. Les déchets de notre quotidien mettent en danger la biodiversité. A cause de la pollution plastique, ce sont 690 espèces marines qui sont menacées d'extinction, 1 million d'oiseaux et 100.000 mammifères marins qui meurent chaque année. Et pourtant, tant pour les bouteilles que pour les sacs, il existe des alternatives. Il suffirait simplement que nous décidions collectivement de changer radicalement nos comportements.

C'est pourquoi à Paris, nous, écologistes, nous débattons aussi pour un changement de modèle complet. Nous voulons une ville "zéro déchet", où rien ne se jette et tout se transforme, avec une priorité : sortir du tout-plastique, qui, s'il assure de nombreux services à notre quotidien, montre aujourd'hui qu'il se paye au prix fort, beaucoup trop fort.

Aujourd'hui, nous sommes appelés à soutenir la "Surfrider Foundation Europe", qui compte faire entendre la voix des océans, trop souvent les grands oubliés des plans de protection de l'environnement. C'est cette O.N.G. qui est notamment à l'origine des mesures inscrites dans la loi biodiversité d'interdiction des microbilles plastiques dans les cosmétiques ou des cotons-tiges. Merci donc à eux de faire un travail de lanceur d'alerte et de porte-voix des océans à Paris.

Aidons-les en votant pour ce projet de délibération, mais allons plus loin : nous voulons une métropole fer de lance de la préservation de l'environnement. Bannissons de notre ville toutes les pollutions qui pourraient finir dans la Seine et, finalement, abîmer nos océans.

Je vous remercie.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Célia BLAUDEL, pour cinq minutes.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Je crois qu'il n'est pas utile que je revienne sur la "Surfrider Foundation" que tout le monde connaît, qui, oui, est spécialisée dans la protection des océans, des mers, mais aussi des lacs et des cours d'eau. C'est une association qui agit depuis de nombreuses années dans la Capitale et je ne doute pas que nombre d'entre vous ont déjà participé ou en tout cas assisté à des actions de sensibilisation de l'association.

Notre partenariat avec elle s'inscrit évidemment dans notre préoccupation partagée des enjeux que vous avez rappelés, Monsieur BELLARD, de voir disparaître toutes les sources de pollution plastique, sujet, comme vous le savez, qui est aussi au cœur de l'action de Mao PENINO et d'Antoinette GUHL dans la construction d'une trajectoire "zéro déchet".

Je ne vais pas redire tout ce que vous avez très bien dit sur ce sujet majeur, mais je vais profiter des quatre minutes qu'il me reste pour attirer l'attention de notre Conseil sur deux sujets qui s'inscrivent pleinement dans cette lutte contre les déchets plastiques.

D'abord, pour vous inciter - mais je l'ai sans doute d'ores et déjà dit souvent dans ce Conseil - toutes et tous à faire simple, c'est-à-dire à acquérir une gourde et boire l'eau de Paris. Ce petit geste vous évitera 7 kilos de déchets par foyer et par an. La remplir d'eau du robinet vous coûtera par ailleurs 300 fois moins cher que de boire de l'eau en bouteille plastique.

Deuxième point, je souhaiterais vous inviter, le 2 octobre prochain, à venir rencontrer les lauréats des trophées des événements écoresponsables, qui se tiendront à la Gaîté lyrique sous le patronage d'Aurélien SOLANS. C'est la première édition de ces trophées qui viennent récompenser tous les grands événements publics qui ont postulé - événements publics parisiens -, qui s'engagent sur une trajectoire "zéro déchet" et, au-delà, parmi lesquels beaucoup d'événements sportifs qui se sont mis à faire leur petite révolution pour s'engager fortement sur ce sujet. Je n'en dis pas plus et vous invite vraiment à cette très belle soirée avenir.

En tout cas, merci pour ce soutien à ce projet de délibération.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Madame BLAUDEL.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 43.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DPE 43).

2018 DVD 85 - Canal Saint Denis. Convention d'occupation temporaire avec la brasserie "Barge SAS" sur le site des Ecuries de la Briche (Saint Denis) dans le cadre du projet "Réinventer la Seine".

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DVD 85 relatif au canal Saint-Denis, convention d'occupation temporaire avec la brasserie "Barge SAS" sur le site des Ecuries de la Briche, à Saint-Denis, dans le cadre du projet "Réinventer la Seine".

La parole est à Mme Fatoumata KONÉ pour le groupe Ecologiste de Paris. Vous avez cinq minutes maximum.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci.

Madame la Maire, chers collègues, "Réinventer Paris", "Réinventer la Métropole" ou "Réinventer la Seine", depuis 2014, les écologistes ont fait de nombreuses propositions pour faire évoluer le règlement de ces appels à projets, notamment afin qu'ils laissent une meilleure place à la concertation.

Ayant jusqu'ici manifesté un enthousiasme limité en direction d'un certain nombre de projets lauréats qui ne répondaient pas aux vrais enjeux environnementaux, nous nous félicitons aujourd'hui de l'arrivée prochaine de la brasserie "Barge", lauréat d'un des 6 appels à projets "Réinventer la Seine", sur le site des Ecuries de la Briche, situé en rive gauche du canal Saint-Denis.

La brasserie "Barge" va investir un bâtiment du XIXe siècle construit pour abriter les chevaux qui tiraient les embarcations de marchandises sur le canal et qui sert aujourd'hui de local de stockage et au personnel éclusier. Son arrivée va permettre l'animation de ce bout de territoire parisien et dionysien, coincé entre la Seine et le canal Saint-Denis. A proximité immédiate du fameux 6B, lieu de travail, de culture et d'échanges autogéré et ouvert depuis 2010, il devrait accélérer la réappropriation des espaces par les riverains grâce à l'ouverture d'un espace de dégustation et d'un volet pédagogique adossé au projet. Visites et ateliers sont prévus pour faire de cette brasserie un lieu ouvert, une fenêtre sur l'artisanat et le réapprentissage de ce savoir-faire traditionnel. La brasserie "Barge" projette également d'ouvrir ses portes aux artistes voisins pour leur permettre l'organisation d'événements culturels, de concerts, de spectacles de danse, d'expositions, etc.

Sur les questions environnementales, le projet de la brasserie "Barge" se veut exemplaire. Leur houblon est local, il pousse en forêt de Rambouillet. Pour approvisionner les bars franciliens, la livraison de la bière se fera en vrac et par voie fluviale à l'aide d'une péniche itinérante, couplée à un triporteur électrique pour les points de livraison les plus éloignés du fleuve.

Enfin, les porteurs du projet ambitionnent de créer une brasserie "zéro déchet" en utilisant les drêches de bière, résidu du brassage du houblon, dans une centrale à biomasse pour fournir l'énergie suffisante du site.

Pour toutes ces raisons, notre groupe votera en faveur de ce projet de délibération et nous avons hâte de voir le projet se concrétiser. En attendant, nous trinquons à sa santé, mais toujours avec modération.

Merci.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame KONÉ.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Célia BLAUDEL, pour cinq minutes.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire. Merci à Mme KONÉ.

Que dire de plus, tant votre intervention a fait une présentation d'ores et déjà complète de ce projet. Comme vous l'avez dit, c'est un très beau projet dans sa dimension de relocalisation d'une production. Il est aussi très intéressant dans sa direction environnementale, là aussi, vous l'avez dit, avec un travail particulièrement précis sur la question logistique. Le porteur de projet a pour ambition de distribuer sa production par la voie d'eau - le canal reprend sa vocation de fret, sujet qui m'est cher - en menant une réflexion très poussée sur la logique du dernier kilomètre. Il est intéressant enfin quant à la réflexion, effectivement, autour de son intégration et de son ouverture au quartier et au grand public.

J'ai moi aussi hâte de voir le projet se concrétiser et je dois dire que j'aurai plaisir à aller trinquer avec modération avec vous quand ce sera ouvert.

Merci pour votre enthousiasme.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame BLAUDEL.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 85.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DVD 85).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à l'extinction des enseignes lumineuses la nuit.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés. Le vœu référencé n° 20 est relatif à l'extinction des enseignes lumineuses la nuit.

La parole est au président BELLIARD, pour deux minutes.

M. David BELLIARD. - Merci, Monsieur le Maire.

Elle n'aime pas ou plus la nuit. Elle n'aime pas cette respiration sans lumière, elle qui installe partout des éclairages qui font que 80 % de la population mondiale vit dans une lumière constante et, dans une écrasante majorité des cas, artificielle.

Cette lumière permanente a un coût financier bien sûr puisque cette énergie est chère. Elle a aussi un coût écologique puisque la lumière permanente a des conséquences négatives sur le cycle de certaines espèces. Tant et si bien que 84 % des Françaises et Français sont favorables à une extinction des éclairages la nuit.

Depuis le 1er juillet de cette année, les publicités et enseignes lumineuses doivent être éteintes entre 1 heure et 6 heures, avec à la clé une économie énergétique qui correspondrait à la consommation de 340.000 ménages. Or, cette nouvelle mesure n'est pas respectée car encore méconnue des professionnels.

C'est tout l'objet du vœu que nous déposons aujourd'hui que de lancer d'abord une campagne d'information auprès des professionnels et de mettre progressivement les sanctions qui s'imposent pour que cette mesure, salutaire sur un plan budgétaire autant qu'environnemental, soit respectée.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci beaucoup Monsieur BELLIARD.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Célia BLAUDEL.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire et merci au président du groupe Ecologiste pour ce vœu qui effectivement nous permet de nous arrêter quelques instants sur cette pollution, quelquefois oubliée des enjeux urbains et pourtant omniprésente, cette pollution lumineuse et particulièrement celle liée aux enseignes commerciales.

Vous l'avez rappelé, cette pollution pose des problématiques diverses : celle de l'impact en termes sanitaires puisque les lumières artificielles viennent en interaction négative avec le cycle biologique des êtres vivants ; celle de l'impact très important sur la biodiversité ; celle enfin de l'impact sur notre planète puisque ces enseignes ont tant un poids énergétique fort qu'un poids carbone loin d'être négligeable. Il s'agit donc d'aller radicalement vers plus de sobriété.

Nous partageons ces enjeux et je ne peux que partager votre vœu.

Oui, nous allons vers cette campagne d'information à l'ensemble des commerçants ; c'est déjà au cœur du travail entre la Direction de l'Urbanisme et la DPSP. Nous allons nous rapprocher de la Préfecture pour organiser nos actions sur ce sujet. Bien sûr, nous aurons l'occasion d'en reparler devant la 3e Commission, sans aucun problème.

C'est donc un avis favorable.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Madame BLAUDEL.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2018, V. 446).

2018 DEVE 152 - DDCT - Convention de partenariat avec Airparif, pour la réalisation du projet "Respirons mieux dans le 20e", inscrit au budget participatif de la Ville et subvention (105.000 euros) - Budget participatif.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DEVE 152 - DDCT relatif à une convention de partenariat avec Airparif pour la réalisation du projet "Respirons mieux dans le 20e", inscrit au budget participatif de la Ville et subvention de 105.000 euros.

La parole est à M. Jérôme GLEIZES, pour le groupe Ecologiste de Paris. Vous avez cinq minutes.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, je me permets de saluer ce projet de délibération issu du vote du budget participatif du 20e arrondissement. C'est le vote d'une convention de partenariat avec Airparif...

Il y a un problème ?

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Il ne faut pas intimider !

M. Jérôme GLEIZES. - Jamais intimidé !

C'est un vote d'une convention de partenariat avec Airparif pour la réalisation du projet participatif "Respirons mieux dans le 20e". Ce projet s'inscrit dans le cadre de l'action citoyenne et participative, c'est-à-dire qu'elle permet de produire des connaissances scientifiques auxquelles les acteurs non scientifiques et professionnels, les habitants de nos quartiers, participent de façon active et délibérée.

Ici, durant une année, différents paramètres de qualité de l'air seront mesurés par 10 mini-stations fixes réparties dans le 20e arrondissement et par près de 70 micro-capteurs portatifs confiés à des habitants. Une rotation des micro-capteurs est prévue tous les deux mois environ.

Ce projet est co-construit avec les conseils de quartier et les habitants du 20e arrondissement qui participeront activement à sa mise en œuvre. Une association ad hoc a même été créée pour faciliter l'organisation de ce projet et que vous avez peut-être rencontrée samedi dernier sur le parvis de l'Hôtel de Ville à l'occasion de la Journée des volontaires du climat.

Ce projet est à mettre en lien avec celui d'Air Citizen cité dans l'exposé des motifs du projet de délibération qui va encore plus loin dans l'aspect participatif en fabriquant ses capteurs avec des "FabLab" dans des ateliers à la Cité des sciences et de l'industrie de la Villette.

Sur le fond, cette étude est très importante car jusqu'à présent il y avait une sous-estimation de la pollution dans les quartiers populaires parisiens. Il a fallu attendre l'étude des chercheurs de l'INSERM et de l'E.H.E.S.P. publiée le 21 juillet 2015 dans Public Library of Science, PLOS, une publication scientifique libre, pour que l'on admette que les habitants des territoires défavorisés sont plus vulnérables aux effets de la pollution atmosphérique.

Avant, les capteurs utilisés par AirParis sous-estimaient la pollution autour du périphérique. Néanmoins, cette convention suscite certaines inquiétudes. Tout d'abord, prévu au départ pour trois ans, le projet a été réduit à un an. Ce sont 70 capteurs portatifs alors que c'était au départ 100 porteurs de capteurs prévus. Par ailleurs, il y a encore débat sur le type de capteurs utilisés.

Les citoyens engagés désirent des stations pouvant donner un véritable état de la situation de la pollution locale en direct et pas seulement un rendu approximatif. Mais le plus gênant, c'est que les données recueillies ne soient pas un open data comme le veut la politique de notre Ville à l'article 5.2 de la convention. Les données

relevées devraient pouvoir être mises à disposition. Une fois les données anonymisées, comme l'oblige la réglementation RGPD citée dans le projet de délibération, elles devraient être en libre accès, comme le sont les données d'Airparif sur son site pour ses stations fixes ou pour les capteurs portables du projet "Air Citizen".

Par ailleurs, je rappelle qu'aujourd'hui ce sont les habitantes et les habitants qui doivent se montrer disponibles pour recruter les volontaires et faire le suivi logistique des micro-capteurs. A ce titre, on pourrait leur donner accès à leurs données.

Pour un projet participatif, aujourd'hui cela donne l'impression que nous délaissions notre responsabilité à Airparif. Nous pouvons encore rattraper la situation pour en faire un réel projet citoyen. Pouvez-vous nous rassurer sur ce point, Madame la Maire ?

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur GLEIZES.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Aurélie SOLANS.

Mme Aurélie SOLANS. - Mes chers collègues, cher Jérôme GLEIZES, merci pour votre intervention qui met en lumière ce projet unique à Paris et que nous devons pleinement à la participation et à la détermination d'habitants du 20e à agir et se mobiliser contre la pollution de l'air.

Dans la dynamique des projets qui émergent à Rennes, Grenoble, Barcelone ou encore à Bruxelles, ce projet est un véritable projet citoyen pour mieux connaître la pollution de l'air, encourager les Parisiens à mieux comprendre comment elle fonctionne et agir pour mieux s'en protéger, et surtout bien sûr agir pour en réduire les émissions.

Nous sommes au cœur des priorités sanitaires et environnementales portées haut par notre Maire et notre majorité municipale. Nous sommes au cœur des enjeux sociétaux. Les citoyens doivent être actifs et acteurs de des politiques.

Avec les associations "Respire", Air Citizen et Airparif, les habitants engagés dans le projet étaient d'ailleurs bien présents à l'Hôtel de Ville pas plus tard que samedi, lors du temps fort des Volontaires du climat qui a réuni plus de 1.000 participants, pour présenter la démarche en ateliers.

Je veux en profiter pour saluer leur participation et les remercier toutes et tous. Gageons qu'ils auront suscité de nouveaux projets citoyens pour le prochain budget participatif. Une association loi 1901, vous l'avez dit, est née déjà de leur collectif "Respirons mieux à Paris".

Afin de vous répondre, Monsieur le Conseiller, nous avons souhaité, avec la mairie du 20e qui porte avec nous le pilotage politique de ce projet, l'inscrire au programme de l'"AirLab" d'Airparif. On est en plein dans l'ambition de la création de ce "AirLab" qui est de porter des expérimentations, d'innover en faveur de la qualité de l'air, y compris par l'innovation démocratique.

Airparif, partenaire technique dans ce projet, accompagne. Dans le cadre de sa politique d'ouverture et de partage de la donnée, bien sûr les données collectées auront vocation à être disponibles et accessibles à tous. On ne dérogera pas à la politique parisienne d'open data.

Je veux rappeler d'ailleurs que la semaine dernière, lors de la Journée nationale de l'air, la Fédération des associations de surveillance de la qualité de l'air en France, dont fait partie Airparif, a mis en ligne en open data leur base de données harmonisées.

Pour le projet, le budget de 115.000 euros issus du budget participatif va permettre, après concertation et sélection du matériel, un dispositif participatif sur une année avec des groupes d'habitants volontaires qui vont se succéder chaque trimestre pour porter 70 micro-capteurs individuels. Une dizaine de mini-stations fixes vont compléter le projet et apporter des données réglementaires que nous avons aujourd'hui via Airparif. Ce sont des données donc au plus près des polluants atmosphériques les plus problématiques, tels le dioxyde d'azote et les particules fines.

Une étude sociologique sur les changements de comportement liés à la participation au projet va venir compléter le dispositif. Alors une deuxième convention, qui est en préparation entre la Ville et les chercheurs d'Air Citizen qui participent au projet, nous donnera l'occasion de réaliser, ici, en Conseil de Paris, un point d'étape. Ce projet débute. Il entre en phase opérationnelle d'ici novembre. Il va se construire, se co-construire pas à pas avec les associations, les habitants. Il s'agit avant tout d'une expérience sociale. J'espère qu'elle fera école à Paris pour se développer dans d'autres arrondissements.

Je vous remercie.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame SOLANS.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 152 - DDCT.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2018, DEVE 152 - DDCT).

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la pollution sonore.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Nous passons à l'examen d'un vœu non rattaché. Le vœu référencé n° 21 est relatif à la pollution sonore.

Pour le présenter, pour le groupe UDI-MODEM, je donne la parole à Mme Maud GATEL, pour deux minutes.

Mme Maud GATEL. - Merci, Monsieur le Maire.

On parle beaucoup de pollution de l'air, même si on n'en fait jamais assez. En revanche, on parle beaucoup moins de pollution sonore.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Vous en êtes victime dans cette même Assemblée.

Mme Maud GATEL. - Absolument.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Je demanderai à l'ensemble des groupes de limiter la pollution sonore durant cette intervention.

Mme Maud GATEL. - Pollution sonore qui est mesurée par Bruitparif, qui estime que plus de 973.000 personnes sont hautement gênées par le bruit des transports aujourd'hui en Ile-de-France. Considérant que, toujours selon ce même diagnostic de Bruitparif, les Parisiens concernés perdent en moyenne 8,5 mois de vie en bonne santé du fait du bruit des transports, il nous a semblé important de revenir sur ce sujet, sur lequel nous étions déjà intervenus en mars 2015 pour demander un renforcement du contrôle de l'usage des avertisseurs sonores.

Par ce vœu, nous souhaitons qu'un bilan soit dressé sur les mesures et un bilan des sanctions réalisées, dans le cadre de la 3e Commission, en matière de lutte contre les moteurs de voitures ou de deux-roues trop bruyants, de lutte contre l'usage abusif de l'avertisseur sonore, et de lutte contre les bruits de voisinage résidentiels et professionnels. En parallèle, nous demandons qu'un renforcement des contrôles puisse être assuré par la Ville et la Préfecture de police.

Je vous remercie.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Madame GATEL.

Pour vous répondre, la parole est à Mme SOLANS, pour deux minutes.

Mme Aurélie SOLANS. - Merci.

Le bruit dans l'environnement est une cause majeure de pollution dans notre ville. L'impact sanitaire de la pollution sonore n'est plus à démontrer et vous l'avez rappelé. C'est bien tout l'enjeu de notre Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement, le P.P.B.E., que de répondre à cette problématique de premier plan. L'objectif est d'améliorer l'environnement sonore en priorisant - je veux le rappeler et insister sur ce point - des actions de suppression ou d'atténuation des sources de bruits.

Le bruit routier est visé à travers des actions d'aménagement de l'espace public, de développement des mobilités durables et d'amélioration des véhicules conçus, en lien étroit avec les plans d'action contre la pollution atmosphérique liée au trafic routier et pour l'amélioration de la qualité de l'air. Ces politiques sont donc vraiment complémentaires.

Aussi, j'émettrai un avis favorable à votre vœu pour qu'en amont du comité de pilotage bruit que nous souhaitons réunir en novembre prochain, nous prenions un temps de bilan en 3e Commission, avec l'accord du

président, avec nos services, avec la Préfecture de police, si elle en est d'accord. Bien sûr - et c'est bien toute notre intention - en réunissant ce comité de pilotage, nous devons intensifier la lutte contre la pollution sonore.

Un mot, tout de même, sur le partage des compétences entre la Ville de Paris et la Préfecture de police issu notamment de la réforme du statut de Paris. Il est complexe. Il dépend à la fois de la nature, de l'origine du bruit, mais aussi de la capacité matérielle des services à le constater. Il sera d'autant plus intéressant, je pense, que nos actions conjointes soient bien présentées, mieux coordonnées et amplifiées au bénéfice des populations.

Je vous remercie.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame SOLANS.

Pour compléter ce propos, la parole est à M. le Représentant du Préfet de police.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame la conseillère, un mot sur ce sujet sur lequel la Préfecture de police est également mobilisée, en rappelant que les nuisances sonores que nous constatons dans l'environnement public proviennent de différentes sources. Il y en a un grand nombre qui sont liées à la circulation routière et à l'usage de l'espace public en général, d'autres qui ont trait aux bruits de voisinage, dans une répartition des compétences revue à l'occasion de la loi de 2017, et puis toute une série de nuisances qui sont également provoquées par les activités économiques et commerciales. Si vous permettez, et sans préjudice d'une présentation plus globale et peut-être, effectivement, bien articulée entre les données d'activité de la Ville de Paris et les nôtres, je voudrais donner quelques éléments sur les actions qui sont menées.

S'agissant, tout d'abord, des nuisances sonores en lien avec la circulation routière, vous avez évoqué la problématique des avertisseurs. Je distinguerai deux types d'avertisseurs : les avertisseurs spéciaux au sujet desquels j'avais été amené à répondre au maire du 17^e arrondissement pour rappeler la préoccupation du Préfet de police que les avertisseurs spéciaux des véhicules d'intervention des services de secours et de sécurité soient utilisés pour les cas et dans les circonstances le justifiant pleinement. J'ajoute que les avertisseurs spéciaux n'équipent pas que les véhicules de la Préfecture de police. Toute une série d'autres acteurs, notamment les transporteurs sanitaires privés, en disposent et on peut constater parfois que certaines utilisations sont effectivement hors des cas de figure pour lesquels ces avertisseurs sont réservés. Voilà pour les avertisseurs spéciaux.

Concernant les avertisseurs sonores, en clair les klaxons, donc ceux utilisables par n'importe quel automobiliste, nous sommes à près de 1.000 procédures de jour et de nuit réalisées depuis le début de l'année 2018 pour essayer de réguler l'usage intempestif de ces avertisseurs.

J'ajoute que les nuisances liées à la circulation routière ne se limitent pas à ces avertisseurs. Elles peuvent émaner de véhicules mal entretenus, ce qui pose d'ailleurs plus généralement la question des capacités ou des qualités de construction des véhicules. 200 ou 300 procédures pour émissions de bruits gênants pour les véhicules à moteur. Plus de 250 liées à des dispositifs d'échappement dysfonctionnels. Des opérations spéciales sont réalisées : 32 depuis le mois d'avril 2018 sur cette thématique.

Deuxième type de nuisances sonores : ce sont celles constatées sur la voie publique. Nous sommes, depuis le début de l'année, à plus de 6.300 procédures réalisées par les services de police pour des bruits ou tapages troublant la tranquillité des Parisiens.

Enfin, troisième catégorie que j'évoquais en introduction : les nuisances liées aux activités économiques et commerciales. Je ne citerai ici que les nuisances liées aux débits de boissons, lieux de nuit ou restaurants. Nous sommes, depuis le début de l'année, à plus de 129 mesures de police administrative, c'est-à-dire destinées à prévenir la réitération des faits concernant ce type d'établissements, dont un peu plus d'une vingtaine de fermetures administratives pour une durée de quelques jours liées à la constatation de ces nuisances sonores et de ces troubles à la tranquillité publique. Bien évidemment, dans le cadre du comité de pilotage du Plan parisien d'exposition au bruit, nous continuerons d'améliorer l'information des élus sur notre action et de coordonner celle-ci avec les agents de la Ville.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci beaucoup pour cette réponse à deux voix et cet avis favorable de l'Exécutif sur ce vœu n° 21.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UDI-MODEM, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2018, V. 447).

2018 DDCT 135 - Subventions (77.000 euros) à 14 structures porteuses de projets économiques locaux dans les quartiers "politique de la ville".

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DDCT 135 relatif à l'attribution de subventions à 14 structures porteuses de projets économiques locaux dans les quartiers "politique de la ville".

La parole est à Mme Virginie DASPET, pour le groupe Socialiste et Apparentés.

Mme Virginie DASPET. - Merci.

En 2015, notre Conseil a adopté le contrat de Ville qui nous lie jusqu'à 2020, dont les axes 1 et 3 - accompagner les parcours et prévenir les ruptures, et dynamiser les quartiers dans la ville - s'attache aux politiques de développement économique local. C'est bien ce de quoi il est question dans ce projet de délibération. Il vous propose d'apporter un soutien de 77.000 euros à 14 structures qui développent des projets économiques locaux dans les quartiers "politique de la ville".

Ces projets s'enracinent dans nos quartiers autour de l'économie sociale et solidaire, mais aussi du développement des compétences professionnelles des habitants, la valorisation de leurs atouts, de l'encouragement à l'entrepreneuriat. Au cas par cas, cette politique encourage l'emploi et l'insertion dans la vie économique. Génériquement, elle s'attache à accompagner des territoires souvent jugés trop peu productifs, à y porter des espaces dynamiques où l'on crée, où l'on invente, où l'on rend des services et où les compétences sont développées et valorisées.

Dans le 20e, l'association "Belleville Citoyenne" pourra ainsi être soutenue à hauteur de 4.000 euros. Nous venons d'inaugurer ses locaux dont l'aménagement a été financé par le budget participatif afin qu'elle développe des formations professionnalisantes dans le domaine des nouvelles technologies pour des jeunes non diplômés.

Autre bonne nouvelle : elle a récemment conclu un accord avec le Conservatoire national des arts et métiers qui permettra à ces jeunes de poursuivre cette première formation en intégrant des cursus diplômants. Une autre association qui agit dans le 20e, "Extramuros", serait soutenue à hauteur de 8.000 euros. Elle encourage le développement de l'emploi dans l'économie circulaire avec la mise en réseau des acteurs du réemploi ou la mise en place d'acquisition de compétences en menuiserie notamment.

4.000 euros sont proposés pour l'association "Activ'Action" qui agit dans le 13e arrondissement en organisant des ateliers de remobilisation vers l'emploi et d'entraide entre demandeurs d'emploi.

Dans le même esprit, 5.000 euros sont destinés à l'association "Salle Saint Bruno" dans le 18e pour ses actions d'accueil et d'accompagnement des jeunes, de promotion de l'espace de proximité-emploi et ses ateliers collectifs de découverte de métiers ou de techniques de recherche d'emploi.

Toujours dans le 18e, ce projet de délibération se propose d'apporter une subvention de 10.000 euros à l'Association des professionnels de la mode et du design de la Goutte d'Or pour développer des coopératives d'artisans, des outils de communication et aussi apporter du soutien au montage de dossier et en expertise technique pour les entrepreneurs du quartier.

Au-delà de ce projet de délibération, il y en a deux autres qui suivent et qui s'inscrivent dans le même esprit, je crois que Mme PREMEL est inscrite sur le suivant, ce qui est important, c'est de comprendre que c'est une politique cohérente qui est proposée.

Par exemple, avec le projet de délibération DDCT 140 qui va proposer 150.000 euros pour des associations s'engageant dans la lutte contre l'illettrisme et le développement des compétences, toujours dans les quartiers "politique de la ville".

Il y a aussi le projet de délibération DDCT 141 qui va proposer un soutien de 27.000 euros pour le développement de deux "Citéslab" qui ont été lancés en 2017 dans les quartiers du Nord-Ouest parisien. Ces "Citéslab", je continue ma parenthèse, sont issus d'un dialogue avec l'Etat et la Caisse des Dépôts, et permettent de

créer des espaces de mobilisation dans l'offre de service, l'accès au financement ou le soutien dans les démarches entrepreneuriales. Elle cible aujourd'hui les quartiers des 18e, 19e et 20e arrondissements.

Comme vous l'aurez compris, l'action de notre collectivité ne se contente pas de tenter d'apporter un soutien pour ramener les plus fragiles ou les moins favorisés vers une meilleure qualité de vie, ou de leur permettre de vivre au quotidien avec moins d'inquiétudes. Nous avons une réelle ambition pour ces quartiers tellement vivants, où tant de choses se passent en termes culturels, sportifs, mais aussi économiques et citoyens.

L'innovation ne doit pas se comprendre comme un phénomène limité aux quartiers les plus favorisés et les plus densément peuplés en entreprise de notre ville. Les compétences et les idées sont partout, elles naissent au cœur de tous nos quartiers, et c'est notre responsabilité, notre rôle que d'aider ceux auxquels patrimoine et réseau font défaut.

C'est justement ce à quoi vous êtes invités en votant ce projet de délibération. Merci.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Madame DASPET.

Pour vous répondre, je donne la parole à l'excellente Colombe BROSEL, pour 5 minutes maximum.

Mme Colombe BROSEL, adjointe. - Merci, Monsieur le Président.

Merci à Virginie DASPET de souligner l'action importante menée par la Ville de Paris en faveur des quartiers populaires et de leurs habitants. C'est une ambition renouvelée et nous essayons, année après année, de contribuer à ce renouvellement. Nous réunissions la semaine dernière avec Pauline VÉRON - et la Maire de Paris, qui est venue les saluer - près de 500 associations qui interviennent dans les quartiers populaires parisiens.

Nous leur avons annoncé les mesures que nous prenons dans les jours qui viennent, destinées à simplifier leurs démarches administratives, car nous sommes convaincus que nous devons leur permettre de se consacrer plus à leur projet qu'à devenir des spécialistes du dépôt de subventions auprès de la Ville de Paris.

Vous le savez, la majorité des associations dans les quartiers populaires sont financées via l'appel à projets qui va être lancé dans quelques jours. Ce sont 800 projets soutenus chaque année pour lesquels nous avons augmenté les enveloppes quartiers de plus de 40 % depuis 2014.

Par ailleurs, et vous avez mis l'accent dessus dans votre intervention, nous avons souhaité mettre l'accent sur certaines thématiques via des lignes dédiées : citoyenneté, famille monoparentale et emploi et développement économique.

Permettez-moi juste de rajouter à cet ensemble de projets de délibération que vous avez décrit, trois projets de délibération qui sont portés par la DAE et qui sont issus du budget participatif, qui permettent de soutenir des projets d'attractivité commerciale ou à destination de personnes en recherche d'emploi.

La deuxième édition du "Coup de pouce commerce" a permis cette année de soutenir 27 commerçants en quartier populaire pour réaliser des travaux d'entretien ou d'adaptation de leur commerce. Pour cette édition, nous lançons la rénovation de locaux en pied d'immeuble de la cité Bonnier et le soutien à "Danube Palace" dans le 19e arrondissement, dans le cadre du projet "Espace partagé - espace de travail public", co-porté avec ma collègue Marie-Christine LEMARDELEY.

Comme vous le voyez, c'est donc bien une politique globale que nous déployons en faveur de l'emploi et du développement économique dans les quartiers populaires.

Je vous remercie, une fois de plus, de l'avoir souligné.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame BROSEL.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 135.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2018, DDCT 135).

2018 DDCT 140 - Subventions (150.000 euros) à 6 associations dans le cadre de la lutte contre l'illettrisme et le développement des compétences clés des jeunes des quartiers "politique de la ville".

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DDCT 140 relatif à l'attribution de subventions à 6 associations dans le cadre de la politique de lutte contre l'illettrisme, le développement des compétences clés des jeunes des quartiers "politique de la ville".

La parole est à Mme Danièle PREMEL, pour le groupe Communiste - Front de Gauche et pour 5 minutes maximum.

Mme Danièle PREMEL. - Merci Monsieur le Maire.

L'illettrisme demeure, car l'illettrisme n'est pas simplement une question de lecture et d'écriture, c'est tout le rapport de l'individu à la société et à son environnement qui est en jeu.

En Ile-de-France, ce sont 322.000 adultes âgés de 16 à 65 ans qui ont été scolarisés en France, mais qui sont en situation d'illettrisme, 5 % de la population francilienne. Une personne en emploi sur dix et une personne au chômage sur sept est en difficulté face à l'écrit.

Ces chiffres nous font réagir, et il est indispensable d'agir. Selon l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme, l'illettrisme qualifie les personnes de plus de 16 ans qui, bien qu'ayant été scolarisées, ne parviennent pas à lire et comprendre un texte portant sur des situations de leur vie quotidienne, ou n'arrivent pas à écrire pour transmettre des informations.

Ce phénomène limite les interactions et cause de fait une détresse et une solitude de l'individu sur le plan social et professionnel.

Ce projet de délibération propose de soutenir des structures qui contribuent à apporter une deuxième chance éducative et culturelle à celles et ceux qui se sont renfermés sur eux. L'aide qu'apportent ces organismes est très importante dans la mesure où ils agissent pour et avec ceux qui ne se sont pas retrouvés dans le système scolaire.

Nous devons intégrer l'illettrisme comme un enfermement qui contribue à l'exclusion et la rend durable. En favorisant les subventions à des associations qui luttent contre l'illettrisme, nous prenons nos responsabilités face à ce problème social, car l'illettrisme n'est pas une fatalité, un état, c'est une solution qui ne devrait être que temporaire.

Il n'y a pas d'illettrés, il n'y a que des personnes en situation d'illettrisme. Il est dans l'écriture autant de vérités que d'étoiles dans le ciel, meilleurs sont vos yeux, plus vous voyez.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame PRIMEL.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Colombe BROSEL.

Mme Colombe BROSEL, adjointe. - Merci beaucoup, Danièle PREMEL, pour cette intervention qui nous permet de nous rappeler en effet qu'il existe des besoins et que la Ville de Paris a souhaité s'engager sur cette question en mettant notamment l'accent sur l'insertion professionnelle des jeunes dans les quartiers populaires.

Ce plan parisien de lutte contre l'illettrisme permet à des jeunes de 16 à 25 ans d'acquérir des compétences clés qui vont leur permettre d'être plus autonomes et de lever les freins à l'entrée dans la vie active. Les actions menées, vous l'avez dit, ne se limitent pas à l'apprentissage de compétences clés, mais permettent également aux jeunes concernés de bénéficier de formations sur la recherche d'emploi ou les compétences nécessaires en matière informatique. C'est donc bien un panel le plus global possible.

Toutes les actions sont évidemment menées en partenariat avec la Mission locale et en lien avec les clubs de prévention spécialisés. Je me permets de le signaler à nos collègues.

Comme l'année dernière, six structures agiront dans le cadre de ce plan de lutte contre l'illettrisme avec des acteurs de trois types : soit des spécialistes de l'apprentissage du français, par exemple le Centre Alpha Choisy que l'on connaît bien dans cet hémicycle, soit des associations qui travaillent à l'insertion socioprofessionnelle comme "Esperem", soit des spécialistes de la lutte contre l'illettrisme comme "Savoir pour réussir".

Puis on a un sixième acteur, qui est "Extramuros", que beaucoup d'entre vous connaissent. "Extramuros" est plutôt connu pour ses chantiers éducatifs, et notamment la menuiserie. "Extramuros" détecte, chez les jeunes

accueillis, des problématiques qui peuvent être prises en charge dans le cadre du plan de lutte contre l'illettrisme et oriente ces jeunes vers les associations partenaires.

Ce plan est donc important pour lutter concrètement contre l'illettrisme et agir en faveur de l'insertion des jeunes de Paris.

Dernier mot, on l'a écrit dans le projet de délibération, le repérage est compliqué, le repérage est difficile, et c'est pour cela que l'on modifie le suivi et l'accompagnement de l'ensemble des structures cette année, pour qu'ils soient plus resserrés et que les objectifs que nous nous donnons avec les associations soient atteints, parce que notre ambition est vraiment que ce plan soit le plus efficace possible pour accompagner des jeunes des quartiers vers l'arrivée ou le retour dans le langage.

Un bilan sera présenté l'année prochaine, lors du prochain projet de délibération, et je pense que nous aurons de meilleurs résultats que nous n'en n'avons eus jusqu'ici. C'est le pari que nous faisons. En tout cas, merci de votre soutien et de votre vigilance sur ces sujets.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame BROSSEL.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 140.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DDCT 140).

2018 DPSP 6 - DEVE - Subventions (327.250 euros) et conventions avec 18 structures dans le cadre de la politique de prévention de la délinquance et de lutte contre la récidive de la Ville de Paris.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DPSP 6 - DEVE relatif à l'attribution de subventions et de conventions avec 18 structures dans le cadre de la politique de la prévention de la délinquance et de lutte contre la récidive de la Ville de Paris, sur lequel l'amendement technique n° 22 déposé par l'Exécutif.

La parole est à M. DUCLOUX pour le groupe Socialiste, pour 5 minutes.

M. Philippe DUCLOUX. - Merci, Monsieur le Maire.

Notre Conseil a adopté en 2015 le Contrat parisien de prévention et de sécurité pour la période 2015-2020, qui détaille parmi ses nombreux objectifs la lutte contre la récidive sur l'ensemble du territoire parisien, ce, en collaboration avec nos partenaires institutionnels et associatifs, le Parquet, la Préfecture de police, le Tribunal pour enfants ou les collectifs spécialisés dans l'accompagnement des jeunes Parisiens les plus en difficulté et les plus à même de s'engager dans des parcours de criminalité, et ultimement, de récidive.

Suite aux terribles attentats de 2015, nous avons ensuite voté en 2016 une subvention de 350.000 euros pour des actions de prévention de la récidive à travers notamment le soutien à des mesures alternatives aux peines de prison, un renforcement des travaux d'intérêt général, ou un accompagnement des jeunes sous main de justice.

Cette politique fait partie des responsabilités de notre collectivité à l'égard de la société parisienne ainsi que de notre projet de mandature qui a pour mission d'assurer que chacun puisse trouver une voie, et que ceux qui n'y parviennent pas soient dûment accompagnés dans le respect et en parallèle des procédures judiciaires et de l'action de l'Etat en matière de sécurité.

La délinquance et particulièrement la récidive des plus jeunes constituent un échec en matière de sécurité quotidienne et de qualité de vie, et la preuve d'insuffisances dans des actions collectives, qui bien que forcément limitées doivent toujours tendre par des mesures éducatives sociales et culturelles, en plus de la nécessaire répression vers l'inclusion de tous, des jeunes les plus fragiles et les plus difficiles, à notre vie commune.

Je suis donc très heureux de pouvoir prendre la parole sur ce projet de délibération, qui signe un soutien de 327.250 euros de subventions et conventions avec 18 structures agissant dans la prévention de la délinquance et de lutte contre la récidive à Paris.

Ce projet de délibération s'inscrit dans le cadre de notre action depuis 2014 et plus largement depuis 2001, en répondant à des problématiques de sécurité criantes dans notre ville et particulièrement dans son Nord-Est et se caractérise par son ambition.

Des sommes importantes sont en effet allouées à des actions efficaces, qui ont pour la plupart déjà fait leurs preuves dans le passé, à Paris ou ailleurs. Dans le 11^e arrondissement, cela passe par exemple par un soutien de 5.000 euros à l'association "Tatane", que vous connaissez bien, Monsieur MARTINS, pour un projet de "Citizen foot" au gymnase Berlémont, et des ateliers pour jeunes à caractère sportif dans le cadre des initiatives visant à prévenir la délinquance et à améliorer la tranquillité publique dans les quartiers populaires.

Parmi les projets, une somme importante de 107.000 euros est consacrée à la Mission locale de Paris pour la création d'un 3^e poste de référent insertion pour les jeunes sous main de justice, et le renforcement d'actions de passerelle vers le monde professionnel.

Il s'agit notamment d'accompagner la sortie de prison pour des jeunes Parisiens de 16 à 25 ans en leur permettant de développer un projet académique de formation ou professionnel viable. Les jeunes concernés sont issus des prisons de Fresnes et Fleury-Mérogis et ce dispositif a montré son utilité avec 123 jeunes accompagnés l'année dernière grâce à la Mission locale de Paris.

Dans le 18^e arrondissement, l'association "Les fermiers de la Francilienne" prépare un projet de mini fermes expérimentales que la Ville de Paris se propose de développer, un partenariat avec un soutien financier de 12.000 euros.

L'objectif est de permettre aux habitants, aux jeunes du quartier, de bénéficier d'un espace pédagogique avec animaux et plantes dans le square Alain Bashung, pour que les graves problèmes de sécurité qu'a connus cet espace vert et ses environs ces derniers mois soient contrés par des activités pédagogiques en présence d'un animateur avec un jardin partagé "bio".

L'accueil des visiteurs sur le site doit se faire selon des horaires clairement définis et la sécurité sera assurée par des travaux d'aménagement dans le square.

Il ne s'agit pas pour nous de tomber dans une vision naïve où le développement d'activités pédagogiques, sportives et d'animation suffirait à limiter la délinquance et à éloigner des jeunes de la récidive, mais bien de considérer que dans notre vision de la ville, chaque citoyenne, chaque citoyen et chaque jeune, quel que soit son parcours, doit disposer de lieux de bien-être et de chances de découvrir des espaces ou des moments où exprimer sa créativité et son énergie d'y développer des passions.

En tout, 18 structures issues d'univers philosophiques et culturels très divers sont soutenues par ce projet de délibération et proposées par vous, chère Colombe BROSSSEL, et je suis très heureux de vous inviter, mes chers collègues, à voter pour nous permettre de renforcer nos actions et nos résolutions infaillibles, à tout faire pour détruire le terrain social et psychologique sur lequel la délinquance et la récidive naissent et se développent.

Ce sont près de 330.000 euros sagement et utilement utilisés. Les Parisiens doivent savoir qu'en matière de sécurité et de qualité de vie, et notamment de lutte contre la délinquance et la récidive, nous ne refuserons aucun moyen ni aucune initiative qui puisse aider à réduire la prégnance de comportements ou d'actes inacceptables dans nos rues et dans nos quartiers grâce à l'engagement de dizaines de bénévoles ou professionnels qui accompagnent ces jeunes Parisiens vers un meilleur chemin et un meilleur avenir.

Je vous remercie.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Colombe BROSSSEL.

Mme Colombe BROSSSEL, adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire. Merci beaucoup, cher Philippe DUGLOUX, pour cette intervention. C'est un projet de délibération important, pour trois raisons.

La première, l'ensemble de ces projets et vous en avez listés un certain nombre, démontre bien l'engagement de la Ville de Paris en faveur d'une politique de prévention renforcée et ambitieuse qui s'inscrit en effet pleinement dans le cadre du Contrat parisien de prévention et de sécurité.

Nous en sommes persuadés, avec l'ensemble des signataires de ce Contrat de prévention et de sécurité, la clef d'une ville plus sûre, c'est aussi la prévention et nous avons fait le choix, en tant que collectivité, d'investir les politiques de prévention avec la conviction que l'accompagnement de tous les publics permet de travailler à une

sécurité durable pour tous. Cela n'est pas qu'une formule de style. Ce projet de délibération vise à mettre en œuvre à la fois des actions en matière de lutte contre la récidive et de prévention de la délinquance.

Le deuxième point, ce projet de délibération démontre bien que toute politique de prévention est nécessairement partenariale. Aucun d'entre nous, aucune des institutions signataires du Contrat de prévention et de sécurité ou participant d'une manière ou d'une autre à la politique de prévention, ne peut agir seul, parce que c'est se condamner à l'inefficacité ou à s'empêcher de pouvoir traiter l'ensemble des sujets.

Vous l'avez vu, ces projets sont partenariaux par essence mais également dans leur montage, leur accompagnement, et c'est ainsi que cela fonctionne. Je donne un exemple sur lequel vous êtes passé rapidement dans votre intervention, lorsque la Ville soutient la Mission locale en cofinçant 3 postes de référent insertion en direction des jeunes Parisiens sous main de justice, qu'ils soient incarcérés ou suivis en milieu ouvert, c'est typiquement un travail de partenariat entre les institutions.

Le troisième point, il nous faut savoir agir de façon globale, cf. ce que je disais sur l'accompagnement des jeunes Parisiens sous main de justice, mais également de la façon la plus locale possible, et merci d'avoir salué des projets que nous connaissons déjà. Vous parliez de "Tatane" et de son action au gymnase Berlémont, c'est une association qui fait un travail tout à fait impressionnant et nous les voyons souvent et toujours avec plaisir avec Jean-François MARTINS ; mais également "Les Fermiers de la Francilienne" avec lesquels nous allons initier, tenter une reconquête du square Bashung. C'est un projet important pour l'ensemble des habitants de la Goutte d'Or. - Nous l'avons construit avec eux -, et sur lequel, bien entendu, nous reviendrons.

Voilà pour moi trois raisons importantes pour lesquelles votre soutien à ce projet de délibération est plus qu'une nécessité. En tout cas, merci de votre soutien et du soutien de l'ensemble des élus de votre groupe.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame BROUSSEL.

Concernant cet amendement technique n° 22, il n'y a pas besoin de le présenter, Madame BROUSSEL ? Bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 22 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet d'amendement n° 22 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPSP 6 - DEVE ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2018, DPSP 6 - DEVE).

Vœu déposé par Mmes DASPET, MAQUOI, PETIT et M. CHERKI relatif aux effectifs de police nationale à Paris.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Le vœu référencé n° 23 est relatif aux effectifs de police nationale à Paris. C'est un vœu non rattaché.

Vœu déposé par Mmes DASPET, MAQUOI, PETIT et M. CHERKI, présenté par la voix de Mme DASPET, pour deux minutes.

Mme Virginie DASPET. - Merci. Je vais être extrêmement rapide.

C'est simplement un vœu qui demande la transparence sur les effectifs de la police nationale à Paris, à la fois sur les moyens humains et, je précise, par mission, c'est-à-dire sur quelles missions ils sont affectés, mais aussi sur les moyens techniques. Je pense que vous avez vu récemment dans la presse différents maires d'arrondissement, notamment ceux des 18e et 19e, s'émouvoir de situations particulièrement complexes, mais c'est un petit peu le quotidien, voire totalement le quotidien de nos quartiers populaires du Nord-Est parisien, et pas que.

Cela devient de plus en plus difficile d'expliquer aux habitants où et quand interviennent les agents de la force publique d'Etat, dirons-nous, et surtout de leur rendre compte. Et je crois que ça fait partie des missions du Conseil de Paris de rendre compte aux habitants et aux usagers de Paris de qui assure leur sécurité, dans quelles conditions, y compris sur des choses toutes simples comme savoir de combien de véhicules chaque commissariat dispose, etc., etc.

Juste une toute petite parenthèse : en 3e Commission - et je voudrais remercier l'effort de transparence qui a été fait à ce moment-là - nous a été proposé une méthodologie d'enquêtes, d'études, de diagnostics justement sur ce thème. Il y a beaucoup de participants à cette commission qui ont fait des demandes. Je crois qu'elles ont été bien accueillies. Je voudrais tout de même profiter de ce vœu qui n'était pas lié à cette enquête, dont je n'avais pas connaissance, pour saluer le travail qui est fait et qui va être fait, et qui prendra en compte, je l'espère, les demandes notamment des maires d'arrondissement. Merci.

(Mme Pauline VÉRON, adjointe, remplace M. Jean-François MARTINS au fauteuil de la présidence).

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, la parole est à Colombe BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci beaucoup, Madame DASPET.

J'apporterai un avis favorable à ce vœu, car j'y suis favorable. Nous avons d'ailleurs, en mars dernier, voté un vœu du groupe les Républicains reprenant ces demandes de transparence et d'information par la Préfecture de police sur les effectifs de police par arrondissement, preuve que ce sujet fait l'objet d'une forme de consensus chez les élus.

Nous portons le souhait d'une transparence en matière d'effectifs, comme il est également normal que les maires puissent avoir connaissance d'éléments statistiques sur les faits de délinquance commis sur leur territoire. C'est une demande que nous avons déjà portée collectivement au sein de cette Assemblée. Et je sais, et je l'en remercie, que la Préfecture de police y a répondu.

On revient finalement au sujet précédent : la coproduction de sécurité nous invite à la transparence afin de pouvoir dresser le bilan des actions menées, comme nous l'avons fait dans le cadre de l'élaboration du Contrat parisien de prévention et de sécurité. Vous l'avez dit, Madame DASPET, et du coup, je terminerai par cela : le Conseil de Paris a approuvé en juillet le lancement, à l'initiative de la Maire de Paris, d'un audit de la sécurité des Parisiens.

Cette démarche, dont la méthode et le calendrier ont été présentés récemment en 3e Commission, et amendés, après les interventions de l'ensemble des participants - et je les en remercie -, se fait évidemment en lien étroit avec l'ensemble des acteurs institutionnels impliqués, et au premier lieu, évidemment, la Préfecture de police. Nous avons souhaité que cette démarche soit objective, transparente, notamment grâce à la mise en commun d'informations et d'éléments de diagnostic. Cette démarche doit cibler les attentes des habitants en matière de sécurité, de lutte contre la délinquance, de tranquillité publique et ensuite, les moyens nécessaires pour y répondre.

Cet audit devra donc permettre de travailler notamment sur les missions, moyens et effectifs des différentes institutions agissant en faveur de la sécurité des Parisiens. Je laisserai évidemment M. le Représentant du Préfet de police répondre en appuyant cette demande collective et en émettant un avis favorable pour l'Exécutif. Merci.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne la parole à M. le Représentant du Préfet de police.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Madame la Maire.

Le vœu ne s'adresse pas directement à la Préfecture de police, mais il la concerne évidemment directement. Je voudrais rappeler en propos liminaire les spécificités du modèle de la Préfecture de police, qui, contrairement à l'organisation classique dans un département extérieur à Paris ou à la petite couronne, a pour particularité d'intégrer, sous l'autorité du Préfet de police, des directions spécialisées dans différentes missions contribuant à la sécurité à Paris. Et cela a une conséquence directe, c'est qu'il est impossible, à partir des seuls effectifs d'un commissariat d'arrondissement, de mesurer l'effort ou les moyens disponibles pour répondre aux enjeux de sécurité de cet arrondissement, enjeux de sécurité qui pour le coup ne sont pas exactement les mêmes selon les territoires.

Quelques exemples : la D.S.P.A.P., Direction de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne, a en charge à Paris, dans les trois départements de la Petite couronne, l'ensemble des commissariats d'arrondissement, 20 à Paris, qui comportent en leur sein, à la fois un pôle "voie publique" et un pôle "investigations". Cette direction comptait, à la fin de l'année 2017, 6.367 effectifs, hors les A.S.P. qui ont été transférés à la Ville de Paris au 1er

janvier, conformément à la loi du 28 février 2017. Ces effectifs sont variables suivant les arrondissements, en fonction de la population municipale et des enjeux de sécurité.

Mais au-delà même des effectifs qui sont compris dans ces arrondissements, vous avez évidemment d'autres services qui interviennent. Toujours au sein de la D.S.P.A.P., vous avez trois sous-directions spécialisées, qui agissent pour la sécurité des Parisiens. Je cite en premier lieu la Sous-Direction de la Police régionale des Transports, qui intervient à l'intérieur du réseau métropolitain et dans le R.E.R. Je cite la Sous-Direction des Services spécialisés qui abrite les compagnies de sécurité et d'intervention, qui interviennent dans les situations, les contextes un peu plus difficiles, ou qui abritent également la B.A.C. de nuit. Puis, troisième Sous-Direction, Sous-Direction de la Lutte contre l'Immigration irrégulière. Voilà pour la D.S.P.A.P.

D'autres directions au sein de la Préfecture de police participent aussi à la sécurisation des arrondissements. C'est bien évidemment le cas de la Direction régionale de la Police judiciaire, qui abrite à la fois des brigades centrales, notamment la Brigade des stupéfiants, la Brigade de répression du proxénétisme, qui intervient pour toutes les problématiques de proxénétisme, mais aussi pour le suivi des établissements de nuit. Cette même Direction régionale de la Police judiciaire dispose de trois districts sur l'ensemble de la Capitale, au sein desquels vous pouvez traiter, et sont traités, d'ailleurs, des faits délictueux ou criminels justifiant l'ouverture d'une enquête conduite sous l'autorité du Parquet.

Troisième direction, elle est essentielle à Paris : c'est la Direction de l'Ordre public et de la Circulation. A Paris, le modèle aujourd'hui en vigueur permet de décharger les commissariats d'arrondissement de la gestion des manifestations festives, culturelles, sportives ou revendicatives de grande envergure. Je rappelle qu'il y en a plus de 7.000 par an à Paris, dont plus de 2.000 manifestations à caractère revendicatif. Ce n'était pas le cas il y a encore 20 ans. Les commissariats d'arrondissement faisaient à la fois la sécurité du quotidien, mais également la gestion de ces événements. Les commissariats d'arrondissement sont désormais d'autant plus en situation de se concentrer sur leur cœur de métier.

Autre direction, tout aussi importante, la Direction du Renseignement de la Préfecture de police, qui a notamment pour charge, en particulier depuis trois ans, le suivi des individus radicalisés, autre sujet évidemment qui participe directement à la sécurité des Parisiens.

Et puis, je citerai les directions de police administrative, qui mettent en œuvre toutes les polices administratives au service de la tranquillité des Parisiens, par exemple la police des débits de boissons. Un certain nombre d'élus ici présents saisissent régulièrement le Préfet de police ou les commissaires d'arrondissement de difficultés posées par tel ou tel établissement. C'est cette direction qui mène les procédures pouvant conduire le cas échéant à des mesures de fermeture.

Tout cela pour vous dire qu'il n'est pas possible, à partir des seuls effectifs des commissariats d'arrondissement, de mesurer les faits ou les moyens mobilisés pour assurer la sécurité des Parisiens, et sans nul doute, dans le cadre de l'audit de sécurité qui a été demandé par la Ville de Paris, nous pourrions donner plus de précisions et plus de détails pour permettre aux auditeurs d'établir ces éléments. Le Préfet de police recevra d'ailleurs jeudi prochain le cabinet de consultants pour avancer en ce sens.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Deux demandes d'explication de vote : une du groupe Ecologiste de Paris, Pascal JULIEN, et une du groupe LRI, Mme BERTHOUT.

Monsieur Pascal JULIEN, vous avez la parole.

M. Pascal JULIEN. - Merci. Nous voterons évidemment très chaleureusement pour ce vœu. L'audit y répondra sans doute, mais c'est bien de voter ce vœu. Comme ça, on est sûr que l'audit y répondra, parce que comme il y a deux mois pour faire cet audit, qui devra répondre à une question extrêmement complexe... J'ai exprimé en 3e Commission quelques doutes sur le sérieux possible, sans remettre en cause le sérieux des gens qui le font, mais en si peu de temps, faire autant me paraît un peu une gageure.

Je voudrais répondre à M. le Représentant du Préfet que j'ai bien écouté son explication, mais à défaut de nous dire ce qui peut être mobilisé pour un arrondissement, au moins, on peut nous dire ce qu'il mobilise. Vous êtes donc capable de nous dire, en 2017, par exemple, quels effectifs ont été mobilisés sur le 18e arrondissement, pour prendre un exemple, tous corps de police confondus.

Je suis sûr que si je posais la question aux pompiers de Paris, qui n'ont pas eux aussi un cadre réduit à chaque arrondissement mais qui sont une police parisienne et même au-delà, ils sont capables de me dire quels effectifs ils ont mobilisés telle année dans tel arrondissement.

Voilà ce que je voulais vous dire et nous votons donc pour.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne la parole à Mme Florence BERTHOUT.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Madame la Maire, nous voterons également ce vœu mais je ne suis pas certaine d'avoir compris tout ce que vous avez dit, pardon, Monsieur le Préfet.

Je rappelle qu'avec mes collègues, Frédéric PÉCHENARD et Philippe GOUJON, nous avons fait adopter en mars dernier un vœu pour qu'un bilan de la délinquance à Paris à l'échelle des arrondissements soit régulièrement publié. C'est désormais ce qui est fait et j'en remercie la Préfecture de police. Mais le vœu comportait un deuxième volet : que nous disposions des effectifs de policiers présents dans nos arrondissements. Force est de constater que nous n'avons pas eu, depuis l'adoption de ce vœu, les éléments.

La situation des effectifs est très préoccupante, Monsieur le Préfet, dans nos commissariats. Je vous donnerai un exemple avec mon collègue maire du 6e arrondissement, nous déplorons une baisse extrêmement inquiétante et régulière des effectifs dans le commissariat 5-6. Merci d'ailleurs aux syndicats de policiers, en particulier "Alliance", de nous communiquer les chiffres que nous n'avons pas. Nous serions passés de 281 policiers en juillet 2017 à 233 aujourd'hui. Et l'arrivée imminente de deux promotions de gardiens de la paix ne compensera que très partiellement cette baisse avec seulement 28 arrivées pour 42 mutations en 2018. Faute d'effectifs, il est évidemment fréquent que la police secours ne soit pas équipée.

Nous avons besoin de ces indicateurs. Je rajouterai qu'un dramatique fait divers vient de survenir quai de la Tournelle dans le 5e arrondissement, où un homme de 17 ans a été mortellement poignardé dans la nuit de samedi à dimanche.

Depuis de longs mois, je demande à ce que l'on renforce la vidéo-protection et les effectifs de police. Donc merci de nous donner des réponses et de faire en sorte que le vœu que nous avons adopté soit effectivement appliqué.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mmes DASPET, MAQUOI, PETIT et M. CHERKI, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2018, V. 448).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à l'application de la charte d'éthique de la vidéo-protection.

Vœu déposé par MM. POZZO di BORGIO et AZIÈRE relatif à la transmission à des tiers non autorisés des images de vidéosurveillance.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Nous allons examiner les vœux n° 24 et n° 25 qui sont relatifs à la transmission des images de vidéosurveillance.

La parole est à Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE.

Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE. - Merci, Madame la Maire.

C'est un vœu que je présente au nom de Rémi FÉRAUD, moi-même et les élus du groupe Socialiste et Apparentés et qui s'adresse à M. le Préfet de police.

Dans le cadre de ce qui a été dénommé communément l'affaire "Benalla", il a été constaté que des images de la manifestation du 1er mai auraient été transmises de manière irrégulière par des fonctionnaires de la Préfecture de police, puis auraient circulé et ce, plus de deux mois après leur captation.

Ce n'est pas ce que prévoit la loi et le Préfet de police, dont je déplore d'ailleurs l'absence lors de ce point qui me semble important, avait qualifié ce point de "dérive individuelle sur fond de copinage malsain" ; ce sont ces termes lors des deux Commissions d'enquête à l'Assemblée comme au Sénat.

Rappelons en effet que la vidéo-protection est très encadrée, que seule une liste restreinte de personnes habilitées par la Préfecture de police est censée avoir accès aux images filmées. De plus, celles-ci sont censées ne plus être conservées au-delà de 30 jours, sauf en cas d'enquête en cours qui nécessiterait leur exploitation.

Vous vous en souvenez certainement, soucieuse du respect des libertés publiques, la Ville de Paris avait conditionné l'installation de ce dispositif de vidéo-protection à la mise en place d'une charte éthique et d'un comité d'éthique avec la Préfecture de police, ces garanties étant essentielles pour que le Conseil de Paris accepte l'installation de caméras sur son territoire.

La question de l'usage de ces images de vidéo-protection est évidemment préoccupante car si des images ont été transmises irrégulièrement par des fonctionnaires de police, ces faits portent évidemment atteinte de manière grave au respect des engagements pris par la Préfecture auprès du Conseil de Paris et des Parisiens.

C'est pourquoi ce vœu a vocation à demander au Préfet de police plusieurs choses :

- Premièrement que toutes les conditions qui sont contenues dans la charte d'éthique de la vidéo-protection soient strictement respectées ;

- Que le droit des élus du Conseil de Paris - certains ici sont membres de ce comité d'éthique - soient reconnus et qu'ils puissent exercer leur rôle de manière effective ;

- Que ce comité d'éthique soit informé mensuellement par la Préfecture de police des incidents d'exploitation constatés ;

- Qu'ils puissent publier chaque année un rapport d'activité qui répertorie les procédures de communication des enregistrements à la demande des habitants, des collectifs et des élus ;

- Que ces éléments soient publiés sur le site de la Préfecture ;

- Que le comité d'éthique soit destinataire du rapport que la C.N.I.L. a réalisé sur la vidéo-protection de Paris ;

- Que le Préfet de police propose de nouvelles dispositions afin que les contrôles internes de l'Etat sur le respect de cette charte éthique soient renforcés ;

- Qu'il puisse donner toutes les garanties nécessaires au plein respect de la réglementation de la charte éthique ;

- Enfin, que ce comité d'éthique se réunisse en urgence pour une séance exceptionnelle mettant à l'ordre du jour les conditions d'application de la réglementation et de la charte éthique.

Vous l'avez compris, sur ce point formel, il est très important que l'Etat et donc le Préfet de police puissent répondre sur ce sujet qui a fait l'objet de nombreux développements qui ne sont pas à ce jour achevés.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

Je propose à M. Yves POZZO di BORGIO de présenter son vœu n° 25 et puis nous aurons des réponses et des explications de vote sur les deux vœux.

M. Yves POZZO di BORGIO. - Nous avons eu en novembre 2009 - j'étais à l'époque président de groupe - un très long débat concernant l'installation de la vidéosurveillance. Je me souviens que cela avait été un débat intense, dans un bon esprit avec le Préfet de police et le Conseil de Paris et cela s'était traduit à l'époque par une signature d'une charte éthique de la vidéo-protection à Paris entre le Préfet de police et M. DELANOË.

Or, il semble manifestement, et ma collègue vient de le rappeler que, dans cette affaire "Benalla", plusieurs choses ont été en contradiction avec ce comité d'éthique. C'était notamment le fait que ces bandes ont été transmises à des personnes qui n'y avaient pas accès. Deuxièmement, il semblerait que l'on s'est rendu compte que

la durée de conservation des enregistrements de vidéosurveillance, qui avait été limitée à un mois dans l'accord et dans le comité d'éthique que nous avons signé, ne paraît pas avoir été respectée.

C'est quand même une affaire. On a avec la Préfecture de police, et le Préfet peut en témoigner, depuis toujours un contrat de confiance. Que ce soit l'opposition, la gauche ou la droite, chaque fois qu'il y avait un vote pour le Conseil de Paris pour la Préfecture de police, le vote était en général unanime et cela depuis toujours. C'est la raison pour laquelle, lorsque nous avons voté cette installation de vidéosurveillance, nous faisons confiance au Préfet de police et à la Préfecture de police.

Manifestement le contrat de confiance a subi une coupure. C'est la raison pour laquelle, au nom du groupe UDI-MODEM, puisqu'il y a une procédure judiciaire, je considère qu'il est tout à fait normal que la Ville de Paris, pour défendre les Parisiens mais aussi son honneur parce qu'elle est là franchement apparue comme étant un peu humiliée par la Préfecture de police, puisse se porter partie civile dans cette procédure. Je sais que ce n'est pas simple et je crois que c'est à l'Exécutif de le faire, mais je considère que cela est important.

J'ajouterai aussi que cela ne doit pas amputer le contrat de confiance que nous avons avec la Préfecture de police, mais je crois qu'il faut clarifier les choses. C'est la raison pour laquelle je demande, si l'Exécutif le souhaite, que nous puissions nous porter partie civile dans cette affaire.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour répondre, je donne tout d'abord la parole à Mme Colombe BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci beaucoup, Madame VÉRON, et merci aux deux intervenants.

Je laisserai évidemment M. le Représentant du Préfet de police répondre, notamment sur le premier vœu qui est adressé directement à la Préfecture de police, mais j'apporterai un avis favorable à ces deux vœux modulo une proposition d'amendement que j'ai faite à M. POZZO di BORGIO et j'y reviendrai.

Ils sont liés même s'ils ont des attendus différents.

Permettez-moi juste de redonner un certain nombre d'éléments sur ce sujet important. Depuis 2008, l'Etat a engagé le déploiement à Paris du Plan de vidéo-protection qui est devenu depuis le Plan zonal de vidéo-protection d'Ile-de-France.

Ce dispositif est bien la propriété de l'Etat, qui en pilote le déploiement, le fonctionnement et la maintenance. Il a bénéficié, pour certaines caméras, du concours financier de la Ville de Paris, vous y avez fait allusion l'un et l'autre.

Dans le cadre des conventions en vigueur, la Préfecture de police a accepté que la Municipalité puisse avoir accès à une partie des images. Vous avez d'ailleurs délibéré sur ce point, mes chers collègues, il y a quelque temps. Cela se passe dans le respect évidemment des compétences et attributions de la Ville de Paris, notamment en matière de régulation des déplacements.

Un tel dispositif exige un encadrement précis pour garantir en permanence la protection des libertés publiques et c'est notamment pour cela que la Ville et la Préfecture de police ont souhaité mettre en place un comité d'éthique indépendant, transparent - merci à Pascal JULIEN, il en fut l'initiateur - et auquel participent aujourd'hui les groupes politiques du Conseil de Paris. S'agissant des accès de la Ville, ils sont strictement encadrés et limités aux missions qui sont les nôtres et, dans la convention que nous avons signée récemment, nos agents ne peuvent accéder aux images que sur 10 minutes de temps. Je le dis car ce sont des questions qui m'ont été beaucoup posées depuis le début du mois de juillet.

Sur le sujet auquel il a été fait allusion dans la presse mais également dans les travaux des commissions parlementaires, il a été fait état d'une extraction d'images du plan de vidéo-protection, qui aurait été réalisée à des fins non autorisées et qui aurait été effectuée plus de 30 jours après la commission des faits, contrairement au cadre légal et, d'ailleurs, Monsieur POZZO di BORGIO, pas uniquement contrairement à la charte éthique mais aussi contrairement au cadre légal. Il n'appartient évidemment pas à la Ville d'interférer dans une enquête en cours, mais nous, notre responsabilité en tant qu'élus de Paris, c'est de veiller à ce que la protection des libertés publiques à Paris soit respectée, que le cadre légal soit appliqué et que les conditions éthiques qui avaient été posées par notre Conseil soient remplies.

A ce titre, la Ville a souhaité avoir la confirmation des règles en vigueur en matière d'accès, d'extraction et de conservation des images, ainsi que le cas échéant des raisons et événements qui auraient conduit à leur non-respect. C'est en ce sens que la Ville, par ma voix, a saisi le Préfet de police dès le 23 juillet dernier.

Je donnerai donc un avis favorable à votre vœu et proposerai à la Préfecture de police que nous puissions communiquer ce vœu au président du Comité d'éthique, M. VIGOUROUX, puisqu'il a annoncé une prochaine réunion du Comité le 16 octobre, qui devra évidemment aborder l'ensemble de ces sujets. Les conditions d'application de la réglementation et de la charte éthique seront nécessairement des sujets à l'ordre du jour. Les conditions d'information de ce Comité ainsi que la publication d'un rapport annuel devront également être à l'ordre du jour.

Je suis pour ma part favorable à la transmission à l'ensemble des membres du Comité d'éthique du rapport de la C.N.I.L. sur la vidéo-protection à Paris.

Permettez-moi juste de revenir d'un mot sur la proposition que porte Yves POZZO di BORGIO, car il faut être précis sur un sujet complexe. Une enquête est en cours, je l'ai dit, et la Ville de Paris n'est pas propriétaire du dispositif, je l'ai dit également. Avant donc de prendre un engagement de la sorte, la prudence et le sérieux doivent nous engager à vérifier en amont que les conditions juridiques permettraient une telle constitution de partie civile.

Je vous propose donc, Monsieur POZZO di BORGIO, de demander à la Direction des Affaires juridiques d'établir les conditions qui permettraient à la Ville de se constituer partie civile dans le cadre des procédures juridictionnelles relatives à la transmission par des fonctionnaires de la Préfecture de police d'images de vidéosurveillance à des personnes non habilitées. Ce rapport de la DAJ, je vous le transmettrai. Je peux passer par la 3e Commission par exemple, mais c'est évidemment la transparence que vous attendez et elle est normale.

Pour ces raisons, je vous l'ai dit, j'émettrai un avis favorable sous réserve de l'amendement qui a été transmis et qui remplacerait "que la Ville étudie la possibilité juridique de se constituer partie civile".

Merci.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne maintenant la parole à M. le Représentant du Préfet de police pour compléter la réponse.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Sénatrice, Monsieur le Conseiller, Mesdames et Messieurs les Conseillers, le Préfet de police l'a dit lors des différentes expressions publiques de la fin du mois de juillet, il partage pleinement le souci de voir les règles légales et réglementaires et les conditions de la convention signée entre la Ville de Paris et la Préfecture de police être parfaitement respectées.

C'est précisément la raison pour laquelle, dès qu'il a eu connaissance de la communication non autorisée d'images du P.V.P.P., préalablement extraites à des tiers non autorisés, il a décidé de saisir le procureur de la République, qui lui-même s'est saisi de cette affaire et a ouvert une enquête. Trois personnes, 3 agents de la Préfecture de police sont en cause. L'instruction judiciaire a été ouverte, elle est conduite sous l'autorité du parquet et il ne m'appartient pas ici d'en faire état ni d'en dire davantage. Elle devra en tout cas établir les responsabilités et il appartiendra à l'autorité judiciaire d'apporter les suites qu'elle jugera adaptées.

Je précise par ailleurs que, dans le même trait de temps, la C.N.I.L. a été informée de ces infractions ainsi que le président du Comité d'éthique, conformément aux règles et aux échanges que nous avons très régulièrement avec le président VIGOUROUX.

Les règles applicables au fonctionnement du P.V. P.P. à Paris sont bien établies ; nous ne les découvrons pas. Le P.V.P.P. est techniquement configuré de sorte que les images qui sont captées soient détruites au bout de 28 jours, hors les cas d'extraction qui sont prévues expressément par le législateur, et l'enquête à laquelle je faisais référence devra montrer et établir dans quelles circonstances, plus de deux mois après les faits, ces images ont pu être encore disponibles et ont pu être communiquées.

A plusieurs reprises, comme c'est son rôle, le Préfet de police a rappelé aux directeurs des directions de police active de la maison, la nécessité pour les agents de ces directions qui sont habilités expressément à accéder à ces images, de respecter les obligations qui s'appliquaient en la matière. La dernière circulaire datée du 4 juin dernier, ce n'était que l'une de celles qui ont été adressées par le Préfet de police actuel et par l'ensemble de ses prédécesseurs pour vérifier à chaque fois le bon fonctionnement des règles. Ces circulaires rappellent au demeurant les sanctions disciplinaires ou les sanctions pénales qui peuvent s'appliquer en cas de manquements.

De la même façon, au mois de juillet 2017, lors de la commission d'une tentative d'assassinat contre des policiers, cet acte ayant un caractère terroriste, le Préfet de police s'était aperçu que le droit d'accès aux images du P.V.P.P. n'était pas restreint au plan territorial, c'est-à-dire que quel que soit l'endroit où vous vous trouviez, vous pouviez accéder aux images du parvis de Notre-Dame.

Cette faille technique, ou en tout cas cette vulnérabilité technique, a été corrigée de sorte qu'aujourd'hui l'accès aux images du P.V.P.P., réservé encore une fois aux agents qui ont été expressément habilités, ne puisse se faire que dans un cercle territorial parfaitement circonscrit et pour les besoins nécessaires à l'accomplissement des missions confiées à ces agents.

Je termine par la liste des mesures destinées à ce que toutes les garanties que l'Etat avait données à la Ville de Paris soient respectées. Je termine en signalant également que le relevé ou le recensement des différentes extractions sollicitées, notamment dans un cadre judiciaire, pour obtenir des images du P.V.P.P., a fait l'objet, là encore, d'un renforcement, d'un resserrement, de plus de précisions pour s'assurer chaque fois de la destination des extractions des images du P.V.P.P.

Le P.V.P.P. n'est pas une "boîte noire", n'est pas un outil qui fonctionne isolément. La C.N.I.L. a la charge d'en contrôler le bon fonctionnement et la parfaite conformité aux règles légales et réglementaires. Un contrôle était d'ailleurs en cours depuis le mois de janvier 2017 et la C.N.I.L., comme vous le savez sans doute, a décidé de proroger ou de prolonger ce contrôle pour traiter spécifiquement des faits et des manquements qui ont été constatés au mois de juillet et de pouvoir ensuite dans son rapport formuler un certain nombre de recommandations ou de prescriptions dont nous tiendrons bien évidemment compte avec la plus grande attention et la plus grande rigueur.

Enfin, je voudrais terminer par le Comité d'éthique. Comme vous le savez, la Préfecture de police assure le secrétariat de ce Comité d'éthique, qui pour des raisons d'indépendance et de bon fonctionnement voit sa présidence confiée à une personnalité qualifiée, M. Christian VIGOUROUX, que j'ai cité tout à l'heure. La composition de ce Comité a été revue et élargie à l'occasion du renouvellement de février 2017. Tous les groupes politiques du Conseil de Paris en sont désormais membres, en plus des membres déjà présents, et il se réunit à l'initiative de son président, comme cela a été le cas à quatre reprises depuis le mois de février.

Dans le même esprit, l'élaboration et la publication du rapport d'activité se font bien évidemment avec le concours de la Préfecture de police en tant que secrétaire du Comité d'éthique, mais sur décision du président du Comité d'éthique, pour que ce rapport d'activité dispose de toutes les garanties d'indépendance nécessaires. Le même Comité d'éthique et ses membres ont pu à plusieurs occasions se déplacer sur le terrain, visiter des salles dans lesquelles l'accès aux images du P.V.P.P. pouvait se faire. Bien évidemment, sur demande de son président ou de ses membres, ces visites pourront de nouveau avoir lieu.

Je précise que la Préfecture de police, dans le respect de l'instruction judiciaire en cours, pourra lors de la réunion du Comité d'éthique du 16 octobre prochain, donner un certain nombre de précisions ou compléter mes propos pour, encore une fois, confirmer le souhait et la volonté du Préfet de police de respecter le contrat de confiance qui a été conclu avec la Ville de Paris autour du P.V.P.P et le strict respect des lois et des règlements.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

Il y a deux demandes d'explication de vote, l'une du groupe des Ecologistes de Paris avec Pascal JULIEN et l'autre du groupe LRI avec M. GOUJON.

Je donne la parole à M. Pascal JULIEN.

M. Pascal JULIEN. - Il y a matière à ce que la Ville se porte partie civile, parce que la Ville de Paris contribue au financement du P.V. P.P. et de la vidéosurveillance, et parce que la Ville de Paris a en quelque sorte un pretium doloris. Il y a donc matière matérielle et morale. Je ne comprends pas bien l'amendement qui est proposé, dont je crains un peu qu'il reporte à je ne sais pas quand la décision de poursuivre, alors que la Ville est informée, déjà depuis quelque temps, de ce vœu. Évidemment, l'adage a donné un avis. Il y a quelque chose qui ne me plaît pas trop, mais enfin, je suivrai la décision d'Yves POZZO di BORGIO. Il n'y a pas de problème sur ce point.

Sur l'autre vœu, qui concerne le comité d'éthique, j'y souscris complètement, d'autant plus que Jacques BOUTAULT a écrit au préfet, dès le mois d'août. Il a reçu une réponse qui, grosso modo, répond : "circulez, il n'y a rien à voir". Je manque de temps pour développer, mais je pourrai le faire en dehors de cet hémicycle, si vous le souhaitez.

Le président de mon groupe, David BELLARD, a écrit récemment à Christian VIGOUROUX pour lui demander que soient inscrits aux travaux du comité d'éthique la vérification technique de la manière dont on travaille. Parce que, que fait notre comité d'éthique auquel je participe ? On regarde concrètement comment cela fonctionne. On se déplace dans les commissariats. On va dans les salles. On regarde. Je suis de ceux qui veulent savoir comment sont effacées les traces au bout de 28 jours. Je ne suis pas ingénieur.

S'il faut utiliser des moyens recourant à des services indépendants, je déposerai un vœu au Conseil de Paris demandant de donner des moyens matériels indépendants de la Préfecture. Parce que le problème - et j'en termine

là-dessus - Monsieur le Représentant du préfet, c'est que nous ne sommes pas indépendants au comité d'éthique. Toutes les informations nous viennent 100 % de la Préfecture et tout le secrétariat, 100 % de la Préfecture. On aimerait de temps en temps avoir des moyens de contrôler.

Merci.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

Pour l'explication de vote du groupe les Républicains et Indépendants, Monsieur GOUJON, vous avez la parole.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Je ne vais pas répéter tout ce qui a été dit, d'autant plus que notre groupe est pleinement d'accord aussi bien avec les considérants que les dispositifs des deux vœux qui ont été déposés, et je comprends bien l'analyse qui a conduit à l'amendement de l'Exécutif.

D'ailleurs, nous avons dénoncé nous-mêmes ces faits dès leur révélation, demandé aussi la convocation en urgence, à l'époque, du comité d'éthique, dont un certain nombre d'entre nous - notre collègue qui vient de s'exprimer et moi-même - faisons partie, ainsi que l'audition du Préfet de police.

Vous le savez, nous sommes, plus que d'autres encore, convaincus de l'efficacité, de l'intérêt et de l'utilité de la vidéo-protection, que j'ai moi-même recommandée à Paris dès 2004, malgré l'opposition de la municipalité de l'époque. Mais celle-ci ne saurait en aucun cas s'affranchir des règles éthiques, juridiques, voire morales, protectrices des libertés individuelles. L'un ne va pas sans l'autre. Oui, à la vidéo-protection, mais à condition que les libertés individuelles soient totalement préservées. Il ne peut être question, dans l'utilisation de cette vidéo-protection, de méthodes telles que celles que l'on a pu voir et qui pourraient effectivement correspondre à une violation de nombreux articles du Code de la sécurité intérieure, qui ont conduit - M. le préfet l'a rappelé - à la mise en examen de plusieurs fonctionnaires de police.

Je voudrais néanmoins évoquer un dernier point puisqu'au-delà de cette affaire, il semblerait qu'il existe un système d'archivage des vidéos du PVPP à la Préfecture de police. Je ne sais pas ce qu'il en est, mais je voudrais avoir une explication du Préfet de police, s'il me le confirme ou pas.

Par note du 21 février 2017, il semblerait que le directeur de l'ordre public et de la circulation aurait organisé une cellule baptisée "Synapse" qui a pour objet d'analyser les stratégies conduites lors des manifestations à partir des films vidéo et peut-être ceux du PVPP.

Que la Préfecture de police examine la façon dont se déroulent les manifestations pour mieux encadrer, mieux protéger les manifestations en question, OK, mais il me semble que la Préfecture de police est dotée de suffisamment de moyens techniques et technologiques à cette fin. Mais est-ce que ce système d'archivage comprend également des images tournées par les caméras du PVPP ? C'est une question que je pose et sur laquelle j'aimerais avoir une réponse. Merci.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

Je vais mettre aux voix le vœu n° 24 du groupe...

Je commence par le vœu n° 24 et ensuite, je vous demanderai votre avis sur le vœu n° 25.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Socialiste et Apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2018, V. 449).

Sur le vœu n° 25, il y a une demande d'amendement sur le vœu de M. POZZO di BORGIO de la part de l'Exécutif. Est-ce que vous l'acceptez ?

M. Yves POZZO di BORGIO. - C'est une affaire suffisamment délicate, donc, bien sûr, j'agrée à la demande de l'Exécutif, mais je voulais faire une remarque sur l'indépendance de cette commission. Ce n'est pas pour mettre en

cause la personne du président, mais c'est quand même difficile que le référent du ministre de l'Intérieur sur la déontologie soit le président de cette commission.

Vous parliez tout à l'heure de l'indépendance de cette commission. Je crois qu'il est nécessaire de revoir cette présidence parce que c'est un problème, cette commission d'éthique. Depuis le départ, je l'ai souligné. Je voulais le dire publiquement sans mettre en cause la personnalité du président, qui est quelqu'un de très honorable et fait son travail. C'est un problème d'indépendance des structures.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Très bien. Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par MM. POZZO di BORGIO et AZIÈRE, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2018, V. 450).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif aux maisons closes de nouvelle génération.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le vœu référencé n° 26 relatif aux maisons closes de nouvelle génération.

La parole est à Nicolas BONNET-OULALDJ. Non. D'accord.

Qui prend la parole ? Hervé BÉGUÉ.

M. Hervé BÉGUÉ. - Merci.

Madame la Maire, chers collègues, on pourrait trouver comique ou simplement ridicule que le groupe Communiste ré-intervienne pour demander que l'on se penche sérieusement sur ce lieu de prostitution d'un nouveau genre. Le propriétaire, qui a déjà, dans d'autres domaines, utilisé les failles de notre législation afin de faire commerce de produits illicites, réitère dans le 12^e arrondissement son opération qui a échoué dans le 14^e. Les "Xdolls", comme il les appelle, ont bien été chassées par le voisinage et les copropriétaires de l'immeuble dans lequel elles étaient installées, le gérant taisant à ses voisins les va-et-vient incessants que son trafic génère au mépris de leur quiétude.

Mais peut-on laisser s'installer une activité qui, au prétexte qu'il ne s'agit pas d'êtres humains, met en scène des poupées en silicone qui ont tous les attributs d'une femme, voire d'une enfant, pour assouvir des fantasmes qui peuvent aller jusqu'au viol ? Je vous rappelle que vous pouvez commander un environnement sonore qui rappelle les cris d'une femme violée.

Des universités américaines, japonaises, allemandes et anglaises se sont penchées sur ce phénomène de la sexualité déshumanisée. La chaîne Arte a consacré, il y a peu, un reportage édifiant sur cette question, et nous, nous devrions regarder passer les trains sans intervenir. La culture du viol se cache partout.

Vous avez unanimement, avec Hélène BIDARD, condamné les campagnes d'affichage qui allaient dans ce sens. Vous défendez partout, et à juste titre, les droits humains, et quand il s'agit de l'image de la femme, vous fermez pudiquement les yeux et vous nous accusez de pudibonderie.

Je vous demande donc de nous suivre dans ce juste combat contre la banalisation du sexisme et du viol. La France ne peut pas être le dernier pays qui se penche sur cette question.

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Colombe BROUSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Avis défavorable.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

Pour compléter cette réponse, je donne la parole à M. le Représentant du Préfet de police.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Deux mots rapides qui sont dans le prolongement des propos que j'avais déjà tenus au Conseil de Paris sur cette même question.

Rappeler d'abord qu'en tant que telle, cette activité, au regard des textes en vigueur - je ne me prononce que dans le cadre du droit - n'est pas assimilable à du proxénétisme qui répond à une définition bien précise et qui nécessite que le proxénétisme mette en cause et porte préjudice à des personnes humaines directement.

Deuxième élément : vous rappeler que le Préfet de police avait déjà indiqué - et il le confirme de nouveau aujourd'hui - que si cette activité, si "cette maison close de nouvelle génération", comme vous l'appellez, venait à produire des troubles à l'ordre public, bien évidemment, nous interviendrions. Mais, en l'état actuel, il n'existe pas, dans le cadre juridique en vigueur, de procédure permettant de fermer cet établissement ou de s'opposer à son ouverture.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

Je vais mettre aux voix le vœu n° 26 du groupe Communiste - Front de Gauche, avec un avis défavorable de l'Exécutif...

C'était juste, mais, Madame la présidente, vous avez la parole pour une explication de vote.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Rassurez-vous, ce sera extrêmement rapide.

D'ailleurs, on a déjà eu ces échanges dans l'hémicycle - il est vrai, à la nuit tombante - et, ne variatur, je suis favorable à ce vœu. Je trouve absolument extravagant que l'on puisse, dans un pays qui respecte la femme, son corps, avoir ce genre de magasin. Cela n'a rien à voir avec la vertu. On fait ce que l'on veut chez soi et c'est très bien. Mais, franchement, que l'on puisse tolérer cela, c'est absolument révoltant.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Vous êtes sûre ? Il faut compter !

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Nous allons compter.

Qui est pour ?

22 voix.

Qui est contre ?

29 voix.

La proposition de vœu est donc repoussée.

Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif à la lutte contre les dérives sectaires et religieuses.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le vœu référencé n° 27 relatif à la lutte contre les dérives sectaires et religieuses.

La parole est à Mme Laurence GOLDGRAB, pour le groupe RGCI.

Mme Laurence GOLDGRAB. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, vous le savez, mon groupe est particulièrement attaché à la lutte contre toute forme d'obscurantisme. La Miviludes a constaté la multitude de nouveaux mouvements à caractère sectaire tels que dans le bien-être, la santé ou le développement personnel.

En effet, au lendemain des attentats de 2015, la Miviludes a constaté la multiplication de ces mouvements dans de nouveaux domaines, par exemple le développement personnel, la santé ou le bien-être, et des nouveaux modes d'action alors portés notamment par des conférences Skype par Internet. Il y a à peu près de 500.000 personnes en France, dont 50.000 enfants, qui seraient victimes de ces dérives. Et il y a eu 2.323 signalements en 2016, selon le dernier rapport de la Miviludes, provenant à 91 % de personnes privées.

Il y a, à Paris, une présence dans l'espace public, notamment place de la République, qui ne faiblit pas, on ne peut que le constater.

Il y a donc une véritable nécessité de ne pas baisser la garde face à l'obscurantisme, en particulier à l'heure où cela se développe par de nouveaux outils pour faire toujours plus de victimes.

Notre vœu, c'est que la Ville de Paris engage avec la Miviludes une réflexion pour contribuer plus activement à la lutte contre les dérives sectaires et religieuses se manifestant sur l'espace public, et que la Ville de Paris renforce son soutien aux associations parisiennes luttant contre les dérives sectaires. Je vais citer l'A.D.F.I. ainsi que le Centre de documentation et d'éducation contre les maladies mentales, qui sont les associations parisiennes luttant de longue date contre les dérives sectaires.

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

Pour répondre, je donne la parole à Mme Colombe BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci beaucoup, Madame GOLDGRAB ainsi qu'aux élus de votre groupe d'avoir mis en lumière ce besoin toujours nécessaire de soutenir les acteurs de la lutte contre les dérives sectaires, qui doit être une priorité pour les pouvoirs publics. La difficulté de traitement de ces dérives implique une vigilance d'autant plus forte qu'elles sont dissimulées et, à Paris, selon la Miviludes, plus de 400 groupes sectaires sont ainsi recensés. Rappelons-nous en permanence ces chiffres.

Vous le savez, la Ville a fait le choix de développer des actions visant à sensibiliser les publics aux dérives et aux dangers des dérives sectaires, mais également d'offrir un accompagnement psychologique et juridique aux victimes et à leur entourage. Un travail de sensibilisation des agents municipaux est mené. C'est à ce titre que nous soutenons le Comité contre les manipulations mentales et l'Association de défense des familles et des individus qui mettent en place des permanences de soutien pour les familles et les victimes de groupes sectaires, qui contribuent à la recherche et à la collecte d'information sur ces groupes, et qui organisent des actions de prévention, notamment auprès des agents de la Ville et de l'Education nationale.

Le C.C.M.M. organise chaque année, à l'auditorium de l'Hôtel de Ville, un colloque - passionnant - qui réunit professionnels, collectivités locales et publics autour d'un thème lié à l'emprise mentale. Cette année, ce sera "Emprise mentale et réseaux sociaux" en octobre 2018.

Notre soutien aux associations ne faiblit donc pas.

Nous travaillons évidemment très bien avec la Miviludes. Seule la Miviludes, la Préfecture de police et le parquet peuvent agir de manière coercitive auprès des mouvements sectaires déviants, mais vous le voyez, cela n'empêche pas le travail en commun, et la Ville y a toute sa place.

Tous les acteurs de la lutte contre les dérives sectaires se rencontrent régulièrement sous l'égide du Préfet de police, dans le cadre d'une commission parisienne. Si le préfet en était d'accord, nous pourrions lui suggérer qu'une réunion de cette commission ait lieu prochainement pour approfondir notre travail en commun.

En tout cas, j'apporte un avis favorable à votre vœu, et vous en remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe RGCI, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2018, V. 451).

Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif à la création d'une police municipale.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le vœu référencé n° 28 relatif à la création d'une police municipale.

La parole est à M. Julien BARGETON, pour le groupe DP.

M. Julien BARGETON. - Merci Madame la Maire.

Lors du Conseil de Paris du 2 au 5 juillet 2018, notre groupe a déposé un vœu similaire pour dire qu'il fallait rentrer dans une phase plus concrète sur la police municipale. Nous avons eu un vœu de l'Exécutif de 3 pages et demi pour nous dire que l'Exécutif y réfléchissait.

Or, le 10 juillet, dix jours après, la Maire de Paris, dans "Le Monde", a relancé le débat en affirmant qu'elle n'avait aucun tabou ni sur la création d'une police municipale, ni sur son armement, alors même que nous avions essuyé un refus quelques jours auparavant.

La police municipale, nous le savons maintenant, risque d'être l'une des propositions les moins disruptives de la campagne, puisque le sujet a mûri et que les convergences sont de plus en plus profondes.

Pour autant, nous savons que la police municipale n'est pas une baguette magique. Ce n'est pas en la créant que vont s'effacer, que vont disparaître d'un coup les rodéos, les squats dans les halls, ou bien les nuisances de voisinage.

Non, on le sait très bien et donc, cela veut dire que, derrière, il faudra également prolonger cette création par d'autres moyens, d'autres idées, d'autres propositions.

Si elle apparaît nécessaire aujourd'hui, la police municipale n'est pas suffisante en elle-même, elle correspond à une évolution, notamment du statut de Paris, à un besoin, mais elle doit être accompagnée.

C'est une raison de plus, selon nous, pour accélérer le travail des élus directement sur ce sujet et creuser les questions pratiques, les questions juridiques, les questions de financement, et également sur l'armement, plutôt que de se garder, nous semble-t-il, cette idée comme matériau à fourbir pendant la campagne en disant que, dans six mois, il y aura un rapport et que donc, on en reparlera.

Ou alors on le décide, on dit que c'est un sujet que nous nous gardons pour la campagne mais, dans ce cas, cela me paraît contradictoire avec un certain nombre de déclarations publiques qui font état d'un accord de la part de la Maire pour la créer. Je pense qu'il est temps de dire ce qu'il en est sur ce sujet.

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Colombe BROSEL.

Mme Colombe BROSEL, adjointe. - Merci, Monsieur BARGETON, vous l'avez dit vous-même, votre vœu est en effet un copier-coller du vœu déposé en juillet. Permettez-moi de redire le cadre de travail que nous avons formalisé ensemble par le vote du vœu de l'Exécutif relatif à la sécurité des Parisiens.

Pourquoi le redire ? Parce que, même si elle est importante en politique, la seule pensée magique ne suffit pas à produire de la politique publique et donc, affirmer que quelque chose va avoir lieu ne suffit pas en tant que tel à ce que les choses arrivent. Nous allons avoir un travail beaucoup plus rationnel.

La Maire - je vous l'ai dit d'ailleurs tout à l'heure - a décidé, souhaité lancer un audit dédié à la sécurité.

Au-delà de positions de principe qui en soi n'ont rien d'anormal, il s'agit de redonner sur l'ensemble des sujets liés à la sécurité, rationalité, efficacité en repartant surtout des besoins des Parisiens.

Dresser un bilan des réformes, des effectifs, des moyens mobilisés, de l'organisation actuelle, et de la coordination des institutions, et ce, dans un but simple : identifier ce qu'il est possible d'améliorer pour répondre aux besoins des Parisiens.

C'est donc une démarche pragmatique qui vise à donner à l'ensemble des conseillers de Paris tous les éléments utiles pour appréhender ce sujet essentiel.

Ce vœu vous l'avez déposé avant la 3e Commission, où nous avons abordé, en y intégrant les maires d'arrondissement qui avaient été exceptionnellement conviés à cette réunion, ce sujet. Le travail - je l'ai dit rapidement tout à l'heure - a été présenté. Les remarques qui ont fait suite à cette présentation, ont été intégrées au cahier des charges, notamment s'agissant de l'audition de l'ensemble des groupes du Conseil et des maires d'arrondissement, et nous avons eu un échange, merci d'ailleurs à ceux qui nous ont fait ces propositions, sur les focus et les sujets qui doivent être particulièrement interrogés.

Nous avons pris l'engagement, je l'ai pris à cette occasion, de revenir vers les élus dès le mois de novembre, une fois que les auditions auront été menées. C'est donc comme cela que nous allons travailler et pas uniquement par l'injonction de la pensée magique.

Pour toutes ces raisons, repartant du vœu de l'Exécutif que nous avons voté à l'unanimité et au vu de la démarche en cours, j'émettrai un avis défavorable à votre vœu.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

Je suis saisie de deux demandes d'explication de vote, une du groupe Ecologiste de Paris, Pascal JULIEN, et une demande d'explication de vote du groupe LRI, M. GOUJON.

Monsieur GOUJON, vous avez la parole.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Madame la Maire, on a l'habitude maintenant des vœux récurrents depuis quelques mois du groupe Démocrates et Progressistes sur la police municipale, on est heureux que ce groupe nous rejoigne sur cette position qui est la nôtre depuis 2001, contre d'ailleurs l'opposition farouche, aussi bien de la Municipalité parisienne que de M. BARGETON à l'époque. Mais c'est bien de venir à réminiscence !

C'est vrai que Paris reste la seule des 10 plus grandes villes de France à ne pas disposer de police municipale. Au regard de l'ampleur des menaces qui pèsent sur notre territoire, la police nationale, la Préfecture de police est tout entière mobilisée sur l'ordre public, la criminalité, la lutte anti-terroriste, au détriment des missions de police du quotidien. La tranquillité publique ne constitue plus qu'un objectif de second ordre, et quand on sait la baisse des effectifs à la Préfecture de police, je ne sais pas si M. le Préfet nous le confirmera, si je compare 2016 et 2018, on est passé de 8.061 à 6.174 gradés et gardiens à la direction territoriale de Paris. Si l'on prend la DSPAP, c'est de 21.320 à 19.424, donc il y a une baisse considérable.

Je voulais évoquer les effectifs insuffisants et la création nécessaire d'une police municipale avec des pouvoirs renforcés et une police armée.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

Monsieur JULIEN, vous avez la parole.

M. Pascal JULIEN. - Chers collègues, il y a une différence entre les évolutions profondes, mûries et sincères, et les revirements soudains pour raisons tactiques et politiciennes.

Deuxième point, il nous semble, à mon groupe, que la question de la police municipale est trop grave, trop importante, qu'elle est un enjeu électoral, ce n'est pas quelque chose que l'on peut ainsi bricoler en fin de mandat.

Troisième point, j'ai encore le temps de rappeler brièvement la position de mon groupe, nous sommes contre le fait d'armer davantage qu'elle ne l'est aujourd'hui la police parisienne, qui ne porte pas le nom de police, mais je ne serai pas contre le fait que l'on rende plus visibles les services de sécurité municipaux existant aujourd'hui, qu'on les unifie peut-être encore plus, qu'on leur donne un uniforme, qu'on les appelle "police parisienne", mais pas municipale, car juridiquement le mot municipal ouvre la voie à un armement supplémentaire dont nous ne voulons pas.

Merci.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Il y a deux autres demandes d'explication de vote.

Danielle SIMONNET pour les non-inscrits, et Didier LE RESTE, pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

Une minute maximum, s'il vous plaît.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, ma position restera toujours une position républicaine. Nous devons rester attachés à la police républicaine et que cette police républicaine soit dotée de moyens suffisants pour pouvoir agir en tant que police de proximité.

Il me semble extrêmement important de toujours considérer que la sécurité et le droit à la sûreté restent des fonctions régaliennes de l'Etat.

Il me semble totalement inapproprié de vouloir mettre en place une police municipale et plus encore de vouloir l'armer.

Restons vraiment dans le cadre de nos brigades d'incivilité, d'actions concrètes de terrain complémentaires qui permettent de détacher la police républicaine, de la décharger de certaines de ses tâches pour qu'elle se concentre sur le cœur de sa tâche en tant que fonction régalienne de l'Etat.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Je donne la parole à Didier LE RESTE, pour le groupe Communiste.

M. Didier LE RESTE. - Pour le groupe Communiste, je rappellerai notre opposition à la création d'une police municipale.

Nous souhaitons donner plus de moyens à cette police républicaine, dont la droite notamment a massivement supprimé des postes ces dernières années. Et donc, nous nous inscrivons dans le travail engagé, que rappelait Colombe BROSSEL, et je pense qu'à chaque jour suffit sa peine. Nous verrons au cours des mois les indications, les perspectives qui se présenteront et nous aurons l'occasion nous aussi de faire des propositions, mais je le répète sur le fond, nous restons opposés à la création d'une police municipale telle que d'ailleurs M. BARGETON l'envisage.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Démocrates et Progressistes, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la vente à la sauvette.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le vœu référencé n° 29 relatif à la vente à la sauvette.

La parole est à M. Geoffroy BOULARD, pour le groupe LRI.

Monsieur le Maire, vous avez la parole.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17^e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

C'est un vœu récurrent, trop récurrent d'ailleurs, car les vendeurs à la sauvette sont toujours aussi nombreux dans nos rues et agissent toujours dans l'impunité la plus totale.

Ce phénomène durable serait presque décourageant pour des élus fatalistes, que nous ne sommes absolument pas.

Il est nécessaire que la loi s'applique partout et je demande donc au Préfet de police la mise en place d'un plan ciblé de lutte contre la vente à la sauvette, notamment dans le 17^e arrondissement particulièrement touché depuis quelques semaines.

C'est un vœu simple, mais qui entend simplement répondre aux nombreuses interpellations des habitants et des commerçants, notamment les primeurs du 17^e arrondissement, qui me font remarquer à juste titre que la tranquillité et la sérénité des vendeurs à la sauvette n'ont d'égaux que leur frustration et leur colère.

Je vous remercie.

(Mme Célia BLAUDEL, adjointe, remplace Mme Pauline VÉRON au fauteuil de la présidence).

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Colombe BROUSSEL.

Mme Colombe BROUSSEL, adjointe. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Merci, Monsieur le Maire, j'apporterai un avis favorable à votre vœu en vous proposant que l'ensemble des préconisations soit présenté à l'échelle parisienne, parce que c'est une préoccupation parisienne.

Le phénomène des ventes à la sauvette est une réalité qui peut d'ailleurs parfois prendre des proportions d'ampleur dans certains quartiers de la Capitale, je pense au boulevard de la Chapelle, à la porte Montmartre, ou au boulevard de Ménilmontant. La liste est longue, et ces ventes à la sauvette, quelle que soit leur ampleur, sont malheureusement aggravées par le contexte économique et social actuel.

Une réponse sociale doit être engagée, et en la matière l'engagement et les initiatives de la Ville de Paris pour répondre à la nécessité d'insertion et d'accès au droit par le soutien aux associations ou la création de dispositifs dédiés est réel : le carré des Biffins, les ressourceries...

Mais ces ventes à la sauvette sont aussi le fait de réseaux qui profitent de la misère sociale, je pense à la revente de produits pharmaceutiques ou alimentaires sans respect des conditions d'hygiène, produits périmés ou contrefaits, et ces réseaux, nous souhaitons que la Préfecture de police et les services de la justice intensifient encore le travail d'investigation, je sais que c'est long et compliqué, pour les démanteler.

C'est un sujet sur lequel nous avons vraiment besoin d'améliorer la physionomie globale.

Je reste persuadée que nous pouvons y arriver, j'ai déjà eu l'occasion de le dire dans cette Assemblée. Lorsque nous avons une présence massive de policiers en tenue en permanence et que nous travaillons de concert sur les aménagements urbains, sur la lutte contre les réseaux, sur l'accompagnement des personnes, nous y arrivons et je ne veux céder à aucune fatalité, Monsieur le Maire, c'est la raison pour laquelle j'apporterai un avis favorable à votre vœu, comme je l'ai apporté à chaque fois, parce que ce sujet nous pouvons et nous devons le régler.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Maire.

La parole est également à M. le Représentant du Préfet de police.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Madame la Maire. Il n'y a pas d'impunité ni de fatalité en matière de vente à la sauvette.

Je voudrais vous donner quelques éléments pour le prouver, au-delà des déclarations d'intention. Depuis le début de l'année 2018, près de 24.000 procédures simplifiées pour vente à la sauvette, plus de 200 tonnes de marchandises saisies et détruites. Voilà le bilan depuis le début de l'année 2018.

Il ne vient pas de n'importe où, il ne s'agit pas de se baisser pour ramasser des sauvettes, il y a tout un dispositif qui mobilise différents moyens d'action, et je vais me permettre ici, comme j'ai eu l'occasion de le faire lors de précédents Conseils, de l'exposer dans les très grandes lignes.

C'est d'abord une procédure simplifiée de verbalisation des vendeurs à la sauvette qui a été mise en place en accord avec le Parquet et qui permet aux fonctionnaires de police, qui interviennent sur le terrain, d'agir à la fois plus rapidement et plus efficacement. Cette procédure simplifiée en particulier permet la saisie immédiate de la marchandise. Nous bénéficions d'ailleurs d'une coordination avec la Ville pour procéder ensuite à l'enlèvement de ces marchandises saisies.

Ensuite, c'est une présence sur le terrain pour évincer justement les lieux où les sauvettes se font le plus massives. Je pense en particulier aux arrondissements du Nord-Est parisien, les 18e, 19e, mais cela concerne également d'autres secteurs dans Paris, en particulier les secteurs touristiques.

Quand on parle de sauvettes, il ne faut pas oublier qu'il y a à la fois les sauvettes dites "touristiques" et celles qui concernent les produits du quotidien, des produits pharmaceutiques qui présentent d'ailleurs, pour un certain nombre d'entre eux, un très grand danger.

Puis ce sont des structures dédiées. Vous savez que dans le 18e arrondissement, il existe depuis novembre de l'année dernière une Brigade sauvette et contrefaçon dont l'efficacité n'est plus à démontrer. L'ampleur de la tâche en revanche, elle, reste importante.

Des moyens spécialisés qui sont mobilisés, en particulier la Garde républicaine notamment dans le 19e et le 20e. Et puis ce sont des mesures de police administrative, notamment celles qui restreignent ou régissent le stationnement des camionnettes que ces vendeurs utilisent - qui peuvent permettre de compléter un peu l'outillage et l'arsenal avec lesquels les fonctionnaires de police au quotidien luttent contre ce phénomène - dont l'importance reste réelle - personne ne le conteste et certainement pas nous - mais pour lesquels des résultats assez importants sont obtenus.

S'agissant de votre arrondissement plus particulièrement, nous partageons effectivement le constat de petits points de sauvettes localisés notamment dans les rues commerçantes, rue Legendre ou avenue de Clichy, et nous verrons avec le commissariat du 17e arrondissement comment y mettre fin.

En tout cas, je le répète : pas de fatalité et pas d'impunité ; c'est un phénomène majeur, d'ampleur et persistant, mais pour lequel des actions fortes sont réalisées.

Je rappelle à cet égard que la semaine dernière, la Sous-Direction de la Lutte contre l'Immigration irrégulière a réalisé une très belle affaire, mettant en cause plus d'une dizaine d'individus, permettant la saisie de 20 tonnes de marchandises, essentiellement des sauvettes ayant vocation à être vendues à des touristes, et près de 600.000 euros de valeurs marchandes ainsi saisies. C'est dire que l'action, si elle doit continuer d'être menée, produit déjà des effets.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Merci.

J'ai une demande d'explication de vote de M. GOUJON. Je vous en prie, Monsieur le Maire.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Merci.

C'est pour féliciter d'abord la Préfecture de police pour cette belle affaire de saisine des tours Eiffel qui n'est pas la première et, hélas, certainement pas la dernière.

C'est pour dire aussi que des procédures judiciaires doivent aller plus loin. C'est la raison pour laquelle, en tant que parlementaire, j'avais fait adopter en son temps un amendement pour transformer la contravention en délit, de façon à permettre les gardes à vue, le suivi des filières et leur démantèlement, avec des peines, des sanctions et des amendes différentes selon qu'il s'agisse de simples vendeurs ou de ceux qui organisent les trafics.

Deuxièmement, je pense que seule une police municipale présente sur le terrain pourra mener cette mission qui n'est pas la mission principale de la Préfecture de police, même si son travail est à saluer.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2018, V. 452).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au proxénétisme et aux incivilités rue Joseph-Dijon et square de Clignancourt.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le vœu référencé n° 30 relatif au proxénétisme et aux incivilités, rue Joseph-Dijon et square de Clignancourt.

La parole est à M. Christian HONORÉ pour deux minutes.

M. Christian HONORÉ. - Merci, Madame la Maire.

Ce vœu a été présenté par Pierre-Yves BOURNAZEL au Conseil du 18^e arrondissement et il est relatif au proxénétisme et aux incivilités rue Joseph-Dijon et square de Clignancourt.

Les riverains et les habitants se plaignent légitimement de la présence de proxénétisme probablement dû à des filières mafieuses. Cette situation engendre de sérieux problèmes de tranquillité publique pour les riverains et les commerçants.

Les riverains se plaignent également des nuisances engendrées par la présence de nombreux individus qui consomment de l'alcool à des heures tardives. Ces individus se livrent à des incivilités, notamment des épanchements d'urine aux alentours du square Maurice-Kriegel-Valrimont situé square de Clignancourt. Ces agissements, vous le comprenez bien, altèrent considérablement la qualité de vie des riverains.

C'est la raison pour laquelle nous demandons le renforcement des initiatives de la Préfecture de police pour remonter et démanteler les filières de proxénétisme dans le secteur de la rue Joseph-Dijon et square de Clignancourt et l'augmentation du nombre de patrouilles des forces de police au square de Clignancourt en appui des équipes municipales intervenant sur cet espace, afin de sanctionner les individus à l'origine des nuisances et des dégradations.

Je voudrais préciser que ce vœu a été voté à l'unanimité au Conseil du 18^e arrondissement.

Je vous remercie.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole pour vous répondre est à Mme Colombe BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci et je vous proposerai, mes chers collègues, autant que cela vous sera possible, que nous ayons également une unanimité sur ce vœu auquel j'apporterai un avis favorable.

Je vous confirme, Monsieur HONORÉ, notre extrême vigilance et nos signalements systématiques sur l'ensemble des adresses que vous évoquez, afin que la priorité soit donnée au démantèlement et à la condamnation lourde des réseaux qui sévissent dans la Capitale et exploitent sexuellement des jeunes femmes.

Nous sommes très régulièrement, avec ma collègue Hélène BIDARD, en lien avec l'ensemble des acteurs. Vous le savez, la prostitution et la lutte contre les réseaux font partie des priorités du Contrat parisien de prévention et de sécurité. De manière très concrète, dans le 18^e arrondissement, "Les Amis du bus des femmes" interviennent tous les vendredis soirs à Château-Rouge, au boulevard Barbès et sur les boulevards des Maréchaux. D'autres associations interviennent sur le 18^e à d'autres jours. Ces subventions à ces associations permettent d'assurer un suivi médical, de gérer des centres d'hébergement d'urgence et sécurisé, et de développer des parcours de sortie de la prostitution et de réinsertion.

L'action de la Municipalité parisienne vise ainsi à construire un vrai système, une vraie politique de prévention sanitaire et sociale et d'aide à la réinsertion complémentaire à nos saisines systématiques et prioritaires en direction des services de l'Etat compétents évidemment pour les sujets de lutte contre la traite des femmes à des fins d'exploitation sexuelle.

Vous le savez, dans le 18^e, le Parquet pilote depuis plusieurs années un groupe local de traitement de la délinquance dédié qui permet à tous les acteurs d'échanger tant sur la situation globale que sur les situations individuelles.

Je partage, nous partageons la priorité donnée au démantèlement de réseaux et nous poursuivons une action forte en matière d'incivilités. C'est la raison pour laquelle j'émettrai un avis favorable à ce vœu.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Maire.

La parole est également à M. le Représentant du Préfet de police.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Conseiller, quelques mots pour vous indiquer que nous avons bien pris en compte vos signalements. Je distinguerai peut-être ce qui relève de soupçon de proxénétisme des nuisances sonores occasionnées par des usages indus ou malveillants de l'espace public.

Sur le proxénétisme, dans le 18^e arrondissement, depuis l'année dernière, nous avons réalisé 10 affaires de ce type.

Vous savez que le cadre général en vigueur s'agissant de la prostitution a évolué avec la loi d'avril 2016. Le délit de racolage a été supprimé et seuls sont désormais sanctionnables la consommation ou l'achat d'actes sexuels, et bien évidemment le proxénétisme qui, dans bien trop de cas, hélas, s'apparente quasiment à de la traite humaine et donc revêt un caractère criminel.

Ce sont donc 10 affaires de proxénétisme dans le 18^e arrondissement dans l'année 2017, dont 7 autour du secteur Barbès et Château-Rouge, avec 15 personnes interpellées et placées en garde à vue dans ce cadre, 13 ont été déférées et 10 ont été écrouées. Ce sont donc des actions de fond puisque ce travail, pour mettre en cause et en évidence les réseaux de proxénétisme existants, demande évidemment beaucoup de temps.

La Brigade de répression de proxénétisme mais également les services des commissariats, et notamment du commissariat du 18^e, restent bien évidemment attentifs à tous les signalements qui peuvent leur parvenir pour documenter l'éventuelle existence de réseaux et mettre en cause bien évidemment les personnes qui en sont à l'origine.

Ensuite, pour les problématiques plus spécifiques d'occupations bruyantes ou d'incivilités constatées dans le square de Clignancourt, nous sommes en lien avec les équipes de DPSP puisque la police des parcs et jardins relève de la Maire de Paris, mais nous sommes bien évidemment en lien et en appui des effectifs de la Ville, le cas échéant.

Ainsi, depuis le mois de mars, nous avons réalisé 28 opérations de police spécifiques qui ont donné lieu à 15 interpellations qui visaient toutes à permettre de rétablir la tranquillité à laquelle les riverains ont le droit, mais nous prenons bien en compte vos signalements.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2018, V. 453).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif aux nuisances constatées rue Tesson / rue Saint-Maur.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le vœu référencé n° 31 relatif aux nuisances constatées rue Tesson, rue Saint-Maur.

La parole est à Mme Déborah PAWLIK, pour deux minutes.

Mme Déborah PAWLIK. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Préfet de police, depuis juin 2017, en effet les habitants du quartier Saint-Maur, et plus particulièrement ceux qui résident à l'angle de la rue Tesson et de la rue Saint-Maur dans le 10^e arrondissement, ont alerté à la fois la majorité du 10^e arrondissement, le commissaire de police, le Préfet de police sur les nuisances qu'ils subissent au quotidien.

De quoi parle-t-on exactement ? Ils ont en fait réalisé une pétition dans laquelle ils recensent la dégradation de leur environnement et leurs difficultés. Le soir et la nuit, ils subissent des nuisances sonores qui résultent d'attroupements devant et dans les halls d'immeubles. Le quartier n'est pas non plus épargné par les incivilités particulièrement nombreuses que l'on peut y constater ainsi que par les dépôts sauvages. Et, bien sûr, nombre de ces citoyens ont malheureusement été gagnés par un fort sentiment d'insécurité. A vrai dire, depuis juin 2017, date à laquelle a eu lieu la première pétition qu'ils ont réalisée, date à laquelle ils ont lancé les premières alertes, force est de constater que, malheureusement, la situation ne s'est pas vraiment améliorée, loin de là.

Si aujourd'hui les habitants réclament le retour de la tranquillité, il faut, par ailleurs, appréhender leur demande dans un contexte plus global, un contexte malheureusement encore plus difficile, car des faits de délinquance grave sont également à déplorer dans le quartier. Pas plus tard que cet été, une nouvelle rixe entre bandes a été la cause du décès tragique d'un jeune de 23 ans.

Par ce vœu, nous vous demandons notamment, Madame la Maire, Monsieur le Préfet de police, tout d'abord et à titre d'information, parce que c'est aussi important de savoir ce qui a été fait, de nous dresser un bilan des actions qui ont été menées depuis juin 2017, date à laquelle cette pétition a été lancée.

Surtout, nous vous demandons de nouvelles mesures pour le retour de la tranquillité dans ce quartier, que les habitants appellent particulièrement de leurs vœux aujourd'hui.

Je vous remercie.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Merci.

Je suis saisie d'une demande de prise de parole de la maire du 10e arrondissement.

Madame la Maire ?

Mme Alexandra CORDEBARD, maire du 10e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Merci, Madame PAWLIK, de mettre en lumière les besoins de sécurité et de tranquillité de ce quartier du 10e arrondissement, qui a vécu très durement cet été puisqu'un jeune homme est décédé à la suite d'une rixe avec un autre quartier du 19e. Je tiens d'ailleurs à saluer l'ensemble des forces associatives qui sont mobilisées dans ce quartier depuis longtemps et après ce drame. Il est également vrai que nous avons, avec le maire du 19e et Colombe BROUSSEL, demandé au Préfet de police de bien vouloir engager de nouvelles démarches dans la lutte contre le trafic de stupéfiants, qui pose de grands problèmes à ces quartiers et en modifie assez largement la configuration.

Nous avons, il y a quelques jours - et c'est pourquoi je prenais la parole - reçu une réponse du Préfet de police qui s'engage à travailler dans ce sens, et donc, je veux souligner l'importance d'une action policière forte pour ces quartiers qui sont touchés par ces trafics, qui certes ne relèvent pas du grand banditisme, mais qui, pour autant, impactent beaucoup nos quartiers, la vie quotidienne de leurs habitants et contre lesquels il faut que nous luttons assurément.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Maire.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Colombe BROUSSEL.

Mme Colombe BROUSSEL, adjointe. - Merci beaucoup.

Merci, Madame PAWLIK, et merci à Alexandra CORDEBARD de rappeler l'ensemble du travail qui est fait sur ce quartier.

Le vœu balaie des sujets de natures très différentes, mais permettez-moi de m'arrêter un moment sur le meurtre d'un jeune homme en juillet. Sur cette situation, la Ville, la mairie du 10e, la maire du 10e, la justice et la Préfecture de police, comme les acteurs associatifs - que je tiens tout particulièrement à remercier et à saluer - ont réagi immédiatement pour accompagner la famille et les amis du jeune homme, alerter et mobiliser, l'ensemble des dispositifs de sécurité et de prévention. Nous nous sommes tous mobilisés aux côtés des habitants des deux quartiers concernés afin d'essayer de contribuer à faire redescendre les tensions et éviter l'escalade. Des actions collectives, rassemblements publics, réunions d'habitants ont été organisés par les associations pour montrer la volonté des habitants, et notamment des familles, d'un retour au calme et à la paix.

Alexandra CORDEBARD, la maire du 10e, entourée de son équipe municipale, des élus du 19e et moi-même, nous étions aux côtés des habitants pour participer à ce rassemblement et porter cette parole et cette volonté, de paix et d'apaisement.

Les phénomènes de rixes et de rixes violentes perdurent. Vous le savez, après le drame du 10e arrondissement, un autre jeune homme a été tué dans le 13e arrondissement. Depuis 2015, ce sont 7 jeunes qui ont perdu la vie dans le cadre de ces affrontements. C'est absolument inacceptable. C'est la raison pour laquelle la Maire de Paris a souhaité que soient lancés, avec l'ensemble des acteurs institutionnels, mais aussi associatifs, des états généraux de la prévention des rixes qui auront lieu le 3 octobre à l'Hôtel de Ville. L'objectif est de travailler avec nos partenaires : associations, habitants, institutions, pour améliorer la prévention de ce phénomène, la prise en charge des jeunes concernés et de leurs familles, et les réponses apportées par l'ensemble des institutions sur tous les sujets, et notamment - c'est un sujet sur lequel je reviens régulièrement - sur la prolifération des armes blanches dans notre ville et dans l'ensemble des grandes villes.

Bref, je partage le souhait qu'a porté la maire du 10e, que les effectifs de la police nationale soient renforcés pour lutter contre l'ensemble des phénomènes que nous avons évoqués. C'est pour toutes ces raisons et parce que la Ville et la mairie du 10e arrondissement sont mobilisées sur ces sujets, que j'émettrai un avis favorable sur ce vœu.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Maire.

Pour vous répondre, la parole est à M. le Représentant du Préfet de police.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Madame la Maire.

Madame la conseillère, Madame la Maire, quelques éléments en complément de ce qui a déjà pu être dit à différentes occasions.

D'abord, sur le sujet de la tranquillité, rappeler notre mobilisation pour assurer une présence dans l'espace public dans ce quartier. Vous savez que les équipes du commissariat du 10e, éventuellement renforcées par la B.A.C. de nuit, par les compagnies de sécurisation et d'intervention, patrouillent régulièrement dans le secteur. Elles peuvent le faire encore davantage, bien évidemment. Des opérations de contrôle des halls d'immeubles sont régulièrement réalisées en partenariat avec le G.P.I.S., le groupement des bailleurs sociaux et le concours de notre Brigade cynophile, pour déloger des individus, pour mettre fin à des troubles ou éventuellement partir à la recherche de stupéfiants. Nous mobilisons aussi sur ce sujet la police des débits de boissons. Dans la pétition qui avait été adressée l'année dernière par les habitants du quartier, certains établissements étaient particulièrement visés. Ils ont fait l'objet de plusieurs contrôles, de plusieurs mesures de police administrative destinées à éviter la répétition des nuisances qu'ils peuvent occasionner. Nous restons très vigilants sur la tenue de ces établissements.

Deuxième volet sur les stupéfiants : la rue Saint-Maur fait partie de l'objectif dit "Bas-Belleville" du Plan Stupéfiants, pour lequel je souhaiterais vous donner quelques éléments sur les actions réalisées par les services de police depuis le début de l'année. Nous avons 80 affaires qui ont été traitées depuis le mois de janvier 2018 : 6 kilos de divers produits stupéfiants saisis, plus de 15.000 euros d'avoirs criminels et un total d'un peu plus de 80 individus qui ont été interpellés - 41 pour des faits de trafics de stupéfiants. Nous cherchons vraiment à mettre l'accent sur l'interpellation des trafiquants et des revendeurs, car ce sont ces interpellations qui sont le plus susceptible d'avoir des effets durables. Et puis, 82 usagers interpellés, 60 placés en garde à vue, 10 déferrés, pour veiller - et c'est notre rôle - au bon respect de la réglementation.

Un objectif de lutte contre les stupéfiants qui reste, évidemment, important dans ce secteur.

Troisième sujet sur lequel je souhaiterais revenir ici : c'est celui des bandes. Pour l'affaire du 6 juillet dernier, une enquête est actuellement en cours. Elle est confiée à la Direction régionale de la Police judiciaire. Un individu a été mis en cause après avoir été interpellé par les fonctionnaires de la Préfecture de police.

Je voudrais simplement rappeler ici la mobilisation de la Préfecture de police dans toutes ses composantes pour participer à l'ensemble des démarches visant à prévenir ces phénomènes de bandes et surtout, les altercations entre les individus qui les composent. Le Préfet de police participera au rendez-vous et aux Etats généraux du 3 octobre prochain pour voir comment, en complément d'une réponse policière indispensable et des suites judiciaires qui doivent être réservées aux infractions commises, nous pouvons travailler de concert pour prévenir ces faits particulièrement graves.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2018, V. 454).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la délinquance dans le 5e arrondissement.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le vœu référencé n° 32 relatif à la délinquance dans le 5e arrondissement.

La parole est à Mme Florence BERTHOUT, pour deux minutes.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Madame la Maire, ce vœu est un cri d'alarme par rapport aux effectifs qui se détériorent inexorablement, Monsieur le Préfet, dans le commissariat des 5e/6e. J'y faisais allusion tout à l'heure lors de mon explication de vote sur le vœu n° 23.

Les chiffres ne mentent pas, ils sont préoccupants. Entre les 7 premiers mois de l'année 2018 et ceux de 2017, on constate une augmentation des actes délictueux dans le 5e arrondissement : violences physiques non crapuleuses + 14,42 %, violences sexuelles + 130 %, cambriolages + 26,87 %, vols de voitures + 150 %.

Ces évolutions se situent nettement au-dessus des moyennes parisiennes et coïncident, ce n'est pas un hasard, avec une baisse considérable des effectifs entre juillet 2017 et juillet 2018, puisque l'on est passé - je le rappelais tout à l'heure - de 280 agents en juillet 2017 à 233 en juillet 2018.

Nous demandons donc au Préfet de police d'octroyer des effectifs supplémentaires. Pour voir et côtoyer régulièrement des policiers comme mes collègues, je crois qu'il y a vraiment le sentiment qui monte de ne pas être écouté, entendu, et de ne plus avoir les moyens d'agir.

Je vois l'affreux drame qui s'est passé, dans la nuit de samedi à dimanche, sur le port de la Tournelle où un malheureux jeune homme de 17 ans a été mortellement poignardé à la suite d'un banal différent au sujet d'une trottinette, comme vraiment un coup de semonce qu'il faut entendre sur cette question des effectifs. Merci.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Merci Madame la Maire.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Colombe BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci.

Vous l'aurez compris dans les explications de vote sur les différents vœux, j'apporterai, bien entendu, Madame BERTHOUT, un avis favorable à ce vœu, mais en souhaitant là aussi que l'ensemble des préoccupations s'élargissent à l'ensemble du territoire parisien.

La Maire de Paris s'est toujours mobilisée pour que la police ait pleinement les moyens d'agir, notamment s'agissant des effectifs fidélisés, en tenue, sur l'espace public et à la hauteur des besoins. Car nous le savons, au quotidien, les commissariats sont sollicités, nous savons combien les besoins sont importants, et nous savons à quel point il y a un besoin de mobilisation forte de moyens humains.

Les maires d'arrondissement que vous êtes, et d'ailleurs au-delà des considérations d'appartenance politique, s'en font l'écho au quotidien, et vous le dites les uns et les autres, au cours de nos séances de Conseil de Paris. J'ai évidemment, permettez-moi chers collègues, une pensée pour les maires du Nord-Est parisien qui sont également mis à rude épreuve.

Le Préfet de police aura donc, je le dis et je le redis volontairement ici, toujours notre soutien en la matière. C'est la raison pour laquelle j'apporterai un avis favorable à votre vœu, Madame BERTHOUT, car notre parole à nous tous, dans le consensus politique autant que possible, est aussi, je le crois, un élément important sur ces questions.

Merci beaucoup.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Maire.

Et pour vous répondre également, la parole est à M. le Représentant du Préfet de police.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Madame la Maire, vous aurez l'occasion d'échanger avec le Préfet de police sur ces différents sujets au début du mois d'octobre.

Je voudrais confirmer ici qu'un certain nombre d'indicateurs dans votre arrondissement connaissent une dégradation. C'est vrai du phénomène des cambriolages. Ce n'est pas propre à votre arrondissement, c'est un phénomène malheureusement parisien dont nous constatons la progression depuis maintenant plusieurs mois et vis-à-vis duquel nous mettons en place une série d'actions destinées à la fois à agir sur la prévention, puisqu'un certain nombre d'affaires de cambriolage ou de faits de cambriolage révèlent de négligences de la part des personnes qui en sont victimes. Mais nous menons également des actions qui visent à agir sur les trafics, sur les réseaux, et surtout sur les auteurs de ces cambriolages avec parfois des éléments assez intéressants, notamment sur la part des mineurs mis en cause parmi les personnes interpellées par les services de police.

Vous avez évoqué d'autres agrégats, les vols liés à l'automobile, la tendance du mois d'août étant moins marquée que celles des mois qui précèdent, donc cet indicateur est en moindre hausse. Les faits de violences sexuelles, qui sont en forte augmentation, s'inscrivent dans un contexte où le taux de signalement, le taux de dépôt de plainte est plus important qu'il n'a pu l'être parfois par le passé.

Face à cette situation, je voudrais vous confirmer qu'il n'y a pas de relâchement.

En matière de procédures pour les vols par effraction, c'est-à-dire les cambriolages, le nombre de personnes mises en cause a fortement augmenté, plus d'un tiers de personnes mises en cause supplémentaires dans ce seul 5^e arrondissement.

Le commissariat organise également des opérations de lutte contre les occupations illicites de l'espace public. Cela vaut notamment pour les secteurs de votre arrondissement qui sont soit touristiques, soit attractifs de manière générale, en particulier les berges de Seine. Des opérations ciblées contre le port d'armes prohibées ont été également menées, 35 ces derniers temps, et nous mettons également en œuvre des patrouilles dans le bas du Quartier latin qui, à certaines heures de la journée, peut évidemment poser des difficultés.

Les fonctionnaires du commissariat peuvent s'appuyer sur les 57 caméras du P.V.P.P. qui aujourd'hui équipent votre arrondissement. Une nouvelle caméra a été implantée au mois d'avril port Saint-Bernard, et nous regardons et examinons attentivement vos propres demandes d'implantation sur l'espace des berges de Seine, en lien avec HAROPA.

Sur la police des débits de boissons qui participe à la tranquillité publique, le nombre de fermetures s'élève à deux depuis le début de l'année, c'est relativement faible. En revanche, le nombre de contrôles est beaucoup plus important, puisque près de 90 procédures ont été initiées par les fonctionnaires du commissariat du 5-6.

Je terminerai sur les effectifs. Je n'ai pas exactement les mêmes données que vous.

Je vous confirme que, d'ici la fin de l'année, deux promotions de gardiens de la paix viendront compléter les effectifs de la Préfecture de police, une au mois de septembre, dans les tout prochains jours, et une au mois de décembre.

Nous sommes clairement aujourd'hui à un niveau qui n'est pas le niveau maximum des effectifs de la Préfecture de police. L'objectif du Préfet est, d'ici la fin de l'année, de reconstituer ces effectifs, au moins au même niveau que celui de la fin de l'année 2017. C'est effectivement un enjeu important pour assurer correctement les missions de sécurité.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je sou mets donc aux voix le vœu n° 32 du groupe les Républicains et Indépendants avec un avis favorable de l'Exécutif...

Explication de vote ? Allez-y.

M. Dominique TIBERI. - Merci.

J'approuve tout ce qui a été dit. Simplement, lorsqu'on nous a proposé et ce que nous avons approuvé, j'ai eu un désaccord et je le regrette avec Mme Colombe BROUSSEL, c'est elle qui avait raison et je le reconnais, à savoir que l'opération 5-6, la fusion des deux commissariats, devait automatiquement provoquer une augmentation de 30 % des effectifs dans la rue. Mais cela s'entendait à effectif constant, d'où notre grande inquiétude.

J'en ai parlé avec des fonctionnaires de police du commissariat côté 5e, mais c'est pareil. Cette baisse, cette diminution des effectifs fausse complètement les chiffres. L'augmentation de 30 % attendue n'a pas lieu aujourd'hui, parce qu'on n'est pas à effectif constant.

Merci beaucoup.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Merci. Je redémarre les opérations de vote.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2018, V. 455).

Je vous remercie.

2018 DEVE 120 - Classement du site du cimetière de Montmartre (18e) au titre du code de l'environnement (art. L 341-1 et suivants).

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant aux dossiers DEVE et nous examinons le projet de délibération DEVE 120 relatif au classement du site du cimetière de Montmartre.

La parole est à M. HONORÉ, puis à M. JULIEN.

M. Christian HONORÉ. - Madame la Maire, nous allons voter ce projet de délibération visant le classement du site du cimetière de Montmartre.

Je voudrais toutefois apporter une information. Lors de la séance du Conseil du 18e arrondissement, le 10 septembre, nous avons appris par hasard, que l'ouverture d'un nouvel accès au cimetière côté rue Ganneron ne se ferait pas.

C'est une demande très ancienne, qui remonte à des années, formulée par les habitants, portée par les membres du Conseil de quartier Grandes-Carrières-Clichy, toujours avec l'appui des élus de l'équipe en place, dans le 18e arrondissement.

Le 10 février 2014, le Conseil de Paris à l'unanimité a adopté un vœu à l'initiative du Conseil de quartier Grandes-Carrières-Clichy, vœu relatif à l'ouverture d'un accès supplémentaire et à la mise en valeur du cimetière de Montmartre.

Le 10 septembre, des raisons ont été avancées pour dire que l'ouverture ne se ferait pas. Il faudrait premièrement déplacer des tombes et il y a un problème de gardiennage.

Or, l'atelier parisien d'urbanisme, l'A.P.U.R., dans un document de 45 pages, a identifié le lieu où peut être ouvert le mur. Pour ceux qui connaissent, il est au niveau délimité par la rue Fauvet et la villa Saint-Michel, sans avoir à déplacer une tombe, bien entendu, ce qui serait inacceptable.

Pour ce qui concerne la surveillance, je ferai référence au cimetière du Père-Lachaise où, sur les cinq ou six entrées, seules deux sont gardées.

Donc, tout cela, ce sont de faux arguments.

Mais au-delà de la création de l'ouverture, en fait, de quoi s'agit-il sur le fond ? Il s'agit du respect de la parole donnée. Il s'agit du respect dû aux conseillers de quartier qui travaillent depuis des années sur ce projet, avec l'assentiment, je le répète, pensaient-ils des élus.

On ne peut pas à longueur de temps vanter les mérites des conseillers de quartier qui s'investissent pour améliorer la qualité de vie dans leur quartier et ne pas leur manifester, dans les faits, la considération qui leur est due.

Ces personnes ne sont pas dupes. Elles voient bien que, trop souvent, derrière les belles déclarations de principe, il y a une réalité qui n'est pas, je suis désolé de le dire, à votre avantage.

Donc, je souhaite que soit effectivement étudiée la création d'un nouvel accès au cimetière de Montmartre rue Ganneron, tel qu'il est envisagé et promis depuis des années par la mairie du 18^e arrondissement.

Je vous remercie.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à M. Pascal JULIEN, pour 5 minutes.

M. Pascal JULIEN. - Le patrimoine funéraire du cimetière Montmartre souffre de deux maux.

Le premier, c'est la dégradation des tombes, qui s'effritent parce qu'elles ne sont pas entretenues à partir de la deuxième, troisième, quatrième génération. Elles sont abandonnées et elles tombent en ruine. Il est très difficile d'empêcher cette dégradation. C'est très long, c'est très lent, ce sont des propriétés privées.

Le deuxième mal dont souffre le patrimoine funéraire, c'est le fait que de nouvelles tombes, qui sont établies, sont des tombes toutes plates, du marbre de Chine en général et à bas coût. Ainsi, on assiste à une sorte d'aplanissement du cimetière, en quelque sorte, à la fois par le haut et par la nouveauté.

Quand j'étais adjoint au maire du 18^e, pour lutter contre cela j'avais obtenu de la Ville le classement de quelques tombes à l'inventaire des monuments historiques, ce qui avait le mérite d'obliger les nouvelles tombes qui arrivent dans le secteur, dans le rayon concerné, à faire un effort d'architecture. Voilà pourquoi je me réjouis de ce projet de délibération, qui va bien au-delà de là où nous étions allés et qui, je l'espère, contribuera à préserver ce patrimoine et à obliger une certaine harmonie entre les nouvelles tombes et les anciennes.

Et puisqu'il me reste une minute, je voudrais répondre à Christian HONORÉ qu'il y a un aspect qu'il n'a pas vu : c'est celui de la différence d'altitude qu'il y a entre la rue Ganneron et le cimetière. Elle est importante, de telle sorte que si on fait une porte, il faut qu'elle soit accessible aux handicapés. Il faut donc, côté rue, une pente à 3 % maximum, extrêmement longue, qui empiète sur le trottoir ; c'est un autre aspect technique.

A l'endroit cité, que je connais bien, il y a les tombes et il ne s'agit pas de déplacer les tombes. On ne peut pas y toucher, c'est une propriété privée, c'est une procédure extrêmement longue. Une procédure a été engagée à l'époque, déjà, dans le mandat précédent pour qu'il n'y ait plus de nouvelles tombes installées à cet endroit, quand l'échéance de celles-ci sera arrivée.

Je crois donc que l'idée n'est pas morte, si je puis dire en l'espèce, mais cela prend forcément du temps.

Voilà, merci.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Pénélope KOMITÈS.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Merci beaucoup.

Effectivement, ce projet de délibération, dont je me réjouis, fait suite à une demande de classement à l'initiative de la Ville de Paris, il faut le souligner. Il a fait l'objet pendant de longs mois d'une instruction par les services de la D.R.I.E.E. qui ont rendu un avis favorable.

Désormais, nous allons engager la procédure formelle de classement avec une enquête publique qui va être engagée par le Préfet et, bien évidemment, une saisine de la Commission départementale de la nature, des paysages et des sites, pour un classement qui devrait intervenir par un arrêté du ministre chargé des sites.

Je me félicite de l'avancement de ce dossier. Monsieur JULIEN, je partage vos inquiétudes et nous cherchons aujourd'hui des procédures juridiques qui permettent effectivement de pouvoir entretenir des tombes qui tombent en désuétude. J'ai bon espoir que, sur ce dossier, nous puissions enfin commencer à discuter.

Concernant l'entrée sur la rue Ganneron, Monsieur HONORÉ, pas de faux arguments, pas de faux procès. C'est un dossier que je suis depuis maintenant un bon moment et je sais que c'est un sujet important pour la vie du quartier. J'ai bien évidemment l'étude de l'A.P.U.R. Comme l'a très bien dit M. JULIEN et vous connaissez encore mieux que moi cette rue, elle est effectivement très en pente. Je ne suis absolument pas opposée à la construction

de cette porte, j'ai demandé la relance de ce dossier et j'espère que nous allons aboutir à la création d'une porte à un endroit dédié, sans impact sur les tombes et en tenant compte de la pente de cette rue en 2019.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Maire.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 120.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DEVE 120).

2018 DEVE 136 - Mise à disposition de la toiture de l'hôtel Chapelle International (18e) pour un projet privé d'agriculture urbaine. Convention d'occupation du domaine privé de la Ville de Paris.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DEVE 136 relatif à la mise à disposition de la toiture de l'hôtel Chapelle International pour un projet d'agriculture urbaine.

La parole est successivement à Danièle PREMEL, Danielle SIMONNET et Pascal JULIEN.

Madame PREMEL ?

Mme Danièle PREMEL. - Merci, Madame la Maire.

Le projet de délibération nous propose de nous prononcer sur la mise à disposition de la toiture de l'hôtel Chapelle International pour un projet privé d'agriculture urbaine. Encore un peu de patience pour croquer la première pomme, retrouver le goût de la tomate, Cultivate Chapelle nous donne rendez-vous fin 2019.

Mais à l'occasion de ce vote, ce qui est important, c'est de se questionner et de réfléchir non pas sur la capacité technique et du savoir-faire de Cultivate Chapelle, mais sur le volet social et solidaire du projet et sur son impact sur le quartier de la Chapelle. Cultivate Chapelle se présente à travers des objectifs ambitieux en produisant jusqu'à 50 tonnes de fruits et légumes par an en vue de leur commercialisation. Les fruits et légumes seront vendus aux Parisiens chez "Franprix" avec le label "Made in Paris", avec un prix de vente qui est prévu plus élevé. Cela pose quand même une question, quand on est sur un quartier comme celui de la Chapelle, dont les revenus des habitants sont bien loin des arrondissements centraux.

Par ailleurs, la ferme réservera une partie de sa production au restaurant qui sera installé sur le site, un hôtel logistique, bâtiment accueillant à la fois des entreprises, des commerces et des logements sous le même toit. Si l'accès et des visites de la ferme seront possibles, un aspect doit être pris en compte, celui d'un partenariat local avec les initiatives et les actions qui se réalisent ou émergent, proches de la ferme de Cultivate Chapelle.

Pour cela, je pense à la Caverne, ferme d'agriculture biologique située à Paris dans un parking désaffecté du 18e arrondissement, tout près de Chapelle International, et qui propose un modèle d'agriculture urbaine qui se veut à la fois productif, éthique et pérenne. Bien que de statut privé, la Caverne, en s'insérant dans le quartier, a eu le souci de dynamiser tout un écosystème, notamment en créant localement de nouveaux métiers qui ont du sens, en créant des emplois locaux et en participant à des projets sociaux et économiques du quartier.

Je pense aussi à la Bonne Tambouille, qui tous les deuxièmes samedis matin du mois, anime la place Mac-Orlan avec des associations du quartier dont Alinéa, association d'économie sociale et solidaire, qui vend des aliments de l'agriculture raisonnée provenant des circuits courts.

Je pense aussi au projet de la Charrette des quatre saisons solidaire, qui bientôt va vendre des produits de l'agriculture raisonnée sur l'espace public et animer des lieux pour favoriser la rencontre entre les populations éloignées culturellement et proposer des produits sains issus des circuits courts à des prix accessibles aux populations des quartiers populaires.

Cultivate Chapelle arrive dans un quartier où des expériences relevant des mêmes soucis existent, et nous espérons qu'au-delà de "Franprix" et des restaurants, un rapprochement s'opérera avec les forces positives locales afin que ce projet de la plus grande ferme urbaine en toiture soit un facteur de développement du territoire et pas simplement un lieu où l'on produit des légumes et des fruits bio mais dans un seul but lucratif. L'avenir nous le dira.

Je vous remercie.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET, pour cinq minutes.

Mme Danielle SIMONNET. - Eh oui, et quand on veut que l'avenir nous dise des choses positives auxquelles on s'attend, c'est mieux quand on l'écrit dans les projets de délibération et qu'on le planifie. Et c'est là que j'ai justement un souci avec ce projet de délibération.

On est face à un beau projet, comme cela a été dit par ma collègue auparavant. On est sur un terrain de 7.000 mètres carrés, qui va devenir finalement l'une des plus grandes fermes urbaines d'Europe, paraît-il, en termes d'agriculture urbaine, puisque l'agriculture urbaine sur l'ensemble de la toiture de ce grand bâtiment prévu pour la logistique "Sogaris" dans Paris va permettre, par le projet lauréat "Cultivate", de réaliser un grand écosystème, disent-ils, sur leur site d'agriculture urbaine, un des plus grands d'Europe. Bien. On va donc avoir une production d'environ 45.000 kilos de salades et d'aromates par an, 500.000 produits finis qui vont ensuite être distribués. Mais distribués où ? Là est la première question.

Je me souviens très bien qu'en mars 2018, je vous avais présenté un vœu sur ce projet pour déplorer justement que l'on découvrirait dans une délibération que cette agriculture urbaine, cette ferme urbaine allait distribuer ses produits notamment via "Franprix". Or, j'avais exprimé un vœu qu'il serait quand même mieux de penser l'alternative du début à la fin, et que cette agriculture urbaine passe plutôt par les A.M.A.P., les marchés, les halles alimentaires, les cantines de la Ville, les restaurants de quartiers, les autres structures associatives, et que l'on s'émancipe justement de la grande distribution. Prenons conscience du rôle déterminant de la grande distribution dans sa part de responsabilité dans le modèle productiviste agricole, totalement anti-écologique.

On m'avait répondu à l'époque : "écoutez, Madame SIMONNET, on va passer par tout ça, mais on produit tellement qu'on sera aussi in fine obligés de passer par "Franprix". Mais prioritairement, on passera par le modèle, entre guillemets, alternatif de l'économie sociale et solidaire de la distribution. Résultat : allez sur le site Internet du lauréat de l'appel à projets de la Chapelle International, et vous verrez que ce sont les magasins "Franprix" qui sont affichés. Nulle part vous ne voyez les A.M.A.P., les associations de quartier et tout cela, donc on tombe dans le panneau ! C'est vraiment le discours du "en même temps" : on fait de l'agriculture urbaine et en même temps, on continue dans le même modèle de la grande distribution distributive.

Deuxième chose : je regrette qu'à travers l'ensemble des projets qu'il y a sur ce site, on ait tourné le dos au fait de créer un vrai poumon vert en quartier rouge, c'est-à-dire un troisième bois, parce que c'est ça, le beau projet, qui aurait été de créer un vrai troisième bois dans ce quartier très populaire, où à la limite de Paris et de sa banlieue, on aurait pu justement revenir sur cette ultra-densification de la ville qui n'est pas agréable à vivre, et mettre beaucoup de respiration. Hélas, l'espace vert sera réduit.

Troisième chose : défendre l'agriculture urbaine, c'est bien ; sauver les terres agricoles autour de notre ville, c'est encore mieux. Alors, je reviendrai, comme je reviendrai à chaque fois que je le pourrai dans cette Assemblée, sur le silence complet de l'Exécutif parisien, de la majorité parisienne, sur le projet d'EuropaCity. Notre Conseil de Paris devrait prendre position de manière très claire contre le projet d'EuropaCity, ce grand centre commercial géant, complètement aberrant, avec sa nouvelle version de l'hyper-consumérisme par le biais de loisirs totalement absurdes, énergivores, et qui va finalement bousiller près de 670 hectares de terre agricole.

Il y a notamment 280 hectares où l'on pourrait vraiment faire autre chose : du maraîchage au lieu du bétonnage, comme le dit Alice LE ROY dans une excellente tribune parue cet été dans "Le Monde", qui dénonce bien toute cette logique aberrante. Je vous le dis : il y a un projet alternatif extrêmement intéressant qui s'appelle Carma - c'est le groupement de Coopération pour une ambition rurale et métropolitaine agricole - et qui invite vraiment la Métropole du Grand Paris, la société du Grand Paris, à penser un projet totalement alternatif, qui vise à développer du maraîchage, de l'élevage, de l'agroforesterie, des centres de formation et de recherche, pour permettre justement de préserver ces terres agricoles contre l'artificialisation des terres et ce projet ultra-polluant qui, par ailleurs, va totalement à l'encontre du petit commerce de la région, qui va pousser au développement des transports de manière complètement aberrante.

Je conclus donc : je trouve que défendre l'agriculture urbaine, c'est bien, mais pensons-la de manière globale dans une alternative au système actuel de la grande distribution, et surtout, défendons l'agriculture en région francilienne.

Je vous remercie.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à M. Pascal JULIEN.

M. Pascal JULIEN. - L'idée de destiner ce toit de la halle de frêt à l'agriculture urbaine n'allait vraiment pas de soi, le 10 octobre 2012, lorsqu'elle fut proposée pour la première fois par moi-même lors d'une réunion publique organisée par une association partenaire de la mairie. J'ai reçu, je dois dire, un accueil dubitatif, parce que ce n'était pas du tout connu. Il fallait aller aux États-Unis pour voir les premières expériences. En 2012, c'était il n'y a pas si longtemps que cela. Un accueil favorable, mais dubitatif.

Finalement, j'ai milité au sein du comité de suivi Chapelle, et puis, j'ai déposé un vœu avec mon groupe en décembre 2012, au Conseil d'arrondissement, qui a été adopté à l'unanimité. Le maire du 18e m'a toujours soutenu et le projet a abouti, mais je dois dire, pas simplement. Et je vais vous dire pourquoi : j'adore les services de l'Hôtel de Ville et ce n'est pas une critique que je vais formuler, mais il y a une culture, il y a des habitudes, et je me souviens de réunions à l'Hôtel de Ville, à l'époque, où les services étaient quand même très timides pour aller vers un tel projet. Vous n'imaginez pas le nombre d'arguments que l'on m'opposait. On allait jusqu'à me dire : "mais est-ce que vous croyez que ce sera consommable, parce que c'est de l'air pollué ?" Alors, je leur disais : "c'est sympa de poser la question pour les produits de l'agriculture urbaine, mais pourquoi ne les posez-vous pas pour les fruits et légumes qui sont vendus à "Franprix", justement, en général, ou chez Leclerc, et qui sont issus de l'agriculture chimique ?"

Et petit à petit, les choses se sont faites. Voilà pourquoi voter ce projet de délibération, pour moi, aujourd'hui, est une grande joie, et pour mon groupe, parce que nous avons, je le dis sans fausse modestie, été précurseurs dans ce domaine, et c'est une bonne chose. Je peux vous dire que par exemple, sur le permis de construire, cela s'est joué à quelques jours près de déposer un permis de construire avec une portance suffisante pour recevoir un toit ad hoc pour l'agriculture urbaine.

Une fois dit cela, le projet évolue, et aujourd'hui, l'agriculture urbaine, d'ailleurs, depuis 2014, est devenue un projet que l'on retrouve dans tous les programmes électoraux. J'étais très content de voir d'ailleurs qu'en 2014, mes adversaires et concurrents reprenaient tous évidemment ce projet sur Chapelle International. C'est donc très bien.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - S'il vous plaît, M. JULIEN a cinq minutes, comme tous les orateurs, donc je vous remercie de l'écouter.

Il fallait vous inscrire, Monsieur DUBUS. On écoute M. JULIEN. Poursuivez.

M. Pascal JULIEN. - M. DUBUS est jaloux, parce que ce n'est pas lui qui a eu l'idée de l'agriculture urbaine. Je comprends sa jalousie et je ne lui en veux pas. Je vous pardonne, Monsieur DUBUS. Vous êtes un homme tellement sympathique, chaleureux et humain.

Et donc, je termine : je partage, une fois que j'ai dit cela : l'agriculture urbaine ne nourrira pas Paris. Ce n'est pas pour nourrir Paris que l'on fait l'agriculture urbaine. Nous avons un pied dans l'utopie, mais un pied dans le réalisme. En revanche, cela entretient à tous les... Je ne vais pas les énumérer, vous les connaissez, tous les avantages environnementaux, sociaux, etc. Et je diverge un petit peu par rapport à ce qu'a dit Mme SIMONNET : il y aura différents modèles d'agriculture urbaine. Il y aura différentes expériences. Néanmoins, je regrette l'affaire "Franprix" moi aussi. D'ailleurs, j'ai l'impression que "Franprix" est devenu un partenaire de la Ville dans tellement de domaines ! C'est avec La Poste, "Franprix", enfin, "Franprix", c'est la mairie bis. C'est un petit peu inquiétant et je suggère à la Maire de Paris de freiner un petit peu son engouement pour "Franprix".

C'est vrai que je préférerais aussi qu'il y ait des circuits alternatifs. Cela dit, il y a 20 ans ; c'est une convention signée pour 20 ans. C'est très long, 20 ans. On peut espérer qu'il y aura des évolutions dans ce projet. Je ne désespère donc pas que le point de départ du modèle qui est proposé puisse évoluer sous la pression des élus que nous sommes. Merci.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Pénélope KOMITÈS.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Merci beaucoup de vos interventions sur ce beau projet d'agriculture urbaine, qui est effectivement le toit le plus important que nous allons sortir pendant cette mandature.

Je voudrais rassurer Mme PREMEL, ce sont des projets qui sont tous portés avec la même ambition, des objectifs environnementaux, des objectifs sociaux, et "La Caverne", comme "Cultivate", travaille de la même manière et fait des liens.

Ce projet, bien évidemment, vous l'avez dit, il n'y aura pas de pommes, mais un certain nombre de fruits, de légumes, qui seront produits sur les sites, vendus chez "Franprix", qui est un des investisseurs de la société, ce n'est

pas un partenariat, et vendus aussi dans les autres supermarchés du quartier, et dans les halles alimentaires, sur les marchés, pourquoi pas, comme le fait "La Caverne", mais ce qui n'était pas prévu au début, sur le marché où je suis allée un matin.

C'est vraiment un projet qui a été construit, ouvert sur le quartier, et qui incluait notamment tout un focus sur l'accès à l'allée des jardins sur le toit pour les habitants, notamment du 18e arrondissement, qui sera gratuit, accessible à tous, et aussi aux personnes en situation de handicap.

Mme SIMONNET et M. JULIEN l'ont bien dit, notre objectif n'est pas de nourrir Paris. Nous avons des objectifs environnementaux, sociaux et économiques, puisque c'est de la création d'emplois. Comme "La Caverne" a employé des jeunes qui étaient dans le quartier, ils feront de même.

Nous nous attachons en permanence à faire le lien avec les agriculteurs franciliens pour protéger la ceinture verte, d'ailleurs je vous présenterai bientôt un projet de convention avec les agriculteurs franciliens puisqu'ils forment, ils aident les Parisculteurs et tous ceux qui s'installent sur les toits parisiens, notamment en leur dispensant de la formation.

Également, pour ce projet il y a eu un jury dans lequel siégeaient un représentant du maire du 18e arrondissement et des associations représentatives des conseils de quartier du 18e arrondissement, et c'est vraiment à l'unanimité pour la qualité de ce projet que celui-ci a été choisi.

Je vais suivre vos recommandations, mais "Cultivate" s'inscrit vraiment dans cette démarche.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 136.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DEVE 136).

Je vous remercie.

2018 DEVE 155 - Désignation du directeur de l'école Du Breuil.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DEVE 155 relatif à la désignation du directeur de l'école Du Breuil.

La parole est à M. VESPERINI, pour 5 minutes.

M. Alexandre VESPERINI. - Merci, Madame la Maire et chers collègues.

C'est un projet de délibération important, c'est un beau projet de délibération, puisqu'il a trait, plus que d'habitude, à la modernisation d'une institution majeure de la formation municipale, qui est l'école Du Breuil. C'est un projet de délibération qui va dans la suite et constitue l'ultime étape de cette modernisation, que le groupe PPCI avait soutenue au mois de juillet lorsqu'il avait fallu faire évoluer son organisation et son statut.

Pourquoi fallait-il engager cette organisation ?

Parce que l'école Du Breuil était une référence mondiale, internationale pour toutes les villes du monde qui s'intéressaient à l'horticulture, au jardinage et au verdissement urbain. C'était une référence à partir de 1867, puisqu'il a fallu le caractère visionnaire de l'œuvre haussmannienne pour envisager que les horticulteurs soient formés de manière académique, qu'il y ait une formation initiale puis une formation permanente comme aujourd'hui. C'est une institution âgée, qui à un moment donné devait se moderniser. C'est une institution, qui depuis 2014 devait se moderniser notamment en lien avec l'École des ingénieurs de la Ville de Paris comme évoqué.

Malheureusement, cette modernisation avait un peu du plomb dans l'aile. Trois directions en quatre ans, cela ne rend pas facile la définition d'un projet pédagogique stratégique pour les dix prochaines années. Il fallait engager cette évolution.

Maintenant, il nous est soumis ce projet de délibération qui vise à nommer dans le nouveau cadre statutaire un directeur général de la régie personnalisée de l'école Du Breuil. Je crois que le nom que vous avez proposé est tout à fait à propos, parce que le profil du nouveau directeur, s'il est adopté, nous permettra de compter sur lui, sur sa connaissance des services de la Ville de Paris puisqu'il y a passé une grande partie de sa carrière, mais également sur sa connaissance de la formation professionnelle, puisqu'il a passé un certain nombre d'années à la région Occitanie.

Ce CV, ces deux connaissances, d'une part la Mairie de Paris, les services de la Ville et son univers syndical, et d'autre part, la connaissance de la formation professionnelle à l'heure de la réforme votée il y a quelques mois par le Parlement, ce CV correspond tout à fait à ce que l'on doit attendre de l'école Du Breuil.

Il faut que cette institution scolaire soit à la hauteur de l'horticulture de demain. Il y a des défis très importants auxquels ce secteur est confronté. C'est un marché très dynamique. Je me suis renseigné un peu pour voir dans quel état il était. Son objectif est aussi de permettre à des gens de gagner des emplois dans l'horticulture. Il en a été question il y a quelques jours. C'est un marché en plein essor, avec 25.000 personnes, dont 16.000 salariés, et surtout un marché qui fait appel à des profils de plus en plus qualifiés. Cette école sera toujours très utile, puisque j'ai constaté que 57 % des offres de recrutement se font à Bac + 2, et 35 % à Bac + 5.

Pourquoi les offres demandent-elles des qualifications plus importantes ?

Parce que l'horticulture évolue, notamment l'horticulture urbaine doit s'adapter à l'évolution climatique, à la régulation climatique, à de nouvelles technologies qui doivent être maîtrisées par ces nouveaux professionnels que nous allons former à l'école Du Breuil.

Cette modernisation doit se poursuivre, je me réjouis de voir ce projet de délibération adopté rapidement, surtout que nous avons voté l'évolution statutaire au mois de juillet. Le Conseil de la rentrée nous soumet l'arrivée d'un nouveau professionnel pour diriger cette institution. Je tenais à dire à l'Exécutif qu'il pouvait compter sur l'appui du groupe des Constructifs et Indépendants sur ce sujet, car c'est un sujet très important. Si Paris veut rester une ville pionnière dans le domaine de l'excellence horticole, il va falloir s'appuyer sur cette école en lui redonnant un nouveau souffle.

Voilà ce que je voulais dire sur ce sujet.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Vous sollicitez le vote de notre Conseil pour pourvoir l'emploi de directeur général de l'école Du Breuil. La rédaction de la fiche de poste par la D.R.H. a dû être un sacré casse-tête. C'est peu de dire que ce directeur aura fort à faire. Pour commencer, il conviendra de nouer le dialogue avec les personnels chez qui le changement de statut de l'école a fait naître de nombreuses craintes et inquiétudes dont on vous a déjà parlé ici.

Les équipes ont besoin d'être ressoudées, entendues, et réellement associées aux décisions prises par et pour l'école.

Ce nouveau directeur aura ensuite la lourde tâche de s'assurer que les objectifs et moyens donnés à l'école sont bien à la hauteur des ambitions de notre collectivité.

Nous attendons avec impatience le contrat d'objectifs et de moyens qui déterminera réellement les conditions de travail des personnels et les moyens alloués à la réussite des élèves de l'école.

Enfin, ce directeur devra trouver comment faire vivre et rayonner cette école sans pouvoir effectuer rapidement des travaux pourtant si urgents et si nécessaires.

Nous pensons toujours que c'est par là que nous aurions dû commencer. Commencer par moderniser et sécuriser les bâtiments pour rendre l'école attractive et adaptée à une pédagogie moderne et innovante.

Commencer par s'assurer de l'adhésion de ceux et celles qui travaillent pour cette école et en font la richesse.

Commencer par donner à l'école les moyens d'accomplir sa mission, mission si importante pour notre ville au regard des enjeux environnementaux qui nous sont posés.

Nous ne connaissons pas celui que vous nous proposez de désigner comme directeur de l'école Du Breuil. Nous espérons donc qu'il aura les compétences nécessaires pour le bien de l'école, mais ne pouvant en juger, nous nous abstenons sur ce projet de délibération.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Mme Joëlle MOREL.

Mme Joëlle MOREL. - Les délibérations relatives au changement de statut de l'école Du Breuil ont animé plusieurs Conseils de Paris depuis plusieurs mois. Le groupe Ecologiste a fait part encore au Conseil de juillet, de ses doutes, et a continué à faire des propositions qui malheureusement n'ont pas été prises en considération.

En juillet dernier, le changement de statut a été voté. La création de la régie personnalisée sera effective à partir du 1er janvier 2019 et sera dotée d'une autonomie morale et financière.

Nous réaffirmons que l'école Du Breuil doit rester une école prestigieuse de la Ville de Paris, fondée il y a plus de 150 ans pour former les jardiniers de la Ville, une école qui accueille désormais plus de 200 élèves, 100 apprentis, et de très nombreux professionnels en formation continue. Tous et toutes viennent pour recevoir une formation de qualité sur le sujet du végétal dans l'espace urbain. Toutes et tous viennent car l'ensemble du personnel de l'école a su préserver une école à taille humaine.

Je souhaite réaffirmer la nécessité absolue d'engager un processus de concertation avec l'ensemble des personnels qui a beaucoup souffert, ces dernières années, et bien évidemment avec les organisations syndicales. Le projet de délibération nous invite à désigner le directeur de l'école Du Breuil, suite à un appel à candidature qui a été lancé de manière anticipée par la DRH de la Ville.

Nous regrettons que les partis politiques n'aient pas été associés au processus du choix du directeur et nous déplorons que des représentants des salariés de l'école Du Breuil n'aient pas été invités à participer à ce choix.

C'est la raison pour laquelle le groupe Ecologiste s'abstiendra.

Toutefois, une nouvelle étape commence, puisque nous serons amenés à participer au prochain conseil d'administration qui est programmé le lundi 1er octobre. Le groupe Ecologiste de Paris souhaite recevoir la composition de ce conseil, et la liste des membres qui y participeront.

Je vous remercie.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Mme SIMONNET, pour 5 minutes.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, comme vous le savez, j'étais opposée à ce changement de statut à plus d'une reprise, dans cette Assemblée, dès 2017, par le biais d'un bon nombre de vœux et suivie par d'autres groupes. Nous avons été beaucoup d'élus à alerter et à dire que non, ce changement de statut n'est pas une modernisation de l'école, c'est potentiellement une mise en danger de l'école, que ce qui était urgent pour cette école, c'était d'assumer les travaux nécessaires, moult fois promis et non réalisés, et de bien renforcer les moyens à cette école, parce que cette école joue un rôle déterminant.

Pas simplement parce que c'est une école qui a 150 ans et qui forme les jardiniers de la Ville en formation continue, qui est l'offre essentielle en termes de formation initiale pour de nombreux jeunes aux différents métiers de jardinerie et d'horticulture, mais parce que nous avons vocation, au niveau de Paris, et le projet de délibération dont nous débattons tout à l'heure en témoigne, nous devons repenser la ville, une ville qui ne soit pas minérale, qui doit repenser au contraire le refus de l'artificialisation des sols, de revenir aux pleines terres, de développer le végétal dans l'urbain, que ce soit l'agriculture urbaine, les toitures et les murs végétalisés, que ce soit aussi toute la problématique de la préservation de la biodiversité en milieu urbain.

Il faut former, rechercher, développer à tous les niveaux de formation qualifiante. Vous savez que la voie professionnelle permet vraiment à ce que les formations aux métiers sciences pratique au plus haut niveau puissent être dispensées, et on a besoin pour cela d'une belle et grande école.

Hélas, je ne pense pas que le forcing sur le changement de statut, qui a fortement inquiété la quasi-totalité des membres de l'équipe professionnelle sur place, soit la solution.

Maintenant, on nous fait voter sur le directeur, écoutez, je n'ai pas d'avis sur ce directeur, je ne le connais pas. Mon vote n'est pas lié à sa personne. Je lui souhaite sincèrement bon courage, parce que je pense que l'on doit tous être attachés à cette école, et je souhaite donc que la nouvelle équipe néanmoins puisse réussir, malgré tout ce que je viens de dire sur mon désaccord sur ce statut.

Evidemment, je ne prendrai pas part au vote. Je pense que cela n'a pas de sens.

J'en profite, par ailleurs, pour vous signaler que j'ai appris qu'il manquait une assistante de bibliothèque puisqu'elle n'a pas été remplacée. On a donc déjà là des problèmes de renouvellement d'équipe. Attention, il ne faudra pas traîner. Il faudra que les moyens et le renouvellement, pour que l'équipe soit toujours au complet et se développe, soient bien assurés.

Je vous remercie.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Pénélope KOMITÈS.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Merci aux différents intervenants pour leurs propos.

Peut-être vous dire, Madame MOREL, que, comme dans tous les recrutements de la Ville, c'est un recrutement classique, qui a vu émerger un certain nombre de candidatures. C'est à la direction hiérarchique qu'il revient de proposer un recrutement. C'est comme cela que cela se passe pour tous les recrutements dans cette Ville.

Comme l'a dit M. VESPERINI, le parcours de M. HENNEKINNE, qui connaît bien la Ville, qui connaît bien le milieu de la formation, qui connaît bien en plus les métiers de l'agriculture, tant au niveau secondaire qu'au niveau supérieur, est la bonne personne.

Il aura la mission de mener à son terme la transformation de l'école, mais comme l'ont rappelé les différents intervenants, bien évidemment, de mettre en place la stabilité, la sérénité dont cette école a besoin, d'engager les travaux d'urgence que le nouveau budget déployé pour 2019, comme nous l'avons voté, va permettre de réaliser, et de préparer la rénovation de l'école sur la base de l'étude du programmiste, dont nous vous avons parlé, et qui sera finalisée dans les délais prévus.

Vous dire quand même que la rentrée 2018 donne un signal très encourageant, puisque nous avons ouvert une classe de brevet professionnel agricole qui avait dû être fermée les années précédentes. Il y a une nette augmentation des effectifs. Nous avons largement anticipé, dès le début de l'été, les renouvellements de contrat et les décisions de maintien de tous les enseignants, des emplois du temps, des affectations de salle.

Le nouveau conseil d'administration qui se réunira, pour la première fois, le 1er octobre, va, je n'en doute pas, continuer dans cette dynamique positive. Madame MOREL, de mémoire, je pense que la liste était dans le projet de délibération du mois de juillet, mais on va vous le retransmettre. Je pense qu'elle était annexée au projet de délibération de juillet.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 155.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DEVE 155).

Je vous remercie.

2018 SG 47 - Communication relative aux observations définitives de la C.R.C. sur la gestion des opérations funéraires de la Ville de Paris (exercice 2010 et suivants), sur la gestion des cimetières parisiens (exercice 2010 et suivants) et sur la gestion de la Société d'anonyme d'économie mixte des pompes funèbres (SAEMPF) (exercice 2010 et suivants).

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération SG 47. Ce n'est pas un projet de délibération, mais une communication relative aux observations définitives de la Chambre régionale des comptes sur la gestion des opérations funéraires de la Ville, la gestion des cimetières parisiens.

La parole est d'abord à M. Eric AZIÈRE.

M. Eric AZIÈRE. - Merci, Madame la Maire.

Après avoir vu, lu et entendu cette communication sur la gestion des cimetières parisiens et des opérations funéraires, je pense que plus aucun de nos concitoyens parisiens n'ignorera que s'il est déjà difficile de vivre à Paris, il est encore plus difficile d'y mourir. On a déjà eu l'occasion d'évoquer la fin de vie à Paris et ses difficultés, une fois mort, d'y rester. Pour les Parisiens, c'est la double peine : le cercueil et la valise.

Je voudrais évoquer cette difficulté essentiellement sur les cimetières parisiens intra-muros. En effet, même si le cimetière de Thiais, cimetière parisien, n'est qu'à 20 kilomètres de Paris, vous comprendrez que pour un Parisien qui a vécu toute sa vie ou la moitié de sa vie à Paris, ne pas pouvoir envisager d'être enterré à Paris, ne pas pouvoir même l'anticiper, est sur un plan personnel, affectif, familial, culturel, social, patrimonial même, une vraie perspective désespérante, et un véritable crève-cœur.

La question se pose donc pour les 14.000 familles qui connaissent, tous les ans, la douleur de la disparition à Paris d'un des leurs, mais plus spécialement au fond pour les 5.000 à 6.000 défunts qui, Parisiens, domiciliés à Paris, décédés sur le territoire de Paris, auraient voulu, dans une dernière volonté qu'ils ont fait connaître, avoir une sépulture parisienne, et à qui on la refuse à Paris intra-muros.

Je ne vais pas d'ailleurs vous reprocher cette situation de fait, Madame la Maire. Lourde héritage. Mais je voudrais vérifier avec vous que tout est fait pour optimiser la libération des concessions à Paris. Là encore, je vais évoquer les 150.000 concessions intra-muros, dont seules à peine 150 par an font l'objet d'une libération, concession remise sur le marché de l'acquisition.

Ma première interrogation tient d'abord à la transparence des procédures d'attribution d'une sépulture parisienne intra-muros. Depuis 2016, la Mairie de Paris réserve la vente des concessions intra-muros aux personnes décédées ayant leur résidence principale à Paris, soit, mais puisque l'anticipation est impossible et la libération des concessions progressive jour après jour, il faut alors un coup de chance extraordinaire pour mourir au bon moment, le jour où une concession est libérée. A moins que l'on puisse attendre dans un caveau provisoire la libération d'une concession, mais ceci est-il possible, voire raisonnable, compte tenu de la longueur d'une liste d'attente effrayante, attente évidemment dont la durée est beaucoup plus pénible pour les proches que pour le défunt lui-même.

Ma question est donc : dans quelle chronologie s'effectue la libération d'une concession, la demande d'acquisition d'une concession pour un défunt qui vient de décéder et quelles sont les voies et moyens de cette procédure jusqu'à l'attribution ? Quelle loterie funèbre décide de cette faveur ?

Ma deuxième interrogation concerne la gestion des concessions, sachant que leur inventaire semble très inférieur à leur nombre réel. Depuis la mise en place de l'application qui répertorie notamment la localisation, le nombre de places, la durée et les coordonnées du concessionnaire et de ses ayants droit, je m'étonne du taux de saisies très faible dans un certain nombre de cimetières qui ne me semble pas recouvrir un objectif de gestion globale. Ce taux de saisie est de 49 % seulement au cimetière Montparnasse et de 50 % au cimetière Montmartre. Est-ce que ce taux faible n'entretient pas la pénurie des concessions dans nos cimetières ? Et ceci pose la question de savoir si tout est fait pour avoir un inventaire complet des concessions parisiennes.

Enfin, en dernière remarque, il me paraît évident que la Ville de Paris doive, sur les 150 concessions libérées annuellement, en réserver quelques-unes, une ou deux dizaines, aux circonstances exceptionnelles qui peuvent décider d'un impératif d'attribution de sépulture parisienne pour des raisons subjectives d'ordre culturel, historique, national, dérogeant au droit commun de l'inhumation.

Ce pouvoir est, me semble-t-il, dans les prérogatives du ou de la Maire de Paris. C'est une appréciation subjective, c'est sa responsabilité qui engage sa compréhension, sa sensibilité, son humanisme, sa culture d'appartenance à la communauté parisienne, à l'histoire du peuple de Paris.

Je ne crois pas qu'un nouveau comité soit efficace ou pertinent pour fixer des règles visant à déroger aux règles. La jurisprudence Michel Déon a démontré que les forces de l'esprit nous imposent des évidences qui dépassent, dieu merci, les commissions, les règles et les règlements.

Alors optimisons la libération des concessions, révisons les durées, l'exhumation et la conservation des restes par la création de nouveaux ossuaires. Dégageons les services de la Ville des activités de fossage qui ne sont pas rentables pour la Ville et reconcentrons nos moyens sur une meilleure fluidité des concessions parisiennes à Paris.

Je vous remercie.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Mme Danièle PREMEL.

Mme Danièle PREMEL. - Merci, Madame la Maire.

Nous avons été destinataires de quatre rapports de la C.R.C. concernant le Service funéraire parisien et la Société d'économie mixte que nous avons créée à Paris peu de temps après la loi de 1987 qui a mis fin au monopole communal.

Les remarques faites par la Chambre sont bien minces et, si quelques-unes ne méritent pas que l'on s'y arrête, certaines, comme la nécessité d'une redevance pour la Chambre funéraire des Batignolles ou une meilleure prise en compte de l'évolution des relations entre la S.E.M. et le Service funéraire de la Ville, ont déjà été mises en œuvre ou sont sur le point de l'être.

Mais il y a une philosophie qui préside aux travaux de la Chambre et qui n'est pas nouvelle : c'est la fascination de la concurrence ; cette fascination idéologique de la concurrence, y compris ce que certains appellent le marché de la mort, est malsaine.

Pour moi et pour mon groupe, ce qui compte le plus est le taux de satisfaction des Parisiennes et des Parisiens sur le service apporté tant par la Ville que par la S.E.M. La prise en compte de l'évolution de la mortalité dans notre ville, l'augmentation du nombre de crémations dans notre pays, et singulièrement dans notre ville la volonté des familles de personnaliser les cérémonies funéraires, la diversité des cultes et des rites afférents, tout ceci a été fait et est fait par nos agents et les agents de la S.E.M.

Nous le savons, il y a un rite de passage de la vie au trépas, selon ses croyances ou sa non-croyance. Il ne s'agit pas d'un cas et d'un acte anodin. Il s'agit aussi d'un moment de fragilité bien compréhensible des familles qui peuvent être l'objet de comportements qui peuvent s'apparenter à de l'abus de faiblesse.

A aucun moment, nos services et la S.E.M. n'ont eu de remarques de la C.R.C. à ce sujet, ce qui, pour nous et pour moi, est essentiel, si ce n'est celle de clarifier notre catalogue, afin que le prix comporte réellement toutes les dépenses envisagées.

Malgré cela, malgré les obligations qu'une ville, y compris Paris, garde dans ses prérogatives, comme les convois d'indigence ou la nécessité de répondre par la mise à disposition de ces équipements en cas de surmortalité liée à une épidémie ou un événement exceptionnel, comme nous l'avons connu au moment des attentats de 2015, malgré cela, nos tarifs sont parmi les moins chers du marché. Qui doit et peut répondre à ces situations, si ce n'est le service public ?

Je dois avouer qu'au départ j'avais des craintes, ces rapports intervenant alors que nous sommes en pleine négociation de la nouvelle D.S.P. concernant les funérariums parisiens, l'existant du Père-Lachaise et le futur du 19e.

La C.R.C. n'aime pas les instruments publics et j'attendais un rapport à charge contre les multinationales de la mort qui sont à l'affût du moindre de nos faux pas. Notre philosophie et notre attachement au service municipal et à la S.E.M. qui exerce ses prérogatives en notre nom seront toujours présents pour nous.

Merci.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à M. Jérôme DUBUS.

M. Jérôme DUBUS. - Merci, Madame la Maire.

Je ne partage pas évidemment les remarques de Mme PREMEL sur le rapport de la Cour des comptes. Je vais essayer de vous le démontrer.

Il y a des choses très importantes dans ce rapport qui ont été un peu évacuées par votre intervention, Madame, je le regrette. Vous avez mis en cause la Chambre régionale. Je ne sais pas si la Chambre régionale en veut tout particulièrement à cette société d'économie mixte, mais un certain nombre de ses remarques sont tout à fait pertinentes et je vais le rappeler.

La Chambre régionale a fait un rapport très complet sur trois sujets : c'est d'abord la gestion des opérations funéraires de la Ville, deuxièmement la gestion des cimetières et troisièmement la gestion de la société anonyme elle-même, la SAEMPF.

D'abord sur la gestion des opérations funéraires de la Ville, le budget annexe de fossoyage est équilibré mais il est équilibré grâce à des subventions indirectes du budget général de la Ville. La gestion des opérations funéraires de la Ville n'est pas inattaquable, contrairement à ce que je viens d'entendre.

La société d'économie mixte et plusieurs autres sociétés de pompes funèbres facturent aux familles non seulement le prix des prestations qu'elles réalisent, mais également le prix des prestations qui sont réalisées par le Service de fossoyage de la Ville avant de le reverser à la régie des recettes de la DEVE. La perception de ces sociétés de recettes domaniales et de produits à caractère concurrentiel présente un caractère irrégulier ; c'est une erreur juridique.

Deuxième constatation : un certain nombre d'erreurs internes, notamment comptables chez les délégataires, met en lumière que le contrôle de la Ville est insuffisant. Pour l'exécution financière des deux délégations de service public, elles présentent des incohérences et des discordances avec les états financiers remis aux administrateurs en appui du compte de résultat. Donc ce n'est pas anodin.

Deuxième chapitre, en remarque de la Chambre régionale des comptes : la gestion des cimetières parisiens. L'organisation de la Ville pour la gestion de la chaîne funéraire peut être améliorée. Les arrêtés organisant la DEVE en 2012 et en 2017 attribuent à la mission funéraire le secrétariat du Comité parisien d'éthique funéraire, la charge de représenter la Ville au Conseil national des opérations funéraires, C.N.O.F., et l'Observatoire statistique parisien du funéraire. La Ville n'est pas membre du C.N.O.F., elle n'a pas créé d'Observatoire statistique et le Comité parisien d'éthique funéraire ne s'est pas réuni depuis 2013.

Les deux victimes des opérateurs de pompes funèbres.

Dans le but d'améliorer l'information des familles, le C.G.C.T. oblige les entreprises des pompes funèbres à déposer des devis types dans les mairies des communes dans lesquelles elles exercent leurs activités. Mais la Ville de Paris n'a mis en place aucun dispositif permettant aux usagers de consulter ces documents. Elle n'a pas non plus rappelé aux opérateurs leurs obligations légales de lui communiquer.

Troisième point sur ce sujet - cela a été rappelé par Eric AZIÈRE -, les cimetières parisiens intra-muros sont saturés. La Ville devra adopter une programmation des reprises de concessions à moyen terme pour l'ensemble de ces cimetières pour pouvoir faire face aux besoins de nouveaux emplacements dans les prochaines décennies.

Troisième chapitre : la société d'économie mixte elle-même et sa gestion.

Aujourd'hui, la société d'économie mixte détient environ 20 % du marché parisien des obsèques. Les objectifs assignés à la Direction générale sont peu ambitieux. Les objectifs fixés, aussi bien en termes quantitatifs que qualitatifs, sont systématiquement inférieurs aux résultats obtenus les années précédentes.

Deuxième point, l'offre de service Internet affiche des prix très inférieurs à la réalité. Le site "Révolution-obsèques.fr" axe sa communication sur le prix, 789 euros, et sur la liberté des familles pour l'organisation des obsèques. Cependant, en réalité, aucun devis établi à partir du site ne permet d'organiser effectivement des obsèques pour la somme de 780 euros toutes taxes comprises. L'analyse des devis montre en effet que ceux-ci ne prennent en compte ni le coût de l'inhumation ou de la crémation, ni celui de l'ouverture de la sépulture.

En conclusion, il y a un certain nombre de choses qu'il faut résoudre, Madame PREMEL. Moi, je souhaite que nous créions un groupe de travail sur ce sujet, où tous les groupes seront représentés, car il paraît important de résoudre tous ces dysfonctionnements. Ce sont les familles qui sont concernées. Il y a une carence de places, cela a été dit tout à l'heure. Je crois que c'est un sujet extrêmement important que l'on ne peut pas balayer d'un revers de main et je souhaite la création de ce groupe de travail.

Je vous en remercie.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Mme SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - J'ai lu avec attention les trois rapports de la Chambre régionale des comptes relatifs aux opérations funéraires, aux pompes funèbres et aux cimetières parisiens.

Pouvoir mourir à Paris parce qu'on y a vécu devrait être un droit garanti mais, hélas, il ne l'est pas. Je souhaite d'abord dire, en termes de principes, que la maîtrise publique des affaires funéraires est essentielle pour garantir l'égalité de toutes et tous dans le respect de l'universalisme auquel tout républicain se doit d'être attaché. Par ailleurs, nos cimetières constituent des réservoirs de biodiversité, des îlots de nature, des lieux de promenade et réputés internationalement à protéger de toute logique du profit.

J'ai déjà également défendu un vœu, que ce Conseil hélas n'avait pas retenu, pour que la Ville de Paris inscrive les tombes historiques des communards et celles des Parisiens morts pour la France et inhumés à Paris

dans la propriété communale, afin d'engager un travail en concertation avec les associations qui le souhaitent pour en assurer l'entretien, car nos cimetières parisiens font aussi partie de notre patrimoine.

Le rapport de la C.R.C. sur les cimetières dénonce d'abord une absence de gestion correcte de la Mairie de Paris, en disant que 25 % des concessions ne sont pas recensées sur l'application et qu'il n'y aurait aucune étude mise en œuvre sur la gestion future des places disponibles. La Ville de Paris, d'ailleurs, admet n'avoir pas engagé de réflexion concernant l'élaboration d'un plan de gestion. Il est donc urgent d'y remédier, d'autant plus que l'I.N.S.E.E. prévoit une augmentation de la mortalité à Paris.

Concernant les opérations funéraires, la C.R.C. reproche à la Ville de n'avoir rien fait pour comprendre et endiguer la perte des parts de marché. Et sans surprise, connaissant sa tendance à privilégier chaque fois les choix libéraux, la C.R.C. plaide pour l'abandon par la Ville de la gestion directe du fossoyage concurrentiel. Eh bien je plaide au contraire pour que l'on ne suive pas cette recommandation. Voilà. Nos morts ne sont pas des marchandises.

Ce n'est pas parce que le service public a été insuffisamment soutenu qu'il faudrait s'en débarrasser. Les tarifs du fossoyage municipal sont actuellement 30 % en dessous du marché. Ainsi, l'abandon au privé ne pourrait que se traduire par une hausse, voire une envolée des prix supportés par les citoyens. Aussi, ne déléguons pas ce qui peut "rapporter" en ne laissant à la Ville que les charges d'entretien.

En ce qui concerne les délégations de service public en place, la C.R.C. pointe un contrôle insuffisant de la Ville et critique l'insuffisance des obligations d'entretien, notamment de G2F, et l'absence de redevance. Dans sa réponse, la Mairie prévoit d'instaurer une telle redevance dès 2018. Est-ce que cela a été fait et quel est son montant ? Vous promettez un suivi plus rigoureux de la S.A.E.M.P.F. mais vous restez très vagues. Pourriez-vous fournir davantage de précisions sur cette société d'économie mixte qui s'occupe des pompes funèbres ?

Je tiens à redire que je suis très inquiète au sujet de la délégation de service public concernant le futur crématorium qui englobera également celui du Père-Lachaise et le cimetière du Père-Lachaise. Bien sûr, la société d'économie mixte pourra y répondre, mais, dans une démarche de mise en concurrence, la Ville prend le terrible risque qu'un opérateur privé remporte le marché. Je vous le dis et vous le redis, vous faites un mauvais choix. Vous devriez enfin créer une régie directe des affaires funéraires, comme vous l'avez fait pour l'eau, ou au moins une S.P.L. Soyons exemplaires pour la Ville des communs, ne laissons pas nos morts aux mains des logiques du profit.

Je tiens à dire ici que je désapprouve par ailleurs l'implantation envisagée du futur crématorium à la porte de la Villette, juste à l'entrée de Pantin. Pantin est, selon le classement de l'O.M.S., la ville la plus polluée de France. Cela suffit. C'est à l'Ouest qu'il faudrait l'implanter. Les 700 mètres carrés d'un tel parc funéraire avec crématorium pourraient être mobilisés afin d'ouvrir une voie de circulation douce qui fait aujourd'hui tant défaut entre Paris et les Quatre-Chemins, comme entre les quartiers des Quatre-Chemins et des Courtilières qui séparent le cimetière parisien de cette ville.

Alors on a certes une société d'économie mixte qui fonctionne bien. La C.R.C. voudrait engager la Ville dans une compétitivité de l'enterrement et critique le poids de la masse salariale alors que la hausse des rémunérations est restée proche de l'inflation. Mais que veut la C.R.C. ? Est-ce qu'elle voudrait l'appauvrissement des salariés ? Que personne n'oublie que c'est bien grâce au travail des salariés qu'on a à l'arrivée un compte net de plus 166 % pour plus de 90 % de satisfaction des usagers. Mais demain, si c'est une entreprise privée qui remporte l'appel d'offres, que deviendront nos cimetières parisiens ? Et surtout, que deviendront nos pompes funèbres ?

La C.R.C. nous montre à quel point, à Paris, nous sommes inégaux devant la mort. Les cimetières parisiens sont réservés aux personnes les plus aisées, notamment du fait des concessions. La Ville de Paris assume par contre de prendre en charge les obsèques des personnes sans ressources ou non identifiées, notamment pour les morts de la rue.

Je pense que nous devons aller plus loin. Je souhaite inviter notre collectivité à s'engager en faveur de la réflexion sur la gratuité des obsèques. La gratuité du service public de l'inhumation en terrain ordinaire reste d'ailleurs fondée sur un texte de 1911. Mais depuis la loi Sueur de 1993, le secteur marchand s'est emparé de 80 % des enterrements.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Il va falloir conclure, Madame SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Et je termine, la gratuité des services funéraires permettrait de renouer avec la longue tradition à ne plus concevoir la mort comme une affaire strictement privée mais également comme une affaire publique. On pourrait par ailleurs lancer des débats en faveur de la légalisation de l'humusation et de la promession, qui représentent de vraies alternatives écologiques à la crémation, comme le service public a autorisé la crémation.

Il pourrait donc, dans ce cadre...

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Il faut vraiment conclure, là.

Mme Danielle SIMONNET. - ... être envisagé un service public gratuit funéraire, écologique, financé par le renchérissement des autres services et concessions.

Je vous remercie.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à M. Pascal JULIEN.

M. Pascal JULIEN. - Madame SIMONNET, il faudra un jour nous dire ce qui, à vos yeux, peut encore rester privé ; cela ira plus vite ! Chaque fois vous dites "cela doit être gratuit, cela doit être public". Mais je vous rappelle que c'est parce que le système funéraire était public qu'il a fait faillite, et qu'historiquement, les lois sur l'introduction de la concurrence ont été faites pour résoudre cela. Ce n'est pas toujours comme cela dans le sens de l'histoire, mais c'est parfois comme cela aussi. C'est un premier point.

Globalement, de toute façon, Mme SIMONNET rejoint M. DUBUS dans la méthode, qui consiste évidemment à extraire de ce rapport tout ce qui est à charge, en oubliant de dire - c'est moins vrai pour Mme SIMONNET que pour M. DUBUS - que la Ville a répondu point par point, qu'en général le rapport donne acte et qu'en général cela porte sur des points mineurs. En effet, pour l'essentiel, page 6, le service de pompes funèbres est effectué à la satisfaction des usagers et on a plusieurs alinéas sur ce sujet.

D'ailleurs, quand vous dites que la S.E.M. fait 20 % à Paris, c'est très bien, parce que les collectivités territoriales, en moyenne en France, ont 10 % du marché. La S.E.M. à Paris fait 20 % ; elle fait 20 % car elle travaille bien. Qu'il y ait des choses à améliorer, c'est évident. La C.R.C. est toujours utile. Je partage aussi un peu les dérives idéologiques dont la C.R.C. a tendance à faire preuve, mais la C.R.C., c'est toujours bien car elle fouille et oblige à progresser. Ainsi, globalement, vous avez eu du mal à trouver ce qui ne va pas, parce que globalement cela se passe bien.

Néanmoins, une fois dit cela, il y a quelques points, malgré tout, qui m'inquiètent.

D'abord, je rejoins, comme cela arrive, M. AZIÈRE : sur beaucoup de points, il faut améliorer la fluidité des concessions, c'est incontestable. Mais en même temps, vous l'avez dit, la Ville aujourd'hui subit un héritage lourd et on ne peut pas se passer d'un héritage comme cela du jour au lendemain. Nous aimerions effectivement mieux connaître la manière dont la Ville va améliorer la fluidité. En revanche, je ne partage pas, Monsieur AZIÈRE, votre avis complet sur les réservations par exception, mais on en reparlera. Il y a une réunion prévue. On dira son nom, parce que, des Michel Déon, il n'y en a pas que 10 par an, mais des dizaines, donc il y aura bien un tri à faire. Selon quels critères ? Bref.

Ensuite, le point sur lequel je voudrais que l'on me réponde - d'ailleurs, il a été souligné avec raison par Danielle SIMONNET - c'est celui du fossage. Effectivement, c'était un défaut. Le prix que la Ville faisait payer pour creuser la tombe et inhumer était inférieur au coût - je suis d'accord - mais c'était pour tous les opérateurs. Que ce soit la S.A.E.M.P.F. ou ses deux grands concurrents, ils achetaient au même prix. Il n'y avait pas de distorsion de concurrence. En revanche, il y a un coût.

On nous dit - et c'est ce que je regrette - qu'à partir du 1er janvier prochain, cela va être privatisé. Je regrette... Alors, il faut nous éclairer. Je regrette un peu ce choix parce que, si c'est un opérateur qui va devoir faire cette opération, alors là, cela va augmenter et sans doute beaucoup plus que de 30 % parce que l'on est sur un marché captif. J'aurais préféré, sur ce plan, que la Ville fasse une régie directe ou qu'elle mette tout simplement au bon prix, qu'elle procède à une augmentation, mais au moins cette augmentation aurait été mesurée et contrôlée par la Ville tandis que là, passant à un opérateur, elle risque un peu de nous échapper.

Voilà le point sur lequel je tenais à insister.

Sur le reste, j'aurais bien voulu rencontrer les gens qui ont rédigé ce rapport parce que je suis administrateur de la S.A.E.M.P.F. Quand je lis, page 5, je cite : "S'agissant du vote du budget, par exemple, aucune présentation n'est faite de l'évolution des dépenses des personnels", c'est faux. J'ai, chez moi, les documents qui m'ont été remis en conseil d'administration. Je peux les remettre aux gens de la C.R.C. s'ils me le demandent.

Il y a de nombreux points comme cela, un peu bizarroïdes, où je ne comprends pas. On n'est pas très nombreux, comme administrateurs. Je représente un groupe politique. Les "Verts" ne sont pas morts. C'est ce que

j'ai envie de dire à la C.R.C. Ils seraient venus me voir, je leur donnais les documents qu'ils demandaient. Voilà pourquoi la C.R.C., ce n'est pas la Bible ni le bon Dieu.

Il y a à prendre et à laisser, mais c'est toujours utile même quand on n'est pas d'accord avec eux. En tout cas, merci à la présidente qui préside la S.A.E.M.P.F. et à sa direction générale, et merci globalement à Pénélope KOMITÈS pour le travail qu'elle a accompli sur les cimetières parisiens, même s'il y a quelques petits points qui me chiffonnent, mais c'est normal. Merci.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour répondre à ces différentes interventions, la parole est à Mme Pénélope KOMITÈS.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Je vais avoir du mal à répondre à toutes les questions parce que c'est un vrai sujet. Ce rapport, effectivement, aborde la gestion des cimetières municipaux. Comme l'a bien dit M. AZIÈRE, cela aborde la tension sur le nombre de places dans les cimetières intra-muros, qui est l'une des difficultés majeures à laquelle sont confrontés les cimetières parisiens.

Comme vous l'avez dit, on a effectivement à peu près 5.000 demandes d'acquisition par an dans les cimetières intra-muros, alors que l'on a 150 nouveaux emplacements qui peuvent être mis en vente. Bien évidemment, on essaie de trouver des solutions. On a mis fin à l'achat de concessions perpétuelles depuis 2007, et donc, dans les prochaines années, cette mesure devrait progressivement augmenter le nombre d'emplacements disponibles, avec l'échéance de ces premières concessions décennales.

Nous avons aussi engagé une longue discussion avec les services de l'Etat afin d'identifier des moyens juridiques qui permettraient de céder des monuments qui sont abandonnés de très longue date et qui sont un peu en perdition au niveau patrimonial - c'est quand même désagréable - avec la possibilité d'y fonder une sépulture, ce qui permettrait de pérenniser des éléments du patrimoine tout en développant des emplacements inaccessibles.

C'est pour toutes ces raisons que l'on a effectivement privilégié les inhumations pour les personnes parisiennes.

Vous dire que j'entends ce que vous dites sur Ankou. Aujourd'hui, on s'est quand même beaucoup amélioré. On est à peu près à 90 %, quand même, contrairement à ce que dit le rapport dans Ankou. Chaque jour, on numérise des dossiers parce que rien n'avait été numérisé depuis de nombreuses années, ce qui rend la tâche des conservateurs assez difficile.

Concernant les devis, on aura sur "paris.fr" cette procédure qui va être mise en place à l'automne. Certaines mairies l'ont déjà fait, mais pas toutes. Mais, comme vous le dites, il y a des pistes d'amélioration.

Je crois qu'il ne faut pas confondre non plus le gel de certains emplacements avec le nombre de ventes d'emplacements. On a effectivement, comme vous l'avez dit Monsieur AZIÈRE, 5 à 10 places par cimetière sur les 600.000 concessions qui sont gelées, mais cela ne réduit pas le nombre de places qui sont rendues disponibles chaque année, mais, comme vous l'avez dit, cela permet de s'assurer de disponibilités dans des moments très critiques ou pour des personnalités. Ces règles d'attribution ne créent pas de places supplémentaires.

J'ai effectivement proposé, au moment de l'affaire Déon, que nous puissions avoir un groupe de travail qui était notamment prévu, plutôt à l'origine, sur les dispositions quand on fait face à ce type de cas de personnes qui ne sont pas forcément nées ni décédées à Paris. Mais j'entends la demande de poursuivre cette discussion dans un cadre un peu plus large où l'on puisse avoir une discussion avec vous qui vous présente aujourd'hui tous les dispositifs existants et ce vers quoi on s'oriente, de manière que tout le monde soit au même niveau d'information.

Je ne vais pas refaire les débats sur les crématoriums. Ce ne sont pas 700 mètres carrés, Madame SIMONNET, mais 3.000, donc ce n'est pas tout à fait la même chose. On ne va pas refaire les débats sur S.A.E.M.P.F., pas S.A.E.M.P.F., crématorium, où, etc.

Peut-être un mot sur le fossoyage. Vous dire que la C.R.C. aboutit à un certain nombre de conclusions. L'Inspection générale de la Ville de Paris a abouti également à ces mêmes conclusions concernant l'activité du fossoyage. C'est bien évidemment le fait non pas de l'abandon des activités de fossoyage, mais de l'abandon des prestations commerciales concurrentielles de fossoyage par la Ville et que l'essentiel de l'activité du fossoyage qui relève du service public n'est absolument pas remis en question.

Donc, tout ce qui concerne les exhumations, les surveillances de travaux, les mises à l'ossuaire - Monsieur AZIÈRE, vous l'avez évoqué - le fait d'avoir maintenant l'ossuaire de Thiais est quelque chose d'important. Toutes les actions de gestion domaniale funéraire resteront intégralement internalisées, mais nous aurons, je pense, le débat sur le fossoyage à un autre moment.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Maire.

S'agissant d'une communication, nous n'avons pas de vote.

Nous passons donc à l'examen de vœux non rattachés.

Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à l'accès au Jardin des Archives nationales durant le chantier de rénovation.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Nous démarrons avec le vœu référencé n° 33 relatif à l'accès au jardin des Archives nationales.

La parole est à M. Pierre AIDENBAUM, pour deux minutes.

M. Pierre AIDENBAUM, maire du 3e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Je serai très bref puisque j'avais préparé ce vœu suite à une information que nous avons eue au mois de mai sur des travaux qui devaient durer trois ans aux Archives nationales et une fermeture totale des jardins des Archives nationales pendant ces trois années. Je me suis rendu sur place fin juin, début juillet pour voir, avec les responsables du chantier, s'il n'y avait pas la possibilité que ce jardin reste, en tout cas en partie, ouvert pendant les travaux.

Cela n'avait pas semblé possible à l'époque, donc j'avais écrit à la ministre de la Culture pour lui demander de bien vouloir faire étudier toute possibilité d'ouverture du jardin, même partielle, pendant l'ensemble de ces travaux. J'avais préparé ce vœu afin que la Maire de Paris intervienne également dans ce sens et entre-temps, j'ai reçu une réponse tout à fait satisfaisante du ministère de la Culture, puisqu'on a trouvé un compromis et que les jardins des archives nationales pourront rester ouverts en partie, à peu près pour la moitié, pendant les trois années de travaux.

Je vous demande donc de bien vouloir supprimer ce vœu, puisque satisfaction a été obtenue, et je ne demande pas à la Maire de Paris d'intervenir, puisque ce travail a été fait.

Je vous remercie.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Pénélope KOMITÈS.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Simplement, effectivement, je crois qu'on peut tous se réjouir du travail, Monsieur AIDENBAUM, que vous avez fait et du résultat de votre mobilisation sur ce sujet auprès du Ministère de la Culture. On va quand même rester très vigilants, mais merci.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Je mets donc aux voix le vœu n° 33 déposé groupe Socialiste et Apparentés, avec un avis favorable de l'Exécutif...

Pardon, il est retiré, excusez-moi. Moment d'inattention. J'étais déjà concentrée sur le suivant. Excusez-moi.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la protection des oiseaux.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Nous passons donc au vœu référencé n° 34 relatif à la protection des oiseaux.

La parole est à Mme Joëlle MOREL.

Mme Joëlle MOREL. - Merci, Madame la Maire.

La disparition des oiseaux dans le ciel parisien, en particulier des moineaux, est une réelle préoccupation depuis le début de cette mandature. Interpellée par de nombreux Parisiens et Parisiennes, j'avais en 2016, au nom du groupe Écologiste, déposé un premier vœu sur ce phénomène. Je demandais qu'en attendant qu'une étude soit menée, nous nous engagions dans une sensibilisation par la pose de nichoirs. Depuis, le Plan biodiversité, voté en mars dernier, a élaboré toute une série d'actions en ce domaine.

La communication lancée par la Ville en ce mois de septembre concernant la distribution de nichoirs pour les moineaux est un exemple concret des actions définies. Nous saluons cette initiative d'offrir des nichoirs aux Parisiens via un formulaire à remplir sur Internet, qui se traduira aussi par la signature d'une charte. Mettre en mouvement les Parisiens sur cette question nous semble symboliquement fort et à la fois pédagogique et d'une grande faisabilité.

Je veux parler d'une grande, d'une réelle campagne d'incitation des citoyens en ciblant des publics réceptifs, en communiquant par exemple auprès des usagers des parcs et jardins sur l'installation des nichoirs, en incitant tout particulièrement les bailleurs à s'inscrire dans la démarche, avec leurs locataires. Et puis, il nous semble que l'ensemble des jardiniers citoyens, à travers les permis de végétaliser, sont des personnes qui seraient potentiellement intéressées pour s'investir dans la pose de nichoirs. Alors, nous demandons que la Ville donne la possibilité aux demandeurs de permis de végétaliser de récupérer systématiquement un nichoir.

La création de rues végétales est également une opportunité pour inciter les riverains à s'engager dans cette pose de nichoirs. Enfin, les établissements scolaires sont également des lieux privilégiés pour mettre en mouvement les enfants et les équipes enseignantes autour d'une action simple et concrète. Et j'insiste aussi sur l'opportunité des opérations de transformation des cours d'écoles en oasis de verdure pour engager aussi ce travail très vite, dès la rentrée, à l'automne, pour que la pose des nichoirs soit effective et efficace au printemps.

Je vous remercie.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Merci, Madame MOREL.

La parole est à Mme Pénélope KOMITÈS pour vous répondre.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Madame MOREL, votre vœu appelle notre attention sur les actions à mener sur les moineaux, qui était à la base un projet qui avait été déposé via le budget participatif et qui figure, comme vous le savez, dans le Plan Biodiversité, que ce soit l'action 11, avec des actions de sensibilisation de la crèche à l'université, la 24 sur l'entretien du bâti, en adéquation avec les besoins de la faune et de la flore, et puis, l'action 28 sur les plans d'action en faveur des espèces protégées.

Je suis donc un petit peu embêtée, parce que toutes les actions que vous nous demandez de mettre en place, nous venons de les mettre en place. C'est-à-dire qu'il y a des actions de sensibilisation à la biodiversité via la DASCO. L'opération des nichoirs pour les moineaux, qui a été lancée le 7 septembre pour avoir aussi bien un nichoir qu'un hôtel à insectes, a été communiquée, bien évidemment, à tous les détenteurs de permis de végétaliser. J'ai écrit également à toutes les associations de jardins partagés, bien évidemment aux bailleurs sociaux. On a été plus loin, puisqu'on a écrit à tous les syndicats gestionnaires de copropriétés, aux mairies d'arrondissement. Bien évidemment, ce sera le cas dans nos cours d'école, et également dans nos parcs et jardins. Et dans le cadre d'une autre action du Plan Biodiversité, on est en train de regarder la possibilité effectivement de créer un permis pour poser des nichoirs sur l'espace public.

Tout cela, c'est déjà fait, donc je préférerais que vous retiriez votre vœu, parce que je veux bien y donner un avis favorable, si vous voulez, mais c'est tout ce qu'on fait.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Madame MOREL, est-ce que vous retirez votre vœu ?

Mme Joëlle MOREL. - Non, parce que je n'ai pas l'impression que la communication touche les gens encore.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Donc, c'est un avis ?

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Madame MOREL, je ne vais pas vous donner un avis favorable sur ce que je fais. C'est un peu compliqué, si vous voulez. Je vais donc vous donner un avis défavorable.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Donc, un avis défavorable de l'Exécutif sur ce vœu n° 34.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'accueil des cirques à Paris.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le vœu référencé n° 35 relatif à l'accueil des cirques à Paris.

La parole est à Mme SIMONNET, pour deux minutes.

Mme Danielle SIMONNET. - Chers collègues, il y avait un vœu qui avait été adopté par le Conseil de Paris de décembre 2017, qui exprimait la volonté de la Ville de Paris de ne plus accueillir de cirques utilisant des animaux sauvages, et je tiens à saluer le rôle notamment des élus écologistes à ce sujet.

Le vœu que je souhaite vous présenter s'inscrit dans la continuité de ce débat. Je pense qu'il y a une vraie prise de conscience au sujet de la captivité et de l'exploitation des animaux qui s'est imposée, et je souhaiterais d'ailleurs connaître les conclusions des travaux de la mission "animaux en ville", qui s'est réunie toute l'année dernière, puisque je n'ai pas eu le bonheur d'être invitée au compte rendu de ces travaux. Alors, peut-être que la réunion n'a pas encore eu lieu, mais il me semble quand même que dans le calendrier, cela a déjà dû avoir lieu.

A l'approche des fêtes de fin d'année, vous savez très bien comme moi que ce sont souvent les grands rendez-vous annuels de Paris avec les arts du cirque, et donc, je pense qu'il convient de rappeler la nouvelle politique municipale concernant le refus d'accueillir dans notre ville des établissements cautionnant par leurs pratiques la captivité et l'exploitation d'animaux sauvages.

A travers ce vœu, je propose que les services de la Ville de Paris, amenés à traiter et à répondre aux demandes d'occupation de l'espace public parisien par des cirques, leur indiquent clairement le souhait de notre municipalité de ne plus accueillir de spectacle impliquant la captivité et l'exploitation d'animaux sauvages ; deuxièmement, que l'on soit attentif dans l'ensemble de la communication de la Ville, y compris interne, à ne plus encourager d'aucune façon l'activité de cirque en cautionnant par leur pratique la détention et l'exploitation d'animaux sauvages ; et troisièmement, évidemment, dans l'indépendance des mairies d'arrondissement, que l'on engage un dialogue avec les mairies d'arrondissement et les caisses des écoles, en lien avec les familles parisiennes, comme avec toute institution de la municipalité ou du département, afin de tenir cet engagement de combattre la captivité et l'exploitation d'animaux sauvages, en invitant notamment les mairies d'arrondissement à refuser la distribution de places de cirque quand on leur en propose pour des spectacles qui contreviendraient à cet engagement.

Je vous remercie.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Mme Pénélope KOMITÈS, pour vous répondre.

C'est une explication de vote.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Effectivement, le Conseil de Paris s'est déjà prononcé sur cette question à l'occasion de différents vœux. Ces différents vœux prévoyaient effectivement le lancement d'une mission "animaux", dont j'ai fait la présentation à tous les présidents de groupe la semaine dernière, sur ce qui s'est passé pendant tout le travail et toutes les préconisations qui vous seront présentées au mois de novembre lors du Conseil de Paris.

Nous avons également prévu dans ces vœux un groupe de travail avec les circassiens, qui s'est réuni depuis l'été. Il y a donc déjà eu deux réunions. Je voudrais notamment saluer la participation assidue des circassiens comme des représentants des groupes politiques et la qualité des échanges.

Madame SIMONNET, je présenterai donc ce projet de délibération avec à peu près une soixantaine de propositions sur ce sujet au mois de novembre. Je ne souhaite pas préempter les débats. Je souhaite que l'on ait une vision globale sur la politique de l'animal à Paris au mois de novembre, et donc, je vous demanderai de retirer votre vœu en attendant ce Conseil, sinon j'émettrai un avis défavorable.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - De ce que je comprends, Mme SIMONNET maintient son vœu.

Je soumetts donc le vœu n° 35...

Il y a une explication de vote de Jacques BOUTAULT d'abord.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Madame la Maire, les écologistes déposent des vœux sur la condition des animaux sauvages dans les cirques depuis 2010, et sur la condition animale depuis 2008. Nous sommes ravis que ce combat se répande et traverse désormais toutes les sensibilités politiques de notre Assemblée. On le verra sans doute encore mieux demain ou après-demain à l'occasion du débat sur les animaux de guerre.

Je voulais simplement dire que le vœu que présente Danielle SIMONNET a pour intérêt surtout de pointer le fait que la Ville propose encore, via les caisses des écoles mais aussi parfois l'AGOSPAP, des places gratuites ou à tarif réduit de spectacles de cirque avec animaux sauvages ; cette pratique devrait être désormais prescrite.

C'est la raison pour laquelle ce vœu présente un intérêt, même s'il est vrai qu'il est un peu anticipé par rapport au débat que nous aurons au mois de novembre sur les conclusions de la Mission animaux dont nous avons été à l'origine de la création, notamment via des demandes de vœux sur les cirques avec animaux sauvages et leur interdiction à Paris, commission qu'a présidée Pénélope KOMITÈS, comme cela a été dit.

Nous soutiendrons ce vœu, s'il est maintenu.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Votre vœu est maintenu, Madame SIMONNET ?

Mme Danielle SIMONNET. - Franchement, ce n'est quand même pas énorme que de demander que les principes soient respectés, on a voté des principes sur la question des cirques sans animaux, il faut quand même les mettre en pratique.

Le cirque Pinder continue à distribuer ses places, continue-t-on à soutenir cela ?

Ce n'est pas possible !

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au projet de promenade sportive de Stalingrad à Cours de Vincennes.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le vœu référencé n° 36 relatif au projet de promenade sportive de Stalingrad à Cours de Vincennes.

La parole est à Mme SIMONNET, pour deux minutes.

Mme Danielle SIMONNET. - La petite histoire de ce vœu, c'est qu'au départ vous aviez des habitants qui étaient extrêmement déçus de voir au niveau des 11e et 20e arrondissements, autour du métro Ménilmontant, que l'on avait bétonné les endroits où il y avait la possibilité de développer de la végétalisation, qui hélas étaient confrontés à un problème d'infection de rats.

Le Conseil du 20e arrondissement a assuré qu'en aucun cas, il n'y avait de volonté pérenne de bétoniser cette place Jean-Ferrat-de-Ménilmontant, mais que dans le cadre de la future promenade sportive de Stalingrad à Cours de Vincennes, toute cette allée serait totalement repensée.

Conformément à ce qui avait été exprimé par les habitants qui se sont inquiétés de cette bétonisation, je souhaite, à travers ce vœu, attirer votre attention pour que le projet d'aménagement de promenade sportive de Stalingrad à Cours de Vincennes soit justement l'occasion de renforcer la végétalisation de l'espace public. Cela peut se faire de plusieurs façons complémentaires, pas forcément par de grands pots, qu'il puisse aussi être effectué de la pleine terre.

Je souhaiterais savoir s'il est possible d'envisager, dans le cadre de cette promenade sportive, de développer véritablement la présence de végétaux.

Je vous remercie.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Pénélope KOMITÈS.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Merci, Madame SIMONNET.

La partie végétale est une composante essentielle de ce projet, à tel point que la surface de végétalisation que l'on va créer va constituer le plus important projet de végétalisation sur l'espace public de la mandature avec à peu près 5.700 mètres carrés, ce qui équivaut grosso modo au jardin Truillot, avec une grande diversité de traitements végétaux qui respecteront, je le dis parce que la question m'a été posée, les arbres existants. Il s'agit donc de végétalisations de tout type, couvre sol, ambiance arbustive, végétalisation des pieds d'arbres. Quelques exemples : des alignements de tilleuls de l'avenue Taillebourg seront végétalisés, et des bandes végétales seront rehaussées.

C'est un travail très fin, concerté séquence par séquence et réalisé par la DEVE avec les avis exprimés par les mairies d'arrondissement, et en lien avec la DJS, la DPE et la DVD, qui interviennent notamment sur cette réalisation.

Tout cet aménagement végétal sera réalisé entre l'été 2019 et l'hiver 2020, avec un budget pour la composante végétale d'à peu près 2 millions d'euros. Cela va d'ailleurs nous amener à changer un peu le nom de cet aménagement, avec un nom qui va désormais allier le sportif et le végétal.

Avec ces informations, je vous propose peut-être de retirer votre vœu.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Votre vœu est-il maintenu ? C'est une question qui appelle un oui ou un non, pas à une représentation.

Mme Danielle SIMONNET. - Je le retire vu que la réponse est positive, mais convenez de fait que vous auriez aussi pu voter pour.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Merci, ce vœu est retiré.

2018 DVD 62 - Développement du service de véhicules partagés à Paris. Fixation des tarifs de redevance pour les emplacements dédiés. Avenants prolongeant les C.O.D.P. avec "Zipcar", "Communauto" et "Ubeeqo".

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au gestionnaire et à l'offre aux personnes à mobilité réduite.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au devenir du service de véhicules partagés.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au bilan de la première génération de service de véhicule partagé.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la consultation des mairies d'arrondissement.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la transformation des places Autolib' pour développer l'autopartage.

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à l'évolution du service de véhicules partagés.

Vœu déposé par le groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif à un tarif préférentiel pour les jeunes.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen du projet de délibération DVD 62, de l'amendement technique n° 37, de l'amendement n° 38, ainsi que des vœux référencés n°s 39, 40, 41, 42, 43, 44 et 45.

La parole est à Mme Maud GATEL.

Mme Maud GATEL. - Madame la Maire, mes chers collègues.

Ce projet de délibération s'articule autour de deux volets.

D'une part, il vise à prolonger les conventions d'occupation du domaine public de 8 mois, dans le cadre du service actuel de véhicules partagés lancé en 2015.

D'autre part, il entend fixer la redevance d'occupation du domaine public pour l'autopartage dans la perspective d'un nouvel appel d'offres.

Un projet de délibération donc technique sur un sujet tout à fait central.

Et la manière dont il nous est présenté ce soir est dommageable. Plutôt que de débattre des principes qui doivent prévaloir, nous devons nous prononcer sur des mesures qui en découlent sans pour autant que le débat n'ait eu lieu. Comme c'est trop souvent le cas, nous devons nous prononcer sans avoir défini les orientations globales.

Nous l'avons dit à plusieurs reprises : la politique des déplacements et de mobilité ne peut consister en un simple millefeuille. C'est l'articulation qu'il faut travailler car nous sommes tous multimodaux. La politique des mobilités doit se concevoir globalement et nécessite anticipation et adaptation.

Or, ici, nous avons une nouvelle fois l'illustration d'une politique de mobilité à la découpe.

Après le vote en juillet d'un projet de délibération "placebo" relatif au stationnement des véhicules d'autopartage en "free floating" pour essayer de pallier les effets désastreux de l'arrêt brutal d'Autolib', nous voilà sollicités sur l'autopartage en boucle, sans débat d'ensemble sur ces deux modes pourtant éminemment complémentaires.

La politique de mobilité de la Ville se caractérise aussi par son absence d'anticipation. C'est le cas avec ce projet de délibération visant à prolonger le contrat pour éviter une interruption de l'offre de service avant le lancement d'un nouvel appel d'offres. Une interruption qui serait particulièrement dommageable en l'absence d'alternative depuis l'arrêt brutal d'Autolib'.

Trop souvent, la politique de mobilité de la Ville se contente d'être dans la réaction à des usages qui se développent.

Ce fut le cas lors de l'irruption des trottinettes en "free floating" que la Ville a subie jusqu'à affirmer une tolérance pour leur utilisation sur les trottoirs, ce qui est une aberration compte tenu du caractère accidentogène d'une telle pratique pour les piétons.

Depuis, vous avez fait marche arrière, heureusement.

Le rôle de la puissance publique est de déterminer la stratégie, fixer le cadre et réguler les usages. Pourtant, on a souvent l'impression d'assister à une politique de cavalerie et sans chevaux.

L'autopartage en boucle constitue un volet très important de la politique de mobilité. Elle est une alternative à l'usage individuel de la voiture, remplace selon l'ADEME entre 5 et 7 véhicules individuels, et libère autant de places de stationnement.

Depuis 2015, il existe une offre d'autopartage en boucle à Paris. 111 stations, soit 222 places de stationnement en voirie, sont dédiées au service de véhicules partagés. De 6 opérateurs au départ, nous sommes passés à 3 sur 91 stations pour une redevance annuelle de 500.000 euros au profit de la Ville.

C'est un service qui répond à des attentes et participe au mix mobilité.

Problème : l'autopartage en boucle a été négligé au profit d'Autolib'. Résultat : 80 % des Parisiens n'ont pas connaissance de cette offre d'autopartage.

Par ce projet de délibération, vous nous proposez de fixer le prix des redevances. C'est indispensable pour que les opérateurs puissent se positionner.

Pour autant, afin d'avoir un débat éclairé sur le sujet, d'autres éléments doivent entrer en ligne de compte. D'abord, la durée de la concession. Ce n'est pas la même chose que la concession soit fixée à trois ans comme c'est le cas aujourd'hui, ou davantage. Puis, la communication associée. Cette offre d'autopartage doit être visible pour être connue des Parisiens, sans quoi elle ne trouvera pas sa place. Enfin, l'emplacement des mille futures places et les principes sous-jacents qui doivent prévaloir doivent aussi être débattus.

Pour préciser les choses, nous avons déposé un vœu. Si, pour de longs trajets et en l'état actuel de la technologie, l'électrique n'est pas toujours adapté, la priorité néanmoins doit être donnée à l'électrique.

Pour autant, au regard des objectifs de bannir le thermique d'ici à 2030, il faut impérativement que l'autopartage y participe et, dès lors, fixer des objectifs et ne pas simplement compter sur l'incitatif avec des places moins chères pour l'électrique. D'où notre vœu proposant de fixer un seuil d'au moins 20 % de véhicules électriques ou hybrides rechargeables.

Et puis cela pose évidemment la question de l'utilisation des bornes électriques des stations Autolib'. Il est urgent de pouvoir les réutiliser.

Le réseau Belib' est notoirement insuffisant et le réseau Autolib' palliait cette insuffisance.

La situation actuelle est très dommageable pour les propriétaires de véhicules électriques, bien sûr, mais également pour la réussite de la politique en faveur de la mobilité électrique que nous soutenons.

Il est donc urgent d'agir avec le Syndicat mixte "Autolib' Vélib' Métropole" pour trouver une solution rapide à la situation actuelle que nous regrettons. Je vous remercie.

(Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, remplace Mme Célia BLAUDEL au fauteuil de la présidence).

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci, Madame GATEL.

Je vais donner la parole à Mme HAREL, pour 5 minutes.

Mme Marie-Laure HAREL. - Je vous remercie, Madame la Maire.

Sur le sujet de l'autopartage, le moins que l'on puisse dire, après Autolib', c'est que l'on est plutôt mal. Et l'arrivée prochaine d'une nouvelle offre avec "Renault" ne pourra pas faire oublier le naufrage brutal d'un service de la Ville qui fonctionnait et que beaucoup de Parisiens appréciaient.

A Londres ou Berlin, on dénombre en moyenne 200.000 abonnés actifs et satisfaits des différents systèmes d'autopartage aujourd'hui. A Paris, ce que l'on dénombre avant tout, ce sont 100.000 orphelins d'Autolib' plutôt désabusés.

L'autopartage, c'est dans l'absolu une bonne, une très bonne idée, et personne ne le contestera. Les données sont là. Presque la moitié des usagers qui ont recours à l'autopartage renoncent à leur véhicule individuel. Ainsi, un seul véhicule d'autopartage, ce sont sept voitures particulières en moins et six places de stationnement de gagné.

On ne peut donc que regretter plus amèrement encore l'abandon d'Autolib' pour ses vertus écologiques et pour son aspect pratique.

Que l'on se mette bien d'accord toutefois, ce dont on parle dans ce projet de délibération ici, ce n'est rien de très novateur et ce n'est pas comparable à Autolib'.

On discute d'un système de location classique, tel qu'on le connaît depuis plus de 30 ans, le Service de véhicules partagés, le S.V.P., c'est quand on loue une voiture à "Europcar", par exemple, et qu'on doit la ramener en fin de journée à son point de départ.

Les services de véhicules partagés sont donc plus contraignants et aussi plus chers qu'Autolib' qui offrait la facilité de laisser sa voiture à n'importe quelle borne proche de son point d'arrivée, sans aller-retour imposé.

"Europcar" ne remplacera donc pas Autolib'. Néanmoins, c'est un mode de transport qui est sollicité et répond aux impératifs de désengorgement des rues de notre Capitale et de réduction des pollutions atmosphériques. C'est un mode de transports que nous devons absolument accompagner et développer.

Malheureusement, le projet de délibération dont on discute ici a un caractère uniquement administratif, c'est avant tout une pure prolongation d'occupation du domaine public pour pouvoir garer les véhicules de location en S.V.P.

C'est dommage, car on aurait pu saisir cette opportunité pour réfléchir à une manière d'optimiser le S.V.P., mais pour cela, il aurait fallu déjà partir de constats et d'un bilan. Or là, il n'y a pas une seule donnée sur l'évolution du nombre de locations de véhicules partagés, ni sur l'évolution du nombre d'abonnés.

On veut prolonger des conventions d'occupation du domaine public qui existent depuis trois ans, mais on n'a aucune idée de l'emploi utile ou pas qui en a été fait jusque-là. On ne sait donc pas si on va prolonger un échec ou un succès.

Pas d'"info" non plus sur les redevances qui sont pourtant au cœur du sujet : dans quelles proportions les sommes versées ont-elles augmenté ces dernières années ? Aucune mesure claire des sommes dont les compagnies de location se sont acquittées. On va donc discuter de l'organisation d'un système de transport que toutes les autres villes développent, mais auquel Paris n'a visiblement pas prêté grand intérêt. Et on l'affiche clairement, on ne souhaite pas vraiment de stratégie, pas vraiment de vision, on discute d'une prolongation d'occupation du domaine public pour 8 mois seulement, rien au-delà.

Ce constat de vide étant fait, je voudrais souligner un autre point, celui de la place faite aux véhicules à essence.

Ce projet de délibération prévoit désormais différentes grilles tarifaires qui sont horriblement compliquées à comprendre, dont une spécifiquement dédiée aux véhicules à essence, pourtant parmi les plus polluants.

C'est quand même un paradoxe fort de donner une place quelle qu'elle soit aux véhicules à essence, au moment même où notre Ville s'apprête à les interdire et alors même que l'autopartage vise à protéger l'environnement. L'essence aurait dû être tout simplement balayée de ce projet de délibération.

M. NAJDOVSKI a récemment annoncé, dans la presse, sans stratégie claire sur l'autopartage, que 1.000 places seraient bientôt mises à disposition des véhicules partagés contre les 200 présentes aujourd'hui. C'est une très bonne nouvelle, mais en l'absence totale de constat, comment avez-vous trouvé ce chiffre de 1.000 ? Est-il suffisant, est-il réalisable ? Ou est-ce qu'on va mettre les bornes d'Autolib' qui sont désaffectées à disposition ? Peut-être, peut-être pas ? On ne comprend pas trop.

En tout cas, on a réfléchi à un vœu, dans mon groupe PPCI, pour vous encourager dans cette direction et pour réaliser de la manière la plus efficace possible ces 1.000 nouvelles places de S.V.P.

Nous voulons donner priorité aux jeunes d'abord, car il s'agit de modifier les comportements pour l'avenir, et ensuite car ce sont visiblement les plus fervents utilisateurs des véhicules partagés, d'après les rares données que l'on arrive à trouver à l'Observatoire des mobilités émergentes.

Nous proposons donc, dans notre vœu, d'abord que 50 % des nouvelles places créées soient établies près de lieux fréquentés par les jeunes, comme les universités ou les bibliothèques, et nous voulons ensuite que la Ville de Paris propose des tarifs préférentiels pour les cartes de stationnement en S.V.P. des 18-34 ans.

L'autopartage est un sujet important sur lequel les attentes sont fortes. Plus qu'une petite prolongation des conventions d'occupation du domaine public, que nous n'avons visiblement pas su anticiper, nous devons être capables de produire rapidement un vrai plan solide et cohérent sur l'autopartage. Il faut un état des lieux, des études, une vision. La Ville de Paris doit, sans plus attendre, compenser son échec d'Autolib' et faciliter la mobilité des Parisiens à qui on fixe toujours plus de contraintes et on propose toujours moins de solutions.

Je vous remercie.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je vais donner la parole à Mme BOILLOT. Vous nous présentez aussi les vœux n^{os} 41, 42 et 43 ? Merci.

Mme Julie BOILLOT. - Madame la Maire, mes chers collègues, si notre groupe soutient sans réserve toutes les initiatives qui permettent de réduire la place de la voiture individuelle polluante à Paris, la lecture de ce projet de délibération nous interpelle sur quatre points.

D'abord, la première génération de service de véhicules partagés est restée confidentielle. Déployée en 2015 sur 111 stations pour 220 véhicules, elle reste inconnue de 80 % des Parisiens, d'après votre propre étude.

Sans analyser les raisons de cet échec, vous nous promettez de multiplier par 5 le nombre de stations. Cela ressemble davantage à une fuite en avant qu'à une volonté de redonner à ce service toute la visibilité qu'il mérite.

De même, je regrette que l'on n'ait pas analysé plus finement les raisons pour lesquelles les sociétés d'autopartage entre particuliers comme "Drivy" ont jeté l'éponge très rapidement.

Le montant des redevances, jusqu'à 3.000 euros par an, a certes été dissuasif, mais d'autres freins sont peut-être à identifier.

Nous renouvelons donc le vœu que nous avons porté en février 2017 avec Delphine BÜRKLI pour qu'un bilan exhaustif du service existant nous soit transmis : connaître le nombre d'abonnés, le taux d'utilisation du service, le

nombre de locations par voiture, la durée de cette location, la distance moyenne parcourue, enfin bref, ces données aussi bien qualitatives que quantitatives nous permettraient de juger de l'utilité de ce service et de l'optimiser.

La deuxième génération du service dont il est question vise à déployer 1.000 places réservées à l'autopartage d'ici à 2019, sans dire où ni comment, ni même envisager d'y associer les mairies d'arrondissement.

L'espace public subit encore une fois un morcellement avec l'apparition d'une multiplicité de services en "free floating".

Nous pensons qu'il faut s'appuyer sur l'existant. Nous disposons aujourd'hui à Paris de 3.244 places de stationnement sous occupées, ce sont les anciennes places de stations Autolib'.

Seuls les véhicules électriques peuvent s'y garer sans pouvoir se recharger. Cette situation, somme toute anachronique, pousse d'ailleurs les particuliers à tirer des câbles électriques de leur fenêtre jusqu'à la station Autolib'. Si l'on voulait freiner l'essor du véhicule propre, je crois que l'on ne s'y prendrait pas autrement.

Il faudra attendre fin 2019 au mieux pour que les bornes de recharge soient de nouveau opérationnelles, une fois que la Ville de Paris aura mis au point un logiciel permettant de gérer ces bornes.

Voici une nouvelle preuve que la résiliation d'Autolib' a créé un vide abyssal dans l'équilibre de la mobilité durable à Paris.

Nous vous proposons donc de réutiliser une partie des emplacements Autolib' en les transformant en place réservée à l'autopartage. Cela permettrait d'avoir un maillage optimal sur le territoire parisien, sans consommer d'espace public supplémentaire.

On peut même imaginer consacrer jusqu'à la moitié des places Autolib', ce qui correspondrait à la demande identifiée par les S.V.P., à savoir un besoin de 1.500 places environ.

Cette proposition a pour avantage d'inciter au déploiement de véhicules électriques auto-partagés.

Enfin, ce qui nous semble le plus alarmant, c'est que le Plan Climat que nous avons adopté à l'unanimité au mois de mars dernier, est totalement ignoré par ce projet de délibération. Les sociétés pourront exploiter en effet des véhicules 100 % thermiques pour leurs services d'autopartage.

Où est la cohérence avec la trajectoire du Plan Climat qui vise à faire disparaître les véhicules thermiques d'ici 2030 ? Si les clients ont besoin d'une autonomie supérieure à celle des véhicules électriques, les sociétés proposent des véhicules hybrides qui permettent de diminuer les émissions de polluants en ville, tout en disposant d'une autonomie pour les longs trajets.

Nous présentons donc un amendement visant à exclure le déploiement de ce type de véhicules dans les prochaines conventions d'occupation du domaine public, car votre proposition d'instaurer un malus de 1.000 euros au montant de la redevance n'est pas satisfaisante. Nous sommes sur cette question au-delà de l'ordre du symbolique, nous sommes déjà dans la mobilité de demain.

D'un mot je terminerai sur la méthode.

Une nouvelle fois, vous faites l'impasse sur les mairies d'arrondissement. Nous sommes pourtant l'échelon de proximité avec les Parisiens et les plus à même d'identifier leurs besoins pour y apporter une réponse adaptée. Nous vous demandons donc que les mairies d'arrondissement soient pleinement associées pour le déploiement du service.

Voici donc quatre propositions concrètes pour faire une réussite de cette nouvelle génération du service de véhicules partagés. Toutefois, il ne saurait suffire à remplacer Autolib'. Ce sont deux services différents par nature : le premier permettant de se déplacer d'un point A à un point B, l'autre en boucle nécessitant de restituer le véhicule au même endroit. Ce service est donc plus rigide et ne remplacera en aucun cas Autolib' pour les 100.000 personnes qui étaient abonnées.

Je vous remercie.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je vais donner la parole à M. Jean-Noël AQUA.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, ce projet de délibération a la vertu de nous rappeler qu'à Paris, Autolib' n'avait pas le monopole de l'autopartage. La Ville avait déployé une offre complémentaire à Autolib' : le Service de véhicules partagés S.V.P., peu connu des Parisiennes et des Parisiens parce que sans doute trop peu présent en surface, les 222 places du service étant sans doute masquées par les 4.000 d'Autolib'.

La faillite industrielle de BOLLORÉ nous a invités à repenser le modèle économique de l'autopartage. L'évolution des usages et des modes de transports alliés à l'apparition de l'économie de plateforme est très rapide. Elle demande des réactions et des ajustements à très court terme. Cette temporalité complique bien évidemment notre tâche en matière d'intervention publique.

Le modèle adopté pour le Service de véhicules partagés dans ce projet de délibération est plus léger que la D.S.P. puisqu'il ne s'agit que de concessions de places de stationnement moyennant une redevance. Mais puisque nous concédons de l'espace public, bien évidemment nous estimons que nous avons le devoir de nous interroger sur la maîtrise publique que nous avons du service.

Nous souhaitons soulever plusieurs questions :

- Comment peut-on inciter ou convaincre les opérateurs privés à rendre ces véhicules accessibles à toutes et tous, notamment aux personnes à mobilité réduite ou aux familles avec jeunes enfants ?

- Peut-on envisager une tarification sociale afin que même les plus démunis puissent accéder à ce service ?

- Ne faudrait-il pas aussi penser la gestion de ce service au niveau métropolitain ou régional ?

Toutes ces questions, nous les avons soulevées lors des Conseils d'arrondissement. Elles perdurent même si les réponses que vous avez pu y apporter nous rassurent partiellement.

L'autopartage en boucle est écologiquement vertueux. Nous sommes sensibles à cet argument qui va dans le sens d'une diminution de l'utilisation de la voiture individuelle au profit des transports collectifs. Il permet aussi à celles et ceux qui n'ont pas les moyens de posséder un véhicule d'en avoir l'usage pour un prix plus modique que ceux qui avaient cours avec Autolib'.

La possibilité de déconnecter la valeur d'usage de la valeur d'échange des automobiles permet de sortir des automobiles cathédrales et d'envisager des mobilités sous un autre jour, dans une perspective qui conjugue les enjeux sociaux et environnementaux.

J'irai plus loin en soulignant à nouveau que l'écologie reste incompatible avec le capitalisme. L'écologie aux enjeux de long terme concerne la collectivité et s'oppose aux fondements court-termistes d'un capitalisme basé sur la maximisation des profits de quelques-uns. Nous, communistes, le disons depuis longtemps.

La démonstration se fait de plus en plus éclatante avec la démission de Nicolas HULOT. Nous devons donc rester vigilants quant à notre action écologique dans la sphère privée. Nous devons donc veiller à ce que le tarif de la redevance ne permette pas à des entreprises privées d'engranger des profits disproportionnés en exploitant l'espace public.

Vous nous avez annoncé que la baisse de la redevance permettait sans doute à des opérateurs de l'économie sociale et solidaire de pouvoir se positionner. Nous l'espérons mais de quels leviers juridiques disposez-vous pour vous en assurer ?

Aussi nous souhaiterions qu'il y ait une clause de revoyure annuelle qui permette après la baisse de la redevance d'évaluer ses conséquences et éventuellement d'en modifier le montant.

Nous souhaiterions également que cette réflexion soit articulée avec les tarifs de la carte autopartage. Comme en juillet, nous pensons que son montant est trop faible et qu'il convient de l'augmenter, d'autant que l'autopartage en trace directe semble bien moins vertueux écologiquement.

Nous soutenons le vœu de nos collègues "Verts" sur le devenir du Service de véhicules partagés. Nous voyons donc d'un bon œil la possibilité d'augmenter le nombre de places pour les véhicules de service partagé, afin de le rendre plus visible et afin que les Parisiennes et les Parisiens se l'approprient davantage.

Nous attendons naturellement que le maillage du territoire parisien soit équitable et que ce service soit aussi répandu dans les quartiers populaires de la Ville que dans les quartiers riches.

Vous l'aurez compris, nous voterons pour ce projet de délibération avec prudence, sous réserve que des réponses soient apportées à nos questions.

Je vous remercie.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à M. Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, les écologistes sont très attachés à l'autopartage en boucle que nous avons toujours défendu, notamment en opposition à Autolib' qui a déjà dix ans.

L'échec d'Autolib' nous a donné raison et nous amène à nous pencher sur un modèle pérenne d'autopartage qui soit résilient, qui s'inscrive dans notre démarche globale pour faire de Paris une ville qui avance sur la politique de réduction de la voiture individuelle et dans la lutte contre le réchauffement climatique.

Comme cela a été dit par d'autres collègues, il existe actuellement trois modes d'autopartage à Paris : en trace directe, en boucle et en "free floating".

L'autopartage en trace directe était jusqu'à présent assuré par le service Autolib'. La durée de location des véhicules était en moyenne de 35 minutes, selon BOLLORÉ, mais le plus gros succès d'Autolib' a été de prouver que les Parisiens étaient prêts à partager un véhicule et que la possession d'une voiture à Paris n'est plus vue comme une nécessité. En ce sens, l'autopartage en trace directe a contribué à limiter la place de la voiture personnelle en ville, mais pas suffisamment.

Lors du dernier Conseil de Paris, nous avons voté une délibération pour des services d'autopartage en "free floating". D'ici la fin de l'année, plus de 1.000 véhicules seront censés investir les rues de Paris à travers des offres de "Renault", "PSA", "ADA" et peut-être d'autres qui vont venir d'ici là.

Nous nous inquiétons de l'usage qu'en feront les Parisiens. Cela risque d'être des trajets courts qui pourraient être effectués à pied, à vélo ou en transports en commun. Nous craignons aussi des conflits d'usage de l'espace public du fait notamment des stationnements ventouses ou illégaux. En outre, il s'agit tout de même d'une prime aux constructeurs automobiles contestable.

Et puis, depuis 2015, la Ville de Paris a lancé ce service de véhicules partagés que nous avons dans ce projet de délibération. Un système d'autopartage en boucle, c'est-à-dire prendre un véhicule près de chez soi pour le week-end, une journée ou une demi-journée, puis le ramener à son point de départ.

Avec ce projet de délibération, nous passons de 200 places à 1.000.

L'autopartage en boucle correspond aux besoins de beaucoup de Parisiens, c'est-à-dire un usage occasionnel de la voiture et permet ce faisant de limiter plus efficacement le recours à la voiture individuelle.

Les chiffres le disent, notamment l'étude ADEME qui a été citée. Je répète les chiffres : une voiture d'un opérateur d'autopartage en boucle remplace 7 voitures particulières et contribue à la non-occupation de 6 places de stationnement par des véhicules particuliers.

Un autre chiffre qui n'a pas été donné par les autres interventions est qu'en comparaison Autolib' ne remplace que 3 véhicules particuliers et supprime seulement 2 places de stationnement. C'est donc beaucoup moins efficace par rapport à l'objectif de la réduction de la place de la voiture en ville.

A cette fin, nous ne pouvons que déplorer que la Région ne se saisisse pas de cet enjeu. La Région est en retard d'un développement d'autopartage, notamment en boucle, et de la motorisation électrique à cause du manque de bornes.

En effet, il n'y a pas assez de dispositifs mis en place sur l'ensemble de la Région pour recharger des véhicules électriques. Il pourrait être dissuasif pour les automobilistes de prendre des véhicules électriques sur des longues distances. Il est urgent et nécessaire que la Région active son action sur le sujet car Paris ne peut pas faire seule.

Nous appelons donc naturellement à voter ce projet de délibération mais nous proposons des vœux pour l'améliorer.

L'autopartage doit être accessible au plus grand nombre, dont les personnes à mobilité réduite. Nous devons ainsi encourager par ce dispositif du S.V.P. des entreprises de l'E.S.S. qui ne disposent pas nécessairement de parcs automobiles aussi fournis que les constructeurs qui s'engouffrent dans le modèle de "free floating", par exemple. C'est le sens de deux de nos vœux.

Pour finir, nous demandons ainsi que soit engagée une réflexion plus globale sur la mobilité partagée. Enfin, nous partageons les remarques de Mme GATEL. C'est pourquoi nous avons un vœu sur ce point et j'ai vu que les élus communistes nous suivent sur ce sujet.

Nous avons besoin d'un état des lieux, des usages, des performances, notamment environnementales de tous les systèmes d'autopartage possibles, Autolib' compris, et plus largement du partage des véhicules motorisés, comme les scooters partagés sur lesquels se sont reportés beaucoup d'usagers d'Autolib', ainsi que des évaluations prospectives sur les différents modes de gestion afin de pouvoir proposer le meilleur système d'autopartage.

Osons challenger les différents modes de gestion de service. Malgré le fiasco d'Autolib', nous demandons à ce que des systèmes de gestion comme la régie directe ou encore la D.S.P. - délégation des services publics -, qui assure qu'une mainmise de la Ville sur l'exécution du service public soit réellement envisagée. On sent poindre que la C.O.D.P. - convention d'occupation du domaine public - soit privilégiée et cela ne nous semble pas efficient à moyen et long termes.

Les élus écologistes souhaitent que l'autopartage en boucle soit le mode d'autopartage privilégié, qu'il ne soit plus un substitut à l'autopartage en trace directe ou de "free floating" mais la façon de se déplacer favorite des Parisiens quand la marche, le vélo et les transports en commun ne permettent pas de se rendre facilement au lieu des destinations voulues.

Merci de votre attention.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à Mme SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Notre objectif doit être de réduire évidemment la place de la voiture dans l'espace public et de mener la bataille culturelle contre la propriété privée de la voiture.

On sait que pendant des années, une domination culturelle, notamment par l'industrie automobile mais véhiculée très majoritairement, a conditionné les citoyens et les citoyennes sur le fait que la liberté, l'autonomie, l'indépendance passait par l'accession, la propriété privée d'une voiture personnelle. Cela, c'est très mauvais et il faut absolument sortir de cette logique. D'où l'intérêt de la logique de l'autopartage.

Bien sûr, n'oublions pas que la priorité, c'est aussi l'abandon total de la voiture et de l'usage de la voiture dans la Ville et de se dire qu'à chaque déplacement on privilégie les transports en commun ou on privilégie le vélo ou la marche à pied. Maintenant, on doit être conscient qu'il peut y avoir des déplacements résiduels où la voiture peut encore être nécessaire. Dès lors, quand les taxis ne peuvent y répondre, il peut y avoir un système d'autopartage.

Ce qui me pose problème dans ce projet de délibération, c'est qu'il n'y a aucun état des lieux sur le bilan que l'on tire de l'autopartage qui avait été mis en place, d'Autolib' et du développement complètement sauvage du "free floating", même si un projet de délibération a été adopté, que je n'ai d'ailleurs pas voté, au précédent Conseil. De ces trois modalités d'autopartage différentes, il n'y a aucun état des lieux pour savoir qui les utilise et pour quels usages. Est-ce pour aller du domicile au travail ou pour des loisirs ? Parmi ceux qui les utilisent, il serait intéressant aussi de savoir les revenus et pour quel type de distances.

Quand on avait eu le débat sur Autolib', sous l'ancienne mandature, je me souviens très bien, comme l'ont rappelé les Ecologistes, de la distinction qui avait été faite entre les déplacements en boucle et les déplacements d'un point A à un point B. Les arguments qui avaient été donnés, c'était qu'il était beaucoup plus pertinents de mettre un système d'autopartage en boucle que de mettre un système d'autopartage d'un point A à un point B. Bien. On doit donc retrouver cette logique dans la différence entre non plus Autolib' car maintenant c'est fini, mais entre l'autopartage et le "free floating".

Or, on ne le voit pas, puisque sur la politique tarifaire que propose la Ville, finalement, les entreprises en "free floating" payeront globalement moins cher l'emplacement de stationnement que les entreprises qui vont proposer l'autopartage. Il y a là, je trouve, une contradiction même si, pour l'autopartage, je conçois qu'il y ait différents prix proposés.

Mais surtout, ce qui est quand même "dingue", c'est que dans le projet de délibération sur les concessions des emplacements dédiés à des sociétés d'autopartage, on voit qu'en fait par ces concessions prolongées ou l'appel d'offres lancé, on va étendre le service jusqu'à 1.000 places dans Paris avec des tarifs de 600 à 1.500 euros pour des véhicules hybrides ou thermiques et de 100 à 300 euros pour les véhicules électriques. Et quelles sont les entreprises qui vont y répondre ? Finalement, des entreprises privées à qui on fait payer très peu les emplacements de stationnement. Il s'agit notamment de trois concessionnaires actuels : il y a "Ubeeqo" qui appartient à Europcar,

"Zipcar" qui appartient à Avis, c'est-à-dire que les gros loueurs de voitures vont pouvoir bénéficier d'emplacements de stationnement sur l'espace public à des prix défilant toute concurrence, si vous comparez le prix d'un parking pour garer ces voitures.

Je suis donc quand même plus que dubitative. Si l'autopartage est une bonne idée, pourquoi ne pas avoir plutôt mis l'accent sur l'économie sociale et solidaire ? Celle-ci a en effet beaucoup plus intérêt à accompagner le développement de l'autopartage par une culture d'abandon de la voiture. Or les loueurs de voitures auront intérêt à continuer à promouvoir la facilité de louer une voiture et c'est dans cette logique que cela pose un problème, alors que les structures d'économie sociale et solidaire, il en existe, qui justement vont mener une autre bataille culturelle. Ainsi, j'aimerais bien connaître un peu plus l'objectif exact de la Ville à travers tout cela.

Ensuite, je le redis, le "free floating", mais quelle erreur d'avoir voulu encourager, faciliter le développement aussi du "free floating" qui est bien pire que l'autopartage et qui, finalement, essaie de faciliter tellement le déplacement en voiture d'un point A à un point B...

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Madame SIMONNET...

Mme Danielle SIMONNET. - ... où on abandonne sa voiture n'importe où. Cela ne va pas du tout avec une logique de réduire l'usage de la voiture.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci.

Pour répondre aux différents interlocuteurs, je donne la parole à M. NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Ce projet de délibération est essentiel pour accompagner le développement de l'autopartage et, par là-même, pour accompagner la démotorisation des ménages parisiens qui se poursuit d'année en année.

L'autopartage dit en boucle, où l'utilisateur est tenu de ramener son véhicule à la place où il l'a prise, vise en effet à proposer une offre de location de voitures pour des usages de quelques heures jusqu'à deux jours. C'est une offre ainsi tout à fait adaptée à la grande majorité des Parisiens qui n'ont pas besoin d'un véhicule pour se rendre sur leur lieu de travail et qui n'ont besoin qu'occasionnellement d'un véhicule.

Ce projet de délibération fait suite et forme un tout cohérent avec le projet de délibération relatif à l'autopartage en trace directe, que nous avons adoptée en juillet dernier et que ce projet de délibération complète. Ce type de service d'autopartage en boucle s'avère le plus efficace pour encourager les ménages à renoncer à l'achat d'un véhicule ou tout simplement à abandonner leurs véhicules, puisque selon diverses études ce sont - cela a été rappelé - jusqu'à 7 véhicules qui seraient supprimés par un véhicule en autopartage en boucle, et donc jusqu'à 6 places de stationnement qui seraient ainsi libérées dans l'espace public pour, par exemple, privilégier d'autres usages.

La Ville de Paris a déjà initié ce dispositif dès 2015, avec le service S.V.P., service de véhicules partagés avec plus de 200 places de stationnement qui sont en voirie et réservées à ce service.

A ce titre d'ailleurs, le groupe Ecologiste et le groupe LR souhaitent que nous ayons un bilan de S.V.P. 1 qui soit communiqué.

Nous pouvons répondre tout à fait favorablement à ces vœux.

Je rappellerai toutefois que des éléments de bilan ont déjà été communiqués lors de diverses réunions organisées cet été pour évoquer la situation d'Autolib', et des suites à donner au dispositif ainsi que lors de la dernière commission des élus présidée par notre collègue Emmanuel GRÉGOIRE, qui s'est tenue le 3 septembre dernier.

Je rappelle bien volontiers les éléments transmis.

Actuellement, 3 opérateurs se partagent les stations de 2 places sur voirie, 24.000 abonnés utilisent le service, les tarifs sont de l'ordre de 6 euros par heure dans les formules sans abonnement, ce qui n'est pas plus cher d'ailleurs que l'ancien service Autolib', avec des variations évidemment selon le type de véhicule loué.

Je rappelle que l'autopartage est un coût d'usage par rapport au coût de propriété actuelle d'un véhicule, qui correspond à une division par 5 ou par 10.

Privilégier le service, et donc le partage plutôt que la propriété permet de faire des économies, ce qui est aussi bon pour le pouvoir d'achat des ménages.

S'agissant de la motorisation des véhicules, à l'exception de "Communauto", qui dispose de quatre véhicules hybrides rechargeables dans sa flotte, les autres véhicules sont hybrides non rechargeables ou thermiques non diesel.

La société "Zipcar" a d'ailleurs fini par restituer 22 stations dédiées aux véhicules hybrides rechargeables ou électriques après avoir constaté que les clients ne souhaitaient pas disposer de ce type de véhicule du fait des difficultés de recharge notamment hors de Paris.

Nous comprenons la volonté des élus du groupe UDI-MODEM d'imposer que 20 % de la flotte soient réservés à des véhicules électriques ou hybrides rechargeables, mais une telle obligation ralentirait en réalité le développement du service, et s'avérerait ainsi contre-productive.

Au lieu d'imposer, nous préférons encourager l'électrique et l'hybride rechargeables, avec une grille de redevance incitative, et c'est la raison pour laquelle nous ne pouvons pas répondre favorablement au vœu déposé par le groupe UDI-MODEM.

Je dirai un mot sur l'intervention de Mme HAREL - malheureusement elle est partie - pour dire qu'elle fait une confusion entre autopartage en trace directe et autopartage en boucle, qui est complémentaire et n'est pas un service classique, mais elle a dû "louper" peut-être un épisode.

Quant au groupe les Républicains qui demande que l'on renonce aux véhicules thermiques, je dirai sur ce point que nous sommes confrontés aujourd'hui à une diversité de gamme qui est insuffisante.

Pour ne citer que quelques exemples, il n'y a pas de véhicules utilitaires hybrides, ou encore il n'existe pas de véhicules accessibles aux personnes à mobilité réduite qui soient hybrides.

Or, nous voulons avec ce service également proposer des véhicules utilitaires et des véhicules accessibles aux personnes à mobilité réduite.

C'est la raison pour laquelle nous ne pourrions donner une suite favorable à ce vœu.

Je rappellerai que l'autopartage en boucle est un modèle très différent de l'autopartage en flotte libre, qui, lui, peut d'ores et déjà fonctionner avec des véhicules électriques, car il reste circonscrit à un territoire limité, avec des déplacements courts et des opérateurs qui prennent directement en charge la recharge des véhicules.

En ce qui concerne les redevances, je rappelle qu'avec le premier service SVP, elles variaient d'un montant de 750 euros à 3.000 euros la place et qu'elles rapportent environ 500.000 euros de redevances par an à la Ville. Nous avons souhaité, avec SVP2, diminuer légèrement les niveaux de redevances et les harmoniser. Le retour des opérateurs montrait, en effet, qu'il n'y avait pas de modèle économique viable avec des niveaux de redevances élevés. Notre choix de redevances vise donc à encourager le développement de l'autopartage en boucle et non à le restreindre.

Les exemples de redevances pratiquées à l'étranger pour l'autopartage en boucle montrent d'ailleurs que nous ne bradons pas l'espace public. Les niveaux qui ont été définis permettront, par ailleurs, aux opérateurs d'autopartage en boucle issus de l'économie sociale et solidaire de pouvoir se porter candidats alors qu'ils n'avaient pas pu le faire en 2015, précisément parce que les tarifs étaient trop élevés. Cela va donc permettre justement à ce type d'opérateur de répondre favorablement.

Je termine mon propos, Madame la Maire.

Nous pouvons, sur ce point, rassurer aussi bien le groupe Ecologiste que Mme SIMONNET. Je tiens à dire également à M. AQUA que cela permettra aussi, en ayant ce type d'opérateur issu de l'économie sociale et solidaire, d'avoir des tarifs sociaux, ce qui est également une chose que nous recherchons.

Voilà ce que je peux dire.

Je donnerai un avis favorable à l'autre vœu du groupe Ecologiste qui demande qu'une évaluation du nouveau dispositif soit faite à la fin de l'année 2019 et demande, d'autre part, que la répartition soit établie de manière équitable sur l'ensemble du territoire parisien. C'est bien entendu notre objectif. Nous donnerons aussi satisfaction au groupe LR et à Mme BOILLOT pour que les mairies d'arrondissement soient associées au choix des emplacements, de la même manière que nous l'avons fait lors de la première phase SVP en 2015, je vous rassure.

Je rassurerai également Mme SIMONNET en lui disant que l'autopartage en boucle ne coûtera pas plus cher à motorisation équivalente que l'autopartage en trace directe puisque la redevance est fixée entre 100 et 300 euros pour les véhicules électriques, contre 300 euros pour l'autopartage en trace directe. Mais permettez-moi de répondre de manière précise aux différentes interventions sur un projet de délibération qui est important.

Je terminerai en disant que si je ne pourrai pas répondre favorablement au groupe PPCI qui propose des emplacements pour les étudiants, puisqu'il y a une erreur de diagnostic et une confusion, une fois de plus, entre autopartage en trace directe et autopartage en boucle. L'autopartage en boucle correspond à des déplacements de type résidentiel. Les stations sont sur des points de départ et non des points de destination...

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Monsieur NAJDOVSKI, il faut vraiment conclure, s'il vous plaît !

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - ... et cela n'a pas de sens que d'inciter les étudiants à se rendre en voiture sur leur lieu d'études.

Je terminerai et conclurai en disant que notre objectif, c'est bien de nous approcher du potentiel qui a été identifié pour l'autopartage en boucle, qui, selon le bureau d'études 6t, est de 57.000 usagers pour une flotte de 1.500 véhicules. Cela répond à la question de Mme HAREL.

Il est toutefois essentiel que Paris ne soit pas seule à promouvoir l'autopartage. Nous suivrons avec attention le projet de labellisation autopartage d'Ile-de-France Mobilités qui souhaite nous emboîter le pas avec la création d'un label à la mi-2019.

Voilà ce que je peux dire.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur NAJDOVSKI...

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - En disant également que nous avons un amendement technique.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Non. Monsieur NAJDOVSKI, on est à huit minutes !

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Nous avons un amendement technique...

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Oui, nous avons un amendement technique.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - ... qui accompagne le projet de délibération, mais, vous me permettez, compte tenu du fait que chacun peut s'exprimer pendant 5 minutes et que le débat dure pendant 30 minutes, que l'Exécutif puisse répondre pendant 8 minutes. Merci.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Nous allons d'abord passer au vote de cet amendement technique, qui est l'amendement technique n° 37 de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 37 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 37 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 38 déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 38 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 39 déposée par le groupe Ecologiste de Paris, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2018, V. 456).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 40 déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2018, V. 457).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 41 déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2018, V. 458).

Ah, voilà, quelle belle unanimité ! Bien.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 42 déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2018, V. 459).

Voilà, très bien. Belle unanimité.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 43 déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée à l'unanimité. (2018, V. 460).

Très bien, donc toujours une belle unanimité !

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 44 déposée par le groupe UDI-MODEM, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 45 déposée par le groupe PPCI, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 62 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2018, DVD 62).

Nous en avons terminé. Pardon, Madame SIMONNET. Quel est votre vote, Madame SIMONNET ? Contre. Pardon.

Et donc, nous reprendrons la séance avec les projets de délibération de M. NAJDOVSKI à 9 heures.

La séance est suspendue.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue le lundi 24 septembre 2018 à vingt-et-une heures cinq minutes, est reprise le mardi 25 septembre 2018 à neuf heures, sous la présidence de M. Christophe GIRARD, adjoint).

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Mes chers collègues, merci d'être présents. La séance est ouverte. Il est neuf heures et une minute.

2018 DVD 79 - DDCT - Budget Participatif d'arrondissement "Rue aux Enfants". Rue des Coutures Saint Gervais (3e). Subvention à l'Association Sportive et Culturelle de l'Ecole des Quatre Fils.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Nous examinons dans cette 3e Commission le projet de délibération DVD 79 - DDCT relatif au budget participatif d'arrondissement "Rue aux Enfants", rue des Coutures Saint-Gervais et, dans le 3e arrondissement, avec une subvention à l'association sportive et culturelle de l'école des Quatre-Fils.

Mme MOREL a la parole, et elle seule.

Mme Joëlle MOREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Une intervention courte pour nous féliciter de la création de la troisième "Rue aux Enfants" dans le 3e arrondissement. Si cette proposition de "Rue aux Enfants" nous avait fortement séduits au début de la mandature, il faut reconnaître que toute modification des usages de l'espace public est souvent porteuse de craintes, voire d'oppositions d'un groupe ou d'un autre de riverains. La concrétisation a été plus lente que ce que nous imaginions. Néanmoins, deux "Rues aux Enfants" sont en fonctionnement : rue Stanislas dans le 6e arrondissement et la rue Bignon dans le 12e arrondissement, et bientôt, la "Golotte" dans le 3e arrondissement.

Grâce au budget participatif qui permet d'attribuer une subvention de plus de 24.000 euros à l'association sportive et culturelle de l'école des Quatre-Fils pour mettre en œuvre la "Rue aux Enfants" et grâce aussi à la ténacité et à l'engagement des bénévoles qui ont réussi à dépasser les difficultés organisationnelles et les tensions entre les différents usagers de la rue, nous saluons cette nouvelle forme d'appropriation de l'espace public.

C'est pour le groupe Ecologiste une reconquête de l'espace public, une poche de respiration supplémentaire au cœur de Paris pour toutes celles et tous ceux qui souffrent de la densification, des bruits, des motorisations et du manque de place dans les appartements trop petits. Une quatrième "Rue aux Enfants" est en cours de réalisation, celle de la rue du Général-Renault dans le 11e arrondissement, qui a pour vocation de prolonger de quelques mètres carrés le square Gardette. Depuis l'installation, cet été, des grilles à chacune des extrémités, les enfants investissent spontanément la rue pour jouer au ballon et apprendre à faire du vélo, en attendant la végétalisation qui sera installée dans quelques semaines.

Je vous remercie.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, dans sa brièveté légendaire, Monsieur NAJDOVSKI a la parole.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je remercie Joëlle MOREL pour son intervention qui met en exergue ces projets de "Rues aux Enfants" puisque ce projet de la "Rue'golotte", qui est l'un des lauréats du budget participatif de 2015, consiste en une fermeture temporaire à la circulation motorisée de la rue des Coutures Saint-Gervais pour laisser la place à un espace de jeux scénarisés de manière à ce qu'enfants, jeunes, adultes et aînés se rencontrent et échangent en jouant. L'association sportive et culturelle de l'école des Quatre-Fils y organise régulièrement des animations à destination des enfants et cette "Rue'golotte" offre tout simplement un exemple concret de notre politique en faveur d'un meilleur partage de l'espace public. Elle démontre également notre volonté de favoriser la diversité des usages de la rue et d'inscrire la participation citoyenne et le lien social au cœur de nos projets.

Aujourd'hui, l'association porte des projets ouverts à l'ensemble des enfants parisiens et la subvention sollicitée par cette association servira à l'achat de jeux et de mobilier urbain. Rappelons également, comme vous l'avez dit, Madame MOREL, qu'il y a d'autres projets, notamment dans le 11e arrondissement : la rue du Général-Renault, que vous avez mentionnée. D'autres projets ont déjà vu le jour ou sont sur le point de voir le jour. Vous avez cité la rue Stanislas dans le 6e arrondissement. On peut également citer la rue Bignon dans le 12e arrondissement, qui offre un autre exemple de projet mené avec les habitants.

J'espère que ces projets pourront se multiplier dans tous les arrondissements de Paris.

Je vous remercie.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur NAJDOVSKI, pour l'Exécutif.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 79 - DDCT.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2018, DVD 79 - DDCT).

Je vous en remercie.

Ça ne m'a pas échappé. La qualité est toujours plus importante que la quantité, ma chère collègue !

2018 DVD 83 - Indemnisation amiable de différents tiers, en réparation de dommages accidentels dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris (230.727,89 euros).

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Nous abordons maintenant le projet de délibération DVD 83 relatif à une indemnisation amiable de différents tiers.

Mme ASSOULINE n'est pas là. M. LECOQ, lui, est là.

C'est donc M. LECOQ qui a la parole, et lui seul. Merci beaucoup, pour une minute.

M. Jean-Pierre LECOQ, maire du 6e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Donc, je dispose d'un double temps de parole, si j'ai bien compris, parce que Mme ASSOULINE n'est pas là ?

Je voulais profiter, mes chers collègues, Monsieur le Maire, de ce projet de délibération classique qui appelle peu de commentaires sinon que, malheureusement, la Ville de Paris a tendance à indemniser de plus en plus de personnes compte tenu de l'état insatisfaisant de la voirie parisienne, mais cela, nous en avons déjà parlé et nous aurons l'occasion d'y revenir.

Je voulais profiter de ce projet de délibération pour évoquer une affaire dramatique qui s'est déroulée vendredi dernier, en l'occurrence dans le 6e arrondissement, à côté de la place Saint-Sulpice, mais ce n'est pas parce que cela s'est déroulé dans le 6e arrondissement que je l'évoque. C'est tout simplement parce qu'à 8 heures du matin, un homme de 40 ans, a priori en pleine possession de ses moyens, a fait une chute dramatique de 10 mètres en tombant dans un orifice qui avait été ouvert, c'est-à-dire une plaque qui, après recherche, est une plaque fermée - d'ailleurs, ce n'est pas une grille - appartenant à France Télécom.

Dans cette affaire, je vous rassure, Monsieur l'adjoint, je ne vous incrimine pas. Vous n'êtes pas responsable de tout. On n'est pas responsable de tout. En revanche, il me paraît nécessaire de se pencher sur ce sujet qui n'est pas un sujet bénin. J'avais déjà eu l'occasion, à l'occasion d'un incendie qui s'était déroulé dans une plaque de rue, il y a environ 18 mois, d'interpeller la Maire de Paris, ses services, bien évidemment, le Préfet de police, dont je regrette que le représentant ne soit pas là, et les sapeurs-pompiers. J'avais reçu de ce dernier la réponse la plus lénifiante possible même s'il s'agissait d'un feu. Je sais que les pompiers font face à beaucoup de situations difficiles.

Mais ce que je demande, Monsieur l'adjoint, Monsieur le Maire, c'est que l'on réfléchisse à un dispositif de sécurisation générale de ces trappes, que l'on n'utilise pas les méandres, que les administrations franco-françaises ne se mettent pas à l'œuvre pour refuser d'examiner ce qui peut être fait dans la mesure où les grands propriétaires de plaques et d'accès aux galeries souterraines sont la Ville de Paris, à travers principalement les services d'assainissement, France Télécom et Orange, successeur de France Télécom, pour les plaques de télécommunication, et c'est à peu près tout. Mais enfin, on a deux ou trois opérateurs.

Je souhaite que l'on se penche sur ce sujet, car on a bien des façons de mourir, mais mourir ou être polytraumatisé à 40, 50 ou 60 ans, quel que soit l'âge, en tombant de 10 mètres de haut, à 8 heures du matin, dans une rue de Paris, cela mérite notre attention. Je sais que l'on s'intéresse aux problèmes du monde entier dans cette Assemblée - et c'est peut-être bien de temps en temps - mais si on pouvait s'intéresser un peu aux problèmes qui concernent les Parisiens et les Parisiennes, ce serait encore mieux.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup. Juste un petit commentaire. Vous savez que cela touche également aux soucis, Monsieur. LECOQ, des personnes à la rue et des S.D.F. qui cherchent ici ou là à mettre leurs objets. Monsieur NAJDOVSKI va vous répondre. C'est un sujet humain compliqué pour lequel nous travaillons, pour lequel nous sommes évidemment mobilisés puisqu'il concerne les Parisiens et les Parisiennes. C'est notre quotidien.

Monsieur NAJDOVSKI, vous avez la parole.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Même si l'intervention de M. le Maire du 6e arrondissement n'est pas directement liée à ce projet de délibération, simplement je dirai que nous sommes évidemment vigilants sur la question des opérations qui peuvent être menées par les différents concessionnaires sur la voie publique.

Cet accident malheureux, dont il importe de faire toute la lumière sur les raisons qui ont amené à cet accident, peut être l'occasion aussi de faire un rappel au niveau des concessionnaires qui interviennent sur la voie publique, pour leur faire respecter les règles de sécurité élémentaires en la matière. Nous ne manquerons pas de réintervenir auprès de ces concessionnaires pour le leur signifier.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Je vois un signal de Jean-Pierre LECOQ, brièvement.

M. Jean-Pierre LECOQ, maire du 6e arrondissement. - Quelques secondes pour dire à l'adjoint compétent qu'il n'y avait aucun chantier, aucune intervention. La plaque était ouverte. Certains pensent que ce serait éventuellement des cataphiles, puisque les catacombes ne sont pas loin, qui l'auraient ouverte. C'est un problème que l'on rencontre depuis plusieurs années, et je demande instamment à l'ensemble des parties prenantes, je le répète la Ville de Paris n'est pas seule concernée, de réfléchir à un dispositif qui permette de sécuriser les accès aux galeries souterraines, notamment lorsqu'elles ont une profondeur de 10 mètres.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 83.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DVD 83).

2018 DVD 94 - 1.000 places parc-relais aux portes de Paris (12e, 13e, 14e, 16e et 17e). - Convention de financement avec le Syndicat des transports d'Ile-de-France (Ile de France Mobilités).

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération suivant, il s'agit du projet de délibération DVD 94 pour 1.000 places parc-relais aux portes de Paris, 12e, 13e, 14e, 16e et 17e arrondissements concernés.

Mme BLADIER-CHASSAIGNE première intervenante, a la parole.

Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, la question de la pollution atmosphérique se pose avec davantage d'acuité chaque jour. En témoignent la recrudescence des allergies, la progression des maladies respiratoires dans les grandes métropoles, et bien pire encore, les 2.500 personnes qui meurent chaque année à Paris de l'exposition aux polluants présents dans l'air qu'elles respirent.

Il faut donc bien évidemment lutter impérieusement contre ce fléau des temps modernes. Nous sommes tous d'accord sur ce point.

C'est la raison pour laquelle notre groupe soutient et votera ce projet qui consiste à mettre à disposition des abonnés Navigo venant travailler en voiture à Paris, 1.000 places de parking-relais à un prix préférentiel de 75 euros par mois au lieu de 140 en moyenne.

Toutefois, sans malice de ma part, mais au contraire dans une démarche constructive et ouverte, j'aimerais pointer deux angles morts dans le projet de délibération qui nous est ici présenté.

Premièrement, si l'initiative permet de proposer aux travailleurs franciliens des places de parking à moitié prix aux portes de Paris, il n'en reste pas moins qu'elles représentent un coût non négligeable, à savoir 75 euros par mois pour le parking, auxquels il faut ajouter 75 euros par mois pour le "pass" Navigo, même si l'on considère qu'une partie du prix est prise en charge par l'employeur.

Par ailleurs, de nombreux salariés qui viennent travailler à Paris en voiture, non seulement ne sont pas abonnés au service Navigo, mais encore disposent pour beaucoup d'entre eux d'un emplacement professionnel gracieux pour leurs véhicules.

Or, vous en conviendrez, mes chers collègues, c'est essentiellement à eux que cette mesure s'adresse. Cette offre n'est donc que très relativement intéressante pour les Franciliens n'étant pas déjà abonnés à Navigo.

Deuxièmement, les 11 sites de parking proposés dans le projet de délibération se trouvent tous dans Paris. Les Franciliens doivent donc prendre leur voiture depuis la banlieue jusqu'à Paris intra-muros, ce qui peut constituer un trajet important et représenter une empreinte carbone conséquente.

Cette initiative serait plus pertinente si elle offrait des possibilités de parc-relais en banlieue, voire en très grande banlieue. Ce que je vous propose, c'est de raisonner à un niveau plus global et à plus grande échelle. Rêvons un peu, Monsieur le Maire, imaginez le développement en coopération avec les communes concernées, de parcs-relais dans toute l'Ile-de-France, et notamment dans les espaces situés le plus près possible de la Seine, en amont ou en aval de celle-ci.

Pourquoi les bords de Seine ? Premièrement, et j'ai déjà eu l'occasion de le souligner dans cette enceinte, la Seine est totalement sous-exploitée. Elle est totalement sous-exploitée non seulement à Paris, mais également dans les départements et principales localités traversés par son cours.

Pourquoi les bords de Seine ? Parce que nous pourrions réfléchir à développer considérablement le service de navette bateau-bus, le repenser entièrement, rendre sa flotte 100 % électrique et l'étendre jusqu'à la très grande banlieue.

Sa portée actuelle est restreinte et le service est utilisé principalement par les touristes. Le service bateau-bus ne dessert en effet que 8 stations : Tour Eiffel, musée d'Orsay, Saint-Germain-des-Prés, Notre-Dame, Jardin des plantes, Hôtel de Ville, Louvre et Champs-Élysées.

En résumé, nous trouvons cette idée excellente, Monsieur le Maire, mais encore trop frileuse, trop embryonnaire. Pousser à l'extrême le raisonnement en développant un service moderne de navettes fluviales électriques desservant des parcs-relais jusqu'à la grande banlieue avec des tarifs adaptés à tous permettrait sans aucun doute de réduire drastiquement la circulation automobile dans la Capitale, et de lutter efficacement contre la pollution de l'air.

La Seine est une chance, or aujourd'hui c'est une autoroute vide. Il est urgent de la réinvestir, il est urgent de lui redonner son utilité perdue. Dans de nombreuses métropoles, le chemin multimodal route - fleuve - route semble décidément être la seule et unique solution aux problèmes de pollution atmosphérique et de congestion des centres-villes. Il est grand temps d'en prendre conscience et de mesurer pleinement l'importance d'une telle opportunité.

Je vous remercie.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci, Madame, pour votre intervention avec le petit drapeau européen à vos côtés.

La parole est à M. Jean-Noël AQUA.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, "les petits ruisseaux font les grandes rivières", l'adage populaire peut s'appliquer à la création des 1.000 places de parc-relais aux portes de Paris. Nous en partageons les objectifs : diminuer l'usage de la voiture en ville, favoriser la multimodalité, inciter à prendre les transports en commun.

Nous nous félicitons que l'abonnement au parc de stationnement ait pour support le "pass" Navigo. Nous plaillons pour un point d'entrée unique qui permette d'accéder à un bouquet de mobilités. Le "pass" Navigo semble tout indiqué pour ce faire. Il permet de s'abonner à la fois au réseau de transports en commun, aux services Velib', et de disposer d'une place dans un parc-relais pour garer sa voiture avant de prendre les transports en commun.

La solution des parcs-relais aux portes de Paris et au bout des lignes de transport collectif peut permettre de limiter la circulation automobile dans la Capitale et dans les villes alentours. C'est essentiel quand on sait que ce sont des milliers de Franciliens qui souffrent de la pollution atmosphérique et de l'encombrement des voies de circulation au quotidien.

Nous préférons largement cette solution des parcs-relais à l'hypothèse d'un péage urbain sur le modèle de ce qu'il se pratique à Londres, par exemple. Faire payer les automobilistes pour entrer à Paris, sous couvert de lutter contre la pollution atmosphérique, participe d'une vision punitive et socialement injuste de l'écologie. Ce serait créer une frontière entre Paris et sa banlieue au moment même où nous avons besoin de solidarité et d'échange entre ces collectivités, au moment même où le projet de Grand Paris Express concrétise le rapprochement des territoires franciliens.

Nous plaillons donc pour un travail concerté entre la Capitale et les autres collectivités de l'Ile-de-France, "Ile-de-France Mobilités" est un partenaire tout désigné pour le favoriser et nous nous réjouissons que cette expérimentation puisse avoir lieu sous son égide.

Nous souhaitons que ce travail préfigure une concertation plus poussée avec les villes de banlieue, afin de réfléchir à la manière la plus efficace et respectueuse de l'aménagement urbain, d'augmenter les places de stationnement de ce type. 1.000 places, c'est peu, c'est une goutte d'eau au regard des besoins immenses de mobilité de notre territoire, gageons donc avec cette expérimentation qu'elle rencontre le succès attendu et puisse ensuite être développée et amplifiée afin que ce qui n'est aujourd'hui qu'un petit ruisseau devienne demain une grande rivière.

Je vous remercie.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

M. Thomas LAURET a la parole.

M. Thomas LAURET. - Merci, Monsieur le Maire.

Cher Christophe, mes chers collègues, nous soutenons cette excellente initiative parce qu'elle répond évidemment à des objectifs que nous avons nous-mêmes énoncés et qui sont largement consensuels. Elle est conçue aussi avec l'idée qu'il faut mailler ces parkings avec le réseau de transports et notamment le tramway.

A cet égard, j'ai un regret et donc un rappel, contrairement aux engagements que nous avons pris auprès des Parisiens, nous n'avons pas aujourd'hui d'engagement pour boucler le T3 entre la porte Dauphine et le pont du Garigliano, ni de la Ville, ni de la Région. Or, nous avons deux parkings qui sont dans le projet de délibération à la porte de Saint-Cloud et à Foch et qui sont concernés. En ce qui concerne la porte de Saint-Cloud, nous savons que nous avons déjà une ligne 9 qui est très saturée aux heures de pointe. Il faut donc raisonner en déployant nos efforts pour boucler le T3. Ce sera pour moi un sujet d'importance dans les mois qui viennent.

Enfin, il faut effectivement étendre ce dispositif aux parkings qui sont à proximité de stations de métro et de réseaux de transport public, en petite couronne notamment, et probablement à un tarif inférieur. Si ce projet de délibération répond à un travail que vous avez effectué et à une opportunité avec des parkings existants qui ne sont pas pleins, il faut effectivement étendre ce dispositif en raisonnant de façon plus globale, à une échelle un petit peu plus grande, avec les partenaires concernés.

Je vous remercie.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur LAURET.

La parole est à David BELLIARD.

M. David BELLIARD. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, grâce à ce projet de délibération, dans onze parcs de stationnement aux abords de la ville, les Franciliens et les Franciliennes abonnés au "pass" Navigo pourront donc déposer leur automobile et utiliser les transports en commun pour leurs déplacements quotidiens vers Paris pour 75 euros par mois.

La participation financière de la Ville à la mise en place de ce dispositif atteste bien de notre engagement collectif pour désengorger les routes bordant la Capitale et encourager les usagers à se déplacer en transport en commun quand ils se rendent à Paris, et nous nous en félicitons.

Je vois d'ailleurs que cette mesure est soutenue par la Présidente de Région, qui s'était prononcée en faveur des parkings-relais lors de sa charge contre la fermeture des voies sur berges. Toutefois, même si nous sommes heureux, évidemment, de la coopération entre la Ville et la Région sur ce point, il me semble utile de rappeler que les déplacements interrégionaux ne sont pas générés majoritairement par des déplacements pendulaires de la banlieue vers Paris, mais par des déplacements courts dans sa commune d'origine ou dans les communes limitrophes, là où, faute de transport collectif, et donc d'un engagement réel de la Région Ile-de-France pour favoriser les modes de transport alternatifs à la voiture, l'automobile est encore le seul moyen pour se déplacer.

L'enquête globale Transport parue en 2011 et pilotée par feu le S.T.I.F. nous rappelle que 65 % des déplacements effectués en Ile-de-France ont une portée d'ailleurs de 5 kilomètres maximum.

Ce projet de délibération est donc l'occasion pour notre groupe d'interpeller Mme Valérie PÉCRESSÉ, la Présidente de la Région Ile-de-France, et les élus, d'ailleurs, de son Exécutif qui siègent à notre Conseil. Il est primordial de renforcer la mise en place d'une offre de transport pour les trajets courts. C'est un investissement certes massif, mais qu'il faut faire si nous voulons sortir du tout-voiture, et c'est de la responsabilité de la Région.

De même, il faut accélérer l'installation des parcs-relais au terminus des lignes de Transilien ou de R.E.R. afin que les gens n'aient plus à prendre leur véhicule personnel du tout pour se déplacer dans la Région. Il faut encore également favoriser le covoiturage pour diminuer les usages inutiles de la voiture.

Je vous remercie.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme Julie BOILLLOT.

Mme Julie BOILLLOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, la Région Ile-de-France a acté que la Ville de Paris, dans le cadre d'une politique globale de lutte contre la pollution, avait engagé une mutation profonde de l'insertion sur les quais de Seine, amenant une réduction des voies dédiées à la circulation automobile. Dans ce contexte et pour faciliter les déplacements des Franciliens devant venir travailler à Paris, la Région, depuis 2016, à travers "Ile-de-France Mobilités", a pris la décision de créer des parcs-relais aux abords de Paris pour limiter le trafic dans la Capitale et participer également à l'amélioration de la qualité de l'air et de la qualité de vie des Parisiens comme des Franciliens.

En effet, l'Exécutif régional a souhaité accélérer le déploiement des places en parcs-relais, finançant ainsi 10.000 places dans toute l'Ile-de-France d'ici 2020. Cette création s'accompagne de la mise en place d'un guidage intelligent et d'un calculateur multimodal prédictif, développés par "Ile-de-France Mobilités". Il sera possible, dans les prochains mois, de relier la route au tableau de bord des véhicules connectés. Ainsi, un automobiliste coincé dans les embouteillages aura l'indication d'un parc-relais avec des places libres à côté de la gare R.E.R. la plus proche. Voilà ce qu'est la "Smart Région".

Aujourd'hui, ce sont 1.000 places qui sont créées aux portes de Paris, après de longs mois de négociation entre la Ville et la Région. 70 % du coût de l'opération est pris en charge par "I.D.F. Mobilités". Pour ne pas être un aspirateur à véhicules et inciter les Franciliens, qui prenaient jusqu'à présent les transports collectifs, à utiliser leur véhicule personnel jusqu'aux portes de Paris, ce service sera facturé mensuellement 75 euros pour les détenteurs d'un "pass" Navigo.

Vous le voyez, mes chers collègues, travailler main dans la main avec la Région, qui a pris à bras-le-corps le sujet des mobilités, est non seulement possible, mais essentiel pour l'avenir de Paris et de son agglomération.

Je vous remercie.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Et pour clore les interventions, la parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voterai pour ce projet de délibération, même si il doit susciter de notre part un certain nombre de réflexions. La Ville va donc mettre en place 1.000 places en parkings-relais aux portes de Paris. Le coût du parking modéré sera de 75 euros par mois. Remarquez que c'est quand même une sacrée somme, quand vous devez évidemment en plus payer votre "pass" Navigo.

Ces parkings seront en délégation de service public et seront disponibles pour les personnes qui font quotidiennement le trajet. La condition, c'est que la personne ait un "pass" Navigo en cours de validité. Je pense que c'est à la fois une bonne mesure, puisque concrètement, cela permet de réduire le nombre de voitures qui vont circuler dans Paris, tout en offrant une solution acceptable et sans que ce soit totalement exorbitant pour des personnes qui vont venir de banlieue travailler à Paris, et qui n'ont pas forcément un accès facile aux transports en commun depuis leur domicile. Cette mesure va être amplifiée et poursuivie, puisque 1.000 places, c'est quand même assez peu, au vu du nombre de voitures qui circulent dans Paris.

Première série de questions sur la localisation de ces parkings-relais : les parkings sont concentrés, dans le projet de délibération, dans les 12e, 13e, 14e, 16e et 17e arrondissements. Pourquoi n'y a-t-il aucun parking dans le Nord-Est parisien ? Est-ce qu'il y a des raisons particulières à cela ? Est-ce qu'il est prévu d'y remédier à l'avenir ? Et attention, on ne souhaite pas des aspirateurs à véhicules. La pollution ne s'arrête pas au périphérique et par contre, c'est justement aux portes de Paris que la pollution est la plus importante. C'est donc bien en amont que ces parkings devraient être installés pour essayer de réduire la concentration de pollution autour des portes de Paris. Généralement, en plus, ce sont les femmes et les hommes aux revenus plus faibles qui résident aux portes de Paris, où il y a surtout du logement social, des quartiers populaires.

Concernant le financement, quelles sont les possibilités pour que les salariés puissent bénéficier d'une prise en charge en partie de l'employeur sur ces parkings-relais, puisque l'utilisation de ces parkings-relais et l'achat du "pass" Navigo représente un coût pour l'ensemble des personnes et qu'il s'agit des déplacements domicile-travail ? Prenons d'ailleurs conscience que le vrai problème de la pollution à Paris est dû à l'augmentation sans cesse des distances domicile-travail, du fait de notre urbanisation totalement libérale, où par la spéculation mobilière, on chasse toujours plus loin celles et ceux qui ont le moins de revenus. Le problème, il est bien là et pour l'instant, notre urbanisation n'y répond absolument pas, puisque d'ailleurs, cela a été dit hier dans plusieurs interventions, Paris chasse nombre de familles, nombre de Parisiennes et de Parisiens du fait de l'explosion de ses loyers et de son foncier.

Autre remarque : il faut surtout développer le co-voiturage, qui semble bien plus pertinent et qui permet le plus de réduire les voitures.

Et dernière chose : pourquoi déléguer ces parkings en délégation de service public ? J'aimerais vraiment que l'on étudie le coût de l'entretien de ces places, le coût de ces parkings, parce que, comme vous le savez, je ne cesse de le redire ici, quand vous avez à Paris la moitié des parkings municipaux qui sont gérés par "Indigo", ex-"Vinci Park", ils se font 40 millions de bénéfices nets dans la poche par an. Pourquoi ? Quel est l'intérêt que nous avons au

niveau des parkings à permettre à des entreprises privées de s'enrichir sur le dos des usagers ? Il me semble qu'au contraire, nous devrions faire en sorte que ces parkings soient en régie directe.

Je vous remercie.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à M. NAJDOVSKI, pour vous répondre.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce projet de délibération marque une étape importante dans l'ouverture de 1.000 places labellisées "parcs-relais" aux portes de Paris. Elle s'inscrit dans le cadre de notre politique de réduction des déplacements motorisés polluants intra-muros, tout en proposant des alternatives aux Parisiens et aux Franciliens. Il nous semble important en effet de pouvoir proposer un tarif de stationnement attractif aux usagers franciliens du "pass" Navigo, de façon à ce que les automobilistes se rendant à leur travail, et qui réalisent donc des déplacements appelés pendulaires, puissent réaliser leur trajet en intermodalité avec les transports collectifs.

Nous avons donc saisi le Syndicat des transports d'Ile-de-France, devenu entre-temps "Ile-de-France Mobilités", et la Région Ile-de-France au début du mois de mai 2017 pour proposer que les places vacantes situées dans les parkings en périphérie de la Capitale soient intégrées dans l'offre des parcs-relais dont "Ile-de-France Mobilités" est maître d'œuvre. Ces 1.000 places s'inscrivent dans le projet de réalisation de 10.000 places de parcs-relais à l'échelle francilienne.

Ces places parisiennes seront proposées au tarif mensuel de 75 euros pour les personnes abonnées au "pass" Navigo. C'est une division par deux des tarifs pratiqués jusqu'à présent. Nous devons également trouver à la fois ce que l'on appelle un modèle économique pour le fonctionnement de ces places, mais aussi un juste prix qui soit suffisamment attractif, sans être non plus trop attracteur en termes de déplacements motorisés pendulaires, ce qui amènerait un trafic supplémentaire aux portes de la Capitale, compte tenu de l'existence de parcs-relais situés plus loin dans l'agglomération parisienne.

C'est la raison pour laquelle nous avons défini d'un commun accord avec "Ile-de-France Mobilités" cette tarification.

La Ville a engagé depuis l'an dernier plusieurs réunions techniques avec ces partenaires. Le 26 juin, "Ile-de-France Mobilités" a transmis le document présentant les attentes et les adaptations techniques nécessaires des parcs concernés. Comme tous les parcs-relais mis en place par "Ile-de-France Mobilités", les abonnés pourront utiliser leur "pass" Navigo chargé pour y accéder.

Le coût d'adaptation total des parcs est estimé à 1.356.000 euros pour ce qui concerne la Ville de Paris. Il comprend les dépenses communes à tous les parcs pour le développement informatique, pour les fournisseurs de barrières de péage, l'adaptation des bornes pour la lecture des "pass" Navigo, ainsi que la certification des deux entreprises concernées exigées par "Ile-de-France Mobilités". Ce coût comprend également, pour chacun des trois concessionnaires concernés, les investissements réalisés sur chaque parc et les différentes adaptations des outils de gestion, site Internet, etc.

Je tiens à préciser d'ailleurs que pour ce qui est de la répartition géographique des parcs, il existe déjà un parc-relais à la porte de Bagnolet qui dessert l'Est et le Nord-Est parisien. Nous ne nous interdisons évidemment pas le fait de pouvoir poursuivre le développement de ces parcs-relais au Nord de Paris, en fonction des propositions qui pourront être réalisées, mais ceci est une première étape.

Le Conseil d'administration du S.T.I.F. a délibéré le 11 juillet dernier et nous proposons, dès ce Conseil de Paris, d'adopter un projet de délibération approuvant la signature de la convention de financement avec "Ile-de-France Mobilités", ce qui nous permettra de passer en phase opérationnelle et de lancer sans attendre les travaux de développement et d'adaptation des parcs concernés.

En conclusion, si nous sommes satisfaits de partager un objectif commun avec nos partenaires, nous regrettons pour autant le retard qui a été pris par "Ile-de-France Mobilités" dans la mise en œuvre technique de ce service, de manière à éviter aux Franciliens d'attendre plusieurs mois pour disposer de ce dispositif.

Nous avons décidé de mettre à l'étude les conditions d'une mise en place rapide et simplifiée du service d'ici à la fin de l'année, et nous ouvrirons des discussions en ce sens avec les gestionnaires des parkings concernés dès l'adoption de ce projet de délibération.

Par ailleurs, nous allons observer attentivement le fonctionnement de cette nouvelle offre. Nous serons en particulier vigilants à ce que cette mesure contribue bien à réduire le nombre de véhicules dans Paris et ne génère pas au contraire de nouveaux flux de véhicules entre Paris et la Métropole.

C'est la raison pour laquelle il est indispensable qu'en complément de ce dispositif, "Ile-de-France Mobilités" poursuive le développement du réseau de parkings-relais au niveau de la zone dense de l'agglomération à proximité de lignes de métro et de R.E.R. On pourrait, par exemple, proposer également aux communes de la petite couronne de participer à cet effort collectif que fait aujourd'hui Paris, de manière à faciliter l'intermodalité plus en amont, là où la demande pour le service de parcs-relais est la plus forte.

En tout état de cause, c'est par cette approche volontariste et pragmatique que nous avançons aujourd'hui pour réduire la pollution atmosphérique à Paris.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Tout le monde sait qu'"Ile-de-France Mobilités" est l'ancien S.T.I.F., pour la bonne compréhension des orateurs.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 94.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2018, DVD 94).

2018 DVD 95 - Retrait-destruction des véhicules abandonnés en fourrières. Deux conventions.

2018 DVD 97 - Agents de la section des fourrières de la Direction de la Voirie et des Déplacements. - Fixation des modalités d'organisation du temps de travail.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen de deux projets de délibération présentés conjointement : les projets de délibération DVD 95 et DVD 97.

M. Philippe GOUJON, premier orateur, a la parole.

M. Philippe GOUJON, maire du 15^e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

"Je considère que le Service des fourrières et leur pilotage ne me donnent pas satisfaction : les enlèvements sont insuffisamment ciblés sur la gravité de l'infraction et de la gêne occasionnée aux autres utilisateurs de l'espace public, les modes de contrôle et d'évaluation devraient être sérieusement renforcés". Voilà ce que déclarait le Préfet de police en mai 2016 et il est vrai que l'audit accablant de la Cour des comptes a dénoncé cette situation il y a plusieurs années.

Pas de politique d'enlèvement, les enlèvements ne sont pas commandés par le danger que représente tel ou tel véhicule mais davantage par sa proximité avec une préfourrière. Les grutiers, qui doublent leur rémunération en fonction de leur cadence, n'hésitent pas à mettre les autres usagers de l'espace public en danger.

La loi dispose que l'enlèvement des véhicules stationnés ne peut être opéré que lorsqu'une gêne réelle est avérée. Or, certains emplacements, chacun peut le constater, sont systématiquement visés par les services d'enlèvement, non parce qu'ils provoquent une gêne manifeste mais parce que leur localisation rend la tâche facile et rapide, alors que certains stationnements autrement plus gênants, voire dangereux mais plus éloignés, ne font que rarement l'objet de mesures répressives.

Il y a eu une modification dans l'organisation et dans les compétences en matière d'enlèvement puisque c'est la Ville qui en est chargée dorénavant. Le Préfet de police à l'époque nous disait que des perspectives d'amélioration étaient en cours et qu'il présenterait un bilan en 2016, en 2018 au plus tard.

C'est ce que nous souhaitons, maintenant que la Ville est chargée de cette mission depuis le 1^{er} janvier : un bilan détaillé du mode de pilotage des fourrières sur des bases évaluables et contrôlables, des statistiques

mensuelles qui pourraient nous être fournies, avec des données plus qualitatives que ce qui existe aujourd'hui en termes d'outils de pilotage, pour distinguer aussi l'activité des préfourrières et des fourrières.

On me dit d'ailleurs que les véhicules restent longtemps sur la voie publique, notamment près des commissariats, alors qu'ils devraient être enlevés et mis en fourrière, et que des préfourrières en fourrières, le rythme est trop lent et beaucoup plus lent qu'avant. Il y a des problèmes de créneaux horaires d'enlèvement et des problèmes aussi pour les marchés de nuit.

Par ailleurs, la localisation précise des enlèvements devrait aussi être portée à notre connaissance, de façon à ce que nous vérifiions s'il y a une juste équité territoriale. Et surtout évidemment, ce qui n'est pas identifié, le motif d'enlèvement : aujourd'hui on est en stationnement gênant ou stationnement très gênant, selon les articles du Code de la route, mais il n'y a pas le motif de l'enlèvement, c'est-à-dire place pour personnes handicapées, transports de fonds, voies de bus, etc.

Il s'agit donc pour nous de pouvoir mesurer, maintenant que la Ville est chargée de cette mission, la réalité de la gêne occasionnée par le stationnement irrégulier. Nous souhaitons un bilan également sur les ratios d'enlèvements par arrondissement, puisqu'il y a des écarts importants qui ne sont pas légitimes.

Il est nécessaire aussi de privilégier la verbalisation des dispositions qui portent exclusivement sur le stationnement très gênant. Cela fait d'ailleurs l'objet d'une liste établie par un décret de 2015. La catégorie de stationnement très gênant doit être particulièrement visée.

La priorisation des enlèvements ne doit pas se faire au regard de la localisation mais bien en fonction de la nature de l'infraction. Nous voudrions être bien sûrs que c'est la réalité...

Bref, comment, Monsieur le Maire, pouvons-nous avoir toutes ces informations, qui nous permettraient de mieux appréhender la qualité, la précision du pilotage de l'enlèvement, et davantage de transparence ? Voilà ce qui est demandé pour que nous portions un jugement sur les avantages qu'ont représentés les transferts de compétences entre la Préfecture de police et la Ville de Paris.

Je vous remercie.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. NAJDOVSKI pour vous répondre.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Même si l'intervention de M. le Maire du 15^e arrondissement ne portait pas spécifiquement sur les deux projets de délibération concernés - c'est une intervention générale sur la question des fourrières -, je rappellerai que la Ville de Paris a repris la compétence des fourrières au 1^{er} janvier 2018 ; c'est une compétence qu'elle exerce nouvellement et qui était auparavant exercée par la Préfecture de police.

Je suis bien évidemment tout à fait disposé à ce que toutes les informations puissent être données aux élus parisiens concernant l'activité des fourrières. Je vous proposerai, Monsieur le Maire, si vous le souhaitez, que nous puissions, par exemple lors d'une prochaine 3^e Commission, avoir une présentation de l'activité des fourrières à Paris depuis le début de l'année. Je ne sais pas si on pourra le faire dès le mois de novembre, mais nous essaierons en tout cas de le faire très rapidement, par exemple sur une année pleine et dans ce cas au début de l'année prochaine, de manière à ce que l'on ait un état des lieux de la situation à Paris.

En tout état de cause, sachez que ce qui nous motive en la matière est non pas la politique du chiffre mais le fait de faire enlever des véhicules qui sont véritablement en stationnement gênant et très gênant, et qui posent des problèmes de sécurité routière aux usagers de l'espace public et, je vous le répète, je suis tout à fait favorable à ce que nous puissions avoir cette présentation et ce débat en 3^e Commission.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 95.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2018, DVD 95).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 97.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2018, DVD 97).

Je vous remercie.

2018 DVD 101 - Expérimentation pour réutiliser des places de stationnement à d'autres usages. Subvention à l'association Dédale.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen du projet de délibération DVD 101 relatif à l'expérimentation pour réutiliser des places de stationnement à d'autres usages, avec un projet de subvention à l'association Dédale.

Marie-Laure HAREL que je ne vois pas... Je donne la parole à Julie BOILLOT qui est là. Merci.

Mme Julie BOILLOT. - Merci Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, j'avoue d'abord avoir été surprise par le montant de cette subvention d'investissement annuel - 200.000 euros quand même - alors que nous sommes dans un contexte budgétaire très tendu et qu'il est compliqué d'arriver à faire desserrer les cordons de la bourse, même pour des associations de proximité et qui justifient d'une expérience locale et solide.

J'ai regardé très attentivement la convention et le projet de délibération. Sur la forme, quelque chose me gêne. Je n'ai pas lu une seule fois les mots mairie d'arrondissement et conseil de quartier dans aucun des documents. On nous parle de participation citoyenne, de création d'espaces de convivialité définis en lien avec les associations d'usagers, soit, mais pas un mot pour les élus d'arrondissement, ni pour les instances participatives locales.

Naïvement, je pose la question : qui sont ces associations d'usagers qui seront associées prioritairement à cette expérimentation ? Je ne parle que de ce que je connais. Dans le 16^e arrondissement, par exemple, je ne connais aucune association d'usagers qui sera plus légitime que les membres des six conseils de quartier tirés au sort, qui sont de véritables caisses de résonance de nos quartiers. J'aimerais vraiment que l'on nous dise qui sont ces associations qui seront associées à ce projet.

Ce n'est pas un détail de rédiger ainsi le projet de délibération et la convention, c'est un état d'esprit récurrent de cet Exécutif. C'est vraiment vous, les élus d'arrondissement, vous, les locaux, circulez, il n'y a rien à voir, dormez tranquillement, braves gens. La mairie de Paris s'occupe de tout. Je dis que c'est profondément dérangeant et, pour moi, c'est dévoyer le concept de participation citoyenne.

Sur le fond maintenant, le principal fait d'armes de Dédale, c'est l'organisation du "Parking Day", qui est somme toute encore un événement très confidentiel et dont les contours sont encore flous. Peu d'entre nous savent, par exemple, que le "Parking Day" 2018 a eu lieu vendredi et les manifestations organisées sont somme toute surprenantes.

Je vous donne quelques exemples. Il y en a eu sept en tout. Dans le 12^e arrondissement, nous avons eu l'installation d'une bibliothèque militante participative des jeunes écologistes d'Ile-de-France ; dans le 14^e, une exposition sur le thème "Femmes dans l'immigration - dialogue intergénérationnel", dans le 9^e, un atelier de jardinage, et dans le 11^e, Europe Ecologie - Les verts a organisé une conférence sur le sursaut écologiste.

Sur sept événements organisés et répertoriés sur un site dédié que vous pouvez aller voir sur Internet, un seul événement, "Parklets", a été organisé dans le 1^{er} arrondissement.

Donc, là aujourd'hui, nous allons voter 200.000 euros de subvention à cette association pour qu'elle installe des "Parklets" alors que, lorsqu'elle organise les "Parkings Day", c'est quelque chose de très minime dans l'organisation de cet événement.

Certes, il faut réfléchir à une nouvelle et à une meilleure répartition de l'espace public, mais je vais devoir jouer les rabat-joie. Oui, les Parisiens réclament des aménagements de piétons, et la marche est partie intégrante dans la

stratégie de mobilité, mais la première obligation qui est la nôtre, vis-à-vis de cet objectif, est quand même d'entretenir les trottoirs.

Donc, 200.000 euros dépensés dans une expérimentation, j'ai juste envie de vous dire que j'aimerais que la Mairie de Paris investisse avec autant d'enthousiasme pour réparer, entretenir, voire créer de nouveaux trottoirs, car ce sont des trottoirs et ça le restera. C'est l'espace d'expression favori, premier et essentiel du piéton.

C'est sûr que combler des ornières, il y a peu de chance que vous ayez un effet "waouh", mais enfin il me semble que c'est quand même la base d'une bonne gestion de l'espace public.

Enfin je terminerai par une dernière remarque. La Mairie de Paris trouve le moyen d'installer sur des places de stationnement des mobiliers innovants de détente. Il serait peut-être temps qu'elle expérimente aussi l'innovation en matière de stationnement sécurisé pour les vélos notamment, comme les "vélos box", parce qu'à ce jour et malgré les demandes répétées des associations de cyclistes, aucune expérimentation n'est prévue.

Pour toutes ces raisons, notre groupe s'abstiendra sur ce projet de délibération.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour le groupe Ecologiste de Paris, la parole est à Mme Fatoumata KONÉ.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci.

Chers collègues, la lutte contre le dérèglement climatique et l'amélioration du bien-être de tous passent nécessairement par la démotorisation de la ville et la réduction de la voiture.

La Ville de Paris mène des actions déterminantes en ce sens depuis le début de la mandature. Nous pouvons citer, à titre d'exemples, la mise en place de la journée sans voiture qui, cette année, en libérant l'hyper centre de la circulation pendant une journée, a entraîné une baisse de moitié de la pollution sonore et de près de 30 % de dioxyde d'azote présent dans l'air, comparativement à un dimanche habituel.

Cette prise de conscience environnementale doit nous encourager à des changements de pratique et d'appréhension de l'espace public. L'espace public est encore trop largement organisé autour de l'automobile, ce qui n'est ni en phase avec nos objectifs, ni en phase avec les comportements des usagers.

A Paris, il a été calculé fin 2016 que la moitié environ de l'espace public est occupée par la voirie et les places de stationnement, alors que les déplacements motorisés de particuliers ne représentent que 13 % des déplacements des Parisiens. Ce parc automobile reste immobile et stationné, notamment le long des trottoirs pour plus de 94 % du temps.

L'espace public est donc envahi par une minorité d'entre nous, car rappelons que seuls 37 % des Parisiens possèdent une voiture.

De plus, avec ses 10.539 hectares, soit près de neuf fois moins que Berlin et quatorze fois moins que Londres, Paris est une toute petite capitale qui n'en n'est pourtant pas moins dense car, avec 21.000 habitants par kilomètre carré, elle est la 6e ville la plus dense du monde.

Il est donc impératif de repenser notre usage de l'espace public. Les Parisiens veulent des espaces ouverts à tous, des espaces de respiration investis par la nature, et pourquoi pas l'art.

L'occupation de l'espace public par la voiture génère également des pollutions visuelles, dégrade l'environnement de nos rues. Il existe bien des rues fermées aux voitures et débarrassées des automobiles stationnées, et ce sont les plus agréables à vivre. Malheureusement, ces dernières se concentrent dans tous les arrondissements centraux où l'espace public est le plus soigné, contrairement aux quartiers périphériques de la ville.

L'association Dédale nous interpelle, résidents et élus, à rouvrir le débat sur la fabrique d'une ville créative et attentive à la place de tous les habitants, en nous interrogeant sur la place de la nature en ville, sur la qualité de notre cadre de vie.

Elle organise l'évènement "Parking Day", chaque année depuis 2010, sur le territoire parisien, et plus largement français. Il s'agit d'un évènement mondial, organisé chaque troisième weekend de septembre, visant à occuper temporairement des places de stationnement payant pour les transformer en espaces de convivialité.

Cet évènement encourage les citoyens à se réapproprier l'espace public en détournant des endroits habituellement destinés aux voitures.

La subvention que nous votons ici permet de financer le projet "Urban Folies" qui vise à expérimenter la pose de "Parklets", mobilier urbain innovant en bois, sur des places de stationnement afin de répondre à de nouveaux usages de l'espace public.

Dans ce but, l'association va analyser les besoins en lien avec des associations d'usagers, concevoir le projet et organiser la fabrication de six "Parklets" ainsi que leur maintenance et leur animation.

Grâce à Dédale, les places de stationnement deviennent des espaces de détente, de pique-nique, des galeries d'art accessibles gratuitement. Ces "Parklets" permettent aux riverains, aux passants ou aux touristes de profiter de l'ambiance de la ville, dans des endroits où les mobiliers urbains peuvent faire défaut, ou lorsque la largeur des trottoirs ne permet pas d'accueillir ce genre d'activité.

Ces dispositifs peuvent être considérés comme des espaces publics de proximité destinés au stationnement piéton, se substituant ainsi au stationnement automobile.

Il est proposé d'octroyer à Dédale une subvention d'investissement d'un montant de 200.000 euros permettant la conception technique, le prototypage et la mise en place de ces six "Parklets".

C'est en accompagnant des structures comme Dédale que nous pouvons mener à bien notre volonté commune de transformer nos mobilités et notre occupation de l'espace public, afin qu'il soit plus vertueux, responsable, écologique et qu'il profite au plus grand nombre.

Nous invitons Dédale et les associations engagées dans de telles actions à intensifier leur activité, mais aussi nous interpellons notre ville sur la nécessité d'axer davantage sa politique d'aménagement de l'espace public, afin de développer des projets similaires ou avec les mêmes objectifs dans les quartiers qui ne disposent pas ou peu d'espaces verts de loisirs.

Simplement pour terminer et répondre à l'intervention précédente, notre groupe a déjà déposé des vœux sur des vélos box, par exemple, et nous souhaitons éviter la contradiction ou la confrontation entre les piétons et les cyclistes. On pense qu'effectivement, ce type de projet pourrait encourager ce type de manifestation et l'occupation d'espace public des piétons et des cyclistes, pourquoi pas. Effectivement, les "vélos-box" sont d'un autre type d'usage.

Merci.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Madame SIMONNET, vous avez la parole.

Mme Danielle SIMONNET. - Plusieurs choses à dire sur ce projet de délibération. Nous allons verser, avec ce projet de délibération, 200.000 euros à l'association Dédale pour la fabrication de mobilier urbain innovant, "Urban Follies", pour expérimenter la transformation de places de stationnement en places de détente et de respiration, nommées les "parklets". Première réaction : il y a 50 % de l'espace public qui est dédié aux voitures alors que les transports motorisés - voitures, deux ou trois roues - ne représentent pas plus de 13 % des modes de déplacement.

Donc, oui, il y a un enjeu de pouvoir réduire l'espace public qui est alloué au stationnement et permettre aux piétons de pouvoir se réapproprier l'espace public pour d'autres usages qui ont été jusqu'ici privatisés par la voiture. Ce n'est pas simplement un enjeu concret pour pouvoir notamment végétaliser et pour pouvoir aussi créer plus de calme, de rencontres, de pacification de cet espace public, mais c'est aussi tout un symbole dans la bataille culturelle pour donner à voir une ville sans voitures, où l'on se réapproprie cet espace.

Néanmoins, il ne faut pas tomber dans certains travers. Premier travers : on voit bien, à travers le développement du mobilier urbain ces dernières années, qu'il y a une certaine obsession à faire du mobilier urbain anti-S.D.F. et anti-jeunes. La pacification de l'espace public et le fait que l'on récupère des espaces contre la voiture, cela veut dire que l'on assume, que l'on organise des lieux de rencontres gratuits et que, tant nos politiques, hélas, provoquent l'ensemble des inégalités sociales qu'elles provoquent jusqu'à présent, des hommes et des femmes qui sont sans domicile fixe vont aussi s'approprier ces espaces. Au contraire, pensons-les en solidarité.

Deuxième écueil : attention à ne pas plaquer par une association qui travaillerait et réfléchirait dans son coin un mobilier tout fait pour des usages tout faits, décrétés, qui seraient utiles pour une poignée. Il y a donc une nécessité localement, dans les quartiers, de co-élaborer les futurs usages avec les acteurs de ce quartier, qu'il s'agisse de conseils de quartier là où il n'y a pas une vitalité en termes de vie associative et d'éducation populaire, ou dans nos quartiers populaires, Madame l'élue des Républicains. On a des centres sociaux où l'on a plein d'habitants très impliqués. Cela peut être aussi un outil fabuleux à mobiliser. Evidemment que ce serait totalement aberrant que, tout à coup, cette association plaque, là où l'on a un conseil de quartier hyper-dynamique qui pourrait réfléchir avec les

habitants sur la localisation de stationnements à se réapproprier, les usages à y développer, ou là où l'on a une association ou un centre social extrêmement dynamique. Il ne faut donc pas plaquer.

Ensuite, je voudrais réagir à la problématique : est-ce que l'on fait des "parklets" ou des boxes-vélos ? J'ai envie de dire : il ne faut pas opposer les deux. Mais enfin, pour l'instant, on n'a pas prévu 200.000 euros pour faire des boxes-vélos. C'est cela que je trouve hallucinant. Il n'y a pas 200.000 euros équivalents. Si vous me dites qu'il y a une somme équivalente : 200.000 euros ? Non, il n'y a pas 200.000 euros, pour l'instant, qui ont été alloués à des boxes-vélos. Or, là, il y a une priorité. Si l'on veut absolument que la pratique du vélo devienne une évidence, il faut lever l'un des freins essentiels qui est le fait que les gens ont peur que leur vélo se fasse voler. Il faut donc développer les parcs de stationnement pour vélos sous différentes formes, que ce soit les U, les boxes qui permettent une certaine privatisation de l'usage du stationnement de vélos en bas de là où l'on habite, quand il n'y a pas de boxe-vélo dans son habitation.

J'aurais préféré, en termes de priorité, que l'on donne d'abord 200.000 euros pour des boxes-vélos et qu'ensuite, on commence l'expérimentation sur certains quartiers. Pourquoi le faire d'emblée avec 200.000 euros alors que l'on n'arrête pas de me dire que, sur d'autres projets, il faut absolument respecter l'austérité budgétaire ?

Je pense avoir tout dit sur ce que m'inspirait ce projet de délibération, que je voterai néanmoins.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Monsieur NAJDOVSKI ?

J'aurais donné volontiers la parole à Mme HAREL, mais elle n'est toujours pas arrivée. Donc, Monsieur NAJDOVSKI, vous avez la parole, et nous passerons au vote.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Depuis 2010, l'association Dédale organise chaque année l'événement "Parking Day" sur le territoire parisien et plus largement français. Il s'agit d'un événement mondial organisé chaque troisième week-end de septembre, comme cela a été rappelé par notre collègue Fatoumata KONÉ. Il vise à transformer temporairement des emplacements de stationnement en espaces de convivialité. Le projet de délibération dont nous débattons aujourd'hui vise à accorder une subvention afin de financer le projet "Urban Follies", lequel vise à expérimenter la pose de "parklets" sur des places de stationnement afin de répondre à de nouveaux usages de l'espace public.

Ce faisant, ce projet s'inscrit dans notre politique en faveur d'un espace public mieux partagé et au profit des piétons, puisque ces "parklets" constituent un mobilier urbain qui est déployé sur une place de stationnement et qu'il offre aux piétons des assises. Ils peuvent également servir de supports de végétalisation. Plusieurs villes qui jouxtent Paris ou sont situées ailleurs en France ou dans le monde, déploient déjà ce type de mobilier urbain. A cette fin, l'association va analyser les besoins en lien avec des associations d'usagers. Elle va concevoir le projet, organiser la fabrication de ces six "parklets" ainsi que leur maintenance et leur animation. La subvention d'investissement d'un montant de 200.000 euros doit donc permettre à l'association Dédale de réaliser la conception technique, le prototypage, c'est-à-dire la fabrication, et la mise en place, c'est-à-dire l'animation, de ces six "parklets".

Ce projet pourra débuter en 2018 avec la phase de conception technique et se poursuivre en 2019 au regard des délais de fabrication et de mobilisation des acteurs associatifs.

Je tiens à préciser que la localisation de ces six "parklets" n'est pas encore arrêtée puisque nous ouvrons le débat sur la question. Les mairies d'arrondissement qui seront volontaires seront associées aux choix d'emplacement de ces "parklets". Enfin, dernière précision, je précise que ces "parklets" ont pour objet unique d'augmenter les espaces publics dévolus aux piétons et qu'ils n'ont aucune vocation commerciale.

Je vous remercie de bien vouloir voter ce projet de délibération qui pourra nous permettre cette expérimentation qui vise à donner davantage d'espaces de convivialité dans la rue et en particulier aux piétons.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour une explication de vote rapide, Monsieur LECOQ, vous avez la parole.

M. Jean-Pierre LECOQ, maire du 6e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

La fin de l'intervention de M. NAJDOVSKI m'a rassuré puisque cela ne figurait pas dans le projet de délibération, c'est-à-dire que les mairies d'arrondissement étaient encore passées sous silence dans le projet de délibération. J'observe que ce sera possible si les mairies d'arrondissement sont volontaires. En gros : "as you want". C'est très bien. C'était encore mieux de l'écrire.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Cela a été dit, donc c'est bien.

M. Jean-Pierre LECOQ, maire du 6e arrondissement. - Cela a été dit, donc c'est écrit. Merci.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 101.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DVD 101).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à la piétonisation de la rue Dénoyez (20e).

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen de vœux non rattachés. Le vœu référencé n° 46 est relatif à la piétonisation de la rue Dénoyez, dans le 20e.

Madame Virginie DASPET, vous avez la parole, pour le groupe Socialiste et Apparentés.

Mme Virginie DASPET. - Merci.

Il s'agit d'un vœu qui a été voté au sein du Conseil du 20e arrondissement. Il demande une chose relativement simple : la piétonisation de la rue Dénoyez. Pour ceux qui ne la situent pas, c'est une rue toute proche du métro Belleville, que certains appellent la "rue des graphes" puisqu'elle est régulièrement animée par des interventions d'artistes du quartier, ou pas d'ailleurs. Pourquoi cette rue ? Tout simplement parce qu'elle est l'objet de différents travaux en ce moment. On a ouvert, il y a quelques années, une piscine toute neuve et très fréquentée. Il y a différentes opérations qui se succèdent, notamment qui vont amener à l'ouverture d'une nouvelle crèche, d'une résidence sociale qui accueillera des femmes en grande difficulté, et puis cela participe de la dynamisation du quartier Belleville côté 20e arrondissement, ce que nous appelons "notre Bas-Belleville".

Ce serait une merveilleuse occasion de faire vivre le projet de territoire que nous avons conclu il y a quelques années puisque nous y demandions la création d'une zone "Paris Respire" qui engloberait les quartiers avec la rue Bisson, la rue Ramponeau et cette fameuse rue Dénoyez associée à la rue de Tourtille. Voilà.

C'est une demande que nous aimerions voir mise en œuvre assez rapidement, merci.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à M. NAJDOVSKI, pour vous répondre.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Relativement étroite et à sens unique de circulation, la rue Dénoyez offre un profil de voie permettant d'envisager sa piétonisation. Le statut d'aire piétonne répondrait également aux usages dans la mesure où elle est déjà fréquentée par de nombreux piétons dont des enfants qui l'empruntent quotidiennement en raison de la présence d'un équipement public, la piscine Alfred Nakache, ainsi que de plusieurs commerces.

Le programme de construction de logements sociaux et d'une future crèche implique pour l'heure la circulation d'un certain nombre de véhicules, et la piétonisation ne peut pas être effective à très court terme.

Il convient par ailleurs, une fois la rue piétonnisée, eu égard à la présence de commerces et d'équipements publics, d'assurer l'accès futur des véhicules qui assureront les livraisons. Pour autant, la piétonisation de cette voie est tout à fait possible. Elle devra s'inscrire dans la réflexion qui est aujourd'hui menée sur la rue de Belleville, notamment pour permettre le passage de la future ligne de bus, mais bien évidemment nous donnerons un avis favorable à ce vœu en précisant, même si cette mise en œuvre ne peut pas être immédiate, que nous pourrions inscrire ce point à l'ordre du jour d'une prochaine commission du plan de circulation en vue de piétonner cette rue.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Avec un avis favorable, avec les précisions apportées si cela vous convient, Madame DASPET et Madame MAQUOI.

Je mets aux voix, ainsi expliqué et enrichi, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Socialiste et Apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2018, V. 461).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la présence des agents de la R.A.T.P. dans les stations de métro.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la présence des agents dans le réseau R.A.T.P.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen des vœux référencés n^{os} 47 et 48 relatifs à la présence des agents de la R.A.T.P. dans les stations de métro.

Le premier intervenant est le président BONNET-OULALDJ, pour le groupe PCF.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, imaginez demain nos stations de métro sans agents de la R.A.T.P, plus de guichets, que des automates, la communication par interphone, l'ouverture et la fermeture à distance par un centre de commandes, voilà ce que la R.A.T.P. s'apprête à expérimenter.

C'est la troisième fois que j'interpelle le Conseil de Paris, 2013, 2015 et aujourd'hui, pour rappeler l'importance de la présence humaine dans les gares et stations de la R.A.T.P.

La R.A.T.P. a signé il y a quelques semaines un accord-cadre avec certaines organisations syndicales et pas toutes, permettant de lancer une expérimentation sur la ligne 6 du métro. Il s'agit de laisser certaines stations sans présence d'agents à certains horaires, sous prétexte que l'affluence serait moindre. Cette expérimentation pourra être étendue à d'autres lignes, voire à l'ensemble du réseau. Pourtant, nous devons une nouvelle fois rappeler qu'en cas de panne ou d'incident, pour venir en aide aux personnes à mobilité réduite, pour accueillir les touristes étrangers, pour renseigner les usagers, le travail des agents de la R.A.T.P. dans toutes les stations du réseau est indispensable.

C'est eux qui font la qualité du service public de transport, leur présence est nécessaire dans toutes les gares du réseau et à toute heure de la journée.

Les deux pannes survenues cet été sur les lignes 1 et 14, les importants désagréments occasionnés à des milliers d'usagers, mettent en lumière les difficultés que génère la déshumanisation dans les gares et stations du R.E.R. et du métro.

Ainsi, nous souhaitons par ce vœu interpeller la R.A.T.P., afin que celle-ci prenne des dispositions pour garantir la présence d'agents pendant toute la durée du service de voyageurs et dans toutes les gares et stations.

Je vous remercie.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Madame SIMONNET, vous avez la parole.

Mme Danielle SIMONNET. - Je soutiendrai ce vœu et j'en présente un équivalent. Il est extrêmement important de s'opposer à cette déshumanisation des stations et gares du réseau de la R.A.T.P. On voit une espèce de mouvement parallèle, à la fois la publicité qui envahit nos stations, je pense que l'on est beaucoup à avoir été totalement choqués par la station République avec "Coca Cola" partout, et dans le même temps la R.A.T.P. veut expérimenter des stations sans personnes humaines, où tout serait automatisé.

Il faut le dire et le redire, cette évolution soi-disant technologique, moderne et innovante est une aberration. Une aberration antisociale, c'est totalement contraire à tous les principes qui contribuent à renforcer et la sécurité et la qualité des transports en commun et du service public.

Nous devons donc nous opposer à cette expérimentation, et cet accord- cadre relatif à ces perspectives d'évolution des agents des stations des gares de la R.A.T.P., qui a été signé pour proposer cette expérimentation, ne doit pas se concrétiser sur quelque station de métro que ce soit.

Si on lâche là-dessus, ils commenceront par expérimenter sur une station de métro, sur deux stations, sur une ligne, sur deux lignes, et vous verrez que leur objectif est bien de généraliser, avec toujours l'idéologie libérale derrière qui est qu'il faut réduire le coût de la masse salariale pour optimiser et rentabiliser les services publics.

Premièrement, un service public n'a pas à être rentable. Ce qui est important, c'est sa qualité et quel est l'intérêt général auquel il répond. Les transports en commun répondent à un intérêt général humain extrêmement important qui est l'intérêt général humain écologique. On a qu'un seul écosystème, on doit réduire la pollution - il faut donc développer nos transports en commun -, qu'il soit de bonne qualité et que la sécurité y soit associée.

A travers ce vœu, la Maire de Paris doit interpeller la présidente de "Ile-de-France Mobilités", qui est donc également la Présidente du Conseil régional, et la direction de la R.A.T.P. pour exiger l'abandon de toute expérimentation de stations et gares sans agents.

Je vous remercie.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci.

Monsieur NAJDOVSKI, vous avez la parole.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je répondrai conjointement aux deux vœux qui posent la question d'une présence humaine continue dans les stations et les gares du réseau des transports en commun.

Cette présence humaine est en effet essentielle pour offrir une qualité de service aux utilisateurs pour orienter les nombreux touristes, pour intervenir en cas d'incident ou encore pour prévenir des situations générant de l'insécurité. Comme vous, comme les dépositaires de ces vœux, nous ne voulons pas que la modernisation des espaces de transports s'accompagne d'une disparition de la présence humaine dans les stations et gares du réseau de transports collectifs.

Je rappelle d'ailleurs que le contrat, qui lie la R.A.T.P. à "Ile-de-France Mobilités", précise l'obligation d'assurer un contact avec l'usager dans les trois minutes et la présence humaine est le meilleur gage d'un contact utile et efficace.

En conséquence, l'Exécutif émettra un avis favorable aux deux vœux, avec toutefois des amendements qui sont proposés aux considérants du vœu de Mme SIMONNET, compte tenu de quelques formulations excessives.

Si vous acceptez, Madame SIMONNET, ces amendements, l'avis sera favorable également sur votre vœu.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Madame SIMONNET, acceptez-vous les propositions de M. NAJDOVSKI au nom de l'Exécutif ?

Mme Danielle SIMONNET. - Je n'ai pas forcément eu connaissance des amendements...

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - C'est sur les considérants.

Mme Danielle SIMONNET. - Mais j'accepte à partir du moment où vous gardez la même conclusion.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Très bien. Merci beaucoup.

Je mets d'abord aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 47 déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2018, V. 462).

Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 48 déposée par Mme SIMONNET, du groupe non inscrit La France insoumise, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est amendée est adoptée. (2018, V. 463).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif au calendrier des aménagements quais hauts des Tuileries.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen du vœu référencé n° 49 relatif au calendrier des aménagements quais hauts des Tuileries.

M. le Maire du 1er arrondissement est là.

La parole est d'abord à M. Thomas LAURET.

M. Thomas LAURET. - Je vous remercie également.

Vous vous souvenez, il y a maintenant plus de deux ans, après un bel été, la fermeture des voies sur berges est devenue définitive ; c'était en septembre 2016. Depuis lors, nous avons de magnifiques blocs de béton qui séparent la voirie quais hauts des Tuileries en deux, avec la partie réservée aux voitures, souvent embouteillée, et la partie réservée aux piétons, vélos, trottinettes et autres circulations douces qui est heureusement parfaitement fluide. Le problème est que ce mobilier urbain n'est ni agréable, ni adéquat, ni en concordance avec l'identité architecturale de la ville.

Nous avons donc déposé un vœu lors du Conseil de Paris des 4, 5 et 6 juin 2018, qui a été adopté par le Conseil de Paris, malgré l'avis défavorable de l'Exécutif, et depuis nous n'avons eu aucune nouvelle.

Dès lors, nous avons décidé de redéposer un vœu aujourd'hui pour que la Ville de Paris veuille bien préciser aux élus le calendrier des aménagements quais hauts des Tuileries et leur présente les différents projets retenus.

Je vous remercie.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à M. NAJDOVSKI...

Pardon. Tout à fait, surtout que j'avais pris soin de vérifier.

Non, Monsieur LEGARET ?

Après, comme cela, ce sera plus étayé.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous avons adopté lors du Conseil de juin un vœu du groupe Démocrates et Progressistes prévoyant que les blocs en béton brut sur le quai des Tuileries puissent être remplacés par un mobilier urbain plus adéquat mêlant à la fois efficacité, végétalisation et plus grand esthétisme.

Toutefois, nous devons pour l'heure répondre aux deux contraintes qui nous sont imposées : d'une part, celle de la sécurité publique et la protection de la partie piétonne contre l'intrusion de tous véhicules qui pourraient être utilisés comme véhicules béliers ; d'autre part, celle de la réversibilité des aménagements qui nous impose de pouvoir rouvrir rapidement la voie aux secours en cas d'urgence.

Nous ne savons pas encore quand nous pourrions remplacer ces blocs disgracieux. C'est un sujet qui sera mis à l'ordre du jour prochainement de nos discussions avec la Préfecture de police et M. le Représentant du Préfet de police pourra, s'il le souhaite, s'exprimer sur le sujet.

En attendant, pour une insertion plus esthétique, les blocs de béton ont fait l'objet d'une intervention artistique du côté des usagers piétons et vélos, dans la nuit du 15 au 16 septembre, par un collectif dont le porteur de projet est le galeriste Mehdi BEN CHEIKH.

Nous pouvons donc donner un avis favorable à votre vœu car le remplacement de ces blocs de béton appelés "GBA" constitue bien un objectif que nous avons à l'esprit.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Bien sûr, nous allons voter ce vœu. Comme l'a rappelé Thomas LAURET, ce sont des dispositifs provisoires mais qui durent et qui sont extrêmement inesthétiques.

Je rappelle que les quais hauts font partie du patrimoine mondial de l'humanité classé par l'UNESCO. Mme HIDALGO a inauguré une plaque, il y a une dizaine de jours - elle n'a pas pris d'ailleurs la précaution d'inviter le maire du 1er arrondissement, et c'est dans l'irrespect des règles les plus élémentaires du protocole républicain - mais heureusement que le ridicule ne tue plus puisqu'on a inauguré une plaque, pour rappeler le classement dans le patrimoine mondial de l'humanité, il y a vingt-sept ans.

Je rappelle que les quais hauts font partie de ce classement et j'ai beaucoup entendu dire, au moment de la fermeture des voies sur berges, que l'on avait fermé une autoroute urbaine. Eh bien, on a créé un paysage autoroutier, un paysage de travaux autoroutiers sur les quais hauts, un site particulièrement mythique et important : c'est la communication entre le jardin des Tuileries et la Seine. Aujourd'hui cette communication est très lourdement détériorée par ces blocs en béton et j'espère qu'on va effectivement les enlever très rapidement.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Monsieur NAJDOVSKI, vous avez la parole pour rassurer M. LEGARET.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Je ne voudrais pas m'exprimer en lieu et place de notre collègue Véronique LEVIEUX, mais il semblerait qu'une invitation vous a été envoyée, Monsieur le Maire, et ce que vous dites n'est pas vrai.

En ce qui concerne la qualification d'autoroute urbaine, permettez-moi de dire qu'aujourd'hui les nouveaux usages que l'on peut observer, aussi bien sur les quais des Tuileries du côté piétonnisé que sur les berges de Seine devenues parc des Rives de Seine, n'ont rien à voir avec une autoroute urbaine, ce qu'étaient auparavant ces quais et ces berges.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Le cabinet de Mme la Maire me confirme que vous étiez évidemment bien invité.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Non !

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Regardez vos mails ou votre courrier.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Non ! C'est totalement indigne et inédit !

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - C'est indigne de dire une chose fausse. Ce sera au procès-verbal.

Très bien, c'est clos. Je mets donc au vote...

Vous la voyez dans son bureau, donc elle vous avise régulièrement.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Démocrates et Progressistes, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2018, V. 464).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif à la remise en service des bornes Autolib'.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à l'utilisation des anciennes Autolib'.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen des vœux référencés n° 50 et n° 51 relatifs à la remise en service des bornes Autolib' et à l'utilisation des anciennes Autolib'.

La parole est à M. Thomas LAURET.

M. Thomas LAURET. - Voici également un sujet dont nous avons longuement parlé, au printemps.

Aujourd'hui, il est un peu désolant de s'apercevoir que nous avons des bornes Autolib' qui ne fonctionnent pas, qui ont été arrêtées du fait de l'arrêt d'Autolib', comme vous le savez. Nous avons demandé et nous redemandons aujourd'hui la possibilité de mettre à disposition ces bornes Autolib' des usagers. Au moment où on souhaite lutter contre la pollution, où on souhaite favoriser l'usage des véhicules électriques, il ne faut pas tergiverser et il faut trouver des solutions simples pour que ces bornes puissent être à disposition des Parisiens et des Franciliens le plus rapidement possible.

Pour cela, nous proposons un mécanisme simple qui serait une carte forfaitaire d'abonnement à un tarif attractif et abordable, qui permettrait de brancher sa voiture électrique ou son deux-roues électrique rapidement, notamment la nuit, pour une recharge. Même si ce sont des bornes à recharge lente, la nuit permettrait de recharger facilement ces véhicules.

Nous souhaitons donc un engagement de la Ville pour que ces bornes puissent être remises à disposition rapidement, avec une carte d'abonnement et un système de contrôle qui peut être d'ailleurs assuré par les sociétés qui contrôlent aujourd'hui le stationnement.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Seconde intervention, le Dr STOPPA-LYONNET.

Mme Dominique STOPPA-LYONNET. - Monsieur le Maire, chers collègues, Autolib' a cessé son service le 31 juillet dernier. 4.000 Autolib' sont à l'arrêt. Une partie d'entre elles seront probablement reprises par d'autres municipalités en service d'autopartage, une partie sera vendue.

Le vœu, présenté par Florence BERTHOUT, Bernard DEBRÉ, moi-même et le groupe LRI, propose qu'une partie des Autolib' disponibles soient proposées à des prix attractifs aux professionnels de santé parisiens qui font des visites à domicile.

Cette disposition est de nature à faciliter les soins à domicile, qu'ils soient médicaux, infirmiers ou de kinésithérapeutes. Ces Autolib', que l'on pourrait repeindre en bleu et blanc par exemple, deviendraient alors des "Médicalib". Ils seraient une belle illustration d'un signal patent du dynamisme des soins à domicile à Paris. Je vous remercie.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à M. NAJDOVSKI pour vous répondre.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - J'ai cru comprendre qu'il y a deux vœux.

J'avais une réponse pour chacun des vœux.

Je répondrai tout d'abord à M. LAURET en précisant que les 3.244 bornes Autolib' ont été restituées au Syndicat "Autolib' Vélib' Métropole" par le groupe "Bolloré", à la fin du mois d'août.

Toutefois, le système de gestion informatique des bornes ne fait pas partie des biens transmis. Cela signifie que les bornes peuvent être laissées en libre accès à la recharge, mais que l'absence de centralisation par un système de gestion ne permet pas de savoir à distance si une borne est en état de fonctionnement, et cela ne permet pas de mettre en place un dispositif de visualisation des places disponibles ou encore de système de réservation.

Il nous apparaît nécessaire qu'un tel système soit à terme mis en place, ce qui nécessitera le lancement d'une procédure qui ne permet pas une réutilisation rapide des bornes.

La solution que nous proposons est donc une solution mixte : mettre en libre accès rapidement une partie des bornes réparties équitablement sur le territoire parisien afin d'offrir rapidement un service de recharge complémentaire au réseau de bornes de recharge publique Belib', et lancer parallèlement la procédure nécessaire d'un système de gestion fiable et pérenne de l'ensemble des bornes.

La mise en accès libre d'une partie des bornes, qui sont toutes aujourd'hui hors tension, ne peut toutefois intervenir immédiatement. Cela nécessite une intervention sur chaque borne, de manière à ce que l'on réponde à des objectifs minimum de sécurité.

D'ici la fin de l'année, les bornes pourront être accessibles, moyennant une carte d'abonnement au tarif très abordable, ce qui répond donc à la demande de votre vœu, auquel un avis favorable pourra être donné par l'Exécutif si vous acceptez l'amendement qui vise à préciser que c'est bien une partie des bornes Autolib' qui seront mises en service dans un premier temps.

En ce qui concerne le vœu de Mme STOPPA-LYONNET et Mme BERTHOUT, vous le savez, la Ville de Paris a mis en place une carte "Pro soins à domicile" qui est accessible aux médecins libéraux, aux infirmiers, sages-femmes, masseurs-kinésithérapeutes, orthophonistes, qui exercent dans la capitale, qui sont immatriculés à Paris ou en petite couronne, et qui interviennent au domicile des patients.

Cette carte permet de stationner gratuitement sur le domaine public de voirie de Paris et sur l'intégralité des places de stationnement payantes.

C'est une aide importante et qui est aujourd'hui suffisante pour les professionnels de santé qui souhaitent utiliser un véhicule motorisé. Créer un service spécifique d'autopartage pour les professionnels de santé nous paraît superflu, d'autant que pour ceux qui n'ont pas de voiture et qui souhaiteraient ponctuellement en disposer, des offres d'autopartage en "free floating" ou en flotte libre vont être lancées très prochainement.

Enfin, vous évoquez le bilan environnemental des "Bluecars". Je rappelle que celles-ci devaient être constamment rechargées en station pour que leur batterie soit maintenue à température élevée. Promouvoir un service, comme vous l'évoquez, "Médicalib", où les rotations seraient limitées et où les voitures seraient en recharge constante en station n'est pas souhaitable sur le plan environnemental. Compte tenu de ces éléments, nous donnons un avis défavorable à ce vœu.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Monsieur LAURET, acceptez-vous l'amendement proposé ?

M. Thomas LAURET. - Oui, j'accepte l'amendement dans la mesure où on a un engagement que les bornes puissent être remises à disposition du public avant la fin de l'année et qu'une partie seulement des bornes sera dévolue aux automobiles en "free floating".

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 50 déposée par le groupe Démocrates et Progressistes, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2018, V. 465).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 51 déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au stationnement sauvage des cars de tourisme.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Je donne la parole à Mme BERTHOUT pour le vœu référencé n° 52 relatif au stationnement sauvage des cars de tourisme.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Monsieur le Maire, je reconnais que la dénomination du vœu est très impropre, parce qu'il s'agit d'un vœu pour créer une régie pour les A.S.P. pour que ceux-ci puissent effectuer des consignations d'argent.

Force est de constater que les amendes sont très difficilement recouvrées, et que surtout, le rôle des agents de la DPSP est souvent réduit à néant parce qu'ils ont affaire à des cars de tourisme un peu indécents. A partir du moment où vous ne pouvez pas prélever l'amende sur place, la verbalisation est peu efficace.

Je dois dire qu'à ma grande stupéfaction, j'ai découvert qu'ils ne pouvaient pas lever des amendes en me rendant sur place, précisément dans cette rue du Petit-Pont qui souffre beaucoup, beaucoup de la présence de cars de tourisme qui stationnent en toute illégalité. C'est source de nuisances sonores, visuelles, et cela a un impact écologique négatif tout à fait considérable.

C'est un vrai sujet, il faut que la Ville s'en préoccupe, il faut créer une régie pour pouvoir faire des consignations d'argent. Les agents de la DPSP le demandent. Merci.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci.

Avant la réponse de l'Exécutif, Monsieur le Préfet de police, vous avez la parole.

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame la Maire, un petit point d'actualité sur les efforts de la Préfecture de police pour répondre aux difficultés que vous signalez dans le secteur de la rue du Petit-Pont.

Depuis le début de l'année 2018, nous sommes à 738 verbalisations pour stationnement gênant, dont 314 rue du Petit-Pont, pour être tout à fait précis, et 424 rue Saint-Jacques. 276 de ces 738 verbalisations concernent des autocars de tourisme, et les sommes qui ont été consignées à l'encontre d'un certain nombre de conducteurs dépassent les 10.000 euros depuis le début de l'année.

Deuxième point d'attention, et ce pour élargir la problématique à l'ensemble de la Capitale, il existe des arrêtés municipaux et préfectoraux règlementant le stationnement des autocars de tourisme, notamment dans les zones les plus touristiques.

Nous continuons à contribuer à leur respect avec différents types de contraventions qui peuvent être dressées.

L'année dernière, avec le concours des A.S.P. qui étaient encore au sein des effectifs de la Préfecture de police, ce sont plus de 9.000 verbalisations qui avaient été dressées à l'encontre des seuls autocars de tourisme. Depuis le début de l'année, pour les seuls services de la Préfecture de police, nous sommes à un peu plus de 2.000 procédures, c'est le jeu normal et les conséquences normales du transfert des A.S.P. à la Ville de Paris.

Troisième point également, si les A.S.P. souhaitent bénéficier du concours des services de police pour contribuer à la verbalisation des conducteurs, ils peuvent les requérir, des opérations coordonnées ont d'ailleurs déjà lieu dans certains secteurs de la Capitale pour mutualiser les compétences au regard des prérogatives de chacun aujourd'hui.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à M. NAJDOVSKI, pour l'Exécutif.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

La problématique du stationnement des autocars de tourisme aux abords des sites touristiques et notamment rue du Petit-Pont et rue Saint-Jacques est très largement prise en compte par la DPSP depuis le 1er janvier 2018, date du transfert des compétences entre la Préfecture de police et la Ville de Paris.

Au niveau parisien, 2.858 autocars ont été verbalisés par la DPSP depuis le début de l'année, dont 362 rue Saint-Jacques.

Par ailleurs, l'unité de vidéoverbalisation qui vient d'être activée permettra une mobilisation de ces nouveaux moyens sur les sites connus pour le stationnement anarchique des autocars.

Un problème se pose pour les autocars étrangers : le recouvrement des contraventions dressées à ces autocars est complexe, sauf pour les pays avec lesquels une convention a été passée. Pour les autres, le seul moyen de s'assurer du bon paiement de la contravention est d'exiger le paiement immédiat, et nous menons des actions coordonnées avec la Préfecture de police qui est à ce jour seule en mesure de consigner les véhicules.

En dehors des actions coordonnées, quand la DPSP agit seule, nos agents demandent systématiquement aux autocars de circuler afin de mettre fin à l'infraction.

Toutefois, nous avons anticipé la demande de votre vœu et des études ont débuté pour évaluer s'il est possible et souhaitable de mettre en place une régie qui permettrait aux agents de la DPSP d'exiger un paiement immédiat et de consigner l'argent récolté.

En conséquence, je vous propose un amendement qui précise qu'une étude est mise en œuvre, et si vous l'acceptez, j'émettrai un avis favorable à votre vœu.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Madame BERTHOUT ?

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Je maintiens mon vœu, puisque le libellé du vœu de l'Exécutif, si j'ai bien compris, qui remplace :

- "la maire" par "la Maire de Paris",

- "mettre en place rapidement" par "soit étudiée la mise en place", n'est pas très engageant. Un tiens vaut mieux que deux tu l'auras.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Je ne suis pas sûr d'avoir compris.

Monsieur NAJDOVSKI ?

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Si Mme BERTHOUT n'accepte pas l'amendement que nous proposons, nous ne pourrions pas accepter le vœu, car nous ne pouvons pas nous engager immédiatement sur la création de cette régie comme vous le mentionnez dans votre vœu.

Néanmoins, nous avons déjà mis à l'étude cette mise en œuvre de la régie, mais celle-ci ne peut être opérationnelle d'un point de vue immédiat, c'est la raison pour laquelle nous avons proposé cet amendement.

Si vous refusez cet amendement, nous serons malheureusement contraints de donner un avis défavorable.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Ce qui est dit, ce n'est pas un vœu de l'Exécutif, c'est votre vœu qui est maintenu et amendé, je vois bien qu'il y avait incompréhension.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Je suis confuse, mais un amendement de l'Exécutif ?

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Oui, M. Christophe NAJDOVSKI relève de l'Exécutif.

Donc, votre vœu peut être maintenu si vous acceptez...

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Je peux le retirer, je voudrais être sûre, pardonnez-moi...

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Non, ne le retirez pas, si vous acceptez l'amendement, il sera maintenu et voté.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - D'accord, et vous vous engagez à ce que la régie soit mise en œuvre dans un délai raisonnable ?

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Mise à l'étude.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - De poursuivre cette mise à l'étude, mais je ne peux pas m'engager sur la mise en œuvre immédiate de cette mesure.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Alors j'accepte et je redéposerai évidemment le vœu au prochain Conseil de Paris, parce que des études qui durent deux ans, il y en a beaucoup.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci de cet échange.

Ainsi accepté et proposé par Christophe NAJDOVSKI, il n'y a pas d'ambiguïté sur ce vœu présenté par le groupe LRI, avec un avis favorable puisqu'il est amendé.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée à l'unanimité. (2018, V. 466).

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif aux arbres de la place du Panthéon.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous informe que le vœu n° 53 déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif aux arbres de la place du Panthéon est retiré de l'ordre du jour.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à l'accessibilité de la place du Panthéon.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au mobilier urbain installé aux abords du Panthéon.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen des vœux référencés n^{os} 54 et 55 relatifs aux arbres, à l'accessibilité et au mobilier urbain de la place du Panthéon.

Madame BERTHOUT, c'est à vous.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Monsieur le Maire, malgré la promesse d'une mission de "co-conception et co-construction d'actions par des collectifs de compétences pluridisciplinaires", entendons par là des associations que la Ville a payées pour faire de l'animation pour le réaménagement de la place du Panthéon, l'avis des riverains et des usagers de la place n'a pas été pris en compte avant l'installation du nouveau mobilier urbain.

Je sais bien, M. NAJDOVSKI m'objectera que la place du Panthéon n'est pas propriété des riverains, encore moins des habitants du 5e arrondissement, cela va de soi, mais on peut prendre leur avis comme on le fait dans beaucoup d'autres projets d'aménagement.

La Commission Aménagement de l'espace public du Conseil local du handicap du 5e arrondissement a élaboré, en novembre 2017, un ensemble de préconisations en faveur de l'accessibilité, qui n'ont hélas pas été évoquées dans le cadre des travaux de réaménagement.

M. l'adjoint s'est pourtant engagé à l'occasion d'une réunion publique le 1er février dernier, à tenir compte de ces remarques. Je demande donc à la Maire de Paris de revoir le nouveau mobilier urbain pour qu'il intègre la réglementation en matière d'accessibilité de l'espace public pour les personnes à mobilité réduite.

Voyez, cela va dans le bon sens, je défie quiconque en fauteuil roulant, hélas, de pouvoir s'asseoir par exemple à côté d'une table installée place du Panthéon.

Merci.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Monsieur NAJDOVSKI, vous avez la parole.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Vous demandez, Madame la Présidente, que le mobilier de la place du Panthéon soit revu afin qu'il prenne en compte la réglementation en matière d'accessibilité de l'espace public pour les personnes à mobilité réduite.

Contrairement à ce que vous affirmez, nous avons tenu compte des remarques du Conseil local du handicap du 5e arrondissement, et si toutes les demandes n'ont pu être prises en compte, les aménagements réalisés respectent tout à fait la réglementation en matière d'accessibilité.

Les trottoirs sont abaissés, un maximum de potelets ont été retirés, le déplacement du panneau de signalisation entre la rue Clotaire et la rue d'Ulm a été intégré au projet, de même que l'homogénéisation des matériaux devant la bibliothèque Sainte-Geneviève. Tout a donc été fait pour que les personnes en situation de handicap puissent se déplacer facilement autour du Panthéon et profiter du réaménagement.

Votre vœu est donc sans objet.

Concernant le second vœu, vous souhaitez d'abord que l'avis des architectes des Bâtiments de France soit saisi sur le mobilier urbain.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Je ne l'ai pas encore présenté...

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Vous ne l'avez pas défendu, je réponds donc uniquement sur le premier vœu avec un avis défavorable.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Vous ne voulez pas que l'on sépare le vote ? Vous voulez intervenir maintenant sur le vœu n° 55 ?

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Très rapidement, nous vivons vraiment, Monsieur NAJDOVSKI, dans deux mondes parallèles.

Je préside le Conseil du handicap, donc je sais ce qui a été retenu ou pas. Il ne faut pas faire de déni de réalité, je vous signale la question très concrète et pragmatique des personnes qui sont en fauteuil roulant, qui ne peuvent absolument pas s'installer aux tables, c'est du vécu.

Je vous invite à faire un petit tour sur la place du Panthéon, les trottoirs ont été abaissés, vous avez parfaitement raison, puisque c'était l'objet même de ce vaste et très audacieux aménagement qui consiste à élargir les trottoirs, mais pour le reste, le compte n'y est pas.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - On vote séparément.

Nous passons au vote du premier vœu, le vœu n° 54, le vœu n° 53 ayant été retiré, du groupe LRI, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix maintenant le vœu n° 55...

Allez-y, Madame BERTHOUT.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Dans le cadre du programme "Réinventons nos places", la Ville a procédé d'une part à des aménagements de voirie, et d'autre part, c'est encore plus frappant visuellement, à l'installation d'un nouveau mobilier urbain aux abords du Panthéon, qui est très loin de susciter l'unanimité.

Si la Ville a bien consulté les architectes des Bâtiments de France, concernant la reprise des trottoirs et des passages piétons, comme la législation l'y oblige, elle s'est bien gardée de solliciter leur avis, comme ils me l'ont confirmé, concernant le mobilier urbain, sous prétexte qu'il s'agit d'installations éphémères. La manœuvre est certes

légale, mais n'en demeure pas moins, je dirais, très déplacée du point de vue de la cohérence esthétique du site, et quand même du respect des formes. Non seulement cette décision a été prise une fois de plus sans consultation des riverains, mais on est ici dans un certain mépris, je dirais, des experts du patrimoine.

Je sais bien qu'à l'occasion d'une récente polémique sur la loi Elan, certains imaginent pouvoir se passer aisément de l'avis des A.B.F. Je fais partie des élus qui considèrent que l'avis des A.B.F. nous éclaire, et nous éclaire utilement. Nul ne peut s'improviser architecte du patrimoine. Je demande donc la saisie immédiate des A.B.F. sur le mobilier urbain aux abords de ce site qui, je le rappelle, est classé. Merci.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci.

Monsieur NAJDOVSKI, c'est un avis défavorable.

Mme TAÏEB aura l'occasion plus tard, évidemment, d'intervenir sur le sujet des A.B.F., que nous respectons et que nous aimons, sans aucune restriction.

Monsieur NAJDOVSKI, rapidement.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame la Présidente, vous souhaitez d'abord que l'avis des architectes des Bâtiments de France soit saisi sur le mobilier urbain. Vous me donnez donc l'occasion de rappeler que si la saisine de l'avis de l'A.B.F. n'est pas obligatoire sur ce sujet, c'est justement parce qu'il revient aux collectivités de décider d'un mobilier qui convienne aux nouveaux usages qui se développent dans l'espace public. Il existe une procédure légale, que nous avons suivie, et l'A.B.F. a été saisi sur le projet global d'aménagement de la place. Nous savons d'ailleurs qu'il a notamment refusé les plantations en pleine terre que nous souhaitions, ce que nous regrettons.

L'installation du mobilier s'est faite en prenant en compte l'avis des riverains et des usagers de la place, puisque justement, nous avons mis en place avec eux une démarche inédite de concertation et de co-construction. Des collectifs pluridisciplinaires ont passé plusieurs mois sur la place à discuter, proposer, préfigurer le réaménagement, et c'est de cette synthèse qu'est né le mobilier. Et cette méthode semble payer, puisque le mobilier a beaucoup de succès et qu'il est très fréquenté.

Et donc, sur ce vœu comme sur le précédent, ce sera un avis défavorable.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Madame BERTHOUT, vous avez la parole, rapidement.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Très rapidement : confirmation est faite que décidément, nous vivons vraiment dans deux mondes parallèles, Monsieur NAJDOVSKI.

Merci de cette réponse très éclairante.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Sortons de ce monde parallèle pour voter, en revanche, maintenant, pour mettre aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Madame BERTHOUT, c'est un vote !

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au renouvellement de la carte de stationnement résidentiel.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen du vœu référencé n° 56, relatif au renouvellement de la carte de stationnement résidentiel.

Madame BERTHOUT, présidente du groupe LRI, vous avez la parole.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - C'est un vœu finalement très concret, qui est lié à de nombreux courriers que je reçois sur des Parisiennes et des Parisiens qui ont la carte de stationnement résidentiel et qui se laissent vraiment avoir, en toute bonne foi, parce qu'ils n'ont pas conscience qu'ils ont passé les délais de renouvellement. Et donc, ils omettent par mégarde de renouveler leur carte, puisque je rappelle que cette carte est d'une durée de trois ans. C'est donc assez courant de l'oublier, en particulier à la fin de sa période de validité. C'est souvent la réception du premier F.P.S., traduisons "amende", qui vient leur rappeler la date d'expiration.

La demande est donc simple et je pense qu'elle ne pose pas de problème technique. Il s'agit simplement de mettre en place un système automatique pour avertir les bénéficiaires de la fin prochaine de validité de leur carte de stationnement, comme c'est fait d'ailleurs dans d'autres municipalités. L'alerte doit intervenir suffisamment en amont pour leur laisser le temps de procéder au renouvellement, et ce message permettra également de préciser les modalités de dépôt du dossier. La simplification des démarches administratives doit être - la Maire de Paris l'a rappelé à de nombreuses reprises - un objectif constant de l'administration parisienne. Je suis d'accord et c'est bien pour cela que je dépose ce vœu. Merci.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Monsieur NAJDOVSKI, vous avez la parole.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est un vœu qui aurait pu simplement faire l'objet d'une saisine par courrier, je pense, et nos échanges auraient pu se réaliser dans ce cadre.

Je voudrais simplement rappeler que les titulaires d'une carte de stationnement sont systématiquement informés avant la fin de validité de leur carte. Pour ceux qui ont fait leur demande par télé-service, c'est un mois avant la fin de validité. Ils reçoivent un mail, ou bien, à l'adresse fournie par l'usager, donc un courrier postal. Pour ceux qui ont fait une demande par courrier ou au guichet, les courriers sont envoyés entre un et deux mois avant la fin de l'échéance, à l'adresse du résident.

Comme vous le soulignez dans votre considérant, la simplification des démarches administratives est un objectif constant et votre vœu, Madame la Présidente, est sans objet.

C'est la raison pour laquelle je donnerai un avis négatif.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Il n'y a pas beaucoup de doigts qui se lèvent, mais bon !

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au stationnement des véhicules personnels des policiers.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la création d'une carte de stationnement pour les policiers.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen des vœux n^{os} 57 et 58 relatifs au stationnement des véhicules personnels de la police.

Madame BERTHOUT, vous avez la parole.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Je vais intervenir, si vous me le permettez, Monsieur le Maire, sur les vœux n^{os} 57 et 58.

Les policiers travaillent en horaires décalés, comme chacun le sait. Très souvent, ils ne savent que rarement quand ils vont finir leur service. Ils ne peuvent donc pas toujours compter sur les transports en commun, surtout quand ils habitent en dehors de Paris. Ils n'ont alors d'autres choix que de venir dans leur commissariat avec leur véhicule personnel.

Depuis le 1er janvier dernier, la mise en œuvre de la réforme du stationnement payant, les policiers parisiens n'ont plus aucune tolérance, hélas, pour le stationnement de leur véhicule personnel. Ils sont nombreux à nous en saisir. Ils nous ont saisis, en particulier avec mon collègue Philippe GOUJON, sur cette question très délicate.

La politique du chiffre imposée par la Ville prive les sociétés de contrôle de tout discernement, à tel point que dans les premières semaines de l'année, même les véhicules sérigraphiés "police nationale" était verbalisés. Les agents des sociétés "Streeteo" et "Moovia" n'ont d'autres choix, d'ailleurs, semblerait-il, que de verbaliser à tout rompre, dans la mesure où une part, je vous le rappelle, de leur salaire est fonction du nombre d'amendes dressées.

Eu égard à leur niveau de rémunération, les policiers, chacun le comprendra bien, ne peuvent absolument pas se permettre d'acquitter toutes ces amendes. Dans ces conditions, il n'est pas étonnant d'enregistrer un nombre croissant de demandes de mutation, qui viennent se rajouter évidemment aux difficultés posées par le coût de l'immobilier et les loyers très importants.

Dès que les policiers ont satisfaits leur obligation de service de huit ans en région parisienne, ils cherchent à fuir les prix élevés de l'immobilier. Si en plus, ils subissent des coûts supplémentaires simplement pour aller travailler, ils seront encore plus nombreux à vouloir quitter Paris. Or, on le sait, ces nombreuses mutations ne sont pas remplacées par les affectations en sorties d'écoles. Je reprends l'exemple du commissariat 5-6e : 42 départs pour cette année, et comme le syndicat Alliance nous en a fait part, 28 seulement nouvelles arrivées.

Il y a donc urgence à trouver des solutions pour le stationnement des policiers. Nous avons besoin de nos policiers. Ils font un travail formidable. C'est pour cela que nous proposons d'abord de mobiliser les parkings des bailleurs sociaux, qui, on le sait, sont sous-occupés. "Paris Habitat" va louer 1.700 places de parking par l'intermédiaire d'une "start-up". Il faut qu'une partie d'entre elles soit réservée aux policiers dans les immeubles sociaux situés à proximité des commissariats. Je suis un peu étonnée qu'une partie de l'Exécutif discute et considère que trouver des solutions de stationnement pour les policiers, ce n'est pas un problème important.

Au passage, les policiers assureraient, par leurs allées et venues, une sécurité supplémentaire au bénéfice des locataires. Pour cela, nous demandons à ce que la Maire de Paris réunisse très rapidement ces bailleurs sociaux et la Préfecture de police pour élaborer des conventions de mises à disposition des parkings.

Vous croyez que je peux défendre, Monsieur le Maire, le deuxième ?

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Au contraire.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - En complément, pour les commissariats qui n'ont pas d'ensembles sociaux à proximité, nous demandons à créer un tarif de stationnement spécifique pour les policiers, à l'instar de ce qui se fait pour d'autres professions. Contre une carte de stationnement facturée par exemple 45 euros par an, les policiers pourraient se garer à proximité de leur commissariat pour 1,50 euro par jour. Les policiers, qui sont d'ailleurs relayés, je crois, dans cet hémicycle par les représentants d'Alliance, ne demandent en effet pas la gratuité du stationnement. Le coût ne serait pas excessif dans la mesure où un peu moins d'un millier de policiers seulement sont concernés.

Nos policiers font preuve d'un engagement sans faille pour la sécurité des Parisiens, parfois, hélas, au péril de leur vie. Il est de notre responsabilité de tout faire pour qu'ils puissent exercer leur métier dans les meilleures conditions possibles. Leur garantir de venir accomplir leurs missions sans se soucier de la question du stationnement en fait partie. J'espère que cet hémicycle approuvera à l'unanimité ce vœu.

Merci, Monsieur le Maire.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Monsieur NAJDOVSKI, d'abord, et ensuite, M. GARRIGUE-GUYONNAUD, pour le Préfet de police.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je précise que nous avons travaillé avec la Préfecture de police et que l'ensemble des véhicules de la Préfecture qui sont utilisés pour des raisons de service, ne paient aucun frais de stationnement. La Préfecture de police nous a ainsi fourni une liste de 4.500 plaques d'immatriculation qui ne paient aucun frais de stationnement. En

revanche, nous n'avons pas eu de demande de la part de la Préfecture pour que soit attribuée une carte personnelle sédentaire à leur personnel.

Les policiers sont des fonctionnaires. Il est de la responsabilité de l'administration dont ils dépendent de leur proposer des solutions de mobilité. Les policiers bénéficient ainsi de la gratuité dans les transports en commun et c'est une bonne chose qu'il en soit ainsi.

Pour ce qui est des agents qui travaillent en horaires décalés, c'est aussi à la Préfecture de police de proposer éventuellement une offre de stationnement à ses agents utilisant leur véhicule personnel.

Pour notre part, c'est ce que nous faisons en louant des places de parking à proximité de leur lieu de travail pour les agents municipaux travaillant en horaires décalés.

Je précise, par ailleurs, que les différents bailleurs sociaux publient sur leur site Internet des offres de places de stationnement disponibles dans leurs parkings. Cette information est tout à fait publique. Nous pouvons, bien entendu, accompagner la Préfecture de police si elle souhaite entamer des démarches auprès des bailleurs, mais il n'est pas du rôle de la Ville de Paris de les saisir à la place de l'employeur, en l'occurrence de la Préfecture de police. C'est la raison pour laquelle nous émettrons des avis défavorables sur ces vœux.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Monsieur GARRIGUE-GUYONNAUD, pour le Préfet de police, vous avez la parole.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci.

Un complément pour signaler que des contacts privilégiés chez certains bailleurs sociaux nous ont été transmis, donc nous allons donc prendre leur attache pour organiser la mise en relation avec les fonctionnaires qui pourraient être intéressés par ces conditions de stationnement à tarifs privilégiés pour les places qui resteraient disponibles.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Monsieur GOUJON, vous avez la parole, rapidement.

M. Philippe GOUJON, maire du 15^e arrondissement. - Très rapidement.

Merci, Monsieur le Maire, de votre indulgence, mais on a un peu l'impression que la Préfecture de police et la Mairie se renvoient la balle sur cette affaire de stationnement des policiers depuis des mois. Je crois qu'il faut en sortir parce qu'un groupe de travail devait être mis en place entre la Mairie de Paris, les organisations syndicales, notamment Alliance qui nous a saisis, mais d'autres aussi.

La Préfecture de police devait d'abord conduire une expertise des différentes pistes envisagées, dont notre présidente vient d'ailleurs de parler, qui ont été balayées d'un trait de plume par M. NAJDOVSKI. Cette expertise devait précéder les groupes de travail.

Or, cela fait plusieurs mois que ces travaux auraient dû commencer. On nous dit que la Préfecture de police ne souhaiterait pas s'engager dans un tel dispositif de prise en charge collective, ce à quoi la Mairie ne pousse pas non plus, d'ailleurs. Finalement, les victimes sont les policiers, notamment quand ils sont en horaires décalés.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Mme BROSEL aura évidemment l'occasion, dans la plénitude de sa délégation, de participer, comme elle le fait déjà, sur ces sujets qui relèvent de la Préfecture de police et de la Ville de Paris.

L'avis défavorable exprimé par M. NAJDOVSKI a été clairement dit.

Je mets donc les deux vœux, puisque c'est le même avis défavorable, les deux vœux conjoints au vote - cela vous convient ? - avec un avis défavorable de l'Exécutif... Non, séparément.

Je mets d'abord aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 57 déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets ensuite aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 58 déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la réglementation de l'activité des vélotaxis.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen du vœu référencé n° 59 relatif à la réglementation de l'activité des vélotaxis.

Madame Maud GATEL, vous avez la parole, pour le groupe UDI-MODEM.

Mme Maud GATEL. - Merci.

Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Depuis quelques années, nous assistons à la multiplication des vélotaxis et autres "tuk-tuk" dans un développement absolument anarchique. Bien sûr, cela rencontre son public. Néanmoins, il y a un besoin de régulation pour prévenir les nuisances, notamment sonores et visuelles, et lutter contre les distorsions de concurrence, mais aussi pour faire respecter les règles, notamment quant à la non-utilisation des pistes cyclables, sur l'affichage des prix et sur le non-respect de l'interdiction de stationnement dans certains lieux.

Si la Ville de Paris s'est longtemps réfugiée derrière le vide juridique, réel en la matière, cela ne doit pas empêcher pour autant d'agir. Et d'ailleurs, c'est possible. La Préfecture de police l'a démontré en mettant en place des contrôles qui permettent la confiscation des véhicules qui ne sont pas en règle. C'est un enjeu pour la physionomie de Paris, pour son attractivité touristique, mais également à l'égard des professionnels qui se sont mis en règle.

Par notre vœu, nous souhaitons que soit dressé un bilan estival. Autant d'éléments tangibles qui, nous l'espérons, permettront d'alimenter la réflexion en cours sur la loi LOM pour combler le vide juridique actuel.

Je vous remercie.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

L'Exécutif d'abord. Monsieur NAJDOVSKI, c'est à vous.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Il y aura deux réponses successives compte tenu du fait qu'il y a à la fois des éléments qui s'adressent directement à la Préfecture de police et d'autres à la Ville de Paris. Ainsi que vous le demandez dans votre vœu, Madame GATEL, l'activité des vélotaxis doit être accompagnée et régulée. C'est dans ce sens que nous agissons en collaboration étroite avec la Préfecture de police.

Comme vous l'évoquez, la Ville a développé un dispositif de labellisation qui permettra d'accompagner les usagers lors du choix de la prestation. L'objectif est double : d'une part, garantir une expérience touristique de qualité et, d'autre part, soutenir l'activité des professionnels vertueux. Dans le même temps, la Préfecture de police a procédé à plusieurs vagues d'enlèvements de vélotaxis. Ces vagues d'enlèvements de véhicules ont concerné toutes les entreprises afin de pouvoir effectuer un contrôle approfondi. Je laisserai M. le Représentant du Préfet de police vous donner plus de précisions, ainsi que vous le demandez.

Les entreprises avec lesquelles nous souhaitons travailler ont décidé d'arrêter leur activité de vélotaxi pour cette année. Nous avons donc dû prendre la décision de reporter le lancement du processus de labellisation à la prochaine saison touristique. Nous regrettons cette situation, mais elle est due à un cadre réglementaire inadapté qui rend très difficile le contrôle des véhicules. Nous avons d'ores et déjà alerté la ministre des Transports au sujet de ces difficultés et nous espérons que cela sera bel et bien intégré dans la future loi d'orientation sur les mobilités qui sera votée normalement en début d'année prochaine.

Une fois que nous aurons ce dispositif réglementaire, la Préfecture de police pourra organiser des contrôles plus efficaces et nous pourrons réellement développer le dispositif de labellisation avec les professionnels.

Enfin, votre vœu porte aussi sur la création d'emplacements d'attente. Les services de la Ville y travaillent. Ils seront prêts pour le lancement du label l'année prochaine.

Au vu de tous ces éléments, j'émetts donc un avis favorable à votre vœu pour que soient communiqués en temps voulu davantage de détails, si vous le souhaitez.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Monsieur GARRIGUE-GUYONNAUD, vous avez la parole.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

Le sujet concerne effectivement directement la Préfecture de police, dans un contexte où l'offre s'est quand même fortement développée ces dernières années, dans un cadre juridique, comme le rappelait M. le Maire adjoint, qui ne permet pas de prendre en compte de façon satisfaisante cette nouvelle activité. Celle-ci pose à la fois des problèmes d'occupation illicite de l'espace public, notamment dans les zones touristiques, des problèmes de pratique commerciale trompeuse - je pense que chacun d'entre vous, ici, a pu avoir écho de certaines expériences douloureuses de touristes ou de riverains -, des problèmes de sécurité routière s'agissant d'engins qui sont très peu adaptés et fragiles et ne répondent à aucune norme de construction, et enfin, des problèmes tout simplement de respect du cadre légal.

Face à cette situation qui a commencé à être observée dès l'année 2016, la Préfecture de police, dans un cadre réglementaire complexe, a décidé de mettre en place une série d'actions de contrôle. Il y en a eu un peu plus d'une cinquantaine depuis la fin de l'année 2016 qui ont permis, sur toute cette période, d'immobiliser près de 200 engins. L'une des questions posées par les effectifs intervenant lors de ces contrôles est de savoir si ces "tuk-tuk" ou ces tricycles à assistance électrique rentrent ou pas sous le coup de la définition de véhicules.

Pourquoi ce détail technique ? Si la puissance d'assistance électrique est supérieure à 250 watts, l'engin doit répondre aux obligations applicables à un véhicule, notamment à l'obligation d'immatriculation. Or, un certain nombre de ces engins disposent d'une telle puissance d'assistance électrique, supérieure à 250 watts, mais ne sont pas immatriculés. C'est la base juridique sur laquelle les services de contrôle peuvent procéder à l'immobilisation de ces engins "tuk-tuk", tricycles et autres véhicules.

En revanche, si la puissance d'assistance électrique est inférieure à 250 watts, l'engin est un vélo ou un tricycle à assistance électrique qui, lui, répond à une réglementation beaucoup plus légère.

C'est donc dans ce cadre juridique particulier que les opérations de contrôle et les immobilisations ont été effectuées. Un certain nombre d'engins ont pu être détruits à l'issue des procédures qui ont été menées.

Vous savez que, lorsque l'engin est immobilisé, il est ensuite emmené en fourrière. Si le propriétaire ne récupère pas son engin au terme d'un certain délai, le véhicule est détruit. Cela a été le cas pour un certain nombre d'entre eux et, à l'inverse, quelques engins qui, après des vérifications approfondies, respectaient bien la réglementation, ont été restitués à leur société.

Les opérations de contrôle continuent. Le Préfet de police a proposé au Ministre de l'Intérieur et à la Ministre des Transports que le cadre juridique évolue, démarche qui converge avec celle menée par la Ville de Paris, et que cette activité, qui est une activité professionnelle et commerciale à part entière, obéisse elle aussi à des réglementations et des règles strictes applicables par exemple aux V.T.C., aux taxis ou aux taxis motos, avec par exemple - c'est la proposition du Préfet de police - la délivrance d'une carte professionnelle, la vérification de la probité des personnes amenées à réaliser cette activité, et un certain nombre de dispositifs et de règles techniques visant à ce que les engins, qui soient en circulation sur la voie routière, présentent des garanties de sécurité satisfaisantes pour les usagers.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Il y a une explication de vote, pour le groupe PPCI, de M. VESPERINI.

M. Alexandre VESPERINI. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais tout d'abord remercier Maud GATEL et le groupe UDI-MODEM pour le dépôt de ce vœu, car nous sommes confrontés ici à une véritable plaie touristique.

Cette activité touristique, très franchement - et c'est une opinion personnelle - ne me semble vraiment pas rendre service à la promotion touristique de Paris. Je ne vois vraiment pas pourquoi on se pose autant de questions.

Je suis persuadé que si nous menions un sondage et que nous interrogeons un certain nombre de Parisiens sur l'apport de cette activité touristique, on serait surpris des réponses négatives.

Le Représentant du Préfet de police a rappelé, très justement d'ailleurs, le cadre juridique parfois incertain et qui, trop longtemps, nous a empêché d'agir sur cette question.

Je voudrais rappeler également...

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Monsieur VESPERINI, c'est une explication de vote !

M. Alexandre VESPERINI. - J'ai terminé. C'est une minute, j'ai bien compris.

Les effectifs de police sont suffisamment faibles pour qu'ils ne soient pas utilisés à un nombre de missions qui subit une inflation considérable. C'est la raison pour laquelle nous voterons ce vœu. Je me permets un dernier commentaire, je crois qu'il faut même aller plus loin et tout simplement interdire cette activité, en attendant que nous puissions véritablement clarifier les choses.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Avec les explications du Préfet de police et l'avis favorable de l'Exécutif, je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UDI-MODEM.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2018, V. 467).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif aux deux-roues motorisés.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous informe que le vœu n° 60 déposé par le groupe UDI-MODEM, relatif aux deux-roues motorisés est retiré de l'ordre du jour.

Vœu déposé par les groupes Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants et Démocrates et Progressistes relatif à la climatisation des transports en commun parisiens et régionaux.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Comme le vœu n° 60 a été retiré, nous passons directement au vœu référencé n° 61, le dernier, relatif à la climatisation des transports en commun parisiens et régionaux.

M. Jérôme DUBUS que je ne vois pas... Monsieur VESPERINI ?

M. Alexandre VESPERINI. - Je remplace Jérôme DUBUS au pied levé pour défendre ce vœu déposé par le groupe PPCI et également nos amis du groupe Démocrates et Progressistes.

C'est un vœu qui fait suite aux épisodes caniculaires que nous avons connus cet été, qui ont provoqué une épreuve terrible pour les usagers des transports en commun qui ont été confrontés à des pannes régulières du métro parisien, du R.E.R. également. Nous avons constaté évidemment qu'une fois encore, les réseaux de transport parisiens souffraient de nombreux problèmes, notamment du problème de la climatisation de l'air à l'intérieur des rames du métro et du R.E.R.

C'est une question que nous voulons porter au débat.

Les réseaux de transport à Paris et en Ile-de-France souffrent de très nombreux problèmes, le premier d'entre eux, c'est tout simplement la vétusté des rames. J'ai 31 ans, j'ai l'impression que je n'ai pas connu des rames différentes, par exemple sur des lignes très importantes comme la 8 et la 13.

Il y a donc un vrai problème de climatisation, comme il y a d'autres problèmes sur lesquels on pourrait parler.

L'objectif de ce vœu est de mettre cette question au débat, de mobiliser Ile-de-France Mobilités et l'ensemble des acteurs pour que nous puissions avoir déjà une estimation chiffrée des efforts que nous pourrions mettre en place sur un certain nombre de lignes stratégiques qui sont très empruntées pendant l'été, et d'avancer ensuite sur

l'application de cet effort de modernisation en vue d'assurer le bien-être ou, en tout cas, un transport dans des conditions acceptables et décentes pour les Parisiens, comme pour les touristes que nous accueillons chaque année. Merci.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Monsieur NAJDOVSKI, vous avez la parole, et il y aura une explication de votes de M. CONTASSOT.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Le confort climatique est une préoccupation de la Ville de Paris comme d'Ile-de-France Mobilités et de la R.A.T.P.

Il est d'ores et déjà intégré dans les cahiers des charges des futures rames de métro, R.E.R., tramway et autobus.

Comme vous le soulignez vous-même, les nouvelles rames des lignes 2, 5, 9 ou 1, 4 et 14 du métro, du R.E.R., le tramway ou les nouveaux autobus bénéficient déjà d'un dispositif de ventilation réfrigérée, offrant une bonne maîtrise de la température intérieure.

Les autres lignes de métro et les bus anciens sont équipés de dispositif de ventilation naturelle ou de ventilation mécanique forcée.

Votre vœu évoque le sujet de la climatisation.

Cette option n'est pas forcément la bonne. Selon la R.A.T.P., le faible espace disponible entre la voûte du tunnel et la toiture du métro impacterait la performance des installations à cause des phénomènes de recirculation d'air chaud soufflé, puis réaspiré par les ventilateurs.

De plus, nous le savons, l'impact environnemental de la climatisation serait supérieur par rapport au dispositif actuel, la climatisation nécessitant une puissance et une consommation énergétiques accrues.

Enfin, la climatisation entraîne également un rejet de chaleur à l'extérieur des trains. Climatiser davantage pourrait donc être synonyme de plus de chaleur sur les quais. A New-York, par exemple, où les rames sont climatisées, une température de 50 degrés est fréquemment relevée sur les quais des stations du métro.

S'il est important d'améliorer le confort thermique des voyageurs, et c'est une exigence que nous défendons au sein du Conseil d'administration d'Ile-de-France Mobilités, la généralisation de la climatisation que vous proposez n'est pas la solution la plus pertinente. Il y a des solutions de ventilation réfrigérée qui sont préférables, notamment pour limiter les rejets de CO2.

Par ailleurs, vous me permettez juste de dire qu'évoquer le terme de climatisation en lui accolant le qualificatif d'écologique, c'est un peu comme parler de la question du diesel propre. C'est la raison pour laquelle il faut se méfier de ce type de formulation, et privilégier la réalité et l'efficacité de systèmes qui sont réellement écologiques plutôt que de vanter les vertus de systèmes qui ne le sont pas. Ce sera donc un avis défavorable.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Monsieur CONTASSOT, explication de vote ?

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, dans le précédent mandat régional, le Vice-Président chargé des transports a été confronté à cette question. Suivi d'ailleurs par le Conseil d'administration du S.T.I.F., s'il n'a pas souhaité retenir la climatisation, c'est à cause des effets négatifs au plan environnemental, le bilan global étant défavorable par rapport à la situation actuelle.

Je crois que cette question de la climatisation, nous devons nous en saisir au-delà de la question des transports parce qu'on voit fleurir un peu partout la climatisation au lieu de travailler sur le confort d'été et les conditions dans lesquelles nous pourrions éviter d'avoir recours à la climatisation. On aura bientôt une consommation d'été presque supérieure à la consommation d'hiver avec le recours à la climatisation.

C'est une catastrophe du point de vue du réchauffement climatique et de la surconsommation. Je rappelle que si on devait climatiser les bus notamment qui roulent au diesel ou à d'autres énergies fossiles, l'effet serait doublement négatif parce que cela accroît la consommation de carburant et cela rejette en plus évidemment des calories supplémentaires dans l'atmosphère.

C'est donc une fausse bonne idée et il ne faut pas vouloir la poursuivre comme cela.

Merci.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup...

Vous vous adresserez au Conseil d'administration de la R.A.T.P. !

Avec un avis défavorable, je mets aux voix...

Chut ! Il n'y a plus de débat, on vote !

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition vœu déposée par les groupes Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants et Démocrates et Progressistes, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au service de "free-floating".

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen du vœu référencé n° 62 relatif au service de "free floating".

Mme SIMONNET intervient sur ce sujet, pour un temps de deux minutes à ne pas dépasser.

Mme Danielle SIMONNET. - Bien sûr, Monsieur le Maire.

Le "free floating" se développe à Paris, comme il se développe dans de nombreuses villes, qu'il s'agisse des voitures, des deux-roues motorisés ou des trottinettes, et ce développement anarchique de "free floating" pose énormément de problèmes.

D'abord, nous nous sommes engagés à réduire la place de la voiture au profit vraiment de circulations douces non polluantes. On ne doit donc pas encourager le développement du recours à ce mode de locomotion. Mais surtout il faut libérer l'espace public et il faut le réguler. Or, il y a un certain nombre de problèmes de ce développement anarchique, de cet ultra-libéralisme des grosses entreprises de "free floating".

Pour tenter de commencer à y remédier, la Ville de Paris a engagé une démarche de charte de bonne conduite pour préserver l'ordre sur la voie publique. Mais cette charte n'est pas contraignante et cela pose donc toujours de nombreux problèmes, à la fois des problèmes de véhicules qui obstruent la circulation des piétons et en même temps des véhicules dégradés qui ne sont pas forcément retirés, cela revenant à la charge de la collectivité.

A travers ce vœu, je souhaite que la Mairie de Paris informe le Conseil de Paris régulièrement des effets concrets de la charte, comme par exemple le nombre d'enlèvements de véhicules effectués par la Ville, et du montant des frais assumés par les opérateurs, puisque c'est le contenu de la charte.

Que l'on engage une réelle réflexion, avec les autres villes concernées, des nouvelles compétences à attribuer aux municipalités pour garantir la souveraineté communale dans la régulation du "free floating".

Que la Maire de Paris interpelle le Gouvernement sur la nécessité de légiférer sur ces nouvelles formes d'"ubérisation" qui permettent à des entreprises de contourner le Code du travail, cela nécessiterait d'être fortement régulé dans un intérêt écologique et social.

Je ne pourrais pas donner tous les exemples de mon vœu, mais sachez que de nouveaux petits jobs de chasseurs de trottinettes sont payés comme les tâcherons du XIXe siècle et c'est totalement inacceptable. Il y a aussi toutes les problématiques d'encombrement de véhicules sur la chaussée.

Je rajouterai aussi le problème qui relève du législateur sur le respect de la vie privée des utilisateurs par rapport à la question du partage des données collectées qu'il me semble important de traiter.

Je vous remercie.

(M. Patrick BLOCHE, adjoint, remplace M. Christophe GIRARD au fauteuil de la présidence).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Danielle SIMONNET.

Pour répondre à votre intervention, je donne la parole à Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Les services de mobilités en flotte libre - je préfère utiliser ce terme français qu'un terme anglophone - contribuent à développer l'usage du vélo ou à amener des propriétaires de scooters, par exemple, vers un usage partagé et vers les mobilités électriques. Toutefois, ces services peuvent être aussi porteurs de dérives, notamment en ce qui concerne un stationnement non régulé et l'envahissement de l'espace public, en particulier des trottoirs.

Nous sommes donc très vigilants quant au développement des entreprises de transports qui proposent ces services de mobilités en libre-service. Vous le savez, nous avons établi des chartes avec les opérateurs de scooters et de vélos. Nous sommes en train d'établir une charte à destination des opérateurs de trottinettes.

Nous sommes aujourd'hui au maximum de ce que le cadre réglementaire nous autorise. Je suis d'ailleurs surpris que Mme SIMONNET ne stigmatise que la Ville de Paris mais ne mentionne pas le fait que c'est le Gouvernement qui devrait donner un cadre réglementaire aux collectivités que nous n'avons pas aujourd'hui.

Concrètement, le dialogue est fréquent avec tous les opérateurs. Dès qu'une opération intempestive nous est signalée, nous contactons l'entreprise pour qu'elle la fasse cesser. La Ville n'a pas eu jusqu'ici à assumer de frais importants d'enlèvement des véhicules. Si cela devait arriver, nous le facturerons aux opérateurs ainsi que cela est prévu.

Nous constatons également que les opérateurs sont obligés d'assumer une certaine qualité de véhicules et de services, sans quoi l'activité périclète, comme nous l'avons constaté avec un opérateur de vélos au début de l'année.

Nous sommes donc déjà engagés dans les réflexions avec d'autres villes concernées. Nous avons un groupe de travail, par exemple du Club des villes et territoires cyclables, qui est consacré à cette question. Ces services peuvent aussi être plutôt bien vus dans un certain nombre de villes moyennes qui ne peuvent pas avoir des services de type Vélib', comme nous l'avons au niveau de Paris et de la Métropole du Grand Paris.

Je terminerai en disant que vous demandez à ce que nous interpellions le Gouvernement sur la nécessité de réglementer ces activités, sur la possibilité pour la Municipalité d'accorder une autorisation. C'est ce que nous avons déjà fait à plusieurs reprises. Encore la semaine dernière, nous avons interpellé la Ministre des Transports qui nous a répondu que la future loi d'orientation sur les mobilités apporterait bien des clarifications réglementaires, mais elle n'a pas encore répondu sur la question de la possibilité d'accorder des licences aux collectivités, comme nous l'avions demandé.

Les demandes que vous portez par votre vœu ont déjà été prises en compte et votre vœu est donc sans objet. C'est la raison pour laquelle nous donnerons un avis défavorable.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Christophe NAJDOVSKI, pour cette réponse.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à Vélib'.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous en arrivons au vœu référencé n° 63.

La parole est toujours à Mme Danielle SIMONNET.

Ce vœu est relatif à Vélib'.

Mme Danielle SIMONNET. - J'ai bien entendu la communication de la Mairie de Paris qui ne cesse de se vouloir rassurante : ça y est, Vélib' fonctionnerait, tout irait pour le mieux dans le meilleur des mondes, alors que dans la réalité... Heureusement, au bout de neuf mois, ce n'est pas aussi calamiteux que les trois premiers mois, enfin quand même ! Franchement, on n'est même pas à la moitié des stations qui fonctionnent. On n'en est même pas à la moitié des trajets d'aparavant.

Et c'est avec une entreprise "Smovengo" qui n'a pas versé a priori, mais vous allez peut-être me dire l'inverse, un centime des pénalités qu'ils doivent payer quand on regarde le contrat.

On est dans une situation complètement inacceptable et scandaleuse. Cela coûte très cher à la Ville de Paris parce qu'on paie "Smovengo" pour un service qui ne fonctionne pas. On est obligé de rembourser les abonnés pour un service qui ne fonctionne pas.

Aujourd'hui même, en ce moment, les salariés grévistes de "Smovengo" sont aux prud'hommes pour exiger leur réintégration parce qu'ils ont ni plus ni moins été licenciés par "Smovengo". C'est totalement hallucinant qu'une entreprise se permette cela, de licencier les grévistes.

Si "Smovengo" rencontre ce fiasco au niveau de Vélib', c'est à cause de nos choix libéraux, ou plutôt de vos choix libéraux. Car si vous n'aviez pas eu recours à ce marché, mais à une régie publique, on n'aurait pas eu l'entreprise qui remporte le marché qui est forcément celle du moins-disant social, voire un comportement voyou.

Je demande à travers ce vœu :

- que la Mairie de Paris réaffirme son soutien avec les salariés grévistes licenciés,
- exige leur réintégration,
- que la Mairie de Paris, avec les autres municipalités concernées dans le Syndicat mixte Autolib' Vélib', engage la rupture pour faute, du contrat Vélib' qui nous lie à "Smovengo",
- que "Smovengo" paie ses pénalités importantes,
- que l'on engage la municipalisation de Vélib', qui est la meilleure garantie pour pouvoir assurer la continuité du service public.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Danielle SIMONNET.

La parole est à Christophe NAJDOVSKI pour vous répondre au nom de l'Exécutif.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Vous avez sans doute noté, Madame SIMONNET, que la situation de Vélib' s'est améliorée. Elle n'est pas parfaite, loin de là, mais Vélib' se redresse et c'est une bonne nouvelle pour les Parisiens et pour les Franciliens.

Un plan de crise avait été lancé au début de l'été, et les objectifs qui ont été fixés à l'opérateur pour fin août ont été tenus. Nous sommes ainsi passé de 9.000 trajets quotidiens en juin à plus de 30.000 fin août, conformément aux objectifs qui avaient été fixés par le Syndicat "Autolib' Vélib' Métropole", et la semaine dernière, nous avons même approché les 50.000 trajets.

Aujourd'hui, 10.000 Vélib' sont en circulation, dont 34 % de Vélib' électriques, contre 3.000 en juin. Les correctifs techniques sont toujours en cours de déploiement : nouvelle génération de la "Vbox", guide-roues pour permettre la bonne insertion des vélos en station, nouvelles fourches, etc., et ces correctifs portent leurs premiers fruits.

Avant toute reprise d'un déploiement tous azimuts, il paraissait important, et c'est également la position que nous avons défendue, de fiabiliser et consolider le fonctionnement du système.

Aujourd'hui, cette fiabilisation est en bonne voie. Le développement des stations électrifiées va pouvoir répondre aux attentes des usagers. Nous sommes aujourd'hui à 823 stations ouvertes, et l'objectif des 1.400 stations sur la Métropole devrait donc être atteint au premier trimestre de l'année prochaine.

C'est un an de retard, c'est vrai, c'est un désagrément pour tous, c'est déplorable, mais c'est une situation que nous devons accepter pour avoir un Vélib' nouvelle génération qui soit le plus fiable possible. Ce qu'attendent

aujourd'hui les usagers, c'est que Vélib' fonctionne et peu leur importe la façon dont il peut être géré d'un point de vue métropolitain ou parisien.

Ce qui est important, c'est que nous continuions à travailler dans un cadre métropolitain, que nous ne nous replions pas sur un cadre parisien, parce que la proposition que vous faites, Madame, de municipalisation, reviendrait en réalité à casser d'abord le service, alors qu'aujourd'hui il est en train de se relever, et à arrêter le service qui ne pourrait reprendre avant un délai lointain.

Ce qu'attendent les Parisiens aujourd'hui, c'est que Vélib' fonctionne, Vélib' fonctionne à l'échelle métropolitaine, et c'est la première des préoccupations que nous pouvons avoir aujourd'hui à ce propos.

Quant à la question des pénalités, elles seront bien appliquées à l'opérateur et dans les prochaines semaines, des informations nouvelles et des développements nouveaux seront apportés ce sujet. Je ne peux pas vous donner la date, parce que c'est une décision du syndicat.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par MM. DAGNAUD, MADEC, TINTI et Mme KONÉ relatif aux livraisons commerciales sur la rue de Bellevue.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous en arrivons au vœu référencé n° 64 relatif aux livraisons commerciales sur la rue de Bellevue.

Je donne la parole à M. François DAGNAUD.

M. François DAGNAUD, maire du 19^e arrondissement. - Monsieur le Maire, Monsieur le Préfet.

Depuis plusieurs années maintenant, les livraisons du supermarché "Lidl" ouvert sur la rue Compans sont faites par des camions de très gros gabarit, jusqu'à 36 tonnes, depuis la rue de Bellevue. Cette organisation imposée est totalement inadaptée à l'environnement urbain sensible de cette rue étroite qui dessert le quartier des villas de la Mouzaïa et entre autres équipements, une crèche.

L'agent de ménage de la crèche s'est par exemple retrouvé récemment prisonnier des palettes déposées dans le plus grand désordre devant les portes de l'établissement. Il résulte de cette organisation défailante et désinvolte une situation inacceptable et dangereuse. Les camions stationnent de manière irrégulière sur les trottoirs déjà peu larges, mettant en danger les piétons obligés de circuler sur la chaussée au milieu des voitures, génèrent de pénibles nuisances sonores notamment aux heures où les riverains commencent ou finissent leur nuit, et les rotations de ces camions qui se chevauchent aggravent la pollution de l'air.

Ces trois dernières années, nous avons multiplié les initiatives. J'ai moi-même reçu la direction du groupe "Lidl". Ma première adjointe a rencontré sur site celle du magasin en présence des riverains. A chaque fois, des engagements ont été pris. Ils n'ont jamais été tenus. J'ai écrit par deux fois au Préfet de police, la dernière fois le 31 mai 2017. Mais rien ne change et rien ne bouge. Les troubles dans l'espace public, comme les atteintes à la qualité de l'air, sont toujours le quotidien des habitants de cette rue.

Cela ne peut pas durer, Monsieur le Préfet de police, il n'est plus possible de fermer les yeux sur ces infractions répétées chaque jour.

Je ne veux pas passer sous silence que ce supermarché répond aussi aux besoins de sa clientèle en partie locale, et l'enjeu reste bien de trouver et sans doute d'imposer un mode de fonctionnement respectueux de son environnement en gérant par exemple la "livraison du dernier kilomètre" avec des véhicules plus petits et plus propres.

Cette situation est de ce point de vue un cas d'école. Il s'agit donc non seulement de reconquérir la rue de Bellevue, mais aussi et sans doute surtout de contribuer au changement de logiciel en matière de logistique urbaine.

Il s'agit également d'assumer nos choix en faisant progressivement respecter sur l'ensemble du territoire parisien l'affichage des vignettes Crit'air, et le respect des limitations de circulation pour les véhicules les plus polluants.

Au-delà d'une situation locale qui pourrait, je m'en excuse, sembler anecdotique, ce vœu nous appelle à aller chercher les pollueurs partout où ils se trouvent et pas seulement aux portes de Paris.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire du 19e arrondissement.

La parole est d'abord à Christophe NAJDOVSKI pour vous répondre.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Comme l'a rappelé M. le maire du 19e arrondissement, de nombreuses réunions ont eu lieu au sujet des livraisons du magasin "Lidl" situé à l'angle des rues de Bellevue et Compans.

Ce magasin, comme la plupart des moyennes surfaces parisiennes, dessert une clientèle locale. Les livraisons quotidiennes sont le signe que ce magasin fonctionne bien. Une voie de desserte souterraine et un quai de livraison avaient été prévus sous la dalle, mais sont aujourd'hui condamnés pour des raisons réglementaires. La réglementation incendie impose les livraisons à partir de l'espace public via une aire de livraison en dent creuse sur le trottoir.

Les véhicules utilisés par cette enseigne sont des porteurs de 19 tonnes qui gênent les cheminements piétons pendant les livraisons, mais il faut rappeler que s'il y avait l'utilisation de véhicules plus petits, cela augmenterait le nombre de livraisons, puisque la quantité de marchandises à livrer serait identique.

Nous sommes favorables à ce que la Préfecture de police puisse nous aider à trouver des solutions pérennes aux livraisons de ce magasin en réévaluant la question des livraisons via la rue sous la dalle, et pour répondre à votre souhait d'intégrer ce secteur aux zones de contrôle renforcé, je précise que c'est déjà le cas.

Tout Paris est contrôlé de façon intensive, plus de 10.000 procès-verbaux pour défaut de vignette Crit'air ont été dressés depuis le 1er janvier, et "Lidl" a engagé une démarche d'investissement dans des véhicules plus propres fonctionnant au GPL et équipés de groupes frigorifiques plus silencieux.

Je vous propose donc que soit supprimé le second alinéa de votre vœu, considérant qu'il n'existe pas de réglementairement de zones de contrôle renforcé, mais que ce renfort au niveau des contrôles sera bien évidemment réalisé sur le quartier et plus spécifiquement sur cette enseigne, si vous le souhaitez.

En conclusion, je donnerai un avis favorable à votre vœu, sous réserve des amendements, s'ils sont acceptés.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Christophe NAJDOVSKI.

La parole est à M. le Représentant du Préfet de police.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, je suggère qu'une réunion puisse être organisée au niveau local le mieux adapté pour gérer ces problématiques, en lien bien évidemment avec les services de la Ville, vous-même, et peut-être, dans un temps ultérieur, l'exploitant.

Il y a deux niveaux d'actions distinctes à mener : d'abord la verbalisation des infractions constatées. Les éléments qui m'ont été communiqués ne mettent pas en avant un nombre de verbalisations très important, ce qui ne veut pas dire qu'il n'y a pas de difficulté. En tout cas, les chiffres que j'ai sous les yeux sont relativement limités. Je rappelle qu'en matière de stationnement gênant ou de stationnement abusif, tant les services de la Préfecture de police que ceux de la Ville de Paris à travers la DPSP peuvent relever les infractions. Ce sera sans doute l'occasion de voir comment coordonner nos actions.

S'agissant des actions de fond sur la réorganisation ou l'évolution des conditions de livraison dans ce secteur, nous sommes bien évidemment à disposition pour accompagner les services de la Ville dans cette réflexion.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Représentant du Préfet de police.

Christophe NAJDOVSKI a proposé un amendement. L'acceptez-vous, Monsieur le maire du 19^e arrondissement ?

M. François DAGNAUD, maire du 19^e arrondissement. - A regret, mais je l'accepte.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Voilà, le principal pour moi est que vous acceptiez.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par MM. DAGNAUD, MADEC, TINTI et Mme KONÉ, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2018, V. 468).

2018 DAE 247 - Budget participatif "Ville plus propre". - Subvention (28.860 euros) et convention avec l'université Sorbonne Paris Cité pour un projet de collecte et de recyclage des mégots de cigarettes.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous restons dans les dossiers de la 3^e Commission, mais nous rentrons dans le champ de délégation de Mao PENINOÛ, avec le projet de délibération DAE 247 relatif au budget participatif "Ville plus propre", avec une subvention et une convention à l'université Sorbonne Paris.

La parole est à M. Jean-Baptiste de FROMENT.

M. Jean-Baptiste de FROMENT. - Merci, Monsieur le Maire.

J'interviens au nom de l'ensemble de l'Exécutif du 9^e arrondissement et de Delphine BÜRKLÏ.

Nous nous réjouissons de cette initiative de l'université de la Sorbonne pour l'installation de cendriers sur différents campus. Nous regrettons simplement que ce projet ne soit pas articulé avec l'expérimentation que nous avons menée avec succès dans le 9^e arrondissement depuis plusieurs années, et j'aimerais la partager brièvement avec vous.

Nous avons, pour lutter contre la pollution des mégots de cigarettes, qui sont un vrai fléau, notamment dans des quartiers comme le 9^e arrondissement où il y a beaucoup de bureaux, installé 154 cendriers sur l'espace public. Ces cendriers ont été logotypés avec le logo de la mairie du 9^e et la mention "recyclez vos mégots". Ces mégots sont collectés par une entreprise de réinsertion et envoyés ensuite à une entreprise chargée de leur recyclage.

Ce qu'on a observé, c'est que le dispositif a monté en puissance, puisqu'en 2016, nous avons collecté 31 kilos de mégots ; en 2017, 54 ; et les chiffres provisoires pour 2018 montrent une forte augmentation par rapport aux deux années précédentes. La conclusion, c'est que le dispositif fonctionne et que ces cendriers répondent à un besoin, car les corbeilles de rue équipées d'éteignoirs ne suffisent pas.

Et donc, nous sommes, nous, la mairie du 9^e arrondissement, à la disposition des autres arrondissements pour partager cette expérience, au-delà de ce qui va être fait par l'université Paris Sorbonne. Et évidemment, nous voterons favorablement à ce projet de délibération. Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Jean-Baptiste de FROMENT.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mao PENINOÛ.

M. Mao PENINOÛ, adjoint. - Rapidement, je tiens d'abord à vous indiquer qu'il s'agit d'un des éléments du budget participatif tel qu'il avait été adopté.

Depuis le début de la mandature, nous avons lancé une grande campagne sur la question des mégots. Je me réjouis, évidemment, de toutes les initiatives qui peuvent être prises par des partenaires de la Ville, en l'occurrence le Rectorat et des universités. Il en existe d'autres avec les buralistes, avec la R.A.T.P., avec des lycées, avec E.D.F., qui est en train d'installer des cendriers devant la totalité de ses locaux professionnels, ce dont je les remercie et les félicite ; et, évidemment, aussi avec les mairies d'arrondissement et la mairie du 9^e.

Je tiens à vous signaler d'ailleurs, Monsieur de FROMENT, que votre expérience avait d'ores et déjà été partagée, puisque comme pour d'autres initiatives de mairies d'arrondissement, quand une initiative de ce type est prise, je la relaye auprès de l'ensemble des maires d'arrondissement pour qu'ils puissent s'en inspirer. Je crois que nous nous retrouvons tous sur cette lutte contre les mégots et la nécessité de pouvoir les collecter.

Là où je suis plus dubitatif sur votre expérimentation, mais pas opposé, c'est sur le caractère recyclable des mégots. D'ailleurs, vous menez cette expérimentation et je suis très intéressé de voir cela, c'est un débat que j'ai avec d'autres, pas simplement avec vous. Aujourd'hui, toutes les études que j'ai et qui sont limitées encore, dont on n'est pas encore sur des conclusions définitives, montrent que le caractère recyclable des mégots n'est pas tout à fait évident, notamment du fait des produits qu'ils contiennent.

En effet, vous le savez, ces mégots sont faits pour stopper un certain nombre de choses qui, autrement, iraient dans nos poumons, et qui du coup restent dans le filtre du mégot. Le recycler n'est donc pas tout à fait simple. Franchement, je suis dubitatif. C'est pourquoi je n'ai pas accompagné et amené la Ville sur ce terrain, mais je n'ai rien contre regarder comment cela se passe. Par contre, sur la collecte des mégots, l'installation de cendriers partout, y compris sur nos poubelles, nous nous retrouvons totalement.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire. Merci, Mao PENINOÛ.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 247.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DAE 247).

2018 DDCT 153 - Subvention (3.000 euros) à l'Amicale des anciens conseillers de Paris ou de la Seine (4e).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DDCT 153 relatif à l'attribution d'une subvention à l'Amicale des anciens conseillers de Paris ou de la Seine.

La parole est à Alexandre VESPERINI.

M. Alexandre VESPERINI. - Merci, Monsieur le Maire, et merci, chers collègues.

Il y a un certain nombre de projets de délibération comme ça, qu'on a tendance parfois à laisser passer, parce qu'on lit l'ordre du jour un peu trop rapidement, et on a tort de laisser passer ce type de projets de délibération, parce que même s'il s'agit seulement de 3.000 euros, je crois que le principe de cette subvention pose problème, ou en tout cas mérite qu'une discussion dans cette Assemblée soit clairement et sérieusement posée.

Je vais essayer de rester sérieux. De quoi s'agit-il ? Il s'agit donc d'une subvention de 3.000 euros, comme je le disais, par an, qui est octroyée à l'association "Amicale des anciens conseillers de Paris ou de la Seine". Cela fait quand même 18.000 euros sur une mandature, si c'est 3.000 euros par an. Alors, de quoi s'agit-il ? Il s'agit d'une association dont je lis les objectifs :

- Défendre les intérêts collectifs de ses membres. Bon, on voit le profil corporatiste de la structure.

- Développer et conforter les relations entre les anciens élus et les conseillers de Paris en exercice. Je suis arrivé en 2014 et il se trouve que je n'ai pas reçu une ligne de cette association depuis que je suis élu, donc je m'interroge sur la capacité d'entretien de ces relations.

- Et puis enfin, pour terminer : assurer des actions de secours et d'assistance à l'égard de ceux qui connaissent des difficultés financières dues notamment à la maladie ou à l'isolement. On a vraiment l'impression, en lisant ça, que les conseillers de Paris, après leurs mandats, sont confrontés au dénuement, à des vies misérables qui nécessitent naturellement qu'une association prenne très rapidement le relais.

Plus sérieusement, je n'ai rien contre ce type d'association, mais je m'interroge vraiment sur ce projet de délibération, surtout quand je vois le rapport et les comptes de cette association. Tout d'abord, je constate un certain nombre de zones d'ombre sur les activités de cette association. On nous parle d'un repas annuel à 6.000 euros, quand même. Le repas annuel, moi, je n'en ai jamais vu trace. Je sais tout simplement qu'il est organisé à l'Hôtel de

Ville. Si c'est les anciens conseillers de Paris, je suppose que l'Hôtel de Ville peut envisager de ne pas faire payer la location de la salle pour le repas, mais il s'agit quand même de 6.000 euros, avec un traiteur dont je n'ai pas le nom, et qui visiblement, lui, pour le coup, ne doit pas être un ami des anciens conseillers de Paris.

Toujours une zone d'ombre sur une ligne budgétaire, "activités diverses" - je cite - à 11.800 euros, qui a triplé en huit ans, depuis 2011.

Toujours une zone d'ombre sur le nombre d'adhérents : il faut quand même aller très, très loin, puisqu'il n'y a pas de site Internet, je vous rassure tout de suite. Il faut vraiment creuser pour voir le nombre d'adhérents, qui est difficile à trouver. Il était de 190 en 2014, il est de 141 aujourd'hui. Cela veut donc dire que cette association a perdu le quart de ses membres depuis le début du mandat.

Ensuite, j'ai une autre observation à faire sur les activités sociales, puisque j'ai lu dans l'objectif de cette association que l'on venait en aide aux anciens conseillers de Paris qui étaient dans le dénuement. Eh bien, c'est très simple : il y a 0 euro de dons et d'œuvres sociales depuis 2012. Je ne vois donc pas très bien en quoi cet objectif a été vraiment atteint.

Pour terminer, évidemment, malgré ce bilan qui me semble assez faible, je constate que cette association a demandé 4.000 euros à l'Exécutif municipal, alors que l'Exécutif lui donnait 3.000 euros jusqu'à présent, très bien, et puis que dans le budget prévisionnel de cette association, surtout, on ne se modère pas sur le plan financier - non, non : on ajoute, on se donne de nouveaux projets, on se fixe de nouvelles ambitions, avec 14.000 euros prévus dans le budget prévisionnel pour les voyages - je cite - et les sorties culturelles, et 1.000 euros de frais généraux administratifs.

Si vous voulez, je peux donner quelques conseils à cette association pour réduire les frais généraux. C'est les anciens conseillers de Paris, mais c'est aussi la bureautique à l'ancienne, si je comprends bien, parce que 1.000 euros de frais généraux, ça me paraît très excessif, surtout pour un nombre de membres aussi limités.

Bref, pour conclure, je n'ai rien contre les activités de cette association. Elle est parfaitement légale, il n'y a aucun problème avec cela. Simplement, je ne vois pas pourquoi la Mairie de Paris, surtout dans les contraintes budgétaires que nous connaissons, devrait financer cette association. Je n'ai rien contre le fait que les anciens conseillers de Paris se retrouvent, visitent le Musée du Vin ou de la Franc-Maçonnerie, comme c'était le cas l'année dernière, mais je ne souhaite pas que l'argent des Parisiens serve à financer ce type d'activité.

Je terminerai en disant une chose. J'ai vu que M. PENINOU avait opposé à cette association que 4.000 euros, c'était excessif et que l'on limiterait cette subvention à 3.000 euros. Je dis tout simplement, pour terminer : "Encore un effort, Monsieur le Maire, vous pouvez aller plus loin". Je crois qu'il faut repousser ce projet de délibération parce que nos concitoyens ne comprennent pas qu'aujourd'hui on continue ce type de pratiques, qui avaient probablement cours de manière justifiée il y a quelques années, mais qui ne sont plus acceptables et plus acceptées, et je crois, à juste titre. Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Monsieur VESPERINI.

Je signale à l'Assemblée que nous serons tous et toutes, quoi qu'il arrive, un jour ancienne conseillère ou ancien conseiller de Paris, donc ce projet de délibération nous concerne tous.

Mao PENINOU, vous avez la parole.

M. Mao PENINOU, adjoint. - Oui, ce qui ne veut pas dire, Monsieur le Maire que, toutes et tous, nous aurons envie de fréquenter les anciennes conseillères et anciens conseillers de Paris. Peut-être en aurons-nous eu marre de les voir un jour. On ne sait pas.

Monsieur VESPERINI, j'entends votre remarque. Voici quelques informations que je souhaite vous donner. Premier élément, je crois que c'est une institution qui existe dans à peu près toutes les institutions de notre République. N'ayant jamais été parlementaire, je ne sais pas si cela existe à l'Assemblée, mais je pense que oui. Je ne sais pas si cela existe au Sénat, mais le problème est autre. En tout cas, cela existe au Conseil régional d'Ile-de-France.

Je crois que l'on est dans la tradition. En effet, les différents Exécutifs qui se sont succédés, au moins depuis 2001, ont veillé à garder une certaine mesure dans cette subvention puisque, je le signale quand même, elle est passée en 2001 de 13.000 euros à, cette année, 3.000 euros, comme vous l'avez signalé. Je crois que cela n'est pas excessif. Nous recevons, en effet, tous les ans, le repas annuel de l'Association des anciens conseillers de Paris, auquel un membre de l'Exécutif passe systématiquement pour les saluer. Autrement, cela permet d'organiser un certain nombre de sorties.

Nous avons d'ores et déjà supprimé un certain nombre d'avantages, comme nous les supprimons aussi pour les actuels conseillers de Paris. C'est en tout cas la politique que nous menons, notamment de places gratuites, de visites gratuites dans un certain nombre de spectacles. Je crois utile que nous puissions verser 3.000 euros, ce qui, vous en conviendrez, n'est pas excessif.

Pour ce qui est des adhérents et du nombre d'adhérents de cette association et de la baisse du nombre d'adhérents, je voudrais vous donner lecture de l'argumentaire qui nous a été donné par cette association : la diminution du nombre d'adhérents potentiels est, du fait des décès, avec une moyenne d'une quinzaine de décès par an, soit près d'une centaine pour toute une mandature, ce qui représente plus du tiers des membres de l'association. Les adhérents potentiels ne peuvent se renouveler qu'à chaque nouvelle mandature, c'est-à-dire tous les six ans.

Je rappelle au passage, pour ceux qui le souhaiteraient, qu'ils peuvent cotiser d'ores et déjà, même en étant encore conseillers de Paris, à cette association des Anciens conseillers de Paris par solidarité avec leurs anciens collègues.

En tout cas, je vous invite à voter ces 3.000 euros de subvention.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Mme BERTHOUT veut sans doute intervenir au nom de son groupe. Je vois à peu près ce qu'elle va exprimer.

Allez-y, Madame la Maire.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Ah bon, Monsieur le Maire ? Vous lisez dans mes pensées ?

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Allez-y, Madame la Présidente.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Une brève et sobre explication de vote. Nous votons souvent, à mon grand regret, des subventions dont j'estime qu'elles sont importantes et pas forcément très bien utilisées. Je voudrais dire à mon jeune et sémillant collègue qu'il y a quelques heures, j'ai croisé à l'Hôtel de Ville l'un de nos anciens collègues - on ne va pas faire pleurer dans les chaumières - qui est maintenant au R.S.A. Je ne trouve pas indigne qu'une modeste subvention, parce qu'il s'agit d'une modeste subvention de la Ville, soit donnée à une association qui œuvre aussi sur le terrain de la solidarité et du lien.

Je suis d'accord avec l'explication sobre de Mao PENINOÛ.

Evidemment, nous voterons.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Madame la Présidente.

M. Yves POZZO di BORGO veut faire une explication de vote également.

M. Yves POZZO di BORGO. - Une explication de vote que je voulais faire dans le même sens que celle que vient de faire la présidente du groupe les Républicains et Indépendants, parce que c'est vrai que nous-mêmes, nous connaissons des anciens élus de Paris qui sont dans des situations très difficiles.

Le cas du R.S.A., je crois qu'il n'est pas le seul, d'ailleurs. Ce que je souhaiterais, Monsieur PENINOÛ, c'est peut-être de demander à cette association qu'ils aient un peu plus d'orientations budgétaires vers des situations difficiles, si c'est possible évidemment.

Je pense que le groupe votera ce projet de délibération. Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Il n'y a pas d'autres demandes d'explication de vote ?

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 153.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DDCT 153).

2018 SG 46 - Convention de mise à disposition du mur extérieur du garage de la DPE sis au 35 rue du Port à Aubervilliers (93) pour une fresque commémorative réalisée par la Seine Saint Denis.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous en arrivons maintenant au projet de délibération SG 46 relatif à une convention de mise à disposition du mur extérieur du garage de la DPE sis au 35, rue du Port à Aubervilliers, en Seine-Saint-Denis, pour une fresque commémorative réalisée par la Seine-Saint-Denis.

La parole est à Mme Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Je profite de ce projet de délibération pour le moins technique puisqu'il s'agit de la mise à disposition d'un mur pignon d'un bâtiment communal pour que le département de la Seine-Saint-Denis et la ville d'Aubervilliers réalisent une fresque en mémoire des Algériens tués par la police française en cette terrible nuit d'octobre 1961. Cet exemple est l'un des nombreux qui marquent la difficulté pour un pays comme la France de regarder son histoire. Combien aura-t-il fallu de temps pour que l'on reconnaisse enfin que cette manifestation pacifique et désarmée d'Algériens qui ne revendiquaient que l'indépendance de leur pays, a bel et bien été un massacre organisé par les forces de l'ordre et couvert, voire pensé, par le préfet de police Maurice Papon et le ministre de l'Intérieur Roger Frey ?

Enfin, en 2012, le Président HOLLANDE reconnaissait la responsabilité des autorités françaises. Ce n'est pas, comme certains le pensent à droite, parce que nous sommes dans une culture de l'excuse. C'est parce que nous pensons qu'un peuple qui ne connaît pas son histoire ne peut pas préparer son avenir. Parce que nous pensons que les enfants de France, d'où que viennent leurs parents, ont le droit de connaître les belles pages de notre histoire comme les pages sombres.

Vous me permettez, puisqu'il est question d'un projet de délibération ayant trait à la commémoration d'un épisode de la guerre d'Algérie, d'associer un homme à cet hommage aux victimes algériennes de 1961. Cet homme, c'est Maurice Audin, dont le président de la République a enfin reconnu la responsabilité de l'armée et des autorités françaises dans son assassinat. C'est le travail de sa femme, Josette, de ses enfants, de ses amis, au premier rang desquels notre camarade Pierre MANSAT, mais aussi des députés Sébastien JUMEL et VILLANI qui ont pesé de tout leur poids pour que la justice morale soit rendue. Le journal "L'Humanité" et les communistes se sont réjouis qu'enfin la France reconnaisse sa responsabilité dans ce crime d'Etat. Beaucoup de pages de cette sale guerre restent encore occultées et méconnues.

Paris a, depuis des années, devancé les différents gouvernements dans cette action d'une meilleure connaissance de notre histoire. Cela vaut, bien sûr, pour Maurice Audin, dont une place dans le 5e arrondissement porte son nom et bientôt un cénotaphe au Père-Lachaise, à l'initiative de Catherine VIEU-CHARIER, où sa famille et ses amis pourront se recueillir en attendant qu'un témoin ou les archives dévoilent enfin le lieu du martyr de Maurice Audin. C'est le cas aussi du 17 octobre 1961 qui a sa plaque commémorative sur le pont Saint-Michel, où nous nous rassemblons tous les ans.

C'est tout à l'honneur de Paris de contribuer à ce que la Seine-Saint-Denis et Aubervilliers, qui ont perdu nombre de leurs enfants algériens au cours des années 1954 et 1962, puissent commémorer cet événement avec une fresque artistique. Il ne faut pas oublier que c'est un écrivain d'Aubervilliers, Didier DAENINCKX, qui, par son roman "Nuit noire", a fait connaître à un large public les événements d'octobre 1961, alors que les historiens n'avaient pas encore accès aux archives. Le romancier a pu avoir ce rôle d'éclairer.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Raphaëlle PRIMET.

Je donne la parole à Mao PENINOÛ pour vous répondre.

M. Mao PENINOÛ, adjoint. - Merci, Raphaëlle PRIMET, de votre intervention. Vous l'avez dit, cette Municipalité et cet Exécutif sont très attachés à cette histoire et à la mise en lumière de cette histoire et du massacre du 17 octobre 1961. Bertrand DELANOË avait pris des gestes extrêmement forts, et nous avons continué régulièrement à restaurer la plaque sur le pont.

C'est pourquoi je suis en effet assez fier. J'ai donné un accord immédiat à la demande de la mairie d'Aubervilliers de pouvoir utiliser le mur de notre garage pour une fresque commémorative du 17 octobre 1961.

J'ajouterai que mon histoire familiale me rend aussi particulièrement sensible à cette question, et à la mise en lumière de notre histoire et de notre mémoire commune avec les Algériens, et de notre mémoire commune sur ce que fut la guerre d'Algérie.

J'en profite comme vous pour saluer le geste très récent du Président Emmanuel MACRON. Peut-être aura-t-il fallu attendre qu'un Président soit né après la guerre d'Algérie pour qu'enfin, il puisse avoir un regard distancié, objectif, ouvert sur l'Histoire. On pourra regretter en tout cas que ses prédécesseurs, eux, ne l'aient pas fait.

C'est donc évidemment avec de l'émotion, mais aussi la volonté d'une vraie construction d'une mémoire au niveau de la métropole francilienne, de la métropole parisienne, que je vous appellerai, comme Raphaëlle PRIMET, à voter ce projet de délibération qui est technique mais très symbolique.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire, pour ce projet de délibération SG 46 technique mais symbolique, pour reprendre vos propos. Je demande l'assentiment de l'Assemblée.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 46.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, SG 46).

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à l'expérimentation des uritrottoirs.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous en arrivons au vœu référencé n° 65 relatif à l'expérimentation des uritrottoirs.

C'est Jean-Baptiste MENGUY qui va défendre ce vœu.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu est à propos d'une expérimentation qui répond aux priorités définies par la M.I.E. sur la propreté, excellentement présidée par notre présidente Florence BERTHOUT, mais qui s'est un peu ratée sur son application. Nous avons vu apparaître, ces derniers mois, trois uritrottoirs dans des quartiers qui étaient pour le moins inadaptés, des outils qui n'allaient clairement pas dans le paysage urbain lié à l'emplacement choisi et qui ont créé un certain émoi des riverains. Je parle en particulier du centre de Paris.

A cela, se sont ajoutés des doutes sur le choix, même si le créateur est tout à fait compétent et que d'autres expérimentations ont lieu avec succès à Nantes, mais si vous comparez les deux villes, vous vous rendez compte de différences sur le mobilier urbain choisi et sur les emplacements.

On peut donc dire que c'est un ratage total à Paris, et c'est la raison pour laquelle, même si nous continuons de considérer que c'est une des priorités pour la propreté à Paris, il convient de revoir la copie de cette expérimentation, parce qu'aussi, ce sont des mobiliers qui ne s'adressent qu'à une certaine catégorie de la population, alors que vraisemblablement, d'autres catégories de la population peuvent connaître les mêmes besoins, que ce soit les femmes, les enfants et les personnes à mobilité réduite.

Il faut donc élargir le spectre des mobiliers urbains concernant ces épanchements et proposer une solution beaucoup plus adaptée et bien à l'urbanisme parisien.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Jean-Baptiste MENGUY.

Je vais d'abord donner la parole à Mao PENINOÛ pour répondre, au nom de l'Exécutif.

M. Mao PENINOÛ, adjoint. - Merci.

Effectivement, cet Exécutif et la quasi-totalité des maires d'arrondissement, sommes en bagarre, depuis le début de cette mandature, pour arriver à installer des toilettes publiques en nombre beaucoup plus important et

accessibles à Paris. Nous sommes tous confrontés au problème des urines sauvages, au mieux contre les arbres, je ne sais pas ce qu'en pense Pénélope KOMITÈS, au pire contre les murs.

C'est un vrai problème à Paris. C'est pourquoi nous élargissons très fortement ce dispositif. Je vous rappelle que, depuis le début de la mandature, nous avons rajouté 42 sanisettes, modèle Decaux classique parisien. Bertrand DELANOË les avait déjà rendues gratuites, et nous les avons, pour une très grande part d'entre elles, ouvertes 24 heures sur 24.

Pourquoi je dis 42, parce que nous étions engagés à installer 50 sanisettes. Ici, nous avons voté un budget pour 50. Nous avons été obligés d'en rentre 8 à Decaux, après consultation avec l'ensemble des arrondissements, car nous n'arrivons pas à les installer tant les contraintes techniques étaient fortes.

Il nous faut donc multiplier d'autres solutions. Nous sommes en discussion - je vous le dis ici - avec Decaux pour voir comment eux-mêmes peuvent améliorer leur offre, et notamment afin de pouvoir mettre des urinoirs à l'arrière de leurs sanisettes aujourd'hui.

Et puis nous expérimentons différents modèles. Ce ne sont pas tous des échecs, y compris le dernier, et je vais vous en donner le meilleur exemple. Vous venez de nous parler, comme d'ailleurs l'a fait la presse une partie de cet été, presse internationale jusqu'au "New York Times", de trois uritrottoirs à Paris. Il y en a cinq en fait. Oui, car effectivement quand on s'indigne beaucoup de l'uritrottoir sur l'île Saint-Louis, en revanche on ne parle pas de ceux qui peuvent être installés sur le boulevard de Clichy, la rue Bossuet, la place Henri-Frenay, ou le square Tino-Rossi dans le 5e arrondissement, où cela a beaucoup mieux fonctionné. Je vous l'accorde, moins sur le boulevard de Clichy.

Il faut donc trouver les lieux et arriver à faire bien les choses. Ce que je peux vous dire, c'est qu'au-delà de ces uritrottoirs, nous allons continuer à voir s'il y a des endroits dans lesquels on peut les installer, d'autres non, tant pis, on en mettra ailleurs. Mettons des urinoirs à rigole à République, au quai de Valmy, au jardin d'Eole, au square Tino-Rossi. Nous raccordons des urinoirs temporaires de type obus que l'on trouve dans les festivals.

Nous travaillons avec l'école Boule pour designer de nouveaux urinoirs. Nous travaillons à l'installation prochaine de deux sanitaires escamotables dans des lieux à forte fréquentation nocturne et festive : la place de la République et la place des Abbesses, qui seront mixtes grâce au travail d'une société néerlandaise.

Nous continuerons à expérimenter de nouveaux matériels. Je vous le dis, on ne s'arrêtera pas à la première polémique Twitter, quand bien même serait-elle relayée ici.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Mao PENINOÛ. Merci, Monsieur le Maire.

Quai de Valmy, Alexandra CORDEBARD a demandé la parole comme maire du 10e arrondissement.

Mme Alexandra CORDEBARD, maire du 10e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais faire écho à ce que vient de dire Mao PENINOÛ, ces polémiques sont d'abord, à mon avis, totalement inutiles et ne servent pas la cause des difficultés rencontrées par les Parisiens, un peu partout dans Paris.

Il est indispensable que nous puissions installer, dans nos arrondissements, dans mon arrondissement en particulier, dans des endroits qui sont les plus concernés par les épanchements des dispositifs nouveaux, que nous en mettions davantage encore et que nous fassions reculer ce fléau qui amène des centaines et milliers d'enfants parisiens à devoir tous les matins enjamber des traces nauséabondes pour se rendre à l'école.

Je suis vraiment en soutien de l'ensemble de ces dispositifs. Dans le 10e arrondissement, cela marche, cela aide. Il n'y en a pas encore assez, mais c'est une partie de la solution.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

J'ai une explication de vote du groupe que représente Fatoumata KONÉ, qui a la parole.

Mme Fatoumata KONÉ. - Très rapidement, simplement, je voulais rappeler que ce projet a été imaginé pour lutter avant tout contre les "pipis sauvages". C'est un phénomène - sans rentrer dans le détail - qui concerne majoritairement les hommes. Mao PENINOÛ vient de l'expliquer, on a des problématiques d'installation de toilettes publiques, mais j'ai quand même le sentiment qu'il faut plus de toilettes publiques à Paris.

Faut-il encore expérimenter d'autres types d'uritrottoirs ? C'est la question que je me pose par rapport à cela.

Concernant le vœu qui demande l'expérimentation avec d'autres couleurs, d'autres modèles, etc., j'ai été voir sur le site Internet de l'entreprise qui propose ces produits, il y a déjà un catalogue avec de nombreuses propositions. Peut-être faut-il se pencher sur ces propositions.

Je souhaite aussi rappeler que ce projet est intéressant, parce que c'est avant tout un projet écologique, puisque l'urine est réutilisée entre autres pour le compost. Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Fatoumata KONÉ.

Un retrait vous est proposé, Monsieur MENGUY ?

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Je n'avais pas compris que M. PENINOU me proposait de retirer mon vœu, puisque nous sommes absolument d'accord.

Je me réjouis que Bertrand DELANOË ait installé 42 sanisettes...

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - On a compris mais c'est simplement retrait ou pas retrait, Monsieur MENGUY ?

Le règlement est précis, vous retirez ou pas.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Il n'y a pas de polémique, ce n'est pas nous qui sommes allés jusqu'à faire un clip pour communiquer sur le bien-fondé des uritrottoirs. On n'a pas dit qu'on ne voulait pas d'uritrottoirs, on a dit qu'il fallait retirer cela, que la couleur n'était pas adaptée. Mais au contraire, bien évidemment, nous sommes conscients de la problématique et il faut aller plus loin, mais sur des mobiliers qui soient pour tous les usagers.

Je pense que ce vœu peut être adopté et il n'y a pas de polémique sur ce sujet.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - D'accord, vous ne le retirez pas.

Est-ce un avis défavorable de l'Exécutif, Monsieur PENINOU ?

M. Mao PENINOU, adjoint. - Non, vu le ton et les explications de M. MENGUY, nous allons l'adopter.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - D'accord.

L'Exécutif, dans un esprit d'ouverture qui le caractérise si souvent, propose donc un avis favorable.

De ce fait, je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2018, V. 469).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la réunion d'un comité de suivi de la M.I.E. Propreté.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je donne la parole à Mme Florence BERTHOUT pour défendre le vœu référencé n° 66 relatif à la réunion du comité de suivi de la M.I.E. propreté.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - La Mission d'information et d'évaluation sur la propreté, que j'ai eu l'honneur de présider, a adopté en décembre dernier, à l'unanimité de ses membres, ce qui est assez rare, représentant tous les groupes du Conseil de Paris, 45 propositions pour moins salir et mieux nettoyer. On pourrait dire, en tout cas dans les attendus, que le compte y est.

La Maire de Paris avait dit, dans sa communication de février 2018, vouloir mettre en œuvre ces 45 propositions. Force est de constater que sept mois plus tard, le compte n'y est pas. Je ne fais pas du tout de procès à M. l'adjoint, ce n'est pas du tout mon propos, mais je voudrais juste donner deux exemples.

C'est celui de la brigade mobile que j'ai demandée et appelée de mes vœux. La brigade d'intervention mobile de deux ou trois personnels de propreté, qui est censée faire toute la journée le tour des arrondissements, d'intervenir là où les rues ont été déjà salies même si elles ont été nettoyées, et dans les rues qui ne sont pas nettoyées tous les jours. C'est le principe.

Quand je suis allée présenter mon rapport à Mme la Maire, elle m'a dit que, dans son esprit, il fallait recruter 80 personnes, je cite, pour s'occuper de cette brigade. Puis M. l'adjoint évidemment a eu le délicat travail d'expliquer que ce serait par redéploiement. Cela complique un peu les choses.

Sans aller sur les questions si on recrute plus ou pas plus, des dossiers n'avancent pas bien, notamment la question de l'achat de matériels, du caractère opérationnel de ces matériels, des aménagements des bouches d'eau, etc.

Il y a donc beaucoup de petits sujets où je pense que l'on pourrait, avec un comité de suivi, faire appliquer à condition que l'on se donne évidemment à chaque fois un ou deux sujets. C'est y compris pour faire bouger - je le dis sans tabou - l'administration qui parfois est un peu divisée sur des sujets.

Je souhaiterais, Monsieur l'adjoint, et je m'adresse directement à vous, que vous puissiez, sous votre autorité, mettre en place un comité de suivi très pragmatique.

Merci beaucoup.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Madame la Présidente.

La parole est à Mao PENINOU.

M. Mao PENINOU, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

J'avais lu votre vœu, auquel je comptais vous répondre très simplement que nous avons une communication qui a suivi la M.I.E. qui s'est déroulée en février dernier, et je vous propose que nous puissions faire un point d'étape à ce moment-là, c'est-à-dire l'année prochaine. D'ailleurs, hasard ou bonne organisation de l'Exécutif, à peu près tous les ans, au printemps, nous revenons au Conseil de Paris sur ce sujet. Je ne doute pas que l'on y reviendra à nouveau.

Je vais donc vous demander soit de retirer votre vœu, soit je donne un avis défavorable, en proposant que l'on fasse ce point au moment du printemps et non en octobre, comme vous le dites dans le vœu.

Je voudrais revenir sur deux éléments, Madame BERTHOUT.

D'une part, non, l'administration et la Direction de la Propreté et de l'Eau n'est pas divisée sur ce sujet. Au contraire, elle est pleinement engagée et je peux vous assurer que son directeur notamment, mais plus largement la Direction et l'ensemble des agents, sont très mobilisés sur le sujet. C'est la première chose.

Le second élément que je voulais vous donner est que la Maire vous a indiqué, dans l'entretien que vous avez eu par oral au moment où vous lui avez remis le rapport de la M.I.E., que nous retenions l'idée des brigades de propreté et qu'elle se ferait par effectifs supplémentaires, comme vous l'avez dit. Je vous donne donc rendez-vous, lors du vote du budget en décembre prochain, pour voir si la Maire tient ses engagements, mais croyez-moi, la connaissant bien, je suis assez confiant.

Oui, cela se fait effectivement par des moyens supplémentaires. Je crois qu'elle a redit d'ailleurs, dans un grand journal dit du soir très récemment, qu'elle avait trouvé qu'il n'y avait pas assez de moyens sur la propreté et qu'elle en rajoutait.

Voilà, c'est pourquoi je vais vous demander de retirer votre vœu et que l'on fasse le point au printemps prochain, sinon j'y donnerais un avis défavorable.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame BERTHOUT, vous retirez votre vœu ?

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Juste une mise au point. Ce n'est pas du tout de la Direction de la communication. Je dis que sur des sujets, le nettoyage des tours d'arbres, etc., et l'installation des toilettes publiques, les avis ne sont pas les mêmes en fonction de la direction. Ce n'est pas du tout au sein de la Direction de la propreté. Je me suis peut-être mal exprimée, dont acte.

Comme aurait dit M. de La Palisse, une communication, c'est une communication qui vient d'en haut, cela n'a rien à voir avec un comité de suivi. Le comité de suivi nous permet d'avoir des résultats au mois le mois, et les communications, cela n'a rien de nouveau.

Évidemment, je maintiens mon vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Madame la Présidente.

Le vœu n'est pas retiré.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Compte rendu de la 4e Commission.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Chers collègues, il est quasiment midi, je vous propose de rentrer, si j'ose dire, en 4e Commission, et conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, je donne la parole à sa présidente, Mme Marie ATALLAH.

Mme Marie ATALLAH. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, la 4e Commission s'est réunie le 17 septembre de 9 heures à 11 heures. Cette Commission a souhaité la bienvenue à sa nouvelle membre, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, nouvelle Conseillère de Paris.

123 projets de délibération sont inscrits à l'ordre du jour.

Mme Hélène BIDARD a présenté les projets de délibération sur l'égalité femme/homme, la lutte contre les discriminations et les droits de l'Homme.

Des questions ont été posées sur le projet de délibération DAC 389 concernant le jardin de l'Hôtel Lamoignon dans le 4e arrondissement, désormais dénommé Jardin de l'Hôtel Lamoignon-Mark Ashton. Mme BIDARD a expliqué que le choix d'un militant des droits des homosexuels s'inscrit dans la démarche "Vers Paris sans Sida".

Sur les personnes âgées et l'autonomie, en l'absence de Mme Galla BRIDIER, c'est Mme Anne SOUYRIS qui a présenté les projets de délibération de sa délégation.

Sur la prévention spécialisée et l'intégration, Mme BROSEL a présenté un projet de délibération de sa délégation.

Des interventions sur le projet de délibération DASES 220 G sont effectuées pour soutenir l'action des centres sociaux parisiens, et notamment l'accès à l'apprentissage du français.

Sur les personnes en situation de handicap et sur l'accessibilité, M. Nicolas NORDMAN a présenté ses projets de délibération. Après plusieurs interventions sur le projet de délibération DLH 238 G portant sur la mobilisation de logements sociaux en faveur des personnes en situation de handicap, Nicolas NORDMAN explique le projet et insiste sur son caractère innovant et utile pour les personnes handicapées.

Sur la santé et les relations avec l'A.P.-H.P., Anne SOUYRIS a présenté ses projets de délibération.

Plusieurs élus sont intervenus sur le projet de délibération DASES 267 G pour évoquer les problèmes relatifs aux consommateurs de crack dans le Nord parisien.

Mme SOUYRIS a informé sur la signature de la charte "Ville et territoires sans perturbateurs endocriniens" et sur une étude proposée par le réseau santé environnement sur le même sujet.

Concernant la proposition de délibération du groupe PPCI, M. Alexandre VESPERINI a présenté le projet "Construire à Paris la Capitale de la santé connectée".

Mme SOUYRIS a répondu en informant d'un vœu de l'Exécutif sur le sujet, qui sera présenté devant notre Conseil.

Sur les solidarités, la lutte contre les exclusions, l'accueil de réfugiés et protection de l'enfance, Dominique VERSINI et Léa FILOCHE ont présenté les projets de délibération de leur délégation.

Plusieurs élus sont intervenus sur le projet de délibération DASES 305 G portant sur la prise en charge des jeunes en errance à Paris, et notamment dans le 18^e.

Dominique VERSINI et M. RAYMOND, directeur de la DASES, ont expliqué les difficultés de ce dossier malgré les efforts constants de la Ville.

Trois vœux ont été déposés : un vœu du GEP sur la prise en charge de consommateurs de crack ; un vœu du groupe LRI sur la formation professionnelle des personnes en situation de handicap ; et enfin, un vœu du PC relatif à la collecte des déchets de soins médicaux des particuliers.

En vous souhaitant un bon débat, je vous remercie, Monsieur le Maire.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Madame la Présidente pour cette belle synthèse.

2018 DAC 389 - Attribution de la dénomination Jardin de l'hôtel Lamoignon - Mark Ashton, au jardin de l'hôtel Lamoignon (4^e).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous allons d'abord traiter les projets de délibération correspondant à la délégation d'Hélène BIDARD, avec le projet de délibération DAC 389. Vous l'avez déjà annoncé, Madame la Présidente, attribution de la dénomination "Jardin de l'hôtel Lamoignon - Mark Ashton", au jardin de l'hôtel Lamoignon dans le 4^e arrondissement.

La parole est à M. Hervé BÉGUÉ.

M. Hervé BÉGUÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, il y a 37 ans, la presse se faisait l'écho d'une nouvelle maladie : le Sida.

Au début, les atermoiements scientifiques et journalistiques cantonnaient cette maladie aux 3 H : homosexuels, héroïnomanes et Haïtiens. On a vu depuis que cette maladie allait durablement bouleverser le monde. Les approches sur la santé et sur la société allaient se voir chamboulées.

D'abord, le rapport du malade à la maladie et au corps médical, la nécessité de revoir les lois de protection sociale, et on peut même dire qu'il aura fallu ce fléau pour que les revendications des droits des personnes LGBTQI+ soient plus et mieux entendus.

Le Sida a été, comme la tuberculose et la syphilis au XIX^e siècle, une maladie qui a aussi interrogé les arts et la création.

Mark Ashton est fils de ce monde, un monde qui en quelques années, du moins dans de très nombreux pays, a dû changer son regard sur les homosexuels.

Mark Ashton avait su lier son combat pour les droits des homosexuels avec le droit des mineurs. Ce qui unissait ces deux combats, c'était la haine de Margaret Thatcher, celle qui méprisait les ouvriers et écrasait leurs manifestations dans le sang, celle qui laissa mourir Boby Sands, et celle qui édictait une loi interdisant de présenter l'homosexualité sous un jour favorable.

Alors, oui, Paris peut être fière d'avoir un jardin au nom de Mark Ashton.

A notre demande, un jardin dans le Marais devant l'hôtel Lamoignon, qui abrite la bibliothèque historique de la Ville de Paris.

Parce que Paris a été et reste une des villes de France les plus touchées par le V.I.H., parce que nous sommes engagés pour être ville sans Sida, parce que nous voulons que notre ville rende hommage à des personnalités françaises et étrangères qui se sont engagées dans des combats pour le droit et la justice, parce que nous voulons

que des personnalités LGBTQI+ sortent ainsi de l'ombre, ils sont notre mémoire d'une époque pas si lointaine où l'ostracisme rejetait dans la nuit celles et ceux qui voulaient vivre leur sexualité autrement.

Des actes homophobes existent encore dans notre Capitale, il ne faut pas baisser les bras, il faut au contraire affirmer avec fierté notre solidarité à celles et ceux dont les combats ont fait avancer et font encore avancer la société.

Après Londres, Paris sera la deuxième ville à consacrer la mémoire de ce militant communiste.

Alors soyons en fiers, "pride" comme on dit en anglais, et qui est le nom du film inspiré par sa courte mais merveilleuse vie.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Hervé BÉGUÉ.

La parole est maintenant à Mme Hélène BIDARD.

Mme Hélène BIDARD, adjointe. - Mesdames et Messieurs, chers collègues, cher Hervé BÉGUÉ, ce projet de délibération fait suite à un vœu adopté le 28 mai dernier au Conseil du 4^e arrondissement, puis par notre Conseil en marge de la communication que nous avons intitulée "Paris, capitale de toutes les fiertés", présentée par la Maire de Paris le 4 juin dernier, afin qu'un hommage par plaque, nom de rue, de lieux publics ou autres puisse être rendu à Mark Ashton, que beaucoup ont connu grâce au film "Pride".

Aujourd'hui, il s'agit donc d'adjoindre ce nom au jardin de l'hôtel Lamoignon, écrin de verdure situé en plein cœur du Marais.

Mark Christian Ashton, né en Grande-Bretagne le 19 mai 1960, a formé avec son ami Mike Jackson, le groupe de soutien "Lesbians and Gays Support the Miners, LGSM" après que les deux hommes eurent recueilli les dons pour les mineurs en grève lors de la marche "Lesbian and Gay Pride" de 1984 à Londres.

C'est ce contexte et les conséquences dramatiques de la politique thatchérienne qui vont créer l'opportunité d'un rapprochement entre les mineurs en grève et les personnes homosexuelles militant pour leurs droits.

Une rencontre, une convergence politique devrait-on dire, due à ces mesures d'austérité du début des années 1980.

J'en profite pour répéter que cette expérience historique de convergence permet de tordre le cou aux préjugés qui trop souvent dressent l'image d'une classe sociale ouvrière prétendument LGBTphobe. Mark Ashton et ses camarades ont remporté des batailles politiques fondamentales, car grâce à lui, les droits des personnes LGBT, plus précisément des hommes homosexuels, ont fait leur entrée dans les statuts des syndicats de mineurs en Angleterre.

Et par la suite, ces mêmes syndicats ont défilé lors de la "Gay Pride" londonienne en reconnaissance du soutien apporté par les LGSM.

Par ailleurs, le groupe LGSM se rencontrait et collectait les fonds dans de nombreux endroits mais surtout dans la librairie gay "The Word". On peut y voir un bel écho avec le 4^e arrondissement où se trouve la librairie LGBT, "Les mots à la bouche".

Autant dire que ce projet de délibération que nous portons aujourd'hui pour une modification de dénomination du jardin de l'hôtel Lamoignon prend toute sa profondeur et sa pertinence dans le territoire du 4^e arrondissement.

Enfin, cette reconnaissance attribuée à cette personne si emblématique s'inscrit également dans le cadre de la politique "Vers Paris sans Sida", du nom de l'association chargée de coordonner les efforts de la lutte contre le V.I.H. de la Capitale.

Mark Ashton est en effet mort du Sida à 27 ans, en 1987.

Ce projet de délibération va pleinement dans le sens des objectifs fixés dans notre politique municipale et transversale intitulée "Paris est fière", qui a valu une communication de la Maire de Paris en juin, car finalement cet hommage rendu à la figure de Mark Ashton fait partie des réponses symboliques de la Ville de Paris aux phénomènes d'exclusion, de rejet, de sectarisme, qui n'ont pas leur place dans Paris, qu'il s'agisse de faits isolés mettant en cause des individus, de discriminations plus systémiques, ou de mises en cause des politiques de la Ville de Paris, de leurs élus, de leur administration, avec des propos condamnables et honteux.

Bref, chers collègues, si vous manifestez le désir de mieux comprendre l'œuvre politique militante de Mark Ashton, je ne peux que vous encourager à regarder le film "Pride" et à voter ce projet de délibération à l'unanimité.

Je vous en remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 389.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DAC 389).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif aux violences subies par les personnes prostituées.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons à l'examen d'un vœu non rattaché, le vœu référencé n° 67 relatif aux violences subies par les personnes prostituées.

Il est défendu par David BELLIARD.

M. David BELLIARD. - Merci, Monsieur le Maire, merci de me donner la parole sur un événement tragique qui s'est passé cet été, avec la mort de Vanesa Campos qui a été sauvagement assassinée dans le bois de Boulogne et qui a jeté la lumière sur la très grande vulnérabilité dans laquelle vivent aujourd'hui les personnes prostituées, en particulier les femmes "trans" sans papiers qui travaillent dans les bois parisiens.

Ces personnes sont prises dans un cercle vicieux, baisse des revenus, ce qui les amène à accepter plus de pratiques à risques : isolement, insécurité, éloignement des structures d'accompagnement sanitaire et d'accès au droit. La prospérité des bandes organisées qui agressent dans les bois, comme celle qui a tué Vanesa Campos, est l'illustration de la défaillance de la puissance publique à mettre en place des dispositifs efficaces pour la sécurité et la dignité des personnes prostituées.

Notre Ville participe d'une certaine manière à cela par les arrêtés de régulation du stationnement, pris conjointement par la Ville et la Préfecture, qui servent à verbaliser les personnes prostituées et sont un outil supplémentaire pour les forces de l'ordre pour les mettre sous pression. Nous ne pouvons plus continuer ainsi.

Avec ce vœu, nous demandons d'abord que notre Ville, notre Conseil s'exprime officiellement sur la tragédie de Vanesa Campos. Ensuite, qu'un travail soit fait pour améliorer la situation des personnes concernées, en lien évidemment avec elles, afin que des solutions et des pistes soient trouvées pour restaurer leur sécurité dans les bois. Enfin, qu'un bilan soit fait des arrêtés municipaux qui, manifestement, conduisent à l'aggravation de la vulnérabilité des personnes prostituées.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président, pour la présentation de ce vœu de votre groupe.

Pour vous répondre, je donne d'abord la parole à Hélène BIDARD.

Mme Hélène BIDARD, adjointe. - Merci beaucoup d'attirer notre attention par ce vœu sur la situation des personnes prostituées et le terrible décès de Vanesa Campos, femme "trans" prostituée, tuée dans la nuit du 16 au 17 août 2018, au bois de Boulogne, à l'âge de 36 ans.

Vanesa Campos Vasquez, originaire du Pérou, était installée en France depuis deux ans. Elle était connue parmi les personnes prostituées "trans" et péruviennes du bois de Boulogne. Elle était arrivée à Paris avec un objectif en tête : travailler en France pour pouvoir acheter une maison à sa mère, veuve et isolée, dans une petite ville au Nord du Pérou. Elle vivait avec deux autres personnes prostituées dans un appartement de la porte de Clignancourt. Elle se prostituait dans le bois de Boulogne. C'est là que son corps ensanglanté a été retrouvé. Vanesa fréquentait l'association "Parité", association de soutien aux personnes transgenre existant depuis 11 ans dans le 18^e arrondissement, où elle apprenait le français avec d'autres personnes "trans" migrantes. Avec la Maire de Paris, j'ai eu l'occasion d'exprimer mon émotion et mon soutien à ses amis en recevant la présidente de l'association "Parité".

Vous savez l'engagement fort de la Ville de Paris contre les violences faites aux femmes et les LGBTphobies, et sa politique ambitieuse menée en la matière. Mais j'ajoute qu'au terme du 5e Plan national de mobilisation de la lutte contre les violences et de la loi d'avril 2016 visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et accompagner les personnes prostituées, cela a permis à la France d'affirmer sa position abolitionniste de reconnaître officiellement la prostitution comme une violence en soi, une violence qui s'exerce tout particulièrement à l'encontre des femmes et des personnes "trans", en prenant "également en compte l'exposition des personnes prostituées à la violence des clients, des proxénètes, des réseaux, mais également des délinquants et des passants". Ces violences sont physiques, verbales et psychologiques.

Nous savons que l'âge moyen d'entrée dans la prostitution est de 14 ans et que les personnes prostituées ont un taux de mortalité 6 fois supérieur à la moyenne de la population, ce qui est dramatique. Nous savons, enfin, que sur les 123 assassinats de personnes "trans" répertoriés en Europe entre 2008 et 2017, un tiers concernait des personnes migrantes. En effet, Vanesa Campos était elle-même femme, "trans" et en situation de prostitution étrangère.

Monsieur le Président, je suis très heureuse que nous arrivions à pouvoir donner un avis favorable à votre vœu. Par contre, à l'oral, vous avez souligné la question des arrêtés municipaux de stationnement qui sont des arrêtés qui relèvent des délégations de Pénélope KOMITÈS et Christophe NAJDOVSKI, adjoint "Vert", et qui ne ciblent aucunement les personnes prostituées mais ont pour but de protéger les bois de Boulogne et de Vincennes en empêchant qu'ils ne deviennent des parkings à ciel ouvert. Mais nous observons qu'un certain nombre d'amendements ont pu faire l'objet de nombreux échanges avec votre groupe.

Nous allons donc donner un avis favorable à votre vœu et appeler notamment à une plus grande mobilisation des services de l'Etat afin de renforcer la lutte contre les réseaux, les filières de proxénétisme et les délinquants qui exercent de la violence à l'encontre de toutes les personnes prostituées. Ces personnes doivent être protégées et mieux accompagnées sur tous les plans. C'est pour cela que je donnerai un avis favorable à votre vœu.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Je rappelle accessoirement que le temps de présentation d'un vœu est de deux minutes. David BELLIARD l'a fait en 1 minute 30, d'ailleurs. Cela vaut aussi pour la réponse.

Monsieur le Représentant du Préfet de police, par contre, vous, vous n'êtes pas minuté. Je vous donne la parole.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Je vais essayer de répondre de façon complète sur ce sujet en précisant deux choses en propos liminaire. D'abord, rappeler le cadre juridique désormais en vigueur depuis la loi d'avril 2016. L'article 20 de cette loi a aboli le délit de racolage et instauré une infraction de nature pénale qui est la consommation ou l'achat d'acte sexuel, procédure qui est mise en œuvre depuis cette date par les services de police qui sont confrontés à de telles situations.

Deuxième point, en propos liminaire, s'agissant de l'assassinat terrible de Vanesa Campos. Une enquête est actuellement conduite par la Direction régionale de la Police judiciaire de la Préfecture de police qui a déjà permis d'interpeller un certain nombre d'auteurs. Les investigations se poursuivent pour mettre en cause la totalité des personnes à l'origine de cet assassinat.

Je voudrais revenir sur la sécurisation et sur les mesures qui sont plus généralement mises en œuvre pour la sécurité des personnes prostituées. Nous avons deux sites principaux à Paris, dans les bois de Boulogne et de Vincennes, où des opérations de sécurisation ont lieu à la fois sous la forme de rondes et patrouilles, en particulier pendant la nuit, mais également d'opérations plus spécifiques. Nous avons pu contrôler, à cette occasion, près de 300 individus dans le bois de Boulogne dans le cadre d'opérations ciblées, avec des contrôles également de véhicules sur le site. Des opérations ont parfois été plus ciblées sur la problématique de l'immigration irrégulière, dont je rappelle qu'elle est prégnante et très forte s'agissant des proxénètes, un certain nombre d'entre eux ayant leur base dans d'autres pays que le nôtre.

Dans le bois de Vincennes, les opérations sont un peu moins nombreuses, où la problématique de la prostitution est aussi un peu moins marquée, un peu moins présente, mais néanmoins réelle, là aussi, nous mettons en œuvre un dispositif appuyé à la fois sur des rondes et patrouilles de sécurisation générale, et des opérations un peu plus ciblées.

Enfin, il y a un troisième volet de l'action de la Préfecture de police dans ce domaine qui est important, et celui-ci peu visible : c'est la lutte contre le proxénétisme. Elle est confiée également à la Brigade de répression du

proxénétisme de la Direction régionale de la Police judiciaire. A l'occasion de ce Conseil, lors des conseils de sécurité et de prévention des arrondissements ou dans le cadre des échanges que nous pouvons avoir avec les élus, nous vous avons informé sur des faits extrêmement graves de traite humaine, des faits purement criminels mis en évidence par les investigations réalisées par les services de police. Sur la base de leurs investigations, certes, mais aussi des informations dont ils disposent. Et c'est sans doute l'une des difficultés à laquelle nous sommes confrontés s'agissant des violences faites aux personnes prostituées : les faits de violences ne nous remontent pas systématiquement, des plaintes ne sont pas toujours déposées et les services de police ne sont pas toujours en situation de réagir aux faits qui ont pu être constatés, faute de ces informations. C'est un point sur lequel il faut, bien évidemment, travailler.

Je rappelle enfin que la Préfecture de police ne s'occupe pas que du volet coercitif. Elle est également engagée, en lien avec la Préfecture de Région, dans les parcours de sortie de la prostitution qui ont été instaurés par la loi d'avril 2016. Ce sont, depuis le début de ces dispositifs mis en place pour la première fois en octobre de l'année dernière, 23 demandes formulées par des personnes prostituées de sortie de la prostitution qui ont été examinées avec le concours d'acteurs associatifs, tel que "L'Amicale du Nid", l'association "Foyer Jorbalan", "Les Amis du bus des femmes", "Le mouvement du Nid" ou "Aux captifs la libération". Ces associations font un travail très fin d'accompagnement des personnes prostituées pour les accompagner, si elles le souhaitent, hors de la prostitution, et pour celles qui sont dans les situations les plus dramatiques, qui sont notamment victimes de réseaux de traite humaine, leur permettre de trouver un équilibre de vie en parfaite sécurité.

Dernier élément, toujours sur ce volet prévention et accompagnement : le Fonds interministériel de prévention de la délinquance finance à Paris plusieurs associations qui accompagnent les personnes prostituées victimes de cette traite des êtres humains, notamment sur le plan administratif, sur le plan juridique et aide à les orienter également vers des dispositifs d'hébergement d'urgence ou de prise en charge sanitaire et sociale.

L'action de la Préfecture de police pour assurer la sécurité des personnes prostituées se fait donc à la fois sur le volet régalien, mais également dans un cadre et une approche plus sociale.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Représentant du Préfet de police, pour nous avoir rappelé cette double dimension.

Hélène BIDARD ayant donné un avis favorable, nous passons au vote.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2018, V. 470).

2018 DDCT 25 - Subventions (180.800 euros) à 12 associations dans le cadre de l'appel à projets sur l'apprentissage du français à destination des réfugié.e.s parisiens.ne.s résidant en centres d'hébergement.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous rentrons maintenant dans le champ de la délégation de Colombe BROSSEL.

Je donne la parole à Philippe DUCLOUX pour s'exprimer sur le projet de délibération DDCT 25, qui est une subvention à 12 associations dans le cadre de l'appel à projets sur l'apprentissage du français à destination des réfugié-e-s Parisiennes et Parisiens résidant en centres d'hébergement.

Philippe DUCLOUX, vous avez la parole.

M. Philippe DUCLOUX. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, effectivement, un beau projet de délibération, et je voudrais commencer mon propos par saluer Anne HIDALGO, la Maire de Paris, qui mérite tout notre soutien, parce qu'elle a eu le courage de prendre des initiatives humaines, là où l'Etat a renoncé, et ce renoncement, nous le regrettons tous. Ce projet de délibération que nous allons adopter, je l'espère, reste une priorité majeure que la Municipalité parisienne développe en direction des réfugié-e-s.

Ce projet incarne vraiment les valeurs que nous portons : les valeurs d'humanisme, d'accueil, de respect des personnes qui fuient la guerre, la misère, et qui viennent dans notre pays pour être mises à l'abri. Notre Ville s'est engagée avec conviction et détermination à accueillir les réfugié-e-s, les femmes, les hommes, les enfants qui arrivent en Europe, et plus particulièrement en France et à Paris. En 2015, la Municipalité a présenté un plan de mobilisation pour l'accueil des réfugié-e-s. Ce plan de mobilisation est un magnifique élan de solidarité. Il a été élaboré avec le concours des acteurs institutionnels, associatifs et citoyens, consacrant dans ce domaine 18 engagements appelant à la mobilisation collective.

Un petit mot en dehors du projet directement pour saluer le travail que mène "le Casnav" pour justement scolariser les enfants dans les centres d'hébergement parisiens, que ce soit au CHU d'Ivry, au CHU du Bastion de Bercy, pour justement favoriser aussi pour les enfants la scolarisation et pour les adultes, à travers une autre initiative, "ouvrir l'école aux parents", l'apprentissage du français.

Pour revenir à notre projet de délibération, l'engagement 8 du plan comporte des mesures visant à intensifier l'offre d'apprentissage de la langue française auprès des réfugié-e-s afin de développer leur intégration républicaine au sein de notre société. L'apprentissage du français est la première étape dans l'intégration de toutes et de tous à Paris, parce qu'il s'agit d'un élément essentiel au bien vivre à Paris. Notre langue commune est la clef de voûte pour une intégration réussie. Notre Ville y consacre chaque année près de 7 millions d'euros, au bénéfice de plus de 20.000 personnes.

L'appel à projets "REFUG" dont il s'agit dans ce présent projet se déroule pour la troisième année. Il concerne des associations qui proposent des cours de français aux personnes récemment arrivées en France et qui vivent dans les centres d'hébergement, comme je le disais tout à l'heure. Pour cette édition de l'A.A.P., ce sont 12 structures, comme vous l'avez rappelé, Monsieur le Maire, qui ont été retenues et se partageront plus de 180.000 euros.

Les actions proposées sont courtes, six mois en moyenne, et semi-intensives, c'est-à-dire que les apprenants recevront entre 10 et 20 heures de cours par semaine. Ces cours sont une première étape dans un parcours d'apprentissage du français et permettent à ceux qui les reçoivent de communiquer à l'intérieur de leur lieu d'hébergement, mais aussi à l'extérieur, lors de rendez-vous administratifs ou médicaux, par exemple.

Plusieurs de ces structures, dont le C.E.F.I.L., le Centre d'études, de formation et d'insertion par la langue, et "Langues Plurielles", travaillent en lien avec le Palais de la femme, le centre d'hébergement que tout le monde connaît dans mon arrondissement, le 11e arrondissement. L'ensemble des projets permettront aux réfugiées parisiennes résidant en centres d'hébergement de bénéficier de cours semi-intensifs de français, qui seront dispensés par des intervenants expérimentés.

Mes chers collègues, compte tenu de tous ces éléments et de leur utilité locale dans le domaine de l'apprentissage de la langue française auprès des réfugié-e-s, de tous bords, je vous invite évidemment à approuver à l'unanimité et avec enthousiasme ce projet de délibération entre notre Collectivité et les structures qui participent pleinement au rayonnement de notre ville, et à qui je tiens particulièrement à rendre hommage.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Philippe DUCLOUX.

Pour vous répondre, je donne la parole à Colombe BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire, merci beaucoup, Philippe DUCLOUX, pour votre intervention.

J'avais envie de vous répondre sur deux points, rapidement : à l'heure où une fois de plus se joue ce feuilleton atterrante de parties de ping-pong absolument désolantes, si ce n'est déshonorantes, pour savoir si oui ou non, 58 personnes, dont 20 enfants, aujourd'hui, en ce moment même à bord de l'Aquarius, peuvent ou non être mises à l'abri en France, alors oui, je suis fière que la Ville de Paris soit une ville qui, vous le savez, soutient bien entendu SOS Méditerranée, mais également...

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Excusez-moi, Colombe BROSSEL.

Est-ce que vous pouvez faire un peu de silence au fond de la salle, parce que Colombe BROSSEL dit des choses importantes.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - ... mais également s'engage concrètement sur le territoire de Paris, et notamment dans le cadre de l'appel à projets "REFUG", vous l'avez dit, Monsieur DUCLOUX. C'est en effet la volonté de la Ville que de proposer, dans cet interstice administratif où il n'existait rien, puisque dans l'attente du

traitement de la demande d'asile, il n'existait rien, notamment aucun accompagnement en matière d'apprentissage du français... Nous avons souhaité proposer justement que les personnes dont la demande était en cours d'examen puissent elles aussi rentrer dans un parcours d'apprentissage de la langue, d'abord pour répondre à des besoins élémentaires, vous l'avez dit, mais également pour pouvoir sortir des centres d'hébergement, aussi par le biais d'activités culturelles, notamment pouvoir commencer ce parcours d'intégration dont vous avez parlé.

Donc, oui, c'est un appel à projets que nous sommes très fières, avec Dominique VERSINI, d'avoir initié, de continuer à améliorer, et je remercie le Conseil de Paris pour son soutien dans ce cadre-là, parce que c'est aussi comme cela que nous faisons en sorte que notre Ville ne se paye pas uniquement de grands mots, mais derrière les grands mots, mette en œuvre des actions très concrètes, très opérationnelles, et qui font qu'aujourd'hui, je suis très fière de pouvoir vous présenter avec Dominique VERSINI ce projet de délibération, comme je suis très fière que la Maire de Paris ait appelé à ce que l'Aquarius puisse être accueilli à Marseille.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire, merci, Colombe BROSEL.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 25.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DDCT 25).

2018 DASES 220 G - Subventions (5.757.927 euros) et avenants avec les 29 centres sociaux et subvention (105.000 euros) avec la Fédération des centres sociaux.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DASES 220 G relatif à l'attribution de subventions et d'avenants avec les 29 centres sociaux, et puis, il y a également une subvention avec la Fédération des centres sociaux.

La parole est à M. Philippe GOUJON.

M. Philippe GOUJON, maire du 15^e arrondissement. - Voici, mes chers collègues, une affaire inédite qui a vu un groupe privé capter un centre social au nez et à la barbe de la Caisse d'allocations familiales, de la Mairie de Paris, de celle du 15^e, toutes trois impuissantes et mises devant le fait accompli. Personnellement, je n'ai jamais vu ça : une prise de pouvoir brutale sur une association gérant un des deux seuls centres sociaux du 15^e, sans informer la Mairie de Paris, ni la mairie du 15^e, ceci à l'issue de difficultés, c'est vrai, de gouvernance de cette association.

A l'issue de ce qu'on pourrait qualifier de "putch" - on connaît ça, dans cette enceinte ! -, remarquablement organisé dans la plus grande discrétion, accède aux responsabilités une nouvelle direction, suscitant maintes interrogations, excluant les habitants des centres de décision et affiliant finalement de fait l'association au groupe privé qui fait élire à la présidence une de ses cadres, avec l'objectif, plus ou moins dissimulé d'ailleurs, d'abandonner les activités sociales au profit d'une opération immobilière.

Face à ce que l'on pourrait qualifier de manœuvre, la C.A.F. décide donc de ne pas renouveler son agrément, ce qui entraîne ipso facto la fermeture de la crèche. Le Département et la Ville de Paris en font de même pour leurs subventions, devant les agissements de cette équipe qui a su dissuader, en plus, de façon assez pernicieuse, aussi bien les associations qui étaient accueillies dans cet espace rue Vigée-Lebrun que les bénévoles, les salariés, comme les personnels de la crèche et de la halte-garderie, avec ce qu'on pourrait parfois qualifier de harcèlement, et je pèse mes mots.

La Ville de Paris et la C.A.F. ont pu partiellement maintenir un certain nombre d'activités, et je les en remercie, comme du soutien scolaire, des activités associatives, sportives ainsi que sur le site annexe des Frères-Voisin. C'est un effort qu'aurait pu produire l'association elle-même, de la même façon, au lieu de mettre en place les conditions, bien au contraire, de fermeture du centre social, tout en le reprochant, ce qui est quand même un comble, à la Maire de Paris et au maire du 15^e, par l'organisation d'une manifestation "spontanée" sur le parvis de la Mairie.

La C.A.F. et la Ville, dont je souligne le soutien à la mairie du 15^e - j'en profite pour remercier l'action de Mme BROSEL, d'ailleurs, dans cette affaire -, souhaitent évidemment une autre gouvernance, et surtout le rétablissement du centre social et des deux accueils de la petite enfance et de la P.M.I. L'association phagocytée par ce groupe privé ne propose au contraire, en gros, qu'une opération immobilière, je l'ai dit. Evidemment, c'est plus

rentable qu'un centre social avec peut-être une crèche, une P.M.I. afin de capter les subventions de la C.A.F. et de la Ville.

Un représentant de cette association nous a quand même affirmé, ce qui est fort de café, qu'il ne connaissait pas notre exigence pour un centre social, alors que c'était notre seul objectif !

Ce comportement est inqualifiable, sans aucune concertation, je le répète, avec la Ville, la mairie du 15e, la C.A.F., avec des tentatives de contournement permanent, de dissimulations, et même avec une approche unilatérale d'un bailleur social de la Ville - qui n'y pouvait mais - la R.I.V.P., avec des petites manœuvres pour se débarrasser des activités sociales, recueillir le produit d'un projet immobilier qui ne correspond évidemment pas du tout aux besoins d'un secteur de très forte densité sociale. La R.I.V.P. a heureusement été informée après coup par la Ville et s'oriente dans d'autres directions.

Pour terminer, notre position est très claire. Je crois d'ailleurs pouvoir le dire aussi au nom de la Mairie de Paris, ce qui est assez rare et je voulais d'autant plus le souligner, c'est premièrement recréer un centre social, deuxièmement une crèche et un centre de P.M.I. dans un équipement qui pourrait aussi bien sûr comprendre d'autres activités, voire du logement intermédiaire. Il en va de l'accueil et de l'intégration de populations en difficulté très nombreuses dans ce secteur, dans ce quartier d'habitat social prédominant.

Je remercie donc la Ville et bien entendu la C.A.F. de tout ce qui pourra être fait en ce sens.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire du 15e arrondissement.

Un autre élu du 15e a demandé la parole. Je la lui donne, Sylvie CEYRAC, c'est à vous.

Mme Sylvie CEYRAC. - Merci beaucoup.

Je vais dire la même chose que mon maire, mais je crois que mes paroles ne seront pas assez fortes pour dénoncer ce qui s'est passé dans ce centre social.

Les trois dernières années ont été extrêmement chaotiques et très difficiles, au niveau de la gouvernance mais au niveau de la gestion aussi. On a eu un Conseil d'administration avec un président qui a démissionné au cours d'un Conseil et qui est parti, puis quelques présidents plus tard, parce qu'il y en a eu quelques-uns, la gouvernance empirant, l'ex-trésorier est devenu président, l'ex-président est devenu trésorier, ce qui ne sont pas des choses tout à fait claires.

Et à la suite de plusieurs Conseils d'administration houleux, où la police a même été appelée au cours d'un de ceux-ci, ce qui n'est pas tout à fait fréquent dans une association qui est bien tenue, est apparu le groupe SOS par l'intermédiaire de sa directrice du pôle petite enfance des crèches Crescendo qui a été élue présidente.

La C.A.F. et la DASES, qui avaient émis des réserves sous surveillance de l'activité du centre social, ont mis en garde le groupe de certaines dérives non acceptables et ont pu constater que le centre social ne fonctionnait pas comme il le devait et qu'il avait été vidé de sa substance.

Après de nombreux avertissements, la C.A.F. et la DASES n'ont pas renouvelé l'agrément du centre social, le 31 décembre dernier, laissant des familles en grande difficulté, entre autres beaucoup d'enfants aussi qui suivaient des cours de soutien scolaire et qui se sont retrouvés à Noël en plein milieu de l'année scolaire sans rien.

La C.A.F. et la DASES ont extrêmement bien réagi, ont été très réactives et très efficaces, et je tiens vraiment à les remercier, comme l'a fait Philippe GOUJON précédemment, car elles ont vraiment fait un travail formidable. Elles ont réussi à réunir ces familles qui étaient concernées, à remonter un groupe de soutien scolaire, de façon à pouvoir redémarrer cet accompagnement à la rentrée de janvier. Ensuite, elles ont œuvré, avec les familles concernées et des associations tout à fait du quartier, à la création d'un espace de vie sociale.

Il y avait des difficultés et il y en a toujours qui sont dues au bâtiment lui-même qui n'est pas adapté, ni pour la petite enfance ni pour le centre social.

On a appris effectivement que le groupe, qui a "putché" sur cette association, était en relation avec un bailleur social, la R.I.V.P., en vue d'un projet immobilier, ou si le pôle enfance était conservé parce que cela intéresse le groupe SOS, le centre social n'était absolument pas au programme. Or, pour bien connaître le quartier, on sait la nécessité vraiment absolue d'un centre social et nous ne pouvons que nous opposer à un projet qui n'en tiendrait pas compte.

La gouvernance du centre mais aussi le Conseil d'administration était particulièrement déplorable et catastrophique. Le groupe SOS est en train de faire une opération immobilière, je ne peux évidemment pas imaginer que c'était son objectif de départ.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Madame Sylvie CEYRAC.

Troisième intervenante inscrite dans ce débat : Virginie DASPET.

Mme Virginie DASPET. - Merci.

Je viens d'entendre les deux interventions et je comprends bien l'émoi du maire et des élus du 15e puisque nous avons perdu dans le 20e, il y a quelques années et dans des conditions très différentes, un centre social, celui de la Croix Saint-Simon où nous avons été avertis par un courrier et où il n'était plus possible de faire quoi que ce soit. C'est très compliqué pour les habitants et encore plus quand cela se passe de manière aussi cavalière, voire rocambolesque.

Je m'associe à tout ce que vous avez dit sur tout ce que la DASES peut faire de bien, tout ce que la C.A.F. peut faire de bien, en espérant que cela continuera, et tout ce que Mme BROSSSEL et son cabinet font pour nous aider à soutenir nos centres sociaux. Cela me paraît être quelque chose d'important à souligner, d'autant plus que ce projet de délibération, et j'y reviens, a justement pour vocation de soutenir et pérenniser la section des centres sociaux dans Paris.

En fait, c'est le projet de délibération qui nous permet de voter ce que l'on appelle les financements socles, c'est-à-dire une forme de convention portée par la DASES qui permet d'assurer le fonctionnement général des centres sociaux, en tous les cas sur leurs fonctions essentielles.

Je voulais juste faire une autre petite incise et je vais reparler du 15e. En fait, avec cette subvention, on a l'impression que c'est la même que l'année dernière, puisque le numéraire est identique, mais avec la disparition du centre social du 15e qui vient d'être évoquée et aussi un petit problème de surloyer que la DASES a dû porter dans le 20e arrondissement pour un de nos centres sociaux, on a autant d'argent mais un centre social de moins qui est financé malheureusement.

On a aussi le surloyer que la Ville acquittait pour le centre social relais de Ménilmontant qui a disparu puisqu'ils viennent d'intégrer leurs nouveaux locaux et faire leur rentrée dans des locaux tout beaux, tout neufs - merci "Paris Habitat" - rue des Rigoles, ce qui va nous permettre de lancer leur nouveau projet social dans un quartier qui en avait bien besoin.

Comme je le disais, pour parler un peu du relais de Ménilmontant, on a aussi failli le perdre - je fais aussi un petit clin d'œil à mes amis du 11e -, parce que le diocèse qui avait accordé un concordat à ce centre social qui lui permettait d'être hébergé "gratuitement" a décidé aussi, sans trop d'explications, de l'arrêter et nous avons dû payer des sommes exorbitantes pour que l'activité puisse continuer.

J'en reviens à ce projet de délibération. Je voulais en profiter pour vous faire part tout de même de mon inquiétude après tout le bien que j'ai dit de la C.A.F. et du travail que nous menons dans les arrondissements et en central avec eux depuis des années, parce qu'on a des échos assez alarmants depuis la rentrée.

Jusqu'à présent, il y avait un principe qui était que lorsque la Ville mettait un euro, la C.A.F. mettait un euro pour assurer la fonction d'accueil des centres sociaux ; cela se traduisait concrètement par 12.000 euros pour la Ville et 12.000 euros pour la C.A.F., ce qui permettait tout simplement d'assurer le poste de salarié qui était dédié à cette fonction. Sauf que depuis la rentrée, on a pas mal de remontées de nos E.V.S. ou nos centres sociaux qui nous disent que manifestement cela ne se passe plus de cette façon, qu'il y aurait une nouvelle politique à la C.A.F. qui consisterait non plus à donner 12.000 euros comme convenu à tous les centres sociaux, mais des sommes qui varieraient entre 9.000 et 15.000 euros.

De mon côté, j'ai plutôt vu des centres sociaux qui voyaient leur subvention baisser de moins 3.000, 7.000 ou 8.000 euros et je n'en ai pas vu à la hausse. Je ne sais pas s'il y en a d'autres à Paris. En tous les cas, ce n'est pas ce qui était prévu et on l'a appris de manière totalement inopinée. C'est donc un peu compliqué de réagir et on aimerait bien avoir un peu plus d'informations à ce sujet.

Il y a un autre sujet d'alerte toujours sur les financements des C.A.F., c'est qu'il semble aussi que des financements qui étaient dédiés au dispositif C.L.A.S. tendent à disparaître et il y aurait des financements en moins. C'est également pour la branche jeunesse. Ce sont des remontées que l'on peut avoir de centres sociaux, comme Le Picoulet, Archipélia, Cefia ou aussi des E.V.S. que nous connaissons bien dans le 20e.

J'en profite un peu, moi aussi, pour interroger Mme BROSEL pour savoir si elle a eu des informations à ce sujet, si on peut essayer de réguler les choses et de trouver, comme cela a été le cas dans les années précédentes, une solution pour continuer d'aussi bien travailler avec la C.A.F.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Virginie DASPET, pour tout ce que vous faites de bien.

Vous avez la parole, Colombe BROSEL.

Mme Colombe BROSEL, adjointe. - Merci à tous les deux.

Ce qui traverse vos trois interventions, c'est que la vie n'est pas simple pour les salariés, les bénévoles, les animateurs des centres sociaux à Paris. C'est cela aussi qui se dégageait de vos interventions. J'avais presque envie de dire que c'est la raison pour laquelle la Ville de Paris a fait le choix, dans un dialogue constant et qui continuera avec les mairies d'arrondissement, de soutenir et d'accompagner l'ensemble des activités qui ont lieu dans nos arrondissements, dans nos quartiers, notamment avec les centres sociaux.

Ce projet de délibération, avec les conventions et subventions qui y sont afférentes, est bien la preuve que la Ville de Paris souhaite résolument pouvoir accompagner tout ce qui est fait par les centres sociaux, parce que les habitants ont besoin d'eux.

Je rejoins là aussi ce qui finalement faisait le lien entre vos trois interventions, vous l'avez dit, M. GOJJON, Mme CEYRAC, Mme DASPET, les habitants, notamment dans les quartiers populaires, ont vraiment besoin de pouvoir être acteur, c'est cela qui fait la différence entre un centre social et un autre type de projet associatif. Je profite donc de vos interventions pour saluer et remercier tous ceux qui font vivre nos centres sociaux.

Mais c'est vrai que ce n'est pas toujours simple.

Permettez-moi deux mots sur les deux sujets que vous avez évoqués.

L'accompagnement et le soutien aux centres sociaux sont par nature partenariaux. Tous les trois, vous avez pointé que, lorsque le partenariat ne fonctionne plus, c'est tout l'équilibre fragile qui s'écroule.

Nous avons appris comme vous, Madame DASPET, par les centres sociaux - c'est une façon élégante de dire que ni les services de la Ville ni l'adjointe que je suis n'ont été informés au préalable, à défaut d'être associés - les nouvelles orientations issues de la C.O.G.E. de la C.A.F.

On fait un travail remarquable avec la C.A.F. de Paris en lien avec leurs équipes, je pense au Contrat enfant jeunesse, à la politique de petite enfance, au déploiement de structures de la petite enfance, Monsieur BLOCHE à Paris, c'est en partenariat avec la C.A.F.

Il semble que la nouvelle convention de gestion, qui a été déléguée à la C.A.F. de Paris, soit inquiétante en termes de conséquences, à l'image de l'exemple que vous citez sur la modulation de la subvention pour l'accueil, des baisses de subvention sur différents thèmes. Vous avez évoqué l'accompagnement scolaire, mais il semblerait que les questions de jeunesse soient également impactées.

Je me suis évidemment tournée, dans la responsabilité qui est la mienne, vers nos interlocuteurs de la C.A.F.

Nous allons le faire également au niveau parisien parce que, vous l'avez compris, la C.A.F. est un partenaire - de nouveau je le redis - formidable sur beaucoup de politiques parisiennes, et nous allons surtout interpeller le ministère concerné parce qu'en fine, nous avons bien besoin d'interpeller là où sont les prises de décision. Nous avons besoin de continuer à conforter notre politique de soutien aux centres sociaux, mais aussi celle d'accompagnement des structures de petite enfance comme celle de l'accompagnement des structures jeunesse, et donc, nous allons le faire.

Je redis pour terminer, devant ce Conseil, comme nous nous le sommes déjà dit avec les élus du 15^e et évidemment Philippe GOJJON et Mme CEYRAC. Nous souhaitons, et c'est un souhait partagé, que le travail avec les habitants soit repris suite à la fermeture du centre social. Nous accompagnerons toutes les initiatives, nous le faisons déjà, et nous continuerons à le faire.

Je partage ce que vous avez dit, tous les deux.

Il y a besoin d'un centre social, on y arrivera par étape, on en est tous conscients, mais il y a besoin d'un centre social dans le 15^e arrondissement, dans ces quartiers et donc, nous serons bien évidemment à vos côtés pour

consolider ce que nous souhaitons être un projet sain et porté par une seule chose, c'est l'accompagnement et la place des habitants.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Colombe BROSSEL, et je m'associe totalement à vos propos sur toute l'importance du partenariat avec la C.A.F. et tout l'enjeu à la suite de la signature du C.O.G.E. l'été dernier, que cela n'ait pas de conséquences sur l'implication toute particulière de la C.A.F. à Paris, et nous avons une convention enfance jeunesse à renouveler.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 220 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DASES 220 G).

2018 DASES 280 G - Subvention (520.000 euros) et convention avec l'association Œuvre de l'Hospitalité du Travail pour l'aménagement d'un Foyer d'Accueil Médicalisé, d'un Foyer de Vie et d'un Foyer d'hébergement.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DASES 280 G et l'amendement technique n° 68 G déposé par l'Exécutif.

Il s'agit donc d'une convention et d'une subvention avec l'association "Œuvre de l'hospitalité du travail" pour l'aménagement d'un foyer d'accueil médicalisé, d'un foyer de vie et d'un foyer d'hébergement.

Je donne la parole à Nicolas NORDMAN.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Il s'agit d'un amendement technique, donc je n'ai pas...

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Pardon, excusez-moi, je n'avais pas compris.

J'étais dans l'interrogation comme vous. C'est un amendement technique.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 68 G déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 68 G est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 280 G ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2018, DASES 280 G).

2018 DASES 344 G - Subvention (425.000 euros) et convention avec l'association Oeuvres d'Avenir pour la création d'une cuisine et pour l'équipement et l'agencement de l'établissement 88 avenue Denfert Rochereau (14e).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DASES 344 G et l'amendement technique n° 69 G déposé par l'Exécutif qui y est rattaché.

Nicolas NORDMAN nous propose cet amendement technique que je mets aux voix.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 69 G déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 69 G est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 344 G ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2018, DASES 344 G).

2018 DLH 238 - DASES - Mobilisation d'une partie des droits de réservation de logements sociaux en faveur de projets de logements accompagnés pour des personnes en situation de handicap.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DLH 238 et l'amendement n° 70 qui y est rattaché.

Il s'agit de la mobilisation d'une partie des droits de réservation de logements sociaux en faveur de projets de logements accompagnés pour des personnes en situation de handicap.

Le premier orateur inscrit est M. Pierre AIDENBAUM, à qui je donne la parole.

M. Pierre AIDENBAUM, maire du 3^e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues, dans l'objectif de permettre une plus grande inclusion des personnes en situation de handicap, la Ville va s'engager dans un développement, d'ici la fin de la mandature, d'un parc de logements sociaux accompagnés et gérés par des associations spécialisées dans la santé mentale.

Avec ce projet de délibération, la Ville de Paris témoigne encore une fois de l'importance qu'elle donne en faveur du logement pour tous.

Cela signifie qu'il faut naturellement des logements pour les familles, les célibataires, les jeunes couples, les personnes âgées, mais également pour les personnes en situation de handicap psychique et mental, afin de leur permettre d'accéder à leur autonomie avec des associations.

Il s'agit d'un droit : donner un toit à chacun.

En effet, de plus en plus de personnes handicapées sont en attente de ce type de réponse nouvelle en matière de logement.

Il va de soi que ces personnes doivent pouvoir envisager de s'installer dans un appartement leur permettant une vie la plus autonome possible, plus semblable à celle de tout un chacun, sans pour autant être privées de l'accompagnement humain adapté à leur situation qui leur a été prescrit par l'équipe pluridisciplinaire de la M.D.P.H.

Ces logements permettront d'accueillir des demandeurs de logements sociaux en situation de handicap, ou qui vivent dans leur logement en étant mal accompagnés, ou qui sont dans des structures d'hébergement, et qui ont un niveau d'autonomie qui leur permette de passer à un logement ordinaire, plus autonome, plutôt que dans un établissement spécialisé classique ou dans leur famille, lorsque ces solutions ne correspondent pas à leur choix.

Compte tenu de l'intérêt de ce projet innovant, la Ville de Paris s'engage aujourd'hui à mobiliser ses droits de réservation jusqu'à 70 logements relevant de son contingent d'ici à 2021.

Les logements seront principalement mobilisés sur le contingent de la Mairie de Paris, en conventionnement avec "Paris Habitat", la R.I.V.P., Elogie-SIEMP. La Ville de Paris permet ainsi d'accélérer les projets de logements accompagnés qui seront mis à disposition des structures associatives qui auront été retenues pour devenir opérateur du logement accompagné à Paris.

Il n'est pas interdit toutefois d'aller plus loin, et d'augmenter ces chiffres.

Les mairies d'arrondissement peuvent également participer à l'effort en mobilisant leur propre contingent, et il demeure possible de mobiliser des droits sur les contingents d'autres bailleurs.

Sans attendre, dans le 3^e arrondissement, nous avons déjà réalisé cette opération au 62 - 64 rue Vieille du temple avec l'association Agate ; 47 rue de Bretagne, un logement repéré par le Conseil local du handicap du 3^e arrondissement et dont nous soutenons la candidature du SAVS Œuvre Falret, établissement très bien implanté par ailleurs dans le 3^e arrondissement déjà au 114 rue du Temple.

Aussi, permettez-moi de souligner que malgré la baisse très sensible de l'engagement de l'Etat dans l'accessibilité au logement des personnes en situation de handicap, la Ville de Paris s'est battue, notamment à la caserne des Minimes, qui est un projet qui verra le jour dans 18 mois, dont l'opération de pose de premières pierres a été réalisée jeudi dernier, en présence de Madame la Maire de Paris, et que puissent bénéficier également de cette rénovation tous les immeubles où il n'existe pas aujourd'hui d'ascenseur rendant ainsi accessibles tous les logements sociaux de la caserne.

Au-delà de ce projet de délibération qui propose au Conseil de Paris de conventionner avec les bailleurs sociaux pour promouvoir le logement accompagné, il s'agit pour nous de poursuivre notre action publique avec une politique plus riche de sens, qui offre aux Parisiennes et Parisiens en situation de handicap, un éventail de choix, le plus étoffé possible, que celui qui leur est proposé à ce jour.

Permettre aux personnes handicapées qui le souhaitent de vivre avec les autres et comme les autres, c'est de toute évidence construire un Paris pleinement inclusif, bienveillant et pourvoyeur de droits.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président et maire du 3^e arrondissement.

Vous présidez par ailleurs...

Je donne maintenant la parole à Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE.

C'est votre première intervention ?

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Pour cette mandature, oui.

C'est une très bonne chose que la Ville de Paris s'engage pour favoriser le développement du logement accompagné, formule particulièrement intéressante en ce qu'elle associe autonomie et inclusion, qu'elle permet aux personnes concernées de vivre dans un environnement tout à fait courant, standard, tout en bénéficiant de l'accompagnement adapté à leurs besoins.

Le nombre de 70 appartements sur une période de 5 ans apparaît cependant tout à fait insuffisant au regard des besoins, tout le monde ici partage, je pense, ce constat.

Lorsque j'ai demandé en commission les raisons d'une telle limite, il m'a été indiqué que cela correspond aux possibilités actuelles d'accompagnement par les associations. Et c'est peut-être le cas aujourd'hui.

Mais c'est vrai aussi que quand on se penche sur le document de cadrage de la stratégie parisienne "Handicap, inclusion et accessibilité universelle" pour les années 2017 à 2021, on voit un engagement n°6 par lequel la Ville de Paris se donne comme objectif de développer le logement accompagné, et qu'à cette fin la Ville s'engage à identifier 70 logements sociaux et à lancer des appels à projets sur cette base.

Je comprends donc que le volume des 70 appartements sur 5 ans correspond peut-être moins aux besoins identifiés ou aux capacités objectivées des associations, qu'au format de l'appel à projets qui a été lancé.

C'est évidemment un début et un bon début, mais je souhaiterais et c'est le sens de l'amendement 70 que j'ai déposé avec mes collègues, que ce volume ne soit pas figé, et qu'au terme d'une évaluation du dispositif, il soit rendu possible d'augmenter ce nombre de 70 appartements dans les 5 ans, puisque c'est jusqu'en 2021. Il y a le temps.

Etant entendu, comme l'a dit le maire du 3^e arrondissement, que l'effort des mairies d'arrondissement pourra s'ajouter à l'effort de la Ville de Paris, mais je souhaiterais que d'ores et déjà on prévoie que s'il y a des besoins des associations qui peuvent assurer l'accompagnement l'année prochaine ou dans deux ans, on ne soit pas bloqué par ces 70.

Je voudrais pour terminer émettre deux regrets.

D'une part, mais je me trompe peut-être et j'espère me tromper, le document de cadrage semble exclure la possibilité de baux glissants pour le bénéficiaire, la possibilité que le bail glisse au nom de l'occupant au bout d'un certain temps, si l'expérience est concluante.

Le deuxième regret, c'est qu'il ne soit pas explicitement prévu que si les besoins de la personne ne justifient plus la nécessité d'un accompagnement aussi intense que dans un logement accompagné, que cette personne puisse être prioritaire pour bénéficier de l'accès à un autre logement social si bien sûr le niveau de ses ressources l'y autorise.

Et si l'on procédait de la sorte, il me semble que cela favoriserait une plus grande fluidité des parcours résidentiels pour ces personnes qui sont vulnérables et dont certaines peuvent vraiment s'en sortir et conquérir leur autonomie, et cela leur donnerait dès le début une brique supplémentaire pour essayer de bâtir le projet de vie auquel elles ont légitimement droit.

Je vous remercie pour votre attention.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Marie-Claire CARRÈRE-GÉE.

La parole est à Danièle PREMEL.

Je vous alerte sur l'heure, il est 12 heures 55, il serait bien que l'on puisse terminer les dossiers de Nicolas NORDMAN et il y a encore un vœu.

Mme Danièle PREMEL. - Au moment même où nous discutons ici des engagements de notre Ville en direction des personnes porteuses d'un handicap, il y a quelques semaines, le Gouvernement annonçait que la loi Elan renoncerait à l'obligation de 100 % de logements adaptés aux valides comme aux handicapés.

Dans le projet gouvernemental, cela devait être 10 % de logements aménagés, ce sera finalement 20 %, la commission mixte paritaire qui réunissait des élus de l'Assemblée et du Sénat, bien sûr, merci, a ce geste magnanime.

L'inclusion des personnes handicapées dans la société, ce n'est ni de la pitié ni une aumône, c'est le droit et la justice.

Toutes celles et tous ceux qui ont eu à visiter des appartements adaptés savent qu'ils amènent aussi un confort supplémentaire aux valides.

Mais le lobby des constructeurs piaffait depuis des années pour que l'on revienne à l'universalité de ce droit, ils ont trouvé au Gouvernement et dans la majorité parlementaire une oreille compatissante.

Les handicapés sont las des propos pleurnicheurs de certains à leur égard, ce sont des mesures concrètes qu'ils attendent.

Et c'est ce qu'a fait la Ville de Paris.

Par ce projet de délibération, ce sont 70 logements qui permettront à des personnes porteuses d'un handicap de rester dans un logement.

On sait que l'autonomie est garante de la longévité et permet à la personne de ne pas être coupée de son environnement et de la vie qui l'entoure.

De plus, ces personnes ne seront pas seules mais bénéficieront d'un accompagnement adapté.

Bien sûr, on peut dire que 70 logements, c'est encore trop peu, mais c'est un premier pas important et nécessaire.

Si l'expérience est bonne, il conviendra de la généraliser. Je vous remercie pour cette proposition et je souligne l'excellent travail collectif dont nos deux collègues, MM. NORDMAN et BROSSAT ont su faire preuve sur ce dossier commun qui peut avancer.

Merci aussi aux bailleurs qui ont été sollicités, je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Danièle PREMEL, pour être intervenue dans un temps très maîtrisé.

Je donne la parole à Nicolas NORDMAN pour répondre aux intervenants.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Merci à l'ensemble des intervenants, chers collègues, pour globalement votre soutien à ce dispositif.

En effet, c'est un dispositif que nous mettons en place à la Ville de Paris en lien avec les bailleurs.

Je souhaite ici les remercier, les présidentes et présidents Frédérique CALANDRA pour la R.I.V.P., Roger MADEC pour "Paris Habitat", Danièle PREMEL pour Elogie-SIEMP, qui ont tout à fait souhaité intégrer et participer à ce dispositif.

Je souhaite aussi, comme vous l'avez souligné, associer à la mise en œuvre de ce dispositif mon collègue Ian BROSSAT, avec lequel nous avons travaillé ensemble pour la mise en place de ce dispositif de logements accompagnés.

Il s'agit, vous l'avez rappelé les uns et les autres, avec ce dispositif, très concrètement, de rendre possible pour les personnes en situation de handicap, qui le peuvent et le souhaitent, d'avoir un chez soi, un logement dans le diffus, où ces personnes peuvent vivre seules, disposant d'un dispositif d'accompagnement, avec des associations, notamment pour leur permettre de bénéficier des moyens de la vie courante, des dispositifs de la vie courante lorsque leur handicap ne leur permet pas de vivre de manière simple. Le nombre de logements a été établi pour permettre d'amorcer, bien sûr, ce dispositif.

Madame CARRÈRE-GÉE, vous avez proposé un amendement pour pouvoir éventuellement augmenter le nombre de logements. Bien entendu, je suis favorable à votre amendement. Je souligne qu'il est prévu, dans le dispositif, que, sur les contingents des mairies d'arrondissement, il puisse être possible de rajouter des logements.

Je tiens d'ailleurs à remercier Pierre AIDENBAUM puisque la mairie - vous l'avez annoncé - du 3e arrondissement, va être parmi les premières à accompagner ce dispositif. Je souhaite que d'autres mairies d'arrondissement puissent le faire également parce que, bien sûr, c'est un dispositif tout à fait nécessaire.

Je ne vais pas être plus long, vu l'heure, juste peut-être répondre à quelques questions. Bien sûr, il est possible, il sera possible et il est prévu qu'il y ait des baux glissants pour les personnes dans les logements, c'est-à-dire qu'elles puissent, au terme du dispositif, bénéficier d'un bail dans le logement qu'elles occupent. Je crois que c'est aussi une façon de permettre une meilleure inclusion de ces personnes. Bien entendu, il s'agira de travailler et de réfléchir, en lien avec les associations, à une meilleure fluidité des parcours puisque soit les personnes pourront rester dans les logements, soit elles devront être accompagnées pour pouvoir trouver à se loger ailleurs.

Je ne vais pas être beaucoup plus long.

Je crois que ce dispositif répond à une demande qui est légitime des personnes à pouvoir bénéficier, dans les mêmes conditions que les autres, d'un logement. Je crois que ce dispositif va dans le sens d'une meilleure inclusion des personnes en situation de handicap, et donc, je vous remercie les uns et les autres d'apporter votre soutien à ce dispositif.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Nicolas NORDMAN.

Je mets d'abord aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 70 déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 70 est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 238 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2018, DLH 238).

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la formation professionnelle des personnes en situation de handicap.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je vous propose, avant l'interruption, de terminer avec les dossiers de Nicolas NORDMAN. Il ne reste plus qu'un vœu, le vœu référencé n° 71, qui est relatif à la formation professionnelle des personnes en situation de handicap.

Je suis certain que Christian HONORÉ saura le présenter en deux minutes maximum.

M. Christian HONORÉ. - Monsieur le Maire, avec Pierre-Yves BOURNAZEL, nous proposons un vœu sur la formation professionnelle des personnes en situation de handicap. L'entrée dans le monde de l'emploi est un élément essentiel de l'insertion des personnes en situation handicap dans la société. Leur formation professionnelle répond à des exigences toutes particulières et doit être adaptée en fonction de la situation du handicap. Le financement des formations professionnelles adaptées aux personnes en situation de handicap mobilise un budget important. Contribuer au financement de ces formations constitue une manifestation de solidarité importante. C'est un marqueur de notre société.

Nous sommes tous conscients du rôle essentiel des entreprises dans la création d'emplois et l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap.

La Ville de Paris prend une part importante dans l'aide aux personnes en situation de handicap. Son engagement est fort, mais il peut encore s'amplifier.

C'est la raison pour laquelle nous vous proposons de mettre en place un dispositif contractuel de financement des formations professionnelles adaptées aux personnes en situation de handicap sur la base d'un partenariat avec des entreprises privées. La contrepartie, bien entendu, étant l'engagement de l'entreprise à embaucher dans le poste à pourvoir la personne formée, la personne en situation de handicap.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - 1 minute 34. Merci, Christian HONORÉ.

La parole est à Nicolas NORDMAN.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Je vais essayer de faire aussi rapide.

Deux éléments par rapport au vœu que vous présentez.

Le premier, s'agissant de la formation professionnelle, je veux vous rappeler ici qu'il s'agit, depuis la loi du 5 mars 2014, d'une compétence obligatoire de la Région et que cette compétence obligatoire induit notamment que pour les personnes les plus éloignées de l'emploi, les dispositifs régionaux puissent permettre le financement de ces formations.

Deuxième élément que je souhaite porter à votre connaissance, c'est qu'il existe au niveau régional, ou il existait plus exactement au niveau régional, un dispositif passerelle entreprise qui ressemblait de manière très proche au dispositif que vous proposez. Or, malheureusement, la Région a mis fin à ce dispositif cette année même et donc, je le regrette, et je crois que nous pouvons collectivement le regretter.

Pour ces deux raisons, il ne me semble pas possible de donner un avis favorable à votre vœu, d'abord parce qu'il n'incombe pas à la Ville de Paris de reprendre à sa charge des dispositifs qui relèvent des compétences obligatoires de la Région. Et donc, j'émetts un avis défavorable à votre vœu, tout en disant également que la Ville de Paris est très mobilisée concernant l'emploi des personnes en situation de handicap, avec l'existence de dispositifs très importants. J'en cite quelques-uns : le Forum Pôle Emploi qui permet de mettre en lien des personnes en situation de handicap avec des entreprises. Autre dispositif : le dispositif Cap Emploi, plus spécifiquement destiné aux personnes en situation de handicap, avec, à la clef, des contrats de professionnalisation.

La Ville de Paris souhaite intervenir de manière complémentaire à la Région, mais ne souhaite pas se substituer à ses compétences obligatoires.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire. Merci, Nicolas NORDMAN.

Christian HONORÉ, acceptez-vous de retirer votre vœu comme vous l'a suggéré Nicolas NORDMAN de façon très ouverte ?

M. Christian HONORÉ. - Monsieur le Maire, il me le propose d'une façon très ouverte, mais je crois que ce n'est pas parce qu'une collectivité se désengage que la Ville de Paris ne peut pas faire un effort. Donc, je maintiens le vœu et je souhaite que la Ville de Paris s'engage fortement dans la formation professionnelle des personnes handicapées en aidant financièrement cette formation en partenariat avec les entreprises.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Très bien.

Je vous conseille néanmoins d'envoyer votre vœu à la Présidente de la Région Ile-de-France avec laquelle vous avez une proximité plus grande que M. NORDMAN.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Dépôt de questions d'actualité.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous informe que 9 questions d'actualité ont été déposées.

La première question d'actualité, posée par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants à M. le Préfet de police, est relative "au marché de Noël au Jardin des Tuileries".

La deuxième question d'actualité, posée par le groupe les Républicains et Indépendants à Mme la Maire de Paris concerne "la solidarité au sein de l'Exécutif parisien".

La troisième question d'actualité, posée par le groupe Démocrates et Progressistes à Mme la Maire de Paris, est relative "aux ZTI".

La quatrième question d'actualité, posée par le groupe UDI-MODEM à Mme la Maire de Paris, est relative "au bilan et aux perspectives de la politique culturelle de la Ville de Paris".

La cinquième question d'actualité, posée par le groupe Socialiste et Apparentés à Mme le Maire de Paris et à M. le Préfet de police, est relative "aux moyens déployés pour assurer la sécurité à Paris, notamment dans le Nord-Est parisien".

La sixième question d'actualité, posée par le groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police, est relative à "la perte de confiance des Parisiens envers la police nationale".

La septième question d'actualité, posée par le groupe Communiste - Front de Gauche à Mme la Maire de Paris, est relative "aux conséquences du Plan Pauvreté pour la Ville de Paris".

La huitième question d'actualité, posée par le groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants à Mme la Maire de Paris, est à "l'amélioration de la condition des femmes".

Enfin, la dernière question d'actualité, posée par Mme SIMONNET à Mme la Maire de Paris est relative à "la réorganisation du travail des agents de ménage".

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous en avons terminé avec les dossiers de Nicolas NORDMAN. Nous commencerons cet après-midi avec les dossiers d'Anne SOUYRIS.

Je vous souhaite un très bon appétit.

Nous reprendrons nos travaux par l'examen des questions d'actualité. Merci, Monsieur le Maire, en charge de la séance du Conseil de Paris. Nous avons les questions d'actualité. Donc, reprise de la séance à 14 heures 45.

Je vous souhaite un très bon appétit et je suspends la séance. Merci.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures dix minutes, est reprise à quatorze heures quarante-cinq minutes, sous la présidence de Mme la Maire de Paris).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, la séance est reprise.

Examen des questions d'actualité.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous reprenons donc la séance par l'examen des questions d'actualité.

I - Question d'actualité posée par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants à M. le Préfet de police relative au marché de Noël au Jardin des Tuileries.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - La première question d'actualité est posée par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants.

Madame Laurence GOLDGRAB, vous avez la parole.

Mme Laurence GOLDGRAB. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Préfet de Paris, nous avons tous dans cet hémicycle découvert avec effroi dimanche, dans le "JDD", les ignobles propos homophobes de Marcel CAMPION qui aime se définir comme le roi des forains, où il diffame directement notre collègue Bruno JULLIARD, où il attaque plus largement les conseillers de Paris, notamment le groupe Ecologiste; mais aussi la communauté gay.

Ces attaques, comme les insinuations qu'il profère, sont indignes, et nous les condamnons avec la plus grande fermeté. Avant même ces propos, la Ville de Paris avait décidé, en 2017, de mettre un terme à la collaboration entre la Ville et ce chef d'entreprise qui se considère au-dessus des lois et du droit.

Faut-il rappeler les raisons qui ont conduit la Ville et les conseillers de Paris à voter la fin de ce marché ? Travail dissimulé et agressions d'un agent de l'Urssaf, faits pour lesquels il a été condamné en justice, piètre qualité des produits fabriqués en Chine vendus lors des marchés de Noël des Champs-Élysées.

Notre groupe soutient pleinement l'esprit festif à Paris. Mais encore faut-il que la fête se fasse dans le respect des droits. Quand l'Etat a décidé d'accepter la tenue de cet événement aux Tuileries, n'avait-il pas connaissance de ces pratiques ? Ne trouvez-vous pas qu'une concertation avec la Ville aurait été nécessaire, en amont de cette décision compte tenu de la situation ?

Nous nous posons légitimement la question et souhaitons connaître les principaux termes contractuels qui lient l'entreprise de M. CAMPION au musée du Louvre, lui permettant d'organiser son marché de Noël. Des clauses concernant la qualité et l'origine des produits vendus sont-elles prévues ?

Monsieur le Préfet, nous considérons que nous pouvons légitimement interroger l'Etat par votre intermédiaire. Surtout, la donne a changé. Désormais, nous souhaiterions connaître les suites que l'Etat va donner aux propos de Marcel CAMPION.

Noël est une fête familiale qui se veut un moment de réunion et de partage. Un homme qui tient de tels propos abjects peut-il être aux manettes de l'organisation d'une fête populaire qui se veut être un symbole de Noël à Paris ? Paris est une ville tolérante et accueillante. Jean-François MARTINS l'a rappelé dans un courrier adressé hier au directeur du musée du Louvre pour faire part de la volonté municipale de voir cet événement annulé.

Pouvez-vous, Monsieur le Préfet, nous indiquer la volonté de l'Etat à ce sujet, vous qui représentez l'Etat à Paris ? Merci beaucoup.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame GOLDGRAB.

M. le Préfet de police ne représente pas l'Etat au Conseil de Paris. Je propose que nous en convenions tous et je pense que c'est de meilleure gestion politique que de l'accepter, mais pour autant bien sûr, puisque M. le Préfet de police est interpellé, évidemment je lui donne tout de suite la parole.

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Merci, Madame la Maire de Paris et Madame la Conseillère. Mesdames et Messieurs les Conseillers.

En démarrant votre question, vous avez dit "M. le Préfet de Paris" mais ce n'est pas moi, je ne suis que le Préfet de police.

Quoi qu'il en soit, deux mots si vous le permettez. D'abord, ce n'est effectivement pas dans la compétence du Préfet de police que d'intervenir sur cette mise à disposition des Tuileries. Sur le fond et la position de l'Etat, je vous renvoie aux déclarations qui ont été faites hier par le porte-parole du Gouvernement.

Ensuite, il y a les propos qui ont été tenus par le sieur CAMPION. Ils ont donné lieu à saisine du Parquet par le délégué interministériel à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et l'homophobie, c'est son rôle, et il va de soi que je m'associe sans réserve à cette démarche.

Je me permets d'ajouter que le principe fondamental sur lequel repose la République française est l'égalité, qui signifie la lutte contre toutes les formes de discrimination, y compris liée à l'orientation sexuelle, c'est dans les textes.

Je souligne le fait que les services de police parisiens sont extrêmement attentifs et mobilisés sur ces sujets. On le montre à différentes reprises par des interpellations, par des élucidations, par la manière dont nous accompagnons, par exemple, chaque année la manifestation dite "Marche des fiertés".

J'ajoute aussi qu'au sein de la police judiciaire parisienne, il y a une brigade spécialisée qui s'appelle la Brigade de la répression de la délinquance aux personnes qui traite plus particulièrement de ces sujets.

Le Parquet est saisi. Il lui appartient d'ouvrir une enquête et si cette enquête est confiée aux services parisiens, je peux vous assurer de la mobilisation extrêmement forte qui sera la leur.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Préfet.

Du côté de la Ville, nous regardons toutes les possibilités liées au soutien juridique aux élus concernés, mais aussi la Ville diffamée. Il se trouve que cela m'est arrivé souvent avec cette personne, je suis donc particulièrement habituée à cela. Mais nous regardons si la Ville peut aussi aller sur le terrain du droit pénal qui est, vous le savez, d'interprétation stricte. Donc une analyse juridique est en cours.

Madame la Présidente, souhaitez-vous reprendre la parole ?

Mme Laurence GOLDGRAB. - Je vous remercie de ces propos extrêmement rassurants dont je ne doutais pas, mais qui font du bien à entendre.

Merci beaucoup.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

II - Question d'actualité posée par le groupe les Républicains et Indépendants à Mme la Maire de Paris relative à la solidarité au sein de l'Exécutif parisien.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons à la question d'actualité suivante, posée par M. LEGARET, pour le groupe les Républicains et Indépendants.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Madame la Maire, mes chers collègues, la solidarité est un principe indispensable à la bonne marche, à la solidité, à la crédibilité d'un Exécutif, qu'il s'agisse du Gouvernement de la France ou de celui de la Cité.

Rien ne va plus dans votre majorité, mais bien avant l'épisode fracassant lié à la démission de votre premier adjoint dans les conditions que l'on connaît, votre adjoint chargé du logement, lançant sa campagne européenne, a, si je puis dire, ouvert le bal des turbulences en faisant des déclarations, le 6 septembre dernier, qui engagent l'Exécutif sur la politique du logement.

Alors, vous avez laissé votre entourage désavouer un peu mollement ses déclarations, mais reconnaissez que cela fait désordre et que les Parisiennes et les Parisiens, tout comme votre administration, en pleine opération "mergitur", ont de quoi perdre leur latin. Pour tenter d'occulter la crise du logement à Paris, et assurer la publicité de la sortie d'un livre militant, votre adjoint concentre ses attaques sur les locations de meublés touristiques en proclamant l'interdiction dans les 4 premiers arrondissements, et la suppression des résidences secondaires à Paris. Rien que cela !

Alors que nous n'avons jamais cessé nous-mêmes d'être force de proposition sur la question ultra-sensible des meublés touristiques, tant sur le blocage automatique des annonces pour les logements qui ont atteint le plafond des 120 nuitées par la mise en place d'une plateforme unique, que par la mise en place d'un dispositif de contrôle nettement plus efficace contre la sous-location dans le parc social, en liaison avec les plateformes touristiques. Vous avez rejeté systématiquement nos propositions constructives et opérationnelles.

Pourtant, les résultats des opérations de contrôle par la Ville devraient vous inciter à davantage de modestie et de pragmatisme. D'après vos chiffres, 111 propriétaires de résidences secondaires ont été condamnés en 2018, alors que Paris compterait plus de 20.000 locations saisonnières irrégulières. Seul 0,5 % des logements en infraction aurait ainsi fait l'objet de condamnation au premier semestre 2018, et le montant des amendes, 1,3 million, ne couvre pas le coût de contrôle par les 30 agents de la Direction du Logement.

Dans le parc social, ce sont moins de 20 procédures qui sont conduites par an à l'encontre des locataires sous-louant leur appartement sur les plateformes de location touristique, alors que la réalité est d'une tout autre ampleur.

Vouloir interdire les résidences secondaires consiste à brandir un sabre de carton, puisque cela porte atteinte au droit de propriété et c'est donc anti constitutionnel.

En revanche, nous aurions aimé que votre adjoint, au lieu de jeter un rideau de fumée idéologique, dresse un bilan objectif de la situation très préoccupante du logement social à Paris et réponde enfin aux attentes des Parisiennes et des Parisiens.

Je rappelle quelques indices révélateurs de votre politique : 180 millions d'euros en moyenne par an d'achat de logements occupés dans le secteur privé, contribuant largement à l'augmentation vertigineuse du prix de l'immobilier, et ne créant aucun nouveau logement. 180 millions qui permettraient de réhabiliter 7.200 logements dans le parc social ou de construire 2.500 logements neufs.

Pendant ce temps, 130.000 ménages parisiens attendent toujours un logement social, bloqués également par un taux de rotation qui stagne péniblement à 4,5 %, chiffre très faible puisqu'il est de 10 % en France et de 27 % dans le privé.

J'ajoute que l'éviction des classes moyennes bat son plein à coups d'opérations de reconventionnement, plus de 3.000 par an, dans le parc des logements libres et intermédiaires.

Voilà l'explication de l'exode des familles de la Capitale encore constatée à cette rentrée scolaire, d'autant plus que l'accession sociale à la propriété est au point mort. La liste est encore longue de vos errements en matière de politique de logement et nous voudrions, au lendemain du remaniement de votre Exécutif, avoir une réponse claire de votre part qui illustrerait la gouvernance que vous comptez exercer pour cette dernière partie de la mandature.

Madame la Maire, désavouez-vous clairement les propos de votre adjoint au logement concernant des annonces aussi fracassantes qu'irresponsables faites, je le rappelle, en tant que membre de votre Exécutif, et quelles sont les mesures réalistes et efficaces que vous comptez prendre contre la sous-location au sein du parc social et les locations saisonnières abusives ?

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur LEGARET.

La parole est à M. Emmanuel GRÉGOIRE pour vous répondre.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Maire, merci de votre question. A l'intitulé de la question, qui portait sur la solidarité au sein de l'Exécutif municipal, l'actualité des derniers jours m'avait laissé penser que le sujet ne concernerait pas le logement.

Enfin, comme vous observez comme nous que l'Exécutif municipal va bien et que la majorité municipale va bien, vous avez fait le choix de revenir sur un sujet qui nous importe beaucoup, puisque c'est un engagement prioritaire de mandature, c'est notamment celui qui fait l'objet du plus grand investissement dans sa proportion dans le programme d'investissement de la mandature, il s'agit du logement social.

Vous avez soulevé plusieurs sujets de fond sur cette question fondamentale du logement. Je ne vais pas revenir sur tous les points, mais sur le sens de votre intervention, qui est celle de la liberté ou non d'un adjoint d'exprimer des positions en dehors de la parole municipale officielle telle qu'elle est portée par la Maire, et bien évidemment par son premier adjoint.

Ian BROSSAT est un membre d'une formation politique de la majorité. Il est l'adjoint au logement et vous connaissez tous sur les bancs de notre Assemblée, son enthousiasme, sa détermination à mettre en œuvre le programme de la mandature, et à utiliser tous les leviers de politique publique qui sont à sa disposition pour remplir l'objectif dont je comprends qu'il nous réunit, ce qui n'a pas toujours été le cas des politiques de soutien au logement social et encore régulièrement quand le sujet revient dans notre Assemblée, d'utiliser tous les leviers à sa disposition pour que nous puissions atteindre cet objectif de permettre aux Parisiens de rester vivre à Paris.

C'est un enjeu majeur, parce que c'est ce qui donne à Paris sa profondeur historique, la capacité d'avoir à Paris à la fois des gens aisés, des classes populaires, des vies de quartier de proximité, qui sont l'image de Paris, l'histoire de Paris, et auxquelles, je le sais, nous sommes tous attachés.

Lorsque Ian BROSSAT exprime un certain nombre d'idées, il lui arrive que ce soient des idées personnelles et c'est bien normal que dans une majorité plurielle, diverse, les représentants de formations politiques gardent leur liberté de parole et nous y sommes attachés.

Non, la demande d'interdire "Airbnb" n'est pas la position de la Ville de Paris, c'est un bon moyen aussi de peser sur "Airbnb" pour le rappeler à ses responsabilités. Il y a en place des mécanismes de régulation, il ne les respecte pas, et il n'est pas acceptable qu'un opérateur économique contrevienne aussi manifestement au respect de la loi et c'est le rôle de Ian BROSSAT de le rappeler.

Ensuite, concernant l'interdiction des résidences secondaires, votre analyse juridique pertinente rappelle que ce serait inconstitutionnel. Ce n'est là non plus pas la position de l'Exécutif municipal, mais nous avons l'occasion de revenir sur ces sujets régulièrement et Ian BROSSAT continuera à avoir la liberté de les exprimer.

Simplement vous remercier, et pour conclure revenir sur ce sujet central de retenir dans l'expression de votre groupe, un soutien à la politique de logement que nous menons, et j'ai bien entendu que ce n'était pas exactement cela, et il vous arrive quand même de manier l'injonction contradictoire avec un discours global bienveillant sur le logement social, et un discours pris au cas par cas extrêmement contestable, puisque vous vous y opposez de façon assez mécanique, que ce soit dans les Conseils d'arrondissement ou en Conseil de Paris.

Nous sommes fiers que Ian BROSSAT soit membre de cet Exécutif, nous lui laissons la liberté de s'exprimer. Nous nous laissons la liberté de dire quand nous sommes d'accord ou pas, et il revient à la Maire de Paris de trancher, c'est ce que nous appelons la solidarité au sein de l'Exécutif municipal.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Réponse précise, que je fais mienne.

Monsieur LEGARET ?

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Madame la Maire, je salue le nouveau premier adjoint minoritaire au sein de notre Assemblée. La question s'adressait à vous-même. J'entends la réponse qui est faite et je constate que le principe de solidarité a donc volé en éclat.

C'est d'autant plus dommage que je voudrais rappeler que sur les sanctions et la vigilance à l'égard des plateformes de location saisonnière, nous avons, nous, assumé nos responsabilités, et nous avons été les premiers à le faire avec mes collègues du Centre de Paris, Florence BERTHOUT, Jean-Pierre LECOQ, et d'ailleurs Christophe GIRARD le sait fort bien, nous avons participé à des opérations coups de poing avec les inspecteurs de la Ville en demandant une vigilance et des sanctions renforcées.

Mais, la question est de savoir si on mélange les fonctions d'adjoint au Maire de Paris avec celles de candidats aux élections européennes, en faisant des proclamations totalement irresponsables et en prenant des postures dogmatiques.

J'entends bien la réponse qui nous est faite par Emmanuel GRÉGOIRE. Il n'y a pas de solidarité. Il y a, je dirais, plusieurs composantes dans une majorité de plus en plus pluraliste. Nous saurons en tirer les conséquences et les Parisiens avec nous.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Vous ne serez pas encore notre porte-parole, voyez-vous, vis-à-vis des Parisiens. Je pense que notre façon de faire, en solidarité, en liberté, en reconnaissant chacune et chacun dans son rôle dans cette équipe est notre façon de faire. Je pense qu'elle ressemble aussi à ce qu'est cette ville.

III - Question d'actualité posée par le groupe Démocrates et Progressistes à Mme la Maire de Paris relative au Z.T.I.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je donne la parole à Mme Anne-Christine LANG pour la troisième question d'actualité, posée par le groupe Démocrates et Progressistes.

Mme Anne-Christine LANG. - Madame la Maire, mes chers collègues, pour ce premier Conseil de Paris de rentrée, notre question d'actualité portera sur les Z.T.I afin que l'Exécutif puisse enfin exprimer sa position sur ce dossier, car, effectivement, nous y perdons un peu notre latin. Reprenons la chronologie.

En 2015, vous exprimiez votre vive opposition à la Loi Macron et aux Z.T.I. accusées de tuer le commerce de proximité, pour citer vos propos, Madame la Maire. Je me souviens que nous étions alors très peu nombreux à défendre les zones touristiques internationales, à l'époque, au sein de la M.I.E., sur le travail dominical à Paris en 2015.

Mais, en 2016, contre toute attente, et alors même que, conformément à votre souhait, vous aviez récupéré la compétence sur les dimanches du Maire, vous changez de pied et décidez d'autoriser l'ouverture de 12 dimanches par an, soit le maximum autorisé par la loi, au grand dam de votre majorité qui s'opposait encore bec et ongle aux dérogations dominicales pensant loyalement défendre votre position.

Puis, vint l'annulation d'un certain nombre de Z.T.I. par le tribunal administratif. Suite à cette annulation, notre groupe avait proposé des solutions concrètes pour la Z.T.I. du 13e via un vœu qui a reçu à l'époque l'adhésion de nombre d'élus sur ces bancs et pour lequel vous aviez émis un avis défavorable. Mais vous vous êtes félicitée ensuite de la solution retenue par l'Etat alors même qu'elle était strictement identique à ce que nous avons proposé.

Fin juillet, le Gouvernement, via la ministre Delphine GÉNY-STEPHANN, a défini trois nouvelles zones touristiques afin de trouver des solutions légales permettant aux commerces de continuer à ouvrir le dimanche suite aux annulations. Par courrier en date d'août dernier, votre adjointe au commerce, consultée pour avis, a répondu au Ministre de l'Economie sur deux projets d'arrêté pour la création des deux Z.T.I Palais des Congrès et Champs-Élysées - Montaigne, approuvant le premier, refusant le second.

Madame la Maire, ma question est donc double. Comment justifiez-vous l'avis défavorable sur certains périmètres alors que vos différents adjoints et l'A.P.U.R. ont dit ne pas disposer de chiffres consolidés lors de la dernière réunion de l'observatoire des Z.T.I. qui s'est tenue il y a environ un mois ? Au regard de l'historique, pouvez-vous nous préciser votre position sur les zones touristiques internationales à Paris puisque vos adjoints, sollicités à de nombreuses reprises et présents en nombre lors de la dernière réunion de l'observatoire sur les Z.T.I à Paris, n'ont pas été en mesure de nous la donner ?

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Je tiens à informer notre Assemblée que nous avons des citoyens titulaires de la carte citoyen/citoyenne de Paris. Merci d'être là.

Je donne la parole à Mme Olivia POLSKI, pour vous répondre.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Mesdames, Messieurs, mes chers collègues, Madame la Maire, la position de la Ville en matière de travail dominical a été, je crois, répétée à maintes reprises et nous en avons largement débattu. Je me demande même s'il n'y a pas à chaque Conseil le sujet qui revient comme un leitmotiv. Il y a un côté un peu répétitif à le faire ainsi.

Nous sommes convaincus - je vais donc reprendre la position de la Maire de Paris et de nous-mêmes, Exécutif - que le repos dominical doit rester la règle. Pour autant, cette règle peut admettre des exceptions qui doivent être encadrées sur la base du volontariat et prévoir des compensations pour les professionnels. La définition de ces zones doit tenir compte de plusieurs exigences. Je vous rappelle aussi ce qui nous guide, comme principe, puisque c'est ce que vous nous demandez : les garanties offertes aux salariés, la protection du commerce de proximité, le développement de l'attractivité économique et touristique de la capitale ainsi que le cadre de vie des quartiers potentiellement concernés par l'ouverture dominicale.

C'est selon cette logique que nous avons, après consultation du maire du 13e, demandé et obtenu le classement d'Italie 2 en zone commerciale après que la Z.T.I. Olympiades - Italie 2 ait été déclassée par le tribunal administratif. Sur le reste de la zone, par ailleurs, une réunion a été faite avec les acteurs locaux et la mairie du 13e. Il est remonté que les commerces de proximité ne souhaitaient pas ouvrir en l'état.

Nous avons aussi demandé, puisqu'il y a eu la question de la zone touristique Bercy - Saint-Emilion, en lien avec la mairie du 12e, et ce sera évoqué demain en Conseil après le déclassement de la Z.T.I., compte tenu des caractéristiques culturelles, économiques et de fréquentation de la zone, puisqu'il y a 15 millions de visiteurs par an, mais aussi parce qu'il y a maintenant, apparemment, 100 emplois qui sont concernés depuis la nouvelle ouverture, nous avons décidé aussi de pouvoir continuer à inscrire cette zone de Bercy en zone touristique.

C'est cette logique qui nous a amenés durant l'été à rendre un avis favorable pour la création de la Z.T.I Palais des Congrès, compte tenu de son caractère touristique évident et tourisme international d'affaires, mais, par contre, défavorable à l'extension de la Z.T.I Champs-Élysées à l'avenue des Ternes, dont le caractère touristique n'était absolument pas démontré et où le petit commerce de proximité n'utilise pas, dans sa majorité, la possibilité qui lui est offerte d'ouvrir le dimanche. Nous avons consulté les associations de commerçants.

Nous avons appris que l'Etat souhaiterait envisager l'extension d'une Z.T.I. à Saint-Germain. Comme on n'a pas été, à ce stade, saisi officiellement, on utilisera la même méthodologie d'un juste point d'équilibre sur ce dossier aussi.

Notre position est d'abord pragmatique, soucieuse de la réalité de terrain et, évidemment, nous n'avons pas pour autant vocation à ouvrir la voie à une ouverture généralisée de tout Paris. Le repos dominical doit rester la règle, un principe essentiel pour la vie familiale et sociale de tout le monde.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Olivia POLSKI.

Je redonne la parole à Mme LANG.

Mme Anne-Christine LANG. - Je crains, Madame la Maire, que votre réponse ne soit elle-même assez répétitive et, malheureusement, je n'ai pas compris que vous répondiez strictement à ma question.

Par exemple, sur la question de l'avenue des Ternes, puisque vous dites que vous avez une approche pragmatique, quels sont les chiffres sur lesquels vous vous fondez pour refuser cette ouverture, sachant qu'à l'observatoire, l'A.P.U.R. et vous-même avez dit que vous ne disposiez pas de données consolidées ? C'est la première chose.

Deuxièmement, j'en profite pour vous demander votre position sur le quartier chinois dans le 13e.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

IV - Question d'actualité posée par le groupe UDI-MODEM à Mme la Maire de Paris concernant le bilan et les perspectives de la politique culturelle de la Ville de Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons à la question n° 4 qui est celle du groupe UDI-MODEM, présentée par Mme Béatrice LECOUTURIER.

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, Monsieur le Maire adjoint, les observateurs de la vie politique parisienne ont beaucoup commenté la démission de Bruno JULLIARD en tant que premier adjoint, mais ce coup de tonnerre a également provoqué un autre mini-séisme, moins visible, mais qui nous semble tout aussi important. Je veux parler de la politique culturelle parisienne.

Monsieur GIRARD, je vous souhaite la bienvenue. Bien audacieux serait celui qui penserait pouvoir remettre en cause votre disposition naturelle et votre imprégnation pour la culture.

Néanmoins, nous nous demandons aujourd'hui quelles sont vos marges de manœuvre et l'impulsion nouvelle que vous souhaitez donner un an et demi avant la fin de la mandature, alors que la quasi-totalité des chantiers a d'ores et déjà été lancée ? Peut-être avez-vous déjà apporté un début de réponse dans votre interview à "Télérama", où vous dites à propos de votre prédécesseur, que, je vous cite : "probablement en raison de vos âges et de vos parcours différents, vous vous situez moins dans le ludique, le festif". Dans son courrier post-démission aux acteurs de la Mairie de la politique culturelle, Bruno JULLIARD semble pourtant partager lui aussi le même constat et s'inquiète que la politique culturelle, je le cite lui aussi, "ne se réduise à la question d'un guichet de financement ou à la multiplication de moments festifs".

Je vous avoue que nous ne savons plus trop sur quel pied danser en vous voyant vous renvoyer la balle comme cela, mutuellement. Cette confusion n'est guère encourageante pour comprendre la ligne directrice de la politique culturelle de l'Exécutif.

Par ailleurs, toujours dans cette interview, vous semblez saluer notamment l'attribution par tirage au sort des places dans les conservatoires. Sur ce point, il convient de ne pas oublier que M. JULLIARD, sous notre amicale vigilance, a toujours affirmé qu'il s'agissait d'une solution transitoire en attendant que l'offre soit suffisante pour répondre à l'ensemble des demandes.

Partagez-vous cette nuance qui nous tient particulièrement à cœur ou assumez-vous que la loterie soit un gage de qualité et d'équité ? Vous saluez également le lancement des travaux du théâtre du Châtelet et de la Ville. Il serait effectivement grand temps. M. JULLIARD convenait volontiers en Commission que ces travaux devenaient urgents du fait de n'avoir pu être lancés sous les mandatures précédentes.

Depuis le début 2014, notre groupe a porté à l'attention de votre prédécesseur de nombreux sujets d'inquiétude : l'avenir de la Gaîté lyrique, celui du Forum des Images, la suppression de nombreux festivals, la réforme des conservatoires, la place des arts forains, une meilleure répartition des subventions, la nécessaire refonte des pratiques artistiques amateurs ou encore le patrimoine, dont nous espérons que Karen TAÏEB, à qui je souhaite également la bienvenue, pourra très prochainement nous présenter la communication maintes fois annoncée, mais maintes fois repoussée.

Voilà, Monsieur GIRARD, vous ne débarquez pas dans un portefeuille tranquille et la tâche est loin d'être aisée. Alors pouvez-vous nous dire quel bilan tirez-vous de la politique culturelle de l'Exécutif depuis 2014 ? Et pouvez-vous nous faire part de vos priorités pour la fin de cette mandature ?

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame LECOUTURIER.

A Christophe GIRARD, un adjoint d'avenir.

M. Christophe GIRARD, adjoint. - Merci beaucoup, chère Béatrice LECOUTURIER, pour votre question, ce qui me permet de saluer la première présidente de cette mandature avant vous qui était Fadila MÉHAL, car en effet la Commission culture est une Commission très importante et deux femmes successives la président avec beaucoup de talent.

Je veux remercier Anne HIDALGO de m'avoir confié cette grande délégation, avec une feuille de route très exigeante et que nous partageons pour une complicité avec la culture et les artistes déjà très ancienne.

Vous connaissez mon parcours pour cette ville, notre belle ville de Paris, capitale mondiale de la culture. La culture, ce ne sont pas que des œuvres et des créations. Ce sont des êtres et les artistes, plus que quiconque, ont besoin d'écoute, d'attention, de présence et de fidélité car ils inventent le monde.

Adjoint à la culture pendant plus de onze ans de Bertrand DELANOË, maire d'arrondissement pendant plus de cinq ans et d'un arrondissement très culturel, adjoint d'Anne HIDALGO aux Ressources humaines pendant une très belle année, et puis vice-président de Paris Musées, président du Centquatre, siégeant assidûment dans de nombreux établissements culturels - je pense dans le désordre et de façon incomplète au Centre Pompidou, à l'Orchestre de Paris, au Théâtre de la Ville, à l'Abbaye de Fontevraud dans mon Maine-et-Loire natal, ou dans des musées américains et des fondations étrangères - j'aurais à cœur, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs les présidents de groupe d'utiliser mon expérience au service de Paris.

Et j'associerai les maires d'arrondissement et leurs adjoints à la culture que je vais réunir très prochainement, tout en veillant à associer régulièrement mes collègues Catherine VIEU-CHARIER, Karen TAÏEB et Frédéric HOCQUARD dans leurs délégations. Cela avec le concours de deux directrices et deux établissements, deux administrations, celle de la Direction des affaires culturelles dirigée par Mme Claire GERMAIN et Paris Musées de Delphine LÉVY et son équipe, car leur travail est essentiel et si professionnel avec celles et ceux qui font vivre la culture à Paris.

Chaque arrondissement, mes chers collègues, chaque établissement sera traité de la même manière, et dans le même état d'esprit d'ouverture et d'attention que vous m'avez connu lorsque j'étais adjoint à la culture dans une précédente mandature. Bibliothèques, conservatoires, maisons des pratiques artistiques amateurs, musées, théâtres, salles de concerts, Philharmonie - je ne donne pas la liste entière - feront l'objet d'une attention accrue dans l'ère consumériste, obsédée par la communication, qui détruit beaucoup et déstabilise par sa vulgarité et souvent sa violence, mais tout en sachant embrasser l'ère numérique si passionnante et si utile, et parfois source de nouvelles libertés.

Si la culture coûte cher, essayez l'ignorance !

A quelques jours de "Nuit blanche", je voudrais remercier mon prédécesseur Bruno JULLIARD d'avoir su avec sérieux, pendant les six années où il fut adjoint à la culture, de 2012 à aujourd'hui, garder l'esprit de "Nuit blanche" que nous avons créée en 2002.

Pour conclure, je vous informe que je ferai la proposition d'une nouvelle manifestation culturelle pour Paris, savante et populaire, Madame la Maire de Paris, dans quelques semaines et avant la fin de l'année.

Comme j'aime les symboles, je voudrais dire au Préfet de police que je n'oublie pas qu'en 2001-2002, lorsqu'il était le directeur de cabinet de Jean-Paul PROUST, Préfet de police de Paris, j'avais été très heureux d'avoir préparé avec lui et avec son attention, sa vigilance et sa générosité, la première "Nuit blanche" de Paris.

Je vous remercie pour votre question.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, cher Christophe, pour cette belle perspective.

Madame LECOUTURIER, vous avez la parole.

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Merci, Monsieur GIRARD, de votre réponse qui n'apporte pas toutes les réponses à mes questions, mais nous aurons certainement l'occasion d'en reparler ensemble. J'aimerais pour autant vous soumettre deux requêtes.

La première est une prochaine réunion du comité de pilotage de la réforme des conservatoires pour tirer le bilan de cette nouvelle rentrée, et ce sera peut-être enfin l'occasion d'avoir les chiffres complets sur les effectifs que nous n'avons jamais eus jusqu'à présent.

Puis je formule le vœu également que nous puissions, à l'occasion du prochain débat budgétaire, avoir un échange sur le budget dédié à la culture, car nous interpellons chaque année l'Exécutif sur ce budget au Conseil de Paris, mais nous n'avons jamais malheureusement tous les éléments.

Je vous remercie infiniment.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous apporterons des réponses sur ces deux points. Je pense que c'est important d'évaluer, de partir des réalités pour pouvoir se projeter.

Comme vous, j'attends avec impatience, mais je serai la première à accueillir la proposition de Christophe GIRARD, une manifestation savante et populaire. J'aime bien ces deux mots qui vont bien ensemble. Merci, Christophe.

V - Question d'actualité posée par le groupe Socialiste et Apparentés à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative aux moyens déployés pour assurer la sécurité à Paris, notamment dans le Nord-Est parisien.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons à la question suivante posée par François DAGNAUD, maire du 19^e arrondissement et au nom du groupe Socialiste et Apparentés.

Vous avez la parole.

M. François DAGNAUD, maire du 19^e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Préfet, alors que les propos récents d'un chroniqueur de télé, à la fois trop rapides et très injustes, heurtent et choquent, je veux d'abord au nom des élus de mon groupe rendre hommage à l'engagement des policiers de Paris, saluer la mémoire d'Amandine Giraud, de Xavier Jugelé, d'Ahmed Merabet et de Franck Brinsolaro qui ont, ces dernières années, perdu la vie dans l'exercice de leur mission.

Nous le savons tous, on attend beaucoup de celles et ceux qui servent la police républicaine, et cette exigence d'efficacité et d'exemplarité exige en retour décence et mesure dans le commentaire public de leur action.

Nous n'ignorons rien bien sûr du niveau d'exigence de vos missions : plan Vigipirate, développement de nouvelles formes de criminalité et de délinquance, regain de l'attractivité de Paris, métropole mondiale pour le meilleur mais aussi pour le plus difficile. Et c'est justement parce que cette exigence est élevée, parce qu'elle pèse lourdement sur les équipes chargées de protéger nos concitoyens, parce qu'elle est aussi le produit du croisement de problématiques complexes qui s'alimentent réciproquement, oui, c'est pour toutes ces raisons que nous sommes particulièrement inquiets de la diminution de la présence policière à Paris, notamment dans les arrondissements du nord-est, et de la faiblesse des moyens attribués à nos commissariats.

Est-t-il vrai, Monsieur le Préfet, comme le disent de plus en plus de policiers, que jamais Paris n'a compté aussi peu de policiers que ces derniers mois ? Est-il exact que la réduction des effectifs à Paris affaiblit la capacité de la Préfecture de police à remplir ses missions ? Faut-il craindre que ces reculs exposent davantage les policiers ? C'est donc en solidarité avec mes collègues maires des 10e, 11e, 18e et 20e arrondissements que je veux, Monsieur le Préfet, vous alerter sur ce que nous voyons et sur ce que vivent les habitants de nos quartiers.

Car ce qu'ils subissent n'est tout simplement pas "normal", que ce soit à la Chapelle, à Barbès, à Stalingrad, à la gare du Nord ou ailleurs.

Non, il n'est pas normal de sortir d'un métro pour se faire bousculer et parfois harceler par les vendeurs à la sauvette qui ont pris possession de la rue, pas normal non plus qu'un kiosquier en arrive à fermer boutique.

Non, il n'est pas normal que des dealers de crack tiennent le haut du pavé, jour et nuit, à la vue de tous, place de Stalingrad, et alimentent un écosystème de la drogue qui asphyxie nos quartiers et les insécurise.

Non, il n'est pas normal que des mineurs, isolés ou pas, sèment la terreur ou plus souvent la pagaille dans nos quartiers.

Non, il n'est pas normal que les professeurs d'E.P.S. en soient réduits à changer de gymnase ou de trajets pour ne pas exposer leurs élèves à des agressions de rue.

Non, il n'est pas normal que les trafiquants de drogue ou les réseaux de traite des femmes puissent un peu partout s'approprier l'espace public.

Non, il n'est pas normal que des femmes se sentent illégitimes dans certaines rues de Paris.

Je pourrais poursuivre ainsi cette sinistre énumération, évoquer d'autres fléaux qu'on retrouve dans tous les arrondissements de Paris, les infractions au Code de la route, les pollutions sonores ou les arrachages de colliers et de sacs, mais mon propos n'est pas d'accabler.

Nous savons les efforts fournis, les risques pris, la complexité de beaucoup de ces situations dont la résolution relève bien sûr de la complémentarité des partenariats. Et vous le savez, la Ville y prend et y prendra sa part, souvent en allant très au-delà de ses propres compétences, grâce notamment aux agents de la DPSP, dont le nombre et les missions ne cessent de s'élargir. Mais les Parisiens nous disent ce qu'ils voient, et en l'occurrence, ce qu'ils ne voient plus. Ils ne voient plus assez d'uniformes dans nos rues, et encore moins ces derniers mois, malgré les promesses de la police du quotidien, qui devait permettre de rétablir une police de proximité.

Alors oui, nous souhaitons, Monsieur le Préfet, obtenir des précisions quant au déploiement de la police du quotidien à Paris, des effectifs et des moyens supplémentaires qui seront alloués ou non en 2019. Nous avons besoin de transparence concernant l'évolution réelle des effectifs à Paris ces dernières années. Je prendrai l'exemple du 19e arrondissement, dont la situation ressemble sans doute beaucoup à celle des autres arrondissements. Le commissariat du 19e recevra prochainement une nouvelle promotion d'une vingtaine de jeunes policiers, et je serai là, comme mes collègues dans leur arrondissement, pour les accueillir, mais à l'évidence, ces arrivées ne couvriront pas, loin s'en faut, tous les départs intervenus depuis un an.

Monsieur le Préfet, soyez assuré de notre soutien loyal pour aider la Préfecture de police à remplir ses missions et à en obtenir les moyens. Soyez assuré tout autant de notre détermination farouche à faire entendre le sentiment d'abandon qui prospère, hélas, dans les quartiers populaires de Paris, ces quartiers qui payent cher la réduction de l'effort de sécurité nationale, et où pourtant de belles énergies continuent de tenir le cap et refusent de perdre l'espoir de vivre mieux. Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, cher François DAGNAUD. Je crois que beaucoup d'élus sur ces rangs avec, je dirais, cette question posée, et aussi respectueuse, se reconnaissent dans les questions que vous venez de poser à M. le Préfet de police.

Monsieur le Préfet, je vous donne la parole, et Colombe BROSSEL complétera, bien évidemment.

Monsieur le Préfet ?

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Merci, Madame la Maire de Paris.

Monsieur le Conseiller, Mesdames, Messieurs les Conseillers de Paris, la question que vous posez est une question essentielle et qui démontre une fois de plus à quel point, en renvoyant à l'étymologie, la police est au cœur de la cité et des attentes de la cité. Notre devoir est d'être à la hauteur de ces attentes et de ces exigences, et nous faisons le maximum pour œuvrer en ce sens.

Merci, bien sûr, des mots que vous avez tenus pour condamner les propos totalement déplacés et grossiers - l'intéressé, je crois, s'est excusé ce matin, mais ça n'enlève rien au mal qui a été fait - de ce polémiste qui était sur une chaîne de télévision samedi dernier. Evidemment, je condamne, comme l'a fait le Ministre, sans réserve ces dérapages inadmissibles. Merci aussi de l'hommage rendu aux disparus récents dans nos rangs.

Un mot peut-être sur la question des effectifs et des moyens. J'évoquerai quelques aspects de physionomie ensuite, et peut-être pour vous dire comment se déploie la police de sécurité du quotidien dans la Capitale.

Sur les moyens en effectifs, j'ai sous les yeux un tableau qui retrace l'effectif de gradés et gardiens de la paix à la Direction territoriale de la sécurité de proximité, c'est-à-dire, pour l'essentiel, les commissariats de nos 20 arrondissements. Le point bas a été atteint fin 2014. Il y avait 5.179 gradés et gardiens dans les effectifs de la Direction territoriale, à comparer à un peu plus de 5.700 en 2011. C'était le reflet d'une politique de déflation des effectifs.

Depuis lors, l'effectif s'est redressé. Fin 2017, c'étaient 5.587 effectifs du corps d'encadrement et d'application qui étaient dans les commissariats. Cet effectif, nous le retrouverons à la fin de cette année. On est un peu dans le creux, même si j'ai accueilli 798 stagiaires ce matin. L'arrivée prochaine aura lieu au mois de décembre. Nous en aurons ensuite au mois d'avril et au mois de juillet, ce qui veut dire qu'à partir de l'année 2019, on aura progressé par rapport à ce creux de plus de 7 %. Je le rappelle : 5.179, 5.587. On sera à ce niveau-là. Et ensuite, on aura les effets des recrutements décidés par le Gouvernement.

Je rappelle que sur le quinquennat, le projet, c'est la création de 10.000 emplois pour la sécurité intérieure, 7.500 pour la police nationale, avec un rythme : 2.000 créations d'emplois en loi de finances 2018, 2.500 en loi de finances 2019, 2.500 en loi de finances 2020, 1.500 ensuite en 2021, puis en 2022. Bien évidemment, la Préfecture de police prendra sa part dans cet effort, mais comme toujours, on crée des postes, on organise les concours, on recrute, on forme dans les écoles, on accueille ensuite dans les services. Vous le comprenez, vous le savez, il faut un certain décalage de temps.

J'ajoute une réalité qui est souvent perdue de vue et qui pourtant est essentielle à Paris : regarder uniquement les effectifs des commissariats d'arrondissement - et je comprends que les maires les regardent, et notamment les maires d'arrondissement, et moi aussi -, mais regarder uniquement ces effectifs pour mesurer l'importance de l'action policière dans la Capitale, ce n'est pas conforme à la vérité. On oublie des réalités profondes : d'abord, les services mutualisés du type "compagnies d'intervention", que vous ne trouvez pas dans les arrondissements, mais qui interviennent partout dans la Capitale ; les effectifs de la police régionale des transports, où il y a à peu près 1.000 effectifs en tenue ; les effectifs de la police judiciaire ; les trois districts territoriaux ; les brigades centrales, telles que la Brigade des stupéfiants.

N'oublions pas non plus l'apport à la production de sécurité dans la Capitale de la Direction de l'ordre public et de la circulation, pour la circulation, pour la gestion des événements, pour la sécurité que l'on doit aux grandes institutions de la République, aux ambassades, et qui assure sur le terrain aussi, par exemple, le déploiement Vigipirate. La Direction de l'ordre public, c'est 5.000 fonctionnaires. La Direction de la police judiciaire, c'est 2.200 fonctionnaires, qui sont à peu près tous basés dans la Capitale, si on met de côté les trois services départementaux de police judiciaire.

Je pourrais ajouter aussi l'effort de la Direction du Renseignement, qui suit par le menu les individus radicalisés et qui constituent une menace. Il y a donc, au-delà des effectifs qui sont dans les arrondissements et que vous connaissez évidemment beaucoup mieux, une ressource qui est mobilisée au service de la sécurité des Parisiens et qu'il ne faut jamais oublier. En tout cas, l'affirmation qui consiste à dire "on n'a jamais été aussi bas et les effectifs sont en recul" est contredite par la réalité de ces données. Je me propose d'ailleurs, Madame la Maire, de mettre toutes ces données par écrit et de les communiquer à l'ensemble des élus.

Ensuite, il y a la question des phénomènes que vous décrivez et que vous décrivez fort justement, Monsieur le Maire, que je crois connaître un peu. Il m'arrive de me déplacer, souvent sans l'annoncer. Je suis allé personnellement à "la Colline" discuter avec les gens qui sont dans ce secteur et qui s'adonnent au crack. Certains avaient été évacués quelques semaines avant. "Pourquoi êtes-vous revenu, Monsieur ?" Il m'a dit : "On est mieux ici. On est entre nous." Il a même ajouté : "vous savez, s'il y a des difficultés entre nous, on appelle la police, cela se passe très bien" ; sous-entendu : "on n'a pas besoin de vous".

Je suis venu aussi, vous le savez, voir un petit peu quelle était la physionomie sur le secteur de Stalingrad, car je sais que le sujet est sensible. Alors, je veux vous donner quelques éléments, d'abord sur la question des stupéfiants : ayez à l'esprit, les uns et les autres, qu'on est devant un phénomène profondément inquiétant, qui est un phénomène mondial. La production d'héroïne a été multipliée par deux sur le théâtre afghan. On sait très bien ce que ça finance : un peu tout le monde, les Talibans, le régime, les seigneurs de la guerre, etc., les trafiquants qui la font circuler.

La cocaïne : sa production a été multipliée par quatre, et les saisies de cocaïne quotidiennes dans le monde doivent représenter en moyenne au moins une tonne. C'est dire à quel point ces phénomènes sont puissants, sont inscrits et irriguent tous les territoires. On part de grands trafiquants internationaux pour arriver dans nos quartiers, au bas de nos immeubles.

Il faut avoir conscience de ces réalités. Mais au regard de cela, quelques données qui vous montrent à quel point la mobilisation est forte : la coordination de l'action contre les stupéfiants, contre les réseaux est menée par la Brigade des stupéfiants, qui s'appuie sur la mobilisation aussi des moyens de la D.S.P.A.P., des moyens de la Direction du Renseignement. J'ai tenu une réunion il y a quelques jours sur le sujet, mais il n'y a pas que cela. Les policiers, notamment dans les arrondissements, dans le métro, doivent travailler sur ce qu'ils doivent interpellier, le trafic de proximité, voire interroger les consommateurs.

356 kilos de cocaïne ont été saisis depuis le début de l'année par les services de la Préfecture de police, c'était 117 l'an passé, cela a plus que doublé.

Pour l'héroïne, 22,8 kilos ont été saisis. Là aussi, c'est plus du double de l'an passé. 2,8 tonnes de cannabis ont été saisies. Quant aux avoirs numéraires, on a déjà saisi 3,8 millions d'euros sur les huit premiers mois de l'année, alors que c'était 5,6 l'an dernier sur toute l'année.

Vous voyez à quel point la mobilisation est forte, et l'activité se densifie. Derrière cela, sur Paris même, 2.500 interpellations pour trafic et 1.650 déferrements, pour donner des exemples.

Je pourrais ajouter le rôle de nos services dans les aéroports, notamment à l'aéroport d'Orly où on a beaucoup d'interpellations de ces passeurs, que l'on appelle hélas des mules, et qui sont des gens exploités dans leur misère, exploités depuis la Guyane ou les Antilles et qui, au risque de leur vie, amènent des quantités non négligeables, parfois jusqu'à 700 grammes transportés in corpore avec le risque vital. Mais les interpellations sont nombreuses. On est donc très mobilisé sur ce sujet.

Vous évoquez les ventes à la sauvette. Je crois que cela a été indiqué lors d'un vœu, mais je vais simplement vous citer un ou deux chiffres pour montrer notre engagement extrêmement constant.

Depuis le début de l'année 2018, 204 tonnes de marchandises ont été saisies. Vous avez eu l'illustration récemment par cette affaire de tours Eiffel où il y en avait une vingtaine de tonnes. 24.000 procédures ont été établies. Cette action est menée en très bonne coordination avec les équipes de la Mairie de Paris qui approchent les bennes dans lesquelles les produits saisis peuvent être orientés.

Je pourrais dire un mot aussi sur la question des mineurs isolés. C'est la même chose. Depuis le début de l'année, près de 1.500 interpellations de mineurs isolés. Des mineurs isolés qui se livrent à des actes de plus en plus violents, ce n'est plus seulement le vol à la tire, ce sont des colliers arrachés, des vols violents de plus en plus graves. C'est un sujet que l'on a pris à bras le corps. La police n'est pas seule avec évidemment le Parquet et la Ville pour la mobilisation des services sociaux.

Vous savez aussi que l'on a engagé une action particulière avec les autorités marocaines. C'est parti du sommet de l'Etat. Cela a été relayé par des échanges bilatéraux entre nos deux Ministres de l'Intérieur. J'ai eu le privilège d'y être associé, compte tenu de la situation à Paris. Les autorités marocaines se sont mobilisées pour nous aider. Ce sont les autorités consulaires. Je veux couper court à toutes les interprétations qui ont pu être faites, ce sont les autorités consulaires. On a un peu plus de 160 cas qui ont été examinés. J'ai constaté sur ce total que 41 majeurs avaient été identifiés et ces majeurs, et quand on les retrouve, on peut les traiter selon le droit commun.

Encore une fois, sur ces sujets, notre mobilisation est totale. Comprenez bien aussi qu'on n'a pas tout seuls la réponse. Dans le cadre des mineurs, c'est la recherche de prise en charge adaptée, mais c'est difficile. C'est l'implication, et la Ville a apporté une contribution financière essentielle avec le Centre d'action sociale protestant. Je salue votre engagement.

Il y a des échanges entre les autorités judiciaires nationales et marocaines pour savoir si on peut orienter des jeunes dans des centres qui se trouvent peut-être au pays de départ. Mais il n'y aura aucun retour forcé de mineurs. Je le souligne, ce n'est pas notre volonté.

Pour les stupéfiants, c'est pareil. Ces consommateurs de crack, dont certains sont venus vers Stalingrad, dont un grand nombre se trouve à "la colline", qui étaient assez nombreux dans le métro, vous le savez, la réponse apportée ne peut pas être seulement policière. Je me réjouis, j'ai eu une réunion avec le directeur général de l'A.R.S. qui connaît bien Paris, Madame la Maire, et qui déjà a fait des propositions pour augmenter notre capacité de prise en charge médicosociale et d'orientation pour que, lorsque la police intervient pour évacuer "la colline", comme nous l'avons fait, on ne se retrouve pas, trois semaines après, avec les gens qui sont revenus.

Dans ce domaine comme dans d'autres, la coproduction de sécurité, la chaîne qui mobilise l'ensemble des acteurs est plus que jamais nécessaire. Je ne peux que me réjouir de la convention de coordination que nous avons passée, de cette coordination au plus près du terrain que je souhaite dans chacun des arrondissements, pour renforcer l'efficacité collective.

Soyez en tout cas assurés, Mesdames et Messieurs les Conseillers de Paris, de notre mobilisation, de l'engagement résolu, déterminé des fonctionnaires de police. Quand on dit qu'ils ont peur, c'est faux. Ils savent qu'ils sont exposés à des risques, mais cela ne les empêche pas d'agir et d'être présents, cela ne les empêche pas d'être mobilisés. Vous pouvez compter sur nous pour continuer notre œuvre en ce sens.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Préfet de police.

Je donne tout de suite la parole à Colombe BROSSEL pour compléter.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Permettez-moi de commencer par deux remerciements. Merci à François DAGNAUD de porter une parole forte et de la porter, je crois, sous l'angle qui est celui qui s'impose à nous aujourd'hui. Non, tout ceci n'est pas normal, chers collègues. Oui, tout ce que vous avez décrit est absolument anormal, et nous ne devons jamais nous laisser nous-mêmes gagner par l'idée absurde que tout ceci serait normal, parce que notre engagement en tant qu'élu, c'est de bien faire en sorte qu'aucune de ces situations ne soit jamais considérée comme normale, d'une part, et ne soit jamais passée sous silence, d'autre part.

C'est pourquoi je vous remercie pour cette question qui met en lumière. On aime bien mettre en lumière les aspects positifs, mais il faut aussi parfois porter la parole des habitants, la parole de l'ensemble des acteurs associatifs, la parole des maires d'arrondissement.

Je vous remercie d'avoir porté ceci à notre Conseil aujourd'hui parce qu'en effet, la situation est dégradée. C'est visible à l'œil nu, si vous me permettez de le dire ainsi. C'est visible en effet à l'œil nu quand on ne peut pas échapper aux sauvettes de masse. C'est visible à l'œil nu quand, en effet, sortir d'une station de métro devient un parcours du combattant.

Permettez-moi, dans cet hémicycle, une petite parenthèse et une pensée amicale pour le kiosquier de Barbès, Samir LEBCHER qui, après avoir tenté de rouvrir son kiosque et d'avoir une activité professionnelle, tout bêtement d'exercer son activité professionnelle, a été contraint, ces dernières semaines, de fermer son kiosque à 17 heures, puis à 16 heures, puis à 15 heures, parce que ce n'était plus possible de vendre des journaux et qui a décidé hier, dans un coup d'éclat, de fermer définitivement son kiosque.

C'est aussi cela les situations auxquelles aujourd'hui des individus, des personnes, des habitants, des Parisiens, sont confrontés. Le trafic de stupéfiants est aussi visible, vous avez parlé du crack, Monsieur le Préfet, bien entendu, mais c'est aussi - et nous avons déjà évoqué cette question quasiment à chaque Conseil de Paris - dans un certain nombre de rues des trafics de bas étage, je le reconnais, mais qui sont là, tout le monde le sait, et qui sont toujours là.

Merci à vous, Monsieur le Préfet, parce que je crois que l'honnêteté et la franchise dont vous faites preuve dans cet hémicycle en répondant avec clarté sur un certain nombre d'éléments, que ce soit d'ailleurs sur la physionomie dans un certain nombre de quartiers du Nord-Est parisien ou que ce soit sur les effectifs, sont un des éléments fondamentaux qui peuvent nous permettre à tous d'avancer.

Vous avez parlé de coproduction. Je fais partie de ceux qui ne pensent pas que la coproduction de sécurité soit une vieille lubie galvaudée, mais bien au contraire, que c'est la façon dont nous pouvons les uns et les autres avancer et régler les problèmes, parce que c'est pour cela que nous sommes là, régler les problèmes.

Vous avez pris, Monsieur le Préfet, devant la Maire de Paris, devant les vingt maires d'arrondissement réunis, il y a quelques mois de cela, un engagement, vous venez de le résumer avec mes mots, en disant à la fin de l'année 2018, il y aura exactement le même nombre d'agents de la police nationale qu'au début de l'année.

C'est un engagement que vous aviez déjà pris, vous l'avez tenu et je sais que vous le tiendrez cette année.

La question aujourd'hui qui s'impose, Monsieur le Préfet, n'est plus du coup, je le crois, de votre ressort. Est-ce que, dans un certain nombre de nos quartiers, les Parisiens ont besoin d'autant de policiers ? Je ne le crois pas.

Dans un certain nombre de quartiers à Paris, aujourd'hui, les habitants ont besoin de plus de policiers, et c'est cela que nous portons comme parole, le besoin de plus de policiers, de policiers en tenue, dans l'espace public, présents, fidélisés et qui soient réellement capables de rassurer, car aujourd'hui c'est bien le sujet.

Au regard d'un certain nombre de phénomènes que vous avez décrits, Monsieur le Préfet, au regard de la parole portée par François DAGNAUD au nom de son groupe mais au nom d'un certain nombre de ses collègues maires, la question finalement est : est-ce que nous avons le temps d'attendre ?

On a toujours le temps d'attendre du point de vue des institutions et moi-même, quand je prends la parole ici, je représente une institution. Nous avons toujours le temps d'attendre. Je crois néanmoins que les Parisiennes et les Parisiens, notamment dans le Nord-Est parisien, n'ont plus le temps d'attendre. C'est l'une des raisons pour lesquelles dans un partenariat dont nous avons déjà parlé dans cet hémicycle avec la Préfecture de police et avec le Préfet de police, que la Maire de Paris a souhaité engager un audit sécurité.

Un audit, une vision à plat, objective de ce qu'est aujourd'hui la sécurité à Paris, non pas du point de vue de nos institutions, nous serions tous capables d'en parler pendant des heures, mais du point de vue des Parisiens.

Aujourd'hui, nous ressentons, nous comprenons, nous échangeons, et nous avons l'impression, le sentiment de ne plus avoir le temps d'attendre et qu'il y a aujourd'hui à avancer, il y a aujourd'hui à rassurer, il y a aujourd'hui à être présents. C'est bien la démarche dans laquelle nous sommes engagés. C'est bien la démarche dans laquelle nous continuerons à revenir devant ce Conseil.

Je le redis et termine par cela, je ne suis pas sûre que les Parisiens, je ne suis pas sûre que les habitants, je ne suis pas sûre que les jeunes, les moins jeunes, les femmes, les hommes, les enfants, les collégiens, les lycéens, les personnes âgées, bref, tous ceux qui vivent notre ville aient encore beaucoup le temps d'attendre.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup. Merci, Colombe BROSSSEL. Permettez-moi aussi de remercier M. le Préfet de police et l'ensemble des équipes qui travaillent autour de vous pour la sécurité des Parisiens.

Je crois qu'ici chacun reconnaît la difficulté et l'évolution de la tâche, vous avez rappelé les chiffres, notamment le rôle de la drogue, la façon dont les drogues peuvent totalement percuter, abîmer, transformer la vie d'un certain nombre de quartiers de nos habitants. Ces sujets ne sont pas des sujets nouveaux mais leur ampleur est nouvelle. Je veux dire aussi que dans le travail étroit entre Préfecture de police et Mairie de Paris, c'est la complémentarité et c'est effectivement ce travail partenarial qui prévaut.

L'audit dont a parlé Colombe BROSSSEL, que nous avons élaboré ensemble quant aux questions qui sont posées est vraiment un audit qui part de la situation des Parisiens, la sécurité des Parisiens. Bien sûr, un certain nombre de questions organisationnelles, de moyens seront posés, mais j'ai souhaité que cet audit soit fait sérieusement, qu'il soit ensuite partagé. Nous aurons l'occasion de revenir d'abord en Commission, puis ici au Conseil de Paris, et bien sûr dans un travail étroit avec les maires d'arrondissement et les présidents de groupe pour en tirer un certain nombre de conclusions.

Nous verrons lesquelles, et là je crois que je peux aussi parler en notre nom à tous, quelle que soit notre place sur les bancs de cette Assemblée, ce qui nous guide, c'est la sécurité des Parisiens. Etre vraiment tout à fait en correspondance avec l'actualité et la façon dont la sécurité évolue dans notre ville.

Je veux remercier François DAGNAUD, lui dire que j'ai regardé avec beaucoup d'admiration et de reconnaissance le fait que lui et les élus du 19^e arrondissement soient allés à Stalingrad, il y a maintenant une dizaine de jours, rencontrer les habitants, échanger, discuter avec eux.

Je crois que c'est aussi notre travail d'élu local, en tous les cas je veux remercier François DAGNAUD de l'avoir fait avec beaucoup de force, de sérieux, d'empathie, mais aussi de venir ici poser les doutes qui sont les nôtres, parce qu'on peut avoir des doutes, et à partir de cette situation que nous allons éclairer avec cet audit, à partir aussi de notre expérience au quotidien, je pense que nous pourrions œuvrer les uns et les autres pour trouver le meilleur chemin pour que la sécurité des Parisiens soit assurée dans chaque quartier.

Sans doute en regardant de façon plus précise les quartiers dans lesquels aujourd'hui la présence de la drogue, la présence de cette économie parallèle qui détruit tout est quelque chose que nous devons prendre à bras le corps, ce que nous faisons, mais peut-être avec un regard sur ce territoire large pour pouvoir être plus efficaces aussi.

Je veux remercier Anne SOUYRIS pour le travail qu'elle fait aussi, ainsi que Dominique VERSINI et d'autres adjoints qui sont en charge des questions de santé, du social, ou des mineurs isolés et qui effectivement participent à cet ensemble de services mobilisés au quotidien pour trouver les réponses adaptées à ces phénomènes de violence que nous voyons augmenter dans certains de nos quartiers.

Monsieur DAGNAUD, souhaitez-vous reprendre la parole ? Je vous remercie.

VI - Question d'actualité posée par le groupe Ecologiste de Paris à M. le Préfet de police relative à la perte de confiance des Parisiens envers la police nationale.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je vais à présent donner la parole à M. David BELLIARD pour le groupe Ecologiste de Paris.

Monsieur le Président, vous avez la parole.

M. David BELLIARD. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Préfet, mes chers collègues, manifester dans l'espace public est une liberté fondamentale reconnue par le droit. Or, depuis le 1er mai on sait désormais que des manifestations pacifiques peuvent être perturbées par des casseurs mais aussi par des individus issus du cercle le plus proche du pouvoir et se comportant sur le terrain en bonne camaraderie avec les vrais policiers.

De même, chacun croyait en l'éthique encadrant la vidéoprotection. Or, l'affaire MACRON-BENALLA a révélé que la conservation d'images peut largement dépasser les 30 jours réglementaires et que ces images peuvent être illégalement communiquées à des personnes non habilitées, y compris par de hauts gradés de police.

La Préfecture affirme que les armes des policiers sont identifiées, répertoriées et sécurisées. Or, un article non démenti à ce jour du "Canard Enchaîné" du 29 août dernier nous apprend que 24 armes provenant de vos services circulent dans Paris.

On nous répète que la loi protège les plus faibles et les plus jeunes de nos concitoyens. Or, suite à l'occupation du lycée Aragon en mai dernier, des mineurs furent détenus dans des bus de police et maintenus dans l'ignorance juridique de leur situation, sans manger et sans boire durant des heures et sans que leurs parents en soient informés.

Par trois fois interpellé sur ce cas précis, votre réponse fut toujours : "la procédure a été respectée".

Autre exemple, il y a 10 jours, des militants dénonçant les pratiques fiscales de la "Société Générale" ont été interpellés et détenus en garde à vue, pour certains pendant 24 heures. Réponse, vous l'admettez ici, complètement disproportionnée pour le collage de quelques stickers sur une vitrine.

En 3e Commission, Monsieur le Préfet, et alors que l'on vous interrogeait précisément sur les événements survenus pont d'Austerlitz le 1er mai, vous n'avez pas mentionné que la caméra couvrant ce pont avait été sabotée par les manifestants et que vous aviez dû recourir aux caméras de BFM TV pour tenter de garder autant que possible le contrôle de la situation.

En 3e Commission encore, vous avez déclaré votre étonnement en découvrant derrière beaucoup de casseurs cagoulés, je cite : "des jeunes gens bien insérés ou des anges".

Savez-vous que des jeunes et des moins jeunes peuvent se mobiliser contre des injustices dont ils ne sont pas les victimes directes ? Il est exaspérant pour eux qu'un policier a priori agressé par un civil, cela donne immédiatement lieu à une dénonciation vigoureuse par la Préfecture, alors qu'inversement, une personne civile faisant l'objet d'une violence disproportionnée de la part d'un policier s'entend dire qu'elle peut se taire dans l'attente que la justice se prononce.

La confiance en la police est essentielle, surtout dans le contexte d'aujourd'hui. Comme le rappelaient certains de mes collègues d'autres sensibilités politiques hier à ce même Conseil, la confiance en la police républicaine est ébranlée.

Mon groupe sait combien le métier de policier est souvent difficile et tout ce qu'il exige d'abnégation. Nous revendiquons d'ailleurs pour lui davantage de reconnaissance et de moyens. Mais quelle confiance les jeunes peuvent-ils avoir en la police quand elle est défaillante et bénéficie d'une présomption d'innocence dont ils sont privés ?

Notre inquiétude est grande, Monsieur le Préfet, devant le manque de fiabilité des informations qui nous sont données et les dysfonctionnements que nous observons. Merci de nous dire aujourd'hui comment vous comptez agir pour que les Parisiennes et Parisiens, ainsi que les élus municipaux que nous sommes, puissent retrouver confiance en la police nationale et notamment en ses cadres ?

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur BELLIARD.

Monsieur le Préfet de police ?

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Madame la Maire de Paris, Monsieur le conseiller, Mesdames et Messieurs les conseillers de Paris, beaucoup d'éléments dans votre question, j'essaierai d'y répondre.

A plusieurs reprises, vous avez évoqué des événements en lien avec le 1er mai dernier sur l'affaire dite "Benalla". Une instruction judiciaire est ouverte. Il revient à la justice d'établir les faits, les responsabilités, d'en tirer toutes les conséquences. Pour ma part, j'ai été amené à m'exprimer à trois reprises devant la représentation nationale, de façon publique. Je n'ai rien à ajouter ni à retrancher à ces propos.

Vous avez évoqué ensuite la question de la vidéoprotection et du statut des images. C'est une question extrêmement sensible. Les réponses que je vous apporte traduiront la priorité que je donne au strict respect des textes dans ce domaine. Quand j'ai constaté, quand j'ai été informé le 19 juillet, vers 13 heures 30 ou 13 heures 45, de ce qui s'était passé la veille au soir, c'est-à-dire que certains fonctionnaires placés sous mon autorité avaient récupéré des images pour aller les porter à un tiers qui n'avait évidemment aucune raison d'en connaître, j'ai constaté par ce même fait aussi que ces images existaient, quelle a été ma réaction ? Immédiate ! C'est de saisir le Procureur de la République de Paris au titre de l'article 40 du Code de procédure pénale. J'ai même appelé très personnellement M. François MOLINS pour l'alerter sur le sujet et, dans le même temps, j'ai demandé au Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur, de prononcer la suspension de ces trois fonctionnaires, ce qui est intervenu dans l'après-midi même.

J'ajoute que, quelques mois auparavant, j'avais donné toutes les consignes, et cela a été mis en œuvre, pour que l'accès aux images soit segmenté territorialement, ce qui n'était pas le cas quand je suis arrivé à la Préfecture de police. C'est ainsi que l'on avait trouvé sur une chaîne de télévision info continue les images de l'agression de notre fonctionnaire de police sur le parvis de Notre-Dame. C'était en juin 2017. Cette image avait été prise sur l'un de nos postes, en tout cas bien loin de Notre-Dame, je peux vous l'affirmer. Tout cela est à présent contingenté. Par ailleurs, j'avais renouvelé le 4 juin, par un courrier, les instructions de strict respect de la règle de droit. J'ajoute que la C.N.I.L. poursuit une mission d'enquête et d'observation. C'est tout à fait son rôle. Je prendrai connaissance des conclusions auxquelles elle aboutit avec le plus grand intérêt pour les mettre en œuvre. J'ajoute aussi que, le 19 juillet, nous avons informé en direct le président du comité d'éthique qui est en place, ici, à Paris.

La question des armes, que vous avez soulignée également, c'est un écho de presse qui vous donne cette information. Que s'est-il passé ? J'ai diligenté la mise à jour rigoureuse des inventaires. Cette mise à jour qui, en fait, a balayé sans doute dans le temps une période un peu longue, a constaté 24 armes manquantes, ce qui ne veut pas dire 24 armes volées. C'est 24 armes manquantes de trop ! Les investigations se poursuivent pour savoir où, quand, etc. Mais je mets en garde, par exemple, sur le lien trop rapide qui est fait avec un dramatique fait divers qui s'est produit dans le bois de Boulogne, avec, de surcroît, des affirmations beaucoup trop rapides au regard de l'enquête. C'est vrai qu'il y a une arme qui a été perdue par un fonctionnaire de police. Ce n'est pas un fonctionnaire de police de la Préfecture de police. Laissons les investigations ensuite établir s'il y a un lien entre cette arme et les faits. N'allons pas plus vite en besogne que la justice qui fait son travail.

Le thème de la confiance : permettez-moi de dire que vous avez raison de le souligner. La notion de confiance est la clef de la relation entre la police et la population et c'est au cœur de ce que nous souhaitons en développant la police de sécurité du quotidien. A Paris en particulier, comme en petite couronne, nous allons généraliser les Brigades territoriales de contact pour fidéliser sur des territoires donnés des fonctionnaires qui prennent le temps de connaître les acteurs du territoire, de connaître les riverains, les commerçants, les associations et de pouvoir, de la sorte, être dans la logique de détecter, capter, concevoir une réponse et la mettre en œuvre.

C'est aussi cette logique de confiance et de proximité qui se développe avec les outils technologiques nouveaux, tels que les "smartphones Néo". C'est cette même logique que je veux pousser en développant les patrouilles en V.T.T. Nous avons augmenté de 50 % le nombre de V.T.T. et de patrouilles V.T.T. à Paris, et nous allons continuer. La police de sécurité du quotidien doit reposer sur ce lien de confiance entre la police et la population. C'est notre priorité. Nous le mettons en œuvre. Il faut, de ce point de vue, rassurer l'ensemble des Parisiens. Ils peuvent, ils doivent avoir confiance dans leur police qui est à leur service, au service des valeurs républicaines, au service de la sécurité de chaque jour.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Préfet de police.

Madame Colombe BROSSEL, s'il vous plaît.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci beaucoup, Madame la Maire. Merci, Monsieur le Président.

Je ne reviendrai pas sur l'ensemble des éléments que vous avez évoqués dans votre prise de parole. D'abord, parce que, pour certains, nous y avons consacré une large partie de nos débats hier. Je pense au vœu déposé par

Marie-Pierre de LA GONTRIE et le groupe Socialiste sur la question du P.V.P.P. Puis, nous avons eu l'occasion de revenir à de nombreuses reprises, dans cet hémicycle, sur un certain nombre de sujets que vous avez évoqués. Je pense à la question du maintien de l'ordre.

Juste deux choses sur votre intervention et sur le titre que vous lui avez donné sur la perte de confiance des Parisiens envers la police nationale.

D'abord, ce n'est pas enfoncer une porte ouverte. Je crois qu'il est aussi important, lorsqu'on élabore des politiques publiques, de savoir poser les mots dessus parce que les mots ont du sens. La confiance envers les policiers de la part des Parisiennes et des Parisiens, c'est fondamentalement un facteur de cohésion sociale, parce que nous avons besoin de pouvoir avoir des Parisiens qui soient dans une relation de confiance envers ceux qui sont d'abord garants de leur sécurité et garants des libertés publiques. C'est dans cet ensemble de garanties qui leur sont données que la confiance se construit.

Cette perte de confiance n'est pas dans les hommes et les femmes qui assurent une mission d'intérêt général au service de tous, au service de l'intérêt général. Elle peut être parfois dans la capacité de ces hommes et ces femmes à remplir leur mission. Un peu comme lorsque des parents d'élèves protestent parce que les classes sont surchargées, ils ne mettent pas en doute la capacité des enseignants à être dévoués vis-à-vis des enfants, mais la capacité de l'institution à permettre et à donner, à ceux qui la font vivre au quotidien, les moyens de remplir leur mission.

Du coup, on en revient finalement à ce que l'on évoquait il y a quelques minutes de cela : les Parisiens ont-ils besoin d'autant de policiers à la fin de l'année qu'il y en avait au début de l'année ? Ou les Parisiens ont-ils besoin de plus de policiers qu'il n'y en avait au début de l'année ?

Vous aurez compris quelle est ma réponse. Vous l'aurez compris dans l'expression que j'ai de manière constante sur le besoin de policiers fidélisés et en tenue dans l'espace public. Je crois en effet que c'est un des éléments de la confiance. Je n'oublie pas que les policiers sont les gardiens de la paix et tous les mots sont importants. Finalement, il n'y a pas de plus beau métier peut-être que d'être gardien de la paix.

Je terminerai par un point, Madame la Maire, si vous me le permettez. Je pense néanmoins, là aussi je le dis dans cet hémicycle et ailleurs, qu'il y a un impensé - ce n'est pas que nous ni que parisien d'ailleurs - dans la politique publique en matière de sécurité : c'est la question des rapports entre la police et la population. C'est un impensé dans les stratégies menées, c'est un impensé dans la stratégie de politiques publiques nationales. Je pense que c'est un élément absolument fondamental, à Paris comme ailleurs.

Je me félicite qu'on ait, notamment dans un certain nombre de quartiers populaires, des associations qui travaillent sur ces sujets. Je pense à "Espoir 18", parce que cela a été les premiers mais d'autres travaillent justement dans le 18e arrondissement sur la question des rapports entre police et population. Lorsque les nouveaux gardiens de la paix du 18e sont accueillis au commissariat, ils le sont par la commissaire avec un buffet organisé par les jeunes d'"Espoir 18" parce que c'est aussi un moyen pour les uns et les autres de se rencontrer. Quand "Espoir 18" organise des forums de recrutement d'explication des métiers, sur ce que sont les métiers de la sécurité, c'est aussi réaffirmer la place de la police nationale et des gardiens de la paix dans nos quartiers.

J'ai été ravie de pouvoir rencontrer une association et de faire en sorte qu'ils interviennent sur Paris - je crois qu'ils travaillent avec vous, Monsieur le Préfet, et maintenant même avec le Ministère de l'Intérieur - qui est "Prox'-Raid Aventure". Ce sont des policiers, beaucoup de policiers parisiens qui, sur leur temps de repos et quand ils ne travaillent pas, animent des moments avec les enfants, les adolescents, les centres de loisirs, les clubs de prévention et les centres sociaux. Ils sont venus dans le 19e arrondissement et dans le 18e arrondissement, et nous avons fermement l'intention de les faire venir dans le 13e arrondissement. Ce sont des moments où il y a des policiers qui ont des activités tant ludiques, éducatives que citoyennes avec des enfants de nos quartiers.

Je suis persuadée que c'est un sujet sur lequel nous avons besoin d'une stratégie nationale, nous en manquons. Je suis persuadée que nous avons les moyens à Paris de mettre en place une véritable stratégie parisienne. Le fonds interministériel de prévention de la délinquance n'est pas totalement en augmentation sur ces projets. Je suis vraiment prête à ce que l'on se mette tous autour de la table pour construire cette stratégie parisienne, parce que la confiance est la confiance dans l'institution et la confiance dans les actions.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Colombe BROSSEL.

Cela fera partie des sujets sur lesquels nous travaillerons après l'audit.

Bien sûr, David BELLARD.

M. David BELLARD. - Merci, Madame la Maire, ce sera très, très court.

Il n'y a pas d'impensé dans notre question sur les relations entre la police et les citoyens puisque c'est justement le cœur de notre question. Le cœur de notre question est d'interroger un certain nombre de dysfonctionnements que nous avons observés ces dernières semaines sur les relations entre la police, l'institution policière et les citoyens que nous sommes.

Les réponses que j'ai entendues, en tout cas ce qui nous a été donné, très clairement ne m'ont pas convaincu : il n'y a pas de réponses concrètes aujourd'hui à la série de questions que nous posons. Aucune mention, Monsieur le Préfet dans votre réponse, sur le sentiment de deux poids, deux mesures qui se développe du fait des réponses que nous jugeons disproportionnés sur des jeunes, des militants et activistes. Nous n'avons pas de réponses sur les mesures éventuelles mises en place sur les armes qui sont aujourd'hui manquantes. Nous n'avons pas encore de réponses sur la question du pont d'Austerlitz et de la caméra.

Bref, aujourd'hui nous ne sommes pas du tout convaincus. Et même, je vais vous dire, suite à votre réponse, nous sommes passés de pas convaincus à très inquiets.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur BELLARD.

VII - Question d'actualité posée par le groupe Communiste - Front de Gauche à Mme la Maire de Paris relative aux conséquences du Plan Pauvreté pour la Ville de Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Question n° 7 et il reste encore trois questions, chers collègues.

Cette question est posée par le groupe Communiste - Front de Gauche relative... Il nous le dira.

Nicolas BONNET-OULALDJ, je vous donne la parole.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Préfet, le 13 septembre dernier, le président de la République annonçait une stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté.

Comme nous l'avons souligné au moment de la sortie du rapport annuel du Secours populaire, près de 17 % de la population parisienne vit au-dessous du seuil de pauvreté, et c'est au-dessus de la moyenne nationale, alors que dans le même temps plus de la moitié des Français soumis à l'impôt sur la fortune habitent à Paris.

Ce plan est doté d'une somme de 8 milliards sur quatre ans, ce qui est une goutte d'eau au regard des 716 milliards de prestations sociales versées annuelles globales, c'est-à-dire pour la santé, la retraite et le chômage. Cette somme est aussi à mettre en rapport avec les économies faites sur l'APL, sur la non-indexation sur l'inflation des retraites et des allocations familiales qui permet à l'Etat de faire ainsi un véritable tour de passe-passe. N'oublions pas non plus le chiffre de 21 milliards d'euros d'exonérations, donc de cadeaux fiscaux faits aux entreprises dans le projet de loi de finances 2019.

Ce plan comporte 21 mesures. Je ne les détaillerai pas toutes mais beaucoup auront des conséquences sur les finances des collectivités, y compris sur le budget de la Ville de Paris. Je m'arrêterai sur l'une d'entre elles qui concerne 61.415 foyers parisiens qui sont allocataires du R.S.A.

Actuellement, le Gouvernement ne compense que 30 % des dépenses de notre collectivité liées au R.S.A. et à l'A.P.A., c'est-à-dire que 70 % de la dépense dépend de la solidarité des Parisiens entre eux-mêmes.

Le président et son Gouvernement envisagent de faire baisser le nombre de personnes qui renoncent à leurs droits sociaux ; c'est une bonne nouvelle puisque plus de 30 % des personnes, qui ont droit au R.S.A., renoncent à remplir un dossier pour son obtention.

Ce versement automatique du R.S.A. serait conditionné à un meilleur suivi des allocataires et le dossier du Gouvernement est clair : ce véritable droit à l'accompagnement mis en œuvre avec les collectivités territoriales aura pour contrepartie le devoir pour l'allocataire d'agir pour son insertion.

Actuellement, un chargé d'insertion a un portefeuille de plusieurs dizaines d'allocataires à accompagner. S'il faut accélérer les délais pour recevoir les allocataires, il faut embaucher un nombre important de chargés d'insertion, d'assistants sociaux, voire de subventionner les associations qui font ce travail pour les publics spécifiques.

Alors, Madame la Maire, ma question est triple. A-t-on déjà fait une étude des conséquences du Plan Pauvreté sur les finances communales, en particulier le nombre de postes de chargés d'insertion et d'assistants sociaux qu'il nous faudra pourvoir afin de recevoir tous les allocataires du R.S.A. sous un mois ? Est-ce que la dépense liée à l'accroissement du nombre d'allocataires du fait de l'automatisme du versement de l'allocation va être compensée, ou bien fait-elle partie des négociations préalables à la contractualisation avec l'Etat puisque cette annonce a été postérieure à la signature du contrat ?

Enfin, avons-nous des informations récentes sur le remboursement par l'Etat de la dette qu'il a à notre égard, de mémoire plus d'un milliard d'euros, afin de compenser les aides sociales individualisées qui nous ont été transférées depuis 2004 et qui ont donné lieu à plusieurs vœux ici même, que ce soit sous Bertrand DELANOË ou sous votre mandature et bien souvent soutenus par l'adjoint aux finances, Julien BARGETON ?

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Nicolas BONNET-OULALDJ.

Je donne la parole à Dominique VERSINI pour vous répondre.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Merci, Monsieur le Président, Nicolas BONNET-OULALDJ, de mettre au cœur de votre question la lutte contre la pauvreté qui est vraiment un sujet extrêmement important dans un pays dans lequel 20 % des enfants - 1 enfant sur 5 - vit dans une famille dont le revenu est inférieur au seuil minimum de pauvreté. Paris n'échappe pas à la règle, sauf qu'à Paris, les moyennes cachent les extrêmes. Il y a des arrondissements dans lesquels ce sont 5 % d'enfants qui vivent dans une famille...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - S'il vous plaît...

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Tous les gouvernements ont essayé d'apporter des solutions, donc essayons, et nous avec, de comprendre comment on peut mieux faire. A Paris, il y a des arrondissements dans lesquels 5 % des enfants vivent dans une famille dont le revenu est inférieur au seuil minimum de pauvreté, mais d'autres arrondissements, comme le 18e, le 19e ou le 20e, où ce sont plus de 30 % des enfants, c'est-à-dire 1 enfant sur 3 qui vit au-dessous du seuil minimum de pauvreté. Le Gouvernement a choisi de donner la priorité aux enfants dans la lutte contre la pauvreté.

C'est une priorité que nous partageons, bien évidemment, sachant que les enfants vivent dans une famille et que c'est un groupe familial qu'il faut accompagner pour permettre aux enfants de ne pas hériter de ce destin de pauvre, comme le dit souvent A.T.D. Quart Monde, et de cette honte d'être pauvre et d'avoir une enfance dans la pauvreté.

A Paris, nous avons pris ce problème à bras-le-corps dès le début de la mandature, déjà commencé antérieurement. Mais, en 2015, nous avons mis en place une stratégie globale et coordonnée pour les enfants et les familles, que nous avons appelée "faire le Paris des enfants et des familles", qui est désormais coordonnée par mon collègue Patrick BLOCHE, après la première partie de la mandature que j'ai moi-même effectuée.

On peut le dire, sur la priorité donnée aux enfants, nous sommes très largement en avance à Paris et on peut en être content. Nous sommes le premier département de France en matière d'accueil collectif des jeunes enfants, avec un enfant sur deux pris en charge en crèche. Parce que l'un des grands objectifs du Gouvernement est de développer les places de crèche. C'est bien. C'est ce que nous faisons et nous sommes les premiers en France.

Nous sommes également le département qui a le plus investi dans la protection de l'enfance, avec 10.000 enfants suivis, dont 5.000 enfants confiés, et surtout, comme le Gouvernement a comme projet de faire en sorte que les jeunes confiés à l'aide sociale à l'enfance, arrivés à 18 ans, puissent avoir un contrat jeune majeur, à Paris, tous les jeunes qui arrivent et qui ont 18 ans ont un contrat jeune majeur, qui nous permet de les accompagner jusqu'à 21 ans, et donc, de ne pas les retrouver à la rue comme sans domicile fixe. C'est très important.

Au-delà de ces mesures pour l'enfance et la jeunesse, la stratégie pauvreté du Gouvernement aborde la question du R.S.A. et de l'accompagnement des bénéficiaires, comme vous l'avez souligné, cher Nicolas BONNET-OULALDJ.

Tout d'abord, sur les grandes annonces de refonte du R.S.A. avec d'autres aides sociales, pour créer un revenu universel d'activité, nous n'avons à ce stade aucune visibilité sur son contour exact ni sur son impact budgétaire, qui est une de vos questions, puisque la mise en œuvre de l'annonce qui devrait intervenir en 2020 doit reposer sur une contractualisation entre l'Etat et les départements qui sont les premiers concernés.

Donc, soyez sûrs en tout cas que nous serons particulièrement vigilants à la contribution budgétaire de l'Etat pour ce nouveau dispositif. En effet, comme vous l'avez dit, nous instruisons de nombreuses prestations pour l'Etat : le R.S.A., l'allocation personnalisée d'autonomie, l'A.P.A., la prestation de compensation du handicap. Comme vous l'avez dit, ces prestations que nous versons aux Parisiens qui peuvent en bénéficier ne nous sont pas remboursées à niveau égal. Par exemple, sur l'ensemble des dépenses d'allocations individuelles de solidarité, l'Etat laisse à la charge de Paris 48 %. L'Etat ne nous rembourse que 52 % sur l'ensemble des prestations. En 2017, cela représentait quand même 267 millions d'euros, qui sont donc payés sur la solidarité parisienne pour des gens qui relèvent de ces prestations.

Concernant le R.S.A., c'est 30 % de la dépense qui n'est pas couverte par l'Etat. Vous demandiez si nous avions des nouvelles sur le remboursement de ces dettes à notre égard, la réponse est non, à ce jour en tout cas.

Ce que je voulais rajouter aussi, c'est qu'au-delà de l'allocation, et vous l'avez dit, l'accompagnement des bénéficiaires du R.S.A. est central. C'est ce qui est dans le plan du Gouvernement.

A Paris, là encore, nous sommes très en avance sur ces questions et même sur la stratégie gouvernementale puisque, dans le cadre de notre Plan parisien d'insertion vers l'emploi, nous avons mis en place un dispositif qui permet actuellement aux 61.811 allocataires du R.S.A. d'être reçus très vite, puisqu'il est dit que les gens doivent être reçus dans le mois.

A Paris, tous les allocataires, toute personne ayant fait sa demande de R.S.A. est reçue dans un délai de 3 semaines dans l'un de nos 7 espaces parisiens d'insertion. Ce qui est surtout très positif, c'est la raison du succès du retour à l'emploi de bon nombre d'entre eux, c'est qu'ils sont reçus par un binôme travailleur social et conseiller du Pôle Emploi. C'est vraiment très efficace pour aborder dans sa globalité la personne.

De plus, pour les bénéficiaires les plus éloignés de l'emploi, de longue date, le département a fait le choix de proposer un accompagnement renforcé qui permet de les accompagner sur les difficultés de la vie qu'ils ont pu avoir et qui sont des obstacles au retour à l'emploi.

Et aussi quelque chose de très positif grâce à un partenariat. Lorsqu'une personne bénéficiaire du R.S.A. va dans un espace parisien d'insertion, l'espace parisien d'insertion réalise automatiquement son inscription à la C.M.U.C. conjointement à l'inscription du R.S.A., ce qui évite à la personne d'aller à un autre guichet pour avoir sa C.M.U.C. Nous avons vraiment des outils de travail qui sont très intéressants.

Bien sûr, tout cela permet d'être en pointe sur la lutte contre le non-recours au droit qui est, bien évidemment, au cœur de toutes les politiques de lutte contre l'exclusion et la précarité.

Je veux quand même rendre hommage à nos services sociaux.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il va falloir conclure, Madame VERSINI.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Oui, qui sont quand même, Madame la Maire, les derniers interlocuteurs des Parisiens sur le terrain à l'heure où toutes les autres administrations, la plupart d'entre elles privilégient le seul service en ligne à l'accueil physique.

Je terminerai, Madame la Maire, en rappelant que la lutte contre la grande exclusion est la grande cause de notre mandature et surtout que l'effort social global de la Ville est de 2,3 milliards d'euros par an simplement pour Paris. Je vous invite à le comparer aux 2 milliards d'euros pour la France, plan du Gouvernement.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Ce sont deux chiffres très importants.

Monsieur Nicolas BONNET-OULALDJ, souhaitez-vous ?

Je vous remercie.

VIII - Question d'actualité posée par le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants à Mme la Maire de Paris relative à l'amélioration de la condition des femmes.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je donne la parole au Groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants pour la question d'actualité suivante.

Madame HAREL, vous avez la parole.

Mme Marie-Laure HAREL. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, votre premier adjoint vient de claquer la porte en ayant des mots durs sur votre politique et votre manière de gouverner. En retour, comme souvent lorsque vous êtes attaquée, vos équipes diffusent une petite musique qui consiste à dire que vous êtes victime d'un "Hidalgo bashing" cruel et injuste, notamment parce que vous êtes une femme.

Une chose est sûre. Les Parisiens, en tout cas, ne vous en veulent pas d'être une femme. Sinon, ils ne vous auraient pas élue. En revanche, ils vous en veulent de la saleté, des embouteillages, de la pollution, de vos prises de décisions parfois brutales, de leur avoir confisqué Vélib', Autolib'. Mais non, ils ne vous en veulent pas d'être une femme.

Ce que veut mon groupe aujourd'hui, ce n'est pas s'attarder sur votre condition de femme politique, mais sur la condition de toutes les femmes à Paris.

Vous qui déplorez souvent dans les médias être victime de misogynie, pas plus tard qu'au mois d'août dans le "JDD", vous avez indiqué avoir été la cible de propos sexistes tout au long de votre carrière, vous avez forcément dû faire de la cause des femmes une priorité absolue de votre mandature, sauf qu'on ne s'en est pas beaucoup aperçu depuis 4 ans.

On a vu des lumières sur la Tour Eiffel quand c'est la journée de la femme. La mise en place d'un observatoire des violences faites aux femmes, qui brasse des données très difficiles à trouver d'ailleurs. Des guides en papier intitulés "genre et espace public". Tout cela, c'est au mieux de la réflexion, de la sensibilisation, mais ce n'est pas de la vraie action.

Quand on clique sur le site Internet de la Ville de Paris et qu'on va sur l'onglet "Paris engagée pour l'égalité femmes hommes", tout ce que l'on trouve, c'est une communication qui date de 2015, ce sont des chiffres sur les violences faites aux femmes qui n'ont pas été remis à jour depuis 2014, et on lit dans le paragraphe intitulé "Actions conduites par la Ville" quelques mesures un peu floues sans détail et sans objectif du type : "suivi des mains courantes".

On peut aussi parler du budget que la Ville, pourtant si généreuse à l'égard des associations, consacre à celles qui s'occupent des violences faites aux femmes. Nous avons voté au mois de mai une augmentation certes, mais seulement 265.000 euros au total, pour toutes les associations qui s'occupent des femmes victimes de violences.

Je voudrais rappeler que ce matin, nous venons d'accorder 200.000 euros à l'association Dédale, qui transforme des places de parking en espaces de méditation et de détente, qui met des chaises longues entre 2 pots d'échappement, on lui a donné 200.000 euros, mais on donne 265.000 euros à la cause primordiale qui est celle de la lutte contre les violences faites aux femmes.

Terminons par la réalité des chiffres, la Une du JDD a fait du bruit dimanche dernier, elle nous rappelle qu'une femme meurt tous les trois jours en France sous les coups de son conjoint. 600.000 femmes en France sont victimes de violences sexuelles tous les ans. 100 % des utilisatrices de transports en communs disent avoir déjà été importunées au cours de leur trajet, et on l'a entendu ce matin sur Europe 1, 52 % des femmes déclarent aujourd'hui éviter de sortir dès la fin de la journée toutes seules.

Les femmes gagnent aussi 35 % de moins que les hommes, trois quarts des postes de la haute fonction publique, et Paris n'échappe pas à la règle, sont occupés par des hommes.

Madame la Maire, d'abord qu'en est-il de ces statistiques à Paris, où en est-on des violences et injustices, et vous qui affirmez avoir personnellement souffert de votre condition de femme, qu'avez-vous accompli de majeur en tant que Maire dans l'intérêt de toutes les femmes, qu'est-ce qui s'est amélioré depuis 4 ans ?

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame HAREL.

La parole est à Mme Hélène BIDARD pour vous répondre.

Mme Hélène BIDARD, adjointe. - Chers collègues, Madame Marie-Laure HAREL, vous nous interrogez, je cite, sur "l'amélioration de la condition des femmes", peut-être en référence à Françoise Giroud, première secrétaire d'Etat à la condition féminine de 1974 à 1976, sous la présidence de Valéry GISCARD d'ESTAING.

La réduction des inégalités entre les femmes et les hommes est une question qui nous mobilise particulièrement depuis le début du mandat, ou encore avant depuis 2001 avec Anne HIDALGO.

Nous avons choisi de mettre en œuvre une politique de l'égalité intégrée à l'ensemble des actions municipales en partenariat avec différentes institutions, structures de recherche et acteurs associatifs dans le but d'irriguer l'ensemble des champs de la vie publique et sociale.

En complément, nous développons des dispositifs spécifiques pour prévenir les violences faites aux femmes, vous l'avez mentionné. En 2014, conformément à nos engagements de campagne, nous avons installé un observatoire des violences faites aux femmes, afin de recueillir des données pertinentes sur les faits de violence, animer des réseaux d'acteurs engagés en ce domaine, sensibiliser le plus grand nombre afin de réduire la grande indifférence sociale face aux violences de genre.

Nous organisons, tous les 25 novembre et durant quatre semaines, des initiatives avec l'ensemble des mairies de gauche et une grande partie de celles d'arrondissements de droite, ainsi qu'avec beaucoup d'associations.

Cette année, prenant la mesure de la vague de libération de la parole, mais surtout de l'écoute de la parole des femmes, nous avons décidé d'augmenter, vous l'avez dit, de 23 % les subventions aux associations qui accompagnent et orientent les femmes victimes de violences et d'amplifier nos actions en partenariat avec les institutions impliquées dans la lutte contre les violences faites aux femmes : la Préfecture, la Préfecture de police, mais également la justice et je veux saluer particulièrement M. le Procureur François MOLINS et ses équipes qui sont toujours à nos côtés, tous les 25 novembre, même si nous regrettons fortement l'absence d'engagement de l'Etat à la hauteur d'une grande cause nationale du quinquennat, puisque cette grande cause nationale n'est pas financée, voire même en baisse comme c'est le cas sur les hébergements d'urgence ou la question de la prostitution et des femmes victimes de la prostitution. Nous en avons parlé ce matin.

Afin de construire une véritable culture de l'égalité, la Ville de Paris a fait le choix de soutenir les actions de sensibilisation visant à promouvoir cette égalité en luttant contre les stéréotypes sexistes et les discriminations.

Nous avons par exemple renforcé un dispositif de sensibilisation des collégiennes et collégiens à l'égalité fille-garçon. Ce dispositif d'appel à projets "collèges pour l'égalité" est doté depuis 2017 de 200.000 euros par an.

Nous avons également travaillé sur la question des femmes et de leur place dans l'espace public, pour combattre ces violences et le harcèlement dit de rue, plutôt le harcèlement dans l'espace public, dans les transports, qui est une ancestrale assignation des femmes à l'espace privé.

Nous avons initié dès 2015, vous l'avez dit, une démarche autour du genre et de l'espace public, une démarche très originale avec l'organisation de réunions de travail avec les professionnels de l'urbanisme et de l'architecture de la Ville de Paris, publié un guide que vous semblez minorer mais qui est le premier guide méthodologique en France sur le genre et l'espace public, modifié le plan piéton, mais aussi les projets des 7 places, qui intégrait le genre dans son appel à projets comme un critère obligatoire et éliminatoire, là aussi une première en France. Enfin, organisé de nombreuses marches exploratoires dont des marches de jeunes filles, et avec le Conseil Parisien de la Jeunesse, chère Pauline VÉRON, lancé une grande campagne spécifique contre le harcèlement de rue.

La quatrième journée de formation interprofessionnelle de l'observatoire contre les violences faites aux femmes sera cette année le 22 novembre au Carreau du Temple et aura pour thème la question des violences faites aux jeunes femmes particulièrement, et d'ailleurs Marie LAGUERRE témoignera sur l'agression qu'elle a subie cet été mais aussi sur la suite, comment se passe la plainte, l'accueil aux U.M.J., bref, le parcours d'une victime d'agression dans l'espace public.

Je ne reviens pas sur les questions d'insertion professionnelle ni sur la lutte contre le phénomène prostitutionnel, qui sont aussi des axes à part entière de travail pour le service égalité et intégration de la Ville de Paris, mais je tiens à remercier l'ensemble des adjointes et adjoints à la maire de Paris mobilisés ensemble dans chacune de leurs délégations, pour ce soutien à cette politique publique, pleinement intégrée, voulue par la Maire de Paris.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Madame HAREL, vous avez la parole.

Mme Marie-Laure HAREL. - Madame la Maire, je sais que vous avez souvent l'habitude de ne pas répondre vous-même, voire jamais aux questions d'actualité, mais sur une telle question, vous qui faites aussi souvent état de votre condition de femme à titre personnel dans vos interviews, je trouve triste et regrettable que vous ne preniez pas la parole quand il s'agit de parler des parisiennes en général et de ce que vous faites pour elles.

La réponse de votre adjointe est consternante de vide. Consternante, c'est-à-dire que vous venez de lire un texte où effectivement vous auriez pu dire "point, virgule, à la ligne", on voit bien que vous n'êtes pas concernée par le sujet, vous n'avez pas...

Vous n'avez pas cité une seule amélioration concrète depuis 4 ans, vous n'avez pas cité un chiffre, vous n'êtes même pas au courant de la situation à Paris. Vous n'avez pas été capable d'énoncer une seule action d'ampleur accomplie en faveur de l'égalité hommes/femmes.

Ceci est vraiment triste et d'autant plus injuste que vous parlez si souvent, Madame la Maire, de la situation des femmes et il y a au moins une chose sur laquelle nous pouvons nous mettre d'accord, c'est que visiblement vous n'y connaissez pas grand-chose et cela ne vous intéresse pas.

Dans l'intérêt des Parisiens, pour manifester un semblant d'intérêt, mettez au moins le site Internet à jour car les violences faites aux femmes existent et empirent depuis 2014.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame.

IX - Question d'actualité posée par Mme SIMONNET à Mme la Maire de Paris relative à la réorganisation du travail des agents de ménage.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Madame SIMONNET, vous avez la parole pour la dernière question d'actualité.

Mme Danielle SIMONNET. - Excusez-moi, mais je suis assez consternée par la violence de ce que je viens d'entendre.

Je tiens, malgré tous les désaccords que je peux avoir avec la majorité municipale, à apporter ma solidarité à Hélène BIDARD sur ce dossier.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Mme Danielle SIMONNET. - Je vais néanmoins parler d'un sujet extrêmement difficile, lié aussi aux questions sur les inégalités femmes/hommes, même si l'entrée dans ce dossier n'est pas la question des inégalités femmes/hommes, mais elle la recoupe.

Mes chers collègues, elle ne nettoiera plus les bibliothèques de la Ville. Elle s'appelait Sabine, elle faisait le ménage de la bibliothèque municipale de la rue des Couronnes, elle ne le fera plus.

Elle a été retrouvée morte en fin de journée ce lundi, il y a une semaine. Notre Assemblée se doit de transmettre toutes nos condoléances à ses proches. Elle travaillait le matin tôt et seule. Ce n'est que vers 18 heures 25, alors que la bibliothèque était fermée, comme tous les lundis, qu'une étudiante passant dans la rue, alertée par de l'eau qui coulait sous la porte, est entrée et y a découvert son corps inanimé.

On ne connaît pas encore la cause de son décès. Le Procureur a demandé une autopsie, mais quelle qu'en soit la cause, n'est-ce pas irresponsable, alors qu'on multiplie à juste titre les formations aux gestes de premiers secours, de laisser dans le même temps des agents travailler seuls dans les établissements et bureaux ? A quoi bon communiquer sur le déploiement de 1.000 défibrillateurs dans l'espace public de la Capitale si personne ne peut apporter les premiers secours auprès de celles et ceux qui se chargent de nettoyer nos locaux municipaux à l'aube ? Comment ne pas se dire que peut-être, peut-être, cette vie aurait pu être sauvée ?

Cela fait longtemps que les organisations syndicales alertent contre l'isolement des agents de ménage, pour des raisons évidentes de sécurité. La course effrénée aux petites économies en réduisant la masse salariale, par réduction et redéploiement des effectifs, ou en ayant recours à de la sous-traitance privée pour le nettoyage, doit cesser. Sabine n'aurait pas dû se retrouver seule sur son lieu de travail. Pendant ce temps, la communication à l'Hôtel de Ville se poursuit pour vanter les engagements du référentiel QualiParis, dont le confort et la propreté seraient des critères importants.

Le nettoyage de la bibliothèque de la rue des Couronnes était bien assuré par les salariés de la Mairie de Paris, mais voilà, l'autre collègue censée travailler avec Sabine ne travaillait pas depuis un mois. J'ai appris que Sabine disposait d'un dispositif de "beeper" pour pallier à sa situation de travailleuse isolée. Convenez que ce n'est peut-être pas satisfaisant.

Pour des questions de sécurité, mais aussi de bien-être au travail, Madame la Maire, avez-vous l'intention d'opérer une réorganisation du travail avec l'instauration de binômes, pour que plus jamais une agente de ménage - excusez-moi si je dis "une agente", mais ce sont majoritairement des femmes - ne se retrouve seule sur son lieu de travail ? Est-il nécessaire qu'elles travaillent en dehors des horaires d'ouverture des équipements ? L'administration a une responsabilité directe en matière de prévention des risques professionnels. Allez-vous réunir un C.H.S.C.T. exceptionnel, comme le réclament les organisations syndicales, et prendre la mesure de la situation ?

Chers collègues, il faut cesser de réduire les effectifs pour satisfaire la contractualisation budgétaire imposée par MACRON, elle-même dictée par les traités austéritaires de Bruxelles. Ce sont aussi des vies qui sont en jeu : qu'elles comptent enfin plus que les coups de rabot.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Je donne la parole à Véronique LEVIEUX, pour vous répondre.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Sur ce très triste événement, je souhaite vous apporter les éléments d'information suivants : une agente de nettoyage de la bibliothèque municipale Couronnes, dans le 20^e arrondissement, Mme Vorin, est décédée sur son lieu de travail lundi 17 septembre dernier. L'agente victime était dotée d'un boîtier d'alerte, qui n'a semble-t-il pas été déclenché.

L'enquête de police a conclu à un décès pour une cause naturelle. A ce stade néanmoins, il convient de rester très prudent, s'agissant d'un drame survenu la semaine dernière uniquement, il y a quelques jours. Toutes les mesures sur le plan administratif sont mises en œuvre pour faire la lumière sur cet événement dramatique. Une enquête est sur le point d'être lancée, déclenchée, conformément au décret du 10 juin 1985 relatif aux C.H.S.C.T. Celle-ci devra être menée par une délégation conjointe de la Direction des Affaires culturelles et de la DILT, à laquelle la MISS devra participer.

Toute la transparence sera naturellement faite sur les circonstances du décès de Mme Vorin, et les résultats en seront présentés au cours d'un C.H.S.C.T. exceptionnel, réunissant les membres du C.H.S.C.T. de la DILT et de la DAC. Une information sera également transmise au niveau du C.H.S.C.T. central le 18 octobre prochain.

Par ailleurs, je tiens à préciser que la famille a été naturellement et très vite contactée et accompagnée par les services de la Ville, notamment ceux de la DILT et de la DRH, pour tout ce qui concerne l'ensemble des démarches administratives à mener, et notamment sur la question des obsèques. En outre, l'équipe de nettoyage ainsi que l'équipe de la bibliothèque bénéficient du soutien psychologique qui leur a été proposé très vite par les services de la part du service d'accompagnement et de médiation, le S.A.M., de la DRH.

Enfin, j'ai souhaité également me rendre sur place à la fin de cette semaine auprès de l'équipe de nettoyage, car je sais que les membres de cette équipe sont profondément bouleversés, comme l'équipe de la bibliothèque Couronnes, qui appréciait les services de Mme Vorin, qu'elle voyait régulièrement.

Vous comprendrez que quelques jours seulement après ce drame - et peut-être aurait-il fallu, Madame SIMONNET, respecter un peu plus la période de deuil -, et dans le respect du deuil des membres de la famille et des proches de cette agente, et alors que différentes instances et procédures que je viens de citer vont se réunir ou vont se mettre en œuvre, je ne pouvais décemment aller plus loin dans les éléments de réponse.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Véronique LEVIEUX.

Bien évidemment, la Ville et moi-même sommes immédiatement intervenues auprès de la famille. Vous l'imaginez, c'est un drame lorsqu'un de nos agents disparaît et meurt sur le lieu de travail. Mais bien évidemment, après l'enquête, les procédures et la compréhension de ce qui s'est passé, nous tirerons bien sûr tous les enseignements de ce drame, mais si vous voulez ré-intervenir, Madame SIMONNET, c'est la procédure de ces questions d'actualité.

Mme Danielle SIMONNET. - Ecoutez, je trouve que vous avez eu une phrase plus que désobligeante à mon égard, que je trouve déplacée, parce que le sujet est suffisamment grave, et la responsabilité de la Ville de Paris est en cause et devrait provoquer de notre part à toutes et tous ici une réflexion et une remise en cause de l'organisation du travail : il n'est pas nécessaire de laisser ces agents de ménage en situation de travail isolé. Le travail isolé, mes chers collègues, n'est jamais une bonne solution. Je souhaite et j'espère vivement que la Ville de Paris remettra en

cause et réfléchira à modifier l'organisation du travail des agents de ménage. Il y a déjà eu des grèves auparavant qui ont alerté sur les difficultés qu'il y a au niveau des agents de ménage, et qu'enfin, on puisse réorganiser les choses pour que dans les équipements, et notamment les bibliothèques, mais autres équipements publics, il y ait des binômes qui soient organisés. Rien ne justifie également que le ménage soit fait en dehors des horaires d'ouverture.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci. Nous avons terminé cette séquence de questions d'actualité.

2018 PPCI 1 - Construire à Paris la capitale de la santé connectée.

Voeu déposé par l'Exécutif.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons maintenant à la proposition de délibération PPCI 1 : construire à Paris la capitale de la santé connectée.

Conformément à la Conférence d'organisation, je donne tout d'abord la parole à M. Alexandre VESPERINI pour le groupe PPCI.

M. Alexandre VESPERINI. - Merci, Madame la Maire.

Evidemment, cinq minutes, c'est un peu court pour présenter cette proposition de délibération. J'essaierai d'être assez synthétique. Tout d'abord, un diagnostic avec trois constats et ensuite, trois propositions concrètes que nous avons faites dans cette proposition de délibération.

Tout d'abord, sur le diagnostic que nous portons sur l'offre de soins hospitaliers et médecine de ville à Paris, premier constat : dans le diagnostic sur la médecine de ville, la dernière cartographie de l'Agence régionale de santé a placé deux arrondissements importants de Paris, le 18^e et le 19^e arrondissement, en zones d'intervention prioritaire, qui est le stade vraiment le plus préoccupant dans le domaine de l'accès à la médecine de ville, que connaissent beaucoup de départements ruraux. Et puis, au-delà de ces deux arrondissements, il y a un certain nombre de quartiers également dans Paris, je pense notamment au Sud, qui sont placés dans des zones sous-dotées et 41 % des Parisiens sont concernés.

Deuxième constat préoccupant que nous faisons : il concerne cette fois-ci l'offre hospitalière et les difficultés financières que nous connaissons. Il n'est pas question ici de remettre le sujet sur la table, ce n'est pas le sujet, les difficultés financières de l'A.P.-H.P., mais l'A.P.-H.P. connaît également des difficultés d'organisation qui font qu'aujourd'hui, à Paris, nous sommes en retard sur le virage ambulatoire qu'il faut amplifier. Je rappelle pour information que 45 % des soins chirurgicaux dans toute la France sont organisés en mode ambulatoire, et un tout petit peu plus de 25 % à Paris.

Le troisième constat important que nous faisons dans cette partie diagnostic, c'est sur la prévention. Evidemment, toute la France est concernée, mais c'est vrai que nous en avons trop fait sur la dépense curative et des produits de santé, et pas suffisamment jusqu'à présent, en tout cas. On remonte la pente, mais en tout cas, nous n'en faisons toujours pas suffisamment sur la prévention. Et à Paris, il y a des enjeux spécifiques qui sont propres aux territoires : je pense en particulier aux perturbateurs endocriniens. On l'a fait ce matin notamment avec l'opération sur les phthalates, mais il y a également le fait qu'à Paris, nous sommes une ville de voyageurs, nous sommes également une ville qui accueille beaucoup de touristes avec le retour de pathologies qui avaient disparu et donc, avec la nécessité d'améliorer notre prévention, par exemple sur la couverture vaccinale. On a eu l'occasion d'en discuter avec Mme SOUYRIS il y a quelques jours. Voilà sur le diagnostic.

Maintenant, pour répondre à ce diagnostic avec ces trois constats, qui sont préoccupants, il y a trois propositions que nous faisons, des propositions concrètes, je crois, qui ont un point commun qui est la santé connectée, par laquelle nous pouvons répondre, je crois, aux grands défis de l'offre de soins à Paris.

La première proposition que nous faisons, c'est créer une application "Paris Santé", en lien avec l'A.P.-H.P. et avec les entrepreneurs qui ont déjà développé soit des applications, soit des sites Internet qui permettent d'améliorer l'accès aux soins médecine de ville ou l'accès à un certain nombre de soins hospitaliers, notamment à des horaires compliqués, comme par exemple la nuit. Je pense en particulier à la livraison de produits de santé en pharmacie, avec "Pharma Express". Je pense par exemple également au complément que peut apporter une application comme "Docadom" à "SOS Médecins" pour l'accès à la médecine de ville la nuit. Cette application aurait aussi pour but de promouvoir les équipements ville dans le domaine de la santé du C.A.S.-V.P. mais également des Maisons pluridisciplinaires de santé que la Mairie de Paris soutient très significativement depuis 2014.

Dernier objectif qu'on pourrait confier à cette application, en lien cette fois-ci avec l'Assurance maladie, c'est compléter le futur dossier médical partagé dont nous espérons cette fois, qu'il sera véritablement abouti et plébiscité par les patients, en lançant par exemple des rappels sanitaires, des rappels qui sont propres à Paris, par exemple dans le cadre d'épidémies, d'épisodes caniculaires.

Deuxième proposition concrète que nous faisons, c'est renforcer l'open data "Santé à Paris". Je précise tout de suite qu'il ne s'agit pas de diffuser des données personnelles, ce n'est pas l'objectif. L'objectif, c'est en revanche de permettre que les grands acteurs concernés par la santé puissent se retrouver pour partager une partie de leur patrimoine de données non personnelles de manière qu'on puisse faire progresser l'innovation thérapeutique.

On en a besoin pour faire décoller certaines "start-up", mais aussi pour mieux connaître la demande des patients par rapport à des offres associatives qu'on peut connaître et qui sont soutenues par la Ville.

Troisième et dernière proposition que nous faisons, c'est la digitalisation de l'offre de soins à Paris. Je crois qu'il faut vraiment accélérer sur la digitalisation de l'offre à Paris. Nous proposons, avec le groupe PPCI, d'accompagner la prise en charge par l'Assurance maladie, depuis le 15 septembre, de téléconsultations. Il ne peut pas y avoir essor des téléconsultations s'il n'y a pas non plus essor des objets connectés dans le domaine de la santé, par exemple des télécabines. C'est la raison pour laquelle nous avons fait un focus pour terminer sur la diffusion de ces télécabines, de ces nouveaux objets connectés.

Ils ont déjà été un peu diffusés par certains organismes de protection sociale, par certains assureurs. Je pense en particulier à "AXA" qui le diffuse sur certains clients grands comptes. Nous pourrions envisager que Paris puisse développer, rechercher des partenariats avec ces organismes, avec les entreprises qui fabriquent des objets connectés dans le domaine de la santé, pour pouvoir diffuser ces objets, ces installations dans les équipements ville dans le domaine de la santé. J'en ai terminé sur ce point.

C'est un sujet, je crois, qui a été déjà évoqué dans le Conseil de Paris, notamment dans le cadre de la proposition de délibération adoptée en 2015, la proposition de délibération UDI-MODEM. Je pense que c'est important de remettre ce sujet sur l'ouvrage car Paris doit garder son rôle de pionnier dans le domaine de la santé, en particulier dans le domaine de la santé connectée qui est celui de demain.

(Mme Colombe BROSSEL, adjointe, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur VESPERINI.

La parole est à Laurence GOLDGRAB pour 3 minutes.

Mme Laurence GOLDGRAB. - Merci, Madame la Maire.

Les constats posés par cette proposition de délibération, nous les partageons. Oui, Paris n'est pas épargnée par le phénomène de désert médical aussi bien concernant l'hôpital que la médecine de ville, généralistes comme spécialistes. Oui, la démographie médicale est plus que préoccupante pour certaines spécialités. Comme à l'image de la France, trouver aujourd'hui un gynécologue à Paris relève parfois du parcours du combattant, en particulier pour ceux qui ne peuvent se permettre les dépassements d'honoraires, ce qui nuit gravement à la santé des femmes, notamment des plus jeunes, qui abandonnent quand on leur répond qu'il faut neuf mois pour obtenir un rendez-vous.

Si la situation est loin d'être aussi catastrophique que dans la Creuse ou la Dordogne, elle n'en reste pas moins très préoccupante.

Certains nous diront que nous n'avons pas en charge la compétence santé et ils auront raison. Mais devons-nous rester inactifs à cette situation empêchant nos administrés d'avoir accès aux soins ? Non, nous devons agir. Nous l'avons fait en actionnant le levier de la e-santé en 2015, à l'occasion de la présentation et du vote de la niche UDI-MODEM.

Une des premières étapes données à la suite de ce vote fut la création de la Commission e-santé qui poursuit trois priorités : la téléconsultation médicale pour la surveillance et le suivi des pathologies asthmatiformes chez l'enfant, la mise en place d'outils et de processus permettant de faciliter le maintien à domicile post-chirurgie ambulatoire, la création d'une application permettant des conseils et recommandations individualisés en fonction de l'état de santé et de la variation de facteurs environnementaux, pollution atmosphérique par exemple.

Mais ne nous leurrons pas, si les solutions de l'e-santé sont des outils utiles, ils ne sont malheureusement pas l'alpha et l'oméga qui résoudront la pénurie de médecins. Car si aujourd'hui, le remboursement de la téléconsultation est possible en théorie, on s'aperçoit qu'en pratique, cela est bien plus compliqué. Un médecin, pour pouvoir réaliser une téléconsultation, doit préalablement avoir réalisé une consultation classique. Compliqué à mettre en œuvre pour les "start-up" qui se lancent avec une vingtaine de médecins pour couvrir le territoire.

Nous le savons, notre système de soins, dans sa très grande globalité, a besoin de se réformer de l'intérieur. Chaque acteur doit pour cela être volontaire, des pouvoirs publics aux ordres de professionnels concernés.

A notre échelle nous ne pouvons que trouver des solutions palliatives. C'est ce sur quoi travaille l'Exécutif dont nous saluons ce travail.

Concernant cette proposition de délibération, outre le fait que nous avons tout de même un peu une impression de déjà vu, mais je salue le travail accompli, bien entendu, dans ce domaine important, et bien notre groupe lui préférera le vœu de l'Exécutif qui nous sera présenté tout à l'heure, que nous estimons plus complet, notamment en termes de communication et d'information sur les dispositifs existants. Je vous remercie.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame GOLDGRAB.

La parole est à Mme STOPPA-LYONNET.

Mme Dominique STOPPA-LYONNET. - Madame la Maire, chers collègues, le jeune groupe PPCI nous propose une délibération : construire à Paris la capitale de la santé connectée.

Plus qu'un projet de santé numérique, c'est un véritable plaidoyer pour une politique de santé qui constitue l'exposé des motifs, exposé intéressant néanmoins mais dont le numérique serait l'alpha et l'oméga. C'est un raccourci un peu rapide, mais bon...

Comme l'a exposé notre collègue Alexandre VESPERINI, il s'agit de proposer aux Parisiens une application "Paris Santé", application d'information sur l'offre de soins et application éducative en termes en particulier de prévention.

Concernant l'offre de soins, il est mentionné qu'il s'agit de promouvoir les Maisons de santé pluri-professionnelles soutenues par la Ville. Comme vous le savez, les professionnels de santé, en particulier les médecins, ne peuvent faire publicité de leur activité. Est-ce une maladresse ?

Il s'agit aussi de créer une commission open data "Santé Paris" visant à coordonner tous les acteurs du domaine, que ce soit les développeurs du numérique, les professionnels de santé, les tutelles avec en particuliers la C.P.A.M., le Conseil de l'ordre des médecins, et curieusement, l'A.R.S. n'est pas mentionnée. Est-ce un oubli ?

Mon propos et celui du groupe LRI n'est en aucun cas de ne pas soutenir le développement du numérique dans le domaine de la santé. Nous sommes tous convaincus, dans cet hémicycle, de l'importance du numérique dans la téléconsultation, la télé-expertise, le décloisonnement ville-hôpital, le dossier médical partagé ou D.M.P., un serpent de mer que nous appelons tous de nos vœux.

Le législateur ne s'y trompe pas puisque le numérique est au cœur de la loi de santé 2017, et que les premiers remboursements de téléconsultations sont devenus réalité il y a quelques jours.

J'ajouterai que le Comité national d'éthique s'est emparé de cette problématique, avec son avis qui est paru aujourd'hui.

Oui, le numérique est clé dans l'optimisation des parcours de soins des malades, et l'éducation à la santé des citoyens. Oui, la Ville de Paris a un rôle majeur à jouer dans la santé numérique, elle en est convaincue. En effet, dès le mois de mai 2015, nous avons voté à l'unanimité la proposition de délibération proposée par nos collègues du groupe UDI-MODEM, le Plan Paris Smart Santé.

Ses objectifs sont identiques à ceux déclinés dans la proposition PPCI. Une commission s'est réunie au cours de l'année 2016 et a fait, début 2017, des propositions précises que reprendra certainement notre collègue du groupe UDI-MODEM : télé suivi des patients asthmatiques, amélioration du retour à domicile après chirurgie ambulatoire, éducation à la santé avec un focus sur la prévention en cas de pic de pollution.

Il s'agit de premières propositions précises à mettre en œuvre. D'autres suivront via la commission mise en place, commissions superposables à l'open data "Santé Paris" proposée par la proposition de délibération PPCI.

Il est vrai cependant que, depuis le début 2017, la balle est du côté de l'Exécutif et que les propositions de notre collègue François HAAB sont restées, disons-le, en suspens.

En un mot, le groupe LRI n'adhère pas à la création d'un nouveau plan d'une nouvelle instance. Il s'abstiendra sur le vote de cette proposition de délibération. Mais il propose de faire suite au plan "Paris Smart Santé".

Pourquoi ne pas avoir d'ailleurs demandé par un vœu des informations sur le devenir de ce plan ? Je suis étonnée qu'aucune référence n'ait été faite à ce plan dans la proposition de délibération PPCI. Était-ce une maladresse ou la volonté du groupe d'être force de proposition, même si c'est sur des sentiers battus ?

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Thomas LAURET pour 3 minutes.

M. Thomas LAURET. - Madame la Maire, mes chers collègues, cette proposition de délibération met l'accent sur un enjeu majeur, la santé connectée. Il fait suite à la proposition de délibération du groupe UDI-MODEM votée en 2015, et met en avant un certain nombre de faits auxquels il faut répondre.

Dans son contexte très bien détaillé dans cette proposition de délibération, il est notamment rappelé la situation démographique médicale, préoccupante dans les quartiers les plus défavorisés et en proche banlieue dans notre ville. Les délais de rendez-vous, qui sont la première cause de renoncement aux soins, accentués par l'explosion du secteur 2, depuis qu'en 2004 le Ministre de l'époque a libéré la possibilité d'augmenter ces dépassements et où on s'aperçoit que les médecins en secteur 2, qui ont une activité moins importante, travaillent dans de meilleures conditions et régulent plus facilement et mieux leur temps de travail par rapport à la prise en charge.

Et enfin, la prévention, qui reste toujours un sujet délicat à mettre en place et qui n'a pas toujours été bien traitée au niveau national, régional, voire au niveau parisien, j'en sais quelque chose avec la diminution des subventions pour le dépistage du cancer par la Ville de Paris, et le Département en l'occurrence, depuis 2014 de près de 20 %.

Cependant, je voulais souligner que cette proposition de délibération fait un certain nombre de propositions qui sont intéressantes et qui doivent s'inscrire dans le Plan de santé, en tout cas dans la mise en œuvre du Plan de santé, tel qu'il a été annoncé ces derniers jours, mardi dernier, par le Président de la République avec le Premier Ministre et la Ministre de la Santé.

En effet, ce Plan tente de répondre à certaines des problématiques nationales mais que l'on retrouve à Paris et que l'on vient de citer. En mettant le patient au cœur du système, mais au-delà de cette phrase il faut que ce soit une réalité dans la prise en charge, en redonnant du temps médical et en concentrant l'expertise médicale sur le temps en créant un nouveau métier des assistants médicaux, en repensant la formation et les métiers.

Aussi il nous faut effectivement transformer notre système. Ce que je souhaite rappeler également, c'est qu'en Ile-de-France des initiatives ont été prises. Le déploiement de ce que l'on appelle "TerriSanté" qui prévoit un outil numérique commun pour tous les professionnels de santé et les patients, et également les professionnels médico-sociaux. Il faut que la Ville de Paris soutienne ce projet avec l'Assistance publique.

Le déploiement de la télémédecine qui est en vigueur depuis le 15 septembre.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Je vous invite à aller à votre conclusion.

M. Thomas LAURET. - Et il faut que la Ville de Paris déploie la télémédecine dans les centres de santé qui dépendent d'elle.

Donc je soutiens cette proposition de délibération mais j'attends d'avoir des précisions sur le vœu de l'Exécutif pour définir le vote.

Merci.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur LAURET.

La parole est à Eric AZIÈRE.

M. Eric AZIÈRE. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, cher Alexandre VESPERINI, la santé connectée a visiblement le vent en poupe et c'est normal dans ce monde nouveau et moderne. C'est un effet de la révolution numérique et il est normal qu'il alimente et ne cesse d'alimenter les débats nationaux, et aussi ceux au sein de notre Assemblée.

Après la proposition de délibération qui a été largement citée du groupe UDI-MODEM, en mai 2015, qui s'intitulait "mise en œuvre d'un Plan "Smart Santé" à Paris", voici la proposition PPCI qui affiche l'ambition de construire à Paris la capitale de la santé connectée.

C'est un peu la même chose et quoi de plus normal, parce qu'on ne s'étonnera pas de voir que quelques trois ans plus tard, les constats sont identiques et le postulat de départ similaire dans les deux propositions de délibération, c'est-à-dire que les freins à l'accès aux soins des Parisiennes et des Parisiens sont liés à la démographie en baisse des professionnels de santé due à un certain nombre de facteurs, comme les départs à la retraite et j'en passe, et à la faiblesse de l'offre de secteur 1.

Deuxième facteur : les délais d'obtention de rendez-vous sont trop longs et le renoncement aux soins des Parisiennes et des Parisiens sont trop nombreux. Notre groupe, à l'initiative de François HAAB, a précédemment eu l'occasion de s'étendre sur ce diagnostic. Aussi je vous ferai grâce d'une redite.

Quant aux remèdes proposés par les deux propositions de délibération, ils sont si proches que là encore je vous en épargnerai la prophylaxie. La Commission e-santé qui s'est réunie à l'initiative de notre groupe de juin 2016 à janvier 2017, comme l'a très bien rappelé Laurence GOLDGRAB, a ainsi émis une série de propositions venant compléter ou affiner les préconisations qui découlaient de notre proposition de délibération.

Premièrement, c'est la création d'une application destinée à répondre aux défis d'une individualisation des conseils et des recommandations pour les citoyens parisiens en fonction de leur état de santé et de la variation de facteurs environnementaux. Ensuite, c'est le développement d'outils adaptés, afin de mieux accompagner le retour du patient à domicile dans la perspective du développement de l'ambulatoire. Enfin, c'est la mise en place de téléconsultations médicales pour la surveillance et le suivi de pathologies asthmatiformes chez l'enfant.

Toutes ces propositions sont faites, sont concrètes et tangibles, elles sont sur la table. Il reste peut-être maintenant à les mettre en œuvre. On peut revoter les mêmes motifs. Je ne crois pas que ce soit forcément obligatoire, mais puisqu'on a obtenu d'avoir pu formuler des propositions concrètes que je viens d'évoquer, je proposerai plutôt qu'on passe à la troisième étape. Après un constat partagé en 2015, après les travaux de la Commission e-santé en 2016 et 2017, passons à la mise en œuvre des mesures proposées d'ici la fin de la mandature, ce serait beaucoup plus efficace et concret.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur AZIÈRE.

La parole est à Paul SIMONDON.

M. Paul SIMONDON. - Madame la Maire, mes chers collègues, en nous soumettant cette proposition de délibération relative à la santé connectée, votre groupe, Monsieur VESPERINI, s'intéresse à un sujet essentiel pour les Parisiens et pour lequel la Ville de Paris agit déjà avec détermination.

Nous serons d'accord sur une partie de votre constat, sur l'enjeu de l'accès aux soins et les défis posés par les outils numériques en la matière, mais je tiens d'abord à saluer la mobilisation de la Ville en matière d'offre de santé et aussi sur son action à la source.

La politique de réduction de la place de la voiture menée par la Maire de Paris et sa majorité n'est pas qu'une politique de transports, il s'agit bien avant tout d'une politique de santé publique que nous devons aux Parisiens.

Face aux difficultés réelles pour les Parisiens à trouver des médecins, face aux déséquilibres territoriaux et aux perspectives démographiques et compte tenu des enjeux financiers, la Ville a construit, sous la direction de Bernard JOMIER et d'Anne SOUYRIS, un plan très ambitieux d'installation de professionnels de santé en secteur 1, de soutien aux centres de santé associatifs et aux Maisons de santé pluridisciplinaires.

Suite à la proposition de délibération du groupe UDI-MODEM plusieurs fois citée, la Ville a déjà intégré un certain nombre d'outils numériques qui aident les patients comme les soignants, notamment la mise en place de conseils individualisés envoyés aux personnes vulnérables en période sensible, comme les pics de pollution, les canicules ou les grands froids.

L'amélioration du lien ville-hôpital passe également par de meilleurs échanges d'informations médicales, comme le prévoit justement le récent protocole conclu avec l'A.P.-H.P.

Enfin, la Commission e-Santé a formulé trois préconisations précises qui viennent d'être citées et que nous pouvons maintenant mettre en pratique pour un progrès technologique au service de la santé des patients.

Pour toutes ces raisons et compte tenu du travail déjà largement entamé par la Ville depuis 2014, mon groupe votera le vœu de l'Exécutif relatif au développement de la santé connectée qui a vocation à se substituer à cette proposition de délibération.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Fatoumata KONÉ.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci.

Madame la Maire, chers collègues, en 2015, nous avons débattu de la mise en œuvre d'un Plan Smart Santé adopté par notre Assemblée, comme cela a déjà été rappelé. Tous les groupes s'étaient accordés sur le fait que les technologies numériques peuvent participer à l'amélioration de notre système de santé.

Nous ne sommes pas contre les nouvelles technologies par principe. En revanche, il faut s'assurer qu'elles soient bien au service de la population et non l'inverse. André GORZ, le philosophe de l'écologie politique, disait à ce sujet : "Conviviale est la société où l'homme maîtrise l'outil." Il mettait ainsi en garde contre les technologies qui deviennent des fins en soi et ne sont pas maîtrisées ou accessibles par les personnes censées en bénéficier.

Rappelons qu'un Français sur trois est incapable d'effectuer ses démarches en ligne et que précarité numérique rime souvent avec précarité sociale. L'illectronisme est un sujet sérieux en France et Paris n'est pas épargnée par ce phénomène.

La proposition de délibération d'aujourd'hui vise à répondre aux enjeux de démographie médicale parisiens à travers la lutte contre les déserts médicaux, l'amélioration de la prévention, l'articulation ville-hôpital dans le cadre du virage ambulatoire, le manque d'informations sur les tarifs des médecins ou encore la désinformation sur la santé sur Internet.

Nous sommes d'accord avec une grande partie des constats présentés, ce qui nous interroge, ce sont les solutions proposées. Nous l'avons déjà exprimé : la prévention est toujours le premier pilier d'une politique de santé efficace. Or, l'application "Paris Santé", qui semble être la proposition phare de cette proposition de délibération, ne semble pas à nos yeux totalement répondre aux enjeux de santé publique à Paris.

Cette application contiendrait des informations concernant la carte vitale, des avis sur les médecins. On pourrait noter les établissements et professionnels de santé. Honnêtement, nous sommes très perplexes sur la faisabilité technique de cette application, son utilité réelle, son cadre légal et juridique, entre autres concernant la protection des données de santé, et bien sûr sur le mode de financement qui reposerait sur le redéploiement des ressources liées à l'arrêt de l'application "Paris Taxis". Pourquoi ce choix ? Le point commun est qu'il s'agit de deux applications mais le lien entre la santé et les taxis ? Point d'interrogation.

En revanche, nous sommes en phase avec la proposition visant à renforcer le réseau de soins de ville par des structures de soins regroupées, de types Maisons pluridisciplinaires de santé - M.S.P. - ou des cabinets de types "Paris Med", dans le but de désengorger les services d'urgence des hôpitaux. Il faut en parallèle continuer à augmenter la visibilité de ces Maisons pluridisciplinaires de santé. Il y en a six à Paris actuellement.

Je remercie donc Anne SOUYRIS qui, via le vœu de l'Exécutif, rappelle les dispositifs concrets mis en œuvre par notre Municipalité pour répondre à certaines problématiques de santé, par exemple "Paris Med"...

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Vous vous dirigez vers votre conclusion.

Mme Fatoumata KONÉ. - Je termine.

Ainsi que les projets préconisés par la Commission e-Santé qui comprennent notamment une application individualisée pour un usage précis qui pourrait mieux répondre aux enjeux de santé connectée.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci, Madame KONÉ.

La parole est à Hervé BÉGUÉ.

M. Hervé BÉGUÉ. - Merci.

Madame la Maire, chers collègues, nous ne voterons pas cette proposition de délibération. Efficacité et performances ne peuvent pas faire partie de l'amélioration du service public de santé. Le développement de la santé numérique ne réglera pas l'accès à la santé des Parisiens.

La santé numérique est un service complémentaire - j'insiste sur le mot complémentaire - au service public de santé. Le problème de fond est celui de la dégradation de ce service que l'on ne pourra pas remplacer par la télémédecine. La désertification de l'offre médicale en secteur 1 non plus. La réduction drastique des moyens financiers accordés à l'hôpital public non plus.

A Paris, on assiste à un démantèlement de l'A.P.-H.P. avec une dégradation constante des conditions de travail du personnel, avec la psychiatrie où les critères du tout économique l'emportent sur l'approche humaine.

Nous sommes conscients que la "Smart Santé" peut avoir des avantages : développer des parcours de soins plus performants, faciliter la relation patient/médecin, développer des systèmes d'entraide entre médecins. La mise en œuvre d'un tel projet ne peut se faire au détriment d'un renforcement de l'hôpital public, des centres de santé de la médecine générale en secteur 1.

Le numérique ne réglera pas les disparités qui sont au cœur des difficultés d'accès à l'offre de soins. Le Conseil national de l'Ordre des médecins soulignait en 2015 que la numérisation généralisée risquait de faire apparaître un système de soins à deux vitesses.

L'incertitude sur le portage des plateformes laisse la voie ouverte à une gestion privée. Ces outils ne peuvent être développés que dans un cadre de service public qui préserve les données personnelles et poursuit une mission d'intérêt général.

Sur la téléconsultation, est-ce souhaitable de déshumaniser les rapports entre soignants et soignés ? Si la consultation médicale s'opérait à distance, il y aurait encore plus de dégradation dans l'accès aux soins. L'observation et l'écoute font la richesse de l'examen médical.

Enfin, cette proposition de délibération semble mélanger les responsabilités, celles de la Ville et celles de l'Etat : ce n'est pas la Ville de Paris qui, en développant la santé numérique, réglera la situation de l'A.P.-H.P.

Pour terminer, je trouve contradictoire que le groupe PPCI critique l'état de l'A.P.-H.P. alors qu'il est la conséquence directe des choix d'un Gouvernement qu'il soutient.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Danielle SIMONNET, qui n'est pas là.

La parole est à Anne SOUYRIS pour répondre et présenter le vœu de l'Exécutif. Cinq minutes.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Merci, Madame la Maire, et merci, chers collègues, d'avoir fait cette proposition de délibération qui, même si effectivement un certain nombre de points ont déjà été vus par notre Assemblée...

Pardon, c'est parce que je me retourne.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Non, ce n'est pas à vous de vous excuser, Madame SOUYRIS. Il y a un brouhaha impressionnant dans l'hémicycle.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Même si un certain nombre de points avaient effectivement déjà été proposés par le groupe UDI-MODEM et que la reprise de ces propositions est tout à fait adéquate à une situation que nous pouvons aujourd'hui étudier et sur laquelle il me semble important d'aller, néanmoins, je pense qu'au nom de l'Exécutif et au nom d'un certain nombre d'interventions qui ont eu lieu ici - notamment, je crois, à bon escient, de la part de M. BÉGUÉ, de Mme STOPPA-LYONNET, de la part d'un certain nombre d'entre vous sur le fait qu'en aucun cas le numérique et la santé numérique ne peut remplacer...

Excusez-moi, je suis désolée, c'est un peu gênant. Merci beaucoup.

En aucun cas, la santé numérique ne pourra remplacer la santé des personnes humaines, avec vraiment un humain à leurs côtés, que ce soit avec l'hôpital, avec la santé ambulatoire et avec des médecins généralistes ou spécialistes qui peuvent venir auprès des personnes, que ce soit aussi des infirmiers ou du personnel paramédical qui peut venir au chevet des patients quand ils restent aussi chez eux. Il faut réussir, me semble-t-il, à articuler ce

progrès que constitue le numérique et une augmentation, un accroissement du personnel de santé, des médecins qui seront au chevet de ces patients, notamment les plus fragiles.

Ce qui est toujours inquiétant, Monsieur VESPERINI, je vous le dis quand même, c'est le fait de penser que souvent, la première pensée quand on fait de la santé numérique, c'est de se dire que l'on va pouvoir accéder à des gens qui sont "coincés chez eux" et que, finalement, on n'atteint pas. On pense aux personnes âgées, par exemple, qui se retrouvent souvent sans médecin qui vient, en tout cas avec pas assez de visites médicales à leur chevet. C'est là exactement que le numérique n'a peut-être pas sa place. C'est-à-dire que le numérique ne peut être qu'un plus et ne peut pas remplacer là où il y a le plus besoin de médecins. Je tiens à le dire vraiment en préambule pour que la suite soit très claire.

Vous l'avez rappelé les uns et les autres : c'est un sujet incontournable à prendre en compte. La proposition de délibération que vous proposez, Monsieur VESPERINI, embrasse très large puisque cela va de l'information et des modalités d'accès à l'offre de soins, des prises de rendez-vous à l'échange de données de santé entre professionnels de santé dans le parcours de soins, à la diffusion de messages de prévention par des nouveaux médias jusqu'aux nouveaux outils pour une dispensation de soins, comme l'étaient les consultations.

Dans l'exposé des motifs que vous avez développés, vous dressez un tableau assez funeste de la situation en matière d'offres de soins à Paris et, si je partage une grande partie des préoccupations que vous soulevez en matière de démographie médicale défavorable, d'inégalités territoriales, de la nécessité de mieux articuler la prise en charge hospitalière et la médecine de proximité, et que la réponse à ces problèmes guide l'action de la Ville, je ne pense pas non plus, et je le redis, que le tout-numérique soit la solution à l'ensemble de ces questions.

Je ne reviendrai pas sur les mises en garde que j'ai faites au départ. Néanmoins, votre proposition de délibération a toute sa place dans notre politique. En effet, la connexion doit devenir vraiment un plus pour tous, en particulier les plus fragiles et les plus isolés, mais à partir du moment où les médecins sont assurés d'être là. En ce sens, je souhaite m'engager pour que tous les outils qui sont à notre disposition et qu'en particulier les préconisations qui ont été faites par le groupe "iSanté" soient retravaillées pour qu'en accompagnement du soin humain à domicile et dans la ville, il puisse y avoir ce plus de la i-santé.

Nous faisons un certain nombre de propositions dans ce vœu. Je ne vais pas toutes les reprendre, mais en tout cas, tel est l'esprit de notre vœu.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Je vais vous inviter à aller vers votre conclusion.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - J'y arrive puisque c'est cela.

Si je peux donner un avis favorable à votre proposition de délibération, je vous propose ce vœu de l'Exécutif qui reprend plusieurs des éléments que vous portez, nécessaires à l'amélioration des outils d'information des Parisiens sur l'offre de soins de proximité, l'expérimentation d'outils de téléconsultation dans les équipements de la ville, le partage de données de santé publique sur l'"open data" de la Ville de Paris. Merci.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Monsieur VESPERINI, vous reprenez la parole, pour deux minutes.

M. Alexandre VESPERINI. - Merci.

Evidemment, c'est une proposition de délibération qui pose un problème de clivage parce que nous avons fait un choix d'aller très loin sur le numérique. C'est vrai qu'il est normal que cela pose des problèmes à un certain nombre de responsables politiques, tout simplement parce que faire confiance au virage numérique, c'est aussi accepter de transformer notre modèle de santé, avec toutes les conséquences que cela peut poser pour les personnels et les structures.

D'ailleurs, je ne suis pas étonné du fait que la commission i-santé ne se soit pas réunie depuis quasiment deux ans. Je vois bien que l'on a du mal à avancer parce que c'est un vrai problème de clivage politique. Je ne suis donc pas surpris des problèmes que cette proposition de délibération a pu poser.

Cela étant dit, ce qui compte pour le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants, puisque nous sommes également constructifs, c'est que l'on avance. Evidemment, je me réjouis que l'on ait pu avancer sur ce vœu de l'Exécutif.

Ce vœu nous convenant, ce que je propose à l'Assemblée, c'est que nous retirions notre proposition de délibération et nous voterons favorablement ce vœu de l'Exécutif qui nous permettra d'avancer sur ces questions et

de faire avancer un certain nombre de propositions, comme nous l'avons fait sur l'"open data" santé. Voilà ce que je pouvais dire. Merci.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup pour cette proposition.

Donc, la proposition de délibération PPCI 1 est retirée au profit du vœu de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 152 de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2018, V. 445).

Je vous en remercie.

Election de deux conseillers métropolitains en remplacement de Mmes Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET et Anne SOUYRIS, démissionnaires.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Mes chers collègues, nous allons procéder à l'élection au scrutin secret de deux conseillers métropolitains.

Nous allons procéder à la suite de la démission de deux conseillères métropolitaines, Mmes Anne SOUYRIS et Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET à l'élection de leurs remplaçants.

En accord avec les groupes, une liste unique paritaire a été déposée comportant le nom de deux candidats :

- Mme Florence BERTHOUT et M. Jérôme GLEIZES pour pallier ces vacances liées à ces démissions.

Conformément à l'article L. 5211-6-2 du C.G.C.T., je vous invite à procéder à cette élection au scrutin secret. Nous allons donc suspendre la séance pour trois minutes, le temps d'organiser, installer les urnes et appeler à côté des scrutateurs M. VESPERINI, si quelqu'un peut éventuellement le rattraper, Mme BUFFETEAU, si elle est là - oui - Mme HAREL, elle est partie. Donc, on va continuer dans l'ordre : Jean-François MARTINS. Non, cela n'est pas vous, chère Pauline VÉRON, mais vraiment à un près.

Jean-François MARTINS, dont on va m'indiquer si on peut le faire redescendre de son bureau, et Célia BLAUUEL ensuite. Merci, Madame BUFFETEAU, c'est sympa, heureusement que vous êtes là.

Si nous pouvions retrouver la liste de nos scrutateurs, ce serait formidable.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à dix-sept heures quinze minutes, est reprise à dix-sept heures vingt minutes, sous la présidence de Mme Colombe BROSSEL, adjointe).

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Mes chers collègues, la séance est reprise.

Election de deux conseillers métropolitains en remplacement de Mmes Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET et Anne SOUYRIS, démissionnaires. (Suite).

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - 1.000 mercis à nos jeunes scrutateurs de contribuer à l'organisation de ce scrutin. Un peu de silence, chers collègues, pour que l'on puisse voter tranquillement et efficacement, et nous allons procéder à l'appel.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote par appel nominal).

Mes chers collègues, tout le monde a été appelé ? On va libérer nos scrutateurs et scrutatrices. J'invite les derniers à se diriger vers l'isoloir.

Bien, avons-nous les deux derniers votants devant l'urne, ou reste-il encore des personnes susceptibles de voter ?

Très bien, tout le monde a-t-il pu voter ? Chers collègues, nous reprenons la séance.

Merci à tous. Si tout le monde a voté, je déclare le scrutin clos.

Les scrutateurs que je remercie vont procéder au dépouillement, et je vous propose que nous poursuivions notre séance dans l'attente du résultat du vote. Merci beaucoup, vous pouvez retrouver vos places assises, chers collègues.

(Il est procédé au dépouillement).

Nous allons baisser d'un cran le niveau sonore dans cet hémicycle. Je vous invite les uns et les autres à reprendre vos places.

2018 DAC 534 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage au docteur Jean Carpentier 94, rue de Charenton (12e).

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Chers collègues, chers amis, nous allons reprendre nos travaux.

Nous allons examiner le projet de délibération DAC 534 : apposition d'une plaque commémorative en hommage au docteur Jean Carpentier 94, rue de Charenton.

L'inscription est retirée.

Je mets néanmoins aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 534.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DAC 534).

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Chers amis, sans vouloir le moins du monde faire du nominatif et notamment à ma droite, pourrais-je vous inviter à un peu plus de silence ? Je sais que vous faites la police, Marilyne. Les élus du groupe les Républicains pourraient-ils s'asseoir et faire un peu moins de bruit ? Merci beaucoup.

2018 DASES 95 G - Subvention (15.000 euros) et convention avec l'Institut national de la Santé et de la Recherche médicale (I.N.S.E.R.M.). - Délégation régionale Paris 11 (13e).

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DASES 95 G. C'est une subvention de 15.000 euros et une convention avec l'I.N.S.E.R.M., la délégation régionale Paris 11.

La parole est à David BELLIARD, pour 5 minutes.

M. David BELLIARD. - Merci, mes chers collègues, Madame la Maire, les politiques concernant la régulation des drogues et la prévention des risques figurent actuellement en bonne place, vous l'avez tous noté dans les débats de notre Assemblée.

Il est bon de rappeler que face à l'ampleur que prend la consommation de "crack" dans notre ville, les politiques basées sur la répression et la stigmatisation sont inefficaces, il faut comprendre le phénomène dans toutes ses dimensions par une approche au plus près des besoins et autant que possible sans violence.

C'est en cela que l'étude de l'I.N.S.E.R.M. sur laquelle porte ce projet de délibération est très utile. En effet, l'I.N.S.E.R.M. produit des expertises destinées à accompagner les pouvoirs publics dans la prise de décision sur des problèmes très sensibles basés sur des données objectives issues de recherches scientifiques.

Le projet de délibération qui nous est proposé concerne l'extension d'un projet de recherche sur les problématiques liées à la diffusion du "crack" à Paris et en Seine- Saint-Denis. Le Département de Paris soutient, par ce projet de délibération, le volet "Usagers, trajectoires et besoins" de l'étude. Cette recherche permet de mieux connaître tous les aspects de la consommation de "crack", que ce soit le parcours de vie des usagers et les différentes catégories de publics, jeunes, semi-insérés fréquentant les structures de réduction des risques ou non, leurs besoins spécifiques, les types et la localisation des dispositifs d'accueil et de prise en charge, sans oublier l'épineuse question de la cohabitation avec les riverains habitants et commerçants.

Un volet marché et produits permettra de préciser la connaissance de l'état général du marché en termes d'accessibilité et de disponibilité des produits, ceux méconnus pour le moment, comme l'origine du "crack" et le lien avec le trafic régional et supra régional, le processus de production du "crack" en Ile-de-France, les profils des dealers, le mode de gestion de ce trafic, la composition des produits qui circulent, etc.

Les résultats de cette étude et les préconisations concernant l'amélioration des dispositifs seront abordés lors des comités de suivi trimestriels où siègeront des représentants de notre Ville.

Parce que nous voulons enrayer l'ampleur du phénomène des troubles à l'ordre public provoqués par le "crack" et que pour vaincre notre ennemi il faut apprendre à le connaître, je me réjouis que notre Ville adopte, en cohérence avec la politique de réduction des risques menée par l'adjointe à la santé Anne SOUYRIS, ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Anne SOUYRIS pour vous répondre.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Merci, Madame la Maire, merci, Monsieur le Président de groupe, de participer à ce débat, parce qu'il est très important effectivement d'avoir des études scientifiques qui nous permettent de mener une politique à la hauteur des enjeux.

Il y a souvent, en matière de drogue, trop d'idéologies et de croyances, et le fait de continuer à participer à ce financement, qui je le rappelle est tripartite puisque la MILDECA Ile-de-France, l'A.R.S. Ile-de-France et nous-mêmes participons à ce financement, permet à l'Inserm de continuer une étude qui nous permet vraiment d'avoir une politique au plus près des besoins des usagers de drogue, mais également des besoins des riverains, puisque dans cette étude il est également fait mention du fait que la pacification et la cohésion sociale dans les quartiers sont des sujets majeurs. L'Inserm étudie aussi les moyens et la réalité de terrain sur cette question.

Je ne vais pas aller beaucoup plus loin, car David BELLIARD vous a fait à peu près le panoramique de ce que nous recherchions dans l'étude et des premières données. J'espère que nous pourrons dès l'année prochaine, en tout cas rapidement, vous donner les résultats pour appuyer la suite de notre politique de réduction des risques qui doit continuer d'être mise en œuvre et nous y veillerons, par la Ville de Paris.

Merci beaucoup.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 95 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DASES 95 G).

2018 DASES 234 G - Subvention (10.000 euros) et convention avec l'association "Réseau Environnement Santé" (10e).

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DASES 234 G : subvention de 10.000 euros et convention afférente avec l'association "Réseau Environnement Santé".

La parole est à Fatoumata KONÉ, pour 5 minutes.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci.

Madame la Maire, chers collègues, nous nous réjouissons que sous l'impulsion des écologistes et en particulier de ses adjoints, Paris s'inscrive à la pointe de la lutte contre les perturbateurs endocriniens.

Déjà, sous la précédente mandature, alors adjoint en charge de la petite enfance, Christophe NAJDOVSKI avait fait supprimer dans les crèches les biberons contenant du bisphénol A, avant la suspension de leur commercialisation en France, puis dans toute l'Europe.

En 2015, sous l'impulsion de Bernard JOMIER, sénateur de Paris adjoint à la santé jusqu'en octobre 2017, la Ville s'est dotée d'un plan de santé environnementale, qui vise à réduire l'exposition des Parisiens aux perturbateurs endocriniens.

Anne SOUYRIS, qui lui a succédé à ce poste, poursuit la mise en œuvre de ce plan.

Le groupe écologiste continue à être mobilisé sur ce sujet. Pour preuve, notre vœu adopté en décembre 2017 relatif à l'exposition aux perturbateurs endocriniens et demandant que Paris adhère à la charte "Villes & Territoire sans perturbateurs endocriniens" de l'association "Réseau Environnement Santé", ou encore notre vœu adopté en mai 2018 engageant la Ville de Paris à supprimer le plastique de ses cantines à l'horizon 2022.

Le Réseau Environnement Santé est donc un appui précieux, notamment grâce à sa charte "Villes & Territoires sans perturbateurs endocriniens". Paris a d'ailleurs été la première ville à signer la charte de ce réseau qui demande notamment la mise en place d'un plan comportant l'interdiction des produits phytosanitaires et biocides contenant des P.E. sur leur territoire, la réduction de l'exposition aux P.E. dans l'alimentation, la mise en place des critères d'éco conditionnalité interdisant les P.E. dans les contrats et les achats publics, ou encore l'information annuelle des citoyens sur l'avancement des engagements pris.

A ce titre, l'association "Réseau Environnement Santé" organise la 2e rencontre européenne de l'appel de Wingspread à l'appel de Paris. Elle aura lieu le 29 septembre prochain, en clôture des Journées parisiennes de la santé environnementale qui seront consacrées à la réduction de l'exposition des populations aux pollutions en lien avec la qualité de l'air et les perturbateurs endocriniens.

En attendant, ce mardi matin, plusieurs élus de notre Assemblée ont sacrifié quelque centimètre de leurs cheveux pour y étudier la présence de phtalates, un composant très utilisé dans les plastiques pour ses propriétés de flexibilité. Associés à d'autres perturbateurs endocriniens, les phtalates participent à un effet cocktail aux conséquences imprévisibles, telles que des risques d'obésité, de diabète, de maladie cardiovasculaire, de troubles de la reproduction ou encore de troubles du comportement.

Les analyses déjà faites en février 2017 par l'O.N.G. "Génération futures" sur les cheveux de sept personnalités, comme Isabelle AUTISSIER, José BOVÉ ou encore Delphine BATHO, ont montré que leurs cheveux contenaient entre 8 et 11 phtalates, ce qui démontre bien que, même quand on fait attention dans son comportement quotidien, la contamination est générale, sans doute ancienne, et ne peut pas être évitée.

Ces quelques centimètres de cheveux, que certains élus ont sacrifiés ce matin, permettent de faire concrètement la promotion du projet de la campagne "Zéro phtalates", dosage des phtalates dans les cheveux. L'objectif de ce projet est de proposer une bio surveillance des principaux phtalates dans les cheveux et ainsi de sensibiliser la population sur l'existence des substances toxiques pour soutenir la mise en place de politiques pour un environnement plus sain pour tous et toutes.

L'Organisation mondiale de la santé, le programme des Nations Unies pour l'environnement ou encore "Endocrine Society" ont tous publié des rapports scientifiques démontrant la menace réelle des perturbateurs endocriniens sur notre organisme. Pourtant, pendant longtemps, le lobby industriel a fait jeu égal avec les études scientifiques.

Nous devons donc, en tant que collectivité, nous inscrire pleinement dans la défense du principe de précaution pour protéger les citoyens. Je me réjouis de constater que c'est l'orientation opérée par notre Ville.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Anne SOUYRIS, qui nous a tous fait avoir une mèche de cheveux en moins ce matin.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Merci, Madame la Maire, et merci, Madame KONÉ, de votre intervention, et merci à tous d'avoir participé à l'opération de ce matin parce qu'on a été un peu victime de notre succès parce que

tout le monde avait envie de participer, sauf ceux qui font l'objet d'une petite discrimination vu le peu de cheveux qu'ils ont. Néanmoins, cela aurait été avec plaisir que nous aurions opéré ce test sur tout le monde.

En tout cas, c'est très important à trois titres d'avoir fait cette opération. D'abord, d'un point de vue de sensibilisation, de se rendre compte pour soi-même qu'il y a un sujet, que même si on est attentif à soi, nous avons tous des phtalates. Je pense qu'il n'y aura pas beaucoup de surprises dans les résultats.

Oui, il y aura certainement des phtalates dans vos résultats, et c'est important d'y être sensibilisés pour pouvoir aussi le transmettre en tant qu'élu, à la fois dans les quartiers où vous êtes, mais aussi en tant qu'élu, pour avoir une vraie politique publique sur ce sujet.

C'est ce que nous avons commencé à faire depuis des années, mais que nous continuons de manière beaucoup plus intense depuis un an, en particulier, depuis que nous avons décidé de signer la charte "Villes & Territoires sans perturbateurs endocriniens", qui nous permet de pouvoir passer un cap en particulier en termes de marchés publics, mais notre dynamique était déjà commencée.

Je vous rappelle quand même, de la même manière que Fatoumata KONÉ vous l'a dit, que dès 2009 - peut-être vous avez la date exacte - Christophe NAJDOVSKI avait proposé et obtenu le fait qu'il n'y ait plus de biberons avec biphénol A dans les crèches. Cela a été avant même que la loi passe sur cette question.

Je pense que Paris a été novatrice, que nous le sommes toujours. Nous avons décidé de nous engager dans des marchés qui permettraient de ne plus avoir en particulier de perturbateurs endocriniens, surtout pour la première étape dans les endroits où il y a des petits enfants et puis après, évidemment, y aller petit à petit sur tous les marchés publics de la Ville. C'est ce sur quoi nous nous engageons en signant cette charte.

Il y a également l'information, la sensibilisation du grand public et des professionnels, mais aussi des décideurs publics que nous sommes sur les risques des perturbateurs endocriniens.

Enfin, et c'est très important, nous interpellons le Gouvernement pour qu'il mette en place une stratégie nationale et ambitieuse à la hauteur des enjeux.

Vous savez qu'il y a des groupes de travail sur cette question et vous savez aussi peut-être que cette stratégie nationale devrait sortir dans les semaines ou mois à venir, mais qu'il y a quelques inquiétudes à avoir sur le fait qu'il n'y a pas de contrainte sur la question des perturbateurs endocriniens et qu'il n'y a pas non plus de contrainte, par exemple, pour avoir un étiquetage qui permettrait de pouvoir aller plus loin.

Bref, je ne vous parlerai pas des questions nationales plus en avant, mais vous voyez que ces enjeux sont importants.

Ici, nous allons voter sur une subvention de 10.000 euros et une convention avec le Réseau Environnement Santé grâce auquel nous avons pu faire le travail de ce matin autour de la charte.

Enfin, je vous invite à venir les 28 et 29 septembre prochains, puisque nous organisons deux jours sur la question des perturbateurs endocriniens et de la qualité de l'air, deux jours durant lesquels il y aura non seulement la signature officielle avec les autres villes qui vont signer avec nous sur cette charte, mais également de nombreux ateliers et de nombreux débats qui vous permettront d'être informés sur la question.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame SOUYRIS.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 234 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DASES 234 G).

2018 DFPE 190 - Déclassement et location de locaux municipaux situés 22, rue Laure-Diébold (8e). - Bail civil au profit de l'association intitulée "O' Rêves d'enfants".

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DFPE 190. Déclassement et location de locaux municipaux situés 22, rue Laure-Diébold dans le 8e arrondissement, avec un bail signé au profit de l'association "O' Rêves d'enfants".

La parole est à Mme d'HAUTESERRE pour 5 minutes.

Mme Jeanne d'HAUTESERRE, maire du 8e arrondissement. - Madame la Maire, mes chers collègues. En tant que maire du 8e arrondissement, depuis mon élection, je mets l'enfant au cœur de mon projet, avec ce souci constant de garder les familles à Paris, et dans le 8e en particulier.

Affirmer comme ambition urbaine la place de l'enfant dans la ville, c'est exprimer une volonté politique forte, et je suis particulièrement sensible à la richesse et à la diversité des solutions d'accueil des petits Parisiens.

Je suis, de ce fait, convaincue de l'importance de soutenir les assistantes maternelles, très précieuses pour le quotidien des familles parisiennes, et de promouvoir leur métier et leur professionnalisation.

Aussi, je me félicite d'accompagner et d'accueillir le premier projet de Maison d'assistantes maternelles de la Capitale, qui trouvera sa place dans le cadre de la Z.A.C. "Beaujon" où ont été réalisés une crèche de 66 places avec logements de fonction et un multi-accueil de 30 places.

Elle regroupera plusieurs assistantes maternelles désireuses d'exercer ensemble leur activité.

Les surfaces disponibles, environ 223 mètres carrés, peuvent en effet permettre d'accueillir au maximum quatre assistantes maternelles et 16 enfants.

Il nous est précisé que ce premier projet de création d'une Maison d'assistantes maternelles sera géré après appel à concurrence par l'association "O' Rêves d'enfants". L'association est bien connue des services de la Ville et bénéficie de son agrément. Il y a eu plusieurs rencontres avec des médecins de la DFPE pour accompagner ce projet. La C.A.S. est aussi présente pour la réussite de cette première M.A.M. de Paris.

En mettant à disposition ces locaux, il s'agit de proposer à des assistantes maternelles de se regrouper et d'exercer leur métier en dehors de leur domicile, et ainsi de rompre l'isolement qui leur est parfois pénible. Les enfants seront ainsi accueillis dans des locaux adaptés garantissant leur sécurité et leur santé.

Le 8e arrondissement sera ainsi le premier arrondissement à bénéficier de ce type d'équipement à Paris. Un appel à projets auprès des assistantes maternelles a été lancé et l'équipement devrait ouvrir prochainement.

Mes chers collègues, je vous remercie pour votre attention.

Merci, Madame la Maire.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Anne SOUYRIS.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Merci, Madame d'HAUTESERRE.

Je pense que je n'ai pas grand-chose à rajouter à votre propos qui fait une présentation très exhaustive du projet de délibération DFPE 190.

Je vous remercie effectivement de voter ce projet de délibération.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci à toutes les deux.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 190.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DFPE 190).

Vœu déposé par le groupe SOCA relatif à la nouvelle dénomination du Centre de santé au Maire Volta.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés. Le vœu n° 72 est relatif à la nouvelle dénomination du Centre de santé au Maire Volta.

La parole est à Pierre AIDENBAUM pour deux minutes.

M. Pierre AIDENBAUM, maire du 3e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Je regrette que Mme HAREL, qui nous a sorti tout à l'heure une série d'énormités, ne soit pas là. J'ai noté qu'elle avait dit dans son propos que depuis que Mme HIDALGO était Maire de Paris, 2014, il y avait une augmentation des violences faites aux femmes, peut-être dans cette enceinte mais pas autre part. Voilà !

Dans une préface au livre de l'historienne Malka MARCOVICH, "Parisiennes, ces femmes qui ont inspiré les rues de Paris", Mme la Maire de Paris avait souligné qu'il n'est pas un Conseil de Paris - c'est vrai et vous le remarquez encore aujourd'hui - où elle ne rappelle l'impérieuse nécessité de rendre hommage à celles qui ont marqué Paris, la France ou le monde.

De 2001 à 2011, 73 rues et bâtiments publics ont pris le nom de femmes qui méritaient un hommage de notre ville. Durant ces six dernières années, près d'une centaine de noms féminins ont été attribués à des places, des jardins ou des rues de Paris. Mais il reste naturellement encore beaucoup à faire puisque sur environ 6.000 rues de Paris, 4.000 portent des noms masculins et seulement 300 des noms féminins.

Il est important de donner de la visibilité et de mettre en avant plus de places à Paris au nom des femmes et aux minorités pour offrir aux jeunes en particulier des modèles d'inspiration et de courage à suivre pour toutes celles et tous ceux qui ont joué un rôle important, et pourtant méconnu dans l'histoire de France, pour bâtir ensemble une société plus ouverte, plus inclusive et plus égalitaire.

Aussi aujourd'hui, j'ai le plaisir de vous présenter le vœu qui a été voté à l'unanimité par le Conseil d'arrondissement du 3e pour la nouvelle dénomination du Centre de santé au Maire Volta, fruit d'une consultation publique réalisée de juin à septembre 2018 et qui avait pour objet de mettre à l'honneur une femme méritante dans les secteurs de la santé et il y avait le choix entre quatre femmes.

C'est Mme Yvonne Pouzin qui a reçu le plus de suffrages : 849 voix sur 1.888 votants, ce qui est très important puisque c'est 10 % du corps électoral. Qui était Mme Yvonne Pouzin ? Ce fut la première femme médecin des hôpitaux en France. Elle fut reconnue pour cela et aussi grâce à ses travaux sur la tuberculose.

Conformément à la volonté des habitants du 3e arrondissement, des usagers et du Centre Volta, je vous propose que la Ville honore Yvonne Pouzin, première femme médecin des hôpitaux, en donnant son nom au prochain centre de santé qui sera rénové très rapidement. Je voudrais vous dire aussi que, grâce à cette rénovation, nous aurons deux médecins de plus et 125 heures de plus de consultation. La livraison est prévue pour septembre 2019.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur AIDENBAUM.

Pour vous répondre, la parole est à Anne SOUYRIS.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Merci beaucoup.

Je suis, moi aussi, très heureuse que ce centre prenne le nom de Yvonne Pouzin qui a été la première médecin des hôpitaux. C'est en sachant que les hôpitaux n'ont pas toujours été l'endroit le plus féminisé et qu'il reste encore d'ailleurs un peu d'efforts à faire, même s'il y a beaucoup de femmes. Par exemple, les professeurs d'université qui sont à l'hôpital sont encore extrêmement peu femmes. Il y a donc encore un petit effort à faire.

Néanmoins, pour en venir à notre sujet, je vous félicite, d'une part du nom de ce nouveau centre, mais aussi du fait que ce centre fasse partie de toute la rénovation des centres de santé, avec en particulier le fait qu'il y a une augmentation de l'offre de soins en secteur 1 et complètement accessible aux citoyens parisiens.

Je vous dirai au fur et à mesure bien entendu des autres séquences à quel point ces centres sont importants. C'est ce qui nous permet de pouvoir aussi développer tout ce que nous avons commencé à dire pendant que nous parlions de santé numérique, c'est-à-dire aussi le lien avec l'hôpital et le fait d'avoir vraiment un secteur beaucoup

plus fonctionnel à toutes les heures du jour et de la nuit, ce que nous espérons voir arriver, peut-être pas d'ici la fin de la mandature mais en tout cas que ce soit en bonne voie.

Merci beaucoup.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 72 du groupe Socialiste et Apparentés.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2018, V. 471).

Election de deux conseillers métropolitains en remplacement de Mmes Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET et Anne SOUYRIS, démissionnaires (suite).

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - J'interromps une demi-seconde nos travaux pour vous donner les résultats du scrutin auquel nous avons procédé.

Nombre d'inscrits : 163.

Nombre de votants : 107.

Bulletins blancs ou nuls : 19.

Suffrages exprimés : 88.

Majorité absolue : 45.

M. Jérôme GLEIZES et Mme Florence BERTHOUT ont recueilli 88 voix et sont donc élus conseillers métropolitains. Félicitations à vous deux.

Vœu déposé par le GEP relatif à la consommation de crack à Paris.

Vœu déposé par le groupe LRI relatif aux trafics et à la consommation de drogue dans l'Est parisien.

Vœu déposé par l'Exécutif relatif au renforcement de la prise en charge medico-sociale des usager-e-s de drogues et à la sécurité des riverains du quart Nord-Est parisien.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous allons examiner les vœux n° 73, n° 74 et n° 74 ter relatifs au trafic et à la consommation de drogue à Paris.

La parole sera successivement à M. David BELLIARD pour deux minutes, M. Pierre-Yves BOURNAZEL pour deux minutes. Je donnerai en réponse la parole à Anne SOUYRIS et à M. le Représentant du Préfet de police.

Monsieur BELLIARD ?

M. David BELLIARD. - Je ferai très vite, Madame la Maire, mes chers collègues, puisque nous avons déjà abordé ce sujet à plusieurs reprises.

D'abord, c'est pour rappeler que nous avons effectivement un problème avec la consommation de drogue et en particulier celle du "crack". Des solutions existent, elles sont efficaces et elles s'appellent "salles de consommation à moindre risque". Je rappelle que ces salles de consommation permettent de réduire les risques d'overdose et de décès, et d'éviter 100.000 consommations de drogue dans l'espace public.

Il y a bien sûr des problèmes avec les riverains, notamment avec la salle de consommation à moindre risque dans le 10e arrondissement qui est liée avant tout au fait que le dispositif actuel est bien insuffisant par rapport aux besoins.

C'est la raison pour laquelle...

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Pardon, je vous interromps pour demander un peu d'attention de notre Assemblée sur ce sujet majeur. Le niveau de brouhaha est redevenu important, donc je vous remercie d'écouter M. BELLIARD.

M. David BELLIARD. - Merci, Madame la Maire.

Nous avons donc un sujet puisque le dispositif de salle de consommation à moindre risque est très insuffisant par rapport aux besoins. Notre groupe rappelle trois objectifs. D'abord, de diminuer la consommation de drogue et, en particulier, de drogue de type "crack". Deux, d'assurer une prise en charge complète, sanitaire, sociale des usagers de drogue. Trois, d'apporter des réponses qui soient qualitatives et efficaces au voisinage.

Nous avons, dans ce vœu, formulé plusieurs propositions. D'abord, que soient élargies les conditions de l'inhalation de "crack" dans le cahier des charges de l'expérimentation de salle de consommation à moindre risque. Pour l'instant, ce n'est pas permis. Que soit mise en place rapidement une salle de consommation à moindre risque mobile.

Je suis désolé, pourriez-vous faire moins de bruit ? C'est très désagréable.

Ensuite, que soit mise en place une salle de consommation à moindre risque mobile à destination des usagers de "crack", ainsi qu'au moins deux nouvelles S.C.M.R. Que la collaboration entre la Ville de Paris avec le département et les collectivités de Seine-Saint-Denis pour l'ouverture d'une ou plusieurs S.C.M.R. soit poursuivie. Que le dispositif soit renforcé, avec l'ouverture d'espaces de repos de jour et de nuit à proximité des scènes de consommation de rue. L'ouverture d'unités d'hébergement pour consommateurs et le développement du dispositif "un chez-soi, d'abord", et ensuite, que soient massivement renforcés les dispositifs d'hébergement et d'insertion. Et augmenter les moyens de la psychiatrie dédiée afin de construire un plan global de prise en charge des usagers de drogue qui soit à la hauteur de la situation que nous connaissons aujourd'hui dans les 18e et 19e arrondissements.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur BELLIARD.

M. BOURNAZEL pour le vœu n° 74.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci, Madame la Maire. Nous portons ce vœu, avec Déborah PAWLIK et Christian HONORÉ.

La consommation de drogue, et notamment de "crack", est un fléau qui ravage l'Est de Paris depuis plusieurs années. La fixation des usagers de "crack" aux abords, par exemple, de la porte de la Chapelle, a des conséquences en matière de sécurité et de tranquillité publique, d'insalubrité, de prostitution, de proxénétisme et de violence, dans les squares, les stations de métro et sur la voie publique, ce qui altère considérablement la vie des Parisiennes et des Parisiens.

Cette situation doit être considérée avec humanité et dignité afin de limiter les risques sanitaires et de maintenir le lien avec ces personnes qui sont désocialisées en vue de leur désintoxication et de leur réinsertion sociale. C'est un parcours long et difficile. Un vœu de l'opposition a d'ailleurs été adopté au Conseil de Paris de février dernier, qui demandait une mise en place de moyens coordonnés entre les services de l'Etat, de la Ville de Paris, des associations, de la R.A.T.P. en ce qui concerne le trafic et la consommation de "crack" dans le métro.

La consommation de drogue dans les squares et jardins du 18e arrondissement, singulièrement, demande également une réponse spécifique de la part de la Ville de Paris et des services de police. La mise en place par les services sociaux de la Ville de bus itinérants permettant d'aller à la rencontre des toxicomanes semble, pour moi en tout cas, constituer une initiative pragmatique et efficace pour accompagner ce public sans créer de point de fixation.

C'est la raison pour laquelle nous demandons, avec Déborah PAWLIK et Christian HONORÉ, que la Ville de Paris puisse dresser un bilan de la mise en place et du suivi des mesures adoptées par le Conseil de Paris en février dernier, de préciser quels moyens humains supplémentaires ont été obtenus par la Police nationale et la Direction de la Protection, de la Sécurité et de la Prévention de la Ville de Paris afin d'améliorer la sécurité et la tranquillité de l'espace public, notamment dans nos squares, dans les quartiers de la porte de la Chapelle ou de la porte de Clignancourt, de préciser au Conseil de Paris si la Maire de Paris est favorable à privilégier la mise en place de bus itinérants permettant de limiter les points de fixation des toxicomanes plutôt que l'ouverture d'un centre fixe, de mettre en place un groupe de travail dédié dans les plus brefs délais visant à proposer des mesures destinées à lutter contre le fléau du "crack" et à aider les consommateurs à en sortir, rassemblant l'ensemble des groupes politiques et comprenant des représentants de l'Etat et des associations.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Anne SOUYRIS. Puis, je donnerai la parole à M. le Représentant du Préfet de police.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Evidemment, je ne vais pas revenir sur la consommation du "crack" et la réalité grave de cette consommation, qui est surtout de plus en plus visible, mais qui existe déjà depuis 30 ans sur nos territoires. Cela n'est quand même pas une nouveauté. Néanmoins, c'est une réalité, nous avons une déficience de dispositifs depuis tout ce temps sur cette question du "crack", pour des raisons diverses et variées que je ne vais pas égrener ici, mais en tout cas, qui font que les pouvoirs publics, d'une manière ou d'une autre, n'ont pas su répondre à cette question, en tout cas pas suffisamment.

Il se trouve que, néanmoins, la Ville de Paris tente depuis des années d'apporter des solutions. La question de la S.C.M.R. a été l'une des solutions proposées. La question du "crack" ne peut pas être traitée par la S.C.M.R. du 10^e arrondissement puisque, tout simplement, le cahier des charges et l'arrêté ministériel ne le permettent pas en l'état. Donc, nous avons fait quelque chose qui était juste dans la possibilité de la loi. C'est certes insuffisant, mais cela ne veut pas dire qu'il faille l'éradiquer. La proposition que nous faisons est effectivement, un, de travailler avec les différents partenaires. Vous le dites, je le dis aussi, c'est ce que nous faisons, c'est-à-dire à la fois avec la Préfecture de Paris, avec la Préfecture de police, avec l'A.R.S. et les associations de terrain qui s'occupent des usagers de drogue, ainsi que les associations de riverains et les conseils de quartier.

Pourquoi ? Parce que la question de la drogue, tout particulièrement, ne peut pas être traitée de manière indépendante. On ne peut pas se dire : d'un côté, on fait de la police, de l'autre, on fait de la prévention, et enfin, en troisième lieu, on va mettre un usager de drogue dans un stand de désintoxication. Non, cela ne fonctionne pas, parce que nous n'avons pas été sur des démarches, peut-être, assez partenariales, et parce que ce n'est pas tout à fait la culture française de faire cela même si nous avons commencé à le faire depuis qu'il y a une S.C.M.R. à Paris. Parce que cela nous a apporté le comité de voisinage. Depuis deux ans maintenant, il fonctionne. Quoi que l'on puisse en penser, cela permet de faire évoluer un processus et de, quand même, je ne dis pas avoir une baguette magique et améliorer tout l'espace public, mais en tout cas faire en sorte que, petit à petit, il y ait de moins en moins d'usagers de drogue laissés complètement à la rue dans un état de grande déshérence.

Néanmoins, oui, il faut passer à un stade supérieur sur la question du "crack". Nous l'avons vu cet été en particulier sur la Chapelle. Nous le voyons aussi à Stalingrad. Nous voyons les choses s'installer, des gens qui sont dans une situation psychiatrique grave, qui souvent prennent du "crack" pour pouvoir oublier qu'ils ne peuvent pas dormir et sont en très mauvaise situation. C'est un phénomène qu'il faut enrayer. Pour cela, avec le Préfet de Paris, avec la Préfecture de police, avec l'A.R.S., avec les différents maires, avec les acteurs de réduction des risques, nous nous sommes vus la semaine dernière. Nous avons travaillé sur cette question en nous servant des préconisations que nous avons déjà travaillées et données à la MILDECA en avril dernier. Un certain nombre de propositions est en train d'émerger très concrètement.

Je vais finir sur ce point car je ne peux pas vous faire l'état des lieux de tout ce qui se passe sur le "crack", mais notre vœu de l'Exécutif reprend tout ce travail et vous propose d'aller dans cette démarche qui est à la fois consultative, partenariale, concrète.

Oui, il va falloir d'autres S.C.M.R., des espaces, réfléchir à comment on fait. Vous savez que je défends des espaces mobiles. Cela peut être un bus. Cela peut être aussi une péniche. Cela a été proposé. Pourquoi pas ? La péniche peut aller de Stalingrad jusque dans le 93, où, effectivement, il y a aussi un certain nombre de soucis. Il ne faut pas avoir de religion en la matière, mais travailler ensemble. Donc, oui, nous y allons. Nous allons avoir besoin beaucoup de l'Etat. Il doit nous aider et, en particulier Mme BUZYN, à changer l'arrêté et le cahier des charges, qui fait que nous ne pouvons pas vraiment adapter au "crack" le dispositif actuel. Je refais donc appel aussi à Mme BUZIN maintenant, j'en profite, mais en tout cas, je vous propose de voter ce vœu.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Un grand merci, Madame SOUYRIS.

Monsieur le Représentant du Préfet de police, vous avez la parole.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Député, Mesdames et Messieurs les Conseillers, le Préfet de police s'est déjà assez longuement exprimé sur le sujet, mais si vous le permettez, je voudrais remettre en avant deux éléments principaux exposés tout à l'heure.

D'abord, en premier lieu, le constat. Il est vrai que la consommation de stupéfiants à Paris n'est pas un phénomène nouveau ; la consommation de "crack", pas davantage. En revanche, il y a des tendances nouvelles qui se dessinent et qui accentuent ou aggravent la problématique et sa visibilité sur l'espace public. Je voudrais en citer quelques-unes ici : d'abord, les quantités de produits stupéfiants qui circulent sur le territoire national, qui entrent en France, sont en augmentation. C'est vrai des quantités de cannabis, mais c'est vrai en particulier de la cocaïne, dont la production augmente partout ailleurs dans le monde et qui se retrouve en quantité plus importante donc dans nos villes et dans nos territoires, évidemment également en Région parisienne.

La conséquence de cette augmentation, c'est la baisse des prix. Certaines estimations du prix du caillou de "crack" circulent en ce moment, on parle de 6 euros, les prix moyens se situent plutôt entre 10 et 15 euros. Autant vous dire qu'à ces niveaux-là, la consommation de drogues et de "crack" est accessible à beaucoup de monde, et à beaucoup trop de monde.

Troisième tendance : les modes d'action des trafiquants et des revendeurs se diversifient, se sophistiquent. Vous avez sans doute entendu parler de la mise en place de plateformes téléphoniques de livraison de produits stupéfiants à domicile. Le problème sur la voie publique est peut-être moindre, mais le problème de respect de la loi et de consommation de stupéfiants demeure tout aussi important, et capter et mettre fin à ces réseaux est évidemment plus difficile.

Enfin, la dernière tendance sur laquelle je voudrais m'exprimer, c'est le public des consommateurs, qui ne diminue pas, voire qui augmente. C'est vrai pour le crack, dont la consommation touche aussi, certes dans une moindre mesure, tous les milieux sociaux, mais qui est aussi le fait de populations en voie de précarisation, de marginalisation, de déshérence pour certaines, ce qui rend leur prise en charge beaucoup plus compliquée.

Face à cette situation, le Préfet de police a rappelé quelles étaient les deux modes d'action principaux des pouvoirs publics : le premier mode d'action, c'est celui qui consiste à agir sur l'offre de produits stupéfiants, c'est-à-dire lutter contre les trafics et démanteler les réseaux. C'est la responsabilité de l'Etat au premier chef ; bien évidemment, ici, la Préfecture de police.

Toutes les directions de la Préfecture de police sont mobilisées pour ce faire ; évidemment, les équipes de la D.S.P.A.P., notamment l'ensemble des fonctionnaires des commissariats d'arrondissement, mais bien évidemment les directions plus spécialisées, notamment la Direction régionale de la police judiciaire, sa brigade des stupéfiants et ses districts parisiens, qui sont particulièrement actifs sur le sujet. Je ne reviendrai pas ici dans le détail sur le bilan qui a été communiqué tout à l'heure par le Préfet de police. Je me propose de vous le communiquer par écrit. De toute façon, il sera inscrit au procès-verbal de cette séance.

Les modes d'action sont divers. Ils sont tous inscrits dans le cadre du "plan stupéfiants". Ils permettent d'agir à la fois sur les points de trafic constatés en surface, dans le métro et sur certains sites emblématiques : la Colline, la place Stalingrad, comme nous l'avons évoqué tout à l'heure. Ces opérations ont leurs limites. Souvent, quand les effectifs de police repartent, les trafics reprennent. C'est un travail de Sisyphe, mais que nous continuerons de faire et qui passe évidemment par des investigations de fond.

Le deuxième volet de cette action des pouvoirs publics, c'est la prise en charge sanitaire et sociale. Ce n'est pas la responsabilité de la Préfecture de police, mais la Préfecture de police est très en attente des initiatives qui peuvent être prises dans ce domaine. Je rappelle à cet égard que nous accompagnons l'expérimentation de la salle de consommation à moindre risque dans le 10e arrondissement pour en assurer les meilleures conditions d'insertion dans l'environnement urbain.

Et bien évidemment, nous prendrons part, dans le champ des compétences de la Préfecture de police, à toutes les réflexions qui permettront d'améliorer le partenariat entre les acteurs et d'apporter à des problèmes de fond des réponses de fond.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

J'ai été saisie d'une demande d'intervention d'Alexandra CORDEBARD, la maire du 10e arrondissement.

Mme Alexandra CORDEBARD, maire du 10e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Si, bien entendu, comme maire, comme François DAGNAUD, comme Eric LEJOINDRE, je ne méconnais pas les défis qui sont posés aujourd'hui à la Préfecture de police dans la lutte contre les trafics, et notamment les trafics

d'envergure, dont les modes de fonctionnement évoluent, je veux également dire à quel point les petits trafics, qui sont présents dans nos quartiers, ont une incidence importante sur la vie des habitants, et notamment sur le devenir des jeunes qui y grandissent.

Je veux aussi, en faisant écho aux propos d'Anne SOUYRIS, insister sur le fait que dans le 10^e arrondissement, nous accueillons la salle de consommation à moindre risque avec l'ensemble des débats qui sont associés, vous ne l'ignorez pas.

Je remercie au passage le Préfet de police qui siège à mes côtés au comité de voisinage de cette salle de consommation à moindre risque, qui permet en effet d'aborder l'ensemble des questions qui y ont trait, et notamment les questions de sécurité. Mais je voudrais également insister sur nos besoins de moyens en prise en charge globale, donc d'hébergement, de mise à l'abri, d'accompagnement social, d'accompagnement psychiatrique, d'accompagnement vers le soin et la santé des toxicomanes. Car si nous ne pouvons pas, avec une baguette magique, faire disparaître la consommation de stupéfiants, et si nous ne sommes pas en mesure de faire disparaître les addictions, nous devons, si nous le voulons, proposer une prise en charge à ces consommateurs de plus en plus précaires, y compris socialement, si nous voulons limiter la consommation de rue sous toutes ses formes et la violence sociale que cela peut entraîner.

Voilà le souhait que je formule.

Mme Colombe BROSSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

J'ai cru comprendre, Monsieur BELLIARD, dans les échanges, que le groupe ELV retirait son vœu au profit du vœu de l'Exécutif, c'est bien ça ? Je vous en remercie.

Il y avait une demande d'explication de vote du groupe LRI, mais sur ce vœu qui n'est pas maintenu, donc il n'y a pas d'explication de vote dessus. Non, je ne crois pas. Honnêtement, si le vœu n'est pas maintenu, il n'y a pas d'explication de vote.

Je vais y venir, Madame PAWLIK.

On va mettre aux voix le vœu n° 74 du groupe les Républicains, avec un avis défavorable, et puis, nous mettrons aux voix le vœu de l'Exécutif, avec du coup une explication de vote du groupe LRI.

Donc, je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 74 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Une demande d'explication de vote sur le vœu de l'Exécutif pour le groupe LR.

La parole est donc à Mme PAWLIK.

Mme Déborah PAWLIK. - LR et indépendants, Madame la Maire, merci. Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, Madame l'adjointe, Anne SOUYRIS, à titre personnel, Pierre-Yves BOURNAZEL et moi nous abstiendrons sur le vœu de l'Exécutif, pour plusieurs raisons : autant nous pouvons nous retrouver sur un certain nombre de considérants que vous avez mis dans le débat aujourd'hui, à savoir qu'il faut une prise en charge globale en matière d'hébergement, d'accompagnement, mais aussi d'appréhension des questions de sécurité autour de ces sujets, qu'il faut aussi une approche partenariale de cette question, c'est évident - on partage également votre constat évidemment sur la recrudescence qu'il y a aujourd'hui de la consommation de "crack" dans le nord-est parisien -, mais on ne peut en revanche partager un certain nombre des demandes que vous formulez, et c'est ce qui nous conduira à l'abstention, à notre abstention sur ce vœu.

Pourquoi ? Vous demandez notamment qu'il puisse y avoir l'ouverture d'autres salles. Clairement, c'est ce qui est présent dans votre vœu. Pour nous, ce n'est évidemment pas une demande possible aujourd'hui, et encore moins en l'état actuel dans la mesure où nous ne sommes qu'à deux ans après le début de l'expérimentation. Il faut un bilan de cette expérimentation - c'est le principe même d'une expérimentation, qu'il y ait un suivi efficace, une évaluation efficace. Ce n'est pas possible d'anticiper les choses avant.

Et puis justement, s'agissant du suivi, je reste quand même dubitative sur le fonctionnement du comité de voisinage. Vous en faisiez un peu les éloges tout à l'heure. Je suis, pour ma part, beaucoup plus réservée, pour y participer moi-même à chaque session, à la fois sur son utilité et sur l'efficacité des mesures et des préconisations qui sont formulées. Autant sur le constat, nous pouvons partager un certain nombre de vos remarques, autant sur les demandes, effectivement, nous ne pouvons pas en être d'accord.

En revanche, et c'est ce qui conduit aussi à notre abstention, Pierre-Yves BOURNAZEL et moi-même, sur le vœu, nous voulons vous dire notre disponibilité, voire même notre volonté, puisque vous avez envie de travailler de manière partenariale, vous l'avez dit vous-même tout à l'heure, sur ce sujet, et pourquoi pas de faire partie avec vous d'un groupe de travail pour essayer de trouver ensemble des solutions sur la question de la consommation du "crack" à Paris.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 74 ter de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2018, V. 472).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif aux enfants intersexes.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Le vœu n° 75 est relatif aux enfants intersexes.

La parole est à David BELLIARD, pour deux minutes.

M. David BELLIARD. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, ce vœu peut être à plus d'un titre étonnant, car le sujet de l'intersexuation est très mal connu. Peut-on avoir un clitoris de plus de 2 centimètres, ou du poil sur le torse et être une femme ? Peut-on ne pas produire de testostérone et avoir des glandes mammaires développées et être un homme ?

C'est la question de la tolérance du corps médical envers ces variations que nous pose le collectif "Intersexes et allié.e.s".

Selon l'ONU, 1,7 % des enfants naissent chaque année avec un corps qui ne correspond pas exactement aux normes féminines ou masculines, par leurs organes génitaux, leur caryotype ou leur état hormonal, sans pour autant que cette situation ne provoque de problèmes de santé particuliers.

Ces personnes, qui découvrent parfois leur intersexuation à l'adolescence ou une fois adultes, ne sont pas des monstres issus d'un fantasme hermaphrodite, l'intersexuation, ce n'est pas plus une maladie que l'homosexualité par exemple.

Pourtant, rien qu'à Necker, ce sont 2.000 opérations qui ont lieu chaque année sur des enfants, sans nécessité médicale, simplement pour que les corps de ces enfants entrent dans l'hétéronormativité.

Or, le Conseil d'Etat, la DILCRAH, ou la Commission nationale consultative des droits de l'Homme abondent dans le même sens : ces opérations doivent cesser, car sans nécessité médicale. D'un point de vue légal, il s'agit de mutilations.

Notre vœu fait plusieurs demandes :

- D'abord que notre ville soutienne l'appel du collectif "Intersexes et allié.e.s", qui se prononce pour l'arrêt des mutilations pour les enfants ;

- que la Maire de Paris interpelle la Ministre de la Santé pour que soit fait un rappel au respect des conventions et instances relatives aux droits de l'enfant ;

- que l'A.P. -H.P. lance une étude sur les pratiques à ce sujet en son sein ;

- enfin, que notre Ville apporte un soutien au collectif "Intersexes et alli.e.s" pour la diffusion de sa campagne selon des besoins matériels qu'il reste à définir.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Anne SOUYRIS.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Merci, David BELLARD, d'aborder ce sujet par ce vœu, parce que effectivement, c'est un sujet qui est trop peu traité, trop peu regardé, trop peu considéré, car ce sont des personnes et des situations trop peu considérées.

Le Conseil d'Etat avait rendu un avis en juillet dernier, pour la première fois après beaucoup d'années d'attente de personnes intersexes, et le Conseil d'Etat a donné un avis qui peut sembler pas encore tout à fait assez contraignant, mais en tout cas qui donne un certain nombre d'indications importantes.

C'est une situation complexe, parce qu'être intersexe, en fait, ce sont de multiples situations. Il n'y a pas une seule situation d'intersexe. Il peut y avoir des situations même médicalement qui ne peuvent pas se comparer, d'où le fait que pouvoir interpellier pour l'instant, dans l'état des connaissances actuelles, tout de suite sur la question de l'arrêt de tout type d'opération, ne me semble pas, outre le fait que cela ne soit pas le rôle direct de la Ville, possible à ce stade.

En revanche, ce qui est tout à fait possible et important à faire, c'est d'étudier la question, de travailler plutôt au fait qu'il y ait vraiment consentement déjà des parents, information des parents, partage de l'information entre le corps médical et les parents. Le fait que chaque fois qu'il n'y a pas urgence médicale, on puisse attendre et demander leur avis aux enfants avant qu'il y ait une quelconque intervention de quelque mesure que ce soit. C'est donc aussi quelque chose qui doit se partager, qui doit être réfléchi.

Enfin, en dehors même de cette question, en plus de cela, il serait important, et c'est ce que je vous propose, que nous interpellions la Ministre des solidarités et de la santé pour qu'elle saisisse le Conseil national d'éthique, la Haute autorité de santé, et que lors de la révision de la loi bioéthique soient rappelées les conditions essentielles d'information et du consentement des parents et des enfants, soit ouverte une réflexion sur un état civil neutre des personnes, ou en tout cas pas d'état-civil du tout pendant un certain temps, n'étant ni de genre masculin ni féminin, et sur les opérations d'assignation sexuée en dehors de nécessité médicale avérée.

Je vous propose en outre, et j'en ai terminé, concernant l'A.P. -H.P., que soit envoyé un courrier à son directeur et à la C.M.E. pour connaître les protocoles médicaux existants ou en projet concernant la prise en charge des enfants présentant des variations de développement génital, et que l'idée d'un groupe de travail sur le sujet soit proposée.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Est-ce que ces propositions vous conviennent, Monsieur BELLARD ?

M. David BELLARD. - Oui, nous allons retirer notre vœu, car nous considérons que c'est un premier pas pour la reconnaissance des personnes intersexes et de ce qu'elles subissent.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous vous en remercions.

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la collecte des déchets de soins.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du vœu n° 76 relatif à la collecte des déchets de soins.

C'est Hervé BÉGUÉ, qui présentera le vœu.

M. Hervé BÉGUÉ. - Merci.

Madame la Maire, chers collègues, selon le rapport d'activité de DASTRI, Paris est l'un des plus mauvais départements en France en ce qui concerne la récupération des déchets médicaux pour les particuliers.

Ceci est dû, à mon avis, à un manque d'information sur les lieux où l'on peut déposer les collecteurs d'aiguilles d'auto injection, d'auto test, de cathéters usagés.

Si les pharmacies sont tenues de fournir les collecteurs, rien ne les oblige à les récupérer, ce qui fait que la plupart du temps les patients se retrouvent avec des boîtes dont ils ne savent pas trop quoi faire, qui malheureusement finissent là où elles ne devraient pas finir, c'est-à-dire dans la poubelle d'ordures ménagères.

Ce vœu a donc pour but de favoriser l'information des patients sur les lieux où ils peuvent déposer les boîtes et ainsi favoriser la récupération et le recyclage de ces produits.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Anne SOUYRIS.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - C'est moi qui vous remercie, Monsieur BÉGUÉ, vous avez raison, Paris est un mauvais élève en la matière, et donc comme c'est normalement l'Agence régionale de santé qui a pour mission de gérer cette histoire-là, je vous propose un amendement à votre vœu pour rajouter le fait que la Ville interpelle l'Agence régionale de santé Ile-de-France sur le sujet, et la Ville de Paris relaie effectivement les supports de communication pour qu'il y ait vraiment beaucoup plus de communication auprès des personnes et des professionnels justement, mais en accord avec l'Agence régionale de santé.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci, Madame SOUYRIS.

Avant de passer au vote, je crois que l'amendement oral a été accepté.

Explication de vote de Mme STOPPA-LYONNET.

Mme Dominique STOPPA-LYONNET. - Un mot pour vous dire que bien sûr, la collecte des déchets de soins est un enjeu de santé publique avant tout. Il existe à Paris un dispositif de collecte qui repose sur les pharmacies et sur un circuit de collecte auprès de ces dernières.

Ce réseau est insuffisamment connu à Paris, et la Ville se doit absolument de relayer l'information sur ce dispositif, qui s'appuie sur l'ARS.

Bien sûr, nous voterons ce vœu.

(M. Mao PENINO, adjoint, remplace Mme Colombe BROSSEL au fauteuil de la présidence).

M. Mao PENINO, adjoint, président. - La proposition d'amendement est-elle acceptée ? Oui.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 76 du groupe Communiste - Front de Gauche, ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu amendé est adopté. (2018, V. 473).

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la mise en œuvre d'un plan de dératisation.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à l'expérimentation dans le 18e d'un dispositif anti-rats.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la dératisation du patrimoine des bailleurs sociaux.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Les vœux n°s 77, 78 et 79 sont relatifs à la mise en œuvre d'un plan de dératisation des 17, 18e arrondissements et du patrimoine des bailleurs sociaux.

M. Geoffroy BOULARD a la parole. Vous avez deux vœux à présenter.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17^e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Je constate comme vous, chaque jour, à l'instar de nombreux Parisiens, l'échec de la Ville en matière de dératisation. Vous l'aurez bien compris, c'est une problématique qui retient toujours toute mon attention puisqu'elle impacte directement le quotidien des Parisiens.

Dans le 17^e arrondissement, une fête d'école primaire n'a pu se tenir dans la cour en juin.

Encore plus inacceptable, une crèche n'a pu rouvrir ses portes à la rentrée en raison du niveau d'infestation dramatique sur le site et en raison de l'inaction des parties prenantes depuis 6 mois.

Ces rongeurs que certains aiment nourrir sont porteurs de maladies et sont de plus en plus nombreux, visibles. Près de 3.000 signalements localisés ont été effectués dans le 17^e arrondissement en trois mois. Et malgré ce phénomène pour le moins inquiétant et qui en dit long sur la propreté de notre Ville, vous n'avez souhaité consacrer qu'un infime budget pour la dératisation, budget qu'il convient de doubler, et c'est ce que nous vous proposons, mais pas seulement.

Il n'y a pas que le budget qui est insuffisant, puisque les méthodes employées le sont tout autant. Il est nécessaire que Paris adopte de nouvelles techniques pour empêcher les rats de proliférer en surface, dont l'utilité en sous-sol reste cependant indéniable.

Je sais que certaines techniques restent encore prohibées dans le cadre législatif, mais rien ne nous empêche d'innover. A situation sanitaire exceptionnelle, remèdes et solutions exceptionnelles, Madame la Maire.

Il faut mettre sur pied un numéro unique d'appel pour tous les Parisiens, à l'instar de ce que l'on a fait dans le 17^e arrondissement.

Il faut également créer une division unique, et j'insiste sur les mots, opérationnelle, compétente sur l'ensemble de Paris en la matière.

Il est nécessaire également de fournir aux Parisiens les moyens d'interagir directement avec la Ville. L'application "Dans ma rue" de la Ville ne permet pas un suivi efficace des signalements des Parisiens. Il convient donc de le faire évoluer pour rendre compte de l'action des services de la Ville, dans chaque quartier, et ainsi de découvrir les priorités des services, à partir d'une cartographie analytique.

C'est une nouvelle ambition qu'il faut porter pour que l'image de Paris et le quotidien des Parisiens ne soient plus salis par ces rongeurs. C'est un nouveau plan dératisation qu'il faut construire avec pragmatisme. C'est ce que nous vous proposons, Madame la Maire.

Vous aimez tant, Madame la Maire, échanger avec les autres élus des grandes villes. C'est ce que j'ai fait récemment à New York et, croyez-moi, leur volontarisme semble bien supérieur au vôtre. Si nous y consacrons les moyens nécessaires et raisonnables, il n'y a aucune raison de céder à la fatalité ambiante. Nous obtiendrons des résultats. C'est ce qu'attendent les Parisiens. Osez-vous encore nier cette réalité criante et indigne, vous qui entendez pourtant fédérer les métropoles mondiales ?

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Pierre-Yves BOURNAZEL. Pardon, à M. Christian HONORÉ.

M. Christian HONORÉ. - Monsieur le Maire, ce vœu, je le porte avec Pierre-Yves BOURNAZEL, il a trait au dispositif anti-rats.

Les Parisiennes et les Parisiens sont de plus en plus inquiets de la présence importante de rats dans les rues de Paris. Leur prolifération écorne l'image de la ville et nuit à son attractivité, sans oublier les troubles et les préjudices causés par ces rongeurs sur la santé des personnes, en inoculant notamment à l'homme la leptospirose, et sur les biens matériels.

Au-delà d'une campagne intense de dératisation, il est nécessaire de prévenir durablement leur réparation, d'une part avec des mesures structurelles, comme l'étanchéification des canalisations de la Ville, des immeubles de bureaux et de logements, ainsi que l'installation de bacs hermétiques dans les parcs ; d'autre part, en intensifiant la collecte des ordures et la répression des incivilités.

Avec Pierre-Yves BOURNAZEL, nous intervenons régulièrement sur ce sujet très important d'hygiène et de salubrité.

Le maire du 17^e arrondissement, Geoffroy BOULARD, a mis en place un dispositif innovant. Ce dispositif, appelé "signaleunrat.paris" est facile d'utilisation depuis n'importe quel smartphone. Il permet aux habitants du 17^e arrondissement de signaler rapidement et facilement la présence de rats morts ou vivants sur l'espace public.

C'est la raison pour laquelle nous demandons d'expérimenter dans le 18^e arrondissement le dispositif anti-rats "signaleunrat.paris" initié dans le 17^e arrondissement.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je crois que M. BOULARD n'a pas présenté son deuxième vœu. Je lui redonne la parole, mais pour le coup, très court, parce que vous avez fait 3 minutes trente sur le premier.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17^e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Pour rester dans la thématique, vous l'aurez compris, qui me tient à cœur, j'ai souhaité par ce vœu alerter l'hémicycle sur la prolifération des rats au sein du parc social. Je pense aux caves, aux parties communes, aux parkings et aux espaces verts qui sont infestés de rongeurs.

Dans ce vœu, je demande tout simplement qu'un bilan soit présenté aux élus ainsi qu'aux locataires du parc social. Il convient notamment de garantir à ces habitants un cadre de vie serein et apaisé. Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre à tous deux, la parole est à Mme Anne SOUYRIS.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Merci, Messieurs, de représenter des vœux sur la question des rats à Paris.

Je regrette juste, Monsieur BOULARD, que vous ayez effectué un voyage d'étude à New York sans solliciter au préalable un rendez-vous sur le sujet auprès de mon cabinet, parce qu'on vous aurait dit quand même un certain nombre de choses. En particulier, je me tiens toujours à votre disposition d'ailleurs, vous savez certainement, ou pas, je ne sais pas, que nous avons un certain nombre de dispositifs.

Par exemple, ce qu'ils ont mis en œuvre en priorité comme gestion des déchets avec la mise en place de containers clos et inaccessibles aux rats, nous l'avons prévu d'emblée dans notre plan d'action. Le retrait des sacs poubelle dans les espaces infestés, par exemple, était notre priorité dès le début de 2017.

Je peux vous apporter aussi des éclaircissements quant aux dispositifs existants et vous répondre très concrètement sur le fait de se doter d'une division de dératisation. La Ville de Paris possède un département dédié à la lutte contre les rongeurs dans les espaces extérieurs publics et les bâtiments publics. La désinsectisation et la désinfection, contrairement à d'autres villes qui en confient le soin à des sociétés privées, sont confiées à la DFAS, département du SPSE rattaché à la DASES. En coordination, la DPE assure la gestion des rongeurs dans le réseau d'assainissement.

Vous avez parlé de "Dans ma rue". Peut-être que cela ne vous satisfait pas, néanmoins l'application "Dans ma rue" permet de recueillir différents types de signalement. D'accord, ce n'est pas interactif, mais il se trouve, Monsieur, que nous avons un mail. Je peux vous le donner ici puisqu'apparemment, vous ne le connaissez pas. Il permet à tout un chacun de donner l'information : SPSE.DFAS.paris.fr, sur lequel vous pouvez donner vos informations, et c'est traité. Un reporting mensuel, Monsieur BOULARD, est adressé aux maires d'arrondissement qui leur permet de suivre les opérations menées sur leur territoire.

Vous avez, d'autre part, je ne vais pas faire tout le détail parce que nous l'avons fait, je crois, à peu près à chaque session de ce Conseil... Je suis tout à fait d'accord pour vous recevoir, je ne dis pas, mais pour l'instant, nous sommes sur une bonne voie. New York n'a pas non plus éradiqué les rats, vous me le diriez.

D'autre part... Je suis aussi allée à New York, Monsieur, mais nous en parlerons un autre jour.

Par ailleurs, nous avons un numéro unique le 39-75. Vous n'avez pas l'air non plus de le connaître.

Concernant les bailleurs sociaux, pour répondre également à M. HONORÉ et pour répondre à tous ces vœux, nous avons organisé des rencontres, sous l'égide du Secrétariat général, réunissant les directions de la Ville en

charge de la lutte contre la prolifération des rongeurs et les bailleurs sociaux pour élaborer une stratégie commune. Nous les invitons à participer aux réunions techniques organisées sur les sites infestés. Des réunions communes ont parfois lieu en mairie d'arrondissement.

Ainsi, cher Monsieur, il n'existe pas de solution miracle, mais l'action coordonnée des directions de la Ville permet d'agir de concert sur les facteurs d'infestation, et à chaque fois qu'il sera nécessaire, nous sommes d'accord.

Je vous le dis encore, je suis à votre disposition pour améliorer le processus. Je vous le dis quand même : toute la question des déchets, c'est-à-dire des incivilités donc au cœur de notre action, ce n'est que par-là que nous réussirons à avoir une action qui sera pérenne sur la question des rats. Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

J'imagine que les trois vœux sont maintenus vu le type de réponse. Ils ont donc un avis défavorable.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 77 avec avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 78 avec avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 79 avec avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à une plateforme unique des appels 15-17-18-112.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons au vœu n° 80 relatif à une plate-forme unique des appels 15, 17, 18, 112.

C'est M. GOUJON qui a la parole.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

L'émotion, chacun le sait, est grande à la brigade depuis la mort du caporal Geoffroy Henry, 27 ans, à Villeneuve-Saint-Georges. Il partait pour une intervention banale, mais l'équipage ne disposait pas des informations nécessaires pour évaluer la dangerosité de la situation, l'appel ayant été initialement reçu par le Samu, révélant ainsi d'ailleurs la faible communication entre les acteurs de l'urgence qui fonctionnent sur des schémas qui apparaissent éculés.

Une analyse a pointé une demande de moyens non justifiés et une sous-évaluation du caractère dangereux de la victime. Les appels vers le numéro d'urgence des pompiers 18, mais aussi de la police 17, et le numéro européen 112, sont tous réunis dans un seul et même centre de réception, depuis peu d'ailleurs, à l'état-major de la Brigade des sapeurs-pompiers. Seuls les appels du Samu 15 sont traités à part selon une logique départementale.

Les sapeurs-pompiers, qui pâtissent des carences ambulancières, exigent désormais un accompagnement policier et une meilleure coopération avec les Agences régionales de santé. Dans le ressort territorial de la Brigade, la hausse des agressions - il faut le savoir - contre les pompiers s'est accélérée depuis deux ans : en 2017, ce n'est pas moins de 122 attaques d'équipages en intervention visant 198 pompiers qui ont eu lieu, contre 74 l'année précédente et 114 victimes. Depuis le début de l'année jusqu'en août 2018, 160 soldats du feu avaient déjà été agressés, soit une agression de pompier tous les cinq jours.

C'est pourquoi notre groupe demande que la Préfecture de police et l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France se dotent enfin d'une plateforme unique pour l'ensemble des appels d'urgence : 15, 17, 18 et 112.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

M. le Représentant du Préfet.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, je voudrais d'abord, comme vous, rendre hommage au caporal Henry qui est décédé lors de cette intervention à Villeneuve-Saint-Georges après avoir été agressé par une personne qu'il venait prendre en charge avec ses coéquipiers. Je pense aujourd'hui à sa famille, à son épouse, à l'enfant qu'ils avaient eu tous les deux il y a quelques mois à peine, à ses parents et à l'ensemble de ses proches.

C'est toute la Brigade qui a été endeuillée, comme vous l'avez rappelé. C'est la Préfecture de police dans son ensemble qui est également attristée et émue par ce drame. La cérémonie nationale qui a eu lieu, il y a quelques jours, dans la cour de la caserne Champerret, manifestait et exprimait la solidarité de l'ensemble de la Nation vis-à-vis des proches du caporal Henry.

Ce drame, vous l'avez rappelé, Monsieur le Maire, rappelle la dangerosité des missions des sapeurs-pompiers, qu'il s'agisse de la lutte contre les incendies, ce sont les missions les plus symboliques et les mieux connues, mais aussi des missions de secours à personne qui représentent désormais la très grande majorité des interventions de sapeurs-pompiers. C'est particulièrement le cas à Paris mais c'est un phénomène et un fait constatés à l'échelle de l'ensemble du pays.

Une enquête est en cours sur les circonstances dans lesquelles le caporal Henry est décédé. Elle a été confiée à la Direction régionale de la Police judiciaire de la Préfecture de police. Elle devra faire la lumière sur les circonstances exactes de ce drame.

A cet égard, je me permets d'appeler chacun à la plus grande prudence sur ce que l'on peut lire dans la presse ou entendre. Il faut laisser aux enquêteurs, sous le contrôle de l'autorité judiciaire, le temps de faire leur travail, de collecter l'ensemble des éléments et pas seulement certains d'entre eux.

Votre vœu demande plus particulièrement la création d'une plateforme unique qui rassemble à la fois les numéros d'urgence 15, 17, 18 et 112. Je voudrais rappeler que la Préfecture de police de ce point de vue a déjà annoncé et pris une initiative assez rare à l'échelle nationale pour rapprocher les acteurs de l'urgence. Depuis juin 2016, quelques semaines avant l'Euro de football 2016, une plateforme unique commune aux sapeurs-pompiers et aux services de la Préfecture de police a été mise en place : c'est la plateforme d'appel unique d'urgence - P.F.A.U. - avec en son sein, au quotidien, les personnels de la Brigade, les personnels des services de police, et notamment ceux qui travaillent en étroite collaboration et peuvent échanger, communiquer leurs différentes informations sur les interventions en cours, à Paris et dans les départements de la petite couronne. Il se trouve que le département du Val-de-Marne, qui est le dernier département non encore raccordé s'agissant des services de police à cette plateforme d'appel unique, la rejoindra à partir du 6 novembre.

Cette plateforme d'appel unique est évidemment un outil fort de la coopération opérationnelle entre nos services, et dans les cas effectivement où des sapeurs-pompiers et des policiers peuvent être pris à partie, elle permet d'assurer la meilleure coordination entre les intervenants.

Cette plateforme n'intègre pas le numéro 15 du Samu. Une telle perspective ne pourra d'ailleurs être envisagée que dans le cadre d'une réflexion nationale qui doit être menée conjointement par le Ministre de l'Intérieur et le Ministre de la Santé. Les discussions sont en cours. Le Ministre de l'Intérieur avait d'ailleurs rappelé sa grande vigilance sur ce sujet à l'occasion de son discours dans la cour de la caserne Champerret. Nous prendrons bien évidemment toute notre part aux réflexions qui seront menées.

Enfin, je voudrais terminer sur la problématique plus générale que cette intervention a permis de mettre en lumière une fois encore, c'est l'augmentation très forte du nombre d'interventions de secours aux personnes, c'est-à-

dire les interventions du quotidien qui représentent une proportion considérable des interventions de la Brigade. Elles ont augmenté ces derniers temps, elles interviennent souvent dans un contexte de carence ambulancière, de carence des acteurs du transport sanitaire privé.

Le Préfet de police a rencontré la semaine dernière le directeur général de l'Agence de santé d'Ile-de-France qui vient de prendre ses fonctions. Une réunion de travail aura bientôt lieu sur le sujet qui associera bien évidemment le général commandant la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris pour essayer de trouver le moyen de réguler cette augmentation continue et de permettre aux sapeurs-pompiers, non seulement d'intervenir dans des conditions de parfaite sécurité pour eux, mais également là où leurs compétences et leur technicité est attendue.

En tout cas, je voudrais vous confirmer qu'au sein de la Préfecture de police, à laquelle la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris appartient, l'objectif de sauver des vies se fait conjointement et en parfaite et étroite coordination entre les services.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Anne SOUYRIS pour l'Exécutif.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - En complément de ce que vous venez de dire, Monsieur le directeur, je pense qu'effectivement c'est une question nationale. C'est une question qui pose la question de la coordination des différents services. La coordination est plus importante encore qu'un numéro unique.

Et cela pose la dernière question qui est celle de la prise en charge psychiatrique et de l'orientation psychiatrique. En effet, dans ce cas-là, par exemple, ce qui est difficile et dans un certain nombre de cas, c'est d'évaluer l'état et l'auto-évaluation des personnes qu'on peut avoir au bout du fil.

C'est toute cette question-là qui doit être prise en considération, à la fois pour évaluer la manière dont on pourrait faire. C'est une vieille idée mais une idée importante, vous avez raison. Je suis d'accord avec le fait qu'il faut y travailler et que c'est très important, mais cela doit s'accompagner pas seulement de détails techniques et c'est vraiment aussi comment faire.

C'est d'abord au niveau national et cela ne nous appartient pas complètement, bien entendu, et c'est aussi comment on peut intégrer toute la question d'évaluation psychiatrique dans ce travail.

Je vous remercie. Comme c'est une compétence de l'Etat, je demande le retrait de votre vœu mais je suis tout à fait d'accord pour m'engager dans ce travail avec les différents partenaires.

Merci beaucoup.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Monsieur GOUJON, maintenez-vous votre vœu compte tenu des éléments ?

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Oui.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 80 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

2018 DASES 305 G - Subventions (518.935 euros), avenant et convention avec deux associations, Centre d'action social protestant (C.A.S.P.) et "Diagnostic et Trajectoires" pour leurs actions auprès des jeunes en errance.

Vœu déposé par le groupe SOCA relatif à la participation de l'Etat.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Mes chers collègues, nous passons au projet DASES 305 G et au vœu n° 81 G qui est rattaché. Il s'agit d'une subvention, avenant et convention avec deux associations, le Centre d'action social protestant et "Diagnostic et Trajectoires" pour leurs actions auprès des jeunes en errance.

Rémi FÉRAUD, Danièle PREMEL, Fatoumata KONÉ et Danielle SIMONNET prendront la parole successivement.

M. Rémi FÉRAUD. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, ce projet de délibération et le vœu que nous présentons ont trait au phénomène des mineurs non accompagnés qui constitue un défi particulièrement préoccupant pour de nombreuses villes en Europe, dont Paris. Nous avons d'ailleurs évoqué entre autres cette situation lors des questions d'actualité tout à l'heure.

Depuis le début de l'année dernière, ce sont de nombreux enfants et adolescents sans papiers ni documents d'identité qui sont présents, en particulier dans le quartier de la Goutte d'Or, mais cette situation déborde sur d'autres quartiers du 18e, dans le 19e et le 10e arrondissement.

C'est une situation relativement récente, mais qui commence à durer désormais et qui est très difficile à gérer puisque la plupart de ces mineurs refusent toute prise en charge et présentent des comportements violents, tout en ayant souvent à la fois des gros problèmes d'addiction, de santé et de délinquance.

La Ville de Paris a réagi et pris ses responsabilités avec les maires d'arrondissement concernés, les associations et les services de l'Etat pour identifier ces jeunes, leur offrir des mises à l'abri et des propositions de soins.

Je connais l'implication d'Eric LEJOINDRE, maire du 18e arrondissement, qui ne peut être présent à ce Conseil, ainsi que des autres maires d'arrondissement concernés et des adjointes à la Maire de Paris, notamment Dominique VERSINI, Anne SOUYRIS et Colombe BROSEL, pour trouver du côté de la Ville des solutions nouvelles à un phénomène qui aujourd'hui touche Paris de manière très importante.

Je salue ainsi le travail du Centre d'action social protestant et de l'association "Diagnostic et Trajectoires", à qui nous nous apprêtons à attribuer une subvention par ce projet de délibération.

Le Centre d'action social protestant mène un projet d'accompagnement global des jeunes, en lien avec d'autres associations. Il gère notamment deux lieux d'accueil dans les 11e et 18e arrondissements. Son action quotidienne a permis de tisser des liens avec certains jeunes mais aussi avec les habitants des quartiers. Cette action, je le sais, est particulièrement appréciée. C'est la raison pour laquelle nous voterons bien sûr ce projet de délibération.

L'autre association "Diagnostic et Trajectoires" a été missionnée par la Ville de Paris pour étudier les parcours migratoires de ces jeunes en lien avec les autres villes françaises et européennes qui connaissent le même phénomène. Cette connaissance est également indispensable pour offrir des moyens adaptés à un phénomène qui est récent et nécessite aussi de mutualiser nos connaissances et nos expériences.

L'objet du vœu que nous avons déposé avec Eric LEJOINDRE et le groupe Socialiste et Apparentés, sur ce projet de délibération, consiste aujourd'hui à réitérer les demandes solennelles que nous adressons à l'Etat pour qu'il remplisse l'intégralité de ses missions. Pour que l'Etat réponde positivement aux différentes sollicitations qui lui ont été faites pour apporter un soutien financier pérenne aux associations qui peuvent nous apporter leur aide dans la prise en charge de ces mineurs. Car la réponse ne peut concerner la seule Ville de Paris, tant les enjeux nous dépassent, même si la Ville de Paris doit prendre sa part et le fait notamment par ce projet de délibération.

Il est aussi de la responsabilité de l'Etat de mettre en œuvre des réponses fortes et adaptées en matière de santé et de protection judiciaire de la jeunesse, tant la situation des jeunes est complexe et demande des dispositifs spécifiques. Nous n'avons pas d'opposition à la coopération avec les services consulaires marocains, mais nous savons tous aujourd'hui que cette seule approche du problème est bien insuffisante.

Enfin, nous demandons, comme nous l'avons fait cet après-midi, avec François DAGNAUD dans les questions d'actualité, que les effectifs de police supplémentaires soient affectés aux quartiers de Paris concernés directement par ces problèmes, par la recrudescence de la délinquance. En particulier, les quartiers autour de Barbès, la Chapelle, Stalingrad ou Belleville le nécessitent.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Danièle PREMEL.

Mme Danièle PREMEL. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce projet de délibération nous rappelle la situation de souffrance de mineurs, certains encore enfants, tout à la fois auteurs et victimes, prédateurs et proies, et les difficultés rencontrées par la population des quartiers dans lesquels ils errent.

Depuis trois ans qu'ils sont sur Paris, tout a été dit sur ces mineurs marocains, pour la plupart : les lieux où ils errent, leur état de santé très dégradé, leurs actes de violence, l'approche difficile des travailleurs sociaux pour entrer en contact, le refus des solutions d'hébergement d'accueil et de suivi proposées.

Un long article en page intérieure du "Parisien" de vendredi dernier s'intitulait "L'insoluble question des enfants de rue". Si le contenu de l'article reflétait dans l'ensemble cette question et la complexité de la situation, nous refusons le terme d'"insoluble question". Ce projet de délibération le prouve.

L'action et la volonté politique ont encore leur place. La problématique des jeunes errants, récente sur Paris, s'inscrit toutefois dans une histoire qui a été vécue à Marseille en 1992 et où les jeunes mineurs isolés, essentiellement aussi du Maroc, ont été pris en charge par une association qui s'appelait "Les jeunes errants" et qui développait une action envers ces mineurs de façon assez intéressante. J'aimerais rappeler leurs principes. Ces deux principes étaient le dépassement de leur entrée qui ont chacune leur logique, leur mesure, et leurs outils : celui de la minorité par l'âge et celui de leur statut d'étranger. Le deuxième principe était le dépassement d'une intervention de protection de l'enfant isolé dans une relation individuelle qui tend vers un placement, et celle de la prise en compte et un travail sur le groupe. Ce double dépassement permet, selon l'association "Les jeunes errants", de prendre en compte la situation globale du jeune, son environnement social et affectif, son point de départ géographique et psychique.

J'ai bien connu cette association, pionnière à cette époque sur cette question des mineurs étrangers isolés, et je n'ai pu m'empêcher de faire ce détour pour m'aider à réfléchir sur ce projet de délibération.

La complémentarité du C.A.S.P. et de "Diagnostic et trajectoires" est à soutenir, avec une dimension encore à renforcer sur le travail avec les autorités et les associations locales marocaines ainsi qu'avec les familles, puisque la plupart de ces jeunes, on l'a noté, sont encore en relation avec leur famille.

Positifs aussi sont les partenariats locaux de santé qui se sont développés, tout comme la mobilisation du Parquet des mineurs et le Tribunal pour enfants. L'implication de la protection judiciaire de la jeunesse par un éducateur, une journée et demi par semaine, me semble encore trop faible. Le renforcement est indispensable et nous paraît logique.

Devant cette situation, il n'est pas entendable que l'Etat ne daigne même pas répondre au co-financement sollicité. Heureusement que la Ville, encore une fois pour le bien commun, se substitue à l'Etat et compense la défection de celui-ci. Il n'a peut-être pas assez plu pour que le ruissellement arrive pour aider cette action humanitaire à soulager le quotidien des Parisiens.

Enfin, une question plus qu'une remarque : je me demande si nous avons fait appel aussi au financement européen pour cette action, qui devrait pouvoir en bénéficier.

Bien entendu, le groupe PCF - Front de Gauche votera ce projet de délibération et continuera à soutenir cette action nécessaire, tant sur le plan de l'action sanitaire, de la protection de l'enfance que de la tranquillité publique.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Fatoumata KONÉ.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci.

Madame la Maire, chers collègues, face aux difficultés entraînées par la présence de dizaines de jeunes Marocains dans le quartier de la Goutte d'Or, nous devons avoir l'humilité de continuer à chercher des solutions pour apaiser ce quartier. Pour nous, les enjeux se situent au-delà du maintien de l'ordre et de la présence des forces de police.

En effet, la dimension sanitaire est capitale puisque ces enfants présentent un danger, non seulement pour les riverains, mais aussi pour eux-mêmes, entre autres, du fait de leur polytoxicomanie et de leur refus de soin. Les écologistes se réjouissent que la Ville de Paris maintienne son effort pour soutenir le projet porté par le Centre d'action sociale protestant - C.A.S.P. - et l'association "Diagnostic et trajectoires".

La présence de structures pour accompagner ces jeunes est indispensable pour nous permettre d'analyser ce phénomène d'enfants de rue, nouveau dans nos pays occidentaux, et réajuster le dispositif au plus près des besoins.

Nous sommes, en revanche, inquiets en ce qui concerne la gestion au niveau national, que ce soit en France et au Maroc. Nous avons appris que des fonctionnaires marocains se sont déplacés cet été dans le quartier de la Goutte d'Or sans que le C.A.S.P. ni la Ville n'aient été prévenus, provoquant la fuite des jeunes. Le GISTI a publié un document de la Préfecture de police, daté du 11 juin, indiquant que ses agents avaient pour mission d'auditionner les mineurs isolés marocains et de recueillir les informations permettant de lancer les investigations en vue de leur identification et de leur retour au Maroc.

Nous sommes d'accord sur la nécessité d'identifier ces enfants, des difficultés rencontrées pour le faire et qu'une coordination internationale est indispensable pour obtenir des résultats. Cependant, nous savons également que ces jeunes issus de milieux sociaux très défavorisés fuient leur pays à la recherche d'un avenir meilleur. Les droits de l'enfant doivent primer.

Or, dans le contexte actuel de durcissement de la politique d'immigration de la France, nous sommes inquiets du devenir de ces jeunes.

Aussi, je souhaite interpeller M. le Représentant du Préfet de police. Pouvez-vous nous dire qui étaient ces fonctionnaires venus du Maroc cet été et quelle était leur mission ? Surtout, quand l'A.R.S. apportera son soutien au projet mené par le C.A.S.P. sur le terrain afin d'assurer sa pérennité et d'améliorer la coordination des acteurs sanitaires et sociaux qui, aujourd'hui, fait défaut dans l'intérêt de la protection de l'enfance ?

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

En l'absence de Danielle SIMONNET, je donne directement la parole à M. le Représentant du Préfet, puis à Dominique VERSINI.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais m'exprimer ici en tant que Représentant du Préfet de police, et donc, sur une partie seulement de la problématique des mineurs isolés étrangers, celle dont nous avons le plus connaissance : le problème de voie publique que représentent ou que posent un certain nombre de ces mineurs étrangers à l'origine d'un certain nombre d'actes de délinquance, certains à caractère délictuel bien affirmé. Je voudrais vous donner quelques éléments.

Depuis l'été 2017, pour la seule agglomération parisienne, les mineurs isolés représentent près du quart des interpellations pour les vols à la tire, 17 % des vols avec violence, 10 % des vols par effraction. C'est un sujet que nous avons cherché à traiter sous l'angle d'attaque et de prise en compte par la Préfecture de police en agissant sur deux volets.

D'abord, un aspect opérationnel. C'est celui de la présence sur la voie publique et de l'interpellation des mineurs isolés qui peuvent se rendre coupables d'actes de délinquance. Le Préfet de police a donné, lors des questions d'actualité, quelques éléments statistiques. Depuis janvier 2018, à Paris et dans les trois départements de la petite couronne, plus de 1.440 interpellations ont été pratiquées. Cela ne signifie pas qu'il y a eu 1.440 mineurs interpellés. Certains d'entre eux l'ont été à plusieurs reprises. Cela représente une augmentation de 52 % par rapport à 2017. Et ces interpellations ont débouché, pour 1.347 d'entre elles, à des placements en garde à vue : 739 déferrements devant l'autorité judiciaire ont été réalisés et 19 écrous ont été prononcés par l'autorité judiciaire.

S'agissant du problème de voie publique que représentent certains de ces mineurs isolés, l'action des services de police est déterminée en la matière, mais il faut aller au-delà des interpellations, il faut aller au-delà des mises en cause et travailler dans un cadre diplomatique et consulaire à l'identification de ces jeunes, pour que les mesures les mieux appropriées à leur égard puissent être prises, notamment celles relatives à la protection de l'enfance.

Le Préfet de police l'a rappelé également tout à l'heure : des contacts ont eu lieu au plus haut sommet de l'Etat, en France et au Maroc. Ces contacts ont été poursuivis au niveau des Ministres de l'Intérieur des deux pays pour déterminer les conditions et les modalités d'une coopération consulaire renforcée, qui s'est traduite, comme vous le souligniez tout à l'heure, Madame la Conseillère, par l'envoi d'une équipe de renfort en appui du consulat du Maroc à Paris, qui avait pour mission de rencontrer ces jeunes, de les écouter et de déterminer leur état civil. C'est une étape indispensable pour ensuite identifier ou déterminer, avec leur famille d'origine, lorsque celle-ci peut être recontactée, le devenir de ces enfants.

Ce travail consulaire a produit ses effets, puisque, le Préfet le rappelait tout à l'heure, 193 dossiers individuels ont été soumis aux autorités marocaines, qui ont permis d'une part d'identifier 41 majeurs parmi les prétendus

mineurs, qui seront traités dans le cadre du droit commun, et d'autre part, d'identifier 12 familles d'origine de ces mineurs, dont 11 ont refusé le retour de leur enfant.

Il appartient donc, dans ces conditions, et une fois ces éléments d'état civil établis, à l'autorité judiciaire, au juge des enfants notamment, de déterminer les mesures qui seront les plus profitables, ou celles qui assureront le mieux la protection de l'enfance qui est due à l'ensemble des citoyens et des individus mineurs. Notre action est donc double : une action de lutte contre les phénomènes de délinquance que ces mineurs peuvent, pour certains, provoquer ; une action consulaire afin de participer à la prise en charge plus globale de ces mineurs et assurer non seulement le respect des lois, certes, mais également la protection de ces individus.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Dominique VERSINI.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, Monsieur le Président Rémi FÉRAUD, mes chères collègues, Mesdames les Conseillères Danièle PREMEL et Fatoumata KONÉ, vous l'avez dit, la situation du 18^e arrondissement notamment, et de Paris en général, est très préoccupante du fait d'un certain nombre d'enfants, on peut dire marocains, issus des mêmes villes, des mêmes quartiers et qui viennent en France, mais en passant par l'Espagne, en allant en Allemagne, en Suède, etc.

Là, on est dans une situation où le quartier de la Goutte d'Or, pour ne pas le citer, est vraiment sous la terreur, quand même, de 20 enfants - on parle quand même de 20 mineurs ! - et d'une quarantaine de majeurs qui, eux, doivent relever du droit commun et pour lesquels le droit commun doit s'appliquer. Mais il s'agit quand même de 20 enfants qui ont entre 12 et 14 ans. Ils ont l'air même parfois d'avoir 10 ans, donc ce sont de très jeunes enfants, mais qui cumulent des tas de problématiques du fait d'une consommation extrêmement importante de produits psychoactifs dont ils sont dépendants, et pour la consommation desquels ils se mettent finalement entre les mains de réseaux existant dans la proximité et qui utilisent ces enfants. Moyennant des actes délictueux de vols de bijoux, agressions, cambriolages, etc., ils se mettent dans une situation où ils relèvent finalement à la fois, bien sûr, de la protection de l'enfance, parce qu'ils sont des enfants, de la protection judiciaire de la jeunesse, parce qu'ils sont aussi des enfants qui commettent des délits, de la justice, mais avec toute la problématique que l'on ne connaît pas toujours leur nom - ils donnent 20, 40 alias - et de l'influence très néfaste des majeurs qui sont un peu collés autour de ce groupe d'enfants. C'est donc quand même extrêmement compliqué.

Et, je veux le dire aussi très formellement, il y a toute la souffrance, toute la difficulté de ces enfants qui sont à la fois victimes et auteurs, mais il y a quand même toute la peur dans laquelle vit le quartier de la Goutte d'Or, et les gens ne méritent pas quand même de vivre dans une telle peur. Ça, on doit le dire.

Pour cela, nous avons, et c'est l'objet du projet de délibération, commencé par nous dire que c'est un problème de protection de l'enfance. C'est la raison pour laquelle nous avons financé l'association "C.A.S.P." pour pouvoir avoir des actions de protection de l'enfance, pour amener ces enfants dans les établissements de protection de l'enfance, d'où ils fuguent et où ils ne veulent pas rester, voire commettent des actes violents. Finalement, le C.A.S.P. a développé un projet qui est une sorte de maraude : aller vers les enfants avec un infirmier, un psychologue, un accueil de jour que nous leur avons trouvé et un abri de nuit. L'idée, c'est de tisser des liens avec ces enfants, d'essayer de connaître leur identité et d'assurer une présence éducative, et surtout, de faire aussi la médiation avec les habitants et les commerçants qui n'en peuvent plus.

Je veux remercier Eric LEJOINDRE, il n'est pas là, pour son implication sans faille dans la coordination des acteurs locaux. Vous l'avez dit, Monsieur le Représentant du Préfet de police : c'est vrai qu'il y a une très bonne collaboration avec la commissaire du 18^e arrondissement, avec le Parquet des mineurs, avec le Tribunal pour enfants, nos agents de la DPSP, la DASES, etc., et le C.A.S.P., mais nous butons quand même sur plusieurs problèmes majeurs. Les problèmes majeurs, c'est que cela dépasse le cadre parisien.

C'est la raison pour laquelle on a eu une réunion à Matignon, qui a abouti à ce qu'au plus haut niveau de l'Etat, il y ait un contact avec les autorités marocaines et qu'arrive cette délégation de fonctionnaires marocains, dont je n'ai pas tout à fait compris si c'étaient des policiers ou des fonctionnaires, ou un mélange, qui ont essayé de prendre contact avec les enfants et qui sont repartis. Pour ma part, je n'ai pas les résultats de leur action.

Au stade où nous en sommes aujourd'hui, nous renouvelons la subvention du C.A.S.P., parce que si nous ne le faisons pas, le quartier de la Goutte d'Or flamberait. Ce que je voulais dire, c'est que le principal vecteur d'accès à ces jeunes et la problématique, c'est leur état sanitaire. C'est pour cela que quand on dit que l'on demande à l'Etat un cofinancement et de participer - mais je sais que vous ne représentez pas l'Etat, mais le Préfet de police -, on demande à l'Etat sous l'aspect A.R.S. de mettre en place des dispositifs assez solides, parce que si l'on ne soigne

pas ces enfants, ils vont tomber dans une spirale et il y aura des morts parmi eux, et peut-être parmi des personnes habitant la Goutte d'Or.

Vous voyez, nous en sommes presque réduits à nous réjouir lorsqu'ils sont arrêtés, que l'on connaît leur identité et que les juges les mettent en prison, parce que là, au moins, ils sont désintoxiqués. Je trouve donc que l'on marche complètement sur la tête. Il faut pour ces enfants des centres adaptés, où les juges qui le peuvent demandent qu'ils soient placés pour soins. Cela s'appelle l'O.P.P. soins. Les juges en font très peu. Il s'agit de centres de santé où leur sont imposés des soins, parce qu'on a vu qu'à chaque fois qu'ils sont désintoxiqués, on peut travailler sur un projet éducatif.

Il y a notamment ce jeune homme, dont on vous avait parlé, qui était mineur à l'époque et qui avait commis ce cambriolage, puis qui avait traversé des rails et qui avait perdu une jambe, qui a été amputé. Eh bien, c'est assez malheureux, mais depuis qu'il est désintoxiqué, malgré son état, il refuse de retourner au Maroc et sa famille ne veut pas qu'il revienne en France, et il a demandé un contrat jeune majeur, qu'on va lui donner, parce que maintenant, il est en état de se projeter dans un projet. Je trouve donc que c'est terrible.

Pour terminer, je vous invite à voter la subvention, et puis, également le vœu, bien évidemment, pour lequel j'émetts un avis favorable.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 81 G avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2018, V. 3 G).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 305 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DASES 305 G).

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au C.E.F.P. d'Alembert.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons au vœu n° 82 relatif au C.E.F.P. d'Alembert.

Danielle SIMONNET est revenue.

Mme Danielle SIMONNET. - Oui. J'avais déjà présenté un vœu au Conseil de Paris de mars 2018 au sujet du C.E.F.P. d'Alembert. C'est un centre éducatif et de formation professionnelle, anciennement appelé "école d'Alembert", qui est situé en Seine-et-Marne, à Montévrain, mais qui dépend de la DASES, de la Direction de l'Action sociale, de l'Enfance et de la Santé.

C'est une école qui est extrêmement importante, puisqu'elle permet d'accueillir une soixantaine de jeunes de 14 à 21 ans. Sachez qu'il y a 90 % de mineurs étrangers qui viennent de différents départements : le 75, le 93, le 94. C'est important, parce que cette école dispose d'un internat. Elle permet par ailleurs de transmettre des formations qualifiantes, par exemple pour un CAP opérateur logistique, assistant technique en milieu familial et collectif, donc c'est important d'avoir ces structures.

Lorsque j'avais abordé le devenir de ce C.E.F.P. en mars dernier, l'Exécutif avait bien exprimé son refus de fermer le centre, mais avait exprimé que les travaux qui sont nécessaires, parce que cette école a été trop longtemps en "laissé aller", avec un manque d'entretien extrêmement conséquent... Les travaux chiffrés à 21 millions d'euros, sachant qu'il y a eu d'autres chiffrages antérieurs bien plus conséquents, ont été reportés, hélas, à 2021, mais il y avait quand même un engagement de faire des travaux dès cet été.

A ma connaissance, cet été, les travaux n'ont pas eu lieu, et le personnel est toujours très inquiet par le projet de plateforme pédagogique où l'objectif serait de mettre en place un service d'accompagnement éducatif de jour, une offre d'hébergement diversifiée, du collectif et de l'habitat diffus, mais qui, de fait, arriverait, quelque part, en contradiction avec l'internat.

Or, on a besoin de cette structure-là, où les deux vont de pair, c'est-à-dire le lieu de formation et le lieu d'internat, pour que des jeunes qui sont en situation - alors, qu'ils ne sont pas dans les mêmes problématiques que les jeunes Marocains dont on a parlé dans le projet de délibération antérieur -, mais qui ont besoin d'être préservés de la rue et de cette mise en danger, et peuvent parfois avoir besoin d'un éloignement de Paris.

Les jeunes qui fréquentent ce centre sont ravis d'y être. Il faut le préserver. Je conclus à travers ce vœu. Il me semble important qu'on informe les personnels en place de l'évolution de la réflexion de la Ville concernant ce centre éducatif, que l'on réalise les travaux nécessaires, que l'on maintienne l'activité d'accueil, formation, insertion, avec l'internat, et que l'on conserve cette activité sans aucune perte d'emploi dans le bassin de Lagny-sur-Marne.

C'est important, je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Dominique VERSINI.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame la Conseillère Danielle SIMONNET, nous avons déjà parlé plusieurs fois de ce sujet, je ne vais pas y revenir dans le détail.

Je vais vous préciser et vous confirmer que les travaux de rénovation d'urgence que j'avais annoncés ont bien été réalisés cet été. Si vous voulez en savoir plus, les cuisines ont été repeintes, le système de sécurité incendie du bâtiment dit de l'imprimerie a été remplacé, et les peintures des chambres de l'internat sont en cours.

Nous travaillons, comme je l'avais dit également, sur un projet alternatif qui sera composé d'une plateforme pédagogique, d'un service d'accompagnement éducatif de jour, et d'une offre d'hébergement diversifié allant du collectif à l'habitat diffus en colocation. A ce stade, les services recherchent tous ces lieux, tout en tenant compte des lieux de vie actuels des agents du C.E.F.P. Actuellement, 67 agents encadrent et accompagnent les jeunes de façon très positive.

Cette évolution, dont je mesure bien sûr l'impact, est menée en concertation avec les professionnels, les jeunes accueillis, et le service d'accompagnement et de médiation de la D.R.H. pleinement associé à cet accompagnement de proximité. Je vous confirme que conformément à mon engagement, j'ai personnellement rencontré les organisations syndicales et les membres de l'équipe courant juin.

Vous ayant apporté ces précisions, je vous demande le retrait de votre vœu, et dans le cas contraire, j'y rendrai un avis défavorable.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Vous maintenez, Madame SIMONNET ?

Mme Danielle SIMONNET. - Oui, car il me semble que ce projet de plateforme est en contradiction avec le fait de maintenir le C.E.F.P. d'Alembert de manière pérenne.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 82 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

2018 DAE 54 - DASES G - Subvention (320.000 euros) et convention avec l'association "Aurore".

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Le projet de délibération DAE 54 DASES G porte subvention et convention avec l'association "Aurore".

La parole est à Mme Sandrine MÉES pour nous en parler.

Mme Sandrine MÉES. - Merci, Monsieur le Maire.

Cela fait maintenant 9 ans que les biffins et les biffines de la porte Montmartre ont obtenu un espace dédié à leur activité dans le 18^e arrondissement, sous le pont de l'avenue de la porte Montmartre. Dans ce lieu, ils peuvent s'installer en toute sérénité, dans le respect, et avoir des échanges entre eux et des relations sociales.

De plus, ils sont soutenus dans tous les aspects de leur vie par le personnel de l'association "Aurore" et peuvent à cet endroit opérer le recyclage et la vente à très bon marché des objets qu'ils trouvent dans les poubelles ou abandonnés et qu'ils récupèrent dans la rue.

L'association "Aurore" a relevé le défi de cette expérience qui était complètement nouvelle en 2009, lorsque la Ville l'a lancée. Il y a eu beaucoup de difficultés, mais elles ont toujours été surmontées, parce que l'association "Aurore" a toujours été à l'écoute, en recherche de solutions et en dialogue avec les biffines et les biffins malgré les tensions qu'il a pu y avoir.

Dans ce sens aussi, c'est une vraie réussite, notamment sur le plan des relations entre les habitantes, les habitants, les vendeuses, les vendeurs et le personnel d'"Aurore".

Il y a eu aussi des difficultés matérielles, les biffines et les biffins nous ont alertés à plusieurs reprises sur ces sujets, et le groupe Ecologiste de Paris a déposé de nombreux vœux qui ont été couronnés de succès. Pour assurer le bon fonctionnement du carré, il faut aussi que l'aménagement et l'entretien des lieux soient évidemment à la hauteur. C'est pourquoi, de temps en temps, nous sommes intervenus pour alerter sur les besoins en éclairage, toilettes, locaux de stockage et plus largement sur les besoins d'aménagement urbain de la porte Montmartre, pour que les conditions de travail de tous soient les meilleures possibles.

Tout cela a pu être développé grâce aussi et surtout à la bonne volonté, à la ténacité des biffins et notamment de l'association "Sauve-qui-peut". Je tiens à féliciter et remercier M. Mohamed SOUARI de l'association "Sauve-qui-peut", qui était le premier à regrouper les biffins, ce qui était très difficile puisque beaucoup d'entre eux étaient dans la précarité. Ils ont réussi à s'organiser et à saisir à l'époque, en 2009, les militants, les élus écologistes du 18^e, qui ont pris à cœur leur cause dès leurs premières revendications.

Depuis, chaque année, de nouveaux progrès, des adaptations aux besoins des biffins sont effectuées sur le carré, vraiment grâce au dévouement, à l'implication des salariés d'Aurore.

Les élus écologistes, je pense en particulier à Jérôme GLEIZES, et à Antoinette GUHL dans le cadre de sa délégation, continuent d'œuvrer dans le sens de l'intégration des activités de ces personnes qui récupèrent des objets délaissés, dans la cité.

320.000 euros pour le carré, c'est beaucoup d'argent, mais à l'heure où tout le monde se lève ou fait semblant de se lever pour la planète, investir dans l'humain et dans l'écologie est une priorité. On souhaiterait que d'autres échelons que l'échelon local en prennent de la graine.

C'est donc à être toujours plus ambitieux que nous invitent des exemples internationaux comme les coopératives et les associations de recycleurs de rue au Brésil, qui transforment les déchets en citoyenneté. Là, j'utilise le sous-titre d'un document de Sonia BEN MESSAOUD et de Laetitia MARTIN sur le sujet, "Transformer les déchets en citoyenneté". Dans d'autres endroits, par exemple en Argentine, des stratégies sont mises en place par les travailleurs recycleurs pour rendre service et vraiment se rendre utiles à leur territoire.

De nombreuses initiatives sont prises aussi en Ile-de-France, et notamment à l'instigation de l'association "Amélior", par exemple à Montreuil ou à Paris dans le 13^e lors de la journée sans voitures, ou aussi dans le 12^e.

Ces expériences sont réussies et permettent de prouver que les biffins participent déjà au bien-être de toutes et de tous et à celui de la planète et ne sont pas par essence des éléments d'insécurité.

Ainsi, l'insertion réelle de l'activité des biffins n'en est qu'à ses débuts. Nous souhaitons qu'elle prenne encore de l'ampleur et prenne vraiment la place qu'elle mérite dans notre ville.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Je donne la parole à Mme Léa FILOCHE.

Mme Léa FILOCHE. - Merci beaucoup, merci Sandrine.

Vous avez dit beaucoup de choses. Je vais essayer de ne pas rallonger plus que cela, mais cela valait le coup, et je vous en remercie, que l'on puisse reparler des biffins dans cet hémicycle, parce que cela faisait un moment qu'on ne l'avait pas fait. Vous l'avez bien décrit, mais en plus, tout ce travail effectué depuis 9 années d'intervention de terrain a quand même permis de faire avancer le dossier assez fortement.

La mairie du 18e n'y est pas pour rien, c'est certain, et malgré les difficultés et la complexité de l'action depuis plus de 9 ans, l'association "Aurore" mène un travail considérable afin de répondre au défi de la vente à la sauvette. C'est aussi cela.

L'action d'"Aurore" permet aussi d'accompagner les biffins dans une démarche d'insertion socioprofessionnelle, tout en participant à la sécurisation de l'espace public qui relève aussi des enjeux qui se posaient avant le début de ces interventions.

En effet, dès 2005 la Mairie de Paris, avec les acteurs locaux, a souhaité mettre en place une action avec une présence régulière et croissante de biffins qui était constatée, des revendeurs à la sauvette qui qu'installaient autour de l'avenue de la porte Montmartre les jours d'ouverture du marché aux puces.

En 2009, l'association "Aurore" a présenté au Département de Paris un projet d'actions dénommé "Le carré des biffins", avec un objectif de favoriser l'insertion de ces personnes en situation de précarité menant une activité informelle de vente de petits objets de récupération et proposant un encadrement de leurs activités de subsistance.

L'intervention de l'association a su évoluer au cours des années. L'accueil des biffins se fait depuis 2015 au sein d'un local de chantier qui est installé par "Aurore" à quelques centaines de mètres du marché. Si ce projet ne peut régler à lui seul tous les problèmes, "Aurore" sait s'adapter au jour le jour, à la réalité de terrain, très en lien avec les élus locaux et la mairie du 18e - que je remercie encore - mais aussi avec les différents acteurs du territoire, avec les riverains, avec la Police nationale, avec la Direction de la prévention de la sécurité et de la protection de la Ville, et ainsi améliorer la situation à la porte de Montmartre. Je crois que cela, on peut tous le reconnaître et s'en féliciter.

Les derniers bilans de l'action qui a été mise en place. Pour vous donner quelques chiffres : en 2018, le carré des biffins compte 267 adhérents. 142 sont titulaires de places fixes, 108 sont journaliers et 17 ont un statut mixte. En 2017, il y a eu 246 entretiens réalisés dans les bureaux d'Aurore ainsi que 13 accompagnements extérieurs.

J'en profite pour vous faire part des quelques perspectives que l'on essaie de mettre en place. Vous en avez parlé. Aurore mène aujourd'hui une réflexion sur la place des personnes âgées dans le carré des biffins parce que c'est un vrai sujet, une vraie problématique. On doit pouvoir adapter l'accompagnement aux besoins spécifiques des personnes vieillissantes. Par ailleurs, un comité du carré va se réunir pour la première fois cette semaine. Je crois que c'est demain. Il est issu d'élections qui ont eu lieu du 8 au 10 septembre parmi les biffins. C'est un espace qui se veut de partage, de propositions entre les biffins, "Aurore" et la Ville.

J'en profite à nouveau pour vous remercier, la mairie du 18e arrondissement qui est particulièrement mobilisée pour s'assurer que le fonctionnement partenarial soit une réalité, et on en a besoin. Aujourd'hui, il est primordial de poursuivre notre soutien financier au carré des biffins pour l'aider à continuer son action dans les meilleures conditions. C'est le sens de ce projet de délibération que je vous invite à voter.

Merci beaucoup.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - C'est pourquoi, je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 54 - DASES G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DAE 54 - DASES G).

Compte rendu de la 5e Commission.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons aux travaux de la 5e Commission.

Je donne la parole à son président, Paul SIMONDON.

M. Paul SIMONDON. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, lors de la dernière séance de la 5e Commission, Ian BROSSAT a présenté les projets de délibération logement qui permettent de créer 144 nouveaux logements sociaux et de favoriser l'attribution de logement aux personnes en situation de handicap.

Jacques BAUDRIER et Jean-Louis MISSIKA ont présenté les nombreux projets de délibération urbanisme ainsi que la DAE, dont plusieurs concernent de grandes opérations d'aménagement : Paris rive gauche, gare de Lyon - Daumesnil, Hébert - Paris Nord-Est, des projets "Réinventer Paris", "Projet 1.000 arbres", "Ville multi-strates", "Triangle évangile", ainsi que des cessions à la Métropole, à l'Etat ou à des collectivités pour favoriser d'autres projets, dont par exemple la piscine olympique à Saint-Denis.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

2018 DCPA 16 - Cuisine centrale 4-12 cité Souzy (11e). - Restructuration. - Objectifs, programme des travaux, modalités de réalisation. - Autorisation de déposer toutes demandes d'autorisations administratives.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous commençons par le projet de délibération DCPA 16. Il s'agit de la cuisine centrale de la cité Souzy dans le 11e arrondissement.

La parole est à Mme Nawel OUMER.

Mme Nawel OUMER. - Merci, Monsieur le Maire.

Je serai très synthétique. Je pourrais résumer mon intervention par : "le 11e est très heureux de ce projet de délibération". Parce que si la 5e Commission a l'avantage de pouvoir présenter de grands projets, elle en a également des plus petits, mais non moins importants pour les arrondissements. Ce projet de délibération a pour objet la restructuration d'une cantine scolaire.

Son objet peut apparaître comme une simple restructuration bâtementaire, mais ses conséquences sont un véritable bénéfice pour toute la communauté scolaire et éducative de notre arrondissement. Ce projet va rénover entièrement la cuisine centrale Souzy, qui est l'une des deux cuisines centrales du 11e arrondissement. Elle va donc pouvoir augmenter sa capacité de production pour atteindre 5.000 repas par jour.

Elle est située dans une zone qui compte plusieurs établissements du premier et second degré, dont les groupes scolaires cité Souzy, Titon, cité Voltaire, ainsi que le collège Pilatre de Rozier. Cette cantine centrale produit actuellement 2.400 repas quotidiens, qu'elle livre en liaison froide aux élèves demi-pensionnaires et aux adultes accompagnants de 19 sites de notre arrondissement.

Avec ces 800 repas supplémentaires qui seront produits et livrés par cette cantine, ce projet représente un investissement très attendu et utile pour le 11e arrondissement.

Je vous remercie de votre vote favorable, voire unanime.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Jacques BAUDRIER. Je ne sais pas si c'est pour vous répondre ou vous accompagner.

M. Jacques BAUDRIER. - Je voudrais, tout d'abord, remercier pour ses propos Nawel OUMER, au nom de l'Exécutif, au nom de notre équipe municipale, puis au nom des tous les agents de la Direction des Constructions Publiques et de l'Architecture, puisque ce beau projet, projet d'ailleurs très complexe techniquement, de restauration scolaire au 4-12, cité Souzy, fait partie d'un programme d'investissement très important de 100 grands projets d'équipement public sous la mandature.

C'est vraiment un exploit de réussir à mener un programme aussi ambitieux, ce que réussissent les équipes de la Direction des Constructions Publiques et de l'Architecture dans des calendriers contraints et également en respectant parfaitement les enveloppes budgétaires globales qui leur ont été allouées. Je tenais à le souligner ici.

Ce travail sur cette cuisine centrale fait partie d'un programme plus vaste qui concerne d'autres cuisines, comme à Baudricourt, Alésia, Joseph-de-Maistre, Tolbiac, donc sur l'ensemble de la restauration scolaire à Paris pour améliorer sa qualité, comme vous l'avez signalé.

Merci beaucoup pour votre intervention et à bientôt pour d'autres projets de délibération sur ces 100 grands projets d'équipement public.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DCPA 16.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté au bonheur du 11^e arrondissement. (2018, DCPA 16).

2018 DLH 171 - Réalisation groupe porte de Montrouge îlot C (14e) d'un programme de réhabilitation et d'amélioration de la qualité de service par "Paris Habitat OPH". - Prêts garantis par la Ville (5.164.202 euros).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DLH 171 : réalisation groupe porte de Montrouge îlot C d'un programme de réhabilitation et d'amélioration de la qualité de service.

La parole est à M. Christian HONORÉ.

M. Christian HONORÉ. - Monsieur le Maire, je vais être très bref.

Nous allons, bien entendu, voter ce projet de délibération qui porte sur un programme de réhabilitation de logements sociaux. Nous allons investir plus de 5 millions d'euros. C'est considérable et tant mieux. Je voudrais toutefois avoir une information. Lors de la séance de juillet, nous avons adopté à l'unanimité un vœu que je vous ai proposé, avec Pierre-Yves BOURNAZEL, aux termes duquel, désormais, pour chaque réhabilitation des résidences de logements sociaux de la Ville de Paris, tous les appartements situés en rez-de-chaussée seront rendus accessibles aux personnes en situation de handicap et aux personnes à mobilité réduite. J'inclus dans mon propos les locataires qui, en vieillissant, perdent de leur mobilité. Nous avons été tous d'accord sur ce sujet.

Je sais que c'est peut-être un peu prématuré, mais je voudrais vous poser la question suivante : pouvez-vous nous dire les délais de la mise en application de cette disposition par les bailleurs sociaux ? Je sais bien que, votée en juillet, la disposition ne peut pas immédiatement être mise en œuvre en septembre, mais j'aimerais savoir si et quand... pas "si" puisque nous l'avons votée, donc nous allons le faire... quand cette disposition va être prise par les bailleurs sociaux de telle sorte, je vous le répète, que, désormais, tous les appartements, comme nous l'avons décidé, situés en rez-de-chaussée soient accessibles aux personnes à mobilité réduite ?

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci à Christian HONORÉ pour son intervention relative à ce projet de réhabilitation et d'amélioration de la qualité de vie dans une résidence de "Paris Habitat" du 14^e arrondissement, qui est une résidence située porte de Montrouge.

Ce programme avance et un maître d'œuvre sera désigné à la fin du mois d'octobre afin de rentrer dans une phase plus opérationnelle. "Paris Habitat" a déjà commencé à travailler sur le site avant même le lancement des

travaux, avec le remplacement des interphones intervenu il y a peu pour améliorer la qualité de vie et la tranquillité des locataires. C'est un patrimoine ancien, de 1933.

L'objet de ce projet de délibération est de commencer à prévoir les travaux concernés. Ce sont 200 logements qui sont concernés ainsi que leurs parties communes. L'idée est d'avancer vers la mise en conformité électrique des logements, la réfection des pièces humides, la mise en place d'un kit d'accès pour les locataires de plus de 65 ans, la création de locaux de tri et de vélos, en plus d'interventions plus techniques dans les logements et les parties communes. Bref, c'est un champ d'intervention large.

Vous soulevez une question précise qui est la question de l'accessibilité des logements en rez-de-chaussée faisant suite à plusieurs interventions que vous aviez faites et qui étaient au départ, je crois, relatives à la réhabilitation d'un immeuble situé rue Marcadet dans le 18^e arrondissement. Je partage tout à fait ce que vous dites.

Le vœu que nous avons adopté doit être appliqué dans la mesure où, pour l'instant, les travaux ne sont pas lancés. Il est sans doute possible d'avancer très concrètement, y compris sur la porte de Montrouge. En tout cas, je ne manquerai pas de le signaler à "Paris Habitat".

Pour ce qui concerne la suggestion que vous aviez faite, l'idée est évidemment de le faire, donc l'accessibilité des logements en rez-de-chaussée dans les projets de réhabilitation qui vont avoir lieu à partir de maintenant. Pourquoi pas sur celui-ci ? En tout cas, je transmets à "Paris Habitat".

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 171.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DLH 171).

2018 DLH 178 - Acquisition par R.S.F. d'un foyer de travailleurs migrants de 215 logements auprès de "COALLIA" 20-22, rue Beccaria (12^e). - Octroi de la garantie de la Ville (3.679.157 euros) demandée par R.S.F.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif aux places de stationnement 2 roues dans le quartier Aligre.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le projet de délibération DLH 178 et le vœu n° 83 qui y est rattaché portent acquisition par R.S.F. d'un foyer de travailleurs migrants de 215 logements au 20, rue Beccaria dans le 12^e arrondissement.

La parole est à Mme Julie BOILLOT.

Mme Julie BOILLOT. - Je m'exprime pour ma collègue Valérie MONTANDON qui est retenue notamment par son nourrisson. Excusez-moi si je suis un peu approximative sur le quartier d'Aligre.

La Mairie de Paris a annoncé, pendant l'été 2018, qu'elle s'engageait à préparer une révolution des parkings souterrains, car il y a manifestement un déficit de places en surface et souterrain dans le quartier d'Aligre. Il y a également concomitamment la rénovation d'un foyer de travailleurs migrants au 22, rue Beccaria, qui comporte 68 parkings qui vont donc être rénovés.

Etant donné que le nombre de deux-roues motorisés a été multiplié par deux à Paris, qu'il n'y a qu'une place de stationnement pour trois deux-roues motorisés et que la Ville s'est engagé à augmenter l'offre de stationnement souterrain pour les deux-roues afin d'éviter le stationnement anarchique sur les trottoirs, pour toutes ces raisons, il nous semble intéressant que la Mairie de Paris, en lien avec les Résidences sociales de France et dans le cadre de la rénovation de cette résidence de la rue Beccaria, étudie la réalisation d'un projet autour de la mutualisation des places de parking libres ainsi que le développement de bornes de recharge électrique et de places pour l'auto-partage, pour les vélos et les deux-roues motorisés, enfin tout ce qui fait la mobilité durable. Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Ian BROSSAT pour vous répondre.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Je partage tout à fait la préoccupation des élus qui ont présenté ce vœu et j'y émets donc un avis favorable.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Parfait.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 83 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2018, V. 474).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 178.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DLH 178).

2018 DLH 202 - Garantie de la Ville portant sur 4 prêts à contracter par "Logis Transports" (19.216.083,60 euros). - Réaménagement de dette suite à la mise en œuvre de la réduction de loyer de solidarité (R.L.S.).

2018 DLH 211 - Garantie de la Ville portant sur 6 prêts à contracter par "Batigère" (27.094.750,82 euros). - Réaménagement de dette suite à la mise en œuvre de la réduction de loyer de solidarité (R.L.S.).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons aux projets de délibération DLH 202 et 211. Il s'agit de la garantie de la Ville portant sur quatre prêts à contracter par "Logis Transports" et de la garantie portant sur six prêts à contracter par "Batigère".

La parole est à M. Yves CONTASSOT.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Monsieur le Maire.

L'article 126 de la loi de finances pour 2018 est parvenu à lier durablement la réforme budgétaire des aides au logement et la réforme structurelle du secteur H.L.M.

La baisse concomitante des A.P.L. et des loyers dans le parc social a pour visée une économie de la part de l'Etat de près de 800 millions d'euros en 2018 et 2019, puis de 1,7 milliard d'euros en 2020.

Au cœur de cette stratégie, la conviction idéologique du Gouvernement que le secteur H.L.M. manque d'efficacité et de rigueur budgétaire. Les efforts réclamés privent en moyenne les organismes H.L.M. de 7 % de leurs recettes et de près de 70 % de leurs investissements, ce qui signifie déjà une moindre capacité d'auto-financement pour la construction et la réhabilitation de centaines de logements à Paris, moins de moyens pour réaliser des travaux d'entretien, d'embellissement dans les parties communes, de rénovation énergétique, moins de moyens pour la remise en état des logements à la relocation.

Le slogan gouvernemental, au moment de l'examen de la loi dite loi Elan, sonne résolument faux. Il affirmait vouloir construire plus, plus vite et moins cher. C'est exactement le contraire qui est en train de se produire.

Les prix de l'immobilier sont au plus haut. Le mètre carré à Paris caracole à 9.300 euros le mètre carré en moyenne, avec des secteurs où il dépasse déjà les 20.000 euros, et les chiffres de la construction commencent à décrocher depuis deux ans, une baisse de 6,6 % des mises en chantier et de 6 % des permis de construire notamment.

Alors, de fait, les collectivités qui ont encore les moyens suppléent déjà à l'Etat défaillant. C'est précisément l'objet des projets de délibération inscrits à ce Conseil qui proposent de prolonger des garanties d'emprunt pour "Logis Transports" et "Batigère", afin que ces organismes puissent remplir leurs objectifs.

Baisse des constructions, dégradation rapide du parc social, mort annoncée des dispositifs nécessaires de rénovation énergétique, voilà les belles promesses en passe d'être tenues. Nous ne pouvons accepter cela et nous soutiendrons évidemment toutes les dispositions permettant de réduire les impacts néfastes de ces décisions.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Pour vous répondre, la parole est à M. Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues.

Je remercie Yves CONTASSOT pour son inscription qui met en lumière le désengagement de l'Etat dans la lutte contre le mal logement. L'Etat a fait le choix, dans sa loi de finance 2018, de baisser les A.P.L. des ménages locataires du parc social et d'imposer, en parallèle, une réduction de loyer chez les bailleurs sociaux.

Cela se traduit très concrètement par une baisse de recettes sur le long terme pour les bailleurs et modifie l'ensemble des montages financiers qui étaient en cours de mise en œuvre.

Les projets qui étaient équilibrés sur une certaine durée trouveront désormais leur équilibre sur une plus longue période. Il s'agit notamment d'un allongement de 10 ans de la garantie pour Logis Transports sur quatre prêts et de 10 ans également pour "Batigère" sur six prêts.

C'est l'objet des deux projets de délibération qui nous sont présentés.

Il s'agit de projets déjà lancés. Par conséquent, il ne serait pas pertinent de les abandonner bien que je regrette également, comme Yves CONTASSOT et son groupe, le désengagement de l'Etat sur le logement social.

Je vous invite donc à voter ces projets de délibération, tout en partageant évidemment les préoccupations de l'orateur précédent.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 202.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DLH 202).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 211.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DLH 211).

2018 DLH 243 - Avis de la Ville de Paris relatif au Projet métropolitain de l'habitat et de l'hébergement (P.M.H.H.).

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DLH 243, ainsi que les amendements n^{os} 84, 85, 86, 87, 143 et 144 qui y sont rattachés.

Il s'agit de l'avis de la Ville de Paris relatif au Projet métropolitain de l'habitat et de l'hébergement, plus politiquement appelé P.M.H.H.

Eric AZIÈRE, Catherine BARATTI-ELBAZ, Pierre-Yves BOURNAZEL, Alexandre VESPERINI, Yves CONTASSOT, Danièle SIMONNET, Danièle PREMEL et Julien BARGETON, s'ils sont dans la salle, nous en parleront.

Tout de suite, Eric AZIÈRE qui présente aussi les quatre amendements de son groupe.

M. Eric AZIÈRE. - Ce qui m'amènera à un léger dépassement, mais pas trop fort. Je crois qu'il faut prendre ce projet métropolitain pour l'habitat et l'hébergement comme une véritable chance pour Paris. En effet, je crois que c'est une chance de sauver Paris de l'asphyxie dans laquelle la Capitale se trouve en matière de logement.

Sur la première orientation qui est proposée par ce plan métropolitain, celle qui concerne la production de logements neufs, je trouve que là aussi, les objectifs sont une chance pour Paris car, face à la pénurie de logements, la Métropole va élever le niveau d'exigence de production de logements neufs, en tirant l'objectif de 4.500 logements par an à 5.000 logements par an.

Certes, Paris ne dispose pas, comme les autres communes de la Métropole, de foncier, pour ainsi dire pas du tout, mais il y a un parc de logements à renouveler, et surtout il y a un gisement de bureaux souvent obsolètes à transformer. Ce gisement existe. Les financements existent, il faut les chercher soit par incitation et puis, par exemple aussi, si la Ville de Paris veillait plus au paiement des droits de compensation dus par les 20.000 propriétaires qui font du meublé touristique à Paris.

Paris a donc bien de quoi produire, Monsieur BROSSAT, 5.000 logements neufs par an, et nous tenons à ce que cette ambition ne soit pas rabotée car seule l'augmentation de l'offre de logement permettra, vous le savez très bien, de calmer la pression sur les prix. C'est le premier vœu que nous avons déposé sur ce sujet.

D'ailleurs, si la Métropole, autre argument, devrait pouvoir largement pourvoir à cette offre nouvelle de logements, avec un objectif de production de 38.000 logements neufs par an, c'est l'objectif métropolitain, il faudrait que Paris quand même prenne au moins sa part à la hauteur de son parc et non une part à minima.

Deuxième orientation sur la production d'une offre de logements mixte et accessible. Là aussi, je considère que le projet métropolitain est une chance pour les classes moyennes qui sont les grands oubliés de votre politique du logement à Paris.

Votre politique tournait exclusivement vers le logement social. Ne nous y trompons pas. Oui, nous sommes d'accord, Paris a besoin de logements sociaux, c'est une certitude, mais en prévoyant 60 % de logements sociaux au sein d'une opération d'aménagement comme à Saint-Vincent-de-Paul, Bercy-Charenton, Chapelle-Charbon, etc., la Ville crée les conditions d'une véritable ségrégation sociale, spatiale et ne garantit pas ce que je crois être les conditions d'une véritable mixité sociale, d'une véritable diversité socio-économique auxquelles nous sommes attachés. C'est le sens du deuxième vœu et amendement que nous avons déposé.

On le voit bien, les conséquences d'une politique de logement uniquement tournée vers le logement social sont sans appel. D'ailleurs, Paris assiste régulièrement à un exode réel des familles et des classes moyennes intermédiaires vers la première couronne - on l'a encore vécu avec la rentrée des classes - pour le cadre de vie qu'elle propose, un cadre de vie plus propre, plus sécurisé, plus détendu et surtout pour un coût du logement plus accessible qu'à Paris.

De plus, on vous l'a déjà reproché, Monsieur BROSSAT, la Ville de Paris a abandonné les dispositifs d'accession à la propriété en faveur des classes moyennes. Je suis surpris que vous revendiquiez ce même abandon à l'échelle de la Métropole. C'est la raison pour laquelle nous vous proposons d'enlever cette mention dans un troisième vœu, le vœu n° 85, que nous avons déposé.

Troisième orientation : favoriser la mobilité et restaurer le parcours résidentiel. Là aussi, c'est une aspiration pour tous les Parisiens. Il faut redonner aux Parisiens de toute classe les moyens de réaliser leur parcours résidentiel à Paris.

C'est un parcours de vie. La Métropole offre cette opportunité entre location, accession à la propriété, que l'on puisse passer d'un studio à un 4 pièces en fonction des aléas de sa vie, de la vie des familles parisiennes. Cette mobilité doit être économique, sociale et aussi géographique. Là, en l'occurrence, le projet métropolitain le permet.

Pourquoi vouloir fixer à vie les classes moyennes dans le logement social, comme vous le faites ? En accordant par exemple des ristournes de loyers, en exonérant les ménages les plus aisés de surloyers, vous continuez à geler et vous contribuez à geler la rotation au sein du parc social.

Après ce n'est pas la peine de s'insurger de l'impact de la baisse de 5 euros des A.P.L. sur les bailleurs sociaux. C'est l'objet de notre troisième vœu.

Les surloyers, vous le savez, constituent un mécanisme incitatif à la sortie du parc social et aussi un mécanisme de justice sociale, visant à faire contribuer plus ceux qui peuvent le plus.

Proposer comme projet de logement aux classes moyennes, parce que les personnes assujetties aux surloyers sont des classes moyennes et pas des classes modestes, comme seule perspective d'habiter à vie un H.L.M. d'un quartier prioritaire de la Ville ne correspond pas à l'idée que nous nous faisons du parcours résidentiel.

Heureusement l'ambition métropolitaine est tout autre et les outils qu'elle entend déployer, comme les outils de maîtrise des coûts immobiliers qu'elle propose - offices fonciers solidaires, encadrements des loyers - constituent des réponses adaptées pour toutes les classes moyennes, moyennes-supérieures et intermédiaires qui pourraient se faire aux dépens de Paris, si la Ville persistait dans ses impasses en matière d'offre de logement, c'est-à-dire 25 % de logements sociaux et 64 % d'un parc privé inabordable.

Enfin, je vois que le projet métropolitain propose d'intensifier la lutte contre l'habitat indigne et dégradé par la mise en place d'un permis de louer, d'un permis de diviser, et l'entrée de la Métropole dans le capital de la "SOREQA", spécialisée dans la résorption de l'habitat indigne.

Évidemment, nous soutenons pleinement cet objectif qui permet à la Métropole de renouveler son parc de logements et d'en améliorer la qualité. Je profite d'ailleurs de ce fait - c'est au fond une forme d'honnêteté et de franchise de la part de l'opposition - pour saluer le travail important qui a été réalisé dans les deux premières mandatures de Bertrand DELANOË pour la résorption de l'habitat insalubre. Il y a encore sûrement à faire à Paris mais il y a encore beaucoup plus à faire dans la Métropole. Sur ce plan, les objectifs du plan métropolitain sauront certainement renouveler une ambition dans l'éradication de l'habitat insalubre, une ambition que la Ville de Paris a connue.

Voilà, ce P.M.H.H. est, dans le cadre du transfert de la compétence logement à la Métropole, l'occasion d'une plus grande équité spatiale, d'une nouvelle vision d'une politique du logement permettant de diversifier l'offre et de mieux répondre à la demande.

L'avis de la Ville me semble trop timide et sur la défensive sur ce projet métropolitain. Vous donnez le sentiment de rentrer dans la Métropole à reculons. Nous voulons y aller franchement parce que nous pensons que c'est dans la Métropole que se dessine l'avenir de Paris. Nous ne résoudrons l'équation infernale du logement à Paris que dans l'ambition et l'envergure métropolitaine.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Catherine BARATTI-ELBAZ qui avait l'air impatiente de prendre la parole.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, maire du 12^e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, à l'instar du Plan Climat Air Energie métropolitain ou prochainement du Schéma de cohérence territoriale, le Projet métropolitain de l'habitat et de l'hébergement marque une étape particulièrement importante pour la construction métropolitaine et la collaboration d'une politique de logement ambitieuse, équilibrée à l'échelle de la zone dense.

Ce P.M.H.H. ne marquera rien de moins que le transfert de compétences logement à la Métropole du Grand Paris. C'est ambitieux, cher collègue Eric AZIÈRE, alors que la zone dense est marquée par de très fortes disparités territoriales qui s'incarnent par des problématiques très fortes d'accès au logement et de mobilité au sein des parcs immobiliers qui pèsent lourdement sur la vie quotidienne de nos concitoyens mais aussi sur l'attractivité de notre Métropole.

Fort logiquement, il s'agit d'un sujet extrêmement sensible politiquement et qui impose à Paris, en tant que ville centre de la zone dense, d'agir en responsabilité et en pleine cohérence avec nos partenaires métropolitains.

C'est tout le sens de l'action portée en juin dernier, à l'occasion du vote du premier arrêt du P.M.H.H. par le groupe Socialiste et divers gauche que je préside à la Métropole et qui nous a permis de réaffirmer notre action et notre mobilisation, notamment en faveur d'un rééquilibrage territorial urgent, et de prendre date s'agissant de la répartition des logements sociaux en vue de l'adoption définitive de ce P.M.H.H. au courant du premier semestre 2019.

C'est également le cas lorsque nous avons porté avec réalisme et méthode des propositions de notre groupe pour donner à la Métropole des leviers concrets pour limiter les locations de courte durée à Paris, mais aussi dans toutes les zones de la petite couronne potentiellement concernées.

C'est aussi notre capacité de travailler en lien avec toutes les municipalités, quelles que soient leurs orientations politiques, y compris nos collègues LR des Hauts-de-Seine, pour marquer les avancées importantes, notamment en matière d'hébergement, en proposant par exemple d'atteindre avec ce P.M.H.H. une moyenne de

12,5 places d'hébergement pour 1.000 habitants. C'est une volonté forte et marquée de rééquilibrage territorial de créations de places en la matière qui font cruellement défaut encore aujourd'hui.

Ce volontarisme est à saluer et valide in fine la politique d'hébergement ambitieuse et humaniste que nous portons à Paris depuis 2014. Dans ce contexte constructif, il est d'autant plus regrettable, par simple calcul politique local peut-être, que seuls les élus LR de Paris et une poignée d'élus historiquement opposés aux dispositions de la loi S.R.U. ont fait le choix de s'abstenir lors de l'examen de ce P.M.H.H. en Conseil de la M.G.P.

De notre côté, nous avons su, au contraire, être force de propositions au sein de ce Conseil métropolitain qui a adopté à l'unanimité le P.M.H.H. au-delà des positions politiques et des particularités de chacune des 131 communes qui sont réunies à la Métropole et qui témoignent ainsi, au-delà des évolutions institutionnelles promises depuis tant de mois, de notre capacité à nous, maires, de penser concrètement la métropolisation de nos politiques, en particulier celle du logement et de l'hébergement.

C'est tout le sens de l'avis que propose donc de délivrer la Ville de Paris sur cette première version du P.M.H.H., dans l'attente d'un second arrêt en décembre prochain ou au début 2019.

Paris propose d'assortir son avis favorable au P.M.H.H. d'une série de propositions qui vont dans le sens des amendements que nous avons déposés au niveau métropolitain, notamment sur le rééquilibrage territorial pour les logements sociaux. Je pense à la définition d'une zone métropolitaine de déficit en logement social, à la définition de pourcentages minimums de logements et de logement social à respecter au sein de chaque opération d'aménagement et le rappel du droit de préemption.

Cet avis est également l'occasion de porter au niveau métropolitain des enjeux cruciaux s'agissant de la stabilité du parc locatif privé, avec la généralisation de l'encadrement des loyers, mais aussi de formaliser des objectifs concrets autour de l'amélioration du parc bâti et la résorption de l'habitat insalubre. Sur ce point, je vous rejoins, cher collègue.

Notre groupe votera donc favorablement ce projet de délibération car nous considérons qu'il ne s'agit pas d'invoquer la nécessaire construction métropolitaine à tout bout de champ, mais bien de la faire concrètement.

C'est ce que nous faisons tous les jours pour notre part.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Pierre-Yves BOURNAZEL, pour intervenir et nous présenter les amendements n^{os} 143 et 144.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci beaucoup.

Madame la Maire de Paris, Monsieur l'adjoint au Maire Ian BROSSAT, mes chers collègues, ce projet de délibération nous donne l'occasion de parler de ce qui pourrait être la pierre d'angle sur laquelle construire la politique du logement pour les prochaines années de la Métropole.

D'une métropole composée d'un agrégat de programmes locaux de l'habitat, la Métropole va désormais fixer les orientations stratégiques et les plans d'action en matière de logements partagés par 131 communes et applicables à 7 millions d'habitants pour répondre aux défis sociaux, économiques et climatiques qui se présentent.

Je ne doute pas qu'à terme l'intérêt métropolitain transcendera celui de chaque territoire dans le cadre d'une solidarité territoriale avec des objectifs fongibles d'un territoire à l'autre, notamment en matière de logements sociaux.

J'accueille déjà ce changement d'échelle comme une grande respiration pour la politique du logement qui pourrait donner à Paris de nouvelles perspectives et sortir de la saturation que nous connaissons du parc locatif social privé ou encore de l'hébergement d'urgence.

Aussi, je veux saluer ici les grandes orientations retenues pour l'heure dans le projet métropolitain en faveur du renouvellement du bâti existant. La Métropole met en effet l'accent sur la diversité des besoins : accession à la propriété, logement social, logement locatif privé, hébergement d'urgence, logement étudiant. C'est cet équilibre que Paris devrait suivre.

La Métropole entend favoriser la mobilité là où Paris favorise la sédentarisation des familles dans le parc social. La mise en place d'une bourse de logement interbailleurs et intercontingent est une bonne mesure, cela fait des mois que l'on nous dit, c'est pour demain.

J'appelle de mes vœux que ce dispositif soit élargi à l'échelle métropolitaine. La Métropole favorise la sobriété par la transformation de bureaux obsolètes en logements, qui contrastent avec la stratégie de bétonisation actuelle de la moindre parcelle.

Au contraire, il faut offrir aux Parisiennes et Parisiens des espaces collectifs de respiration, des infrastructures sportives et culturelles pour favoriser leur qualité de vie au quotidien. Cette approche va de pair avec l'impératif de rénovation énergétique du parc de logements métropolitains qui constitue un objectif aussi ambitieux qu'indispensable à l'heure où chaque année un record de température chasse celui de l'année précédente.

D'une ambition parisienne de rénovation de 1.000 immeubles, ce sont bien les 100.000 résidences en copropriété de la Métropole qui devront être isolées thermiquement afin de faire baisser la consommation d'énergie et le rejet des gaz à effet de serre. Là encore, le changement d'échelle nous projette vers une nouvelle ambition.

Avec le défi écologique, le défi social constitue la deuxième jambe de la politique métropolitaine du logement, car si les classes moyennes ont des difficultés pour se loger, que dire des familles modestes, voire pauvres pour lesquelles se loger est un combat quotidien.

La perte du logement constitue l'élément déclencheur de la spirale infernale de l'exclusion sociale. Le logement accompagné doit constituer avec les moyens associés, le premier pas d'un chemin de réintégration sociale.

J'ai la conviction que la stratégie du logement d'abord proposée par le Gouvernement permettra à ces familles, grâce à un accompagnement social adéquat, de sortir de la rue.

Alors, face à ces ambitions métropolitaines, les contributions de la Ville de Paris sont pour certaines tout à fait acceptables : l'élargissement de la cotation prévue par la loi Elan, ou la mise en place du guichet unique en matière d'amélioration du parc privé, mais beaucoup s'apparentent à des marqueurs d'une politique parisienne du logement qui n'ont pas fait leur preuve.

La maximisation des logements sociaux dans les opérations d'aménagement, la revendication de l'abandon du prêt à taux zéro, les préemptions coûteuses et qui ne créent pas d'offres nouvelles, ou la volonté de ne pas développer l'accession sociale à la propriété. C'est d'ailleurs le sens des deux amendements que nous vous proposons.

Je regrette un certain nombre de choses encore, notamment que les attentes telles que la politique du logement ne soient plus réduites au statut d'étendard politique.

Paris doit désormais apporter, avec la Métropole, des réponses cohérentes avec la recherche d'un équilibre social et d'une qualité de vie qu'attendent celles et ceux qui habitent ou voient Paris en grand.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Alexandre VESPERINI.

M. Alexandre VESPERINI. - Merci, Monsieur le Maire. Je voudrais faire deux séries de remarques sur ce sujet.

La première série de remarques concerne le millefeuille institutionnel au sein duquel on est en train de rentrer de plain-pied à travers ce projet métropolitain de l'habitat et de l'hébergement, puisqu'il s'agit du P.M.H.H., mais on examine l'avis de la Ville de Paris au P.M.H.H., qui s'ajoute au P.M.H.H. que nous avons adopté en Conseil métropolitain juste avant l'été, Catherine BARATTI-ELBAZ le disait ; qui s'ajoute au S.R.H.H. qui sera le schéma régional, et donc cela fait beaucoup de documents, évidemment beaucoup de collectivités locales qui s'occupent du logement même si la loi NOTRe transfère le logement à la Métropole.

La Métropole est donc chef de file sur le sujet, mais je ne peux pas m'empêcher de penser que la Région et d'autres collectivités, je pourrais parler des parcs H.L.M. de certains départements, ont également leur mot à dire.

Tout cela me fait dire que l'on est encore très loin d'avancer sur le sujet. Je ne partagerai pas forcément le satisfecit que s'adresse la majorité en la personne de Catherine BARATTI-ELBAZ avec le discours que je viens d'entendre.

Tout cela, c'est un éclatement des collectivités, mais aussi un éclatement des bailleurs sociaux qui sont très nombreux et ont aussi leur mot à dire, mais également une influence très forte. Pierre-Yves BOURNAZEL parlait de la bourse interbailleurs, qui a mis énormément de temps à arriver, parce que là-encore il y a trop d'acteurs et pas assez de coordination.

Voilà la première série de remarques que je voulais faire sur le millefeuille institutionnel, sur la fragmentation du nombre des acteurs, et on enrobe tout cela d'un satisfecit général : comme la Métropole c'est formidable !

La Métropole avance trop timidement.

La deuxième série de remarques concerne l'avis de l'Exécutif sur le P.M.H.H. Rien de nouveau sous le soleil, puisque l'Exécutif tente ici d'exporter à l'échelle métropolitaine sa politique au niveau parisien, c'est-à-dire qu'on exporte à l'échelle métropolitaine ce qui n'a pas marché depuis plus de 10 ans.

Je vais retenir quelques mesures que vous proposez dans votre avis. Je passe sur votre opposition quasi épidermique au prêt social location-accession, qui pourtant est un bon dispositif et la Métropole a raison d'inscrire cela dans son projet. Je passe là-dessus parce qu'en réalité cela démontre votre allergie systématique à la possibilité, pour un nombre de Parisiens, d'accéder à la propriété dans des conditions favorables.

Je vais me concentrer sur deux mesures. La principale, c'est la mesure sur la construction et la production de logements par an, vous voulez passer de 5.000 à 4.500. Vous rejoignez la Région qui s'oppose à la Métropole, puisque la Région est sur 4.500 également. Là encore, millefeuille institutionnel qui manque de cohérence.

Personnellement, au sein du groupe PPCI, nous ne sommes pas hostiles par principe à la conversion de bureaux en logements. Simplement, cela ne peut pas être l'alpha et l'oméga d'une politique de logement digne de ce nom. On ne peut pas se contenter de produire 4.500 logements par an alors que la Métropole se propose d'en construire 40.000.

C'est la raison pour laquelle le groupe PPCI avait encouragé, "in fine", même si nous avions des réserves sur le nombre de logements sociaux, la Z.A.C. "Bercy-Charenton".

Deuxième point... Mon nombre de minutes n'a pas été comptabilisé ?

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - On a oublié de le mettre au début. On ne l'a pas mis au milieu, mais vous allez finir.

M. Alexandre VESPERINI. - J'ai presque fini.

La deuxième mesure que je retiens, pareil, dans l'exportation des mauvaises mesures, des mesures contreproductives, c'est d'imposer 30 % de logements sociaux dans tout nouveau projet à partir d'un certain seuil, soit 800 mètres carrés à Paris.

Moi qui suis élu dans un arrondissement particulièrement concerné par cette mesure, je vais vous donner un témoignage qui montre à quel point cette mesure est contre-productive et génère de la spéculation immobilière et un surenchérissement de la valeur immobilière dans le diffus.

Notre dernier programme neuf immobilier dans le 6e arrondissement a été inauguré il y a moins d'un an, rue du Cherche-Midi, ce n'est pas le quartier le plus cher du 6e arrondissement de Paris et pourtant l'appartement le plus cher de ce programme a été vendu à 41.000 euros le mètre carré.

Beaucoup de ces appartements sont achetés par des étrangers qui doivent l'occuper 3 à 4 jours par an. Voilà le résultat de cette politique, qui vise à miter tous les programmes d'aménagement d'un grand nombre de logements sociaux. Voilà le résultat sur le domaine de la spéculation immobilière. J'en finirai sur cette mesure. Vous devriez vous féliciter de cette mesure, Monsieur BROSSAT, car grâce à ce type de mesure Paris a dépassé Londres en nombre d'ultra riches domiciliés dans sa ville.

Je terminerai sur quelques mesures que vous proposez, qui doivent être saluées, évidemment la "Soreqa", cela a été dit par Eric AZIÈRE, mais je voudrais retenir le guichet unique qui souligne là encore l'empilement de dispositifs en lesquels les demandeurs et les locataires ont beaucoup de mal à voir clair.

Enfin, aussi, sur le Samu social métropolitain que vous proposez, c'est une vraie piste de travail. Je regrette que la Métropole n'ait pas forcément les moyens financiers...

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Ne profitez pas.

M. Alexandre VESPERINI. - De mettre en place le Samu social métropolitain.

Je crois plutôt qu'il faudrait donner les moyens au Samu social de Paris de devenir le Samu social métropolitain, comme vous le proposez avec l'Observatoire sur les locations.

J'en ai terminé là-dessus. Naturellement, nous ne voterons pas cet avis.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci. Je vous croyais pro européen, français, espagnol. Vous faites encore la différence.

Yves CONTASSOT.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Monsieur le Maire.

La loi dite MAPTAM, adoptée en janvier 2014, a confié à la Métropole du Grand Paris le rôle d'élaborer un Plan métropolitain pour l'habitat et l'hébergement, dit P.M.H.H., qui a vocation à se substituer aux 131 P.L.H. existants, à compter de son adoption. On est donc bien dans une réduction du millefeuille.

Le Conseil métropolitain a voté, avant l'été, le premier arrêt de son P.M.H.H. sur lequel la Ville doit émettre un avis. C'est ce que nous allons faire maintenant.

Mais nous pouvons déjà constater que la Métropole, que certains espèrent inopérante, n'est pas restée au milieu du gué.

Nous partageons le diagnostic qui est fait sur le logement, qui occupe une des premières places dans les préoccupations quotidiennes des métropolitaines et métropolitains.

Nous sommes face à un marché du logement extrêmement tendu, qui implique une forte pression sur le logement social, des parcours résidentiels difficiles, des inégalités dans l'accès aux aménités, et globalement une qualité de vie qui se dégrade pour une part toujours plus importante de la population, ce qui explique en partie d'ailleurs un solde migratoire négatif.

Le besoin dans l'accès aux aménités, dont le logement est une pierre angulaire, voilà le fil rouge qui a été le nôtre pour, à la fois, participer aux travaux de la Métropole et à l'avis de la Ville que nous allons adopter, j'en suis sûr, aujourd'hui.

Dans ce P.M.H.H., et l'avis de la Ville le souligne et l'accompagne, le rééquilibrage Est-Ouest de logements sociaux est inscrit, ainsi que l'engagement à maintenir les efforts de construction à s'engager dans une trajectoire de rattrapage des territoires sous dotés en places d'hébergement afin de parvenir à une moyenne de places d'hébergement par habitant équilibrée et équitable entre les territoires, et lutter contre l'habitat indigne, ou encore à s'engager dans la rénovation énergétique.

Ces avancées fondamentales, nous les accompagnons avec satisfaction. Mais rien n'étant absolument parfait, nous partageons aussi des manques qui sont évoqués dans cet avis de notre majorité.

Nous pensons que l'objectif parisien de 50 % de logements dans les opérations d'amélioration pourrait être étendu à la Métropole, de même que l'objectif de favoriser les mobilités au sein du parc social.

Fluidifier et favoriser le parcours résidentiel en limitant la spéculation foncière reste un objectif fort pour nous écologiste. Nous sommes à l'origine des travaux de préfiguration de la création d'un office foncier solidaire à Paris, et nous pensons que ce dispositif pourrait aussi être étendu à l'échelle métropolitaine.

Nous regrettons également que la Métropole n'expérimente pas spontanément l'encadrement des loyers.

Enfin, nous soulignons avec plaisir la mention sur la dissociation perpétuelle entre le foncier et le bâti, et nous espérons évidemment qu'en la matière, la Ville de Paris saura se montrer exemplaire afin d'entraîner les autres communes.

Se loger, que cela soit vécu sous l'angle de la cherté du logement, de son exigüité, de son insalubrité, de son éloignement par rapport à son travail ou à diverses aménités, est autant une priorité, un droit qu'un catalyseur d'inégalités.

Il nous revient, par les différents documents de planification, de remettre de l'égalité et de la solidarité dans et entre les territoires. Nous y travaillons à Paris et à la Métropole, et nous allons continuer de le faire. Nous voterons évidemment avec enthousiasme cet avis.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, je ne partage pas votre enthousiasme sur la métropolisation parce que j'ai vraiment le sentiment que les citoyens sont toujours plus éloignés des processus de décision et que nous n'y gagnons pas en démocratie, de fait des institutions mêmes et du fonctionnement même de cette métropolisation. Cela ne veut pas dire que le cadre territorial géographique n'a pas sa pertinence pour repenser autrement les politiques d'aménagement du territoire, mais je ne me retrouve pas dans le cadre institutionnel, et j'estime que le caractère démocratique est vraiment problématique.

Nous allons donc là avoir l'avis de la Ville de Paris relatif au projet métropolitain de l'habitat et de l'hébergement. Franchement, P.M.H.H., c'est vraiment un sigle fort peu compréhensible pour celles et ceux qui souhaiteraient écouter nos débats.

La première chose que l'on ne peut que regretter, c'est qu'à l'échelle de la Métropole du Grand Paris, la question de l'encadrement à la baisse des loyers et du foncier ne s'impose pas comme une nécessité absolue, vu le problème de la Métropole hyper dense.

Le contexte d'adoption de ce plan, qui s'inscrit dans le cadre plus global du transfert de la compétence logement à la Métropole du Grand Paris, est celui-là.

Première chose, premier problème numéro 1 sur Paris, la baisse démographique. C'est la baisse démographique à Paris du fait de la gentrification liée à la spéculation, c'est-à-dire en trois mandatures, l'exode des couches populaires et moyennes du salariat se poursuit et s'accélère.

Deuxième chose, le problème métropolitain est aussi lié à une ségrégation sociale spatiale qui s'accélère et qui fait que cette gentrification se fait également dans l'ensemble de la Région Ile-de-France et de la Métropole avec des territoires de relégation et d'autres de ghetto, des classes supérieures les plus aisées, et tout cela conduit à une augmentation des distances domicile-travail avec des conséquences aberrantes en termes de pollution, totalement contraires aux enjeux climatiques.

Ensuite, vous avez le contexte national. Quel est-il ? On en a déjà parlé aujourd'hui, celui de cette politique gouvernementale du Gouvernement MACRON, marquée par la loi Elan de casse du logement social, de casse des moyens alloués en faveur du logement.

Comme cela a été dit précédemment par M. CONTASSOT, on nous promettait de construire plus, plus vite et moins cher, et on va construire beaucoup moins et, par contre, d'une manière toujours moins accessible pour les classes populaires et moyennes du salariat.

Maintenant, que dire de l'avis de la Ville de Paris sur ce sujet. Plusieurs choses. D'abord, les transferts de responsabilité de l'Etat à la Métropole, je pense, vont se faire, hélas, sans que les transferts financiers soient assurés.

C'est d'autant plus dangereux que les aides de l'Etat sont au plus bas. Et même en cas de transfert des aides existantes, elles sont tellement basses que s'il fallait les augmenter, on voit bien tout le problème qui va être imputé à la charge de la Métropole.

Concernant le logement abordable, la programmation de la construction et de la création de logements sociaux, il n'y a, hélas, aucune référence faite aux objectifs de la loi S.R.U., à part la proposition de carte des zones à déficit de logements sociaux, ce qui n'engage à rien. Au contraire, il faudrait introduire l'objectif pour chaque commune d'atteindre le pourcentage de logements sociaux prescrits à minima. Il me semble que c'est la maire du 12^e arrondissement qui a aussi abordé cette bataille-là qui, hélas, visiblement a été rejetée par bon nombre des 131 autres communes.

Sur cette programmation de construction de logements sociaux, oui, je pense qu'il est nécessaire de poursuivre la volonté de transformer des bureaux en logements sociaux concernant la Capitale, parce qu'il faut cesser de vouloir bétonner Paris.

Monsieur VESPERINI, vous pensez qu'il n'y a pas assez de logements sociaux dans la Capitale. Je pense que c'est, au contraire, l'inverse : comment pouvez-vous expliquer que, dans la chute démographique, ce soit justement les C.S.P. les plus fragiles aux revenus les plus faibles qui aient été les premiers à quitter la Capitale. Je pense que, quand on parle de classe moyenne, il serait de bon ton de préciser à quelle échelle de salaire vous faites référence, car vous réaliserez justement que, bien souvent, ce sont des personnes éligibles au logement social qui sont expulsées de la Capitale.

Concernant la construction neuve et la création de H.L.M., il est question de logements abordables, mais jamais avec la précision d'une quelconque mesure, comme si la création de H.L.M. et intermédiaires...

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Madame SIMONNET, je vous sens partie dans une deuxième phase de votre intervention. Vous avez terminé vos 5 minutes.

Mme Danielle SIMONNET. - Oui, c'est une catastrophe. Cela ne va pas du tout, je n'ai pas bien géré mon temps. Je terminerai par une dernière phrase : cessons de réserver 30 % de logements sociaux aux P.L.S. alors qu'on a 90 % de demandeurs de logements sociaux P.L.A.-I. et PLUS parce que, justement, on est face à du logement trop cher. Sur l'hébergement, attention, je suis, bien sûr, pour qu'il y ait une fluidification avec le logement d'abord, mais il faut qu'il y ait du logement abordable.

Par contre, c'est positif, la création d'un office foncier solidaire et de faire en sorte d'obtenir qu'il y ait des places d'hébergement par nombre d'habitants pour les communes.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Danièle PREMEL.

Mme Danièle PREMEL. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, nous abordons aujourd'hui un enjeu important, la Métropole et ses objectifs en matière de logement et d'hébergement, une priorité s'il en est. Il est d'ailleurs intéressant que chacun des groupes s'exprime sur ce sujet, tant les approches sont différentes. On se souvient notamment du vœu porté il y a quelques mois par Jérôme DUBUS et Julien BARGETON, qui nous demandait de brader le patrimoine H.L.M. parisien pour mieux envoyer les familles populaires en grande périphérie. Ce débat permet donc d'y voir plus clair.

Au groupe Communiste - Front de Gauche, nous nous réjouissons que Paris porte une exigence très forte en matière de développement du logement social et de rééquilibrage de l'offre en s'appuyant sur son P.L.H. Paris fait des efforts conséquents sur le logement social. Ces efforts ne doivent pas être interrompus au nom de la Métropole, bien au contraire. La politique du logement appliquée à Paris doit servir d'exemple et il s'agit désormais d'amplifier cette dynamique à l'échelle de la Métropole du Grand Paris.

Une politique métropolitaine peut s'entendre de différentes manières. Soit nous sommes dans le cas d'une Métropole intégrée et, en cela, la politique du logement et de l'habitat se décide au sommet et s'impose à la base, c'est-à-dire à chacune des communes, soit le P.M.H.H. est issu des différentes contributions des différentes communes et territoires la composant afin de tenir compte des orientations de chacun des Exécutifs.

Nous avons choisi la seconde voie, celle du dialogue avec les autres collectivités composant notre Métropole. Mais le dialogue n'exclut pas, bien au contraire, les propositions et les orientations de notre collectivité. Dans l'ensemble, nous avons été entendus et nombre d'élus de banlieue, principalement de gauche, ont porté les mêmes exigences que nous pour le P.M.H.H. Par exemple, le fait que le logement, y compris social, ne soit pas absent des grands projets d'aménagement autour des gares du Grand Paris Express. Nous proposons 30 % de logements sociaux dans ces opérations d'importance qui vont durablement modifier le paysage urbain de notre Métropole.

Si la loi Elan le confirme, nous pourrions reprendre notre politique d'encadrement des loyers. Il serait souhaitable qu'à terme, l'ensemble de la Métropole puisse expérimenter ce dispositif qui a donné de bons résultats pendant sa courte existence à Paris. Mais je souhaiterais insister sur un point : la meilleure répartition géographique des logements sociaux. De la même manière que la Ville de Paris fait des efforts de rééquilibrage pour que les arrondissements de l'ouest et du centre aient davantage de logements publics, cet objectif doit se retrouver dans toute la Métropole. Les communes de l'ouest parisien, les mauvais élèves de la loi S.R.U., doivent mettre les moyens nécessaires pour que l'effort de solidarité soit partagé. C'est un objectif majeur de la Métropole et il doit être soutenu et défendu, sans quoi nous passerions à côté de l'un des principaux enjeux de la construction métropolitaine.

La Métropole du Grand Paris est un outil. Il faut s'en saisir pour lui donner du contenu et porter des politiques sociales exigeantes et à la hauteur des enjeux et des attentes des Parisiens et des Franciliens. C'est le cas avec cet avis rendu par la Ville de Paris en matière de logement et d'hébergement.

La visibilité, l'inventivité et la pugnacité de notre politique parisienne du logement peut et doit être mise au pot commun des politiques métropolitaines.

Nous les retrouvons dans ce P.M.H.H. et dans notre contribution.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, à toutes et tous, la parole est à lan BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci à tous.

La Ville de Paris, sur le P.M.H.H., a donné lieu à plusieurs amendements. J'y répondrai tout à l'heure. Je me réjouis de pouvoir vous apporter des précisions quant aux orientations en matière de logement que nous souhaitons voir s'appliquer à l'échelle de la Métropole.

Permettez-moi, pour commencer, un rappel du contexte politique et institutionnel dans lequel s'inscrivent ces discussions et cette contribution de la Ville. Les travaux d'élaboration du P.M.H.H. ont débuté en 2017. Ils ont notamment pris la forme d'ateliers réunissant les services concernés et la Métropole. Les premiers projets ont ainsi été travaillés. Nous sommes actuellement dans une phase de consultation auprès des collectivités membres de la M.G.P., dont la Ville de Paris, d'où la discussion que nous avons aujourd'hui.

Nous avons souhaité, dans le cadre de ce travail préparatoire, exprimer des orientations fortes qui déclinent nos priorités à l'échelle métropolitaine. Je suis pour ma part convaincu qu'il est absurde d'opposer Paris à sa Métropole, en particulier sur le logement. Il nous faut conserver un cap ambitieux à Paris, qui doit servir d'exemple pour le reste des territoires. Je ne suis pas de ceux qui considèrent que les difficultés liées au logement se régleront d'un coup de baguette magique à l'échelle métropolitaine. Le meilleur service que Paris puisse rendre à la construction métropolitaine, c'est de commencer par assumer nos responsabilités sur le territoire parisien.

D'ailleurs, quand même, si je reprends un certain nombre des remarques qui ont été faites, permettez-moi de vous le dire : à Paris, nous avons, malgré tout, un certain nombre de points sur lesquels nous avons de l'avance par rapport à d'autres territoires. Permettez-moi de prendre quelques exemples. La production de logements sociaux. Lorsque Paris, entre 2001 et aujourd'hui, passe de 13 % de logements sociaux à 21 % de logements sociaux, nous contribuons aux efforts puissamment à l'échelle de la Métropole. Lorsque nous décidons, pour ce qui concerne les attributions de logements sociaux, de changer complètement notre mode d'attribution de logements sociaux et de mettre en place la cotation, et qu'aujourd'hui tout le monde reprend à son compte cette méthode transparente, équitable d'attribution de logements sociaux, là aussi, nous avons fait un travail qui sert d'exemple à d'autres. Lorsque nous décidons de mettre en place un plan ambitieux de rénovation énergétique de 1.000 immeubles sur la suggestion des élus Europe Ecologie - les Verts, nous servons d'exemple à la Métropole. Lorsque nous décidons de mettre en place une bourse d'échange, parce que la question a été posée... D'ailleurs, elle sera mise en place mercredi prochain. Je vous promets que ce n'est pas parce que Pierre-Yves BOURNAZEL a posé la question que nous avons décidé de le faire mercredi prochain. Lorsque nous décidons de le faire, lorsque nous décidons aussi que, dans un second temps, cette bourse d'échange sera élargie à l'échelle de la Métropole - c'était prévu dès le début - nous rendons service au-delà même des frontières de Paris.

Je pense donc que nous pouvons aussi nous réjouir du fait que Paris, sur un certain nombre de sujets, a quand même pris de l'avance et sert d'exemple pour d'autres. Ce sont d'ailleurs des outils qui seront mutualisés.

Quelques mots maintenant sur les différents amendements. Deux amendements demandent, d'une part, que la Ville renonce au droit de préemption urbain renforcé et, d'autre part, augmente l'offre de logements P.L.I. Sur le premier point, nous considérons que le D.P.U.R., le droit de préemption urbain renforcé, constitue un outil majeur de rééquilibrage territorial et de développement de l'offre de logements sociaux, donc je ne suis évidemment pas favorable à cet amendement. Quant aux logements intermédiaires, nous en produisons, avec un objectif de 500 logements annuels inscrits dans le P.L.H., objectif que nous respectons. Il doit demeurer sans pour autant constituer une limite indépassable. Un amendement nous alerte également sur une baisse potentielle de notre objectif de constructions neuves de logements. C'est vrai qu'aujourd'hui nous avons un objectif de 4.500 logements neufs par an, ce qui est une transposition nette et sans bavure de l'objectif du P.L.H. dans sa dernière version révisée. Je souhaite que nous le maintenions.

Pour le coup, j'entends bien que certains proposent d'aller au-delà, mais enfin, comme les mêmes nous disent qu'il ne faut pas trop densifier et faire des espaces verts et des équipements publics, je ne vois pas bien comment l'équation pourrait être remplie.

Sur les autres points abordés, nous nous en tenons aux orientations du P.L.H. C'est le cas pour les opérations d'aménagement qui constituent un cadre idéal pour atteindre notre objectif. Je suis fier des projets en cours qui font la part belle à la production de logements sociaux destinés aux catégories populaires et aux classes moyennes.

Enfin, sur la question du P.S.L.A. et de l'accession sociale à la propriété, je serai plus nuancé que d'autres orateurs. Ces dispositifs ont des limites désormais bien documentées, notamment sur leurs dimensions spéculatives. En revanche, nous sommes très favorables à la mise en place d'un organisme de foncier solidaire. Nous avançons, d'ailleurs, sur ce point. Ce sera un moyen de travailler à cette question de l'accession à la propriété sans pour autant créer d'effet d'aubaine pour un certain nombre de propriétaires.

Pour toutes ces raisons, je ne peux que donner un avis défavorable de l'Exécutif à ces quatre amendements du groupe UDI-MODEM ainsi qu'aux deux amendements du groupe les Républicains et Indépendants, mais je me réjouis de la discussion constructive que nous avons eue aujourd'hui.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci beaucoup. En plus, vous avez répondu en moins de 5 minutes à plus de 30 minutes d'intervention. Félicitations.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement n° 84 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 84 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 85 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 85 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 86 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 86 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 87 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 87 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 143 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 143 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 144 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 144 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 243.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DLH 243).

Je vous en remercie.

2018 DLH 13 G - Ensemble immobilier 45-57, boulevard Exelmans (16e). - Autorisations administratives à consentir à "Paris Habitat OPH".

Vœu déposé par M. GOASGUEN, Mme GIAZZI, MM. GABORIAU, HÉLARD, Mme ASSOULINE, M. AURIACOMBE, Mme LECOUTURIER, M. CHERTOK, Mme BOILLOT, M. CAPLIEZ et Mme JÉGO relatif au centre d'hébergement.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DLH 13 G et le vœu n° 88 G qui est rattaché. Il s'agit de l'ensemble immobilier 45-57, boulevard Exelmans.

La parole est à Mme Danièle PREMEL, puis à Mme Julie BOILLOT.

Mme Danièle PREMEL. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous nous félicitons de l'ouverture d'un centre d'hébergement situé au boulevard Exelmans dans le 16^e arrondissement. Ce centre doit loger 250 réfugiés, demandeurs d'asile, hommes isolés et 50 familles et aussi à mieux répartir les centres d'hébergement sur la Capitale actuellement en majorité situés à l'Est de Paris.

En effet, il semble primordial de poursuivre la politique de rééquilibrage territorial, afin que les arrondissements de l'Ouest parisien participent activement à accueillir en leur sein des structures pour sans-abri, au même titre que les autres arrondissements.

L'expérience du centre La promesse de l'aube, ouvert il y a deux ans à la lisière du bois de Boulogne, a fait preuve de réussite et ne peut que nous encourager à poursuivre dans cette voie. D'autre part, l'association "Aurore" proposera des activités socioculturelles et linguistiques en lien avec les acteurs du quartier.

Au nom des élus du groupe Communiste - Front de Gauche, j'apporte tout mon soutien à l'ouverture de ce centre d'hébergement. Notre devoir est d'apporter des réponses solidaires aux plus démunis.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Julie BOILLOT.

Mme Julie BOILLOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, cette caserne de gendarmerie a été vendue il y a quelques mois à la Ville. Il était prévu d'y construire des logements sociaux, des bureaux et une crèche. Les élus du 16^e arrondissement soutenaient ces opérations sans aucun a priori. Autant vous dire que nous avons été très surpris par l'annonce de la création de ce centre temporaire d'hébergement d'urgence pour migrants durant l'été.

La Préfecture de Région, comme à son habitude, sans aucune concertation, ni des élus ni des riverains, a réquisitionné ce bâtiment pour y installer 300 migrants, 100 lits sont pour les réfugiés, 150 pour des demandeurs d'asile et 50 lits pour des familles.

Cette façon de faire du Gouvernement, qui prend des décisions unilatérales autoritaires, est inadmissible. Nous avons d'ailleurs vu que les Parisiens, quel que soit leur quartier, se rebellent puisque cet été les habitants de la rue des Poissonniers dans le 18^e arrondissement ont purement et simplement refusé l'ouverture en catimini d'un centre d'accueil de migrants et ont obtenu le retrait de ce projet de la part de la Préfecture. C'est d'ailleurs dans le 6^e arrondissement, dont le maire est notre excellent collègue des Républicains, Jean-Pierre LECOQ, que ce centre a été accueilli. Vous le voyez, on est loin d'une opposition caricaturale droite-gauche sur la question.

C'est vrai que vous aimez le répéter, Monsieur BROSSAT, Madame PREMEL, vous avez raison, tout se passe bien dans le centre d'accueil du bois de Boulogne. Je ne dirais franchement pas le contraire. Tout va bien, la cohabitation entre ce qu'on appelle les ultra-riches et les migrants se passe très bien, et l'association "Aurore" fait un travail extraordinaire. C'est d'ailleurs pour nous une consolation, qu'elle soit aussi chargée du fonctionnement a priori du foyer Exelmans.

Mais nous ne pouvons pas cautionner la méthode de cette mise au pied du mur, de cet autoritarisme centralisateur de l'État et nous demandons donc la suspension de l'installation de ce centre, tant que la Préfecture de Région ne nous fournit pas, ni à nous, ni aux riverains, une feuille de route claire et s'engage sur des moyens déployés pour assurer une insertion réussie de ce centre dans le quartier d'Auteuil.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - La parole est à M. Ian BROSSAT pour vous répondre.

Nous aurons, après la réponse de l'Exécutif, une explication de vote d'Eric HÉLARD.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci à vous et à nos deux collègues pour leurs interventions.

Il s'agit donc d'un projet de délibération relatif à l'installation d'un centre d'hébergement pour 300 personnes à la caserne Exelmans, et il me revient aussi de répondre au vœu déposé par le groupe LRI qui, en réalité, s'oppose à l'installation de ce centre d'hébergement à destination des réfugiés et de familles à la rue.

Pour ma part, je suis heureux que nous ayons réussi à mobiliser ce site. Nous sommes dans une phase bien particulière, avec des campements de rue qui existaient il y a encore peu, l'arrivée régulière de réfugiés et donc la nécessité pour nous de mobiliser des sites d'hébergement.

Par ailleurs, j'assume le fait que ces sites d'hébergement n'ont pas vocation à se situer tous dans les arrondissements du Nord-Est parisiens qui, par le passé, ont été énormément mis à contribution. Je le dis comme élu de Paris et comme élu du 18e arrondissement.

Donc, si nous souhaitons augmenter nos capacités d'hébergement et faire en sorte que ces hébergements soient équitablement répartis à l'échelle du territoire parisien, il nous faut aussi mobiliser des sites dans les arrondissements de l'Ouest, et notamment dans le 16e arrondissement.

D'autant que l'expérience que nous avons désormais sous nos yeux, et sur laquelle nous avons un peu de recul, celle de l'installation d'un centre d'hébergement en lisière du bois de Boulogne, a fait, je crois, la preuve qu'il est possible d'installer ce type de structure sans qu'au final cela ne pose la moindre difficulté.

Je pense donc qu'il est bon de créer ce deuxième centre d'hébergement. Nous l'avons d'ailleurs visité avec Dominique VERSINI la semaine dernière et je n'ai pas senti de tension particulière.

C'est la raison pour laquelle je ne peux qu'exprimer un avis défavorable au vœu du groupe LRI et je souhaite que les choses se passent bien à la caserne Exelmans et je suis convaincu que ce sera le cas.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Explication de vote d'Eric HÉLARD puis de Thomas LAURET.

M. Eric HÉLARD. - Merci, Monsieur le Maire.

Je tiens juste à signaler une petite erreur matérielle sur la présentation de ce vœu sur la liasse que j'ai lue, qui fait figurer les élus centristes du 16e arrondissement alors que nous ne sommes pas cosignataires de ce vœu.

Aussi, comme en Conseil d'arrondissement, les élus centristes s'abstiendront sur ce vœu, en cohérence avec les positions exprimées depuis longtemps au sein du groupe UDI-MODEM.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Nous prenons bonne note. En effet, pour nous, c'était la majorité du 16e arrondissement dans son ensemble.

La parole est à M. Thomas LAURET.

M. Thomas LAURET. - Si j'estime importante la concertation au niveau local, je ne peux accepter que ce soit le prétexte pour rejeter systématiquement les centres d'hébergement d'urgence. Je suis favorable au projet de délibération pour le groupe Démocrates et Progressistes, et au rejet du vœu.

En revanche, il faut quand même considérer le problème dans son ensemble. On sait pertinemment que le centre d'hébergement d'urgence, allée des Fortifications, a un permis de construire qui court jusqu'en novembre 2019. Donc la question qui se pose, vu qu'on a voté un vœu pour qu'il soit réinstallé dans le 16^e arrondissement, c'est de savoir si le centre d'hébergement d'urgence, allée des Fortifications, pourra s'installer dans la caserne Exelmans prochainement. Il faut tenir les engagements qu'on a pris auprès des Parisiens, quelle que soit leur couleur politique.

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Monsieur BROSSAT, souhaitez-vous répondre ? Non

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 88 G avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 13 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DLH 13 G).

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la rénovation énergétique des bâtiments et à la précarité énergétique.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés. Le vœu n° 89 est relatif à la rénovation énergétique des bâtiments.

La parole est à Mme Danièle PREMEL, pour deux minutes maximum.

Mme Danièle PREMEL. - Merci, Monsieur le Maire. Je vais essayer d'être rapide.

La rénovation énergétique est significative des dimensions du combat écologique qui ne doit pas se limiter à la défense et à la préservation de la nature, mais sachons la relier aux questions sociales de précarité et d'exclusion. Il y a bien une articulation entre écologie et une économie fondée sur la réduction des inégalités et d'une croissance partagée.

La période de canicule, que nous venons de subir, nous rappelle à la fois les enjeux du réchauffement de la planète et celui de l'adaptation de nos logements au changement climatique. Cela pose avec acuité la question des efforts déployés en matière de performance d'isolation et des objectifs atteints pour le confort d'hiver comme d'été des logements.

Alors que la précarité énergétique touche désormais près de 12 millions de personnes, l'enjeu de la rénovation énergétique des bâtiments et des logements sociaux et privés, dans l'application du Plan Climat de la Ville de Paris, est essentiel. Pour ce qui concerne les bailleurs sociaux, les travaux liés à la rénovation énergétique seront impactés par leur trésorerie encore amputée en 2019 par la loi Elan.

Pour toutes ces raisons, le groupe Communiste - Front de Gauche propose dans son vœu que la Maire de Paris demande au Premier Ministre et au Ministre chargé de l'Énergie que le projet de la loi de finances 2019 prévoit l'augmentation du chèque Energie de l'ordre d'au moins 500 euros pour les ménages en situation de précarité énergétique, afin de sauvegarder le pouvoir d'achat de ces ménages précaires ;

- que la Maire de Paris demande à la Région Ile-de-France et à la Métropole de participer au cofinancement de la rénovation énergétique, d'harmoniser leurs aides et leurs critères ;

- qu'elle saisisse les Ministres chargés du Logement et de l'Energie ainsi que le Préfet de Région sur les dispositifs d'aides à la rénovation énergétique de l'ANAH au titre du programme "habiter mieux".

La Ville de Paris, en liaison avec tous les bailleurs sociaux et l'A.D.I.L., doit demander que les services publics puissent distribuer et organisent une campagne d'information sur les chèques d'énergie en direction des publics éligibles et qu'elle pérennise le dispositif "Eco-rénovons Paris" en 2019.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Ian BROSSAT pour vous répondre.

Nous aurons ensuite une explication de vote du groupe Ecologiste.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Très rapidement, parce que Danièle PREMEL a tout dit : évidemment, un avis favorable sur ce vœu.

La question de la rénovation énergétique des bâtiments est un enjeu énorme, un enjeu à la fois écologique et un enjeu de pouvoir d'achat pour beaucoup de familles. D'ailleurs, quand on regarde la réalité, 40 % des dépenses énergétiques en France sont liées au bâtiment : 25 % au logement, 15 % aux bureaux et aux commerces. Et donc, rénover nos bâtiments, faire en sorte qu'ils soient moins consommateurs d'énergie, c'est un enjeu absolument considérable.

Et par ailleurs, vous avez raison de dire que c'est un enjeu de pouvoir d'achat. Des millions de Français sont en situation de précarité énergétique et consacrent plus de 10 % de leur budget aux dépenses d'énergie, et la situation s'aggrave, d'ailleurs, sur ce point, d'année en année.

Et donc, je ne peux qu'approuver le vœu que vous venez de présenter, et nous relayerons, s'il est voté, les revendications que vous portez auprès du Gouvernement et de la Région Ile-de-France.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Monsieur le Maire.

Le vœu du groupe Communiste a attiré notre attention, car la lutte contre la précarité énergétique et la lutte contre le réchauffement climatique sont les deux faces d'une même pièce. Nous soutenons bien évidemment la proposition de pérennisation du dispositif "Eco-rénovons", puisque c'est un outil essentiel pour atteindre les objectifs de réduction de gaz à effet de serre que nous nous sommes fixés. En effet, le secteur du résidentiel et du tertiaire représente 80 % des consommations d'énergie, et plus de 20 % de l'empreinte carbone du territoire parisien.

La révision du P.L.H. en 2015 prévoyait la mise en place d'indicateurs chiffrés sur la précarité énergétique des ménages à Paris, notamment le nombre de bénéficiaires et le montant d'aides du dispositif, et nous aimerions bien avoir plus de détails sur ces chiffres.

Néanmoins, en tant qu'écologistes, nous tenons à rappeler que les aides aux impayés d'énergie ne sont qu'un palliatif assez coûteux face aux situations de précarité énergétique, comme le rappelait l'A.D.E.M.E. dans un récent rapport. Ici, la première mesure qui est mise en avant, c'est le chèque énergie, qui répond plutôt au paiement des factures. Il nous faut passer à une logique de prévention.

Le Plan Climat que nous avons adopté prévoit la mise en place d'un pacte territorial de lutte contre la précarité énergétique, voire d'un fonds social d'aide aux travaux de maîtrise de l'énergie (F.S.A.T.M.E.) d'ici la fin 2019. Le F.S.A.T.M.E. sert à financer des travaux simples comme le calfeutrage ou le remplacement des fenêtres et l'installation de thermostats, ou encore les lampes à basse consommation, et pour nous, c'est ça, la priorité, et non le paiement des factures.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 89 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2018, V. 475).

Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif à la politique du logement.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la location saisonnière au sein du parc social.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à l'autocontrôle des plateformes de location saisonnière.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au contrôle des locations saisonnières.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Les vœux n^{os} 90, 91, 92, 93 et 93 bis sont tous relatifs à la politique du logement et au contrôle des locations saisonnières.

Je vais donner la parole à Thomas LAURET, j'ai l'impression ; Florence BERTHOUT : non, donc ça devrait être M. de FROMENT ; et Danielle SIMONNET.

Thomas LAURET.

M. Thomas LAURET. - Plutôt que d'évoquer la suppression ou l'interdiction d'"Airbnb" dans les arrondissements centraux, nous préconisons, en cohérence avec ce qui a été voté récemment à l'Assemblée Nationale, d'amplifier les efforts de contrôle de l'activité de location meublée de courte durée via des opérations "coup de poing", et de maintenir la pression, évidemment, dans la négociation avec "Airbnb".

Je rappelle que l'Assemblée nationale a voté un article 51 qui vise à renforcer les sanctions pénales et financières à l'encontre des loueurs qui ne respectent pas la réglementation, et que récemment, un accord inédit et historique a été trouvé entre le Gouvernement et les plateformes du secteur le 6 juin 2018 pour bloquer les annonces dépassant les 120 nuitées.

Dans ces conditions, je crois qu'il ne faut pas abuser et faire de la politique politicienne. Il y a aussi de nombreux Parisiens qui ont besoin de louer 120 nuitées maximum par an leur logement pour boucler leurs fins de mois.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Jean-Baptiste de FROMENT.

M. Jean-Baptiste de FROMENT. - Merci, Monsieur le Maire.

Je présente les deux vœux, c'est cela ? Je ne sais pas si je présente les deux vœux à la suite.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Si. Je ne vous redonnerai pas la parole après.

M. Jean-Baptiste de FROMENT. - Nous partageons tous l'objectif de lutte contre la location illégale de meublés touristiques, qui contribue à la destruction nette de logements à Paris, et c'est dans ce cadre-là que nos deux vœux s'inscrivent.

Le premier est un vœu de rappel. Nous avions indiqué, par un premier vœu l'année dernière, en 2017, que la Ville, évidemment, avait un devoir d'exemplarité et que le parc social de la Ville ne devait évidemment pas être l'occasion pour des sous-locations illégales. Et l'Exécutif parisien nous avait rejoints dans cette démarche et s'était engagé à ce qu'effectivement, les bailleurs sociaux et les plateformes de location travaillent conjointement à identifier tous les logements du parc social concernés par des sous-locations par construction illégale, que les annonces concernées soient immédiatement bloquées par les plateformes et qu'une expulsion effective soit prononcée à

l'encontre des locataires par les bailleurs sociaux en cas de récidive constatée. Il y a un certain nombre de cas qui sont recensés, donc le phénomène existe, et quand on a presque 140.000 demandeurs de logement social, on ne peut évidemment accepter une telle situation.

La Ville s'était engagée à agir et ce que l'on constate un an après, c'est que rien n'est fait et que notamment, la campagne de communication qui devait être lancée pour rappeler aux locataires du parc social leurs droits et devoirs, et la stricte interdiction de sous-louer leur logement, n'a pas été encore lancée. Nous demandons donc que ce soit fait.

Le second vœu est relatif à l'autocontrôle des plateformes de location saisonnière et de courte durée. C'est une proposition que nous faisons depuis longtemps. Nous ne comprenons pas pourquoi, en complément des opérations de contrôles ex post qui sont effectuées par les agents de la Ville, la Direction du Logement, et qui sont en fait très peu efficaces, puisqu'au fond, les amendes qui sont perçues, et qui d'ailleurs ne sont pas collectées directement par la Ville, couvrent à peine le coût de la masse salariale des gens qui sont destinés à effectuer les contrôles...

Nous proposons donc qu'en complément de ce dispositif peu efficace, on utilise cette solution qui consiste, avec les plateformes, à provoquer un auto-blocage des annonces au bout de 120 nuitées. Evidemment, cela suppose qu'il y ait une interconnexion entre les différentes plateformes pour que la personne qui fait 120 locations sur une plateforme donnée ne se reporte pas ensuite sur la plateforme suivante pour effectuer d'autres locations. Il y a donc un système un tout petit peu complexe d'interconnexion, mais je crois que les acteurs du secteur étaient prêts à travailler sur cette solution.

Et la Ville de Paris, pour des questions qui m'échappent, et finalement par goût peut-être de la bureaucratie, se refuse à expérimenter cette solution pragmatique et extrêmement efficace qui, je le précise, a déjà été expérimentée avec succès dans d'autres villes du monde.

Merci beaucoup.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Ce développement d'"Airbnb" exige de notre Collectivité qu'on mette les moyens. Evidemment, il y a un certain nombre de choses qui doivent se régler par une évolution du cadre législatif. Personnellement, je trouve que 120 nuitées par an, c'est déjà énorme. C'est énorme, 120 nuitées par an ! Il faut considérer que le logement n'a pas vocation à servir de rente. Il faut absolument revenir sur l'usage du logement.

On sait pertinemment que l'explosion des locations saisonnières est à la fois liée à la politique d'attractivité touristique qu'on développe et à des plateformes qui essaient de développer un rapport à la rente, et que la problématique des Parisiennes et Parisiens qui ont du mal à se loger à Paris passe par l'encadrement à la baisse des loyers et du foncier, pas par la course en avant par la recherche de nouvelles rentes.

Mais surtout, on sait qu'il y a en plus des crapules dans le secteur qui louent des appartements entiers bien plus que 120 nuitées, qui sont par ailleurs multipropriétaires. Là, il faut sévir.

Moi j'aimerais savoir quelle est la réalité. Croyez-vous que dans une grande capitale comme Paris, avec une trentaine d'agents, que l'on est en capacité de véritablement surveiller et contrôler la situation ?

J'aimerais, Monsieur le Maire, que vous nous précisiez, y a-t-il eu 111 condamnations au premier semestre 2018 pour 20.000 locations qui seraient problématiques ?

Avez-vous connaissance de chiffres plus précis sur le nombre, sur l'estimation et comment faites-vous pour estimer les locations qui seraient problématiques à Paris ? Je pense qu'il faut mettre le paquet, qu'il faut absolument qu'il y ait au moins, c'est l'objet de mon vœu, 100 agents comme c'est le cas dans une ville comme Barcelone.

Oui, il faut développer un débat pour la révision de notre politique d'attractivité touristique et de ses impacts sur l'environnement, sur le logement, la qualité de vie et les problématiques de location dites saisonnières. Il faut une réflexion engagée sur la notion métropolitaine pour l'interdiction et la limitation des locations saisonnières, car le problème n'est plus lié simplement au Centre de Paris, "Airbnb" se développe dans tous les arrondissements et la petite couronne.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Ian BROSSAT pour vous répondre.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Sur le fond nous sommes globalement tous d'accord, c'est évidemment sur les stratégies et les tactiques à déployer que nous avons parfois des nuances.

Pas moins de 4 vœux ont été déposés sur la question brûlante des locations meublées touristiques et des plateformes qui les rendent possibles.

La Ville de Paris n'est pas restée inactive ces dernières années sur ce sujet : actions "coup de poing" de contrôle ; augmentation du nombre de contrôleurs, ils étaient 20 ils sont désormais 30 ; plus de 1,3 million d'euros d'amende en 2018 soit autant en 7 mois qu'au cours de l'année précédente ; un numéro d'enregistrement obligatoire depuis le 1er décembre dernier ; et désormais des sanctions sonnantes et trébuchantes pour les plateformes, puisque comme l'a rappelé Thomas LAURET, le cadre législatif a changé et nous avons obtenu que dans la loi Elan, il soit prévu des sanctions sur les plateformes.

Jusqu'à présent nous étions dans une situation un peu absurde. Nous pouvions sanctionner les propriétaires mais pas les plateformes, alors même que les plateformes touchent des commissions sur ces annonces illégales.

J'en viens aux différents vœux.

Le vœu n° 90, sur lequel j'émettrai un avis défavorable, propose 2 choses. La première, je suis pour, la deuxième, je ne suis pas pour. La première propose que nous continuions les opérations coup de poing, évidemment, et d'ailleurs nous avons bien l'intention de le faire.

En revanche, vous nous proposez dans le même temps que nous engagions une négociation avec "Airbnb" pour une redistribution plus équitable des bénéfices. J'avoue ne pas comprendre à quel titre notre Municipalité, à elle seule, contraindrait par une négociation, une multinationale qui pèse plus de 30 milliards d'euros de valorisation boursière, à redistribuer plus équitablement ses bénéfices.

Si vous me dites pourquoi et comment, je veux bien essayer d'y réfléchir de nouveau. En attendant, avis défavorable.

Pour ce qui concerne le vœu n° 91 du groupe LRI, il évoque la question des sous-locations saisonnières dans le parc social, c'est résiduel, marginal, certes, mais c'est inacceptable. On ne peut pas accepter que des gens sous-louent leur logement social alors qu'il a été financé sur fonds publics. Nous avons plusieurs opérations engagées qui peuvent aboutir à une expulsion pour "Paris Habitat". Ce sont 7 dossiers qui ont été identifiés.

Je suis favorable au vœu présenté, j'émettrai donc un avis positif.

Le vœu n° 92 du groupe LRI revient sur la question de l'auto contrôle des plateformes. Face à des multinationales comme celle-là, je crois plus au contrôle qu'à l'auto contrôle, et si elles ont vocation à s'auto contrôler, elles n'ont pas besoin de la Ville de Paris pour le faire, qu'elles le fassent.

Je note que l'écrasante majorité des villes qui ont tenté l'auto contrôle ont fini par adopter le contrôle, constatant que l'auto contrôle fonctionnait relativement peu.

J'en viens au vœu n° 91 de Danielle SIMONNET, j'en partage évidemment l'esprit, mais quelques précisions. Je serai un peu au-delà des 2 minutes, mais il y a 4 vœux.

Vous évoquez la Ville de Barcelone avec ses 100 agents de contrôle. C'est vrai que cela m'a interpellé et j'ai utilisé cet argument pour obtenir des postes supplémentaires au B.P.L.H.

Cela dit, il n'est pas de bonne foi cet argument pour une raison assez simple, le périmètre de mission des agents de contrôle de Barcelone n'est pas exactement le même qu'à Paris. Je m'explique : les agents de la Ville de Barcelone ont un périmètre de mission plus important, puisqu'il s'agit de contrôles d'hygiène et de sécurité des hébergements touristiques, soit un travail d'une tout autre nature que celui de nos agents qui se consacrent exclusivement à la protection des locaux d'habitation.

Autrement dit, les agents de contrôle de Barcelone vont dans ces logements touristiques pour vérifier si un certain nombre de normes sont remplies, ce qui n'est pas du tout le travail de nos agents. Le périmètre n'étant pas exactement le même, il n'est pas tout à fait de bonne foi de considérer que ce serait juste de comparer 30 agents pour Paris et 100 agents pour Barcelone, mais je serais ravi que nous ayons des agents supplémentaires, et d'ailleurs, je souhaite que le budget permette de le faire, mais je sais que les choses vont avancer sur ce sujet.

Je n'é mets pas un avis favorable sur ce vœu, mais sur l'esprit, je crois que nous sommes globalement d'accord.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 90 déposé par le groupe Démocrates et Progressistes avec avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Absentions ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 91 déposé par le groupe les Républicains et Indépendants avec avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2018, V. 476).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 92 déposé par le groupe les Républicains et Indépendants avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 93 déposé par Mme SIMONNET avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 93 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2018, V. 477).

Vœu déposé par le groupe LRI relatif aux échanges ponctuels P.L.S.-P.L.A.-I.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le vœu n° 94 est relatif aux échanges ponctuels P.L.S.-P.L.A.-I.

Jean-Baptiste de FROMENT.

M. Jean-Baptiste de FROMENT. - Merci, Monsieur le Maire, c'est un vœu au nom de Geoffroy BOULARD et de l'Exécutif du 17^e arrondissement.

C'est un vœu qui consiste à prendre acte du fait que les logements P.L.S. orientés sur le contingent de l'Etat sont très difficilement peuplés, car la Préfecture ne peut loger que des demandeurs DALO ou reconnus prioritaires.

Et donc, il vise à reconnaître que le plafond P.L.S. ne correspond pas au plafond des demandeurs DALO et à demander à la Maire de Paris des échanges ponctuels intercontingents de manière à fournir des logements à la Préfecture dont la catégorie de financement correspond aux demandeurs que l'Etat peut reloger dans un contexte où de nombreuses livraisons de logements sociaux sont appelées à intervenir, notamment dans le 17^e arrondissement, et en vue de privilégier la mixité sociale, qui est une obligation légale.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, et merci à Jean-Baptiste de FROMENT pour son intervention.

Nous avons la volonté d'adapter l'offre de logement au vivier de demandeurs, c'est pourquoi la répartition des logements entre l'Etat, la mairie centrale et les mairies d'arrondissement se fait sur la base d'un équilibre en volume, en catégorie de financement et en typologie.

Cette répartition des différents financements de logements sociaux sur les contingents des réservataires est votée par délibération en Conseil de Paris. Dès lors, et j'en viens directement à votre vœu, il n'est pas possible juridiquement de contourner le vote du Conseil de Paris concernant les engagements financiers de la collectivité pour les programmes passés ou en cours.

De ce fait, je ne vois pas bien comment nous pourrions exaucer votre vœu pour des raisons une fois de plus juridiques.

J'émet donc un avis défavorable au vœu présenté.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 94 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par le groupe LRI relatif au devenir des anciens locaux de Pôle Emploi cité Charles Godon.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le vœu n° 95 est relatif au devenir des anciens locaux du Pôle Emploi cité Charles Godon.

Jean-Baptiste de FROMENT.

M. Jean-Baptiste de FROMENT. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est un vœu qui consiste en une demande d'information sur les solutions envisagées pour l'ensemble immobilier Charles Godon, qui autrefois correspondait à des locaux de Pôle Emploi. C'est un site qui a été racheté par la Ville, il y a eu un projet de logements sociaux, des expertises techniques et juridiques ont révélé que cela n'était pas envisageable.

Dans le temps intermédiaire, l'association "Coallia" en faveur de jeunes migrants a installé une structure d'accueil pour mineurs migrants, qui répond à un besoin urgent, qui marche extrêmement bien. Nous souhaitons que pendant ce temps intercalaire, cette structure puisse continuer à être hébergée dans cette cité Charles Godon, et qu'ensuite puisse être étudié ce que nous souhaitons depuis le départ, depuis 2014, l'implantation d'un équipement de petite enfance à cette adresse. Merci beaucoup.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Monsieur le Maire, cher Jean-Baptiste de FROMENT, comme nous avons pu le démontrer, et notre séance du Conseil aujourd'hui le rappelle, la Ville de Paris est particulièrement volontaire pour favoriser la mise à disposition du domaine intercalaire en faveur de publics en difficulté. On l'a vu tout à l'heure avec la caserne Exelmans, on le voit avec ce dossier.

Je ne peux donc que me prononcer favorablement au maintien de la structure d'accueil pour mineurs migrants, située cité Charles Godon, et gérée par "Coallia", et ce jusqu'au début des travaux de construction neuve. Il n'a d'ailleurs jamais été question pour nous d'une quelconque fermeture anticipée.

Concernant la réalisation d'un programme de construction de 13 logements sociaux envisagés à cette place et suite à la décision de préemption de l'ensemble immobilier, les permis de construire ont été accordés à la R.I.V.P. et, dans le même temps, deux recours ont été déposés, dont un concernant la servitude.

La Régie immobilière de la Ville de Paris, qui a acquis le bien auprès de l'Etat, estime que la suppression de la servitude est nécessaire à la réalisation du projet. A défaut d'un accord à l'amiable avec la copropriété voisine, la R.I.V.P. aura deux options : soit le recours à une expropriation soit la rétrocession de l'immeuble à l'Etat. Ce sont les deux possibilités juridiques qui se présentent à nous.

Voilà où nous en sommes aujourd'hui.

Vous nous demandez, par ailleurs, de regarder la possibilité d'installer un équipement de petite enfance à cette adresse. Je suis évidemment favorable à ce qu'on l'étudie et, pour toutes les raisons que je viens d'évoquer à l'instant, je ne peux qu'émettre un avis favorable à votre vœu.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 95 déposé par le groupe les Républicains et Indépendants avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2018, V. 478).

Vœu déposé par M. GOASGUEN, Mme GIAZZI, MM. GABORIAU, HÉLARD, ASSOULINE, AURIACOMBE, Mme LECOULTURIER, M. CHERTOK, Mme BOILLOT, M. CAPLIEZ et Mme JÉGO relatif au programme immobilier rue Erlanger et boulevard Exelmans.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Le vœu n° 96 est relatif au programme immobilier rue Erlanger et boulevard Exelmans.

Julie BOILLOT.

Mme Julie BOILLOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, voilà un projet qui peut paraître simple. Il s'agit d'une rénovation d'école maternelle qui a mal vieilli. Il s'agit de l'école maternelle Erlanger, mais voilà, nous sommes dans le 16^e arrondissement, et cela fait des années que nous, élus, demandons que les crédits soient débloqués. Imaginez, cette question était déjà dans nos projets en 2008 et 2014.

L'urgence est devenue encore plus prégnante à la suite de la construction des 176 logements de la gare d'Auteuil. Erlanger ne peut pas absorber tous ces nouveaux élèves et il a donc fallu les répartir sur plusieurs écoles de l'arrondissement, ce qui n'est pas franchement terrible pour ces enfants en bas âge.

Ce refus de prioriser la rénovation a été la première erreur de la Mairie de Paris, mais pas la plus grave. Maintenant, la rénovation est enfin programmée, mais à quel prix, devrais-je dire. Le projet que vous vous obstinez à porter, malgré les multiples réunions entre "Paris Habitat" et les riverains, est une aberration, juste pour le bien-être des enfants.

Qui a envie, Monsieur BROSSAT, que son enfant passe la journée dans une école quasiment enterrée, entourée à 90 % par des bâtiments cumulant à 38 mètres et 31 mètres, et dont la cour est protégée par un filet métallique pour éviter la chute des objets provenant de logements.

Que les choses soient claires, dire que les élus du 16e arrondissement s'opposent à ce projet parce que ce sont 65 logements sociaux serait totalement et profondément malhonnête. Vous créeriez 65 penthouses pour millionnaires et, à la place de la pension de famille, une boutique hôtel, cela ne ferait aucune différence, notre opposition ne serait pas différente.

Nous refusons purement et simplement la création de cette école en l'état, qui ressemble plus à la prison de Fleury-Mérogis qu'à l'image d'Epinal de l'école du petit Nicolas.

Tout l'été, nous avons lu dans la presse de formidables articles sur l'école parisienne de demain, une école végétalisée, une école dont le goudron de la cour a été remplacé par la terre et le gazon, une école participant pleinement à l'objectif du Plan Climat parisien.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Madame BOILLOT...

Mme Julie BOILLOT. - Je termine. Et donc vous vous apprêtez à construire une hérésie écologique, éducative. Mais j'ai envie de croire que ce n'est pas définitif, que votre obstination du logement social pour l'Ouest a une limite, celle du bien-être de nos enfants.

Je vous remercie d'envisager de revoir votre permis de construire.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, merci à Julie BOILLOT pour son intervention.

Nous avons déjà, à vrai dire, beaucoup débattu de ce projet, et notamment en décembre dernier. Il s'agit en réalité d'un projet complet, qui prévoit effectivement de créer une maison-relais de 25 logements, et 55 logements sociaux. Il intègre aussi la construction d'un groupe scolaire de 15 classes maternelles et élémentaires ainsi que la création d'une crèche. Il n'y avait auparavant qu'une école maternelle de 8 classes.

Je vous garantis donc que ces équipements neufs offriront toutes les garanties de confort aux enfants, comme vous le demandez, et je suis donc favorable à ce que le projet puisse avancer, conformément au permis de construire qui a été déposé par "Paris Habitat".

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

J'ai été saisi de deux demandes d'explications de vote. Thomas LAURET et Danielle SIMONNET.

M. Thomas LAURET. - Je me suis battu pour que cette école soit reconstruite, pour qu'on y ajoute une crèche, ce qui a été le cas. On a voulu y ajouter du logement et j'y suis favorable, mais le résultat architectural est problématique. Il faut le revoir parce qu'on a imbriqué l'ensemble et mis des logements au-dessus de l'école et de la cour, etc., et la cour est trop refermée.

Je pense qu'on aurait pu mettre des logements sur le bout du triangle et mettre l'école et la crèche derrière.

Je pense qu'il est important que "Paris Habitat" revoie sa copie sur ce sujet, non pas sur le programme, mais sur le plan architectural, car réellement la cour complètement enfermée avec des logements au-dessus me paraît très dommage.

Donc je ne pourrai pas voter ce vœu car il est caricatural et il demande la suppression des logements, malheureusement, mais sur le principe, il faut revoir ce projet. De toute façon, les élus du 16e arrondissement ne sont pas là, Claude GOASGUEN, Danielle GIAZZI...

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Danielle SIMONNET

Mme Danielle SIMONNET. - Moi non plus, je ne voterai pas ce vœu.

Il faut du logement social dans le 16e arrondissement. Il faut absolument soutenir la possibilité de changer cet arrondissement qui, au niveau de son peuplement, est comme à Neuilly, et c'est problématique.

Par contre, on ne peut pas accepter des projets architecturaux où les écoles se retrouvent à ce point-là dans des espaces où les questions de sécurité posent problème. On a eu comme cela des problèmes d'écoles dans le

20e arrondissement, où on a dû faire des travaux qui ont traîné pendant longtemps. La cour, qui avait besoin d'un grillage pour empêcher les jets d'objets et ce genre de situation, n'est pas acceptable.

Mais je ne peux pas voter un vœu qui s'oppose comme cela par principe aux logements sociaux.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - C'est un axe surprise !

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 96 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à des mesures de réquisition de logements et d'interdiction de résidences secondaires.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Enfin - je dis enfin car nous allons terminer par là pour aujourd'hui - les vœux n° 97 et n° 97 bis sont relatifs à des mesures de réquisition de logements et d'interdiction de résidences secondaires.

Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Vous savez très bien que la spéculation sur le logement profite justement à organiser la rareté locative. C'est bien pour cela que la bataille contre "Airbnb" est essentielle. Cette bataille doit continuer et s'amplifier contre tous les autres logements et bureaux vides, parce que l'organisation de cette rareté participe de la gentrification.

De plus en plus de propriétaires préfèrent vivre de la rente sans louer leur logement, parce qu'il prend de toute façon de la valeur sans être occupé, pour ensuite le revendre. Il y a en plus les problématiques de résidences secondaires. Or, nous avons une loi sur la réquisition des logements vides. Quand sera-t-elle enfin appliquée à Paris ?

Je demande à travers ce vœu que la Ville de Paris de nouveau interpelle le Gouvernement et saisisse le Préfet, avant la fin de l'année en cours, afin de lui transmettre son avis favorable pour que soit mise en œuvre la réquisition des bâtiments inoccupés et des logements vacants qu'elle a recensés, conformément à l'engagement pris en mai dernier - il y avait eu, à travers l'adoption d'un vœu, la volonté de recenser tous les bâtiments vides sur la Capitale - et que la Ville de Paris, en lien avec l'État, sur le modèle de la réforme du statut de Paris, contribue à l'évolution du cadre législatif, afin d'interdire la propriété de résidences secondaires dans les zones tendues, puisqu'on sait que le mal logement chronique que notre ville connaît est lié à cela.

Donc mille excuses si mon vœu, tel qu'il a été transmis, a été écorné de sa fin.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Ian BROSSAT pour vous répondre.

J'ai été saisi d'une demande d'explication de vote ensuite.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - C'est évidemment un sujet important. Nous vivons dans une ville qui est maintenant pleine comme un œuf. Paris est la ville la plus dense d'Europe. La question du logement doit donc être posée de façon un peu différente de la manière dont elle l'a été au cours des années passées.

Beaucoup de gens ont des difficultés à trouver un logement, y compris des gens qui travaillent, alors que beaucoup de logements parisiens sont des logements soit totalement vides, soit inoccupés les trois-quarts de l'année.

Nous avons effectivement eu, au cours des quinze dernières années, une augmentation considérable du nombre de résidences secondaires : plus 40 % de résidences secondaires. Nous avons plus de 100.000 résidences

secondaires à Paris. D'ailleurs, quand on regarde les 4 premiers arrondissements de Paris, 26 % des logements ne servent plus à loger les Parisiens. Donc, évidemment que la question mérite d'être posée, de même que nous posons la question de la multiplication du nombre de locations touristiques et ces fameux 20.000 logements qui ont été perdus parce qu'ils ont été transformés en logements, avec pour seule destination d'être des locations touristiques. Donc, il nous faut obtenir des avancées législatives.

D'ailleurs, je note que dans un certain nombre de pays, dans un certain nombre de villes, à Amsterdam, à Berlin, il y a eu des mesures très coercitives sur les résidences secondaires qui ont été prises. Berlin vient d'annoncer son intention d'interdire l'achat d'appartements par des investisseurs étrangers.

Je souhaite que les collectivités, que la Ville de Paris comme les autres villes, puissent avoir la possibilité d'agir sur cette question. Aujourd'hui, nous n'avons pas cette possibilité. Donc, au-delà même du débat de fond de savoir quelles sont les mesures qui doivent être prises, ce que porte le vœu de l'Exécutif, c'est la décentralisation de cette compétence. C'est l'idée que la Ville de Paris, les élus de Paris ne sont pas les plus mal placés pour savoir ce qui est bon pour leur ville. Je souhaite donc que la Ville de Paris puisse, d'une certaine manière, décider le sort qu'elle souhaite réserver aux résidences secondaires.

C'est le sens du vœu de l'Exécutif sur lequel nous pouvons nous accorder.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Explication de vote : Jean-Baptiste de FROMENT.

M. Jean-Baptiste de FROMENT. - Je ne suis pas sûr d'avoir tout compris. M. BROSSAT propose que la Ville de Paris récupère une compétence qui consisterait à interdire sur son territoire la possession d'une résidence secondaire. Cela me paraît quelque chose de directement attentatoire à quelque chose qui s'appelle le droit de propriété. Je suis attaché à ce droit et à la constitution qui le défend. A ce titre, bien sûr, je voterai contre, avec mon groupe.

J'en profite pour constater que, là, M. BROSSAT parle en tant qu'adjoint à la Maire de Paris, donc sa position engage celle de la Maire de Paris qui, donc, prend là une position dans ce débat, même si, évidemment, nous sommes d'accord sur la crise du logement qui traverse Paris et sur le fait que des solutions fortes doivent être mises en œuvre. Mais, là, je constate que la Maire de Paris prend une position maximaliste, extrêmement radicale, que nous enregistrons pour la suite des opérations.

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Explication de vote : Monsieur AZIÈRE...

M. Eric AZIÈRE. - En un mot, juste pour dire que je rejoins parfaitement les remarques de Jean-Baptiste de FROMENT. Autant un certain nombre de mesures nous semblent pouvoir être déléguées à la collectivité quand il s'agit du logement, de la location des meublés touristiques, et c'est un argument sur lequel nous sommes sensibles. Autant, là, on passe du meublé touristique aux résidences secondaires et l'on se retrouve, en effet, dans une mesure complètement attentatoire à un droit de propriété évident. Donc, nous voterons contre ce vœu.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Vous maintenez votre vœu, Madame SIMONNET ?

Mme Danielle SIMONNET. - Oui, je maintiens mon vœu, mais je voterai également celui de l'Exécutif. Dans le vœu de l'Exécutif, il faudrait aussi rajouter que la Ville de Paris saisisse elle-même le Préfet, et pas simplement s'en remettre au Gouvernement. Maintenant, sur le vœu initial, il y a une différence entre le vœu initial et celui de l'Exécutif. Je vais, hélas, devoir rassurer les rangs du groupe les Républicains et Indépendants.

M. Ian BROSSAT ne demande plus l'interdiction de la propriété de résidence secondaire, mais que la compétence sur le régime d'autorisation de réglementation soit transmise aux territoires, ce qui est beaucoup plus flou.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Monsieur BROSSAT...

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci chaleureusement à Danielle SIMONNET de se faire mon porte-parole, mais elle a effectivement raison.

Par ailleurs, je suis favorable à l'amendement au vœu de l'Exécutif que vous proposez. Vous écrivez maintenant même les vœux de l'Exécutif. Il y a des choses qui se passent ce soir et j'en suis très heureux. Je suis favorable à ce que l'on puisse interpeller la Préfecture aussi. Evidemment, quand on parle du Gouvernement, la Préfecture, bien sûr. Donc, ajoutons la Préfecture de Paris au vœu de l'Exécutif.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 97 déposé par Mme SIMONNET avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 97 bis ainsi amendé de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2018, V. 479).

Merci.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue le mardi 25 septembre 2018 à vingt-et-une heures cinq minutes, est reprise le mercredi 26 septembre 2018 à neuf heures, sous la présidence de Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe).

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Bonjour à toutes et tous. Chers collègues, je vous propose de commencer cette troisième séance du Conseil de Paris, et peut-être dernière séance pour le mois d'octobre.

2018 DAE 209 - Subvention d'investissement (250.000 euros) et convention avec "Scintillo" pour l'accélérateur de projets culturels "F.A.R." (11e).

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Je vous propose d'examiner le projet de délibération DAE 209 : subvention d'investissement de 250.000 euros et convention avec "Scintillo" pour l'accélérateur de projets culturels "F.A.R." dans le 11^e arrondissement.

La parole est à M. Philippe DUCLOUX.

M. Philippe DUCLOUX. - Merci, Madame la Maire.

Merci, mes chers collègues, et bravo à celles et ceux qui sont présents à 9 heures !

J'ai souhaité intervenir très rapidement sur ce projet de délibération concernant une subvention d'investissement de 250.000 euros et une convention avec la S.A.S. "Scintillo", dont le siège social est situé dans mon arrondissement, le 11^e arrondissement, et plus exactement au 67, rue de la Roquette, afin de valoriser et souligner l'intérêt de leur projet d'accélérateur de projets culturels.

"Scintillo", créée en 2010, anime un écosystème d'une quinzaine d'entreprises opérant dans de nombreux champs d'action culturels et créatifs : musique, art, cinéma, presse, événement, communication.

Elle mutualise les moyens, les talents au service de la création culturelle. Ses équipes possèdent un savoir-faire spécifique pour les projets culturels à caractère innovant, tant dans le domaine économique que dans celui des usages et de la gestion.

En 2012, "Scintillo" a créé "Créatis", le premier incubateur de projets innovants dans les champs de la culture et des industries créatives.

Implantée à la Gaîté lyrique, boulevard de Sébastopol, cet incubateur a reçu le label "Paris Innovation", et jusqu'en 2017, "Créatis" a accompagné 130 jeunes pousses qui ont réalisé 22 millions d'euros de chiffre d'affaires cumulé, levé 8 millions de capitaux et généré 350 emplois.

En parallèle, "Scintillo" a été intégrée au sein du groupe "S.O.S." que tout le monde connaît dans cet hémicycle, qui œuvre dans le champ de l'économie sociale et solidaire, développant ainsi l'expertise du groupe en matière d'innovation culturelle.

En 2017, "Créatis" a redessiné ses axes de travail en quatre grandes thématiques, avec des partenariats nouveaux et du "hors les murs" : "le Made in France", "Créatis Patrimoine", "Créatis Média", "Créatis V.R.", donc la réalité virtuelle.

L'évolution de "Créatis" s'est encore accélérée ces derniers mois. En effet, les responsables de cette structure ont souhaité accroître l'impact de l'incubateur accélérateur, et consolider son écosystème.

Pour cela, "Scintillo" a lancé, cet été, un tout nouvel équipement situé dans une rue que nous connaissons bien et que nous aimons beaucoup, la rue de la Fontaine-au-Roi, qui nous rappelle évidemment de tristes souvenirs avec les attentats du 13 novembre, mais c'est un quartier qui bouge, qui revit, où il y a énormément d'incubateurs, de "start-up", de sociétés qui font qu'aujourd'hui, c'est un quartier qui est vraiment tourné vers l'avenir et vers l'innovation.

"F.A.R.", dont il s'agit, dont l'ambition est d'être le plus grand accélérateur de projets culturels de France, est une véritable vitrine internationale des industries culturelles et créatives parisiennes. A terme, "F.A.R." sera intégré au réseau "B.A.N.G.", fédérant des établissements équivalents dans d'autres villes françaises.

Je m'arrêterai là pour ne pas être trop long et je demanderai, soit à Frédéric HOCQUARD soit à Jean-Louis MISSIKA, qui co-rapportent tous les deux ce projet de délibération, de nous donner plus de détails concernant ce projet très innovant, très innovateur, consistant à créer une communauté de créateurs dans de nombreux champs culturels et créatifs.

Il siègera, comme je le disais, dans cet immeuble situé au 15, rue de la Fontaine-au-Roi et il devra, il me semble, créer des relations de complémentarité avec les activités très diverses qui se développent, comme je le disais tout à l'heure, dans ce quartier à la fois populaire, vivant, jeune, dynamique, tourné vers l'avenir qu'est le quartier de la Fontaine-au-Roi dans mon arrondissement, dans le 11^e arrondissement.

Je vous remercie.

(Mme la Maire de Paris reprend place au fauteuil de la présidence).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, cher Philippe DUCLOUX.

La parole, mais elle n'est pas là, était à Mme SIMONNET.

La parole est maintenant à Mme PRIMET pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Madame la Maire, mes chers collègues, je commencerai par une question : à quel champ lexical appartiennent les expressions : incubateur de projet innovant, incubateur accélérateur, nouveau média, "start-up", designer, solution de financement, accélérateur de projets, consolider son écosystème.

Réponse : au champ lexical de l'entreprise.

Ces expressions sont pourtant toutes issues du projet de délibération DAE 209 qui vise à accorder une subvention à "Scintillo" pour un accélérateur de projets culturels nommé "F.A.R."

L'usage de ce langage d'entreprise pour habiller des projets culturels nous semble inapproprié, et on aurait aimé que ce soit démenti par le reste du projet de délibération ou par les éléments annexés pour nous permettre de la voter.

Or il n'en est rien. "Scintillo" est une S.A.S., nous sommes donc bien du côté du secteur marchand.

Nous n'avons pas de bilan financier, pas d'informations sur la gouvernance, pas de rapport d'activité dans le projet de délibération, pour nous permettre d'évaluer la nature des projets soutenus par "Scintillo". Les éléments fournis au dernier moment n'ont pas suffi à nous rassurer.

Le site de l'entreprise n'est guère plus convaincant. On y trouve diverses informations. Quelques projets sont mis en avant dans la page d'actualité, projets dont il est difficile de trouver la cohérence d'ensemble.

L'un d'entre eux a attiré notre attention. Il concerne l'Hôtel de la Marine, et "Scintillo" se dit fière d'avoir participé à ce beau projet, sans aucun autre détail. Au vu de l'actualité récente et du vœu que nous déposons en ce qui concerne l'Hôtel de la Marine, nous restons sceptiques. C'est bien maigre pour nous convaincre de verser 250.000 euros à cette entreprise "culturelle".

250.000 euros, c'est beaucoup dans l'absolu. 250.000 euros, c'est beaucoup trop quand il s'agit d'argent public versé au secteur privé, rubis sur l'ongle, sans la preuve que cet argent sera utilisé pour des projets qui bénéficieront à la population.

Le projet de délibération indique que "Créatis", incubateur de projets innovants, créée par "Scintillo" en 2012, a réussi à lever 8 millions de capitaux et que les jeunes pousses incubées ont généré 22 millions d'euros de chiffre d'affaires.

C'est très impressionnant, mais cet affichage nous laisse penser que "Scintillo" est peut-être capable de trouver les financements nécessaires à l'agrandissement de ses activités sans recourir à l'argent public.

Comme nos collègues du 11^e arrondissement, nous voterons contre ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je donne la parole à Mme SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Je suis désolée, je n'ai pas eu le temps de retrouver mes notes, mais de mémoire, la culture n'est pas une marchandise. Quand on a de l'argent public à donner à la culture, on l'investit...

M. Jérôme DUBUS. - Il n'y a pas besoin de notes.

Mme Danielle SIMONNET. - C'est sûr que M. l'ancien président du M.E.D.E.F., toujours spécialiste pour défendre l'ultra libéralisme, mais par contre toujours prêt à ce que l'argent public alimente le libéralisme... Vous gardez vos contradictions, moi, j'ai mes convictions...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - J'ai été gentille de vous donner la parole alors que vous n'étiez pas là quand vous deviez la prendre. S'il vous plait, allez aux faits, car j'aurais très bien pu ne pas vous donner la parole.

Mme Danielle SIMONNET. - Pourquoi vous auriez pu ne pas me donner la parole ?

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Parce que vous n'étiez pas là quand votre tour de parole est arrivé.

Mme Danielle SIMONNET. - Nous sommes au projet de délibération. Je suis ici en séance.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Vous étiez inscrite avant, Madame.

Mme Danielle SIMONNET. - Bien, Madame la Maire. Vous aimez ce rôle, mais il agace énormément. J'ai 5 minutes, mais si cela vous ennuie je peux rester sur les 5 minutes. Un peu de respect !

250.000 euros, combien d'associations de culture, d'appropriation sociale de la culture dans les quartiers ont des difficultés, surtout depuis la suppression des contrats aidés ? Combien de théâtres ont mis la clef sous la porte depuis le début de cette mandature et depuis 2001 ? Vous ne croyez pas qu'il y a mieux à faire que de mettre tout cet argent dans un incubateur à culture ?

Vous vous gargarisez d'un discours libéral sur la culture en oubliant l'essentiel : il faut aider les artistes à créer. Il faut aider les lieux de démonstration de toute la diversité des langages culturels et permettre les rencontres et débats pour permettre l'appropriation sociale de la culture.

On n'a pas besoin d'incubateur pour cela, on a besoin de lieux, de moyens financiers, et d'implication citoyenne. Alors, faites donc cela et arrêtez avec ces projets de délibération libéraux.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Pour répondre, la parole est à M. Jean-Louis MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Madame SIMONNET, vous êtes meilleure sans notes qu'avec notes ! Mais c'est normal, c'est le "stand up", à force d'en faire, vous arrivez à improviser aussi bien. En même temps, c'est un peu quand même la même chose, mais en mieux.

Mme Danielle SIMONNET. - C'est gratuit !

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - En plus, c'est gratuit, vous avez parfaitement raison.

Parlons un tout petit peu de ce groupe "Scintillo", car il ne vient pas de nulle part. Je voudrais vous rappeler les uns les autres que lorsque nous avons créé la nouvelle Gaieté lyrique, Bertrand DELANOË a accepté, sur ma proposition, que les derniers étages de la Gaîté lyrique soient consacrés à l'accélération de projets culturels innovants. C'était en 2010, et vraiment une idée à l'époque assez nouvelle, assez révolutionnaire, c'était créatif, c'était le premier accélérateur dédié à l'entrepreneuriat et à l'innovation dans les champs de la culture et les industries créatives.

Je voudrais préciser aux orateurs qui disent que la culture n'est pas une marchandise, je partage tout à fait ce point de vue : la culture n'est pas une marchandise, mais il y a des entrepreneurs culturels et ce sont des modèles économiques extrêmement fragiles. Des modèles très souvent subventionnés par de l'argent public, à juste titre, et ce qu'il y a de vraiment intéressant, c'est que nous avons réussi aussi bien avec "Créatis" à la Gaîté lyrique qu'avec l'incubateur du Centquatre au Centquatre, à donner à Paris une place tout à fait exceptionnelle dans ce domaine de l'accompagnement des entrepreneurs culturels, aussi bien avec la Gaîté lyrique "Créatis" que le "104factory".

"Scintillo", la structure qui gérait "Créatis", a rejoint le groupe SES, une entreprise sociale à gouvernance associative, et a structuré une branche culture dans ce groupe. Ce ne sont pas des structures à but lucratif. C'est curieux ce mélange avec la structure juridique de la société, une SAS, ce n'est pas nécessairement une structure qui a vocation à gagner de l'argent. Nous sommes face à des structures qui ont vocation à accompagner des entrepreneurs culturels, de la création culturelle, et je peux vous dire que s'il y a un domaine où il est difficile de gagner de l'argent, c'est bien celui-là.

Donc, cette gouvernance associative, cette gouvernance de type économie sociale et solidaire fait qu'aujourd'hui nous ne pouvons pas dire que "Scintillo" soit un acteur privé au sens où vous l'entendez en général. Il n'y a pas que des "start-up" stricto sensu parmi ses bénéficiaires. Il y a aussi des associations, des coopératives. Je voudrais donner un exemple que nous connaissons bien ici au Conseil de Paris, celui de la Fabrique de la danse, qui porte un projet extrêmement intéressant dans le 20^e arrondissement et est logé par cette structure dans le 11^e arrondissement.

Je voudrais préciser qu'il s'agit d'une subvention d'investissement pour les aider à transformer le bâtiment. Il n'y a pas de subvention de fonctionnement, et d'ailleurs c'est tout à leur honneur, il me semble que cet incubateur mérite notre soutien, c'est un incubateur qui intervient dans un secteur où nous voulons avoir un vrai rôle.

C'est un incubateur de projets culturels et donc, il est tout à fait cohérent que la Ville renouvelle son soutien à "Scintillo", puisque nous l'avons déjà fait en 2010 et 2011 pour "Créatis", et je pense qu'au cœur du 11^e arrondissement, pour ceux qui ont visité cette structure, on voit bien ce que cela apporte à cet arrondissement de Paris et à Paris.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - C'est moi qui vous remercie, Jean-Louis MISSIKA.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 209.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DAE 209).

2018 DU 52 - APUI sur le site Pershing (17e). - Projet Mille Arbres. - Avis favorable du Conseil de Paris sur le dossier présentant le projet.

Vœu déposé par le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif à la répartition des logements sociaux par catégorie.

Vœu déposé par le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif à une étude de circulation du quartier Porte Maillot.

Vœu déposé par le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif au nombre de places de stationnement.

Vœu déposé par le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif aux logements en accession sociale à la propriété.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous examinons le projet de délibération DU 52 avec les vœux n^{os} 98, 99, 100 et 101. Il s'agit du projet "1.000 arbres", et donc de l'avis du Conseil de Paris sur le dossier présentant le projet qui est l'un des très grands et beaux projets de "Réinventer Paris". Cher Jean-Louis, on peut être fier de voir arriver avec autant de célérité, mais de sérieux aussi, ce dossier sur les bancs de notre Conseil pour pouvoir l'approuver.

Premier orateur, M. DUBUS, pour le groupe PPCI.

M. Jérôme DUBUS. - Merci, Madame la Maire.

C'est un dossier effectivement, vous avez raison de le dire, très emblématique de "Réinventer Paris", c'est peut-être avec Morland sûrement le plus innovant. Il se trouve qu'il est dans notre arrondissement, 17e, à la porte Maillot, qui va d'ailleurs avoir un certain nombre d'autres dossiers de rénovation avec l'arrivée du tramway, etc.

C'est un dossier qui effectivement traverse la réputation de Paris, et je pense qu'il a une dimension européenne, voire internationale, avec un architecte japonais, et tout ceci évidemment va dans le bon sens. D'ailleurs, nous avons voté pour, et nous l'avons soutenu lors du jury de "Réinventer Paris".

Cela n'empêche pas qu'il faut l'améliorer sur certains points. D'ailleurs, le projet de délibération qui devait passer en juillet a été retiré, car le dossier n'était pas encore au point, ce qui prouve bien que quand nous sommes intervenus en Conseil du 17e arrondissement, nous avons raison de pointer un certain nombre d'insuffisances.

Il revient aujourd'hui sur le 17e, nous l'avons voté, et au Conseil de Paris nous le voterons également, mais notre groupe a déposé 4 vœux sur lesquels je voudrais m'exprimer.

D'abord, 2 vœux concernant le logement. 60.000 mètres carrés de plancher vont être réalisés, tous produits confondus, toutes affectations confondus.

Sur le logement social sont prévus 3.400 mètres carrés de plancher, par un vœu nous souhaitons que soit d'ores et déjà définie l'affectation du logement social qui sera réalisée, nous proposons de manière extrêmement équilibrée un tiers de logement P.L.A.-I., un tiers de logement PLUS, et un tiers de logement P.L.S. Cela nous paraît une bonne proportion dans cet endroit de l'arrondissement, qui est en déficit de logement social.

Deuxième vœu sur le logement social, nous demandons que sur la partie logement libre, c'est-à-dire à peu près 50 % du logement réalisé, soient réalisés 25 % d'accession sociale à la propriété. Je sais que cela n'est pas dans la politique de la Ville, mais nous déposons quand même ce vœu.

D'ailleurs, j'ai vu qu'il y avait un vœu qui allait dans le même sens sur le projet métropolitain de logement déposé par le groupe UDI-MODEM, et je ne doute pas que le groupe UDI-MODEM votera ce vœu sur "1.000 arbres".

En ce qui concerne la circulation, l'étude d'impact est assez faible sur le point de vue de la circulation. Le tramway va arriver, de gros chantiers vont arriver sur cette porte Maillot, il est évident que nous avons besoin d'une étude complémentaire concernant la circulation, avec l'arrivée de ce chantier. C'est l'objet de ce troisième vœu, de réaliser une étude très sérieuse de circulation, qui sera jointe à l'étude d'impact de "1.000 arbres".

Enfin, les places de stationnement, 135 places de stationnement pour 60.000 mètres carrés de plancher, c'est extrêmement faible. Je rappelle que le parking porte Maillot est déjà quasiment saturé, qu'un certain nombre de places vont être réservées dans le projet de délibération que nous avons voté hier concernant les accès aux parcs relais et que tout ceci fait que nous serons vraisemblablement en déficit de places. Alors, je sais que cela brise un peu, que cela remet un peu en cause l'équilibre du projet, pas techniquement, mais peut-être financièrement. Il me semble qu'un geste sur le nombre de places supplémentaires, peut-être 200... On en avait proposé 300, c'est peut-être un peu moins. C'est peut-être trop, 300, mais 200, cela me paraîtrait assez équilibré, plutôt que 135, qui est vraiment très faible.

Voilà donc les quatre vœux que nous proposons. Ce sont des vœux constructifs, d'amélioration de ce projet, qui est un très beau projet pour Paris, qui aura vraisemblablement une portée européenne, voire mondiale, car je crois que c'est le premier projet qui est réalisé dans l'hyper-centre d'une ville comme Paris. Et bien évidemment, nous soutiendrons et nous souhaitons que nos vœux soient adoptés pour l'amélioration de ce projet.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur DUBUS.

Madame NAHMIA, vous avez la parole pour le groupe UDI-MODEM.

Mme Valérie NAHMIA. - Madame la Maire, mes chers collègues, le groupe UDI-MODEM soutient le projet "Mille arbres", pour lequel nous avons voté lors du jury de "Réinventer Paris". Ce projet est un atout pour Paris et pour le 17e. C'est une innovation d'un point de vue urbanistique et environnemental.

Conscients de l'impact des grands travaux sur un secteur déjà très dense en activités et projets - Axe majeur, Ville multistrates, R.E.R. E -, nous avons obtenu le guichet unique pour la gestion de l'ensemble et restons très vigilants sur les conditions de mise en œuvre, suivi et respect des prescriptions. C'est un enjeu commun pour les sociétés "Ogic" et "Compagnie de Phalsbourg", pour la Mairie de Paris et la mairie du 17e, de faire avancer ce chantier dans les meilleures conditions, notamment pour les riverains.

Aussi, nous considérons qu'il n'est pas bon d'aller dans tous les sens. Ce dossier a été voté, vu et revu au cours des différents projets de délibération, notamment de 2016. Nous avons déjà demandé des places de parking supplémentaires, demandé à revoir des entrées pour améliorer les axes de circulation piétonne, demandé une crèche, souhaité un espace à partager avec les associations du quartier, insisté sur la notion de réversibilité des espaces. Nous avons été entendus par les sociétés "Ogic" et "Compagnie de Phalsbourg" sur tout ce qui était possible et nous les en remercions. Aussi, je suis surprise qu'au moment du vote du permis de construire, des vœux soient à nouveau proposées sur des sujets déjà maintes fois évoqués. Je profite donc de ma prise de parole pour donner notre position sur les vœux de notre collègue Jérôme DUBUS, qui était présent au jury.

Sur la demande que 25 % des logements libres soient réalisés en accession sociale à la propriété, le groupe UDI-MODEM, nous sommes pour l'encouragement de toutes formes d'accession à la propriété. Seulement, le promoteur immobilier doit respecter un prix de vente maximum, 4.579 du mètre carré, et pendant la phase de location, respecter une redevance locative maximale de 13 euros du mètre carré. Aussi, il aurait fallu que le promoteur intègre cet aspect dès le départ pour équilibrer son bilan. Maintenant, le groupe UDI-MODEM ne peut pas être contre une notion que l'on défend depuis le départ. Nous voterons donc pour.

Sur l'augmentation du nombre de places de stationnement automobile, nous avons, avec mes collègues de la mairie du 17e, Brigitte KUSTER et Geoffroy BOULARD, maintes fois défendu cette demande. Maintenant, pourquoi 300 ? Pourquoi 200 ? La mairie ne souhaite pas donner - on l'avait déjà vu ensemble avec M. MISSIKA - une issue favorable à cette demande, et ce n'est pas quelques années après le vote du projet par le jury et l'équilibre financier de l'opération, ou même l'équilibre technique, qu'une telle demande peut être faite. Il fallait la faire peut-être pendant la phase 2. Ce sera donc une abstention pour notre groupe.

Concernant la demande d'une véritable étude de circulation porte Maillot, difficile d'être contre, puisque c'est précisément la demande que nous avons formulée, également avec Brigitte KUSTER, à l'époque maire, Geoffroy BOULARD et les membre du groupe LRI, ainsi qu'UDI-MODEM, demandant qu'une étude approfondie et élargie des reports de circulation et des itinéraires malins, tant pendant les travaux qu'en configuration définitive, figurent au sein de l'étude d'impact soumise à l'enquête publique. Nous vous remercions, puisque notre vœu a été exaucé et que la "SemPariSeine", qui a gagné le marché de coordination, sera en charge de réaliser une étude de circulation. Nous votons donc pour, mais c'est déjà fait !

Quant à la demande de répartition dans les surfaces de logements sociaux, le P.L.H. prévoit un principe d'équilibre entre les différentes catégories de logements proposées, de mixité sociale, s'appliquant à chacun des programmes immobiliers que vous connaissez par cœur, j'imagine, Monsieur DUBUS. La proposition de notre collègue est donc encore une fois redondante et me semble satisfaite. Par conséquent, abstention sur ce vœu.

Pour terminer, on réaffirme notre soutien au sein de la mairie du 17e pour ce projet, qui est porté depuis le début. C'est un projet, comme vous l'avez dit, exceptionnel et d'une expressivité rare pour Paris. C'est à l'avant-garde et nous serons là pour faire en sorte que les choses se passent au mieux. Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame.

Monsieur CONTASSOT, vous avez la parole pour le groupe Ecologiste de Paris.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Madame la Maire.

Nous avons voté hier après-midi l'avis de la Ville de Paris concernant le projet de Plan métropolitain de l'habitat et de l'hébergement, et à la demande, je crois, unanime de la Ville, il a été dit que nous souhaitons que soit mise en œuvre de manière extrêmement forte la dissociation perpétuelle du foncier et du bâti. Et une fois de plus, on s'aperçoit que ce que nous demandons pour la Métropole, nous ne le faisons pas à Paris, et sur quasiment aucun des projets de "Réinventer Paris". Vous comprenez que nous avons le souci de la cohérence dans ce domaine, et donc, nous ne pouvons pas accepter ce principe de cession permanente du foncier.

Deuxième élément : je regrette que dans tous ces dossiers, nous n'ayons jamais les documents complets. Nous n'avons pas l'étude d'impact. Nous avons un résumé dans l'exposé des motifs, mais nous n'avons pas l'étude d'impact, et nous ne l'avons jamais. Nous l'avons demandé pour plusieurs dossiers. On nous dit que c'est très lourd et que l'on ne peut pas les avoir. Nous, on le regrette, parce qu'effectivement, nous n'avons pas à avoir simplement une synthèse de ces documents. Nous devrions avoir, c'est la loi, l'ensemble des documents.

Ce n'est pas l'essentiel, évidemment, de notre opposition au projet, c'est la dissociation du foncier et du bâti qui, une fois de plus, n'est pas mise en œuvre.

Nous voterons donc contre.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Madame SIMONNET, vous avez la parole.

Mme Danielle SIMONNET. - Je voterai contre également, parce qu'il y a vraiment un grand écart. Quand on est dans certains débats, il faut entendre des discours plutôt rassurants sur l'importance du logement social, surtout, le fait qu'il faille absolument réduire les emprises pour les bureaux. On entend aussi des discours qui sont rassurants et qui peuvent montrer qu'il y a une certaine prise de conscience, quand même, à la fois sur la crise démographique à Paris et surtout l'éviction des couches populaires et moyennes. Et là, sur 60.000 mètres carrés de plancher, on a plus de la moitié en bureaux et en locaux d'activités, restaurants, commerces, hôtels.

Alors, on a une problématique, proche du périphérique, qui est qu'à un moment donné, il ne faut pas développer et recréer ces aberrations totalement invivables de logements qui jouxtent l'autoroute urbaine, mais on se retrouve là sur un projet où la part de logements sur la totalité mètres carrés plancher est faible, franchement. Et en plus, la part de logements sociaux, sur la totalité, franchement, quel échec ! 3.000 mètres carrés de logements sociaux seulement pour 8.000 mètres carrés de logements libres, 27.000 mètres carrés de bureaux, 13.000 mètres carrés de restaurants, commerces et hôtels !

Même si c'est une construction sur le périphérique, excusez-moi, mais pourquoi sur les 8.000 mètres carrés de logements libres et les 3.000 mètres carrés de logements sociaux, on est dans ce rapport-là ? C'est-à-dire que c'est un rapport avec beaucoup plus de logements libres, privés, que de logements sociaux, alors qu'on n'arrête pas de dire que les classes populaires et moyennes quittent Paris, sont chassées de Paris à cause de la spéculation immobilière. Et on se retrouve en plus avec des demandes pour continuer à dire : "il faut un tiers-un tiers sur les différentes catégories de logements sociaux", et donc, finalement, toujours réserver un tiers aux revenus les plus élevés des demandeurs de logements sociaux, alors que 90 % des demandeurs de logements sociaux sont éligibles aux catégories les plus fragiles pour le logement social.

Je voterai donc contre ce projet de délibération. Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Je voudrais, avant de donner la parole à Jean-Louis MISSIKA, dire que notre Conseil se réjouit d'accueillir un nouveau petit Parisien, puisqu'Eric LEJOINDRE a été papa cette semaine d'un petit Clément. Bienvenue à Clément.

Jean-Louis. Les "Mille arbres", c'est pour lui ?

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Merci, Madame la Maire, et toutes mes félicitations à Eric et à son épouse, bien sûr.

Merci pour ces interventions. Vous le savez, en décembre 2016, le Conseil a déjà validé le projet "Mille arbres", choisi par le jury de "Réinventer Paris". Il s'agit à présent d'un projet de délibération pour émettre un avis favorable sur l'étude d'impact et la demande de permis de construire. Cette demande a été déposée en juillet 2017 et est en cours d'instruction.

Le dossier, y compris l'étude d'impact du projet, fera l'objet d'une enquête publique à l'automne 2018. Vous savez que c'est un projet assez important, qui justifie une enquête publique.

Ce projet a connu quelques évolutions, ce qui est tout à fait normal : une modification architecturale et structurelle du porte-à-faux au Nord-Est et à l'Ouest, le rajout d'un patio interne et un approfondissement des autres patios, l'adaptation du projet paysager et végétal du parc et des liaisons verticales, la mise en commun des rampes du parc d'autocars et du parking privé, la dédensification des maisons posées sur le toit.

Ces évolutions ne modifient pas l'expression architecturale générale du projet. Le projet présenté au permis de construire est donc fidèle à celui présenté au concours, ce qui témoigne à la fois du sérieux de la procédure "Réinventer Paris" et du travail conséquent et remarquable de la Direction de l'Urbanisme pour que les porteurs de projet tiennent leurs engagements.

Vous savez que c'est un élément clé de cet appel à projets : la nécessité de tenir les engagements pris aussi bien en matière d'innovation que de programmation. Je rappelle que ces engagements sont inscrits dans les clauses de vente, notamment pour ce projet le nombre d'arbres plantés et leur taille.

L'étude d'impact met en évidence une stratégie énergétique innovante et des impacts globalement positifs ou neutres en matière socio-économique de confort acoustique, de biodiversité et de végétalisation, de lutte contre les îlots de chaleur urbains, de qualité paysagère et de liaison piétonne avec Neuilly, ainsi que de stationnement et de trafic.

Maintenant, en ce qui concerne les vœux déposés par Jérôme DUBUS et les élus du groupe PPCI, nous allons émettre un avis favorable sur deux d'entre eux et un avis défavorable sur les deux autres.

C'est un avis favorable sur le vœu relatif à la réalisation d'une étude de circulation dans le quartier de la porte Maillot et sur le vœu relatif à la répartition des logements sociaux par catégorie.

C'est un avis défavorable sur les deux autres vœux :

- Le vœu relatif à la création de logements en accession sociale à la propriété qui modifierait les types de logements prévus au concours, alors même que ces types de logements sont inscrits dans les clauses d'engagement ; cela intervient trop tard dans la procédure et je propose que ce vœu soit retiré car il est inopérant.

- Le vœu relatif à la modification du nombre de places de stationnement. Là, en la matière, c'est un vrai désaccord de fond. Nous pensons que l'accessibilité de la porte Maillot en transports en commun et plus globalement la politique de mobilité que nous menons ne nécessitent pas d'ajouter des places de parking aux 135 déjà prévues. Les parkings attirent les voitures et l'absence de parkings dissuade les voitures. C'est la raison pour laquelle il me paraît essentiel de ne pas augmenter ce nombre de places de stationnement.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous.

Je mets aux voix, à main levée, d'abord le vœu n° 98 du groupe PPCI avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2018, V. 480).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 99 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2018, V. 481).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 100 aussi du groupe PPCI avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 101 du groupe PPCI avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 52.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DU 52).

Souhais de bienvenue.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je tiens aussi à vous annoncer, mais elle est un peu plus ancienne, la naissance d'une petite Mazarine, fille de Galla BRIDIER que nous pouvons aussi applaudir. Bienvenue à Mazarine également.

2018 DU 62 - Cession du Château de Bellefontaine à Samois-sur-Seine et à Avon (77).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous examinons à présent le projet de délibération DU 62 : cession du Château de Bellefontaine à Samois-sur-Seine et à Avon dans le 77.

La parole est à Hervé BÉGUÉ pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

M. Hervé BÉGUÉ. - Merci.

Madame la Maire, mes chers collègues, le Château de Bellefontaine qui fait 9 hectares servait il y a quelques années à l'accueil des enfants parisiens et du personnel de la Ville pour leurs séminaires. La Ville de Paris a arrêté de développer cette politique et depuis le château est dans un état d'une grande dégradation puisqu'il n'est plus entretenu.

Vous avez donc décidé de le céder à la communauté d'agglomération de Fontainebleau et il me semble que la volonté de la Ville est de vendre son patrimoine hors des frontières de celle-ci, cette fois en utilisant des arguments démocratiques, c'est-à-dire de laisser aux acteurs locaux le choix des projets qu'ils souhaitent développer sur leur territoire.

Evidemment, nous ne nous opposons pas au fait que la communauté d'agglomération de Fontainebleau développe les projets de son territoire et c'est elle qui est le plus à même de répondre aux besoins de ses habitants. D'autant plus qu'il s'agit ici d'en faire une aire d'accueil pour les gens du voyage et nous savons à quel point il est nécessaire que ces personnes puissent être accueillies dans des conditions suffisamment dignes.

La localisation est lointaine, le bâtiment est dégradé et, de fait, les coûts de travaux et d'entretien sont extrêmement élevés pour la Ville. Donc, ne nous mentons pas, il s'agit bien aussi d'économies budgétaires. Le choix de la cession permet évidemment à la Ville d'éviter d'en supporter les coûts.

Ce que nous contestons, c'est la solution de rapidité. Nos enfants parisiens auraient pu profiter de ce lieu hors des frontières de Paris leur permettant de leur faire découvrir d'autres horizons. On ne peut pas accepter que le patrimoine que nous détenons ne soit concentré que sur la ville intra-muros.

Ce patrimoine permet aussi de participer à notre rayonnement et d'avoir des perspectives de coopération avec la banlieue proche ou plus lointaine. C'est ce qui aurait pu se passer dans le cas du Château de Bellefontaine. En effet, on aurait pu accepter de léguer une partie du terrain pour l'accueil des gens du voyage et d'en garder une autre pour nos enfants parisiens. Cela aurait aussi permis de développer l'ouverture au monde et l'échange entre les enfants issus d'horizons différents. Comme je l'ai déjà dit, le terrain fait tout de même 9 hectares.

Nous nous abstiendrons sur ce projet de délibération. On nous ressort à chaque fois les mêmes arguments. On n'entretient plus des bâtiments, ils se dégradent, puis on nous met devant le fait accompli : on n'a plus les moyens de les rénover, donc on cède.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous.

Mme Sandrine MÉES pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Sandrine MÉES. - Madame la Maire, mes chers collègues, la Ville de Paris est propriétaire du Château de Bellefontaine et de son domaine, qui est un parc boisé d'arbres centenaires d'une superficie de 9 hectares situé sur la commune de Samois-sur-Seine en Seine-et-Marne, et sur ce site sont implantés notamment un château du XIXe siècle, en bon état de conservation, contrairement à l'appréciation rendue dans l'exposé des motifs.

Mais la communauté d'agglomération du pays de Fontainebleau, qui souhaite acheter ce domaine, propose d'y réaliser une aire d'accueil de gens du voyage de 40 places. Or, ce chiffre est en deçà du nombre d'emplacements exigés par la loi et la mission, qui a été commandée pour recenser les sites de la communauté d'agglomération qui pourraient accueillir ces emplacements, n'est pas encore parue.

Il serait donc cohérent d'attendre les résultats de ce recensement des autres lieux possibles avant de prendre une décision. D'autant que le coût de la création de chaque emplacement sur ce lieu s'élèvera à 100.000 euros, alors que la Cour des comptes préconise de ne pas dépasser les 40.000 euros.

De fait, les destructions du site pour installer ces emplacements coûteront chères, puisque l'installation de l'aire suppose l'imperméabilisation de près de 2 hectares qui sont classés "Forêt de protection" sur un site classé "Natura 2000". La mise en place du réseau d'assainissement, le cimentage, le déboisement et la création d'une voie d'accès goudronnée sont aussi à prendre en compte dans les coûts exigés.

Or, en Seine-et-Marne, 264 hectares de terres agricoles ou naturelles ont été artificialisés chaque année entre 2008 et 2012. On le sait, l'imperméabilité des sols augmente la vulnérabilité du territoire aux risques d'inondations, nuit à la qualité des eaux et renforce les îlots de chaleur.

Enfin, la communauté d'agglomération de Fontainebleau n'a engagé aucune concertation avec les familles de gens du voyage qui sont coutumières de ce territoire. Ce serait pourtant utile car ce site est éloigné des premiers commerces et services. Concerter avec les premiers intéressés nous aurait paru, de la part de la communauté d'agglomération, une exigence démocratique.

La décision de vendre ce domaine est donc cruciale puisque le projet, auquel la voie sera ouverte, vise à passer par-dessus toutes les protections officielles dont bénéficie cet espace : le site est classé au titre de la protection "Natura 2000" - directive oiseaux et directive habitat - et s'inscrit dans le territoire de la réserve de biosphère de Fontainebleau ; il est inventorié en zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique ; il est soumis à la loi sur l'eau et les milieux humides, etc. Je n'ai pas le temps de développer toutes les protections qui concernent ce site.

Donc des recours suspensifs sont déjà déposés contre les modifications du Plan local d'urbanisme et actuellement les promoteurs de ce projet espèrent encore voir aboutir leur ambition que les limites de la forêt de protection soient modifiées.

Il est affligeant d'imaginer que toutes les protections que je viens de citer puissent être prises à la légère et ne soient pas considérées à leur juste valeur, mais comme des variables d'ajustement en fonction des projets que chacun veut y mettre.

A l'heure du Grand Paris, à l'heure où certains commencent enfin à se rendre compte qu'il faut miser sur l'interdépendance écologique des territoires pour juguler les conséquences du dérèglement climatique, les sites dont la Ville est propriétaire hors de ses limites doivent être traités avec le même degré d'exigence environnementale que les sites qui se trouvent à l'intérieur de nos murs. La Ville imaginerait-elle de vendre 9 hectares intra-muros sans lancer un appel à projets innovant et sans aller surtout vers le mieux-disant environnemental ?

D'ailleurs, Madame HIDALGO, vous venez d'être récompensée par le Prix de la Fondation européenne du poumon. Donc, une nouvelle fois, vous avez été distinguée, et vous le méritez, dans votre action pour le climat.

Certes, sur ce site de Bellefontaine, plusieurs tentatives de cession ont échoué antérieurement. Mais, entre-temps, de nouveaux projets plus solides financièrement et déjà constitués cherchent ce genre de lieu et iront ailleurs, alors qu'ils respectent les protections environnementales attachées à ce site. Donc, certains projets sont même prêts à payer le double de ce qui est proposé par ce projet de délibération.

Mon collègue, Hervé BÉGUÉ, a rappelé que ce site pourrait aussi être utile pour les œuvres sociales de la Ville de Paris. Ironie suprême, les emplacements de l'aire des gens du voyage sont prévus en U autour du château, qui sera donc séparé de l'aire par un grillage. Reléguer une quarantaine de familles loin des commerces, dans un espace enclavé séparé du château par des grillages et dans un espace qui, finalement, ne pourrait être utilisé qu'après des années, vu les recours et les protections dont je viens de faire la liste, n'est-ce pas remettre les obligations de proposer un espace viable aux gens du voyage, remettre ce projet pour la communauté d'agglomération aux calendes grecques, tout en se donnant bonne conscience ?

A ce stade, le projet de la communauté d'agglomération de Fontainebleau ne donne pas suffisamment de garanties pour que nous puissions valider cet acte de vente. Nous demandons le retrait de ce projet de délibération en vue de pouvoir continuer les discussions avec la communauté d'agglomération, sans quoi nous voterons contre ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Madame SIMONNET, vous avez la parole.

Mme Danielle SIMONNET. - Merci à Sandrine MÉES pour cette excellente intervention, si précise et documentée. Parce que, sur ce dossier, il y a vraiment plusieurs niveaux de lecture. Un premier niveau de lecture extrêmement rapide. On pourrait se dire : "Ah, mais c'est génial, on sacrifie un château que la Ville de Paris possédait pour permettre, dans la région de Fontainebleau, une aire de gens du voyage". Spontanément, on se dit qu'il va y avoir l'unanimité à ce Conseil de Paris, quand même, parce que quand on voit le retard sur le respect et la reconnaissance des gens du voyage et l'application de la loi sur les obligations communales à leur prévoir des aires d'accueil en taille suffisante et proportionnée à leur territoire et à leurs moyens.

Or, quand on creuse un peu, on se rend compte que, derrière ce projet d'aire du voyage, chacun se donne bonne conscience pour, finalement, non seulement ne pas respecter les obligations légales là-bas en termes d'espace dédié aux gens du voyage, mais en plus que les conditions ne sont absolument pas optimums pour les gens du voyage. Parce qu'être éloigné des commerces, être sous grillage au pied d'un château paraît quand même assez aberrant.

Ensuite, on gratte un peu et puis, on voit toujours le même discours. Ah, c'est loin de la ville, ce bâtiment. On ne l'utilisait plus. Il est délabré. Vous savez, c'est quand même ce que l'on entend aussi sur le C.E.F.P. d'Alembert. Cela fait plusieurs Conseils que j'interviens dessus. Je pense, hélas, que ce n'est pas la dernière fois. On a eu d'autres établissements qui dépendent de la DASES qui ont été abandonnés pour ces mêmes raisons. A chaque fois, on nous disait : "C'est loin de Paris", et puis : "Le bâtiment est dégradé. Cela coûte trop cher en travaux".

En fait, pour abandonner un service public, il faut bien le laisser se dégrader pendant plusieurs années. Après, vous démontrez que cela coûte 10 fois trop cher pour le remettre en état, et ensuite, vous passez au solde et vous vendez. Je pense qu'il y a autre chose à penser de ce château de Bellefontaine. En tout cas, on peut prendre le temps. Oui, nous manquons de lieux qui lient à la fois internat et éducation pour les jeunes mineurs isolés étrangers. On entend de Conseil en Conseil que la Ville fait le maximum, mais qu'il manque aussi des lieux pour les accueillir, d'où les décisions que l'on fait prendre à la Croix-Rouge sur le dispositif d'évaluation des mineurs isolés, qui vont réduire le nombre de jeunes qui vont se voir reconnaître leurs droits. Par contre, leur minorité est contestée.

On parle beaucoup des problèmes de prostitution, de l'enjeu de lutter contre la prostitution et de permettre aux femmes et aux hommes de pouvoir s'en extraire. Bien souvent, quand vous voulez vous extraire d'un lieu de trafic comme la rue, il faut pouvoir s'en éloigner et être dans d'autres cadres où des associations vous permettent de vous reconstruire. Donc, tout lieu loin de Paris a une très grande utilité sociale. L'an dernier, on a beaucoup parlé des colonies de vacances et de l'enjeu de ne pas les abandonner, de l'importance pour une ville comme Paris de permettre à tous ces jeunes Parisiennes et Parisiens de pouvoir partir en vacances. Dans ces cas, il est aussi fort utile de pouvoir bénéficier de lieux où ces vacances peuvent se dérouler.

Bref, vous voyez que rien qu'avec ces exemples, il y a beaucoup d'utilités possibles à inventer, à réinventer pour ce château de Bellefontaine, en partenariat avec nombre de structures qui seraient favorables pour y travailler. Mais même dans un cas où nous pourrions regretter la vente de ce château, prenons le temps pour bien vérifier que

tous les projets ont été pesés et que chacun ne se paye pas de mots pour finalement faire croire que l'on respecte les gens du voyage, alors qu'on ne les respecte pas tant que cela.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

M. Jean-Louis MISSIKA a la parole pour vous répondre.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Oui, ce n'est pas la première fois que nous discutons du devenir de ce château. Et pour cause, cela fait presque 20 ans que le château n'a plus d'activité pérenne et presque 10 ans que nous essayons de le vendre.

D'ailleurs, dans le projet de délibération, nous faisons l'historique de cette vente qui est effectivement assez laborieuse. Nous avons un acheteur crédible, à savoir la communauté de communes du pays de Fontainebleau. Elle a manifesté son intérêt pour cette propriété en vue d'y réaliser un projet d'intérêt général d'aire d'accueil des gens du voyage. Je sais bien qu'ici nous avons des conseillers de Paris omniscients qui savent exactement ce qu'il faut pour ce territoire, mais j'ai plutôt tendance à regarder ce qu'ils font et à respecter ce qu'ils font et ce qu'ils votent.

Le P.L.U. de Samois-sur-Seine et le règlement de la zone N ont été modifiés en 2016 afin de créer une zone spécifique au château, prévoyant dans la destination autorisée la réalisation de grands équipements d'intérêt collectif, dont une aire d'accueil des gens du voyage. La délibération sur le sujet a été portée par la communauté d'agglomération du pays de Fontainebleau du 30 mai et a recueilli 47 voix pour et 8 contre. J'insiste sur ce vote. Nous sommes donc maintenant en situation de suivre la décision démocratique d'autorités locales et non pas de leur forcer la main. C'est ce que nous voulions. Je me félicite donc de l'aboutissement de ce long travail et je vous invite à voter ce projet de délibération.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci. Excellente réponse.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 62.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DU 62).

2018 DU 128 - Cession au profit de la R.I.V.P. du bâtiment 21, rue Léon-Jouhaux / 45-49, quai de Valmy (10e).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous examinons le projet de délibération DU 128 : cession au profit de la R.I.V.P. du bâtiment 21, rue Léon-Jouhaux et 45-49, quai de Valmy, dans le 10e arrondissement.

Monsieur Paul SIMONDON, vous avez la parole. Socialiste et Apparentés.

M. Paul SIMONDON. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, avec le grand projet de création de Musée d'art contemporain dans la Bourse de commerce, la Ville a procédé à un échange foncier avec la Chambre de commerce et d'industrie de Paris. Cet accord permet également de redonner un sens urbain et une fonction à ce très grand bâtiment rue Léon-Jouhaux et quai de Valmy, près de la place de la République, historiquement désigné "entrepôt des douanes". Cet immeuble était jusqu'à présent nettement sous-utilisé par la Chambre de commerce, qui en avait la responsabilité.

Parce que l'on ne peut pas laisser de tels locaux vides, cet accord a permis, dans un premier temps, à la demande de la mairie du 10e arrondissement, d'installer avec "Emmaüs" et "L'Armée du salut" 200 places d'hébergement d'urgence dans l'immeuble, ainsi qu'une distribution alimentaire qui sert plus de 400 repas chaque soir. La Chambre de commerce pourra y installer, après un grand chantier de réhabilitation, son siège parisien et y regrouper ses locaux, pour l'instant disséminés. Enfin, parce qu'elle a récupéré la partie de bâtiment située sur le quai de Valmy, la Ville peut - et c'est l'objet, justement, de ce projet de délibération - la céder à la R.I.V.P. pour y créer près de 80 logements sociaux et logements intermédiaires sur le canal Saint-Martin, à deux pas de la place de la République. Nous pourrions également ainsi assurer la pérennité de l'actuel bureau de poste, conforté par le projet.

Bref, l'opération "Bourse de commerce", essentielle et stratégique pour Paris et son rayonnement culturel, nous permet aussi de créer du logement, de conformer mixité sociale et services publics dans un quartier du 10^e, emblématique par son dynamisme, et je tiens avec la Maire Alexandra CORDEBARD à m'en réjouir et à remercier Jean-Louis MISSIKA et Ian BROSSAT pour leur action sur ce projet.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur SIMONDON.

La parole est à M. MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Merci, Monsieur SIMONDON.

Oui, effectivement, il s'agit d'un projet de délibération qui s'inscrit dans l'opération foncière globale destinée à permettre la réalisation d'un Musée d'art contemporain dans le bâtiment de la Bourse de commerce. Cela me permet de signaler à ceux qui s'obstinent que la Ville de Paris a acheté la Bourse du commerce, qu'il ne s'agit pas d'un achat de foncier mais d'un échange de foncier, qui plus est un échange de foncier qui permet de faire du logement social dans un quartier déficitaire en logement social.

Je vous rappelle que le Conseil de Paris a approuvé en juillet 2016 cette opération globale et je ne vais donc pas revenir sur le détail de l'ensemble des paramètres de ce projet. Nous récupérons dans le patrimoine parisien la Bourse de commerce pour y accueillir l'une des plus belles collections d'art contemporain du monde, mais nous permettons aussi la transformation d'un bâtiment occupé par la C.C.I.P., mais qui était quasi-vide, en logements sociaux, sur le canal Saint-Martin.

Le Conseil avait déjà autorisé la réalisation par la R.I.V.P. d'un programme d'acquisition-réhabilitation de logements sociaux et de logements intermédiaires dans l'immeuble Valmy, la conclusion d'une convention fixant les modalités de la participation de la Ville de Paris au financement de ce programme, les modalités d'exercice de ses droits de réservation et la garantie des prêts locatifs sociaux à contracter.

Il s'agit donc aujourd'hui de céder l'immeuble Valmy à la R.I.V.P. au prix de 14,615 millions d'euros et de clore ainsi cette opération foncière.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, beau projet.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 128.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DU 128).

2018 DU 134 - Hébert dans Paris Nord Est (18^e). - Protocole foncier Ville/S.N.C.F. - Convention de projet urbain partenarial Ville/S.N.E.F. - Convention de transfert des équipements propres Ville/S.N.E.F.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Projet de délibération DU 134 : Hébert dans Paris Nord-Est, dans le 18^e arrondissement. Il s'agit d'un protocole foncier Ville/S.N.C.F. d'une convention de projet urbain partenarial Ville/S.N.E.F., convention de transfert des équipements propres Ville/S.N.E.F.

Monsieur Christian HONORÉ, vous avez la parole, pour le groupe les Républicains et Indépendants.

M. Christian HONORÉ. - Madame la Maire, ce projet de délibération porte sur l'aménagement Hébert. Cet aménagement représente, porte de la Chapelle, une emprise de 5,2 hectares.

Nous allons nous abstenir et je vais vous dire pourquoi. Nous allons nous abstenir car vous poursuivez votre politique de densification sur ce quartier et de densification de Paris en général. Or, nous vous l'avons déjà dit avec Pierre-Yves BOURNAZEL, nous sommes contre cette politique de densification. Je vous rappelle une fois encore que Paris est la 6^e ville la plus dense du monde. Avec Pierre-Yves BOURNAZEL, nous souhaitons la création d'espaces de respiration, de lieux de vie où les habitants puissent se retrouver pour des moments de quiétude et de convivialité.

Vous indiquez que va être créé un square de 4.000 mètres carrés. Si je le mets en regard des 103.000 mètres carrés de béton que vous prévoyez, le compte n'y est pas.

Nous avons besoin de beaucoup plus d'espaces verts. Quant à l'argument que vous pourriez avancer du prochain parc de 6 hectares et demi, attendu porte de la Chapelle, beaucoup d'habitants du 18^e arrondissement ont compris que vous aurez du mal à le réaliser in fine, car vous ne nous avez toujours pas dit où vous allez mettre les entreprises et leurs 1.500 employés de "Cap 18". Certes, des logements pour étudiants sont prévus, c'est très bien. Certes, vous créez une crèche de 66 berceaux et c'est très bien encore. Mais ces enfants vont grandir dans un environnement bétonné. Est-ce vraiment l'avenir que vous préparez à ces enfants ?

Je rappelle que dans le secteur Chapelle-Charbon, sont créés 450 logements. A Chapelle-International, 900 logements, et vous ajoutez 800 logements supplémentaires. Vous parlez de mixité sociale, mais vous créez 60 % de logements sociaux dans un quartier où il n'y a quasiment que des logements sociaux. Vous densifiez dans un quartier populaire qui connaît de très graves problèmes de sécurité, de propreté, où les riverains souffrent des trafics de drogue, du proxénétisme, des taxis sauvages et des campements. C'est trouver des solutions à ces problèmes-là que vous devriez consacrer votre énergie et non pas à densifier. Toujours, toujours densifier.

Nous ne pouvons pas vous suivre dans cette politique, Madame la Maire. Je vous demande donc de songer davantage à la qualité de vie des habitants et en particulier de ceux du 18^e arrondissement, qui en ont bien besoin.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

M. Jean-Louis MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Merci, Christian HONORÉ, pour votre intervention.

Le projet de délibération qui vous est proposé porte sur un des secteurs clefs de Paris Nord-Est : 5,2 hectares propriété de S.N.C.F., situés à proximité de la gare Rosa-Parks. Développé par "Espaces Ferroviaires" en lien avec la Ville, ce quartier Hébert est pensé comme un quartier vivant et mixte, organisé autour d'un grand jardin, d'une crèche et d'un équipement d'intérêt général orienté vers la formation.

La répartition entre les logements et les bureaux et les surfaces dédiées à l'activité et au commerce permettront de faire vivre et d'animer le quartier. Notons que le groupe scolaire répondant aux besoins de l'opération, qui avait été un temps prévu dans cette opération, est maintenant prévu dans la Z.A.C. "Chapelle-Charbon", mitoyenne du secteur.

Un point important est qu'il ne s'agit pas d'une Z.A.C. mais d'un permis d'aménager. Il n'y a donc pas le même formalisme, notamment au niveau du bilan de concertation. Je voudrais cependant me féliciter de la concertation exemplaire qui a été menée pour cette opération, en reprenant les mots de Mme TILMONT, la garante indépendante de la concertation de Paris Nord-Est, qui écrit dans son rapport annuel : "Ce cycle de concertation a donné lieu à des débats avec les différentes parties, architectes, concepteurs, suivis par des participants nombreux et mobilisés dans un climat de confiance réciproque. Il a permis de finaliser les scénarios d'aménagement. Les participants estiment avoir été écoutés, ce qui a été confirmé par les engagements pris lors de la réunion de restitution début 2018." Il me semble, Monsieur HONORÉ, que ces termes contredisent un peu ce que vous venez de nous dire.

Ainsi, nous aurons 49.000 mètres carrés d'habitat qui représentent presque 800 logements, respectant la répartition 30 % libres, 10 % intermédiaires et 60 % P.L.S., dont 10 % d'usufruit locatif social. Ces presque 50.000 mètres carrés contribueront au développement économique, dont un espace de logistique urbaine de 1.000 mètres carrés, 8.700 mètres carrés d'activité et de commerces de proximité, une crèche de 66 places, 4.000 mètres carrés d'équipements d'intérêt général dédiés notamment à l'enseignement, la formation et la culture, un square au cœur du nouveau quartier de 4.000 mètres carrés, d'un seul tenant, et un espace de logistique urbaine prévu dans l'opération pour répondre de manière innovante aux enjeux du transport de marchandises en ville. Bref, un quartier mixte, un quartier vivant, un quartier du XXI^e siècle et je me réjouis de ce projet de délibération.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, moi aussi, un très beau quartier. Je vais vous remercier, Monsieur MISSIKA, pour la façon dont la concertation et l'évolution de ce quartier est en train de se conduire. Je crois aussi d'ailleurs que le maire du 18^e arrondissement, qui soutient fortement cette opération, est un pilier de cette concertation et du travail qui est fait dans ce quartier.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 134.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DU 134).

2018 DU 135 - Z.A.C. "Paris Rive gauche" (13e). - Avenant n° 1 à la convention de partenariat Ville/SEMAPA/S.N.C.F. et protocole n° 3 bis Ville/SEMAPA/S.N.C.F. relatif à la poursuite de l'aménagement du pôle Austerlitz.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous examinons le projet de délibération DU 135 ainsi que deux amendements techniques n°s 102 et 145. Ce projet concerne la Z.A.C. "Paris Rive gauche" dans le 13e, avec un avenant à la convention de partenariat Ville/SEMAPA/S.N.C.F. et un protocole n° 3 bis Ville/SEMAPA/S.N.C.F. relatif à la poursuite de l'aménagement du pôle Austerlitz.

Monsieur Jean-Louis MISSIKA, vous avez la parole.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Madame la Maire, vous avez tout dit, c'est un amendement technique de la convention entre la SEMAPA et la S.N.C.F.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Là aussi, dans un quartier du XXIe siècle, cher Jérôme COUMET.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 102 de l'Exécutif, avec un avis bien sûr favorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 102 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 145 de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 145 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 135 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2018, DU 135).

2018 DU 138 - Cession d'une emprise de voirie communale 54, avenue Montaigne (8e).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous examinons le projet de délibération DU 138. Il s'agit de la cession d'une emprise de voirie communale au 54, avenue Montaigne, dans le 8e.

Madame SIMONNET, vous avez la parole.

Mme Danielle SIMONNET. - Je ne connais pas forcément très bien la marque Dolce&Gabbana, j'avoue ne pas être prête à m'acheter une paire de chaussures qui vaille un SMIC mensuel.

J'en suis désolée, je vois bien votre désapprobation sur le fait que je n'ai pas vécu cette expérience que visiblement vous vivez régulièrement, mais si cette expérience vous rend heureux, tant mieux pour vous, mais bien sûr il faut respecter tout type de commerce, et l'économie et le commerce du luxe font partie du commerce, et l'objet

de mon intervention n'est pas de dénigrer, mais de dire qu'il n'y a pas non plus de passe-droit à accorder à l'économie du luxe. Pas de passe-droit.

Or, ce projet de délibération est un passe-droit qui me choque. Je voterai contre, parce que de quoi s'agit-il ?

Il s'agit finalement pour Dolce&Gabbana de pouvoir acquérir un espace en extérieur. Le projet de délibération prévoit l'établissement d'un jardinet enclos par une grille non accessible. Cela ne sera pas qu'un jardinet d'embellissement, mais cela pourra servir à coup sûr pour des événements promotionnels.

Mettre du vert, pourquoi pas, mais à ce moment-là vous en faites un jardin municipal, vous végétalisez les rues, les espaces publics, mais là, soyons clairs, l'objectif de Dolce&Gabbana est de faire comme Yves Saint-Laurent et Fendi en face, dans leur compétition-concurrence, et nous leur apportons la satisfaction de leurs caprices sur un plateau.

Je ne suis pas favorable à ce qu'on laisse autant de passe-droits aux marques du luxe, et je pense à toute la logique de l'attractivité du territoire qui voudrait à tout prix attirer les touristes par le biais de l'industrie du luxe, si cela se traduit par le fait de satisfaire tous leurs caprices, cela me pose un problème.

Je voterai contre ce projet de délibération.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Jean-Louis MISSIKA, les caprices du luxe !

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Merci, Madame la Maire, je suis très surpris quand je vois Jean-Luc MÉLENCHON à la télévision, j'étais persuadé qu'il s'habillait en Dolce&Gabbana.

Je reconnais que j'ai dû me tromper.

Je voudrais juste vous dire quelque chose, Madame SIMONNET, votre vision du monde vous conduit parfois à proposer que la Ville de Paris finance l'industrie du luxe pour l'embellissement d'une rue, plutôt que ce ne soit l'industrie du luxe qui finance cet embellissement de la rue. C'est-à-dire exactement l'inverse de ce que vous souhaitez.

Nous parlons d'une emprise de 43 mètres carrés, il faut remettre les choses à leur niveau, et d'un sujet lié au paysage de la rue, c'est un héritage lié à un projet d'embellissement du rond-point des Champs-Élysées, qui date de 1860 et imposait aux riverains du rond-point l'aménagement de jardinets de 3 mètres de large.

Ce décret a marqué l'aménagement de l'avenue Montaigne et en constitue aujourd'hui une caractéristique. Tous ceux qui se promènent avenue Montaigne connaissent ces jardinets devant les magasins.

Cette spécificité a été reprise dans le P.L.U. de 2006, qui a fait l'objet d'une longue concertation et d'une enquête publique, et a donc inscrit ces espaces comme des espaces libres à végétaliser afin de préserver les jardinets existants et de favoriser la création de nouveaux jardinets conformes aux modernes d'origine.

Cette cession s'inscrit donc dans cette perspective, elle est assortie de conditions particulières, de zones "non aedificandi", modèles de grilles définis.

Cette cession est réalisée selon l'estimation définie par le Conseil du patrimoine à hauteur de 170.000 euros, l'acquéreur prenant à sa charge les coûts d'aménagement liés au projet. Ceci veut dire que le jardin est financé par l'acteur privé et que la Ville de Paris touche un chèque de 170.000 euros, alors que ce serait exactement l'inverse si nous devions le faire par nous-mêmes.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - C'est moi qui vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 138.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DU 138).

2018 DU 147 - APUI sur le site Ternes-Villiers (17e). - Déclassement du domaine public. - Autorisation de signer l'état descriptif de division en volumes primaire et l'acte de vente.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous examinons le projet de délibération DU 147 avec un amendement technique n° 151 déposé par l'Exécutif. Il s'agit du site Ternes-Villiers dans le 17e arrondissement.

La parole est à M. CONTASSOT.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Madame la Maire.

Je vais faire la même intervention pour les projets de délibération DU 147 et 187, puisque c'est le même site, le site Ternes-Villiers, pour redire notre position, comme nous l'avons déjà signalée dans les précédentes sessions de notre Conseil.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci. Ce fut court.

Monsieur MISSIKA ?

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Madame la Maire, il y a deux projets de délibération. Geoffroy BOULARD n'intervient pas. En fait, j'interviens sur les deux projets de délibération, c'est cela, le DU 147 et le DU 187.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Là, je suis sur le DU 147 et un amendement technique de l'Exécutif.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - D'accord. C'est l'autorisation de signer l'état descriptif en volume primaire et l'acte de vente. Il n'y a pas de sujet particulier.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 151 de l'Exécutif sur le projet de délibération DU 147.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

L'amendement technique n° 151 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 147 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2018, DU 147).

2018 DU 187 - APUI sur le site Ternes-Villiers (17e). - Projet la Ville Multistrates. - Avis favorable du Conseil de Paris sur le dossier présentant le projet.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous examinons un projet de délibération DU 187 qui concerne également Ternes-Villiers, projet la Ville Multistrates, avec la sollicitation d'un avis favorable du Conseil de Paris sur ce dossier présentant le projet.

Monsieur CONTASSOT, vous avez la parole.

M. Yves CONTASSOT. - Madame la Maire, comme je l'ai dit, c'était la même intervention pour les deux projets de délibération.

Donc, je ne reviens pas dessus.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Pardon. Je pense même intervention pour M. MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Juste pour préciser que le projet de délibération DU 187 est un peu plus substantiel que le précédent. Il demande l'avis favorable du Conseil de Paris sur l'étude d'impact qui inclut notamment les réponses aux avis de l'Autorité environnementale.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 187.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DU 187).

2018 DU 160 - Convention de financement avec le Forum métropolitain du Grand Paris pour une consultation internationale sur le devenir des autoroutes, du boulevard périphérique du Grand Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous examinons le projet de délibération DU 160, projet très important. Il s'agit d'une convention de financement avec le Forum métropolitain du Grand Paris pour une consultation internationale sur le devenir des autoroutes et du boulevard périphérique du Grand Paris, projet auquel nous tenons beaucoup, auquel je tiens beaucoup, et je veux vraiment remercier Jean-Louis MISSIKA pour le travail remarquable qu'il fait au sein du Forum métropolitain.

Je veux saluer aussi le travail de Stéphane BEAUDET, vice-président de la Région Ile-de-France, mais qui porte vraiment, avec Jean-Louis MISSIKA, cette réflexion au sein du Forum métropolitain.

Je donne la parole à M. Alexandre VESPERINI pour le groupe PPCI... Donc, à M. LAURET, pour le groupe DP.

M. Thomas LAURET. - Merci, Madame la Maire, chers collègues.

Il est difficile de ne pas être favorable à cette consultation qui a l'intérêt d'embrasser toute la Métropole.

Je vais être très court. Ce qui nous importe en termes d'objectifs se résume en trois axes principaux : que les règles d'usage permettent une accélération de la transformation du parc automobile vers les véhicules propres avec des voies réservées aux véhicules propres plus co-voiturage et véhicules autonomes qui vont se développer - on le voit avec l'expérimentation qui a été faite hier à Paris - que l'insertion soit évidemment améliorée avec des murs antibruit, couvertures, parois végétalisées et revêtement antibruit qui ont un succès certain sur le périphérique ; et enfin que des parkings relais soient prévus, envisagés en lien avec notamment le réseau du Grand Paris Express. Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Madame SIMONNET, vous avez la parole.

Mme Danielle SIMONNET. - Je n'ai rien de plus. Il me semble que c'est un débat qui est essentiel de toute façon. Je pense que tout le monde est convaincu que le débat n'est pas de savoir s'il faudra ou pas qu'il n'y ait plus de voitures qui soient sur ces autoroutes urbaines, mais le débat est plutôt de savoir comment est-ce qu'on fait la transition de nos villes afin de leur permettre de se passer de ces autoroutes urbaines pour l'aberration anti écologique qu'elles incarnent, donc aussi la nécessité de repenser l'aménagement du territoire, nos modes de déplacement.

Il me semble que cette convention de financement avec le Forum métropolitain pour permettre une consultation internationale sur la transformation des autoroutes, et dans ce cadre-là du boulevard périphérique, comme d'autres voies rapides et structurantes du Grand Paris, est une nécessité pour voir aussi comment d'autres grandes villes engagent leur transition.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

J'avais une inscription de M. BONNET-OULALDJ. Est-ce que quelqu'un dans son groupe... ? Non. Une inscription de M. Eric AZIÈRE, président du groupe UDI-MODEM.

Je vous donne la parole.

M. Eric AZIÈRE. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je voulais dire moi aussi que les travaux menés par le Forum métropolitain sur le devenir des axes viaires s'annoncent absolument passionnants et déterminants pour les habitants d'Ile-de-France.

Le Forum va en effet travailler et faire travailler quatre cabinets d'architectes et d'urbanismes internationaux afin de repenser l'avenir de ces infrastructures viaires structurantes en Ile-de-France, et notamment le périphérique. Comment repenser le périphérique sans tout l'environnement viaire ? Repenser l'évolution de leurs usages et, à l'aube de la révolution technologique en matière de mobilité, il n'y a qu'à voir la une du "Parisien" ce matin, de nouveaux services comme le Grand Paris Express et des impératifs environnementaux et climatiques, notamment les objectifs de réduction de gaz à effet de serre et neutralité carbone. Tout ceci pour rappeler l'importance de ce travail.

Je voudrais dire une chose en tant que rapporteur de la jeune M.I.E. sur le périphérique. Evidemment, je me suis posé la question de savoir si la M.I.E. allait avoir une réelle utilité, comment elle devait exister, pourquoi il fallait qu'elle existe à côté du Forum métropolitain. Et évidemment, les deux approches ne sont pas concurrentes mais bien complémentaires. Je voulais le redire ici.

Ce n'est pas parce que le Forum métropolitain étudie la question de l'avenir des axes viaires et du périphérique qu'il faut priver les Parisiens d'apporter leur propre regard sur cet équipement majeur qui constitue, comme on le sait, plus qu'une barrière physique ou une blessure urbaine, mais aussi une barrière quelquefois culturelle et politique.

Je crois aussi que la M.I.E., c'est l'occasion de restaurer une qualité de dialogue nourri avec nos concitoyens, nous, Parisiens, de l'autre côté du périphérique, et de parler à leurs élus et aux maires des collectivités parisiennes.

En tout cas, je suis honoré et heureux, avec la M.I.E. et avec mes collègues au sein de la M.I.E., d'avoir l'occasion de mesurer les enjeux, la complexité, les évolutions, d'ouvrir et nourrir notre approche et notre compréhension à celle des architectes bien plus compétents que nous, urbanistes, ingénieurs, sociologues, et bien sûr les maires de la première couronne que je n'oublie pas.

J'espère que nous aurons, avec Jean-Louis MISSIKA, c'est prévu, des échanges nombreux et aussi avec le Forum métropolitain, parce que ce travail veut s'inscrire aussi comme un apport et une contribution de la Ville de Paris à ce Forum. Ce sont deux travaux complémentaires qui seront utiles au futur de l'urbanisme parisien.

Voilà ce que je voulais dire.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup pour votre contribution.

Je donne la parole à M. Nicolas BONNET-OULALDJ, président du groupe Communiste - Front de Gauche.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, excusez-moi du retard, j'étais en discussion à côté.

Depuis les années 60, le culte de l'automobile en France, lié au boom du crédit et du mythe de la voiture pour tous, a durablement modifié le paysage urbain.

La ville avait été alors conçue pour la voiture, et les voies sur berges et le périphérique sont des scories de cet ancien monde. Je ne redirai pas ici tout ce qui doit changer dans nos modes de déplacement, mais la lutte contre la pollution et le réchauffement climatique nous mettent devant des responsabilités inédites.

A la vue et au bruit s'ajoute la pollution. La pollution tue et les riverains du périphérique en sont les premières victimes, alors qu'elles sont majoritairement issues des catégories populaires. Tout ce qui pourrait favoriser la résorption de ces autoroutes urbaines dans les années à venir aura notre assentiment.

Nous soutenons les travaux de la M.I.E. sur l'avenir du périphérique, à laquelle je participe, à l'initiative de notre collègue Laurence GOLDGRAB que je remercie et Eric AZIÈRE qui sera rapporteur et que je remercie aussi, comme les travaux du Forum métropolitain du Grand Paris qui viennent de lancer une consultation internationale sur le sujet.

Au cours de la première réunion de la M.I.E., nous nous sommes félicités de la concomitance de la réflexion de ces deux instances. Cela permettra de sensibiliser nos concitoyens à la nécessaire modification des habitudes de déplacement. Nous attendons tous les résultats sur ces travaux.

Cela dit deux questions sur le sujet :

- La première est le montant de cette étude : 2,6 millions d'euros pour le Forum dont 1 million à la charge de Paris. Sommes-nous dans la norme ou bien peut-on considérer qu'il s'agit d'une somme extravagante ?

- La seconde est qu'il serait souhaitable que les membres de la M.I.E. soient auditionnés par le Forum métropolitain, afin que nos travaux se nourrissent l'un et l'autre.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

J'avais une inscription avec M. BELLIARD, mais désolée.

Je donne la parole à Jean-Louis MISSIKA pour vous répondre.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Mes chers collègues, merci pour vos interventions.

Madame SIMONNET, si j'ai bien compris la tonalité de votre intervention, vous allez voter en faveur du projet de délibération ? Vous n'avez pas osé le dire et c'est peut-être de la pudeur.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - C'est la fête. Champagne !

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Cette consultation, qui fait l'objet du présent projet de délibération, est la suite logique des vœux déjà adoptés par cette Assemblée pour poursuivre et élargir la réflexion sur l'avenir du boulevard périphérique.

En juin 2016, à l'occasion de l'adoption du P.L.U. ainsi qu'en novembre 2017, j'avais déjà expliqué avec mon collègue Christophe NAJDOVSKI pourquoi nous avons choisi de travailler avec le Forum métropolitain du Grand Paris. Il est impossible de réfléchir sur l'avenir du périphérique si l'on ne prend pas en compte l'ensemble du réseau viaire qui conduit les voitures vers le périphérique.

Conformément à ce dernier vœu, nous avons initié l'idée de mettre autour de la table toutes les parties prenantes publiques concernées dans le cadre du Forum métropolitain. Je crois que cela vaut la peine que je fasse la liste de tous ceux qui participent à ce projet parce qu'elle est vraiment impressionnante : l'Etat, la Région, la Métropole du Grand Paris, trois départements (Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne et Val-d'Oise), 8 E.P.T. et E.P.C.I. (Est Ensemble, Grand-Orly Seine Bièvre, Paris Est Marne & Bois, Paris-Saclay, Paris Terres d'Envol, Plaine Commune, Roissy Pays de France) ainsi bien sûr que l'A.M.I.F. présidée par Stéphane BEAUDET.

Je pense que c'est important d'insister sur le nombre de territoires et de collectivités qui participent à ce projet, parce qu'il est clair que c'est sur la base d'un consensus, d'une discussion et d'une conversation approfondie que nous arriverons à transformer véritablement le paysage routier et autoroutier de l'Ile-de-France, et donc que nous arriverons à transformer le périphérique.

Sur un budget total de 2,7 millions d'euros, la Ville a proposé d'apporter une subvention de 1 million d'euros. La Région Ile-de-France a répondu à cette proposition en mettant la même somme sur la table. Quant à l'Etat, il mettra 200.000 euros, mais vous savez que l'Etat est particulièrement impécunieux en ce moment.

Une vingtaine de candidats ont répondu à cette consultation. L'analyse des offres s'est faite au cours de l'été dans le cadre d'un partage du travail entre services des différentes collectivités et de l'Etat, avec le soutien de l'expertise de l'APUR et de l'I.A.U.

Les équipes retenues par la commission d'appel d'offres, présidée par Jean-Yves LE BOUILLONNEC, ont été dévoilées jeudi dernier : il s'agit de quatre groupements rassemblant urbanistes, spécialistes de la mobilité et des infrastructures routières, paysagistes et bureaux d'études environnementaux.

Les mandataires des quatre groupements sont respectivement : Devillers Associés, Richez Associés, Rogers Partners et Cera Architectes.

Ces équipes conduiront des travaux de prospective approfondie pour pousser différentes hypothèses de transformation technologique et comportementale dans les mobilités, en tenant compte des interactions entre le boulevard périphérique et le reste du réseau routier francilien. Elles réaliseront également, et j'y tiens beaucoup, des approfondissements urbanistiques sur des focus territoriaux, dont les principaux échangeurs du boulevard périphérique avec l'A1, l'A3, l'A4 et l'A6.

Pour répondre aux remarques d'Éric AZIÈRE, bien évidemment la M.I.E. sur le périphérique doit travailler en étroite coopération avec cette initiative du Forum métropolitain. Je pense même que la M.I.E. devrait auditionner les quatre équipes sélectionnées par le Forum métropolitain, peut-être pas tout de suite mais lorsqu'elles auront entamé suffisamment leur travail.

Je crois qu'il y a une véritable complémentarité entre cette initiative du Forum métropolitain soutenue par la Ville de Paris et la mission d'information, parce que l'avenir du périphérique est aussi l'avenir du Grand Paris, l'avenir de la relation entre Paris et les territoires voisins.

Nous devons travailler tous ensemble, dans un esprit constructif, pour pouvoir aller bien sûr vers ce que nous souhaitons tous, c'est-à-dire la transformation d'une autoroute urbaine, dans un premier temps en tout cas en boulevard urbain, et peut-être un peu plus, plus tard. Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Et plus si affinités !

En tous les cas, je pense que le calendrier et l'agenda, à la fois du travail du Forum métropolitain et de la M.I.E., sont tout à fait en concordance. On aura une base très solide pour pouvoir d'abord être éclairés puis faire les débats et les choix que nous aurons à faire sur l'avenir de cette voie de circulation pour Paris et la Métropole, mais aussi au-delà parce que c'était très important d'élargir, comme vient de l'expliquer Jean-Louis MISSIKA, à l'ensemble du réseau autoroutier qui converge vers le périphérique.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 160 avec peut-être une unanimité.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2018, DU 160).

Merci, cher Jean-Louis MISSIKA.

2018 DU 195 - Signature d'un protocole d'accord relatif aux abords du Grand Palais (8e).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous examinons le projet de délibération DU 195 et les amendements n° 153 et n° 153 bis. Il s'agit de la signature d'un protocole d'accord relatif aux abords du Grand Palais.

La parole est à M. CONTASSOT.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Madame la Maire.

Il s'agit effectivement de céder, si j'ose dire, le long du mur du Grand Palais une emprise afin que ses conditions d'accès, mais pas seulement, puissent être revues. C'est avec des travaux à l'intérieur assez conséquents et on a découvert, je dois dire, notamment lors de la Commission du Vieux-Paris, un des projets d'aménagement concernant le square Jean Perrin qui jouxte le Grand Palais, avec une destruction d'une très belle fontaine qui se trouve en son centre et un projet de remplacement avec une espèce de plan incliné qui a fait consensus contre au sein de la Commission.

L'objet de l'amendement que je dépose est de dire que la Ville de Paris, parce que ce sera un permis d'Etat, ne souhaite pas que cette fontaine soit déplacée. On sait ce que cela veut dire, on nous dit qu'on va la stocker et qu'un jour on la remettra quelque part, mais les exemples ne manquent pas de monuments stockés qui n'ont jamais retrouvé d'emplacement.

L'objectif en l'occurrence est de dire qu'il y a une condition suspensive à la cession de cette emprise qui serait le maintien de la fontaine là où elle se trouve actuellement.

On en a discuté avec le cabinet de Jean-Louis MISSIKA. J'avais déposé un amendement. L'Exécutif souhaite un amendement bis qui précise les choses et celui-ci nous convient tout à fait. Par conséquent, je retire mon amendement au profit de celui de l'Exécutif.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Vous avez retiré l'amendement ? D'accord.

Jean-Louis MISSIKA, je vous donne la parole.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Voilà une matinée marquée d'une pierre blanche, après un accord complet avec Mme SIMONNET, un accord complet avec Yves CONTASSOT. Il s'en passe des choses !

Mme LA MAIRE DE PARIS. - C'est la fête !

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Absolument.

J'ai déjà expliqué longuement, en Commission du Vieux-Paris, les conditions de ce protocole d'accord relatif aux abords du Grand Palais. Il est également tout à fait dans l'intention de l'Exécutif parisien de s'assurer que la magnifique fontaine de Raoul Larche reste dans le square Jean Perrin.

Je précise également qu'après contact avec la Réunion des Musées nationaux-Grand Palais, elle y est également favorable.

Donc, j'ai proposé un amendement bis afin de préciser la demande, non seulement dans le délibéré mais également dans le protocole. Nous sommes d'accord et je vous propose de voter directement cet amendement bis.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur CONTASSOT.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 153 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 153 bis est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 195 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2018, DU 195).

Vœu déposé par le GEP relatif à la lutte contre la publicité invasive.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés. Un vœu n° 105 relatif à la lutte contre la publicité invasive.

M. BOUTAULT pour le groupe Ecologiste de Paris, Monsieur le Maire du 2e arrondissement, vous avez la parole.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Madame la Maire, merci. Vous savez que les écologistes sont opposés à la publicité, car présente dans l'espace public, elle impose ses représentations à l'ensemble du public, les Parisien-nes, les personnes travaillant à Paris ou visitant notre ville, et qu'on ne peut pas y échapper. Chaque citoyen et citoyenne devrait disposer de la liberté de ne pas recevoir de publicité quand il et elle se déplace dans l'espace public.

De plus, cette publicité a pour but d'influencer le jugement, de formater les comportements, et véhiculer certaines attitudes que nous contestons lorsqu'elles sont sexistes bien souvent, et climaticides fréquemment quand elles nous incitent à la surconsommation.

C'est l'objet de ce vœu : la récente campagne de publicité "McDonald's" sur les abris bus qui montrait des produits emblématiques de la marque, n'était pas accompagnée de messages sanitaires pourtant prescrits par la loi du 28 février 2007, pointant le caractère trop gras, trop salé, et trop sucré de cette nourriture. Ces messages sont obligatoires.

Nous avons aussi dû subir des campagnes de communication invasives, notamment de la société "Coca-Cola", qui a "customisé" l'ensemble des murs des quais de métro République, Opéra, Montparnasse-Bienvenue et Pigalle, pour promouvoir son soda, qui est souvent à l'origine de problèmes d'obésité.

C'est pour cela, Madame la Maire, que nous vous saurions gré de bien vouloir intervenir auprès de la régie publicitaire de la R.A.T.P., pour protester contre cette campagne de publicité invasive de "Coca-Cola" dans le métro.

De même, nous vous demandons de bien vouloir saisir l'autorité de régulation professionnelle de la publicité, concernant les manquements de la société "McDonald's" au regard de la loi du 28 février 2007.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Monsieur MISSIKA ?

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Il s'agit de deux publicités de type différent, mais toutes les deux posent problème.

Celle de "Coca-Cola" sur la surface des murs des stations Opéra, République, Montparnasse-Bienvenue et Pigalle.

Celle de "McDonald's", qui profite d'une faille de la réglementation ou d'une faille à vérifier de la réglementation, puisqu'il n'y a ni logo ni marque, pas de mention de nécessité de respecter une alimentation équilibrée.

Votre question est précise, la loi du 28 février 2007 impose aux marques alimentaires d'insérer un message sanitaire dans toute publicité. Dans le cas de la publicité "McDonald's", il n'y a ni marque ni logo ni message sanitaire, cela est régi par l'autorité de régulation professionnelle de la publicité.

Vous avez raison de vous interroger sur la légalité de la démarche. Là encore, le cadre juridique et réglementaire doit être respecté.

En ce qui concerne la publicité "Coca-Cola", le cadre réglementaire est plus flou, mais il s'agit d'être vigilant et de s'assurer que les cadres légaux sont respectés.

C'est pour cela que je propose, au nom de l'Exécutif, un avis favorable à votre vœu qui précise qu'il s'agit de saisir la R.A.T.P., puisque c'est la R.A.T.P. qui est en première ligne et en cause dans cette affaire.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, entièrement d'accord avec vous.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 105, avec un avis favorable de l'Exécutif, vœu présenté par le groupe Ecologiste de Paris.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2018, V. 482).

Vœu déposé par le GEP relatif au 77, avenue du Docteur-Netter.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Vœu n° 106 relatif au 77, avenue du Docteur-Netter.

Je donne la parole à David BELLARD pour le groupe Ecologiste de Paris.

M. David BELLARD. - Merci, Madame la Maire.

Nous sommes là sur un vœu qui concerne une friche urbaine au 77, avenue du Docteur-Netter dans le 12^e arrondissement, et sur lequel un projet de réaménagement et de construction de cette friche est prévu.

Il y a là un domaine intercalaire, qui aujourd'hui est animé par un collectif dénommé "Le Clocher", qui valorise cette friche qui appartient à la R.A.T.P., en articulant des espaces de créations artistiques, de rencontres notamment

avec les habitants, d'autres acteurs du quartier, et valorise les espaces naturels : jardins partagés, plantation d'espèces médicinales et culinaires, végétalisation des façades, apiculture.

Ce collectif d'artistes souhaite continuer son travail, soit sur cette parcelle dans le cas où les travaux seraient retardés, soit dans un autre endroit où il pourrait continuer à agir.

En outre, la parcelle contient des arbres centenaires, notamment un cèdre de l'Himalaya que nous ne souhaitons pas voir abattre.

Notre vœu porte sur plusieurs points :

- que notre Conseil se rapproche de la R.A.T.P. afin qu'elle propose une solution de relogement qui soit adaptée au collectif "Le Clocher" ;

- que nous sensibilisions le maître d'ouvrage, futur propriétaire du site, afin que dans l'attente des travaux une nouvelle convention d'occupation soit proposée au collectif ;

- que la R.A.T.P. fournisse la preuve de son incapacité à proposer au collectif une solution de relogement adaptée ;

- que dans le cas échéant, nous tentions tous les moyens pour trouver un autre site ;

- enfin, que nous nous engagions à ce que les arbres centenaires, particulièrement le cèdre de l'Himalaya, ne soient pas abattus.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur BELLIARD.

Jean-Louis MISSIKA ?

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Merci beaucoup pour cette intervention. Vous savez que l'occupation temporaire est un sujet très important et que nous portons ensemble ce sujet dans différents sites parisiens, et d'ailleurs nous travaillons avec le groupe Ecologiste de Paris à un projet de charte de l'occupation temporaire.

Les projets prennent du temps. Il est important que dans le temps intercalaire, des occupations puissent prendre place. D'ailleurs, dans les "Réinventer Paris", c'est un sujet que nous mettons au cœur de nos préoccupations.

Sur cette parcelle, le collectif est en dialogue avec la R.A.T.P., qui a prolongé sa convention jusqu'au 8 octobre, date du démarrage des travaux de démolition. Il peut y avoir un dialogue avec la R.A.T.P. pour voir si ce collectif peut trouver un autre emplacement pour ses activités.

J'en viens au cèdre de l'Himalaya, il est localisé à l'emplacement de la crèche et ne peut être conservé. Nous avons demandé à la R.A.T.P. et fait expertiser par la DEVE la transplantation de cet arbre. Ces expertises ont montré que cet arbre ne pouvait être transplanté sans subir des séquelles, qui le condamneraient dans un délai d'un an ou deux après sa transplantation. Ce n'est donc pas la solution.

En revanche, je vous rejoins sur le fait qu'il est indispensable que dès lors que des arbres sont impactés par un projet, d'autres soient replantés. Sur cette opération, le bilan est positif puisque 36 arbres sont abattus, 119 sont replantés à l'échelle du projet dans son ensemble.

C'est pourquoi je vous propose d'émettre un avis favorable à votre vœu s'il est amendé, amendement que vous avez par écrit et qui concerne le dernier attendu.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Monsieur BELLIARD ?

M. David BELLIARD. - Tout à fait, nous acceptons l'amendement.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Je donne la parole à M. BONNET-OULALDJ pour une explication de vote.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Nous suivrons l'avis de Jean-Louis MISSIKA, mais je voudrais revenir sur cette histoire parce que l'interprétation que fait le président BELLIARD me semble un peu erronée.

Tout d'abord, il ne s'agit pas d'une friche, mais d'équipements sportifs que la R.A.T.P. avait, qui étaient utilisés depuis de longues années par des habitants du 12e, et il s'agit d'un terrain de pétanque et aussi d'une opération que

nous menons sur laquelle il y a eu énormément de concertation, de dialogue, pour créer une crèche, un jardin, des logements sociaux, et qui a été occupée de façon illégale par des personnes. Evidemment, ensuite on en fait quelque chose d'intercalaire.

Ne disons pas qu'il s'agit d'une friche et que l'on est sur un domaine intercalaire. Il s'agit d'une opération bloquée par des personnes et occupée d'abord illégalement, et sur laquelle dans le dialogue entre la Ville de Paris et la R.A.T.P., on arrive à un système intercalaire.

Je souhaite qu'on ne réécrive pas l'histoire, et au passage, les perdants, ce sont les habitants du 12e et les sportifs qui pour l'instant ont des créneaux, parce que la maire et les élus du 12e sont intervenus pour avoir des créneaux en attendant.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur BONNET-OULALDJ.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 106 du groupe Ecologiste de Paris, avec un avis favorable, amendé et accepté par le groupe Ecologiste de Paris.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu amendé est adopté. (2018, V. 483).

Vœu déposé par le GEP relatif à l'édition 2019 des Grands Prix de l'Innovation de la Ville de Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Le vœu n° 107 est relatif à l'édition 2019 des Grands Prix de l'Innovation de la Ville de Paris.

Monsieur BELLARD, vous avez la parole.

M. David BELLARD. - Merci, Madame la Maire.

Ce vœu pose la question des partenariats que notre Ville engage avec certaines entreprises. Bien sûr, la question de notre vœu n'est pas de revenir sur le fond des Grands Prix de l'Innovation, mais bien sur les partenariats entre notre Ville et "Total" et "SANOFI". Nous avons - vous l'avez d'ailleurs rappelé dans un récent ouvrage - une politique très active en faveur de l'environnement et pro-climat. Or, "Total" et "SANOFI" sont deux entreprises qui sont très éloignées des objectifs que nous nous sommes fixés.

D'abord, rappeler que la stratégie climat de "Total", suite à l'accord de Paris, est uniquement basée sur le recours massif à des technologies coûteuses, controversées et qui sont couplées à une utilisation intensive du nucléaire et du développement des exploitations gazières.

Quant à la société "SANOFI", elle est au cœur d'un nouveau scandale sanitaire et d'atteinte à l'environnement. En effet, l'usine du groupe pharmaceutique qui produit la Dépakine est responsable d'une pollution à grande échelle. D'ailleurs, un rapport de la Direction régionale de l'Environnement et du Logement de Nouvelle Aquitaine a révélé, en juillet 2018, que le site chimique de Mournoux rejetait dans l'atmosphère jusqu'à 190.000 fois la norme de bromopropane depuis une époque inconnue et jusqu'au printemps 2018. On voit bien que l'on est très éloigné des valeurs et de la politique que nous menons à Paris.

Donc, nous demandons en toute cohérence que l'édition 2019 des Grands Prix de l'Innovation de la Ville de Paris ait pour partenaires des entreprises et des organisations non gouvernementales reconnues pour leur objet et leur action dans la mise en place de la transition écologique, et qu'enfin, notre Ville cesse en conséquence son partenariat sur cette opération et sur toutes les autres opérations que nous menons avec des compagnies comme "Total" et "SANOFI".

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Je donne la parole à M. Jean-Louis MISSIKA pour vous répondre.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Je vais donner un avis défavorable à ce vœu, mais je voudrais surtout expliquer pourquoi je ne suis pas d'accord avec la stratégie qui est sous-jacente à ce que vous préconisez.

Il y a un point, je crois, sur lequel nous sommes entièrement d'accord : c'est la nécessité d'accélérer le plus possible la transition énergétique et la transition écologique. Les critiques que vous faites à ces deux groupes sont tout à fait légitimes et je les partage. Mon sentiment, c'est que nous sommes face à deux grands groupes français et qu'ils ne vont pas disparaître comme par enchantement dans le cadre de la transition écologique et du changement de paradigme économique. Nous devons les entraîner dans cette transition écologique et dans ce changement de paradigme.

Ce n'est pas en les ostracisant et en les boycottant que nous arriverons à les entraîner avec nous. Parce que ce sont des grands groupes et, dans ces grands groupes, il y a des gens qui résistent à la transition et des gens qui y sont favorables. Nous devons aider ceux qui sont favorables à la transition et combattre ceux qui sont défavorables à la transition. Ce que nous faisons avec Paris&Co, avec les Grands Prix de l'Innovation, avec le Club Open Innovation, avec les partenariats que nous nouons avec eux, c'est essayer justement de soutenir ceux qui sont favorables à la transition et les aider dans le combat qu'ils mènent à l'intérieur de ces grands groupes.

C'est la raison pour laquelle je pense que c'est de la mauvaise politique que de leur dire : "Allez vous faire voir. Vous ne pourrez pas sponsoriser les Grands Prix de l'Innovation de la Ville de Paris". Je pense que nous sommes d'accord sur le fond, mais pas sur la méthode.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci. Je partage complètement ce qui vient d'être dit par Jean-Louis MISSIKA.

Explication de vote de M. de FROMENT, pour le groupe les Républicains et Indépendants.

M. Jean-Baptiste de FROMENT. - Merci, Madame la Maire.

Juste un mot pour dire que je partage tout à fait l'analyse et le discours de la méthode présentés par Jean-Louis MISSIKA. Je me réjouis que l'Exécutif, sur ce point au moins, se démarque de son aile radicale de la majorité. Il n'en a pas été de même, hélas, hier soir lorsque le vœu n° 97 bis, qui est totalement attentatoire au droit de la propriété et qui est un coup porté à l'attractivité de Paris, a été voté sur proposition de l'Exécutif.

Merci beaucoup.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 107 du groupe Ecologiste de Paris, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par le GEP relatif à la création d'un jardin au 49, boulevard de Ménilmontant (11e).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Le vœu n° 108 est relatif à la création d'un jardin au 49, boulevard de Ménilmontant, dans le 11e arrondissement.

Madame MOREL, vous avez la parole pour groupe Ecologiste de Paris.

Mme Joëlle MOREL. - Merci, Madame la Maire.

Nous avons voté, il y a plusieurs mois, le Plan Climat. On a voté aussi le Plan Biodiversité. Ce vœu sur le T.E.P. Ménilmontant - territoire écologique à protéger - se situe dans ce contexte, un contexte bien particulier : l'appel au sursaut écologique lancé par Nicolas HULOT. Cet appel a été entendu par la société civile qui a défilé lors de la marche pour le climat, qui a multiplié et qui va continuer à multiplier les initiatives. La question qui se pose maintenant, c'est : est-ce que nous, décideurs politiques, nous allons oui ou non répondre présent à cet appel au sursaut écologique ? Pour nous, élus écologistes, la réponse est clairement oui. Oui, au sursaut écologique. Oui, nous allons remettre en cause les vieux réflexes.

Nous allons être modernes, innovants. Oui, la modernité, c'est d'arrêter l'imperméabilisation des sols. La modernité, c'est de préserver des îlots de fraîcheur et de biodiversité. Oui, il faut des logements sociaux, mais pas en détruisant les espaces verts, la dernière friche du 11^e arrondissement. Il faut innover et produire du logement social dans les bâtiments existants. Le Paris du sursaut écologique réduit la place de la voiture et favorise le télétravail, libérant ainsi des surfaces de garages ou de bureaux pouvant être transformées en logements sociaux innovants. On va le faire, par exemple, dans l'ancien garage du 100, rue Amelot, dans le 11^e arrondissement. Un inventaire doit être réalisé des bureaux et des garages vides pouvant être transformés en logements sociaux.

Cela nécessite de remettre en cause les décisions prises, les contrats signés. On l'a fait, par exemple, à Notre-Dame-des-Landes, alors pourquoi pas pour le T.E.P. de Ménilmontant. Arrêter les projets inutiles et imposés, c'est la voie à suivre. Après le vote de ce vœu, nous aurons à travailler sur les modalités juridiques et financières de sa mise en œuvre. Mais, avant cela, il faut le sursaut écologique. En votant ce vœu, comme le colibri, nous apporterons quelques gouttes d'eau pour éteindre l'incendie. La maison brûle.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il faut conclure, Madame MOREL. Merci.

Je donne la parole maintenant à Jean-Louis MISSIKA pour vous répondre.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Merci beaucoup.

Je crois que l'on a beaucoup parlé de ce dossier. Ce n'est pas la première fois que nous discutons. La dernière, c'était il y a un an au Conseil de Paris de septembre 2017, donc je vais sauter toutes les étapes intermédiaires et parler surtout du calendrier de cette opération.

La vente du terrain à "Paris Habitat" a été réalisée, et cela, bien évidemment avec l'accord du Conseil de Paris. Le référé de suspension déposé par les riverains contre le permis de construire a été débouté par le Tribunal administratif. Les études complémentaires demandées par "Eiffage" ont été concluantes et ont validé la faisabilité du projet. Même si les riverains souhaitent remettre en cause la décision du Tribunal administratif, avec un pourvoi en cassation au Conseil d'Etat, celui-ci n'est pas suspensif. Les travaux vont démarrer d'ici quelques semaines. C'est pour cela que j'émetts un avis défavorable au vœu que vous avez déposé.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Je vais donc mettre aux voix le vœu n° 108 avec un avis défavorable.

Ecoutez, vous interrompez les opérations de vote. Il faut vous manifester avant. Je veux bien vous donner la parole pour une explication de vote, mais le mieux, vous savez, il y a des assistants qui viennent en général le dire pour que l'on ne perturbe pas les opérations de vote. Mais je vous donne la parole pour une explication de vote.

M. Christian SAINT-ETIENNE. - Merci de me donner la parole, Madame la Maire.

C'est un sujet important, donc même si j'ai bien entendu ce qu'a dit Jean-Louis MISSIKA, de manière constante, nous l'avons toujours fait avec les Verts du 11^e arrondissement. Nous soutenons leur vœu. Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 108 du groupe Ecologiste de Paris, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif au projet de nouvelle gare du Nord.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons au vœu n° 109 relatif au projet gare du Nord.

La parole est à M. BONNET-OULALDJ pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Madame la Maire.

Nous avons appris par voie de presse, au milieu du mois de juin, que le projet "nouvelle gare du Nord" avait été finalisé par la S.N.C.F. et était sur les rails. Ce projet ne concerne pas n'importe quelle gare, puisqu'il s'agit de la plus grande gare d'Europe, et il prévoit notamment de multiplier par cinq les espaces commerciaux.

L'actionnaire majoritaire est le groupe "Ceetrus", membre du groupe "Auchan". La S.N.C.F. est donc minoritaire dans la gestion du projet, qui va remodeler en profondeur la gare du Nord.

Une réunion de présentation à très grands traits avait bien eu lieu à l'été 2017, mais depuis, plus rien. Nous regrettons donc largement le manque de concertations et d'échanges, notamment avec les élus du 10^e arrondissement, mais aussi avec les habitants de l'arrondissement, les commerçants, qui seront largement impactés, les travailleurs et les agents, ou encore, les 700.000 usagers et usagères qui traversent chaque jour la gare.

Pour les élus communistes, les gares doivent permettre avant tout de répondre aux besoins des usagers en matière de transport. Leur vocation n'est pas de satisfaire les intérêts commerciaux des grands groupes. Cela rejoint la réflexion que nous avons de manière plus globale sur l'impact des grandes enseignes dans le paysage urbain. Elles veulent faire de la ville, et ici, en l'occurrence, de la gare du Nord, d'immenses zones commerciales standardisées. Nous nous y opposons fermement.

Dans cette perspective, nous estimons qu'un projet d'une telle ampleur ne doit pas se réaliser en déconnexion totale avec le territoire dans lequel il est implanté. Une concertation avec les élus et les habitants, et une vigilance et une implication de ceux-ci, nous semblent indispensables. Voilà l'esprit du vœu que je vous présente.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Je donne la parole à M. MISSIKA pour vous répondre.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Je voudrais remercier Nicolas BONNET pour ce vœu, auquel j'émettrai un avis favorable, tout simplement parce qu'il est en phase et en écho avec les positions que nous avons prises tout au long de cet appel d'offres lancé par S.N.C.F. Réseau.

Nous partageons les mêmes priorités pour la gare du Nord, à savoir que le projet de transformation doit répondre, en priorité et avant tout, aux usagers quotidiens des transports, que ce projet soit concerté avec la population et qu'un comité de suivi du projet associe toutes les parties prenantes, afin que les travaux et le futur projet soient en accord avec les attentes de la Ville. Nous avons beaucoup insisté, lors des auditions du jury, sur la nécessité de ne pas transformer les gares en centres commerciaux.

Bien évidemment, nous comprenons que "Gares & Connexions" ait besoin de financements et qu'il soit utile pour les usagers d'avoir des commerces de proximité, des commerces de dernière minute, selon la terminologie de ce secteur, mais il est extrêmement important que cette gare du Nord soit correctement insérée dans le paysage urbain du 10^e arrondissement. J'étais d'ailleurs à ce jury avec la maire du 10^e arrondissement, qui a défendu le point de vue des riverains, et le point de vue des riverains est extrêmement important par rapport à ce dossier de la gare du Nord, le fonctionnement du quartier dans son ensemble, la relation entre la gare du Nord et la gare de l'Est, le Bipôle, et surtout l'intermodalité.

Vous savez que cette gare du Nord a ceci de particulier qu'elle est extrêmement contrainte, que la gare des bus est saturée et que nous devons penser l'intermodalité du futur, c'est-à-dire les vélos, l'autopartage, le covoiturage, tout en conservant l'intermodalité actuelle, notamment l'accès au R.E.R. et au métro et les accès aux bus. C'est un travail extrêmement complexe, c'est de la haute-couture urbaine et nous serons très vigilants. C'est pour cela que nous acceptons votre vœu, avec un amendement qui, je crois, a été accepté de votre part.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

J'ai une explication de vote de M. BOUTAULT pour le groupe Ecologiste de Paris.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2^e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Le groupe Ecologiste votera le vœu du groupe Communiste, puisqu'il apparaît que tandis que le grand projet inutile d'EuropaCity joue sa survie, la famille Mulliez continue sa partie de Monopoly et se paye cette fois la gare du Nord, par l'intermédiaire de son nouvel acteur immobilier "Ceetrus", anciennement "Immochan". Le projet de la gare du Nord est emblématique de ces projets où seuls les grands groupes hyper-capitalisés sont en capacité d'investir, car la rentabilité se fait à très long terme, tant le cahier des charges et les contraintes sont exigeants. Pour accélérer ce retour sur investissement, la construction d'espaces commerciaux, toujours en plus important, semble de mise. Au

détriment de quoi ? Eh bien, des citoyennes et des citoyens, qui n'ont pas besoin d'une énième galerie marchande, mais de services publics et de commerces de proximité.

C'est bien cette physionomie du nouvel urbanisme capitalistique que nous contestons, qui s'accompagne de galeries marchandes identiques partout dans le monde et complètement formatées. La raison d'être d'un service public ferroviaire, c'est d'offrir un service de transports, de déplacements aux citoyens, pas de leur proposer une énième galerie marchande.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 109 du groupe Communiste - Front de Gauche ainsi amendé, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu amendé est adopté. (2018, V. 484).

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'Hôtel Dieu.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Dernier vœu de cette Commission : le vœu n° 110 relatif à l'Hôtel-Dieu.

La parole est à Mme SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, le groupe "Mulliez" a fait main basse sur la gare du Nord. Il projette toujours son projet d'EuropaCity, de méga-grand centre commercial nouvelle formule avec loisirs. Est-ce que notre Assemblée va laisser le groupe "Mulliez" mettre la main, y compris sur un tiers de l'Hôtel-Dieu ? Voilà l'objet de ce vœu au final.

Souvenez-vous, l'engagement de mandature en 2014 : pendant la campagne municipale, tous les groupes de l'actuelle majorité, vous avez défilé à l'Hôtel-Dieu pour prendre l'engagement de défendre cet hôpital historique en plein cœur de Paris, ce premier Hospital qui a été créé il y a bien longtemps, 500 ans après Jésus-Christ, et qui joue un rôle essentiel en plein centre de la Capitale.

Or, aujourd'hui, le projet de l'A.P.-H.P. de contribuer, pour reprendre les termes de l'A.P.-H.P. et de la Ville de Paris, à la valorisation d'un tiers du site, pas n'importe lequel, celui justement qui est devant le parvis de Notre-Dame - vous voyez, quand même, le lieu stratégique -, dans le cadre du projet d'aménagement de l'ensemble de ce quartier de l'île - c'était déjà un projet initié par François HOLLANDE -, eh bien, il est à craindre que ce lieu ne soit plus affecté à de la santé.

J'étais déjà intervenue dans cette Assemblée. L'adjointe écologiste à la santé avait redit : "mais non, ces emprises-là seront toujours pour de la santé". On nous parlait, certes, de logements étudiants en santé : ça, c'est tout à fait positif. On nous parlait néanmoins d'accueil de "start-up" innovantes dans la santé. Franchement, le lucratif n'a pas forcément à mettre les pieds dans un hôpital public. Et puis, on parlait d'autres activités, beaucoup plus ambiguës, qui pourraient donner lieu à du commerce, de la restauration, voire de l'hôtel de luxe. Sauf que là, dans tous les conseils de surveillance, dans les réunions du C.H.S.C.T., à l'Hôtel-Dieu, à chaque fois que l'administration...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il faut conclure, Madame SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - ... que la direction de l'A.P.-H.P. - je conclus - parle du devenir de l'Hôtel-Dieu, on parle de la modification du P.L.U. Or, si vous gardez l'affectation à la santé, vous n'avez pas besoin de modifier le P.L.U.

Tenez l'engagement pris devant les Parisiennes et les Parisiens en 2014, refusez la révision du P.L.U., Madame la Maire.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous allons écouter M. MISSIKA, pour la réponse.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Chère Danielle SIMONNET, je voudrais quand même corriger un point important : Anne HIDALGO s'est engagée fortement, avant la campagne et pendant la campagne, non pas pour la non-modification du P.L.U., mais pour un maintien d'une activité hospitalière substantielle et d'un service des urgences à l'Hôtel-Dieu, et avec ce projet, nous avons obtenu le maintien d'une activité hospitalière et d'un service des urgences à l'Hôtel-Dieu.

Le site doit faire aujourd'hui l'objet de travaux lourds de réhabilitation et de rénovation. Il y a donc effectivement un grand projet, qui consiste - je le rappelle - pour les deux-tiers de la surface de l'Hôtel-Dieu, en un projet hospitalier important, qui se développe selon quatre axes : les urgences, les activités ambulatoires et les hospitalisations de courte durée, un service hospitalo-universitaire en psychiatrie et, bien sûr, un plateau technique, avec notamment le maintien des équipements actuels d'imagerie. Tout cela s'accompagne d'un ambitieux volet recherche, puisque l'Hôtel-Dieu sera un centre de référence en épidémiologie clinique et en santé publique.

Par ailleurs, dans cette même emprise, la Ville travaille à plusieurs projets de santé en coopération avec les équipes de l'A.P.-H.P. : un service de protection maternelle à destination des femmes précaires, qui ouvrira dès la fin de l'année, et un centre de santé sexuelle qui verra le jour en 2019.

Ce sont au total plus de 30.000 mètres carrés et, je le répète, deux-tiers du site, qui conservent cette vocation médicale et hospitalière, et donc un statut de grand service urbain au P.L.U.

Concernant le tiers restant du bâtiment, l'A.P.-H.P. a décidé de lancer un appel à projets pour permettre sa transformation et pour financer, avec cet argent, le projet hospitalier lui-même parce que, voyez-vous, Madame SIMONNET, l'argent ne tombe pas du ciel.

Cet appel à projets ne vise pas à céder l'Hôtel-Dieu puisque le montage proposé est celui d'un bail à construction et que le bien reviendra, à l'issue d'un certain nombre d'années, à l'A.P.-H.P.

La Ville de Paris est et sera attentive au type d'activités qui s'y planteront et a notamment demandé à l'A.P.-H.P., dans son cahier des charges, d'interdire l'hôtellerie, d'encourager les candidats à intégrer, dans leur programmation, l'implantation d'une résidence étudiante, d'une crèche, de surfaces en lien avec la santé, et, de manière générale, d'intégrer des surfaces répondant à l'intérêt collectif, les fameux CINASPIC définis dans le P.L.U. de Paris.

Bref, c'est un projet piloté par l'A.P.-H.P. sur lequel nous pourrions parvenir à un projet équilibré, lequel en tout état de cause préserve la présence d'un site hospitalier, essentiel au cœur de Paris. Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Jean-Louis MISSIKA, pour cette réponse. Permettez-moi, au-delà des remerciements qui vous sont adressés, d'adresser aussi mes remerciements à Anne SOUYRIS, à Bernard JOMIER, aux maires des quatre arrondissements centraux qui se sont beaucoup impliqués aussi à mes côtés, et à Karen TAÏEB qui a aussi été très présente sur ce dossier relatif au maintien d'activités liées à la santé, d'activités hospitalières à l'Hôtel-Dieu.

Souvenez-vous les débats que nous avons eus avant 2014. Je crois que nous avons montré collectivement, en étant aussi en accord avec le projet de l'A.P.-H.P., que ce lieu est un lieu emblématique et restera un lieu d'abord essentiellement marqué par la place de la santé dans le cœur de ville.

En tous les cas, quand il y a des réussites collectives partant de si loin, parce qu'on partait quand même de très loin, je pense que l'on peut aussi les souligner, et elles sont favorables aux Parisiennes et aux Parisiens.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 110 de Mme SIMONNET avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Compte rendu de la 6e Commission.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Conformément au Règlement intérieur du Conseil de Paris, nous passons à la 6e Commission.

Je donne la parole à Mme Annick OLIVIER, présidente de la 6e Commission.

Mme Annick OLIVIER. - Merci, Madame la Maire.

Les projets de délibération DASCO et DFPE ont été débattus dans notre Conseil lors de la communication sur la rentrée des familles.

Je concentrerai donc la synthèse des débats de la 6e Commission sur la délégation de Mme LEMARDELEY. Les projets de délibération portant sur différents points ont été présentés : le projet Emergence(s) qui est inscrit à notre ordre du jour, une subvention pour la création d'une chaire Travail à l'Ecole d'économie de Paris, la poursuite de la réalisation du budget participatif concernant les espaces de travail publics.

Deux projets de délibération DLH 20 et DLH 169 concernent la poursuite du plan de la mandature de création de logements étudiants. A cette occasion, Mme LEMARDELEY a fait le point sur les logements étudiants d'ores et déjà construits, 4.450.

Voilà le résumé des débats de la 6e Commission.

Je vous remercie de votre attention.

(Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci, Madame OLIVIER.

2018 DAE 122 - Subventions (1.201.000 euros) et avenants à conventions avec divers organismes de recherche dans le cadre de l'appel à projets Émergence(s).

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Je vous propose d'examiner le projet de délibération DAE 122 pour une subvention de 1,201 million d'euros et avenants à conventions avec divers organismes de recherche dans le cadre de l'appel à projets Emergence(s).

La parole est à Jean-Noël AQUA pour 5 minutes. Je vous demanderai de faire un petit peu de silence, s'il vous plait.

Monsieur AQUA ?

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues.

Je me permets d'intervenir à nouveau sur le programme Emergence(s) pour saluer ce dispositif d'aide à la recherche, en l'occurrence de l'aide à de jeunes équipes de recherche et des projets émergents.

Cette action fait du bien. Elle fait du bien dans le contexte actuel de matraquage du service public de la recherche et de l'enseignement supérieur. Il faut le rappeler ici, le Gouvernement actuel, comme à son habitude, distille une communication bien propre sur elle, où la recherche et la formation des jeunes sont affichées comme des priorités.

Mais dès que l'on passe la tête derrière le rideau, la réalité dément les grands discours et les effets de manche.

Sur la recherche, le C.N.R.S., pour la première fois de sa longue histoire, passe sous la barre des 300 postes ouverts au concours avec même un étiage à 250. C'est une saignée.

L'enseignement supérieur est lui aussi saigné à blanc. L'année prochaine, seulement 2.049 postes seront ouverts au concours des universités.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Excusez-moi, j'aimerais vraiment qu'on ait un peu de silence, on n'entend absolument pas les interventions. S'il vous plaît.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, d'autant que je vais faire mon coming out puisque je vais, pour une fois, vanter le bilan de M. SARKOZY. Ils étaient 3.500 sous Nicolas SARKOZY, 2.049 aujourd'hui sous Emmanuel MACRON.

On en est là aujourd'hui. Alors même que l'on connaît le fiasco de Parcoursup et que le Gouvernement assigne de nouvelles missions à l'université, il saigne dans le même temps les universités en postes enseignants. L'ambition macroniste pour la recherche est plus une action de démolition du service public qu'un investissement sur l'avenir.

Alors, à rebours de la médiocrité gouvernementale, notre Ville s'illustre à nouveau par son investissement sur l'avenir, des investissements qui passent par un soutien à la recherche publique afin qu'elle puisse avoir la liberté nécessaire à la création.

Nous le savons, le financement public est le garant de l'indépendance de la recherche et de sa prise de risque, prise de risque non pas financier mais prise de risque intellectuel.

Ce projet de délibération, nous allons soutenir des projets tant sur des effets non linéaires dans des circuits supraconducteurs que l'étude des fonctions des macrophages dans l'homéostasie ou encore l'analyse grammaticale et la documentation linguistique des langues Adamawa.

Nous les soutiendrons avec enthousiasme, en ce que cette action participe d'une certaine stabilité dans le paysage abîmé de la recherche française.

Laissez-moi juste, dans ce concert de louanges, apporter un léger bémol. Vous le savez, nous sommes opposés à toute territorialisation de l'E.S.R. Nous avons besoin d'un soutien récurrent d'Etat, car l'Etat est le seul à même de garantir la rigueur et l'indépendance de la recherche.

Les actions ponctuelles du type Emergence(s), en restant marginales, sont les bienvenues, mais ne sauraient combler le désinvestissement de l'Etat. C'est pourquoi nous souhaiterions toujours que les contrats Emergence(s) soient attribués seulement dans des laboratoires, dont le financement reste un financement récurrent national très majoritairement.

Vous l'aurez compris, nous voterons avec enthousiasme ce projet de délibération, et nos propositions visent à en renforcer le sens. Je vous remercie.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - La parole est à Didier GUILLOT, pour 5 minutes.

M. Didier GUILLOT. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, des subventions à hauteur de 1,220 million d'euros sont allouées à divers organismes de recherche dans le cadre de l'appel Emergence(s).

Depuis maintenant dix ans, la Ville a mis en place un programme de soutien aux jeunes équipes de recherche, dénommé Emergence(s), afin de développer sa politique de développement de l'innovation et de la recherche. C'est primordial quand on connaît ce que représente Paris au niveau intellectuel, au niveau international, sur le plan du capital intellectuel. Notre ville tient une place privilégiée en Europe avec 100.000 chercheurs, donc près de la moitié sont des étrangers. C'est donc une capitale intellectuelle, l'une des capitales les plus attractives pour l'économie numérique, les "start-up" et les investisseurs.

Il est plus que nécessaire de développer les talents d'ici et d'ailleurs et de favoriser son dynamisme intellectuel comme économique, les deux étant liés.

Les 22 projets sélectionnés sont divers et je m'en réjouis. Ils reflètent ensemble la diversité et la pluralité des recherches, qui ne sont pas seulement cantonnées d'ailleurs aux sciences dites dures. De l'urbanisme à l'histoire de l'art, de la santé aux langues, nous voyons combien les champs sont vastes et ils sont indispensables pour éclairer notre vision de la ville de demain, de la métropole de demain.

Ces projets reflètent par ailleurs et en partie les 4 secteurs prioritaires qu'avait identifiés le rapport de Cédric VILLANI : la santé, les transports, l'environnement et la défense. Et c'est bien en soutenant la recherche et l'innovation que nous pouvons rendre plus attractifs les emplois dans la recherche publique. J'en profite pour rappeler ici, et je le fais à peu près à chaque séance sur ce sujet, qu'il est indispensable de lier les deux et de ne pas chercher à opposer l'un et l'autre, ce qui n'a strictement aucun sens.

Notre Ville ne doit en aucun cas arbitrer entre recherche et innovation, mais bien "booster" l'une comme l'autre, et c'est ce que nous faisons avec efficacité depuis 10 ans. Entamer des recherches est infiniment long et difficile, mais ponctué de découvertes et d'enrichissement.

Pouvoir soutenir financièrement les divers organismes de recherche dans l'avancement de leurs études est un acte fort auquel nous adhérons.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Mme Marie-Christine LEMARDELEY, pour répondre.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe. - Merci, chers collègues, Jean-Noël AQUA et Didier GUILLOT, de me permettre de souligner un aspect très important du soutien de la Ville de Paris à la recherche fondamentale, dans la mesure où, nous le savons et vous l'avez rappelé tous les deux, la recherche scientifique occupe une place centrale dans l'image de Paris et dans l'attractivité de Paris, dans son rayonnement international. C'est pourquoi, comme vous l'avez rappelé, depuis 2009, consciente des enjeux pour le développement scientifique et économique du territoire parisien, la municipalité favorise ainsi l'émergence de nouvelles équipes de recherche tout en assurant leur pérennité.

Le programme Emergence(s), je le rappelle rapidement, c'est un soutien financier qu'apporte la Ville sur une durée de 4 ans. C'est un amorçage qui permet aux lauréats de pérenniser leurs projets de recherche. Le programme vise à élargir le spectre des projets vers de nouveaux champs de recherche, innovants, originaux - vous en avez cité quelques-uns, ils sont foison - sur l'infrastructure logicielle pour le XXI^e siècle ou une étude sur le diabète de type 2, ou encore des cellules cancéreuses pour l'Institut Curie, etc.

Les éditions 2015 et 2016 ont permis la sélection de 22 projets en sciences humaines et sociales, en sciences exactes et en biologie/médecine, sélectionnés par le Conseil scientifique de la Ville de Paris à qui je veux rendre hommage car il fait un travail remarquable de sélection des dossiers, d'expert, et il nous a rendu un rapport très intéressant sur le rôle scientifique de Paris comme ville campus.

A la suite du vote en Conseil de Paris, des avenants sont signés chaque année et, dans ce projet de délibération, je vous présente les avenants concernant 12 projets sélectionnés en 2015 et 10 projets sélectionnés en 2016.

Je tiens à signaler aussi que le taux de réussite sur les 3 dernières années est un aspect intéressant pour ceux d'entre vous qui connaissent la difficulté de répondre à des appels à projets. Le taux de réussite sur les 3 dernières années a augmenté : il était en 2016 de 15,6 %, en 2017 de 20 %, un peu moins en 2018 avec 18 %, mais il reste très élevé par rapport aux taux de réussite nationaux en général, pour l'A.N.R., de 10 à 13 %.

Le montant total de la subvention 2018 a été précisé dans le projet de délibération. Le montant total de l'aide qui sera attribuée dans le cadre du dispositif des lauréats 2015, 2016 et 2017 s'élèvera à 1.951.000 euros et il sera complété par une délibération qui sera proposée en novembre pour soutenir les projets lauréats 2018, soit 750.000 euros.

Ainsi, en tout, 2.701.000 euros auront été engagés en 2018 sur Emergence(s), un budget global qui ne diminue pas, je tiens à le dire, puisqu'il s'élèvera en 2019 à 2.800.000 euros et en 2020 à 3 millions d'euros.

Je vous remercie donc de soutenir ce projet de délibération. Quelques chiffres encore : 140 projets ont été financés depuis 2009 et en moyenne on pourrait dire qu'il y a environ 15 projets par an avec, comme je l'ai dit, un budget en hausse.

Merci de voter ce projet de délibération.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 122.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est donc adopté. (2018, DAE 122).

Nous en avons fini avec la 6^e Commission.

Compte rendu de la 7^e Commission.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Nous allons aborder la 7^e Commission et, conformément au Règlement intérieur du Conseil de Paris, je donne la parole à M. Sergio TINTI, son président.

M. Sergio TINTI. - Merci, Madame la Maire.

96 projets de délibération à l'ordre du jour, dont 2 à l'ordre du Conseil départemental, et 3 vœux présentés lors de notre dernière séance.

Pour les relations internationales et la francophonie, Patrick KLUGMAN a présenté bien évidemment ses projets de délibération. Je voudrais en rappeler 2 : le DGRI 32 qui concerne les subventions et les conventions à 8 associations dans le cadre de l'appel à projets "Label Solidev 2018" et le DGRI 36, subvention et avenant à la convention avec la Maison des journalistes, qui reste à mon avis une belle spécificité parisienne.

Bien évidemment, la citoyenneté d'honneur accordée à Oleg SENTSOV a été évoquée, permettant des échanges, notamment entre Patrick KLUGMAN et Pierre AURIACOMBE.

Pour la délégation démocratie locale, participation citoyenne, vie associative et jeunesse, Pauline VÉRON a présenté les principaux projets de délibération, dont 14 au chapitre de la jeunesse et 19 dans le cadre des projets liés au budget participatif.

Pour le sport, tourisme et Jeux olympiques et paralympiques, parmi les projets de délibération présentés, je voulais mettre en avant ceux qui traduisent bien l'engagement de notre Ville pour le développement du mouvement sportif, tant au niveau des pratiques sportives locales qu'au niveau des fédérations sportives, telles que la Fédération française d'athlétisme, de judo et de gymnastique, notamment pour l'organisation de manifestations sportives internationales.

Au moment où le Gouvernement détruit le sport dans notre pays, il me semblait important de le souligner.

Merci.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur TINTI.

2018 DICOM 31 - Convention de co-organisation du 14e rendez-vous Women's Forum à Paris.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Je vous propose d'examiner le projet de délibération DICOM 31. Convention de co-organisation du 14e rendez-vous Women's Forum à Paris.

La parole est à Mme Fadila MÉHAL.

Mme Fadila MÉHAL. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, vous le savez sans doute, le Président de la République a placé la cause de l'égalité femmes/hommes au cœur de son quinquennat. Egalité salariale, violences faites aux femmes, laïcité, autant d'enjeux qui peuvent énormément fragiliser notre cohésion sociale. Et notre groupe, bien évidemment, est très attaché à cette cause, à cette mission à la fois sur les droits sociaux, les droits politiques mais aussi sur les droits personnels.

Aussi c'est avec beaucoup d'intérêt que nous voyons cette organisation, cette co-organisation de la Ville de Paris qui renouvelle sa participation à l'organisation du Women's Forum. En effet, après s'être installé pendant 12 ans à Deauville, ce forum, l'un des plus influents dans le monde, a décidé de s'établir à Paris, au Carrousel du Louvre, l'année dernière. Paris accueille donc pour la deuxième fois cet événement très important pour la parité et surtout pour la diversité dans les entreprises. Grâce, d'ailleurs, à des événements de ce type, Paris réaffirme son soutien pour faire tomber les plafonds de verre qui concernent les femmes et s'inscrit comme un phare attractif dans le concert des grandes villes-monde.

L'idée est de regrouper finalement des femmes leaders d'opinion pour débattre des moyens de renforcer la contribution, leur contribution, dans l'économie et dans la société mondiale ; c'est un symbole fort. Effectivement, beaucoup de personnalités importantes, prestigieuses, seront présentes pour partager leur expérience et leur vision du monde. Je considère que c'est très important qu'elles puissent transmettre leur savoir-faire et, en effet, elles ne sont pas si nombreuses à être dans les sphères très importantes de l'économie mondiale.

Ainsi, je me réjouis de leur venue à Paris, dans le monde, ici, mais j'ai un bémol. Le bémol est simple : j'attire votre attention sur un point.

En effet, vous le savez sans doute, la participation à ce Forum est extrêmement importante et onéreuse. J'ai cru comprendre que pour les adhésions - certes, elles se font au Carrousel du Louvre - c'est près de 4.000 euros, parfois 2.000 euros pour ceux qui ont moins d'adhérents. Je crois que c'est important que des associations de proximité dans nos quartiers, qui tiennent finalement notre cohésion sociale, puissent venir.

Je sais que la co-organisation concerne la soirée de gala qui aura lieu à Paris dans les salons de l'Hôtel de Ville. Je voudrais simplement avoir des informations concernant éventuellement l'ouverture plus large aux

associations parisiennes, et peut-être même de Ile-de-France, parce qu'en tant qu'organisateur, il est primordial d'ouvrir et de rendre accessible ce forum prestigieux auprès justement de ceux qui en ont le plus besoin.

Je crois qu'il ne s'agit pas simplement de valoriser et se satisfaire du travail accompli, mais aussi que ceux, qui sont des chevilles ouvrières sur le terrain, puissent accéder à ces événements qui auront, de toute façon, une couverture médiatique très importante.

Sur cette question, pouvez-vous nous rassurer ? Pouvez-vous nous promettre en effet que des associations de la Ville de Paris, des médiatrices puissent participer à cet événement très important ?

Je vous remercie.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci, Madame MÉHAL.

J'excuse Patrick KLUGMAN et je propose à Hermano SANCHES RUIVO de bien vouloir répondre à la question.

M. Hermano SANCHES RUIVO. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, tout d'abord je tiens, en lieu et place de Patrick KLUGMAN mais avec le même plaisir, à remercier Fadila MÉHAL pour sa question qui, du coup, me permet par cette intervention de mettre en lumière cette coopération avec le Women's Forum.

Le Women's Forum for the Economy and Society est une organisation internationale, créée en 2005, qui vise à renforcer la représentativité des femmes leaders d'opinion. Cette organisation a créé le Women's Forum pour faire entendre les voix de ces femmes entrepreneurs et leur vision de l'avenir.

Le Women's Forum s'est exporté et a été décliné dans de nombreux pays, comme le Mexique, l'Italie, le Brésil, la Belgique, la Chine par exemple. En 2007, il a été classé par le "Financial Times" parmi les cinq premiers forums influents dans le monde.

Au regard du succès de l'édition 2017, la Ville de Paris souhaite accueillir la 14e édition en contribuant à son organisation. En devenant hôte de cet événement, la Ville de Paris apportera sa contribution au contenu, en réaffirmant ainsi ses différents engagements aussi bien au niveau local qu'international.

Du coup, en tant que co-organisateur de l'événement et pour répondre plus directement à la question, la Ville de Paris bénéficiera d'une visibilité comme suit. D'abord la Ville sera sur le site Internet de Wefcos avec l'insertion du logo de la Ville de Paris, avec un lien aussi directement sur notre site comme il se doit. Par ailleurs, une application smartphone du Forum donnera en 300 caractères les raisons de cette co-organisation, mais aussi évidemment le logo de la Ville de Paris. Enfin, le nom et le logo de la Ville de Paris seront visibles sur place pendant la durée de l'événement sur l'ensemble des supports de visibilité offerts aux différents partenaires de l'événement.

Par ailleurs, concernant les invitations, il y a trois points :

- L'invitation et la dénomination de la soirée seront mises en place et communes à la Ville de Paris et à Wefcos.
- Ensuite, et cela me paraît important, la soirée de gala que vous mentionniez accueillera 850 invités, plus 150 invités, dont 50 associations notamment parisiennes.
- Par ailleurs, en plus des 15 invitations des personnalités qualifiées de la Ville de Paris, le co-organisateur fournira 25 badges d'accès d'une valeur unitaire de 4.000 euros H.T. à la Ville de Paris.

Voilà comment nous, nous participerons tout autant au niveau des invitations.

Quant à la programmation, la Ville de Paris participera à sa co-construction, notamment en proposant l'intervention d'experts pour cette même programmation.

Comme vous le voyez, chers collègues, c'est une belle collaboration que nous vous invitons à soutenir et qui, pour la première fois, je veux le souligner, permettra d'inviter un nombre remarquable d'acteurs associatifs sur le quota de la Ville de Paris, ce qui n'a jamais été fait les années précédentes.

Je vous remercie.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur SANCHES RUIVO.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DICOM 31.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DICOM 31).

2018 DICOM 34 - Convention relative à la retransmission de la demi-finale de la Coupe du monde de football.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DICOM 34 : convention relative à la retransmission de la demi-finale de la Coupe du monde de football.

La parole est à David BELLIARD.

M. David BELLIARD. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, la diffusion sur écran géant de la demi-finale de la Coupe du monde sur le parvis de l'Hôtel de Ville a été l'occasion pour notre Ville de, je cite, "concourir à l'enthousiasme citoyen ou encore d'offrir l'opportunité de promouvoir le sport, d'affirmer l'image d'une capitale sportive, ce qui participe à son rayonnement mondiale à l'approche des Jeux olympiques de 2024".

C'est sous ce prétexte que l'on nous demande aujourd'hui d'entériner ce que nous pouvons qualifier de bradage de l'espace public en approuvant la mise à disposition d'espaces de la Ville de Paris, le parvis de notre Hôtel de Ville, au profit de la société "Havas".

Ainsi, Havas a pu encore, je cite, "bénéficier de la mise à disposition d'espaces pour permettre la présence de ses partenaires sur les bannières déployées à cette occasion pour présenter l'événement". Ainsi, le géant de l'industrie du soda américain, dont nous avons parlé précédemment, premier dans les championnats du monde de diabète surtout et de l'augmentation de l'obésité, a pu déployer ses couleurs aux fenêtres de l'Hôtel de Ville. En d'autres termes, nous avons réussi à sortir "Coca Cola" de "Paris Plage" mais nous le réinvitons au cœur même de notre ville, là sous les fenêtres de ce magnifique bâtiment.

Alors on se félicite d'un travail supplémentaire fait par les agents de la Ville. Nous avons demandé dans notre groupe la mise en place de "fan zone" écoresponsables zéro déchet exempte de plastique. Or, ce sont bien les bouteilles et les gobelets de "Coca Cola" qui jonchaient le sol. Ce sont aussi les emballages de toutes ces marques de grande distribution que nous, élus et citoyens, sommes allés ramasser pendant le Word CleanUp Day. C'est le modèle : toujours plus de P.I.B., toujours plus de consommation, toujours plus de déchets. Et c'est ce modèle que nous dénonçons.

Encore une fois, avec ce projet de délibération, notre Ville accepte des publicités qui sont invasives et soutient des compagnies qui ne concourent en rien à l'encouragement de la pratique sportive ou à un quelconque rayonnement mondial à l'approche des J.O. Ces fanions se sont ajoutés aux plus de 500 à 3.000 messages publicitaires que nous subissons chaque jour. Cette publicité intempestive et sournoise ne fait qu'encourager des désirs superflus qui nous font miroiter le bonheur par la seule consommation. Sur le fond, cette publicité ne prône que la surconsommation, l'individualisme, l'immédiateté, l'apparence ou encore le gaspillage.

Ensuite, pour revenir sur le fond, "Havas" est reconnu pour son lobbying et promiscuité auprès des pouvoirs politiques. Même si cela est passé inaperçu pendant cet été, "Le Canard enchaîné" a quand même relevé que Muriel PÉNICAUD est de nouveau soupçonnée de favoritisme à l'égard de la société "Havas" sur un contrat de plus de 13 millions d'euros, à l'époque où elle dirigeait "Business France".

Et surtout que dire de la redevance très basse demandée par la Ville ? 37.000 euros payés par "Havas" pour 10 heures d'occupation du parvis de l'Hôtel de Ville alors que leur chiffre d'affaires s'élève bien sûr au global à 97 millions d'euros pour 2017 et aussi revendu à "Coca Cola" qui se porte mieux avec un chiffre d'affaires de 46 milliards d'euros pour l'ensemble de son activité de 2014. Autant dire qu'ici on peut parler avec ces 37.000 euros de véritable bradage de l'espace public à des mastodontes qui pourtant ont un chiffre d'affaires et des bénéfices considérables.

Pour toutes ces raisons, mes chers collègues, notre groupe votera bien entendu contre ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BELLIARD.

Pour vous répondre, la parole est à M. Jean-François MARTINS.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Président BELLIARD, il y a plusieurs points de votre intervention que je pourrais partager, mais je me suis retrouvé dans la retransmission de cette Coupe du Monde face à diverses impossibilités.

La première, Monsieur BELLIARD, est que si cette zone de retransmission n'était pas financée par le concours des sponsors, je crains que votre groupe, par exemple, ne m'ait pas donné les moyens de prendre l'argent sur le sport amateur pour organiser des retransmissions de football. Vous vous y seriez opposés.

Non, Monsieur BELLIARD, vous vous seriez opposés. Dans un contexte budgétaire contraint que vous connaissez, vous auriez été le premier à refuser que je prenne de l'argent du sport amateur pour payer des retransmissions de football professionnel. Je dois donc bien, y compris pour répondre à l'enthousiasme des Parisiens face à ce parcours magnifique de l'équipe de France, trouver des moyens de concourir à notre budget afin de ne pas refuser aux Parisiens l'envie qui est la leur de partager, dans un élan collectif, la victoire de leur équipe nationale de football. C'est la première impossibilité face à laquelle j'étais.

La deuxième, qui a conduit à devoir amener ce projet de délibération désormais, je le regrette, j'aurais aimé une "fan zone" dès le départ en maîtrise publique intégrale, ce que nous avons pensé, réfléchi, jusqu'à ce que le Ministre de l'Intérieur nous envoie un message disant : il n'y aura pas de "fan zone" en France.

La position s'est petit à petit assouplie au fur et à mesure que la Coupe du monde avançait, nous mettant cependant dans des délais de réalisation et d'opération qui nous ont compliqué la chose et ont fait qu'à l'issue du quart de final victorieux par l'équipe de France, la société "Havas" pour le nom effectivement de son client "Coca-Cola", est venue nous voir en disant avoir une proposition d'organisation et d'éléments avec l'ensemble de ce que cela pouvait permettre de concourir et nous aider sur une dimension opérationnelle qui n'avait été malheureusement pas assez anticipée au gré du contexte national que je viens d'évoquer.

Malheureusement, l'occupation de cette nature quelques jours avant le délai qui reste entre un quart de finale et une demi-finale de Coupe du monde, soit 5 jours, au milieu desquels il y avait un week-end, nous avons cependant fait le bon choix de prendre les partenaires, les acteurs qui étaient là et disponibles dans un délai contraint et dans un moment où je préfère effectivement que cet argent vienne de "Coca-Cola" que du budget que nous aurions supprimé aux clubs amateurs, qui en souffrent déjà.

Nous avons une divergence sur ce point, mais je veux que vous compreniez nos contraintes, tout en respectant votre position, Monsieur BELLIARD.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur MARTINS.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DICOM 34.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DICOM 34).

2018 SG 45 - Subventions à des organismes afin de soutenir des études relatives à l'accueil et à l'organisation de grands événements sportifs internationaux.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération SG 45 : subventions à des organismes pour soutenir des études relatives à l'accueil et à l'organisation des grands événements sportifs internationaux.

La parole est à Jacques BOUTAULT.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Chers collègues, Madame la Maire, la Ville de Paris, en sa qualité de ville organisatrice des Jeux olympiques 2024, porte une responsabilité majeure en ce qui concerne les futurs impacts sociologiques, urbanistiques et environnementaux de ce grand événement.

Il s'agit donc d'optimiser les conséquences de l'organisation des Jeux olympiques.

Deux projets, l'un porté par l'Observatoire pour la recherche sur les méga événements - l'O.R.M.E. -, et "Urbanistes du monde", vont porter des perspectives intéressantes pour mieux connaître la façon dont les Jeux olympiques vont s'inscrire dans notre environnement, de notre ville et au-delà.

L'O.R.M.E. se propose d'objectiver les données de l'héritage des Jeux au regard de l'aménagement urbain, du développement durable, de l'éducation, de la santé et des retombées économiques et touristiques, tandis que "Urbanistes du monde" souhaite analyser l'attractivité touristique au regard de la satisfaction des résidentes et résidents à proximité des infrastructures des Jeux.

Ces deux projets, à notre sens, pour présenter un intérêt, devraient aussi prendre en compte les coûts cachés en termes d'impact social sur les populations, et notamment se questionner sur les conséquences du travail des milliers de bénévoles qui vont participer à ces Jeux, sans être rémunérés comme leur nom l'indique.

Nous devons aussi veiller particulièrement aux coûts sociaux engendrés par ces grands événements de manière générale, puisque la loi olympique autorise des dérogations au Code du travail, mais aussi aux Règlements de publicité.

C'est la raison pour laquelle nous soutiendrons ce projet de délibération, qui va aider ces organismes à procéder à ces études, mais nous souhaitons deux choses. D'une part, que ces études fassent l'objet d'un suivi, c'est-à-dire qu'actuellement les études vont être réalisées avant l'organisation des Jeux, ce sera une photographie avant. Il serait très utile que nous ayons, à partir de ces données objectivées, une photographie après, et d'autre part, nous souhaitons que ces études préalables aux Jeux olympiques, une fois réalisées par ces deux organismes, soient présentées aux conseillers de Paris, ou en 7e Commission.

Je vous remercie.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Mme SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Je voterai pour ce projet de délibération, parce que nous ne pouvons être que favorables à la réalisation d'études relatives à l'organisation et préparation des Jeux olympiques et paralympiques de 2014, car on ne peut être que pour qu'on analyse et réfléchisse vraiment avec des données objectives sur l'impact.

Mais je vais vous dire une chose : ces études, on aurait dû les avoir avant que Paris ne prenne la décision de se lancer dans ces Jeux olympiques.

Or, quand Paris a annoncé sa candidature pour les Jeux olympiques de 2024, vous avez asséné des vérités comme des vérités révélées, comme quoi forcément les Jeux olympiques allaient générer de l'emploi. Forcément, les Jeux olympiques seraient un moteur pour le développement économique, l'attractivité du territoire, de la Capitale et de la Métropole. Forcément, il y aurait tout à fait une maîtrise à la fois des coûts et de l'impact écologique de l'organisation de ces Jeux, sans faire réellement, je trouve, d'études.

Ces études auraient été bien avant.

Maintenant que la Ville de Paris s'est engagée dans les Jeux olympiques, même si je continue, comme Jacques BOUTAULT, et comme de plus en plus de citoyens, à me mobiliser contre l'organisation de ces Jeux olympiques parce qu'ils sont totalement famineux et n'auront pas d'impact positif sur l'emploi de façon durable, car ils auront au contraire un impact terrible anti écologique, et également un impact social négatif, il est d'autant plus important d'avoir des études en amont de l'organisation des Jeux pour bien objectiver, mais comme cela a été dit précédemment, des études aussi pendant et après la réalisation de ces Jeux.

Souvenez-vous des Jeux olympiques de Londres, avec le recul, des études d'économistes ont montré que l'impact sur l'emploi n'était pas un impact positif pérenne, mais que l'organisation des Jeux olympiques avait provoqué une accélération de la gentrification du cœur de Londres et une aggravation de la gentrification des abords du cœur de Londres.

Les impacts écologiques commencent de plus en plus sur l'ensemble de ces grands événements sportifs, à être enfin mis en lumière. J'espère que la conscience écologique des peuples permettra de secouer et se faire entendre de ceux qui dirigent pour que ces logiques politiques cessent.

Je vous remercie.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci, Madame SIMONNET.

Pour vous répondre, la parole est à Jean-François MARTINS.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Merci, Madame la Maire, je dois vous dire ma satisfaction d'entendre M. BOUTAULT et Mme SIMONNET apporter leur soutien à un projet de délibération concernant les Jeux olympiques et paralympiques à Paris, et je veux leur redire qu'au-delà de leur opposition de principe, que je respecte, aux Jeux olympiques en tant qu'événement, je les invite à se soucier de la question des Jeux olympiques à Paris, tels qu'ils sont conçus à Paris, et de regarder que leurs craintes eu égard aux éditions précédentes puissent éventuellement avoir été prises en compte dans la conception des Jeux de Paris, qui ne seront ni les Jeux de Sotchi, Pékin ou de Londres, mais ceux de Paris tels que nous les avons conçus.

Nous sommes très fiers de ce projet de délibération qui soutient deux organismes. Le premier, l'O.R.M.E., un regroupement de chercheurs universitaires dont l'indépendance est absolument garantie, et c'est pourquoi je comprends votre empressement, mais à ce stade on leur a demandé une revue de la littérature, un état de l'art de l'ensemble des publications scientifiques qui ont été produites depuis des décennies sur les Jeux, sur leur impact, pour avoir une photographie des enjeux, des échecs, des réussites en matière d'héritage sur l'ensemble des Jeux olympiques et de la littérature scientifique et universitaire. C'est sur la base de ce premier état de l'art, de cette première revue de la littérature qu'on choisira avec eux les thèmes qui méritent d'être poussés "ex ante" et pas évidemment "ex post".

Par ailleurs, il y a dans le travail mené avec le comité d'organisation et en particulier avec l'Etat, un travail sur l'évaluation déjà engagé, en particulier avec l'O.C.D.E. sur l'évaluation économique et sociale de ces Jeux olympiques qui commencera dès maintenant et ira après les Jeux olympiques et paralympiques.

Je ne peux que vous dire que sur la partie O.R.M.E., le travail universitaire est une première subvention, j'espère qu'il y en aura d'autres, mais la discussion que nous avons eue avec le groupement de chercheurs était : prenons le temps d'abord de se dire les sujets, et ensuite on fera sans doute quelque chose de plus structuré et pluriannuel.

Sur "Urbanistes du monde", c'est un projet de travail sur site sur lequel ils sont allés à Rio, à Pékin, pour aller rencontrer d'un point de vue urbanistique les acteurs et les habitants, et tirer, là encore, une étude indépendante des organes olympiques pour comprendre vraiment l'utilité d'un certain nombre d'aménagements, qu'il s'agisse du B.R.T., le bus à haut niveau de service à Rio, ou des aménagements du quartier de Stratford à Londres, qui ont transformé les villes. Est-ce que ces transformations ont été favorables ?

Un point de divergence avec Mme SIMONNET, cependant. Vous ne pouvez pas dire qu'on est rentré dans cette candidature olympique sans études. Il y en a eu au moins deux très significatives. La première, c'est l'étude d'opportunités produite par le C.F.S.I. qui nous a permis d'avoir les premiers éléments nous garantissant que nous pourrions faire à Paris des Jeux en utilisant le maximum d'équipements existants, en créant le moins d'équipements nouveaux, et donc, de faire des Jeux le plus sobre possible.

Puis, une fois cette décision de candidature prise, l'évaluation des emplois et de l'impact économique n'a pas été faite par moi-même, dans mon bureau, au doigt mouillé. Elle a été faite, une fois de plus, par un laboratoire universitaire, le Centre de l'économie du sport de Limoges, laboratoire reconnu à l'échelle mondiale qui a publié ces données scientifiques sur l'impact attendu de ces Jeux olympiques. Cela n'empêche pas qu'évidemment ce premier travail d'évaluation que nous menons, il faudra l'élargir et en particulier l'élargir au sujet d'héritage aux politiques que nous allons mener pendant six ans et, une fois que nous aurons fixé ces politiques d'héritage, nous fixerons avec vous, conseillers de Paris, la manière de les évaluer.

Mais, évidemment, un avis favorable sur la demande qui a été faite de remettre le compte rendu de ces travaux aux conseillers de Paris. Je le dis avec un peu de malice, Monsieur BOUTAULT. Par exemple, à la Commission des élus Jeux olympiques, que je m'étais engagé à réunir régulièrement, ce que je fais, en l'absence systématique d'élus écologistes, je souhaiterais que vous y soyez pour que je puisse partager avec vous ces études.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur MARTINS.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 45.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, SG 45).

Vœu déposé par le GEP relatif à la privatisation du groupe "A.D.P."

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen des vœux non rattachés. Le vœu n° 111 est relatif à la privatisation du groupe "A.D.P."

La parole est à M. Jacques BOUTAULT.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Madame la Maire, c'est un vœu qui a été adopté par le Conseil du 2e arrondissement à l'initiative de Maxime des GAYETS, élu régional d'Ile-de-France et Président de la Commission finances de l'Ile-de-France. Il voulait attirer notre attention sur le projet de loi Pacte qui prévoit la cession par l'Etat de sa participation majoritaire dans "Aéroports de Paris", qui a suscité l'opposition ferme d'élus des communes limitrophes et aussi des salariés d'A.D.P. qui se sont prononcés à 87 % contre cette cession. Mais le Gouvernement a refusé toute discussion préalable à la présentation de son projet de loi, ce que nous regrettons.

A.D.P. gère les aéroports franciliens d'Orly et de Roissy, dont l'impact sur notre ville en termes environnementaux, sociaux et économiques est évident. Ce sont quelque 80 millions de passagers qui, chaque jour, y sont accueillis. Ce sont 160.000 emplois directs et indirects qui dépendent de ces aéroports.

Pour ces raisons, auxquelles s'ajoutent d'autres raisons évidentes, notamment de sécurité, perdre la maîtrise publique de cet outil stratégique essentiel pour notre pays, notre région et notre ville n'est pas acceptable.

D'ailleurs, pour ces mêmes raisons, notamment des raisons de sécurité, les Etats-Unis et l'Allemagne ont refusé la privatisation de leurs infrastructures aéroportuaires. Le Président du Conseil départemental des Hauts-de-Seine, M. DEVEDJIAN, s'est dit opposé à cette privatisation pour cette même raison.

Cette décision est aussi une aberration économique pour céder un outil. Pourquoi céder un outil dont le rendement annuel rapporte au budget de l'Etat 200 millions d'euros sous forme de dividendes ? Transformer "Aéroports de Paris" en "Aéroports de Vinci", c'est reproduire la même erreur qu'en 2005 avec la privatisation des autoroutes.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BOUTAULT.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - J'avais encore beaucoup d'arguments à fournir démontrant l'absurdité de cette privatisation, mais je termine en regrettant cette vision courttermiste de l'Etat. Cette privatisation n'est pas une bonne affaire ! Ce n'est pas une bonne affaire, ni pour les finances publiques, ni pour les Parisiennes et les Parisiens. C'est la raison pour laquelle je vous appelle à adopter ce vœu.

Je vous remercie.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci.

M. Jean-François MARTINS pour répondre.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Merci, Madame la Maire. Merci, Monsieur le Maire du 2e arrondissement.

Ce vœu vient alors que notre Assemblée a déjà adopté un vœu sur la situation d'"Aéroports de Paris" au Conseil de Paris du mois de juillet dernier. Ce vœu rappelait quels étaient les enjeux en tant que Ville de Paris. Chacun peut, en tant qu' élu et militant, avoir des positions nationales sur ce que nous pensons de l'actionnariat public et de ce que l'Etat fait de ses participations, puis il y a les intérêts de la Ville. Quels sont nos intérêts en tant que Ville de Paris ?

Le premier, maintenir la connectivité aérienne de Paris. L'une des forces de notre attractivité économique et touristique - c'est pour cela que c'est moi qui vous réponds - c'est que nous sommes l'un des aéroports les mieux connectés au monde et que cette connectivité dépend des conditions économiques d'exploitation de l'aéroport, des redevances aéroportuaires, du modèle économique qu'on fait vivre à cet aéroport. Pour nous, en tant que collectivité locale, c'est un enjeu majeur.

Quel est le deuxième enjeu pour la Ville de Paris sur l'ensemble de sa plateforme aéroportuaire ? Evidemment, la question de la pollution de l'environnement parce que - je le rappelle et Célia BLAUJEL me le rappelle régulièrement - la question aéroportuaire fait partie de notre bilan carbone en tant que ville, et donc, nous avons des intérêts manifestes à nous en soucier.

Evidemment, c'est un grand pourvoyeur d'emplois, y compris de Parisiens, avec l'ensemble de la strate d'emplois qualifiés et non qualifiés. Nous sommes donc légitimes à avoir un point de vue sur l'avenir de nos aéroports, tant pour leur connectivité, leur impact environnemental et social et leur impact sur l'emploi. Cependant, est-ce à la Ville de Paris d'avoir un avis sur son actionnariat public ? La question, c'est que nous devons avoir - c'était le sens du vœu de juillet dernier - un avis sur la régulation publique.

Aujourd'hui, la question de la régulation aéroportuaire doit préserver les intérêts locaux en mettant les collectivités territoriales aux "boards" et aux conseils de surveillance des différentes instances, en permettant aux collectivités locales de préserver les stratégies de connectivité internationale pour favoriser les vols et les destinations qui sont les plus stratégiques pour nous.

Cependant, cela ne dépend pas de l'actionnariat strictement public. C'est un point de vue politique national qui, en tant que ville, ne nous concerne pas. Ce dont nous avons besoin c'est d'une régulation aéroportuaire forte, une D.G.A.C. qui fait respecter. Ce que nous pouvons reprocher dans le processus d'actionnariat...

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Monsieur MARTINS, cela traîne.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Ce que dit M. DEVEDJIAN est en fait assez semblable, c'est-à-dire qu'à aucun moment les collectivités n'ont été interrogées sur leur éventuel intérêt à devenir actionnaire, ce sur quoi nous aurions regardé sans idéologie.

Donc, devant un vœu sur lequel vous n'allez pas plus loin que ce que l'on a dit en juillet, mais apportez une position nationale, je ferai confiance à la sagesse des conseillers de Paris.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Votre avis, s'il vous plaît ?

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Je ferai confiance à la sagesse des conseillers de Paris.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 111 du groupe Ecologiste de Paris.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Tout le monde n'a pas levé la main, donc je recommence. Vous levez la main s'il vous plaît.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2018, V. 485).

Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif au maintien de postes dans le service public des sports.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Nous examinons les vœux n° 112 et n° 112 bis relatifs au maintien de postes dans le service public des sports.

La parole est à M. Sergio TINTI.

M. Sergio TINTI. - Madame la Maire, mes chers collègues, trois déclarations en introduction à cette présentation de vœux. Déclarations provenant de trois grands sportifs français. Kevin MAYER : "On veut des grands champions, mais on ne se donne pas les moyens". Mélina ROBERT-MICHON : "Pourquoi avoir bataillé pour obtenir les Jeux olympiques et paralympiques de 2024 si c'est pour réduire les moyens ?" Teddy RINER : "Il faut mettre de l'argent pour préparer les Jeux olympiques".

Mes chers collègues, l'enjeu est bien celui-là. Alors que Paris et la France accueilleront les Jeux olympiques et paralympiques en 2024, le Gouvernement a encore une fois raboté le budget sport de 30 millions d'euros. Heureusement, cela n'est pas le cas pour notre Ville. Nous continuons à accompagner le Mouvement sportif parisien, et les subventions que nous votons aujourd'hui nous le confirment.

Nous sommes tous au courant du lancement de la pétition du Comité national olympique sportif français pendant la Fête du sport pour plus de moyens aux sports de proximité. Mon ami, Nicolas BONNET-OULALDJ, dont vous connaissez l'implication sur ces questions, lançait également ce week-end un appel aux élus locaux pour soutenir les mobilisations du Mouvement sportif.

Par ce vœu, chers collègues, nous demandons l'union sacrée derrière le Mouvement sportif. Nous demandons au Ministère des Sports de maintenir les 1.600 postes qu'il voudrait supprimer. Nous demandons que le projet de loi de finances prévoie un budget à la hauteur de l'ambition olympique et, enfin, nous voulons interpeller à nouveau le Gouvernement sur la nécessité d'un grand plan de rattrapage des équipements sportifs de proximité et de soutien aux associations sportives.

Je vous remercie.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur TINTI.

M. Jean-François MARTINS pour répondre.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Merci, Madame la Maire, merci, Monsieur le Président TINTI.

Je vais faire quelque chose d'assez inhabituel, je vais à la fois émettre un avis favorable à votre vœu et vous soumettre un vœu de l'Exécutif, parce que l'actualité est très riche sur le sujet, à la fois la mobilisation du Comité national olympique et sportif français, le représentant des fédérations, notre partenaire dans l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques, une motion adoptée par l'Association nationale des élus au sport, qui regroupe des élus au sport de toutes tendances politiques - je dois dire qu'une majorité de ces élus n'est plutôt pas de la même couleur que la majorité municipale - mais tous s'alarment des signaux très inquiétants.

Autant j'ai pu dire sur l'intervention précédente que c'était un sujet national et que chacun était libre, là, c'est un sujet profondément municipal : depuis la rentrée sportive 2018, Monsieur TINTI, comme vous, le nombre de clubs qui m'ont dit être passés d'une subvention de C.M.D.S. de 6.000 euros à 1.000 euros, le nombre de clubs qui m'ont dit avoir perdu des emplois et des éducateurs en moins, parce que ces emplois n'ont pas de réalité marchande. Si les éducateurs sont financés à compte public, on peut avoir des sections supplémentaires, du soutien scolaire dans les clubs, mais s'ils ne sont pas là, ils n'existent plus.

Donc il y a une situation de grande tension, une baisse annoncée du budget des sports de 6,2 % et une nouvelle gouvernance du sport qui, en tant que telle, est une vraie belle intuition, celle de mieux associer le monde fédéral plus autonome, les collectivités locales, mais sur lequel aujourd'hui, il y a un flou absolu. Cette annonce de Bercy de vouloir supprimer 1.600 postes de conseillers techniques, les fameux C.T.S. dont on ne sait pas aujourd'hui vers qui ira la charge.

Monsieur TINTI, vous savez comme moi que les fédérations n'ont pas les moyens, que les clubs n'ont plus.

Par ailleurs, j'ai la petite et la mauvaise intuition de me dire qu'à un moment ou à un autre, c'est nous que l'Etat va espérer faire passer à la caisse, comme il le fait déjà, et comme nous le faisons d'ailleurs depuis déjà deux ans. Nous avons sanctuarisé le budget du sport de proximité, et c'est grâce à cette sanctuarisation que nous avons pu un peu compenser les différentes baisses tant du C.N.D.S. que des emplois aidés.

Vous avez employé un terme très juste, "l'union sacrée". Il faut qu'on l'ait, le Mouvement sportif, les responsables politiques quelle que soit leur couleur, pour dire que nous ne pourrions pas être dignes d'accueillir les Jeux olympiques si nous ne donnons pas les moyens au sport amateur d'être au rendez-vous.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - L'Exécutif a déposé le vœu n° 112 bis.

Je mets aux voix, à main levée, dans un premier temps le vœu n° 112 du groupe Communiste - Front de Gauche avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2018, V. 486).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 112 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2018, V. 487).

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au titre délivré par les distributeurs automatiques de billets dans les piscines.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du vœu n° 113 relatif au titre délivré par les distributeurs automatiques de billets dans les piscines.

La parole est à Mme Gypsie BLOCH.

Mme Gypsie BLOCH. - Merci, Madame la Maire. Effectivement, un vœu déposé par l'Exécutif municipal du 9^e arrondissement et les élus du groupe LRI.

Nous avons souvent évoqué, dans cette enceinte, les problématiques liées à l'accès aux piscines municipales parisiennes, notamment à cause des grèves ou des fermetures à répétition, parfois sans préavis.

Et là, nous avons été alertés sur un sujet, je dois dire assez cocasse, toujours concernant l'accès à ces piscines municipales, du fait de l'installation de distributeurs automatiques de billets dans ces piscines qui ne délivrent que du tarif plein à 3,5 euros.

Or, compte tenu des sous-effectifs très fréquents des personnels dans ces établissements, les personnes qui pourraient bénéficier de tarifs réduits, qui sont nombreuses, puisque nous parlons des jeunes de moins de 26 ans, des seniors de plus de 65 ans, des familles nombreuses, voire la gratuité pour les détenteurs des "pass" Famille, des cartes Emeraude, des cartes d'invalidité, des agents de la Ville, des demandeurs d'emploi ou encore des bénéficiaires du R.S.A., toutes ces personnes, étant donné que les distributeurs automatiques de billets ne délivrent pas de billets à tarif réduit, n'ont pas d'autres choix, si l'agent n'est pas là, ce qui arrive très fréquemment, que de s'acquitter du tarif plein pour pouvoir franchir les tripodes et accéder à la piscine.

Nous demandons à la Ville de Paris de régler ce problème qui apparemment est un problème à la fois technique des machines qui ne sont pas configurées, aussi sans doute un problème de surveillance pour vérifier que toutes ces personnes ont bien accès à un tarif réduit, mais il est quand même incroyable que des personnes doivent payer 3,5 euros alors qu'elles ne devraient payer que 2 euros pour accéder à la piscine.

Je vous remercie.

(M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, remplace Mme Afaf GABELOTAUD au fauteuil de la présidence).

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

Jean-François MARTINS pour vous répondre.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Merci, Madame BLOCH, d'attirer notre attention sur les distributeurs automatiques de billets, une des très belles mesures du Plan "Nager à Paris" qui, au même titre que la généralisation des savons liquides dans les douches, les couloirs de nage inscrits, les halls d'accueil améliorés, ont fait partie et font toujours partie de notre grand plan d'amélioration de la qualité du service public dans nos piscines.

Sur ces distributeurs automatiques de billets, ils ont permis tant de fluidifier l'arrivée et les files d'attente dans nos piscines que d'améliorer y compris la collecte et le bon respect parce que, combinés aux tripodes que nous avons mis, nous avons beaucoup moins d'absences de paiement que ce que nous avons auparavant.

Quant à la demande de la mairie du 9^e arrondissement d'avoir des machines capables de lire un titre de R.S.A. pour savoir si vous avez le droit au tarif réduit, aujourd'hui, il n'y en a pas sur le marché, ni de machine qui sait lire votre fiche d'impôt, ni une machine qui sait dire si vous avez moins de 26 ans. Donc demain, pouvoir faire des tarifs réduits dans les machines, cela paraît exclu, non pas que je ne le veuille pas, mais parce qu'aujourd'hui, on ne sait pas faire parce que le tarif réduit nécessite la production d'une preuve de la justification de votre tarif réduit.

Cependant, et c'est là où il y a un point que je veux bien discuter avec la mairie du 9^e arrondissement, il n'y a pas vocation à ce qu'il n'y ait personne à l'accueil de nos piscines. Que cela puisse arriver très exceptionnellement parce qu'il y a un incident d'entretien ou de nettoyage, et que l'agent technique ait besoin d'aller urgemment dans un vestiaire ou au bord du bassin faire une opération de nettoyage ou d'entretien pendant quelques minutes, cela peut arriver.

Mais la situation est que les distributeurs automatiques de billets dans nos piscines ne remplacent pas les agents, ils restent des agents d'accueil et ils doivent être là en permanence. Si tel n'était pas le cas trop régulièrement à la piscine Valeyre, je prie Mme BÜRKLI et ses adjoints de m'en faire part, et nous regarderons si la difficulté est R.H.

J'é mets un avis défavorable sur un D.A.B. qui vérifie les pièces justificatives parce qu'on n'en est pas capable, mais sur des moments d'absence qui empêcheraient des titulaires de tarif réduit d'y avoir accès, évidemment c'est leur droit manifeste, et on fera en sorte qu'ils puissent exercer ce droit.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Ce vœu est-il maintenu ?

Mme Gypsie BLOCH. - Il est maintenu. Les personnes doivent pouvoir payer un tarif réduit si elles y ont droit.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 113 avec avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est donc rejeté.

Vœu déposé par le groupe LRI relatif à l'inscription à l'ordre du jour du prochain Conseil de Paris du protocole de financement des J.O.P. 2024.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Le vœu n° 114 déposé par le groupe LRI est retiré de l'ordre du jour.

Vœu déposé par les groupes UDI-MODEM et LRI relatif au city stade du jardin Lionel-Assouad (14e).

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Nous allons maintenant examiner le vœu n° 115 relatif au city stade du jardin Lionel-Assouad.

La parole est partagée entre Eric AZIÈRE et Mme CARRÈRE-GÉE, une minute chacun. Monsieur AZIÈRE pour une minute.

M. Eric AZIÈRE. - Merci beaucoup.

En effet, je porte ce vœu avec ma collègue Marie-Claire CARRÈRE-GÉE du 14^e arrondissement. Il ne s'agit pas d'un dossier sportif, mais d'un équipement qui a été visiblement mal implanté puisqu'il se trouve au jardin Lionel-Assouad à 5 mètres de la porte de la Mission locale et à 9 mètres des fenêtres d'un immeuble de riverains qui sont évidemment gênés par les nuisances sonores générées par le city stade, et c'est normal, c'est classique, ils sont beaucoup trop près. Puis aussi par des phénomènes déviants qui sont ceux d'une délinquance locale avec son trafic habituel, ses scooters, ses chiens dangereux et les escalades des grilles la nuit.

Il s'agit simplement de demander qu'on revoie, par une étude d'implantation, les conditions dans lesquelles a été implanté ce city stade, et si ces conditions sont notoirement expertisées comme étant une erreur d'implantation, qu'on pourvoie à la suite, c'est-à-dire au déplacement de ce city stade pour remettre un peu de calme dans ce jardin.

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Mme CARRÈRE-GÉE pour compléter, une minute.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, nous avons déposé ce vœu avec Eric AZIÈRE. Ce n'est pas la première fois qu'au Conseil d'arrondissement depuis plusieurs années, on saisit la maire du 14e arrondissement, Carine PETIT, et sa majorité sur cette situation un peu folle.

Comme l'a dit Eric, il y a eu vraiment une grosse erreur initiale. Un city stade ne se met pas à moins de 9 mètres d'une habitation, à moins de 5 mètres de bureaux. Les habitants ne sont pas 200, c'est peut-être la raison pour laquelle cela ne bouge pas, mais les habitants n'en peuvent plus et vivent au cœur d'une vraie caisse de résonance. Et ni les plaintes des habitants, ni le fait qu'il y ait besoin d'intervention des forces de police à répétition, avec évidemment, pas de succès, parce que c'est mission impossible - soit dit en passant, on pourrait utiliser mieux l'argent public qu'à ces fins -, rien n'y fait.

On a un petit espoir, Eric AZIÈRE et moi, depuis le dernier Conseil d'arrondissement, parce que, outre nos interventions, il y a eu celles d'habitants et le témoignage, qui était vraiment si sobre, si sincère...

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Est-ce que vous pouvez conclure, s'il vous plaît ?

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - ... d'un habitant, qui s'est fait le porte-parole des souffrances des riverains, et qui a semble-t-il ému quand même la majorité des membres de la majorité municipale. On demande donc vraiment que cet équipement soit fermé sans délai. On vous fait confiance, Monsieur Jean-François MARTINS, pour trouver, avec la mairie du 14e, un autre lieu d'implantation. Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à M. le Représentant du Préfet de police, qui veut ajouter un mot sur ce sujet.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Juste pour dire que la police est intervenue effectivement à plusieurs reprises sur saisine des habitants, mais pour des matières ou des faits qui n'ont pas donné lieu à constatation d'infractions proprement dites.

On est donc peut-être davantage sur un sujet de coexistence entre personnes et activités, mais la police est sensible à cette situation et interviendra en lien avec la DPSP, si nécessaire.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Jean-François MARTINS, pour vous répondre.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

On est évidemment là au cœur de ce que sont les complexités et les enjeux d'une ville très dense, et à la fois d'une ville qui souhaite maintenir une démographie jeune, une activité physique pour l'ensemble de ses habitants et qui souhaite créer des espaces pour ses habitants, alors même que nous sommes l'une des villes les moins bien dotées en nombre de surfaces sportives par habitant.

C'est un sujet d'équipement sportif à proximité des immeubles d'habitation, qui est présent dans d'autres arrondissements de Paris, je le dis, et à d'autres ensembles - je pense dans le 13e, je pense dans le 20e arrondissement -, où des situations comparables existent et pour lesquelles, évidemment, les solutions sont particulièrement difficiles à trouver.

La première, parce que les opportunités foncières d'offrir aux jeunes et aux moins jeunes Parisiens des lieux pour faire du sport sont rares, et qu'il serait pour le moins baroque de fermer purement et simplement une occasion à la fois de sports et de loisirs pour les Parisiens dans l'espace public. Ils en trouveraient d'autres, et peut-être pas celles que nous souhaitons.

En même temps, il est compliqué d'être insensible à la souffrance et aux difficultés que vivent celles et ceux qui décrivent des faits, que la police et la DPSP documentent de manière peut-être moins intense et moins grave que ce qui nous est rapporté, mais cela n'empêche en rien, évidemment, la souffrance.

Je sais que la maire du 14e, Carine PETIT, et l'ensemble de sa majorité ont déjà fait énormément : le renforcement des passages de la DPSP, les travaux de réaménagement de la Mission locale, la végétalisation engagée par la DEVE, le remplacement des filets de football, la fermeture du city stade à 19 heures, avec fermeture par la DPSP pour permettre de civiliser les rapports entre ces deux usages, parfois contradictoires, de la ville.

Il faut continuer à avoir cette vigilance accrue, il faut faire confiance, je le crois, aux élus locaux sur des sujets d'une telle micro-localité pour, semaine après semaine, tant dans le dialogue que dans les aménagements, trouver

les solutions qui permettront à tout le monde de vivre à la fois sa passion et son sommeil, le plus calmement et le plus paisiblement du monde.

J'ai donc une solidarité absolue avec ce vœu et son souci de répondre aux souhaits de quiétude des habitants. Je ne peux pas y répondre favorablement, parce que je n'ai pas d'option, pour l'instant, à proposer aux jeunes, que je ne veux pas priver de sport, mais sachez que je suis pleinement engagé à trouver une solution pacifiée sur le sujet.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 115 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Nous en avons fini avec la 7e Commission.

Compte rendu de la 1ère Commission.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Nous passons donc maintenant à la 1ère Commission et, conformément au Règlement intérieur, je donne la parole à son président, Pierre GABORIAU, pour trois minutes.

M. Pierre GABORIAU. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, comme de coutume, nous avons eu la présentation des tableaux de bord financiers par l'adjoint au maire chargé des finances, Emmanuel GRÉGOIRE.

Deux points à mettre en avant : la fiscalité immobilière, le mois d'août 2018, s'établit en trésorerie à 138,1 millions, en diminution de 5,2 % par rapport à août 2017. Sur les neuf premiers mois de l'exercice comptable 2018, la recette atteint 1 milliard 100,8 millions, en augmentation de 2,3 %, soit 24,8 millions d'euros par rapport à 2017. Enfin, en août 2018, la DRFIP a enregistré 3.669 transactions, contre 4.161 en août 2017, soit une diminution de 11,8 %.

Deuxième partie à mettre en avant : l'optimisation de la dette et de la trésorerie. Le 4 septembre 2018, la Ville a procédé à un deuxième placement privé par le biais de Natixis pour un montant de 50 millions d'euros au taux de 1,46 % sur 20 ans, ce qui fait qu'aujourd'hui, la dette totale de notre Ville, au 10 septembre 2018, se monte à 5,848 milliards. Je vous rappelle qu'au 31/12/2017, elle était de 5,523 milliards. Le taux d'utilisation de l'autorisation d'emprunt aujourd'hui est donc de 63,1 %.

Deuxième partie : nous avons eu une présentation très intéressante à la suite du vœu pour un Paris décarboné, qui avait été débattu dans cet hémicycle avant l'été. Nous avons eu une présentation par la Direction juridique, Mme Ivoa ALAVOINE, directrice de la DAJ, et Mme Oriane PENNY-LEPASTIER, son adjointe, sur la faisabilité d'un contentieux contre les entreprises pétrolières.

La démarche de la Ville de New York contre les entreprises a été rejetée en première instance. La Ville de New York s'est appuyée sur des dispositions spécifiques pour considérer que puisque les entreprises connaissent leur responsabilité dans le changement climatique depuis les années 70, elles étaient donc responsables des dommages subis par la Ville de New York. La requête a été rejetée par le juge au mois de juillet, considérant que ce n'est pas au pouvoir judiciaire de trancher la question du changement climatique. La Ville a fait appel : aucun des contentieux en cours n'a pour l'instant connu d'issue favorable au plan juridique.

L'intérêt à agir de la Ville dans les contentieux environnementaux doit donc être démontré. Le principe fondamental en droit français : une collectivité ne peut pas agir en justice au nom de ses habitants. La Ville ne peut envisager une action en justice que pour demander réparation des préjudices qu'elle subit directement et personnellement. Une plainte de la Ville au nom des dommages subis par ses habitants n'est donc pas recevable en droit français. Le lien de causalité entre la faute et le préjudice apparaît difficile à démontrer devant le juge, ce qui fragilise un tel contentieux.

Au plan pénal, la Ville ne pourra agir au nom de ses habitants au titre de la mise en danger de la vie d'autrui. Les actions envisagées dans ce cadre présentent des risques juridiques importants pour la Ville : poursuites pour diffamation, dénonciations calomnieuses, condamnation à payer des frais de justice.

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président de la 1ère Commission.

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la formation par la voie de l'apprentissage.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Nous allons maintenant passer à l'examen du vœu non rattaché n° 116 sur la formation par la voie de l'apprentissage.

La parole est pour deux minutes à Leïla DIRI.

Et si les conversations pouvaient cesser, parce qu'il y a un brouhaha qui s'est installé et on a du mal à s'entendre.

Je vous remercie.

Mme Leïla DIRI. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, je voudrais par le présent vœu évoquer la situation des C.F.A. à Paris, et surtout proposer que la Ville de Paris soit un vecteur de diffusion de leur offre de formation. Nous connaissons tous la richesse de l'offre de formation à Paris, avec plus de 110 établissements d'apprentissage, mais beaucoup ont une image encore erronée ou tronquée de la formation par la voie de l'apprentissage, victime de représentations négatives. S'il y a bien une profession, par exemple, qui porte haut et fort l'étendard de la formation par l'apprentissage, c'est la profession de la boulangerie, que nous soutenons actuellement pour inscrire la baguette au patrimoine de l'UNESCO, et ce savoir-faire notamment artisanal nécessite de se former en alternance.

Alors, rappelons ici trois éléments essentiels : le premier élément, c'est que les C.F.A. sont un maillon essentiel dans le paysage de la qualification et de l'insertion professionnelle des jeunes jusqu'à 30 ans, où les taux d'insertion des apprentis peuvent atteindre 75 % en fonction du niveau.

Le deuxième élément, c'est que des milliers de jeunes Parisiens sont encore aujourd'hui à la recherche d'une formation ou d'un emploi, alors qu'au même moment, beaucoup de C.F.A. parisiens disposent de places disponibles pourvues d'offres de contrats d'apprentissage, témoignant par ailleurs de la difficulté de certaines entreprises de recruter un apprenti.

Et enfin, le troisième élément, c'est que la réforme de l'apprentissage, dans le cadre de la loi "liberté de choisir son avenir professionnel", si elle prévoit d'aller dans le bon sens pour les apprentis, pour la sécurisation de leur parcours et pour la qualité de la formation, va considérablement libéraliser le marché des C.F.A., qui devront repenser leur modèle économique. Les cartes seront ainsi redistribuées avec les branches professionnelles, qui deviendront les pilotes et où les régions n'interviendront alors qu'à la marge.

La Ville de Paris doit donc jouer d'ores et déjà un rôle important en tant que vecteur d'informations à destination de ces jeunes et de ces entreprises au bénéfice des C.F.A. Nous souhaitons donc que la Ville de Paris appuie la communication de ses C.F.A. qui le souhaitent afin de diffuser très largement leurs places disponibles auprès des jeunes et des familles parisiennes, fasse le relais de ces informations avec les antennes de la mission locale de Paris et les associations parisiennes et enfin puisse mettre en valeur les apprentis parisiens sous une forme à déterminer ensemble.

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à Mme Afaf GABELOTAUD, pour vous répondre.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues.

Merci, Madame DIRI, pour ce vœu. L'apprentissage est en effet un outil très important permettant de lutter contre le chômage des jeunes malgré le bon taux d'insertion professionnelle à l'issue d'un apprentissage - 70 % après sept mois. Ce droit reste délaissé et souffre d'une image dégradée, comme vous l'avez-vous-même dit.

Vous proposez dans votre vœu de diffuser les places disponibles en C.F.A., de faire le relais de ces informations auprès des jeunes via nos partenaires et de mettre en valeur les apprentis parisiens. Nous nous impliquons déjà largement dans ces trois objectifs via nos structures partenaires, missions locales, écoles de la seconde chance et différentes associations que nous subventionnons.

N'oublions pas que l'apprentissage relève de la compétence de la Région. Cependant, la Ville de Paris accompagne et soutient l'apprentissage grâce à de nombreuses politiques publiques. Conformément à son engagement, la Ville de Paris a recruté en interne 644 nouveaux apprentis en 2017 pour un objectif qui était de 500. Nous organisons des forums emploi. Ainsi, trois forums, un dédié aux jeunes, un pour les métiers qui recrutent et le principal qui se tiendra d'ailleurs les 4 et 5 octobre prochains place de la Concorde et qui va accueillir plus de 45.000 personnes.

Ces forums où sont présents nos partenaires proposent de nombreuses offres pour les apprentis. Nous soutenons également pleinement les forums emplois des arrondissements, qui ont le même rôle mais à plus petite échelle. Nous organisons des "job dating" et nous soutenons également l'opération de FACE qui s'appelle "Osons l'apprentissage" avec laquelle on est partenaire. Ainsi, en mars 2018, sur une semaine 30 entreprises, 26 centres de formation et près de 140 programmes de 16 secteurs différents ont prouvé l'intérêt de l'apprentissage et ont mis en valeur les apprentis parisiens.

Nous partageons donc ensemble le constat que l'apprentissage est une voie d'excellence et qu'il est important de soutenir cette filière. En conséquence, la Ville opère déjà ceux que vous proposez mais je porte depuis ma nomination une politique d'intensification de ces actions et je donnerai donc un avis favorable de l'Exécutif pour votre vœu et je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 116 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2018, V. 488).

2018 DDCT 132 - Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2019.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Nous allons examiner l'amendement technique n° 146. C'est un amendement technique. Monsieur GRÉGOIRE ? C'est un amendement technique.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 146.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

L'amendement technique n° 146 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 132 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2018, DDCT 132).

2018 DDCT 130 - Etats spéciaux d'arrondissement. - Détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales 2019.

Vœu déposé par le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif aux critères de répartition.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Nous allons examiner maintenant le projet de délibération DDCT 130 et le vœu n° 117.

La parole est à Jérôme DUBUS, pour trois minutes.

M. Pierre AURIACOMBE. - C'est moi qui vais intervenir, si vous le permettez, Monsieur le Maire.

C'est un vœu en effet de mon collègue Jérôme DUBUS, un vœu qu'il nous a déjà présenté les années précédentes. C'est un vœu récurrent. Mais l'Exécutif s'était engagé, lors des précédentes années, pour que nous puissions travailler sur un groupe de travail, ce qui n'a pas été fait. Je redépose donc en son nom ce vœu.

L'objectif, en fait, est de revenir sur les critères de répartition de la dotation d'implantation locale. Cette implantation locale est aujourd'hui largement attribuée sur des critères plus démographiques ou même sociaux, ce qui n'est pas forcément la vocation, que sur des critères économiques dont il faudrait tenir compte dans cette demande. Notamment, ne sont pas pris en compte dans les critères d'attribution les entreprises qui sont une part entière de la vie locale. Aussi, mon collègue Jérôme DUBUS demande que soit attribués, que l'on prenne en compte deux critères différents : 75 % des crédits attribués en fonction de l'importance de la population de chaque arrondissement - cela viendrait en complément d'une attribution globale - et les 25 % restants en fonction du total des entreprises et de la population salariée, qui interviennent dans le local forcément.

Je me permets d'insister, au-delà des critères proposés là, sur le fait que nous souhaiterions vraiment une commission qui puisse réfléchir à ces critères, comme cela nous avait été proposé dans le passé.

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je donne la parole à Emmanuel GRÉGOIRE pour vous répondre et j'ai une demande d'explication de vote de Pierre GABORIAU.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

L'article L. 2511-39-1 du C.G.C.T. définit les règles de fixation des dotations d'animation locales et précise que c'est notre Assemblée qui en définit les critères d'attribution.

Je vous rappelle les critères d'attribution que nous proposons de reconduire pour 2019. D'abord, il y a une dotation forfaitaire égale pour chaque arrondissement, ensuite une attribution de 50 % des crédits en fonction de l'importance de la population de chaque arrondissement suivant le chiffre de la population au 1er janvier 2018 et une attribution de 50 % des crédits en fonction de critères socio-économiques à raison de 40 % au prorata de la répartition par arrondissement des foyers fiscaux relevant de la première tranche de l'impôt sur le revenu fiscal de référence et de 10 % au prorata des effectifs scolaires du premier degré.

Votre vœu propose de surpondérer le critère de population, d'attribuer une part de la D.A.L. en fonction du nombre d'entreprises et de salariés et surtout, et c'est ce qui pose problème, de supprimer les critères socio-économiques de la D.A.L.

Il ne nous apparaît pas souhaitable de surpondérer le critère retraçant l'importance de la population d'arrondissement, alors que ce dernier est déjà celui qui est le plus fortement pondéré. Ensuite, nous souhaitons vous rappeler que la destination de ces crédits d'animation est de financer des dépenses en matière d'information, d'action culturelle locale, de démocratie locale, qui sont directement à l'intention des habitants de l'arrondissement et non des entreprises, ou de la population salariée des arrondissements dont les liens avec la vie locale peuvent être plus ténus.

Enfin, l'application de critères socio-économiques est un choix politique que nous assumons, qui est une forme de péréquation entre arrondissements et qui correspond à des réalités de quartiers auxquelles nous sommes très attachés. Mais je vous rappelle que la critérisation qui a été mise en place depuis 2009 offre par ailleurs une autre garantie, qui est qu'aucun arrondissement ne peut voir sa D.A.L. pénalisée à la baisse. Ainsi, à part 4 arrondissements qui ont vu des éléments augmenter, tous les autres ont eu une stabilisation de leurs dotations.

Je veux bien que nous mettions en place un groupe de travail, mais dès lors qu'il ne contrevient pas aux principes que notre Assemblée fixe en matière de dotation d'animation locale. Je vous propose donc de retirer le vœu, sinon j'émettrai un avis défavorable.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - La parole est à M. GABORIAU, pour une explication de vote.

M. Pierre GABORIAU. - Oui, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, le groupe LRI votera bien entendu favorablement le vœu présenté par Jérôme DUBUS et Pierre AURIACOMBE.

Je rappelle seulement que le groupe LRI avait déjà porté ce vœu lors du Conseil de septembre 2016. Les maires d'arrondissement LRI et Jérôme DUBUS lui-même y étaient associés. Nous n'avons pas changé d'avis, nous pensons toujours que la dotation d'animation locale ne comporte pas de vocation sociale et qu'à ce titre, y attacher une condition socio-économique n'est pas pertinent.

C'est pour cela que nous souscrivons à l'objectif de suppression du critère de variation des foyers fiscaux appartenant à la première tranche du revenu fiscal de référence. Nous sommes en revanche favorables à une hausse de pourcentage d'attribution en fonction des critères d'emploi et d'activité économique, tel que le vœu le propose.

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je sou mets donc le vœu n° 117 avec un avis défavorable.

Pardon, vous maintenez le vœu ?

M. Pierre AURIACOMBE. - Si M. le Maire s'engage sur la mise en place d'une commission qui va réfléchir assez rapidement aux critères, je le retire.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Honnêtement, non. On peut faire des commissions sur tout, mais il est très clair que nous avons un désaccord de fond bien identifié, et comme il n'y a aucune chance que je change d'avis, je pense que nous pouvons nous économiser une commission qui n'aboutira pas à grand-chose.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 117 maintenu avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 130.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DDCT 130).

2018 DSIN 1 - Bail de location d'un espace du Datacenter porte de la Chapelle.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Nous allons examiner le projet de délibération DSIN 1 : bail de location d'un espace du Datacenter porte de la Chapelle.

La parole est à Jean-Baptiste de FROMENT.

M. Jean-Baptiste de FROMENT. - Très brièvement, Monsieur le Maire, pour dire que nous voterons favorablement ce projet de délibération.

C'est intéressant que la Ville dispose en propre d'un tel Datacenter. On va voir ce que cela donne. C'est un pas vers une forme de souveraineté numérique et nous approuvons cette initiative.

Merci.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à Emmanuel GRÉGOIRE pour vous répondre.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur de FROMENT, pour votre intervention.

Effectivement, c'est un pas supplémentaire dans la souveraineté numérique puisque nous disposerons de notre propre Datacenter. Pour la protection des données personnelles des Parisiennes et Parisiens, c'est évidemment essentiel.

C'est aussi l'occasion de faire de substantielles économies de fonctionnement en supprimant un contrat qui nous liait par ailleurs à un prestataire de grande qualité mais qui entraînait une externalisation de notre gestion des données.

Je voudrais insister sur le fait que ce projet est vertueux à double titre.

D'abord d'un point de vue environnemental parce qu'il fait l'objet, dans le cadre du projet Chapelle International, d'un système de retraitement de la chaleur produite à la faveur du réseau de chauffage urbain exploité par la C.P.C.U.

Mais également parce que c'est un service public partagé que nous mettons en place puisque - c'est l'objet du projet de délibération - l'A.P.-H.P. y installera son propre Datacenter, ainsi que d'autres partenaires publics dans d'autres délibérations - Eau de Paris, "Paris Habitat" et le Centre d'action sociale de la Ville de Paris -.

Merci.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DSIN 1.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DSIN 1).

2018 SG 44 - Paris Fonds Vert : autorisation de signature de la convention de gestion modifiée et approbation du règlement intérieur modifié.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Nous allons maintenant examiner le projet de délibération SG 44 : Paris Fonds Vert.

La parole est à Jean-Noël AQUA.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, peut-on espérer d'un lion qu'il devienne végétarien ? Nous savons que l'espoir fait vivre et nous savons qu'au vu de l'importance et de l'urgence des enjeux écologiques, nous avons besoin de leurs d'espoir. D'accord, mais au vu de ces mêmes importances et urgences des enjeux écologiques, il semble qu'il y ait peu de place pour des actions vouées à l'échec, autant de leurres qui nous éloignent des sujets essentiels.

La finance verte peut-elle résoudre les problèmes environnementaux d'un système lui-même porté et généré par cette même finance ? Nous ne cessons de pointer la contradiction. Les enjeux écologiques sont de long terme et

concernent les biens communs. La finance est basée sur la rentabilité à court terme des plus riches. Les deux logiques se contredisent.

Certes, vous allez me dire que la finance verte se développe. Il y a certainement un élément de communication bien évident là-dedans, visant à nettoyer dans un grand bain de "greenwashing" le financement massif des hydrocarbures ou d'une industrie chimique à l'origine de nombreuses armes de pollution massive.

Mais au-delà de ce "greenwashing", c'est la construction de ces outils financiers qui commence à être contestée par les milieux financiers eux-mêmes. On peut ainsi lire, dans l'édition du 19 août du "Wall Street Journal" - je traduis en français : "Le marché en plein boom des obligations vertes fait face à un problème de crédibilité. Leur définition est si floue que même des investisseurs environnementalement consciencieux pourraient financer des centrales à combustibles fossiles."

Nous savons aussi que des centaines d'obligations vendues comme vertes ont dû être retirées du registre de Climate Bank Initiative qui surveille le bien-fondé des objectifs écologiques, précisément parce qu'ils ne contribuaient pas aux objectifs de l'Accord de Paris.

Je résumerai donc mon propos en disant que cette finance verte apparaît de plus en plus comme une nouvelle façon pour la finance d'écouler ses produits. Plonger les enjeux écologiques dans les eaux glacées du calcul égoïste et dans les eaux troubles de la finance prédatrice n'est pas seulement une impasse, c'est aussi un miroir aux alouettes qui risque bien de masquer les réels enjeux systémiques de la nécessaire transition écologique.

Nous nous abstiendrons donc sur ce projet de délibération technique relatif aux Fonds Vert.

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Jean-Noël AQUA, pour votre intervention, mais je pense que vous faites une confusion sémantique fréquente - c'est l'occasion d'en faire la pédagogie - sur deux produits financiers qui n'ont rien à voir.

Le premier est ce que l'on appelle les obligations vertes, c'est-à-dire les "sustainable and social bonds", que nous avons émises à deux reprises et qui servent, je vous le rappelle, à financer les services publics. Ce n'est donc pas qu'un détournement ou du "greenwashing" car cela finance les services publics que nous mettons en œuvre.

J'entends vos observations mais l'objet du projet de délibération n'est pas du tout celui-là. Ce ne sont pas du tout des obligations vertes mais un fonds d'investissements, qui s'appelle Paris Fonds Vert. Ce fonds est chargé de financer le développement de sociétés d'innovation en matière de transition énergétique, d'innovation en matière environnementale, de gestion des déchets, de tout ce qui concourt à la transformation de nos modèles de production.

Ce n'est donc pas le même sujet. Je sais que vous dénoncez régulièrement ce que vous considérez être un oxymore : le capitalisme vert. J'ai tendance à nourrir quelque espoir sur cet oxymore, sinon nous sommes très mal partis collectivement.

En tout cas, c'est pour vous dire qu'un point qui fonctionne plutôt bien est que nous venons de terminer la première levée de fonds puisque nous avons réuni un peu plus d'une centaine de millions d'euros d'investisseurs. Notamment un certain nombre d'investisseurs institutionnels très importants pour nous dans ce projet, la Caisse des dépôts et consignations et la BPI ont demandé des modifications de certains éléments techniques, et ce que nous appelons le "hurdle" qui est en fait le retour sur investissement garanti par le fonds.

Nous sommes donc très satisfaits de ce premier tour de table et nous avons déjà commencé à instruire de l'investissement dans des entreprises innovantes en matière de transition énergétique. Toutes les entreprises qui développent des solutions innovantes ont besoin de capitaux pour développer leurs activités et ce fonds est un excellent moyen de s'assurer que le bien commun est aussi un guide en la matière.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 44.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, SG 44).

Vœu déposé par Mmes MAQUOI, DASPET, M. GLEIZES et Mme PRIMET relatif à un diagnostic technique global de la Maison de l'Air (20e).

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Nous allons maintenant examiner un vœu non rattaché qui est le vœu n° 118 relatif à la Maison de l'air dans le 20e arrondissement.

La parole est à Nathalie MAQUOI.

Mme Nathalie MAQUOI. - Merci, Monsieur le Maire.

Je présente avec Jérôme GLEIZES et Raphaëlle PRIMET ce vœu qui a été élaboré par le conseil de quartier de Belleville. Il a été débattu en Conseil d'arrondissement et adopté à l'unanimité.

Il concerne la Maison de l'air, un lieu qui a déjà été l'objet de nos débats ici. Il demande un diagnostic global permettant de concerter autour de son avenir définitif.

Le diagnostic demandé pourra concerner le bâti, le fonctionnement avec le parc de Belleville et notamment l'amphithéâtre, les enjeux sociaux du quartier et bien sûr associer les habitants et les habitantes.

Cette démarche pourra avoir le temps de se dérouler pendant l'occupation provisoire de l'association "Les Halles civiques". Je souhaite ici souligner l'intérêt de la démarche proposée par le conseil de quartier, démarche participative pour un lieu très identifié dans le quartier de Belleville, objet de beaucoup d'attente.

Merci.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu tombe à pic, j'allais dire, puisqu'il est d'abord conforme à l'état d'esprit qui nous a guidés sur ce projet, Pauline VÉRON qui est à côté de moi et moi-même, qui co-instruisons ce projet.

Il y a deux choses de nature différente. Tout d'abord, une occupation que je qualifie de temporaire, par un projet que vous connaissez bien, je l'espère, qui s'appelle "les Halles civiques". Nous avons envisagé un déménagement, or aujourd'hui on se dirige plutôt vers une prolongation de l'occupation de la Maison de l'air par ce projet magnifique des "Halles civiques", avant de réfléchir à son implantation plus pérenne.

Il n'empêche que nous avons pris des engagements de concertation sur le devenir à plus long terme de la Maison de l'air et cela reste une volonté d'actualité. L'occupation par "les Halles civiques" est l'occasion de poser un certain nombre de diagnostics, notamment architecturaux, indispensables sur l'évolution de ce bâtiment qui est absolument magnifique dans le parc de Belleville, mais qui nécessite incontestablement de lourds travaux de mise à niveau.

J'émettrais donc un avis favorable à ce vœu. Nous commencerons par les analyses techniques, architecturales, etc., et ensuite il sera temps de réfléchir collectivement au devenir de cet équipement public.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 118 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2018, V. 489).

2018 DAE 69 - Budget Participatif. - Subventions (369.500 euros) et conventions pour le soutien de dix-huit initiatives en faveur du réemploi et de l'économie circulaire.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Nous allons maintenant examiner le projet de délibération DAE 69 et l'amendement technique n° 119.

Je donne la parole à Antoinette GUHL.

Mme Antoinette GUHL, adjointe. - C'est un amendement technique et il n'y a pas grand-chose à ajouter.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Très bien. Il est technique.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 119.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

L'amendement technique n° 119 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 69 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2018, DAE 69).

2018 DPE 44 - Subventions (40.000 euros) et avenants aux conventions de sept associations gestionnaires de recycleries.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Maintenant, nous allons examiner le projet de délibération DPE 44.

La parole est à Alexandre VESPERINI pour 5 minutes.

M. Alexandre VESPERINI. - Même moins de 5 minutes puisque ce n'est pas un projet de délibération qui pose un gros problème de clivage entre nous. Cela étant dit, c'est un projet de délibération sur lequel je voulais m'arrêter quelques instants parce que Paris est en retard sur le recyclage des déchets. Paris est aussi en retard, mais comme de très nombreuses métropoles, sur les ressourceries, qui sont, à mon avis, mais je pense qu'il est partagé, probablement les commerces de demain. Il faut vivre ces ressourceries et ces recycleries comme une opportunité d'implanter dans nos arrondissements, dans nos quartiers, des commerces qui aujourd'hui suscitent la curiosité, mais qui, dans 10 ans et peut-être moins, j'espère, seront entrés dans le paysage de tous les Parisiens.

Je reprendrai les propos de Martin BOBEL, à la tête de Réseau francilien des acteurs du réemploi, qui dit que le vrai rôle des ressourceries, c'est de changer les mentalités. L'un des gros problèmes que nous avons à Paris sur le recyclage, sur tout ce qui est réemploi de nos divers objets, notamment l'électroménager, c'est que l'on n'a pas véritablement connaissance du fait que ces objets peuvent avoir une deuxième vie. Ces ressourceries, vous proposez de les soutenir davantage : 170.000 euros apportés jusqu'à présent, 40.000 euros avec ce projet de délibération. C'est une dépense très utile. D'ailleurs, je pense même que cette dépense pourrait être augmentée de manière à ce que l'on puisse...

Pour le coup, je suis pour la maîtrise des finances publiques locales, mais je crois aussi qu'à un moment donné, il y a des dépenses qui sont des dépenses d'avenir qu'il faut encourager, quitte à faire filer encore un peu plus la dette de la Ville de Paris. Parce que, véritablement, nous avons besoin de ces équipements.

Je l'ai dit : pour un enjeu pédagogique, pour les aspects économiques, parce que je crois que ce sont des activités économiques, commerciales - même si elles sont solidaires et elles doivent le rester - mais ce sont aussi des activités qui peuvent redonner vie à un tissu commercial qui, à Paris, était une vraie mutation. Il suffit de voir

dans de nombreuses rues beaucoup de baux commerciaux qui vivent un "turnover" assez préoccupant. Je l'ai dit : il y a aussi un aspect d'aménagement urbain d'un certain nombre de nos quartiers. Il faut multiplier ces ressourceries.

Je suis élu dans un arrondissement qui, je l'avoue, est en retard sur ce sujet, et pourtant, dans tous les arrondissements de Paris, pas seulement dans l'Est ou dans le Sud, ou dans des arrondissements qui ont une fibre écologique parfois plus forte, notamment dans certains quartiers, il faut que dans tous les arrondissements, nous puissions avoir des ressourceries, des recycleries qui diffusent ce message de pédagogie que, oui, on peut réutiliser un sèche-cheveux, n'importe quel objet électroménager. Voilà ce que je voulais dire.

Je rappelle juste une chose. La tâche est encore immense puisque le réemploi occupe une place encore assez dérisoire en France dans les économies développées, puisque le réemploi représente seulement 2 % à 3 % du total des déchets que nous produisons chaque année. Là encore, un effort à faire, un effort budgétaire auquel consent l'Exécutif, sur lequel le groupe PPCI sera véritablement en soutien sans lésiner sur la dépense. Merci à vous.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à Antoinette GUHL pour vous répondre.

Mme Antoinette GUHL, adjointe. - Monsieur VESPERINI, chers collègues, Monsieur le Maire, je vous remercie pour votre intervention.

Vous avez raison sur un point : les ressourceries sont effectivement le commerce de demain ou, en tout cas, elles impulsent un changement de consommation et elles traduisent une volonté pour les consommateurs d'avoir d'autres commerces aujourd'hui à Paris. Mais je m'inscris en faux sur votre introduction. Vous disiez que Paris était en retard. Nous aurons à Paris, en 2020, 20 ressourceries, c'est-à-dire un maillage très fin de Paris par rapport à cette nouvelle activité. Aucune ville aujourd'hui en France ne peut se prévaloir d'un tel maillage. Nous n'avons pas de retard par rapport à ces implantations.

Vous avez raison sur le fait qu'elles pourraient être mieux réparties sur le territoire. Nous avons pourtant essayé ces deux dernières années de pouvoir faire ce maillage de manière très équitable, en ouvrant deux ressourceries dans le 17^e arrondissement, où il n'y en avait pas, et une future ressourcerie bricothèque dans le 15^e, qui ouvrira, je l'espère, en 2019.

Je vous remercie pour l'ensemble de ces éléments. Vous avez raison, de nouveaux commerces voient le jour. C'est le cas des ressourceries. C'est également le cas - ma collègue Olivia POLSKI ne le niera pas - des commerces en vrac qui s'installent dans la Capitale. Nous avons soutenu cinq ouvertures de commerce en vrac.

C'est également le cas des unités de réparation, y compris d'autoréparation, où, là aussi, nous avons soutenu, avec Olivia POLSKI, cinq nouvelles ouvertures. En tout cas, je vous remercie pour ce soutien et je vous remercie toutes et tous de voter pour ce projet de délibération.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 44.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DPE 44).

2018 DRH 3 - Modalités de prise en charge de l'indemnité kilométrique vélo relative aux trajets effectués à vélo par les agents de la Ville de Paris entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Nous allons maintenant examiner le projet de délibération DRH 3 et les amendements n° 120 et n° 147.

Je donne la parole à Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Monsieur le Maire, nous voterons évidemment favorablement pour ce projet de délibération et pour l'amendement déposé par le groupe Ecologiste de Paris qui permet de l'améliorer très utilement.

La Ville de Paris est très favorable au développement du vélo et c'est tout à fait logique et cohérent que nous nous engagions pour la mise en place d'une indemnité kilométrique vélo. Je voudrais profiter du vote de ce projet de délibération pour commenter le Plan Vélo que vient de présenter la Ministre des Transports.

Un nouveau forfait mobilité sera mis en place. Nous regrettons que, pour le secteur public, il soit plafonné, comme l'I.K.V., à 200 euros par an alors que 400 euros nous semblent assez adéquats. Nous regrettons surtout que la mise en place de ce forfait mobilité soit optionnelle pour les entreprises privées. Il est probable que la plupart des salariés parisiens n'y auront pas droit puisque leur entreprise ne leur ouvrira pas cette possibilité. Il y a donc, dans ces décisions, beaucoup d'effets d'annonce et peu de réalité.

Nous regrettons également que le Plan Vélo présenté par le Gouvernement soit aussi peu ambitieux. 50 millions d'euros par an pour le cofinancement d'aménagements cyclables, c'est seulement 0,7 centime d'euro par an et par habitant, soit 6 fois moins que les 4 euros par an et par habitant que l'Etat investit dans les pays qui ont réussi à mettre en place des politiques cyclables performantes, comme les Pays-Bas et le Danemark. Il faudrait au moins 300 millions par an pour être au même niveau et, de fait, bien plus pour rattraper le retard énorme en termes de politique vélo que la France a pris au niveau européen.

Nous considérons que l'Etat devrait investir 10 fois plus, soit 500 millions par an. Malheureusement, avec ce Plan Vélo, la France va rester dans le peloton de queue en Europe en matière de politique vélo.

Il y a donc énormément à faire pour le vélo à Paris, dans notre région et dans tout le pays. Avec ce vote, Paris franchit une étape positive de plus, mais surtout, nous devons en franchir d'autres très vite, multiplier les aménagements cyclables, les espaces de stationnement. La politique vélo est une politique fondamentale pour la qualité de l'air, pour la facilité des déplacements et pour la santé publique.

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je donne la parole à Pascal JULIEN qui présentera l'amendement n° 120.

M. Pascal JULIEN. - Merci.

Ce projet de délibération est une réponse au vœu que mon groupe avait déposé en mars dernier et qui demandait que soit mise en place une I.K.V., indemnité kilométrique vélo. Je remercie l'Exécutif de l'avoir mise en œuvre rapidement, bien plus rapidement d'ailleurs que ne le fait le Gouvernement. J'irai même plus loin : la mise en œuvre à Paris d'une I.K.V. n'est pas simple à réaliser parce qu'il y a encore beaucoup de flou juridique à l'échelle nationale.

De ce point de vue, je partage en principe ce qui a été dit par Raphaëlle PRIMET, notamment : la prime de 200 euros à laquelle nous sommes contraints également est tout à fait insuffisante. Elle n'est pas concurrente, par exemple, au "pass" Navigo. Grosso modo, il faut choisir le "pass" Navigo ou le vélo. Si l'on prend le vélo, c'est 200 euros seulement. Ce n'est pas performant par rapport au "pass" Navigo.

Pour revenir à ce projet de délibération, je l'avais lu avec plaisir, mais, en même temps, avec un peu de déception parce que, franchement, 60 euros pour le rabattement - ce que l'on appelle le rabattement, c'est le déplacement entre le domicile et la gare de R.E.R., par exemple, que prend la personne pour aller à son travail - c'est fort peu incitatif. Mon amendement propose une somme plus ronde : 100 euros.

De la même manière, ce rabattement est exclu s'il existe une ligne de transport public sur le trajet domicile/gare. Ce n'est pas possible, d'où le fait que je demande que... Faudrait-il encore que cette ligne de transport soit compatible avec les horaires du salarié.

Troisième aspect de l'amendement, mais je n'entrerai pas dans le détail, il y avait quelques questionnements juridiques, notamment une absence de référence au Code du travail ou à la Sécurité sociale, d'où ces amendements qui sont faits pour améliorer le dispositif qui pourra encore évoluer quand on en saura plus au plan national, parce que le Plan Vélo du Gouvernement est un premier pas par rapport à ce qui se faisait avant.

Franchement, cela ne traduit pas une réelle volonté de faire du vélo un "vélotaf" comme on dit. Le "vélotaf", c'est le vélo que l'on prend pour aller au boulot, au "taf". C'est comme cela que les associations de cyclistes disent le "vélotaf". Il n'y a pas franchement, on le voit bien sur l'indemnité kilométrique vélo, combien d'atermolements pour finalement des propositions faibles. Il en va du reste aussi.

La Ville est un peu de ce point de vue juridiquement dépendante du cadre réglementaire. Une nouvelle fois, je remercie l'Exécutif pour cet effort et je lui demande d'aller un peu plus loin à vélo.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à Didier GUILLOT.

M. Didier GUILLOT. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, la Ville de Paris a intégré dans le Plan de déplacement des administrations parisiennes, adopté en février 2017, une indemnité kilométrique vélo dont l'objectif est d'inciter les salariés à utiliser un vélo ou un vélo à assistance électrique pour faire le trajet résidence/travail à l'image de ce qu'avait initié le Ministère de l'Environnement en 2016.

Pour les agents de la Ville, l'indemnité dont le montant est fixé à 25 centimes d'euros par kilomètre parcouru sera versée mensuellement dans la limite des 200 euros par an, comme expliqué dans ce projet de délibération.

Un cumul de l'indemnité kilométrique et du remboursement partiel des frais de transport public pourra se faire dans certains cas. L'indemnité sera dès lors de 60 % par an.

Par ce projet de délibération, vous souhaitez mettre en œuvre l'indemnité kilométrique vélo au 1^{er} janvier 2019. Je souhaite cependant attirer votre attention sur les futures évolutions.

En effet, le 14 septembre dernier, le Plan Vélo a été présenté par le Premier Ministre et les Ministres de la Transition écologique et des Transports, avec un objectif ambitieux de tripler la part de trajets à vélo pour atteindre 9 % en 2024, contre 3 % aujourd'hui, ce qui est à peu près cohérent avec ce que nous tentons de faire aujourd'hui à Paris.

Parmi de nombreuses mesures, un forfait mobilité durable pour tous les salariés sera ainsi créé. Ainsi, comme le rappelle le plan, l'ensemble des employeurs privés et publics pourront contribuer aux frais de déplacement domicile/travail à vélo de leurs salariés sur une base forfaitaire allant jusqu'à 400 euros en franchise d'impôt et de cotisations sociales.

Cela n'est pas négligeable. Inciter financièrement les différents acteurs à promouvoir le vélo est une bonne chose à soutenir et valoriser.

Cette contribution appelée "forfait mobilité durable" remplacera l'indemnité kilométrique vélo mise en place jusqu'à ce jour, afin de permettre une appropriation simplifiée par les employeurs en vue de sa diffusion.

Car, bien que l'indemnité kilométrique fonctionne, elle est peu diffusée aujourd'hui. Appuyons-nous donc sur les retours d'expérience et incitons davantage.

L'Etat travaillera avec les partenaires sociaux afin de permettre sa généralisation. Je rappelle qu'en Belgique, plus de 80 % des entreprises proposent déjà aux salariés cyclistes, un soutien de leur employeur.

Cette mesure s'inscrit dans un plan général mettant en avant les qualités du vélo, je rappelle la santé, la nécessaire transition écologique, l'attractivité, le pouvoir d'achat et la création d'emplois. J'ajoute, pour ceux qui le font comme moi, la découverte de Paris dans ce qu'elle a de plus merveilleux au quotidien.

Ce qui freine son développement, à savoir le vol, le manque de maillage des pistes cyclables, et d'ailleurs sur Paris il faudrait arrêter de faire des pistes cyclables là où il y a des pistes cyclables, et essayer d'en faire là où il n'y en a pas.

Ainsi, ont été développés 4 axes : la sécurité, la sûreté, la création d'un cadre incitatif, et le développement d'une véritable culture du vélo.

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Nous devons faire de la pratique du vélo une évidence à Paris, et donc pour que la pratique du vélo devienne une évidence à Paris, il faut encourager les déplacements domicile/travail à vélo. Il ne faut pas avoir peur. Il faut se dire que dissuader les gens de prendre leur voiture pour prendre le vélo, c'est nécessaire, mais dissuader les gens de prendre les transports en commun pour faire du vélo, cela peut être aussi positif pour décongestionner les transports en commun.

Pour que la pratique du vélo soit encouragée et valorisée, il faut qu'il y ait un intérêt à travers l'indemnité kilométrique qui soit plus important que les indemnités kilométriques quand vous utilisez votre voiture et que la prise en charge du "pass" Navigo. C'est pourquoi le Plan Vélo du Gouvernement est en-deçà de l'enjeu.

Cela marque une première avancée, parce qu'il y a au moins l'ouverture d'une ligne pour les pistes cyclables, même si elle est totalement d'un montant dérisoire. Il y a au moins l'idée de cette prise en compte de l'indemnité kilométrique vélo, avec en plus une clause qui n'est pas contraignante.

Evidemment, je voterai pour ce projet de délibération, puisque la Ville de Paris qui n'a pas l'obligation de faire cette délibération l'a faite. Comme cela a été dit précédemment par d'autres collègues, quand vous regardez le montant de l'indemnité vous vous dites, autant avoir la quote-part du "pass" Navigo, parce que finalement ce n'est pas avantageux.

Tant que l'on ne sera pas plus ambitieux, ce type de mesure n'aura pas d'effet.

Je voterai l'amendement au projet de délibération, mais il faut absolument faire une clause de revoyure régulière et fréquente pour évaluer. Ce n'est pas acceptable.

Ce qui est essentiel également, c'est de réduire les distances domicile/travail. J'aimerais, enfin, que l'on ait un état des lieux, combien d'agents de la Ville de Paris vivent en dehors de Paris ? Et vivent en dehors de Paris non pas par choix, mais par contrainte du fait du montant des loyers. Combien d'agents de la Ville de Paris font une demande de logement social, et à ces demandes quel pourcentage se trouve satisfait, et notamment chez les catégories les plus populaires, les catégories C, parce que je le vois bien, chaque fois que je vais soutenir des luttes d'agents fonctionnaires de la Ville de Paris, et vous savez que j'y suis assidue, j'y croise des agents de la Ville de Paris qui ne sont pas des Parisiens, parce qu'ils ne peuvent pas vivre dans la Capitale là où ils consacrent toute leur vie au travail.

Vous ne demanderez pas de venir à vélo à des gens trop éloignés de Paris, cela devient compliqué même si l'on doit développer les associations train - vélo pour favoriser ces mobilités.

La problématique des mobilités doit se prendre de manière globale. Il faut que ce soit financièrement bien plus attractif de prendre le vélo que de prendre une voiture. Il faut rendre possible, tant que nous n'avons pas réduit les distances domicile/travail, le fait que l'on ait et le vélo et les transports en commun quand c'est une nécessité, mais il faut aussi garantir cette réduction des distances domicile/travail, et que celles et ceux qui travaillent dans Paris puissent enfin vivre dans Paris.

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à Véronique LEVIEUX, pour vous répondre à tous.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, je remercie évidemment l'ensemble des intervenants. L'indemnité kilométrique vélo - I.K.V. - est un dispositif institué par la loi de 2015 relative à la transition énergétique. Elle permet d'inciter les salariés d'une entreprise ou les agents publics à utiliser leur vélo dans le cadre de leurs déplacements domicile/travail en leur accordant une gratification financière basée sur le nombre de kilomètres parcourus.

La Ville de Paris, dans la continuité de ses engagements en faveur de la réduction de la pollution atmosphérique liée à la circulation automobile, avait inscrit cette mesure dans le Plan de déplacement de l'administration parisienne voté en février dernier.

Aujourd'hui, rien ne remet en cause la pertinence de l'indemnité kilométrique vélo, tant du point de vue du recul des déplacements motorisés au sein du public ciblé que des bénéfices nets sur la santé et le bien-être au travail que procure l'usage du vélo.

Comme l'Exécutif s'y était engagé en mars dernier, il vous est proposé aujourd'hui d'adopter l'I.K.V. au bénéfice des agents de la Ville. Je remercie le groupe Ecologiste pour son engagement constant sur ce dossier comme l'a rappelé Pascal JULIEN suite à l'amendement présenté dans un précédent Conseil.

Je remercie Christophe NAJDOVSKI et Christophe GIRARD pour le travail engagé pour préparer le projet de délibération qui vous est proposé. Paris devient ainsi aujourd'hui la plus grande collectivité de France pour proposer l'I.K.V à ses agents. Le dispositif, qui s'inspire du Ministère de l'Ecologie, s'appuie sur les éléments suivants :

- montant de l'indemnité fixé à 25 centimes d'euros le kilomètre parcouru ;
- plafond fixé à 200 euros par an et par agent ;
- pas de cumul possible de l'I.K.V. avec le remboursement partiel du "pass" Navigo et du forfait Vélib'.

Néanmoins, la possibilité est ouverte aux agents qui utilisent leur vélo pour se rendre à la station de transport public la plus proche de cumuler l'I.K.V avec le "pass" Navigo.

Cette dérogation, particulièrement dédiée aux agents de petite et grande couronnes et hors Ile-de-France qui utilisent leur véhicule pour se rendre à la gare en train ou R.E.R. le plus proche.

Sur ce point, un amendement de l'Exécutif en réponse à l'amendement proposé par le groupe Ecologiste de Paris fait passer de 60 à 100 euros le plafond annuel d'utilisation de l'I.K.V. de rabatement.

Cet amendement permet en outre aux agents qui disposent d'une ligne de transport en commun, entre leur domicile et la gare la plus proche non compatible avec leurs horaires de travail, de pouvoir bénéficier de l'indemnité.

L'I.K.V. est une mesure qui amplifie la politique d'aide à la mobilité pour les agents engagée depuis plusieurs années, avec diverses mesures à leur disposition, le remboursement à 50 % du "pass" Navigo, le remboursement forfait Vélib', l'aide financière à l'achat de vélo assistance électrique, ou bien encore la participation au transport des agents à mobilité réduite.

L'I.K.V. vient donc compléter ce dispositif global d'aide à la mobilité des agents, qui représente un effort de près de 16 millions d'euros par an.

Plusieurs d'entre vous avaient évoqué l'annonce du Plan Vélo du Gouvernement, et force est de constater qu'en la matière, nous prenons les mesures avant cette mise en œuvre lancée par le Gouvernement. C'est à saluer puisque le dispositif sera en vigueur au 1er janvier 2019.

Une communication importante sera naturellement engagée dans les premières semaines auprès des agents pour faire connaître et valoriser cette mesure.

Je vous remercie, sur la base de ces éléments, de bien vouloir voter en faveur de ce projet de délibération et de l'amendement de l'Exécutif, en réponse à l'amendement déposé par le groupe Ecologiste - Les Verts.

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - L'amendement n° 120 est-il retiré ?

M. Pascal JULIEN. - Oui, sans suspens, il est retiré et nous reparlerons de cette I.K.V. au fur et à mesure des évolutions législatives.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement n° 147 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 147 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DRH 3 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2018, DRH 3).

2018 DRH 67 - Modification de la réglementation relative à la nouvelle bonification indiciaire des personnels de la Ville de Paris.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Nous allons maintenant examiner le projet de délibération DRH 67 et l'amendement technique n° 148. C'est un amendement technique.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 148.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

L'amendement technique n° 148 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DRH 67 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2018, DRH 67).

2018 DRH 76 - Régime indemnitaire de certains personnels enseignants de la Ville de Paris.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Nous passons maintenant au projet de délibération DRH 76 et l'amendement n° 149.

Je donne la parole à Pascal JULIEN.

M. Pascal JULIEN. - 760 professeurs de la Ville de Paris interviennent chaque jour sur le temps scolaire, dans toutes les écoles parisiennes, en art plastique, éducation musicale, éducation physique et sportive.

Outre les nombreux projets pédagogiques quotidiens auxquels ils participent, ils permettent aux professeurs des écoles de l'Education nationale de suivre d'autres élèves en soutien ou en approfondissement pendant que leur classe est prise en charge par les P.V.P., lesquels professeurs de la Ville de Paris sont souvent perçus par les parents comme des professeurs de l'Education nationale.

Pourquoi parler ici des P.V.P. ? Parce qu'ils sont les grands oubliés du projet de délibération qui nous est soumis. D'où notre amendement qui vise à ce que ces professeurs municipaux soient traités à égalité salariale réelle, indemnités comprises, avec les professeurs des écoles. Le corps des P.V.P. fut créé par homologie avec celui des professeurs des écoles, et leurs grilles salariales sont identiques.

Certes, l'obligation de service des P.V.P. est inférieure de quatre heures hebdomadaires à celle des professeurs des écoles, mais cela est largement compensé par le fait que ces P.V.P. suivent 180 à 400 élèves répartis sur trois ou quatre écoles, contre seulement 11 à 30 dans une seule école pour les professeurs des écoles. De telle sorte qu'il s'avère effectivement injuste que les P.V.P. restent seuls privés d'une indemnité de suivi des élèves et qu'ils soient, par ailleurs, la catégorie A la moins bien payée de la Ville.

Corriger cette inégalité serait une belle occasion de faire preuve, à ceux qui en doutent, du caractère de gauche écologiste de notre majorité.

Je conclurai en disant qu'il est, par ailleurs, nécessaire de mieux faire apparaître ce travail des P.V.P. aux yeux des familles. Il faut qu'il soit bien clair que ces P.V.P. ont un statut municipal, qu'ils interviennent dans le temps scolaire, et cela n'est pas assez perçu par les parents d'élèves. Je crois qu'il y a là un travail de communication à faire, mais une fois dit cela, attention, ce travail de communication, cette reconnaissance symbolique des P.V.P. n'efface en rien l'injustice qui leur est faite. Ils doivent cesser d'être la cinquième roue du carrosse.

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Merci. Je ne retrouve pas mon intervention, mais je suis tout à fait d'accord avec tout ce que j'ai entendu auparavant. Vous avez été, comme moi, chers collègues, certainement sollicités sur vos boîtes mail par les alertes d'organisations syndicales à ce sujet.

Il y a une inégalité de traitement qui n'est pas acceptable. Nous avons un corps des professeurs de la Ville de Paris. Nous y sommes attachés. Nous pensons qu'ils jouent un rôle déterminant. A ce moment-là, eux aussi doivent pouvoir bénéficier du régime indemnitaire concernant le suivi des élèves. Il faut absolument corriger cette inégalité. Il n'est pas acceptable qu'elle perdure.

J'en profite, par ailleurs, pour dire que, sur tous ces corps qui jouent un rôle extrêmement important, il faudrait aussi qu'enfin, on se pose la question de l'augmentation de leur volume horaire pour qu'il puisse y avoir aussi enfin plus de réflexion sur la titularisation et la lutte contre la précarité des agents, leur déprécarisation.

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à Véronique LEVIEUX pour vous répondre.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Le présent projet de délibération constitue l'une des conséquences multiples de la fusion de la Commune et du Département en une seule entité unique Ville, au 1er janvier 2019.

A cette date, les corps strictement départementaux deviendront les corps dits d'administration parisienne correspondant à la nouvelle collectivité issue de la fusion.

Le présent projet de délibération permet ainsi aux professeurs du centre de formation professionnelle d'Alembert de maintenir, dans leur rémunération, le versement d'une indemnité de suivi et d'orientation des élèves, dont ils bénéficient à ce jour.

L'amendement présenté par le groupe Ecologiste de Paris propose d'étendre le bénéfice de l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves I.S.O.E. aux professeurs de la Ville de Paris. L'I.S.O.E. est allouée aux personnels enseignants du second degré, collèges et lycées.

Or, le corps des P.V.P. a été créé, comme Pascal JULIEN l'a rappelé, en homologie avec celui des professeurs des écoles relevant du premier degré et qui ne perçoivent pas l'I.S.O.E.

Les P.V.P. réclament une indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves qui est allouée aux personnels enseignants du premier degré exerçant dans les écoles maternelles et élémentaires. Cependant, contrairement aux professeurs des écoles qui sont responsables de l'ensemble des enseignements et de l'accompagnement d'élèves sur toute la durée de la scolarité, les P.V.P. n'interviennent que dans une seule discipline et ne sont pas impliqués dans les décisions finales d'orientation.

Les professeurs des conservatoires bénéficient de l'I.S.O.E. dans la mesure où ce corps a été construit par homologie au cadre d'emploi des professeurs territoriaux d'enseignement artistique, lequel ouvre droit à l'I.S.O.E.

En conséquence, l'amendement tel que proposé remettrait en question l'homologie du corps qui est un principe juridique fondamental en matière statutaire, et ne passerait pas le contrôle de la légalité.

Pour autant, chers collègues, et comme cela a été réaffirmé à d'autres occasions, mais comme l'a souligné, Pascal JULIEN et Danielle SIMONNET, nous tenons à réaffirmer notre attachement au métier d'enseignant en général et en particulier à cette belle spécificité parisienne que constitue celui des P.V.P.

Cela a d'ailleurs été souligné avec force récemment, en réponse à la C.R.C., lorsque celle-ci a écrit, dans un rapport que les P.V.P. représentaient un coût inutile pour la collectivité.

C'est pourquoi je m'engage à ce que soit conduite, après les élections professionnelles, une objectivation avec les représentants du personnel nouvellement élus de cet éventuel manque de valorisation du métier de P.V.P., et je proposerai, le cas échéant, des mesures permettant de renforcer l'attractivité et la reconnaissance de ce corps auquel la Ville de Paris renouvelle son fort attachement.

Par ailleurs, je rendrai compte, et je verrai cela avec mon collègue Patrick BLOCHE qui est évidemment bien concerné par ce sujet, de la manière de faire un suivi des discussions que nous aurons eues en Commission.

Je vous propose, cher Pascal JULIEN, de retirer votre amendement sur la base de ces engagements.

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Monsieur Pascal JULIEN, maintenez-vous votre vœu ?

M. Pascal JULIEN. - Ce n'est pas un vœu, c'est un amendement, cher Président.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Excusez-moi, vous avez raison.

M. Pascal JULIEN. - Je retire mon amendement, étant bien entendu que nous entrons dans le débat et nous ne lâcherons pas. Ce que je veux savoir, et je vous l'ai dit, Véronique, c'est si cette indemnité n'est pas versée pour des raisons juridiques, et là j'ai quelques doutes pour l'instant, ou si c'est pour une simple question budgétaire. Il faudra parler clairement.

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DRH 76.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DRH 76).

2018 DRH 87 - Approbation et signature de la convention de soutien de la politique de la réserve militaire entre le Ministère des Armées et la Ville de Paris.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Nous allons maintenant examiner le projet de délibération DRH 87.

La parole est à Philippe GOUJON.

M. Philippe GOUJON, maire du 15^e arrondissement. - Monsieur le Maire, nous est soumis avec ce projet une convention attendue depuis longtemps par tous les réservistes opérationnels, auxquels j'appartiens d'ailleurs, issus de la Mairie de Paris. Elle fixe les engagements réciproques entre l'Etat et la Ville, ainsi que les facilités accordées aux personnels engagés dans la réserve militaire.

Il est bon que chacun sache ce dont il s'agit.

La situation sécuritaire depuis janvier 2015 imposant le renforcement dans la durée des missions de défense et de sécurité sur le territoire national, a mis en évidence le besoin d'accroître la contribution de la réserve à ces missions.

La Garde nationale, créée sous le Gouvernement précédent, répond à trois objectifs : accroître la participation des réservistes au renforcement de la sécurité, apporter une réponse concrète au désir d'engagement de la jeunesse, et enfin favoriser la cohésion nationale et développer l'esprit de résilience face aux menaces actuelles.

Intégrés aux forces existantes, ces réservistes servent selon leurs compétences dans les mêmes missions que les militaires actifs, et la Garde nationale est donc un complément indispensable aux forces d'actifs sans lesquelles celles-ci ne pourraient remplir leur contrat opérationnel.

Il faut savoir que la réserve opérationnelle des armées représente aujourd'hui plus de 36.300 volontaires.

La réserve opérationnelle de la gendarmerie forte de 29.880 hommes et femmes, qui ont le statut d'agent de police judiciaire adjoint, contribue également à recentrer les gendarmes d'active sur les missions à forte exposition, notamment les investigations judiciaires ou le suivi des individus radicalisés.

La réserve civile de la police regroupe 5.270 policiers retraités, anciens adjoints de sécurité - A.D.S. A l'exception des mesures de maintien de l'ordre, l'ensemble des missions de sécurité intérieure peut en revanche leur être confié.

Au total, la Garde nationale représente un vivier de 71.450 personnels, dont 7.200 sont employés chaque jour dans des missions au quotidien. L'objectif de la Garde nationale est de 85.000 personnels, afin de pouvoir en mobiliser chaque jour 9.250.

A cette fin, il semble opportun de faire savoir que de nombreuses mesures de valorisation sont destinées à encourager l'engagement de la jeunesse, à fidéliser les réservistes et à inciter les employeurs à permettre l'engagement de leurs salariés. Je les cite : une participation au financement du permis de conduire à hauteur de 1.000 euros ; une allocation d'études spécifiques de 1.200 euros pour les étudiants ; un accès à un certain nombre d'activités privées de sécurité ; la reconnaissance de l'engagement dans le cadre d'études supérieures ; une prime de fidélité de 250 euros, une réduction d'impôts pour les entreprises qui emploient des réservistes.

L'adhésion des administrations et des entreprises des secteurs public et privé est primordiale en effet, d'où cette recherche de partenariat par l'établissement de conventions, comme celle qui nous est présentée aujourd'hui par la Mairie de Paris, qui amènent une collectivité publique ou une entreprise à matérialiser sa démarche citoyenne, son adhésion à l'esprit de défense, sa contribution à la sécurité nationale, tout en s'inscrivant dans une relation gagnant-gagnant.

Pour les réservistes, bien sûr, c'est soutenir les forces de sécurité intérieure et les armées en contribuant à la cohésion de la Nation. C'est aussi bénéficier d'une rémunération, d'une formation de qualité et d'une expérience professionnelle. C'est donc un apport indéniable dans un parcours personnel de citoyen qui, nous sommes nombreux à le souhaiter ici, tentera de nombreux fonctionnaires de la Mairie de Paris.

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à Mme Véronique LEVIEUX, pour vous répondre.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Je remercie tout d'abord M. Philippe GOUJON, le maire du 15^e, pour son intervention, ce qui nous permet de valoriser ce projet de délibération effectivement important qui porte approbation et signature de la convention de soutien de la politique de la réserve militaire entre le Ministère des Armées et la Ville de Paris.

Je souhaite à cette occasion souligner tout le travail commun qui a été mené sur ce dossier avec Christophe GIRARD et surtout Catherine VIEU-CHARIER, adjointe à la Maire en charge de la mémoire, du monde combattant et correspondante défense.

La Ville de Paris et l'Exécutif municipal sont particulièrement attachés à la construction et au développement d'un lien fort entre les armées et la Nation, dont la réserve militaire constitue une composante essentielle. Depuis les attentats qui ont frappé la France et Paris en particulier, la présence renforcée des militaires sur le territoire parisien contribue largement à cette relation privilégiée entre la Capitale et les forces armées.

La Maire de Paris et ma collègue Catherine VIEU-CHARIER ont d'ailleurs eu l'occasion de remercier à plusieurs reprises les militaires de l'opération Sentinelle engagés pour la sécurité des Parisiennes et Parisiens.

Cette convention de soutien à la politique de réserve militaire est donc la suite logique de l'intérêt que l'Exécutif porte à cette question. Par des actions de communication visant à faire mieux connaître la réserve, et en concédant plus de souplesse dans la mobilisation des agents municipaux réservistes, la Ville de Paris s'engage de manière forte dans un dispositif essentiel à la défense nationale.

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DRH 87.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2018, DRH 87).

Vœu déposé par M. CHERKI, Mmes DASPET, MAQUOI et PETIT relatif à la gratuité du 39 75.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Nous allons maintenant examiner le vœu non rattaché n° 121 relatif à la gratuité du 39 75.

La parole est à Nathalie MAQUOI.

Mme Nathalie MAQUOI. - Merci, Monsieur le Maire.

Pour contacter la Ville de Paris, les Parisiens et les Parisiennes peuvent utiliser le mail ou le service 39 75. Si le mail est gratuit, l'appel au 39 75 est surfacturé de 5 centimes par minute.

Or, un certain nombre d'usagers, et je pense à ceux et celles qui ont des difficultés d'accès à Internet ou à ceux et celles qui ont des difficultés à manier l'écrit, n'ont d'autre choix que de passer par le 39 75, ce qui introduit une inégalité dans l'accès aux services publics parisiens.

C'est pourquoi nous demandons de regarder la possibilité qu'il soit gratuit.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX pour vous répondre, et j'ai une demande d'explication de vote de Danielle SIMONNET, c'est cela ?

Allez-y.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Je remercie Nathalie MAQUOI et les signataires de ce vœu. Je me permets tout d'abord de rappeler l'origine de la création du 39 75. A l'origine, il y avait un numéro de téléphone centralisé qui remontait aux années 2000, dénommé à l'époque "Paris Info Mairie" ; ce numéro était alors gratuit.

Jusqu' en 2004, ce numéro, néanmoins, ne connaissait qu'un faible succès, ce qui a amené la Ville de Paris à prendre deux décisions : le raccordement progressif des standards des mairies d'arrondissement, qui a débuté par les mairies des 4e et 9e arrondissements en 2004 - la dernière mairie, celle du 7e, sera raccordée en octobre -, et le passage à un numéro court, en l'occurrence le 39 75. Ce numéro a été rendu payant avec un plan de communication massif pour mettre en avant ledit numéro.

Depuis sa création, le centre d'appels a progressivement évolué d'une mission d'information et d'orientation générale vers des missions d'accompagnement des usagers sur les services en ligne, voire de traitement direct de demandes simples - enlèvements d'encombrants, inscriptions aux conservatoires ou autres besoins.

Aujourd'hui, le 39 75, c'est une plateforme placée sous la responsabilité de la Direction de la Démocratie, des Citoyens et des Territoires, qui reçoit 1,5 million d'appels par an, traités par 75 téléconseillers. Le coût d'un appel est de 5 centimes d'euro par minute en plus du coût d'une communication normale. Je précise, et c'est important pour comprendre le dispositif, que les recettes liées à l'utilisation de ce numéro par les usagers sont perçues directement par l'opérateur téléphonique et non par la Ville. En échange, l'opérateur, dans le cadre d'une négociation globale avec la Ville, a réduit le coût d'un certain nombre d'autres prestations de service, qu'elles soient liées à la téléphonie ou à Internet.

Une éventuelle décision de rendre le 39 75 gratuit aurait donc un coût par pour la Municipalité dans la mesure où il faudrait renégocier les prestations en question. Néanmoins, comme vous l'avez rappelé dans les éléments présentés dans votre vœu, il serait tout à fait pertinent et intéressant de disposer de données plus précises en la matière et c'est pourquoi j'émet un avis favorable à votre vœu.

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Madame SIMONNET ?

Mme Danielle SIMONNET. - Si j'ai bien compris, on ne peut rendre gratuit ce service qu'en assumant le coût - c'est une évidence -, mais vous y mettez un énorme bémol lié au fait que l'on passe par un prestataire privé pour pouvoir le gérer. C'est cela ?

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - C'est une explication de vote. Si vous voulez déposer un vœu sur ce sujet ou intervenir... C'est une explication de vote, merci d'en rester là.

Mme Danielle SIMONNET. - Je voterai pour ce vœu. Je voterai pour ce vœu et je remercie Nathalie MAQUOI, mais je vous invite vraiment tous à réfléchir. Les questions de gratuité sont étroitement liées à la question de la maîtrise publique des services publics.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 121 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2018, V. 490).

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux points d'accès au droit parisiens.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Nous allons maintenant examiner le vœu n° 122 relatif aux points d'accès au droit parisiens.

La parole est à Danielle SIMONNET.

J'ai une explication de vote de Danielle PREMEL. Véronique LEVIEUX vous répondra.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues je pense que, pour terminer cette matinée, ce vœu pourra être adopté à l'unanimité. Je crois savoir. Nous sommes toutes et tous très attachés aux points d'accès au droit puisque ce sont des services publics qui permettent d'œuvrer en faveur de la garantie de l'égalité devant la loi et de l'accessibilité des procédures juridiques à toutes et tous.

Dans le 20e arrondissement, on a un point d'accès au droit avec une nombreuse permanence qui est très utile, et d'ailleurs, aurait besoin de beaucoup plus de moyens. Je sais que les échos des autres arrondissements sont équivalents. Des associations y interviennent aussi.

Dans le 20e arrondissement, on a en plus la particularité d'avoir une permanence importante au niveau des droits des femmes, notamment sur les problématiques liées aux violences faites aux femmes. C'était déjà le cas dans la mandature précédente.

Ces points d'accès au droit, dont les financements dépendent du Conseil départemental de l'accès au droit, du C.D.A.D., n'ont pas assez de moyens. Le C.D.A.D. a toujours eu insuffisamment de moyens de la part du Gouvernement, mais, là, cet été, c'est carrément la Région Ile-de-France qui a décidé de supprimer ses financements.

C'est une catastrophe et cela se répercute sur l'ensemble des points d'accès au droit, avec des suppressions de permanences. C'est très problématique. Même si les points d'accès au droit... Je salue le remarquable travail qui essaie de faire en sorte que les suppressions de permanences se fassent plutôt pendant les vacances pour moins impacter les citoyens. C'est problématique.

A travers ce vœu, on veut tirer la sonnette d'alarme. Si les élus des rangs LR pouvaient interpellier la présidente de Région avec nous, à travers un vote unanime, j'en serai ravie. Parce qu'il faut que l'on interpelle la présidente du Conseil régional d'Ile-de-France pour demander l'annulation de la baisse de moyens subis par le C.D.A.D. afin que les points d'accès au droit puissent continuer leur activité sans supprimer de permanences et répondre aux besoins des usagers.

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - La parole est à Mme Véronique LEVIEUX, puis à Danièle PREMEL.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Je remercie Danielle SIMONNET pour la présentation de ce vœu qui est pertinent et nous permet de souligner le travail remarquable et indispensable effectué par les points d'accès au droit parisiens et, plus largement, du service public de l'accès au droit pour toutes et tous à Paris. Situés dans cinq arrondissements ou très proches de quartiers "politique de la ville", ils sont gérés par les associations "Droits d'urgence", CASP ou Arapej, et offrent aux usagers des permanences gratuites sur un grand nombre de problématiques juridiques, comme les violences faites aux femmes, le logement, le travail, le handicap ou encore la consommation et le surendettement.

C'est un service public de proximité connu et apprécié des habitants, puisqu'au total, plus de 87.000 personnes ont été accueillies et renseignées dans un P.A.D. parisien en 2017 et près de 20.000 permanences juridiques ont été effectuées. J'ai d'ailleurs été présente la semaine dernière, alors que je venais à peine de prendre mes fonctions, à l'inauguration des nouveaux locaux du point d'accès au droit dans le 19^e arrondissement, qui est basé dans des locaux de "Paris Habitat" qui venaient d'avoir des rénovations très "chouette" pour accueillir un plus grand nombre. C'est un site qui est en constante augmentation en termes de fréquentation. J'étais aux côtés du maire du 19^e arrondissement, François DAGNAUD, et du procureur de Paris, François MOLINS, qui est vice-président du C.D.A.D. Nous y avons tous réaffirmé l'engagement matériel et financier de la collectivité en faveur de l'accès aux droits pour toutes et tous.

La subvention annuelle de la Ville au C.D.A.D. est de 30.000 euros par an, à laquelle il faut ajouter la subvention de 47.000 euros au titre du contrat urbain de cohésion sociale. Celles-ci n'ont pas été remises en cause et ne le seront pas en 2019. Comme vous l'avez souligné, cela n'a pas été le cas de la Région Ile-de-France qui a supprimé, l'an passé, de manière brutale, la subvention annuelle de 94.000 euros au Conseil départemental d'accès au droit.

Les conséquences directes sont malheureusement la suppression de plusieurs dizaines d'heures de permanence, privant ainsi des centaines d'usagers d'un accès au droit gratuit. Dans la mesure où la perte de cette ressource fragilise un service public apprécié, pertinent et nécessaire pour les Parisiens, j'é mets donc, au nom de l'Exécutif un avis favorable à votre vœu, en intégrant un amendement que, je crois, vous avez accepté, qui rappelle l'effort municipal vis-à-vis du C.D.A.D. Il est, bien évidemment, dans nos intentions de repartir au contact du Conseil régional pour essayer de faire avancer ce sujet.

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Madame PREMEL, vous avez la parole, pour une minute.

Mme Danièle PREMEL. - Bien sûr, nous soutenons fortement ce vœu, parce qu'au-delà du droit formel qui s'applique à tous, l'inégalité au droit réel est une réalité et les points d'accès au droit permettent de réduire cette distance et d'aider à l'égalité des Parisiens face au droit et à la justice.

Nous n'acceptons pas ce sabordage du P.A.D. par la réduction des subventions du C.D.A.D. du Conseil régional. C'est pourquoi nous voterons le vœu de Mme SIMONNET et nous espérons que nous serons nombreux à le voter pour que la Région entende notre cri de colère.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

L'amendement est donc accepté, je crois. Tout à fait.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 122 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu amendé est adopté. (2018, V. 491).

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Nous allons donc faire une petite pause. Nous nous retrouverons à 14 heures 30. Nous devrions avoir fini, si tout se passe bien, vers 17 heures 30, 18 heures maximum, la séance de ce Conseil.

Donc, à 14 heures 30 ici. A tout à l'heure.

La séance est suspendue.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures cinq minutes, est reprise à quatorze heures trente-cinq minutes, sous la présidence de M. Mao PENINOU, adjoint).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Allez, Monsieur DUBUS, montez à votre place, on vous attend.

2018 DAE 223 - Attribution d'indemnités exceptionnelles aux kiosquiers de presse parisiens. Signature des conventions afférentes aux indemnités (43.196 euros).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DAE 223 : attributions d'indemnités exceptionnelles aux kiosquiers de presse parisiens.

Monsieur Jérôme DUBUS, vous avez la parole.

M. Jérôme DUBUS. - Merci, Monsieur le Maire.

Sur cette affaire des kiosques, je voudrais dire une première chose : depuis leur installation et leur changement, je crois qu'ils ont donné satisfaction à l'ensemble, à la fois des exploitants, les kiosquiers, et des usagers. On a eu un certain nombre de rénovations qui se sont faites dans des conditions sur lesquelles je reviendrai tout à l'heure, puisqu'on va parler d'indemnisation.

En tout cas, aujourd'hui, la satisfaction est générale. Je crois que les exploitants exploitent dans de meilleures conditions et du côté des usagers l'offre exposée n'a plus rien à voir avec ce que nous connaissions avant. C'est donc une satisfaction et une réussite, je voulais le dire et le signaler, puisque cela a fait aussi l'objet d'un certain nombre de critiques à l'origine. Je crois qu'à l'usage, finalement, nous aurons une augmentation, je l'espère, à la fois du nombre d'usagers et des conditions d'exploitation pour les exploitants. C'est la première chose.

La deuxième chose, c'est bien évidemment le projet de délibération lui-même sur les conditions d'indemnisation. J'ai constaté dans le 17^e que l'organisation des fermetures des kiosques pour leur remplacement ne s'était pas très bien déroulée. On a fermé un certain nombre de kiosques qui étaient à 500 mètres les uns des autres ou pas très éloignés et on avait ainsi une clientèle un peu captive, qui malheureusement est partie ailleurs.

Or, il aurait fallu avoir un déroulement beaucoup plus précis, de manière à ce que la clientèle, qui était captive sur un certain nombre de kiosques, ne fuie pas le périmètre auquel elle était habituée. J'ai l'exemple de l'avenue de Wagram, j'ai l'exemple de l'avenue de Villiers, où les kiosques ont été fermés en même temps dans le 17^e, ce qui fait que les usagers et les clients sont allés ailleurs.

Toute la question est de savoir s'ils vont revenir. Aujourd'hui, on n'en sait encore rien. Il est trop tôt, c'étaient les vacances, après il y a eu la rentrée. Il va falloir surveiller cela avec beaucoup, beaucoup d'attention, car je ne suis pas certain que la clientèle qui a vu les kiosques fermer sans pouvoir obtenir une compensation dans un rayon adéquat en termes piétonniers pourra revenir. C'est toute la question que se posent les kiosquiers. C'est une première question, il va falloir la résoudre et je pense qu'il faut que nous étudions et que nous observions les évolutions des chiffres d'affaires dans les 6 à 8 mois qui viennent, en tout cas jusqu'au mois de mars/avril, pour voir si la clientèle revient.

Deuxième point, les indemnisations ont le mérite d'exister, puisqu'il y a eu des fermetures, donc des pertes de chiffre d'affaires, mais elles sont relativement faibles. Je ne vais pas reprendre l'exemple des indemnisations sur les travaux du T3, mais on en est à des niveaux à peu près comparables. Il y a des gens qui ont fermé 15 jours, 3 semaines et ils se retrouvent avec 1.000 ou 1.500 euros d'indemnisation. Je sais que c'est calculé en fonction des chiffres d'affaires mais c'est quand même relativement faible.

Voilà, c'est une satisfaction sur le principe de changement. Néanmoins, ce sont des inquiétudes, des interrogations sur l'évolution de ce qu'il va se passer et sur le montant que je trouve assez faible de l'indemnisation de ces kiosquiers.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Olivia POLSKI.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, effectivement, je veux aussi me féliciter, puisque nous avons de très bons retours des clients, des Parisiens surtout, sur ce nouveau kiosque, et c'est

donc une vraie réussite. Cela a été d'ailleurs le fruit d'un long travail, et aussi du Conseil de Paris où chacun a pris sa part. Je crois que l'on peut se féliciter déjà de cette première réussite.

Après, bien évidemment, il faut procéder à des remplacements. Cela a des conséquences, on le sait. On a essayé, en l'occurrence "MediaKiosk" a essayé, cet été, d'en faire un certain nombre, parce que l'été est une période plutôt creuse, où il y a moins de Parisiens et ce que vous évoquiez, c'est-à-dire le fait qu'il puisse y avoir le moins de dérangements possibles pour la clientèle, est le meilleur moment.

Par exemple, dans votre arrondissement le 17e, il y a 25 kiosques à moderniser et il y en a 9 qui ont déjà été remplacés. Vous imaginez bien qu'il va falloir continuer le déploiement. Il y en a trois qui vont être encore installés d'ici décembre, et les 13 autres seront modernisés en 2019.

Tout cela va forcément prendre un peu de temps et aura des conséquences. L'été, cela reste quand même la meilleure période. Mais on ne peut pas procéder au renouvellement uniquement pendant l'été, surtout que l'on sait que, comme il y a des raccordements électriques à faire, "Enedis" est très sollicitée et l'est encore plus pendant cette période.

On est conscient, le déroulement du renouvellement va se faire sur deux ans, mais il faut bien le faire. C'est la raison pour laquelle on avait travaillé sur les indemnisations et elles sont fonction du chiffre d'affaires. Je ne connais pas encore d'autres meilleurs moyens de calculer cela.

Après, sur la capacité à retrouver dans le temps la clientèle, nous, on continue... Vous savez, il y a cette indemnisation pour les travaux, mais on continue aussi à donner une indemnisation et à aider les kiosquiers qui ont des chiffres d'affaires bas pour qu'ils aient au minimum un S.M.I.C. mensuel.

Donc on continue l'aide après, quelque part, pour ceux qui auraient du mal à retrouver la clientèle tout de suite. On a plutôt y compris pensé même à cette période de transition que vous évoquez.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 223.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. Félicitations, je vous en remercie. (2018, DAE 223).

2018 DAE 240 - Budget participatif "Plus de commerces dans les quartiers populaires". - Appel à projets "Coup de pouce Commerce" relatif aux projets d'investissement des commerces des quartiers populaires.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le projet de délibération DAE 240 porte sur le budget participatif "Plus de commerces dans les quartiers populaires".

Jérôme DUBUS à nouveau.

M. Jérôme DUBUS. - Très rapidement, Monsieur le Maire, puisque c'est la prolongation d'une première expérience qui a été lancée dans les années précédentes, qui est une bonne expérience. Simplement, une remarque très rapide pour dire que j'ai regardé un peu les chiffres du 17e sur cette opération qui concerne l'amélioration des commerces dans les quartiers sensibles, et je constate que l'opération n'a pas pris.

Pourquoi ? Parce que la communication n'a pas été suffisante, parce que les relais par les associations de commerçants, par peut-être les chambres de commerce et par les mairies d'arrondissement, n'a pas été suffisante.

En tout et pour tout sur le 17e que je connais un peu mieux que les autres arrondissements, mais j'ai l'impression que c'est à peu près la même chose, on n'a que deux commerces qui ont bénéficié de l'opération. Deux commerces ! C'est quand même d'une extrême faiblesse.

Je veux bien que l'on renouvelle parce que, sur le fond, on est parfaitement d'accord et qu'il y a des besoins. Sauf qu'on a du mal à identifier les besoins. On sait qu'ils existent et on a du mal, que ce soit les mairies d'arrondissement - je suppose qu'à la mairie centrale, c'est encore pire - à entrer en contact avec ceux précisément qui en ont besoin.

Je veux bien que l'on renouvelle, mais il va falloir au niveau de l'information être beaucoup plus performants, parce qu'on aura les mêmes résultats. Deux commerces qui ont été aidés dans le 17e sur des centaines potentiels, avouez que ce n'est quand même pas très réjouissant et un peu inquiétant.

Il ne faudrait pas que la deuxième édition réédite les manques et les absences de la première. Je pense qu'il faut une campagne de communication beaucoup plus importante - je sais que cela coûte de l'argent - et surtout des contacts avec les commerçants potentiels qui pourraient en avoir besoin, car c'est une aide très intéressante.

Sur le fond, on est tous d'accord. On a des commerces qui sont en difficulté, notamment dans notre arrondissement mais pour d'autres raisons avec l'arrivée du T3, etc., mais structurellement, on a des commerces qui ont du mal à se développer, qui ont du mal à être entretenus. On connaît le cercle vicieux : quand vous ne l'entretenez pas, les gens ne viennent plus, les chiffres d'affaires baissent, et vous avez encore moins de moyens pour faire les travaux.

C'est une bonne opération, mais je crois que, sur l'information et sur la communication, nous avons encore beaucoup à faire pour faire en sorte que ce soit un succès. J'aimerais bien qu'au lieu de deux commerces, on en ait au moins 10 ou 15 qui aient pu en bénéficier sur cette seconde opération. Mais je crois qu'avec Mme l'adjointe nous sommes à peu près d'accord sur ce sujet.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Christian HONORÉ.

M. Christian HONORÉ. - Monsieur le Maire, nous allons voter ce projet de délibération "Plus de commerces dans les quartiers populaires". Bien. J'attire simplement votre attention sur ce constat simple. Si, en effet, il est nécessaire et urgent de soutenir le commerce et l'artisanat de proximité avec "Vital'Quartier", le contrat "Paris Commerces", le label "Fabriqué à Paris", c'est ce que nous disons depuis des années avec Pierre-Yves BOURNAZEL.

Certes, encore faudrait-il que vous fassiez preuve de plus de détermination et de cohérence. Je fais référence au dispositif "Paris Respire" que vous avez annoncé comme la solution pour le quartier Château-Rouge et qui est malheureusement loin d'atteindre pleinement son objectif. Je vais souvent sur place, et je rencontre les commerçants et les riverains.

Je souhaite saisir cette occasion, Monsieur le Préfet ou son Représentant, pour vous féliciter pour le travail remarquable effectué par la police dans le secteur et salué par les riverains. Je dois aussi relever que beaucoup reste à faire de la part de la Mairie et je considère qu'elle est un peu en retrait par rapport à ce que les habitants de ce quartier attendent.

C'est bien de mobiliser des moyens financiers, un peu moins bien de donner l'impression de communiquer avec des pétitions de principe. Ce serait plus efficace et beaucoup plus apprécié si le quartier de Château-Rouge connaissait enfin le calme, sans qu'il soit nécessaire de mobiliser les forces de l'ordre en permanence.

Les riverains nous le disent, ce quartier a besoin plus que jamais que les commerces de proximité qui existent puissent travailler sereinement en offrant des produits diversifiés et de qualité. Beaucoup de travail reste encore à entreprendre pour que commerçants et habitants aient satisfaction.

Je voudrais saisir l'occasion de faire référence au kiosquier qui est à Barbès, Samir LEBCHER, et de dire qu'il est désolant, désespérant qu'il soit contraint de quitter ses activités parce qu'il n'en peut plus de travailler dans les conditions d'insécurité que connaît le quartier.

Je crois qu'il y a un effort indispensable à faire, que les commerçants ne peuvent pas exercer leur activité sous la protection de la police. Ce n'est pas possible. Je demande à ce que la Mairie de Paris fasse des efforts supplémentaires pour que ces quartiers recouvrent la sérénité et la tranquillité publique.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Olivia POLSKI pour répondre, en tout cas sur l'aspect commerces.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Pour vous répondre, je veux en profiter pour vous rappeler l'engagement très fort de la Maire de Paris, justement pour les commerces dans les quartiers populaires, puisque depuis le début de la mandature, ce que nous avons lancé, ce sont beaucoup d'opérations dans les quartiers populaires. Cela a été évoqué. Le contrat "Paris Commerces" aujourd'hui est situé dans le 18e, le 19e, le 20e, le 11e, le 12e, le 13e, le 14e,

un peu du 15e, et un petit peu du Centre encore. Mais on a vraiment eu cette volonté très forte, et là c'est une action dans le parc privé.

Avec la création du G.I.E. "Paris Commerces", nous avons aussi maintenant la volonté d'agir et d'attribuer différemment et plus qualitativement les pieds d'immeuble. Tout cela vient d'être complété par cette action qui s'appelle "Coup de pouce Commerces". S'il vous plaît, il y a un petit brouhaha, c'est désagréable. Merci.

On a doté cette opération d'un budget de 2,5 millions d'euros, d'abord pour intervenir dans les locaux des bailleurs et faire des rénovations chez les commerçants des bailleurs sociaux, et maintenant grâce au budget participatif, avec le concours de ma collègue Pauline VÉRON et mon autre collègue Colombe BROSSEL, nous voulons, chez les commerces qui sont installés dans des immeubles de bailleurs privés, pouvoir maintenant intervenir, parce que l'on sait que le commerce, c'est la qualité de vie - cela a été évoqué - mais c'est aussi de la sécurité dans les quartiers. C'est là où il peut y avoir encore des lieux de lien social, et nous y tenons très fortement.

Donc, là, nous avons effectivement une deuxième opération. La première a été quand même plutôt un succès. J'entends que ce n'est jamais suffisant, mais nous avons eu tout de même 102 candidatures. Nous travaillons avec les équipes de développement local pour qu'elles aillent voir les différents commerçants qu'elles connaissent, et évidemment ce succès dépend aussi peut-être d'une campagne de communication meilleure, mais surtout de l'engagement des mairies d'arrondissement. Par exemple, je sais que la mairie du 18e était extrêmement impliquée, on a eu plus de 15 candidatures pour le 18e arrondissement.

Je compte très fortement sur l'implication des mairies pour qu'elles puissent elles aussi, à nos côtés, aller voir et discuter avec les commerçants pour que ce dispositif dans l'avenir continue de croître, c'est ce que nous souhaitons aussi.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 240.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DAE 240).

2018 DAE 242 - Label "Fabriqué à Paris", modification du règlement et des dotations récompensant les lauréats des prix "Fabriqué à Paris" (21.000 euros)

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le projet de délibération DAE 242 porte sur le label "Fabriqué à Paris".

Nicolas BONNET-OULALDJ a la parole.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, Madame la Maire adjointe, chère Olivia POLSKI, l'an passé à la même époque nous votions une délibération pour la création du label "Fabriqué à Paris". Ce, avec beaucoup d'enthousiasme et d'interrogations sur la manière dont les fabricants allaient s'emparer de ce projet.

Un an plus tard, nous pouvons nous féliciter de la réussite de la création de ce label, qui a été un franc succès avec beaucoup de candidatures, mais aussi beaucoup de qualité et de diversité.

Plusieurs enseignements sont à tirer de cette première édition. Le travail avec les branches professionnelles et les mairies d'arrondissement doit être approfondi pour populariser le label et avoir un nombre important de candidats et de produits représentatifs de la diversité de la création parisienne.

J'en profite pour remercier les maires d'arrondissement, notamment le maire du 11e arrondissement, qui ont remis eux-mêmes dans leur mairie d'arrondissement ce label aux fabricants.

La nécessité de revoir les catégories du label pour éviter le déséquilibre, c'est ce que propose ce projet de délibération. L'importance de la communication autour du label sur les supports de la Ville. Nous avons besoin de plus de visibilité sur nos outils numériques. Un travail aussi en lien avec les acteurs du tourisme, nous avons associé Jean-François MARTINS à la réflexion, notamment autour des hôtels. Imaginer, pourquoi pas, une application numérique proposant une cartographie des labellisés à Paris.

Nous devons aussi impliquer davantage les Parisiennes et les Parisiens dans le vote "coup de cœur", tout en étant tout à fait honnête sur la manière dont cela s'est passé, bien souvent certains fabricants ont utilisé leur propre réseau et il y a une question d'égalité de traitement dans ce vote par Internet qu'il faut que l'on étudie de près.

L'importance de créer des événements pour mettre en valeur les labellisés, je pense à l'exposition que nous avons eue à l'Hôtel de Ville, qui a été un franc succès et que l'on peut reconduire.

Evidemment, nous avons eu beaucoup de débats autour du marché de Noël et je pense que cela continuera, notamment après les propos de M. CAMPION et le choix du Gouvernement de retirer, et j'espère que cela se traduira en acte, le marché qui était prévu pour les Tuileries.

Nous proposons que ces marchés de Noël, dans différents arrondissements, s'appuient sur les labellisés.

Réfléchir à la manière dont les labellisés pourraient être des ambassadeurs du "Fabriqué à Paris", exposer leur travail, leurs problématiques, leurs besoins, poursuivre leurs activités et pourquoi pas avoir un lieu, un hôtel fabriqué à Paris.

Nous espérons que cette seconde édition sera un plus beau succès et permettra d'élargir et d'étoffer le panel des labellisés. Les premiers chiffres semblent le montrer. Nous pouvons dès maintenant remercier la DAE pour le travail engagé, pour l'énergie à résoudre de petits dysfonctionnements de la plateforme numérique sur laquelle s'inscrivent les labellisés.

Merci aussi à Olivia POLSKI pour son travail, son engagement sans faille.

Je salue l'augmentation des dotations "lauréats du label" et la prise en compte de nos remarques sur les catégories avec cette nouvelle édition.

Je conclus en insistant encore une fois sur le fait que le label "Fabriqué à Paris" est emblématique de notre engagement pour construire un Paris pour toutes et tous, pour que tout le monde puisse rester vivre et travailler à Paris.

Cela va de pair avec nos travaux sur le foncier, sur l'action du G.I.E. Commerces et bailleurs sociaux.

Cela va de pair avec notre engagement pour la diversité du tissu commercial à Paris comme le fait la SEMAEST, comme nous l'avons fait en nous opposant à l'extension du travail dominical et j'en parlerai dans un instant concernant le cour Saint-Emilion et le quartier de Bercy, pour que les grandes enseignes ne dévorent pas les petits fabricants, dont le travail relève autant de l'histoire que de la richesse et de l'avenir de notre ville.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Olivia POLSKI ?

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, engagement de la mandature de la Maire de Paris et première préconisation du rapport "Fabriqué à Paris" de la Mission d'information présidée par notre collègue Nicolas BONNET-OULALDJ, le label "Fabriqué à Paris" a été créé en 2017 et il s'agit de préparer la deuxième édition 2018. Ce label vise à mettre en lumière la fabrication et la production dans Paris, la richesse de tous nos savoir-faire, puisque nous avons la chance d'avoir des artisans. J'en profite pour dire qu'il y a un excellent article aujourd'hui dans "Le Monde" sur l'artisanat alimentaire à Paris, qui se développe beaucoup, article qui salue ce qui se fait aujourd'hui dans Paris.

Cela doit être aussi un outil de communication, de nos artisans, de nos fabricants, ils en ont besoin pour soutenir le dynamisme de la filière et la création d'emplois dans ce secteur. Cela répond aussi à une très forte demande des Parisiens et des visiteurs pour une consommation locale et de qualité.

Cela a été évoqué, il y a des améliorations encore puisqu'on continuera de s'améliorer et d'aller toujours plus haut et plus loin chaque année, je l'espère. Cette deuxième édition doit être l'occasion d'amplifier la dynamique, il va y avoir toujours un prix "Coup de cœur" des Parisiens avec un vote en ligne, donc on fera aussi beaucoup de communications sur ce sujet.

Nous avons changé des catégories pour mieux répartir les choses. On a rajouté une catégorie et l'appel à candidatures est encore ouvert pour quelques jours et je peux déjà vous indiquer que le nombre de postulants est supérieur à celui de l'an dernier.

Je veux aussi vous dire, comme cela a été demandé, que l'on continue de travailler sur de nouveaux outils de communication pour soutenir davantage encore les artisans qui ont été labellisés, en particulier nous travaillons sur

une application numérique permettant de les recenser et localiser sur un plan. Je rappelle que nous allons augmenter les prix qui sont remis aux primés et tout cela a été vu avec la Chambre des métiers et de l'artisanat que je salue, parce que nous avons un partenariat de longue haleine qui porte des fruits très positifs. J'espère que cette édition sera de nouveau un grand succès. Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 242.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Absentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DAE 242).

Vœu déposé par le groupe SOCA relatif aux terrasses d'établissements 38 et 40, rue Notre-Dame-de-Nazareth (3e).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen des vœux non rattachés. Le vœu n° 123 est relatif aux terrasses d'établissements rue Notre-Dame de Nazareth.

M. Pierre AIDENBAUM a la parole.

M. Pierre AIDENBAUM, maire du 3e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Représentant du Préfet, c'est un vœu que je vous présente un peu à contre-cœur, car j'aime les terrasses parisiennes des cafés et restaurants, elles font partie du paysage, de la culture parisienne, mais dans le cas présent, trop c'est trop.

Je rappelle les faits rapidement. Malgré de nombreux avertissements et mises en garde adressés depuis des années au gérant de ces deux établissements, que j'ai reçu personnellement à deux reprises, qui a été reçu par M. Frédéric HOCQUARD également à la Mairie de Paris, les nuisances sonores n'ont pas cessé et la qualité de vie des habitants s'est dégradée de jour en jour.

Dans un arrêté municipal du 23 décembre 2016, et c'est très rare que nous demandions cela à la Direction de l'Urbanisme parisien, et c'est très rare que ce soit le cas à Paris, il a été décidé de ne pas renouveler, à compter du 1er janvier 2017, l'autorisation de ces terrasses qui avait été accordée depuis le 21 août 2012.

La décision ensuite du Tribunal administratif de Paris, puisque nous n'avons pas obtenu satisfaction, rendue le 31 mai 2018, relative au litige qui oppose la Mairie de Paris à ces deux établissements a été très claire : le Tribunal confirme, dans son arrêté, le retrait des terrasses dont bénéficiaient ces deux établissements.

Nous pouvons constater que l'exploitation de ces établissements continue, sans aucune amélioration, avec des terrasses ouvertes sur les trottoirs mais également dans le passage du Pont-aux-Biches, puisque ces deux établissements sont de part et d'autre du passage, et que même les piétons, certains soirs, où il fait beau, ne peuvent plus passer. Ce vœu a donc pour objet de vous demander, Monsieur le Préfet de police, puisque c'est au Préfet de police maintenant, de prendre toutes les mesures de police visant à faire respecter la décision du Tribunal administratif et de faire procéder au retrait des terrasses de ces deux débits de boissons.

Je rajoute, simplement et rapidement, que la plupart des terrasses dans nos quartiers respectent, à quelque chose près, mais respectent, en tout cas, quand on leur fait des remarques, quand on va les voir, quand ils ont des P.V., ils se mettent en conformité. Si nous n'obtenons pas une fois pour toutes un jugement et l'application de ce jugement sur une des terrasses, alors il faudra renoncer, et tous les cafetiers et restaurants pourront déborder sans aucune impunité. La Ville de Paris retire la terrasse, le Tribunal confirme ce retrait et rien ne se passe.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Monsieur le Représentant du Préfet, vous avez la parole.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, vous vous êtes entretenu de cette situation il y a quelques jours avec le Préfet de police. Je voudrais ici exposer les deux leviers d'intervention que nous pouvons avoir pour résoudre les difficultés que vous avez signalées.

Le premier concerne la procédure qui a été engagée par la Mairie de retrait d'occupation du domaine public sous la forme de terrasse, et là, nous sommes en train de regarder dans quelle mesure le concours de la force publique peut être apporté pour exécuter la décision du Tribunal administratif. Elle est certes frappée d'appels, comme nous l'a indiqué l'avocat du gérant des établissements, mais les appels ne sont pas suspensifs, dans le cadre d'une procédure devant le Tribunal administratif.

Je précise par ailleurs que le commissaire du 3e arrondissement a reçu le gérant pour lui notifier, lui rappeler l'obligation qu'il avait de respecter cette décision du Tribunal administratif.

Deuxième levier d'action - celui-ci est constant, il est à la main du Préfet de police -, c'est le respect de la police des débits de boissons, le fameux article L. 3332-15 du Code de la santé publique : un établissement qui génère, par son activité, des troubles à l'ordre public est susceptible de faire l'objet d'une mesure de police administrative, allant d'un rappel à la réglementation jusqu'à la fermeture. Un rappel à la réglementation a été notifié au gérant le 13 octobre 2017 et une procédure est en cours sur le fondement des troubles à l'ordre public, en vue d'une éventuelle fermeture. Elle est en cours. Je vous tiendrai bien évidemment informé des suites qui seront données.

C'est une procédure dont je rappelle qu'elle est parallèle à la procédure prise sur le défaut d'autorisation d'occupation du domaine public de la Ville. Nous vous répondrons donc sur ces deux aspects dans les tous prochains jours.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Olivia POLSKI.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Beaucoup a été dit, sinon, dire que nous soutenons évidemment ce vœu, puisqu'on sait combien l'équilibre est important de respecter les riverains, les piétons, et évidemment, qu'on puisse avoir une vie et un commerce de qualité et vivant. Mais là, en l'occurrence, je crois qu'il y a un vrai sujet, donc on soutient.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Très bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 123 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2018, V. 492).

Vœu déposé par le GEP relatif au respect de l'interdiction des sacs plastique sur les marchés de la Ville de Paris.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le vœu n° 124 est relatif au respect de l'interdiction des sacs plastique sur les marchés de la Ville de Paris.

Jérôme GLEIZES a la parole.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Monsieur le Maire.

Notre Assemblée vote beaucoup de projets de délibération avec des conventions ou des règlements. Le vœu que nous avons déposé ici, c'est pour application de ces règlements, qui concernent un aspect très particulier : celui de l'interdiction des sacs plastique pour les marchés couverts et découverts. Nous avons une politique assez ambitieuse par rapport à ce sujet. Hier, nous avons testé les perturbateurs endocriniens parmi certains d'entre nous pour montrer le danger des plastiques.

Aujourd'hui, on demande l'application de ces conventions, avec des choses très simples que je vais vous dire : la Ville de Paris contrôle, sur ses marchés découverts et couverts, le respect de l'interdiction de donner des sacs en plastique à usage unique. La Ville de Paris sanctionne les délégataires en cas de non-respect de cette obligation contractuelle, tel que c'est marqué dans nos conventions. La Ville de Paris communique auprès des délégataires et

des commerçants sur l'impact néfaste du plastique pour notre environnement et sa nécessité de développer des alternatives. Sinon, ça ne sert à rien de faire des conventions si elles ne sont pas respectées.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Olivia POLSKI.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Effectivement, la volonté de la Maire de Paris a été que nous soyons une ville pionnière en matière d'écologie urbaine et d'économie circulaire, et nous avons, bien avant la loi, demandé à ce qu'il y ait cette interdiction des sacs plastique à usage unique sur nos marchés.

Vous préconisez que le non-respect de l'interdiction de donner des sacs en plastique à usage unique par les délégataires soit sanctionné et qu'il faut communiquer sur l'impact néfaste du plastique. Je suis totalement d'accord.

Sur le premier et sur le troisième attendu de votre vœu, la Ville, en relation avec la DPSP, lutte régulièrement pour la propreté et le respect de la législation en la matière, tout en communiquant aux délégataires et aux commerçants les dispositions et les sanctions encourues à travers une circulaire diffusée à plusieurs reprises. Cela dit, je comprends, c'est insuffisant.

En ce qui concerne votre deuxième attendu, nous pouvons sanctionner les commerçants s'ils continuent d'utiliser des sacs non conformes à la loi, avec un éventail de sanctions, d'ailleurs, allant de l'avertissement jusqu'à la radiation, en passant par la suspension, mais on ne peut pas sanctionner le délégataire pour non-respect de la législation sur les sacs plastiques, selon les termes actuels de la délégation de service public qui régit nos marchés. Celle-ci prévoit en effet que les délégataires doivent sensibiliser les commerçants sur leurs obligations et qu'ils signalent les infractions en la matière à la Ville. Par contre, le délégataire ne peut pas être tenu directement responsable d'une interdiction non respectée.

Je vous propose donc de voter favorablement votre vœu si vous acceptez un amendement de l'Exécutif, proposant le rappel des dispositions du règlement des marchés en matière d'interdiction des sacs en plastique à usage unique et de sensibilisation des commerçants par les délégataires.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Acceptez-vous, Monsieur GLEIZES ?

M. Jérôme GLEIZES. - J'accepte, mais une petite remarque quand même : le délégataire a obligation de faire respecter le règlement aux commerçants. Sinon, c'est trop facile.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Madame POLSKI ?

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Non, il a obligation de nous signaler les manquements. C'est à nous qu'il doit signaler les manquements.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Très bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 124 ainsi amendé, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu amendé est adopté. (2018, V. 493).

Vœu déposé par M. CHERKI, Mme PETIT et les groupes PCF-FG et GEP relatif au classement en zone touristique du quartier Bercy - Saint-Emilion.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Le vœu n° 125 est relatif au classement en zone touristique du quartier Bercy - Saint-Emilion.

Nicolas BONNET.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Mes chers collègues, je demande, par ce vœu, à ce que l'arrêté préfectoral classant le secteur Bercy - Saint-Emilion en zone commerciale soit suspendu dans l'attente d'une consultation des élus du 12e arrondissement et des Conseillers de Paris.

Pourquoi ce vœu ? Tout d'abord, comme vous le savez, le Tribunal administratif de Paris avait annulé la création de la zone touristique internationale Saint-Emilion - Bercy le 25 avril 2018. Le Tribunal administratif avait mentionné dans sa décision que rien ne prouvait que cette zone connaisse une affluence exceptionnelle de touristes résidant hors de France, justifiant son classement en Z.T.I.

Après l'abandon de la Z.T.I., un arrêté préfectoral a été pris et a créé une zone touristique englobant cours Saint-Emilion et allant jusqu'à la station de métro Bercy. Tout cela l'était sans consultation des élus du Conseil de Paris, sans consultation des élus du 12e arrondissement.

Or, je vous rappelle que les travaux de notre M.I.E. avaient préconisé à l'époque que toute création de nouvelle zone touristique qui ouvrait de fait la voie à une généralisation... Il ne nous paraît d'ailleurs guère possible de qualifier de touristiques des quartiers dont chacun peut constater le dimanche la faible fréquentation et qui ne rempliraient pas les critères stricts prévus par la loi. Ceux qui connaissent le quartier savent qu'il compte beaucoup de cinémas, de restaurants, d'hôtels, qui du fait de leur branche sont déjà ouverts le dimanche.

Et donc, en allant avec ce décret sur la création d'une zone touristique, on cherche à implanter de nouveaux magasins pour aller vers une généralisation du travail du dimanche. Et pourquoi pas demain jusqu'à la gare de Lyon ? Et pourquoi pas demain jusque dans tout le 12e arrondissement ?

Je voudrais enfin dire que nous avons créé un Observatoire des zones touristiques qui, pour l'instant, n'a sorti aucun chiffre permettant d'évaluer la rentabilité de l'ouverture du dimanche sur les différents chiffres d'affaires, ni sur le nombre d'emplois créés, qui était l'argument du Ministre MACRON à l'époque de la création de cette loi.

Par ailleurs, le Code du travail prévoit que le travail du dimanche reste soumis à un accord exprès des salariés, et son article L. 3132-3 spécifie : "dans l'intérêt des salariés, le repos hebdomadaire est donné le dimanche".

Eh bien, chers collègues, il ne s'agit pas de refaire le débat, mais il s'agit d'avoir un moment démocratique, d'avoir un moment où les élus, notamment les élus d'arrondissement, les élus du Conseil de Paris, puissent juger ou non de cette zone, de cet endroit. Est-ce que cette zone ou cet endroit relève d'une zone touristique qui permet d'ouvrir le dimanche ? C'est le sens du vœu. Je pense que ce n'est pas un vœu qui pose des questions et qui ouvre la boîte de Pandore, mais qui pose une question fondamentale, que la Maire elle-même avait portée, qui est d'associer les élus à toute décision sur l'ouverture du travail du dimanche.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Olivia POLSKI.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Mes chers collègues, Monsieur le Maire, le sujet a été largement débattu puisque nous en avons déjà parlé hier. Les positions de chacun sont connues par tout le monde. Comme indiqué à maintes reprises, nous, nous sommes convaincus que le repos dominical doit rester la règle et qu'il peut y avoir des exceptions admises, si elles sont encadrées, sur la base du volontariat, et qu'elles prévoient des compensations fortes pour les professionnels.

Vous l'avez évoqué, le tribunal administratif de Paris a annulé le 25 avril dernier l'arrêté créant la Z.T.I. Bercy Saint-Emilion située dans le 12e arrondissement. A la suite de cette annulation, la Maire de Paris a souhaité que soient analysées les spécificités de ce territoire et les demandes exprimées par les acteurs de ce territoire concerné.

Il a été pris en compte les caractéristiques culturelles et économiques du quartier, puisque nous avons la présence de l'AccorHotel Arena, la Cinémathèque française, Bercy Village, etc., mais aussi la faible densité de la population de la zone, un nombre de commerces de proximité faible et surtout une fréquentation de près de 15 millions de visiteurs par an.

L'étude a mis en exergue surtout que plus de 100 emplois étaient menacés par la non-reconduction de la dérogation au travail dominical dans cette zone.

En conséquence et avec l'accord de la maire du 12e arrondissement, qui est aussi une élue locale, le G.I.E.C. Destination Paris-Bercy et les commerces de la zone, la maire a donc demandé à l'Etat de classer le quartier Bercy Saint-Emilion en Z.T.I. afin de permettre la continuité de l'ouverture dominicale des commerces dans ce secteur et de ne pas la rompre.

Un arrêté préfectoral a donc été pris en ce sens, en date du 24 août dernier, et je ne vois pas comment il est possible de revenir en arrière. Compte tenu de ces éléments, je ne peux qu'émettre un avis défavorable à votre vœu.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Une explication de vote de Jérôme DUBUS, du groupe PPCI.

M. Jérôme DUBUS. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est la énième discussion que nous avons sur ce sujet. On a l'impression que l'on perd son temps à discuter rediscuter, et re-rediscuter. Tout a été tranché. Cela a été tranché par une loi, qui a été votée, qui a été appliquée. Il y a effectivement un jugement qui a contredit et annulé cette zone concernant Bercy. Il y a une demande de la maire, cela a été rappelé, pour qu'il y ait une requalification à l'Etat et cela a été fait. Et maintenant vous redemandez une consultation. Mais tout a été dit, fait, re-dit, re-redit et analysé !

Donc c'est une position politique et dites-le. Ne vous couvrez pas derrière des arguties juridiques. Il s'agit d'une opposition politique. Vous êtes contre le travail dominical, dites-le clairement une fois pour toutes et comme cela les choses sont claires. Voilà !

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Il me semblait que le débat était assez clair.

M. Jérôme DUBUS. - Mais ne dites pas qu'il faut encore un argument juridique de consultation, etc. Cela fait dix ans que l'on parle de cette affaire.

Alors stop !

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci, Monsieur DUBUS.

Je crois que le débat est assez clair et les positions aussi.

Est-ce que vous demandez un scrutin particulier ?

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Non, je demande à ce que le compte soit donné.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - D'accord.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 125 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ? 18

Qui est contre ? 40

Abstention ? 0

Le vœu est rejeté par 40 voix contre 18.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif aux financements des illuminations de fin d'année.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Le vœu n° 126 est relatif au financement des illuminations de fin d'année.

La parole est à M. Christian HONORÉ.

M. Christian HONORÉ. - Monsieur le Maire, les fêtes de fin d'année sont un moment de convivialité, de paix, de bonheur partagé. Les illuminations des rues non seulement participent à cette convivialité et à l'animation des rues, mais de plus contribuent à dynamiser la vie commerciale.

Nous le savons, ces illuminations sont financées par les commerçants. La Ville de Paris les soutient par des subventions que nous votons chaque année. Ce qui revient à dire que les quartiers bénéficient ou ne bénéficient pas d'illuminations durant les fêtes de fin d'année en fonction de la plus ou moins grande capacité des commerçants à mobiliser des financements. Nous sommes donc confrontés à la question de l'inégalité entre les quartiers et de l'inégalité entre les habitants.

La Ville de Paris fait des efforts mais je crois qu'elle peut accentuer encore son action pour aider au financement des illuminations des rues et des quartiers qui connaissent un déficit de capacité budgétaire. On peut pour délimiter le périmètre d'une action spécifique s'appuyer sur le dispositif "politique de la ville". On peut également

solliciter les membres des conseils de quartier, des associations de commerçants pour repérer les rues et les secteurs qui ont besoin d'aide.

La Ville de Paris a le devoir d'assurer l'égalité de tous les quartiers de Paris dans leur capacité et leur volonté d'assurer les illuminations des rues en période de fin d'année. Cette égalité participe à rendre Paris encore plus accueillante et festive, quel que soit le quartier.

C'est la raison pour laquelle avec Pierre-Yves BOURNAZEL, nous proposons :

- de mettre en place un dispositif spécifique d'aide au financement des illuminations des rues en période de fin d'année dans les quartiers populaires repérés en déficit de capacités financières ;

- de s'appuyer et de travailler en concertation avec les conseils de quartier et les associations de commerçants ;

- de mettre ce dispositif en corrélation avec le dispositif "politique de la ville".

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - La parole est à Mme Olivia POLSKI.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, je tiens d'abord à rappeler que toutes les associations de commerçants et d'artisans, qui déposent un dossier complet de demande de subvention, la Direction de l'attractivité et de l'emploi étant là pour les aider pour le faire, bénéficient de subventions de la Ville de Paris pour avoir mis en place des illuminations et ce, dans tous les quartiers sans distinction.

En effet, les associations qui portent des projets à la fois respectueux de l'environnement, du développement durable et qui observent d'ailleurs les critères de temps et de durée de la demande de la subvention, peuvent y prétendre.

Avec les services de la Ville, que je veux remercier pour leur implication, nous portons déjà un regard extrêmement attentif à toutes les situations, particulièrement dans les quartiers populaires. Nous travaillons, avec ma collègue Colombe BROSEL, avec les équipes de développement local dans les quartiers "politique de la ville" pour favoriser la constitution d'associations de commerçants, qui est le principal sujet dans les quartiers "politique de la ville", et pour élaborer avec eux des projets d'animation commerciale, dont des illuminations. Nous l'avons fait d'ailleurs récemment dans votre arrondissement, dans le quartier de Château-Rouge et spécialement dans la rue Dejean.

L'association qui a été récemment créée a pu mettre en œuvre un projet d'illumination fin 2017 grâce au travail de l'E.D.L. et l'attention particulière de Colombe BROSEL, d'Eric LEJOINDRE et d' Afaf GABELOTAUD que je voulais saluer à cette occasion.

Compte tenu des dispositifs qui existent d'ores et déjà et du travail qui est mis en œuvre, je voudrais vous demander de bien vouloir retirer votre vœu sinon...

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Monsieur HONORÉ, maintenez-vous votre vœu ?

M. Christian HONORÉ. - Bien entendu, Monsieur, puisque c'est un besoin et une demande qui nous est faite. Je maintiens ce vœu.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Très bien, donc vous maintenez votre vœu et c'est bien ce que je vous demandais.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 126 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif à la mise en place d'illuminations pour les fêtes de fin d'année (17e).

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Le vœu n° 127 est relatif à la mise en place d'illuminations pour les fêtes de fin d'année.

La parole est à M. Jérôme DUBUS.

M. Jérôme DUBUS. - C'est à peu près la même demande que Christian HONORÉ, sauf que, là, je vise l'avenue de Saint-Ouen.

Depuis plusieurs années, l'avenue de Saint-Ouen, pour des raisons diverses sur lesquelles on pourrait débattre - difficulté de mobiliser les commerçants, absence de budget, etc. - est plongée dans le noir systématiquement pendant les fêtes de fin d'année. Cela n'est pas du tout normal puisque, bien évidemment, cela nuit à la qualité des commerces, à leur fréquentation et à l'animation générale de ce quartier qui en a pourtant bien besoin.

On nous a dit qu'il n'y avait pas de moyens, que l'association des commerçants était déficiente, que son budget était trop limité, etc. Bref, pendant plusieurs années, on a trouvé des arguments qui sont sûrement réels, mais, là, je crois qu'il faut prendre le taureau par les cornes et faire en sorte que, cette année, l'avenue de Saint-Ouen ne soit pas à nouveau plongée dans le noir. Il y a plusieurs opérations qui sont faites d'illuminations, à la fois dans le 17e arrondissement, dans le sud, et dans le 18e arrondissement. On ne voit pas très bien pourquoi l'avenue qui les relie, puisqu'une partie est dans le 18e et l'autre dans le 17e, serait systématiquement privée d'illuminations.

J'espère que, sans aucune polémique, on va trouver une solution pour que ce Noël 2018 soit le renouveau des illuminations dans l'avenue de Saint-Ouen.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Pour vous répondre, la parole est à Mme POLSKI.

J'aurai ensuite une explication de vote de M. BOULARD.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Effectivement, l'association des commerçants de l'avenue de Saint-Ouen - Championnet a été financée par la Ville de Paris à de multiples reprises, chaque année jusqu'en 2015. Cette date est celle à laquelle elle n'a plus déposé de demande de dossier de subvention.

Donc, à ce jour, il n'y a pas, pour cette année, de dossier de demande de subvention qui nous soit parvenu. Sans dossier déposé, il n'est pas possible d'envisager un financement d'illuminations quel qu'il soit. La Ville ne peut pas s'engager sur un financement sans dossier - et cela, vous le comprenez bien parce que c'est de l'argent public - ni même avoir vérifié des éléments comptables, la solvabilité de la structure. Il y a un minimum quand on subventionne une association.

Je vous demanderai donc de bien vouloir retirer votre vœu dans l'attente d'un dépôt effectif d'un dossier de demande de subvention par l'association. Quand ce sera le cas, je serai ravie que l'on puisse y donner un avis favorable. Sinon, si vous souhaitez le maintenir, je me verrai contrainte d'appeler notre Conseil à voter défavorablement.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Vous maintenez, Monsieur DUBUS ?

Il y a une explication de vote de M. BOULARD.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

On a eu les explications de Mme POLSKI sur ce vœu que nous voterons, qui ne mange pas de pain. C'est un vœu d'opportunité. Quoique, cela ne mange pas de pain : on se demande parfois. M. DUBUS récupère des initiatives de ses collègues.

Sur ce vœu, vous savez très bien, Monsieur DUBUS, comment fonctionne une association de commerçants. S'il n'y a pas de cotisants et d'adhérents, il n'y a pas, derrière, de demande de subvention. Ce vœu, on va le voter, il n'y a pas de problème. C'est un vœu d'opportunité.

Derrière, vous pointez quand même le doigt sur une situation que l'on dénonce depuis un certain nombre d'années : c'est la faiblesse des subventions de la Ville à l'échelle parisienne pour les projets d'illumination des rues et des avenues parisiennes. C'est un point important. Mais il faut d'abord une association et des adhérents commerçants pour pouvoir ensuite avoir le cofinancement de la Ville - c'est un point de divergence avec l'Exécutif - qui est relativement faible. Mais nous voterons ce vœu naturellement.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Monsieur DUBUS, le maintenez-vous ?

M. Jérôme DUBUS. - Oui, d'autant qu'une nouvelle association a été créée avenue de Saint-Ouen, qui peut parfaitement porter le projet.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Très bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 127 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif à l'inscription de la baguette de pain française au patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Le vœu n° 128 est relatif à l'inscription de la baguette de pain française au patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO.

La parole est à Jérôme DUBUS.

Il faudra quand même sélectionner les boulangers.

M. Jérôme DUBUS. - Merci, Monsieur le Maire.

Avant de commencer, je voudrais associer Catherine DUMAS, sénatrice et conseillère de Paris, à ce vœu. Il se trouve que c'est notre groupe qui le porte. Cela aurait pu être un autre groupe. Nous n'avons absolument aucun monopole dans ce domaine et les sarcasmes que j'ai cru entendre sont extrêmement malvenus. C'est un vœu avec lequel Catherine DUMAS est parfaitement associée puisqu'elle préside le comité de soutien des élus à cette initiative. Quelle est cette initiative, parce que c'est cela le plus important ? J'ai cru comprendre que la Maire de Paris était très favorable puisque vous avez apporté des modifications au vœu, que nous acceptons, ce qui permettra de le voter à l'unanimité.

Il s'agit d'une initiative de la Confédération nationale de la boulangerie-pâtisserie française, notamment de ceux de Paris, bien évidemment, puisque Paris représente à peu près 1 million de baguettes vendues chaque jour, 32 millions en France. Il y a plusieurs initiatives qui ont fait florès. On a parlé des toits de Paris, qu'il fallait classer au patrimoine de l'UNESCO. C'est un peu compliqué parce qu'après, cela aurait des conséquences urbanistiques. On a parlé des terrasses des bistros, etc.

Il me semble que la baguette est très emblématique de la tradition française et du savoir-vivre français. Elle fait l'unanimité de tous les groupes politiques et elle a été défendue par le président de la République en janvier dernier. Je vous rappelle que c'est lui qui est à l'initiative de cette affaire. Quand il a reçu les boulangers à l'Élysée, il a affirmé qu'il les soutiendrait, que c'était une bonne initiative. C'est la raison pour laquelle ils ont déposé ce dossier.

Je crois que nous avons là un moyen de manifester l'excellence française, qu'il ne faut pas perdre de vue, qu'il faut soutenir, auquel il faut apporter notre soutien. Évidemment, le soutien de la Capitale et de celle qui la représente, Mme HIDALGO, son Maire, sont les bienvenues dans cette affaire et porteront leurs fruits dans ce succès pour un classement de la baguette française au patrimoine immatériel de l'UNESCO.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Olivia POLSKI pour vous répondre.

Nous aurons ensuite une explication de vote.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - La Maire de Paris a déjà fait part... D'ailleurs, je tenais à le dire dès le 17 janvier.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Excusez-moi, Madame POLSKI. S'il vous plaît, est-ce que les discussions intergroupes pourraient être menées dehors plutôt qu'à l'intérieur ? Merci.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Je voulais vous faire part, d'abord, du soutien très fort de la Maire de Paris puisque, déjà le 17 janvier dernier, elle avait twitté son immense soutien à l'opération qui était à l'initiative de Dominique ANRACT, le président de la Confédération nationale de la boulangerie-pâtisserie française. Effectivement, depuis lors, nous n'avons cessé de soutenir l'initiative.

On partage, je pense, sur ces bancs, ces valeurs de passion qu'animent les métiers autour du pain - nos boulangers - et c'est un produit incontournable de notre quotidien. La baguette se déguste et on a tous notre boulanger favori, ou nos boulangers, d'ailleurs. Cela symbolise le goût et les savoir-faire de la gastronomie et de la culture française à travers le monde.

Il faut que l'on puisse continuer à sauvegarder nos savoir-faire dans un contexte de mondialisation et face à la montée d'un pain plus industriel. Cette inscription nous permettra de vraiment préserver ce savoir-faire, voire même de sacraliser ce symbole français et parisien.

D'ailleurs, notre engagement depuis 24 ans, avec le prix de la meilleure baguette parisienne, est un vrai signal de notre soutien à ce qu'est le pain dans Paris et à nos boulangers. On se réjouit de savoir que tous les élus parisiens ont été sollicités pour rejoindre le comité de soutien.

J'ai d'ailleurs représenté la Maire de Paris au comité ce lundi, aux côtés de Catherine DUMAS, de Jeanne d'HAUTESERRE et d'autres élus afin de signer le manifeste de soutien qui a été lancé. Evidemment, je vous propose d'apporter un avis favorable, sous réserve de l'amendement de l'Exécutif, exprimant la continuité de ce soutien de la Maire de Paris.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Explication de vote, Madame DUMAS, vous avez la parole.

Mme Catherine DUMAS. - Merci, Monsieur le Maire.

Tout le monde l'a compris, on est tous d'accord dans cet hémicycle sur ce vœu. Evidemment, notre groupe s'associe à cette initiative et votera ce vœu. On peut, en effet, se féliciter que la Mairie de Paris, la Région mais aussi l'Etat soient là pour soutenir ce dossier, dossier qui est vraiment patrimonial, tout comme l'a été l'inscription du repas gastronomique des Français à l'UNESCO, mais c'est aussi un dossier économique avec beaucoup d'emplois à la clef, un dossier de formation et, bien sûr, un dossier d'image de la France.

Donc, c'est très important pour les boulangers que les élus puissent être derrière eux. En tant que présidente du comité de soutien politique, je solliciterai tous mes collègues dans cet hémicycle pour non pas faire du pain, mais manger la baguette et surtout, soutenir le dossier. Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 128 ainsi amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté à l'unanimité. (2018, V. 494).

La baguette fait l'unanimité !

Compte rendu de la 2e Commission.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Conformément au Règlement intérieur du Conseil de Paris, je donne la parole à Mme Béatrice LECOUTURIER pour lancer les travaux de la 2e Commission.

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

La 2e Commission s'est réunie le lundi 17 septembre dernier dans un climat un peu particulier, je l'avoue, puisque nous venions d'apprendre la démission de M. JULLIARD. Certains membres de la Commission et tous les adjoints ont tenu à lui rendre hommage en soulignant ses qualités humaines et sa volonté de faire avancer la politique culturelle à Paris.

En tant que présidente de la commission, je tiens à dire à Bruno JULLIARD, que je ne vois plus, que j'ai eu plaisir à travailler avec lui et que je lui reconnais des qualités d'écoute et de bonne collaboration, même si nous étions opposés sur certains dossiers, notamment le tirage au sort dans les conservatoires.

Je tiens maintenant à saluer M. Christophe GIRARD, son prédécesseur et néanmoins successeur, que je ne vois pas non plus mais dont nous connaissons tous la passion qui l'anime pour la culture, avec qui, j'en suis certaine, nous pourrions poursuivre l'animation de cette 2e Commission sous les meilleurs auspices.

J'en profite également, puisqu'il y a eu beaucoup de changements, pour saluer le travail de Véronique LEVIEUX et souhaiter la bienvenue évidemment à Karen TAÏEB avec qui, je suis sûre, nous ferons un très bon travail pour le patrimoine. Voilà pour les remerciements.

Les adjoints ont ensuite présenté leurs projets de délibération respectifs. Catherine VIEU-CHARIER a notamment présenté le DEVE 130 sur la dénomination du jardin Marguerite-Boucicaut. Hommage a été rendu...

(Mme Olivia POLSKI, adjointe, remplace M. Mao PENINO au fauteuil de la présidence).

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Excusez-moi, s'il vous plaît, un petit peu de silence pour écouter notre collègue.

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Je vous remercie.

Hommage a été rendu par M. GAUDILLÈRE à cette grande bienfaitrice, Marguerite Boucicaut, qui a légué son immense fortune à des œuvres de bienfaisance. A noter également la dénomination du jardin Arnaud-Beltrame, dans le 3e arrondissement, et de la bibliothèque Jean-d'Ormesson dans le 8e arrondissement. Un hommage a été également rendu à Maurice Audin par Fadila MÉHAL, et Mme VIEU-CHARIER a précisé qu'un cénotaphe de Maurice Audin sera inauguré en novembre prochain au cimetière du Père-Lachaise.

Deux autres informations importantes annoncées par Mme VIEU-CHARIER. La première est l'inauguration du seul monument aux morts de Paris de la Première Guerre mondiale le 11 novembre prochain et la seconde information est la projection d'un documentaire poignant sur le rôle des chevaux durant le conflit de 14-18, évoqué lors de sa réponse au vœu demandant un monument aux animaux morts pendant la Première Guerre mondiale.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - S'il vous plaît... Merci.

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Frédéric HOCQUARD a ensuite présenté ses 8 projets de délibération en notant en particulier la création d'une coopérative de mutualisation pour la gestion des tickets de spectacle à Paris. Je remercie Claire GERMAIN, directrice de la DAC, qui a présenté au pied levé les nombreux projets de délibération de la délégation de M. JULLIARD. En particulier retenons le DAC 348 sur le contrat territoire-lecture destiné à mettre en place des actions de lecture auprès des publics les plus défavorisés à Paris.

Ensuite, Mesdames MÉHAL, MAQUOI, GOLDGRAB et moi-même et M. AIDENBAUM ont présenté les vœux de nos groupes respectifs.

Je vous remercie, Madame la Maire.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

2018 DAC 76 - Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association Technopol - Techno Parade.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DAC 76 : subvention de 30.000 euros et convention avec l'association "Technopol - Techno Parade".

La parole est à M. Jacques BOUTAULT, pour cinq minutes maximum.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

L'association "Technopol - Techno Parade", située rue Réaumur dans le 2e arrondissement, regroupe des acteurs...

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Excusez-moi, deux minutes. S'il vous plaît. S'il vous plaît, il y a un brouhaha continu, c'est très difficile de parler dans ce contexte.

Je vous rends la parole, Monsieur BOUTAULT.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Des acteurs, disais-je, passionnés par les musiques électroniques. Elle soutient des actions en faveur d'une large diffusion de cette musique auprès des publics les plus larges. Elle organise chaque année la Techno Parade, qui en est actuellement à sa 20e édition et réunit une centaine d'artistes et plus de 400.000 personnes qui défilent à travers la Capitale au son de toutes les tendances de la musique "électro". La Techno Parade contribue à mieux faire connaître et reconnaître la création musicale électronique en France et ce, de façon festive. Parallèlement, l'association organise la 6e édition de la "Paris Electronic Week" du 26 au 28 septembre, événement constitué de rencontres professionnelles pour penser le présent et le futur de ces musiques électroniques.

L'objectif de "Technopol" est de proposer aux amateurs et professionnels la possibilité de développer sereinement leur activité et de budgéter tous les risques inhérents à une manifestation de musique électronique. A titre d'exemple, la "Paris Electronic Week" accueillera cette année un débat sur la problématique des coûts de sécurité. En effet, la circulaire COLLOMB de mai 2018, encadrant la sécurité dans les manifestations, a entraîné un triplement, voire un quadruplement des dépenses inhérentes à ces manifestations. Depuis les attentats du Bataclan, le risque terroriste a été intégré aux réglementations et des mesures de sécurité rendent les choses plus complexes, notamment pour les petites structures. "Technopol" leur apporte son expertise.

Lors de la Techno Parade, l'association travaille aussi avec plusieurs grands acteurs de la prévention. Les 50 bénévoles de l'association "Fêtez Clairs" circulent sur l'ensemble de l'événement et aident les jeunes éventuellement suralcoolisés. "Agissons" distribue en rollers des bouchons d'oreille en mousse pour gérer la problématique de santé auditive durant le festival et, pour la première fois cette année, "Technopol" a travaillé avec l'association "Charonne", un laboratoire itinérant qui analyse les produits destinés à être consommés dans ce festival dans un souci de réduction des risques. Charonne maraude aussi toutes les semaines place Stalingrad et gare d'Austerlitz. "Technopol" poursuit un travail d'aide et de création artistique, y compris de petits acteurs, dans le souci de la santé et du plaisir de chacune et chacun.

C'est pour cette raison que je vous demande de bien vouloir la soutenir.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, je donne la parole à M. Frédéric HOCQUARD pour cinq minutes maximum.

Merci.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint. - Merci, Madame la Maire, merci, Monsieur le Maire et cher Jacques BOUTAULT.

Effectivement, samedi dernier nous avons eu la Techno Parade qui, pour ses 20 ans, a réuni plusieurs centaines de milliers de participants. La Maire de Paris est venue au lancement de la Techno Parade. Elle a d'ailleurs salué à la fois les organisateurs, l'association "Fêtez Clairs" ainsi que l'association "Charonne" qui fait un travail de prévention sur les questions de conduite à risque. Je me permets de vous dire que c'est effectivement la première fois qu'ils intervenaient sur la Techno Parade, que nous les avons fait intervenir cette année sur le festival Solidays et que l'année prochaine il est prévu, sur les principaux festivals qui auront lieu sur Paris, que nous puissions les faire intervenir aussi de manière à travailler sur la question de la réduction des risques sur les usages de drogues.

L'association "Technopol", puisque la subvention est ici sur l'association "Technopol", est une association créée en 1996, qui regroupe plus de 200 structures adhérentes et qui organise et contribue de façon festive et participative à mieux faire connaître et reconnaître les musiques électroniques en France. Je rappelle que les musiques électroniques en France sont très présentes sur la Capitale, très présentes à travers les clubs, à travers les festivals et aussi à travers une pratique amateur, notamment chez les jeunes. Une étude de la S.A.C.E.M. parue il y a 2 ans montre que plus de 18 % des jeunes aujourd'hui écoutent et pratiquent, dans leurs pratiques artistiques musicales actuelles, les musiques électroniques.

Vous avez aussi signalé la "Paris Electronic Week" qui, effectivement, commence cette semaine avec à un certain nombre de rencontres. Cela me permet de vous signaler qu'il y aura des débats. Je participerai moi-même à une rencontre avec le S.O.C.L.E. qui est un syndicat qui vient de se créer et qui regroupe les organisateurs, justement, de moments festifs et de clubbing dans l'espace public, de manière à ce qu'ils se fédèrent et d'une manière à ce que surtout...

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Excusez-moi, pardon, si vous avez des discussions, s'il vous plaît, on ne s'entend pas, c'est très difficile.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint. - Merci beaucoup.

Qu'ils puissent rentrer en discussion avec les pouvoirs publics, que ce soit avec...

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Vraiment, vraiment, s'il vous plaît. C'est très désagréable. Depuis toute à l'heure... Faites attention, s'il vous plaît.

Je vous laisse de nouveau la parole.

Merci.

Alors c'est votre faute.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint. - Que le syndicat S.O.C.L.E., comme je vous le signalais, puisse rentrer en discussion aussi avec les pouvoirs publics, et que soit côté Mairie, soit côté Préfecture de police il puisse y avoir des moments festifs ou des moments culturels de musique électronique dans l'espace public, qui respectent évidemment la réglementation et qui puissent se développer.

Voilà, je vous remercie pour votre intervention et je ne peux qu'aller dans votre sens et vous inviter à soutenir la subvention de fonctionnement de 30.000 euros pour l'année 2018 pour l'association "Technopol" pour la "Techno Parade".

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 76.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. Je vous remercie. (2018, DAC 76).

2018 DAC 123 - Convention d'occupation du domaine public pour le centre FGO-Barbara et le théâtre des Trois Baudets.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous allons maintenant passer à l'examen du projet de délibération DAC 123. Convention d'occupation du domaine public pour le centre FGO-Barbara et le théâtre des Trois Baudets.

La parole est à Mme Danièle PREMEL pour 5 minutes, s'il vous plaît.

Mme Danièle PREMEL. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, ce projet de délibération est bien différent de celui du Tarmac que nous continuons de contester. Ici, il ne s'agit pas d'une fusion, d'une suppression d'un lieu culturel essentiel, mais de faire travailler ensemble deux établissements avec un seul programmateur.

Ici, il est proposé que les deux établissements soient gérés par un opérateur unique, en profitant de la fin de la convention d'occupation du domaine public des deux établissements, FGO-Barbara assurant l'accompagnement des projets artistiques des musiciens des scènes actuelles et les Trois Baudets assurant un lieu de mémoire et de transmission de la chanson française.

Avec des identités différentes, les deux établissements sont donc fortement liés dans leur dimension musicale renforcée par leur proximité géographique, l'un à la Goutte d'Or, l'autre à Pigalle. Il paraît donc assez cohérent de regrouper les programmations, tout en veillant à ce qu'elles s'adaptent à la variété des publics, tout en favorisant l'accès à toutes et à tous.

Les deux établissements sont essentiels pour leur quartier. C'est pour cela qu'il convient d'être attentif au lien direct qu'ils doivent entretenir avec les habitants, les acteurs culturels et éducatifs du territoire.

La billetterie qui sera regroupée est importante. Nous souhaitons que l'accès aux établissements permette aux publics les plus modestes d'y accéder. Pour cela, il conviendra de fixer une tarification accessible à toutes et à tous, et de ne pas être dans une logique économique des établissements culturels, même si nous constatons que la redevance a fortement augmenté.

Dans ce contexte, nous serons très attentifs à l'application de l'article L. 1224-1 du Code du travail, relatif aux conditions de travail du personnel...

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Attendez, excusez-moi. Je crois que cela fait cinq fois que je fais la remarque. Je comprends que vous ayez des choses à vous dire, mais s'il vous plaît, allez-vous les dire à l'extérieur ! Il y a des lieux, il y a la buvette, par exemple. Vraiment, c'est très désagréable, mais vous-mêmes quand vous parlez, c'est désagréable. Madame PREMEL, excusez-moi, je vous redonne la parole.

Mme Danièle PREMEL. - Nous parlons du Code du travail relatif aux conditions de travail du personnel.

Il convient de respecter les équipes, puisque nous savons que les mutualisations sont souvent des occasions d'économie de personnel. Nous souhaitons que les équipes présentes soient conservées et leurs missions assurées, autrement dit ce rapprochement doit aller dans le sens d'un renforcement et non pas d'un affaiblissement.

De même, si nous tenons fortement à ce que l'identité culturelle et artistique des deux établissements soit conservée, préservant leur visibilité sur le territoire parisien, nous serons vigilants que ce rapprochement ne prenne pas la forme d'un simple catalogue de programmation, mais bien d'un travail cohérent et complémentaire.

C'est le message que nous devons faire passer aux deux personnalités qui vont s'investir dans ce projet.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - C'est moi, je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Frédéric HOCQUARD pour 5 minutes.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint. - Merci, Madame PREMEL.

Vous avez évidemment souligné la nouvelle convention d'occupation du domaine public avec le centre FGO-Barbara et le théâtre des Trois Baudets.

D'abord, une première chose sur la question du rapprochement. Nous avons souhaité rapprocher ces deux établissements. L'idée de rapprocher les deux établissements n'est pas de les fusionner dans quelque chose qui ne refléterait pas les différentes exigences que peuvent avoir les établissements.

Je rappelle. D'un côté, le théâtre des Trois Baudets. En 2004, la Ville a décidé de restructurer l'ancien théâtre des Trois Baudets pour en faire un lieu de la chanson française. De l'autre côté, le centre Fleury Goutte d'Or-Barbara qui a été inauguré en février 2008, qui est aujourd'hui, lui aussi, un équipement culturel de la Ville de Paris dédié aux musiques culturelles, qui est à la fois un lieu de création, de répétition et de diffusion pour les jeunes artistes.

Je me suis d'ailleurs rendu aux 10 ans du centre Fleury Goutte d'Or, la semaine dernière, pour dire au nom de la Ville, que ce lieu représente une réussite, celle de la volonté politique d'implanter, dans un quartier populaire, un espace dédié aux multiples pratiques culturelles.

Je tiens d'ailleurs à remercier particulièrement l'équipe précédente, notamment son directeur Gilles CHRISTOPHE et Danièle GAMBINO, la directrice artistique, directrice adjointe et programmatrice qui, pendant 10 ans, a animé et fait tourner ce lieu et qui a accompli un travail important dans un quartier pas facile, mais qui montre que, quand on a une volonté politique d'impliquer et d'implanter dans un quartier populaire, dans un quartier aussi en tension, des lieux artistiques, des lieux culturels, l'art et la culture créent ce lien social, d'une certaine manière, naturellement.

L'idée est de confier à un même opérateur les deux établissements, tout en respectant la particularité de ces deux établissements, à la fois l'émergence, à la fois les musiques actuelles, à la fois la chanson française, et à la fois aussi les singularités qui peuvent avoir été développées à cet endroit.

L'idée de mutualisation n'est pas le fait de dire que des économies seraient faites au rabot, mais plutôt que ce soit des synergies sur la billetterie, par exemple, sur les directions, sur le fait aussi que ces établissements sont situés dans un territoire qui, du point de vue des musiques actuelles, du point de vue du café-concert, a une histoire entre Clichy et Barbès, comme le dit la chanson, que l'on puisse travailler là-dessus et que les effets de mutualisation soient des effets de mise en synergie.

Il a donc été proposé, à l'issue d'une procédure de mise en concurrence et d'audition, que l'offre de la société "Blue Line" et de "Mad Minute" soit retenue, présidées respectivement par Christian BOURGAUT et Corinne SERRES, et que la direction artistique, parce que je crois que c'est surtout cela qui nous importe, des deux lieux, pour les Trois Baudets soit confiée à Mathias MALZIEU - que vous connaissez peut-être plus sous le nom de Dionysos, puisque c'est le chanteur du groupe Dionysos - et pour Fleury Goutte d'Or, Mustapha AMOKRANE, que vous pouvez peut-être plus connaître, qui est l'un des deux chanteurs de Zebda.

Je crois que ces nominations, si vous me passez l'expression, motiveront les artistes qui sont au cœur des établissements. Mouss AMOKRANE avait déjà travaillé avec Fleury Goutte d'Or, et les deux souhaitent s'investir pleinement dans ce projet pour le continuer.

Respect des identités, je l'ai dit. Billetterie commune, vous en avez parlé. Projet culturel de territoire, deux mutualisations sur le territoire qui continueront.

Dernière chose. Bien évidemment, une attention particulière sera portée aux équipes en place. Il ne s'agit pas de replacer les équipes qui sont là. Cela faisait partie de l'offre et de la procédure de mise en concurrence et de la nouvelle équipe.

Une attention particulière sera portée aux équipes sur place qui seront reprises par la nouvelle équipe. Le candidat prévoit de rencontrer très rapidement l'ensemble des équipes et l'ensemble des personnels pour leur présenter le projet et pour avoir l'ambition de pouvoir le continuer.

Pour avoir été à Fleury Goutte d'Or, il y a 15 jours pour les 10 ans, je crois que les équipes sur place sont parfaitement raccord avec cette idée. C'est-à-dire qu'il y ait des nouvelles équipes qui animent et dirigent ces lieux, notamment sur le plan artistique, mais que l'on travaille dans une continuité.

Tout le monde y est prêt, et la Ville sera particulièrement attentive sur ce volet, et notamment sur le volet social, dans les mois qui viennent.

Je vous remercie et j'espère vous avoir rassurés.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Magnifique.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 123.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DAC 123).

2018 DAC 128 - Subvention (20.000 euros) et convention avec l'association "Son/Ré". - Son et recherche électroacoustique et convention (12e).

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous pouvons passer à l'examen du projet de délibération DAC 128 : subvention de 20.000 euros et convention avec l'association "Son/Ré", son et recherche électroacoustique et convention dans le 12e.

Je donne la parole à Mme Catherine BARATTI-ELBAZ pour 5 minutes.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, maire du 12e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Ce sera plus court, mais quelques mots pour rappeler que le père de la musique électroacoustique Pierre Henry est décédé à l'âge de 89 ans, dans sa maison du 32, rue de Toul dans le 12e.

Depuis plus d'un an maintenant, la Ville s'est engagée dans l'accompagnement des démarches de préservation de cette œuvre immense, accumulée au fil des années dans cette maison, qui a fait l'objet d'une reconnaissance internationale, et qui s'inscrit dans le patrimoine musical du XXe siècle.

Je veux rendre hommage à Mme Isabelle WARNIER HENRY, sa veuve, pour l'énergie qu'elle déploie dans cette entreprise un peu compliquée, ainsi qu'à l'ensemble des membres de l'association "Son/Ré".

L'association réalise en effet un vaste archivage méticuleux de cette œuvre très importante et doit organiser le transfert de nombreuses bandes magnétiques, analogiques et de supports d'enregistrement, de documents de composition et de nombreux éléments précieux et uniques qui constituent les soixante-douze ans de création de Pierre Henry. Une grande partie est destinée à être installée au Musée de la musique dans un espace dédié à Pierre Henry.

À la demande de la famille de Pierre Henry, j'ai proposé à cette association d'intégrer les locaux laissés vacants depuis le départ de la Maison d'Europe et d'Orient, qui sont gérés par la R.I.V.P. et situés au 3, passage Hennel dans le 12e arrondissement, dans le prolongement du Viaduc des arts.

Depuis le 3 septembre, le bail est signé, et l'association œuvre pour transférer, parfaire et achever la transmission de toutes ses archives.

J'ai souhaité accompagner l'implantation de ce studio musical sur le principe, mais aussi dans le moindre détail, dans la moindre des préoccupations logistiques, car il m'a semblé important que nous soyons associés à ce fonds précieux selon les mots de sa veuve, de manière qu'il puisse être transféré en temps et en heure dans des conditions optimales. Afin aussi que ce patrimoine puisse continuer à être visible et accessible par le public.

Dans ce contexte, je me réjouis de ce projet de délibération qui vise à attribuer à cette association les 20.000 euros d'une subvention complémentaire, car elle fait face aujourd'hui à de nombreuses charges supplémentaires et doit être accompagnée par la collectivité.

Le 31 octobre, la maison fermera définitivement ses portes au public, mais bientôt ce nouveau lieu ouvrira et nous pourrons nous en féliciter collectivement.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, la parole est à Frédéric HOCQUARD.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint. - Merci, Madame la Maire, chère Catherine, saluer la mobilisation du 12e arrondissement et vous remercier sur cette question, parce que l'œuvre de Pierre Henry est immense et foisonnante, on parlait tout à l'heure des musiques électroniques, mais elles ont des ancêtres, des créateurs, des pionniers, il en fait partie. Sans votre intervention, sans le travail que nous avons fait, et il y avait une mobilisation assez importante sur les réseaux sociaux notamment, je crois que cette œuvre aurait pu disparaître, or elle fait partie du patrimoine de l'histoire musicale de cette ville et plus largement.

La préservation de son héritage culturel relève de notre responsabilité collective. C'est pour cette raison que nous nous sommes mobilisés et que nous avons proposé d'accorder une subvention de 20.000 euros permettant justement de faire cette transition vers ces nouveaux locaux pour l'association "Son/Ré". Je crois que cela permettra aussi de donner une dimension peut-être nouvelle maintenant à l'héritage de Pierre Henry. Merci pour votre intervention.

Vous dire que si vous souhaitez, pour ceux qui ne connaissent pas l'œuvre de Pierre Henry, la découvrir, le 15 octobre sera donné un concert au théâtre de l'Athénée dans le 9e arrondissement, et le 31 octobre à la Gaîté lyrique où l'on pourra entendre 5 œuvres majeures de Pierre Henry.

Vous remercier pour votre intervention et vous souligner ces informations.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 128.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DAC 128).

Je vous remercie.

2018 DAC 197 - Contribution statutaire annuelle (150.000 euros) et convention avec l'établissement public de coopération culturelle Ateliers Médicis.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DAC 197. Contribution statutaire annuelle de 150.000 euros et convention avec l'établissement public de coopération culturelle Ateliers Médicis.

La parole est à Mme Danièle PREMEL.

Mme Danièle PREMEL. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, nous avons déjà l'année dernière présenté, défendu et soutenu les Ateliers Médicis, et le projet de délibération qui nous est soumis souligne bien l'originalité, l'ambition et le sens de ce projet.

A l'occasion de ce projet de délibération, j'aimerais vous faire part de l'avancement de ce projet et des enseignements de cette forme juridique que sont les E.P.C.C., qui peut nous inspirer pour certaines opérations.

Les E.P.C.C. permettent d'impliquer sur un projet l'ensemble des acteurs concernés, l'Etat, les collectivités territoriales, les personnalités qualifiées, les salariés, les associations au même titre, avec le même pouvoir de décision. Le principe "un homme, une voix" retrouve toute sa forme et son universalité, permet et autorise l'échange, la prise en compte des analyses et la recherche des valeurs qui fondent le projet et unissent les administrateurs.

Le débat sur la note d'orientation des Ateliers illustre bien cette problématique. Les Ateliers devraient-ils s'identifier ou se comparer à la villa Médicis de Rome ou à la cité Velazquez à Madrid ? Les Ateliers devraient-ils oublier leur implantation sur Clichy et Montfermeil ? Les Ateliers devraient-ils abandonner ces choix et ces valeurs initiales sur leur implication aux stratégies de développement du territoire, tout en visant un niveau d'excellence culturelle nationale et internationale et de formation ?

Ce sont toutes ces articulations qui en font un projet unique, et finalement c'est le respect de ces fondamentaux du départ qui a été retenu, ce qui n'aurait pas pu être si l'Etat, seul, avait été la voix prédominante.

C'est sur la base de cette note d'orientation retenue qu'un appel à candidatures d'un nouveau directeur ou d'une nouvelle directrice a été lancé. Une commission de sélection a été constituée représentant les différentes composantes de l'E.P.C.C. Cette procédure ouverte a montré que derrière les statuts et les personnalités des membres de la Commission, c'est bien le référentiel et les fondamentaux des Ateliers Médicis qui ont guidé tout le processus de sélection, preuve qu'à toutes ces étapes le consensus a pu se faire.

La nouvelle directrice prendra ses fonctions très prochainement et consolidera ce projet.

Le groupe PCF - Front de Gauche votera la contribution statutaire de la Ville de Paris de 150.000 euros au bénéfice de ce projet, qui est à tous points de vue une expérience originale et doit le rester, car il représente un tournant dans les politiques culturelles autant qu'un défi social, étant tout à la fois lieu de savoir, d'art et de culture, de rencontre et de partage installé bien au cœur des quartiers populaires.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à Frédéric HOCQUARD.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Je vous remercie, ma chère Danièle PREMEL, de souligner l'engagement de la Ville et le développement des Ateliers Médicis. C'est un E.P.C.C. auquel participe la Ville, notamment sur le plan statutaire. Notre contribution est fixée par les statuts de l'établissement, c'est pour cela qu'elle ne bougera pas.

Deuxième point, cet E.P.C.C. auquel nous participons, qui ne se trouve pas sur le territoire parisien puisqu'il est à Clichy - Montfermeil, fait partie du travail de coopération territoriale que la Ville a à l'échelle métropolitaine avec d'autres territoires dans le domaine des arts et de la culture, dans le domaine de soutien en lien avec le territoire

parisien, et dans le domaine de l'expérimentation artistique et culturelle, puisqu'en lien avec le territoire et les habitants. Le projet des Ateliers Médicis, lancé il y a quelques années, dans ses statuts et dans son corpus, revient sur cet élément.

Nous avons connu cette année, on peut le dire, une petite crise au sein de l'E.P.C.C., puisque le directeur a été licencié. Nous avons eu une discussion franche et cordiale avec l'Etat, ainsi que la Ville de Paris et le Conseil départemental du 93 pour rappeler qu'un E.P.C.C. c'est un homme, une voix, et qu'il ne fallait pas dévier des statuts de cet E.P.C.C., de son corpus et de ce qu'il défendait.

Nous avons réussi à nous mettre d'accord sur un appel à candidatures pour recruter un nouveau directeur ou une nouvelle directrice. Cathy BOUVARD a été nommée par un jury la semaine dernière, directrice de cet établissement. Il s'agit de l'ancienne directrice adjointe des "Substances" à Lyon, pour ceux qui connaissent cet établissement.

Elle doit permettre de rappeler le sens et la gouvernance de cet E.P.C.C. et de la participation de la Ville à cet E.P.C.C., et que ces Ateliers Médicis sont un projet de territoire dans lequel la Ville peut se retrouver pleinement, à la fois dans cet E.P.C.C., dans sa gouvernance et dans les projets de coopération territoriale que vont continuer à porter les Ateliers Médicis, et que ne manqueront pas de porter Cathy BOUVARD, ainsi que Renan BENYAMINA qui sera le directeur adjoint de cet établissement.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 197.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2018, DAC 197).

2018 DAC 227 - Subventions à 4 associations au titre de l'accès au cinéma des publics éloignés de la culture, et convention.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous allons maintenant procéder à l'examen du projet de délibération DAC 227 : subvention à quatre associations au titre de l'accès au cinéma des publics éloignés de la culture, et convention.

La parole est donnée à Mme Danièle PREMEL pour 5 minutes maximum, s'il vous plaît.

Mme Danièle PREMEL. - Au risque de vous ennuyer, je continue.

Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, la culture, c'est ce qui vous sort de votre village, de votre quartier, bouleverse votre rapport au temps et à l'espace, ce qui vous rend partie prenante de toute l'humanité et vous ouvre l'esprit à la dimension du monde.

La culture est un instrument d'émancipation et de revendication, et elle ne doit pas être un instrument de domination. Elle permet de penser, d'agir et de construire. La culture n'est pas qu'une évasion, elle est une action, une action qui entretient la cohésion et le lien social.

Le groupe Communiste se réjouit d'un tel projet de délibération que nous voterons, car effectivement il permet d'aider les associations qui aident à l'accès au cinéma dans une dimension de l'éducation à l'image pour les plus éloignés de la culture. Ces publics sont éloignés de l'accès à la culture pour des motifs géographiques, sociaux ou économiques. Ce constat est profondément antidémocratique.

Nous savons à quel point la culture permet à l'individu de forger son identité. Pour les plus jeunes, c'est leur identité de demain, c'est le début de leur manière d'appréhender le monde sous toutes ses formes et d'échanger entre les individus.

La démocratisation culturelle doit être renforcée sur un ensemble d'aspects. La vision de la culture ne peut être étroite et centralisée. C'est en empruntant ce chemin que l'accès à toutes et à tous à la culture sera garanti.

L'offre culturelle de Paris est vaste et diverse, mais elle ne touche pas encore tous les publics. Je pense qu'il faut continuer ce travail en partenariat sur la dimension éducative de la culture. Paris est la ville emblématique du

cinéma. L'image, nous le savons, est une des premières pratiques culturelles des jeunes, mais c'est aussi une forme de culture en mutation constante, du noir au blanc aux couleurs, des comédies aux critiques sociales et sociétales.

Il y a une nécessité de s'approprier le cinéma dans une démarche d'éducation populaire, c'est-à-dire celle qui permet de s'émanciper en développant un regard critique sur les formes de support.

L'appropriation du processus culturel doit se faire par l'accès au plus grand nombre. Les subventions accordées à ces quatre associations leur permettront de développer les projets d'éducation à l'image pour ceux qui n'ont pas eu l'occasion mais surtout pas la chance, pour des raisons bien souvent trop déterministes, d'y participer. C'est un moyen d'insertion sociale aussi important que l'emploi. Je l'ai d'ailleurs de multiples fois souligné au Conseil de Paris.

Pour que les démarches culturelles fonctionnent, il nous paraît indispensable que des connexions, des partenariats, des coopérations soient construites avec l'ensemble des acteurs culturels, que ce soient les structures associatives, les enseignants, les artistes, les amateurs ou professionnels, et les habitants. La culture est l'affaire de tous.

Les associations visées dans ce projet de délibération sont en lien avec les hôpitaux, les centres de réinsertion et on est vraiment sur la bonne voie. Encore et encore faut-il la développer et la prolonger. Soyons une ville porteuse de ces projets. Paris regorge de ressources culturelles, encore faut-il qu'elles soient encore plus partagées.

Merci.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, je donne la parole à Frédéric HOCQUARD en l'absence de Christophe GIRARD.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint. - Je vous remercie.

Merci, Madame la Maire, merci, Madame PREMEL.

Vous avez souligné effectivement dans ce projet de délibération le travail de soutien à des associations dans le domaine du cinéma, le travail qu'il faut faire.

Vous avez évidemment dans votre intervention englobé plus largement le travail culturel que l'on peut faire que simplement dans le domaine du cinéma, mais c'est important de le souligner aussi dans le domaine du cinéma et le travail qui peut être fait à cet endroit.

Je vous remercie parce que les quatre associations, dont nous parlons et qui travaillent avec des publics éloignés, "Les yeux de l'Ouïe", "Cinéma pour tous", "Rêves de cinéma" ou "1000 visages", sont des associations qui chacune dans leur domaine travaillent justement à ces questions d'appropriation culturelle et avec des publics que l'on appelle parfois éloignés : "Les yeux de l'Ouïe" travaillent avec des publics en main de justice et aussi en prison.

C'est aussi un travail de réalisation puisque ce sont aussi des ateliers qui sont réalisés. L'ensemble de ce travail de rapprochement entre les acteurs culturels et les acteurs du champ social est un axe majeur de la politique que nous menons et du soutien que nous apportons aux associations d'éducation à l'image. C'est une démarche que nous souhaitons pérenniser.

Je vous remercie donc de votre intervention qui souligne un des axes importants de la politique que mène la Ville dans le domaine de la culture, notamment dans le domaine du cinéma. On parle souvent des questions de cinéma quand on parle de films célèbres ou de "blockbusters" ou de choses peut-être un peu plus rayonnantes, mais il ne faut pas oublier que cela doit s'accompagner sur tout un travail de territoire ou un travail avec l'ensemble des associations d'éducation à l'image dans le champ social.

Merci de l'avoir souligné.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 227.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2018, DAC 227).

Je vous remercie.

2018 DAC 228 - DGRI - Subvention (10.000 euros) à l'association "Le Maghreb des films" (13e).

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAC 228 - DGRI : subvention de 10.000 euros à l'association "Le Maghreb des films" dans le 13e arrondissement.

La parole est à Mme Fadila MÉHAL pour cinq minutes maximum.

Mme Fadila MÉHAL. - Madame la Maire, mes chers collègues, s'agissant du cinéma, je m'inscris dans le sillage de ce qui vient d'être dit par Mme PREMEL, sur l'importance de ce média finalement qui est à la fois esthétique, artistique et éminemment social.

Je voulais vous parler du Festival des films du Maghreb qui est né il y a dix ans et qui a fait le pari d'organiser une grande manifestation dédiée aux cinématographies du Maghreb, avec l'Algérie, le Maroc, la Tunisie et la Libye, et parfois même l'Égypte pour le Grand Maghreb.

C'est un pari qui a été tenu parce que Paris souvent a été un carrefour culturel où se sont rencontrés les réalisateurs, les acteurs, les cinéastes, les producteurs de ces pays, et cette cinématographie est intimement liée à l'histoire du cinéma français. Cette 10e édition ne faillira pas à la règle. Il y aura des courts-métrages, des longs-métrages, des fictions, des documentaires et plusieurs hommages avec beaucoup de débats.

C'est un travail qui est mené avec une équipe extrêmement soudée puisqu'ils sont là depuis très longtemps, qui vise à la fois à faire connaître les films et surtout à susciter les débats autour des thèmes qui sont appréhendés par les films. Je pense à la place des femmes au Maghreb, à la question de la liberté d'expression, la question de la montée aussi du religieux dans ces pays, et bien d'autres thèmes.

C'est vrai que l'association, dans un premier temps, il y a dix ans, a noué beaucoup de partenariats avec des salles de cinéma. Je pense au studio "Les Ursulines", au Saint-André des Arts, à des cinémas où en effet les cinéphiles étaient très nombreux. Depuis elle a élargi son champ à des arrondissements, notamment au mien le 18e mais aussi le 10e, avec des projections au Louxor, des projections à l'Institut des cultures d'Islam, dans des quartiers extrêmement métissés où la population issue de cette émigration du Maghreb est très importante. Il y a donc à la fois le travail en direction des cinéphiles mais aussi des populations elles-mêmes.

Je suis heureuse de vous annoncer - j'espère que les choses se feront car elles sont en négociation - qu'au Louxor, par exemple, sera projeté en octobre, au moment de la 10e édition, un documentaire intitulé "Mon histoire n'est pas encore écrite" qui sera consacré à la cinémathèque d'Alger, en présence de la réalisatrice Jacqueline GOZLAND. C'est un documentaire de témoignages qui disent beaucoup de choses de l'interrelation entre le cinéma algérien et du Maghreb et le cinéma de France, puisque cette cinémathèque a été créée avec les fonds cinématographiques d'Henry Langlois, le génial directeur de la Cinémathèque française. Il a commencé en faisant des prêts, et d'ailleurs c'est à Alger qu'ont pu se rencontrer des réalisateurs, tels que Youssef Chahine, Nicholas Ray, Joseph Losey, Visconti et COSTA-GAVRAS.

Tout cela pour dire que c'est un événement important, qui devrait être soutenu, et je m'adresse à l'adjoint, plus qu'il ne l'est actuellement puisqu'ils ont commencé avec une subvention qui a été finalement toujours grignotée de plus en plus. Alors avec le nouvel adjoint, j'espère qu'il y aura une volonté de rééquilibrer un peu parce qu'il me semble que c'est très important.

Je ne vais pas faire le panégyrique du cinéma puisqu'on l'a fait beaucoup mieux que moi, mais c'est pour dire simplement qu'il y a de plus en plus de salles et aujourd'hui de spectateurs, même s'il y a une baisse à Paris par rapport à l'assiduité au niveau national.

Enfin, je ne pouvais pas terminer mon propos sans avoir une pensée encore importante pour le cinéaste que nous avons honoré, Oleg SENTSOV, pour l'initiative qui a été prise aujourd'hui. Comme le rappelait ma camarade, tout à l'heure, en effet, le cinéma est un geste artistique, un geste qui parle à la raison et à l'émotion. Quand certains sont aujourd'hui enfermés, emprisonnés, pour simplement avoir dit et avoir raconté la vie, je pense que c'est important que, dans ce moment-là, nous puissions avoir des pensées pour eux. Donc je réitère tous mes remerciements pour cette initiative à la fois symbolique et tellement importante.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Frédéric HOCQUARD.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci, Madame MÉHAL.

Répondant à la place de Christophe GIRARD, je me garderai bien de répondre sur les aspects budgétaires que vous avez soulignés, mais ils ont été entendus, je crois, dans cette Assemblée.

Merci de souligner le travail qui est fait de soutien à travers "Le Maghreb des films". C'est un travail de soutien dans le domaine du cinéma que nous faisons sur des festivals de films étrangers. C'est un soutien ancien, puisque cela fait plus de dix ans, depuis le début de cette association en 2007, que nous soutenons cette association, qui a projeté près de 800 films depuis 2009, et qui depuis 2014 travaille en collaboration avec des salles de cinéma indépendant.

Et vous avez souligné que c'est aussi l'effet de synergie, quand nous ouvrons de nouveaux lieux, que maintenant, a pu se développer, dans d'autres quartiers, le Louxor, dans le 10e arrondissement, ou l'Institut des cultures d'Islam dans le 18e arrondissement.

Deuxième chose : rappeler aussi que tout ce travail, tout ce soutien, correspondent aussi à la fois à la mise en visibilité des films d'origine ou du Maghreb. C'est aussi raconter, décrire une société, qui est une société métissée. Je pense que la culture est aussi un outil de métissage. Nous avons et nous bénéficions à Paris d'un métissage culturel fort. Je crois que c'est aussi important que nous le mettions en avant. Ce festival en est un, il permet aussi de donner ce reflet de la société telle qu'elle est. Merci donc pour votre intervention.

Vous dire que ce festival se déroule au mois de novembre, et donc, vous aurez toute l'occasion, dans un mois et demi, d'aller voir les différents films qui seront projetés pendant tout ce mois, et les différents temps forts qui seront organisés lors de ces projections.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 228 - DGRI.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est donc adopté à l'unanimité. (2018, DAC 228 - DGRI).

Je vous remercie.

2018 DAC 347 - Subvention (1.745.000 euros) et convention avec l'établissement public Maison des pratiques artistiques amateurs (1er).

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAC 347 : subvention de 1.745.000 euros et convention avec l'établissement public Maison des pratiques artistiques amateurs dans le 1er arrondissement.

La parole est à M. Philippe DUCLOUX. S'il vous plaît.

M. Philippe DUCLOUX. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, évidemment, j'ai souhaité intervenir sur ce projet de délibération qui concerne le complément, comme vous l'avez indiqué, de la subvention 2018 de notre Collectivité à l'établissement public de coopération culturelle, que l'on appelle plus communément M.P.A.A. La Maison des pratiques artistiques amateurs, si elle est reconnue, c'est avant tout pour saluer le travail réalisé par cette nouvelle institution culturelle parisienne, qui va fêter très bientôt, et dès le weekend prochain, son dixième anniversaire.

Voulu à l'époque par Bertrand DELANOË et Christophe GIRARD, poursuivi par Anne HIDALGO et Bruno JULLIARD, notre Collectivité s'est fortement engagée à créer ce réseau dédié aux pratiques amateurs, qui serait à la fois un centre de ressources, un lieu d'échanges et de production, apportant à tous ceux qui souhaitent s'exprimer artistiquement des conditions matérielles adéquates.

Paris dispose désormais de ce bel outil, de cet outil formidable, dont la mission est de soutenir, valoriser et encourager la pratique en amateur, dans tous les domaines, sans privilégier aucun genre. Le réseau se déploie désormais sur cinq sites, situés dans le quartier des Halles, pas très loin d'ici, à la Canopée, dans le 1er arrondissement, à l'Auditorium Saint-Germain, Monsieur le Maire du 6e arrondissement, à Broussais dans le 14e, à Saint-Blaise dans le 20e arrondissement, et depuis l'an dernier dans le 11e arrondissement, rue Bréguet, au sein de l'îlot Bréguet, ce bel ensemble qui accueille et qui permet d'accueillir aujourd'hui ce cinquième site de la Maison des pratiques artistiques amateurs.

Présidée par notre collègue Conseillère de Paris Nathalie MAQUOI, la M.P.A.A. apporte aux amateurs et à des centaines d'associations des services et des réponses concrètes. Par ailleurs, chacun des cinq sites met en œuvre des actions localisées afin d'interagir dans leurs quartiers respectifs. L'Auditorium Saint-Germain permet aux amateurs de présenter chaque année le résultat de leurs créations, et met à leur disposition un centre de ressources sur les possibilités offertes en matière de pratiques sur l'ensemble du territoire parisien.

Des espaces de répétition confortables et bien équipés sont disponibles dans les sites de Saint-Blaise, de Broussais et de la Canopée, et évidemment de Bréguet. Comme indiqué dans l'exposé des motifs, l'année dernière, la M.P.A.A. a ainsi offert plus de 8.000 heures - vous entendez bien, 8.000 heures - de répétition à près de 400 formations amateurs. Elle a organisé 47 ateliers, pour un volume horaire global de 1.570 heures, qui ont été accueillis et qui a permis d'accueillir près de 800 personnes. 124 spectacles, dont 140 représentations, ont été organisés, attirant 25.000 personnes.

La M.P.A.A. a également proposé des projets avec de nombreux partenaires parisiens, tels que le Théâtre du Rond-point, le Tarmac, la Philharmonie de Paris, le Théâtre de l'Aquarium, le Centre musical Barbara-Fleury Goutte d'Or, et la Maison du geste et de l'image. L'équipe de la M.P.A.A., aujourd'hui, c'est 37 permanents, dont trois responsables artistiques, une quinzaine d'intermittents techniques et 30 à 40 artistes professionnels qui interviennent ponctuellement.

La structure dispose de 19 salles de travail et de répétition, réparties dans les cinq lieux. La nouvelle directrice, Sonia LEPLAT, nommée l'an dernier, prévoit le renforcement du centre de ressources avec la mise en place d'un portail numérique pour le partage d'informations, et qui devrait être opérationnel pour la fin de l'année 2018. Pour ce faire, un poste de chargé-e du centre de ressources a été créé. Une série d'événements sont prévus, comme je le disais tout à l'heure, pour fêter les dix ans, du 28 septembre au 7 octobre prochain, parce que c'est un événement majeur qui permet de valoriser tout le travail et toute la création qui ont été accomplis depuis dix ans.

La Maison des pratiques artistiques amateurs est, depuis le 1er janvier 2017, un établissement public de coopération culturelle, associant la Ville de Paris et le Département. C'est pourquoi, chers collègues, vous l'aurez compris, je vous appelle, dans le cadre du présent projet de délibération, à voter la subvention municipale de 2018 proposée pour cette structure, qui est fixée, comme vous l'avez dit, Olivia, à 1.745.000 euros, soit un complément de 636.250 euros, déduction faite de l'acompte déjà voté, et qui viendront s'ajouter au soutien départemental fixé à 672.500 euros, que nous avons voté dans la séance de juillet de notre Conseil.

Ainsi, le soutien de notre Collectivité au titre de l'année 2018 s'élèvera à 2.417.500 euros, soit une augmentation de 200.000 euros par rapport au soutien de l'an dernier, qui permettra à la nouvelle direction de mettre en place tout son projet. Je vous invite toutes et tous à fêter les dix ans de la M.P.A.A.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Frédéric HOCQUARD.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint. - Merci, Madame la Maire, merci, cher Philippe DUCLOUX, d'avoir souligné le dynamisme, et les dynamiques, puisqu'il y a plusieurs M.P.A.A., sur le territoire parisien. La M.P.A.A., effectivement, depuis dix ans, a su trouver sa place sur le territoire parisien, a su trouver sa place sur le plan territorial - quand nous en avons ouvert dans les différents quartiers, elles trouvent leur insertion à l'intérieur de ces quartiers -, a su trouver sa place aussi entre amateurs et professionnels, ce qui n'est pas toujours simple dans le milieu culturel, quand on connaît les débats parfois vifs qu'il y a entre les deux, amateurs et professionnels.

Au-delà de cela, la Maison des pratiques artistiques et amateurs est un dispositif créé par la Ville pour soutenir, valoriser et encourager la pratique artistique et amateur. Le territoire parisien est effectivement riche en théâtres, en salles de tous types, foisonne d'initiatives diverses, mais il manquait d'espaces de répétition dédiés à la pratique amateur, cette pratique sans visée professionnelle, néanmoins exigeante en demande d'espaces d'expression, de diffusion et de reconnaissance publique.

Il y a aujourd'hui trois pôles, comme vous l'avez souligné : Les Halles, Bréguet dans le 11^e arrondissement, et dans le 20^e arrondissement. Il y a maintenant cinq maisons disposées en réseau dans la Capitale. Nous allons célébrer les dix ans de la M.P.A.A. avec une série d'événements qui sont programmés à partir du 28 septembre jusqu'au mois d'octobre.

C'est l'occasion aussi de souligner le travail accompli depuis dix ans, de souligner aussi le travail et de saluer la nouvelle directrice, Sonia LEPLAT, qui va donner au projet une impulsion nouvelle et une identité plus marquée, d'abord pour proposer au public un site ressources qui recensera l'ensemble de l'offre parisienne en matière de pratiques amateurs, lieux de répétition, compagnies, acteurs associatifs, centres de diffusion, mais également toute l'offre municipale, centres Paris Anim', conservatoires.

Et on sait que les besoins en répétitions du point de vue des compagnies, notamment dans les pratiques amateurs, sont extrêmement importantes. Vous le savez, parce que vous le voyez dans chacun de vos arrondissements. Elle revêtera aussi une nouvelle identité visuelle en cohérence avec la mue de son projet. Elle dévoilera son nouveau projet semestriel, riche en collaborations, avec de grands artistes chorégraphes...

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Excusez-moi. Là, vous êtes six au même endroit. Si vous voulez faire une mini-buvette, vous pouvez, mais ce serait mieux que ce soit à l'extérieur, à ce moment-là.

S'il vous plaît ! Madame DATI, vraiment, c'est très désagréable ! Vous êtes six au même endroit. Ecoutez, à ce moment-là, dites-leur de ne pas venir. Vous leur dites : "je refuse de vous parler". Vous pouvez le faire. Mme DATI et les autres, je suis d'accord. En l'occurrence, c'est parce que vous continuiez à parler, alors que je m'exprimais et que les autres s'étaient arrêtés.

Bref, s'il vous plaît, je vous demande un peu de respect pour tout le monde.

Maintenant, je vous laisse la parole, Monsieur HOCQUARD, en espérant que cela s'arrête, parce que c'est très désagréable pour tout le monde.

En tout cas, c'est parce qu'on a l'impression que vous avez une discussion. En tout cas, c'est animé. Ce serait bien que vous puissiez l'avoir dans un autre lieu. Ce n'est pas un lieu pour avoir des discussions privées. Merci.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint. - Je vais donc conclure sur la question des pratiques amateurs. Merci.

Dernier élément : elle poursuivra son cycle de rencontres "Amateurs ? Oui et alors" en ouvrant le champ à de nouvelles réflexions autour du statut amateur, son rôle et sa place dans la création. C'est pourquoi - et vous l'avez souligné, cher Philippe DUCLOUX - nous augmentons cette année la subvention de 200.000 euros à la Maison des pratiques amateurs.

Il faut le souligner parce que cela vient accompagner cette dynamique et cela vient aussi accompagner ce besoin réel que nous avons ressenti, que nous voyons pour la montée en puissance des pratiques amateurs sur le territoire, qui est voulue par la Ville et est un signe, à mon sens, de bien-être des Parisiens, parce que, quand on consacre son temps et son énergie et quand on est de plus en plus nombreux à consacrer son temps et son énergie à des pratiques artistiques, c'est aussi un signe que la société va bien.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 347.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2018, DAC 347).

Je vous remercie.

2018 DAC 605 - Convention de mise à disposition entre la Ville et le Museum national d'histoire naturelle relative au dispositif de sécurité nécessaire à l'organisation sur le site du Parc zoologique de Paris.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAC 605 et l'amendement technique n° 150. Il s'agit de la convention de mise à disposition entre la Ville et le Muséum national d'histoire naturelle, une convention relative au dispositif de sécurité nécessaire à l'organisation sur le site du Parc zoologique de Paris. Il s'agit d'un amendement technique.

Monsieur HOCQUARD, je vous donne la parole pour me dire que c'est...

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint. - Un amendement technique.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Voilà. Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 150 de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 150 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 605 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté à l'unanimité. (2018, DAC 605).

Je vous remercie.

2018 DAC 770 - DU - DAJ - Avenant au B.E.A. sur locaux cultuels de l'Institut des cultures d'islam 56, rue Stephenson (18e), au profit de l'association "Société des habous et des lieux saints de l'islam".

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAC 770 - DU - DAJ : avenant au B.E.A. sur locaux cultuels de l'Institut des cultures d'islam du 56, rue de Stephenson, dans le 18e, au profit de l'association "Société des habous et des lieux saints de l'islam".

La parole est à Mme Danielle SIMONNET, pour 5 minutes, puis M. Pascal JULIEN.

Mme Danielle SIMONNET. - Ecoutez, mes chers collègues, je ne prendrai pas forcément les cinq minutes parce que vous connaissez ma position au sujet de l'Institut des cultures d'islam, mais je continue à l'exprimer dans cette Assemblée. Je demande à toutes et à tous de bien la respecter, ce qui n'a pas toujours été le cas. Je continue à être convaincue qu'il faut respecter la loi de 1905, qu'il ne faut pas y contrevenir et que par la création de l'Institut des cultures d'islam, en créant la confusion entre le cultuel et le culturel, nous avons enfreint les principes de la loi de 1905. La loi de 1905 garantit la liberté de conscience. Elle garantit aussi le libre exercice des cultes, mais elle estime que c'est à la communauté de croyants de financer leurs lieux cultuels.

A travers le montage de l'Institut des cultures d'islam sur ces deux sites, nous n'avons pas respecté le principe qui vaut que, pour la construction d'un lieu cultuel, c'est un bail emphytéotique et c'est la communauté des croyants qui finance la construction. Nous l'avons contourné avec un montage qui ne respecte pas strictement cela. Le projet de délibération continue sur cette confusion dans sa première partie, revient sur les difficultés qu'il a pu y avoir d'un point de vue juridique, parce que la structure, pour reprendre le lieu cultuel, n'était pas strictement culturelle, mais culturelle et culturelle. Il a donc fallu que la structure se redéfinisse pour pouvoir avoir la gestion du lieu cultuel.

Je sais bien que vous allez, par tous les arguments habituellement développés, au contraire, défendre ce bilan. Je continue à être en désaccord avec cela. Comme vous le savez, mes positions pour la défense de la laïcité, je

continue de les avoir en direction de l'ensemble des religions. Vous connaissez mes positions, à la fois contre le financement des crèches confessionnelles loubavitch ou des associations familiales catholiques. Vous connaissez mes prises de position contre le financement d'un temple protestant qui ne relevait absolument pas du patrimoine de la Ville, dans le cadre de l'esprit de la loi de 1905.

Je continuerai à défendre ces principes de la laïcité, parce que la laïcité, c'est à la fois un principe d'organisation de notre République qui garantit l'égalité de toutes et tous et qui permet de garantir l'égalité de tous les citoyens dans l'exercice de leur souveraineté, quels que soient leurs engagements spirituels, quelles que soient leurs convictions religieuses pour débattre de l'intérêt général en dehors de toute vérité révélée, mais c'est aussi un universalisme qui émancipe. J'estime que commencer par mettre le petit doigt en contribuant à financer un lieu de culte ici pour les uns, en soutenant des crèches confessionnelles là pour les autres, en contrevenant aussi à d'autres principes de laïcité dans des appellations de places, comme ce fut le cas pour la place Jean-Paul II, ce n'est pas la laïcité, ce n'est pas la Révolution française que l'on respecte et la souveraineté du peuple constitué en tant que peuple politique. Mais on tombe dans une logique qui vise à prendre les citoyens non pas dans leur égalité, mais comme si on pouvait les subdiviser par sous-appartenances communautaires, comme si on pouvait, du coup, opérer une logique clientéliste à l'égard de tel ou tel.

Je pense et je continue de penser que, sur la partie culturelle, ce qui n'est pas l'objet du projet de délibération d'aujourd'hui et j'en conviens, le quartier de la Goutte-d'Or aurait besoin d'un lieu culturel, laïc, qui émancipe, qui permette l'appropriation sociale et de la culture de toutes et tous, qui garantisse aussi la diversité culturelle. Je continue à désapprouver ce choix politique qui est celui, hélas, qui se poursuit d'un mandat à un autre.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Bien.

La parole est à M. Pascal JULIEN.

M. Pascal JULIEN. - Le projet de délibération fondateur de l'I.C.I. a été l'objet d'un recours qui a d'abord été rejeté, puis gagné en appel. La Ville s'est donc pourvue en cassation devant le Conseil d'Etat, qui a confirmé l'annulation de la délibération sur un point mineur. La société bénéficiaire du bail emphytéotique administratif - un B.E.A. -, la Société des habous et des lieux saints de l'Islam, n'a pas le statut d'association culturelle, mais au contraire, culturelle.

Ce point est tellement mineur que l'arrêté du Conseil d'Etat explique que la Ville peut tout à fait régulariser, enfin, la société peut régulariser cela. C'est pour cela que l'on a un projet de délibération aujourd'hui : pour régulariser une situation mineure.

Ce recours a donc échoué. C'est un recours que vous auriez pu déposer, Danielle SIMONNET, parce que c'est un recours contre toute la délibération pour vos arguments, avec vos arguments. Ce que souhaitait l'auteur du recours, c'est faire annuler totalement la délibération en disant : "On a un montage qui n'est pas conforme à la loi de 1905, etc."

C'est tout le discours que vous tenez. Le problème, c'est que c'est faux. C'est ignorer les faits juridiques et financiers. Je vous mets au défi de me montrer comment 1 euro va à cette... Ce n'est pas vrai, ce n'est pas cela. Il n'y a aucun financement. La loi de 1905 est parfaitement respectée. La Ville a utilisé une possibilité ouverte par le C.G.C.T. Franchement, c'est un échec politique pour l'auteur du recours, et donc, pour vous aussi, et une victoire pour ceux qui avaient innové et imaginé ce dispositif parfaitement conforme à la loi de 1905.

D'ailleurs, il y a ce soir l'inauguration d'une exposition "Art Java". Je vous invite, Danielle SIMONNET, à venir voir cette exposition. Venez à l'I.C.I. et dites-nous si vous y trouvez tout ce que vous racontez. Pas du tout. Il y a deux propriétaires. Je ne vous ai pas interrompue. Il y a deux propriétaires qui coexistent. Ils sont voisins de palier. Ah, la belle affaire ! Quand on est voisin de palier, on se parle, on se dit bonjour, ça va ? On gère des problèmes de copropriété. Peut-être, parfois, on s'engueule, plus maintenant d'ailleurs.

Je ne comprends pas votre obsession à nier la réalité. Venez voir cette exposition, qui montre les artistes qui traitent de sujets aussi variés que la disparition de la biodiversité à Java, le lien entre nature et spiritualité. Ils traitent de la montée de l'Islam radical et évoquent le poids du colonialisme indonésien à Java.

Allez-y en semaine, allez boire un pot là-bas. Allez rencontrer, allez à la prière du vendredi. A moins que vous ne soyez évidemment pour l'interdiction des cultes, mais c'est une autre affaire.

Maintenant, je vais vous dire, quand il y a une manifestation religieuse, le Pape vient à Paris, cela peut lui arriver. Evidemment, le Préfet va organiser un peu les choses, des policiers vont veiller à ce que cela se passe bien.

Attention ! C'est peut-être de l'argent qui va à la religion. Quand on vous écoute, on se dit, mais alors, où est la limite ? Je pense que votre attitude est une intolérance, et je dis le mot, c'est de l'intolérance ! Je suis laïque, la laïcité, c'est la protection du libre exercice de religion. La laïcité, c'est la coexistence pacifique entre religion, laïque, athée. Je suis athée et anticlérical. Je le dis. Et ce n'est pas contradictoire.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - S'il vous plaît, la parole est à M. Pascal JULIEN.

M. Pascal JULIEN. - Je suis pour la tolérance. Je vous demande, Madame la Présidente, de faire respecter... Parlons de tolérance. Tolérez que je ne sois pas d'accord avec vous. Chaque fois que l'on n'est pas d'accord avec vous, cela part en vrille !

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - S'il vous plaît, la parole est à M. JULIEN.

M. Pascal JULIEN. - J'ai quelques témoins dans la salle sur tous les bancs. Qui ai-je insulté ? Personne. Je dis que votre discours est un discours d'intolérance, avec tout le respect, l'estime, la complicité même que j'ai avec vous sur bien des sujets.

Je vous invite à venir plus souvent à l'I.C.I., avec moi ou sans moi, regarder les faits. Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Frédéric HOCQUARD.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint. - On va commencer par essayer de s'écouter un peu. On va revenir au fond sur le projet de délibération, et pas avoir un débat qui est un débat récurrent, vous l'avez noté, Madame SIMONNET, sur la question de la laïcité. Souffrez que nous puissions défendre ce projet de délibération tout en étant laïques, c'est mon cas, je crois que c'est le cas de cette Assemblée, de la Ville, de l'ensemble des intervenants, comme je souffre que vous puissiez ne pas être d'accord avec ce projet de délibération, sans penser que cela cacherait un anticléricalisme... Non pas un anticléricalisme, mais que cela pointerait du doigt une religion en particulier. Essayons de nous respecter dans la discussion.

C'est un projet de délibération qui vise à régulariser la situation du bail des locaux de l'Institut des cultures de l'Islam. Je rappelle que l'Institut des cultures de l'Islam depuis 2006, est un institut culturel dont la mission vise à faire connaître la diversité et la richesse des cultures de l'Islam...

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - S'il vous plaît. Chacun s'est un peu dissipé. Tout le monde parle... Allez-y.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint. - M. Pascal JULIEN a rappelé avec intérêt, au-delà de l'exposition sur Java, ce que faisait l'Institut des cultures de l'Islam. Vous avez parlé, Madame SIMONNET, d'un rôle dans ce quartier. Nous avons ouvert des lieux culturels dans ce quartier. J'ai parlé de Fleury Goutte d'Or, une autre partie du quartier, qui est différente, c'est un lieu de musiques actuelles. Je ne vais pas rappeler tout ce que j'ai dit tout à l'heure.

Un lieu culturel a été ouvert là, tourné sur les cultures d'Islam, que ce soit à travers des expositions, ou un certain nombre d'actions organisées là, et qui visent justement à créer du lien social, à pouvoir organiser des espaces de dialogue, culturels et artistiques.

C'est respecté, c'est l'objet de l'Institut des cultures d'Islam depuis qu'il existe à cet endroit. Il y a eu différents recours. Nous souhaitons, de ce point de vue, qu'on régularise le bail, forts de ce que nous a demandé de faire le Conseil d'État. Voilà ce que je peux vous dire sur cet avenant à la convention, rapidement, sans rentrer dans un débat entre nous, et je ne sais pas jusqu'où il faudrait le pousser, peut-être au-delà de cette instance, sur les questions de savoir qui est laïque un peu, beaucoup, passionnément, à la folie dans cette salle.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 770 - DU - DAJ.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est donc adopté. (2018, DAC 770 - DU - DAJ).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif au théâtre Astral du bois de Vincennes.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen des vœux non rattachés. Le vœu n° 129 est relatif au théâtre Astral du bois de Vincennes.

Monsieur Nicolas BONNET-OULALDJ, vous avez la parole.

(Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, remplace Mme Olivia POLSKI au fauteuil de la présidence).

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Cela tombe bien, parce que Pénélope KOMITÈS qui va présider connaît très bien ce lieu, puisqu'il s'agit du Parc floral et du théâtre Astral qui a une convention d'occupation jusqu'en 2020 dans le Parc floral.

Par ce vœu, je demande que la ville accorde une aide exceptionnelle prenant en compte la perte de recettes du théâtre, liée aux contraintes de l'État en termes de sécurité, au plan "Vigipirate".

La Ville pourrait aussi, dès maintenant, réunir les acteurs du théâtre Astral pour développer ensemble son projet, notamment en vue d'un renforcement de ses activités en direction de la création et de l'accueil culturel.

La ville pourrait demander, en étant force d'initiatives et de propositions, aux autres partenaires publics, notamment au Ministère de la Culture, à la DRAC, à la Région Ile-de-France, à d'autres collectivités locales qui bénéficient de ce théâtre, d'augmenter ou d'accorder des subventions au théâtre pour qu'il puisse poursuivre son projet.

Ce théâtre assure aux enfants, dès leur plus jeune âge, l'accès à la culture, et notamment l'éducation au théâtre, avec une programmation adaptée et intervient notamment dans les écoles de la Ville de Paris, mais aussi d'autres communes autour du bois de Vincennes.

Considérant la localisation de ce théâtre et de sa programmation, nous pensons que la Ville a tout intérêt à maintenir ce théâtre, qui aujourd'hui est en danger. En 2016, il a fait une demande de redressement auprès du T.G.I. de Paris, qui lui a donné une réponse à favorable en 2017.

Comme je l'ai dit tout à l'heure, ce théâtre est victime d'obligations de l'État, notamment du plan "Vigipirate" renforcé en 2015, le théâtre a perdu 40.000 euros de billetterie chaque année. Dans ce cadre, le juge avait néanmoins pris en compte dans ce plan de redressement, une augmentation indispensable des finances publiques pour la pérennisation de l'activité. Cette augmentation n'a pas eu lieu. Le théâtre est toujours dans une situation qui risque de le mettre en péril. Il a fait une demande de révision du plan de redressement.

Il convient de renforcer le lieu dans sa dimension de création d'accueil des jeunes spectateurs, des artistes amateurs, ainsi que ses partenariats avec les écoles de la Ville.

Voilà le sens de ce vœu. Je vous demande évidemment que l'on puisse se retrouver. Je sais que des députés, des parlementaires de la République "En Marche !" ont répondu favorablement à une demande par courrier du théâtre. Je sais que Bruno JULLIARD avait un œil sur ce sujet et qu'il était assez favorable au travail de ce théâtre. Nous avons changé d'adjoint à la culture. Christophe GIRARD m'a dit qu'il ne pouvait pas répondre, mais j'espère que par ce vœu, nous allons pouvoir nous réunir et voter unanimement pour soutenir la pérennité de ce théâtre.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. HOCQUARD.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint. - Merci, Monsieur BONNET-OULALDJ.

Quelques mots sur le théâtre Astral dans le bois de Vincennes, théâtre connu au-delà du 12e arrondissement. C'est un théâtre parisien, qui depuis des années réalise un travail extrêmement important, que la Ville soutient depuis des années.

Les difficultés de l'association, notamment ses difficultés financières, je vais vous les préciser, sont une dégradation assez régulière, liée aussi à des questions d'équilibre financier de l'association puisque, effectivement, les difficultés financières sont antérieures aux attentats et sont dues au modèle économique sur lequel il faudrait peut-être retravailler avec le théâtre Astral.

L'association "Théâtre Astral" a donc fait une demande de subvention exceptionnelle, qui a fait l'objet d'un arbitrage défavorable en raison des contraintes budgétaires qu'il peut y avoir.

C'est pourquoi, par rapport à votre vœu, il y aura une réponse favorable, avec un amendement à votre vœu, qui serait de supprimer le premier attendu, c'est-à-dire de demander que nous ayons, par ce vœu, une augmentation de notre subvention, qu'il y ait un soutien par rapport à la question du théâtre Astral, évidemment, qu'il y ait un regard particulier par rapport à la question du théâtre Astral, évidemment, mais il est, à cette étape, compliqué de demander, par ce vœu, qu'il y ait une augmentation de la subvention pour le théâtre Astral.

Donc, oui pour une attention particulière sur le théâtre Astral, oui pour travailler avec l'ensemble des partenaires publics pour trouver avec eux comment on redresse la situation. J'émettrai un avis favorable, sous réserve de cet amendement.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci.

J'ai une explication de vote de Mme MÉHAL.

Mme Fadila MÉHAL. - Le groupe Démocrates et Progressistes est évidemment très attaché, vous l'avez souligné, à l'action spécifique de ce théâtre en direction des enfants, qui sont tellement rares d'ailleurs. Ce travail est salué par tous.

Mais c'est vrai que nous étions particulièrement préoccupés par la situation financière de cet équipement. Nous nous réjouissons, d'ailleurs, que sous l'impulsion de la Ville, un comité de suivi des partenaires puisse se mettre en place pour une pérennité, à la fois de la diversification des financements, mais aussi pour asseoir finalement un modèle économique plus fiable, et en tout cas, inscrit dans la durée. C'est pour cela que nous voterons l'amendement.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci.

Monsieur BONNET-OULALDJ, vous acceptez l'amendement ?

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - J'accepte, et j'en profite pour faire part à Mme MÉHAL que les parlementaires de la République En Marche ont été saisis sur....

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Monsieur BONNET-OULALDJ, c'est oui ou non.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - ... sur le fond de la vie associative et que le théâtre attend aussi une aide de la part des parlementaires.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Bien.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 129 ainsi amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu amendé est adopté. (2018, V. 495).

Vœu déposé par le groupe DP relatif à la dénomination du Théâtre de la Ville.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Nous passons au vœu n° 130 relatif à la dénomination du Théâtre de la Ville.

La parole est à Mme MÉHAL.

Mme Fadila MÉHAL. - Merci, Madame la Maire et chers collègues.

Vous le savez, le Théâtre de la Ville est un joyau de notre patrimoine culturel, il est situé en plein cœur de Paris.

Ce théâtre a porté, depuis beaucoup d'années, des noms très différents. Je vais les citer, le Théâtre Lyrique en 1862, le Théâtre historique en 1875, le théâtre des Nations en 1879, le théâtre Sarah-Bernhard en 1898, et le Théâtre de la cité sous l'occupation, puis de nouveau, le théâtre Sarah-Bernhard qui a été vécu de façon importante.

Sarah Bernhard a pris la direction de ce théâtre en 1898. Elle lui a donné son nom, l'a administré, l'a animé pendant 25 ans. Mais vous le savez sans doute, selon la grande histoire, celui-ci a dû changer son nom sous l'occupation, en raison des origines juives de l'artiste.

Considérant en effet qu'outre qu'elle fut directrice de théâtre, cette grande actrice dramaturge faisait d'elle une figure importante du théâtre français parisien, jusqu'à d'ailleurs être surnommée par ses contemporains "la voix d'or", ou même "l'impératrice du théâtre". D'ailleurs, le terme de monstre sacré a été inventé pour elle.

Tout cela pour dire qu'en effet, il n'est que justice que ce nom lui revienne, après qu'elle ait été discriminée honteusement, pendant la période noire que vous connaissez.

Il y a beaucoup d'hommages qui lui sont dédiés à Paris. Je pense à la plaque commémorative dans le 6e, ou le square Sarah-Bernhard dans le 20e. Mais il était important que des noms de personnalités soient aussi associés à des espaces pertinents, culturels, en lien avec leur histoire de parcours.

C'est pour toutes ces raisons et pour féminiser aussi les noms des institutions publiques, que notre groupe demande que soit apposé à côté du nom du Théâtre de la Ville, celui de Sarah-Bernhard.

Je vous remercie.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - M. HOCQUARD pour vous répondre.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint. - Rapidement, parce que vous avez dit l'essentiel. C'est évidemment un avis tout à fait favorable à cette proposition.

Deux choses à bien voir. D'abord, parce que ce n'est que justice que l'on redonne ce nom de Sarah-Bernhard à ce théâtre. Cela viendrait aussi rappeler, je le dis, la place qu'avaient à la fin du XIXe et au début du XXe siècle, les artistes d'origine juive dans la création à Paris, et la création particulièrement lyrique et la création théâtrale. Cela viendrait aussi souligner ceci.

Deuxième chose, il faut proposer cela au Conseil d'administration du Théâtre de la Ville puisque je crois qu'il doit décider aussi sur ce sujet, et faire attention que ce soit Théâtre de la Ville-Sarah-Bernhard, de manière à ce que la communication et les éléments de visibilité du Théâtre de la Ville, on n'ait pas l'impression que le Théâtre de la Ville n'existe plus parce qu'on lui aurait changé son nom. Tout à fait favorable à ce vœu.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci.

J'ai une explication de vote de Mme DUMAS.

Mme Catherine DUMAS. - Merci, Madame la Maire.

Explication de vote pour dire que le groupe LRI s'associe à l'initiative du groupe Démocrates et Progressistes et votera ce vœu.

Comme cela a été dit, Sarah Bernhard fut le premier monstre sacré français, selon l'expression même de Jean Cocteau. Elle fut également la directrice du théâtre pendant 25 ans, et celui-ci porta son nom pendant de longues années, sauf pendant la période sombre de l'occupation.

Cinquante ans après le dernier changement de nom du théâtre, il nous apparaît tout à fait légitime de redonner au théâtre le nom de celle dont la vie lui fut si intimement liée. Comme l'a dit M. HOCQUARD, il ne faut pas supprimer la dénomination Théâtre de la Ville qui est aujourd'hui le signe d'un établissement apprécié des Parisiens. Il est judicieux donc de lui accoler le nom de Sarah Bernhard et ainsi de renouer avec l'histoire, en rappelant le lien fort existant entre elle et ce théâtre. Nous voterons donc ce vœu.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 130 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2018, V. 496).

Vœu déposé par les groupes UDI-MODEM et LRI relatif à l'Académie de la Grande Chaumière.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Nous passons au vœu n° 131 relatif à l'Académie de la Grande Chaumière.

Je donne la parole d'abord à Mme LECOUTURIER, puis M. LECOQ, qui vont se partager les 2 minutes.

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Permettez-moi, en introduction, de remercier M. HOCQUARD qui remplace M. GIRARD et de regretter l'absence de M. GIRARD.

Cela étant dit, l'Académie de la Grande Chaumière, véritable lieu mythique artistique à Paris, qui a accueilli les plus grands professeurs de dessin et de sculpture comme Zadkine, Bourdelle ou Fernand Léger, qui a reçu les non moins célèbres élèves comme Gauguin, Modigliani, Giacometti, ou Zao Wou-Ki, ce lieu aujourd'hui est en danger.

Ce lieu est en danger parce que l'immeuble qui abrite l'atelier où des centaines d'élèves exercent encore, va être mis aux enchères le 16 octobre prochain.

A ce jour, aucune garantie n'a été donnée à l'Académie quant à la poursuite des activités artistiques de cette école. C'est pourquoi notre groupe UDI-MODEM ainsi que notre ami Jean-Pierre LECOQ, qui est le maire du 6^e arrondissement, où est implantée cette Académie de la Grande Chaumière, demande par ce vœu que la Mairie de Paris mette tout en œuvre, toutes les actions qui sont en son pouvoir, pour que cette Académie de la Grande Chaumière reste dans cet endroit mythique, y compris, on peut se réserver également le droit de préemption à l'issue de la vente aux enchères.

C'est un devoir pour nous, élus, que des ateliers comme celui-ci restent dans le quartier de Montparnasse et subsistent dans notre Ville de Paris.

Je vous remercie.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Monsieur LECOQ ?

M. Jean-Pierre LECOQ, maire du 6^e arrondissement. - Béatrice LECOUTURIER a dit l'essentiel. C'est effectivement un lieu mythique. C'est d'ailleurs un des derniers lieux qui restent du Montparnasse du début du XX^e siècle.

La tour Montparnasse, comme on le sait, a fait disparaître 400 ateliers d'artistes. C'est en même temps un lieu où vivent des artistes, il y a un modèle économique, il y a encore des modèles qui sont là, des cours qui sont donnés pour tous les amateurs de dessin.

Je pense qu'il faut vraiment que, sur tous les rangs de cette Assemblée, on se mobilise - je sais que le cabinet de la Maire l'est également - pour que l'on trouve une solution, sous une forme à déterminer.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, M. HOCQUARD.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint. - Merci, Madame la Maire, merci aux différents intervenants.

Effectivement, je vous remercie pour ce vœu. Mais comme vous l'avez indiqué, l'Académie de la Grande Chaumière est une école d'art privée, fondée en 1904 par l'artiste suisse Martha Stettler, qui est située dans le 6^e arrondissement.

L'immeuble a été légué, en 2017, à la fondation Notre-Dame-les Bernardins, aux Apprentis d'Auteuil et à l'Association de prévoyance du notariat, qui ont décidé de le mettre en vente le 16 octobre prochain.

L'Académie Charpentier, locataire d'un bail commercial depuis 1957 lui donnant accès aux 510 mètres carrés des ateliers historiques, s'inquiète de la poursuite de l'activité de l'Académie à l'issue de ce bail. Si c'est un lieu

important et un lieu culturel important, la situation de l'Académie est fragile, mais la Ville de Paris, en l'absence totale de liens avec ces structures, ne peut malheureusement pas faire des miracles.

En effet, il s'agit d'une structure entièrement privée. Les Ateliers des Beaux-Arts de la Ville n'entretiennent aucune relation avec elle et aucun des enseignants n'y enseigne. En Outre, la Ville de Paris n'est pas propriétaire du bâtiment.

Vous faites une demande de soutien pour trouver une solution et je vous ai entendu, Monsieur le Maire, dans votre intervention et je pense donc que là, c'est tout à fait favorable à cette partie. Par contre, sur la question de la demande de préemption, je pense que c'est une option qui n'est pas envisageable dans la mesure où il n'est pas dans la politique de la Ville de préempter des immeubles.

En tout cas, vous nous le reprocheriez, comme vous nous le reprochez sur la question du logement social, par exemple quand on fait des préemptions dans le 6e arrondissement, dans un quartier où le prix du mètre carré à mon avis est très élevé.

Je vous propose donc d'amender votre vœu en supprimant la référence à la préemption. Par contre, je donnerai un avis favorable, au nom de l'Exécutif, sur le vœu, sous réserve de cet amendement.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Madame LECOUTURIER, Monsieur LECOQ, vous acceptez la proposition ?

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Oui, nous acceptons la proposition.

M. Jean-Pierre LECOQ, maire du 6e arrondissement. - J'accepte la proposition mais il faudra que l'on se voie avec M. HOCQUARD, car manifestement il connaît mal certains sujets qui concernent le 6e arrondissement.

Je ne suis pas hostile du tout aux préemptions, surtout lorsqu'elles sont intelligentes. Là, je ne dis pas que c'est la bonne solution, mais que l'on se réunisse et que l'on en parle, et n'ayons pas de sous-entendus, je dirais, qui ne font même pas ancien monde, qui sont préhistoriques.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 131 des groupes UDI-MODEM et LRI ainsi amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ? Personne.

Abstentions ?

Le vœu amendé est donc adopté. (2018, V. 497).

Vœu déposé par le groupe SOCA relatif au soutien aux salles de cafés-concerts.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu n° 132 relatif au soutien aux salles de cafés-concerts et la parole est à Mme MAQUOI.

Mme Nathalie MAQUOI. - Merci, Madame la Maire.

Paris est riche de nombreuses salles de concert, de cafés-concerts, qui permettent une programmation variée, diverse, un rôle d'animation culturelle de proximité, de lien social pour les Parisiens et les Parisiennes. Or, cet été, on a pu constater la fermeture de "La Féline", la fermeture administrative par exemple de l'"Espace B", et il y aurait encore d'autres exemples.

Il y a aussi la difficulté de ces établissements devant les nouvelles réglementations qui les obligent à des travaux de mise aux normes. Ainsi, il nous semble qu'il y a un chemin à trouver pour concilier leur existence, essentielle pour la diffusion des musiques actuelles, et la quiétude des riverains.

C'est pourquoi nous demandons que la Mairie de Paris saisisse le Préfet de police pour envisager au cas par cas des solutions aménagées, bien sûr en concertation avec les mairies d'arrondissement concernées. On pourrait envisager au cas par cas des fermetures partielles ou des réductions de jauge de public pour une période donnée, qui leur permettraient de réaliser ces travaux sans une fermeture totale de ces établissements.

Nous demandons aussi dans un deuxième point que la Mairie de Paris envisage des modalités de soutien financier aux cafés-concerts parisiens. Cela peut rentrer dans sa politique culturelle de soutien aux musiques actuelles et cela permettrait la réalisation des travaux d'urgence, comme par exemple l'insonorisation, l'accessibilité ou les mises aux normes.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, M. HOCQUARD.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint. - Merci, Madame la Maire, merci, Madame MAQUOI, pour ce vœu auquel je vais émettre un avis favorable.

Vous l'avez souligné, les cafés, les petites salles de concert parisiennes font partie de l'âme de cette ville et sont aussi des lieux de découverte, des lieux d'émergence dans le domaine artistique, notamment dans le domaine du rock. On a parlé de "l'électro", maintenant parlons du rock.

Merci de nous appeler à la vigilance sur ce sujet. Sur les deux points que vous posez dans votre vœu, nous avons déjà travaillé avec le Préfet de police et avec son cabinet, que j'ai vu la semaine dernière, et nous allons mettre en place un groupe de travail avec notamment le collectif "Culture Bar Bars", structure avec laquelle nous travaillons, pour regarder au cas par cas de quelle manière trouver des solutions pour qu'effectivement ces lieux puissent continuer à travailler et puissent continuer surtout à y programmer des concerts.

Deuxième chose, nous sommes actuellement en train de rediscuter avec le C.N.V., le Centre national des variétés, d'une convention, puisque nous avons une convention triennale qui s'arrête en 2018 et que nous reconduisons pour les 3 prochaines années, de manière à la réorienter et, à travers ces fonds, qui sont des fonds de financement principalement et des fonds d'investissement liés à des travaux, soit d'insonorisation, soit d'accès E.R.P., de manière à ce qu'ils puissent venir prioritairement sur ces salles, afin que ces salles puissent continuer et que l'on puisse continuer à y écouter de la musique et venir écouter des concerts. On a eu quelques exemples cet été, pour ceux qui regardent la presse spécialisée, des exemples de lieux un peu emblématiques qui ont été obligés de fermer. Il n'est pas question que d'autres lieux ferment.

Ainsi, Préfecture de police et Ville de Paris, nous allons mettre tout en place pour éviter ces fermetures et pour que les salles de cafés-concerts continuent de résonner à Paris.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je vais donner la parole au Représentant du Préfet de police.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Conseillère, il n'est pas question pour la Préfecture de police de mettre un bonnet de nuit sur la Capitale, mais simplement de veiller au respect des réglementations qui s'appliquent à ce type de structures, les cafés-concerts.

Il y en a trois principales. La première, c'est la police des débits de boisson. Tout établissement qui se manifestera par des troubles à l'ordre public liés notamment aux nuisances sonores pourra faire l'objet d'une mesure de police administrative allant, comme je le disais tout à l'heure, d'un rappel à la réglementation jusqu'à une fermeture.

Le deuxième type de réglementation concerne la musique amplifiée. La Direction des Transports et de la Protection des Populations peut dans certains cas interdire à un établissement de diffuser de la musique amplifiée parce qu'il ne respecte pas les niveaux sonores maximaux pouvant être émis.

La troisième réglementation est celle qui est relative à la sécurité des personnes et au risque incendie, la fameuse réglementation E.R.P. Celle-ci est parfaitement stricte pour assurer que l'accueil des clients, l'accueil des spectateurs se fasse dans les meilleures conditions de sécurité.

Il est vrai que cette réglementation est rigoureuse et qu'elle pose un certain nombre de difficultés pour des établissements disposant de peu de moyens ou méconnaissant pour partie la réglementation. Je ne vais pas rentrer dans le détail des règles applicables à ce type d'établissement. On pourra vous l'écrire si vous le souhaitez, mais pour vous donner juste un grand principe, chaque établissement dispose d'un effectif théorique pouvant être accueilli. Cet effectif est calculé - pour un concert debout, par exemple, c'est 3 personnes au mètre carré -, et c'est en fonction de cet effectif théorique maximal que le nombre de dégagements et le nombre d'issues de secours devant être aménagés est déterminé.

Il se trouve qu'il y a une complexité supplémentaire lorsque ces établissements comportent un sous-sol qui accueille des spectateurs. C'est le cas d'un certain nombre d'entre eux, et cela emporte à la fois des risques plus importants, mais également des exigences plus rigoureuses.

Le service de la Préfecture en charge du contrôle de cette réglementation effectue un certain nombre de visites périodiques, à l'occasion soit des commissions de sécurité, d'ouverture, qui sont rares pour ce type d'établissement, soit à l'occasion de difficultés qui ont pu être signalées, mais surtout, et je le rappelle, il est également là en posture de conseil des gestionnaires de ces établissements. Or, trop souvent, que ce soit pour la police des débits de boisson ou la réglementation incendie, nous ne voyons les établissements qu'au moment où des difficultés se posent et jamais au stade où les gérants pourraient solliciter des demandes d'information, des demandes d'accompagnement de la part de la Préfecture de police qui, je le rappelle, a aussi cette fonction de conseil dans son portefeuille.

Enfin, dernier élément que je souhaite porter à votre connaissance s'agissant des établissements que vous avez cités. Dans aucune des situations, les établissements n'ont été mis devant le fait accompli. Les procédures et les échanges avec les services de la Préfecture ont duré de nombreux mois, de très nombreux mois. On aurait peut-être pu nous le reprocher s'il y avait eu des incidents. A chaque fois, les services de la Préfecture ont indiqué et prescrit avant de prendre les mesures radicales, certes, que sont les arrêtés de fermeture d'office de ces établissements.

Je précise également que si un certain nombre d'entre eux ont eu et ont des difficultés de respect de la réglementation incendie, d'autres également se sont ainsi manifestés par des problèmes liés à la police des débits de boissons pour la bonne tenue ou l'absence de bonne tenue de leur établissement.

Enfin, dernier élément et je finirai par ici, je rappelle qu'en 2016 la discothèque "Cuba libre" à Rouen a connu un incendie dans un sous-sol qui a provoqué la mort de 14 personnes. C'est dire que cette réglementation ne se construit pas au hasard, elle répond à des risques avérés.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 132 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2018, V. 498).

Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif à l'Hôtel de la Marine.

Vœu déposé par le GEP relatif à l'Hôtel de la Marine.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Nous allons passer aux vœux n^{os} 133 et 134 relatifs à l'Hôtel de la Marine.

Je ne vois pas M. BONNET-OULALDJ. C'est Mme PRIMET ?

Mme Raphaëlle PRIMET. - S'il y a bien une chose que l'on ne peut pas reprocher aux élus communistes, c'est leur constance. Rappelez-vous, nous nous sommes opposés à la mise à disposition de M. ARNAULT du bâtiment qui abritait le Musée des arts et traditions populaires, alors qu'il aurait pu accueillir le Musée de la mémoire de l'esclavage, comme le suggérait le rapport Zinsou.

Dans ce même rapport, il y avait une autre proposition, celle de l'Hôtel de la Marine, place de la Concorde. Ce lieu est incontestablement lié à notre histoire puisque c'est dans l'un de ces bureaux que Victor Schœlcher a signé le décret mettant définitivement fin à l'esclavage en France et dans ses colonies en 1848.

Le Président MACRON a annoncé que le musée, présidé par l'ancien Premier Ministre Jean-Marc AYRAULT, serait bientôt installé dans cet hôtel historique, mais quelques semaines après cette annonce, nous apprenions par la presse que la Réunion des Musées nationaux, sous la tutelle du Ministère de la Culture, négociait pour que les collections Al-Thani du Gouvernement qatari s'installent dans le même bâtiment pour vingt ans. Quelle ironie ou quel cynisme ! Un gouvernement pointé par toutes les associations de défense des droits humains, parce qu'il continue

une forme d'exploitation de ses travailleurs et que tout le monde qualifie d'esclavagisme moderne, va pouvoir, moyennant 20 millions d'euros, cohabiter avec une fondation pour la mémoire de l'esclavage. Je vous laisse juge de cette gifle aux droits humains que représente ce choix.

Nous souhaitons donc par ce vœu que le Conseil de Paris demande au Gouvernement de renoncer à ce projet qui, s'il allait à son terme, ferait honte à notre Capitale.

Nous savons que sur les 135 millions qui ont été nécessaires à la rénovation de ce bâtiment, l'Etat n'a trouvé que 10 millions d'euros et que la R.M.N. a dû emprunter 80 millions sur les marchés. Les 20 millions du Qatar arrivent à point nommé, mais peut-on brader notre patrimoine et insulter ainsi la mémoire de celles et ceux qui ont souffert de l'esclavage en les faisant cohabiter avec ceux qui en sont encore de nos jours les défenseurs ?

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Mme MOREL.

Mme Joëlle MOREL. - L'Hôtel de la Marine est un magnifique bâtiment du XVIIIe siècle et l'Etat est en train de brader son patrimoine prestigieux. A ce titre, nous demandons que le Conseil de Paris émette le vœu suivant :

- Que la Maire de Paris interpelle l'Etat en la personne de la Ministre de la Culture afin que l'Etat ne brade pas, même pour un temps limité, l'Hôtel de la Marine à la famille régnante du Qatar ;

- Deuxièmement que la Maire de Paris engage des discussions avec l'Etat sur l'usage de son patrimoine situé à Paris.

Je vous remercie.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme TAÏEB.

Mme Karen TAÏEB, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, permettez-moi avant de répondre aux vœux présentés par mes collègues du groupe Communiste - Front de Gauche et du groupe Ecologiste de Paris, de vous dire le plaisir qui est le mien de m'exprimer en tant qu'adjointe en charge du patrimoine.

Je tiens à remercier la Maire de Paris pour l'honneur qu'elle m'accorde en me confiant cette très belle délégation. Je tiens à saluer aussi ma prédécesseur, Véronique LEVIEUX, pour tout le travail accompli avec le sérieux qui la caractérise. Puis je voudrais évidemment saluer la présidente la 2e Commission, Mme LECOUTURIER.

Cela étant dit, et si vous le permettez, je ferai une seule réponse à vos deux vœux puisqu'ils présentent quelques nuances dans leurs considérants comme dans leurs attendus, mais ils demandent bien la même chose, à savoir que la Maire de Paris intervienne auprès du Gouvernement pour lui demander de cesser les négociations du Centre des monuments nationaux avec le Qatar, concernant la mise à disposition d'une partie des locaux de l'Hôtel de la Marine pour héberger la fameuse collection Al-Thani.

Ces vœux se fondant sur des informations qui ont fuité dans la presse, il y a deux semaines, j'ai tenu à vérifier directement auprès de Philippe BÉLAVAL, le président du Centre des monuments nationaux récemment reconduit dans ses fonctions, ce qu'il en était en réalité, afin de répondre à vos inquiétudes.

Il me paraît essentiel de rappeler que la Fondation Al-Thani, dont le but est la promotion de l'art et de la culture, expose régulièrement ses collections dans les musées les plus prestigieux, comme le Metropolitan à New York, le Victoria Albert Museum à Londres ou encore le Grand Palais l'année dernière. Celles-ci sont d'ailleurs exposées en ce moment au Château de Fontainebleau jusqu'au 8 octobre.

Cherchant un lieu pour exposer cette collection magnifique sur une période plus longue, la Fondation a exploré des pistes à Venise, New York, Londres, et c'est finalement Paris qui a été choisie. Je crois que, dans le contexte actuel, nous pouvons nous féliciter une fois de plus du pouvoir d'attractivité de notre ville.

Mais de quoi s'agit-il précisément ?

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Madame TAÏEB...

Mme Karen TAÏEB, adjointe. - De la location d'une salle de 400 mètres carrés de l'Hôtel de la Marine sur un total de 12.000 mètres carrés, soit environ 3 % de la surface totale. Cette opération de mécénat permettra aux

Parisiens et aux visiteurs de profiter d'une collection unique au monde, tout en participant au financement des travaux de l'Hôtel de la Marine. M. BÉLAVAL a précisé par ailleurs que l'accès de cette salle sera inclus dans le prix du billet et que la collection sera ainsi accessible à tous.

Cela n'a rien à voir avec le projet envisagé, il y a quelques années, qui consistait à louer l'Hôtel de la Marine dans le cadre d'un bail emphytéotique.

Enfin, je tiens à préciser que les négociations dont il est question ont lieu entre le Centre des monuments nationaux et la Fondation Al-Thani, et non pas avec l'Etat du Qatar.

Je sais qu'il ne me reste pas beaucoup de temps mais je tiens aussi à préciser que ce projet n'est absolument pas incompatible, comme l'affirme le vœu du groupe Communiste - Front de Gauche, avec celui de la Fondation pour la mémoire de l'esclavage - projet de l'Etat, je le rappelle - et que nous soutenons, bien entendu, comme s'y était engagé notre Conseil lors de la séance de septembre 2017.

La Maire a rencontré Jean-Marc AYRAULT à ce sujet, il y a quelques mois, et les échanges continuent entre ses équipes et celles de la Ville, notamment la Délégation générale à l'Outre-mer.

Pour toutes ces raisons, je vous propose de retirer vos vœux. A défaut, j'y apporterai un avis défavorable.

Merci.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci.

J'ai une demande d'explication de vote de M. VESPERINI.

M. Alexandre VESPERINI. - Sur le vœu du groupe Ecologiste, aussi curieux que cela puisse paraître, le groupe PPCI votera le vœu Ecologiste s'il est maintenu. C'est pour une raison très simple, il s'agit là d'un lieu extrêmement important qui historiquement est éminemment lié aux intérêts stratégiques de la France. L'Hôtel de la Marine, ce n'est pas n'importe quel monument et je me méfie toujours de ce type d'initiative qui vise à marchandiser un lieu qui ne doit pas servir pour accueillir...

Je n'ai rien contre la famille régnante qatari, je n'ai rien contre le Qatar ni aucun autre pays étranger par définition, cela étant dit, le groupe Ecologiste a raison de rappeler que ce lieu doit être sanctuarisé. Il est lié à des événements extrêmement forts de notre pays et si ce lieu doit être reconverti, il doit servir à exprimer les valeurs de notre pays, notamment les valeurs de liberté, les valeurs de liberté de la presse, dont je rappelle quand même qu'elles doivent être davantage exprimées, surtout après les attentats de "Charlie Hebdo", alors même qu'à New York il y a déjà un très grand musée qui a ouvert il y a peu de temps en faveur de la liberté de la presse.

Il y a des réflexions que nous devrions mener davantage sur ce sujet et c'est la raison pour laquelle nous voterons donc favorablement le vœu du groupe Ecologiste.

J'invite d'ailleurs les autres collègues à le voter. Merci.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur VESPERINI.

Je vais demander au groupe Communiste - Front de Gauche s'il maintient son vœu. Je vais demander au groupe Ecologiste s'il maintient son vœu.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 133 du groupe Communiste - Front de Gauche, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 134 du groupe Ecologiste de Paris, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

2018 DAC 390 - Attribution de la dénomination Jean d'Ormesson à la bibliothèque Europe (8e).

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Nous passons donc au projet de délibération DAC 390 qui est l'attribution de la dénomination "Jean d'Ormesson" à la bibliothèque Europe, dans le 8e arrondissement.

Je donne la parole à Mme d'HAUTESERRE, la maire du 8e.

Mme Jeanne d'HAUTESERRE, maire du 8e arrondissement. - Madame la Maire, mes chers collègues, le 18 mars 2010, Simone Veil faisait son entrée à l'Académie française, accueillie par le discours poignant et solennel de Jean d'Ormesson. Le 29 mai dernier, la place de l'Europe - Simone-Veil était inaugurée dans le 8e arrondissement, ainsi que la station de métro Europe qui s'appelle dorénavant "Europe - Simone-Veil". En tant que maire du 8e arrondissement, je trouvais que cela faisait sens de réunir ces deux immortels, figures emblématiques du XXe siècle. Aussi, je suis heureuse et fière que la bibliothèque Europe, tout à côté de cette place de l'Europe - Simone-Veil, puisse être dénommée "Bibliothèque Jean-d'Ormesson".

Comme vous le savez, Jean d'Ormesson était un écrivain, journaliste et philosophe français, né d'un père ambassadeur, issu d'une longue lignée d'aristocrates. Il a reçu une éducation privilégiée dans le respect des valeurs traditionnelles. Agrégé d'études supérieures de philosophie et normalien, il a été nommé, en 1950, secrétaire général du Conseil international de la philosophie et des sciences humaines à l'UNESCO, dont il deviendra président en 1992.

Son premier roman, "L'amour est un plaisir", est publié en 1956, suivi de son premier succès, "La Gloire de l'Empire", pour lequel il reçoit en 1971 le Grand Prix du roman de l'Académie française. Elu à l'Académie française en 1973, il sera le grand artisan de l'entrée sous la coupole de Marguerite Yourcenar, première femme à y siéger. Il qualifiera cette entrée de révolution pacifique et vivante.

Il a été nommé directeur général du "Figaro" en 1974, qu'il quittera en 1977 pour se consacrer pleinement à l'écriture. La reconnaissance s'invite sur son chemin. C'est la prestigieuse collection de la Pléiade qui lui ouvre ses portes en 2015, en publiant 4 de ses romans en un unique volume, alors qu'il est âgé de 89 ans. Entre humour et érudition, Jean d'Ormesson invite ses lecteurs à contempler à ses côtés la beauté du monde ainsi qu'à entrevoir l'avenir comme une espérance. Son dernier roman, "Et moi, je vis toujours", paraît à titre posthume en janvier 2018.

Son décès, le 5 décembre 2017, a ému les Français. L'homme public et respecté qu'il a su incarner a accompagné la vie politique française de la Cinquième République. Un hommage national lui a été rendu le 8 décembre aux Invalides par le président de la République. Lors de la séance du Conseil de Paris des 5, 6 et 7 février 2018, il a été émis le souhait d'attribuer le nom de Jean d'Ormesson à un lieu parisien. Afin de rendre hommage à ce grand écrivain, journaliste et philosophe, ce prince des lettres, ce conteur de la joie de vivre, au regard espiègle et rieur, j'ai proposé d'attribuer son nom à la bibliothèque Europe, dans le 8e arrondissement. L'établissement, créé en 1926, dispose de 320 mètres carrés et rouvrira en 2020 après d'importants travaux de rénovation.

Ce beau projet vise à ouvrir la bibliothèque vers un large public, à décloisonner l'offre des services et à promouvoir l'intergénérationnel. De nouveaux partenariats seront noués avec les acteurs du quartier. L'identité culturelle de la bibliothèque est donc placée sous le signe de la diversité des publics.

Mes chers collègues, je vous remercie pour votre attention. Merci, Madame la Maire.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme VIEU-CHARIER.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Madame la Maire, chers collègues.

Comme vous l'avez rappelé, Madame la Maire du 8e arrondissement, la commission de dénomination du 11 juin a effectivement choisi d'attribuer le nom de Jean d'Ormesson à la bibliothèque Europe, car nous voulons rendre hommage à un grand Parisien. De sa naissance dans la Capitale, le 16 juin 1925, à sa vie étudiante dans le 5e arrondissement, et à sa vie professionnelle exceptionnelle dans le monde des arts et des lettres, il n'a cessé d'être présent.

Nous rappelons, par cette dénomination, sa plume unique saluée par le succès de ses ouvrages, de son premier roman en 1956, à la consécration d'intégrer la Pléiade de son vivant, en 2015. C'était aussi un homme public respecté - vous l'avez dit aussi - qu'il a su incarner et à qui nous voulons rendre hommage. Observateur passionné et analyste érudit, il a brillamment accompagné la vie politique française de la Cinquième République. Il a été élu à l'Académie française en 1973. Il était alors le benjamin des immortels. Il est l'un des membres les plus remarquables de cette institution, militant par exemple pour que Marguerite Yourcenar puisse être la première femme à siéger sous la coupole. Un hommage national a été rendu à l'auteur de "Au plaisir de Dieu" le 8 décembre, aux Invalides.

Je vous propose, mes chers collègues, de voter ce projet de délibération.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 390.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DAC 390).

2018 DEVE 131 - Dénomination "allée Clarissa Jean-Philippe" attribuée à l'allée nord du square du Serment de Koufra située 30, avenue Ernest-Reyer (14e).

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DEVE 131 : dénomination "allée Clarissa Jean-Philippe" attribuée à l'allée nord du square du Serment de Koufra située 30, avenue Ernest-Reyer, dans le 14e arrondissement.

La parole est à Mme Carine PETIT.

Mme Carine PETIT, maire du 14e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

La Maire de Paris a souhaité qu'un hommage soit rendu à la policière municipale Clarissa Jean-Philippe, en attribuant son nom à une allée du square serment de Koufra situé porte d'Orléans, dans le sud de Paris.

Clarissa Jean-Philippe était née le 1er septembre 1988, à Fort-de-France, en Martinique. Elle est décédée à 27 ans, le 8 janvier 2015, à Montrouge. Elle a passé toute sa jeunesse dans la commune de Sainte-Marie, en Martinique. Après avoir obtenu son baccalauréat, Clarissa arrive en métropole en 2008, où elle choisit très rapidement de s'engager professionnellement dans la sécurité.

Très motivée, désireuse de réussir, elle a suivi une formation d'agent de sûreté et de sécurité privée. Mais elle a très vite souhaité devenir une policière pour servir la République. Elle va alors suivre plusieurs formations qui lui permettent, en octobre 2013, d'intégrer la police municipale de Montrouge en qualité de stagiaire. Elle devait recevoir son diplôme le lundi 12 janvier 2015, à l'issue de sa formation initiale, et devait être titularisée dans le corps des policiers municipaux.

Le 8 janvier 2015, dans l'exercice de ses fonctions, Clarissa est mortellement blessée lors d'un attentat. Nous pleurons tous alors "Charlie". Nous étions le jour d'après dans l'effroi et dans la peine. L'assassinat de Clarissa ne saurait être séparé des attentats contre "Charlie Hebdo" et l'Hyper Cacher de la porte de Vincennes.

Paris souhaite rendre ce juste hommage, symbolique par cette dénomination. Par ce vote, notre Assemblée rend aussi hommage, à travers Clarissa Jean-Philippe, à celles et ceux qui accomplissent leur mission de sécurité, de tranquillité publique, de santé publique, tous les jours avec courage, professionnalisme, au risque de leur vie pour notre République. Ils et elles assurent la protection de nous tous pour notre liberté, pour notre art de vivre ensemble.

Par ce vote aussi, je crois que nous pouvons adresser une pensée fraternelle à la Martinique. Nous adressons aussi une douce et affectueuse pensée à la famille de Clarissa, à ses parents. Un an après sa mort, Clarissa Jean-Philippe a reçu la légion d'honneur à titre posthume. Aujourd'hui, Paris rend hommage à Clarissa par cette dénomination d'une allée au sein du square du serment de Koufra, dans le 14e arrondissement, tout près de Montrouge, là où elle a trouvé la mort.

Je vous remercie.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Maire.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme VIEU-CHARIER.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Madame la Maire du 14e arrondissement, merci pour votre intervention, car, oui, il était important que Paris rende hommage à Clarissa Jean-Philippe.

Clarissa Jean-Philippe, vous l'avez rappelé, était une jeune policière municipale de Montrouge. Elle a été assassinée le 8 février 2015, au lendemain de l'attaque contre "Charlie Hebdo" par Coulibaly, complice des frères Kouachi, et à la veille de la prise d'otages de l'Hyper Cacher. Les faits se sont déroulés à Montrouge, en effet, mais le sacrifice de Clarissa Jean-Philippe est entièrement lié aux attentats contre "Charlie Hebdo" et contre l'Hyper Cacher. Paris se doit de se souvenir de ce sacrifice, partie intégrante de la douleur collective que nous ressentons en pensant à janvier 2015.

Clarissa Jean-Philippe est tombée dans l'accomplissement de son devoir. Je veux rappeler ici ce que les siens nous ont dit : ils se souviennent de ce grand sourire qui ne la quittait jamais, et surtout de son extrême jeunesse. Nos pensées vont évidemment à sa maman, avec qui la Ville de Paris est en contact, à sa famille, à ses amis, à ses proches, à ses collègues. Nos pensées vont aussi aux habitants de la ville de Sainte-Marie, en Martinique, où Clarissa Jean-Philippe a grandi, et bien sûr, elles vont à tous les policiers qui exercent un difficile métier. Ils en font l'écho, d'ailleurs, en ce moment, et c'est important de le rappeler.

Nous honorerons la mémoire de Clarissa Jean-Philippe le 8 janvier prochain en inaugurant officiellement, et grâce à votre vote, mes chers collègues, l'allée qui portera désormais son nom dans le 14e arrondissement.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci, Madame VIEU-CHARIER.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 131.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DEVE 131).

2018 DEVE 133 - Dénomination "jardin Arnaud Beltrame" attribuée au nouvel espace vert situé 2, rue des Minimes (3e).

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DEVE 133, qui est la dénomination "jardin Arnaud Beltrame" attribuée au nouvel espace vert, qui est situé 2, rue des Minimes dans le 3e arrondissement.

Je vais d'abord donner la parole à M. Pierre AIDENBAUM.

M. Pierre AIDENBAUM, maire du 3e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Jeudi dernier, avec la Maire de Paris, nous avons posé la première pierre de la caserne des Minimes, cette opération de transformation d'une caserne en une opération à la fois immobilière de 70 logements sociaux, intermédiaires et familiaux, également une nouvelle crèche de 90 berceaux qui verront le jour fin 2019, et également, sur ce même lieu, une petite cité artisanale de 8 à 10 lieux pour y installer des artisans. Mais pas seulement : la cour intérieure, qui fait 2.200 mètres carrés, qui était utilisée naguère comme un parking, sera transformée en un jardin public arboré d'une plantation de 16 aulnes à feuilles en cœur, jardin qui sera ouvert sur tout le quartier, aux mêmes horaires que les jardins de la Ville de Paris.

Après en avoir parlé avec la Maire de Paris, Anne HIDALGO, nous avons souhaité que dans ce haut lieu symbolique de la gendarmerie que représente cette caserne, il nous est apparu comme une évidence et un devoir de faire vivre la mémoire et la bravoure de celui qui s'est substitué à un otage le 23 mars dernier, qu'il a payé de sa vie. Je veux naturellement parler du lieutenant-colonel, aujourd'hui colonel Arnaud Beltrame, victime de la barbarie terroriste islamiste.

Pour honorer ce sacrifice et témoigner ce respect, la Commission de dénomination des lieux et places, qui s'est réunie le 11 juin dernier, sous la présidence de Catherine VIEU-CHARIER, a décidé de donner un avis favorable à la demande que j'avais formulée avec la Maire de Paris pour que ce nouveau jardin porte le nom du colonel Arnaud Beltrame. Et c'est avec une grande émotion que le Conseil du 3e arrondissement, la semaine dernière, a voté à l'unanimité ce projet de délibération.

Aujourd'hui, le projet de délibération qui vous est présenté, que vous allez voter, je n'en doute pas, vient acter officiellement cette décision.

Je vous en remercie.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci.

Je vais donner la parole maintenant à M. Philippe GOUJON.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Le colonel Beltrame a accepté de prendre le risque de mourir pour que vive une innocente prise en otage par un terroriste, allant ainsi au cœur même de son engagement de soldat. La Nation a d'ailleurs choisi de retenir de cette journée endeuillée l'espoir suscité par cet acte de résistance, qui a ouvert les portes du Panthéon, où ce héros repose aux côtés des plus hautes figures de notre roman national.

Cette journée sanglante du 23 mars 2018, comme notre pays en guerre contre le terrorisme islamiste n'en n'a que trop connues, ne devait pas seulement être synonyme d'attentat, mais de reconnaissance envers celui qui est allé au terme de son engagement militaire par le sacrifice de sa vie, au service du camp de la liberté contre l'obscurantisme barbare et la terreur. Tout au long de son parcours, notamment au sein de la Garde républicaine à Paris, Arnaud Beltrame a constamment été fidèle à ses valeurs.

Paris, capitale de la France et des libertés, devait à l'évidence perpétuer le souvenir de sa bravoure, et c'est la raison pour laquelle j'avais déposé, lors de notre séance de mai dernier, un vœu tendant à ce qu'un espace public parisien soit dénommé en hommage au sacrifice exemplaire du colonel Beltrame. Je me suis réjoui, bien sûr, de l'avis favorable donné par la Mairie de Paris à ce vœu voté à l'unanimité de notre Conseil.

Plusieurs sites avaient été proposés et celui retenu de la cour de l'ancienne caserne de gendarmerie des Minimes, que je connais particulièrement bien pour y avoir servi comme Officier de réserve, semble convenir parfaitement, rappelant également l'ancienne implantation de la plus grande caserne de gendarmerie parisienne.

Paris, oui, a toujours su honorer ses héros, et Arnaud Beltrame en est un, dont la mère avait affirmé avec courage, quelques jours après sa mort, que son fils appartenait à la France. A travers cet hommage, c'est la capitale de la France qui honore un de ses fils, qui a su porter ses valeurs plus haut que tout, plus haut que sa propre vie.

Je vous remercie.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais donner la parole à Julien BARGETON.

M. Julien BARGETON. - Madame la Maire, chers collègues.

Le 23 mars 2018, chacun fut pris de stupeur, chacun suivit avec effroi la prise d'otages au super U à Trèbes. Arnaud Beltrame s'était, ce jour-là, substitué au dernier otage retenu par le terroriste, et ce au péril de sa vie. A travers cet acte de bravoure, les Français et le monde ont vu la naissance d'un véritable héros, au courage et au sens du devoir inouïs, ayant également une pensée pour les deux autres victimes tombées ce même jour à cause de la barbarie islamiste. Nous protéger fut l'acte ultime de sa courte vie, un acte plein de générosité, d'héroïsme et d'humanité. Il n'avait que 45 ans. Nous lui rendons hommage une nouvelle fois.

Homme de terrain passé par la Garde républicaine à Paris, doué d'un courage hors norme, il nous dit par son geste qu'il ne faut pas baisser les yeux, et qu'au contraire, il nous faut rester forts, solidaires et libres.

Au cœur du 3e arrondissement, un jardin rue des Minimes ouvrira au public en décembre 2019. Ancienne caserne de gendarmerie, ce jardin garde la trace et la mémoire de son passé. Il sera bientôt habité, grâce au nom d'Arnaud Beltrame. Une renaissance pour un lieu, une reconnaissance pour un homme, Pierre AIDENBAUM et Philippe GOUJON en ont très bien parlé.

Nous avons également une pensée pour Clarissa Jean-Philippe, évoquée à l'instant, policière municipale touchée elle aussi par l'ignominie, à Montrouge dans les Hauts-de-Seine, le 8 janvier 2015, dans l'exercice de ses fonctions. N'oublions pas, n'oublions jamais : leur voix dans l'espace public résonnera et nous rappellera toujours ce qu'ils ont fait pour la France.

Je vous remercie.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BARGETON.

Madame SIMONNET, vous avez la parole.

Mme Danielle SIMONNET. - Le 23 mars 2018, ce fut la scène des pires crimes aveugles de barbarie islamiste. Le lieutenant-colonel Arnaud Beltrame, en prenant la place d'un otage civil, a non seulement fait preuve d'un courage immense, mais aussi d'un altruisme absolu. Quand sauver la vie de l'autre peut compter plus que la sienne, c'est une preuve de dévouement total à la condition humaine.

Soyons fiers de pouvoir demain nous reposer dans un jardin au cœur de Paris du nom d'Arnaud Beltrame, ce héros de la condition humaine, avec toute notre reconnaissance et toutes nos pensées à l'ensemble des victimes.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme VIEU-CHARIER.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, je suis très heureuse que vous vous soyez inscrits aussi nombreux sur un projet qui est extrêmement important. Nous nous souvenons tous de l'acte de bravoure de ce jeune officier supérieur de gendarmerie dans le supermarché de Trèbes le 23 mars dernier. Vous l'avez dit. Confronté à la violence pure, il n'a pas hésité à prendre la place des otages aux mains du terroriste. Il y laissera sa vie, victime lui aussi du terrorisme dans l'accomplissement de son devoir.

Paris se devait évidemment de trouver un lieu qui porte reconnaissance du sacrifice du colonel Arnaud Beltrame, un lieu symbolique, en concertation avec la famille et la gendarmerie. Ce sera donc le jardin de l'ancienne caserne des Minimes dans le 3e arrondissement.

J'ai eu le plaisir d'être aux côtés de Mme la Maire de Paris, Pierre AIDENBAUM, le maire du 3e, Ian BROSSAT, Olivia POLSKI et Danièle PREMEL le 20 septembre dernier, à l'occasion de la pose de la première pierre de l'opération de l'ancienne caserne. Le jardin, comme l'a expliqué M. le Maire du 3e, portera le nom d'Arnaud Beltrame et sera aménagé au centre de ce cœur de ville et de vie. C'est donc un très bel hommage que ce jardin dans cette ancienne caserne, au cœur de Paris, et je tiens encore à remercier Pierre AIDENBAUM de cette belle idée. Je pense une nouvelle fois, ici encore, comme vous, à sa famille, à ses proches, à ses collègues. Paris pense à eux.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci, Madame VIEU-CHARIER.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 133.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Bien évidemment, le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2018, DEVE 133).

2018 DEVE 134 - Dénomination "allée Pierre-Herbert" attribuée à l'allée centrale du square Boucicaut située 1, rue de Babylone (7e).

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Nous allons examiner maintenant le projet de délibération DEVE 134, qui est la dénomination "allée Pierre-Herbert", qui est attribuée à l'allée centrale du square Boucicaut située 1, rue de Babylone, dans le 7e.

Je donne la parole à M. BARGETON.

M. Julien BARGETON. - Oui, très rapidement, pour remercier Mme VIEU-CHARIER d'avoir répondu si vite à ce vœu que nous avons déposé pour rendre hommage à cette belle personnalité de Pierre Herbert qui avait été longtemps ignorée mais qui aura désormais un lieu dans Paris.

Je suis vraiment ravi que l'on puisse faire le lien entre les vœux que nous votons ainsi et le choix rapide des dénominations. Voilà, c'est ce que je voulais juste dire aujourd'hui à ce moment du Conseil de Paris.

Merci beaucoup d'avoir accepté cette proposition et d'avoir trouvé rapidement un lieu pour rendre hommage à Pierre Herbart.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BARGETON.

Madame VIEU-CHARIER, vous avez la parole.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Chers collègues, c'est encore un projet que j'ai vraiment eu le plaisir d'instruire à la Commission des dénominations du 11 juin dernier.

Nous saluons ici un grand Résistant, homme de lettres, journaliste, romancier et essayiste français qui effectivement avait un peu disparu des radars de l'histoire. Merci donc d'avoir eu cette belle idée.

Durant la guerre, Pierre Herbart s'est engagé dans la Résistance. Il est le général Le Vigan - c'est son nom - et il aide à la mise en place d'un réseau dans le Sud-Ouest et parmi les réfractaires au S.T.O. Il participe à la création du journal "Défense de la France" et en 1944 il organise la libération de la ville de Rennes. Après la libération, il participe au journal "Combat" avant de fonder le journal "Terre des hommes".

Chers collègues, le vœu que vous avez déposé en novembre 2017 a permis au Conseil de Paris de se souvenir enfin de cet écrivain résistant et à mettre en lumière son parcours hors du commun ; je vous en remercie. Nous lui rendrons hommage à proximité de son appartement parisien dans le 7e arrondissement où il a longtemps habité, afin de se souvenir de ce beau parcours.

Je vous invite tous et toutes à voter favorablement ce projet de délibération et je vous remercie.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci, Madame VIEU-CHARIER.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 134.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DEVE 134).

2018 DU 164 - Dénomination "allée Soeur Emmanuelle" (6e).

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DU 164, qui est la dénomination "allée Sœur Emmanuelle" dans le 6e arrondissement.

La parole est à Mme SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, à travers ce projet de délibération, il s'agit de la dénomination "allée Sœur Emmanuelle" dans le 6e arrondissement.

J'imagine, j'en suis quasiment persuadée, que l'Exécutif entend rendre hommage à l'engagement de cette femme aux côtés des pauvres et non son engagement religieux. J'aurais souhaité, j'aurais préféré que, du coup, on s'engage à la dénomination de l'allée Madeleine Juliette Marie Cinquin, dite Sœur Emmanuelle.

Cela peut pour vous sembler un détail, mais cela me semble important dans le respect du principe de la laïcité et de cette grande phrase de Victor Hugo : "L'église chez elle, l'Etat chez lui." Et c'est bien l'engagement de cette femme et non pas sa foi et sa vérité révélée que chacune et chacun se doit de respecter, peut ou non partager. C'est important de distinguer les deux.

Moi, je rends hommage à cette femme qui s'est engagée auprès des plus démunis du Caire, auprès des chiffonniers et qui a consacré sa vie à cette solidarité, à cette femme qui, par ailleurs, avait aussi d'autres engagements liés qui sont vraiment à noter. Par exemple, je tiens à vous signaler cette belle lettre qu'elle avait écrite au pape Jean-Paul II pour lui expliquer qu'il était nécessaire de distribuer la pilule contraceptive et le stérilet au Caire, car elle voyait beaucoup de petites, mariées très tôt, qui faisaient des enfants très tôt, très nombreux, ce qui provoquait de fortes mortalités. Cet engagement extrêmement fort, qui était un sacré courage, car je peux vous dire que ce n'était pas la norme, il est à saluer.

Ainsi, vous comprenez bien que tous ces éléments-là, on doit les saluer en tant qu'élus de la République comme on saluerait des engagements d'autres personnes, quels que soient leurs engagements par ailleurs de l'ordre privé, confessionnel, religieux, spirituel. Nous, ici, nous célébrons, avec le rapport à l'humanité, ce qui nous permet tous ensemble, quelles que soient nos orientations spirituelles, de nous retrouver et d'être fiers d'avoir une allée au nom de cette femme pour son engagement.

J'espère qu'en respect vous comprendrez mon argumentation, qui plaide pour qu'à l'avenir, car j'imagine bien que ce projet de délibération ne sera ici modifié... Si demain il était question, comme on a pu avoir par exemple l'abbé Pierre ou beaucoup de personnalités, comme cela, qui se sont engagées et qui méritent de susciter le respect de toutes et tous, c'est en fonction de leur engagement, en respect de l'égalité de toutes et tous, et non pas en raison de leur engagement de l'ordre du privé pour nous en tant que républicains confessionnels.

J'espère que cette distinction sera comprise de toutes et tous pour qu'à l'avenir elle puisse se trouver traduite dans la façon même d'organiser nos dénominations.

Je vous remercie et je m'abstiendrai.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci.

Madame VIEU-CHARIER, vous avez la parole.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Chers collègues, d'abord merci beaucoup à Mme SIMONNET de s'être inscrite, sinon il n'y aurait eu personne pour parler de Sœur Emmanuelle et j'aurais été très déçue. Je remercie donc Danielle SIMONNET de s'être inscrite.

D'abord, il faut savoir que c'est à l'occasion des dix ans de son décès que nous vous proposons de rendre hommage à cette grande personnalité qu'est Sœur Emmanuelle. Le lieu choisi a un sens tout à fait particulier puisqu'il se situe à proximité de la congrégation Notre-Dame de Sion. La jeune Madeleine Cinquin y prononce ses vœux en 1931 et choisit le nom de Sœur Emmanuelle.

J'ai bien entendu ce que vous nous avez dit mais c'est justement là que je ne suis pas d'accord avec vous, car il est important de respecter l'engagement dans la foi catholique de Sœur Emmanuelle. C'est ce qu'elle a choisi pour mener toute sa vie, son cheminement, y compris son cheminement dans toutes ses actions humanitaires, et ce serait retirer beaucoup de sa personnalité si nous ne prenions pas en compte le fait qu'elle était Sœur Emmanuelle en religion.

Elle fait partie des personnalités les plus aimées des Français de tous horizons, qu'ils soient d'ailleurs athées, catholiques, protestants, juifs ou musulmans, et on se souvient particulièrement de sa vie auprès des habitants des bidonvilles les plus pauvres du Caire. Elle a lancé, comme vous l'avez dit, de nombreux projets d'éducation et de santé et elle est restée 22 ans aux côtés de ces hommes et de ces femmes qui étaient si pauvres.

Cette figure, comme je l'ai dit, très aimée en France a écrit aussi. C'était une écrivaine, c'était une enseignante. Elle était très férue de philosophie et très cultivée, chevalier de la Légion d'honneur. Il y a dix ans, la messe requiem pour ses obsèques à Notre-Dame de Paris a ému tout le pays, après une vie de sacrifices et d'engagements au service des plus démunis. Elle est pour toujours une femme forte qui a donné de l'espoir aux déshérités et qui a aussi eu cet engagement spirituel dont je vous ai parlé.

C'est pour cela que je vous propose d'adopter la dénomination en hommage à la petite Sœur des chiffonniers du Caire, en vue de son inauguration par Mme la Maire de Paris le 18 octobre prochain. L'allée a de plus été réaménagée dans le cadre du budget participatif avec le projet "Raspail revit" et je tiens ici à saluer le succès de l'opération et ma collègue Pauline VÉRON.

Le message de charité de Sœur Emmanuelle est toujours d'actualité et je vous invite, mes chers collègues, à voter favorablement ce projet de délibération.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 164.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DU 164).

2018 DU 165 - Dénomination "allée Nicole Girard-Mangin" (11e et 20e).

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Nous passons au projet de délibération DU 165 relatif à la dénomination "allée Nicole Girard-Mangin".

La parole est à Mme MOREL.

Mme Joëlle MOREL. - Le nombre de rues qui portaient le nom d'une femme étaient très, trop faible à la mandature précédente. Le groupe Ecologiste salue la volonté de notre majorité de dénommer le plus souvent possible les rues par des noms de femmes.

Ainsi, deux allées dans le 11e porteront les noms de Nicole Girard-Mangin et l'autre, l'allée Suzanne Noël. C'est la raison pour laquelle nous voterons ce projet de délibération.

Toutefois, je souhaite faire une remarque sur le choix des rues des deux projets de délibération dans le 11e. Ce sont deux terre-pleins qui ont été choisis, deux terre-pleins qui sont déjà implantés dans un boulevard, le boulevard de Ménilmontant.

Je dois donc vous faire part de notre crainte, de notre interrogation : ces deux terre-pleins ne seront jamais nommés du nom de ces deux femmes. Le boulevard de Ménilmontant restera dans les mentalités, dans le quotidien des Parisiens et des Parisiennes, le boulevard de Ménilmontant, le boulevard de Ménilmuche.

Il faut donc passer à une autre étape, celle peut-être de débaptiser une partie du boulevard de Ménilmontant et d'attribuer réellement à ces deux parties du boulevard les noms de ces deux femmes.

Ayons un peu de courage, comme ces femmes ont eu du courage pendant toute leur vie. Ces femmes, et les femmes, méritent mieux que deux terre-pleins d'un boulevard.

Je vous remercie.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, Mme VIEU-CHARIER.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Merci à Mme MOREL d'attirer l'attention sur ces deux femmes qui, pareil, avaient disparu des radars de l'histoire de France. C'est bien dommage puisqu'il s'agit de deux femmes qui étaient affectées sur le front de Verdun pour l'une, et pionnière de la chirurgie réparatrice et correctrice, chirurgienne des Gueules cassées pour l'autre.

Ces deux nouveaux noms - et c'est pour cela que nous avons choisi cet endroit - vont venir accompagner le monument aux morts des 95.000 soldats parisiens morts pour la France. En fait, elles sont juste en face de ce monument aux morts, parce que nous tenions beaucoup à ce que ces deux femmes, qui étaient vraiment des pionnières en matière de médecine de guerre, accompagnent les soldats qui avaient été tués pendant la guerre de 14-18.

J'entends bien ce que vous avez dit, mais finalement le fait qu'il y ait deux plaques qui seront belles et bien documentées en face du Monument aux morts parisiens, cela va quand même être extrêmement important pour la connaissance de Suzanne Noël et de Nicole Girard-Mangin.

En fait, je me demande si le nom d'une rue, c'est plus ou moins important. Je pense que là, on va vraiment les mettre en valeur, justement par rapport à ce monument.

Il n'y avait pas tant de femmes que cela qui étaient aussi engagées dans la médecine de guerre. Il fallait vraiment le faire à ce moment-là et faire en sorte que, lorsque nous allons inaugurer le Monument aux morts, les noms de Suzanne Noël et de Nicole Girard-Mangin soient clairement dits au moment de la cérémonie.

Je ne sais si j'ai répondu tout à fait à ce que vous vouliez, mais pour nous, c'est une grande avancée parce qu'effectivement, ces deux noms étaient assez inconnus du public parisien, alors qu'elles étaient vraiment extrêmement importantes.

Je vous remercie.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 165.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DU 165).

2018 DU 167 - Dénomination "allée Claude Cahun" (6e).

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Nous passons au projet de délibération DU 167 et l'amendement n° 136, qui est la dénomination "allée Claude Cahun".

Je donne la parole à M. VESPERINI.

M. Alexandre VESPERINI. - Merci, Madame la Maire.

C'est un très beau Conseil de Paris consacré aux dénominations de rues en faveur de femmes, de personnalités féminines.

Paris est riche de l'engagement de beaucoup de femmes dans son histoire, et il est important que le Conseil de Paris leur rende hommage. Comme vous l'avez rappelé, Madame VIEU-CHARIER, c'est vrai que toutes ces femmes sont un peu passées, pour reprendre votre expression, en dehors des radars. Il était important que nous leur rendions hommage.

On leur rend hommage avec cet hommage à Sœur Emmanuelle qui aura son allée en plein cœur du 6e arrondissement de Paris, là même où se situe Notre-Dame-de-Sion.

Il y aura maintenant une allée pour Claude Cahun ainsi que, plus tard, une allée pour Louise Catherine Breslau et Madeleine Zillhardt.

Toutes ces femmes se sont engagées. Ce n'était pas non plus la même nature d'engagement, d'une part, la foi chrétienne pour Sœur Emmanuelle, et là je ne rejoins pas du tout les propos de Danielle SIMONNET, c'est un engagement religieux qui justifie son ministère et son engagement au service des autres. Donc il est normal que ce soit son nom religieux qui soit reconnu pour la dénomination de l'allée. Et puis pour Claude Cahun, c'est une foi artistique qui l'a menée en France, au tout début du siècle, plutôt dans les années 20, dans les Années folles, et qui l'a conduite à s'engager beaucoup dans le courant surréaliste aux côtés d'André Breton, en particulier.

Voilà la première chose que je voulais dire.

La deuxième chose, c'est en lien avec le vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes. Le groupe PPCI votera ce vœu.

J'en profite pour faire cette explication de vote car, derrière chaque grande personnalité artistique, se trouve souvent le conjoint. C'était le cas pour Claude Cahun qui a toujours été accompagnée dans son combat par sa partenaire, par son amie, par sa compagne. Je rappelle d'ailleurs une chose, c'est que Claude Cahun n'est pas seulement une grande artiste, c'est aussi une grande résistante, qui a beaucoup résisté à Jersey. On a tendance à l'oublier, mais cette île anglo-normande a été occupée par les nazis, et elles ont beaucoup contribué au combat de la Résistance, c'était important de le rappeler dans cette enceinte.

Dernière observation que je voulais faire parce que je voulais, pour tout vous dire, surtout m'inscrire sur le projet de délibération suivant - je me suis trompé de projet de délibération - concernant Louise Catherine Breslau et Madeleine Zillhardt.

En fait, il y a juste un tout petit oubli, mais ce n'est pas très grave, de la part des services de la Ville sur Louise Catherine Breslau.

Vous ne le dites pas forcément dans le projet de délibération, il s'agit de la première femme artiste à laquelle la Ville de Paris a acheté des œuvres. Je vous invite à l'occasion à aller sur Google Images pour voir les œuvres et les tableaux qu'a réalisés cette grande artiste, notamment des portraits de femmes qui se retrouvent - et c'est bien normal pour les raisons que je viens d'évoquer - dans le patrimoine de la Ville de Paris, au Petit Palais et dans d'autres installations municipales.

C'est important qu'à travers cela, nous puissions continuer à rendre hommage à ces artistes municipaux, et en particulier à cette femme. Voilà ce que je voulais dire sur ce sujet.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci.

Je vais donner la parole à Mme MÉHAL.

Mme Fadila MÉHAL. - Madame la Maire, chers collègues, vous l'avez dit à la séance de février 2018, nous avons proposé un vœu de dénomination pour rendre hommage à Claude Cahun, qui s'appelle en réalité Lucie Schwob, qui était une grande résistante, qui a beaucoup travaillé la question du genre à travers ses œuvres.

Il faut savoir aussi - vous l'avez rappelé - qu'elle vivait avec Suzanne Malherbe, avec un pseudonyme qui était Marcel Moore, et qu'elles formèrent un couple d'artistes et de résistantes. C'est vrai que même ensemble, elles ont échappé à la mort.

Comme elles reposent désormais au cimetière de Sainte-Brelade à Jersey, il était important de rendre hommage à ce couple, comme d'ailleurs la Mairie de Paris a rendu hommage à des couples d'artistes. Je pense notamment à Simone de Beauvoir et Jean-Paul Sartre, ou à Simone Signoret et Yves Montant.

Il serait intéressant de pouvoir les associer, comme elles l'ont été dans la vie, dans la Résistance et dans leur œuvre, et faire en sorte que l'appellation de cette allée, qui sera dans le 6^e arrondissement, soit terre-plein central du boulevard Raspail commençant rue de Fleurus et finissant rue Huysmans, qu'elle puisse avoir cette dénomination de Claude Cahun et ajouter Marcel Moore.

Je vous remercie.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci, Madame MÉHAL.

Pour vous répondre, Mme VIEU-CHARIER.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Ecoutez, je remercie M. VESPERINI et Mme MÉHAL pour les propos concernant Claude Cahun, c'était important d'insister. Je ne vais pas revenir dessus.

Je vais surtout revenir sur l'amendement qui est tout à fait juste et qui spécifie que l'on ajoute le nom de Marcel Moore, ce qui rentre en résonance avec l'histoire et l'œuvre de Claude Cahun, et qui spécifie également que le couple habitait Notre-Dame-des-Champs.

Quoi de plus beau, mes chers collègues, que de rendre hommage à ce couple d'artistes résistantes. Je donne un avis favorable à votre amendement.

Il permet d'inscrire le nom de ces deux femmes inséparables dans la vie et qui reposent ensemble à Jersey. Elles seront désormais ensemble dans la mémoire de Paris et, comme vous l'avez souligné, avec les artistes en couple comme Simone Signoret et Yves Montant. Bientôt, nous ferons la même chose pour France Gall et Michel Berger, et nous l'avons fait aussi pour Lise et Arthur London.

Je vous invite, mes chers collègues; à voter en faveur de ce projet de délibération amendé.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci.

J'ai une demande d'explication de vote de Mme CEYRAC.

Mme Sylvie CEYRAC. - Merci, Madame la Maire.

En fait, je souhaite, en mon nom et au nom de Philippe GOUJON, remercier la Commission de dénomination d'avoir accepté notre proposition de nommer le square de la place Adolphe-Chérioux, square Jean-Chérioux, du prénom de son petit-fils, square tout proche de la mairie, au cœur du 15^e, car cette famille a beaucoup travaillé et marqué l'histoire de notre arrondissement, tout particulièrement Jean, qui a été très actif dans ses différents mandats d'élu de Paris.

Je remercie également, avec Philippe GOUJON, la Maire de Paris d'avoir soutenu sans réserve notre demande. Ce square ainsi dénommé square Jean-Chérioux, qui vient d'ailleurs d'être totalement rénové ces derniers mois, ce sera une juste reconnaissance et un hommage mérité à Jean Chérioux.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 136 du groupe Démocrates et Progressistes avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 136 est adopté.

Je mets à présent aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 167, ainsi amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2018, DU 167).

2018 DU 168 - Dénomination "parvis des 260 enfants" (4e).

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Nous passons au projet de délibération DU 168 qui concerne la dénomination "parvis des 260 enfants" dans le 4e.

La parole est à Mme PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Cette école élémentaire du 4e arrondissement est celle qui a connu le plus grand nombre d'arrestations et de déportations. Ce coin du Marais, cette rue des Rosiers, qui depuis le début du XXe siècle avait vu arriver une immigration juive principalement de Russie et de Pologne était un petit shtetl parisien. On entendait parler Yiddish, on se croyait à l'abri, jamais la France ne pourrait être complice d'un génocide.

Pourtant, avec un cynisme total, le Gouvernement de Vichy, Laval et Bousquet en tête, a exigé que les Nazis déportent aussi les enfants. Motif humanitaire répétera Laval à son procès en soulignant le fait qu'il était inhumain de séparer les familles.

Mais que Laval et Bousquet ne nous fassent pas croire qu'ils ignoraient la réalité, qu'ils ne savaient pas où les menait le voyage. Ce sont les fichiers de la Préfecture qui ont permis cette rafle, ce sont des policiers français qui ont été mobilisés pour cette sale besogne. Ce sont des bus parisiens qui sont allés au Vel' d'Hiv, puis à Drancy.

Jacques CHIRAC a eu le mérite de reconnaître cette tache sur l'histoire de la France. Paris a depuis lors apposé des plaques sur chaque mur de chaque école où des enfants ont été arrêtés et déportés. Il faut remercier encore une fois Henri Malberg d'en avoir suggéré l'idée à Bertrand DELANOË et à l'association, qui continue cette œuvre de mémoire.

Cette place devant cette école de la rue des Hospitalières - Saint-Gervais portera le nom de "parvis des 260 enfants". Elle nous permettra de nous souvenir de ces heures sombres au moment où les racistes et antisémites relèvent la tête partout en Europe et en France.

Nous nous souviendrons aussi que tous les Français n'ont pas été des salauds, et nombre d'entre eux en cette nuit de juillet 1942 ont ouvert leur porte, caché et nourri des enfants et leurs familles.

Le directeur de l'école, Joseph Migneret, l'assistante sociale Berthe Hirsch, ont été de ceux-là, au mépris du danger, ils ont hébergé des enfants et les ont cachés. Sans ce courage de milliers de madames et messieurs tout le monde, combien d'enfants auraient complété la liste exhaustive des 11.400 enfants recensés par Serge et Beate Klarsfeld ? Nous ne les oublierons pas et rappellerons à chaque fois qu'il est nécessaire, le serment des déportés survivants : "plus jamais cela". Je vous remercie.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, Mme VIEU-CHARIER.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Chers collègues, chaque année, en mai, il y a une très belle cérémonie indispensable au travail de mémoire dans le 4e arrondissement de la ville de Paris, dont je rappelle qu'Ariel WEIL est le maire, et qui vient suggérer cette très belle dénomination. Je tiens à le souligner ici.

Comme vous l'avez dit, Madame PRIMET, les élèves de l'école des Hospitalières - Saint Gervais ont été déportés et exterminés dans les camps de la mort.

Des associations, en premier lieu les associations pour la mémoire des enfants juifs déportés (Amejd), les riverains, le personnel enseignant, et les élus, se joignent lors de cette cérémonie aux enfants pour ne jamais oublier les crimes de la police de Vichy et de l'occupant nazi.

L'école des hospitalières a été l'école la plus touchée par la rafle du Vel' d'Hiv en 1942. Je tiens ici à rappeler le travail considérable de Serge et Beat Klarsfeld de l'association des Fils et Filles des déportés de France, et encore une fois de toutes les Amejd de Paris, puisqu'il y a une Amedj dans chaque arrondissement de Paris.

Leur inlassable travail qui se poursuit aujourd'hui et a commencé en 1997 permet de ne pas oublier les enfants juifs raflés et assassinés dans les camps de la mort, dont les 260 enfants dont j'ai l'honneur de parler ici.

Je tiens à rappeler, et c'est vrai qu'on en a beaucoup parlé avec Ariel WEIL, que l'on va d'ailleurs chercher aussi à rendre hommage particulièrement à Berthe Hirsch, l'assistante sociale de l'école, résistante, qui a caché et soigné plus de 400 enfants juifs de France. Sur dénonciation, elle a été arrêtée par la Gestapo fin 1943. Déportée à Auschwitz, elle y a été assassinée.

Je pense aussi à Joseph Migneret, bien évidemment, le directeur de l'école, qui a caché et sauvé des enfants dans son tout petit appartement de la rue du Temple. Juste parmi les nations, il a reçu un bel hommage à travers le jardin des Rosiers - Joseph Migneret depuis 2014.

Le parvis des 260 enfants va permettre de rappeler l'engagement, la bravoure de cet homme et de cette femme, mais aussi le martyre des familles juives du Marais et des 260 enfants.

Le parvis de cette école est désormais piéton et va s'appeler exactement "parvis des 260 enfants, élèves de l'école des Hospitalières - Saint Gervais déportés et assassinés parce qu'ils étaient nés juifs".

Merci beaucoup à la mairie du 4e, merci à Ariel WEIL, qui a eu cette idée. Merci à Evelyne ZARKA, qui a aussi porté ce projet. Nous nous retrouverons bientôt toutes et tous, j'espère, très nombreux, autour d'Anne HIDALGO et Ariel WEIL le 16 novembre prochain.

Je vous invite pour une émouvante inauguration et vous demande de voter ce projet de délibération.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 168.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DU 168).

2018 DU 170 - Dénomination "place Louise-Catherine Breslau et Madeleine Zillhardt" (6e).

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Nous passons au projet de délibération DU 170 relatif à la dénomination "place Louise-Catherine Breslau et Madeleine Zillhardt" dans le 6e.

La parole est à Mme PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - C'est pour remercier, parce que nous avons proposé ce vœu en mars dernier, Catherine VIEU-CHARIER et les services de la Ville pour la rapidité de la réalisation.

Le choix du croisement de rues, cette place qui est certainement une des plus vivantes du quartier Saint-Germain-Odéon est fort judicieux. Elle est au cœur du Paris intellectuel que Louise-Catherine et Madeleine ont fréquenté au début du XXe siècle.

Je ne reviens pas sur la carrière et le destin de ces deux femmes en détail. Ces deux femmes artistes et amoureuses ont connu la vie à l'arrière du front, alors que Français et Allemands s'affrontaient sur le champ de bataille au cours de la Première Guerre mondiale.

Louise-Catherine témoignera par son œuvre des ravages de la guerre et aura soin d'offrir ses portraits aux anciens combattants ou à leurs familles.

Madeleine survivra à Louise-Catherine 23 longues années qu'elle consacrera entièrement au souvenir de sa muse et de son amoureuse.

Que cette plaque soit le souvenir éternel de ces deux femmes associées dans un même hommage.

Je vous remercie.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci.

Mme VIEU-CHARIER pour répondre.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Merci, chers collègues, de parler de Louise-Catherine Breslau et Madeleine Zillhardt, qui elles aussi sont assez peu connues, il faut bien le dire. Elles se sont rencontrées toutes les deux à l'Académie Julian, en effet à l'époque l'Académie des beaux-arts n'acceptait ni les femmes ni les étrangers. C'était restrictif.

Louise-Catherine est la première à rencontrer le succès, elle est médaille d'or des expositions universelles de 1889 et 1900, troisième femme et première personnalité non française à recevoir la Légion d'honneur en 1901.

Elle devient donc l'une des grandes peintres de Paris de l'époque.

Madeleine va l'accompagner dans sa carrière en étant sa muse, son inspiratrice, sa compagne, tout en poursuivant une carrière dans les arts décoratifs et dans l'écriture, et elle, elle devient l'une des plus célèbres décoratrices de son temps.

Comme tant d'autres, les tableaux de Louise-Catherine Breslau seront moins exposés au fil du temps. Son œuvre a été heureusement redécouverte aujourd'hui et fait partie des collections du Louvre, du musée d'Orsay, des grands musées suisses et suédois.

On perçoit notamment dans ses tableaux, la vie et l'intimité du couple en toute délicatesse à différents âges de sa vie, mais toute la mémoire de l'époque.

Ce projet de dénomination prend un sens tout particulier au moment où nous commémorons le centenaire de l'Armistice. Les deux femmes se sont illustrées en mettant leur travail au service des soldats, chacune dans leur art. Louise-Catherine, dans son studio francilien, peignait des portraits de soldats, d'infirmières, de médecins, et les offrait à leurs familles avant de partir au front. Certains figurent d'ailleurs dans les collections du musée Carnavalet.

Les deux femmes ont vécu pendant 40 ans ensemble. Madeleine, effondrée de chagrin après la mort de Louise-Catherine en 1927, consacrera le reste de sa vie à perpétuer son souvenir. Elle a fait don des œuvres de sa compagne à de grands musées et institutions culturelles, et comme vous l'avez rappelé tout à l'heure, Monsieur VESPIRINI, la Ville de Paris lui a acheté des œuvres, en effet.

Grâce à elles, l'œuvre de Louise Catherine Breslau est toujours vivante et je vous propose de célébrer ce couple hors du commun, en attribuant leur nom à une place au cœur de Paris.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 170.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DU 170).

Vœu déposé par le GEP relatif à un monument aux animaux de guerre morts sur les champs de bataille de la première guerre mondiale.

Vœu déposé par M. LECOQ, Mme de SARNEZ et M. VESPERINI relatif à un monument en hommage aux animaux tués au cours des conflits du XXe siècle.

Vœu déposé par le groupe LRI relatif à un hommage aux animaux de guerre (7e).

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la création d'un monument aux animaux morts sur les champs de bataille de la Première Guerre mondiale.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen de vœux non rattachés. Nous allons examiner les vœux n^{os} 137, 138, 139, 140 et 140 bis relatifs à un hommage aux animaux de guerre.

Je donne d'abord la parole pour deux minutes à M. BOUTAULT.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2^e arrondissement. - Madame la Maire, en juillet dernier, le groupe Ecologiste avait déjà déposé un vœu pour la création d'un monument en hommage aux animaux morts pendant la Première Guerre mondiale, à l'approche du centenaire de l'Armistice de cette Grande Guerre.

Les travaux de recherche consacrés à la présence des animaux dans la Seconde Guerre mondiale dénombrent 11 millions de victimes non humaines tombées pour la France. Par exemple, un quart des chevaux français a été réquisitionné pour les besoins du front. Des animaux stressés, entassés dans les cales, les wagons, effrayés des détonations, épuisés de porter, tirer, usés, anémiés, exposés à diverses épidémies.

Ces animaux ont largement participé à la victoire de l'armée française. Les poilus ont témoigné de la place particulière de ces auxiliaires à poil ou à plume de l'armée française. L'armée française elle-même a décoré et cité à l'ordre de la Nation le pigeon Vaillant pour avoir transporté un message important au travers des fumées de tirs ennemis.

Au-delà de cette dimension utilitaire, ces animaux ont aidé par leur présence les soldats à survivre dans l'enfer de la guerre industrielle, leur apportant réconfort. Leur rendre hommage, ce n'est pas nier le mérite des soldats, c'est au contraire valoriser la vie sous toutes ses formes et reconnaître le rôle particulier de ces animaux lors des conflits armés.

D'autres capitales et villes de taille moyenne ont consacré des monuments aux animaux morts pour la patrie : Ottawa, Bruxelles, Canberra, Londres, Lille par exemple. Une prise de conscience a eu lieu ces derniers mois. Les conseils d'arrondissement des 6^e, 7^e et 14^e arrondissements ont adopté des vœux en ce sens.

C'est la raison pour laquelle je redépose ce vœu à l'approche du centenaire de l'Armistice du 11 novembre 1918 qui a mis fin à la Première Guerre mondiale. Rendre hommage aux humains aussi bien qu'à leurs auxiliaires de combat honorerait notre Assemblée.

Merci.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BOUTAULT.

Deux minutes, Monsieur VESPERINI.

M. Alexandre VESPERINI. - Je ne ferai pas de redite après ce qui vient d'être dit par le maire du 2^e arrondissement de Paris. Il s'agit d'un vœu qui a été déposé et porté par Jean-Pierre LECOQ en tant que maire du 6^e arrondissement et auquel se sont associés Marielle de SARNEZ et moi-même en tant que Conseiller de Paris du 6^e arrondissement.

Il s'agit tout simplement par ce vœu d'engager la Ville de Paris à reconnaître davantage et pleinement le rôle qui a pu être joué par les animaux pendant toutes les guerres d'ailleurs et pas seulement pendant la Première Guerre mondiale. Il faut aussi que l'on élargisse tout cela. Il n'y a pas que la Première Guerre mondiale qui a vu le sacrifice animalier le plus impressionnant. Il y a aussi d'autres guerres. Je pense aux guerres napoléoniennes qui ont vu énormément de chevaux transformés en héros mais aussi en victimes, en chair à canon comme les nombreux hommes qui ont servi sous les drapeaux, parfois dans des guerres utiles mais parfois dans des guerres inutiles. Je ne veux pas lancer le débat sur ce sujet.

Il faut aussi évidemment tenir compte à travers ce vœu du bien-être animal, de la dignité animale, ce qui fait qu'un animal n'est pas une chose. Cette dignité animale qui, de plus en plus, est reconnue dans la société, dans l'opinion et qui fait débat. Nous devons nous en réjouir et c'est la raison pour laquelle nous avons déposé ce vœu.

Si j'ai bien compris, il y a un vœu de l'Exécutif qui fait suite à notre initiative. Naturellement, Jean-Pierre LECOQ est d'accord pour retirer son vœu si le vœu de l'Exécutif nous permet d'avancer concrètement sur la reconnaissance du sacrifice animalier.

Merci.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur VESPERINI.

Je donne la parole à Mme DAUVERGNE toujours pour deux minutes.

Mme Emmanuelle DAUVERGNE. - Madame la Maire, mes chers collègues, les cérémonies qui ont marqué le centenaire de la Première Guerre mondiale ont mis à l'honneur l'utilisation des animaux pendant le conflit. Les récentes recherches historiques dédiées à ce sujet font apparaître que pas moins de 11 millions d'animaux, dont des chevaux, des chiens, des pigeons, ont été utilisés pour soutenir, informer, appuyer ou secourir nos troupes.

Ce secours, cette compagnie offerte aux soldats fait déjà l'objet d'hommages rendus dans plusieurs villes de France. Le 7e arrondissement, qui compte aujourd'hui le plus de chiens rapportés au nombre d'habitants, est très sensible à ces enjeux. C'est d'ailleurs sur le boulevard Raspail que le chien Vitrier, rattaché au 26e bataillon de chasseurs cyclistes, a été retrouvé après avoir parcouru plusieurs centaines de kilomètres depuis le front.

C'est aussi dans le 7e que furent installés deux sites majeurs de réquisition des équidés : l'ancienne caserne de La Tour-Maubourg située aux Invalides et l'ancien Magic Cabaret qui était situé à l'angle de l'avenue Bosquet et du quai d'Orsay.

Forts de ces sites historiques dans la mobilisation des animaux qui sont partis au front, nous souhaitons que la Ville s'empare de ce sujet et rende hommage aux animaux de guerre, et notamment au chien Vitrier retrouvé dans le 7e arrondissement.

Par ailleurs, il nous semble aujourd'hui pertinent, à la lumière des derniers travaux de recherche, d'installer un panneau Histoire de Paris à l'emplacement du Magic Cabaret détruit en 1920 et dans l'ancienne caserne La-Tour-Maubourg, lieu de réquisition des équidés.

Il ne s'agit en aucune manière de mettre sur le même pied les animaux et les soldats, et encore moins de réduire le travail de mémoire dû aux soldats, mais bien de rendre un juste hommage à leurs compagnons.

Je vous remercie.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à Mme SIMONNET pour deux minutes.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, je crois que l'on peut se féliciter qu'il y ait justement aujourd'hui autant de vœux qui convergent sur ce sujet : la nécessité de créer à Paris un monument aux animaux morts sur les champs de bataille de la Première Guerre mondiale.

Je voudrais commencer par remercier tout particulièrement l'association "Paris Animaux Zoopolis", qui nous a toutes et tous alertés sur le sujet. Remercier également "Le Souvenir français" qui nous a aussi aidés à mieux appréhender et comprendre toute l'importance qu'ont pu jouer les 11 millions de chevaux, ânes, mulets, ainsi que les centaines de milliers de chiens et pigeons morts au combat pendant la Grande Guerre.

Tous ces animaux, qui ont joué un rôle extrêmement important, qu'il s'agisse du secours qu'ils ont pu apporter aux soldats ou bien les aidant à survivre dans l'enfer de la guerre industrielle, et à occuper leur temps en les accompagnant, en jouant un rôle déterminant au niveau du moral. Je pense que c'est vraiment important de prendre conscience à la fois de ce sujet de la souffrance animale qui exige de nous cette reconnaissance.

Comme cela a été dit par d'autres collègues, il ne s'agit absolument pas de mettre sur le même plan les êtres humains et les animaux, mais de comprendre qu'il faut aussi rendre hommage à l'histoire des animaux de guerre et de leur rôle pendant la Première Guerre mondiale. D'ailleurs nombre de témoignages de poilus eux-mêmes en parlent. Mes collègues ont avant moi cité nombre d'exemples déterminants.

Il y avait jusqu'ici une absence sur le territoire de Paris, capitale de la France, de monument mémoriel élevant hommage aux animaux morts de la guerre. Il fallait absolument rectifier, à la différence de Londres, Bruxelles, Ottawa ou encore Canberra qui en ont déjà un.

Je tiens à saluer le vœu de l'Exécutif qui va rendre possible, par le biais de la mise en place d'un groupe de travail, le fait qu'enfin on va pouvoir avoir une forme de stèle dédiée aux animaux morts au combat et travailler à cela.

Je pense que l'on peut s'en féliciter. Je vous remercie.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Pour vous répondre pour deux minutes Mme VIEU-CHARIER.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Comme j'avais eu l'occasion de l'exprimer dans ma réponse aux deux vœux du groupe Ecologiste et de Danielle SIMONNET au Conseil de Paris, ce n'est pas une opposition à un hommage aux animaux tués lors des conflits humains que nous avons opposée. D'ailleurs, si cela avait été le cas, nous n'aurions pas pensé depuis plus d'un an, donc bien avant que ce sujet ne se présente à notre hémicycle, à un événement spécifique évoquant notamment les chevaux de guerre dans le cadre des 25 événements culturels et mémoriels autour du centenaire de l'armistice, qui vont se dérouler dans les mois à venir.

Je vous invite d'ailleurs à venir à la projection du documentaire de Serge TIGNÈRES, "Cheval de guerre, une histoire française", le 23 octobre prochain à l'Auditorium de la Ville de Paris à 18 heures. C'est un très important documentaire qui parle justement de la souffrance des animaux sur le front.

Les réserves que j'avais formulées concernaient surtout la méthode et la forme. A de nombreuses reprises, sur des sujets divers qui concernent ma délégation, j'ai eu l'occasion de rappeler que sur des sujets très importants, il faut prendre le temps de la concertation, de la réflexion, pour ne pas faire les choses dans la précipitation. Nous pouvons considérer aujourd'hui que c'est chose faite.

Au-delà de la demande portée par les associations de défense animale, je me suis entretenue avec les différentes associations mémorielles et d'anciens combattants, concernés par le sujet et au premier rang desquels le Souvenir français. Dans la mesure où cette demande ne leur paraît pas de nature à introduire une confusion entre la mémoire des hommes et celle des animaux, j'estime en effet que les conditions sont réunies pour que nous pensions à un hommage aux animaux tués lors des conflits humains. Je dis bien tous les conflits humains, pas uniquement la Grande Guerre, et je l'avais souligné d'ailleurs lors de mes précédentes interventions. Les animaux ont toujours été mobilisés dans les conflits qui ont traversé les siècles et il est donc important de penser à un hommage qui ne soit restrictif, ni dans le temps, ni dans l'espace.

Vos vœux le démontrent d'ailleurs fort bien, plusieurs lieux pourraient accueillir cette mémoire animale. Nous ne pouvons raisonnablement démultiplier les hommages, alors que nous nous inscrivons précisément dans une démarche inverse, avec le monument aux morts des Parisiens, par exemple, de rassemblement.

C'est pourquoi, à la lumière de tous ces vœux différents, des arguments développés et des explications que je viens de fournir, je vous propose de retirer vos vœux au profit d'un vœu de l'Exécutif qui soutient la création d'un groupe de travail auquel tous les groupes politiques seront associés, pour étudier la forme de la stèle dédiée aux animaux morts au combat, le libellé du texte qui leur portera reconnaissance et le choix du lieu qui l'accueillera à Paris. Cette première réunion de travail, je propose qu'elle arrive très vite, dans les semaines qui viennent, pour que nous fassions diligence sur ce sujet.

Je vous remercie.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je vais demander au groupe Ecologiste s'il maintient son vœu.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - J'ai bien écouté les explications de Catherine VIEU-CHARIER.

Le vœu sera retiré puisque le vœu de l'Exécutif acte, de fait, la création d'un monument à Paris, et qu'il met en place une méthode pour y arriver.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci.

Monsieur VESPERINI, j'ai cru comprendre qu'il était retiré.

Le vœu n° 139 du groupe les Républicains est retiré également ? Oui.

Madame SIMONNET ?

Mme Danielle SIMONNET. - Oui, et je remercie Catherine VIEU-CHARIER pour ce vœu de l'Exécutif.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Les vœux n^{os} 137, 138, 139 et 140 sont donc retirés.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 140 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2018, V. 499).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif à la mémoire de Georges Candilis.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Nous passons au vœu n° 141 relatif à la mémoire de Georges Candilis.

Je donne la parole à Mme MÉHAL.

Mme Fadila MÉHAL. - Madame la Maire, chers collègues, Georges Candilis, né en 1913 et mort en 1995, fut une grande figure de l'architecture et de l'urbanisme du XXe siècle à qui l'on doit le quartier emblématique du Mirail à Toulouse, ou encore l'ambitieuse opération des Carrats à Port Leucate, ville de vacances lancée dans le cadre de la mission Racine en vue du développement du littoral méditerranéen.

Il eut une étroite collaboration avec le grand architecte Le Corbusier sur le projet d'unité d'habitation de Marseille, aussi très connu sous le nom de "La cité radieuse", dont il dirigea le chantier avec l'architecte américain Shadrach Woods. Avec d'autres architectes, il mit en place ce que l'on a appelé l'architecture inédite, fruit de longues réflexions, qualifiée de "proliférante" visant à produire de nouvelles typologies, conceptions de programmes de logements de grande ampleur, notamment pour les plus défavorisés.

Georges Candilis constitue, me semble-t-il, un important patrimoine architectural qu'il a légué - dont une grande partie, d'ailleurs, est classée patrimoine du XXe siècle - aux Monuments historiques. Il a vécu très longtemps, une grande partie de sa vie dans le 14e arrondissement, précisément au 17, rue Campagne-Première. Il serait souhaitable, en lien avec sa famille, qu'une plaque en hommage à son œuvre, à son travail, à tous les partenariats qu'il a noués, puisse être apposée au 17, rue Campagne-Première.

Je vous remercie.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci, Madame MÉHAL.

La parole est à Mme VIEU-CHARIER.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Je vous remercie, Madame MÉHAL, pour cette suggestion. Je ne vais pas redire tout ce qui concerne Georges Candilis, car vous l'avez très bien dit. Bien évidemment, c'est un avis favorable pour instruction par la Direction des Affaires culturelles pour cet hommage à l'architecte et urbaniste Georges Candilis.

Je vous demande de donner un avis favorable.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 141 du groupe Démocrates et Progressistes avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2018, V. 500).

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à une plaque commémorative de la première bibliothèque de "L'heure joyeuse".

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Nous passons au vœu n° 142 relatif à une plaque commémorative de la première bibliothèque de "L'heure joyeuse".

Je donne la parole à Mme BERTHOUT.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - On clôture, Madame la Maire ? Bon.

Mon vœu est relatif à l'apposition d'une plaque commémorative de la première bibliothèque de "L'heure joyeuse", au 3, rue Boutebrie. Cette demande s'inscrit dans la continuité des importants travaux de rénovation et d'embellissement que conduit la Ville dans cette bibliothèque. Ces travaux ont lieu depuis plus d'un an. Ils ont mobilisé un budget d'environ un million d'euros. C'est une demande qui, d'ailleurs, je dois dire, émane de tous les collaborateurs de la bibliothèque de "L'heure joyeuse" qui sont très attachés à faire vivre la mémoire de cette bibliothèque pour la jeunesse en France, qui a été inaugurée au 3, rue Boutebrie le 12 novembre 1924 et qui a demeuré en ce lieu pendant une cinquantaine d'années, jusqu'en 1974.

Cette bibliothèque fut offerte aux enfants de Paris par le comité américain "The Book committee on children's libraries" dans le cadre de l'aide américaine à la reconstruction de la France. C'était un très beau geste des Etats-Unis après la Première Guerre mondiale. Ce don devait être pour eux une source de joie, d'où le nom, chers collègues, de "L'heure joyeuse". Cela rejoint tout le combat pour défendre le livre et l'écrit que je mène, pas seule, mais que je porte activement dans le 5e arrondissement. Merci.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci, Madame BERTHOUT.

Pour vous répondre, la parole est à Mme VIEU-CHARIER.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Madame la Maire, merci.

Merci à Madame la Maire, Florence BERTHOUT, de nous donner cette belle suggestion qui est tout à fait honorable et intéressante. Je trouve qu'effectivement, il faut rappeler la façon dont les premières bibliothèques sont arrivées en France, et celle-ci particulièrement, justement par un comité américain. C'est une histoire tout à fait originale. Les collaborateurs ont bien raison de vouloir remettre en lumière la mémoire de ces lieux.

Je trouve que "L'heure joyeuse" est une très jolie appellation, qui est tout à fait typique des années 1920. On la retrouve assez souvent dans les livrets de l'époque et dans les livres de lecture de l'époque.

C'est un avis évidemment favorable pour instruction par la direction des affaires culturelles. D'ailleurs, je lance un appel aux autres élus et aux autres maires pour que ce genre de rappel se fasse, parce que l'on pense souvent aux hommes et aux femmes, et pas forcément aux lieux. Je trouve que c'est très intéressant de mettre les lieux en exergue. Merci beaucoup.

Evidemment, avis favorable.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Bien. Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 142 du groupe les Républicains et Indépendants avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2018, V. 501).

2018 SG 43 - Création d'une Société par actions simplifiée entre la V.P. et S.N.C.F.-Réseau, en vue du développement de la Petite Ceinture et de la valorisation de certaines dépendances du domaine public ferroviaire.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Mes chers collègues, je vous informe que le projet de délibération SG 43 est retiré de l'ordre du jour.

Désignation de représentants du Conseil de Paris dans divers organismes.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - J'ai encore trois petites choses à vous dire.

Je vous demande de bien vouloir procéder à la désignation de représentants du Conseil de Paris dans les organismes suivants :

Fondation Louis Lépine (Conseil d'administration) (R. 48) :

1 représentant, en remplacement de Mme Afaf GABELOTAUD, démissionnaire, désignée lors de la séance des 4, 5, 5 et 7 juillet 2016.

- M. Jérôme GLEIZES.

Syndicat mixte du bassin versant de la rivière Ourcq Aval "L'Ourcq Aval" (Comité syndical) (R. 49) :

- Mme Anne TACHÈNE,

- M. Eric HÉLARD.

Les candidatures proposées sont adoptées. (2018, R. 48 à R. 49).

Société publique locale parisienne de photographie (Conseil d'administration et Assemblées générales) (R. 28 G) :

1 représentant, en remplacement de Mme Afaf GABELOTAUD, démissionnaire, désignée lors de la séance des 26, 27 et 28 mai 2015.

- M. Hermano SANCHES-RUIVO.

Commission départementale des impôts directs locaux (R. 29 G) :

1 suppléant, en remplacement de M. Emmanuel GRÉGOIRE, démissionnaire, désigné lors de la séance des 20 et 21 octobre 2014.

- M. Philippe DUCLOUX.

Les candidatures proposées sont adoptées. (2018, R. 28 G à R. 29 G).

Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Maintenant, je vous propose de vous prononcer, selon l'habitude, à main levée, par un vote global d'approbation, sur les projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Ces projets de délibération sont adoptés et leur liste sera, selon l'usage, annexée au procès-verbal de la présente séance.

Remerciements.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Maintenant, avant de terminer ce Conseil de Paris, je souhaiterais que nous puissions tous remercier Hector RAFFAUD, ici présent, dont c'est le dernier Conseil de Paris, pour son rôle très efficace dans l'organisation et la fluidité de ce Conseil de Paris. Je crois que nous pouvons aussi lui souhaiter son anniversaire parce que j'ai compris que c'était aussi son anniversaire.

Clôture de la séance.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Mes chers collègues, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

(La séance est levée mercredi 26 septembre 2018 à dix-huit heures vingt minutes).

Votes spécifiques.

M. Pascal JULIEN ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DEVE 137.

Mme Célia BLAUDEL ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DEVE 152.

Mme Anne SOUYRIS ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DFPE 169 et DFPE 8-G.

MM. Jacques BAUDRIER, Patrick BLOCHE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, MM. Claude DARGENT, Jérôme DUBUS, Christophe NAJDOVSKI et Paul SIMONDON ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DU 191.

Mmes Léa FILOCHE et Nawel OUMER ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASES 309-G et DASES 310-G.

Mme Pénélope KOMITÈS et M. Hermano SANCHES RUIVO ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DAC 186 et DASCO 42-G.

Mme Colombe BROSEL, MM. Philippe DUCLOUX, Philippe GOJON, Pascal JULIEN, Mao PENINO et Mme Anne TACHÈNE ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération PP 67, PP 68, PP 85 et PP 86.

M. Patrick BLOCHE, Mmes Claudine BOUYGUES, Delphine BÜRKLI, Virginie DASPET, MM. Jean-Baptiste de FROMENT, Pierre GABORIAU, Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Pascal JULIEN, Mmes Véronique LEVIEUX et Déborah PAWLK ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération PP 69.

Mmes Marie ATALLAH, Alix BOUGERET, Céline BOULAY-ESPERONNIER, Claudine BOUYGUES, Galla BRIDIER, Sylvie CEYRAC, MM. Philippe DUCLOUX, Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. François HAAB, Mmes Pénélope KOMITÈS, Béatrice LECOUTURIER, M. Atanase PÉRIFAN, Mmes Danièle PREMEL, Karen TAÏEB et Dominique VERSINI ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASES 47-G, DASES 302-G, DASES 306-G, DASES 314-G et DDCT 65.

M. François DAGNAUD ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 42-G.

Mme Marie ATALLAH, MM. François-David CRAVENNE, Christophe GIRARD et Patrick KLUGMAN ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 755.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DAE 125 et DU 145.

M. David BELLARD, Mmes Sylvie CEYRAC, Pénélope KOMITÈS et M. Thomas LAURET ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASES 279-G.

M. Rémi FÉRAUD, Mme Raphaëlle PRIMET et M. Hermano SANCHES RUIVO ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DSIN 4.

Mme Virginie DASPET, MM. Bernard GAUDILLÈRE, Emmanuel GRÉGOIRE, Jean-François LEGARET, Christian SAINT-ETIENNE et Mme Mercedes ZUNIGA ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DICOM 26.

MM. Jean-Noël AQUA, Eric AZIÈRE, Jean-Didier BERTHAULT, Mme Célia BLAUDEL, MM. Jérôme GLEIZES, Patrick KLUGMAN, Mme Pénélope KOMITÈS, M. Thomas LAURET, Mmes Catherine LECUYER, Véronique LEVIEUX, Karen TAÏEB, MM. Patrick TRÉMÈGE et François VAUGLIN ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DPE 36 et DSIN 2.

Mme Sandrine CHARNOZ, MM. Emmanuel GRÉGOIRE, Christophe NAJDOVSKI et Mme Catherine VIEU-CHARIER ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DAE 150 et DAE 151.

Mme Edith GALLOIS, M. Didier GUILLOT, Mmes Pénélope KOMITÈS, Marie-Christine LEMARDELEY, Valérie MONTANDON, Joëlle MOREL, Annick OLIVIER, Raphaëlle PRIMET et Alexandre VESPERINI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DEVE 155.

M. Jérôme COUMET ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DLH 169.

Mmes Marie ATALLAH, Claudine BOUYGUES, Galla BRIDIER, Sandrine CHARNOZ, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Alexandra CORDEBARD, Virginie DASPET, MM. Jean-Jacques GIANNESINI,

Thomas LAURET, Mme Danièle PREMEL et M. Yann WEHLING ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASES 284-G, DLH 179, DLH 199 et DLH 234.

M. François DAGNAUD, Mme Fanny GAILLANNE, MM. Christophe GIRARD, Thierry HODENT, Mmes Olga JOHNSON, Fatoumata KONÉ, MM. Roger MADEC, Nicolas NORDMAN et Mme Anne-Constance ONGHENA ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 42-G.

MM. Frédéric HOCQUARD et Bruno JULLIARD ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 197.

MM. Patrick BLOCHE, Patrick KLUGMAN et Mme Nathalie MAQUOI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 45.

M. Frédéric HOCQUARD ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAC 110.

M. François DAGNAUD ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DAC 36, DAC 579 et DAC 758.

Mme Halima JEMNI ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DU 115 et DLH 204.

M. Eric LEJOINDRE ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DLH 190.

Mme Raphaëlle PRIMET ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DLH 20, DLH 91 et DLH 103.

M. Hervé BÉGUÉ ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DLH 174.

MM. Pierre-Yves BOURNAZEL, Ian BROSSAT, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pascal JULIEN, Mme Fadila MÉHAL et M. Daniel VAILLANT ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DAC 770 et DASCO 42-G.

Mme Pauline VÉRON ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 42-G.

M. Pierre AIDENBAUM et Mme Joëlle MOREL ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 186.

Mme Hélène BIDARD, MM. Patrick BLOCHE, Philippe DUCLOUX, Thierry HODENT et François VAUGLIN ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DAC 294 et DASCO 42-G.

M. Thierry HODENT, Mmes Véronique LEVIEUX, Nathalie MAQUOI, Joëlle MOREL, MM. François VAUGLIN et Alexandre VESPERINI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 347

M. Jean-François LEGARET, Mmes Nathalie MAQUOI et Raphaëlle PRIMET ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DAC 186, DAC 188 et DASCO 42-G.

MM. Pierre AIDENBAUM, Jean-Baptiste de FROMENT et Christophe GIRARD ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 42-G.

Mmes Emmanuelle BECKER, Sandrine CHARNOZ, MM. Jean-Jacques GIANNESINI, Frédéric HOCQUARD et Mme Sandrine MÉES ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DPSP 6.

MM. François DAGNAUD et Philippe DUCLOUX ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 42-G.

MM. Patrick BLOCHE, François-David CRAVENNE, Christophe GIRARD et Mme Karen TAÏEB ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DAC 105 et DAC 761.

M. Didier GUILLOT ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAE 35-G.

MM. Jacques BAUDRIER, Geoffroy BOULARD, François DAGNAUD, Jérôme DUBUS, Patrick KLUGMAN, Thomas LAURET, Mmes Annick LEPETIT, Sandrine MÉES, Valérie NAHMIAS et Carine PETIT ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DDCT 128, SG 42 et SG 4-G.

Mmes Florence BERTHOUT, Galla BRIDIER, MM. Ian BROSSAT, Pascal CHERKI, Roger MADEC et Mme Annick OLIVIER ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DAE 170, DAE 175, DAE 250, DLH 93, DLH 171, DLH 189, DLH 13-G et DU 139.

M. Stéphane CAPLIEZ, Mmes Nathalie MAQUOI, Olivia POLSKI et M. François VAUGLIN ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 186.

M. Emmanuel GRÉGOIRE ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DDCT 142 et DDCT 143.

MM. Philippe DUCLOUX, Christophe GIRARD, Mme Marie-Christine LEMARDELEY et M. Hermano SANCHES RUIVO ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DRH 79.

MM. Pierre AIDENBAUM, Eric AZIÈRE, Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Frédérique CALANDRA, MM. Christian HONORÉ, Bruno JULLIARD, Jean-Pierre LECOQ, Mmes Carine PETIT, Aurélie SOLANS et Pauline VÉRON ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DAE 213, DLH 175, DLH 181, DLH 182, DLH 183, DLH 185, DLH 195 et DU 128.

Mme Fanny GAILLANNE ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DLH 173, DLH 178 et DLH 188.

Mmes Marinette BACHE, Sylvie CEYRAC, MM. Pierre GABORIAU, Eric HÉLARD, Frédéric HOCQUARD, Christian HONORÉ, Mme Halima JEMNI, MM. Pascal JULIEN, Etienne MERCIER, Mmes Carine PETIT et Catherine VIEU-CHARIER ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération SG 47.

M. Ian BROSSAT et Mme Dominique VERSINI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASES 294-G.

Mme Marie ATALLAH, M. Jérôme COUMET, Mme Edith GALLOIS, M. Bruno JULLIARD, Mmes Pénélope KOMITÈS, Annick OLIVIER et M. Patrick TRÉMÈGE ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DU 135.

MM. Pierre AIDENBAUM, Jacques BAUDRIER, Jacques BOUTAULT, Jean-Bernard BROS, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, MM. Claude DARGENT, Didier GUILLOT, Mme Catherine LECUYER, M. Jean-François LEGARET, Mme Véronique LEVIEUX, M. Etienne MERCIER et Mme Karen TAÏEB ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DU 129 et DU 162.

MM. Julien BARGETON, Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Colombe BROSEL, M. Claude DARGENT, Mmes Emmanuelle DAUVERGNE, Catherine DUMAS, MM. Bernard GAUDILLÈRE, Didier GUILLOT, Mme Ann-Katrin JÉGO, MM. Pascal JULIEN, Jean-François MARTINS et Yves POZZO di BORGIO ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAJ 16.

MM. Pierre AURIACOMBE, Julien BARGETON, Jean-Didier BERTHAULT, Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Halima JEMNI, M. Bruno JULLIARD, Mme Fatoumata KONÉ, M. Mao PENINO, Mme Raphaëlle PRIMET et M. Patrick TRÉMÈGE ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASES 47-G et DPE 25.

M. Jacques BAUDRIER, Mme Julie BOILLLOT, MM. Emmanuel GRÉGOIRE, Jean-Louis MISSIKA et Christophe NAJDOVSKI ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DVD 18 et DVD 94.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, MM. Claude DARGENT et Christophe NAJDOVSKI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DRH 73 et le vœu n° 50.

M. Julien BARGETON, Mmes Emmanuelle BECKER, Alexandra CORDEBARD, M. François-David CRAVENNE, Mme Danièle GIAZZI, MM. Christophe GIRARD, Patrick KLUGMAN, Jean-François LEGARET, Eric LEJOINDRE, Mmes Fadila MÉHAL, Anne SOUYRIS et Pauline VÉRON ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DAC 186 et DASCO 42-G.

M. Julien BARGETON et Mme Raphaëlle PRIMET ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DAC 55, DAC 186 et DASCO 42-G.

MM. Julien BARGETON, Patrick BLOCHE, Mmes Colombe BROSEL, Alexandra CORDEBARD, M. Jean-François LEGARET et Mme Pauline VÉRON ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 115.

MM. Claude DARGENT et Philippe DUCLOUX ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 57.

M. Hermano SANCHES RUIVO ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAE 247.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Claudine BOUYGUES, MM. Jean-Bernard BROS et Didier GUILLOT ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 44-G et DASCO 88.

Mmes Hélène BIDARD, Joëlle MOREL, Nawel OUMER et Mercedes ZUNIGA ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 44-G et DASCO 46-G.

MM. Pascal CHERKI, Etienne MERCIER et Hermano SANCHES RUIVO ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 41-G, DASCO 44-G, DASCO 46-G et DASCO 88.

MM. Eric AZIÈRE, Hervé BÉGUÉ, Mmes Caroline MÉCARY et Olivia POLSKI ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 41-G et DASCO 44-G.

M. François-David CRAVENNE, Mme Maud GATEL, M. Jean-Baptiste MENGUY et Mme Anne TACHÈNE ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 44-G et DASCO 46-G.

MM. Jean-Didier BERTHAULT, Patrick KLUGMAN, Mmes Annick LEPETIT et Valérie NAHMIAs ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 44-G.

MM. David BELLIARD, Patrick BLOCHE, Philippe DUCLOUX et Jean-François MARTINS ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 44-G.

Mmes Myriam EL KHOMRI, Afaf GABELOTAUD, MM. Didier GUILLOT et Pascal JULIEN ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 44-G.

MM. Jean-Noël AQUA, Yves CONTASSOT, Jean-Marie LE GUEN et Buon Huang TAN ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 45-G.

MM. David BELLIARD, Patrick BLOCHE, Philippe DUCLOUX et Mme Mercedes ZUNIGA ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 44-G et DASCO 46-G.

MM. Pierre AIDENBAUM, Rémi FÉRAUD, Bernard GAUDILLÈRE et Mme Laurence GOLDGRAB ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 44-G.

M. Didier LE RESTE, Mmes Déborah PAWLIK et Anne SOUYRIS ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 44-G.

M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Olga JOHNSON, M. Patrick KLUGMAN et Mme Annick LEPETIT ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 44-G et DASCO 88.

Mmes Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Anne-Charlotte BUFFETEAU, Claire de CLERMONT-TONNERRE et M. Daniel-Georges COURTOIS ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 45-G.

Mmes Emmanuelle BECKER, Marie-Pierre de LA GONTRIE, Anne-Christine LANG et M. Buon Huang TAN ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 41-G, DASCO 44-G, DASCO 46-G et DASCO 88.

Mme Sylvie CEYRAC, M. Claude DARGENT, Mme Dominique VERSINI et M. Yann WEHLING ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 45-G.

MM. Jean-Didier BERTHAULT, Geoffroy BOULARD, Mme Catherine DUMAS et M. Frédéric PÉCHENARD ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 45-G.

MM. Jacques BOUTAULT, Pascal JULIEN, Mmes Véronique LEVIEUX et Sandrine MÉES ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 44-G.

Mmes Alix BOUGERET, Jeanne d'HAUTESERRE, Catherine LECUYER et M. Pierre LELLOUCHE ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 45-G.

MM. Philippe DUCLOUX, Christophe GIRARD, Emmanuel GRÉGOIRE et Mme Karen TAÏEB ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 45-G.

Mme Léa FILOCHE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Anne-Constance ONGHENA et M. Mao PENINOU ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 44-G.

MM. Stéphane CAPLIEZ, Eric HÉLARD, Thomas LAURET et Mme Béatrice LECOUTURIER ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 45-G.

M. François DAGNAUD, Mmes Fanny GAILLANNE, Fatoumata KONÉ et M. Nicolas NORDMAN ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 44-G.

Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, MM. Claude DARGENT, Franck LEFEVRE et Mme Dominique VERSINI ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 41-G, DASCO 44-G et DASCO 46 G.

Mmes Marie ATALLAH, Anne-Christine LANG, MM. Jean-Marie LE GUEN et Buon Huang TAN ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 45-G.

MM. Jacques BAUDRIER, Jérôme GLEIZES, Frédéric HOCQUARD et Atanase PÉRIFAN ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 44-G et DASCO 88.

Mmes Alix BOUGERET, Jeanne d'HAUTESERRE, Catherine LECUYER et M. Pierre LELLOUCHE ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 44-G et DASCO 46-G.

MM. Jean-Bernard BROS, Ian BROSSAT, Mme Afaf GABELOTAUD et M. Pascal JULIEN ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 44-G, DASCO-46 et DASCO 88.

Mmes Colombe BROSSEL, Léa FILOCHE, Fanny GAILLANNE et Fatoumata KONÉ ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 44-G, DASCO 46-G et DASCO 88.

MM. Nicolas NORDMAN et Mao PENINO ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 44-G, DASCO 46-G et DASCO 88.

Mme Léa FILOCHE, M. Nicolas NORDMAN, Mme Aurélie SOLANS et M. Sergio TINTI ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 41-G, DASCO 44-G, DASCO 46-G et DASCO 88.

MM. Jean-Noël AQUA, Yves CONTASSOT, Mmes Anne-Christine LANG et Annick OLIVIER ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 41-G, DASCO 44-G, DASCO 46-G et DASCO 88.

Mmes Emmanuelle BECKER, Edith GALLOIS, Marie-Pierre de LA GONTRIE et Annick OLIVIER ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 44-G, DASCO 46-G et DASCO 88.

MM. David ASSOULINE, Julien BARGETON, Mmes Frédérique CALANDRA et Virginie DASPET ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 44-G, DASCO 46-G et DASCO 88.

MM. Philippe DUCLOUX, Christophe GIRARD, Mmes Laurence GOLDGRAB et Karen TAÏEB ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 41-G, DASCO 44-G et DASCO 46-G.

MM. Eric AZIÈRE, Etienne MERCIER, Mmes Carine PETIT et Olivia POLSKI ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 45-G, DASCO 48-G et DASCO 88.

M. David ASSOULINE, Mmes Virginie DASPET, Nathalie MAQUOI et Raphaëlle PRIMET ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 41-G, DASCO 44-G, DASCO 46-G et DASCO 88.

MM. Rémi FÉRAUD, Bernard GAUDILLÈRE, Didier LE RESTE et Mme Déborah PAWLIK ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 44-G et DASCO 88.

M. Jean-Noël AQUA, Mme Emmanuelle BECKER, M. Yves CONTASSOT et Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 45-G.

Mmes Marie ATALLAH, Anne-Christine LANG, Annick OLIVIER et M. Buon Huang TAN ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 44-G.

Mmes Edith GALLOIS, Annick OLIVIER, MM. Buon Huang TAN et Patrick TRÉMÈGE ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 44-G et DASCO 46-G.

Mme Colombe BROSSEL, MM. Bernard JOMIER, Nicolas NORDMAN et Mme Aurélie SOLANS ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 41-G, DASCO 44-G et DASCO 88.

Mmes Galla BRIDIER, Myriam EL KHOMRI, M. Pascal JULIEN et Mme Sandrine MÉES ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 44-G et DASCO 88.

Mme Sandrine CHARNOZ, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Pénélope KOMITÈS et M. Jean-Louis MISSIKA ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 44-G, DASCO 46-G et DASCO 48 G.

Mmes Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Maud GATEL, M. Jean-Baptiste MENGUY et Mme Anne TACHÈNE ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 44-G.

Mmes Léa FILOCHE, Fanny GAILLANNE, MM. Bernard JOMIER et Mao PENINO ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 44-G, DASCO 46-G et DASCO 88.

Mmes Colombe BROSSEL, Léa FILOCHE, M. Bernard JOMIER et Mme Fatoumata KONÉ ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 41-G, DASCO 44-G et DASCO 88.

Mme Claudine BOUYGUES, MM. Didier GUILLOT, Christian HONORÉ et Mme Fadila MÉHAL ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 44-G et DASCO 88.

MM. Nicolas BONNET-OULALDJ, François HAAB, Mme Valérie MONTANDON et M. Christophe NAJDOVSKI ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 44-G, DASCO 46-G et DASCO 88.

Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, MM. François-David CRAVENNE, Claude DARGENT et Mme Dominique VERSINI ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 41-G, DASCO 44-G et DASCO 46-G.

Mmes Colombe BROSSEL, Léa FILOCHE, M. Nicolas NORDMAN et Mme Aurélie SOLANS ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 44-G, DASCO 46-G et DASCO 88.

Mmes Marie ATALLAH, Emmanuelle BECKER, Anne-Christine LANG et M. Patrick TRÉMÈGE ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 44-G et DASCO 46-G.

MM. Emmanuel GRÉGOIRE, M. François HAAB, Mmes Valérie MONTANDON et Catherine VIEU-CHARIER ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 44-G et DASCO 46-G.

Mme Claudine BOUYGUES, M. Jean-Bernard BROS, Mmes Myriam EL KHOMRI et Danièle PREMEL ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 41-G, DASCO 44-G et DASCO 88.

MM. David ASSOULINE, Julien BARGETON, Jacques BAUDRIER et Mme Nathalie MAQUOI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 45-G.

Mme Fatoumata KONÉ, MM. Nicolas NORDMAN, Mao PENINO et Sergio TINTI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 45-G.

Mmes Florence BERTHOUT, Marie-Christine LEMARDELEY, Annick OLIVIER et Dominique STOPPA-LYONNET ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 45-G.

Mme Marinette BACHE, MM. Julien BARGETON, Jacques BAUDRIER et Mme Virginie DASPET ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 44-G.

MM. Geoffroy BOULARD, Jérôme DUBUS, Patrick KLUGMAN et Mme Annick LEPETIT ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 45-G.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Catherine LECUYER et M. Jean-François LEGARET ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 44-G.

Mme Michèle ASSOULINE, M. Pierre GABORIAU, Mme Danièle GIAZZI et M. Thomas LAURET ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 45-G.

Mme Gypsie BLOCH, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Delphine BÜRKLI et M. Jean-Baptiste de FROMENT ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 41-G et DASCO 45-G.

MM. Thierry HODENT, Jean-Pierre LECOQ, Mme Marielle de SARNEZ et M. Alexandre VESPERINI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 44-G.

Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre GABORIAU, Mme Danièle GIAZZI et M. Claude GOASGUEN ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 45-G.

MM. Pierre AURIACOMBE, Stéphane CAPLIEZ, Grégoire CHERTOK et Mme Ann-Katrin JÉGO ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 45-G.

M. Hervé BÉGUÉ, Mmes Célia BLAUDEL, Caroline MÉCARY et M. Hermano SANCHES RUIVO ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 44-G et DASCO 46-G.

Mme Sandrine CHARNOZ, M. François HAAB, Mmes Pénélope KOMITÈS et Valérie MONTANDON ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 45-G.

Mme Marinette BACHE, MM. Jacques BAUDRIER, Jérôme GLEIZES et Frédéric HOCQUARD ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 41-G, DASCO 44-G et DASCO 88.

Mme Nathalie FANFANT, M. Jérôme GLEIZES, Mmes Antoinette GUHL et Raphaëlle PRIMET ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 44-G et DASCO 88.

Mmes Gypsie BLOCH, Delphine BÜRKLI, M. Jean-Baptiste de FROMENT et Mme Pauline VÉRON ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 45-G.

M. Claude DARGENT, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Thierry HODENT et Mme Marie-Christine LEMARDELEY ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 44-G.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Sandrine CHARNOZ et M. Emmanuel GRÉGOIRE ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 44-G.

MM. Rémi FÉRAUD, Bernard GAUDILLÈRE, Didier LE RESTE et Mme Déborah PAWLIK ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 41-G, DASCO 44-G, DASCO 46-G et DASCO 88.

M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Alix BOUGERET, MM. Geoffroy BOULARD et Jérôme DUBUS ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 44-G.

Mmes Gypsie BLOCH, Delphine BÜRKLI et M. Jean-Baptiste de FROMENT ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 45-G.

Mmes Florence BERTHOUT, Marie-Christine LEMARDELEY, Annick OLIVIER et Dominique STOPPA-LYONNET ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 45-G.

M. David ASSOULINE, Mmes Frédérique CALANDRA, Virginie DASPET et Antoinette GUHL ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 44-G.

MM. Rémi FÉRAUD, Didier LE RESTE, Mmes Déborah PAWLIK et Anne SOUYRIS ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 41-G et DASCO 44-G.

M. David BELLIARD, Mme Hélène BIDARD, M. Patrick BLOCHE, Mmes Joëlle MOREL et Nawel OUMER ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 44-G et DASCO 88.

Mme Marinette BACHE, M. Julien BARGETON, Mmes Virginie DASPET et Antoinette GUHL ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 44-G et DASCO 88.

Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, MM. Claude DARGENT, Franck LEFEVRE et Mme Dominique VERSINI ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 44-G et DASCO 46-G.

M. Ian BROSSAT, Mme Myriam EL KHOMRI, M. Didier GUILLOT et Mme Danièle PREMEL ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 44-G et DASCO 88.

Mmes Claudine BOUYGUES, Afaf GABELOTAUD, M. Pascal JULIEN et Mme Sandrine MÉES ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 44-G et DASCO 88.

Mme Virginie DASPET, M. Jérôme GLEIZES, Mmes Antoinette GUHL et Raphaëlle PRIMET ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 45-G.

Mmes Galla BRIDIER et Danièle PREMEL ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 44-G et DASCO 88.

Mmes Agnès EVREN, Maud GATEL, MM. Jean-Baptiste MENGUY et Yann WEHRLING ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 41-G et DASCO 44-G.

MM. Pierre AURIACOMBE, Stéphane CAPLIEZ, Grégoire CHERTOK et Eric HÉLARD ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 45-G.

MM. Thierry HODENT, Jean-Pierre LECOQ, Mme Marielle de SARNEZ et M. Alexandre VESPERINI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 45-G.

MM. Pierre AIDENBAUM, Rémi FÉRAUD, Mmes Laurence GOLDGRAB et Marie-Laure HAREL ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 44-G et DASCO 45-G.

M. Jean-Noël AQUA, Mme Marie ATALLAH, MM. Buon Huang TAN et Patrick TRÉMÈGE ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 44-G et DASCO 46-G.

Mme Colombe BROSSEL, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Anne-Constance ONGHENA et M. Mao PENINO ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 44-G.

Mmes Alix BOUGERET, Jeanne d'HAUTESERRE, Catherine LECUYER et M. Pierre LELLOUCHE ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 44-G.

Mmes Célia BLAUEL, Olivia POLSKI et M; Hermano SANCHES RUIVO ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 45-G.

Mmes Gypsie BLOCH, Delphine BÜRKL, MM. Jean-Baptiste de FROMENT et Pierre LELLOUCHE ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 44-G et DASCO 46-G.

MM. Nicolas BONNET-OULALDJ, Jean-Louis MISSIKA, Christophe NAJDOVSKI et Mme Catherine VIEU-CHARIER ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 41-G et DASCO 45-G.

Mmes Sandrine CHARNOZ, Pénélope KOMITÈS, MM. Jean-Louis MISSIKA et Christophe NAJDOVSKI ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 41-G et DASCO 44-G.

Mmes Florence BERTHOUT, Marie-Christine LEMARDELEY, Annick OLIVIER et Dominique STOPPA-LYONNET ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 41-G et DASCO 44-G.

M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Valérie NAHMIAS et M. Frédéric PÉCHENARD ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 44-G.

Mme Marinette BACHE, MM. Jérôme GLEIZES, Frédéric HOCQUARD et Mme Nathalie MAQUOI ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 41-G, DASCO 44-G, DASCO 46-G et DASCO 88.

M. Jean-François MARTINS, Mmes Joëlle MOREL, Nawel OUMER et Mercedes ZUNIGA ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 44-G.

Mmes Florence BERTHOUT, Marie-Christine LEMARDELEY, Annick OLIVIER et Dominique STOPPA-LYONNET ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 44-G et DASCO 46-G.

M. David ASSOULINE, Mme Marinette BACHE, M. Jacques BAUDRIER et Mme Nathalie MAQUOI ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 44-G et DASCO 88.

Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, Mme Afaf GABELOTAUD et M. Didier GUILLOT ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 44-G.

MM. Pascal CHERKI, Etienne MERCIER et Hermano SANCHES RUIVO ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 41-G et DASCO 44-G.

Mme Léa FILOCHE, M. Mao PENINO, Mme Aurélie SOLANS, MM. Nicolas NORDMAN et Sergio TINTI ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 44-G et DASCO 88.

Mme Alix BOUGERET, MM. Geoffroy BOULARD, Jérôme DUBUS et Mme Olga JOHNSON ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 44-G, DASCO 46-G et DASCO 88.

M. Yves CONTASSOT, Mmes Marie-Pierre de LA GONTRIE, Anne-Christine LANG et M. Buon Huang TAN ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 44-G, DASCO 46-G et DASCO 88.

M. Claude DARGENT, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Thierry HODENT et Mme Marie-Christine LEMARDELEY ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 45-G.

MM. Pierre AIDENBAUM, Rémi FÉRAUD, Bernard GAUDILLÈRE et Mme Laurence GOLDGRAB ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 45-G.

Mme Hélène BIDARD, M. Philippe DUCLOUX, Mmes Joëlle MOREL et Mercedes ZUNIGA ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 45-G et DASCO 88.

M. Julien BARGETON, Mme Claudine BOUYGUES, M. Pascal JULIEN, Mmes Fadila MÉHAL et Danièle PREMEL ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 44-G.

MM. Thierry HODENT, Jean-Pierre LECOQ, Mme Marielle de SARNEZ et M. Alexandre VESPERINI ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 84 et DASCO 86.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Catherine LECUYER et M. Jean-François LEGARET ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 84 et DASCO 86.

Mmes Claudine BOUYGUES, Galla BRIDIER, MM. Didier GUILLOT et Daniel VAILLANT ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 79, DASCO 84 et DASCO 86.

MM. David ASSOULINE, Jérôme GLEIZES, Frédéric HOCQUARD et Mme Raphaëlle PRIMET ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 84 et DASCO 86.

Mmes Sylvie CEYRAC, Agnès EVREN et M. Franck LEFEVRE ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 84 et DASCO 86.

M. Yves CONTASSOT, Mmes Marie-Pierre de LA GONTRIE, Anne-Christine LANG et Annick OLIVIER ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 79, DASCO 84 et DASCO 86.

Mmes Florence BERTHOUT, Marie-Christine LEMARDELEY, Annick OLIVIER et Dominique STOPPA-LYONNET ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 79, DASCO 84 et DASCO 86.

MM. Geoffroy BOULARD, Jérôme DUBUS et Mme Olga JOHNSON ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 84 et DASCO 86.

Mmes Julie BOILLOT, Céline BOULAY-ESPERONNIER, Ann-Katrin JÉGO et Béatrice LECOUTURIER ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 79, DASCO 84 et DASCO 86.

Mme Claudine BOUYGUES, M. Ian BROSSAT, Mmes Sandrine MÉES et Danièle PREMEL ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 84 et DASCO 86.

MM. Nicolas BONNET-OULALDJ, Christophe GIRARD, Mmes Pénélope KOMITÈS et Karen TAÏEB ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 79, DASCO 84 et DASCO 86.

Votes spécifiés.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Déborah PAWLIK, M. Christian HONORÉ et Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE s'abstiennent sur le vœu n° 74 ter.

M. Yves POZZO di BORGIO ne prend pas part au vote sur les projets de délibération des 3e et 5e Commissions.

Mme Maud GATEL ne prend pas part au vote sur le vœu n° 111.

Mme Ann-Katrin JÉGO s'abstient sur le projet de délibération DDCT 153.

Le groupe PPCI vote contre le vœu n° 25.

Mme Anne-Constance ONGHENA ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DJS 186.

Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.

Les projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée sont les suivants :

2018 DU 143 Déclassement, cession et acquisition d'emprises de voirie entre la Ville de Paris et la RATP dans le secteur de la ZAC Porte de Vincennes (12e).

M. Jacques BAUDRIER, rapporteur.

2018 DAC 533 Apposition d'une plaque commémorative en hommage au docteur Pierre Simon 120 boulevard Saint-Germain (6e).

2018 DDCT 23 Subventions (6.500 euros) à deux associations pour le financement d'actions en faveur des droits des femmes.

2018 DICOM 37 Convention de co-organisation du congrès du centenaire du Syndicat national des journalistes (SNJ).

Mme Hélène BIDARD, rapporteure.

2018 DEVE 118 Application du tarif d'intérêt général pour les abattages d'arbres dans le cadre des travaux d'aménagement du square des Périchaux.

2018 DEVE 123 Organisation du travail des agents d'accueil et de surveillance affectés au service de l'arbre et des bois de la DEVE.

2018 DEVE 129 Subventions d'investissement (10.000 euros) et conventions avec trois associations pour des projets d'insertion professionnelle par l'entretien de la PC ferroviaire et de la tranchée Pereire.

2018 DEVE 1-G Subventions (330.730 euros), conventions et avenants avec 5 associations pour des projets d'insertion professionnelle par l'entretien de la PC ferroviaire et de la tranchée Pereire (12e à 15e, 17e, 19e et 20e).

2018 DEVE 2 - DAE-G Subventions (161.000 euros), conventions avec 4 associations pour la réalisation de 4 projets d'insertion professionnelle par l'entretien horticole d'espaces verts (12e, 16e, 18e et 20e).

2018 DEVE 138 Subvention (3.000 euros) au Groupe énergies renouvelables, environnement et solidarités (GERES) pour son projet "Paris, Ambassadrice de la Solidarité climatique".

2018 DEVE 142 Subvention (2.000 euros) à l'association Les Amis de Kelbongoo (11e) pour son action d'éducation populaire sur les thèmes de l'alimentation, l'agriculture et l'environnement.

2018 DEVE 143 Subvention (2.000 euros) à l'association Marché sur l'Eau pour son projet "Ecales fluviales", circuit court de distribution alimentaire et solidaire via le canal de l'Ourcq.

2018 DEVE 144 Subvention (2.000 euros) à l'association Florimont - Le Château Ouvrier pour son projet d'agriculture urbaine dénommé Graine de Quartorzien dans le quartier de la Porte de Vanves (14e).

2018 DEVE 146 Subvention (1.000 euros) à la Régie de quartier Saint Blaise Charonne pour son projet d'animations autour du développement durable dans le quartier des Portes du Vingtième.

2018 DEVE 147 Subvention (2.500 euros) à l'association Women Engage for a Common Future-France (WECF) pour son projet de sensibilisation aux objectifs du développement durable.

2018 DEVE 148 Subvention (3.000 euros) au Collectif pour une transition citoyenne pour son projet "Fête des Possibles - Appartement de la Transition".

2018 DEVE 149 Subvention (2.000 euros) à l'association CliMates pour son projet "Appel pour une Constitution Ecologique".

2018 DEVE 151 Subvention (9.000 euros) et convention avec l'association Terre de Liens Ile-de-France pour son projet "Je veille sur mon captage !".

2018 DPE 36 Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) - Avenant n° 2 à la convention avec Eau de Paris.

2018 DPE 42 Subvention (15.000 euros) à l'association Coordination Eau Ile-de-France pour ses trois projets en lien avec l'eau à Paris.

2018 DU 47 Aqueduc de la Dhuis - Protocole foncier avec l'Agence des Espaces Verts de la Région Ile-de-France.

2018 SG 25 Adhésion de la Ville de Paris à l'association française des parties prenantes pour la ville durable (Institut pour la Ville Durable) et versement de la cotisation correspondante.

Mme Célia BLAUDEL, rapporteure.

2018 DASES 276-G Subvention (80.000 euros) à l'association Allô Maltraitance des Personnes Âgées à Paris - Alma-Paris.

2018 DASES 277-G Subvention (3.800 euros) aux associations Culture et bibliothèques pour tous et Association des veuves et veufs de Paris pour leurs actions en faveur de l'accès à la culture et loisirs.

2018 DASES 288-G Subventions (50.000 euros) et avenant pour les actions de soutien en direction des aidants familiaux des personnes âgées parisiennes.

2018 DASES 290-G Autorisation à signer avec l'Association Bas-Rhinoise d'Aide aux Personnes Agées (ABRAPA) un avenant au CPOM signé avec l'association Action Médico-Sociale à Domicile (AMSD).

2018 DASES 314-G Avenant au CPOM relatif aux Résidences autonomie du CASVP.

Mme Galla BRIDIER, rapporteure.

2018 DDCT 128 Conseil d'administration de la Société publique locale d'aménagement "Paris Batignolles Aménagement". Rémunération annuelle de la présidente, représentante du Conseil de Paris.

2018 SG 42 Entrée de la Métropole du Grand Paris au capital de Paris Batignolles Aménagement et modifications statutaire de la SPLA.

2018 SG 4-G Entrée de la Métropole du Grand Paris au capital de Paris Batignolles Aménagement et modifications statutaire de la SPLA.

M. Jean-Bernard BROS, rapporteur.

2018 DLH 20 Subvention (2.771.103 euros) et garantie d'emprunt (4.963.734 euros) par la Ville visant l'acquisition 92 rue des Poissonniers (18e) d'une résidence étudiante de 80 logements PLUS par ICF Habitat la Sablière.

2018 DLH 91 Location à la société 3F Résidences de l'immeuble 15, rue Saint-Just (17e) - Avenant à bail emphytéotique et constitution de servitudes.

2018 DLH 234 Renouvellement de garanties d'emprunts accordées par la Ville à divers prêts à contracter par la société Elogie - SIEMP (70.800.557 euros).

2018 DLH 93 Octroi d'une subvention complémentaire pour un programme de rénovation Plan Climat Energie, groupe "Botha", 10/12 rue Botha (20e) à réaliser par Paris Habitat OPH.

2018 DLH 103 Subvention (74.168 euros) et garantie d'emprunt (299.429 euros) par la Ville visant la création, 17 bis rue d'Amsterdam (8e), de 4 logements PLA-I au sein d'une pension de famille par ICF Habitat la Sablière.

2018 DLH 106 Réalisation d'un programme de 2 logements PLA-I, 71 rue de Dunkerque (9e) et 4 rue Hallé (14e), par CARITAS Habitat - Subvention (66.767 euros) et garantie d'emprunt par la Ville (69.770 euros).

2018 DLH 156 Subvention (15.000 euros) à la Fédération du Logement de Paris (11e).

2018 DLH 169 Acquisition 12-16, boulevard du Général Jean Simon (13e) d'une résidence étudiante de 140 logements (PLUS et PLS) par EFIDIS - Subvention (3.842.172 euros) et garantie d'emprunt par la Ville (5.665.344 euros).

2018 DLH 170 Réalisation 36, rue Vaugelas (15e) d'une résidence sociale jeunes actifs - Modification des garanties de la ville (2.121.643 euros) demandée par DOMNIS pour 18 logements PLA-I.

2018 DLH 173 Réalisation 110-110 bis rue de Vaugirard (6e) d'un programme de création d'une résidence sociale de 21 logements PLA-I et de deux centres d'hébergement de 42 places par Résidences Sociales de France.

2018 DLH 174 Location de l'immeuble 25, rue du Capitaine Lagache/48, rue Guy Moquet (17e) à la SA d'HLM Toit et Joie - Bail emphytéotique.

2018 DLH 175 Renouvellement des locations commerciales dans les baux emphytéotiques conclus avec la RIVP.

2018 DLH 179 Location de divers ensembles immobiliers à Elogie - SIEMP- Avenant à bail emphytéotique.

2018 DLH 181 Garantie d'emprunt par la Ville (201.552 euros) visant la construction 6, Boulevard d'Indochine (19e), de 2 logements (PLS) par la RIVP.

2018 DLH 182 Garantie d'emprunt par la Ville (114.139 euros) visant la création 304, rue de Belleville (20e) d'un logement (PLS) par la RIVP.

2018 DLH 183 Garantie de la Ville pour un prêt de la RIVP (100.959 euros) visant la construction 10, avenue de la Porte de Ménilmontant (20e) d'un logement social (PLS).

2018 DLH 185 Réalisation 10, rue Taine (12e) d'un programme d'acquisition-réhabilitation de 17 logements sociaux (PLS) par la RIVP - Prêt garanti par la Ville (732.894 euros).

2018 DLH 188 Réalisation d'un programme de deux résidences sociales (280 logements PLA-I) 15, rue Saint-Just (17e) - Subvention complémentaire demandée par RSF (207.487 euros).

2018 DLH 189 Location de l'immeuble 10bis - 20bis avenue Mathurin Moreau (19e) à Paris Habitat OPH - Avenant à bail emphytéotique.

2018 DLH 190 Location des terrains communaux constituant la Villa Saint-Ange (17e) à Batigère en Ile-de-France - Avenant au bail emphytéotique.

2018 DLH 195 Réalisation 6, rue Demarquay (10e) d'un programme d'acquisition-réhabilitation de 12 logements sociaux (7 PLA-I et 5 PLUS) par la RIVP.

2018 DLH 199 Location de l'immeuble 56-58, rue Léon Frot et 1, rue Carrière Mainguet (11e) à Elogie-SIEMP - Avenant au bail emphytéotique.

2018 DLH 200 Locaux communaux 108 rue Championnet (18e) - Convention d'occupation du domaine public et minoration de redevance avec l'association Le Comede.

2018 DLH 204 Réalisation d'un programme de rénovation Plan Climat et création d'un logement PLUS 51 et 51bis, rue Stephenson (18e) par L'Habitation Confortable.

2018 DLH 205 Subvention de fonctionnement (30.000 euros) à l'association Compagnons Bâisseurs Ile-de-France (10e).

2018 DLH 209 Réalisation 9-15 et 11-17 rue de la Croix Moreau (18e) d'un programme de 67 logements sociaux (24 PLUS et 43 PLS) et 24 LLI par I 3F.

2018 DLH 218 Programme d'acquisition 37/39 avenue Trudaine (9e) - Modification de garantie d'emprunt pour 20 logements sociaux (8 PLA-I, 6 PLUS et 6 PLS) demandée par VILOGIA.

2018 DLH 223 Subvention (15.000 euros) et convention avec le Syndicat du Logement et de la Consommation (20e).

2018 DLH 239 Mobilisation d'une partie des droits de réservation de logements sociaux en faveur de projets destinés à des personnes présentant une pathologie mentale.

2018 DU 85 Cession d'un local commercial et de son sous-sol au 25 rue Saint-Louis en l'Île (4e).

2018 DU 155 Cession à AXIMO de 4 lots de copropriété préemptés par la Ville de Paris en vue de réaliser deux logements sociaux 83, avenue du Docteur Arnold Netter (12e) et 3 passage du Roi d'Alger (18e).

2018 DU 7-G Cession d'une propriété dite Château de la Martinière, 9 rue Léon Mignotte à Bièvres (91).

M. Ian BROSSAT, rapporteur.

2018 DDC 134 - DFPE Subventions (75.000 euros) et conventions avec 5 associations œuvrant dans les quartiers Politique de la ville aux réseaux de solidarité familles monoparentales (13e, 14e, 17e, 18e, 19e et 20e).

2018 DDC 141 Subventions (27.000 euros) à 2 associations dans le cadre de la création de deux Citéslab.

2018 PP 67 Enlèvement, réparation et restitution de tenues textiles d'intervention au profit de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris (BSPP) - Modalités de passation - Signature.

2018 PP 68 Enlèvement, réparation et restitution de bottes d'intervention au profit de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris (BSPP) - Modalités de passation - Signature.

2018 PP 69 Autorisation de signer des marchés publics conclure avec les attributaires désignés par CAO de ville de Paris et/ou marchés publics lancés suivant procédure prévue au I ou au II art 30 décret n° 2016-360 25 mars 2016.

2018 PP 70 Autorisation de signer la convention de mandat "Gaz 5" pour la mise à disposition d'un marché de fourniture et d'acheminement de gaz naturel passé sur le fondement d'accords-cadres conclus par l'UGA.

2018 PP 71 Modification de la délibération n° 2008 PP 11-2° du 4 février 2008 portant fixation des grilles de rémunérations applicables aux agents techniques d'entretien, agents contractuels de droit public de la préfecture de police visés par l'article 35 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

2018 PP 72 Institution des commissions administratives paritaires, compétentes à l'égard des personnels de la Préfecture de police relevant du statut des administrations parisiennes.

2018 PP 73 Institution des comités techniques et du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail compétents à l'égard des personnels de la Préfecture de police relevant du statut des administrations parisiennes.

2018 PP 74 Institution des commissions consultatives paritaires, compétentes à l'égard des personnels contractuels de la Préfecture de police relevant du statut des administrations parisiennes.

2018 PP 75 Fixation des modalités d'organisation du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel de la Préfecture de police relevant du statut des administrations parisiennes au sein des instances de représentation de la Préfecture de police.

2018 PP 76 Convention de groupement de commandes avec les services Etat relative aux prestations de réservation de berceaux au profit des agents de la Préfecture de police.

2018 PP 77 Convention de groupement de commandes avec les services Etat relative aux prestations de représentation de la PP devant les juridictions judiciaires et administratives et de consultations juridiques.

2018 PP 79 BSPP - Construction du bâtiment base vie du regroupement des services d'instruction et de logistique de la Brigade des Sapeurs-pompiers de Paris 35, avenue Guy Môquet, 94450 Limeil-Brévannes.

2018 PP 80 BSPP - Acquisition de peintures automobiles, consommables carrosseries, matériaux composites, accessoires, outillages et produits spécifiques nécessaires à la maintenance des véhicules.

2018 PP 81 Convention de groupement de commandes avec les services État concernant la fourniture de numéros spéciaux d'usagers et de services à valeur ajoutée.

2018 PP 82 Fixation du classement hiérarchique et de l'échelonnement indiciaire applicables au corps des ingénieurs économistes de la construction de la Préfecture de police.

2018 PP 83 Acquisition, mise en place et utilisation d'une plateforme de gestion intégrée de traitement d'information pour le Bureau des Objets Trouvés (BOT) de la Direction des Transports et de la Protection du Public (DTPP).

2018 PP 84 Convention de groupement de commandes avec les services Etat de la préfecture de police relative à la mise à disposition de contenants, à la collecte et au traitement des déchets produits par les services de la Préfecture de Police et d'autres services relevant du Secrétariat Général pour l'administration du ministère de l'intérieur d'Ile de France (SGAMI).

2018 PP 85 Convention de groupement de commandes avec les services Etat de la PP relative à la maintenance des installations électriques des bâtiments de la préfecture de police et BSPP.

2018 PP 86 BSPP - Acquisition de batteries pour véhicules automobiles, bateaux, motocyclettes, matériels et engins spéciaux de lutte contre l'incendie et de secours.

2018 DDCT 137 Subvention (40.000 euros) à la SCOP Langues Plurielles au titre de l'intégration et des résidents non communautaires.

2018 DDCT 145 Subventions (14.000 euros) à quatre associations et une convention pluri annuelle d'objectifs pour le financement de projets visant à favoriser l'accès aux droits, et de l'intégration.

2018 DASES 238-G Subvention (110.000 euros) et convention annuelle avec l'association SOS Solidarité pour son action d'aide à l'accès aux droits des étrangers.

2018 DASES 286-G Locaux 13 rue Annie Girardot (13e) - Avenant au bail civil avec l'association Maison 13 Solidaire (5.000 euros en recette).

Mme Colombe BROSSEL, rapporteure.

2018 DASES 47-G FSL de Paris conventions - CAF gestion du FSL, CASVP gestion du FSL Energie, CAF diagnostics sociaux, modèles conventions ASLL AML LS, SIAAP contribution, EDF avenant à convention FSL.

2018 DASES 294-G Subventions (50.000 euros) à 3 associations et 1 organisme pour le fonctionnement de 4 espaces de domiciliation et 9 subventions en investissement (108.620 euros) pour 8 associations et 1 organisme. Convention.

2018 DASES 302-G PPIE - Subventions et conventions avec Emmaüs Défi, Aurore, le CASVP et Rejoué pour le dispositif Convergence.

Mme Léa FILOCHE, rapporteure.

2018 DAE 233 Budget participatif "Espaces de travail publics" - Subvention (20.540 euros) et convention avec l'association Le Danube Palace.

2018 DDCT 136 Subventions dans le cadre de l'appel à projets Parcours linguistiques à visée professionnelle.

2018 DAE 11-G Subvention (1.216.000 euros) et avenant n° 5 à la convention pluriannuelle 2017-2020 avec l'association Ensemble Paris Emploi Compétences (EPEC) (18e).

2018 DAE 23-G Subvention (22.000 euros) et convention avec l'association Projets 19 (19e).

2018 DAE 25-G Convention annuelle d'objectifs et de moyens 2018 entre l'état et le département de Paris relative aux dispositifs d'aide à l'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA.

2018 DAE 26-G Convention 2018 de coopération en matière de rapprochement de l'offre et de la demande d'emploi entre le Département de Paris et Pôle Emploi.

2018 DAE 35-G Subvention (25.000 euros) et convention avec l'établissement public du palais de la découverte et de la cité des sciences et de l'industrie (Universciences).

2018 DAE 40-G Subventions (463.250 euros), conventions et avenants pour le financement de 27 projets dans le cadre de l'appel à projets parcours linguistiques à visée professionnelle 2018-2019.

2018 DAE 42-G Subventions (499.000 euros) et conventions avec plusieurs organismes de formation dans le cadre de l'appel à projets Paris Code.

2018 DAE 51-G Subvention (10.000 euros) et convention avec l'association Pass'Sport Pour l'Emploi (92120 Montrouge).

2018 DAE 55-G Avenant à la convention-cadre entre le Département de Paris et les Organismes Paritaires Collecteurs Agréés (OPCA) ayant conventionné avec le FPSPP.

Mme Afaf GABELOTAUD, rapporteure.

2018 DAC 9 Subventions (134.000 euros) à 30 associations au titre de l'aide à la diffusion de spectacles vivants et de festivals à Paris.

2018 DAC 28 Conventions pluriannuelles d'objectifs avec trois structures de création et de diffusion de la danse et l'État, ministère de la Culture et de la Communication (Drac Ile-de-France).

2018 DAC 36 Subventions (212.415 euros), avenants à conventions et conventions avec deux structures dédiées au cirque, aux arts de la rue, aux marionnettes et au pluridisciplinaire.

2018 DAC 45 Subventions au titre de la résilience (12.000 euros) avec deux associations et avenant avec l'association Festival d'Automne à Paris.

2018 DAC 46 Subvention (29.500 euros) à deux associations pour leur festival respectif relevant des arts de la rue et des arts du cirque et convention.

2018 DAC 51 Convention pluriannuelle d'objectif avec le Théâtre de la Bastille (SAS la Manufacture) et l'État, ministère de la Culture et de la Communication (Drac Ile-de-France).

2018 DAC 55 Convention pluriannuelle d'objectifs avec le Mouffetard - Théâtre des arts de la marionnette (5e).

2018 DAC 57 Subvention (1.350.000 euros), avenant à convention avec l'association Théâtre Silvia Monfort (15e).

2018 DAC 59 Budget participatif : Mise en œuvre du projet "Coups de Culture". Subvention (14.500 euros) et convention avec l'association Théâtre Paris-Villette (19e).

2018 DAC 70 Subventions (121.952 euros) conventions et avenant avec trois ensembles musicaux et vocaux.

2018 DAC 71 Subventions (60.000 euros) et conventions avec l'association Jeunes Talents (20e).

2018 DAC 73 Subvention (40.000 euros) et convention avec la Société d'exploitation de la Gaîté Lyrique (3e).

2018 DAC 100 Subventions (30.000 euros), convention et avenant avec l'association Union des Musiciens de Jazz.

2018 DAC 105 Subvention (5.453.200 euros) et avenant à convention avec l'association Orchestre de Paris.

2018 DAC 111 Subvention (30.000 euros) et convention avec la Société à Responsabilité Limitée Sauvage Productions (19e).

2018 DAC 112 Subventions (21.000 euros) à l'association Fama et à la Société par Actions Simplifiées Octopus.

2018 DAC 113 - DEVE - DJS Subvention (8.500 euros) et convention avec l'association Kiosquorama.

2018 DAC 115 Subvention (12.000.000 euros) et avenant avec l'association Théâtre Musical de Paris (1er).

2018 DAC 116 Subvention (10.000 euros) au Festival des musiques sacrées.

2018 DAC 117 Subventions (89.500 euros) à dix-neuf structures au titre des aides aux projets musicaux.

2018 DAC 118 Subvention (10.000 euros) à l'association Ars Mobilis (Festival Les solistes à Bagatelle).

2018 DAC 120 Subvention (60.000 euros) et avenant à convention avec l'association La Caserne Éphémère (10e).

2018 DAC 184 Subventions (9.500 euros) à l'association L'Impossible (19e).

2018 DAC 186 Subventions (240.000 euros) convention et avenants à conventions avec dix structures culturelles dans le cadre de l'Art pour Grandir et des Temps d'activités périscolaires.

2018 DAC 187 Subvention (3.500 euros) à l'association les Papillons Blancs de Paris APEI 75 dans le cadre de la Nuit Blanche.

2018 DAC 188 Subvention (5.000 euros) à la Maison du Geste et de l'image (1er) pour le projet "Passage (s)".

2018 DAC 198 - DASES Subvention (60.000 euros) et convention avec l'association Ateliers des Artistes en exil.

2018 DAC 199 Subventions (30.000 euros) à six associations au titre des cultures étrangères.

2018 DAC 204 Adhésion à deux réseaux culturels internationaux de Ville pour 2018 et suivants.

2018 DAC 229 - DGRI Subvention (9.500 euros) à l'association Evropa Film Akt l'Europe autour de l'Europe (14e).

2018 DAC 230 Subventions (150.000 euros) et conventions avec huit établissements cinématographiques.

2018 DAC 231 Subvention (52.000 euros) à 14 associations et 1 fondation au titre de l'aide à la diffusion du cinéma étranger.

2018 DAC 232 Subvention (15.000 euros) à l'association Extra Muros (93430 Villetaneuse).

2018 DAC 257 Subventions (11.500 euros) à six associations dans le cadre de la Politique de la Ville (10e).

2018 DAC 258 Subventions (11.500 euros) à 7 associations dans le 19e arrondissement dans le cadre de la Politique de la ville.

2018 DAC 259 Subventions (6.500 euros) à 3 associations dans le 19e arrondissement dans le cadre de la Politique de la ville.

2018 DAC 286 Subvention (5.500 euros) à l'association Le Fil de Soie dans le cadre de la Politique de la ville.

2018 DAC 287 Subvention (1.500 euros) à l'association La Compagnie à l'Affût dans le cadre de la Politique de la ville.

2018 DAC 288 Subvention (5.000 euros) à l'association Centre social CEFIA dans le cadre de la Politique de la ville.

2018 DAC 289 Subventions (16.000 euros) à huit associations dans le cadre de la Politique de la ville (20e) et un avenant à convention.

2018 DAC 294 Subvention (15.000 euros) à l'association Comité pour une maison des savoirs et des cultures de l'Est parisien dans la Maison des métallos dit Comité Métallos (11e).

2018 DAC 303 Subvention (9.000 euros) à l'association Fédération Musicale de Paris.

2018 DAC 312 Subvention (10.000 euros) à l'association Atelier des Feuillantines (5e).

2018 DAC 314 Signature d'un contrat (4.000 euros) portant sur la cession de droits d'auteur avec Madame Anne Montel, illustratrice.

2018 DAC 316 Subvention (3.000 euros) à l'association Musique en mouvement (14e).

2018 DAC 326 Subventions (10.000 euros) à trois associations de chant choral.

2018 DAC 328 Subventions (24.000 euros) à sept associations de chant choral amateur.

2018 DAC 333 Subvention (10.000 euros) à l'association Confédération Musicale de France.

2018 DAC 334 Subvention (3.000 euros) à l'association musicale Vivaldi Paris Île de France (20e).

2018 DAC 335 Subvention (12.000 euros) et convention avec l'association Les ateliers du Chaudron (11e).

2018 DAC 336 Subvention (4.000 euros) à l'association Tjad cie (18e).

2018 DAC 348 - DDCT Contrat territoire-lecture entre l'Etat (Préfecture de la Région Ile-de-France - Direction régionale des affaires culturelles) et la Ville de Paris.

2018 DAC 349 Subvention (200.000 euros) et avenant avec l'association Musique Sacrée à Notre Dame de Paris (5e).

2018 DAC 375 Subventions (25.500 euros) à trois associations œuvrant pour la promotion du livre et de la lecture.

2018 DAC 380 Subventions (41.000 euros) à quatre associations œuvrant aux actions culturelles en faveur des cultures étrangères et de l'intégration (5e, 19e) et signature de convention.

2018 DAC 384 - DEVE Subvention (7.000 euros) à l'association Festival du Livre et de la Presse d'Ecologie.

2018 DAC 387 - SG - DASCOS Subvention et convention avec l'association Centre de promotion du livre de jeunesse - Seine Saint Denis.

2018 DAC 393 Subvention (2.000 euros) à l'Université Paris-Lumières pour le Collège international de Philosophie (13e).

2018 DAC 553 Subventions (10.000 euros) à cinq associations du 16e dans le cadre de l'action culturelle locale.

2018 DAC 554 Subvention (2.000 euros) à l'association 4 Tomorrow du 18e arrondissement dans le cadre de l'activité culturelle locale.

2018 DAC 555 Subventions (1.500 euros) à deux associations au titre de l'action culturelle locale du 7e.

2018 DAC 556 Subventions (8.000 euros) à trois associations du 14e arrondissement dans le cadre de l'action culturelle locale.

2018 DAC 557 Subventions (6.000 euros) à deux associations au titre de l'action culturelle locale du 5e.

2018 DAC 560 Subvention (11.000 euros) à deux associations dans le cadre de l'activité culturelle locale du 15e.

2018 DAC 561 Subventions (9.000 euros) à trois associations dans le cadre de l'action culturelle locale du 13e.

2018 DAC 562 Subvention (10.000 euros) à l'association Comité des fêtes et d'animation du 3e arrondissement.

2018 DAC 563 Subventions (6.000 euros) à deux associations dans le cadre de l'activité culturelle locale du 2e.

2018 DAC 564 Subvention (2.300 euros) à l'association Commune Libre d'Aligre au titre de l'action culturelle locale (12e).

2018 DAC 575 Subvention (150.000 euros) et convention avec la Régie Autonome des Transports Parisiens relatives au renforcement du service de transports pendant l'opération Nuit Blanche du 6 octobre 2018.

2018 DAC 576 Subvention (4.000 euros) à l'association Acoeurvoix (3e).

2018 DAC 577 Subvention (5.000 euros) à l'association LUIT - Laboratoire Urbain d'Interventions Temporaires (19e).

2018 DAC 578 Subvention (2.500 euros) à l'association Comme une averse.

2018 DAC 579 Convention de mise à disposition entre la Ville et l'EPPGHV.

2018 DAC 580 Subvention (3.000 euros) à l'association Croq' Anime dans le cadre de l'action culturelle locale (20e).

2018 DAC 581 Subvention (3.500 euros) et avenant à convention avec l'association F.C.P.E. (conseil départemental des parents d'élèves de l'enseignement public de Paris) dans le cadre de l'action culturelle locale.

2018 DAC 582 Subventions (1.500 euros) à deux associations du 9e dans le cadre de l'action culturelle locale.

2018 DAC 583 Subvention (4.000 euros) à l'association Sécession Orchestra sur proposition de la mairie du 8e arrondissement au titre de l'action culturelle locale.

2018 DAC 584 Subvention (2.000 euros) à l'association Ngamb'art dans le cadre de l'action culturelle locale (10e).

2018 DAC 600 Subventions (130.000 euros), convention et avenants à conventions avec quinze structures au titre des oubliés de la culture.

2018 DAC 747 Subventions (4.500 euros) à quatre associations dans les quartiers Porte Montmartre - Porte des Poissonniers - Moskova et Blémont (18e) au titre de la Politique de la ville.

2018 DAC 748 Subvention (10.000 euros) à l'association Lieux Infinis- collectif Encore Heureux.

2018 DAC 750 Subvention (8.000 euros) à l'association Treize (11e).

2018 DAC 751 Subventions (1.500 euros) à l'Association Compagnie Bouche à bouche pour la réalisation de ses actions au titre de la Politique de la ville dans le quartier Porte de Vanves (14e).

2018 DAC 752 Subventions (38.000 euros) à 10 associations œuvrant dans le domaine des arts visuels.

2018 DAC 754 Subventions (2.500 euros) à deux associations au titre de la politique de la ville (multisites).

2018 DAC 755 Subventions (1.070.173 euros), avenant et convention avec l'association la Cité internationale des arts (4e,18e).

2018 DAC 756 Subvention d'équipement (4.288 euros) et convention avec l'association Glassbox (11e).

2018 DAC 757 Subvention d'équipement (10.000 euros) et convention avec l'association le Bal (18e).

2018 DAC 758 Subvention à l'EPPGHV pour la rénovation du gradin et la création d'un foyer au théâtre Paris Villette (19e).

2018 DAC 761 Convention de Partenariat entre les Conservatoires de la Ville de Paris et l'Orchestre de Paris.

2018 DAC 762 Convention d'occupation du domaine précaire pour le 18 boulevard Sérurier (19e) au profit de l'association Gare Expérimentale.

2018 DAC 764 Budget Participatif : Mise en œuvre du projet un 12e ouvert sur la culture. Subvention (55.000 euros) et convention avec la SCIC le 100, établissement culturel solidaire (12e).

2018 DAC 765 Subvention à l'association réseau Mom'artre.

2018 DAC 769 Convention financière pour une subvention d'investissement demandée au Ministère de la Culture pour la rénovation du Théâtre du Rond Point sis 2 bis avenue Franklin Roosevelt (8e).

2018 DDCT 154 Demande d'abrogation de la reconnaissance légale de l'établissement particulier des Petites Sœurs des Pauvres de Paris (16e).

2018 DDCT 155 Demande d'abrogation de la reconnaissance légale de la congrégation des Religieuses augustines de Notre-Dame de Paris (14e).

2018 DDCT 156 Demande de modification des statuts de la congrégation "Province de France des religieuses de l'Assomption" (16e).

2018 DICOM 26 Convention de mécénat, de parrainage et de partenariat médias Nuit Blanche.

2018 DICOM 36 Convention d'occupation temporaire du domaine public entre la Ville de Paris et Lucky Comics.

2018 DICOM 38 Mise à disposition des salons de l'Hôtel de Ville pour le séminaire rassemblant les associations d'aide aux victimes et de victimes européennes autour du thème de la "résilience".

2018 DICOM 39 Conventions de partenariat avec la Fondation PICTO et avec Oye pour l'exposition consacrée à "la nouvelle photographie autour de Paris".

2018 DU 191 Subvention (50.000 euros) et avenant à la convention avec l'APUR.

2018 SG 41 Subventions (28.700 euros) aux associations Arts et Images du Monde L'Autre Souffle CIFORDOM Long Cours OPOM et Péllicarus pour des manifestations promouvant l'Outre-Mer.

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

2018 DDCT 84 Fixation des redevances liées à l'occupation temporaire de certaines salles de la mairie du 5e arrondissement.

2018 DDCT 131 Etats spéciaux d'arrondissement - Délibération cadre-investissement 2019.

2018 DFA 55 Etats spéciaux d'arrondissement - Dotations 2019.

2018 DFA 52 Exonérations facultatives de taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

2018 DDCT 151 Autorisation donnée à la Maire de Paris de céder une presse offset et une imprimante (10e).

2018 DFA 48 Aliénation des lingots et pièces de monnaie résultant de legs reçus par la Ville de Paris.

2018 DFA 16-G Aliénation d'un lingot et pièces de monnaie résultant de legs reçus par le Département de Paris.

2018 DFA 50 Renouveau de l'adhésion de la Ville de Paris à l'Association des Villes et Collectivités pour les Communications électroniques et l'Audiovisuel (AVICCA).

2018 DFA 51 Signature d'une concession de travaux pour la rénovation et l'exploitation de l'établissement dénommé Pavillon Puebla (19e).

2018 DSIN 2 Convention de groupement de commandes entre la Ville de Paris et Eau de Paris pour l'achat de fournitures, services et travaux informatiques et télécommunications dans le cadre du Datacenter et du THD

M. Emmanuel GRÉGOIRE, rapporteur.

2018 DAE 72 Subventions (27.500 euros), conventions et adhésion (1.000 euros) en soutien à quatre associations de promotion de la consommation responsable.

2018 DAE 73 Subventions (115.000 euros) et conventions avec onze organismes lauréats de l'appel à projets Trophées de l'Économie Sociale et Solidaire 2018.

2018 DAE 250 Budget Participatif : Subventions d'investissement (615.000 euros) et conventions avec La Table de Cana (92) et Paris Habitat pour l'ouverture d'un laboratoire traiteur à base d'inventus alimentaires.

2018 DAE 49-G Subvention (10.000 euros) et convention avec la Fédération des Entreprises d'Insertion (2e).

Mme Antoinette GUHL, rapporteure.

2018 DAC 109 - DAE Subventions (775.000 euros) et convention avec l'établissement public, industriel et commercial Centre national de la chanson, des variétés et du jazz.

2018 DAC 110 - DAE Subvention de fonctionnement (30.000 euros), subvention d'investissement (15.000 euros), avenant et convention avec le Groupement d'Intérêt Public Cafés-Cultures.

2018 DAE 126 Ecole Boule - Actualisation des tarifs de restauration des commensaux.

2018 DAE 151 Contribution de la Ville de Paris au service de restauration de l'école Boule pour l'année 2019 (160.000 euros).

2018 DAE 150 Ecoles d'arts appliqués - Dotations de fonctionnement (1.918.200 euros) et subventions d'investissement (1.160.000 euros), au titre des exercices 2018 et 2019.

2018 DAE 257 Subvention d'investissement à la coopérative SoCoop pour l'outils SoTicket.

2018 DAE 259 Subvention d'investissement (5.000 euros) et convention avec l'association Télé Bocal (20e).

2018 DDCT 133 Subvention (2.000 euros) à l'association Planet Roller.

M. Frédéric HOCQUARD, rapporteur.

2018 DGRI 24 Coopération urbaine Paris-Mexico-Medellin-Barcelone.

2018 DGRI 32 Subventions (80.000 euros) et conventions à huit associations dans le cadre de l'appel à projets "Label SOLIDEV 2018".

2018 DGRI 34 - DPE Avenant à la convention entre la Ville de Paris et La Guilde Européenne du Raid concernant le projet de gestion des déchets ménagers dans les villes de Yaoundé et de Douala (Cameroun).

2018 DGRI 38 Subvention (35.000 euros) à l'association Plan International (17e) en soutien à son projet en faveur de l'éducation des enfants et jeunes les plus vulnérables de Yaoundé.

2018 DGRI 36 Subvention (34.000 euros) et avenant à la convention avec l'association Maison des journalistes (15e).

2018 DGRI 37 Subvention (10.000 euros) et convention avec la Fondation France Libertés pour son programme Animation Kurdistan.

2018 DGRI 39 Avenant à la convention de coopération urbaine entre Paris et Phnom Penh.

2018 DGRI 40 Subvention (5.000 euros) à l'association "Collectif de Développement et de Secours Syrien" (2e) pour son projet "savoir, voir, revoir".

2018 DGRI 42 Subvention (10.000 euros) à l'association Bibliothèques sans Frontières (6e) pour son projet d'Ideas Box dans le centre communautaire Merka d'Amman en Jordanie.

2018 DGRI 43 Subvention (2.500 euros) à l'association Kolnoah pour son projet "Regards croisés - Cycle de films co-produits par la France et Israël".

2018 DGRI 45 - DPE Coopération décentralisée - Cofinancement du projet de Jardin d'Essai de Brazzaville au titre de l'appel à projets "alimentation et agriculture durables" de MEAE.

2018 DGRI 47 Convention de partenariat avec l'association Équilibres & Populations (Equipop) dans le cadre d'un projet de coopération dans le domaine de la planification familiale (Abidjan).

M. Patrick KLUGMAN, rapporteur.

2018 DEVE 13 Réaménagement du Square des Périchaux (15e) - Approbation du principe d'aménagement et du programme.

2018 DEVE 83 Protocole d'accord transactionnel relatif à une concession funéraire dans le cimetière du Montparnasse (14e).

2018 DEVE 135 Partenariat entre la Ville de Paris et l'Agence Régionale de la Biodiversité en Ile-de-France.

2018 DEVE 137 Chaire partenariale sur l'agriculture urbaine. Convention de partenariat avec AgroParisTech et attribution d'une subvention d'investissement (65.000 euros) sur le BP "Cultiver en Ville".

2018 DEVE 140 Budget Participatif 2015. Mise à disposition d'un terrain à usage de jardin partagé rue Rudolf Noureev (17e) - Convention d'occupation du domaine public avec l'Association des Hauts de Malesherbes.

2018 DEVE 145 Conventions annuelles de subventionnement avec huit associations.

Mme Pénélope KOMITÉS, rapporteure.

2018 DAE 123 Subvention (100.000 euros) et avenant à convention avec l'École d'économie de Paris pour la chaire de recherche "Chaire Travail".

2018 DAE 125 Subventions (218.000 euros) et conventions avec le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires de Paris et la Cité Internationale Universitaire de Paris.

2018 DAE 228 Règlement des Grands Prix de Médecine et de Recherche médicale de la Ville de Paris.

2018 DAE 236 Subvention (22.000 euros) et convention avec le CRSU de Paris.

2018 DAE 248 Subvention (8.000 euros) à l'association les Ami-e-s du Mage.

2018 DEVE 132 Dénomination "Allée Pierre Hadot" attribuée à l'allée ouest du square Paul Langevin situé 19 bis, rue des Ecoles (5e).

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, rapporteure.

2018 DAJ 15 Avenant n° 1 à la convention constitutive modifiée du Point d'accès au droit du 20e arrondissement (PAD 20).

2018 DAJ 16 Approbation d'un contrat de licence de marques, logos et noms de domaine attachés à la DSP "modernisation et exploitation de la Tour Eiffel".

2018 DDCT 142 Convention de mise à disposition de locaux au 18-20, rue Ramus (20e), avec l'Association PIMMS de Paris.

2018 DDCT 143 Avenant à la convention de mise à disposition des locaux 3 bis rue Jacques Kablé (18e), avec l'Association PIMMS de Paris.

2018 DDCT 152 Renouvellement de l'adhésion de la Ville de Paris à l'association "Réseau national des maisons des associations" et versement de la cotisation correspondante.

2018 DILT 1 Protocole d'une recette exceptionnelle liée à un sinistre causé par un dégât de eaux sis 12 rue Cabanis (14e).

2018 DRH 60 Modification des modalités d'indemnisation des astreintes et des permanences effectuées par les personnels de la Ville de Paris.

2018 DRH 64 Fixation de la nature des épreuves et du règlement des concours externe et interne d'accès au corps des adjoints techniques de l'eau et de l'assainissement de la Commune de Paris dans la spécialité éclusier.

2018 DRH 65 Modalités de rémunération de certains agents contractuels de la Ville de Paris déterminée par référence à un groupe hors échelle.

2018 DRH 74 Modification de délibérations relatives à des primes et indemnités des personnels de la Ville.

2018 DRH 77 Régime indemnitaire de certains personnels médico-sociaux de la Ville de Paris.

2018 DRH 75 Liste des spécialités professionnelles exercées par les adjoints techniques des établissements d'enseignement.

2018 DRH 78 Comité d'accompagnement des pupilles des administrations parisiennes.

2018 DRH 1-G Abrogation de diverses délibérations départementales.

2018 DAC 443 Subvention (3.000 euros) à l'association Commodo.

2018 DAC 539 Subvention (3.200 euros) à l'association Le Cercle Guimard.

2018 DAC 760 Autorisation à Mme la Maire de Paris de demander une subvention à la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile de France pour le reconditionnement de mobilier archéologique.

2018 DAE 147 - DAC Subvention et convention avec l'association A Suivre (10e).

Mme Véronique LEVIEUX, rapporteure.

2018 DJS 15 Subventions (30.390 euros) à 20 associations sportives locales (15e).

2018 DJS 19 Subventions (26.100 euros) à 19 associations sportives locales (19e).

2018 DJS 28 Subventions (59.300 euros) à 18 associations sportives.

2018 DJS 29 Subventions (28.400 euros) à 14 associations sportives parisiennes.

2018 DJS 30 Subventions (127.600 euros) et conventions annuelles d'objectifs avec les Offices du Mouvement Sportif (3e, 5e, 8e, 10e, 11e, 12e, 14e, 16e, 17e, 18e, 19e).

2018 DJS 50 Subventions (4.160 euros) à 4 associations sportives parisiennes au titre du soutien aux projets.

2018 DJS 186 Centre Sportif des Sept Arpents (19e) - Convention d'occupation précaire et temporaire du domaine public avec l'association Amicale Manin Sport Paris Est.

2018 DJS 201 Subvention (80.000 euros) et convention avec la Fédération Française d'Athlétisme au titre de l'organisation d'événements sportifs et d'animations à Paris en 2018 et 2019.

2018 DJS 212 Budget participatif 2016 - Centre Sportif Charles Moureu (13e) - Réaménagement des surfaces extérieures - Dépose d'une demande de permis de construire.

2018 DJS 213 Indemnisation amiable de tiers en réparation de dommages dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

2018 DJS 218 Subvention complémentaire (10.000 euros) à la Fédération Française de Judo, Jujitsu, Kendo et disciplines associées à l'occasion de l'organisation du Paris Grand Slam de judo 2018.

2018 DJS 220 Subvention (40.000 euros) et convention avec la Fédération Française de Gymnastique au titre de l'organisation des Internationaux de gymnastique 2018 à Paris.

2018 DJS 222 Stade Boutroux (13e) - Installation d'une tribune couverte d'une capacité de 204 places assises, y compris espaces réservés pour les PMR - Dépose d'une demande de permis de construire.

2018 DJS 223 Anciens terrains de pétanque du Stade de la Tour à Parachutes (13e) - Avenant à la convention d'occupation du domaine public avec Tribal Foot et Le Five Paris 13.

2018 DJS 224 Centre sportif Nelson Mandela (Saint-Denis 93) - Avenant à la convention d'occupation du domaine public avec la Société du Grand Paris.

2018 DJS 225 Centre sportif quai du Lot (19e) - Avenant à la convention d'occupation du domaine public avec la société SSB Sports.

M. Jean-François MARTINS, rapporteur.

2018 DAE 133 Subventions en investissement dans le cadre de l'appel à projets Paris Code 3.

2018 DAE 153 Subvention d'investissement (150.000 euros) et convention avec l'association HomeMakers (15e) dans le cadre de la mise en œuvre du projet du budget participatif "Des Fablabs Made in 15e".

2018 DAE 170 Arc Innovation-Budget Participatif "Plus de commerces dans les quartiers populaires" - Cité Bonnier (20e) - Subventions (780.000 euros) et convention avec Paris Habitat pour la restructuration de locaux.

2018 DAE 175 Arc Innovation - Square Salamandre (20e) - Subvention (515.000 euros) et convention avec Paris Habitat pour la création et rénovation de locaux d'activité.

2018 DAE 213 Pépinière 80 rue des Haies (20e) - Avenant au bail à construction avec la RIVP.

2018 DAE 241 Arc Innovation - Convention constitutive d'un groupement de commande en vue de la passation d'un marché pour une mission d'AMO sur l'immobilier productif en milieu urbain.

2018 DSIN 4 Fourniture d'énergie thermique entre la Ville et la CPCU.

2018 DU 20 Rénovation de l'îlot Périchaux (15e) - Echange foncier avec Paris Habitat en vue de l'extension d'un espace vert - Acquisition de volumes destinés à une crèche et à un centre de PMI.

2018 DU 6-G Square des Périchaux (15e) - Réaménagement du site - Autorisation d'acquérir un volume destiné à un centre de PMI.

2018 DU 25 Cession de l'emprise dite "Triangle Cours Sud" située quai Henri Pourchasse à Ivry-sur-Seine (94).

2018 DU 129 ZAC Boucicaut (15e) - Suppression de la ZAC - Taxe d'aménagement - Reddition des comptes et quitus à la SEMPARISEINE.

2018 DU 5-G ZAC Paris Rive Gauche (13e) - Constitution d'une servitude de voie pompiers au profit du Département de Paris sur le lot M5A2 de la ZAC.

2018 DU 139 Secteur d'aménagement Binet (18e) - Acquisition auprès de Paris Habitat de la parcelle AB 37 partie de la voie Maurice Grimaud à titre gratuit.

2018 DU 145 Cité Internationale Universitaire de Paris (14e) - Projet de Fondation de la Chine - Constitution d'une servitude de surplomb.

2018 DU 153 Opération d'aménagement Gare de Lyon Daumesnil (12e) - Avis du Conseil de Paris sur l'Étude d'Impact Environnemental dans le cadre de la consultation préalable des collectivités.

2018 DU 162 Opération Lourmel-Eglise (15e) - Convention de clôture - Reddition des comptes et quitus à la SEMPARISEINE.

2018 DU 194 APUJ - Site Triangle Evangile (19e). Avis du Conseil de Paris sur l'étude d'impact et la demande de Permis de Construire dans le cadre de la consultation préalable des collectivités.

2018 DU 200 Appel à Projets Urbains Innovants sur le site Ancien Conservatoire, 21-23 rue Albert Bayet (13e) - Modification des conditions de la vente.

2018 DU 201 Cession d'une emprise bâtie et d'une emprise de terrain situées 1 Les Places de Ville à Evry (89).

2018 DU 203 Cession d'un lot de volume 21 rue Bara à Issy-les-Moulineaux (92).

2018 DU 204 Buis-les-Baronnies (26) - Cession d'une parcelle de terrain lieudit Font Guenibeau et Choranne.

2018 DU 209 Déclassement de terrains rue Francis de Pressensé et avenue du Président Wilson anciennement cadastrés section CD n° 21 et 22 à Saint-Denis (93).

2018 DU 211 JOP 2024 - Cession à la Métropole du Grand Paris du terrain de la Plaine Saulnier à Saint-Denis (93).

2018 DU 214 25 rue du Jour (1er) - Reconnaissance du droit de propriété de la CARPA.

2018 SG 40 Avenant à la convention du 26 décembre 1996 entre la Ville de Paris et le CASH de Nanterre.

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur.

2018 DVD 18 Extension du Tramway Porte d'Asnières. Convention d'occupation du domaine public, de maintenance et d'entretien avec IDF Mobilités.

2018 DVD 70 Tramway T3 Porte d'Asnières. Convention d'entretien des accroches sous les ouvrages ferroviaires SNCF Réseau enjambant le boulevard Ney et le boulevard Berthier.

2018 DVD 82 Cité de l'Economie et de la Monnaie (CITECO) (17e). Convention d'offre de concours avec la Banque de France pour l'aménagement de ses abords.

2018 DVD 84 Subvention (19.000 euros) et convention avec l'association des Usagers des Transports FNAUT Ile de France.

2018 DVD 86 Parc de stationnement Porte Maillot (17e). Principe de délégation de service public pour la modernisation et l'exploitation.

2018 DVD 88 Parc de stationnement Lutèce (4e). Convention de concession avec Indigo Infra pour l'exploitation et la modernisation.

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur.

2018 DASES 232-G Subvention (4.000 euros) à l'association ANQA (18e) qui agit dans l'organisation d'activités culturelles permettant l'accès à la culture de personnes en situation de handicap.

2018 DASES 249-G Subvention (8.000 euros) et convention avec le Collectif des Accidentés du Travail, handicapés et Retraités pour l'Egalité des Droits (11e).

2018 DASES 250-G Subvention (3.000 euros) à la Fédération Française des DYS (FFDYS) (9e), qui agit dans le domaine de l'information et du soutien aux aidants.

2018 DASES 251-G Subvention (1.500 euros) au Groupe Polyhandicap France (GPF) (17e) qui agit dans le domaine de l'information et du soutien aux aidants des personnes en situation de handicap.

2018 DASES 252-G Subvention (5.000 euros) à l'association France Acouphènes (18e), qui agit dans le domaine de l'information et du soutien aux aidants.

2018 DASES 256-G Subvention (2.000 euros) à l'association Ligue Française contre la Sclérose en Plaques (15e) pour son action d'information et de soutien aux personnes en situation de handicap et à leurs aidants.

2018 DASES 257-G Subvention (3.000 euros) à l'association L'Orange rouge pour son action culturelle et d'inclusion pour des personnes en situation de handicap.

2018 DASES 259-G Subvention (3.500 euros) à l'association Art - Eveil pour son action culturelle et d'inclusion pour des personnes en situation de handicap.

2018 DASES 269-G Subvention (2.000 euros) à l'association Trott'Autrement (94) qui agit dans le domaine de la pratique sportive des personnes en situation de handicap.

2018 DASES 300-G Subvention (13.000 euros) et convention avec l'association CAP Sport Art Aventure et Amitié - CAP SAAA (15e) pour ses actions sportives destinées aux personnes en situation de handicap.

2018 DASES 275-G Subvention (1.500 euros) à la société française de médecine physique et de réadaptation (13e).

2018 DASES 278-G Subvention d'investissement (10.000 euros) et convention avec l'association Agate (12e) pour la rénovation de certains de ses appartements accueillant des personnes en situation de handicap.

2018 DASES 285-G Subvention (5.000 euros) à l'association française contre les myopathies.

2018 DASES 295-G Avenant à une convention d'habilitation à l'aide sociale avec l'Association Œuvres d'Avenir pour l'extension de 11 places de son foyer d'Accueil Médicalisé.

2018 DASES 296-G Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association nationale d'éducation de chiens d'assistance pour personnes handicapées - Handi'Chiens.

2018 DASES 297-G Subvention (25.000 euros) et convention pour l'association nationale pour la prévention des handicaps et pour l'information ANPHI.

2018 DASES 301-G Subvention (20.000 euros) à l'association Clubhouse France.

2018 DASES 315-G Subvention (6.000 euros) à l'association Fédération nationale des sourds de France.

2018 DASES 319-G Subventions aux associations : Apte Pôle Répit (15.000 euros) APATE (10.000 euros) Autisme en IDF (95.000 euros) CASIP COJASOR (20.000 euros) pour leurs actions en direction des aidants.

2018 DASES 320-G Subvention (15.000 euros) à PEPA - Association de Parents et Professionnels pour l'Autisme, gestionnaire du CRAIF (Centre de Ressources Autisme Ile de France) action à l'information.

2018 DASES 321-G Subvention (2.000 euros) à l'association Acoeurvoix (3e) qui agit dans l'organisation d'activités culturelles permettant l'accès à la culture de personnes en situation de handicap.

2018 DASES 324-G Subvention (12.000 euros) à l'association Comme les Autres (20e), qui agit dans l'organisation d'activités sportives et de loisirs à destination de personnes en situation de handicap.

2018 DASES 326-G Subvention (7.000 euros) à l'association Coactis Santé (13e) qui agit dans le domaine de l'information et du soutien aux personnes en situation de handicap.

2018 DASES 327-G Subvention (10.000 euros) et convention avec l'association Délidémo (12e) pour son action culturelle et d'inclusion pour des personnes en situation de handicap.

2018 DASES 328-G Subvention (15.000 euros) à l'association Retour d'Image (11e) pour son action culturelle et d'inclusion pour des personnes en situation de handicap.

2018 DASES 342-G Subvention (10.000 euros) à l'association La Parole aux Sourds (19e) qui agit dans le domaine de l'information et du soutien aux personnes en situation de handicap.

2018 DASES 343-G Subvention (18.000 euros) à l'association Femmes pour le Dire, femmes pour Agir (FDFA) (15e) qui agit dans le domaine de l'information et du soutien aux personnes en situation de handicap.

M. Nicolas NORDMAN, rapporteur.

2018 DPE 1 Règlement intérieur des Espaces tri parisiens.

2018 DPE 25 Refonte du poste central de supervision du système GAASPAR - Avenant à la convention de financement avec le SIAAP.

2018 DPE 40 Convention avec la RATP et le SIAAP relative aux modalités de renforcement de la structure du DO Bièvre pour l'extension de la ligne 14.

2018 DPE 41 Valorisation des Déchets Diffus Spécifiques (DDS) - Avenant à la convention avec l'organisme ECO DDS.

2018 DPE 48 Adhésion et cotisation de la Ville de Paris (6.340 euros) à l'association Aqua Publica Europea (Bruxelles/Belgique).

M. Mao PENINOU, rapporteur.

2018 DAE 226 Indemnisation amiable d'une entreprise en raison des préjudices subis du fait des travaux d'extension du tramway T3 (2.500 euros).

2018 DAE 234 Indemnisation amiable d'une entreprise en raison des préjudices subis du fait des travaux d'extension du tramway T3 (1.500 euros).

2018 DAE 237 Indemnisation amiable d'une entreprise en raison des préjudices subis du fait des travaux d'extension du tramway T3 (3.000 euros).

2018 DAE 235 Salon d'art contemporain et de design sur l'avenue des Champs Elysées (8e) convention avec la société Orexpo.

2018 DAE 263 Subvention (2.000 euros) à l'association Les 200 ans du Guignol des Champs-Élysées (8e).

Mme Olivia POLSKI, rapporteure.

2018 DASES 23 - DEVE Signature avec la DEVE d'un contrat de licence de savoir-faire et de marque avec l'association des Pollinariums Sentinelles de France (APSF) pour la création d'un pollinarium.

2018 DASES 28 Avenant n° 1 à la convention relative à la mise en œuvre d'enquêtes environnementales après signalement de cas de saturnisme infantile à Paris.

2018 DASES 8-G Subvention (100.000 euros) et convention avec l'association Comité de Paris de la Ligue nationale contre le cancer (13e).

2018 DASES 65-G Subvention (81.500 euros) et avenant n° 1 à la convention avec l'association ARCAT (11e).

2018 DASES 95-G Subvention (15.000 euros) et convention avec l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale (INSERM) - Délégation Régionale Paris 11 (13e).

2018 DASES 99-G Subventions (102.000 euros) et conventions avec quatre associations afin de soutenir l'accompagnement et l'insertion sociales et professionnelles des publics ayant des conduites à risques.

2018 DASES 149-G Subvention (3.500 euros) à l'association Fédération Nationale CAMI Sport & Cancer (Neuilly-sur-Seine 92).

2018 DASES 150-G Subvention (27.500 euros) et avenant à convention avec l'association AURORE (4e).

2018 DASES 208-G Subvention (7.000 euros) à l'Association des Familles Victimes du Saturnisme - AFVS (17e).

2018 DASES 209-G Subvention (13.000 euros) et convention avec l'association Réseau Environnement Santé (10e).

2018 DASES 210-G Subvention (14.500 euros) et convention avec l'association Charonne (13e).

2018 DASES 260-G Subvention (7.500 euros) et avenant à la convention avec l'association Santé Charonne (ASC) (11e).

2018 DASES 239-G Subvention (5.000 euros) à l'association Groupe d'entraide Mutuelle L'Étoile Polaire (20e).

2018 DASES 240-G Subvention (2.000 euros) à l'association Dispens'aire Psy, les Psys du Cœur (19e).

2018 DASES 245-G Subvention (11.000 euros) à l'association WECF France (74 Annemasse).

2018 DASES 246-G Subvention (12.000 euros) à l'association Générations Cobayes (3e).

2018 DASES 254-G Subvention (13.000 euros) à l'association Fédération des Maisons et Pôles de Santé en Île-de-France (FémasIF) (93 Saint-Denis).

2018 DASES 255-G Subvention (6.000 euros) à la Fondation Pierre Deniker (16e).

2018 DASES 261-G Subvention (3.000 euros) à l'association Comité de Paris contre les Maladies Respiratoires (6e).

2018 DASES 266-G Subvention (7.000 euros) à la Société Française de Santé et Environnement (13e).

2018 DASES 267-G Subventions (137.600 euros) et convention et avenants avec trois associations afin de soutenir la mise en œuvre d'actions de réduction des risques sanitaires et sociaux liés aux conduites à risques.

2018 DASES 270-G Convention de partenariat entre le Département de Paris et Forum Européen pour la Sécurité Urbaine (FESU).

2018 DASES 279-G Participation (180.000 euros) et convention avec la CPAM de Paris pour le dépistage et l'éducation bucco-dentaires dans les écoles parisiennes.

2018 DASES 281-G Subvention (2.000 euros) à l'association Union Nationale pour la Prévention du Suicide (5e).

2018 DASES 282-G Subvention (3.000 euros) à l'association Compagnie Errance (77 Provins).

2018 DASES 283-G Subvention (2.000 euros) à l'association ENDOmind France (83 Fréjus).

2018 DASES 284-G Subvention (200.000 euros) et convention avec Elogie-SIEMP pour la création d'une maison de santé pluriprofessionnelle (MSP) dans le 13e.

2018 DASES 291-G Subvention (5.000 euros) à l'association Esprit d'Ébène (18e).

2018 DASES 293-G Subvention (4.000 euros) à l'association Ma P'tite Folie (93400 Saint-Ouen).

2018 DASES 306-G Subvention (713.550 euros) et convention avec le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris (CAS-VP) pour la restructuration du centre de santé des Balkans (20e).

2018 DASES 317-G Subventions (265.400 euros) et conventions avec la Protection Civile Paris Seine et la Croix Rouge Française dans le cadre Paris qui Sauve.

2018 DASES 345-G Subvention (2.000 euros) à l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale (INSERM) - Délégation Régionale Paris 11 (13e).

2018 DASES 347-G Avenants aux conventions avec CPCMI et Basiliade pour la création de la Maison Chemin Vert (11e).

2018 DASES 348-G Subvention (11.000 euros) à l'association Les Elus Locaux Contre le Sida : Ensemble Luttons Contre le Sida (ELCS) (3e).

2018 DASES 351-G Centres gratuits d'information, de dépistage et de diagnostic des infections par le VIH, des hépatites virales et des IST - Convention avec l'ARS portant sur le financement des activités 2018.

2018 DFPE 5-G Dotations et avenants aux conventions pour les associations gestionnaires de centres de protection maternelle et infantile (3.675.266 euros).

2018 DFPE 6-G Dotations (1.698.915 euros) et convention pour le financement des centres de planification et d'éducation familiale gérés par des organismes de droit privé à but non lucratif.

2018 DFPE 8-G Avenant à la convention avec l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris relative à l'organisation et le financement des activités de protection maternelle.

Mme Anne SOUYRIS, rapporteure.

2018 DDCT 44 Subvention au titre de l'animation locale (10.000 euros) à l'association "Les Amis du 18e du mois" œuvrant dans le 18e arrondissement de Paris.

2018 DDCT 49 Subventions Fonds du Maire du 3e arrondissement (29.400 euros) à huit associations et un organisme.

2018 DDCT 50 Subventions Fonds du Maire du 4e arrondissement (84.450 euros) à seize associations et trois établissements (4e).

2018 DDCT 51 Subvention Fonds du Maire du 5e arrondissement (22.049 euros) au "Comité des fêtes et des œuvres de solidarité du 5e arrondissement".

2018 DDCT 52 Subventions Fonds du Maire du 6e arrondissement (34.005 euros) à quatre associations (6e).

2018 DDCT 53 Subventions Fonds du Maire du 7e arrondissement (12.800 euros) à 14 associations (7e).

2018 DDCT 55 Subventions Fonds du Maire du 9e arrondissement (17.030 euros) à huit associations (9e).

2018 DDCT 56 Subvention Fonds du Maire du 10e arrondissement (16.181 euros) au "Comité Municipal des fêtes et œuvres de solidarité du 10e arrondissement".

2018 DDCT 57 Subventions Fonds du Maire du 11e arrondissement (31.538 euros) à 10 associations et deux établissements (11e).

2018 DDCT 58 Subventions Fonds du Maire du 12e arrondissement (4.793 euros) à cinq associations (12e).

2018 DDCT 60 Subventions Fonds du Maire du 14e arrondissement (26.900 euros) à 13 associations (14e).

2018 DDCT 61 Subventions Fonds du Maire du 15e arrondissement (35.889 euros) à quatorze associations (15e).

2018 DDCT 62 Subventions Fonds du Maire du 16e arrondissement (111.019 euros) à 35 associations (16e).

2018 DDCT 63 Subventions Fonds du Maire du 17e arrondissement (34.510 euros) à 5 associations (17e).

2018 DDCT 64 Subvention Fonds du Maire du 18e arrondissement (11.853 euros) à deux associations (18e).

2018 DDCT 65 Subventions Fonds du Maire du 19e arrondissement (30.755 euros) à quatorze associations et un établissement public (19e).

2018 DDCT 66 Subventions Fonds du Maire du 20e arrondissement (15.980 euros) à 5 associations (20e).

2018 DDCT 108 Subventions au titre de l'animation locale et de la participation citoyenne (5.000 euros) à 2 associations œuvrant dans le 20e arrondissement.

2018 DDCT 126 Subventions (21.000 euros) au titre de la vie associative et de la participation citoyenne à six associations.

2018 DDCT 139 Subventions (55.000 euros) et conventions avec 9 associations et une entreprise au titre de l'appel à projets Ateliers Citoyens de Paris.

2018 DJS 100 Adhésion annuelle (1.100 euros) à l'Union Nationale de l'Information Jeunesse (UNIJ).

2018 DJS 155 Subventions (630.200 euros) et conventions avec l'Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes Ile-de-France et les associations gestionnaires de Foyers de Jeunes Travailleurs qui lui sont affiliées.

2018 DJS 156 Subventions (369.800 euros) et conventions avec l'Association des Résidences et Foyers de Jeunes et les associations gestionnaires de Foyers de Jeunes Travailleurs qui lui sont affiliées.

2018 DJS 202 Subvention (5.000 euros), au titre de la jeunesse, à l'association Danube Social et Culturel (19e).

2018 DJS 203 Subventions (3.500 euros) au titre de la Jeunesse, et une convention et un avenant à convention avec 3 associations du 20e.

2018 DJS 204 Subvention (4.500 euros), au titre de la jeunesse, à l'association L'Esprit Jazz (6e).

2018 DJS 205 Subvention (15.000 euros), au titre de la Jeunesse, à l'association CitizenCorps Marseille (13e).

2018 DJS 206 Subvention (30.000 euros) et convention pluriannuelle d'objectifs avec l'Association Maison des Volontaires (17e) au titre de la jeunesse et de la vie associative.

2018 DJS 207 Subvention (5.000 euros), au titre de la Jeunesse, à l'association RVL Insert (14e).

2018 DJS 209 - DDCT Subventions (30.000 euros) et 4 conventions et 1 avenant à convention à 10 associations de jeunesse (20e) dans le cadre de la Politique de la Ville.

2018 DJS 211 Subvention (2.000 euros), au titre de la jeunesse, à l'association Slam ô Féminin (18e).

2018 DJS 216 - DDCT Subvention (1.500 euros), au titre de la jeunesse, à l'association Génération Freedom Ride - Le Collectif (18e et 19e).

2018 DJS 217 Subvention (8.000 euros), au titre de la jeunesse, et avenant à convention avec l'association Centre Paroissial d'Initiatives Jeunes (14e).

2018 DJS 228 Budget participatif 2016 - 7, rue de la Ville Neuve (2e) - Restructuration en local associatif ou partagé - Dépose d'une demande de permis de démolir et de construire.

Mme Pauline VÉRON, rapporteure.

2018 DASES 27 Subvention (53.000 euros) et convention avec l'association au bagage du canal 19 pour les travaux d'aménagement d'une bagagerie pour les SDF dans le 19e. Budget participatif édition 2015.

2018 DASES 201-G Subventions (152.000 euros) et convention avec 3 associations Au bagage du Canal, Ordre de Malte et Armée du Salut pour des projets d'investissement locaux, dont 2 au titre du budget participatif.

2018 DASES 62-G Budget supplémentaire 2018 du Budget annexe des établissements départementaux de l'Aide sociale à l'enfance.

2018 DASES 299-G Avis favorable sur une demande de décharge de responsabilité présentée par un régisseur du département de Paris et avis favorable sur la demande de remise gracieuse présentée par ce régisseur.

2018 DASES 119-G Subvention (44.000 euros) et avenant n° 2 avec l'Association Intervalle-CAP (13e).

2018 DASES 219-G Subvention (180.000 euros) et conventions avec quatre associations mettant en œuvre des actions de parrainage affectif et professionnel.

2018 DASES 222-G Subvention (120.333 euros) à l'association FAS Ile de France pour ses missions de coordination sur le territoire parisien des acteurs de la veille sociale, dans le cadre de la convention 2017-2018. Avenant.

2018 DASES 225-G Subvention (20.000 euros) à l'association un ballon pour l'insertion pour ses stages de remobilisation de personnes très démunies et sans domicile.

2018 DASES 226-G Subvention (30.000 euros) à l'association Le Carillon pour son action en faveur de l'insertion sociale des personnes SDF à Paris. Convention.

2018 DASES 268-G Subvention au Comité Local d'Animation Sociale et de Solidarité du 17e arrondissement (12.000 euros) pour la réalisation d'actions d'aide alimentaire auprès de personnes et de familles démunies.

2018 DASES 304-G Subvention (960.000 euros) et convention avec la mutuelle La Mayotte.

2018 DASES 308-G Subvention (5.000 euros) à l'Œuvre des Orphelins de la Préfecture de police de Paris.

2018 DASES 309-G Subvention (10.000 euros) et convention avec l'AEPAPE (Atout Cœur).

2018 DASES 310-G Subvention (10.000 euros) et convention avec l'Association Départementale d'Entraide des Pupilles et Anciens Pupilles de l'Etat, des adoptés et des personnes admises ou ayant été admises à l'ASE.

2018 DASES 311-G Subvention (25.000 euros) et convention avec l'association BABEL pour son projet Med'Alliance en direction des Mineurs Non Accompagnés pris en charge à l'Aide Sociale à l'Enfance de Paris.

2018 DASES 318-G Subventions (26.000 euros) à trois associations (Aurore, Tandem Réfugiés, Théâtre du Chaos) et une société (Les Filles sur le pont) pour leurs actions en faveur de l'intégration des réfugiés à Paris.

Mme Dominique VERSINI, rapporteure.

2018 DAE 26 Subvention (4.900 euros) à l'association le Carré de la Madeleine pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2017 (8e).

2018 DAE 27 Subvention (5.000 euros) à l'association des commerçants Initiative Damrémont pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2017 (18e).

2018 DAE 29 Subvention (5.400 euros) à l'association des commerçants prestataires de services et professionnels libéraux des rues Caumartin et annexes pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2017 (9e).

2018 DAE 33 Subvention (11.300 euros) à l'association pour la défense des intérêts des commerçants et artisans du 2e et des grands boulevards pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2017 (9e).

2018 DAE 36 Subvention (7.000 euros) à l'association des commerçants de la rue des Martyrs pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2017 (9e).

2018 DAE 37 Subvention (4.800 euros) à l'association Village Pasteur-Vaugirard-Montparnasse pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2017 (15e).

2018 DAE 39 Subvention (11.000 euros) à l'association des commerçants de la rue Vignon pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2017 (9e).

2018 DAE 40 Subvention (8.700 euros) à l'association des commerçants le Village Saint-Charles pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2017 (15e).

2018 DAE 43 Subvention (8.000 euros) à l'Union Interprofessionnelle de la rue Cler, rue de Grenelle, rue du Champs de Mars pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2017 (7e).

2018 DAE 44 Subvention (5.400 euros) au Village Daguerre pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2017 (14e).

2018 DAE 46 Subvention (12.800 euros) à l'association des commerçants de la rue de Courcelles pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2017 (17e).

2018 DAE 47 Subvention (5.000 euros) au Groupement des commerçants de l'avenue de Versailles Auteuil Point du Jour pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2017 (16e).

2018 DAE 101 Subvention (5.900 euros) au Comité Montaigne pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2017 (8e).

2018 DAE 106 Subvention (5.000 euros) à l'association Viaduc des Arts Paris pour les illuminations de fin d'année 2017 (12e).

2018 DAE 108 Subvention (1.900 euros) à l'association des commerçants de la rue de la Villette pour les illuminations de fin d'année 2017 (19e).

2018 DAE 110 Subvention (2.700 euros) à l'association des commerçants Voltaire et Léon pour les illuminations de fin d'année 2017 (11e).

2018 DAE 112 Subvention (3.000 euros) à l'association marché Poncelet Bayen pour les illuminations de fin d'année 2017 (17e).

2018 DAE 225 Subvention (1.200 euros) à l'association pour la création, le commerce et l'artisanat passage du Grand Cerf pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2017 (2e).

2018 DAE 227 Subvention (6.500 euros) à l'association pour la défense et l'animation des commerces et entreprises du quartier Montorgueil - ADAC - pour les illuminations de fin d'année 2017 (2e).

2018 DAE 229 Subvention (3.000 euros) à l'association des commerçants de la rue des Ecoles pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2017 (5e).

2018 DAE 231 Subvention (8.000 euros) à l'association des commerçants du Haut Montmartre pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2017 (18e).

2018 DAE 232 Subvention (5.800 euros) à l'association des commerçants Champs Elysées du 20e pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2017 (20e).

2018 DAE 238 Subvention (2.200 euros) au Comité Soufflot pour les illuminations de fin d'année 2017 (5e).

2018 DAE 183 Subvention (10.000 euros) au syndicat professionnel Les Boulangers-Pâtisseries du Grand Paris au titre de la Fête du Pain 2018.

2018 DAE 203 Création d'un secteur distinct permettant d'isoler les opérations comptables, assujetties à la TVA, réalisées dans le cadre de la gestion des marchés de quartier.

2018 DAC 530 Subvention (1.000 euros) à l'Association nationale pour le souvenir des Dardanelles et fronts d'Orient.

2018 DAC 531 Subvention (1.000 euros) à l'Association La Sirène – orchestre d'harmonie de Paris

2018 DAC 537 - DASCO Subvention (15.000 euros) et convention avec la Fondation Agir Contre l'Exclusion.

2018 DAC 538 Subvention (5.000 euros) et convention avec l'association Génériques.

2018 DAC 448 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Raymond Ballet, Octave Lamand et Hermann Schipke 35 rue Traversière (12e).

2018 DAC 590 Apposition d'une plaque commémorative rappelant l'existence et l'histoire du stade de la Légion Saint-Michel de la rue Olivier-de-Serres (15e).

2018 DAC 597 Subvention (5.000 euros) à l'association Langage de Femmes.

2018 DEVE 130 Dénomination "jardin Marguerite Boucicaut" attribuée à l'espace vert situé 7, allée Isadora Duncan (15e).

2018 DEVE 150 Dénomination "square Jean Chérioux" attribuée au square situé place Adolphe Chérioux (15e).

2018 DICOM 25 Convention de co-organisation de l'exposition intitulée "Stratégique Forêt. Du camp retranché de Paris à la ceinture verte" (ONF et Département du Val d'Oise).

2018 DJS 214 Attribution de la dénomination Denise et Robert Gamzon au gymnase situé 29 rue de la Lancette (12e).

2018 DJS 215 Attribution de la dénomination Victor "Young" Perez au futur gymnase-pont programmé dans le cadre du Grand Projet de Renouvellement Urbain de la Porte de Vincennes, avenue Courteline (12e).

2018 DU 166 Dénomination allée Suzanne Noël (11e et 20e).

Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.

En outre, l'Assemblée a pris connaissance des communications suivantes :

2018 DEVE 124 Communication sur la signature d'une convention avec l'association "Le jardin des oursons de saint Lambert" pour la mise à disposition d'un jardin partagé dans le square Saint Lambert (15e).

2018 DEVE 125 Communication sur la signature d'une convention avec l'association "Jardin des couleurs" pour la mise à disposition d'un terrain à usage de jardin partagé dans le square du Chanoine Viollet (14e).

2018 DEVE 126 Communication sur la signature d'une convention avec l'association "La terrasse du T3" pour la mise à disposition d'un terrain à usage de jardin partagé dans le square de la Justice (20e).

2018 DEVE 128 Communication sur la signature d'une convention avec l'association "Un p'tit bol d'herbe" pour la mise à disposition d'un terrain à usage de jardin partagé situé 6, 8 rue de l'Ourcq (19e).

2018 DEVE 141 Communication sur la signature d'une convention avec l'association "L'îlot Léon" pour la mise à disposition d'un terrain à usage de jardin partagé dans le jardin Léon Zyguel (20e).

Mme Pénélope KOMITÈS, rapporteure.

2018 DAJ 17 Communication de la liste des marchés conclus du 18 mai 2018 au 4 juillet 2018 au titre de la délégation donnée à la Maire de Paris pour la durée de son mandat en matière de préparation, passation, exécution et règlement des marchés publics;

2018 DAJ 7-G Communication de la liste des marchés conclus du 18 mai 2018 au 4 juillet 2018 au titre de la délégation donnée à Madame la Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil départemental pour la durée de son mandat en matière de préparation, passation, exécution et règlement des marchés publics et des accords-cadres.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, rapporteur.

2018 DRH 73 Communication relative à une convention de mise à disposition entre la Ville de Paris et le Syndicat Mixte Autolib' Vélip' Métropole.

2018 DRH 79 Communication relative à une convention portant mise à disposition de personnels de la Ville de Paris auprès du pôle supérieur d'enseignement artistique Paris-Boulogne Billancourt.

Mme Véronique LEVIEUX, rapporteure.

Comptes rendus des Commissions.

1ère COMMISSION

Réunion du 18 septembre 2018

Présent-e-s :

Mmes Catherine BARATTI-ELBAZ, Afaf GABELOTAUD, Maud GATEL, Antoinette GUHL, Marie-Pierre de LA GONTRIE, Olivia POLSKI, Danièle PREMEL et Danielle SIMONNET.

MM. Julien BARGETON, David BELLIARD, Nicolas BONNET-OULALDJ, Geoffroy BOULARD, Jean-Bernard BROS, Jérôme COUMET, Jean-Baptiste de FROMENT, Pierre GABORIAU, Jean-Jacques GIANNESINI, Christophe GIRARD, Jérôme GLEIZES, Emmanuel GRÉGOIRE, Jean-François LAMOUR, Jean-François LEGARET, Yves POZZO di BORGO, Christian SAINT-ETIENNE, Daniel VAILLANT et François VAUGLIN.

Absents :

Mme Rachida DATI et M. Claude GOASGUEN.

M. GABORIAU ouvre la séance à 10 heures 05.

Présentation des tableaux de bord financiers par M. GRÉGOIRE.

Interventions de Mme SIMONNET et M. de FROMENT.

Réponse de M. GRÉGOIRE.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 109 à son ordre du jour (dont 19 au Conseil départemental) :

Politiques de l'emploi - Mme GABELOTAUD, rapporteure :

Pas d'intervention.

Ressources humaines, dialogue social et qualité des services publics - M. GIRARD, rapporteur :

DRH 65 : Modalités de rémunération de certains agents contractuels de la Ville de Paris déterminé par référence à un groupe hors échelle : Intervention de M. de FROMENT.

Réponse de M. GIRARD.

DRH 73 : Communication relative à une convention de mise à disposition entre la Ville de Paris et le Syndicat Mixte "Autolib' Vélib' Métropole" : Interventions de Mme SIMONNET et de M. de FROMENT.

Réponse de M. GIRARD et de M. ROBERT, Directeur de la Direction des Finances et des Achats.

DAJ 15 : Avenant n° 1 à la convention constitutive modifiée du Point d'accès au droit du 20e arrondissement (PAD 20) : Intervention de Mme SIMONNET.

Réponse de M. GIRARD.

DEVE 155 : Désignation du directeur de l'École Du Breuil : Intervention de Mme SIMONNET.

Réponse de M. GIRARD.

Budget, financement et transformation des politiques publiques - M. GRÉGOIRE, rapporteur :

DSIN 1 : Bail de location d'un espace du Datacenter Porte de la Chapelle : Intervention de Mme SIMONNET.

Réponse de M. GRÉGOIRE.

M. GRÉGOIRE a apporté des précisions sur le projet de délibération SG 44 : Paris Fonds vert : autorisation de signature de la convention de gestion modifiée et approbation du règlement intérieur modifié.

Economie sociale et solidaire, innovation sociale et économie circulaire - Mme GUHL, rapporteure :

DAE 250 : Budget participatif : Subventions d'investissement (615.000 euros) et conventions avec La Table de Cana (92) et Paris Habitat pour l'ouverture d'un laboratoire traiteur à base d'invendus alimentaires : Intervention de M. POZZO di BORGO.

Réponse de Mme GUHL.

Commerce, artisanat et professions libérales et indépendantes - Mme POLSKI, rapporteure :

M. de FROMENT a demandé des précisions sur les délais de versement des subventions aux associations de commerçants pour les illuminations de fin d'année.

Réponse de Mme POLSKI.

Sociétés d'économie mixte et sociétés publiques locales - M. BROS, rapporteur :

M. BROS a présenté les projets de délibération de sa délégation.

DDCT 128 : Conseil d'administration de la Société publique locale d'aménagement "Paris Batignolles Aménagement". Rémunération annuelle de la présidente, représentante du Conseil de Paris : Intervention de Mme GATEL.

Réponse de M. BROS.

Vœux et amendements :

10 amendements, 11 vœux rattachés et 39 vœux ont été déposés.

Aucun n'a été présenté.

Présentation sur le suivi du vœu "Pour un Paris décarboné en action" par Mmes Ivoa ALAVOINE, directrice de la Direction des Affaires juridiques et Oriane PENNY-LEPASTIER.

Interventions de Mmes GUHL, SIMONNET, MM. SAINT-ETIENNE et GLEIZES.

Séance levée à 11 heures 01.

Prochaine Commission le mardi 6 novembre 2018 à 10 heures.

2e COMMISSION

Réunion du lundi 17 septembre 2018

Présent-e-s :

Mmes Céline BOULAY-ESPERONNIER, Laurence GOLDGRAB, Brigitte KUSTER, Béatrice LECOUTURIER, Véronique LEVIEUX, Nathalie MAQUOI, Caroline MÉCARY, Sandrine MÉES, Fadila MÉHAL, Raphaëlle PRIMET et Catherine VIEU-CHARIER.

MM. Pierre AIDENBAUM, Stéphane CAPLIEZ, François-David CRAVENNE, Philippe DUCLOUX, Bernard GAUDILLÈRE, Frédéric HOCQUARD et Thierry HODENT.

Excusées au sens du Règlement intérieur :

Mmes Nathalie FANFANT et Danièle GIAZZI.

Excusés :

Mme Catherine DUMAS et M. Bruno JULLIARD.

Absents :

Mme Marielle de SARNEZ et M. Grégoire CHERTOK.

Mme LECOUTURIER a ouvert la séance à 12 heures 03.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 160 à l'ordre du jour (dont 1 au Conseil départemental) :

Suite à l'annonce de sa démission, l'ensemble des élus de la 2e Commission a remercié M. JULLIARD pour sa collaboration et son travail.

Mémoire, monde combattant et correspondante défense - Mme VIEU-CHARIER, rapporteure :

Mme VIEU-CHARIER a présenté les projets de délibération de sa délégation.

DEVE 130 : Dénomination "jardin Marguerite Boucicaut" attribuée à l'allée Nord du square du Serment de Koufra situé 30, avenue Ernest Reyer (14e) : Intervention de M. GAUDILLÈRE.

Mme MÉHAL a souligné l'engagement du Gouvernement dans l'affaire Maurice Audin. Mme VIEU-CHARIER a précisé qu'un cénotaphe de Maurice Audin sera inauguré en novembre prochain.

Mme VIEU-CHARIER signale également que le 11 novembre, à 11 heures, le monument aux morts de la Première Guerre Mondiale sera inauguré, boulevard Ménilmontant. D'autre part, elle indique que le 23 octobre, à l'auditorium de l'Hôtel de Ville, sera projeté un documentaire sur le rôle des animaux durant le conflit de 14-18.

Vie nocturne, économie culturelle, métiers d'arts, mode, design - M. HOCQUARD, rapporteur :

M. HOCQUARD a présenté les projets de délibération de sa délégation.

Pas d'intervention.

Culture et relations avec les arrondissements :

À la demande des membres de la Commission, Mme GERMAIN, Directrice des Affaires culturelles a apporté des précisions sur les principaux projets de délibération inscrits à l'ordre du jour.

Patrimoine - Mme LEVIEUX, rapporteure :

Mme LEVIEUX a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation.

Pas d'intervention.

Mme LEVIEUX a fait distribué aux membres de la Commission un dépliant sur le parc rives de Seine en peinture.

Vœux et amendements :

1 amendement et 13 vœux ont été déposés.

Mme MÉHAL a présenté l'amendement et les deux vœux relatifs à la mémoire de Georges Candilis et à la dénomination du Théâtre de la Ville.

Réponse de Mme VIEU-CHARIER.

Mme MÉES a présenté le vœu relatif à la création d'un monument aux animaux de guerre morts sur le champ de bataille de la Première Guerre Mondiale.

Réponse de Mme VIEU-CHARIER.

M. AIDENBAUM a présenté le vœu relatif à la dénomination du Centre de Santé au Maire Volta.

Mme MAQUOI a présenté le vœu relatif au soutien aux salles de cafés concerts parisiens.

Réponse de M. HOCQUARD.

Mme LECOUTURIER a présenté le vœu relatif à l'académie de la Grande Chaumière.

Mme GOLDGRAB a présenté le vœu relatif à l'ouverture de l'Hôtel de Ville aux visites.

Réponse de Mme LEVIEUX.

Séance levée à 13 heures.

Prochaine Commission le lundi 5 novembre 2018 à 12 heures.

3e COMMISSION

Réunion du lundi 17 septembre 2018

Présent-e-s :

Mmes Célia BLAUDEL, Colombe BROUSSEL, Virginie DASPET, Edith GALLOIS, Marie-Laure HAREL, Jeanne d'HAUTESERRE, Halima JEMNI, Pénélope KOMITÈS, Joëlle MOREL, Deborah PAWLIC, Carine PETIT, Aurélie SOLANS, MM. Pierre CHARON, François DAGNAUD, Claude DARGENT, Philippe GOUJON, Eric HÉLARD, Pascal JULIEN, Thomas LAURET, Didier LE RESTE, Franck LEFEVRE, Frédéric PÉCHENARD, Mao PENINOU, Dominique TIBERI, Patrick TRÉMÈGE et Yann WEHRLING.

Excusés au sens du Règlement intérieur :

Mme Julie BOILLOT et M. Christophe NAJDOVSKI.

Absentes :

Mmes Olga JOHNSON et Anne-Constance ONGHENA.

Séance ouverte à 10 heures 32.

Présentation de la méthode et du calendrier d'audit de sécurité, suite au vœu relatif à la sécurité des Parisiens déposé en juillet 2018 au Conseil de Paris :

Intervention préliminaire de Mme BROUSSEL, présentation de la démarche par M. Stéphane GEFFRIER et Mme Cécilia GORDON du cabinet d'audit Eurogroup.

Interventions de Mmes PETIT, DASPET et CORDEBARD, de MM. JULIEN, GOUJON, DAGNAUD et WEIL.

Réponse de Mme BROUSSEL.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 134 à l'ordre du jour (dont 5 au titre du Conseil départemental) :

Sécurité, politique de la ville - Mme BROUSSEL, rapporteure :

Mme BROUSSEL a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation :

Intervention de Mme DASPET concernant l'arrivé à maturation des projets de budget participatif.

Espace verts, nature, préservation de la biodiversité, affaires funéraires - Mme KOMITÈS, rapporteure :

Mme KOMITÈS a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation :

SG 43 : concernant la création d'une Société par Actions Simplifiée entre la VP et SNCF-Réseau, en vue du développement de la Petite Ceinture et de la valorisation de certaines dépendances du domaine public ferroviaire :

Interventions de Mmes PETIT, MOREL et DASPET ainsi que de MM. DAGNAUD et LE RESTE.

DEVE 155 : concernant la désignation du directeur de l'Ecole Du Breuil :

Intervention de Mme MOREL et réponse de Mme KOMITÈS.

DEVE 120 : sur le classement du site du cimetière de Montmartre (18e) au titre du code de l'environnement (art. L 341-1 et suivants) :

Intervention de M. JULIEN.

Transports, voirie, déplacements, espace public - Mme BLAUDEL, en lieu et place de M. NAJDOVSKI :

Mme BLAUDEL a présenté les principaux projets de délibération de la délégation de M. NAJDOVSKI en son absence :

Intervention de M. JULIEN sur la journée sans voiture ainsi sur le projet de délibération DRH 3 concernant les modalités de prise en charge de l'indemnité kilométrique vélo relative aux trajets effectués à vélo par les agents de la Ville de Paris entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail.

Propreté, assainissement, organisation et fonctionnement du Conseil de PARIS - M. PENINO, rapporteur :

M. PENINO a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation :

Pas d'intervention.

Environnement, développement durable, eau, Plan climat - Mme BLAUDEL, rapporteure :

Mme BLAUDEL a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation :

Pas d'intervention.

Vœux et amendements :

2 amendements et 32 vœux ont été déposés.

Vœu déposé par le groupe SOCA concernant l'application de la charte d'éthique de la vidéo-protection à Paris :

Intervention de M. JULIEN et réponse de M. GARRIGUE-GUYONNAUD en tant que représentant du Préfet.

Vœu déposé par le groupe DP concernant la remise en service des bornes autolib' :

Intervention de M. LAURET.

Séance levée à 12 heures 10.

Prochaine Commission le lundi 5 novembre 2018.

4e COMMISSION

Réunion du lundi 17 septembre 2018

Présent-e-s :

Mmes Marie ATALLAH, Hélène BIDARD, Colombe BROUSSEL, Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Sylvie CEYRAC, Emmanuelle DAUVERGNE, Leïla DIRI, Léa FILOCHE, Fatoumata KONÉ, Nawel OUMER, Anne SOUYRIS, Dominique STOPPA-LYONNET, Karen TAÏEB ATTIAS, Dominique VERSINI et Mercedes ZUNIGA.

MM. Hervé BÉGUÉ, Bernard DEBRÉ, Christian HONORÉ, Bernard JOMIER, Nicolas NORDMAN et Atanase PÉRIFAN.

Excusées au sens du Règlement intérieur :

Mmes Florence BERTHOUT, Claudine BOUYGUES, Galla BRIDIER et Fanny GAILLANNE.

Absents :

Mme Myriam EL KHOMRI et M. François HAAB.

Mme ATALLAH ouvre la séance à 9 heures 05.

Mme ATALLAH a présenté aux membres de la Commission, Mme CARRÈRE-GÉE, nouvelle conseillère de Paris.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 123 à son ordre du jour (dont 97 projets au Conseil départemental) et autres sujets :

Égalité femmes/hommes, lutte contre les discriminations et droits de l'Homme - Mme BIDARD, rapporteure :

Mme BIDARD a présenté les projets de délibérations de sa délégation :

DAC 389 : Attribution de la dénomination de l'Hôtel Lamoignon - Mark Ashton, au jardin de l'Hôtel Lamoignon (4e) : Intervention de Mmes STOPPA-LYONNET et TAÏEB ATTIAS.

Réponse de Mme BIDARD.

Personnes âgées et autonomie - Mme BRIDIER, rapporteure :

En l'absence de Mme BRIDIER, Mme SOUYRIS a présenté les projets de délibération de sa délégation :

Pas d'intervention.

Prévention spécialisée et intégration - Mme BROSEL, rapporteure :

Mme BROSEL a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation :

DASES 220 G : Subventions (5.757.927 euros) et avenants avec les 29 centres sociaux et subvention (105.000 euros) avec la Fédération des centres sociaux : Intervention de Mme KONÉ.

Réponse de Mme BROSEL.

Personnes en situation de handicap et accessibilité - M. NORDMAN, rapporteur :

M. NORDMAN a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation :

DLH 238 - DASES : Mobilisation d'une partie des droits de réservation de logements sociaux en faveur de projets destinés à des personnes présentant une pathologie mentale :

Intervention de Mmes CARRÈRE-GÉE, TAÏEB ATTIAS, CEYRAC et M. HONORÉ.

Réponse de M. NORDMAN.

Santé et relations avec l'AP-HP de Paris - Mme SOUYRIS, rapporteure :

Mme SOUYRIS a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation :

A l'occasion des Journées parisiennes consacrées à la santé environnementale, Mme SOUYRIS informe que la Ville de Paris signera la charte "Villes et Territoires sans Perturbateurs Endocriniens". De plus, sur proposition du Réseau Environnement Santé, les élus sont invités à participer à une étude sur les perturbateurs endocriniens, lors du prochain Conseil de Paris. Sur ce sujet, une lettre d'information a été distribuée aux membres de la Commission.

M. VESPERINI a présenté la proposition de délibération PPCI 1 : Construire à Paris la capitale de la santé connectée. Interventions de Mmes KONÉ et CARRÈRE-GÉE et de M. HONORÉ.

Réponse de Mme SOUYRIS.

Solidarités, lutte contre les exclusions, accueil des réfugiés et protection de l'enfance - Mmes VERSINI et FILOCHE, rapporteures :

Mmes VERSINI et FILOCHE ont présenté les principaux projets de délibération de leur délégation :

DASES 305 G : Subventions (518.935 euros), avenant et convention avec deux associations (Centre d'Action Social Protestant (CASP) et Diagnostic et Trajectoires) pour leurs actions auprès des jeunes en errance :

Interventions de Mmes TAÏEB ATTIAS, ATALLAH, KONÉ, CARRÈRE-GÉE, de MM. HONORÉ et DEBRÉ.

Réponse de Mme VERSINI et de M. RAYMOND, Directeur de la Direction de l'Action sociale, de l'Enfance et de la Santé.

Vœux et amendements :

3 vœux ont été déposés.

M. HONORÉ a présenté le vœu relatif à la formation professionnelle des personnes en situation de handicap.

Réponse de M. NORDMAN.

M. BÉGUÉ a présenté le vœu relatif à la collecte des déchets de soin.

Séance levée à 11 heures 11.

Prochaine Commission le lundi 5 novembre 2018 à 9 heures.

5e COMMISSION

Réunion du lundi 17 septembre 2018

Présent-e-s :

Mmes Delphine BÜRKLI, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Annick LEPETIT, Valérie NAHMIAS, Anne TACHÈNE, MM. David ASSOULINE, Éric AZIÈRE, Jacques BAUDRIER, Pierre-Yves BOURNAZEL, Ian BROSSAT, Yves CONTASSOT, Daniel-Georges COURTOIS, Jérôme DUBUS, Didier GUILLOT, Jean-Marie LE GUEN, Éric LEJOINDRE, Roger MADEC, Jean-Louis MISSIKA, Paul SIMONDON et Alexandre VESPERINI.

Excusées au sens du Règlement intérieur :

Mmes Frédérique CALANDRA et Agnès EVREN.

Absents :

Mmes Michèle ASSOULINE, Valérie MONTANDON et M. Buon Huong TAN.

Début de la séance à 14 heures 04.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 88 à l'ordre du jour (dont 4 au Conseil départemental) :

Logement, hébergement d'urgence - M. BROSSAT, rapporteur :

M. BROSSAT a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation :

Pas d'intervention.

Architecture et Grands Projets de Renouveau Urbain - M. BAUDRIER, rapporteur :

M. BAUDRIER a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation :

Pas d'intervention.

Urbanisme, architecture, projet du Grand Paris, développement économique et attractivité - M. MISSIKA, rapporteur :

M. MISSIKA a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation :

SG 43 : concernant la création d'une Société par Actions Simplifiée entre la VP et SNCF-Réseau, en vue du développement de la Petite Ceinture et de la valorisation de certaines dépendances du domaine public ferroviaire :

Interventions de Mme de CLERMONT-TONNERRE et de M. CONTASSOT, réponse de M. MISSIKA.

Vœux et amendements :

1 amendement et 20 vœux ont été déposés.

Pas d'intervention.

Séance levée à 14 heures 32.

Prochaine Commission le lundi 5 novembre 2018.

6e COMMISSION

Réunion du lundi 17 septembre 2018

Présent-e-s :

Mmes Emmanuelle BECKER, Gypsie BLOCH, Alix BOUGERET, Sandrine CHARNOZ, Alexandra CORDEBARD, Anne-Christine LANG, Marie-Christine LEMARDELEY, Annick OLIVIER, MM. Jean-Noël AQUA, Patrick BLOCHE, Pascal CHERKI, Jean-Pierre LECOQ, Jean-Baptiste MENGUY et Etienne MERCIER.

Absente :

Mme Catherine LECUYER.

Séance ouverte à 15 heures 34.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 72 à l'ordre du jour dont 5 au titre du Conseil départemental :

Education, petite enfance et familles - M. BLOCHE, rapporteur :

M. BLOCHE a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation :

Intervention de M. LECOQ sur le souhait d'avoir le taux de couvertures des places en crèches par rapport au nombre d'enfants et ce, par arrondissement :

Intervention de Mme LANG et réponse de Mme CHARNOZ et M. BLOCHE.

Intervention de Mme OLIVIER sur le collège Thomas MANN dans le 13e arrondissement : réponse de M. BLOCHE.

Intervention de M. AQUA sur la scolarisation des enfants de moins de 3 ans :

Intervention de M. LECOQ et réponse de M. BLOCHE.

Petite enfance - Mme CHARNOZ, rapporteure :

Mme CHARNOZ a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation :

Pas d'intervention.

Enseignement supérieur, vie étudiante et recherche - Mme LEMARDELEY, rapporteure :

Mme LEMARDELEY a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation :

Pas d'intervention.

Vœux et amendements :

10 vœux ont été déposés.

Vœu du groupe LRI sur les modalités de sélection des responsables d'établissements d'accueil de la petite enfance :

Intervention de Mmes BLOCH et LANG, réponse de Mme CHARNOZ.

Vœu du groupe GEP sur le marché de fourniture en lait infantile :

Intervention de M. GLEIZES et réponse de Mme CHARNOZ.

Vœu du groupe GEP sur l'ouverture du "pass" Paris access' aux enfants :

Intervention de M. GLEIZES et réponse de M. BLOCHE.

Vœu du groupe GEP pour faire des petits parisiens des cyclistes avertis :

Intervention de M. GLEIZES.

Vœu des groupes CFG et GEP sur la scolarisation des mineurs non accompagnés :

Intervention de M. GLEIZES et Mme LANG et réponse de M. BLOCHE.

Vœu du groupe LRI sur la réunion d'un comité de suivi TAP :

Intervention de Mme BLOCH et réponse de M. BLOCHE.

Séance levée à 16 heures 32.

Prochaine Commission le lundi 5 novembre 2018.

7e COMMISSION

Réunion du lundi 17 septembre 2018

Présent-e-s :

Mmes Marinette BACHE, Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Anne-Charlotte BUFFETEAU, Ann-Katrin JÉGO, Pauline VÉRON, MM. Pierre AURIACOMBE, Jacques BOUTAULT, Rémi FERAUD, Patrick KLUGMAN, Hermano SANCHES RUIVO et Sergio TINTI.

Excusé au sens du règlement intérieur :

M. Jean-François MARTINS.

Absents :

MM. Jean-Didier BERTHAULT et Pierre LELLOUCHE.

Séance ouverte à 17 heures 02.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 96 à l'ordre du jour (dont 2 au titre du Conseil départemental) :

Relations internationales et francophonie - M. KLUGMAN, rapporteur :

M. KLUGMAN a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation :

Intervention de M. AURIACOMBE sur la Citoyenneté d'Honneur accordé à M. Oleg SENTSOV et réponse de M. KLUGMAN.

Europe - M. SANCHES RUIVO, rapporteur :

M. SANCHES RUIVO a présenté les projets de délibération de sa délégation :

Pas d'intervention.

Démocratie locale, participation citoyenne, vie associative, jeunesse - Mme VÉRON, rapporteure :

Mme VÉRON a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation :

Pas d'intervention.

Sports, tourisme et Jeux Olympiques et Paralympiques - Mme VÉRON, rapporteure, en lieu et place de M. MARTINS, absent :

Mme VÉRON a présenté les principaux projets de délibération de la délégation de M. MARTINS, en son absence.

Pas d'intervention.

Vœux et amendements :

3 vœux ont été déposés.

Pas d'intervention.

Séance levée à 17 heures 25.

Prochaine Commission le lundi 5 novembre 2018.

Listes des membres présents.

Lundi 24 septembre - Matin

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, M. David ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Célia BLAUDEL, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, Mme Julie BOILLLOT, M. Nicolas BONNET-OUALALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSEL, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Delphine BÜRKL, Mme Frédérique CALANDRA, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Pascal CHERKI, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, Mme Marielle de SARNEZ, M. Bernard DEBRÉ, Mme Leïla DIRI, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Agnès EVREN, Mme Nathalie FANFANT, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, M. François HAAB, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Halima JEMNI, Mme Olga JOHNSON, M. Bernard JOMIER, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, M. Patrick KLUGMAN, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Thomas LAURET, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Didier LE RESTE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Jean-François LEGARET, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick LEPETIT, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mme Caroline MÉCARY, Mme Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Valérie MONTANDON, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIAS, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme Anne-Constance ONGHENA, Mme Nawel OUMER, Mme Deborah PAWLIK, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINO, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Yves POZZO di BORGIO, Mme Danièle PREMEL, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Paul SIMONDON, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Dominique STOPPALYONNET, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, M. Buon-Huong TAN, M. Dominique TIBERI, M. Sergio TINTI, M. Patrick TRÉMÈGE, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Yann WEHRLING, Mme Mercedes ZUNIGA.

Excusés au sens du règlement :

Mme Michèle ASSOULINE, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, Mme Fanny GAILLANNE, M. Eric LEJOINDRE.

Excusé :

M. Grégoire CHERTOK.

Absente :

Mme Emmanuelle BECKER.

Lundi 24 septembre - Après-midi

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, M. David ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLIARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Célia BLAUDEL, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, Mme Julie BOILLLOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Delphine BÜRKLI, Mme Frédérique CALANDRA, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Pascal CHERKI, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, Mme Marielle de SARNEZ, M. Bernard DEBRÉ, Mme Leïla DIRI, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Agnès EVREN, Mme Nathalie FANFANT, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Halima JEMNI, Mme Olga JOHNSON, M. Bernard JOMIER, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, M. Patrick KLUGMAN, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Thomas LAURET, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Didier LE RESTE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Jean-François LEGARET, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick LEPETIT, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mme Caroline MÉCARY, Mme Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Valérie MONTANDON, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIAS, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme Anne-Constance ONGHENA, Mme Nawel OUMER, Mme Deborah PAWLIK, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINO, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Yves POZZO di BORGO, Mme Danièle PREMEL, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Paul SIMONDON, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, M. Buon-Huong TAN, M. Dominique TIBERI, M. Sergio TINTI, M. Patrick TRÉMÈGE, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Yann WEHRLING, Mme Mercedes ZUNIGA.

Excusés au sens du règlement :

Mme Michèle ASSOULINE, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, Mme Fanny GAILLANNE, M. Eric LEJOINDRE, M. Hermano SANCHES RUIVO.

Excusé :

M. Grégoire CHERTOK.

Absent :

M. François HAAB.

Mardi 25 septembre - Matin

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, M. David ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLIARD, M. Jean-Didier

BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Célia BLAUDEL, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, Mme Julie BOILLOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Delphine BÜRKLI, Mme Frédérique CALANDRA, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Pascal CHERKI, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, Mme Marielle de SARNEZ, M. Bernard DEBRÉ, Mme Leïla DIRI, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Agnès EVREN, Mme Nathalie FANFANT, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Halima JEMNI, Mme Olga JOHNSON, M. Bernard JOMIER, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, M. Patrick KLUGMAN, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Thomas LAURET, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Didier LE RESTE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Jean-François LEGARET, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick LEPETIT, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mme Caroline MÉCARY, Mme Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIAS, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme Anne-Constance ONGHENA, Mme Nawel OUMER, Mme Deborah PAWLIK, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINOU, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Yves POZZO di BORGIO, Mme Danièle PREMEL, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Paul SIMONDON, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, M. Buon-Huong TAN, M. Dominique TIBERI, M. Sergio TINTI, M. Patrick TRÉMÈGE, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Yann WEHRLING, Mme Mercedes ZUNIGA.

Excusés au sens du règlement :

Mme Michèle ASSOULINE, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Anne HIDALGO, M. Eric LEJOINDRE, Mme Valérie MONTANDON, M. Hermano SANCHES RUIVO.

Excusé :

M. Grégoire CHERTOK.

Absent :

M. François HAAB.

Mardi 25 septembre - Après-midi

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, M. David ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Célia BLAUDEL, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, Mme Julie BOILLOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Delphine BÜRKLI, Mme Frédérique CALANDRA, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Pascal CHERKI, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, Mme Marielle de SARNEZ, M. Bernard DEBRÉ, Mme Leïla DIRI, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Agnès EVREN, Mme Nathalie FANFANT, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle

GIAZZI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Halima JEMNI, Mme Olga JOHNSON, M. Bernard JOMIER, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, M. Patrick KLUGMAN, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Thomas LAURET, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Jean-François LEGARET, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick LEPETIT, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mme Caroline MÉCARY, Mme Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIAS, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme Anne-Constance ONGHENA, Mme Nawel OUMER, Mme Deborah PAWLIK, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINO, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Yves POZZO di BORGIO, Mme Danièle PREMEL, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Paul SIMONDON, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, M. Buon-Huong TAN, M. Dominique TIBERI, M. Sergio TINTI, M. Patrick TRÉMÈGE, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Yann WEHRLING, Mme Mercedes ZUNIGA.

Excusés au sens du règlement :

Mme Michèle ASSOULINE, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, Mme Fanny GAILLANNE, M. Eric LEJOINDRE, Mme Valérie MONTANDON, M. Hermano SANCHES RUIVO.

Excusés :

M. Grégoire CHERTOK, M. Didier LE RESTE.

Absents :

Mme Emmanuelle BECKER, M. François HAAB.

Mercredi 26 septembre - Matin

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, M. David ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Célia BLAUDEL, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, Mme Julie BOILLOT, M. Nicolas BONNET-LOUALDJI, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSEL, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Delphine BÜRKLIN, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Pascal CHERKI, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, Mme Marielle de SARNEZ, M. Bernard DEBRÉ, Mme Leïla DIRI, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Agnès EVREN, Mme Nathalie FANFANT, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Halima JEMNI, M. Bernard JOMIER, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Thomas LAURET, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick LEPETIT, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mme Caroline MÉCARY, Mme Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIAS, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme Anne-Constance ONGHENA, Mme Nawel OUMER, Mme Deborah PAWLIK, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINO, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Yves POZZO di BORGIO, Mme Danièle PREMEL, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Paul SIMONDON, Mme Danielle SIMONNET, Mme

Aurélié SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, M. Buon-Huong TAN, M. Dominique TIBERI, M. Sergio TINTI, M. Patrick TRÉMÈGE, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Yann WEHRLING, Mme Mercedes ZUNIGA.

Excusés au sens du règlement :

Mme Michèle ASSOULINE, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, Mme Frédérique CALANDRA, M. Rémi FÉRAUD, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Valérie MONTANDON.

Excusés :

M. Grégoire CHERTOK, M. Patrick KLUGMAN, M. Didier LE RESTE.

Absents :

Mme Emmanuelle BECKER, M. François HAAB, Mme Olga JOHNSON.

Mercredi 26 septembre - Après-midi

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, M. David ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Célia BLAUDEL, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, Mme Julie BOILLOT, M. Nicolas BONNET-OUALALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSEL, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Delphine BÜRKL, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Pascal CHERKI, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, M. Bernard DEBRÉ, Mme Leïla DIRI, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Agnès EVREN, Mme Nathalie FANFANT, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Halima JEMNI, M. Bernard JOMIER, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Thomas LAURET, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick LEPETIT, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mme Caroline MÉCARY, Mme Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIAS, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme Anne-Constance ONGHENA, Mme Nawel OUMER, Mme Deborah PAWLIK, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINO, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Yves POZZO di BORGO, Mme Danièle PREMEL, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Paul SIMONDON, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélié SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, M. Buon-Huong TAN, M. Dominique TIBERI, M. Sergio TINTI, M. Patrick TRÉMÈGE, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Yann WEHRLING.

Excusés au sens du règlement :

Mme Michèle ASSOULINE, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, Mme Frédérique CALANDRA, M. Rémi FÉRAUD, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Anne HIDALGO, Mme Valérie MONTANDON, Mme Mercedes ZUNIGA.

Excusés :

M. Grégoire CHERTOK, M. Patrick KLUGMAN, M. Didier LE RESTE.

Absents :

Mme Emmanuelle BECKER, Mme Marielle de SARNEZ, M. François HAAB, Mme Olga JOHNSON.

Rectificatif à la liste des membres présents de la séance des 2, 3, 4 et 5 juillet 2018.

Jeudi 5 juillet

- M. Bernard GAUDILLÈRE est excusé au sens du Règlement intérieur du Conseil de Paris.

Tableau des vœux et amendements déposés en Commission.

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
							Rentrée des familles			
6	1	434	GEP	BELLIARD, BOUTAULT, KONE, JULIEN	V	2018 DASCO 92	relatif à l'apprentissage du vélo pour les CM2.	BLOCHE	Adopté (amendé)	24-sept.-18
6	2	435	GEP	KONE, ATALLAH, GLEIZES	V	2018 DASCO 92	relatif à l'ouverture du Pass Paris Access aux enfants.	BLOCHE	Adopté (amendé)	24-sept.-18
6	3	436	Exécutif		V	2018 DASCO 92	relatif aux vacances Arc-en-Ciel.	BLOCHE	Adopté (amendé oralement)	24-sept.-18
6	4	437	PCF-FG	BONNET-OULALDI, AQUA, GAILLANNE	V	2018 DASCO 92	relatif à l'ouverture de la liste complémentaire du CRPE.	BLOCHE	Adopté	24-sept.-18
6	5	438	LRI	BERTHOUT, BOUGERET, LECOQ, MENGUY	V	2018 DASCO 92	relatif à la diminution du nombre d'élèves.	BLOCHE	Adopté	24-sept.-18
6	6	439	LRI, UDI - MODEM	BERTHOUT, MENGUY, BLOCH, BOUGERET, ONGHENA, LECOQUIER, HODENT	V	2018 DASCO 92	relatif à la réunion d'un comité de suivi.	BLOCHE	Adopté (amendé)	24-sept.-18
6	7		LRI	BERTHOUT, LEGARET, LECOQ, DATI, d'HAUTESERRE, BURKLI, GOUJON, GIAZZI, BOULARD	V	2018 DASCO 92	relatif à l'organisation d'une consultation sur les rythmes scolaires.	BLOCHE	Rejeté	24-sept.-18

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
6	8		LRI	BERTHOUT, LEGARET, LECOQ, DATI, d'HAUTESERRE, BURKLI, GOUJON, GIAZZI, BOULARD	V	2018 DASCO 92	relatif à une évaluation des rythmes scolaires.	BLOCHE	Rejeté	24-sept.-18
6	9		NI	SIMONNET	V	2018 DASCO 92	relatif à une consultation sur la mise en œuvre des rythmes éducatifs.	BLOCHE	Rejeté	24-sept.-18
6	10	440	DP	LANG	V	2018 DASCO 92	relatif à la création de places d'internat à Paris.	BLOCHE	Adopté (amendé oralement)	24-sept.-18
6	11	441	PCF-FG	BIDARD, AQUA, BEGUE	V	2018 DASCO 92	relatif au statut des AESH.	BLOCHE	Adopté (amendé)	24-sept.-18
6	12	442	NI	SIMONNET	V	2018 DASCO 92	relatif aux Auxiliaires de Vie Scolaire.	BLOCHE	Adopté	24-sept.-18
6	13		PCF-FG, GEP	BONNET-OULALDI, AQUA, BEGUE, GAILLANNE, BELLIARD, GLEIZES, KONE, CHERKI, DASPET, MAQUOI, PETIT	V	2018 DASCO 92	relatif à la rentrée des mineurs non accompagnés.	BLOCHE	Retiré	24-sept.-18
6	14		NI	SIMONNET	V	2018 DASCO 92	relatif à la scolarisation des mineurs isolés.	BLOCHE	Rejeté	24-sept.-18
6	14bis	443	Exécutif		V	2018 DASCO 92	En réponse aux V13 et V14.	BLOCHE	Adopté	24-sept.-18
6	15		GEP	CONTASSOT, BELLIARD, KONE	V	2018 DASCO 92	relatif au marché de fourniture de laits infantiles.	BLOCHE	Retiré	24-sept.-18
6	16		LRI	HONORE, BOURNAZEL	V	2018 DASCO 92	relatif au service public dans le 18e.	BLOCHE	Rejeté	24-sept.-18

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
6	17		LRI	BERTHOUI	V	2018 DASCO 92	relatif aux modalités de sélection des responsables d'établissements d'accueil de la petite enfance.	BLOCHE	Rejeté	24-sept.-18
6	18		DP	LANG	V	2018 DASCO 92	relatif à l'évolution des jardins d'enfants à Paris.	BLOCHE	Rejeté	24-sept.-18
							Citoyenneté d'Honneur de la Ville de Paris			
7	19	444	Exécutif		VNR		relatif à l'attribution à Oleg SENTSOV de la Citoyenneté d'Honneur de la Ville de Paris.	KLUGMAN	Adopté	24-sept.-18
							Proposition de délibération			
4	152	445	Exécutif		V	2018 PPCI 1	Construire à Paris la capitale de la santé connectée.	SOUYRIS	Adopté	25-sept.-18
							AUTRES DOSSIERS			
3	20	446	GEP	BELLIARD, BOUTAULT, MOREL, JULIEN, CONTASSOT, KONE	VNR		relatif à l'extinction des enseignes lumineuses la nuit.	BLAUUEL	Adopté	24-sept.-18
3	21	447	UDI - MODEM	HELARD, GATEL	VNR		relatif à la pollution sonore.	SOLANS	Adopté	24-sept.-18
3	22		Exécutif		A	2018 DPSP 6	Amendement technique.	BROSSEL	Adopté	24-sept.-18
3	23	448		DASPET, MAQUOI, PETIT, CHERKI	VNR		relatif aux effectifs de police nationale à Paris.	BROSSEL	Adopté	24-sept.-18
3	24	449	SOCA	de LA GONTRIE, FERAUD	VNR		relatif à l'application de la charte d'éthique de la vidéoprotection.	BROSSEL	Adopté	24-sept.-18
3	25	450		POZZO DI BORGGO, AZIERE	VNR		relatif à la transmission à des tiers non autorisés des images de vidéosurveillance.	BROSSEL	Adopté (amendé)	24-sept.-18

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
3	26		PCF-FG	BONNET-OUALDI, BEGUE	VNR		relatif aux maisons closes de nouvelle génération.	BROSSEL	Rejeté	24-sept.-18
3	27	451	RG-CI	GOLDGRAB, TAN	VNR		relatif à la lutte contre les dérives sectaires et religieuses.	BROSSEL	Adopté	24-sept.-18
3	28		DP	BARGETON, MEHAL, LANG, LAURET, GUILLOT	VNR		relatif à la création d'une police municipale.	BROSSEL	Rejeté	24-sept.-18
3	29	452	LRI	BOULARD, KUSTER, PECHENARD, BOUGERET	VNR		relatif à la vente à la sauvette.	BROSSEL	Adopté	24-sept.-18
3	30	453	LRI	BOURNAZEL, HONORE	VNR		relatif au proxénétisme et aux incivilités rue Joseph Dijon et Square de Clignancourt.	BROSSEL	Adopté	24-sept.-18
3	31	454	LRI	PAWLIK	VNR		relatif aux nuisances constatées rue Tesson / rue Saint-Maur.	BROSSEL	Adopté	24-sept.-18
3	32	455	LRI	BERTHOUT	VNR		relatif à la délinquance dans le 5e arrondissement.	BROSSEL	Adopté	24-sept.-18
3	33		SOCA	AIDENBAUM	VNR		relatif à l'accès au Jardin des Archives nationales durant le chantier de rénovation.	KOMITES	Retiré	24-sept.-18
3	34		GEP	MOREL, BELLIARD, KONE	VNR		relatif à la protection des oiseaux.	KOMITES	Rejeté	24-sept.-18
3	35		NI	SIMONNET	VNR		relatif à l'accueil des cirques à Paris.	KOMITES	Rejeté	24-sept.-18
3	36		NI	SIMONNET	VNR		relatif au projet de promenade sportive de Stalingrad à Cours de Vincennes.	KOMITES	Retiré	24-sept.-18

N° Commission ODI	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
3	37		Exécutif		A	2018 DVD 62	Amendement technique.	NAJDOVSKI	Adopté	24-sept.-18
3	38		LRI	BERTHOUT, BOILLOT, de FROMENT, LEFEVRE	A	2018 DVD 62	relatif à l'interdiction des véhicules thermiques.	NAJDOVSKI	Rejeté	24-sept.-18
3	39	456	GEP	GLEIZES, ATALLAH, BELLIARD	V	2018 DVD 62	relatif au gestionnaire et à l'offre aux personnes à mobilité réduite.	NAJDOVSKI	Adopté (amendé)	24-sept.-18
3	40	457	GEP	GLEIZES, CONTOSSOT, KONE, BELLIARD	V	2018 DVD 62	relatif au devenir du service de véhicules partagés.	NAJDOVSKI	Adopté	24-sept.-18
3	41	458	LRI	BERTHOUT, BURKLI, BOILLOT, de FROMENT, LEFEVRE	V	2018 DVD 62	relatif au bilan de la première génération de Service de Véhicule Partagé.	NAJDOVSKI	Adopté	24-sept.-18
3	42	459	LRI	BERTHOUT, LEGARET, LECOQ, DATI, d'HAUTESERRE, BURKLI, GOUJON, GIAZZI, BOULARD, BOILLOT, de FROMENT, LEFEVRE	V	2018 DVD 62	relatif à la consultation des mairies d'arrondissement.	NAJDOVSKI	Adopté	24-sept.-18
3	43	460	LRI	BERTHOUT, BOILLOT, de FROMENT, LEFEVRE	V	2018 DVD 62	relatif à la transformation des places Autolib' pour développer l'autopartage.	NAJDOVSKI	Adopté (amendé)	24-sept.-18
3	44		UDI - MODEM	GATEL	V	2018 DVD 62	relatif à l'évolution du service de véhicules partagés.	NAJDOVSKI	Rejeté	24-sept.-18
3	45		PPCI	DUBUS	V	2018 DVD 62	relatif à un tarif préférentiel pour les jeunes.	NAJDOVSKI	Rejeté	24-sept.-18
3	46	461	SOCA	MAQUOI	VNR		relatif à la piétonisation de la rue Denoyez (20e).	NAJDOVSKI	Adopté	25-sept.-18

N° Commission ODI	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
3	47	462	PCF-FG	BONNET-OULALDI, LE RESTE	VNR		relatif à la présence des agents de la RATP dans les stations de métro.	NAJDOVSKI	Adopté	25-sept.-18
3	48	463	NI	SIMONNET	VNR		relatif à la présence des agents dans le réseau RATP.	NAJDOVSKI	Adopté (amendé)	25-sept.-18
3	49	464	DP	LAURET	VNR		relatif au calendrier des aménagements quais hauts des Tuileries.	NAJDOVSKI	Adopté	25-sept.-18
3	50	465	DP	LAURET	VNR		relatif à la remise en service des bornes Autolib'.	NAJDOVSKI	Adopté (amendé)	25-sept.-18
3	51		LRI	BERTHOUT, STOPPA-LYONNET, DEBRE	VNR		relatif à l'utilisation des anciennes autolib'.	NAJDOVSKI	Rejeté	25-sept.-18
3	52	466	LRI	BERTHOUT	VNR		relatif au stationnement sauvage des cars de tourisme.	NAJDOVSKI	Adopté (amendé)	25-sept.-18
3	54		LRI	BERTHOUT	VNR		relatif à l'accessibilité de la Place du Panthéon.	NAJDOVSKI	Rejeté	25-sept.-18
3	55		LRI	BERTHOUT	VNR		relatif au mobilier urbain installé aux abords du Panthéon.	NAJDOVSKI	Rejeté	25-sept.-18
3	56		LRI	BERTHOUT	VNR		relatif au renouvellement de la carte de stationnement résidentiel.	NAJDOVSKI	Rejeté	25-sept.-18
3	57		LRI	BERTHOUT, GOUJON, PECHENARD, BOULARD, BURKLI	VNR		relatif au stationnement des véhicules personnels des policiers.	NAJDOVSKI	Rejeté	25-sept.-18
3	58		LRI	BERTHOUT, GOUJON, PECHENARD, BOULARD, BURKLI	VNR		relatif à la création d'une carte de stationnement pour les policiers.	NAJDOVSKI	Rejeté	25-sept.-18
3	59	467	UDI - MODEM	GATEL, HELARD	VNR		relatif à la réglementation de l'activité des vélotaxis.	NAJDOVSKI	Adopté	25-sept.-18

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
3	61		PPCI, DP	DUBUS, BARGETON	VNR		relatif à la climatisation des transports en commun parisiens et régionaux.	NAIDOVSKI	Rejeté	25-sept.-18
3	62		NI	SIMONNET	VNR		relatif aux services de free-floating.	NAIDOVSKI	Rejeté	25-sept.-18
3	63		NI	SIMONNET	VNR		relatif à Vélib.	NAIDOVSKI	Rejeté	25-sept.-18
3	64	468		DAGNAUD, MADEC, TINTI, KONE	VNR		relatif aux livraisons commerciales sur la rue de Bellevue.	NAIDOVSKI	Adopté (amendé)	25-sept.-18
3	65	469	LRI	BERTHOUT, MENGUY	VNR		relatif à l'expérimentation des uritrottoirs.	PENINO	Adopté	25-sept.-18
3	66		LRI	BERTHOUT, BLOCH, BERTHAULT, BOILLOT, de CLERMONT-TONNERRE, HONORE	VNR		relatif à la réunion d'un comité de suivi de la MIE Propreté.	PENINO	Rejeté	25-sept.-18
4	67	470	GEP	BELLIARD, GLEIZES, KONE, ATALLAH	VNR		relatif aux violences subies par les personnes prostituées.	BIDARD	Adopté (amendé)	25-sept.-18
4	68-G		Exécutif		A	2018 DASES 280-G	Amendement technique.	NORDMAN	Adopté	25-sept.-18
4	69-G		Exécutif		A	2018 DASES 344-G	Amendement technique.	NORDMAN	Adopté	25-sept.-18
4	70		LRI	BERTHOUT, CARRÈRE-GÉE	A	2018 DLH 238	relatif au volume des logements réservés.	NORDMAN	Adopté	25-sept.-18
4	71		LRI	HONORE, BOURNAZEL	VNR		relatif à la formation professionnelle des personnes en situation de handicap.	NORDMAN	Rejeté	25-sept.-18
4	72	471	SOCA	AIDENBAUM	VNR		relatif à la nouvelle dénomination du Centre de Santé au Maire Volta.	SOUYRIS	Adopté	25-sept.-18
4	73		GEP	BELLIARD, ATALLAH, KONE	VNR		relatif à la consommation de crack à Paris.	SOUYRIS	Retiré	25-sept.-18
4	74		LRI	BOURNAZEL, HONORE, PAWLIK	VNR		relatif aux trafics et à la consommation de drogue dans l'Est parisien.	SOUYRIS	Rejeté	25-sept.-18

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
4	74ter	472	Exécutif		VNR		En réponse aux V73 et V74.	SOUYRIS	Adopté	25-sept.-18
4	75		GEP	BELLIARD, ATALLAH	VNR		relatif aux enfants intersexes.	SOUYRIS	Retiré	25-sept.-18
4	76	473	PCF-FG	BONNET-OUALALDI, BEGUE	VNR		relatif à la collecte des déchets de soins.	SOUYRIS	Adopté (amendé)	25-sept.-18
4	77		LRI	BOULARD, BERTHOUT, LEGARET, LECOQ, DATI, d'HAUTESERRE, BURKLI, GOUJON, GIAZZI	VNR		relatif à la mise en oeuvre d'un plan de dératisation.	SOUYRIS	Rejeté	25-sept.-18
4	78		LRI	BOURNAZEL, HONORE	VNR		relatif à l'expérimentation dans le 18e d'un dispositif anti-rats.	SOUYRIS	Rejeté	25-sept.-18
4	79		LRI	BOULARD, BOUGERET	VNR		relatif à la dératisation du patrimoine des bailleurs sociaux.	SOUYRIS	Rejeté	25-sept.-18
4	80		LRI	BERTHOUT, GOUJON	VNR		relatif à une plateforme unique des appels 15-17-18-112.	SOUYRIS	Rejeté	25-sept.-18
4	81-G	3-G	SOCA	FERAUD, LEJOINDRE	V	2018 DASES 305-G	relatif à la participation de l'Etat.	VERSINI	Adopté	25-sept.-18
4	82		NI	SIMONNET	VNR		relatif au CEFP d'Alembert.	VERSINI	Rejeté	25-sept.-18
5	83	474	LRI	MONTANDON	V	2018 DLH 178	relatif aux places de stationnement 2 roues dans le quartier Alligre.	BROSSAT	Adopté	25-sept.-18
5	84		UDI - MODEM	AZIERE, GATEL, GALLOIS	A	2018 DLH 243	relatif au dispositif du SLS.	BROSSAT	Rejeté	25-sept.-18
5	85		UDI - MODEM	AZIERE, GALLOIS	A	2018 DLH 243	relatif au prêt d'accession social à la propriété.	BROSSAT	Rejeté	25-sept.-18
5	86		UDI - MODEM	AZIERE, GALLOIS	A	2018 DLH 243	relatif à la transformation de bureaux en logements.	BROSSAT	Rejeté	25-sept.-18
5	87		UDI - MODEM	AZIERE, GALLOIS	A	2018 DLH 243	relatif au taux des logements sociaux.	BROSSAT	Rejeté	25-sept.-18

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
5	143		LRI	BERTHOUT, BOURNAZEL	A	2018 DLH 243		BROSSAT	Rejeté	25-sept.-18
5	144		IRI	BERTHOUT, BOURNAZEL	A	2018 DLH 243	relatif au projet métropolitain de l'habitat et de l'hébergement (PMMH).	BROSSAT	Rejeté	25-sept.-18
5	88-G			GOASGUEN, GIAZZI, GABORIAU, HELARD, ASSOULINE, AURIACOMBE, LECOULTURIER, CHERTOX, BOILLOT, CAPLIEZ, JEGO	V	2018 DLH 13-G	relatif au centre d'hébergement.	BROSSAT	Rejeté	25-sept.-18
5	89	475	PCF-FG	BONNET-OUALDJI, AQUA, PREMEL	VNR		relatif à la rénovation énergétique des bâtiments et à la précarité énergétique.	BROSSAT	Adopté	25-sept.-18
5	90		DP	LANG	VNR		relatif à la politique du logement.	BROSSAT	Rejeté	25-sept.-18
5	91	476	LRI	BERTHOUT, BOURNAZEL, de FROMENT, LEGARET	VNR		relatif à la location saisonnière au sein du parc social.	BROSSAT	Adopté	25-sept.-18
5	92		LRI	BERTHOUT, BOURNAZEL, de FROMENT	VNR		relatif à l'autocontrôle des plateformes de location saisonnière.	BROSSAT	Rejeté	25-sept.-18
5	93		NI	SIMONNET	VNR		relatif au contrôle des locations saisonnières.	BROSSAT	Rejeté	25-sept.-18
5	93bis	477	Exécutif		VNR		En réponse aux V90, V91, V92, V93.	BROSSAT	Adopté	25-sept.-18
5	94		LRI	BOULARD, KUSTER, BOUGERET	VNR		relatif aux échanges ponctuels PLS - PLAI.	BROSSAT	Rejeté	25-sept.-18
5	95	478	LRI	BURKLI, BLOCH, de FROMENT	VNR		relatif au devenir des anciens locaux de Pôle Emploi Cité Charles Godon.	BROSSAT	Adopté	25-sept.-18

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
5	96			GOASGUEN, GIAZZI, GABORIAU, HELARD, ASSOULINE, AURIACOMBE, LECOULTURIER, CHERTOX, BOILLOT, CAPLIEZ, JEGO	VNR		relatif au programme immobilier rue Erlanger et boulevard Exelmans.	BROSSAT	Rejeté	25-sept.-18
5	97		NI	SIMONNET	VNR		relatif à des mesures de réquisition de logements et d'interdiction des résidences secondaires.	BROSSAT	Rejeté	25-sept.-18
5	97bis	479	Exécutif		VNR		En réponse au V97.	BROSSAT	Adopté (amendé)	25-sept.-18
5	98	480	PPCI	DUBUS	V	2018 DU 52	relatif à la répartition des logements sociaux par catégorie.	MISSIKA	Adopté	26-sept.-18
5	99	481	PPCI	DUBUS	V	2018 DU 52	relatif à une étude de circulation du quartier Porte Maillot.	MISSIKA	Adopté	26-sept.-18
5	100		PPCI	DUBUS	V	2018 DU 52	relatif au nombre de places de stationnement.	MISSIKA	Rejeté	26-sept.-18
5	101		PPCI	DUBUS	V	2018 DU 52	relatif aux logements en accession sociale à la propriété.	MISSIKA	Rejeté	26-sept.-18
5	102		Exécutif		A	2018 DU 135	Amendement technique.	MISSIKA	Adopté	26-sept.-18
5	145		Exécutif		A	2018 DU 135	Amendement technique.	MISSIKA	Adopté	26-sept.-18
5	151		Exécutif		A	2018 DU 147	Amendement technique.	MISSIKA	Adopté	26-sept.-18
5	153		GEP	CONTASSOT	A	2018 DU 195	Amendement	MISSIKA	Retiré	26-sept.-18
5	153bis		Exécutif		A	2018 DU 195	En réponse à A153.	MISSIKA	Adopté	26-sept.-18
5	105	482	GEP	BOUTAULT, BELLIARD	VNR		relatif à la lutte contre la publicité invasive.	MISSIKA	Adopté	26-sept.-18

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
5	106	483	GEP	BELLIARD, GLEIZES	VNR		relatif au 77, avenue du Docteur Netter.	MISSIKA	Adopté (amende)	26-sept.-18
5	107		GEP	BELLIARD, GLEIZES	VNR		relatif à l'édition 2019 des Grands Prix de l'Innovation de la Ville de Paris.	MISSIKA	Rejeté	26-sept.-18
5	108		GEP	MOREL, BELLIARD, GLEIZES	VNR		relatif à la création d'un jardin au 49, boulevard de Ménilmontant (11e).	MISSIKA	Rejeté	26-sept.-18
5	109	484	PCF-FG	BONNET-OULALDI, LE RESTE	VNR		relatif au projet de nouvelle Gare du Nord.	MISSIKA	Adopté (amendé)	26-sept.-18
5	110		NI	SIMONNET	VNR		relatif à l'Hôtel Dieu.	MISSIKA	Rejeté	26-sept.-18
7	111	485	GEP	BOUTAULT	VNR		relatif à la privatisation du groupe ADP.	MARTINS	Adopté	26-sept.-18
7	112	486	PCF-FG	BONNET-OULALDI, TINTI	VNR		relatif au maintien de postes dans le service public des sports.	MARTINS	Adopté	26-sept.-18
7	112bis	487	Exécutif		VNR		En réponse au V112.	MARTINS	Adopté	26-sept.-18
7	113		LRI	BURKLI, BLOCH, de FROMENT	VNR		relatif aux titres délivrés par les distributeurs automatiques de billets dans les piscines.	MARTINS	Rejeté	26-sept.-18
7	115		UDI - MODEM, LRI	AZIERE, BERTHOUT, CARRERE-GÉE, GATEL	VNR		relatif au city stade du jardin Lionnel-Assouad (14e).	MARTINS	Rejeté	26-sept.-18
1	116	488	UDI - MODEM	DIRI, TACHENE, HELARD, POZZO DI BORGIO	VNR		relatif à la formation par la voie de l'apprentissage.	GABELOTAUD	Adopté	26-sept.-18
1	146		Exécutif		A	2018 DDCT 132	Amendement technique.	GREGOIRE	Adopté	26-sept.-18
1	117		PPCI	DUBUS	V	2018 DDCT 130	relatif aux critères de répartition.	GREGOIRE	Rejeté	26-sept.-18
1	118	489		MAQUOI, DASPET, GLEIZES, PRIMET	VNR		relatif à un diagnostic technique global de la Maison de l'Air (20e).	GREGOIRE	Adopté	26-sept.-18
1	119		Exécutif		A	2018 DAE 69	Amendement technique.	GUHL	Adopté	26-sept.-18

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
1	120		GEP	JULIEN, BELLIARD	A	2018 DRH 3	relatif au montant de l'indemnité et aux dispositions juridiques.	LEVIEUX	Retiré	26-sept.-18
1	147		Exécutif		A	2018 DRH 3	Amendement de l'exécutif.	LEVIEUX	Adopté	26-sept.-18
1	148		Exécutif		A	2018 DRH 67	Amendement technique.	LEVIEUX	Adopté	26-sept.-18
1	149		GEP	JULIEN, BELLIARD, CONTASSOT	A	2018 DRH 76	Amendement	LEVIEUX	Retiré	26-sept.-18
1	121	490		CHERKI, DASPET, MAQUOI, PETIT	VNR		relatif à la gratuité du 39 75.	LEVIEUX	Adopté	26-sept.-18
1	122	491	NI	SIMONNET	VNR		relatif aux Points d'Accès aux Droits parisiens.	LEVIEUX	Adopté (amendé)	26-sept.-18
1	123	492	SOCA	AIDENBAUM	VNR		relatif aux terrasses d'établissements 38 et 40 rue Notre Dame de Nazareth (3e).	POLSKI	Adopté	26-sept.-18
1	124	493	GEP	BELLIARD, KONE, GLEIZES	VNR		relatif au respect de l'interdiction des sacs plastique sur les marchés de la Ville de Paris.	POLSKI	Adopté (amendé)	26-sept.-18
1	125		PCF-FG, GEP	BONNET-OULALDI, PREMEL, BELLIARD, CONTASSOT, GLEIZES, CHERKI, PETIT	VNR		relatif au classement en zone touristique du quartier Bercy - Saint-Emilion.	POLSKI	Rejeté	26-sept.-18
1	126		LRI	HONORE, BOURNAZEL	VNR		relatif aux financements des illuminations de fin d'année.	POLSKI	Rejeté	26-sept.-18
1	127		PPCI	DUBUS	VNR		relatif à la mise en place d'illuminations pour les fêtes de fin d'année (17e).	POLSKI	Rejeté	26-sept.-18
1	128	494	PPCI	DUBUS	VNR		relatif à l'inscription de la baguette de pain française au patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO.	POLSKI	Adopté (amendé)	26-sept.-18
2	150		Exécutif		A	2018 DAC 605	Amendement technique.	HOCQUARD	Adopté	26-sept.-18

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
2	129	495	PCF-FG	BONNET-OUALALDJ, PRIMELI	VNR		relatif au Théâtre Astral du bois de Vincennes.	HOCQUARD	Adopté (amendé)	26-sept.-18
2	130	496	DP	MEHAL	VNR		relatif à la dénomination du Théâtre de la Ville.	HOCQUARD	Adopté	26-sept.-18
2	131	497	UDI - MODEM, LRI	LECOUTURIER, de SARNEZ, GALLOIS, GATEL, HAAB, NAHMIA, LECOQ	VNR		relatif à l'académie de la Grande Chaumière.	HOCQUARD	Adopté (amendé)	26-sept.-18
2	132	498	SOCA	MAQUOI, DASPET	VNR		relatif au soutien aux salles de cafés concerts.	HOCQUARD	Adopté	26-sept.-18
2	133		PCF-FG	BONNET-OUALALDJ, PRIMET, PREMEL	VNR		relatif à l'Hôtel de la Marine.	LEVIEUX	Rejeté	26-sept.-18
2	134		GEP	BELLIARD, CONTASSOT, GLEIZES	VNR		relatif à l'Hôtel de la Marine.	LEVIEUX	Rejeté	26-sept.-18
2	136		DP	MEHAL, BARGETON	A	2018 DU 167	relatif à l'ajout de la mention "Marcel Moore".	VIEU-CHARIER	Adopté	26-sept.-18
2	137		GEP	BOUTAULT, BELLIARD	VNR		relatif à un monument aux animaux de guerre morts sur les champs de bataille de la première guerre mondiale.	VIEU-CHARIER	Retiré	26-sept.-18
2	138			LECOQ, de SARNEZ, VESPERINI	VNR		relatif à un monument en hommage aux animaux tués au cours des conflits du 20e siècle.	VIEU-CHARIER	Retiré	26-sept.-18
2	139		LRI	DATI, DAUVERGNE	VNR		relatif à un hommage aux animaux de guerre (7e).	VIEU-CHARIER	Retiré	26-sept.-18
2	140		NI	SIMONNET	VNR		relatif à la création d'un monument aux animaux morts sur les champs de bataille de la Première Guerre mondiale.	VIEU-CHARIER	Retiré	26-sept.-18
2	140bis	499	Exécutif		VNR		En réponse aux V137,138, 139 et 140.	VIEU-CHARIER	Adopté	26-sept.-18

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
2	141	500	DP	MEHAL	VNR		relatif à la mémoire de Georges Candilis.	VIEU-CHARIER	Adopté	26-sept.-18
2	142	501	LRI	BERTHOUT	VNR		relatif à une plaque commémorative de la première bibliothèque de l'Heure Joyeuse.	VIEU-CHARIER	Adopté	26-sept.-18

N° Cours d'ordre	N° ADOPTÉ	Groupes ou Exécutif	Elu	A, V, N, V, LR	N° 4610	Objet	Advs rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche PC	Ecologie de Paris GEP	Démocrates et Progressistes DP	Rediff de Gauche, Centre et Indépendants RCI	Socialiste et Apparets SOCA	UDI - Modem	Partisans Progressistes et Communistes PFCI	Les Républicains LR	UNANIMITÉ
4					2018 PFCI 1	AUTRES DOSSIERS	SOUFRES	Révisé	25-sept-18									
3					2018 DEVE 139		BLAUET	Adopté	25-sept-18		X							
3					2018 DFC 43		BLAUET	Adopté	25-sept-18									
3					2018 DVD 85		BLAUET	Adopté	25-sept-18									
3	20	446	GEP	VNR		relatif à l'extinction des enseignes lumineuses la nuit.	BLAUET	Adopté	24-sept-18								X	
3					2018 DEVE 152		SOLANG	Adopté	24-sept-18									X
3	21	447	UDI - ANDEM	VNR		relatif à la pollution sonore.	SOLANG	Adopté	24-sept-18									X
3					2018 DOCT 135		BRUSSEL	Adopté	24-sept-18									
3					2018 DOCT 140		BRUSSEL	Adopté	24-sept-18									
3	22		Exécutif	A	2018 DFCP 4	Aménagement technique.	BRUSSEL	Adopté	24-sept-18									
3					2018 DFCP 6		BRUSSEL	Adopté	24-sept-18									
3	23	448		VNR		relatif aux effectifs de police nationale à Paris.	BRUSSEL	Adopté	24-sept-18			X						
3	24	449	SOCA	VNR		relatif à l'application de la charte éthique de la vidéosurveillance.	BRUSSEL	Adopté	24-sept-18			X						
3	25	450		VNR		relatif à la transmission à des tiers non autorisés des images de vidéosurveillance.	BRUSSEL	Adopté (amendé)	24-sept-18			X				X		X
3	26		PCF-FG	VNR		relatif aux maisons d'oséo de nouvelle génération.	BRUSSEL	Rejeté	24-sept-18		X		X	X	X	X	X	
3	27	451	RG-CI	VNR		relatif à la lutte contre les dérives sectaires et religieuses.	BRUSSEL	Adopté	24-sept-18									
3	28		GP	VNR		relatif à la création d'une police municipale.	BRUSSEL	Rejeté	24-sept-18	X	X			X	X		X	
3	29	452	LR	VNR		relatif à la vente à la traquette.	BRUSSEL	Adopté	24-sept-18									
3	30	453	LR	VNR		relatif au préambule et aux inégalités rue Joseph Digne et Square de Clignancourt.	BRUSSEL	Adopté	24-sept-18									
3	31	454	LR	VNR		relatif aux nuisances constatées rue Tesson / rue Saint-Maur.	BRUSSEL	Adopté	24-sept-18									
3	32	455	LR	VNR		relatif à la délinquance dans le 7e arrondissement.	BRUSSEL	Adopté	24-sept-18									
3					2018 DEVE 120		KOMATES	Adopté	24-sept-18									
3					2018 DEVE 136		KOMATES	Adopté	24-sept-18									
3					2018 DEVE 153		KOMATES	Adopté	24-sept-18			X						
3					2018 DG 47		KOMATES	FAS DE VOTE	24-sept-18									
3	33		SOCA	VNR		relatif à l'accès au Jardin des Archives nationales durant le tournoi de Jeunesse.	KOMATES	Révisé	24-sept-18									
3	34		GEP	VNR		relatif à la protection des vélos.	KOMATES	Rejeté	24-sept-18	X	X	X	X	X	X	X	X	
3	35		NI	VNR		relatif à l'arrêt des cirques à Paris.	KOMATES	Rejeté	24-sept-18	X	X	X	X	X		X	X	
3	36		NI	VNR		relatif au projet de personnel sportif de l'athlétisme à Paris.	KOMATES	Rejeté	24-sept-18									
3	37		Exécutif	A	2018 DVD 60	Aménagement technique.	MADOVSKI	Adopté	24-sept-18									X
3	38		LR	VNR	A	relatif à l'interdiction des véhicules thermiques.	MADOVSKI	Rejeté	24-sept-18	X	X	X	X	X	X	X	X	

N° Cours d'ordre	N° ADOPTÉ	Groupes ou Exécutif	Elu	A, V, N, V, LR	N° 4610	Objet	Advs rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche PC	Ecologie de Paris GEP	Démocrates et Progressistes DP	Rediff de Gauche, Centre et Indépendants RCI	Socialiste et Apparets SOCA	UDI - Modem	Partisans Progressistes et Communistes PFCI	Les Républicains LR	UNANIMITÉ
3	39	456	GEP	V	2018 DVD 62	relatif au gestionnaire et à l'attente aux personnes à mobilité réduite.	MADOVSKI	Adopté (amendé)	24-sept-18							X		
3	40	457	GP	V	2018 DVD 62	relatif au dossier de normes de véhicules partagés.	MADOVSKI	Adopté	24-sept-18									
3	41	458	LR	V	2018 DVD 62	relatif au bilan de la première génération de Service de Véhicule Partagé.	MADOVSKI	Adopté	24-sept-18									
3	42	459	LR	V	2018 DVD 62	relatif à la consultation des maires d'arrondissement.	MADOVSKI	Adopté	24-sept-18									
3	43	460	LR	V	2018 DVD 62	relatif à la transformation des places Autolib' pour développer l'auto-partage.	MADOVSKI	Adopté (amendé)	24-sept-18									
3	44		UDI - ANDEM	V	2018 DVD 62	relatif à l'exécution de normes de véhicules partagés.	MADOVSKI	Rejeté	24-sept-18	X	X	X	X	X	X			
3	45		PFCI	V	2018 DVD 62	relatif à un tarif préférentiel pour les jeunes.	MADOVSKI	Rejeté	24-sept-18	X	X	X	X	X	X			X
3					2018 DVD 62		MADOVSKI	Adopté	24-sept-18									X
3					2018 DVD 83		MADOVSKI	Adopté	24-sept-18									X
3					2018 DVD 94		MADOVSKI	Adopté	24-sept-18									X
3					2018 DVD 95		MADOVSKI	Adopté	24-sept-18									X
3					2018 DVD 97		MADOVSKI	Adopté	24-sept-18									X
3					2018 DVD 101		MADOVSKI	Adopté	24-sept-18									X
3	46	461	SOCA	VNR		relatif à la piétonisation de la rue Denoyot (DG).	MADOVSKI	Adopté	25-sept-18									X
3	47	462	PCF-FG	VNR		relatif à la présence des agents de la RATP dans les stations de métro.	MADOVSKI	Adopté	25-sept-18								X	X
3	48	463	NI	VNR		relatif à la présence des agents dans le réseau RATP.	MADOVSKI	Adopté (amendé)	25-sept-18							X	X	
3	49	464	DP	VNR		relatif au calendrier des aménagements quai Beau des Tuilleries.	MADOVSKI	Adopté	25-sept-18									X
3	50	465	DP	VNR		relatif à la remise en service des bornes Autolib'.	MADOVSKI	Adopté (amendé)	25-sept-18									
3	51		LR	VNR		relatif à l'installation des annonces audio.	MADOVSKI	Rejeté	25-sept-18	X	X	X	X	X	X			
3	52	466	LR	VNR		relatif au stationnement sauvage des cars de tourisme.	MADOVSKI	Adopté (amendé)	25-sept-18									X
3	53		LR	VNR		relatif à l'accessibilité de la Place du Panthéon.	MADOVSKI	Rejeté	25-sept-18	X	X	X	X	X	X			
3	55		LR	VNR		relatif au mobilier urbain installé aux abords du Panthéon.	MADOVSKI	Rejeté	25-sept-18	X	X	X	X	X	X			
3	56		LR	VNR		relatif au renouvellement de la carte de stationnement résidentiel.	MADOVSKI	Rejeté	25-sept-18	X	X	X	X	X	X			
3	57		LR	VNR		relatif au stationnement des véhicules personnels des policiers.	MADOVSKI	Rejeté	25-sept-18	X	X	X	X	X	X			
3	58		LR	VNR		relatif à la création d'une zone de stationnement pour les policiers.	MADOVSKI	Rejeté	25-sept-18	X	X	X	X	X	X			
3	59	467	UDI - ANDEM	VNR		relatif à la réglementation de l'activité des vélos.	MADOVSKI	Adopté	25-sept-18									X
3	61		PFCI, DP	VNR		relatif à la matérialisation des transports en commun parisiens et régionaux.	MADOVSKI	Rejeté	25-sept-18	X	X	X	X	X	X	X	X	

N° Commission	N° d'ordre	N° ADOPTÉ	Groupes ou Exécutif	Etas	A, V, V, V, UR	N° 461b	Objet	Adjs rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communauté Front de Gauche PC	Ecologie de Paris GEP	Démocrates et Progressistes DP	Radical de Gauche, Centre et Indépendants RCGI	Socialistes et Apparentés SOCA	UDI - Modem	Partisans Progressistes et Constructifs PPCI	Les Républicains LR	UNANIMITÉ
3	62		NI	SIMONNET	VNR		relatif aux services de free-Riding.	HAUDOVSIS	Rejeté	25-sept-18	X	X	X	X	X	X	X	X	X
3	63		NI	SIMONNET	VNR		relatif à V&V.	HAUDOVSIS	Rejeté	25-sept-18	X	X	X	X	X	X	X	X	X
3	64	468		DAGUARD, AMIC, VIREL, KONE	VNR		relatif aux terrasses commerciales sur la rue de Bellevue.	HAUDOVSIS	Adopté (amend)	25-sept-18								X	
3					VNR	2018-DAC-207		FENNOU	Adopté	25-sept-18								X	
3					VNR	2018-DOCT-183		FENNOU	Adopté	25-sept-18								X	
3					VNR	2018-SE-65		FENNOU	Adopté	25-sept-18								X	X
3	65	469	LR	BERTHOUD, AGENCOURT	VNR		relatif à l'expérimentation des arborisateurs.	FENNOU	Adopté	25-sept-18								X	X
3	66		LR	BERTHOUD, BOUCHEREAU, BOUQUET, DE GÉRODIN, TONNERRE, HICHORE	VNR		relatif à la réunion d'un comité de suivi de la MSE Propreté.	FENNOU	Rejeté	25-sept-18	X		X	X	X				
4					VNR	2018-DAC-389		BIDAUD	Adopté	25-sept-18									X
4	67	470	GEP	BEILLARD, MICHEL, KOHL, ATALLAH	VNR		relatif aux violences subies par les personnes prostituées.	BIDAUD	Adopté (amend)	25-sept-18								NPPV	NPPV
4					VNR	2018-DOCT-25		BROSSET	Adopté	25-sept-18									
4					VNR	2018-DACS-230G		BROSSET	Adopté	25-sept-18									
4	68-G		Exécutif		A	2018-DACS-280-G	Amendement technique.	NORMAN	Adopté	25-sept-18									
4					VNR	2018-DACS-280-G		NORMAN	Adopté (amend)	25-sept-18									
4	69-G		Exécutif		A	2018-DACS-344-G	Amendement technique.	NORMAN	Adopté	25-sept-18									
4					VNR	2018-DACS-344-G		NORMAN	Adopté (amend)	25-sept-18									
4	70		LR	BERTHOUD, CARRERE, GUY	A	2018-DLH-238	relatif au volume des logements réservés.	NORMAN	Adopté	25-sept-18									
4					VNR	2018-DLH-238		NORMAN	Adopté (amend)	25-sept-18									
4	71		LR	HICHORE, BOURNAZEL	VNR		relatif à la formation professionnelle des personnes en situation de handicap.	NORMAN	Rejeté	25-sept-18		X		X	X				
4					VNR	2018-DAC-234		SOUVRIS	Adopté	25-sept-18									
4					VNR	2018-DACS-95-G		SOUVRIS	Adopté	25-sept-18									
4					VNR	2018-DACS-234		SOUVRIS	Adopté	25-sept-18									
4					VNR	2018-DIPE-190		SOUVRIS	Adopté	25-sept-18									
4	72	471	SOCA	ADENBAUM	VNR		relatif à la nouvelle dénomination du Centre de Santé au Maire Voltaire.	SOUVRIS	Adopté	25-sept-18									
4	73		GEP	BEILLARD, FATHALLAH, KONE	VNR		relatif à la consommation de crack à Paris.	SOUVRIS	Rejeté	25-sept-18									
4	74		LR	SOUHAZEL, HICHORE, FATHALLAH	VNR		relatif aux trafics et à la consommation de drogue dans l'Est parisien.	SOUVRIS	Rejeté	25-sept-18	X	X		X	X				
4	74ter	472	Exécutif		VNR		En réponse aux VPS et VVA.	SOUVRIS	Adopté	25-sept-18						X		X	X
4	75		GEP	BEILLARD, ATALLAH	VNR		relatif aux enfants itinérants.	SOUVRIS	Rejeté	25-sept-18									
4	76	473	PCF-G	BONNET-CHABROL, BECCO	VNR		relatif à la collecte des déchets de verre.	SOUVRIS	Adopté (amend)	25-sept-18									
4	77		LR	BOURNAZEL, HICHORE, LEGALET, LEOD, CARL, FATHALLAH, BURRILL, COJARD, DANÉ	VNR		relatif à la mise en oeuvre d'un plan de déviation.	SOUVRIS	Rejeté	25-sept-18		X		X	X				
4	78		LR	BOURNAZEL, HICHORE	VNR		relatif à l'expérimentation dans le site d'un dispositif antiscandale.	SOUVRIS	Rejeté	25-sept-18		X		X	X				
4	79		LR	BOURNAZEL, HICHORE	VNR		relatif à la déviation du patrimoine des bailleurs sociaux.	SOUVRIS	Rejeté	25-sept-18	X	X		X	X				
4	80		LR	BERTHOUD, GUYON	VNR		relatif à une plateforme unique des appels 15-17-34-112.	SOUVRIS	Rejeté	25-sept-18	X	X		X	X				
4	81-G	3-6	SOCA	FERRON, LEONARDI	V	2018-DACS-305-G	relatif à la programmation de V&V.	VERINI	Adopté	25-sept-18			X						
4					VNR	2018-DACS-305-G		VERINI	Adopté	25-sept-18					X	X		X	X
4	82		NI	SIMONNET	VNR		relatif au CDF d'alignement.	VERINI	Rejeté	25-sept-18					X	X		X	X

N° Commission	N° d'ordre	N° ADOPTÉ	Groupes ou Exécutif	Etas	A, V, V, V, UR	N° 461b	Objet	Adjs rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communauté Front de Gauche PC	Ecologie de Paris GEP	Démocrates et Progressistes DP	Radical de Gauche, Centre et Indépendants RCGI	Socialistes et Apparentés SOCA	UDI - Modem	Partisans Progressistes et Constructifs PPCI	Les Républicains LR	UNANIMITÉ
4					VNR	2018-DAC-54-G		FROCHE	Adopté	25-sept-18									
5					VNR	2018-DCPA-35		BAUDRIER	Adopté	25-sept-18									
5					VNR	2018-DLH-371		BROSSET	Adopté	25-sept-18									
5	83	474	LR	MONTANDON	V	2018-DLH-178	relatif aux places de stationnement 2 roues dans le quartier Aitape.	BROSSET	Adopté	25-sept-18									
5					VNR	2018-DLH-179		BROSSET	Adopté	25-sept-18									
5					VNR	2018-DLH-202		BROSSET	Adopté	25-sept-18							X		
5					VNR	2018-DLH-213		BROSSET	Adopté	25-sept-18									
5	84		UDI - MODEM	AZERE, GATIL, GALLOS	A	2018-DLH-243	relatif au dispositif de V&V.	BROSSET	Rejeté	25-sept-18	X		X	X	X				X
5	85		UDI - MODEM	AZERE, GALLOS	A	2018-DLH-243	relatif au prêt d'accès social à la propriété.	BROSSET	Rejeté	25-sept-18	X	X	X	X	X				
5	86		UDI - MODEM	AZERE, GALLOS	A	2018-DLH-243	relatif à la transformation de bureaux en logements.	BROSSET	Rejeté	25-sept-18	X	X	X	X	X				
5	87		UDI - MODEM	AZERE, GALLOS	A	2018-DLH-243	relatif au taux des logements sociaux.	BROSSET	Rejeté	25-sept-18	X	X	X	X	X				
5	143		LR	BERTHOUD, BOURNAZEL	A	2018-DLH-243		BROSSET	Rejeté	25-sept-18	X	X	X	X	X				
5	144		LR	BERTHOUD, BOURNAZEL	A	2018-DLH-243	relatif au projet métropolitain de Phablat et de Phablogement (PMME).	BROSSET	Rejeté	25-sept-18	X	X	X	X	X				
5					VNR	2018-DLH-243		BROSSET	Adopté	25-sept-18							X	X	X
5	88-G				V	2018-DLH-13-G	relatif au centre d'hébergement.	BROSSET	Rejeté	25-sept-18	X	X	X	X	X			X	
5					VNR	2018-DLH-13-G		BROSSET	Adopté	25-sept-18									X
5	89	475	PCF-G	BONNET-CHABROL, AZER, BECCO	VNR		relatif à la tri-valorisation énergétique des bâtiments et à la précarité énergétique.	BROSSET	Adopté	25-sept-18							X	X	X
5	90		DP	LAURE	VNR		relatif à la politique de logement.	BROSSET	Rejeté	25-sept-18	X	X		X	X				NPPV
5	91	476	LR	BERTHOUD, BOURNAZEL, DE FROMENT, LEGALET	VNR		relatif à la location saisonnière au sein de parcs sociaux.	BROSSET	Adopté	25-sept-18	X	X		X	X			X	
5	92		LR	BERTHOUD, BOURNAZEL, DE FROMENT, LEGALET	VNR		relatif à l'accessibilité des plateformes de location saisonnières.	BROSSET	Rejeté	25-sept-18	X	X	X	X	X			X	X
5	93		NI	SIMONNET	VNR		relatif au contrôle des locations saisonnières.	BROSSET	Rejeté	25-sept-18	X	X	X	X	X			X	X
5	93bis	477	Exécutif		VNR		En réponse aux VPS, VSI, VSD, VSI.	BROSSET	Adopté	25-sept-18									X
5	94		LR	BOURNAZEL, JUSTE, BOURGIST	VNR		relatif aux échanges ponctuels P&S - P&A.	BROSSET	Rejeté	25-sept-18	X	X	X	X	X			NPPV	
5	95	478	LR	BURRILL, BUCH, DE FROMENT	VNR		relatif au devenir des anciens locaux de Pôle Emploi/ Cité Charles Gordon.	BROSSET	Adopté	25-sept-18									
5	96				VNR		relatif au programme immobilier rue Erlanger et boulevard Eastmann.	BROSSET	Rejeté	25-sept-18	X	X		X	X				
5	97		NI	SIMONNET	VNR		relatif à des mesures de régulation de logements et d'interdiction des résidences secondaires.	BROSSET	Rejeté	25-sept-18	X	X	X	X	X	X	X	X	X
5	97bis	479	Exécutif		VNR		En réponse au VPS.	BROSSET	Adopté (amend)	25-sept-18				X			X	X	X
5					VNR	2018-DAC-120		MESKA	Adopté	26-sept-18		X							
5	98	480	PCF	DURUS	V	2018-DU-52	relatif à la répartition des logements sociaux par catégorie.	MESKA	Adopté	26-sept-18							X		

N° Cronolo- gic des DDP	N° d'ordre	N° ADOPTÉ	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Viv, LR	N° 4616	Objet	Advs rapporteur	STATUT	DATE DE VOIE	Communists Front de Gauche FC	Ecolistes de Paris GEP	Démocrates et Progressistes DP	Radical de Gauche, Centre et Indépendants RdGCI	Socialiste et Apparentés SOCA	UDI - Modem	Partisans Progressistes et Constructifs PPCI	Les Républicains LR	UNANIMITÉ		
5	99	481	PPCI	OURUS	V	2018 DU 52	relatif à une étude de circulation du quartier Ferte-Maclos.	MESDIA	Adopté	26-sept-18											
5	100		PPCI	OURUS	V	2018 DU 52	relatif au nombre de places de stationnement.	MESDIA	Rejeté	26-sept-18		X									
5	101		PPCI	OURUS	V	2018 DU 52	relatif aux logements en accession sociale à la propriété.	MESDIA	Adopté	26-sept-18	X	X		X	X						
5						2018 DU 52		MESDIA	Adopté	26-sept-18		X									
5						2018 DU 228		MESDIA	Adopté	26-sept-18						X					
5						2018 DU 244		MESDIA	Adopté	26-sept-18											X
5	102		Exécutif		A	2018 DU 335	Amendement technique.	MESDIA	Adopté	26-sept-18											
5	145		Exécutif		A	2018 DU 335	Amendement technique.	MESDIA	Adopté	26-sept-18											
5						2018 DU 335		MESDIA	Adopté	26-sept-18											
5						2018 DU 338		MESDIA	Adopté	26-sept-18											
5	151		Exécutif		A	2018 DU 347	Amendement technique.	MESDIA	Adopté	26-sept-18											
5						2018 DU 347		MESDIA	Adopté	26-sept-18		X									
5						2018 DU 347		MESDIA	Adopté	26-sept-18											
5						2018 DU 347		MESDIA	Adopté	26-sept-18		X									
5	153		GEP	COUSSAULT	A	2018 DU 395	Amendement.	MESDIA	Rejeté	26-sept-18											X
5	153bis		Exécutif		A	2018 DU 395	En réponse à ALSB.	MESDIA	Adopté	26-sept-18											
5						2018 DU 395		MESDIA	Adopté	26-sept-18											
5	205	482	GEP	BONJOUR, BELLARD	VNR		relatif à la lutte contre la pollution lumineuse.	MESDIA	Adopté	26-sept-18								X	X		
5	106	483	GEP	BELLARD, GLEDES	VNR		relatif aux 77, avenue du Docteur Motte.	MESDIA	Adopté	26-sept-18								X	X		
5	107		GEP	BELLARD, GLEDES	VNR		relatif à l'édition 2019 des Grands Prix de l'Innovation de la Ville de Paris.	MESDIA	Rejeté	26-sept-18	X		X	X	X	X	X	X	X	X	
5	108		GEP	MORÉ, BELLARD, GLEDES	VNR		relatif à la création d'un Jardin au 45, boulevard de Ménilmontant (114).	MESDIA	Rejeté	26-sept-18	X		X	X	X						
5	109	484	PCF-FG	BONNET-OLIVIER, LE RESTE	VNR		relatif au projet de nouvelle Gare du Nord.	MESDIA	Adopté	26-sept-18						X	X	X	X		
5	110		NI	SMAGNET	VNR		relatif à l'Hydro-Dieu.	MESDIA	Adopté	26-sept-18	X	X	X	X	X	X	X	X	X		X
6						2018 DAC 232		MESDIA	Adopté	26-sept-18											
7						2018 DAC 31		SANDEZ RUYO	Adopté	26-sept-18											
7						2018 DAC 34		MARTINS	Adopté	26-sept-18		X									
7						2018 SG 45		MARTINS	Adopté	26-sept-18											
7	111	485	GEP	BOUFAJET	VNR		relatif à la privatisation du groupe ADP.	MARTINS	Adopté	26-sept-18		X					X	X	X		
7	112	486	PCF-FG	BONNET-OLIVIER, TINE	VNR		relatif au maintien de places dans le service public des sports.	MARTINS	Adopté	26-sept-18		X					X	X	X		X
7	112bis		Exécutif		VNR		En réponse au V112.	MARTINS	Adopté	26-sept-18		X					X	X			
7	113		LR	BUFFEL, BROCHY-LEFRONCHET	VNR		relatif aux étres délinquants par les distributions automatiques de billets dans les phobes.	MARTINS	Rejeté	26-sept-18	X	X	X	X	X	X					
7	115		UDI - MODERN, LR	ABER, BELLARD, COMBASSE, GLEDES, CHÉREL, PETIT	VNR		relatif au site de la gare Jean-Louis-Assoz (114).	MARTINS	Rejeté	26-sept-18	X	X	X	X	X						
1	116	488	UDI - MODERN	DRI, TACHICHI, HILARIO, POZZO DI BONDIO	VNR		relatif à la formation par la voie de l'apprentissage.	GARLOTAUD	Adopté	26-sept-18											X
1	146		Exécutif		A	2018 DOCT 132	Amendement technique.	GREGOIRE	Adopté	26-sept-18											
1						2018 DOCT 132		GREGOIRE	Adopté	26-sept-18											
1	117		PPCI	OURUS	V	2018 DOCT 130	relatif aux critères de répartition.	GREGOIRE	Rejeté	26-sept-18	X	X		X	X			X			
1						2018 DOCT 130		GREGOIRE	Adopté	26-sept-18								X			X
1						2018 DSIN 1		GREGOIRE	Adopté	26-sept-18											

N° Cronolo- gic des DDP	N° d'ordre	N° ADOPTÉ	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Viv, LR	N° 4616	Objet	Advs rapporteur	STATUT	DATE DE VOIE	Communists Front de Gauche FC	Ecolistes de Paris GEP	Démocrates et Progressistes DP	Radical de Gauche, Centre et Indépendants RdGCI	Socialiste et Apparentés SOCA	UDI - Modem	Partisans Progressistes et Constructifs PPCI	Les Républicains LR	UNANIMITÉ		
1						2018 SG 44		GREGOIRE	Adopté	26-sept-18											
1	118	489		MAGUOL, BASSI, SENEZ, FINEY	VNR		relatif à un diagnostic technique global de la Maison de l'AV (D04).	GREGOIRE	Adopté	26-sept-18											
1	119		Exécutif		A	2018 DAC 69	Amendement technique.	GERE	Adopté	26-sept-18											
1						2018 DAC 69		GERE	Adopté	26-sept-18											
1						2018 DR 44		GERE	Adopté	26-sept-18											
1						2018 DR 44		GERE	Adopté	26-sept-18											
1	120		GEP	HEUX, BELLARD	A	2018 DR 3	relatif au montant de l'indemnité et aux dispositions juridiques.	LEVEUX	Rejeté	26-sept-18											
1	147		Exécutif		A	2018 DR 3	Amendement de l'adoption.	LEVEUX	Adopté	26-sept-18											
1						2018 DR 3		LEVEUX	Adopté	26-sept-18											
1	148		Exécutif		A	2018 DR 67	Amendement technique.	LEVEUX	Adopté	26-sept-18											
1						2018 DR 67		LEVEUX	Adopté	26-sept-18											
1	149		GEP	HEUX, BELLARD, COMBASSE	A	2018 DR 76	Amendement.	LEVEUX	Rejeté	26-sept-18											
1						2018 DR 76		LEVEUX	Adopté	26-sept-18											
1						2018 DR 87		LEVEUX	Adopté	26-sept-18											
1	111	490		CHÉREL, DAMPT, MAGUOL, PETIT	VNR		relatif à la gratuité de 39 75.	LEVEUX	Adopté	26-sept-18											
1	122	491	NI	SMAGNET	VNR		relatif aux Politcs d'Accès aux Droits persiens.	LEVEUX	Adopté	26-sept-18								X	X	X	
						2018 DAC 223		POLSI	Adopté	26-sept-18											
						2018 DAC 240		POLSI	Adopté	26-sept-18											
						2018 DAC 240		POLSI	Adopté	26-sept-18											
1	123	492	SOCA	ASSENBAUM	VNR		relatif aux fermetures d'établissements 38 et 40 rue Notre-Dame de Nazareth (14).	POLSI	Adopté	26-sept-18											X
1	124	493	GEP	BELLARD, HON, GLEDES	VNR		relatif au respect de l'interdiction des sacs plastique sur les marchés de la Ville de Paris.	POLSI	Adopté	26-sept-18											
1	125		PCF-FG, GEP	BONNET-OLIVIER, FINEY, BELLARD, COMBASSE, GLEDES, CHÉREL, PETIT	VNR		relatif au classement en zone touristique du quartier Bercy - Saint-Emilien.	POLSI	Rejeté	26-sept-18			X		X	X	X	X	X		
1	126		LR	HONORE, BOURNAZEL	VNR		relatif aux Travaux de réhabilitation de l'avenue d'Anvers.	POLSI	Rejeté	26-sept-18		X			X	X					
1	127		PPCI	OURUS	VNR		relatif à la mise en place d'installations pour les fêtes de l'année (174).	POLSI	Rejeté	26-sept-18				X	X						
1	128	494	PPCI	OURUS	VNR		relatif à l'inscription de la baguette de pain française au patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO.	POLSI	Adopté	26-sept-18			X								X
2						2018 DAC 76		HOCQUARD	Adopté	26-sept-18											X
2						2018 DAC 123		HOCQUARD	Adopté	26-sept-18											
2						2018 DAC 123		HOCQUARD	Adopté	26-sept-18											
2						2018 DAC 197		HOCQUARD	Adopté	26-sept-18											
2						2018 DAC 227		HOCQUARD	Adopté	26-sept-18											
2						2018 DAC 228		HOCQUARD	Adopté	26-sept-18											
2						2018 DAC 241		HOCQUARD	Adopté	26-sept-18											
2	350		Exécutif		A	2018 DAC 605	Amendement technique.	HOCQUARD	Adopté	26-sept-18											
2						2018 DAC 605		HOCQUARD	Adopté	26-sept-18											
2						2018 DAC 750		HOCQUARD	Adopté	26-sept-18											
2	129	495	PCF-FG	BONNET-OLIVIER, FINEY	VNR																

N° Commiss d'Etat	N° d'ordre	N° ADOPTÉ	Groupes ou Législatif	Elus	A, V, Viv, LR	N° 648h	Objet	Ajcts rapporteur	STATUT	DATE DE VOIE	Communiste Front de Gauche PC	Écologiste de Paris GEP	Démocrates et Progressistes DP	Radical de Gauche, Centre et Indépendants RIGCI	Socialiste et Apparentés SOCA	UDI - Modem	Partisans Progressistes et Constituents PPCI	Les Républicains LR	UNANIMITÉ
2	133		PCF-FG	BONNET-DELAIGNE, PRINAT, FIEBEL	VNR		relatif à l'édifice de la Marine.	LEVEUX	Rejeté	26-sept-18			X	X	X	X			
2	134		GEF	RELIAND, COMARQUE, CELESTI	VNR		relatif à l'édifice de la Marine.	LEVEUX	Rejeté	26-sept-18			X	X	X	X			
2						2018 DAC 390		VEIU-CHARBON	Adopté	26-sept-18									
2						2018 DCEVE 131		VEIU-CHARBON	Adopté	26-sept-18									X
2						2018 DCEVE 131		VEIU-CHARBON	Adopté	26-sept-18									X
2						2018 DCEVE 134		VEIU-CHARBON	Adopté	26-sept-18									
2						2018 DU 164		VEIU-CHARBON	Adopté	26-sept-18									
2						2018 DU 165		VEIU-CHARBON	Adopté	26-sept-18									
2	136		DP	MICHEL, BARBIERON	A		relatif à l'ajout de la mention "Marsot Mouré".	VEIU-CHARBON	Adopté	26-sept-18									
2						2018 DU 167		VEIU-CHARBON	Adopté	26-sept-18									
2						2018 DU 168		VEIU-CHARBON	Adopté	26-sept-18									
2						2018 DU 170		VEIU-CHARBON	Adopté	26-sept-18									
2	137		GEF	BOUTAUX, BILLIARD	VNR		relatif à un monument aux animaux de guerre morts sur les champs de bataille de la première guerre mondiale.	VEIU-CHARBON	Retiré	26-sept-18									
2	138			LECOQ, de SARNET, VIEYEROU	VNR		relatif à un monument en hommage aux animaux tués au cours des conflits de 1914-1918.	VEIU-CHARBON	Retiré	26-sept-18									
2	139		LR	DATL, DAMBERGHE	VNR		relatif à un hommage aux animaux de guerre (76).	VEIU-CHARBON	Retiré	26-sept-18									
2	140		NI	SIMONNET	VNR		relatif à la création d'un monument aux animaux morts sur les champs de bataille de la Première Guerre mondiale.	VEIU-CHARBON	Retiré	26-sept-18									
2	140bis	42P	cafeour		VNR		En référence aux V837, 430, 122 et 140.	VEIU-CHARBON	Adopté	26-sept-18									X
2	141	500	DP	MINIAL	VNR		relatif à la mémoire de Georges Candès.	VEIU-CHARBON	Adopté	26-sept-18									
2	142	501	LR	BERTHOUZ	VNR		relatif à une plaque commémorative de la première bibliothèque de l'œuvre lyonnaise.	VEIU-CHARBON	Adopté	26-sept-18									